083-200004802-20240409-250409-01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2025 Publication : 15/04/2025

REPUBLIQUE FRANCAISE - Département du Var

#### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE FAYENCE

En exercice	30		SÉANCE DU MERCREDI 09 AVRIL 2025 À 18h00
Présents	21		Secrétaire de séance : Elisabeth MENUT
Pouvoirs	6	DCC n° 250409/01	Date de convocation : 02-04-2025
Absents	3		
Suffrages exprimés	27		

Se sont réunis les membres du conseil communautaire sous la présidence de René UGO :

<u>Présents</u>: René UGO, Camille BOUGE, Marco ORFÉO, Michel RAYNAUD, Maryvonne BLANC, Elisabeth MENUT, Patrice DUMESNY, Marie-Josée MANKAÏ, Brigitte CAUVY, Myriam ROBBE, Nicolas MARTEL, Jean-Yves HUET, Ophélie LEFEBVRE, Christian THEODOSE, Patrick de CLARENS, Julien AUGIER, René BOUCHARD, Daniel MARIN, Michel REZK, François CAVALLIER, Christian COULON

<u>Absents excusés</u>: Bernard HENRY (pouvoir à O. LEFEBVRE), Claudette MARIET (pouvoir P. de CLARENS), Jérôme SAILLET (pouvoir à M. ORFEO), Michèle PERRET (pouvoir à P. DUMESNY), Laurence BERNARD (pourvoir à J-Y. HUET), Aurélie COURANT (pouvoir à F. CAVALLIER), Loïs FAUR, Coraline ALEXANDRE, Philippe DURAND-TERRASSON

#### ÉLECTION DU SIXIÈME VICE-PRÉSIDENT DÉLÉGUÉ À LA FORÊT, AUX LACS ET AUX ESPACES NATURELS

Par délibération n°200711-02 du 11 juillet 2020, le conseil communautaire a fixé à huit, le nombre de postes de Vice-Présidents. L'assemblée a ensuite élu, par délibération n°200711-08 du 11 juillet 2020, Michel FÉLIX en tant que 6° Vice-Président délégué à la forêt, aux lacs et aux espaces naturels.

Suite à son décès, survenu le 2 mars 2025, il convient d'élire un nouveau 6e Vice-Président.

#### LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 5211-1 et L 2122-7.

VU la délibération n°200711/02 du 11 juillet 2020 portant création de huit postes de Vice-présidents,

**VU** la délibération n°200711-08 du 11 juillet 2020 désignant Michel FELIX en tant que 6<sup>ème</sup> Vice-Président délégué à la forêt, aux lacs et aux espaces naturels,

VU le décès de Michel FÉLIX intervenu le 2 mars 2025,

CONSIDÉRANT qu'il convient de procéder à une nouvelle élection pour pourvoir cette vacance,

**CONSIDÉRANT** que les Vice-présidents sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3<sup>e</sup> tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu,

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Elisabeth MENUT .

Secrétaire de séance

#### 1er tour de scrutin :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0	
Nombre de votants	27	
A déduire (bulletins blancs ou nuls)	0	
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés	27	
Majorité absolue	14	

#### Ont obtenu:

- M. Julien AUGIER: 27 voix (vingt-sept voix)

M. Julien AUGIER ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé sixième Vice-Président délégué à la forêt, aux lacs et espaces naturels, et a été immédiatement installé.

Tourrettes, le 14 avril 2025

René UGO Président

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens» accessible par le site internet www.telerecours.fr

083-200004802-20250409-250409-02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2025 Publication: 15/04/2025

REPUBLIQUE FRANCAISE - Département du Var

#### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE FAYENCE

SÉANCE DU MERCREDI 09 AVRIL 2025 À 18h00 En exercice ...... 30 Secrétaire de séance : Elisabeth MENUT Présents..... 21 DCC n° 250409/02 Date de convocation: 02-04-2025 Pouvoirs..... 6 Absents...... 3 Suffrages exprimés .......... 27

Se sont réunis les membres du conseil communautaire sous la présidence de René UGO:

Présents: René UGO, Camille BOUGE, Marco ORFÉO, Michel RAYNAUD, Maryvonne BLANC, Elisabeth MENUT, Patrice DUMESNY, Marie-Josée MANKAÏ, Brigitte CAUVY, Myriam ROBBE, Nicolas MARTEL, Jean-Yves HUET, Ophélie LEFEBVRE, Christian THEODOSE, Patrick de CLARENS, Julien AUGIER, René BOUCHARD, Daniel MARIN, Michel REZK, François **CAVALLIER, Christian COULON** 

Absents excusés: Bernard HENRY (pouvoir à O. LEFEBVRE), Claudette MARIET (pouvoir P. de CLARENS), Jérôme SAILLET (pouvoir à M. ORFEO), Michèle PERRET (pouvoir à P. DUMESNY), Laurence BERNARD (pourvoir à J-Y. HUET), Aurélie COURANT (pouvoir à F. CAVALLIER), Loïs FAUR, Coraline ALEXANDRE, Philippe DURAND-TERRASSON

#### MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE « AGRICULTURE »

Par délibération n°201027-05 du 27 octobre 2020, le conseil communautaire a désigné les membres composant les différentes commissions communautaires.

Suite au décès de Monsieur Michel Félix, Vice-Président de la Communauté de Communes du Pays de Fayence, survenu le 2 mars 2025, il convient de procéder à son remplacement au sein de la commission « agriculture » en tant que représentant de la commune de Tanneron.

En préambule de cette élection, le Président propose à l'assemblée de ne pas recourir au scrutin secret pour cette désignation, comme l'y autorise l'article L.2121-21 du C.G.C.T.

#### LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE.

VU la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-22 et L. 5211-1,

VU la délibération du conseil communautaire du 27 octobre 2020 créant dix commissions thématiques intercommunales, VU la délibération n°201027-05 du 27 octobre 2020 désignant les membres de la commission « Agriculture »,

CONSIDERANT que le décès de M. Michel Félix nécessite son remplacement au sein de ladite commission où il représentait la commune de Tanneron,

CONSIDÉRANT que ces désignations ont lieu à bulletin secret et à la majorité absolue des suffrages sauf si le conseil communautaire décide, à l'unanimité d'y renoncer,

#### APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- DÉCIDE de ne pas procéder au scrutin secret pour cette nomination, conformément à l'article L.2121-21 du
- DÉSIGNE Monsieur Julien AUGIER membre de la commission communautaire « Agriculture ».

Elisabeth MENUT Secrétaire de séance René UGC

Tourrettes, le 14 avril

Président

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens» accessible par le site internet www.telerecours.fr

083-200004802-20250409-250409-03-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2025 Publication : 15/04/2025

REPUBLIQUE FRANCAISE - Département du Var

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE FAYENCE

En exercice	30		SÉANCE DU MERCREDI 09 AVRIL 2025 À 18h00
Présents	21		Secrétaire de séance : Elisabeth MENUT
Pouvoirs	6	DCC n° 250409/03	Date de convocation : 02-04-2025
Absents	3		
Suffrages exprimés	27		

Se sont réunis les membres du conseil communautaire sous la présidence de René UGO :

<u>Présents</u>: René UGO, Camille BOUGE, Marco ORFÉO, Michel RAYNAUD, Maryvonne BLANC, Elisabeth MENUT, Patrice DUMESNY, Marie-Josée MANKAÏ, Brigitte CAUVY, Myriam ROBBE, Nicolas MARTEL, Jean-Yves HUET, Ophélie LEFEBVRE, Christian THEODOSE, Patrick de CLARENS, Julien AUGIER, René BOUCHARD, Daniel MARIN, Michel REZK, François CAVALLIER, Christian COULON

<u>Absents excusés</u>: Bernard HENRY (pouvoir à O. LEFEBVRE), Claudette MARIET (pouvoir P. de CLARENS), Jérôme SAILLET (pouvoir à M. ORFEO), Michèle PERRET (pouvoir à P. DUMESNY), Laurence BERNARD (pourvoir à J-Y. HUET), Aurélie COURANT (pouvoir à F. CAVALLIER), Loïs FAUR, Coraline ALEXANDRE, Philippe DURAND-TERRASSON

# MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE « FORÊTS, LACS, ESPACES NATURELS »

Par délibération n°201027-05 du 27 octobre 2020 modifiée par délibération n°230531-01 du 31 mai 2022, le conseil communautaire a désigné les membres composant les différentes commissions communautaires.

Suite au décès de Monsieur Michel Félix, Vice-Président de la Communauté de Communes du Pays de Fayence, survenu le 2 mars 2025, il convient de procéder à son remplacement au sein de la commission « Forêts, lacs, espaces naturels » en tant que représentant de la commune de Tanneron.

En préambule de cette élection, le Président propose à l'assemblée de ne pas recourir au scrutin secret pour cette désignation, comme l'y autorise l'article L.2121-21 du C.G.C.T.

#### LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

**VU** la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-22 et L. 5211-1,

**VU** la délibération du conseil communautaire du 27 octobre 2020 créant dix commissions thématiques intercommunales, **VU** la délibération n°201027-05 du 27 octobre 2020 modifiée par délibération n°230531-01 du 31 mai 2022 désignant les membres de la commission « Forêts, lacs, espaces naturels »,

**CONSIDERANT** que le décès de M. Michel Félix nécessite son remplacement au sein de ladite commission où il représentait la commune de Tanneron,

CONSIDÉRANT que ces désignations ont lieu à bulletin secret et à la majorité absolue des suffrages sauf si le conseil communautaire décide, à l'unanimité d'y renoncer,

#### APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- DÉCIDE de ne pas procéder au scrutin secret pour cette nomination, conformément à l'article L.2121-21 du C.G.C.T.,
- **DÉSIGNE Monsieur Julien AUGIER** membre de la commission communautaire « Forêts, lacs, espaces naturels ».

Elisabeth MENUT Secrétaire de séance René UGO Président

Tourrettes, le 14

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens» accessible par le site internet www.telerecours.fr

083-200004802-20250409-250409-04-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2025 Publication: 15/04/2025

REPUBLIQUE FRANCAISE - Département du Var

#### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE FAYENCE

En exercice Présents		<b>SÉANCE DU MERC</b> Secrétaire d		IL 2025 À 18h00 lisabeth MENUT
Pouvoirs	6	DCC n° 250409/04 Date	de convocati	on: 02-04-2025
Absents	3			
Suffrages exprimés	27			

Se sont réunis les membres du conseil communautaire sous la présidence de René UGO :

Présents: René UGO, Camille BOUGE, Marco ORFÉO, Michel RAYNAUD, Marvyonne BLANC, Elisabeth MENUT, Patrice DUMESNY, Marie-Josée MANKAÏ, Brigitte CAUVY, Myriam ROBBE, Nicolas MARTEL, Jean-Yves HUET, Ophélie LEFEBVRE, Christian THEODOSE, Patrick de CLARENS, Julien AUGIER, René BOUCHARD, Daniel MARIN, Michel REZK, François CAVALLIER, Christian COULON

Absents excusés: Bernard HENRY (pouvoir à O. LEFEBVRE), Claudette MARIET (pouvoir P. de CLARENS), Jérôme SAILLET (pouvoir à M. ORFEO), Michèle PERRET (pouvoir à P. DUMESNY), Laurence BERNARD (pourvoir à J-Y. HUET), Aurélie COURANT (pouvoir à F. CAVALLIER), Loïs FAUR, Coraline ALEXANDRE, Philippe DURAND-TERRASSON

#### ÉLECTION D'UN MEMBRE TITULAIRE DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Par délibération n°200723-24 en date du 23 juillet 2020, le conseil communautaire avait désigné les membres titulaires et suppléants de la Commission d'Appel d'Offres comme suit :

	MEMBRES TITULAIRES	MEMBRES SUPPLEANTS
1	Christian COULON	Jean-Yves HUET
2	Ophélie LEFEBVRE	François CAVALLIER
3	René BOUCHARD	Patrick de CLARENS
4	Myriam ROBBE	Bernard HENRY
5	Michel FELIX	Camille BOUGE

Suite au décès de Monsieur Michel Félix, Vice-Président de la Communauté de Communes du Pays de Fayence, survenu le 2 mars 2025, il convient de procéder à son remplacement au sein de cette commission.

En préambule de cette élection, le Président propose à l'assemblée de ne pas recourir au scrutin secret pour cette désignation, comme l'y autorise l'article L.2121-21 du C.G.C.T.

#### LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du conseil communautaire n°200723-24 du 23 juillet 2020 désignant lesdits délégués,

CONSIDERANT le décès de M. Michel Félix, membre titulaire, nécessitant son remplacement au sein de cette commission,

#### APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- DÉCIDE de ne pas procéder au scrutin secret pour cette nomination, conformément à l'article L.2121-21 du C.G.C.T.,
- **DÉSIGNE Monsieur Julien AUGIER** membre de la commission communautaire « Forêts, lacs, espaces naturels ».

Elisabeth MENUT Secrétaire de séance

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délate de fait administratif à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens» accessible par le site internet www.telerecours.fr

083-200004802-20250409-250409-05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2025 Publication : 15/04/2025

#### REPUBLIQUE FRANCAISE - Département du Var

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE FAYENCE

En exercice	30	SÉANCE DU MERCREDI 09 AVRIL 2025 À 18h00
Présents	21	Secrétaire de séance : Elisabeth MENUT
Pouvoirs	6	DCC n° 250409/05 Date de convocation : 02-04-2025
Absents		
Suffrages exprimés	27	

Se sont réunis les membres du conseil communautaire sous la présidence de René UGO :

<u>Présents</u>: René UGO, Camille BOUGE, Marco ORFÉO, Michel RAYNAUD, Maryvonne BLANC, Elisabeth MENUT, Patrice DUMESNY, Marie-Josée MANKAÏ, Brigitte CAUVY, Myriam ROBBE, Nicolas MARTEL, Jean-Yves HUET, Ophélie LEFEBVRE, Christian THEODOSE, Patrick de CLARENS, Julien AUGIER, René BOUCHARD, Daniel MARIN, Michel REZK, François CAVALLIER, Christian COULON

Absents excusés: Bernard HENRY (pouvoir à O. LEFEBVRE), Claudette MARIET (pouvoir P. de CLARENS), Jérôme SAILLET (pouvoir à M. ORFEO), Michèle PERRET (pouvoir à P. DUMESNY), Laurence BERNARD (pourvoir à J-Y. HUET), Aurélie COURANT (pouvoir à F. CAVALLIER), Loïs FAUR, Coraline ALEXANDRE, Philippe DURAND-TERRASSON

# COMPOSITION DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES (C.L.E.C.T.)

Par délibération n°201208-13 en date du 08/12/2020, le conseil communautaire avait désigné un représentant titulaire et un représentant suppléant par commune membre de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (C.L.E.C.T.) comme suit :

Communes	Membres titulaires	Membres suppléants
BAGNOLS-EN-FORÊT	Mme Marie-Paule GALL	M. Jérôme ZORZUT
CALLIAN	M. Jean-Luc ANTONINI	M. Jacques BERENGER
FAYENCE	Mme Ophélie LEFEBVRE	M. Bernard HENRY
MONS	M. Patrick de CLARENS	Mme Claudette MARIET
MONTAUROUX	M. Jean-Yves HUET	Mme Aurore STURM
SAINT-PAUL-EN-FORÊT	M. Nicolas MARTEL	Mme Myriam ROBBE
SEILLANS	M. René UGO	Mme Francette ANDRIEU
TANNERON	M. Jean-Denis GASTAUD	M. Michel FELIX
TOURRETTES	Mme Roseline MARTEL-TRIGANCE	M. Arnaud RASKIN

Suite au décès de Monsieur Michel Félix, Vice-Président de la Communauté de Communes du Pays de Fayence, survenu le 2 mars 2025, il convient de procéder à son remplacement au sein de cette commission.

En préambule de cette élection, le Président propose à l'assemblée de ne pas recourir au scrutin secret pour cette désignation, comme l'y autorise l'article L.2121-21 du C.G.C.T.

#### LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Général des Impôts, notamment les articles 1609 nonies C IV,

**VU** la délibération n°161213-06 du 13 décembre 2016 approuvant la désignation d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant par commune membre au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT),

**VU** la délibération du conseil communautaire n°201208-13 du 8 décembre 2020 désignant les membres de ladite commission.

CONSIDERANT le décès de M. Michel Félix, membre suppléant, représentant la commune de Tanneron au sein de la CLECT.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200004802-20250409-250409-05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2025 Publication : 15/04/2025

#### APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- DÉCIDE de ne pas procéder au scrutin secret pour cette nomination, conformément à l'article L.2121-21 du C.G.C.T.,
- **DÉSIGNE Monsieur Julien AUGIER** membre suppléant représentant la commune de Tanneron au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)

Elisabeth MENUT Secrétaire de séance Tourrettes, le 14 avril 2025

René UGO Président

083-200004802-20250409-250409-06-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2025 Publication : 15/04/2025

REPUBLIQUE FRANCAISE - Département du Var

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE FAYENCE

En exercice Présents	5.5		<b>SÉANCE DU MERCREDI 09 AVRIL 2025 À 18h00</b> Secrétaire de séance : Elisabeth MENUT
Pouvoirs	6	DCC n° 250409/06	Date de convocation : 02-04-2025
Absents	3		
Suffrages exprimés	27		

Se sont réunis les membres du conseil communautaire sous la présidence de René UGO :

<u>Présents</u>: René UGO, Camille BOUGE, Marco ORFÉO, Michel RAYNAUD, Maryvonne BLANC, Elisabeth MENUT, Patrice DUMESNY, Marie-Josée MANKAÏ, Brigitte CAUVY, Myriam ROBBE, Nicolas MARTEL, Jean-Yves HUET, Ophélie LEFEBVRE, Christian THEODOSE, Patrick de CLARENS, Julien AUGIER, René BOUCHARD, Daniel MARIN, Michel REZK, François CAVALLIER, Christian COULON

Absents excusés: Bernard HENRY (pouvoir à O. LEFEBVRE), Claudette MARIET (pouvoir P. de CLARENS), Jérôme SAILLET (pouvoir à M. ORFEO), Michèle PERRET (pouvoir à P. DUMESNY), Laurence BERNARD (pourvoir à J-Y. HUET), Aurélie COURANT (pouvoir à F. CAVALLIER), Loïs FAUR, Coraline ALEXANDRE, Philippe DURAND-TERRASSON

# DÉSIGNATION D'UN REPRESENTANT AU SEIN DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU (C.L.E.) CHARGÉE DU SUIVI DU SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX (S.A.G.E.) DE LA SIAGNE

Par délibération n°200723-18 en date du 23 juillet 2020, le conseil communautaire avait désigné M. Michel Félix et Jean-Yves Huet en tant que représentants de la Communauté de Communes à la Commission Locale de l'Eau (C.L.E.) Chargée du Suivi du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (S.A.G.E.) de la Siagne

Suite au décès de Monsieur Michel Félix, Vice-Président de la Communauté de Communes du Pays de Fayence, survenu le 2 mars 2025, il convient de procéder à son remplacement dans les différentes commissions et syndicats où il représentait la Communauté de Communes. Il convient donc de désigner un nouveau représentant.

En préambule de cette élection, le Président propose à l'assemblée de ne pas recourir au scrutin secret pour cette désignation, comme l'y autorise l'article L.2121-21 du C.G.C.T.

#### LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la délibération du conseil communautaire n°200723-18 du 23 juillet 2020 désignant les dits délégués, **CONSIDERANT** le décès de M. Michel Félix nécessitant son remplacement dans les différentes commissions et syndicats où il représentait la Communauté de Communes,

#### APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- DÉCIDE de ne pas procéder au scrutin secret pour cette nomination, conformément à l'article L.2121-21 du C.G.C.T.,
- **DÉSIGNE Monsieur Julien AUGIER** représentant au sein de la commission locale de l'eau (C.L.E.) chargée du suivi du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (S.A.G.E.) de la Siagne.

Elisabeth MENUT Secrétaire de séance Tourrettes, le 14 avril 2025

René UGO Président

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2025 Publication : 15/04/2025

REPUBLIQUE FRANCAISE - Département du Var

#### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE FAYENCE

En exercice		SÉANCE DU MERCREDI 09 AVRIL 2025 À 18h00 Secrétaire de séance : Elisabeth MENUT
Pouvoirs		DCC n° 250409/07 Date de convocation : 02-04-2025
Absents	3	
Suffrages exprimés	27	

Se sont réunis les membres du conseil communautaire sous la présidence de René UGO :

<u>Présents</u>: René UGO, Camille BOUGE, Marco ORFÉO, Michel RAYNAUD, Maryvonne BLANC, Elisabeth MENUT, Patrice DUMESNY, Marie-Josée MANKAÏ, Brigitte CAUVY, Myriam ROBBE, Nicolas MARTEL, Jean-Yves HUET, Ophélie LEFEBVRE, Christian THEODOSE, Patrick de CLARENS, Julien AUGIER, René BOUCHARD, Daniel MARIN, Michel REZK, François CAVALLIER, Christian COULON

Absents excusés: Bernard HENRY (pouvoir à O. LEFEBVRE), Claudette MARIET (pouvoir P. de CLARENS), Jérôme SAILLET (pouvoir à M. ORFEO), Michèle PERRET (pouvoir à P. DUMESNY), Laurence BERNARD (pourvoir à J-Y. HUET), Aurélie COURANT (pouvoir à F. CAVALLIER), Loïs FAUR, Coraline ALEXANDRE, Philippe DURAND-TERRASSON

## DÉSIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'EXPLOITATION DE LA RÉGIE D'EAU POTABLE

Par délibération n°200723-22 en date du 23 juillet 2020, modifiée par délibérations n°201027-01 du 27 octobre 2010 et n°230628-03 du 28 juin 2023, le conseil communautaire avait désigné les membres destinés à siéger au Conseil d'exploitation de la régie d'eau potable comme suit :

# Membres titulaires et suppléants au sein du conseil d'exploitation de la régie d'eau potable :

18	MEMBRES TITULAIRES	MEMBRES SUPPLEANTS		
1 ( )	René BOUCHARD	Claudette MARIET		
2	François CAVALLIER	Brigitte CAUVY		
3	Bernard HENRY	Michel REZK		
4	Patrick de CLARENS	Jean-Yves HUET		
5	Philippe DURAND-TERRASSON	Myriam ROBBE		
6	Nicolas MARTEL	Maryvonne BLANC		
7	René UGO	Coraline ALEXANDRE		
8	Michel FELIX	Camille BOUGE		
9	Michel RAYNAUD	Daniel MARIN		

# Membres extérieurs au conseil communautaire pour siéger au sein du conseil d'exploitation de la régie d'eau potable :

1-	Benjamin ILIC, issu du personnel
2-	Patrice TALLENT, personne qualifiée
3-	André MAITREJEAN, personne qualifiée

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200004802-20250409-250409-07-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2025 Publication : 15/04/2025

4- Ivan STALENQ, association d'usagers
 5- Jean-Hippolyte GAULT, association d'usagers
 6- Julien AUGIER, association d'usagers

Suite au décès de Monsieur Michel Félix, membre titulaire du conseil d'exploitation de la régie d'eau potable, survenu le 2 mars 2025, il convient de procéder à son remplacement.

#### LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la délibération du conseil communautaire n°200723-22 du 23 juillet 2020, modifiée par délibérations n°201027-01 du 27 octobre 2010 et n°230628-03 du 28 juin 2023, désignant les membres du conseil d'exploitation de la régie d'eau potable,

CONSIDÉRANT qu'il convient de désigner un membre titulaire au sein de l'instance précitée en remplacement de Michel Félix décédé le 2 mars 2025,

#### APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- DÉCIDE de ne pas procéder au scrutin secret pour cette nomination, conformément à l'article L.2121-21 du C.G.C.T.,
- DÉSIGNE Monsieur Julien AUGIER membre titulaire du conseil d'exploitation de la régie d'eau potable.
- **DESIGNE Monsieur Michel LOVERA** est élu membre extérieur au conseil d'exploitation de la régie d'assainissement (en tant que représentant l'association des usagers) pour siéger au sein de cette assemblée.

Elisabeth MENUT Secrétaire de séance Tourrettes, le 14 avril 2025

René UGO Président

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2025 Publication : 15/04/2025

REPUBLIQUE FRANCAISE - Département du Var

#### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE FAYENCE

En exercice	30		SÉANCE DU MERCREDI 09 AVRIL 2025 À 18h00
Présents	21		Secrétaire de séance : Elisabeth MENUT
Pouvoirs	6	DCC n° 250409/08	Date de convocation : 02-04-2025
Absents	3		
Suffrages exprimés	27		

Se sont réunis les membres du conseil communautaire sous la présidence de René UGO :

<u>Présents</u>: René UGO, Camille BOUGE, Marco ORFÉO, Michel RAYNAUD, Maryvonne BLANC, Elisabeth MENUT, Patrice DUMESNY, Marie-Josée MANKAÏ, Brigitte CAUVY, Myriam ROBBE, Nicolas MARTEL, Jean-Yves HUET, Ophélie LEFEBVRE, Christian THEODOSE, Patrick de CLARENS, Julien AUGIER, René BOUCHARD, Daniel MARIN, Michel REZK, François CAVALLIER, Christian COULON

<u>Absents excusés</u>: Bernard HENRY (pouvoir à O. LEFEBVRE), Claudette MARIET (pouvoir P. de CLARENS), Jérôme SAILLET (pouvoir à M. ORFEO), Michèle PERRET (pouvoir à P. DUMESNY), Laurence BERNARD (pourvoir à J-Y. HUET), Aurélie COURANT (pouvoir à F. CAVALLIER), Loïs FAUR, Coraline ALEXANDRE, Philippe DURAND-TERRASSON

#### DÉSIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'EXPLOITATION DE LA RÉGIE D'ASSAINISSEMENT

Par délibération n°200723-22 en date du 23 juillet 2020, modifiée par délibérations n°201027-01 du 27 octobre 2010 et n°230628-03 du 28 juin 2023, le conseil communautaire avait désigné les membres destinés à siéger au Conseil d'exploitation de la régie d'assainissement comme suit :

#### Membres titulaires et suppléants au sein du conseil d'exploitation de la régie d'assainissement :

	MEMBRES TITULAIRES	MEMBRES SUPPLEANTS		
1	René BOUCHARD	Claudette MARIET		
2	François CAVALLIER	Brigitte CAUVY		
3	Bernard HENRY	Michel REZK		
4	Patrick de CLARENS	Jean-Yves HUET		
5	Philippe DURAND-TERRASSON	Myriam ROBBE		
6	Nicolas MARTEL	Maryvonne BLANC		
7	7 René UGO Coraline ALEXANDRE			
8	Michel FELIX	Camille BOUGE		
9	9 Michel RAYNAUD Daniel MARIN			

Membres extérieurs au conseil co	ommunautaire pour siéger au sein	du conseil d'exploitation de	de la régie d'assai	inissement
----------------------------------	----------------------------------	------------------------------	---------------------	------------

1-	Benjamin ILIC, issu du personnel		

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200004802-20250409-250409-08-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2025 Publication : 15/04/2025

2-	Patrice TALLENT, personne qualifiée
3-	André MAITREJEAN, personne qualifiée
4-	Ivan STALENQ, association d'usagers
5-	Jean-Hippolyte GAULT, association d'usagers
6-	Julien AUGIER, association d'usagers

Suite au décès de Monsieur Michel Félix, membre titulaire du conseil d'exploitation de la régie d'eau potable, survenu le 2 mars 2025, il convient de procéder à son remplacement.

#### LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la délibération du conseil communautaire n°200723-22 du 23 juillet 2020, modifiée par délibérations n°201027-01 du 27 octobre 2010 et n°230628-03 du 28 juin 2023, désignant les membres du conseil d'exploitation de la régie d'assainissement,

**CONSIDÉRANT** qu'il convient de désigner un membre titulaire au sein de l'instance précitée en remplacement de Michel Félix décédé le 2 mars 2025,

#### APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- DÉSIGNE Monsieur Julien AUGIER membre titulaire du conseil d'exploitation de la régie d'assainissement.
- **DESIGNE Monsieur Michel LOVERA** est élu membre extérieur au conseil d'exploitation de la régie d'assainissement (en tant que représentant l'association des usagers) pour siéger au sein de cette assemblée.

Elisabeth MENUT Secrétaire de séance Tourrettes, le 14 avril 2025

René UGO Président

083-200004802-20250409-250409-09-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2025 Publication : 15/04/2025

REPUBLIQUE FRANCAISE - Département du Var

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE FAYENCE

En exercice Présents			SÉANCE DU MERCREDI 09 AVRIL 2025 À 18h00 Secrétaire de séance : Elisabeth MENUT
Pouvoirs	100	DCC n° 250409/09	Date de convocation : 02-04-2025
AbsentsSuffrages exprimés			

Se sont réunis les membres du conseil communautaire sous la présidence de René UGO :

<u>Présents</u>: René UGO, Camille BOUGE, Marco ORFÉO, Michel RAYNAUD, Maryvonne BLANC, Elisabeth MENUT, Patrice DUMESNY, Marie-Josée MANKAÏ, Brigitte CAUVY, Myriam ROBBE, Nicolas MARTEL, Jean-Yves HUET, Ophélie LEFEBVRE, Christian THEODOSE, Patrick de CLARENS, Julien AUGIER, René BOUCHARD, Daniel MARIN, Michel REZK, François CAVALLIER, Christian COULON

<u>Absents excusés</u>: Bernard HENRY (pouvoir à O. LEFEBVRE), Claudette MARIET (pouvoir P. de CLARENS), Jérôme SAILLET (pouvoir à M. ORFEO), Michèle PERRET (pouvoir à P. DUMESNY), Laurence BERNARD (pourvoir à J-Y. HUET), Aurélie COURANT (pouvoir à F. CAVALLIER), Loïs FAUR, Coraline ALEXANDRE, Philippe DURAND-TERRASSON

# DÉSIGNATION D'UN DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT POUR SIÉGER AU SYNDICAT MIXTE INONDATIONS, AMENAGEMENT ET GESTION DE L'EAU MARALPIN (SMIAGE MARALPIN)

Par délibération n°200723-08 en date du 23 juillet 2020, le conseil communautaire avait désigné les délégués destinés à siéger au Syndicat Mixte Inondations, Aménagement et Gestion de l'Eau maralpin (SMIAGE MARALPIN) comme suit :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
M. René UGO	M. Michel FELIX

Suite au décès de Monsieur Michel Félix, 6ème Vice-Président de la Communauté de Communes du Pays de Fayence, survenu le 2 mars 2025, il convient de procéder à son remplacement dans les différentes commissions et syndicats où il représentait la Communauté de Communes. Il convient donc de désigner un nouveau délégué suppléant.

En préambule de cette élection, le Président propose à l'assemblée de ne pas recourir au scrutin secret pour cette désignation, comme l'y autorise l'article L.2121-21 du C.G.C.T.

#### LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** les statuts du Syndicat Mixte Inondations, Aménagement et Gestion de l'Eau Maralpin (SMIAGE MARALPIN) fixant la représentation de la Communauté de Communes du Pays de Fayence à 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant pour siéger au sein de l'assemblée délibérante,

VU la délibération du conseil communautaire n°200723-08 du 23 juillet 2020 désignant lesdits délégués,

**CONSIDERANT** le décès de M. Michel Félix nécessitant son remplacement dans les différentes commissions et syndicats où il représentait la Communauté de Communes,

#### APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- DÉCIDE de ne pas procéder au scrutin secret pour cette nomination, conformément à l'article L.2121-21 du C.G.C.T.,
- **DÉSIGNE Monsieur Julien AUGIER** délégué suppléant destiné à siéger au Syndicat Mixte Inondations, Aménagement et Gestion de l'Eau maralpin (SMIAGE MARALPIN)

Elisabeth MENUT Secrétaire de séance René UGO Président

Tourrettes, le 14 a

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens» accessible par le site internet www.telerecours.fr

083-200004802-20250409-250409-10-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2025 Publication: 15/04/2025

REPUBLIQUE FRANCAISE - Département du Var

#### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE FAYENCE

En exercice	30		SÉANCE DU MERCREDI 09 AVRIL 2025 À 18h00
Présents	21		Secrétaire de séance : Elisabeth MENUT
Pouvoirs	6	DCC n° 250409/10	Date de convocation : 02-04-2025
Absents	3		
Suffrages exprimés	27		

Se sont réunis les membres du conseil communautaire sous la présidence de René UGO :

Présents : René UGO, Camille BOUGE, Marco ORFÉO, Michel RAYNAUD, Maryvonne BLANC, Elisabeth MENUT, Patrice DUMESNY, Marie-Josée MANKAÏ, Brigitte CAUVY, Myriam ROBBE, Nicolas MARTEL, Jean-Yves HUET, Ophélie LEFEBVRE, Christian THEODOSE, Patrick de CLARENS, Julien AUGIER, René BOUCHARD, Daniel MARIN, Michel REZK, François CAVALLIER, Christian COULON

Absents excusés: Bernard HENRY (pouvoir à O. LEFEBVRE), Claudette MARIET (pouvoir P. de CLARENS), Jérôme SAILLET (pouvoir à M. ORFEO), Michèle PERRET (pouvoir à P. DUMESNY), Laurence BERNARD (pourvoir à J-Y. HUET), Aurélie COURANT (pouvoir à F. CAVALLIER), Lois FAUR, Coraline ALEXANDRE, Philippe DURAND-TERRASSON

## DÉSIGNATION D'UN DÉLÉGUÉ TITULAIRE POUR SIÉGER AU SYNDICAT MIXTE DU GRAND SITE DE L'ESTÉREL (SMGSE)

Par délibération n°200723-09 en date du 23 juillet 2020, le conseil communautaire avait désigné les délégués destinés à siéger au Syndicat Mixte du Grand Site de l'Estérel (SMGSE)

TITULAIRES	SUPPLEANTS
M. Michel FLEURY	M. Jérôme ZORZUT
M. Michel FELIX	M. Michel REZK

Suite au décès de Monsieur Michel Félix, Vice-Président de la Communauté de Communes du Pays de Fayence, survenu le 2 mars 2025, il convient de procéder à son remplacement dans les différentes commissions et syndicats où il représentait la Communauté de Communes. Il convient donc de désigner un nouveau délégué titulaire.

En préambule de cette élection, le Président propose à l'assemblée de ne pas recourir au scrutin secret pour cette désignation, comme l'y autorise l'article L.2121-21 du C.G.C.T.

#### LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les statuts du Syndicat Mixte du Grand Site de l'Estérel (SMGSE) fixant la représentation de la Communauté de Communes du Pays de Fayence à 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants pour siéger au sein de l'assemblée délibérante,

VU la délibération du conseil communautaire n°200723-09 du 23 juillet 2020 désignant les dits délégués,

VU la délibération du conseil communautaire n°220531-02 du 31 mai 2022 concernant la modification des statuts du SIPME et le changement de nom du syndicat.

CONSIDERANT le décès de M. Michel Félix nécessitant son remplacement dans les différentes commissions et syndicats où il représentait la Communauté de Communes,

## APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- DÉCIDE de ne pas procéder au scrutin secret pour cette nomination, conformément à l'article L.2121-21 du C.G.C.T.,
- DÉSIGNE Monsieur Julien AUGIER délégué titulaire au Syndicat Mixte du Grand Site de l'Estérel (SMGSE)

Tourrettes, le 14 avril 2025

René UGO Président

Elisabeth MENUT Secrétaire de séance

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai administratif à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le tric

saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens» accessible par le site internet www.telerecours.fr

083-200004802-20250409-250409-11-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2025 Publication : 15/04/2025

REPUBLIQUE FRANCAISE - Département du Var

#### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE FAYENCE

En exercice Présents			<b>SÉANCE DU MERCREDI 09 AVRIL 2025 À 18h00</b> Secrétaire de séance: Elisabeth MENUT
Pouvoirs	6	DCC n° 250409/11	Date de convocation : 02-04-2025
Absents	3		
Suffrages exprimés	27		

Se sont réunis les membres du conseil communautaire sous la présidence de René UGO :

<u>Présents</u>: René UGO, Camille BOUGE, Marco ORFÉO, Michel RAYNAUD, Maryvonne BLANC, Elisabeth MENUT, Patrice DUMESNY, Marie-Josée MANKAÏ, Brigitte CAUVY, Myriam ROBBE, Nicolas MARTEL, Jean-Yves HUET, Ophélie LEFEBVRE, Christian THEODOSE, Patrick de CLARENS, Julien AUGIER, René BOUCHARD, Daniel MARIN, Michel REZK, François CAVALLIER, Christian COULON

<u>Absents excusés</u>: Bernard HENRY (pouvoir à O. LEFEBVRE), Claudette MARIET (pouvoir P. de CLARENS), Jérôme SAILLET (pouvoir à M. ORFEO), Michèle PERRET (pouvoir à P. DUMESNY), Laurence BERNARD (pourvoir à J-Y. HUET), Aurélie COURANT (pouvoir à F. CAVALLIER), Loïs FAUR, Coraline ALEXANDRE, Philippe DURAND-TERRASSON

# DÉSIGNATION D'UN(E) DELEGUE(E) POUR SIÉGER AU SEIN DE L'ASSOCIATION DES COMMUNES FORESTIERES DU VAR (COFOR)

Par délibération n°200723-13 en date du 23 juillet 2020, le conseil communautaire avait désigné les représentants destinés à siéger au sein de l'association des Communes Forestières du Var (COFOR) comme suit :

TITULAIRES	SUPPLEANTS		
M. Michel FELIX	M. Michel REZK		

Suite au décès de Monsieur Michel Félix, Vice-Président de la Communauté de Communes du Pays de Fayence, survenu le 2 mars 2025, il convient de procéder à son remplacement dans les différentes commissions et syndicats où il représentait la Communauté de Communes. Il convient donc de désigner un nouveau délégué titulaire.

En préambule de cette élection, le Président propose à l'assemblée de ne pas recourir au scrutin secret pour cette désignation, comme l'y autorise l'article L.2121-21 du C.G.C.T.

#### LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** l'adhésion de la CCPF à l'Association des Communes Forestières du Var (COFOR) par délibération du 27 juin 2017, **VU** la délibération du conseil communautaire n°200723-13 du 23 juillet 2020 désignant lesdits délégués,

CONSIDERANT le décès de M. Michel Félix, délégué titulaire, nécessitant son remplacement au sein de cette association,

#### APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- DÉCIDE de ne pas procéder au scrutin secret pour cette nomination, conformément à l'article L.2121-21 du C.G.C.T.,
- **DÉSIGNE Monsieur Julien AUGIER** représentant de la CCPF au sein de l'association des Communes Forestières du Var (COFOR).

Elisabeth MENUT Secrétaire de séance Tourrettes, le 14 avril 2025

René UGC Président

ays de Fay

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens» accessible par le site internet www.telerecours.fr

083-200004802-20250409-250409-12-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2025 Publication : 15/04/2025

REPUBLIQUE FRANCAISE - Département du Var

#### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE FAYENCE

En exercice Présents		SÉ	ANCE DU MERCREDI 09 AVRIL 2025 À 18h00 Secrétaire de séance : Elisabeth MENUT
Pouvoirs	6	DCC n° 250409/12	Date de convocation : 02-04-2025
Absents	3		
Suffrages exprimés	27		

Se sont réunis les membres du conseil communautaire sous la présidence de René UGO :

<u>Présents</u>: René UGO, Camille BOUGE, Marco ORFÉO, Michel RAYNAUD, Maryvonne BLANC, Elisabeth MENUT, Patrice DUMESNY, Marie-Josée MANKAÏ, Brigitte CAUVY, Myriam ROBBE, Nicolas MARTEL, Jean-Yves HUET, Ophélie LEFEBVRE, Christian THEODOSE, Patrick de CLARENS, Julien AUGIER, René BOUCHARD, Daniel MARIN, Michel REZK, François CAVALLIER, Christian COULON

<u>Absents excusés</u>: Bernard HENRY (pouvoir à O. LEFEBVRE), Claudette MARIET (pouvoir P. de CLARENS), Jérôme SAILLET (pouvoir à M. ORFEO), Michèle PERRET (pouvoir à P. DUMESNY), Laurence BERNARD (pourvoir à J-Y. HUET), Aurélie COURANT (pouvoir à F. CAVALLIER), Loïs FAUR, Coraline ALEXANDRE, Philippe DURAND-TERRASSON

# DÉSIGNATION D'UN(E) ELU(E) CHARGE(E) DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN INTERCOMMUNAL DE SAUVEGARDE (PICS)

Par délibération n°240702-06 en date du 2 juillet 2024, le conseil communautaire avait acté l'élaboration d'un Plan Intercommunal de Sauvegarde (PICS) pour le territoire de la Communauté de Communes du Pays de Fayence (CCPF) et désigné M. Michel FELIX en tant qu'élu chargé de la mise en œuvre du PICS.

Suite au décès de M. Félix, Vice-Président de la Communauté de Communes du Pays de Fayence, survenu le 2 mars 2025, il convient de procéder à son remplacement dans ladite instance.

En préambule de cette élection, le Président propose à l'assemblée de ne pas recourir au scrutin secret pour cette désignation, comme l'y autorise l'article L.2121-21 du C.G.C.T.

#### LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la délibération du conseil communautaire n°240702-06 en date du 02 juillet 2024 désignant l'élu en charge de la mise en œuvre du PICS.

CONSIDERANT le décès de M. Michel Félix nécessitant son remplacement au sein de cette instance,

#### APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- DÉCIDE de ne pas procéder au scrutin secret pour cette nomination, conformément à l'article L.2121-21 du C.G.C.T.,
- DÉSIGNE Monsieur Julien AUGIER, élu de la CCPF en charge de la mise en œuvre du PICS.

Elisabeth MENUT Secrétaire de séance Tourrettes, le 14 avril 2025

René UGO Président

S de Fo

083-200004802-20250409-250409-13-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2025 Publication: 15/04/2025

REPUBLIQUE FRANCAISE - Département du Var

#### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE FAYENCE

SÉANCE DU MERCREDI 09 AVRIL 2025 À 18h00 En exercice ...... 30 Secrétaire de séance : Elisabeth MENUT Présents...... 21 DCC n° 250409/13 Date de convocation: 02-04-2025 Pouvoirs...... 6 Absents..... Suffrages exprimés ........... 27

Se sont réunis les membres du conseil communautaire sous la présidence de René UGO :

Présents: René UGO, Camille BOUGE, Marco ORFÉO, Michel RAYNAUD, Maryvonne BLANC, Elisabeth MENUT, Patrice DUMESNY, Marie-Josée MANKAÏ, Brigitte CAUVY, Myriam ROBBE, Nicolas MARTEL, Jean-Yves HUET, Ophélie LEFEBVRE, Christian THEODOSE, Patrick de CLARENS, Julien AUGIER, René BOUCHARD, Daniel MARIN, Michel REZK, François CAVALLIER, Christian COULON

Absents excusés: Bernard HENRY (pouvoir à O. LEFEBVRE), Claudette MARIET (pouvoir P. de CLARENS), Jérôme SAILLET (pouvoir à M. ORFEO), Michèle PERRET (pouvoir à P. DUMESNY), Laurence BERNARD (pourvoir à J-Y. HUET), Aurélie COURANT (pouvoir à F. CAVALLIER), Loïs FAUR, Coraline ALEXANDRE, Philippe DURAND-TERRASSON

#### ÉLECTION D'UN MEMBRE TITULAIRE DE LA COMMISSION DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

Par délibération n°240702/05 en date du 08 juillet 2024, le conseil communautaire avait désigné les membres titulaires

et suppléants de la Commission Délégation de Service Public comme suit :

	MEMBRES TITULAIRES	MEMBRES SUPPLEANTS
1	Christian COULON	Jean-Yves HUET
2	Ophélie LEFEBVRE	François CAVALLIER
3	René BOUCHARD	Patrick de CLARENS
4	Myriam ROBBE	Bernard HENRY
5	Michel FELIX	Camille BOUGE

Suite au décès de Monsieur Michel Félix, Vice-Président de la Communauté de Communes du Pays de Fayence, survenu le 2 mars 2025, il convient de procéder à son remplacement au sein de cette commission.

En préambule de cette élection, le Président propose à l'assemblée de ne pas recourir au scrutin secret pour cette désignation, comme l'y autorise l'article L.2121-21 du C.G.C.T.

#### LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération de conseil communautaire n°240702/05 en date du 08 juillet 2024 désignant lesdits délégués, CONSIDERANT le décès de M. Michel Félix, membre titulaire, nécessitant son remplacement au sein de cette commission,

#### APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

Elisabeth MENUT

Secrétaire de séance

DÉCIDE de ne pas procéder au scrutin secret pour cette nomination, conformément à l'article L.2121-21 du C.G.C.T.,

**DÉSIGNE Monsieur Julien AUGIER**, élu membre titulaire au sein de la Commission d'Appel d'Offres.

Tourrettes, le 14 avril 2025

René UGO

Président

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens» accessible par le site internet www.telerecours.fr

083-200004802-20250409-250409-14-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2025 Publication : 15/04/2025

REPUBLIQUE FRANCAISE - Département du Var

#### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE FAYENCE

En exercice 30
Présents 21
Secrétaire de séance : Elisabeth MENUT
Pouvoirs 6
Absents 3
Suffrages exprimés 27
SEANCE DU MERCREDI 09 AVRIL 2025 À 18h00
Secrétaire de séance : Elisabeth MENUT
Date de convocation : 02-04-2025

Se sont réunis les membres du conseil communautaire sous la présidence de René UGO :

<u>Présents</u>: René UGO, Camille BOUGE, Marco ORFÉO, Michel RAYNAUD, Maryvonne BLANC, Elisabeth MENUT, Patrice DUMESNY, Marie-Josée MANKAÏ, Brigitte CAUVY, Myriam ROBBE, Nicolas MARTEL, Jean-Yves HUET, Ophélie LEFEBVRE, Christian THEODOSE, Patrick de CLARENS, Julien AUGIER, René BOUCHARD, Daniel MARIN, Michel REZK, François CAVALLIER, Christian COULON

Absents excusés: Bernard HENRY (pouvoir à O. LEFEBVRE), Claudette MARIET (pouvoir P. de CLARENS), Jérôme SAILLET (pouvoir à M. ORFEO), Michèle PERRET (pouvoir à P. DUMESNY), Laurence BERNARD (pourvoir à J-Y. HUET), Aurélie COURANT (pouvoir à F. CAVALLIER), Loïs FAUR, Coraline ALEXANDRE, Philippe DURAND-TERRASSON

#### **BUDGET PRINCIPAL:**

#### **APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2025**

L'instruction budgétaire et comptable M57 permet à l'assemblée délibérante d'autoriser l'exécutif, si les crédits budgétaires sont insuffisants en cours d'année, à transférer des crédits depuis un autre chapitre de la section par le mécanisme de fongibilité des crédits dans les limites autorisées par l'assemblée. En effet, si l'assemblée délibérante l'autorise à l'occasion du vote du budget, dans les limites qu'elle fixe, l'exécutif peut procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel), au sein des deux sections, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections.

Il est demandé au conseil communautaire de se prononcer sur le budget principal primitif 2025, arrêté comme suit :

Recettes de fonctionnement : 14 820 000€
 Dépenses de fonctionnement : 14 820 000€
 Recettes d'investissement : 8 570 000€
 Dépenses d'investissement : 8 570 000€

#### LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'instruction budgétaire et comptable M57,

VU le débat d'orientation budgétaire du 19 mars 2025,

VU le projet de budget principal primitif 2025,

#### ENTENDU cet exposé,

#### APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ (2 ABSTENTIONS : M. ORFEO- J. SAILLET)

• APPROUVE le Budget principal Primitif pour l'exercice 2025 comme suit :

Recettes de fonctionnement : 14 820 000€
 Dépenses de fonctionnement : 14 820 000€
 Recettes d'investissement : 8 570 000€
 Dépenses d'investissement : 8 570 000€

- **VOTE** ce budget comme suit :
  - o au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
  - o au niveau des opérations pour la section d'investissement,

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens» accessible par le site internet www.telerecours.fr

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200004802-20250409-250409-14-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2025 Publication : 15/04/2025

• AUTORISE le Président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre en section de fonctionnement et de chapitre opération à chapitre opération en section d'investissement, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections, à l'exclusion des dépenses de personnel.

Elisabeth MENUT Secrétaire de séance Tourrettes, le 14 avril 2025

René UGO Président



## Présentation brève et synthétique des Budgets Primitifs 2025

L'article 107 de la loi n° 2015-991 du 07 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) a prévu qu'une « présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte financier unique (ancien compte administratif) afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux ».

# Le cadre général du budget

**Le Budget Primitif** retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues par la Communauté de Communes pour l'année. Il respecte les principes budgétaires de l'annualité, l'universalité, l'unité, l'équilibre et l'antériorité.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'Etat dans les 15 jours qui suivent son approbation.

Par cet acte le Président, l'ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget pour la période qui s'étend du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de l'année civile.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020 et la prise des compétences eau et assainissement, la Communauté de Communes a un budget principal et 4 budgets annexes (Déchets Ménagers et Assimilés ; ZA de Brovès ; Eau ; Assainissement).

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, la Communauté de Communes applique la nomenclature comptable M57 à la place de la M14, pour son budget principal et les budgets annexes DMA et ZA de Brovès. Les budgets annexes eau et assainissement sont quant à eux soumis à la nomenclature M49.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2025, le budget annexe assainissement est assujetti à la TVA, comme les budgets annexes de la ZA de BROVES et de l'eau.

#### 1. La section de fonctionnement

Le budget de fonctionnement permet à la collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services intercommunaux.

a. Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les chapitres suivants :

Le chapitre 011 « Charges à caractère général » comprend l'ensemble des charges de fonctionnement des structures et des services : eau, électricité, téléphone, chauffage, carburants, fournitures administratives et autres, entretien des bâtiments et équipements, frais d'affranchissement, les primes d'assurances, les contrats de maintenance ...

Le chapitre 012 « Charges de personnel » comprend les salaires et l'ensemble des charges (cotisations sociales, retraite, médecine du travail ...).

#### Le chapitre 014 « Atténuations de produits » correspond :

- Pour les budgets en M57: aux attributions de compensation versées aux communes, aux contributions obligatoires (Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales FPIC et Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources FNGIR) ainsi qu'au reversement de la taxe de séjour à l'Office de Tourisme Intercommunal.
- Pour le budget eau en M49 : au reversement à l'Agence de l'eau de la redevance sur la consommation d'eau potable encaissée au préalable sur les factures payées par les usagers.

Le chapitre 65 « Autres charges de gestion courante » englobe les frais tiés aux rétus (ind மானம் sités a frais duer mission et cotisations), la contribution au SDIS, les subventions aux associations aux associations aux organismes de regroupement.

Accusé certifié exécutoire

Le chapitre 66 « Charges financières » englobe les intérêts de la dette Réception par le préfet : 14/04/2025 Publication : 15/04/2025

Le chapitre 042 « Opérations d'ordre » correspond aux dotations aux amortissements.

Le chapitre 023 « Virement à la section d'investissement » contribue à l'autofinancement de la section d'investissement.

#### b. Les recettes de fonctionnement :

Le chapitre 013 « Atténuations de charges » comprend notamment les remboursements de rémunérations et charges de personnel suite aux arrêts maladie.

Le chapitre 70 « Produits de services et ventes » englobe les paiements effectués par les usagers des services proposés (téléalarme, transports scolaires, déchetteries, rachats liés à la collecte sélective (papier, verre, emballages ...), eau, assainissement.

Le chapitre 73 « Impôts et taxes » comprend la fraction de TVA compensatoire de la TH des résidences principales et de la CVAE (Cotisation sur la Valeur Ajoutée des entreprises).

Le chapitre 731 « Fiscalité locale » englobe les impositions directes (taxes foncières sur le bâti et non bâti, taxe d'habitation sur les résidences secondaires, cotisation foncière des entreprises) ainsi que l'ensemble des impôts économiques (TASCOM, IFER), la taxe d'enlèvement des ordures ménagères et la taxe de séjour.

Le chapitre 74 « Dotations et participations » concerne essentiellement les dotations de l'Etat, des subventions (Département, CAF ...), les financements apportés par les éco-organismes en lien avec la collecte sélective.

Le chapitre 75 « Autres produits de gestion courante » correspond à la redevance de concession d'ERDF et désormais, en M57, aux différents remboursements effectués par les assurances dans le cadre de sinistres, auparavant affectés au chapitre 77, « recettes exceptionnelles », chapitre qui n'existe plus en M57.

#### 2. La section d'investissement

La section d'investissement, contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, est liée aux projets de la Communauté de Communes à moyen ou long terme.

#### a. Les dépenses d'investissement :

Il s'agit de dépenses liées à l'acquisition de mobilier, de matériel informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux sur des structures déjà existantes ou de nouvelles structures.

#### b. Les recettes d'investissement :

s recettes comprennent des si	ihvantions das ar	mnriints at la For	ide da Compane	AV/T el ab noites

Le budget principal
---------------------

#### 1. Dépenses de fonctionnement

Chapitre	Budget 2024	Budget 2025	Evolution
011 – Charges à caractère général	1 543 956.40	1 773 139.60	14.84%
012 – Charges de personnel	2 523 973.00	2 741 100.00	8.60%
014 – Atténuation de produits	3 828 239.83	3 829 728.83	0.04%
65 – Charges de gestion courante	3 033 961.00	3 092 660.72	1.93%
66 – Charges financières	23 107.77	50 403.88	118.13%
67 – Charges exceptionnelles	8 000.00	8 608.52	7.61%
042 – Opérations d'ordre	554 000.00	554 358.45	0.06%
023 – Virement à l'investissement	1 963 535.00	2 770 000.00	41.07%
Total des dépenses de fonctionnement	13 478 773.00€	14 820 000.00€	9.95%

# 2. Recettes de fonctionnement

Chapitre	Budget 2024	AGUSÁGETÍ É OZÉCUTO	
002 – Excédent antérieur reporté	1 201 353.81	Réception par le préfet	14/04/2025.07%
013 – Atténuation de charges	131 118.20	63 620.88	- 51.48%
70 – Produit des services	1 048 034.32	661 076.00	- 36.92%
73 – Impôts et taxes	2 490 987.75	2 449 643.56	- 1.66%
731 – Fiscalité locale	7 103 072.00	7 366 013.00	3.70%
74 – Dotations et subventions	1 359 403.01	1 543 677.40	13.56%
75 – Autres produits gestion courante	35 151.00	36 690.00	4.38%
76 – Autres produits financiers (CAT)	1 282.00		
78 – Récupération de provisions	53 969.91		
042 – Opérations d'ordre	54 401.00	43 402.00	- 20.22%
Total des recettes de fonctionnement	13 478 773.00€	14 820 000.00€	9.95%

# 3. Dépenses et recettes d'investissement

La section d'investissement du budget principal est votée par opérations.

Opération	Dépenses	Recettes
Non affecté – Déficit d'investissement reporté	342 236.63	
Non affecté – Excédent de fonctionnement capitalisé		409 463.43
Non affecté – Virement de la section de fonctionnement		2 770 000.00
Non affecté - FCTVA		635 406.55
Non affecté – Opérations d'ordre – Amortissements / Travaux en régie	43 402.00	554 358.45
Non affecté – Remboursement du capital des emprunts	334 594.09	
Non affecté – Intégration de frais d'études et d'insertions	100 000.00	100 000.00
Non affecté – Reprises avances forfaitaires	35 000.00	35 000.00
Non affecté – Intégration dans l'actif des prises THD	332 700.00	332 700.00
Non affecté – Remboursement du budget annexe ZA Brovès suite ventes		123 774.00
Non affecté – Var Très Haut Débit	32 700.00	
Non affecté – Interventions foncières (parcelle agricole) remboursable	240 000.00	240 000.00
Opération 15 – Maison de Pays / Frances Services	25 180.00	113 084.71
Opération 17 – Domaine de Tassy	371 000.00	9 708.43
Opération 75 - Agriculture	494 200.00	
Opération 76 - PIDAF	450 435.52	191 115.03
Opération 77 – Réseau radioélectrique	10 000.00	
Opération 84 – Gymnases intercommunaux	772 528.05	496 000.00
Opération 85 – Stade d'Athlétisme de Tourrettes	27 640.00	52 536.38
Opération 86 – Stade de Foot de Fayence	53 040.00	
Opération 87 – Maison Du Lac	20 592.75	
Opération 89 – Lac de Saint Cassien / Tourisme	190 000.00	18 546.00
Opération 90 – SCOT / PCAET	44 895.00	
Opération 91 – Opérations diverses	262 000.00	
Opération 92 – Mobilité	2 865 439.98	1 530 500.00
Opération 95 – Maison Intercommunale Petite Enfance et Famille	855 824.41	766 000.00
Opération 98 – Base d'aviron	59 292.00	
Opération 99 – Développement économique	412 328.04	
Opération 101 – Pôles intermodaux	7 910.00	91 807.02
Opération 102 – Gens du voyage	100 000.00	100 000.00
Opération 104 - Médiathèques	59 461.53	
Opération 105 - Santé	27 600.00	
Total des dépenses et recettes d'investissement	8 570 000.00€	8 570 000.00€

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2025

Le budget annexe « Déchets Ménagers et Assimilés ation : 15/04/2025

# 1. Dépenses de fonctionnement

Chapitre	Budget 2024	Budget 2025	Evolution
011 – Charges à caractère général	5 778 769.36	5 863 520.33	1.47%
012 – Charges de personnel	2 668 309.00	2 652 010.00	- 0.61%
65 – Charges de gestion courante	67 200.00	57 600.00	- 14.29%
66 – Charges financières	59 892.64	76 425.70	27.60%
67 – Charges exceptionnelles	10 000.00	8 000.00	- 20.00%
68 - Provisions	65 000.00		
042 – Opérations d'ordre	694 000.00	829 443.97	19.52%
023 – Virement à l'investissement	250 000.00		
Total des dépenses de fonctionnement	9 593 171.00€	9 487 000.00€	- 1.11%

#### 2. Recettes de fonctionnement

Chapitre	Budget 2024	Budget 2025	Evolution
002 – Excédent antérieur reporté	714 068.90	443 610.91	- 37.88%
70 – Produit des services	456 363.00	566 103.00	24.05%
731 – Fiscalité locale	7 522 737.00	7 763 314.00	3.20%
74 – Dotations et subventions	679 182.00	596 654.76	- 12.15%
75 – Autres produits de gestion courante	49 469.05	15 000.00	- 69.68%
78 – Reprises de provisions	124 953.00	65 072.00	- 47.92%
013 – Atténuation de charges	20 973.05	10 140.33	- 51.65%
042 – Opérations d'ordre	25 425.00	27 105.00	6.61%
Total des recettes de fonctionnement	9 593 171.00€	9 487 000.00€	- 1.11%

3. Dépenses d'investissement : 2 706 000.00€

- 040 – Opérations d'ordre : 27 105.00€

(Amortissements + travaux en régie)

- 041 – Opérations d'ordre (Intégrations) : 30 000.00€
- 001 – Déficit d'investissement reporté : 411 900.55€
- 16 – Remboursement capital emprunt : 308 784.37€
- 20 – Frais d'annonces : 32 635.64€
- 21 – Acquisitions diverses : 1 662 051.78€
- 23 – Travaux : 233 522.66€

4. Recettes d'investissement : 2 706 000.00€

- 040 – Opérations d'ordre (Amortissements) : 829 443.97€ - 041 – Opérations d'ordre (Intégrations) : 30 000.00€ - 10 - Fonds de Compensation de la TVA : 401 501.71€ - 13 – Subventions d'investissement : 895 054.32€ - 16 – Emprunts (Bennes et matériel RI) : 550 000.00€

## Le budget annexe « ZA de Brovès »

083-200004802-20250409-250409-14-BF

Accusé certifié exécutoire

2. Recettes de fonctionnement 316 464.63€ 3. Dépenses d'investissement 302 312.00€ 4. Recettes d'investissement 302 312.00€

#### Le budget annexe « Eau »

# 1. Dépenses de fonctionnement

Chapitre	Budget 2024	Budget 2025	Evolution
011 – Charges à caractère général	3 046 071.65	2 667 758.00	- 12.42%
012 – Charges de personnel	2 970 035.00	2 970 035.00	0.00%
014 – Atténuation de produits	1 150 000.00	1 410 000.00	22.61%
65 – Charges de gestion courante	131 240.00	153 000.00	16.58%
66 – Charges financières	166 040.59	164 113.96	- 1.16%
67 – Charges exceptionnelles	173 000.00	60 000.00	- 65.32%
68 - Provisions	9 397.00	13 898.00	47.90%
022 - Dépenses imprévues		282 128.82	
042 – Opérations d'ordre	1 729 514.90	1 766 066.22	2.11%
023 – Virement à l'investissement	4 741 883.00	5 500 000.00	15.99%
Total des dépenses de fonctionnement	14 117 182.14€	14 987 000.00€	6.16%

#### 2. Recettes de fonctionnement

Chapitre	Budget 2024	Budget 2025	Evolution
002 – Excédent antérieur reporté	3 484 699.70	4 654 833.63	33.58%
70 – Produit des services	9 558 704.44	9 626 076.00	0.70%
74 – Dotations, subventions		25 030.87	
77 – Produits exceptionnels	410 035.00		
013 – Atténuations de charges	7 743.00	1 620.29	- 79.07%
042 – Opérations d'ordre	656 000.00	679 439.21	3.57%
Total des recettes de fonctionnement	14 117 182.14€	14 987 000.00€	6.16%

3. Dépenses d'investissement 15 072 759.76€

040 - Opérations d'ordre 679 439.21 € 041 - Opérations d'ordre 1 145 000.00€ 16 – Remboursement capital emprunt 434 261.14€ 20 – Frais d'études 729 303.01€ 21 – Acquisitions diverses 759 329.51€ 23 - Travaux 11 325 426.89€

4. Recettes d'investissement 15 072 759.76€

001 – Excédent d'investissement reporté 792 258.35€ 021 – Virement du fonctionnement 5 500 000.00€ 040 – Opérations d'ordre (Amortissements) 1 766 066.22€ 041 – Opérations d'ordre (Avances forfaitaires) : 1 145 000.00 € 10 – Excédent de fonctionnement capitalisé 1 497 471.04€ 13 – Subventions d'investissement 3 871 964.15€ 16 - Emprunt 500 000.00€

## Le budget annexe « Assainissement »

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2025 Publication : 15/04/2025

# 1. Dépenses de fonctionnement

Chapitre	Budget 2024	Budget 2025	Evolution
011 – Charges à caractère général	1 239 470.00	1 195 150.00	- 3.58%
012 – Charges de personnel	905 029.00	1 045 580.00	15.53%
014 – Atténuation de produits	250 082.00		
65 – Charges de gestion courante	40 100.00	32 000.00	- 20.20%
66 – Charges financières	76 592.52	86 411.67	12.82%
67 – Charges exceptionnelles	61 500.00	37 000.00	- 39.84%
68 - Provisions	4 463.00		
022 - Dépenses imprévues	125 013.12	169 979.26	35.97%
023 – Virement à l'investissement	1 325 342.00	1 600 000.00	20.72%
042 – Opérations d'ordre (Amortissements)	1 016 235.29	1 043 879.07	2.72%
Total des dépenses de fonctionnement	5 043 826.93	5 210 000.00	3.29%

## 2. Recettes de fonctionnement

Chapitre	Budget 2024	Budget 2025	Evolution
002 – Excédent de fonctionnement reporté	936 474.32	1 750 489.46	86.92%
70 – Produit des services	3 383 402.01	2 881 134.00	- 14.85%
74 – Dotations et subventions	66 777.00	14 479.26	- 78.32%
75 – Autres produits de gestion courante	3 115.00		
77 – Produits exceptionnels	218 490.00	11 000.00	
78 – Reprises sur provisions		2 770.00	
013 – Atténuation de charges	35 947.60	8 351.38	
042 – Opérations d'ordre (Régie, Subv.)	399 621.00	541 775.90	35.57%
Total des recettes de fonctionnement	5 043 826.93	5 210 000.00	3.29%

3. Dépenses d'investissement : 5 968 138.37€

- 040 – Opérations d'ordre : 541 775.90 €- 041 – Opérations d'ordre : 330 000.00 €- 16 – Remboursement capital emprunt : 290 000.00 €- 20 – Frais d'études : 38 883.60 €- 21 – Acquisitions diverses : 369 360.92 €- 23 – Travaux : 4 398 117.95 €

4. Recettes d'investissement : 5 968 138.37€

001 – Excédent d'investissement reporté : 2 294 366.13€
 021 – Virement du fonctionnement : 1 600 000.00€
 040 – Opérations d'ordre : 1 043 879.07€
 041 – Opérations d'ordre : 330 000.00€
 10 – FCTVA : 228 098.36€
 13 - Subventions d'investissement : 471 794.81€

# Les budgets consolidés

		Accusé certifi	<del>é exécutoire</del>		
		BP 2025 Réception par le préfet : 14/04/2025			
		Publication : 1			
	Section de fonctionnement	Section d'investissement	Total des sections		
Budget Principal	14 820 000.00€	8 570 000.00€	23 390 000.00€		
Annexe DMA	9 487 000.00€	2 706 000.00€	12 193 000.00€		
Annexe ZA Brovès	316 464.63€	302 312.00€	618 776.63€		
Annexe Eau	14 987 000.00€	15 072 759.76€	30 059 759.76€		
Annexe Assainissement	5 210 000.00€	5 968 138.37€	11 178 138.37€		
Total des budgets	44 820 464.63€	32 619 210.13€	77 439 674.76€		

# Les données financières

## 1. Les ratios légaux

Les ratios regaux		
	ВР	Moyenne nationale 2022
		2022
Dépenses Réelles de Fonctionnement / Population	316.44€	373€
Recettes Réelles de Fonctionnement / population	353.51€	454€
Dépenses d'équipement brut / population	46.53€	95€
Encours de dette / population	85.18€	204€
DGF / population	24.07€	49€
Dépenses de personnel / Dépenses Réelles de Fonctionnement	23.07%	42%
DRF et remboursement dette en capital / RRF	90.14%	87%
Marge d'autofinancement courant : capacité de la collectivité à financer l'inve		
payées. Plus le ratio est faible, plus la capacité à financer l'i	nvestissement est é	élevée.
Dépenses d'équipement brut / RRF = Taux d'équipement	13.16%	21%
Encours de la dette / RRF = Taux d'endettement	24.10%	45%

# 2. L'endettement

Années	Capital restant dû au 01.01						
Ailices	ВР	DMA	Brovès	EAU	Assainissement	TOTAL	
2020	3 148 970.34	2 166 101.32	245 000.00	4 679 573.17	5 981 601.19	16 221 246.02	
2021	3 379 974.58	2 135 768.04	0.00	4 355 570.94	5 811 060.52	15 682 374.08	
2022	3 368 172.86	1 969 824.50	0.00	5 461 351.17	5 541 516.72	16 340 865.25	
2023	3 005 951.96	1 649 700.45	0.00	5 056 262.59	5 269 118.75	14 981 033.75	
2024	2 693 001.50	1 449 087.03	0.00	4 666 684.97	4 993 823.47	13 802 596.97	
2025	2 945 168.71	2 536 772.46	0.00	6 294 304.84	5 515 586.82	17 291 832.83	

## 3. La fiscalité

Taxes	Taux 2024	Taux 2025	Evolution %
Taxe d'habitation des résidences secondaires	3.24%	3.69%	13.89%
Foncier Bâti	2.53%	2.53%	0.00%
Foncier Non Bâti	11.94%	11.94%	0.00%
Cotisation Foncière des Entreprises	27.16%	27.16%	0.00%
Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères	11.80%	11.80%	0.00%
Produit de taxe GEMAPI	254 942€	220 116€	- 13.66%

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200004802-20250409-250409-14-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2025 Publication : 15/04/2025

# COMMUNAUTE DE COMMUNES dont la population est de 3500 habitants et plus : COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DE FAYENCE (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET: 20000480200019

POSTE COMPTABLE: SCG DE L'ESTEREL

M. 57

# Budget primitif Voté par nature

BUDGET: BUDGET PRINCIPAL (3)

**ANNEE 2025** 

<sup>(1)</sup> Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

<sup>(2)</sup> A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

<sup>(3)</sup> Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

#### 083-200004802-20250409-250409-14-BF

Accusé certifié exécutoire

I - Informations générales	Réception par le préfet : 14/04/2025	
A - Informations statistiques, fiscales et financières	Publication : 15/04/2025	
B - Modalités de vote du budget		
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats		
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses		
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes		
II - Présentation générale du budget		
A - Vue d'ensemble - Vote et reports		
B1 - Présentation des AP votées		1
B2 - Présentation des AE votées		1
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement		1
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement		1
D1 - Balance générale - Dépenses		1
D2 - Balance générale - Recettes		1
III - Vote du budget		
A - Section d'investissement - Vue d'ensemble		2
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article		2
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement		2
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP		2
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP		3
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article		5
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble		5
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article		6
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article		6
IV - Annexes		
A - Présentation croisée		
A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble		7
A1.01 - Opérations non ventilables		7
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux		7
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens		7
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité		7
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage		7
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs		8
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)		8
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA		8
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat		9
A1.906 - Fonction 6 - Action économique		9
A1.002 Fonction 7 - Environnement		9.
A1.908 - Fonction 8 - Transports A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble		9 10
A2.01 - Opérations non ventilables		10
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux		10
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens		11
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité		11
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage		11
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs		11
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)		11
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA		12
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI		12
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat		12
A2.936 - Fonction 6 - Action économique		12
A2.937 - Fonction 7 - Environnement		12
A2.938 - Fonction 8 - Transports		13
B - Annexes patrimoniales		
B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie		13
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette		13
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux		14
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours		14

**Sommaire** 

#### COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DE FAYENCE - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2025 Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 083-200004802-20250409-250409-14-BJF43 B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme Accusé certifié exécutoire 145 B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes 146 Réception par le préfet : 14/04/2025 Publication: 15/04/2025 B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements 147 B3.1 - Etat des provisions constituées 149 B3.2 - Etalement des provisions 151 B4 - Etat des charges transférées Sans Objet B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers Sans Objet B6 - Prêts Sans Objet B7.1 - Etat synthetique des engagements donnés Sans Objet B7.2 - Etat synthetique des engagements reçus Sans Objet B7.3 - Etat des emprunts garantis 152 B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis Sans Objet B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail Sans Objet B7.6 - Etat des marchés de partenariat Sans Objet B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale 153 B7.8 - Autres engagements donnés Sans Objet B7.9 - Autres engagements reçus Sans Objet B8 - Subventions versées Sans Objet B9 - Etat du personnel 154 B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier Sans Objet B11.1 - Liste des organismes de regroupement 158 B11.2 - Liste des établissements publics créés Sans Objet B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe 159 C - Annexes budgétaires C1.1 - Equilibre budgétaire 160 C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses 161 C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes 162 D - Autres éléments d'information D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe 164 D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget Sans Objet D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation Sans Objet D3 - Décisions en matière de taux 165 D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement Sans Objet D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement Sans Objet D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2) Sans Objet D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2) Sans Objet

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet

V - Arrêté et signatures

A - Arrêté et signatures

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ; les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

166

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobiliseraient des AP-AE régies par l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 083-200004802-20250409-250409-14-BF

Accusé certifié exécutoire

Accuse cernile executoire		
I – INFORMATIONS GENERALES  Réception par le préfet : 14/04	2025	l
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES		A

Informations statistiques	
	Valeurs
Population totale	34576

Informations fiscales (N-2)		
	Collectivité	
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	295.42	

	Informations financières – ratios	Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	316.44
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	353.51
3	Dépenses d'équipement brut / population	46.53
4	Encours de dette / population (2) (3)	85.18
5	DGF / population	24.07
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	23.07
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	90.14
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	13.16
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	24.10
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	10.49

<sup>(1)</sup> A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

<sup>(2)</sup> Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1 er janvier N.

<sup>(3)</sup> L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

<sup>(4)</sup> Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

#### COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DE FAYENCE - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2025 usé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200004802-20250409-250409-14-BF

Accusé certifié exécutoire

I – INFORMATIONS GENERALES	Réception par le préfet : 14/04/2025	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET		В

I – L'assemblée délibérante décide de voter le présent budget :

- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
- avec (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
- avec (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

- II En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».
- III Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :
  - Fonctionnement: 7.5 %
  - Investissement : 7.5%
- IV En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.
- V Les provisions sont semi-budgétaires (4).
- VI La comparaison s'effectue par rapport au budget cumulé (5) de l'exercice précédent.
- VII Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif (6).
- (1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».
- (2) Indiquer « avec » ou « sans ».
- (3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.
- (4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :
- semi budgétaire ;
- budgétaire par délibération N°... du ...
- (5) Indiquer « primitif » ou « cumulé ». Budget cumulé = BP + BS + DM.
- (6) A compléter par un seul des trois choix suivants :
  - sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
  - avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif
  - avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

083-200004802-20250409-250409-14-BF

Accusé certifié exécutoire

I – INFORMATIONS GENERALES	Réception par le préfet : 14/04/	2025	
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS (1)			C1

	RESULTAT DE L'EXERCICE N-1			
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté	Résultat ou solde (A) (2)
TOTAL DU BUDGET	15 726 564,81	17 687 283,04	762 385,73	A1 2 723 103,96
Investissement	5 044 156,76	5 140 888,21	(3) -438 968,08	A2 -342 236,63
Fonctionnement	10 682 408,05	12 546 394,83	(4) 1 201 353,81	A3 3 065 340,59

	RESTES A REALISER N-1				
	Dépenses	Recettes	Solde (B)		
TOTAL des RAR	I + II 1 462 765,69	III + IV 1 395 538,89	B1 -67 226,80		
Investissement	I 1 462 765,69	III 1 395 538,89	B2 -67 226,80		
Fonctionnement	II 0,00	IV 0,00	B3 0,00		

		RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)	
TOTAL	A1 + B1	2 655 877,16	
Investissement	A2 + B2	-409 463,43	
Fonctionnement	A3 + B3	3 065 340,59	

<sup>(1)</sup> État à compléter uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

<sup>(2)</sup> Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

<sup>(3)</sup> Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

<sup>(4)</sup> Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

<sup>(5)</sup> Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

I – INFORMATIONS GENERALES

EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES LO PROFESSION DE PROFESSION

Publication: 15/04/2025

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées		
SECTION D'INVE	STISSEMENT – TOTAL	(I) 1 462 765,69		
018	RSA	0,00		
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00		
13	Subventions d'investissement (3)	0,00		
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00		
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00		
101	Opération d'équipement n° 101	5 910,00		
104	Opération d'équipement n° 104	25 741,52		
15	Opération d'équipement n° 15	5 030,62		
17	Opération d'équipement n° 17	71 067,40		
75	Opération d'équipement n° 75	70 200,00		
76	Opération d'équipement n° 76	126 635,52		
84	Opération d'équipement n° 84	40 388,45		
85	Opération d'équipement n° 85	240,00		
87	Opération d'équipement n° 87	592,75		
90	Opération d'équipement n° 90	44 895,00		
92	Opération d'équipement n° 92	118 439,98		
95	Opération d'équipement n° 95	757 244,41		
98	Opération d'équipement n° 98	1 092,00		
99	Opération d'équipement n° 99	195 288,04		
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00		
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00		
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00		
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00		
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00		
26	Participations et créances rattachées	0,00		
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00		
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00		
SECTION DE FO	NCTIONNEMENT – TOTAL	(II) <b>0,00</b>		
011	Charges à caractère général (4)	0,00		
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00		
014	Atténuations de produits	0,00		
016	APA	0,00		
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00		
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		
66	Charges financières	0,00		
67	Charges spécifiques (4)	0,00		

<sup>(1)</sup> Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

<sup>(2)</sup> Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

<sup>(3)</sup> Hors dépenses imputées au chapitre 018.

<sup>(4)</sup> Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

<sup>(5)</sup> Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

#### COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DE FAYENCE - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2025

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

I – INFORMATIONS GENERALES

EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES C3

\*\*CONTROL | CONTROL | CON

Publication: 15/04/2025

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVE	ESTISSEMENT - TOTAL	(III) 1 395 538,89
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	139 888,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	1 255 650,89
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FO	NCTIONNEMENT – TOTAL	(IV) <b>0,00</b>
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	АРА	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

<sup>(1)</sup> Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

- (2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.
- (3) Hors recettes imputées au chapitre 018.
- (4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
- (5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

083-200004802-20250409-250409-14-BF

Accusé certifié exécutoire

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET  Réception : 15/04/2025	/2025	
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS	A	

		DEDENOS	25057750
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	6 764 997,68	7 174 461,11
	+	+	+
	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	1 462 765,69	1 395 538,89
REPORTS	004 Calda Wayfaytian da la gastian diimyastiaaamant yananti (4)	(si solde négatif)	(si solde positif)
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	342 236,63	0,00
	=	=	=
	Total de la section d'investissement (2)	8 570 000,00	8 570 000,00
8-		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	14 820 000,00	12 164 122,84
	+	+	+
	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
REPORTS		(si déficit)	(si excédent)
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	0,00	2 655 877,16
-	=	=	=
	Total de la section de fonctionnement (3)	14 820 000,00	14 820 000,00
	TOTAL DU BUDGET (4)	23 390 000,00	23 390 000,00

<sup>(1)</sup> A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

- (2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.
- (3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.
- (4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 083-200004802-20250409-250409-14-BF

Accusé certifié exécutoire

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	Réception par le préfet : 14/04/2	025	
PRESENTATION DES AP VOTEES	<u> </u>	B1	

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé	G.1.ap.i 5(0)	
09/04/2025	TRAVAUX EV8		3 000 000,00
09/04/2025	TRAVAUX PIDAF		1 554 000,00
TOTAL			4 554 000,00
		•	
	« AP de dépenses imprévues » (2)	020	0,00
	TOTAL GENERAL		4 554 000,00

<sup>(1)</sup> Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.

<sup>(2)</sup> L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 083-200004802-20250409-250409-14-BF

Accusé certifié exécutoire

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET  Réception par le préfet : 14/04/20	25	<u> </u>
PRESENTATION DES AE VOTEES		32

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé	5.1.ap.ii. 5(5)	
	TOTAL		0,00
	« AE de dépenses imprévues » (2)	022	0,00
	0,00		

<sup>(1)</sup> Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.

<sup>(2)</sup> L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

8 570 000,00

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

Accusé certifié exécuteire

EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT.

Publication : 15/04/2025

# **DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)	
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	209 940,00	147 946,60	91 000,00	91 000,00	238 946,60	
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	177 566,22	0,00	508 000,00	508 000,00	508 000,00	
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	1 314 778,44	323 334,90	1 308 389,39	1 308 389,39	1 631 724,29	
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	2 480 272,94	991 484,19	3 739 212,20	3 739 212,20	4 730 696,39	
Total de	s dépenses d'équipement	4 182 557,60	1 462 765,69	5 646 601,59	5 646 601,59	7 109 367,28	
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
16	Emprunts et dettes assimilées	305 000,00	0,00	334 594,09	334 594,09	334 594,09	
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
27	Autres immobilisations financières (3)	272 651,83	0,00	272 700,00	272 700,00	272 700,00	
Total de	es dépenses financières	577 651,83	0,00	607 294,09	607 294,09	607 294,09	
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Total de	s dépenses réelles d'investissement	4 760 209,43	1 462 765,69	6 253 895,68	6 253 895,68	7 716 661,37	
040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	39 401,00		43 402,00	43 402,00	43 402,00	
041	Opérations patrimoniales (7)	804 841,97		467 700,00	467 700,00	467 700,00	
Total de	es dépenses d'ordre d'investissement	844 242,97		511 102,00	511 102,00	511 102,00	
	TOTAL	5 604 452,40	1 462 765,69	6 764 997,68	6 764 997,68	8 227 763,37	
	IVIAL		1 1,00		, , , ,	+	
	D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE						

<sup>(1)</sup> Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

<sup>(2)</sup> Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

<sup>(3)</sup> Hors dépenses imputées au chapitre 018.

<sup>(4)</sup> En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

<sup>(5)</sup> A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

<sup>(6)</sup> Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

<sup>(7)</sup> DF 023 = RI 021; DI 040 = RF 042; RI 040 = DF 042; DI 041 = RI 041.

<sup>(8)</sup> Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Accusá cortifiá avácutaira

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET Réception par le préfet :	14/04/2025	
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET - SECTION D'INVESTISSEMENTOn : 15/04/2025	C1	

# RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	418 225,60	1 255 650,89	813 646,68	813 646,68	2 069 297,57
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	1 074 000,00	0,00	1 300 000,00	1 300 000,00	1 300 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total d	es recettes d'équipement	1 492 225,60	1 255 650,89	2 113 646,68	2 113 646,68	3 369 297,57
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	507 739,61	139 888,00	495 518,55	495 518,55	635 406,55
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	2 342 647,52	0,00	409 463,43	409 463,43	409 463,43
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	401 913,00	0,00	363 774,00	363 774,00	363 774,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total d	es recettes financières	3 255 300,13	139 888,00	1 268 755,98	1 268 755,98	1 408 643,98
45	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	732,22	0,00	0,00	0,00	0,00
Total d	es recettes réelles d'investissement	4 748 257,95	1 395 538,89	3 382 402,66	3 382 402,66	4 777 941,55
021	Virement de la section de fonctionnement (10)	1 900 000,00		2 770 000,00	2 770 000,00	2 770 000,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	494 000,00		554 358,45	554 358,45	554 358,45
041	Opérations patrimoniales (10)	804 841,97		467 700,00	467 700,00	467 700,00
Total d	les recettes d'ordre d'investissement	3 198 841,97		3 792 058,45	3 792 058,45	3 792 058,45
	TOTAL	7 947 099,92	1 395 538,89	7 174 461,11	7 174 461,11	8 570 000,00
	R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE					
						=

Pour information:

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

3 280 956,45

8 570 000,00

<sup>(1)</sup> Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

<sup>(2)</sup> Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

<sup>(3)</sup> Hors recettes imputées au chapitre 018.

<sup>(4)</sup> Sauf 165, 166 et 16449.

<sup>(5)</sup> En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

<sup>(6)</sup> Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

<sup>(7)</sup> Le compte 138 n'est pas un chapitre mais une subdivision du chapitre 13.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

Accusé certifié exécutoire

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(10) DF 023 = RI 021; DI 040 = RF 042; RI 040 = DF 042; DI 041 = RI 041.

(10) DF 023 = RI 021; DI 040 = RF 042; RI 040 = DF 042; DI 041 = RI 041.

(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgetaires conformement aux dispositions legislatives et Publication: 15/04/2025 réglementaires applicables.

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

(12) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 - RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

Accusé certifié exécutoire

EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT

C2

Publication: 15/04/2025

# **DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	1 541 210,40	0,00	1 773 139,60	1 773 139,60	1 773 139,60
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	2 523 973,00	0,00	2 741 100,00	2 741 100,00	2 741 100,00
014	Atténuations de produits	3 821 502,83	0,00	3 829 728,83	3 829 728,83	3 829 728,83
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	2 989 279,00	0,00	3 092 660,72	3 092 660,72	3 092 660,72
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total de	s dépenses de gestion courante	10 875 965,23	0,00	11 436 629,15	11 436 629,15	11 436 629,15
66	Charges financières	23 107,77	0,00	50 403,88	50 403,88	50 403,88
67	Charges spécifiques (3)	8 000,00	0,00	8 608,52	8 608,52	8 608,52
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total de	s dépenses réelles de	10 907 073,00	0,00	11 495 641,55	11 495 641,55	11 495 641,55
fonction	nement					
023	Virement à la section d'investissement (4)	1 900 000,00		2 770 000,00	2 770 000,00	2 770 000,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	494 000,00		554 358,45	554 358,45	554 358,45
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	es dépenses d'ordre de nnement	2 394 000,00		3 324 358,45	3 324 358,45	3 324 358,45
	TOTAL	13 301 073,00	0,00	14 820 000,00	14 820 000,00	14 820 000,00
	TOTAL	13 301 073,00	0,00	14 820 000,00	14 820 000,00	•
<del></del>						+
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE						0,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES						14 820 000,00

<sup>(1)</sup> Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

<sup>(2)</sup> Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

<sup>(3)</sup> Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

<sup>(4)</sup> DF 023 = RI 021; DI 040 = RF 042; RI 040 = DF 042; DF 043 = RF 043.

<sup>(5)</sup> Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

083-200004802-20250409-250409-14-BF

Accusé cortifié exécuteire	
II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET Réception par le préfet : 14/	04/2025
EQUILIBRE FINANCIER - SECTION DE FONCTIONNEME (17) blication : 15/04/2025	C2

# **RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	95 004,22	0,00	63 620,88	63 620,88	63 620,88
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	1 047 432,32	0,00	661 076,00	661 076,00	661 076,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	2 550 100,56	0,00	2 449 643,56	2 449 643,56	2 449 643,56
731	Fiscalité locale	7 072 060,00	0,00	7 366 013,00	7 366 013,00	7 366 013,00
74	Dotations et participations (3)	1 244 161,09	0,00	1 543 677,40	1 543 677,40	1 543 677,40
75	Autres produits de gestion courante (3)	20 000,00	0,00	36 690,00	36 690,00	36 690,00
Total d	es recettes de gestion courante	12 028 758,19	0,00	12 120 720,84	12 120 720,84	12 120 720,84
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	31 560,00		0,00	0,00	0,00
Total d	es recettes réelles de fonctionnement	12 060 318,19	0,00	12 120 720,84	12 120 720,84	12 120 720,84
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	39 401,00		43 402,00	43 402,00	43 402,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total d	es recettes d'ordre de fonctionnement	39 401,00		43 402,00	43 402,00	43 402,00
	TOTAL	12 099 719,19	0,00	12 164 122,84	12 164 122,84	12 164 122,84
						+
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE						2 655 877,16
			TOTAL DES RECET	TES DE FONCTIONNI	EMENT CUMULEES	14 820 000,00

# Pour information :

		Il s'agit, pour un budget voté
AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL		
DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION	3 280 956.45	des recettes réelles de fond
	5 = 55 553, 15	financer le remboursement
D'INVESTISSEMENT (6)		collectivité.

té en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent nctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à nt du capital de la dette et les nouveaux investissements de la

<sup>(1)</sup> Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

<sup>(2)</sup> Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

<sup>(3)</sup> Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

<sup>(4)</sup> DF 023 = RI 021; DI 040 = RF 042; RI 040 = DF 042; DF 043 = RF 043.

<sup>(5)</sup> Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires

<sup>(6)</sup> Solde de l'opération DF 023 + DF 042 - RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040.

D1

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET BALANCE GENERALE – DEPENSES 03-200004802-20250409-250409-14-Bi

Publication : 15/04/2025

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	23 402,00	23 402,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	334 594,09	0,00	334 594,09
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	7 109 367,28		7 109 367,28
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	0,00	432 700,00	432 700,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	0,00	55 000,00	55 000,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	272 700,00	0,00	272 700,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3	Stocks et en-cours		0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
	Dépenses d'investissement – Total	7 716 661,37	511 102,00	8 227 763,37

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE 342 236,63

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 8 570 000,00

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)** 

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	1 773 139,60		1 773 139,60
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	2 741 100,00		2 741 100,00
014	Atténuations de produits	3 829 728,83		3 829 728,83
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	3 092 660,72	0,00	3 092 660,72
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	50 403,88	0,00	50 403,88
67	Charges spécifiques (9)	8 608,52	0,00	8 608,52
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	0,00	554 358,45	554 358,45
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement		2 770 000,00	2 770 000,00
	Dépenses de fonctionnement – Total	11 495 641,55	3 324 358,45	14 820 000,00

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE 0,00

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 14 820 000,00

<sup>(1)</sup> Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

<sup>(2)</sup> Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

<sup>(3)</sup> Hors dépenses imputées au chapitre 018.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

(5) Hors chapitres opérations.

Accusé certifié exécutoire

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en 19-65).

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autre préfet : 14/04/2025

(8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autre préfet : 14/04/2025

(9) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autre préfet : 14/04/2025

(10) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autre préfet : 14/04/2025

(8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

Accusé certifié exécutoire

BALANCE GENERALE – RECETTES

Réception par le préfet : 14/04/2025

Publication: 15/04/2025

RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	635 406,55	0,00	635 406,55
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	2 069 297,57	300 000,00	2 369 297,57
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	1 300 000,00	0,00	1 300 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	100 000,00	100 000,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324) (3)	0,00	35 000,00	35 000,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	363 774,00	32 700,00	396 474,00
28	Amortissement des immobilisations		554 358,45	554 358,45
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3	Stocks et en-cours		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		2 770 000,00	2 770 000,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
	Recettes d'investissement – Total	4 368 478,12	3 792 058,45	8 160 536,57

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE 0,00

R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT 409 463,43

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 8 570 000,00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges (8)	63 620,88		63 620,88
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	661 076,00		661 076,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		20 000,00	20 000,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	2 449 643,56		2 449 643,56
731	Fiscalité locale	7 366 013,00		7 366 013,00
74	Dotations et participations (8)	1 543 677,40		1 543 677,40
75	Autres produits de gestion courante (8)	36 690,00	0,00	36 690,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (8)	0,00	23 402,00	23 402,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
	Recettes de fonctionnement – Total	12 120 720,84	43 402,00	12 164 122,84

FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'Brafe (2)2-2	20250409 <b>-25@AQ</b> 9-14-BF
•		Accusé certifié ex	récutoire +
	R 002 RESUL	TAT REPORTE OU ANTICIPE	préfet : 14/04/2025 4/2025 <b>2 655 877,16</b>
			=
	TOTAL DES RECETTES DE FON	ICTIONNEMENT CUMULEES	14 820 000,00

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.
- (3) Hors recettes imputées au chapitre 018.
- (4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Accusé certifié exécutoire

	eption par le préfet : 14/04/2025 cation : 15/04/2025	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDIT'S DE I	L'EXERCICE	Α

# **DEPENSES**

	Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	TOTAL	5 604 452,40	1 462 765,69	0,00	6 764 997,68	6 764 997,68	0,00	6 764 997,68	8 227 763,37
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	732,22	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (3)	4 181 825,38	1 462 765,69	0,00	5 646 601,59	5 646 601,59	0,00	5 646 601,59	7 109 367,28
Total	des dépenses d'équipement	4 182 557,60	1 462 765,69	0,00	5 646 601,59	5 646 601,59	0,00	5 646 601,59	7 109 367,28
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	305 000,00	0,00		334 594,09	334 594,09		334 594,09	334 594,09
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	272 651,83	0,00	0,00	272 700,00	272 700,00	0,00	272 700,00	272 700,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total	des dépenses financières	577 651,83	0,00	0,00	607 294,09	607 294,09	0,00	607 294,09	607 294,09
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		4 760 209,43	1 462 765,69	0,00	6 253 895,68	6 253 895,68	0,00	6 253 895,68	7 716 661,37
040	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	39 401,00			43 402,00	43 402,00		43 402,00	43 402,00
041	Opérations patrimoniales (7)	804 841,97			467 700,00	467 700,00		467 700,00	467 700,00
Total	des dépenses d'ordre	844 242,97			511 102,00	511 102,00		511 102,00	511 102,00

D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticip	(8) 342 236.63
D001 Solde d execution negatif reporte ou anticip	(6) 342 230,03

Total des dépenses d'investissement cumulées 8 570 000,00

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200004802-20250409-250409-14-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2025 Publication : 15/04/2025

- (1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
- (2) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.
- (3) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.
- (4) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).
- (6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).
- (8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Accusé certifié exécutoire

III – VOTE DU BUDGET	Publication: 15/04/2025	
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES		Α

# **RECETTES**

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			1		II	III = I + II
	TOTAL	5 604 452,40	1 395 538,89	6 764 997,68	6 764 997,68	8 160 536,57
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	418 225,60	1 255 650,89	813 646,68	813 646,68	2 069 297,57
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	1 074 000,00	0,00	1 300 000,00	1 300 000,00	1 300 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total d	es recettes d'équipement	1 492 225,60	1 255 650,89	2 113 646,68	2 113 646,68	3 369 297,57
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	507 739,61	139 888,00	495 518,55	495 518,55	635 406,55
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	401 913,00	0,00	363 774,00	363 774,00	363 774,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total d	es recettes financières	912 652,61	139 888,00	859 292,55	859 292,55	999 180,55
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	732,22	0,00	0,00	0,00	0,00
Total d	es recettes réelles	2 405 610,43	1 395 538,89	2 972 939,23	2 972 939,23	4 368 478,12
021	Virement de la section de fonctionnement	1 900 000,00		2 770 000,00	2 770 000,00	2 770 000,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	494 000,00		554 358,45	554 358,45	554 358,45
041	Opérations patrimoniales (6)	804 841,97		467 700,00	467 700,00	467 700,00
Total d	es recettes d'ordre	3 198 841,97		3 792 058,45	3 792 058,45	3 792 058,45

0,00	R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (7)
409 463,43	Affectation au compte 1068 (8)

	Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouveles	rse cernine executoire Vote de l'assemblée eption par les prefet : 1 ication : 15/04/2025	TOTAL 4/04/2025 (RAR N-1 + Vote) III = I + II
H			•			
Total des recettes d'investissement cumulées				8 570 000,00		

- (1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
- (2) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).
- (4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).
- (7) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats)
- (8) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

	Accusé certifié exécutoire		
III – VOTE DU BUDGET	Réception par le préfet : 14.	04/2025	
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE	L	A1	

	Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
	TOTAL	5 604 452,40	1 462 765,69	0,00	6 764 997,68	6 764 997,68	0,00	6 764 997,68	8 227 763,37
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	732,22	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2041582	Autres grpts - Bâtiments et installat°	732,22	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (4)	4 181 825,38	1 462 765,69	0,00	5 646 601,59	5 646 601,59	0,00	5 646 601,59	7 109 367,28
Total des d	dépenses d'équipement	4 182 557,60	1 462 765,69	0,00	5 646 601,59	5 646 601,59	0,00	5 646 601,59	7 109 367,28
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	305 000,00	0,00		334 594,09	334 594,09		334 594,09	334 594,09
1641	Emprunts en euros	305 000,00	0,00		334 594,09	334 594,09		334 594,09	334 594,09
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	272 651,83	0,00	0,00	272 700,00	272 700,00	0,00	272 700,00	272 700,00
2745	Avances remboursables	240 000,00	0,00		240 000,00	240 000,00	0,00	240 000,00	240 000,00
2764	Créances/particuliers, pers. droit privé	32 651,83	0,00		32 700,00	32 700,00	0,00	32 700,00	32 700,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					

	Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance	Propositions nouvelles	Vote de Ré l'assembléePu	Cusé certifié ex Pour information ception par le p Di <b>Crédits gérés</b> /04 dans le cadre d'une AP	Pour information Pour information Trefet information 1/2Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			1	budgétaire (3)		II	u une Ar		III = I + II
Total des	dépenses financières	577 651,83	0,00	0,00	607 294,09	607 294,09	0,00	607 294,09	607 294,09
45	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des	dépenses réelles	4 760 209,43	1 462 765,69	0,00	6 253 895,68	6 253 895,68	0,00	6 253 895,68	7 716 661,37
040	Opérations ordre transf. entre sections (6)	39 401,00			43 402,00	43 402,00		43 402,00	43 402,00
	Reprise sur autofinancement antérieur	19 401,00			23 402,00	23 402,00		23 402,00	23 402,00
13911	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	19 401,00			23 402,00	23 402,00		23 402,00	23 402,00
13912	Subv. transf. Régions	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
13913	Subv. transf. Départements	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
139172	Subv. transf. FEDER	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
13918	Autres subventions d'équipement transf.	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
192	Plus ou moins-values sur cession immo.	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	Charges transférées (7)	20 000,00			20 000,00	20 000,00		20 000,00	20 000,00
2313	Constructions	20 000,00			20 000,00	20 000,00		20 000,00	20 000,00
041	Opérations patrimoniales (8)	804 841,97			467 700,00	467 700,00		467 700,00	467 700,00
204411	Sub nat org pub - Biens mob, mat, études	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	60 000,00			100 000,00	100 000,00		100 000,00	100 000,00
2151	Réseaux de voirie	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
21538	Autres réseaux	678 441,97			332 700,00	332 700,00		332 700,00	332 700,00
2313	Constructions	66 400,00			35 000,00	35 000,00		35 000,00	35 000,00
Total des	dépenses d'ordre	844 242,97			511 102,00	511 102,00		511 102,00	511 102,00

<sup>(1)</sup> Détailler les articles conformément au plan de comptes.

<sup>(2)</sup> Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

<sup>(3)</sup> Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

<sup>(4)</sup> Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

<sup>(5)</sup> Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.

<sup>(6)</sup> Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

<sup>(7)</sup> Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

<sup>(8)</sup> Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

<sup>(9)</sup> Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200004802-20250409-250409-14-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2025 Publication : 15/04/2025

# **III – VOTE DU BUDGET**

SECTION D'INVESTISSEMENT - VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT

Publication: 15/04/2025

Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement

N° Opération	Vote de	Pour	Pour
101	l'assemblée	information	information
101		Crédits gérés	Crédits gérés
INTERMODAUX   GENS DU VOYAGE   14 664.00   0.00   100 000,00   103   GEMAPI   1 322 885,34   0.00   0.00   100 000,00   104   MEDIATHEQUES   42 378,18   25 741,52   33 720,01   105   SANTE   20 634,96   0.00   27 600,00   15   MAISON DE PAYS   2 339 877,16   5 030,62   20 149,38   17   DOMAINE DE TASSY   732 929,67   71 067,40   299 932,60   76   PIDAF   659 609,81   126 635,52   323 800,00   77   RÉSEAU   21 492,15   0,00   10 000,00   RADIOÈLECTRIQUE   84   GYMNASE   123 783,58   40 388,45   732 139,60   117 FRCOMMUNAL   578 381,98   240,00   27 400,00   70 VORDO   27 400,00   27 400,00   27 400,00   27 400,00   27 400,00   27 400,00   27 400,00   27 400,00   27 400,00   27 400,00   27 400,00   27 400,00   27 400,00   27 400,00   27 400,00   27 400,00   27 400,00   2		dans le cadre d'une AP	hors AP
INTERMODAUX   GENS DU VOYAGE   14 664.00   0.00   100 000,00   100 000,00   100 000,00   100 000,00   100 000,00   100 000,00   100 000,00   100 000,00   100 000,00   100 000,00   100 000,00   100 000,00   100 000,00   100 000,00   100 000,00   100 000,00   100 000,00   15	2 000,00	0,00	2 000,00
102   GENS DU VOYAGE   14 664,00   0,00   100 000,00   103   GEMAPI   1 322 885,34   0,00   0,00   0,00   105 000,00   105 000,00   105   SANTE   20 634,96   0,00   27 600,00   15   MAISON DE PAYS   2 339 877,16   5 030,62   20 149,38   17   DOMAINE DE TASSY   732 929,67   71 067,40   229 932,60   75   AGRICULTURE   0,00   70 200,00   424 000,00   76   PIDAF   659 609,81   126 635,52   323 800,00   RADIOÈLECTRIQUE   84   GYMNASE   123 783,58   40 388,45   732 139,60   10TERCOMMUNAL   85   STADE ATHLÈTISME   578 381,98   240,00   27 400,00   70 200,00   40 200,00   20 200,00   20 200,00   20 200,00   20 200,00   20 200,00   20 20 20 200,00   20 20 20 20 20 20 20 20 20 20 20 20 20	2 000,00	0,00	2 000,00
103 GEMAPI 1 322 885,34 0,00 0,00 104 MEDIATHEQUES 42 378,18 25 741,52 33 720,01 105 SANTE 20 634,96 0,00 27 600,00 15 MAISON DE PAYS 2339 877,16 5 030,62 20 149,38 17 DOMAINE DE TASSY 732 929,67 71 067,40 299 932,60 75 AGRICULTURE 0,00 70 200,00 424 000,00 76 PIDAF 659 609,81 126 635,52 323 800,00 77 RÉSEAU 21 492,15 0,00 10 000,00 RADIOÉLECTRIQUE 84 GYMNASE INTERCOMMUNAL 578 381,98 240,00 27 400,00 85 STADE ATHLÉTISME TOURRETTES 758 381,98 240,00 27 400,00 86 STADE DE FOOT DE FAYENCE 1139 127,91 592,75 20 000,00 87 MAISON DU LAC 1139 127,91 592,75 20 000,00 10 OPÉRATIONS 113 624,12 0,00 190 000,00 10 OPÉRATIONS 113 624,12 0,00 190 000,00 10 OPÉRATIONS 115 224,22 0,00 262 000,00 10 OPÉRATIONS 115 224,22 0,00 262 000,00 10 OPÉRATIONS 1145 224,22 0,00 262 000,00 10 OPÉRATIONS 1145 224,22 0,00 262 000,00 10 OPÉRATIONS 1143 4377,58 757 244,41 98 580,00 10 OPÉRATIONE 1 434 377,58 757 244,41 98 580,00 10 OPÉRIT E PRÉNANCE T FAMILLE 10 OPÉRATORE 1 143,56 0,00 0,00 10 OPÉRIT OPÉRIT 1 143,56 0,00 0,00 10 OPÉRIT OPÉRIT 1 143,56 0,00 0,00 10 OPÉRIT OPÉRIT 1 143,56 0,00 0,00 10 OPÉRIT 1 15 OPÉRIT 1 15,56,74 0,00 0,00 10 OPÉRIT 1 15 OPÉRIT 1 15,56,74 0,00 0,00 10 OPÉRIT 1 15,56,74 0,00 0,00 10 OPÉRIT 1 15,56,74 0,00 0,00 10 OPÉRIT 1 15,56,75 0,00 0,00 0,00 0,00 10 OPÉRIT 1 15,56,75 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0	100 000,00	0,00	100 000,00
104 MEDIATHEQUES 42 378,18 25 741,52 33 720,01 105 SANTE 20 634,96 0,00 27 600,00 15 MAISON DE PAYS 2 339 877,16 5 030,62 20 149,38 17 DOMAINE DE TASSY 732 929,67 71 067,40 299 932,60 76 PIDAF 659 609,81 126 635,52 323 800,00 RADIOÈLECTRIQUE 84 GYMNASE 123 783,58 40 388,45 732 139,60 INTERCOMMUNAL 578 STADE DE TOURISME INTERCOMMUNAL 85 STADE DE TOURISME INTERCOMMUNAL 87 TOURISME INTERCOMMUNAL 88 OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL 89 TOURISME 113 624,12 0,00 190 000,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,0	· ·	0,00	0,00
105		0,00	33 720,01
15 MAISON DE PAYS 2 339 877,16 5 030,62 20 149,38 17 DOMAINE DE TASSY 732 929,67 71 067,40 299 932,60 75 AGRICULTURE 0,00 70 200,00 424 000,00 76 PIDAF 659 609,81 126 635,52 323 800,00 77 RÉSEAU 21 492,15 0,00 10 000,00 RADIOÉLECTRIQUE 84 GYMNASE INTERCOMMUNAL 85 STADE ATHLÉTISME TOURRETTES 86 STADE DE FOOT DE FAYENCE 87 MAISON DU LAC 1139 127,91 592,75 20 000,00 88 OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL 89 TOURISME INTERCOMMUNAL 89 TOURISME 113 624,12 0,00 190 000,00 90 S.C.O.T PCAET 98 602,50 44 895,00 0,00 090 DIVERSES 92 MOBILITE 72 112,80 118 439,98 2 747 000,00 OWENCES 95 MAISON 1 434 377,58 757 244,41 98 580,00 INTERCOMMUNAL PETITE ENFANCE ET FAMILLE 96 VAR TRÈS HAUT DÉBIT 94 113,56 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0	· ·	0,00	27 600,00
17         DOMAINE DE TASSY         732 929,67         71 067,40         299 932,60           75         AGRICULTURE         0,00         70 200,00         424 000,00           76         PIDAF         659 609,81         126 635,52         323 800,00           77         RÉSEAU         21 492,15         0,00         10 000,00           77         RÉSEAU         21 492,15         0,00         10 000,00           84         GYMNASE         123 783,58         40 388,45         732 139,60           85         STADE ATHLÉTISME         578 381,98         240,00         27 400,00           86         STADE DE FOOT DE FAYENCE         155 171,64         0,00         53 040,00           87         MAISON DU LAC         1 139 127,91         592,75         20 000,00           88         OFFICE DE TOURISME         127 000,00         0,00         0,00           90         S.C.O.T PCAET         98 602,50         44 895,00         0,00           91         OPÉRATIONS         415 224,22         0,00         262 000,00           91         OPÉRATIONS         27 112,80         118 439,98         2 747 000,00           94         MAISON FRANCE SEVICES         29 666,18         0,00	· ·	0,00	20 149,38
75 AGRICULTURE 0,00 70 200,00 424 000,00 76 PIDAF 659 609,81 126 635,52 323 800,00 77 RÉSEAU 21 492,15 0,00 10 000,00 84 GYMNASE 123 783,58 40 388,45 732 139,60 85 INTERCOMMUNAL 578 381,98 240,00 27 400,00 86 STADE ATHLÉTISME TOURRETTES 86 STADE DE FOOT DE FAYENCE 87 MAISON DU LAC 1139 127,91 592,75 20 000,00 88 OFFICE DE 127 000,00 0,00 0,00 89 TOURISME 113 624,12 0,00 190 000,00 90 S.C.O.T PCAET 98 602,50 44 895,00 0,00 91 OPÉRATIONS 415 224,22 0,00 262 000,00 92 MOBILITE 72 112,80 118 439,98 2 747 000,00 94 MAISON FRANCE 29 666,18 0,00 0,00 95 MAISON 1 434 377,58 757 244,41 98 580,00 96 VAR TRÈS HAUT 94 113,56 0,00 0,00 97 GITE D'ETAPE DE MONS 98 BASE D'AVIRON 2 689 695,56 1 092,00 58 200,00		0,00	299 932,60
76         PIDAF         659 609,81         126 635,52         323 800,00           77         RÉSEAU         21 492,15         0,00         10 000,00           77         RÉSEAU         21 492,15         0,00         10 000,00           84         GYMNASE         123 783,58         40 388,45         732 139,60           85         STADE ATHLÉTISME TOURRETTES         578 381,98         240,00         27 400,00           86         STADE DE FOOT DE FAYENCE         155 171,64         0,00         53 040,00           87         MAISON DU LAC         1 139 127,91         592,75         20 000,00           88         OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL         127 000,00         0,00         0,00           90         S.C.O.T PCAET 98 602,50         44 895,00         0,00           91         OPÉRATIONS DIVERSES         415 224,22         0,00         262 000,00           92         MOBILITE 72 112,80         118 439,98         2 747 000,00           94         MAISON FRANCE 29 666,18         0,00         0,00           95         MAISON 11 434 377,58         757 244,41         98 580,00           96         VAR TRÈS HAUT DÉBIT         94 113,56         0,00         0,00           <	'	0,00	424 000,00
777         RÉSEAU RADIOÉLECTRIQUE         21 492,15         0,00         10 000,00           84         GYMNASE INTERCOMMUNAL         123 783,58         40 388,45         732 139,60           85         STADE ATHLÉTISME TOURRETTES         578 381,98         240,00         27 400,00           86         STADE DE FOOT DE FAYENCE         155 171,64         0,00         53 040,00           87         MAISON DU LAC         1 139 127,91         592,75         20 000,00           88         OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL         127 000,00         0,00         0,00           90         S.C.O.T PCAET 98 602,50         44 895,00         0,00           91         OPÉRATIONS DIVERSES         415 224,22         0,00         262 000,00           94         MAISON FRANCE 29 666,18         0,00         0,00           95         MAISON FRANCE PETITE ENFANCE ET FAMILLE         29 666,18         0,00         0,00           96         VAR TRÈS HAUT DÉBIT         94 113,56         0,00         0,00           97         GITE D'ETAPE DE MONS         75 586,74         0,00         0,00           98         BASE D'AVIRON         2 689 695,56         1 092,00         58 200,00	· ·	0,00	323 800,00
RADIOÉLECTRIQUE  84 GYMNASE INTERCOMMUNAL  85 STADE ATHLÉTISME TOURRETTES  86 STADE DE FOOT DE FAYENCE  87 MAISON DU LAC  1 139 127,91  90 S.C.O.T PCAET DIVERSES  92 MOBILITE 10 OPÉRATIONS DIVERSES 95 MAISON 1 MAISON FRANCE SERVICES 95 MAISON 1 MAISON		0,00	10 000,00
INTERCOMMUNAL   STADE ATHLÉTISME   TOURRETTES   TOURRETTES   TOURRETTES   STADE DE FOOT DE   TAYENCE   TOURSON DU LAC   TOU	,	· ·	·
TOURRETTES  86 STADE DE FOOT DE FAYENCE  87 MAISON DU LAC  88 OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL  89 TOURISME INTERCOMMUNAL  89 TOURISME 113 624,12 0,00 190 000,00  90 S.C.O.T PCAET 98 602,50 44 895,00 0,00  91 OPÉRATIONS 415 224,22 0,00 262 000,00  92 MOBILITE 72 112,80 118 439,98 2 747 000,00  94 MAISON FRANCE 29 666,18 0,00 0,00  95 SERVICES  95 MAISON 1 434 377,58 757 244,41 98 580,00  INTERCOMMUNALE PETITE ENFANCE ET FAMILLE  96 VAR TRÈS HAUT 94 113,56 0,00 0,00  97 GITE D'ETAPE DE MONS  98 BASE D'AVIRON 2 689 695,56 1 092,00 58 200,00	732 139,60	0,00	732 139,60
86       STADE DE FOOT DE FAYENCE       155 171,64       0,00       53 040,00         87       MAISON DU LAC       1 139 127,91       592,75       20 000,00         88       OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL       127 000,00       0,00       0,00       190 000,00         90       S.C.O.T PCAET       98 602,50       44 895,00       0,00       0,00         91       OPÉRATIONS DIVERSES       415 224,22       0,00       262 000,00       0,00         92       MOBILITE TOURISME TOURISME TOURISMES       72 112,80       118 439,98       2 747 000,00       0,00         94       MAISON FRANCE SERVICES       29 666,18       0,00       0,00       0,00         95       MAISON INTERCOMMUNALE PETITE ENFANCE ET FAMILLE       1 434 377,58       757 244,41       98 580,00         96       VAR TRÈS HAUT DÉBIT       94 113,56       0,00       0,00       0,00         97       GITE D'ETAPE DE MONS       75 586,74       0,00       0,00         98       BASE D'AVIRON       2 689 695,56       1 092,00       58 200,00	27 400,00	0,00	27 400,00
87       MAISON DU LAC       1 139 127,91       592,75       20 000,00         88       OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL       127 000,00       0,00       0,00         89       TOURISME INTERCOMMUNAL       113 624,12       0,00       190 000,00         90       S.C.O.T PCAET       98 602,50       44 895,00       0,00         91       OPÉRATIONS DIVERSES       415 224,22       0,00       262 000,00         92       MOBILITE MAISON FRANCE 29 666,18       0,00       0,00         94       MAISON FRANCE 29 666,18       0,00       0,00         95       MAISON 1434 377,58       757 244,41       98 580,00         95       MAISON PETITE ENFANCE ET FAMILLE       94 113,56       0,00       0,00         96       VAR TRÈS HAUT DÉBIT       94 113,56       0,00       0,00         97       GITE D'ETAPE DE MONS       75 586,74       0,00       0,00         98       BASE D'AVIRON       2 689 695,56       1 092,00       58 200,00	53 040,00	0,00	53 040,00
88       OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL       127 000,00       0,00       0,00       0,00         89       TOURISME INTERCOMMUNAL       113 624,12       0,00       190 000,00       0,00         90       S.C.O.T PCAET       98 602,50       44 895,00       0,00       0,00         91       OPÉRATIONS DIVERSES       415 224,22       0,00       262 000,00       0         92       MOBILITE MAISON FRANCE 29 666,18       0,00       0,00       0,00         94       MAISON FRANCE 29 666,18       0,00       0,00       0,00         95       MAISON 1434 377,58       757 244,41       98 580,00         96       VAR TRÈS HAUT DÉBIT       94 113,56       0,00       0,00         97       GITE D'ETAPE DE MONS       75 586,74       0,00       0,00         98       BASE D'AVIRON       2 689 695,56       1 092,00       58 200,00	20 000,00	0,00	20 000,00
INTERCOMMUNAL	0,00	0,00	0,00
90 S.C.O.T PCAET 98 602,50 44 895,00 0,00 91 OPÉRATIONS 1415 224,22 0,00 262 000,00 DIVERSES 92 MOBILITE 72 112,80 118 439,98 2 747 000,00 94 MAISON FRANCE 29 666,18 0,00 0,00 SERVICES 95 MAISON 1 434 377,58 757 244,41 98 580,00 INTERCOMMUNALE PETITE ENFANCE ET FAMILLE 96 VAR TRÈS HAUT 94 113,56 0,00 0,00 DÉBIT 97 GITE D'ETAPE DE MONS 98 BASE D'AVIRON 2 689 695,56 1 092,00 58 200,00			
91 OPÉRATIONS DIVERSES 92 MOBILITE 72 112,80 118 439,98 2 747 000,00 94 MAISON FRANCE 29 666,18 0,00 0,00 SERVICES 95 MAISON 1 434 377,58 757 244,41 98 580,00 INTERCOMMUNALE PETITE ENFANCE ET FAMILLE 96 VAR TRÈS HAUT 94 113,56 0,00 0,00 DÉBIT 97 GITE D'ETAPE DE MONS 98 BASE D'AVIRON 2 689 695,56 1 092,00 58 200,00	190 000,00	0,00	190 000,00
DIVERSES  92	0,00	0,00	0,00
94 MAISON FRANCE 29 666,18 0,00 0,00 SERVICES 95 MAISON 1 434 377,58 757 244,41 98 580,00 INTERCOMMUNALE PETITE ENFANCE ET FAMILLE 96 VAR TRÈS HAUT 94 113,56 0,00 0,00 DÉBIT 97 GITE D'ETAPE DE MONS 98 BASE D'AVIRON 2 689 695,56 1 092,00 58 200,00	262 000,00	0,00	262 000,00
SERVICES   MAISON   1 434 377,58   757 244,41   98 580,00   INTERCOMMUNALE   PETITE ENFANCE ET   FAMILLE   96   VAR TRÈS HAUT   94 113,56   0,00   0,00   DÉBIT   97   GITE D'ETAPE DE   75 586,74   0,00   0,00   MONS   98   BASE D'AVIRON   2 689 695,56   1 092,00   58 200,00	2 747 000,00	0,00	2 747 000,00
INTERCOMMUNALE	0,00	0,00	0,00
96 VAR TRÈS HAUT DÉBIT 97 GITE D'ETAPE DE MONS 98 BASE D'AVIRON 94 113,56 0,00 0,00 0,00 0,00 1,00 0,00 0,00 0,0	98 580,00	0,00	98 580,00
97 GITE D'ETAPE DE MONS 98 BASE D'AVIRON 2 689 695,56 1 092,00 58 200,00	0,00	0,00	0,00
98 BASE D'AVIRON 2 689 695,56 1 092,00 58 200,00	0,00	0,00	0,00
	58 200,00	0,00	58 200,00
ÉCONOMIQUE		0,00	217 040,00
TOTAL 14 181 441,61 1 462 765,69 5 646 601,59	5 646 601,59	0,00	5 646 601,59

<sup>(1)</sup> Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

	000 200004000 20050400 250400	44 DE
III – VOTE DU BUDGET	Accusé cortifié exécutoire	14-01
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQU	Accuso coruno oxocutoro	}
	Publication : 15/04/2025	

Cet état ne contient pas d'information.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

# III - VOTE DU BUDGET

003-200004802-29250409-250409-14-BF

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT

Publication: 15/04/2025

# (1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N°: 100 LIBELLE : SERVICES EAU ET ASSAINISSEMENT NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

# **DEPENSES**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	a 0,00	0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

			(podii iiiidiiidii)		
Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL	RECETTES AFFECTEES (3)	15 197,00	с 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	15 197,00	0,00	0,00	0,00
1311	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	15 197,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = $(c + d) - (a + b) (5)$	0,00

<sup>(1)</sup> Ouvrir une page par chapitre d'opération.

<sup>(2)</sup> Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

<sup>(3)</sup> Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

<sup>(4)</sup> Sauf 165, 166 et 16449.

<sup>(5)</sup> Indiquer le signe algébrique.

<sup>(6)</sup> Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200004802-20250409-25**04**09-14-BF III - VOTE DU BUDGET SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT

# (1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° Publication : 15/04/2025 **LIBELLE: PÔLES INTERMODAUX** NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

## **DEPENSES**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSE	ES	1 397 536,53	a 5 910,00	2 000,00	b 2 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	27 289,54	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	26 425,54	0,00	0,00	0,00
2033	Frais d'insertion	864,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	275 366,51	0,00	2 000,00	2 000,00
21351	Bâtiments publics	1 476,00	0,00	0,00	0,00
2138	Autres constructions	40 818,00	0,00	0,00	0,00
2152	Installations de voirie	1 729,01	0,00	0,00	0,00
21534	Réseaux d'électrification	11 428,80	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	219 914,70	0,00	2 000,00	2 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324)	1 094 880,48	5 910,00	0,00	0,00
2315	Install., matériel et outill. technique	1 064 163,02	5 910,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	30 717,46	0,00	0,00	0,00

			(1		
Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL	RECETTES AFFECTEES (3)	255 628,89	с 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	255 628,89	0,00	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	255 628,89	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = $(c + d) - (a + b) (5)$	-7 910,00

<sup>(1)</sup> Ouvrir une page par chapitre d'opération.

<sup>(2)</sup> Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

<sup>(3)</sup> Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

<sup>(4)</sup> Sauf 165, 166 et 16449.

<sup>(5)</sup> Indiquer le signe algébrique.

<sup>(6)</sup> Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

III – VOTE DU BUDGET		250409-25 <b>04</b> 09-14-BF
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIF	PEMENT IT E EXE	cutoire A2.3

Réception par le préfet : 14

# (1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° Publication : 15/04/2025 LIBELLE : GENS DU VOYAGE NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

# **DEPENSES**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		14 664,00	a 0,00	100 000,00	b 100 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	14 664,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	14 664,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	100 000,00	100 000,00
2113	Terrains aménagés autres que voirie	0,00	0,00	100 000,00	100 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL	RECETTES AFFECTEES (3)	0,00	с 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = $(c + d) - (a + b) (5)$	-100 000,00

<sup>(1)</sup> Ouvrir une page par chapitre d'opération.

<sup>(2)</sup> Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

<sup>(3)</sup> Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

<sup>(4)</sup> Sauf 165, 166 et 16449.

<sup>(5)</sup> Indiquer le signe algébrique.

<sup>(6)</sup> Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200004802-20 250409-250409-14-BF III – VOTE DU BUDGET SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPÉMENT

# (1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° Publication : 15/04/2025 **LIBELLE: GEMAPI** NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

#### **DEPENSES**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSE	ES .	1 322 885,34	a 0,00	0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	29 880,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	29 880,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	1 293 005,34	0,00	0,00	0,00
2041581 2041582	Autres grpts-Biens mob., mat. et études Autres grpts - Bâtiments et installat°	17 286,34 1 275 719,00	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL	RECETTES AFFECTEES (3)	0,00	с 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = $(c + d) - (a + b) (5)$	0,00

<sup>(1)</sup> Ouvrir une page par chapitre d'opération.

<sup>(2)</sup> Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

<sup>(3)</sup> Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

<sup>(4)</sup> Sauf 165, 166 et 16449.

<sup>(5)</sup> Indiquer le signe algébrique.

<sup>(6)</sup> Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200004802-20 250409-250409-14-BF III – VOTE DU BUDGET SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° Publication : 15/04/2025 **LIBELLE: MEDIATHEQUES** NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

## **DEPENSES**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENS	ES	42 378,18	a 25 741,52	33 720,01	b 33 720,01
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	30 365,78	15 145,52	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	30 365,78	15 145,52	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	12 012,40	10 596,00	33 720,01	33 720,01
21838	Autre matériel informatique	12 012,40	10 596,00	20 760,01	20 760,01
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	12 960,00	12 960,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL	RECETTES AFFECTEES (3)	0,00	с 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = $(c + d) - (a + b) (5)$	-59 461,53

<sup>(1)</sup> Ouvrir une page par chapitre d'opération.

<sup>(2)</sup> Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

<sup>(3)</sup> Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

<sup>(4)</sup> Sauf 165, 166 et 16449.

<sup>(5)</sup> Indiquer le signe algébrique.

<sup>(6)</sup> Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

III – VOTE DU BUDGET	083-200004802-20	250409-25 <b>04</b> 09-14-BF
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQU	PEWENT TITLE EXC	cutoire A2.3

Réception par le préfet : 14/04/2025 Publication : 15/04/2025

# (1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° Publication : 15/04/2025 LIBELLE : SANTE NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

## **DEPENSES**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSE	ES	20 634,96	a 0,00	27 600,00	b 27 600,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	8 474,40	0,00	15 600,00	15 600,00
21351	Bâtiments publics	8 474,40	0,00	0,00	0,00
2152	Installations de voirie	0,00	0,00	3 600,00	3 600,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	0,00	0,00	12 000,00	12 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324)	12 160,56	0,00	12 000,00	12 000,00
2313	Constructions	12 160,56	0,00	0,00	0,00
2315	Install., matériel et outill. technique	0,00	0,00	12 000,00	12 000,00

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL	RECETTES AFFECTEES (3)	0,00	с 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = $(c + d) - (a + b) (5)$	-27 600,00
(* 1) ()	,

<sup>(1)</sup> Ouvrir une page par chapitre d'opération.

<sup>(2)</sup> Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

<sup>(3)</sup> Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

<sup>(4)</sup> Sauf 165, 166 et 16449.

<sup>(5)</sup> Indiquer le signe algébrique.

<sup>(6)</sup> Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200004802-20 250409-250409-14-BF III – VOTE DU BUDGET SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N : 15 **LIBELLE: MAISON DE PAYS** NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

#### **DEPENSES**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSI	ES	2 339 877,16	a 5 030,62	20 149,38	b 20 149,38
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	25 827,30	3 617,02	0,00	0,00
2031	Frais d'études	24 099,30	0,00	0,00	0,00
2033	Frais d'insertion	1 728,00	0,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	0,00	3 617,02	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	120 240,46	142,80	8 149,38	8 149,38
21351	Bâtiments publics	596,93	0,00	0,00	0,00
21568	Autre matériel, outillage incendie	4 637,26	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	0,00	0,00	0,00	0,00
21838	Autre matériel informatique	66 514,09	142,80	500,00	500,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	47 546,40	0,00	7 649,38	7 649,38
2188	Autres immobilisations corporelles	945,78	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324)	2 193 809,40	1 270,80	12 000,00	12 000,00
2313	Constructions	2 193 809,40	1 270,80	12 000,00	12 000,00
2315	Install., matériel et outill. technique	0,00	0,00	0,00	0,00

			(10 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	<u> </u>	
Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL	RECETTES AFFECTEES (3)	625 715,29	с 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	625 715,29	0,00	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	97 511,69	0,00	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	141 903,60	0,00	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	386 300,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = $(c + d) - (a + b) (5)$	-25 180,00

<sup>(1)</sup> Ouvrir une page par chapitre d'opération.

<sup>(2)</sup> Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

<sup>(3)</sup> Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

<sup>(4)</sup> Sauf 165, 166 et 16449.

<sup>(5)</sup> Indiquer le signe algébrique.

<sup>(6)</sup> Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200004802-20250409-25**04**09-14-BF III – VOTE DU BUDGET SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT

Réception par le préfet

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N : 15/04/2025 **LIBELLE: DOMAINE DE TASSY** NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

# **DEPENSES**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENS	ES	732 929,67	a 71 067,40	299 932,60	b 299 932,60
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	57 718,02	31 768,20	7 000,00	7 000,00
2031	Frais d'études	4 000,00	0,00	0,00	0,00
2033	Frais d'insertion	1 342,80	0,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	52 375,22	31 768,20	7 000,00	7 000,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	344 799,27	2 910,40	53 500,00	53 500,00
21351	Bâtiments publics	3 864,00	0,00	0,00	0,00
21568	Autre matériel, outillage incendie	2 566,93	632,04	8 000,00	8 000,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	33 350,89	0,00	15 500,00	15 500,00
21828	Autres matériels de transport	67 454,34	0,00	0,00	0,00
21838	Autre matériel informatique	196 786,63	2 278,36	20 000,00	20 000,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	35 014,28	0,00	10 000,00	10 000,00
2188	Autres immobilisations corporelles	5 762,20	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324)	330 412,38	36 388,80	239 432,60	239 432,60
2313	Constructions	250 709,58	36 388,80	199 432,60	199 432,60
2315	Install., matériel et outill. technique	79 702,80	0,00	40 000,00	40 000,00

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL	RECETTES AFFECTEES (3)	7 600,00	с 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	7 600,00	0,00	0,00	0,00
1311	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	7 600,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) - (a + b) (5)	-371 000,00
(0 : 4) (4 : 5) (6)	511 555,55

<sup>(1)</sup> Ouvrir une page par chapitre d'opération.

<sup>(2)</sup> Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

<sup>(3)</sup> Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

<sup>(4)</sup> Sauf 165, 166 et 16449.

<sup>(5)</sup> Indiquer le signe algébrique.

<sup>(6)</sup> Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

III – VOTE DU BUDGET	083-200004802-20	250409-250409-14-BF
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIF	<b>EMEN</b> ERTITIE exe	cutoire A2.3

Réception par le préfet : 14/04/2025

# (1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N : 15/04/2025 LIBELLE : AGRICULTURE NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

## **DEPENSES**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSI	ES	0,00	a 70 200,00	424 000,00	b 424 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	70 200,00	424 000,00	424 000,00
2111	Terrains nus	0,00	70 200,00	400 000,00	400 000,00
2128	Autres agencements et aménagements	0,00	0,00	24 000,00	24 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL	RECETTES AFFECTEES (3)	0,00	с 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = $(c + d) - (a + b) (5)$	-494 200,00

<sup>(1)</sup> Ouvrir une page par chapitre d'opération.

<sup>(2)</sup> Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

<sup>(3)</sup> Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

<sup>(4)</sup> Sauf 165, 166 et 16449.

<sup>(5)</sup> Indiquer le signe algébrique.

<sup>(6)</sup> Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

250409-250409-14-BF 083-200004802-20 III – VOTE DU BUDGET SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT

# (1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N : 15/04/2025 **LIBELLE: PIDAF** NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

## **DEPENSES**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENS	ES	659 609,81	a 126 635,52	323 800,00	b 323 800,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	33 027,74	50 517,60	1 000,00	1 000,00
2031	Frais d'études	33 027,74	50 517,60	1 000,00	1 000,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	618 842,07	36 217,92	260 800,00	260 800,00
2128	Autres agencements et aménagements	550 802,83	36 217,92	234 800,00	234 800,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	68 039,24	0,00	0,00	0,00
21828	Autres matériels de transport	0,00	0,00	26 000,00	26 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324)	7 740,00	39 900,00	62 000,00	62 000,00
2315	Install., matériel et outill. technique	7 740,00	39 900,00	62 000,00	62 000,00

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL	RECETTES AFFECTEES (3)	190 708,11	с 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	190 708,11	0,00	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	13 762,93	0,00	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	105 553,30	0,00	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	43 834,55	0,00	0,00	0,00
13273	Subv. non transf. FEADER	27 557,33	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = $(c + d) - (a + b) (5)$	-450 435,52

<sup>(1)</sup> Ouvrir une page par chapitre d'opération.

<sup>(2)</sup> Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

<sup>(3)</sup> Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

<sup>(4)</sup> Sauf 165, 166 et 16449.

<sup>(5)</sup> Indiquer le signe algébrique.

<sup>(6)</sup> Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

III – VOTE DU BUDGET	083-200004802-20	250409-250409-14-BF
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIF	<b>EMEN</b> ERTITIE exe	cutoire A2.3

Réception par le préfet : 14/04/2025

# (1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N : 15/04/2025 LIBELLE : RÉSEAU RADIOÉLECTRIQUE NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

## **DEPENSES**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSI	ES	21 492,15	a 0,00	10 000,00	b 10 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	21 492,15	0,00	10 000,00	10 000,00
2188	Autres immobilisations corporelles	21 492,15	0,00	10 000,00	10 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL	RECETTES AFFECTEES (3)	0,00	с 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = $(c + d) - (a + b) (5)$	-10 000,00

<sup>(1)</sup> Ouvrir une page par chapitre d'opération.

<sup>(2)</sup> Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

<sup>(3)</sup> Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

<sup>(4)</sup> Sauf 165, 166 et 16449.

<sup>(5)</sup> Indiquer le signe algébrique.

<sup>(6)</sup> Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

250409-250409-14-BF 083-200004802-20 III – VOTE DU BUDGET SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT

# (1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N : 84 LIBELLE: GYMNASE INTERCOMMUNAL NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

#### **DEPENSES**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSI	ES	123 783,58	a 40 388,45	732 139,60	b 732 139,60
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	4 000,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	4 000,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	57 400,94	3 828,05	32 000,00	32 000,00
21351	Bâtiments publics	8 621,85	0,00	700,00	700,00
2152	Installations de voirie	0,00	0,00	6 000,00	6 000,00
21568	Autre matériel, outillage incendie	2 946,60	0,00	4 700,00	4 700,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	26 566,62	3 828,05	5 000,00	5 000,00
2188	Autres immobilisations corporelles	19 265,87	0,00	15 600,00	15 600,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324)	62 382,64	36 560,40	700 139,60	700 139,60
2313	Constructions	62 382,64	36 560,40	700 139,60	700 139,60

			4		
Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL	RECETTES AFFECTEES (3)	0,00	с 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = $(c + d) - (a + b) (5)$	-772 528,05

<sup>(1)</sup> Ouvrir une page par chapitre d'opération.

<sup>(2)</sup> Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

<sup>(3)</sup> Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

<sup>(4)</sup> Sauf 165, 166 et 16449.

<sup>(5)</sup> Indiquer le signe algébrique.

<sup>(6)</sup> Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

Réception par le préfet : 14/ Publication : 15/04/2025

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N : 85

LIBELLE : STADE ATHLÉTISME TOURRETTES

NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

# **DEPENSES**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSE	ES .	578 381,98	a 240,00	27 400,00	b 27 400,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	1 728,00	0,00	0,00	0,00
2033	Frais d'insertion	1 728,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	69 903,94	0,00	6 600,00	6 600,00
2128	Autres agencements et aménagements	31 011,10	0,00	0,00	0,00
21351	Bâtiments publics	2 922,00	0,00	0,00	0,00
21352	Bâtiments privés	5 960,40	0,00	0,00	0,00
2152	Installations de voirie	594,00	0,00	0,00	0,00
21568	Autre matériel, outillage incendie	5 841,88	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	4 636,07	0,00	2 200,00	2 200,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00	0,00	4 000,00	4 000,00
2188	Autres immobilisations corporelles	18 938,49	0,00	400,00	400,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324)	506 750,04	240,00	20 800,00	20 800,00
2313	Constructions	500 858,04	240,00	10 800,00	10 800,00
2315	Install., matériel et outill. technique	5 892,00	0,00	10 000,00	10 000,00

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL	RECETTES AFFECTEES (3)	22 515,62	с 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	22 515,62	0,00	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	22 515,62	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = $(c + d) - (a + b) (5)$	-27 640,00

<sup>(1)</sup> Ouvrir une page par chapitre d'opération.

<sup>(2)</sup> Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

<sup>(3)</sup> Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

<sup>(4)</sup> Sauf 165, 166 et 16449.

<sup>(5)</sup> Indiquer le signe algébrique.

<sup>(6)</sup> Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200004802-20250409-25**04**09-14-BF III – VOTE DU BUDGET SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT

Réception par le préfet

# (1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N : 36 Publication : 15/04/2025 LIBELLE: STADE DE FOOT DE FAYENCE NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

#### **DEPENSES**

	DEF ENGES					
Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	
DEPENS	ES	155 171,64	a 0,00	53 040,00	b 53 040,00	
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	51 932,04	0,00	24 040,00	24 040,00	
2128	Autres agencements et aménagements	0,00	0,00	17 640,00	17 640,00	
21351	Bâtiments publics	14 550,96	0,00	0,00	0,00	
21568	Autre matériel, outillage incendie	1 588,80	0,00	1 900,00	1 900,00	
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	8 741,76	0,00	3 500,00	3 500,00	
2188	Autres immobilisations corporelles	27 050,52	0,00	1 000,00	1 000,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours(sauf 2324)	103 239,60	0,00	29 000,00	29 000,00	
2313	Constructions	5 703,60	0,00	29 000,00	29 000,00	
2315	Install., matériel et outill. technique	97 536,00	0,00	0,00	0,00	

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL	RECETTES AFFECTEES (3)	44 000,00	с 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	44 000,00	0,00	0,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	44 000,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = $(c + d) - (a + b) (5)$	-53 040,00

<sup>(1)</sup> Ouvrir une page par chapitre d'opération.

<sup>(2)</sup> Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

<sup>(3)</sup> Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

<sup>(4)</sup> Sauf 165, 166 et 16449.

<sup>(5)</sup> Indiquer le signe algébrique.

<sup>(6)</sup> Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200004802-20250409-25**04**09-14-BF III - VOTE DU BUDGET SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N Publication : 15/04/2025 **LIBELLE: MAISON DU LAC** NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

## **DEPENSES**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSE	ES	1 139 127,91	a 592,75	20 000,00	b 20 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	2 400,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	2 400,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	145 467,40	0,00	20 000,00	20 000,00
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	0,00	0,00	20 000,00	20 000,00
2128	Autres agencements et aménagements	40 279,20	0,00	0,00	0,00
21351	Bâtiments publics	2 010,00	0,00	0,00	0,00
21568	Autre matériel, outillage incendie	8 664,00	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	94 514,20	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324)	991 260,51	592,75	0,00	0,00
2313	Constructions	3 531,00	0,00	0,00	0,00
2315	Install., matériel et outill. technique	948 564,37	592,75	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	39 165,14	0,00	0,00	0,00

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL	RECETTES AFFECTEES (3)	267 562,50	с 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	267 562,50	0,00	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	136 562,50	0,00	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	131 000,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = $(c + d) - (a + b) (5)$	-20 592,75

<sup>(1)</sup> Ouvrir une page par chapitre d'opération.

<sup>(2)</sup> Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

<sup>(3)</sup> Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

<sup>(4)</sup> Sauf 165, 166 et 16449.

<sup>(5)</sup> Indiquer le signe algébrique.

<sup>(6)</sup> Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200004802-20250409-25**04**09-14-BF III – VOTE DU BUDGET SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT

Réception par le préfet

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N : 88 LIBELLE : OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

## **DEPENSES**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSE	S	127 000,00	a 0,00	0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	127 000,00	0,00	0,00	0,00
20415341	IC : Bien mobilier, matériel	77 000,00	0,00	0,00	0,00
2041581	Autres grpts-Biens mob., mat. et études	50 000,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL	RECETTES AFFECTEES (3)	0,00	с 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = $(c + d) - (a + b) (5)$	0,00

<sup>(1)</sup> Ouvrir une page par chapitre d'opération.

<sup>(2)</sup> Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

<sup>(3)</sup> Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

<sup>(4)</sup> Sauf 165, 166 et 16449.

<sup>(5)</sup> Indiquer le signe algébrique.

<sup>(6)</sup> Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200004802-20 250409-250409-14-BF III – VOTE DU BUDGET SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT

# (1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N : 89 Publication : 15/04/2025 LIBELLE: TOURISME NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

## **DEPENSES**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSI	ES .	113 624,12	a 0,00	190 000,00	b 190 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	30 000,00	0,00	0,00	0,00
2041581	Autres grpts-Biens mob., mat. et études	30 000,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	42 555,92	0,00	154 000,00	154 000,00
2128	Autres agencements et aménagements	0,00	0,00	85 000,00	85 000,00
2152	Installations de voirie	17 273,98	0,00	24 000,00	24 000,00
21534	Réseaux d'électrification	8 719,20	0,00	0,00	0,00
21568	Autre matériel, outillage incendie	0,00	0,00	45 000,00	45 000,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	0,00	0,00	0,00	0,00
21828	Autres matériels de transport	16 562,74	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324)	41 068,20	0,00	36 000,00	36 000,00
2315	Install., matériel et outill. technique	41 068,20	0,00	36 000,00	36 000,00

			(10 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0		
Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL	RECETTES AFFECTEES (3)	70 125,00	с 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	70 125,00	0,00	0,00	0,00
1318	Autres subventions d'équipement transf.	56 100,00	0,00	0,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	14 025,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = $(c + d) - (a + b) (5)$	-190 000,00

<sup>(1)</sup> Ouvrir une page par chapitre d'opération.

<sup>(2)</sup> Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

<sup>(3)</sup> Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

<sup>(4)</sup> Sauf 165, 166 et 16449.

<sup>(5)</sup> Indiquer le signe algébrique.

<sup>(6)</sup> Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200004802-20250409-25**04**09-14-BF III - VOTE DU BUDGET SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT

# (1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N Publication : 15/04/2025 LIBELLE: S.C.O.T. - PCAET NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

## **DEPENSES**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENS	ES	98 602,50	a 44 895,00	0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	98 602,50	44 895,00	0,00	0,00
202	Frais réalisation documents urbanisme	78 028,50	31 080,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	19 710,00	13 815,00	0,00	0,00
2033	Frais d'insertion	864,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL	RECETTES AFFECTEES (3)	0,00	с 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = $(c + d) - (a + b) (5)$	-44 895,00

<sup>(1)</sup> Ouvrir une page par chapitre d'opération.

<sup>(2)</sup> Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

<sup>(3)</sup> Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

<sup>(4)</sup> Sauf 165, 166 et 16449.

<sup>(5)</sup> Indiquer le signe algébrique.

<sup>(6)</sup> Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200004802-20250409-25**04**09-14-BF III – VOTE DU BUDGET SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT

Réception par le préfet

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N Publication : 15/04/2025 LIBELLE: OPÉRATIONS DIVERSES NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

#### **DEPENSES**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSE	ES	415 224,22	a 0,00	262 000,00	b 262 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	21 600,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	21 600,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	20 000,00	0,00	220 000,00	220 000,00
2041412	Subv. Cne GFP : Bâtiments, installations	0,00	0,00	100 000,00	100 000,00
2041582	Autres grpts - Bâtiments et installat°	20 000,00	0,00	120 000,00	120 000,00
21	Immobilisations corporelles	339 466,22	0,00	42 000,00	42 000,00
2115	Terrains bâtis	307 000,00	0,00	0,00	0,00
21351	Bâtiments publics	8 154,19	0,00	10 000,00	10 000,00
2152	Installations de voirie	12 609,22	0,00	5 000,00	5 000,00
21538	Autres réseaux	0,00	0,00	17 000,00	17 000,00
21568	Autre matériel, outillage incendie	1 243,80	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	7 680,81	0,00	10 000,00	10 000,00
21838	Autre matériel informatique	2 778,20	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324)	34 158,00	0,00	0,00	0,00
2315	Install., matériel et outill. technique	34 158,00	0,00	0,00	0,00

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL	RECETTES AFFECTEES (3)	319 500,00	с 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	19 500,00	0,00	0,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	19 500,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	300 000,00	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	300 000,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = $(c + d) - (a + b) (5)$	-262 000,00

<sup>(1)</sup> Ouvrir une page par chapitre d'opération.

<sup>(2)</sup> Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

<sup>(3)</sup> Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

<sup>(4)</sup> Sauf 165, 166 et 16449.

<sup>(5)</sup> Indiquer le signe algébrique.

<sup>(6)</sup> Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200004802-20250409-25**04**09-14-BF III - VOTE DU BUDGET SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT

## (1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N : 92 **LIBELLE: MOBILITE** NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

#### **DEPENSES**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENS	ES	72 112,80	a 118 439,98	2 747 000,00	b 2 747 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	36 384,00	0,00	83 000,00	83 000,00
2031	Frais d'études	35 304,00	0,00	78 000,00	78 000,00
2033	Frais d'insertion	1 080,00	0,00	5 000,00	5 000,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	264 000,00	264 000,00
20423	Privé : Projet infrastructure	0,00	0,00	264 000,00	264 000,00
21	Immobilisations corporelles	17 904,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	17 904,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324)	17 824,80	118 439,98	2 400 000,00	2 400 000,00
2315	Install., matériel et outill. technique	17 824,80	118 439,98	2 400 000,00	2 400 000,00

			4		
Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL	RECETTES AFFECTEES (3)	42 000,00	с 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	42 000,00	0,00	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	42 000,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = $(c + d) - (a + b) (5)$	-2 865 439,98

<sup>(1)</sup> Ouvrir une page par chapitre d'opération.

<sup>(2)</sup> Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

<sup>(3)</sup> Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

<sup>(4)</sup> Sauf 165, 166 et 16449.

<sup>(5)</sup> Indiquer le signe algébrique.

<sup>(6)</sup> Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

250409-250409-14-BF 083-200004802-20 III – VOTE DU BUDGET SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT

Réception par le préfet

# (1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N Publication : 15/04/2025 **LIBELLE: MAISON FRANCE SERVICES** NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

#### **DEPENSES**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENS	ES	29 666,18	a 0,00	0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	29 666,18	0,00	0,00	0,00
21351	Bâtiments publics	12 399,96	0,00	0,00	0,00
21568	Autre matériel, outillage incendie	235,20	0,00	0,00	0,00
21838	Autre matériel informatique	15 831,02	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	1 200,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

			(pour intermation)		
Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL	RECETTES AFFECTEES (3)	1 482,20	с 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	1 482,20	0,00	0,00	0,00
1311	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	1 482,20	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = $(c + d) - (a + b) (5)$	0,00

<sup>(1)</sup> Ouvrir une page par chapitre d'opération.

<sup>(2)</sup> Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

<sup>(3)</sup> Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

<sup>(4)</sup> Sauf 165, 166 et 16449.

<sup>(5)</sup> Indiquer le signe algébrique.

<sup>(6)</sup> Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

III – VOTE DU BUDGET 083-200004802-20250409-250409-14-BF

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT PRINTE EXPLOSITION A2.3

Réception par le préfet : 14/0

# (1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N : 95 LIBELLE : MAISON INTERCOMMUNALE PETITE ENFANCE ET FAMILLE NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

## **DEPENSES**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSE	≣S .	1 434 377,58	a 757 244,41	98 580,00	b 98 580,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	3 450,00	2 003,26	0,00	0,00
2033	Frais d'insertion	1 728,00	0,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	1 722,00	2 003,26	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	10 768,71	104 490,53	48 580,00	48 580,00
2111	Terrains nus	264,00	0,00	0,00	0,00
21568	Autre matériel, outillage incendie	0,00	0,00	7 700,00	7 700,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	0,00	0,00	40 480,00	40 480,00
21838	Autre matériel informatique	10 124,72	14 152,32	400,00	400,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00	90 338,21	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	379,99	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324)	1 420 158,87	650 750,62	50 000,00	50 000,00
2313	Constructions	1 389 858,87	552 036,18	50 000,00	50 000,00
2315	Install., matériel et outill. technique	0,00	98 714,44	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	30 300,00	0,00	0,00	0,00

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL	RECETTES AFFECTEES (3)	250 000,00	с 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	250 000,00	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	250 000,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = $(c + d) - (a + b) (5)$	-855 824,41

<sup>(1)</sup> Ouvrir une page par chapitre d'opération.

<sup>(2)</sup> Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

<sup>(3)</sup> Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

<sup>(4)</sup> Sauf 165, 166 et 16449.

<sup>(5)</sup> Indiquer le signe algébrique

<sup>(6)</sup> Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

III – VOTE DU BUDGET	083-200004802-20	250409-250409-14-BF
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIF	<b>EMEN</b> ERTITIE exe	cutoire A2.3

Réception par le préfet :

# (1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N : 96 LIBELLE: VAR TRÈS HAUT DÉBIT NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

## **DEPENSES**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSE	ES .	94 113,56	a 0,00	0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	94 113,56	0,00	0,00	0,00
2041583	Autres grpts-Proj infrastruct Int nation	94 113,56	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL R	ECETTES AFFECTEES (3)	84 882,48	с 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	28 907,92	0,00	0,00	0,00
1318	Autres subventions d'équipement transf.	28 907,92	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	55 974,56	0,00	0,00	0,00
2041583	Autres grpts-Proj infrastruct Int nation	55 974,56	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = $(c + d) - (a + b) (5)$	0,00

<sup>(1)</sup> Ouvrir une page par chapitre d'opération.

<sup>(2)</sup> Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

<sup>(3)</sup> Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

<sup>(4)</sup> Sauf 165, 166 et 16449.

<sup>(5)</sup> Indiquer le signe algébrique.

<sup>(6)</sup> Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

III – VOTE DU BUDGET	083-200004802-20	250409-250409-14-BF
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIF	<b>EMEN</b> ERTITIE exe	cutoire A2.3

Réception par le préfet : 14/04/2025 Publication : 15/04/2025

# (1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N : 97 LIBELLE : GITE D'ETAPE DE MONS NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

#### **DEPENSES**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENS	ES	75 586,74	a 0,00	0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	22 660,97	0,00	0,00	0,00
21351	Bâtiments publics	550,00	0,00	0,00	0,00
2181	Install. générales, agencements	6 347,38	0,00	0,00	0,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	14 369,38	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	1 394,21	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324)	52 925,77	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	52 925,77	0,00	0,00	0,00

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL	RECETTES AFFECTEES (3)	28 128,84	с 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	28 128,84	0,00	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	28 128,84	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = $(c + d) - (a + b) (5)$	0,00

<sup>(1)</sup> Ouvrir une page par chapitre d'opération.

<sup>(2)</sup> Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

<sup>(3)</sup> Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

<sup>(4)</sup> Sauf 165, 166 et 16449.

<sup>(5)</sup> Indiquer le signe algébrique.

<sup>(6)</sup> Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200004802-20250409-25**04**09-14-BF III - VOTE DU BUDGET SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N Publication : 15/04/2025 **LIBELLE: BASE D'AVIRON** NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

#### **DEPENSES**

			_		
Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSE	≣S .	2 689 695,56	a 1 092,00	58 200,00	b 58 200,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	5 184,00	0,00	0,00	0,00
2033	Frais d'insertion	5 184,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	24 000,00	24 000,00
20421	Privé : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	24 000,00	24 000,00
21	Immobilisations corporelles	269 599,27	1 092,00	1 400,00	1 400,00
2128	Autres agencements et aménagements	9 113,75	0,00	0,00	0,00
21568	Autre matériel, outillage incendie	9 725,28	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	61 731,30	1 092,00	0,00	0,00
21828	Autres matériels de transport	37 837,22	0,00	0,00	0,00
21838	Autre matériel informatique	3 320,69	0,00	1 000,00	1 000,00
2188	Autres immobilisations corporelles	147 871,03	0,00	400,00	400,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324)	2 414 912,29	0,00	32 800,00	32 800,00
2313	Constructions	2 188 813,46	0,00	14 300,00	14 300,00
2315	Install., matériel et outill. technique	18 019,68	0,00	18 500,00	18 500,00
238	Avances commandes immo corporelles	208 079,15	0,00	0,00	0,00

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL	RECETTES AFFECTEES (3)	2 441 865,93	с 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	1 241 865,93	0,00	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	459 892,95	0,00	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	781 972,98	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	1 200 000,00	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	1 200 000,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = $(c + d) - (a + b) (5)$	-59 292,00
Solde = $(C + G) - (A + D)(S)$	-39 292,00

<sup>(1)</sup> Ouvrir une page par chapitre d'opération.

<sup>(2)</sup> Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

<sup>(3)</sup> Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

<sup>(4)</sup> Sauf 165, 166 et 16449.

<sup>(5)</sup> Indiquer le signe algébrique.

<sup>(6)</sup> Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200004802-20250409-25**04**09-14-BF III – VOTE DU BUDGET SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT

Réception par le préfet

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N Publication : 15/04/2025 LIBELLE: DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

#### **DEPENSES**

			i i	i	i e
Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSE	ES	482 965,44	a 195 288,04	217 040,00	b 217 040,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	30 564,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	5 400,00	0,00	0,00	0,00
2033	Frais d'insertion	864,00	0,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	24 300,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	88 171,50	0,00	0,00	0,00
204113	Subv. Etat : Projet infrastructure	56 000,00	0,00	0,00	0,00
2041412	Subv. Cne GFP : Bâtiments, installations	32 171,50	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	58 360,60	93 857,20	72 000,00	72 000,00
2112	Terrains de voirie	0,00	52 990,00	0,00	0,00
2152	Installations de voirie	22 541,72	40 867,20	72 000,00	72 000,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	35 818,88	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324)	305 869,34	101 430,84	145 040,00	145 040,00
2315	Install., matériel et outill. technique	305 869,34	101 430,84	145 040,00	145 040,00

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL F	RECETTES AFFECTEES (3)	99 496,91	с 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	51 017,25	0,00	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	51 017,25	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	48 479,66	0,00	0,00	0,00
204113	Subv. Etat : Projet infrastructure	48 479,66	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = $(c + d) - (a + b) (5)$	-412 328,04

<sup>(1)</sup> Ouvrir une page par chapitre d'opération.

<sup>(2)</sup> Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

<sup>(3)</sup> Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

<sup>(4)</sup> Sauf 165, 166 et 16449.

<sup>(5)</sup> Indiquer le signe algébrique.

<sup>(6)</sup> Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200004802-20250409-250409-14-BF

Accusé certifié exécutoire

III – VOTE DU BUDGET

Réception par le préfet : 14/04/2025 | III

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE

A3

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
	TOTAL	5 604 452,40	1 395 538,89	6 764 997,68	6 764 997,68	8 160 536,57
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	418 225,60	1 255 650,89	813 646,68	813 646,68	2 069 297,57
1311	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	0,00	0,00	9 708,43	9 708,43	9 708,43
1318	Autres subventions d'équipement transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	340 000,00	153 974,38	222 635,87	222 635,87	376 610,25
1322	Subv. non transf. Régions	29 400,00	389 897,15	-21 067,72	-21 067,72	368 829,43
1323	Subv. non transf. Départements	48 825,60	337 514,82	-11 818,48	-11 818,48	325 696,34
13273	Subv. non transf. FEADER	0,00	14 264,54	-4 357,42	-4 357,42	9 907,12
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	360 000,00	618 546,00	618 546,00	978 546,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (3)	1 074 000,00	0,00	1 300 000,00	1 300 000,00	1 300 000,00
1641	Emprunts en euros	1 074 000,00	0,00	1 300 000,00	1 300 000,00	1 300 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (4) (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204113	Subv. Etat : Projet infrastructure	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2041583	Autres grpts-Proj infrastruct Int nation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des rec	ettes d'équipement	1 492 225,60	1 255 650,89	2 113 646,68	2 113 646,68	3 369 297,57
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	507 739,61	139 888,00	495 518,55	495 518,55	635 406,55
10222	FCTVA	507 739,61	139 888,00	495 518,55	495 518,55	635 406,55
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
266	Autres formes de participation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	401 913,00	0,00	363 774,00	363 774,00	363 774,00
2745	Avances remboursables	240 000,00	0,00	240 000,00	240 000,00	240 000,00
27638	Créance Autres établissements publics	123 774,00	0,00	123 774,00	123 774,00	123 774,00
2764	Créances/particuliers, pers. droit privé	38 139,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des rec	ettes financières	912 652,61	139 888,00	859 292,55	859 292,55	999 180,55

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions Reception nouvelles	Vote de l'assemblée par le prefet : 14/0 n : 15/04/2025	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			1		11	III = I + II
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	732,22	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des rec	ettes réelles	2 405 610,43	1 395 538,89	2 972 939,23	2 972 939,23	4 368 478,12
021	Virement de la section de fonctionnement	1 900 000,00		2 770 000,00	2 770 000,00	2 770 000,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	494 000,00		554 358,45	554 358,45	554 358,45
21318	Autres bâtiments publics	0,00		0,00	0,00	0,00
2802	Frais liés à la réalisation de document	0,00		0,00	0,00	0,00
28031	Frais d'études	0,00		0,00	0,00	0,00
28033	Frais d'insertion	0,00		0,00	0,00	0,00
2804132	Subv. Dpt : Bâtiments, installations	0,00		0,00	0,00	0,00
28041412	Subv.Cne GFP : Bâtiments, installations	0,00		0,00	0,00	0,00
28041413	Subv.Cne GFP: Projet infrastructure	0,00		0,00	0,00	0,00
280415341	IC : Bien mobilier, matériel	0,00		0,00	0,00	0,00
28041581	Autres grpts-Biens mob., mat. et études	0,00		0,00	0,00	0,00
28041582	Autres grpts - Bâtiments et installat°	0,00		0,00	0,00	0,00
28041583	Autres grpts-Proj infrastruct Int nation	0,00		0,00	0,00	0,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	0,00		0,00	0,00	0,00
28128	Autres aménagements de terrains	0,00		0,00	0,00	0,00
281351	Bâtiments publics	0,00		0,00	0,00	0,00
28152	Installations de voirie	0,00		0,00	0,00	0,00
281568	Autre matériel, outillage incendie	0,00		0,00	0,00	0,00
28158	Autres inst., matériel, outil. techniques	494 000,00		554 358,45	554 358,45	554 358,45
28181	Installations générales, aménagt divers	0,00		0,00	0,00	0,00
281828	Autres matériels de transport	0,00		0,00	0,00	0,00
281838	Autre matériel informatique	0,00		0,00	0,00	0,00
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00		0,00	0,00	0,00
28188	Autres immo. corporelles	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	804 841,97		467 700,00	467 700,00	467 700,00
1318	Autres subventions d'équipement transf.	613 138,31		300 000,00	300 000,00	300 000,00
2031	Frais d'études	60 000,00		90 000,00	90 000,00	90 000,00
2033	Frais d'insertion	0,00		10 000,00	10 000,00	10 000,00
238	Avances commandes immo corporelles	66 400,00		35 000,00	35 000,00	35 000,00
2764	Créances/particuliers, pers. droit privé	65 303,66		32 700,00	32 700,00	32 700,00
Total des rec	ettes d'ordre	3 198 841,97		3 792 058,45	3 792 058,45	3 792 058,45

<sup>(1)</sup> Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

<sup>(2)</sup> Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

<sup>(3)</sup> Sauf 165, 166 et 16449.

<sup>(4)</sup> Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

<sup>(5)</sup> Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

<sup>(6)</sup> Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200004802-20250409-250409-14-BF

(7) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et régleméricables.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

Réception par le préfet : 14/04/2025 Publication : 15/04/2025

(9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Accusé certifié exécutoire

III – VOTE DU BUDGET Réception par le préfet : 14	/04/2025
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE	В

## **DEPENSES**

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
	TOTAL	13 301 073,00	0,00	0,00	14 820 000,00	14 820 000,00	0,00	14 820 000,00	14 820 000,00
011	Charges à caractère général (3)	1 541 210,40	0,00	0,00	1 773 139,60	1 773 139,60	0,00	1 773 139,60	1 773 139,60
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	2 523 973,00	0,00		2 741 100,00	2 741 100,00		2 741 100,00	2 741 100,00
014	Atténuations de produits	3 821 502,83	0,00		3 829 728,83	3 829 728,83		3 829 728,83	3 829 728,83
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	2 989 279,00	0,00	0,00	3 092 660,72	3 092 660,72	0,00	3 092 660,72	3 092 660,72
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des	s dépenses de gestion des services	10 875 965,23	0,00	0,00	11 436 629,15	11 436 629,15	0,00	11 436 629,15	11 436 629,15
66	Charges financières	23 107,77	0,00		50 403,88	50 403,88		50 403,88	50 403,88
67	Charges spécifiques (3)	8 000,00	0,00		8 608,52	8 608,52		8 608,52	8 608,52
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des	s dépenses financières	31 107,77	0,00	0,00	59 012,40	59 012,40		59 012,40	59 012,40
Total des	s dépenses réelles	10 907 073,00	0,00	0,00	11 495 641,55	11 495 641,55	0,00	11 495 641,55	11 495 641,55
023	Virement à la section d'investissement	1 900 000,00			2 770 000,00	2 770 000,00		2 770 000,00	2 770 000,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	494 000,00			554 358,45	554 358,45		554 358,45	554 358,45
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des	s dépenses d'ordre	2 394 000,00			3 324 358,45	3 324 358,45		3 324 358,45	3 324 358,45

|--|

Total des dépenses de fonctionnement cumulées	14 820 000,00
---	---------------

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200004802-20250409-250409-14-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2025 Publication : 15/04/2025

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

- (2) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.
- (3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (4) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2025 Publication : 15/04/2025

III – VOTE DU BUDGET III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE B

#### **RECETTES**

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Total (RAR N-1 + Vote)
		précédent (1)	1	liouvelles	II	
	TOTAL	12 099 719,19	0,00	12 164 122,84	12 164 122,84	12 164 122,84
013	Atténuations de charges (2)	95 004,22	0,00	63 620,88	63 620,88	63 620,88
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	1 047 432,32	0,00	661 076,00	661 076,00	661 076,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	2 550 100,56	0,00	2 449 643,56	2 449 643,56	2 449 643,56
731	Fiscalité locale	7 072 060,00	0,00	7 366 013,00	7 366 013,00	7 366 013,00
74	Dotations et participations (2)	1 244 161,09	0,00	1 543 677,40	1 543 677,40	1 543 677,40
75	Autres produits de gestion courante (2)	20 000,00	0,00	36 690,00	36 690,00	36 690,00
Total de	s recettes de gestion des services	12 028 758,19	0,00	12 120 720,84	12 120 720,84	12 120 720,84
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (2)	31 560,00		0,00	0,00	0,00
Total de	s recettes financières	31 560,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total de	s recettes réelles	12 060 318,19	0,00	12 120 720,84	12 120 720,84	12 120 720,84
042	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	39 401,00		43 402,00	43 402,00	43 402,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total de	s recettes d'ordre	39 401,00		43 402,00	43 402,00	43 402,00

R002 Résultat reporté ou anticipé (7)	2 655 877,16

Total des recettes de fonctionnement cumulées	14 820 000,00
---	---------------

<sup>(1)</sup> Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

<sup>(2)</sup> Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

<sup>(3)</sup> Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040).

<sup>(4)</sup> Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

<sup>(5)</sup> Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

<sup>(6)</sup> Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

<sup>(7)</sup> Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

	Accusé certifié exécutoire
III – VOTE DU BUDGET	Réception par le préfet : 14/04/2025
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE	B1

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
	TOTAL	42 204 072 00	1 0.00	budgétaire (3)	44 820 000 00	II 14 820 000,00	d'une AE	44 820 000 00	11 = 1 + 11
	TOTAL	13 301 073,00	0,00	0,00	14 820 000,00	r	0,00	14 820 000,00	14 820 000,00
011	Charges à caractère général (4)	1 541 210,40	0,00	0,00	1 773 139,60	1 773 139,60	0,00	1 773 139,60	1 773 139,60
60611	Eau et assainissement	12 000,00	0,00		16 000,00	16 000,00	0,00	16 000,00	16 000,00
60612	Energie - Electricité	195 500,00	0,00		146 600,00	146 600,00	0,00	146 600,00	146 600,00
60621	Combustibles	10 000,00	0,00		11 000,00	11 000,00	0,00	11 000,00	11 000,00
60622	Carburants	30 480,00	0,00		32 000,00	32 000,00	0,00	32 000,00	32 000,00
60623	Alimentation	0,00	0,00		6 300,00	6 300,00	0,00	6 300,00	6 300,00
60624	Produits de traitement	500,00	0,00		500,00	500,00	0,00	500,00	500,00
60628	Autres fournitures non stockées	200,00	0,00		200,00	200,00	0,00	200,00	200,00
60631	Fournitures d'entretien	7 000,00	0,00		10 310,00	10 310,00	0,00	10 310,00	10 310,00
60632	Fournitures de petit équipement	21 200,00	0,00		27 800,00	27 800,00	0,00	27 800,00	27 800,00
60633	Fournitures de voirie	1 000,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
60636	Habillement et vêtements de travail	5 800,00	0,00		5 800,00	5 800,00	0,00	5 800,00	5 800,00
6064	Fournitures administratives	10 000,00	0,00		10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
6067	Fournitures scolaires	1 000,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
6068	Autres matières et fournitures	18 800,00	0,00		16 000,00	16 000,00	0,00	16 000,00	16 000,00
611	Contrats de prestations de services	262 741,00	0,00		245 110,00	245 110,00	0,00	245 110,00	245 110,00
61351	Matériel roulant	9 000,00	0,00		9 000,00	9 000,00	0,00	9 000,00	9 000,00
61358	Autres	15 500,00	0,00		10 100,00	10 100,00	0,00	10 100,00	10 100,00
61521	Entretien terrains	52 000,00	0,00		54 000,00	54 000,00	0,00	54 000,00	54 000,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	37 000,00	0,00		33 000,00	33 000,00	0,00	33 000,00	33 000,00
615231	Entretien, réparations voiries	66 000,00	0,00		58 000,00	58 000,00	0,00	58 000,00	58 000,00
615232	Entretien, réparations réseaux	1 000,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
61551	Entretien matériel roulant	7 000,00	0,00		10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	23 552,00	0,00		23 000,00	23 000,00	0,00	23 000,00	23 000,00
6156	Maintenance	40 910,00	0,00		52 000,00	52 000,00	0,00	52 000,00	52 000,00
6161	Multirisques	20 000,00	0,00		23 930,00	23 930,00	0,00	23 930,00	23 930,00
617	Etudes et recherches	22 200,00	0,00		15 000,00	15 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00
6182	Documentation générale et technique	23 500,00	0,00		23 500,00	23 500,00	0,00	23 500,00	23 500,00
6184	Versements à des organismes de formation	32 500,00	0,00		40 000,00	40 000,00	0,00	40 000,00	40 000,00

Chap. / art.	Libellé	Pour mémoire,	RAR N-1	Vote de	Propositions	Vote de Réce	isë certifië exe Pour eption par le pi	cutoire Pour	TOTAL
(1)	Libelie	budget	IVAIX IN-1	l'assemblée sur	nouvelles	l'assembleeubl	eption pär le pi ica <b>informatio</b> n <sup>04</sup> .	efet : 147/04/20 1 <sup>20</sup> information	(RAR N-1 +
(.,		précédent (2)		les AE lors de la			Crédits gérés	Crédits gérés	Vote)
				séance			dans le cadre	hors AE	,
			I	budgétaire (3)		II	d'une AE		III = I + II
62268	Autres honoraires, conseils	157 528,20	0,00		279 777,60	279 777,60	0,00	279 777,60	279 777,60
6227	Frais d'actes et de contentieux	20 000,00	0,00		20 000,00	20 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00
6228	Divers	1 000,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
6231	Annonces et insertions	10 000,00	0,00		10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
6232	Fêtes et cérémonies	17 800,00	0,00		32 600,00	32 600,00	0,00	32 600,00	32 600,00
6233	Foires et expositions	12 600,00	0,00		10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
6234	Réceptions	12 500,00	0,00		12 500,00	12 500,00	0,00	12 500,00	12 500,00
6238	Divers	63 700,00	0,00		121 450,00	121 450,00	0,00	121 450,00	121 450,00
6245	Transports de personnes extérieures	58 400,00	0,00		78 000,00	78 000,00	0,00	78 000,00	78 000,00
6251	Voyages, déplacements et missions	10 300,00	0,00		11 000,00	11 000,00	0,00	11 000,00	11 000,00
6261	Frais d'affranchissement	8 300,00	0,00		6 800,00	6 800,00	0,00	6 800,00	6 800,00
6262	Frais de télécommunications	30 000,00	0,00		34 250,00	34 250,00	0,00	34 250,00	34 250,00
627	Services bancaires et assimilés	1 500,00	0,00		1 200,00	1 200,00	0,00	1 200,00	1 200,00
6281	Concours divers (cotisations)	39 867,00	0,00		56 800,00	56 800,00	0,00	56 800,00	56 800,00
6282	Frais de gardiennage	1 620,00	0,00		1 680,00	1 680,00	0,00	1 680,00	1 680,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	87 846,20	0,00		90 000,00	90 000,00	0,00	90 000,00	90 000,00
62875	Remb. frais aux communes membres du GFP	9 300,00	0,00		8 700,00	8 700,00	0,00	8 700,00	8 700,00
62878	Remb. frais à des tiers	56 000,00	0,00		26 600,00	26 600,00	0,00	26 600,00	26 600,00
6288	Autres services extérieurs	12 200,00	0,00		11 200,00	11 200,00	0,00	11 200,00	11 200,00
63512	Taxes foncières	100,00	0,00		150,00	150,00	0,00	150,00	150,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	500,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
6358	Autres droits	2 266,00	0,00		2 782,00	2 782,00	0,00	2 782,00	2 782,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	1 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6378	Autres impôts taxes et versements assim.	0,00	0,00		73 500,00	73 500,00	0,00	73 500,00	73 500,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	2 523 973,00	0,00		2 741 100,00	2 741 100,00		2 741 100,00	2 741 100,00
62121	Personnel aff. BA/régies sans ps.morale	0,00	0,00		46 000,00	46 000,00		46 000,00	46 000,00
6216	Personnel affecté par GFP rattachement	3 173,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	6 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	26 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	1 303 000,00	0,00		2 654 700,00	2 654 700,00		2 654 700,00	2 654 700,00
64112	SFT, indemnité de résidence	9 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00

01 /	1 !!- 114	Davis sa fisa alisa	DADNA	Voto do	Duanasitiana	Note de ACCI	isé certifié exé	cutoire	TOTAL
Chap. / art.	Libellé	Pour mémoire,	RAR N-1	Vote de	Propositions 	Vote de	Pour Pour eption par le pr	cutoire Pour éfet : 14/04/20 ' <sup>20</sup> information	TOTAL
(1)		budget		l'assemblée sur	nouvelles	rassembl <u>eed by</u>			-
		précédent (2)		les AE lors de la séance			Crédits gérés dans le cadre	Crédits gérés hors AE	Vote)
			1	budgétaire (3)		П	d'une AE	IIOIS AE	III = I + II
64113	NBI	13 000,00	0,00	baagetaire (5)	0,00	0,00	d dile AL	0,00	0,00
64118	Autres indemnités	350 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64131	Rémunérations	190 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64132	SFT, indemnité de résidence	2 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64138	Primes et autres indemnités	45 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6415	Congés payés	1 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	210 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	320 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	10 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	18 000,00	0,00		23 400,00	23 400,00		23 400,00	23 400,00
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	12 800,00	0,00		12 000,00	12 000,00		12 000,00	12 000,00
64731	Allocations chômage versées directement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	5 000,00	0,00		5 000,00	5 000,00		5 000,00	5 000,00
014	Atténuations de produits	3 821 502,83	0,00		3 829 728,83	3 829 728,83		3 829 728,83	3 829 728,83
7391118	Autres restit. dégrèv./contrib. directes	7 000,00	0,00		15 000,00	15 000,00		15 000,00	15 000,00
739211	Attribution de compensation	2 506 985,83	0,00		2 506 985,83	2 506 985,83		2 506 985,83	2 506 985,83
739221	FNGIR	250 472,00	0,00		250 472,00	250 472,00		250 472,00	250 472,00
7392221	Fonds péréquation ress. com. et intercom	335 972,00	0,00		307 271,00	307 271,00		307 271,00	307 271,00
73951	Fraction compensatoire TFPB et THRP	13 305,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
73952	Fraction compensatoire de la CVAE	7 768,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
7398	Revers., restitutions et prél. divers	700 000,00	0,00		750 000,00	750 000,00		750 000,00	750 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	2 989 279,00	0,00	0,00	3 092 660,72	3 092 660,72	0,00	3 092 660,72	3 092 660,72
65131	Bourses	18 000,00	0,00		18 000,00	18 000,00	0,00	18 000,00	18 000,00
65311	Indemnités de fonction	105 500,00	0,00		107 000,00	107 000,00	0,00	107 000,00	107 000,00
65312	Frais de mission et de déplacement	2 000,00	0,00		2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00
65313	Cotisations de retraite	8 700,00	0,00		8 900,00	8 900,00	0,00	8 900,00	8 900,00
65314	Cotis. sécurité sociale - part patronale	33 600,00	0,00		33 600,00	33 600,00	0,00	33 600,00	33 600,00

Chan /art	Libellé	Pour mémoire,	RAR N-1	Vote de	Propositions	Vote do	isé certifié exe Pour eption par le pi	cutoire	TOTAL
Chap. / art. (1)	Libelle	budget	KAK N-I	l'assemblée sur	nouvelles	Vote de Réco	eption par le pi ica <b>iriormatió</b> n <sup>04</sup> .	cutoire Pour éfet : 14/04/20 <sup>20</sup> iilformation	(RAR N-1 +
(1)		précédent (2)		les AE lors de la	liouvelles	i assembl <u>eesse</u>	Crédits gérés	Crédits gérés	Vote)
		procedent (2)		séance			dans le cadre	hors AE	1010)
			1	budgétaire (3)		II	d'une AE		III = I + II
653172	Cotis.fonds financ.allocation fin mandat	500,00	0,00		500,00	500,00	0,00	500,00	500,00
6541	Créances admises en non-valeur	5 000,00	0,00		5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
6542	Créances éteintes	5 000,00	0,00		5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
6553	Service d'incendie	1 299 958,00	0,00		1 325 460,00	1 325 460,00	0,00	1 325 460,00	1 325 460,00
65568	Autres contributions	222 221,00	0,00		364 586,00	364 586,00	0,00	364 586,00	364 586,00
65731	Subv. fonct. état	2 200,00	0,00		2 200,00	2 200,00	0,00	2 200,00	2 200,00
	Subv. fonct. communes membres du GFP	20 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657381	Subv. fonct. autres EPL	355 600,00	0,00		402 000,00	402 000,00	0,00	402 000,00	402 000,00
	Subv. de fonctionnement aux entreprises	0,00	0,00		72 000,00	72 000,00	0,00	72 000,00	72 000,00
	Subv.fonct.autres personnes droit privé	598 000,00	0,00		603 000,00	603 000,00	0,00	603 000,00	603 000,00
65811	Droits d"utilisat° - informatique nuage	15 000,00	0,00		18 500,00	18 500,00	0,00	18 500,00	18 500,00
65818	Autres	70 000,00	0,00		80 932,00	80 932,00	0,00	80 932,00	80 932,00
	Déficit des budgets annexes administrati	0,00	0,00		9 322,72	9 322,72	0,00	9 322,72	9 322,72
65823	Déficit BA à caract. indust. et commerc.	208 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65888	Autres	20 000,00	0,00		34 660,00	34 660,00	0,00	34 660,00	34 660,00
	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dé	épenses de gestion des services	10 875 965,23	0,00	0,00	11 436 629,15	11 436 629,15	0,00	11 436 629,15	11 436 629,15
66	Charges financières	23 107,77	0,00		50 403,88	50 403,88		50 403,88	50 403,88
66111	Intérêts réglés à l'échéance	20 400,00	0,00		38 403,88	38 403,88		38 403,88	38 403,88
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	-478,92	0,00		7 000,00	7 000,00		7 000,00	7 000,00
6688	Autres	3 186,69	0,00		5 000,00	5 000,00		5 000,00	5 000,00
67	Charges spécifiques (4)	8 000,00	0,00		8 608,52	8 608,52		8 608,52	8 608,52
	Titres annulés (sur exercices antérieurs	8 000,00	0,00		8 608,52	8 608,52		8 608,52	8 608,52
	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des ch	narges financières et spécifiques	31 107,77	0,00	0,00	59 012,40	59 012,40		59 012,40	59 012,40

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de Réc l'assembleeub II	petion par le pi pour le pi lcaliformation 04 Crédits gérés dans le cadre d'une AE	ecutoire efet: P4/04/20 '20information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
Total des d	épenses réelles	10 907 073,00	0,00	0,00	11 495 641,55	11 495 641,55	0,00	11 495 641,55	11 495 641,55
023	Virement à la section d'investissement	1 900 000,00			2 770 000,00	2 770 000,00		2 770 000,00	2 770 000,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	494 000,00			554 358,45	554 358,45		554 358,45	554 358,45
675	Valeurs comptables immobilisations cédée	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
6811	Dot. amort. immos incorporelles	494 000,00			554 358,45	554 358,45		554 358,45	554 358,45
043	Opérations ordre intérieur de la section (7) (9)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		2 394 000,00			3 324 358,45	3 324 358,45		3 324 358,45	3 324 358,45

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	11 139,28
Montant des ICNE de l'exercice N-1	-4 719,23
= Différence ICNE N – ICNE N-1	7 000,00

<sup>(1)</sup> Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

<sup>(2)</sup> Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

<sup>(3)</sup> Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

<sup>(4)</sup> Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

<sup>(5)</sup> Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

<sup>(6)</sup> Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

<sup>(7)</sup> Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).

<sup>(8)</sup> Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

<sup>(9)</sup> Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.

<sup>(10)</sup> Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200004802-20250409-250409-14-BF

Accusé certifié exécutoire

III – VOTE DU BUDGET

Réception par le préfet : 14/04/2025

Publication : 15/04/2025

B2

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Total (RAR N-1 + Vote)
		précédent (2)	I		II	III = I + II
	TOTAL	12 099 719,19	0,00	12 164 122,84	12 164 122,84	12 164 122,84
013	Atténuations de charges (3)	95 004,22	0,00	63 620,88	63 620,88	63 620,88
6419	Remboursements rémunérations personnel	95 004,22	0,00	63 620,88	63 620,88	63 620,88
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	1 047 432,32	0,00	661 076,00	661 076,00	661 076,00
70321	Stationnement et location voie publique	12 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70323	Red. occupation dom. public	93 256,00	0,00	110 442,00	110 442,00	110 442,00
70388	Autres redevances et recettes diverses	24 922,00	0,00	25 222,00	25 222,00	25 222,00
7066	Redevances services à caractère social	33 988,00	0,00	8 317,00	8 317,00	8 317,00
70841	Mise à dispo personnel CL de rattach.	261 416,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708421	Mise dispo pers. BA/régie sans ps.morale	0,00	0,00	245 000,00	245 000,00	245 000,00
70848	Mise à dispo personnel autres organismes	203 800,00	0,00	202 907,00	202 907,00	202 907,00
708721	Remb. frais par BA/régie sans ps.morale	382 587,32	0,00	25 720,00	25 720,00	25 720,00
70875	Remb. frais par les communes du GFP	34 222,00	0,00	34 668,00	34 668,00	34 668,00
70878	Remb. frais par des tiers	0,00	0,00	8 800,00	8 800,00	8 800,00
7088	Produits activités annexes (abonnements)	641,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	2 550 100,56	0,00	2 449 643,56	2 449 643,56	2 449 643,56
73211	Attribution de compensation	18 516,56	0,00	18 516,56	18 516,56	18 516,56
7351	Fract° compens. TFPB, taxe rés. princi.	1 572 734,81	0,00	1 530 578,00	1 530 578,00	1 530 578,00
7352	Fraction compensatoire de la CVAE	958 849,19	0,00	894 050,00	894 050,00	894 050,00
7358	Autres	0,00	0,00	6 499,00	6 499,00	6 499,00
731	Fiscalité locale	7 072 060,00	0,00	7 366 013,00	7 366 013,00	7 366 013,00
73111	Impôts directs locaux	5 367 580,00	0,00	5 605 803,00	5 605 803,00	5 605 803,00
73113	Taxe sur les surfaces commerciales	377 049,00	0,00	400 589,00	400 589,00	400 589,00
73114	Imposition forf. sur entrep. réseaux	422 489,00	0,00	433 505,00	433 505,00	433 505,00
73118	Autres contributions directes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73136	Taxe gest° milieux aqua, prévent° inond	254 942,00	0,00	220 116,00	220 116,00	220 116,00
731721	Taxe de séjour	650 000,00	0,00	706 000,00	706 000,00	706 000,00
74	Dotations et participations (3)	1 244 161,09	0,00	1 543 677,40	1 543 677,40	1 543 677,40
741124	Dotation d'intercommunalité des EPCI	569 225,00	0,00	692 946,00	692 946,00	692 946,00
741126	Dotation de compensation des EPCI	193 544,00	0,00	186 534,00	186 534,00	186 534,00

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire,	RAR N-1	Accuse certing Propositions Proception pa	Vote de l'assemblée	/2025 Total
		budget		Firetrieties :		(RAR N-1 + Vote)
		précédent (2)	I		II	III = I + II
744	FCTVA	10 000,00	0,00	9 990,00	9 990,00	9 990,00
74611	DGD des communes et EPCI	10 000,00	0,00	9 000,00	9 000,00	9 000,00
74718	Autres participations Etat	64 544,41	0,00	216 466,04	216 466,04	216 466,04
74748	Participation autres communes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747888	Autres	67 221,68	0,00	82 165,36	82 165,36	82 165,36
74832	Etat - Compensation CET (CVAE et CFE)	318 951,00	0,00	335 595,00	335 595,00	335 595,00
74833	Etat-Compens.exonération taxes foncières	10 675,00	0,00	10 981,00	10 981,00	10 981,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	20 000,00	0,00	36 690,00	36 690,00	36 690,00
752	Revenus des immeubles	5 176,68	0,00	10 690,00	10 690,00	10 690,00
75813	Redev. fermiers et concessionnaires	6 000,00	0,00	6 000,00	6 000,00	6 000,00
75888	Autres	8 823,32	0,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00
Total des recet	tes de gestion des services	12 028 758,19	0,00	12 120 720,84	12 120 720,84	12 120 720,84
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7688	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	31 560,00		0,00	0,00	0,00
7817	Rep. prov. dépréc. actifs circulants	1 560,00		0,00	0,00	0,00
7865	Rep. prov. risques et charges financiers	30 000,00		0,00	0,00	0,00
Total des recet	tes réelles	12 060 318,19	0,00	12 120 720,84	12 120 720,84	12 120 720,84
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	39 401,00		43 402,00	43 402,00	43 402,00
722	Immobilisations corporelles	20 000,00		20 000,00	20 000,00	20 000,00
7761	Différences sur réalisations (négatives)	0,00		0,00	0,00	0,00
777	Rec subv inv transférées cpte résult	19 401,00		23 402,00	23 402,00	23 402,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4) (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recet	tes d'ordre	39 401,00		43 402,00	43 402,00	43 402,00

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)

Montant des ICNE de l'exercice 0,00

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200004802-20250409-250409-14-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2025 Publication0;00 5/04/2025

Montant des ICNE de l'exercice N-1 = Différence ICNE N - ICNE N-1

- (1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
- (2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
- (3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
- (4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040) (RF 043 = DF 043).
- (5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (7) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (8) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.
- (9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

Accusé certifié exécutoire

IV – ANNEXES  Réception par le préfet : 14/C-	4/2025 <b> V</b>
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE	A1

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof.,apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
	DEPENSES	334 594,09	321 932,60	0,00	350 800,00	0,00	1 004 499,61	126 180,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	334 594,09	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	7 000,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	124 000,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	63 500,00	0,00	287 800,00	0,00	97 760,01	64 180,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	251 432,60	0,00	62 000,00	0,00	782 739,60	62 000,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	1 028 755,98	1 540 208,43	0,00	-41 107,75	0,00	496 000,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	904 981,98	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	740 208,43	0,00	-41 107,75	0,00	96 000,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	800 000,00	0,00	0,00	0,00	400 000,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	123 774,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2025 Publication : 15/04/2025

IV – ANNEXES	,	IV
A - PRESENTATION CROISEE - SECTION D'INVESTISSEMENT - VUE D'ENSEMBLE (suite)		<b>A</b> 1

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
	DEPENSES	144 700,00	3 971 189,38	0,00	0,00		6 253 895,68
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		334 594,09
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	83 000,00	0,00	0,00		91 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	384 000,00	0,00	0,00		508 000,00
21	Immobilisations corporelles	112 000,00	683 149,38	0,00	0,00		1 308 389,39
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	2 581 040,00	0,00	0,00		3 739 212,20
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	32 700,00	240 000,00	0,00	0,00		272 700,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
	RECETTES	100 000,00	258 546,00	0,00	0,00		3 382 402,66
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		904 981,98
13	Subventions d'investissement	0,00	18 546,00	0,00	0,00		813 646,68
16	Emprunts et dettes assimilées	100 000,00	0,00	0,00	0,00		1 300 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	240 000,00	0,00	0,00		363 774,00

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200004802-20250409-250409-14-BF

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique			exécutoire e préfet : 14/04/ b/Pohotion⊋en réserve	2025 TOTAL
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

Accusé certifié exécutoire

IV – ANNEXES Réception par le prégnet : 14/04/2025	IV
Publication : 15/04/2025	
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.01
A TRECEITATION ORGIGEE GEOTION D'INVESTIGNEMENT TRECEITATION DETAILLE	A1.01

#### 01 – OPERATIONS NON VENTILABLES

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables
	DEPENSES	334 594,09
164	Emprunts auprès des éts financiers	334 594,09
	RECETTES	1 028 755,98
102	Dotations et fonds d'investissement	495 518,55
106	Réserves	409 463,43
276	Autres créances immobilisées	123 774,00

<sup>(1)</sup> Détailler les comptes à trois chiffres.

Accusé certifié exécutoire

IV – ANNEXES  Réception par le préfet : 14/04 Publication : 15/04/2025	/2025	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE		A1.900

FONCTION 0 - Services généraux

		02 Administration générale						
Article / compte nature (1)	Libellé	020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux		
DEPENSES		321 932,60	0,00	0,00	0,00	0,00		
205	Licences, procédés, droits similaires	7 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	33 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
218	Autres immobilisations corporelles	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
231	Immobilisations corporelles en cours	251 432,60	0,00	0,00	0,00	0,00		
	RECETTES	1 540 208,43	0,00	0,00	0,00	0,00		
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	9 708,43	0,00	0,00	0,00	0,00		
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	730 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
164	Emprunts auprès des éts financiers	800 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00		

<sup>(1)</sup> Détailler les comptes à trois chiffres.

Accusé certifié exécutoire

	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900

## FONCTION 0 - Services généraux (suite 1)

					03 Conseils			
Article / compte	Libellé	031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social	033 Conseil cult., éduc.,	03 Conseil éco.,soc.,en		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
nature (1)			région./Conseil dév.	env.	0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		7.44.00
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
164	Emprunts auprès des éts financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

<sup>(1)</sup> Détailler les comptes à trois chiffres.

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2025

IV – ANNEXES				
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900			

## FONCTION 0 - Services généraux (suite 2)

			04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.						
Article / compte nature (1)	Libellé	041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	045 Actions internationales	048 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	321 932,60	
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 000,00	
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	33 500,00	
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00	
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	251 432,60	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 540 208,43	
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 708,43	
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	730 500,00	
164	Emprunts auprès des éts financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	800 000,00	

<sup>(1)</sup> Détailler les comptes à trois chiffres.

Accusé certifié exécutoire

IV – ANNEXES Réception p	ear le préfet : 14/04/2025 : 15/04/2025	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A	A1.900-5

## FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte		051 FSE	052 FEDER		058 utres	TOTAL DILCUADITE	
nature (1)	Libellé			0580 FEADER	0581 FEAMP	TOTAL DU CHAPITRE	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

<sup>(1)</sup> Détailler les comptes à trois chiffres.

Accusé certifié exécutoire

IV – ANNEXES  Réception par le préfet : 14/04/2 Publication : 15/04/2025	025	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.	.901

#### FONCTION 1 - Sécurité

Article / compte nature (1)	le / compte nature (1) Libellé		11 12 Police, sécurité, justice Incendie et secours		13 Hygiène et salubrité publique	18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	27 000,00	0,00	0,00	323 800,00	350 800,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00	1 000,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	234 800,00	234 800,00
213	Constructions	0,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	17 000,00	0,00	0,00	0,00	17 000,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	26 000,00	26 000,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	62 000,00	62 000,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	-41 107,75	-41 107,75
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	-41 107,75	-41 107,75

<sup>(1)</sup> Détailler les comptes à trois chiffres.

Accusé certifié exécutoire

IV – ANNEXES Réce Publ	ception par le préfet : 14/04/202 dication : 15/04/2025	25 <b> V</b>
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAIL	LLEE	A1.902

## FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature	Libellé	20 Services communs	Ensei	21 gnement du premier	degré	Ensei	22 gnement du second	23 Enseignement supérieur	24 Cités scolaires	
		201 Services communs	211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	221 Collèges	222 Lycées publics	223 Lycées privés		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

<sup>(1)</sup> Détailler les comptes à trois chiffres.

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2025 Publication : 15/04/2025

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

			25 Formation professionnelle											
Article / compte	Libellé	251 Insertion sociale et	252 Formation professionnalisante	253 Formation certifiante		255 Rémunération des stagiaires		256 CNFPT - Formation des actifs occupés					257 CFNPT et CDG - missions spécifiques	
nature (1)		professionnelle	personnes	des personnes	occupés		2561 Missions statutaires et règlementaires	2562 Développement des compétences	2563 Évolution et transition professionnelle	2564 Organisation des activités pédagogiques	2565 Autres	2571 Concours	2572 Missions administratives	
	DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

<sup>(1)</sup> Détailler les comptes à trois chiffres.

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2025 Publication : 15/04/2025

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

		26 Apprentissage	27 Formation			29 Sécurité				
Article / compte nature (1)	Libellé	sanitaire et sociale		281 Hébergement et restauration scolaires	282 Sport scolaire	283 Médecine scolaire	284 Classes de découverte	288 Autre service annexe de l'enseignement		TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

<sup>(1)</sup> Détailler les comptes à trois chiffres.

Accusé certifié exécutoire

IV – ANNEXES  Réception par le préfet : 14/04 Publication : 15/04/2025	/2025	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE		A1.903

FONCTION 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article /		30 Services communs				3 Cul				
compte nature (1)	Libellé		311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	33 720,01	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	33 720,01	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
164	Emprunts auprès des éts financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

<sup>(1)</sup> Détailler les comptes à trois chiffres.

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2025 Publication : 15/04/2025

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

			32 Sports (autres que scolaires)									
Article / compte		321 Salles de sport,	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de	Sports (autres 325 Autres	que scolaires)  326  Manifestations		327 Soutien aux sp	ortifs		
nature (1)	Libellé	gymnases	Olduss	. isolites	formation sportifs	équipements sportifs ou loisirs	sportives	3271 Soutien aux sportifs de haut niveau	3272 Soutien aux clubs amateurs	3273 Autres soutiens aux sportifs		
	DEPENSES	732 139,60	80 440,00	0,00	0,00	158 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	124 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	17 640,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
213	Constructions	700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	15 700,00	7 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
218	Autres immobilisations corporelles	15 600,00	5 400,00	0,00	0,00	1 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
231	Immobilisations corporelles en cours	700 139,60	49 800,00	0,00	0,00	32 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
	RECETTES	0,00	496 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200004802-20250409-250409-14-BF

			Accuse certifie executoire  32 Réception par le préfet : 14/04/2025 Sports (autres que scolaire y ublication : 15/04/2025										
Article / compte		321 Salles de sport,	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de	325 Autres	326 Manifestations		327 Soutien aux spo	ortifs			
nature (1)	Libellé				formation sportifs	équipements sportifs ou	sportives	3272		3273			
					aportiis	loisirs		Soutien aux sportifs de haut	Soutien aux clubs amateurs	Autres soutiens aux sportifs			
								niveau					
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	96 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			
164	Emprunts auprès des éts financiers	0,00	400 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			

<sup>(1)</sup> Détailler les comptes à trois chiffres.

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2025 Publication : 15/04/2025

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.903

FONCTION 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

	Jeunes	33 se (action socio-éduc.) e	t loisirs	-	4 et citoyenne	39 Sécurité		
Article / compte nature (1)	Libellé	331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 004 499,61
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	124 000,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 640,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	700,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	23 300,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	56 120,01
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	782 739,60
	RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	496 000,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	96 000,00
164	Emprunts auprès des éts financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	400 000,00

<sup>(1)</sup> Détailler les comptes à trois chiffres.

Accusé certifié exécutoire

IV – ANNEXES  Réception par le préfet : 14/04/2 Publication : 15/04/2025	025	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1	.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA)

Article /			41 Santé										
compte nature (1)	Libellé	410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres éts sanitaires	418 Autres actions						
	DEPENSES	27 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00						
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	15 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00						
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00						
231	Immobilisations corporelles en cours	12 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00						
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00						

<sup>(1)</sup> Détailler les comptes à trois chiffres.

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2025

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904

FONCTION 4 - Santé et action sociale (hors RSA) (suite 1)

			42 Action sociale										
Article / compte	Libellé	420 Services communs		Famille	422 Petite enfance								
nature (1)			4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Aides sociales à l'enfance	4214 Adolescence	4221 4222 Crèches et garderies Multi accueil		4228 Autres actions pour la petite enfance				
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	98 580,00				
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	48 180,00				
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	400,00				
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00				
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00				

<sup>(1)</sup> Détailler les comptes à trois chiffres.

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2025 Publication : 15/04/2025

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 2)

		42 Action sociale								
Article / compte nature (1)	Libellé		423 Personnes âgées		424 Personnes en	425 Personnes	428 Autres interventions	TOTAL DU		
		4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention	4238 Autres actions pour les personnes âgées	difficulté	handicapées	sociales	CHAPITRE		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	126 180,00		
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	63 780,00		
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	400,00		
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	62 000,00		
	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			

<sup>(1)</sup> Détailler les comptes à trois chiffres.

Accusé certifié exécutoire

IV – ANNEXES Réception par le préfet : 14/04/2 Publication : 15/04/2025	025	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A'	1.904-4

### **FONCTION 4-4 - RSA**

Article / compte nature (1)	Libellé	441 Insertion sociale	442 Santé	443 Logement	444 Insertion professionnelle	445 Evaluation des dépenses engagées	446 Dépenses de structure	447 RSA allocations	448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

<sup>(1)</sup> Détailler les comptes à trois chiffres.

Accusé certifié exécutoire

IV – ANNEXES Réception par le préfet : 14/04/2 Publication : 15/04/2025	2025	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE		A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature	Libellé	50 Services communs	510 Services communs	511 Espaces verts urbains	Amén 512 Eclairage public	51 agement et services ur 513 Art public	bains 514 Electrification	515 Opérations d'aménagement	518 Autres actions d'aménagement urbain
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00	0,00
211	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00	0,00
276	Autres créances immobilisées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
164	Emprunts auprès des éts financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

<sup>(1)</sup> Détailler les comptes à trois chiffres.

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2025

IV – ANNEXES					
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.905				

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	52 Politique de la ville	53 Agglomérations et villes moyennes	54 Espace rural et autres espaces de dév.	551 Parc privé de la collectivité	552 Aide au secteur Iocatif	55 Habitat (Logement) 553 Aide à l'accession à la propriété	554 Aire d'accueil des gens du voyage	555 Logement social
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00	0,00
211	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
276	Autres créances immobilisées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00	0,00
164	Emprunts auprès des éts financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00	0,00

<sup>(1)</sup> Détailler les comptes à trois chiffres.

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2025

IV – ANNEXES					
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.905				

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article /		56 Actions en faveur du	57 Techno. de l'information	5 Autres		59 Sécurité		
compte nature (1)	Libellé	littoral	et de la comm.	581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement		TOTAL DU CHAPITRE	
DEPENSES		0,00	42 700,00	0,00	0,00	0,00	144 700,00	
211	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00	
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	12 000,00	
276	Autres créances immobilisées	0,00	32 700,00	0,00	0,00	0,00	32 700,00	
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00	
164	Emprunts auprès des éts financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00	

<sup>(1)</sup> Détailler les comptes à trois chiffres.

Accusé certifié exécutoire

IV – ANNEXES	Réception par le préfet : 14/04/2 Publication : 15/04/2025	025	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION D	TAILLEE		A1.906

# FONCTION 6 – Action économique

		60 Services communs	61 Interventions	62 Structure	63 Actions sectorielles						
Article / compte nature	Libellé		économiques transversales	d'animation et de dév. éco.	Agricul	631 ture, pêche et agro-alir	nentaire	632 Industrie, commerce et artisanat	633 Développement		
(1)					6311 Laboratoire	6312 Marchés alimentaires	6318 Autres		touristique		
DEPENSES		217 040,00	0,00	0,00	0,00	664 000,00	0,00	664 000,00	330 000,00		
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	120 000,00		
211	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	400 000,00	0,00	400 000,00	0,00		
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	24 000,00	0,00	24 000,00	105 000,00		
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	72 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	69 000,00		
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
231	Immobilisations corporelles en cours	145 040,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	36 000,00		
274	Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	240 000,00	0,00	240 000,00	0,00		
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	240 000,00	0,00	240 000,00	0,00		
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
274	Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	240 000,00	0,00	240 000,00	0,00		

<sup>(1)</sup> Détailler les comptes à trois chiffres.

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2025

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.906

# FONCTION 6 - Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maintien et dév. des services publics	67 Recherche et innovation	68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		2 752 000,00	0,00	8 149,38	0,00	0,00	3 971 189,38
203	Frais d'études, recherche, développement	83 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	83 000,00
204	Subventions d'équipement versées	264 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	384 000,00
211	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	400 000,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	129 000,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	146 000,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	8 149,38	0,00	0,00	8 149,38
231	Immobilisations corporelles en cours	2 400 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 581 040,00
274	Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	240 000,00
	RECETTES	18 546,00	0,00	0,00	0,00	0,00	258 546,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	18 546,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18 546,00
274	Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	240 000,00

<sup>(1)</sup> Détailler les comptes à trois chiffres.

Accusé certifié exécutoire

IV – ANNEXES Réception par le préfet : 14/04 Publication : 15/04/2025	/2025	i IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE		A1.907

### **FONCTION 7 – Environnement**

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	720 Services communs collecte et propreté	7211	Actions déchets 721 te et traitement des dé 7212	7213	Propret 7221	722 é urbaine 7222
.,,					Actions prévention et sensibilisation	Collecte des déchets	Tri, valorisation, traitement déchets	Actions prévention et sensibilisation	Action propreté urbaine et nettoiement
	DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

<sup>(1)</sup> Détailler les comptes à trois chiffres.

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2025 Publication : 15/04/2025

IV – ANNEXES					
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.907				

FONCTION 7 - Environnement (suite 1)

	Antique		73 Actions en matière de gestion des eaux						
Article / compte nature (1)	Libellé	731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	735 Lutte contre les inondations			
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		

<sup>(1)</sup> Détailler les comptes à trois chiffres.

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2025

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.907

# FONCTION 7 - Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie						77 Environnement	78 Autres actions	
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique	758 Autres actions	naturel,risques infrastructures techno. transports	infrastructures transports		TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

<sup>(1)</sup> Détailler les comptes à trois chiffres.

Accusé certifié exécutoire

IV – ANNEXES  Réception par le préfet : 14/04/2 Publication : 15/04/2025	025	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1	1.908

# **FONCTION 8 – Transports**

Article /		80 Services communs	81 Transports			Trans	82 sports publics de voya	geurs		
compte nature (1)	Libellé		scolaires	820 Services communs	821 Transport sur route	822 Transport ferroviaire	823 Transport fluvial	824 Transport maritime	825 Transport aérien	828 Autres transports
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

<sup>(1)</sup> Détailler les comptes à trois chiffres.

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2025

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

# FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé		83 Transports de marchandises									
		830 Services communs	831 Fret routier	832 Fret ferroviaire	833 Fret fluvial	834 Fret maritime	835 Fret aérien	838 Autres transports				
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00				
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00				

<sup>(1)</sup> Détailler les comptes à trois chiffres.

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2025 Publication : 15/04/2025

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

# FONCTION 8 - Transports (suite 2)

Article /										
compte nature (1)	Libellé	841 Voirie nationale	842 Voirie régionale	843 Voirie départementale	844 Voirie métropolitaine	845 Voirie communale	846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	847 Equipements de voirie	848 Parkings	849 Sécurité routière
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

<sup>(1)</sup> Détailler les comptes à trois chiffres.

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2025

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

# FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	85 Infrastructures						87 Circulations	89 Sécurité	
		851 Gares, autres infrastructures routières	852 Gares et autres infrastructures ferrov.	853 Haltes, autres infrastructures fluviales	854 Ports, autres infrastructures portuaires	855 Aéroports et autres infrastructures	multimodales douces	douces		TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

<sup>(1)</sup> Détailler les comptes à trois chiffres.

	ccusé certifié exécutoire	
	éception par le préfet : 14/04/2025 Publication : 15/04/2025	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBL	LE	A2

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof.,apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)	4-3 APA
DEPENSES		3 134 391,23	3 497 424,72	0,00	1 382 050,00	1 000,00	391 520,00	827 834,00	0,00
011	Charges à caractère général	150,00	503 732,00	0,00	25 990,00	1 000,00	363 210,00	273 634,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	2 741 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	3 064 728,83	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	10 500,00	252 592,72	0,00	1 356 060,00	0,00	28 310,00	554 200,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	50 403,88	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	8 608,52	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	10 154 586,56	395 406,92	0,00	0,00	0,00	0,00	207 055,36	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	33 620,88	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	330 610,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 050,00	0,00
73	Impôts et taxes	2 449 643,56	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	6 439 897,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	1 245 046,00	20 486,04	0,00	0,00	0,00	0,00	203 005,36	0,00
75	Autres produits de gestion courante	20 000,00	10 690,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Accusé certifié exécutoire

Reception par le pretet : 14/04/	72023
Publication : 15/04/2025	

IV – ANNEXES				
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)	A	2		

Chapitre nature	Libellé	4-4 RSA / Régularisation de RMI	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		0,00	11 000,00	1 802 235,60	345 586,00	102 600,00		11 495 641,55
011	Charges à caractère général	0,00	9 500,00	564 323,60	1 000,00	30 600,00		1 773 139,60
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		2 741 100,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	750 000,00	15 000,00	0,00		3 829 728,83
65	Autres charges de gestion courante	0,00	1 500,00	487 912,00	329 586,00	72 000,00		3 092 660,72
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		50 403,88
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		8 608,52
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
	RECETTES	0,00	6 000,00	1 137 556,00	220 116,00	0,00		12 120 720,84
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	30 000,00	0,00	0,00		63 620,88
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	326 416,00	0,00	0,00		661 076,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		2 449 643,56
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	706 000,00	220 116,00	0,00		7 366 013,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	75 140,00	0,00	0,00		1 543 677,40
75	Autres produits de gestion courante	0,00	6 000,00	0,00	0,00	0,00		36 690,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

Accusé certifié exécutoire

IV – ANNEXES Réception par le préfet : 14/04/2025	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.01

### 01 – OPERATIONS NON VENTILABLES

Article / compte	Libellé	01
nature (1)	Linelle	Opérations non ventilables
	DEPENSES	3 134 391,23
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	150,00
654	Pertes sur créances irrécouvrables	10 000,00
658	Charges diverses de gestion courante	500,00
661	Charges d'intérêts	45 403,88
668	Autres charges financières	5 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	8 608,52
739	Reverst. et restit. sur impôts et taxes	3 064 728,83
	RECETTES	10 154 586,56
731	Fiscalité locale	6 439 897,00
732	Fiscalité reversée	18 516,56
735	Fraction de TVA	2 431 127,00
741	D.G.F.	879 480,00
744	FCTVA	900,000
746	Dotation générale de décentralisation	9 000,000
748	Autres attributions et participations	346 576,00
758	Produits divers de gestion courante	20 000,00

<sup>(1)</sup> Détailler les comptes à trois chiffres.

Accusé certifié exécutoire

IV – ANNEXES  Réception par le préfet : 14/04/2 Publication : 15/04/2025	025	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE		A2.930

# FONCTION 0 - Services généraux

		02 Administration générale						
Article / compte nature (1)	Libellé	020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux		
	DEPENSES	3 345 424,72	0,00	0,00	0,00	0,00		
606	Achats non stockés de matières et fourni	71 550,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
611	Contrats de prestations de services	22 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
613	Locations	10 740,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
615	Entretien et réparations	40 690,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
616	Primes d'assurances	13 820,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
617	Etudes et recherches	15 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
618	Divers	43 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
621	Personnel extérieur au service	46 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	56 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
623	Pub., publications, relations publiques	88 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
624	Transports biens, transports collectifs	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
625	Déplacements et missions	6 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
626	Frais postaux et frais télécommunication	33 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
627	Services bancaires et assimilés	1 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
628	Divers	22 750,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	3 782,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	73 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
641	Rémunérations du personnel	2 654 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	35 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
647	Autres charges sociales	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
653	Indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
655	Contributions obligatoires	2 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
658	Charges diverses de gestion courante	97 692,72	0,00	0,00	0,00	0,00		
	RECETTES	395 406,92	0,00	0,00	0,00	0,00		
641	Rémunérations du personnel	33 620,88	0,00	0,00	0,00	0,00		
703	Redevances utilisation du domaine	25 222,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
708	Autres produits	305 388,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
747	Participations	20 486,04	0,00	0,00	0,00	0,00		

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200004802-20250409-250409-14-BF

Article / compte nature (1)		Accusé certifié exécutoire 02 Réception par le préfet : 14/04/2025 Public Administration କୃତ୍ତି ଲେଖି ଅଧିକ 2025					
	Libellé	020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux	
752	Revenus des immeubles	10 690,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

<sup>(1)</sup> Détailler les comptes à trois chiffres.

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2025

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.930

# FONCTION 0 - Services généraux (suite 1)

					03			
		Conseils						
Article / compte	Libellé	031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social	033 Conseil cult., éduc.,		034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		038 Autres instances
nature (1)			région./Conseil dév.	env.	0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
	DEPENSES	152 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
653	Indemnités	152 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200004802-20250409-250409-14-BF

		03 Conseils				Accusé certifié exécutoire Réception par le préfet : 14/04/2025 Publication : 15/04/2025			
Article / compte			031 032 Assemblée délibérante Conseil éco.,social 0		034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire	038 Autres instances	
nature (1)			région./Conseil dév.	env.	0341	0342			
					Section éco., sociale et	Section culture,			
					environnem.	éducation et sports			
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

<sup>(1)</sup> Détailler les comptes à trois chiffres.

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2025 Publication : 15/04/2025

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.930

# FONCTION 0 - Services généraux (suite 2)

				Coon o	04 lécent.,act° interrég.,eur.,	intorn		
Article / compte nature (1)	Libellé	041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044  Aide publique au  développement	045 Actions internationales	048 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 497 424,72
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	71 550,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	22 100,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 740,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40 690,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 820,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	43 000,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	46 000,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	56 000,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	88 500,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 100,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	33 000,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 200,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	22 750,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 782,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	73 500,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 654 700,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	35 400,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
653	Indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	152 000,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 900,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	97 692,72
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	395 406,92
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	33 620,88
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 222,00
708	708 Autres produits		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	305 388,00

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200004802-20250409-250409-14-BF

Antida (annual and an				Coop.c	04	isé certille exe eption par le pr intention : 15/04	réfet : 14/04/20	
Article / compte nature (1)	Libellé	041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	045 Actions internationales	048 Autres actions	CHAPITRE
747 752	Participations Revenus des immeubles	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00	20 486,04 10 690,00

<sup>(1)</sup> Détailler les comptes à trois chiffres.

Accusé certifié exécutoire

IV – ANNEXES Réception par le préfet : 14/04/ Publication : 15/04/2025	2025	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A	2.930-5

# FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte	Libellé	051 FSE	052 FEDER		058 utres	
nature (1)	Libelle			0580 FEADER	0581 FEAMP	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

<sup>(1)</sup> Détailler les comptes à trois chiffres.

Accusé certifié exécutoire

IV – ANNEXES  Réception par le préfet : 14/04/: Publication : 15/04/2025	2025	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE		A2.931

# FONCTION 1 - Sécurité

Article / compte nature (1)		10 Services communs	11 Police, sécurité, justice	12 Incendie et secours	13 Hygiène et salubrité publique	18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	5 400,00	1 327 260,00	0,00	49 390,00	1 382 050,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	500,00	1 800,00	0,00	800,00	3 100,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	8 790,00	8 790,00
615	Entretien et réparations	0,00	4 900,00	0,00	0,00	0,00	4 900,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	4 900,00	4 900,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	1 300,00	1 300,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00	1 000,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	100,00	100,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	900,00	900,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00	1 000,00
655 Contributions obligatoires		0,00	0,00	1 325 460,00	0,00	30 600,00	1 356 060,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

<sup>(1)</sup> Détailler les comptes à trois chiffres.

Accusé certifié exécutoire

IV – ANNEXES Réception par le préfet : 14/0 Publication : 15/04/2025	04/2025 <b> V</b>
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	20 Services communs		21 gnement du premier	_		22 gnement du second		23 Enseignement supérieur	24 Cités scolaires
		201 Services communs	211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	221 Collèges	222 Lycées publics	223 Lycées privés		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni		0,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

<sup>(1)</sup> Détailler les comptes à trois chiffres.

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2025 Publication : 15/04/2025

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

		25 Formation professionnelle												
Article /	Libellé	251 Insertion sociale et	252 Formation professionnalisante	253 Formation certifiante		255 Rémunération des stagiaires		CNFPT - For	256 mation des actifs c	occupés		CFNPT et C	257 CDG - missions cifiques	258 Autres
nature (1)		professionnelle	personnes	des personnes	occupés		2561 Missions statutaires et règlementaires	2562 Développement des compétences	2563 Évolution et transition professionnelle	2564 Organisation des activités pédagogiques	2565 Autres	2571 Concours	2572 Missions administratives	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

<sup>(1)</sup> Détailler les comptes à trois chiffres.

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2025

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

		26 Apprentissage	27 Formation		28 Autres services périscolaires et annexes					
Article / compte nature (1)	Libellé		sanitaire et sociale	281 Hébergement et restauration scolaires	282 Sport scolaire	283 Médecine scolaire	284 Classes de découverte	288 Autre service annexe de I'enseignement		TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

<sup>(1)</sup> Détailler les comptes à trois chiffres.

Accusé certifié exécutoire

IV – ANNEXES  Réception par le préfet : 14/04/2 Publication : 15/04/2025	025 <b> V</b>	
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.93	33

FONCTION 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article /		30 Services communs				3 Cul				
nature (1)	Libellé		311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	89 820,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières	0,00	0,00	0,00	8 350,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	et fourni									
611	Contrats de prestations de	0,00	0,00	0,00	15 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	services									
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	16 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	410,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	17 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires,	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	honoraires									
623	Pub., publications, relations	0,00	0,00	0,00	3 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	publiques									
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais	0,00	0,00	0,00	150,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	télécommunication									
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	28 310,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

<sup>(1)</sup> Détailler les comptes à trois chiffres.

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2025

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

		32 Sports (autres que scolaires)									
Article / compte	Libellé	321 Salles de sport,	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de	325 Autres	326 Manifestations	\$	327 Soutien aux sportifs	<b>S</b>	
nature (1)		gymnases			formation sportifs	équipements sportifs ou loisirs	sportives	3271 Soutien aux sportifs de haut niveau	3272 Soutien aux clubs amateurs	3273 Autres soutiens aux sportifs	
	DEPENSES		117 900,00	0,00	0,00	44 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
606	Achats non stockés de matières et fourni	74 900,00	62 100,00	0,00	0,00	17 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
611	Contrats de prestations de services	300,00	400,00	0,00	0,00	200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
613	Locations	0,00	300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
615	Entretien et réparations	25 500,00	31 200,00	0,00	0,00	7 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
616	Primes d'assurances	2 900,00	1 100,00	0,00	0,00	2 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
623	Pub., publications, relations publiques	2 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
626	Frais postaux et frais télécommunication	1 200,00	1 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
628	Divers	31 800,00	21 200,00	0,00	0,00	16 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

<sup>(1)</sup> Détailler les comptes à trois chiffres.

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2025

	IV – ANNEXES		iV IV
Α	- PRESENTATION CROISEE - SECTION DE FONCTIONNEMENT - PRESENTATION	DETAILLEE	A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

		Jeuness	33 se (action socio-éduc.) e	t loisirs	3 Vie sociale		39 Sécurité	
Article / compte nature (1)	Libellé	331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	391 520,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	162 550,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 200,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	300,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	79 700,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 310,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 500,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 100,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	200,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 950,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	69 400,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	28 310,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

<sup>(1)</sup> Détailler les comptes à trois chiffres.

Accusé certifié exécutoire

IV – ANNEXES Réception par le préfet : 14/0- Publication : 15/04/2025	1/2025	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE		A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)

Article /		41 Santé									
compte nature (1)	Libellé	410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres éts sanitaires	418 Autres actions				
	DEPENSES		0,00	0,00	228 264,00	0,00	0,00				
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	8 300,00	0,00	0,00				
611	Contrats de prestations de services	11 520,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00				
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00				
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00				
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00				
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00				
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	148 714,00	0,00	0,00				
623	Pub., publications, relations publiques	2 400,00	0,00	0,00	66 850,00	0,00	0,00				
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	3 000,00	0,00	0,00				
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	900,00	0,00	0,00				
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00				
628	Divers	0,00	0,00	0,00	500,00	0,00	0,00				
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	18 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00				
657	Charges intervent° cpt prop Subvent°	32 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00				
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00				
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	127 984,00	0,00	0,00				
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00				
747	Participations	0,00	0,00	0,00	127 984,00	0,00	0,00				

<sup>(1)</sup> Détailler les comptes à trois chiffres.

Accusé certifié exécutoire

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934

FONCTION 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 1)

		42 Action sociale									
Article /		420		42				422			
compte nature (1)	Libellé	Services communs	4211	Famille e	t enfance 4213	4214	4221	Petite enfance	4228		
natare (1)			Actions en faveur	4212 Aides à la famille	4213 Aides sociales à	4214 Adolescence	4221 Crèches et	Multi accueil	Autres actions pour la		
			de la maternité		l'enfance		garderies		petite enfance		
	DEPENSES	502 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	29 850,00		
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 300,00		
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100,00		
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 400,00		
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	400,00		
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00		
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00		
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00		
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00		
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00		
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 150,00		
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
657	Charges intervent° cpt prop Subvent°	502 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00		
	RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	75 021,36		
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	75 021,36		

<sup>(1)</sup> Détailler les comptes à trois chiffres.

Accusé certifié exécutoire

IV – ANNEXES	iv iv
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 2)

		42 Action sociale								
Article / compte nature (1)	Libellé		423 Personnes âgées		424 Personnes en	425 Personnes	428 Autres interventions	TOTAL DU CHAPITRE		
		4231 Forfait autonomie			difficulté	handicapées	sociales	CHAPITRE		
	DEPENSES	0,00	2 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	827 834,00		
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	22 600,00		
611	Contrats de prestations de services	0,00	1 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 120,00		
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100,00		
615	Entretien et réparations	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 400,00		
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	400,00		
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00		
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	149 714,00		
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	73 250,00		
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00		
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 400,00		
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00		
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 650,00		
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18 000,00		
657	Charges intervent° cpt prop Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	535 200,00		
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00		
	RECETTES	0,00	4 050,00	0,00	0,00	0,00	0,00	207 055,36		
706	Prestations de services	0,00	4 050,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 050,00		
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	203 005,36		

<sup>(1)</sup> Détailler les comptes à trois chiffres.

Accusé certifié exécutoire

IV – ANNEXES  Réception par le préfet : 14/04/ Publication : 15/04/2025	2025	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.	.934-3

#### **FONCTION 4-3 – APA**

Article / compte nature (1)	Libellé	430 Services communs	431 APA à domicile	432 APA versée aux bénéf. en établissement	433 APA versée à l'établissement	TOTAL DU CHAPITRE	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

<sup>(1)</sup> Détailler les comptes à trois chiffres.

Accusé certifié exécutoire

IV – ANNEXES  Réception par le préfet : 14/04/2 Publication : 15/04/2025	2025 <b> V</b>
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934-4

## FONCTION 4-4 – RSA / Régularisation de RMI

Article / compte nature (1)	Libellé	441 Insertion sociale	442 Santé	443 Logement	444 Insertion professionnelle	445 Evaluation des dépenses engagées	446 Dépenses de structure	447 RSA allocations	448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

<sup>(1)</sup> Détailler les comptes à trois chiffres.

Accusé certifié exécutoire

IV – ANNEXES Réception par le préfet : 14/0- Publication : 15/04/2025	1/2025	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE		A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

		50 Services communs		51 Aménagement et services urbains							
Article / compte nature (1)	Libellé		510 Services communs	511 Espaces verts urbains	512 Eclairage public	513 Art public	514 Electrification	515 Opérations d'aménagement	518 Autres actions d'aménagement urbain		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00	0,00		
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 500,00	0,00		
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500,00	0,00		
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		

<sup>(1)</sup> Détailler les comptes à trois chiffres.

Accusé certifié exécutoire

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article /	Libellé	52 Politique de la ville	53 Agglomérations et	54 Espace rural et	55 Habitat (Logement)					
compte nature (1)			villes moyennes	noyennes autres espaces de dév.	551 Parc privé de la collectivité	552 Aide au secteur Iocatif	553 Aide à l'accession à la propriété	554 Aire d'accueil des gens du voyage	555 Logement social	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	400,00	
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	400,00	
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

<sup>(1)</sup> Détailler les comptes à trois chiffres.

Accusé certifié exécutoire

IV – ANNEXES			
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.935		

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article /		56 Actions en faveur du	57 Techno. de l'information	58 Autres actions		59 Sécurité	
compte nature (1)	Libellé	littoral	et de la comm.	581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement		TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	5 600,00	0,00	0,00	0,00	11 000,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 500,00
615	Entretien et réparations	0,00	2 500,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	1 600,00	0,00	0,00	0,00	1 600,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	400,00
655	Contributions obligatoires	0,00	1 500,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00
	RECETTES		6 000,00	0,00	0,00	0,00	6 000,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	6 000,00	0,00	0,00	0,00	6 000,00

<sup>(1)</sup> Détailler les comptes à trois chiffres.

Accusé certifié exécutoire

IV – ANNEXES  Réception par le préfet : 14/04/2 Publication : 15/04/2025	025	l IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE		A2.936

## FONCTION 6 – Action économique

Article /	Article /		Services communs		ommuns Interventions Structure d'animation économiques et de dév. éco.		Agricu	631 ulture, pêche et agro-alim	632 Industrie, commerce	633 Développement	
nature (1)					6311 Laboratoire	6312 Marchés alimentaires	6318 Autres	et artisanat	touristique		
	DEPENSES	215 112,00	0,00	0,00	0,00	157 800,00	0,00	0,00	1 288 220,00		
606	Achats non stockés de matières et fourni	950,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 400,00		
611	Contrats de prestations de services	9 000,00	0,00	0,00	0,00	133 200,00	0,00	0,00	0,00		
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
615	Entretien et réparations	51 250,00	0,00	0,00	0,00	24 000,00	0,00	0,00	4 300,00		
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 100,00		
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	49 520,00		
623	Pub., publications, relations publiques	15 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	72 000,00		
625	Déplacements et missions	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
626	Frais postaux et frais télécommunication	300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
628	Divers	62 100,00	0,00	0,00	0,00	600,00	0,00	0,00	1 200,00		
657	Charges intervent° cpt prop Subvent°	70 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	402 000,00		
658	Charges diverses de gestion courante	3 612,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 700,00		
739	Reverst. et restit. sur impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	750 000,00		
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	907 396,00		
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	194 252,00		
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	706 000,00		
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 144,00		

<sup>(1)</sup> Détailler les comptes à trois chiffres.

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2025

IV – ANNEXES			
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.936		

## FONCTION 6 - Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maintien et dév. des services publics	67 Recherche et innovation	68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	97 743,60	0,00	43 360,00	0,00	0,00	1 802 235,60
606	Achats non stockés de matières et fourni	4 800,00	0,00	12 060,00	0,00	0,00	19 210,00
611	Contrats de prestations de services	36 000,00	0,00	1 700,00	0,00	0,00	179 900,00
613	Locations	6 960,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00	7 960,00
615	Entretien et réparations	17 560,00	0,00	2 200,00	0,00	0,00	99 310,00
616	Primes d'assurances	400,00	0,00	900,00	0,00	0,00	2 400,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	15 643,60	0,00	0,00	0,00	0,00	65 163,60
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	1 500,00	0,00	0,00	17 400,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	72 000,00
625	Déplacements et missions	100,00	0,00	100,00	0,00	0,00	2 200,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	100,00	0,00	1 200,00	0,00	0,00	1 600,00
628	Divers	12 180,00	0,00	21 100,00	0,00	0,00	97 180,00
657	Charges intervent° cpt prop Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	472 000,00
658	Charges diverses de gestion courante	4 000,00	0,00	1 600,00	0,00	0,00	15 912,00
739	Reverst. et restit. sur impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	750 000,00
	RECETTES	155 893,00	0,00	74 267,00	0,00	0,00	1 137 556,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	30 000,00	0,00	0,00	30 000,00
703	Redevances utilisation du domaine	110 442,00	0,00	0,00	0,00	0,00	110 442,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	4 267,00	0,00	0,00	4 267,00
708	Autres produits	17 455,00	0,00	0,00	0,00	0,00	211 707,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	706 000,00
747	Participations	27 996,00	0,00	40 000,00	0,00	0,00	75 140,00

<sup>(1)</sup> Détailler les comptes à trois chiffres.

Accusé certifié exécutoire

IV – ANNEXES  Réception par le préfet : 14/04 Publication : 15/04/2025	/2025	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE		<b>A2.937</b>

### **FONCTION 7 – Environnement**

Article /		70 Services communs	71 Actions transversales	720		72 Actions déchets et propreté urbaine 721 722			22
compte	Libellé			Services communs	Colle	cte et traitement des dé	chets	Propreté urbaine	
nature (1)				collecte et propreté	7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettoiement
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
739	Reverst. et restit. sur impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

<sup>(1)</sup> Détailler les comptes à trois chiffres.

Accusé certifié exécutoire

IV – ANNEXES					
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.937				

FONCTION 7 - Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	73  Actions en matière de gestion des eaux  731  732  733  734  Politique de l'eau  Eau potable  Assainissement  Eaux pluviale				735 Lutte contre les inondations	74 Politique de l'air
	DEPENSES		1 000,00	0,00	0,00	344 586,00	0,00
628	Divers	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	329 586,00	0,00
739	Reverst. et restit. sur impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00	0,00
	RECETTES		0,00	0,00	0,00	220 116,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	220 116,00	0,00

<sup>(1)</sup> Détailler les comptes à trois chiffres.

Accusé certifié exécutoire

blication : 15/04/2025	l
	_

IV – ANNEXES					
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE		A2.937			

FONCTION 7 - Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)				75 Politique de l'énergie			76 Préserv. patrim.	77 Environnement	78 Autres actions	
	Libellé	751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique	758 Autres actions	naturel,risques techno.	infrastructures transports		TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	345 586,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	329 586,00
739	Reverst. et restit. sur impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	220 116,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	220 116,00

<sup>(1)</sup> Détailler les comptes à trois chiffres.

Accusé certifié exécutoire

IV – ANNEXES  Réception par le préfet : 14/0 Publication : 15/04/2025	1/2025	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE		A2.938

## **FONCTION 8 – Transports**

Article /		80 Services communs	81 Transports			Trans	82 sports publics de voya	geurs		
nature (1)	Libellé		scolaires	820 Services communs	821 Transport sur route	822 Transport ferroviaire	823 Transport fluvial	824 Transport maritime	825 Transport aérien	828 Autres transports
	DEPENSES	0,00	5 000,00	96 000,00	1 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	24 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	1 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop Subvent°	0,00	0,00	72 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

<sup>(1)</sup> Détailler les comptes à trois chiffres.

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2025 Publication : 15/04/2025

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé		83 Transports de marchandises										
	Libelle	830 Services communs	831 Fret routier	832 Fret ferroviaire	833 Fret fluvial	834 Fret maritime	835 Fret aérien	838 Autres transports					
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00					
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00					
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00					
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00					
657	Charges intervent° cpt prop Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00					
	RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00					

<sup>(1)</sup> Détailler les comptes à trois chiffres.

Accusé certifié exécutoire

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article /				84 Voirie									
compte	Libellé	841 Voirie nationale	842 Voirie régionale	843 Voirie départementale	844 Voirie métropolitaine	845 Voirie communale	846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	847 Equipements de voirie	848 Parkings	849 Sécurité routière			
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			
657	Charges intervent° cpt prop Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			

<sup>(1)</sup> Détailler les comptes à trois chiffres.

Accusé certifié exécutoire

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

				85 Infrastructures			86 Liaisons	87 Circulations	89 Sécurité	
Article / compte nature (1)	Libellé	851 Gares, autres infrastructures routières	852 Gares et autres infrastructures ferrov.	853 Haltes, autres infrastructures fluviales	854 Ports, autres infrastructures portuaires	855 Aéroports et autres infrastructures	multimodales	douces		TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	102 600,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	24 000,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 600,00
657	Charges intervent° cpt prop Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	72 000,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

<sup>(1)</sup> Détailler les comptes à trois chiffres.

Accusé certifié exécutoire

IV – ANNEXES Réception par le préfet : 14/0	04/2025 <b> V</b>
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	B1.1

**B1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)** 

		THE DESCRIPTION OF THE SOURCE (1)								
	Date de la			Montant des rem						
<b>Nature</b> (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Intérêts (3) Remboursement du tirage		Encours restant dû au 01/01/N				
5191 Avances du Trésor										
5192 Avances de trésorerie										
51931 Lignes de trésorerie										
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt										
5194 Billets de trésorerie										
5198 Autres crédits de trésorerie										
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00				

<sup>(1)</sup> Circulaire n° NOR: INTB8900071C du 22/02/1989.

<sup>(2)</sup> Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article M. 4221-5 du CGCT).

<sup>(3)</sup> Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615.

Accusé certifié exécutoire

IV – ANNEXES Réception par le préfet : 14/04/2	025	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DÉ DETTE	E	31.2

## **B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)**

	B1.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (NOFS 16449 et 166)  Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
					Linprunts et	dettes a i o	rigine du contrat		initial				Possibilité	
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Niveau de taux (5)	Taux actuariel	Devise	Pério- dicité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	de rembour- sement anticipé O/N	Caté- gorie d'em- prunt (8)
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des					4 660 000,00									
établissements financiers (Total)														
1641 Emprunts en euros (total)					4 660 000,00									
1089 (PRINC-2019-1)	Agence France Locale	26/07/2019	03/09/2019	20/12/2019	80 000,00	F	FIXE	0,480	0,488		Т	С	0	A-1
1090 (PRINC-2019-2)	Agence France Locale	26/07/2019	03/09/2019	20/12/2019	180 000,00	F	FIXE	0,480	0,488		Т	С	0	A-1
1092 (PRINC-2019-4)	Agence France Locale	26/07/2019	15/11/2019	20/03/2020	450 000,00	F	FIXE	0,500	0,508		Т	С	0	A-1
1420 (PRINC-2020-1)	Agence France Locale	25/05/2020	05/11/2020	22/03/2021	700 000,00	F	FIXE	0,620	0,630		Т	С	0	A-1
1864 (PRINC-2021-1)	Agence France Locale	07/09/2021	20/09/2021	20/12/2021	500 000,00	F	FIXE	0,620	0,631		Т	С	0	A-1
3788 (PRINC-2024-1)	Agence France Locale	04/10/2024	04/11/2024	20/02/2025	250 000,00	F	FIXE	3,160	3,245		Т	С	0	A-1
3892 (PRINC-2024-2)	Agence France Locale	12/11/2024	25/11/2024	20/01/2025	300 000,00	F	FIXE	3,360	3,453		Т	С	0	A-1
5140537 (PRINC-2017-1)	Caisse des Dépôts et Consignation	01/06/2017	01/08/2016	01/08/2017	1 000 000,00	F	FIXE	0,000	0,000		А	С	0	A-1
956 (PRINC-2019-3)	Agence France Locale	17/04/2019	16/08/2019	20/09/2019	300 000,00	F	FIXE	0,860	0,875		Т	С	0	A-1
MON281303EUR (PRINC-2013-1)	SFIL	20/11/2013	31/12/2013	01/04/2014	700 000,00	F	FIXE	3,410	3,478		Т	Р	0	A-1
MON515345EUR (PRINC-2017-2)	SFIL	12/05/2017	01/06/2017	01/09/2017	200 000,00	F	FIXE	1,390	1,419		Т	С	0	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option					0,00									
de tirage sur ligne de trésorerie (total)														
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
(10.01)														
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									

										certifié ex			00-14-BI	
					Emprunts e	dettes à l'o	rigine du contrat							
<b>Nature</b> (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux Niveau de taux (5)	Taux actuariel	en par le ; ion : 15/0: Devise	1/2025 Pério- dicité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	Possibilité  de  rembour- sement anticipé O/N	Caté- gorie d'em- prunt (8)
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total) (9)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					4 660 000,00									

- (1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.
- (2) Nominal : montant emprunté à l'origine.
- (3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
- (4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).
- (5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.
- (6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle , B : bimestrielle, T : trimestrielle, X autre.
- (7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres à préciser.
- (8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).
- (9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

Accusé certifié exécutoire

IV – ANNEXES	Publication: 15/04/2025	IV	
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE D	E DETTE	B1.2	

## B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

		DILL K	LIAKIIII	ON PAR NATUR			s et dettes au 01/01		o) (duite)			
•					<u> </u>		Taux d'intérêt	,,,,		Annuité de l'exercice		
<b>Nature</b> (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	ICNE de l'exercice
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		2 945 168,71					328 594,09	34 403,88	0,00	4 614,37
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		2 945 168,71					328 594,09	34 403,88	0,00	4 614,37
1089 (PRINC-2019-1)	N	0,00	A-1	44 999,93	6,73	F	FIXE	0,480	6 666,68	207,91	0,00	5,11
1090 (PRINC-2019-2)	N	0,00	A-1	101 250,00	6,73	F	FIXE	0,480	15 000,00	467,80	0,00	11,50
1092 (PRINC-2019-4)	N	0,00	A-1	262 500,00	6,98	F	FIXE	0,500	37 500,00	1 266,02	0,00	31,25
1420 (PRINC-2020-1)	N	0,00	A-1	466 666,72	7,98	F	FIXE	0,620	58 333,32	2 810,69	0,00	68,76
1864 (PRINC-2021-1)	N	0,00	A-1	418 750,00	16,72	F	FIXE	0,620	25 000,00	2 587,20	0,00	79,57
3788 (PRINC-2024-1)	N	0,00	A-1	250 000,00	11,89	F	FIXE	3,160	20 833,32	8 109,85	0,00	844,86
3892 (PRINC-2024-2)	N	0,00	A-1	300 000,00	11,80	F	FIXE	3,360	25 000,00	8 894,08	0,00	1 873,66
5140537 (PRINC-2017-1)	N	0,00	A-1	600 000,00	11,58	F	FIXE	0,000	50 000,00	0,00	0,00	0,00
956 (PRINC-2019-3)	N	0,00	A-1	165 306,10	6,73	F	FIXE	0,860	24 489,80	1 368,40	0,00	33,64
MON281303EUR (PRINC-2013-1)	N	0,00	A-1	235 695,86	4,00	F	FIXE	3,410	52 437,65	7 371,43	0,00	1 562,28
MON515345EUR (PRINC-2017-2)	N	0,00	A-1	100 000,10	7,42	F	FIXE	1,390	13 333,32	1 320,50	0,00	103,74
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

										4802-202304		
					ı	Emprunt	s et dettes au 01/01	/N		rtifié exécuto par le préfet		
				Taux d'intérêt				Publication	cation Annuité de l'exercice 5			
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	ICNE de l'exercice
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00	_				0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		2 945 168,71					328 594,09	34 403,88	0,00	4 614,37

- (10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.
- (11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».
- (12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).
- (13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
- (14) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.
- (15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.
- (16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.
- (17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

Accusé certifié exécutoire

IV – ANNEXES  Réception par le préfet : 14/04/202 Publication : 15/04/2025	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	B1.3

B1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

		<u> </u>	1 / (1 ( 1 1 1 1 1 0 1 1											
Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couver- ture éventu- elle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

- (1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.
- (2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.
- (3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.
- (4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro / 5 : écarts d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.
- (5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.
- (6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.
- (7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.
- (8) Montant, index ou formule.
- (9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.
- (10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.
- (11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

Accusé certifié exécutoire

IV – ANNEXES  Réception par le préfet : 14/04	2025 <b> </b>	
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	B1.4	

B1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

B1.4 - ITPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)											
Ind	dices sous-jacents	(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecarts d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecarts d'indices hors zone euro	(6) Autres indices				
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange	Nombre de produits	11	0	0	0	0					
de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens	% de l'encours	100,01	0,00	0,00	0,00	0,00					
unique). Taux variable simple plafonné ( <i>cap</i> ) ou encadré ( <i>tunnel</i> )	Montant en euros	2 945 168,71	0,00	0,00	0,00	0,00					
` ,	Nombre de produits	0	0	0	0	0					
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00					
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00					
	Nombre de produits	0	0	0	0	0					
(C) Option d'échange (swaption)	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00					
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00					
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0					
capé	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00					
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00					
	Nombre de produits	0	0	0	0	0					
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00					
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00					
	Nombre de produits						0				
(F) Autres types de structures	% de l'encours						0,00				
	Montant en euros						0,00				

<sup>(1)</sup> Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

Accusé certifié exécutoire

IV – ANNEXES  Réception par le préfet : Publication : 15/04/2025	14/04/2025 <b> </b>
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	B1.5

# **B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)**

	Emp	runt couvert			Instrument de couverture										
Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)					Type de	Nature de la	Notionnel de	Date de début du contrat		rèalement	Montant des	Primes éve	ntuelles Primes		
		Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	couverture (3)	couverture (change ou taux)	l'instrument de couverture		Date de fin du contrat		commissions diverses	Primes payées pour l'achat d'option	reçues pour la vente d'option		
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00		
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00		
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00		

<sup>(1)</sup> Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

<sup>(2)</sup> Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

<sup>(3)</sup> Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, tunnel, swaption).

<sup>(4)</sup> Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2025

Publication : 15/04/2025		

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	B1.5

**B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)** 

	210 221112 22 01 21111 1010 22 000 1211 0112 (1) (01110)								
		Effet de l'instrument de couverture							
Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le		Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

<sup>(5)</sup> Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

<sup>(6)</sup> Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

<sup>(7)</sup> A compléter si l'instrument de couverture est un swap.

<sup>(8)</sup> Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

Accusé certifié exécutoire

IV – ANNEXES	Réception par le préfet : 14	/04/2025 <b>V</b>
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN A	LUTRE ORGANISME	B1.6

## B1.6 – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au 01/01/N	Annuité à payer au cours de	1	Oont
PAR PRÊTEUR			l'exercice	Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Auprès des organismes de droit privé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Auprès des organismes de droit public	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dette provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées).	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

<sup>(1)</sup> Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

<sup>(2)</sup> La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la collectivité.

<sup>(3)</sup> Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

COMMUNAUTE DE	COMMUNES PA	AYS DE FAYENCE	- BUDGET PRINCIPAL	- BP - 2025
COMMUNACIEDE	COMMUNICIATES EX	AIS DE FAIENCE	- BUDGET FRINCIPAL	DF - ZUZJ

IV – ANNEXES	Réception par le préfet :	14/04/202 <b>N</b>
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – AUTRES DETTES		B1.7

# **B1.7 – AUTRES DETTES**

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

Accusé certifié exécutoire

IV – ANNEXES

Réception par le préfet : 14/04/2025
Publication : 15/04/2025

B2

ANNEXES PATRIMONIALES – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

B2

#### METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Délibération du
	Biens de faible valeur- Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un a 500.00 €	n:	2019-12-20
	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Subv d'équipement versées pour mobiliers, matériels, études	5	20/12/2019
L	Subv d'équipement versées pour biens immobiliers ou installations	15	20/12/2019
L	Subv d'équipement versées pour projets d'infrastructures intérêt national	20	20/12/2019
L	Logiciel	2	20/12/2019
L	Voiture	5	20/12/2019
L	Camion et véhicule industriel	7	20/12/2019
L	Mobilier	10	20/12/2019
L	Matériel de bureau électrique ou électronique	5	20/12/2019
L	Matériel informatique	4	20/12/2019
L	Matériel classique	10	20/12/2019
L	Coffre-fort	20	20/12/2019
L	Installation et appareil de chauffage	10	20/12/2019
L	Appareil de levage, ascenseur	20	20/12/2019
L	Equipement garages et ateliers	10	20/12/2019
L	Equipement des cuisines	10	20/12/2019
L	Equipement sportif	10	20/12/2019
L	Installation de voirie	20	20/12/2019
L	Plantation	15	20/12/2019
L	Autre agencement et aménagement de terrain	15	20/12/2019
L	Appareils de laboratoire, matériel de bureau (sauf informatique), outillages	5	20/12/2019
L	Réseaux d'assainissement	60	20/12/2019
L	Stations d'épuration (ouvrages de génie civil) - Ouvrages lourds	40	20/12/2019
L	Stations d'épuration (ouvrages de génie civil) - Ouvrages courants (Bassins de décantation )	30	20/12/2019
L	Ouvrages génie civil captage, transport, traitement eau potable, cana adduction eau, gros équip méca	60	20/12/2019
L	Poste de relevage des eaux usées	30	20/12/2019
L	Installations de traitement de l'eau potable (sauf génie civil et régulation)	10	20/12/2019
L	Pompes, surpresseurs, appareils électroméca, instal chauffage (yc chaudières), instal ventilation	15	20/12/2019
L	Organes de régulation (électronique, capteurs )	10	20/12/2019
L	Bâtiments durables	50	20/12/2019
L	Bâtiments légers, abris	15	20/12/2019
L	Agencements et aménagements de bâtiments, installations électriques et électroniques	15	20/12/2019

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE	Accusé certifié exécutoire Réception par le préfet : 14/04 Publication : 15/04/2025	Délibération du /2025
L	Biens de faible valeur inférieure à 500	1	20/12/2019

Accusé certifié exécutoire

IV – ANNEXES	Réception par le préfet : 14.	/04/2025 <b>V</b>
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N		B3.1

### **PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N**

	Montant de la	Date de	Montant des	Montant total des	Montant des reprises	SOLDE
Nature de la provision	provision de l'exercice (1)	constitution de la	provisions constituées au 01/01/N	provisions constituées	de l'exercice	
Nature de la provision	(1) A	provision	В	C = A + B	D	E = C - D
		SEMI-BUDGETAI	1	T		
Provisions pour risques et charges (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)	0,00		1 015,00	1 015,00	0,00	1 015,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	0,00		1 015,00	1 015,00	0,00	1 015,00
Créances douteuses	0,00	26/10/2022	940,00	940,00	0,00	940,00
Créances douteuses	0,00	11/04/2023	75,00	75,00	0,00	75,00
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions semi-budgétaires	0,00		1 015,00	1 015,00	0,00	1 015,00
	PROVISION	IS BUDGETAIRE	S (2)			
Provisions pour risques et charges (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200004802-20250409-250409-14-BF

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Accusé certi Montant total des Réception pa provisions constituées: C = A + B	ié exécutoire Montant des reprises ir le préfet : 14/04 15/0 <b>de/Lexerci</b> ce D	SOLDE /2025 E = C - D
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions budgétaires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS	0,00		1 015,00	1 015,00	0,00	1 015,00

<sup>(1)</sup> Provision nouvelle ou abondement d'une provision déjà constituée.

<sup>(2)</sup> A renseigner selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

<sup>(3)</sup> Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DE FAYENCE - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2025

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 083-200004802-20250409-250409-14-BF

Accusé certifié exécutoire

IV – ANNEXES	Réception par le préfet : 1	4/04/2025 <b>V</b>
ANNEXES PATRIMONIALES – ETALEMENT DES PROVISIONS		B3.2

# **B3.2 – ETALEMENT DES PROVISIONS (1)**

<sup>(1)</sup> Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité.

Accusé certifié exécutoire

IV – ANNEXES

Réception par le préfet : 14/04/2025

Publication : 15/04/2025

ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN

B7.3

## **ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS**

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de prêteur ou	•	ou Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée rési-	Périodi- cité des rem- bour-	es Taux initial		Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt	Indices ou devises pouvant	Annuité garantie au cours de l'exercice		
	Année	Profil		chef de file			duelle	sements (2)	Taux (3)	Index (4)	Taux actua- riel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux	(7)	modifier l'emprunt	En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00											0,00	0,00
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00											0,00	0,00
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00											0,00	0,00
TOTAL GENERAL					0,00	0,00											0,00	0,00

- (1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).
- (2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; B : bimestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.
- (3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
- (4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).
- (5) Taux annuel, tous frais compris.
- (6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.
- (7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).
- (8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

Accusé certifié exécutoire

IV – ANNEXES	Réception par le préfet : 14/04	2025	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN			B7.7

## **ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE**

Tableau récapitulatif des recettes grevées d'une affectation spéciale									
Libellé (1)	Restes à employer au 01/01/N	Montant recettes	Montant dépenses	Restes à employer au 31/12/N					
Taxe de Sejour	0,00	706 000,00	706 000,00	0,00					
Total	0,00	706 000,00	706 000,00	0,00					

Libellé de la recette grevé	ée d'une affectation spéciale (2) : Taxo	e de Sejour		
			Reste à employer au 01/01/N	0,00
		Recettes		
Article		Libellé article		Montant
731721	Taxe de Sejour			706 000,00
			Total	706 000,00
		Dépenses		
Article		Libellé article		Montant
731721	Taxe de Sejour			706 000,00
			Total	706 000,00
			Reste à employer au 31/12/N (3)	0,00

<sup>(1)</sup> Par exemple, taxe d'aménagement, taxe de séjour, FEDER, dons et legs grevés d'une affectation, toutes recettes grevées d'une affectation spéciale et non ventilables ou recettes ventilables mais pour lesquelles la collectivité souhaite un niveau de détail plus fin que dans la présentation croisée.

<sup>(2)</sup> Ouvrir un tableau par recette grevée d'une affectation spéciale et reproduire le tableau autant de fois que nécessaire pour décrire l'ensemble des recettes grevées d'une affectation spéciale.

<sup>(3)</sup> Reste à employer au 31/12/N = reste à employer au 01/01/N + total recettes de l'exercice – total dépenses de l'exercice.

Accusé certifié exécutoire

IV – ANNEXES

Réception par le préfet : 14/04/10/25
Publication : 15/04/2025

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

B9

### **B9 - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N**

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)			
,,	, ,	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL	
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00	
Directeur général des services	А	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00	
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Directeur départemental - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Directeur départemental adjoint - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		55,00	1,00	56,00	25,00	6,00	31,00	
Adjoint Administratif	С	12,00	0,00	12,00	6,00	0,00	6,00	
Adjoint Administratif principal de 1ere classe	С	14,00	0,00	14,00	9,00	0,00	9,00	
Adjoint Administratif principal de 2eme classe	С	15,00	1,00	16,00	4,00	0,00	4,00	
Adjoint administratif	С	2,00	0,00	2,00	0,00	2,00	2,00	
Attache	Α	4,00	0,00	4,00	2,00	0,00	2,00	
Attache principal	Α	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00	
Redacteur	В	2,00	0,00	2,00	0,00	2,00	2,00	
Redacteur principal 1ère classe	В	3,00	0,00	3,00	2,00	1,00	3,00	
Redacteur principal 2eme classe	В	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00	
FILIERE TECHNIQUE (c)		23,00	1,00	24,00	12,00	2,00	14,00	
Adjoint Technique	С	5,00	1,00	6,00	3,00	0,00	3,00	
Adjoint Technique principal de 1er classe	С	3,00	0,00	3,00	1,00	0,00	1,00	
Adjoint Technique principal de 2eme classe	С	4,00	0,00	4,00	2,00	1,00	3,00	
Agent de Maitrise	С	3,00	0,00	3,00	1,00	0,00	1,00	
Agent de Maitrise Principal	С	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00	
Ingenieur	А	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00	
Technicien	В	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00	
Technicien principal 1ere classe	В	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00	
Technicien principal 2eme classe	В	2,00	0,00	2,00	0,00	0,00	0,00	
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

083-200004802-20250409-250409-14-BF

	OATEOORIEO	I	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)	Acc	usé certifié e	executoire -	IDI OIO DUDOETAIDE
GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)		CCLS CETTITÉ EXÉCUTOIRE EFFECTIFS POUR VISSUR EMPLOIS BUDGETAIRES ECEPTION par le préfet : 14/04/2025 Iblication : 15/04/2 CNETPT (4)				
· · ·	( )	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		4,00	0,00	4,00	2,00	2,00	4,00
Auxiliaire de puériculture	С	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Educateur de Jeunes Enfants	Α	2,00	0,00	2,00	1,00	1,00	2,00
Educateur de Jeunes Enfants Classe Exceptionnelle	А	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (I) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)		82,00	2,00	84,00	39,00	10,00	49,00

<sup>(1)</sup> Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

ETPT = Effectifs physiques \* quotité de temps de travail \* période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 \* 6 / 12).

(5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

<sup>(2)</sup> Catégories : A, B ou C.

<sup>(3)</sup> Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

<sup>(4)</sup> Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 083-200004802-20250409-250409-14-BF

Accusé certifié exécutoire

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N		B9
IV – ANNEXES	Publication : 15/04	<sup>/2025</sup>

B9 - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N CATEGORIES SECTEUR REMUNERATION (3) CONTRAT					
(.,	(=)	indice (8)		Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
			495 600,00		
С	TECH		55 480,00	327-5 Informaticien	CDD
С	ADM		47 880,00	327-5 Conseiller Numérique	CDD
				France Services	
С	ADM		25 850,00	327-5 Conseil Numérique	CDD
				MEDIATEM	
С	MS		40 820,00	327-5 Auxiliaire de	CDD
				l '	
Α	MS		55 920,00	<u> </u>	CDD
				' '	
В	ADM		96 950,00		CDD
_				l *	
В	ADM		53 070,00	_	CDD
_					
В	ADM		63 800,00		CDD
	TEOU		55,000,00	l '	000
B	TECH		55 830,00		CDD
				technique	
			0,00		
			495 600,00		
	CATEGORIES (1)  C C C C	CATEGORIES (1)  C TECH C ADM  C ADM  C MS  A MS  B ADM  B ADM  B ADM	CATEGORIES (1)         SECTEUR (2)         REM Indice (8)           C         TECH ADM           C         ADM           C         MS           A         MS           B         ADM           B         ADM           B         ADM           B         ADM           B         ADM	CATEGORIES (1)         SECTEUR (2)         REMUNERATION (3)           Indice (8)         Euros           495 600,00         495 600,00           C         TECH (2)         55 480,00           C         ADM (25 850,00)           C         MS (25 850,00)           A (25 850,00)         40 820,00           B (27 A)         ADM (27 A)           B (27 A)         ADM (27 A)	CATEGORIES (1)         SECTEUR (2)         REMUNERATION (3)         COI           Indice (8)         Euros         Fondement du contrat (4)           C         TECH         55 480,00         327-5 Informaticien           C         ADM         47 880,00         327-5 Conseiller Numérique France Services           C         ADM         25 850,00         327-5 Conseil Numérique MEDIATEM           C         MS         40 820,00         327-5 Auxiliaire de puériculture           A         MS         55 920,00         327-5 Charge de Cooperation territorial           B         ADM         96 950,00         327-5 Communication et juriste           B         ADM         53 070,00         327-5 Chargé de mission Economie           B         ADM         63 800,00         327-5 Chargé de mission Projet Alimentaire Territorial           B         TECH         55 830,00         327-5 Responsable technique

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif. TECH : Technique.

URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).

S : Social.

MS : Médico-social. MT : Médico-technique.

SP : Sportif.

CULT : Culturel

ANIM: Animation.

POL: Police.

POMP: Sapeurs-pompiers.

X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION: Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :

332-23-1°: Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois. 332-23-2°: Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.

332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans

332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible

332-14: Vacance temporaire d'un emploi.

332-8-1°: Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
332-8-2°: Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.

332-8-3°: Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.

332-8-4°: Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.

332-8-5°: Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.

332-8-6°: Emplois des communes (-2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité. 327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.

## COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DE FAYENCE - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2025

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200004802-20250409-250409-14-BF

Accusé certifié exécutoire

332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-16. 326\_352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L.352). Publication: 15/04/2025

343-1\_343-3: Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction). 333-1 333-10 : Collaborateurs de cabinet.

333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.

- (5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).
- (6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.
- (7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.
- (8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 083-200004802-20250409-250409-14-BF

Accusé certifié exécutoire

IV – ANNEXES	Réception par le préfet : 1	4/04/2025 <b>V</b>
ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT		B11.1

# LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COLLECTIVITE

DESIGNATION DES ORGANISMES	Date d'adhésion	Mode de participation (1)	Montant du financement
Syndicats mixtes (article L. 5721-2 du CGCT)			
Syndicat Mixte du Grand Site de l'Estérel	01/01/2014	Sans fiscalité propre	30 600,00
Syndicat Mixte Electricite du Var SYMIELEC	01/01/2014	Sans fiscalité propre	1 500,00
Syndicat Mixte Argens	20/10/2014	Sans fiscalité propre	186 491,00
Syndicat Mixte Vol Voile du Pas de Fayence	01/01/2015	Sans fiscalité propre	2 900,00
SMIAGE Syndicat Mixte Inondations Amenagement Gestion Eau	01/01/2018	Sans fiscalité propre	143 095,00
EPCI			
Autres organismes de regroupement			

<sup>(1)</sup> Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 083-200004802-20250409-250409-14-BF

083-200004802-2025040	9-250409-14-BF
Accusé certifié exécutoire	
Dánastias saula suffat i d	4/04/2025

	Réception par le préfet : 1 Publication : 15/04/2025	4/04/2025 <b>V</b>
ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET	ANNEXE	B11.3

# LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

Catégorie de services (1)	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
EPA	Dechets Menagers et Assimiles	01/01/2016	20/10/2015	20000480200027	SPA	non
EPA	ZA de BROVES	01/01/2017	25/10/2016	20000480200043	SPA	oui
EPIC	Assainissement	01/01/2020	27/11/2019	20000480200050	SPIC	oui
EPIC	Eau	01/01/2020	27/11/2019	20000480200068	SPIC	oui

<sup>(1)</sup> Exemples de catégories : régie à seule autonomie financière, opérations d'aménagement, service social et médico-social.

IV – ANNEXES	Accusé certifié exécutoire
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE	Réception par le préfet : 14/04/2025 Publication : 15/04/2025 <b>C1.1</b>

# DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS

# Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	-342 236,63	-342 236,63
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	-67 226,80	-67 226,80
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	-409 463,43	-409 463,43

# Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Affectation au 1068 (C)	409 463,43	409 463,43
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	-409 463,43	-409 463,43
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	0,00	0,00

# COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Propositions nouvelles	Vote
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)	357 996,09	357 996,09
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)	4 183 651,00	4 183 651,00
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	3 825 654,91	3 825 654,91

<sup>(1)</sup> Eléments à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique

<sup>(2)</sup> Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

<sup>(3)</sup> Les RAR étant intégrés au calcul des ressources propres provenant des exercices antérieurs, seuls les crédits de l'exercice sont à inscrire. Le détail des crédits est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

IV – ANNEXES	003-200004802-20250409-250409-14-DF
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES	Réception par le préfet : 14/04/2025 Publication : 15/04/2025 <b>C1.2</b>

# **DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSE PROPRES	ES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES S = A + B	357 996,09	I 357 996,09
16 Empru	nts et dettes assimilées (A)	334 594,09	334 594,09
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	334 594,09	334 594,09
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses	s et transferts à déduire des ressources propres (B)	23 402,00	23 402,00
10	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	23 402,00	23 402,00

<sup>(1)</sup> Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

<sup>(2)</sup> Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

IV – ANNEXES	003-200004002-20250409-250409-14-BF
ANNEXES BUDGETAIRES	Réception par le préfet : 14/04/2025
EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES	Publication : 15/04/2025 <b>C1.3</b>

# RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES	(RESSOURCES PROPRES) = a + b	4 183 651,00	III 4 183 651,00
Ressources	propres externes de l'année (a)	859 292,55	859 292,55
10222	FCTVA	495 518,55	495 518,55
10226	Taxe d'aménagement (3)	0,00	0,00
10227	Versement pour sous densité	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées		
266	Autres formes de participation	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières		
2745	Avances remboursables	240 000,00	240 000,00
27638	Créance Autres établissements publics	123 774,00	123 774,00
2764	Créances/particuliers, pers. droit privé	0,00	0,00
Ressources	propres internes de l'année (b) (4)	3 324 358,45	3 324 358,45
15	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées		
27	Autres immobilisations financières		
28	Amortissement des immobilisations		
2802	Frais liés à la réalisation de document	0,00	0,00
28031	Frais d'études	0,00	0,00
28033	Frais d'insertion	0,00	0,00
2804132	Subv. Dpt : Bâtiments, installations	0,00	0,00
28041412	Subv.Cne GFP : Bâtiments, installations	0,00	0,00
28041413	Subv.Cne GFP : Projet infrastructure	0,00	0,00
280415341	IC : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00
28041581	Autres grpts-Biens mob., mat. et études	0,00	0,00
28041582	Autres grpts - Bâtiments et installat°	0,00	0,00
28041583	Autres grpts-Proj infrastruct Int nation	0,00	0,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	0,00	0,00
28128	Autres aménagements de terrains	0,00	0,00
281351	Bâtiments publics	0,00	0,00
28152	Installations de voirie	0,00	0,00
281568	Autre matériel, outillage incendie	0,00	0,00
28158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	554 358,45	554 358,45
28181	Installations générales, aménagt divers	0,00	0,00
281828	Autres matériels de transport	0,00	0,00
281838	Autre matériel informatique	0,00	0,00
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00	0,00
28188 29	Autres immo. corporelles  Dépréciations des immobilisations	0,00	0,00
	Dépréciations des immobilisations  Matières promières (at fournitures) (5)		
31	Matières premières (et fournitures) (5)		
33	En-cours de production de biens (5)		
35	Stocks de produits (5)		
39	Dépréciation des stocks et en-cours		

# COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DE FAYENCE - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2025

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

Art. (1)	Libellé (1)		83-200004802-20250409-250409-14-BF
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices	R	éception par le préfet : 14/04/2025
49	Dépréciation des comptes de tiers		ublication: 15/04/2025
59	Dépréciation des comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	2 770 000,00	2 770 000,00

<sup>(1)</sup> Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

<sup>(2)</sup> Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

<sup>(3)</sup> Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

<sup>(4)</sup> Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

<sup>(5)</sup> Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 083-200004802-20250409-250409-14-BF

Accusé certifié exécutoire

IV – ANNEXES	Réception par le préfet : 14/0 Publication : 15/04/2025	4/2025 <b> V</b>
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGE	S EN BUDGET ANNEXE	D1

LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

083-200004802-20250409-250409-14-BF

IV – ANNEXES Réception par le préfet : 14	/04/2025 <b>V</b>
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DES CONTRIBUTIONS	D3

	Libellés	Base notifiée (si connue à la date de vote)	Variation de la base / (N-1) (%)	Taux, coefficient ou forfait appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%, unité ou €)	Variation du taux / N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit / N-1 (%)
Part régionale de	s ressources						
TICPE (part	SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
définie à l'art. 265 du code des douanes)	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TICPE	SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(majoration définie à l'art. 265 A <i>bis</i> du code des douanes)	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les permi	s de conduire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les certifi véhicules	cats d'immatriculation des	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe spéciale de o pétroliers (1)	consommation de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur le transpo	ort public aérien et maritime (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe relative à l'oc	etroi de mer (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	u droit d'octroi de mer auxquels ums et spiritueux (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part département	ale des ressources	•				•	
Taxe d'aménagem	ent	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe de publicité f	oncière et droit d'enregistrement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur la consor	nmation finale d'électricité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les remoi montagne	ntées mécaniques des zones de	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part communale	des ressources						
TFPB		64 408 000,00	3,14	2,53 %	0,00	1 629 522,00	3,14
TFPNB		629 200,00	3,69	11,94 %	0,00	75 126,00	3,69
CFE		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe d'habitation s	sur les résidences secondaires	26 474 000,00	-1,44	3,69 %	13,89	976 891,00	12,24
TOTAL		0,00	0,00			0,00	0,00

<sup>(1)</sup> Taxes perçues par les collectivités d'Outre-mer.

<sup>(2)</sup> Détailler les taxes pour lesquelles la collectivité a un pouvoir de modulation.

# COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DE FAYENCE - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2025

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

	002 200004002 20250400 250400 44 BF
V ADDETE ET CICNATUDEC	000-200004002-20200400-200400-14-21
V – ARRETE ET SIGNATURES	Accusé certifié exécutoire
ARRETE ET SIGNATURES	Réception par le pléfet : 14/04/2025
	Publication : 15/04/2025

Nombre de membres en exercice : 0 Nombre de membres présents : 0 Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES:

Pour: 0 Contre: 0 Abstentions: 0

Date de convocation :

Présenté par (1), A , le

•

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A, le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3).

	•
ALEXANDRE Coraline	
AUGIER Sylvain	
BERNARD Laurence	
BLANC Maryvonne	
BOUCHARD Rene	
BOUGE Camille	
CAUVY Brigitte	
CAVALLIER Francois	
COULON Christian	
COURANT Aurelie	
DE CLARENS Patrick	
DUMESNY Patrice	
DURAND-TERRASSON Philippe	
FAUR Lois	
HENRY Bernard	
HUET Jean-Yves	
LEFEBVRE Ophelie	
MANKAI Marie-Josee	
MARIET Claudette	

# COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DE FAYENCE - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2025

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

V – ARRETE ET SIGNATURES			50409-25 <b>\4</b> 09	)-14-BF
ARRETE ET SIGNATURES		ertifie execu	<b>A</b>	
	Publication	n : 15/04/20	et : 14/04/202 )25	.5
MARIN Daniel				_
MARTEL Nicolas				
MENUT Elisabeth				
ORFEO Marco				
PERRET Michele				
RAYNAUD Michel				
REZK Michel				
ROBBE Myriam				
SAILLET Jerome				
THEODOSE Christian				
UGO Rene				

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A, le

<sup>(1)</sup> Indiquer « la présidente » ou « le président ».

<sup>(2)</sup> Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

<sup>(3)</sup> L'ajout des signataires est désormais facultatif.

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2025 Publication : 15/04/2025

# BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE FAYENCE CFU - RESTES A REALISER 2024 DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Opé	Intitule des programmes	Total Budget 2024	Réalisations 31/12/2024	Engagements	Disponible	RAR 2024	Imputation	Fonction	Chap
000	Amortissement des subventions transférables	34 401,00	18 401,00		16 000,00		1391		940
8	Travaux en régie	20 000,00	18 836,87		1 163,13		2313	10	3
8	_	000	790,32		-790,32		192	10	3
00		438 968,08	438 968,08		0000	22		10	001
00		305 000,00	297 832,79		7 167,21		1641	01	
8	-	40 000,00			40 000,00		2745	6312	
8	Fonds revolving d'intervention foncière (achat de parcelles) - CAR	200 000,00			200 000,00		2745	. 6312	
8		732,22	732,22		00'0		204411	732	204
8	VAR Très Haut Débit de 2023 à 2028	32 651,83	32 651,83		000	6	2764	57	
8	Reprise avance forfaitaire MIPEF	99 400,00	25 371,20		41 028,80		2313	4228	041
000	_	328 441,97	328 441,97		000		-21538	57	0.00
8	Intégration dans l'actif des prises THD 2024 (Estimation)	350 000,00	317 507,44		32 492,56		21538	57	041
000	Intégration frais d'études et insertions pour récupération TVA	00'000 09	33 884,00				21/23	10	041
	Total Opération 000 - Non affecté	1 876 595,10	1 513 417,72	0,00	363 177,38	00,00		- 12	
15	Sonorisation + équipement vidéo salle de réunion	43 625,08	42 697,74		927,34		21838	070	
15	Matériel informatique	26 100,00	23 816,35	142,80	2 140,85	142,80	21838	99	21
15	France 2030	0000		3 617,02	-3 617,02	3 617,02	2051	99	
15	Avis de publication marchés	1 000,00	864,00		136,00		2033	070	
15	Signaletique interne au bâtiment	. 443,00	442,49		0,51		21351	23	
12	Panneaux DIBOND	480,00			480,00		2158		
12	Videoprotection	4 050,00	4 022,26	**	27,74		21568		21
9 :	Mobilier salle du Conseil	21 776,14	21 776,14		000		21848	0	
15	Mobiler France Service	26 000,00	25 599,90		400,10		21848		
15	Refrigerateur salle du conseil	1 000,000	945,78		54,22		2188		
12	Travaux de réhabilitation + MO, SPS, CT	584 906,72	586 241,11	1 270,80	-2 605,19	1 270,80	2313		
15	Remise en état du parking	102 807,00			102 807,00		2315	070	
1	Total Operation 15 - Maison de Pays / France Services	812 187,94	706 405,77	5 030,62	100 751,55	5 030,62			
7 1	Etude France 2030	3 300,00			3 300,00		2031		
1 1	France 2030 O'T	000		57 101 01	-21 666,55	21 666,55	2051	070	2 2
17	Logiciel RH CIRIL (Démat + Signature + Licence VF.F.AM)	11.883.00	2 044 60	0,10101	9 838 40	0,101.01	2051		2 6
17	Licences Urbanisme (Car. ADS), SRCI	10 000:00	630.00		9 370.00		2051		2 02
17	Matériel Services Techniques + Panneau DIBOND	10 960,00	67273		10 287,27		2158		21
17	Borne de charge électrique pour les voitures	0000	1 143,60		-1 143,60		2158		
17	Vidéosurveillance du site	9 929,39	1 459,33	632,04	7 838,02	632,04	21568	020	21
17	Matériel informatique	33 304,05	28 284,56	2 278,36	2 741,13	2 278,36	21838	070	
17	Mobilier	9 00000	6 116,74		-116,74		21848	070	
17	Barnum	0000	2 065,50		-2 065,50	1	2188	070	21
17	GTB (économies d'énergie, commande centrale des clims)	32 000,00		31 018,80	981,20	31 018,80	2313		
17	Travaux d'extension des bureaux (informatique) + économies d'énergie (LED)	88 098,94	39 958,60	3 480,00	44 660,34	3 480,00	2313	+	
17	Centrale solaire photovoltaïque sur toiture	118 000,00	93 040,16	00'068 1	23 069,84	1 890,00	2313		
17	Installation du carport véhicules électriques	3 600,00	3 600,00		0000		2313	070	23
	Total Opération 17 - Domaine de Tassy	327 075,38	179 015,82	71 067,40	76 992,16	71 067,40			
72	Acquisition de parcelles agricoles pour maraichage	150 000,00		70 200,00	00,008 67	70 200,00	2111	6312	21
75	Remise en culture et équipement de parcelles	12 000,00	4		12 000,00		2128		
	Total Opération 75 - Agriculture	162 000,00	0,00	70 200,00	91 800,00	70 200,00			

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2025 Publication : 15/04/2025

Ond.	Targetty day and Straighty	Total Budget	Kealisations			DA D 2024			2
4		2024	31/12/2024	Lugagements	anapolita	MAN 2024	Imputation	roncuon	Citab
92	Maîtrise d'œuvre pour la réécriture du PIDAF	83 580,00	33 027,74	50 517,60	34,66	50 517,60	2031		20
92	Caméras autonomes pour surveillance barrières DFCI	00'009			00,009		2158	18	21
92	Travaux d'urgence sur les pistes DFCI en attente de la réécriture du PIDAF	80 216,80	70 460,80	36 217,92	-26 461,92	36 217,92	2128	18	. 21
76	Servitudes de passage DFCI: Etude + géomètre	87 420,00	7 740,00	39 900,00	39 780,00	39 900,00	2315	81	23
92	Travaux d'urgence de remise en conditions opérationnelles des citemes DFCI	17 002,98	17 002,98	6	00'0	æ	2158	18	21
	Total Opération 76 - PIDAF	268 819,78	128 231,52	126 635,52	13 952,74	126 635,52			
7	Enveloppe annuelle	7 138,00	2.814,00	3	4 324,00	00'0	2188	57	21
8	Total Opération 77 - Réseau radioélectrique	7 138,00	2 814,00	0,00	4 324,00	0,00			
84	Prises mur d'escalade GOM / Montauroux	4 080,00	4 075,50	3 828,05	-3 823,55	3 828,05	2158	321	. 21
\$	Travaux de mise en conformité électrique GOM + clapet anti retour eau	4 884,40	4 291,20	560,40	32,80	560,40	2313		23
84	Eclaimee de sécurité GOM	2 420.00	2 419.20		0.80		2313		23
\$	Exctincteurs Gymnase de Montauroux	684,00	684,00		00'0		21568		21
\$	Bacs acier tri sélectif GOM / Montauroux	4 000,00	3 603.14		396,86		2158		21
*	Mises en conformité électrique + robinetterie GOM / Montauroux	00'960 9	3 567.60		2 528,40		2313		23
*	Etude structure toiture GOF / Fayence	5 040,00			5 040,00		2031		20
*	Parafoudre GOF / Fayence	1 200,00	1 166,40		33,60		21351		21
84	Afficheur de score GOF / Fayence	6 300,00	1 488,00		4 812,00	100	2158		21
84	Echirage en LED GOF Fayence pour économie d'énergie	28 500,00	ä		28 500,00	28	2313		23
84	Réfection toiture GOF / Fayence + Travaux électricité conformité	6 440,00	8 575,50		-2 135,50		2313	321	23
*	Bureau d'étude travaux GOF (Toiture + panneaux photovoltaïque + Led)	0000		36 000,00	-36 000,00	36 000,00	2313	321	. 23
84	Bacs acier tri sélectif GOF / Fayence	3 500,00	3 218,28		281,72		2158		21.
84	Imprévus GOF / Fayence	9 400,00			9 400,00	S	2313	321	.23
	Total Opération 84 - Gymnases Intercommunaux	82 544,40	33 088,82	40 388,45	9 067,13	40 388,45	3		
82	Frais de publication marché éclairage LED	90,00			90,00		2033	322	20
82	Installation filet pare marteau	19 250,00	19 250,00		00'0		2128		21
82	Alarme intrusion bâtiment modulaire	9 900,000	5 594,68		1 305,32		21568		21
82	Cylindres nouveau bâtiment + installation électrique	2 400,00	2 328,89		71,11		. 2158		21
82	Extincteurs bâtiment modulaire	1 200,00	82,80		1117,20		21568		21
82	Mobilier bâtiment modulaire	00'009			00'009		2188		21
82	Bâtiment modulaire + MO	464 069,88	463 781,64	240,00	48,24	240,00	2313		23
82	Electrovanne bassin tampon arrosage + pompe de bouclage	1 910,00	2 571,60		-661,60		2313	,	23
82	Réfection aire de lancer marteau (Ferronerie + dalle béton)	10 812,00	5 892,00		4 920,00		2315		23
82	Refection du tartan	9 540,00		ä	9 540,00		2315	322	23
82	Bacs acier in selectif	2 100,00	1 866,18	00 000	233,82	00 000	2158		21
88	Reservicence du termin	17 711 00	201 301,17	240,00	17 204,09	740,00	2178		71
8 %	Pannam d'affichace du corre + installation élactrique	12 120 00	5 704 43		6 415 57		2158	333	71
8 8	Remplacement des commandes de désenfumage + extincteurs	1 353,80	1 353,60		070	3	21568		21
8	Eclaimee peri terrain	2 900.00	2 895.36		4.64		21351		21
98	Eclairage en LED du stade pour économie d'énergie	97 536,00	97 536,00		00'0	20	2315		23
98	Bacs acier tri sélectif	3 400,00	3 037,33		362,67		2158		21
	Total Opération 86 - Stade de foot de Fayence	130 020,80	110 526,72	0,00	19 494,08	0,00			
87	Reprise système d'alarme / Vidéosurveillance	1 400,00	984,00	1	416,00		21568		21
82	Panneau Dibond	360,00		15	360,00				21
82	Extérieurs de la MDL	30 000,00	16 135,25	592,75	13 272,00	592,75	2315	322	23
	Total Opération 87 - Maison du Lac	31 760,00	17 119,25	592,75	14 048,00	592,75			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 083-200004802-20250409-250409-14-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2025 Publication : 15/04/2025

								L	
Opé	Initialé des programmes	Total Budget 2024	Réalisations 31/12/2024	Engagements	Disponible	RAR 2024	Imputation	Fonction	Chap
68		30 000,00	3 648,00		26 352,00		2152	63	21
&	Installation toilettes publiques autonomes Rocher de l'américain Total Opération 89 - Tourisme / Lac de St Cassien	90 000,00	3 648.00	0.00	90 000,00	0.00	2128		21
90	T	25 060,00	10 965,00	13 815,00	280,00	13 815,00	2031		20
96	7	59 502,50	22 114,50	31 080,00	6 308,00	31 080,00	202	070	50
	Total Opération 90 - SCOT / PCAET	84 562,50	33 079,50	44 895,00	6 588,00	44 895,00			
91	Dispositif EBOO (HIS) pour la pose d'hélico de nuit à l'aérodrome	12 000,00			12 000,00		2158	410	21
91	Matériel informatique recyclé psychologue scolaire	400,00	291,10		108,90	Di.	21838	. 213	21
. 91	Syndicat Mixte Vol à Voile - Subvention toiture bâtiment Relais Solidarité	20 000,00	20 000,00		000		2041582	420	204
91	Acquisition maison jouxtant la Maison de Pays + Terrain	325 300,00	307 000,00		18 300,00		2115		21
91	Signalétique des sentiers labellisés (PR et GR)	5 000,000	2 332,67		2 667,33		2152	49	21
91	Divers pour la Gendarmerie (Luminaires, chauffe-eau)	14:000,00	3 766,09		10 233,91		21351	п	21
	Total Opération 91 - Opérations diverses	376 700,00	333 389,86	0,00	43 310,14	0,00	1300	100	
92		26 478,00	26 478,00		0000		2031	64	20
92	Maîtrise d'œuvre globale pour les tronçons EV8 sur MONTAUROUX	144 000,00	5 872,80	98 453,26	39 673,94	98 453,26	2315	64	23
92		5 000,000	972,00		4 028,00		2033	64	70
92	Tronçons EV8 sur Montauroux - Relevés Topo	35 952,00	11 952,00	19 986,72	4 013,28	19 986,72	2315	64	. 23
92		3 600 000,00			3 600 000,00		2315	64	23
	Total Opération 92 - Mobilité	3 811 430,00	45 274,80	118 439,98	3 647 715,22	118 439,98			
95	Frais de publication	2 000,00			2 000,00		2033		20
95		00'0		2 003,26	-2 003,26	2 003,26	2051	4228	20
95	Matériel informatique	28 493,13	4 908,08	14 152,32	9 432,73	14 152,32	21838	4228	21
95		80 000,000	en en	90 338,21	-10 338,21	90 338,21	21848		21
95		40 480,00			40 480,00		2158		21
95	_	7 700,00		15.	7 700,00		21568	4	21
95		1 907 717,98	1 301 600,16	552 036,18	54 081,64	552 036,18	2313	11528	23
95	-	30,000,00	30,000,00		000		238		23
95		120 000,00		98 714,44	21 285,56	98 714,44	2315	4228	23
à	Poral Opé 95 - Maison Interco Petite Enfance et Famille	2 216 691,11	1 336 808,24	757 244,41	122 638,46	757 244,41	10211100	1	- 00
2	Total Opération 96 - VAR Très Haut Débit	38 139,00	38 139.00	0.00	0,00	0.00	2041303	8	5
46	Travaux divers (Voleus, portes tableaux électriques, peinture)	3 000,00			3 000,000	00,0	2313	49	23
	Total Opé 97 - Gîte d'étape de Mons	3 000,000	0,00	00,00	3 000,00	00,00			
86	Porte de garage / Lampe UV	5 400,00	5 214,00	1 092,00	00'906-	1 092,00	2158	325	21
86	Clôture du parking - Phase 1	9 114,00	9 113,75		0,25		2128	325	21
86	Clôture du parking - Phase 2 (Sécurisation du site)	7 997,00			7 997,00	00,00	2128		21
86	Bacs acier tri sélectif	5 400,00	4 915,74		484,26		2158	325	21
86	Bateau de compétition	21 600,00	21 600,00		0000		21828		21
86	_	1 586,40	1 586,40		0000		2313		23
86	Terrassement caniveaux devant garage 1 - Phase 1	5 358,00	5 358,00		0000		2315		23
86		11 300,00	i i		11 300,00	00'0	2315	325	23
	1 otal Operation 96 - Dase d'aviron	04,007,40	4/ /0/,09	1 092,00	10,670 01	1 092,00			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 083-200004802-20250409-250409-14-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2025 Publication : 15/04/2025

	Т-	_	_	_			-							_			_				_		_		
Chap	21	21	23 .	21	23	23		23	21		21	20		204		70	70	21		21		23	21		
Fonction	09	99	09	09	09	09		515	515		554	554		735		313	313	313		410	410	410	410		
Imputation	2152	2152	2315	2112	2315	2315		2315	2188		2113	2031	A CONTRACTOR OF THE PARTY OF TH	2041582		2051	2051	21838		21351	2313	2315	2152		×
RAR 2024	40 867,20		3 900,00	52 990,00	97 530,84		195 288,04	5 910,00		5 910,00			00,00		00,00	10 828,15	4 317,37	10 596,00	25 741,52		30			0,00	1 462 765,69
Disponible	-10 867,20	12 000,00	3 100,00	00'0	-931,94	99 160,80	102 461,66	13 714,40	000	13 714,40	200 000,00	000	200 000,00	00'0	00,00	2 999,98	-4 317,37	1 493,90	176,51	000	1 239,44	12 000,00	3 600,00	16 839,44	5 002 542,47 1 462 765,69
Engagements	40 867,20		3 900,00	52 990,00	97 530,84		195 288,04	5 910,00		5 910,00			00,00		0,00	10 828,15	4 317,37	10 596,00	25 741,52					0,00	1 462 765,69
Réalisations 31/12/2024	4 536,00		e)		6 741,50	53 732,40	65 009,90	10 209,60	219 914,70	230 124,30		14 664,00	14 664,00	104 048,00	104 048,00	16 718,88		1 810,10	18 528,98	8 474,40	12 160,56		*	20 634,96	5 483 124,84
Total Budget 2024	34 536,00	12 000,00	7 000,000	52 990,00	103 340,40	152 893,20	362 759,60	29 834,00	219 914,70	249 748,70	200 000,00	14 664,00	214 664,00	104 048,00	104 048,00	30 547,01	0000	13 900,00	44 447,01	8 474,40	13 400,00	12 000,00	3 600,00	37 474,40	11 948 433,00
Initulė des programmes	Signalétique des ZAE	Signalisation routière des voiries de ZAE	Documents d'arpentage pour les acquisitions foncières (Divisions parcellaires)	Contre allée Barrière-Fondurane DUP et achats de foncier	Contre allée Barrière-Fondurane MO	Fravaux de renouvellement des voiries et des fossés des ZAE	Total Opération 99 - Développement économique	Réalisation de dalle béton et réseau pour abri vélo à Montauroux + Fayence	Finalisation des équipements des pôles de Fayence et Montauroux	Total Opération 101 - Pôles intermodaux	Achat d'un terrain pour les Gens du Voyage	Etude pour la réalisation d'une aire de grand passage	Total Opération 102 - Gens du Voyage	Subvention SMIAGE - travaux du barrage de Banégon et gué Siagne	Fotal Opération 103 - GEMAPI	Logiciel de réseau des médiathèques	France 2030	Informatique Médiathèques	Total Opération 104 - MEDIATHEQUES	Totems pour les 5 sites des Maisons de Santé en Pays de Fayence	Fravaux aménagement RDJ MDP pour le GAPS	Création socles béton pour TOTEM 5 sites MSP	Plaques signalétiques sires individuels MSP	Total Opération 105 - SANTE	Total des dépenses d'investissement
Opé	66	66	66	66	66	66		101	101		102	102		103		104	101	104		105	105	105	105		

Le montant des restes à réaliser 2024 du budget principal, en dépenses d'investissement, est arrêté à la sonnne de 1 462 765,69€ (Un million quatre-cent-soixante-deux mille sept-cent-soixante-cinq euros et soixante-neuf centimes).

Fait à Tourrettes le 02 janvier 2025







# Accusé certifié exécutoire

# Communique de communes

# **CFU - RESTES A REALISER 2024**

BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE FAYENCE

# יייי בייייי בייייי בייייי בייייי

# RECETTES D'INVESTISSEMENT

Excelent of fourteinment captailed sea programments   Total budge   Resistations   Engagement   Page   State   State			A															*												ecut réfe			14/2	025
Excelent de fourtionment capabilité des programmes   Total budget   Resilieation   Dispusible   RAK 2024   Dispusible   RAK 2024   Dispusible   RAK 2024   Dispusible   RAK 2024   Dispusible   Dispus	d,	Γ	_	_	2	_	_		-			-														olica	tior	<u>1</u>	5/04	1/20	25_			$\dashv$
Total budget   Resilieations   Total budget   Total Objectation that continuountant capabilities   Total Objectation of continuountant capabilities   Total	Cha																200									9,575								
Excelent de fourtionment capitalisé   Conta houdger   Excelent de fourtionment capitalisé   Conta houdger   1865 1855   234 264728   198885   1000	Fonction		0			5			5.751	1970				4228	57		57		0		070	020		070		18	18	18	18	18	18	18	18	
Total budger   Reinkinstons   Total budger   Reinkinstons   Engagements   Total budger   Reinkinstons   Engagement captalist   1965 535,00	Imputation	1068	021	024	10222	28	21318	266	2745	2745	27638	458205	2764	238	2764	1318	2764	1318	2031/2033		1321	1322		1311		1321	13273	1323	1322	1323	1323	1322	1322	a
Total budget   Realisations   Total budget   Realisations   Disposition   Dispositio	RAR 2024				139 888,00					27						111000	14.		<del> </del>	139 888,00	88 788,31	24 296,40	113 084,71		0,00	12 649,69	14 264,54	38 689,22	68 967,73	19 065,60	29 760,00	19 066,00	29 760,00	232 222,78
Excelent de fonctionmement capitalisé des programmes   2024   243,647,52   2 342,647,547,547,547,547,547,547,547,547,547,5	Disponible	00,00	1 963 535,00	3 000,000	76,0	41 612,81	-3 790,32	00,00	40 000,00	200 000,00	123 774,00	00,00	00,00	41 028,80	00,00	00,00	00,00	32 492,56	26 116,00	2 467 769,82	00,00	00,00	00,00	9 708,43	9 708,43	2 922,26	3 295,33	10 051,30	-5 351,24	0000	00,00	00,00	000	10 917,65
Exception that the formation of the contribution of the contribu	Engagements		(8.		139 888,00															139 888,00	88 788,31	24 296,40	113 084,71		00,00	12 649,69	14 264,54	38 689,22	68 967,73	19 065,60	29 760,00	19 066,00	29 760,00	232 222,78
Excédent de fonctionnement capitalisé Virenent de la section de lomDi par le budget annexe de l'eau  Surie d'actif suite cession Fachat de l'alame intrusion de la MDP par le budget annexe de l'eau  Sortie d'actif suite cession Verne de parts sociales SEM d'E2S - Solde Avance tarbounsable vire de concionnement Verne de parts sociales SEM d'E2S - Solde Avance rembounsable vire d'actif suite cession Verne de parts sociales SEM d'E2S - Solde Avance rembounsable vire d'actif d'actif de partelles) - CAR Rembounsement du budget annexe ZA Brovés suite vente lots Reprise avance ford-inaire MIPEF Régularisation soulte versée en 2023 suite dissolution SMO PACA Réprise avance ford-inaire MIPEF Intégration dans l'actif des prises THD 2023 (Régularisation) Intégration dans l'actif des prises THD 2024 (Estimation) Intégration dans l'actif des prises THD 2024 (Estimation) Intégration faits détendes et insertions pour récupération TVA  Total Opération ONE- Non affecté Subvention Teat Domaine de Tassy Subvention CRET Total Opération 17 - Domaine de Tassy Subvention Département PIDAF 2015 à 2019 Subvention Département - Etude révision PIDAF Subvention Département - Travaux programme 2023 (G32, G56, G327, H97 et 147) Subvention Département - Travaux programme 2023 (G32, G56, G327, H97 et 147) Subvention Région - Réartualisation PIDAF Subvention Région - Réartualisation PIDAF Subvention Région - Servitudes de passage Total Opération 76 - PIDAF Subvention Région - Servitudes de passage Subvention Région - Servitudes de passage  Total Opération 76 - PIDAF Subvention Région - Servitudes de passage Subvention Région - Servitudes de passage	Réalisations 31/12/2024	2 342 647,52	5		514 038,85	512 387,19	3 790,32	17 258,45				732,22	38 139,00	25 371,20	32 651,83	295 790,14	32 651,83	284 855,61	33 884,00	4 134 198,16	41 621,69	,	41 621,69		00,00	12 195,96	13 752,86	35 828,49	94 648,22	,				156 425,53
Excédent de fonctionnement capitalisé Virement de la section de fonctionnement Rachat de l'alarme intrusion de la MDP par le budget annexe de l'eau FCIVA Annottissement des immobilisations Sortie d'actif suite cession Vente de parts sociales SEM d'E2S - Solde Avance remboursable via SGIC ADONIS - Parcelle agricole Fonds revolving d'intervention foncière (achat de parcelles) - CAR Remboursement du budget annexe ZA Brovès suite vente lots Opérations pour compte de tiers - Solde Régularisation soulte versée en 2023 suite dissolution SMO PACA Reprise avance forfattaire MIPEF Intégration dans l'actif des prises THD 2023 (Régularisation) Intégration dans l'actif des prises THD 2024 (Estimation) Intégration dans l'actif des prises THD 2024 (Estimation) Intégration dans l'actif des prises THD 2024 (Estimation) Intégration fans d'études et insertions pour récupération TVA Total Opération 10 - Mon affecté Subvention Etat - DETR Subvention France 2030 Cybersécurité Total Opération 17 - Domaine de Pays Subvention Région PIDAF 2015 à 2019 Subvention Département - Etude révision PIDAF Subvention Région - Servindes de passage Total Opération 76 - PIDAF  Total Opération 76 - PIDAF	Total budget 2024	2 342 647,52	1 963 535,00	3 000,00	653 927,82	554 000,00	00,00	17 258,45	40 000,00	200 000,00	123 774,00	732,22	38 139,00	66 400,00	32 651,83	295 790,14	32 651,83	317 348,17	00,000 09	6 741 855,98	130 410,00	24 296,40	154 706,40	9 708,43	9 708,43	27 767,91	31 312,73	84 569,01	158 264,71	19 065,60	29 760,00	19 066,00	29 760,00	399 565,96
Opé 000 000 000 000 000 000 000 0								Vente de parts sociales SEM d'E2S - Solde		_	Remboursement du budget annexe ZA Brovès suite vente lots	Opérations pour compte de tiers - Solde	Régularisation soulte versée en 2023 suite dissolution SMO PACA	Reprise avance forfaitaire MIPEF	Intégration dans l'actif des prises THD 2023 (Régularisation)	Intégration dans l'actif des prises THD 2023 (Régularisation)				Total Opération 000 - Non affecté	Subvention Etat - DETR	Subvention CRET	Total Opération 15 - Maison de Pays	Subvention France 2030 Cybersécurité	Total Opération 17 - Domaine de Tassy		Subvention FEADER PIDAF 2015 à 2019	Subvention Département PIDAF 2015 à 2019	Subvention Région PIDAF 2015 à 2019	Subvention Département - Etude révision PIDAF		Subvention Région - Réactualisation PIDAF	Subvention Région - Servitudes de passage	Total Opération 76 - PIDAF
	Opé								8	_	_	8			-						_												76	

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2025 Publication : 15/04/2025

		The second secon	The second secon							٠.
Opé	Intitulé des programmes	Total Budget 2024	Réalisations 31/12/2024	Engagements	Disponible	RAR 2024	Imputation Fonction	Fonction	Chap	
85	DETR 2021 pour le bâtiment modulaire	75 052,00	22 515,62	52 536,38	00,0	52 536,38	1321	322	13	
	Total Opération 85 - Stade d'Athlétisme Tourrettes	75 052,00	22 515,62	52 536,38	00,00	52 536,38			91	
98	Subvention FAFA pour les Leds du Stade	×	20 000,00		-20 000,00	14	1328	322	13	
	Total Opération 86 - Stade de foot de Fayence	00,00	20 000,00	00,00	-20 000,00	0000				
68	Participation des concessionnaires pour l'électrification	128 530,00	14 025,00		114 505,00		1318	64	13	
	Total Opération 89 - Lac de Saint Cassien	128 530,00	14 025,00	00,00	114 505,00	00,00				
91	Emprunt pour l'acquisition de la maison jouxtant la Maison de Pays	300 000,00	300 000,00		00,0		1641	410	16	
	Total Opération 91 - Opérations diverses	300 000,00	300 000,00	00,00	00,00	00,00				
92	DSIL - Aménagement EV8	340 000,00	35 000,00		305 000,00		1321	020	13	
92	Emprunt pour IEV8	2 324 000,00			2 324 000,00		1641	070	16	
	Total Opération 92 - Mobilité	2 664 000,00	35 000,00	00,00	2 629 000,00	00,00	10			
95	Subvention Région (CRET)	156 000,00	1	156 000,00	000	156 000,00	1322	4228	13	
95	Subvention CAF "Lieu ressources"	360 000,00		360 000,00	000	360 000,00	1328	4228	13	
95	Département du Var	250 000,00		250 000,00	000	250 000,00	. 1323	4228	13	
95	Emprunt	250 000,00	250 000,00		000		1641	4228	16	
	Total Opération 95 - MIPEF	1 016 000,00	250 000,00	766 000,00	0,00	766 000,00				
86	DSIL Etat Base d'aviron	63 390,60	63 390,60		00,00	187	1321	325	13	
86	Subvention Agence Nationale du Sport	50 000,00	50 000,00		00,00		1321	325	13	
	Total Opération 98 - Base d'aviron	113 390,60	113 390,60	00,00	0,00	00,00				
101	101 Subvention Etat - DSIL (Solde 95%)	53 816,61	53 816,61		0000	ű.	1321	515	13	
101	Subvention CRET - Création des pôles intermodaux	91 807,02		91 807,02	00,00	91 807,02	1322	515	13	
	Total Opération 101 - Pôles Intermodaux	145 623,63	53 816,61	91 807,02	00'0	91 807,02				
102	102 Emprunt	200 000,00		¥	200 000,00		1641	554	16	
	Total Opération 102 - Gens du Voyage	200 000,00	00,00	00,00	200 000,00	00,00				Pub
	Total recettes d'investissement	11 948 433,00	5 140 993,21	1 395 538,89	5 411 900,90	1 395 538,89		=	•	lication
1										

Communate de Communes
Pays de Fayence

Le montant des restes à réaliser 2024 du budget principal, en recettes d'investissement, est arrêté à la somme de 1 395 538,89€ (Un million trois-cent-quatre-vingt-quinze mille cinq-cent-trente-huit euros et quatre-vingt-neuf centimes).

De Président,

Comma

Fait à Tourrettes le 02 janvier 2025









Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

# V – ARRETE ET SIGNATURES 083-200004802-20250409-250409-14-Bf ACCUSÉ CERTIFIÉ exécutoire Accusé certifié exécutoire Réception par le préfet : 14/04/2025 Publication : 15/04/2025

Nombre de membres en exercice : 30
Nombre de membres présents : 21
Nombre de suffrages exprimés : 27

VOTES:

Pour: 25
Contre: 0
Abstentions: 2

+6 procurations
Date de convocation: 02/04/2025

Le Président du Pays de René UGO

Présenté par (1), le Président A. le Tourettes, le 09/04/2025

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session orderiaile A, le Tourettes, le 09 104 | 2025 Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3).

ALEXANDRE Coraline	
AUGIER Sylvain Julien	pu).
BERNARD Laurence	1900
BLANC Maryvonne	M BY BUC
BOUCHARD Rene	B
BOUGE Camille	#
CAUVY Brigitte	My.
CAVALLIER Francois	
COULON Christian	Coelia
COURANT Aurelie	No O
DE CLARENS Patrick	T.h.l
DUMESNY Patrice	Aust
DURAND-TERRASSON Philippe	
FAUR Lois	
HENRY Bernard	att
HUET Jean-Yves	19v.lens
LEFEBVRE Ophelie	St.
MANKAI Marie-Josee	
MARIET Claudette	Por les

# COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DE FAYENCE - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2025

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

V – ARRETE ET SIGNATURES	083-200004802-20250409-25 <b>04</b> 09-14-BF
ARRETE ET SIGNATURES	Accusé certifié exécutoire A
	Réception par le préfet// 14/04/2025 Publication : 15/04/2025
MARIN Daniel	
MARTEL Nicolas	
MENUT Elisabeth	
ORFEO Marco	
PERRET Michele	A ve
RAYNAUD Michel	
REZK Michel	1
ROBBE Myriam	Mousin
SAILLET Jerome	
THEODOSE Christian	
UGO Rene	

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A, le

<sup>(1)</sup> Indiquer « la présidente » ou « le président ».

<sup>(2)</sup> Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

<sup>(3)</sup> L'ajout des signataires est désormais facultatif.

083-200004802-20250409-250409-15-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2025 Publication : 15/04/2025

REPUBLIQUE FRANCAISE - Département du Var

18 (S. 186) 61

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE FAYENCE

En exercice	21 6 3	SÉANCE DU MERCREDI 09 AVRIL 2025 À 18h00  Secrétaire de séance : Elisabeth MENUT  Date de convocation : 02-04-2025
Suffrages exprimés	27	

Se sont réunis les membres du conseil communautaire sous la présidence de René UGO :

<u>Présents</u>: René UGO, Camille BOUGE, Marco ORFÉO, Michel RAYNAUD, Maryvonne BLANC, Elisabeth MENUT, Patrice DUMESNY, Marie-Josée MANKAÏ, Brigitte CAUVY, Myriam ROBBE, Nicolas MARTEL, Jean-Yves HUET, Ophélie LEFEBVRE, Christian THEODOSE, Patrick de CLARENS, Julien AUGIER, René BOUCHARD, Daniel MARIN, Michel REZK, François CAVALLIER, Christian COULON

Absents excusés: Bernard HENRY (pouvoir à O. LEFEBVRE), Claudette MARIET (pouvoir P. de CLARENS), Jérôme SAILLET (pouvoir à M. ORFEO), Michèle PERRET (pouvoir à P. DUMESNY), Laurence BERNARD (pourvoir à J-Y. HUET), Aurélie COURANT (pouvoir à F. CAVALLIER), Loïs FAUR, Coraline ALEXANDRE, Philippe DURAND-TERRASSON

# BUDGET ANNEXE DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS : APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2025

L'instruction budgétaire et comptable M57 permet à l'assemblée délibérante d'autoriser l'exécutif, si les crédits budgétaires sont insuffisants en cours d'année, à transférer des crédits depuis un autre chapitre de la section par le mécanisme de fongibilité des crédits dans les limites autorisées par l'assemblée. En effet, si l'assemblée délibérante l'autorise à l'occasion du vote du budget, dans les limites qu'elle fixe, l'exécutif peut procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel), au sein des deux sections, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections.

Il est demandé au conseil communautaire de se prononcer sur le budget primitif 2025 du budget annexe DMA, arrêté comme suit :

- Recettes de fonctionnement : 9 487 000€ - Dépenses de fonctionnement : 9 487 000€ - Recettes d'investissement : 2 706 000€ - Dépenses d'investissement : 2 706 000€

# LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'instruction budgétaire et comptable M57,

VU le débat d'orientation budgétaire du 19 mars 2025,

VU le projet de budget primitif 2025 du budget annexe DMA,

# ENTENDU cet exposé,

# APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, A LA MAJORITÉ (2 VOIX CONTRE : M. ORFEO – J. SAILLET) :

 APPROUVE le Budget Primitif du budget annexe des Déchets Ménagers et Assimilés pour l'exercice 2025 comme suit :

Recettes de fonctionnement : 9 487 000€
 Dépenses de fonctionnement : 9 487 000€
 Recettes d'investissement : 2 706 000€
 Dépenses d'investissement : 2 706 000€

- VOTE ce budget comme suit :
  - o au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
  - o au niveau du chapitre pour la section d'investissement,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200004802-20250409-250409-15-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2025 Publication : 15/04/2025

• AUTORISE le Président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections, à l'exclusion des dépenses de personnel.

Elisabeth MENUT Secrétaire de séance Tourrettes, le 14 avril 2025

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200004802-20250409-250409-15-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2025 Publication : 15/04/2025

# COMMUNE dont la population est de 3500 habitants et plus : COMMUNAUT E DE COMMUNES PAYS DE FAYENCE (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE BUDGET PRINCIPAL (2)

Numéro SIRET: 20000480200027

POSTE COMPTABLE: SCG DE L'ESTEREL

M. 57

# Budget primitif Voté par nature

BUDGET: DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES (3)

**ANNEE 2025** 

<sup>(1)</sup> Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

<sup>(2)</sup> A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

<sup>(3)</sup> Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

. 083-200004802-20250409-250409-15-BF

Sommaire Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2025 I - Informations générales Publication: 15/04/2025 A - Informations statistiques, fiscales et financières 4 5 B - Modalités de vote du budget C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats 6 C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses 7 C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes 8 II - Présentation générale du budget A - Vue d'ensemble - Vote et reports 9 B1 - Présentation des AP votées 10 B2 - Présentation des AE votées 11 C1 - Equilibre financier du budget - Investissement 12 C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement 15 D1 - Balance générale - Dépenses 17 D2 - Balance générale - Recettes 19 III - Vote du budget A - Section d'investissement - Vue d'ensemble 21 A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article 25 A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement 28 A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP 29 A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP 30 A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article 31 B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble 33 B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article 36 B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article 40 IV - Annexes A - Présentation croisée A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble 42 A1.01 - Opérations non ventilables Sans Objet A1.900 - Fonction 0 - Services généraux Sans Objet A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens Sans Objet A1.901 - Fonction 1 - Sécurité Sans Objet A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage Sans Objet A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs Sans Objet A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA) Sans Objet A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA Sans Objet A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat Sans Objet A1.906 - Fonction 6 - Action économique Sans Objet A1.907 - Fonction 7 - Environnement Sans Objet A1.908 - Fonction 8 - Transports A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble 48 A2.01 - Opérations non ventilables Sans Objet A2.930 - Fonction 0 - Services généraux Sans Objet A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens Sans Objet A2.931 - Fonction 1 - Sécurité Sans Objet A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage Sans Objet A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs Sans Objet A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) Sans Objet A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA Sans Objet A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI Sans Objet A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat Sans Objet A2.936 - Fonction 6 - Action économique Sans Objet A2.937 - Fonction 7 - Environnement A2.938 - Fonction 8 - Transports Sans Objet **B** - Annexes patrimoniales B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie 56 B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette 57 B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux 61 B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours 62 B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture 63

### COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DE FAYENCE - DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES - BP - 2025 Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme 083-200004802-20250409-250409-15-BF65 B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes Accusé certifié exécutoire 66 B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements 67 Réception par le préfet : 14/04/2025 Publication: 15/04/2025 B3.1 - Etat des provisions constituées 69 B3.2 - Etalement des provisions 71 B4 - Etat des charges transférées Sans Objet B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers Sans Objet B6 - Prêts Sans Objet B7.1 - Etat synthetique des engagements donnés B7.2 - Etat synthetique des engagements reçus Sans Objet B7.3 - Etat des emprunts garantis 73 B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis 74 B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail Sans Objet B7.6 - Etat des marchés de partenariat Sans Objet B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale Sans Objet B7.8 - Autres engagements donnés Sans Objet B7.9 - Autres engagements reçus Sans Objet B8 - Subventions versées 75 B9 - Etat du personnel 76 B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier 80 B11.1 - Liste des organismes de regroupement Sans Objet B11.2 - Liste des établissements publics créés Sans Objet B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe Sans Objet C - Annexes budgétaires C1.1 - Equilibre budgétaire 81 C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses 82 C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes 83 D - Autres éléments d'information D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe Sans Objet D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget Sans Objet D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation Sans Objet D3 - Décisions en matière de taux 85 D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement Sans Objet D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement Sans Objet D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2) Sans Objet D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2) Sans Objet V - Arrêté et signatures

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet

A - Arrêté et signatures

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ; les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

86

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobiliseraient des AP-AE régies par l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 083-200004802-20250409-250409-15-BF

Accusé certifié exécutoire

I – INFORMATIONS GENERALES	Réception par le préfet : 14/04/2	025	ı
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES			Α

Informations statistiques	
	Valeurs
Population totale	34576

Informations fiscales (N-2)	
	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	295.42

	Informations financières – ratios	Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	249.86
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	256.06
3	Dépenses d'équipement brut / population	20.77
4	Encours de dette / population (2) (3)	73.37
5	DGF / population	0.00
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	30.89
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	98.17
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	8.11
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	28.65
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	2.42

<sup>(1)</sup> A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

<sup>(2)</sup> Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1<sup>er</sup> janvier N.

<sup>(3)</sup> L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

<sup>(4)</sup> Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

## COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DE FAYENCE - DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES ABPS € 2025 réception - Ministère de l'Intérieur

083-200004802-20250409-250409-15-BF

Accusé certifié exécutoire

I – INFORMATIONS GENERALES  Réception par le préfet : 14	04/2025
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	В

I – L'assemblée délibérante décide de voter le présent budget :

- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
- sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
- avec (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

- II En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».
- III Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :
  - Fonctionnement : 7.5% %
  - Investissement: 7.5%%
- IV En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.
- V Les provisions sont semi-budgétaires (4).
- VI La comparaison s'effectue par rapport au budget primitif (5) de l'exercice précédent.
- VII Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif (6).
- (1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».
- (2) Indiquer « avec » ou « sans ».
- (3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.
- (4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :
- semi budgétaire ;
- budgétaire par délibération N°... du ...
- (5) Indiquer « primitif » ou « cumulé ». Budget cumulé = BP + BS + DM.
- (6) A compléter par un seul des trois choix suivants :
  - sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
  - avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif
  - avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

083-200004802-20250409-250409-15-BF

	Accuse certifie executoire	
I – INFORMATIONS GENERALES	Réception par le préfet : 14/04/	2025
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS (1)		C1

	RESULTAT DE L'EXERCICE N-1			
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté	Résultat ou solde (A) (2)
TOTAL DU BUDGET	12 088 496,19	11 208 685,15	911 521,40	A1 31 710,36
Investissement	2 899 825,05	2 290 472,00	(3) 197 452,50	A2 -411 900,55
Fonctionnement	9 188 671,14	8 918 213,15	(4) 714 068,90	A3 443 610,91

	RESTES A REALISER N-1					
		Dépenses		Recettes		Solde (B)
TOTAL des RAR	l + II	303 840,96	III + IV	760 692,32	B1	456 851,36
Investissement	1	303 840,96	III	760 692,32	B2	456 851,36
Fonctionnement	II	0,00	IV	0,00	B3	0,00

		RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)
TOTAL	A1 + B1	488 561,72
Investissement	A2 + B2	44 950,81
Fonctionnement	A3 + B3	443 610,91

<sup>(1)</sup> État à compléter uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

<sup>(2)</sup> Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

<sup>(3)</sup> Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

<sup>(4)</sup> Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

<sup>(5)</sup> Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.

# COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DE FAYENCE - DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES - BP - 2025

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

I – INFORMATIONS GENERALES

Accusé certifié exécutoire

EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES LA PRÉSENTATION DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSE L'ARRENT DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSE L'ARRENT DE L'EXERCICE PRECEDENT DE L'EXERCICE PR

Publication : 15/04/2025

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVI	ESTISSEMENT – TOTAL	(l) <b>303 840,96</b>
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	18 635,64
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	186 247,78
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	98 957,54
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FO	NCTIONNEMENT – TOTAL	(II) <b>0,00</b>
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

<sup>(1)</sup> Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

- (2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.
- (3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.
- (4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

# COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DE FAYENCE - DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES - BP - 2025

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

	000 000004000 00050400	250400 45 BE
I INCODMATIONS CENERALES	000-20000+002-20200+00-	10-01
I – INFORMATIONS GENERALES	Accusé certifié exécutoire	
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR	RECETTES	<u>√√202</u> €3

Publication: 15/04/2025
DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVI	ESTISSEMENT – TOTAL	(III) 760 692,32
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	154 010,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	606 682,32
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FO	NCTIONNEMENT – TOTAL	(IV) <b>0,00</b>
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	АРА	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00
		<u> </u>

<sup>(1)</sup> Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

- (2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.
- (3) Hors recettes imputées au chapitre 018.
- (4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
- (5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

083-200004802-20250409-250409-15-BF

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	Réception par le préfet : 14/04/ Publication : 15/04/2025	2025	
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS		A	

		<del> </del>	
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	1 990 258,49	1 945 307,68
	+	+	+
	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	303 840,96	760 692,32
REPORTS		(si solde négatif)	(si solde positif)
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	411 900,55	0,00
	=	=	=
	Total de la section d'investissement (2)	2 706 000,00	2 706 000,00
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	9 487 000,00	9 043 389,09
	+	+	+
	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
REPORTS	000 Pécultat de famaticum amount vanant (4)	(si déficit)	(si excédent)
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	0,00	443 610,91
	=	=	=
	Total de la section de fonctionnement (3)	9 487 000,00	9 487 000,00
		· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	
	TOTAL DU BUDGET (4)	12 193 000,00	12 193 000,00

<sup>(1)</sup> A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

- (2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.
- (3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.
- (4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 083-200004802-20250409-250409-15-BF

Accusé certifié exécutoire

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET  Réception par le préfet : 14/04/2	025	TI T
PRESENTATION DES AP VOTEES		B1

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant	
Numéro	Libellé			
TOTAL			0,00	
	« AP de dépenses imprévues » (2)	020	0,00	
	" All de dependes imprevdes » (2)	020	0,00	
	TOTAL GENERAL		0,00	

<sup>(1)</sup> Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.

<sup>(2)</sup> L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 083-200004802-20250409-250409-15-BF

Accusé certifié exécutoire

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	Réception par le préfet : 14/04/20	25
PRESENTATION DES AE VOTEES		B2

	AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1) Cha		Montant	
Numéro	Libellé	- Chapiti o(c)		
	TOTAL		1	
TOTAL			0,00	
		1		
	« AE de dépenses imprévues » (2)	022	0,00	
	TOTAL GENERAL		0,00	

<sup>(1)</sup> Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.

<sup>(2)</sup> L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

2 706 000,00

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET Ħ EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET - SECTION D'INVESTISSEMENT C1

Publication: 15/04/2025

# **DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	36 200,00	18 635,64	14 000,00	14 000,00	32 635,64
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	2 321 670,00	186 247,78	1 475 804,00	1 475 804,00	1 662 051,78
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	484 900,00	98 957,54	134 565,12	134 565,12	233 522,66
Total de	es dépenses d'équipement	2 842 770,00	303 840,96	1 624 369,12	1 624 369,12	1 928 210,08
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	209 117,65	0,00	308 784,37	308 784,37	308 784,37
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total de	es dépenses financières	209 117,65	0,00	308 784,37	308 784,37	308 784,37
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total de	es dépenses réelles d'investissement	3 051 887,65	303 840,96	1 933 153,49	1 933 153,49	2 236 994,45
040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	15 425,00		27 105,00	27 105,00	27 105,00
041	Opérations patrimoniales (7)	20 000,00		30 000,00	30 000,00	30 000,00
Total de	es dépenses d'ordre d'investissement	35 425,00		57 105,00	57 105,00	57 105,00
	TOTAL	3 087 312,65	303 840,96	1 990 258,49	1 990 258,49	2 294 099,45
					+	
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE					411 900,55	
					=	

<sup>(1)</sup> Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

<sup>(2)</sup> Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

<sup>(3)</sup> Hors dépenses imputées au chapitre 018.

<sup>(4)</sup> En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un

<sup>(5)</sup> A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

<sup>(6)</sup> Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

 $<sup>(7) \</sup> DF \ 023 = RI \ 021 \ ; \ DI \ 040 = RF \ 042 \ ; \ RI \ 040 = DF \ 042 \ ; \ DI \ 041 = RI \ 041.$ 

<sup>(8)</sup> Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

083-200004802-20250409-250409-15-BF

Accusá cartifiá avácutaira

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET Réception par le préfet	14/04/2025	
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET - SECTION D'INVESTISSEMENT on : 15/04/2025	C1	

# **RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	220 000,00	606 682,32	288 372,00	288 372,00	895 054,32
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	1 400 000,00	0,00	550 000,00	550 000,00	550 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total d	es recettes d'équipement	1 620 000,00	606 682,32	838 372,00	838 372,00	1 445 054,32
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	399 975,50	154 010,00	247 491,71	247 491,71	401 501,71
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		409 975,50	154 010,00	247 491,71	247 491,71	401 501,71
45	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		2 029 975,50	760 692,32	1 085 863,71	1 085 863,71	1 846 556,03
021	Virement de la section de fonctionnement (10)	250 000,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	694 000,00		829 443,97	829 <i>44</i> 3,97	829 443,97
041	Opérations patrimoniales (10)	20 000,00		30 000,00	30 000,00	30 000,00
Total d	les recettes d'ordre d'investissement	964 000,00		859 443,97	859 443,97	859 443,97
	TOTAL	2 993 975,50	760 692,32	1 945 307,68	1 945 307,68	2 706 000,00
						+
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE				0,00		
						=

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

802 338,97

2 706 000,00

<sup>(1)</sup> Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

<sup>(2)</sup> Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

<sup>(3)</sup> Hors recettes imputées au chapitre 018.

<sup>(4)</sup> Sauf 165, 166 et 16449.

<sup>(5)</sup> En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

<sup>(6)</sup> Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

<sup>(7)</sup> Le compte 138 n'est pas un chapitre mais une subdivision du chapitre 13.

# COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DE FAYENCE - DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES - BP - 2025 Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé que la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé que la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé que la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé que la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé que la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé que la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé que la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé que la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé que la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé que la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé que la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé que la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public de la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé que la collectivité effectue une dotation en especie en espèce en espèces au profit d'un service public en especie en espèce en especie en especie

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(12) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 - RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040.

Accusé certifié exécutoire

(10) DF 023 = RI 021; DI 040 = RF 042; RI 040 = DF 042; DI 041 = RI 041.

(10) DF 023 = RI 021; DI 040 = RF 042; RI 040 = DF 042; DI 041 = RI 041.

(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgetaires conformement aux dispositions legislatives et Publication: 15/04/2025 réglementaires applicables.

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET Ħ EQUILIBRE FINANCIER - SECTION DE FONCTIONNEMENT

Publication: 15/04/2025

### **DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)	
011	Charges à caractère général (3)	5 728 498,36	0,00	5 863 520,33	5 863 520,33	5 863 520,33	
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	2 668 309,00	0,00	2 652 010,00	2 652 010,00	2 652 010,00	
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	40 900,00	0,00	57 600,00	57 600,00	57 600,00	
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Total de	s dépenses de gestion courante	8 437 707,36	0,00	8 573 130,33	8 573 130,33	8 573 130,33	
66	Charges financières	59 892,64	0,00	76 425,70	76 425,70	76 425,70	
67	Charges spécifiques (3)	10 000,00	0,00	8 000,00	8 000,00	8 000,00	
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	65 000,00		0,00	0,00	0,00	
Total de	s dépenses réelles de	8 572 600,00	0,00	8 657 556,03	8 657 556,03	8 657 556,03	
fonction	nement						
023	Virement à la section d'investissement (4)	250 000,00		0,00	0,00	0,00	
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	694 000,00		829 443,97	829 443,97	829 443,97	
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00	
	Total des dépenses d'ordre de 944 000,00 829 443,97 fonctionnement						
TOTAL 9 516 600,00 0,00 9 487 000,00 9 487 000,00						9 487 000,00	
101AL 3 310 000,00 0,00 3 407 000,00 3 407 000,00							
			D	002 RESULTAT REPO	DK TE OU ANTICIPE	0,00	
						- 407.000.00	
			TOTAL DES DEPENS	SES DE FONCTIONNI	EMENT CUMULEES	9 487 000,00	

<sup>(1)</sup> Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

<sup>(2)</sup> Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

<sup>(3)</sup> Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

<sup>(4)</sup> DF 023 = RI 021; DI 040 = RF 042; RI 040 = DF 042; DF 043 = RF 043.

<sup>(5)</sup> Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

083-200004802-20250409-250409-15-BF

Accusó cortifió oxócutoiro

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET Réception par le préfet : 14/	04/2025
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEME (14) lication : 15/04/2025	C2

#### **RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	1 665,05	0,00	10 140,33	10 140,33	10 140,33
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	456 363,00	0,00	566 103,00	566 103,00	566 103,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	7 518 841,00	0,00	7 763 314,00	7 763 314,00	7 763 314,00
74	Dotations et participations (3)	670 362,00	0,00	596 654,76	596 654,76	596 654,76
75	Autres produits de gestion courante (3)	39 679,05	0,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00
Total de	es recettes de gestion courante	8 686 910,10	0,00	8 951 212,09	8 951 212,09	8 951 212,09
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	100 196,00		65 072,00	65 072,00	65 072,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		8 787 106,10	0,00	9 016 284,09	9 016 284,09	9 016 284,09
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	15 <b>4</b> 25,00		27 105,00	27 105,00	27 105,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total de	Total des recettes d'ordre de fonctionnement 15 425,00 27 105,00 27 105,00				27 105,00	27 105,00
TOTAL 8 802 531,10 0,00 9 043 389,09 9 043 389,09						
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE						
						=
			TOTAL DES RECET	TES DE FONCTIONNE	MENT CUMULEES	9 487 000,00

# Pour information:

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL		Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent
DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION	802.338.97	des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à
		financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la
D'INVESTISSEMENT (6)		collectivité.

<sup>(1)</sup> Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

<sup>(2)</sup> Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

<sup>(3)</sup> Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

<sup>(4)</sup> DF 023 = RI 021; DI 040 = RF 042; RI 040 = DF 042; DF 043 = RF 043.

<sup>(5)</sup> Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires

<sup>(6)</sup> Solde de l'opération DF 023 + DF 042 - RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040.

D1

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET **BALANCE GENERALE – DEPENSES** 

Ħ

Publication: 15/04/2025

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	17 105,00	17 105,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	308 784,37	0,00	308 784,37
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	32 635,64	0,00	32 635,64
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	1 662 051,78	30 000,00	1 692 051,78
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	233 522,66	10 000,00	243 522,66
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3	Stocks et en-cours		0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
	Dépenses d'investissement – Total	2 236 994,45	57 105,00	2 294 099,45

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE 411 900,55

> TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 2 706 000,00

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)** 

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	5 863 520,33		5 863 520,33
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	2 652 010,00		2 652 010,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	57 600,00	0,00	57 600,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	76 425,70	0,00	76 425,70
67	Charges spécifiques (9)	8 000,00	0,00	8 000,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	0,00	829 <i>44</i> 3,97	829 443,97
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement		0,00	0,00
	Dépenses de fonctionnement – Total	8 657 556,03	829 443,97	9 487 000,00

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICI	PE 0,00

	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	9 487 000,00
--	---	--------------

<sup>(1)</sup> Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

<sup>(2)</sup> Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

<sup>(3)</sup> Hors dépenses imputées au chapitre 018.

# COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DE FAYENCE - DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES - BP - 2025 Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions budgétaires des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres opérations.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en 19-65).

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autre préfet : 14/04/2025

(8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autre préfet : 14/04/2025

(9) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autre préfet : 14/04/2025

(10) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autre préfet : 14/04/2025

Accusé certifié exécutoire

(8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Publication: 15/04/2025

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET Ħ **BALANCE GENERALE – RECETTES** D<sub>2</sub> Réception par le préfet

RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	401 501,71	0,00	401 501,71
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	895 054,32	0,00	895 054,32
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	550 000,00	0,00	550 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	30 000,00	30 000,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		829 443,97	829 443,97
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3	Stocks et en-cours		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
	Recettes d'investissement – Total	1 846 556,03	859 443,97	2 706 000,00

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE 0,00 R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT 0,00

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 2 706 000,00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges (8)	10 140,33		10 140,33
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	566 103,00		566 103,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		10 000,00	10 000,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	7 763 314,00		7 763 314,00
74	Dotations et participations (8)	596 654,76		596 654,76
75	Autres produits de gestion courante (8)	15 000,00	0,00	15 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (8)	0,00	17 105,00	17 105,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	65 072,00	0,00	65 072,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
	Recettes de fonctionnement – Total	9 016 284,09	27 105,00	9 043 389,09

# COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DE FAYENCE - DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES - BP - 2025 Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'Brare (2)-2	20250409 <b>-<del>р</del>6ф4</b> 09-15-BF
		Accusé certifié ex	xécutoire +
	R 002 RESUL	TAT REPORTE OU ANTICIPE	préfet : 14/04/2025 4/2025 443 610,91
			=
	TOTAL DES RECETTES DE FON	ICTIONNEMENT CUMULEES	9 487 000,00

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.
- (3) Hors recettes imputées au chapitre 018.
- (4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Accusé certifié exécutoire

III – VOTE DU BUDGET  Réception par le préfet : 14/0. Publication : 15/04/2025	4/2025	İ
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDIT'S DE L'EXERCICE	A	1

# **DEPENSES**

	Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	TOTAL	3 087 312,65	303 840,96	0,00	1 990 258,49	1 990 258,49	0,00	1 990 258,49	2 294 099,45
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	36 200,00	18 635,64	0,00	14 000,00	14 000,00	0,00	14 000,00	32 635,64
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	2 321 670,00	186 247,78	0,00	1 475 804,00	1 475 804,00	0,00	1 475 804,00	1 662 051,78
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	484 900,00	98 957,54	0,00	134 565,12	134 565,12	0,00	134 565,12	233 522,66
	Total des opérations d'équipement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	des dépenses d'équipement	2 842 770,00	303 840,96	0,00	1 624 369,12	1 624 369,12	0,00	1 624 369,12	1 928 210,08
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	209 117,65	0,00		308 784,37	308 784,37		308 784,37	308 784,37
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total	des dépenses financières	209 117,65	0,00	0,00	308 784,37	308 784,37	0,00	308 784,37	308 784,37
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	des dépenses réelles	3 051 887,65	303 840,96	0,00	1 933 153,49	1 933 153,49	0,00	1 933 153,49	2 236 994,45
040	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	15 425,00			27 105,00	27 105,00		27 105,00	27 105,00
041	Opérations patrimoniales (7)	20 000,00			30 000,00	30 000,00		30 000,00	30 000,00
Total	des dépenses d'ordre	35 425,00			57 105,00	57 105,00		57 105,00	57 105,00

D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (8	411 900,55

Total des dépenses d'investissement cumulées	2 706 000,00
--	--------------

#### COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DE FAYENCE - DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES - BP - 2025

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200004802-20250409-250409-15-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2025 Publication: 15/04/2025

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

- (2) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.
- (3) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.
- (4) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).
- (6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).
- (8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Accusé certifié exécutoire

III – VOTE DU BUDGET	(2025 
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES	Α

#### **RECETTES**

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			1		II	III = I + II
	TOTAL	2 993 975,50	760 692,32	1 945 307,68	1 945 307,68	2 706 000,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	220 000,00	606 682,32	288 372,00	288 372,00	895 054,32
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	1 400 000,00	0,00	550 000,00	550 000,00	550 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des	recettes d'équipement	1 620 000,00	606 682,32	838 372,00	838 372,00	1 445 054,32
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	399 975,50	154 010,00	247 491,71	247 491,71	401 501,71
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des	s recettes financières	409 975,50	154 010,00	247 491,71	247 491,71	401 501,71
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des	s recettes réelles	2 029 975,50	760 692,32	1 085 863,71	1 085 863,71	1 846 556,03
021	Virement de la section de fonctionnement	250 000,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	694 000,00		829 443,97	829 443,97	829 443,97
041	Opérations patrimoniales (6)	20 000,00		30 000,00	30 000,00	30 000,00
Total des	s recettes d'ordre	964 000,00		859 443,97	859 443,97	859 443,97

0,00	R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (7)
0,00	Affectation au compte 1068 (8)

	Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouveles	use certille executoire Vote de l'assemblée eption par le prelet : 1 ication : 15/04/2025	TOTAL 4/04/2029 (RAR N-1 + Vote)	
			I		II	III = I + II	
ľ	Total des recettes d'investissement cumulées						

- (1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
- (2) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).
- (4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).
- (7) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (8) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Accusé certifié exécutoire

III – VOTE DU BUDGET	Réception par le préfet : 14	/04/2025
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE		A1

	Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
	TOTAL	3 087 312,65	303 840,96	0,00	1 990 258,49	1 990 258,49	0,00	1 990 258,49	2 294 099,45
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	36 200,00	18 635,64	0,00	14 000,00	14 000,00	0,00	14 000,00	32 635,64
2033	Frais d'insertion	5 000,00	0,00		7 000,00	7 000,00	0,00	7 000,00	7 000,00
2051	Concessions, droits similaires	31 200,00	18 635,64		7 000,00	7 000,00	0,00	7 000,00	25 635,64
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	2 321 670,00	186 247,78	0,00	1 475 804,00	1 475 804,00	0,00	1 475 804,00	1 662 051,78
2111	Terrains nus	0,00	0,00		50 000,00	50 000,00	0,00	50 000,00	50 000,00
21351	Bâtiments publics	0,00	0,00		2 800,00	2 800,00	0,00	2 800,00	2 800,00
21568	Autre matériel, outillage incendie	10 710,00	7 651,16		0,00	0,00	0,00	0,00	7 651,16
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	1 816 600,00	178 044,62		569 100,00	569 100,00	0,00	569 100,00	747 144,62
21828	Autres matériels de transport	448 360,00	0,00		797 404,00	797 404,00	0,00	797 404,00	797 404,00
21838	Autre matériel informatique	34 600,00	552,00		17 000,00	17 000,00	0,00	17 000,00	17 552,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	2 000,00	0,00		2 500,00	2 500,00	0,00	2 500,00	2 500,00
2188	Autres immobilisations corporelles	9 400,00	0,00		37 000,00	37 000,00	0,00	37 000,00	37 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	484 900,00	98 957,54	0,00	134 565,12	134 565,12	0,00	134 565,12	233 522,66
2313	Constructions	22 900,00	0,00		57 065,12	57 065,12	0,00	57 065,12	57 065,12
2315	Install., matériel et outill. technique	462 000,00	98 957,54		77 500,00	77 500,00	0,00	77 500,00	176 457,54
	Total des opérations d'équipement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des	dépenses d'équipement	2 842 770,00	303 840,96	0,00	1 624 369,12	1 624 369,12	0,00	1 624 369,12	1 928 210,08
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00

	Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur	Propositions nouvelles	Vote de Ré l'assembléePu	cusé certifié ex Pour information ception par le p bli <b>crédits gérés</b> /04	Pour information Four information 1/2 <b>Créd</b> its gérés	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
		précédent (2)		les AP lors de la séance			dans le cadre d'une AP	hors AP	
			I	budgétaire (3)		II			III = I + II
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	209 117,65	0,00		308 784,37	308 784,37		308 784,37	308 784,37
1641	Emprunts en euros	209 117,65	0,00		308 784,37	308 784,37		308 784,37	308 784,37
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des d	dépenses financières	209 117,65	0,00	0,00	308 784,37	308 784,37	0,00	308 784,37	308 784,37
45	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des d	dépenses réelles	3 051 887,65	303 840,96	0,00	1 933 153,49	1 933 153,49	0,00	1 933 153,49	2 236 994,45
040	Opérations ordre transf. entre sections (6)	15 425,00			27 105,00	27 105,00		27 105,00	27 105,00
	Reprise sur autofinancement antérieur	5 <b>4</b> 25,00			17 105,00	17 105,00		17 105,00	17 105,00
13911	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
13912	Subv. transf. Régions	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
13913	Subv. transf. Départements	5 425,00			17 105,00	17 105,00		17 105,00	17 105,00
139172	Subv. transf. FEDER	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
139178	Autres fonds européens	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	Charges transférées (7)	10 000,00			10 000,00	10 000,00		10 000,00	10 000,00
2313	Constructions	10 000,00			10 000,00	10 000,00		10 000,00	10 000,00
041	Opérations patrimoniales (8)	20 000,00			30 000,00	30 000,00		30 000,00	30 000,00
21318	Autres bâtiments publics	20 000,00			30 000,00	30 000,00		30 000,00	30 000,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
21828	Autres matériels de transport	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des	dépenses d'ordre	35 425,00			57 105,00	57 105,00		57 105,00	57 105,00

<sup>(1)</sup> Détailler les articles conformément au plan de comptes.

<sup>(2)</sup> Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

<sup>(3)</sup> Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

#### COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DE FAYENCE - DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES - BP - 2025

- (4) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.
- (5) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.
- (6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).
- (7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Page 27

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200004802-20250409-250409-15-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2025 Publication : 15/04/2025

III – VOTE DU BUDGET SECTION D'INVESTISSEMENT - VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT A2.1

Publication: 15/04/2025

., ., .,			
VIIA d'ancamhla	dae chanit	rae dae anara	HAME d'Adllinamant
Vuc u chachible	ues chapit	ico uco opcia	tions d'équipement

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
80	ORDURES MENAGERES		213 851,39	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL		213 851,39	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

<sup>(1)</sup> Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.

# COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DE FAYENCE - DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES - BP - 2025

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

Publication: 15/04/2025

Cet état ne contient pas d'information.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

III – VOTE DU BUDGET

Accusó cortifió executoiro

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT

Publication : 15/04/2025

#### (1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N<sup>6</sup>: 80 LIBELLE : ORDURES MENAGERES NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

#### **DEPENSES**

	DEI ENOCO						
Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée		
DEPENSES		213 851,39	a 0,00	0,00	b 0,00		
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	6 755,28	0,00	0,00	0,00		
2033	Frais d'insertion	2 160,00	0,00	0,00	0,00		
2051	Concessions, droits similaires	4 595,28	0,00	0,00	0,00		
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00		
21	Immobilisations corporelles	205 290,11	0,00	0,00	0,00		
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	42 711,71	0,00	0,00	0,00		
21828	Autres matériels de transport	162 000,00	0,00	0,00	0,00		
2188	Autres immobilisations corporelles	578,40	0,00	0,00	0,00		
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		
23	Immobilisations en cours(sauf 2324)	1 806,00	0,00	0,00	0,00		
2315	Install., matériel et outill. technique	1 806,00	0,00	0,00	0,00		

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

			(Podin initiation)	<u> </u>	
Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL	RECETTES AFFECTEES (3)	175 235,62	с 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	175 235,62	0,00	0,00	0,00
13178	Autres fonds européens	175 235,62	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = $(c + d) - (a + b) (5)$	0,00

<sup>(1)</sup> Ouvrir une page par chapitre d'opération.

<sup>(2)</sup> Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

<sup>(3)</sup> Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

<sup>(4)</sup> Sauf 165, 166 et 16449.

<sup>(5)</sup> Indiquer le signe algébrique.

<sup>(6)</sup> Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Accusé certifié exécutoire

III – VOTE DU BUDGET	Réception par le préfet : 14/04	2025	Ш
SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE			A3

	Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			ı		II	III = I + II
	TOTAL	2 993 975,50	760 692,32	1 945 307,68	1 945 307,68	2 706 000,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	220 000,00	606 682,32	288 372,00	288 372,00	895 054,32
1311	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	0,00	348 598,82	-11 628,00	-11 628,00	336 970,82
1312	Subv. transf. Régions	100 000,00	102 083,50	300 000,00	300 000,00	402 083,50
13178	Autres fonds européens	120 000,00	156 000,00	0,00	0,00	156 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (3)	1 400 000,00	0,00	550 000,00	550 000,00	550 000,00
1641	Emprunts en euros	1 400 000,00	0,00	550 000,00	550 000,00	550 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (4) (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des re	cettes d'équipement	1 620 000,00	606 682,32	838 372,00	838 372,00	1 445 054,32
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	399 975,50	154 010,00	247 491,71	247 491,71	401 501,71
10222	FCTVA	399 975,50	154 010,00	247 491,71	247 491,71	401 501,71
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des re	cettes financières	409 975,50	154 010,00	247 491,71	247 491,71	401 501,71
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des re	cettes réelles	2 029 975,50	760 692,32	1 085 863,71	1 085 863,71	1 846 556,03
021	Virement de la section de fonctionnement	250 000,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	694 000,00		829 443,97	829 443,97	829 443,97
192	Plus ou moins-values sur cession immo.	0,00		0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00		0,00	0,00	0,00
28031	Frais d'études	0,00		0,00	0,00	0,00
28033	Frais d'insertion	0,00		0,00	0,00	0,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	0,00		0,00	0,00	0,00

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions Propositions Reception nou <mark>velles</mark> icatio	rtifié exécutoire Vote de l'assemblée par le préfet : 14/0 n : 15/04/2025	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			1		II	III = I + II
28128	Autres aménagements de terrains	0,00		0,00	0,00	0,00
281351	Bâtiments publics	0,00		0,00	0,00	0,00
281568	Autre matériel, outillage incendie	0,00		0,00	0,00	0,00
28158	Autres inst., matériel, outil. techniques	400 000,00		429 443,97	429 443,97	429 443,97
281828	Autres matériels de transport	294 000,00		400 000,00	400 000,00	400 000,00
281838	Autre matériel informatique	0,00		0,00	0,00	0,00
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00		0,00	0,00	0,00
28188	Autres immo. corporelles	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	20 000,00		30 000,00	30 000,00	30 000,00
2033	Frais d'insertion	20 000,00		30 000,00	30 000,00	30 000,00
Total des re	cettes d'ordre	964 000,00		859 443,97	859 443,97	859 443,97

<sup>(1)</sup> Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

<sup>(2)</sup> Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

<sup>(3)</sup> Sauf 165, 166 et 16449.

<sup>(4)</sup> Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

<sup>(5)</sup> Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

<sup>(6)</sup> Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).

<sup>(7)</sup> Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

<sup>(8)</sup> Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

<sup>(9)</sup> Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

<sup>(10)</sup> Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Accusé certifié exécutoire

	éception par le préfet : 14/0/	4/2025	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EX	XERCICE		В

# **DEPENSES**

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
	TOTAL	9 516 600,00	0,00	0,00	9 487 000,00	9 487 000,00	0,00	9 487 000,00	9 487 000,00
011	Charges à caractère général (3)	5 728 498,36	0,00	0,00	5 863 520,33	5 863 520,33	0,00	5 863 520,33	5 863 520,33
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	2 668 309,00	0,00		2 652 010,00	2 652 010,00		2 652 010,00	2 652 010,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	40 900,00	0,00	0,00	57 600,00	57 600,00	0,00	57 600,00	57 600,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des	s dépenses de gestion des services	8 437 707,36	0,00	0,00	8 573 130,33	8 573 130,33	0,00	8 573 130,33	8 573 130,33
66	Charges financières	59 892,64	0,00		76 425,70	76 425,70		76 425,70	76 425,70
67	Charges spécifiques (3)	10 000,00	0,00		8 000,00	8 000,00		8 000,00	8 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	65 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des	s dépenses financières	134 892,64	0,00	0,00	84 425,70	84 425,70		84 425,70	84 425,70
Total des	s dépenses réelles	8 572 600,00	0,00	0,00	8 657 556,03	8 657 556,03	0,00	8 657 556,03	8 657 556,03
023	Virement à la section d'investissement	250 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	694 000,00			829 443,97	829 443,97		829 443,97	829 443,97
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des	s dépenses d'ordre	944 000,00			829 443,97	829 443,97		829 443,97	829 443,97

|--|

Total des dépenses de fonctionnement cumulées	9 487 000,00
---	--------------

#### COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DE FAYENCE - DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES - BP - 2025

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200004802-20250409-250409-15-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2025 Publication : 15/04/2025

- (1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
- (2) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.
- (3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (4) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2025 Publication : 15/04/2025

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE	В

#### **RECETTES**

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Total (RAR N-1 + Vote)
		précédent (1)	Ţ		II	`     =   +
	TOTAL	8 802 531,10	0,00	9 043 389,09	9 043 389,09	9 043 389,09
013	Atténuations de charges (2)	1 665,05	0,00	10 140,33	10 140,33	10 140,33
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	456 363,00	0,00	566 103,00	566 103,00	566 103,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	7 518 841,00	0,00	7 763 314,00	7 763 314,00	7 763 314,00
74	Dotations et participations (2)	670 362,00	0,00	596 654,76	596 654,76	596 654,76
75	Autres produits de gestion courante (2)	39 679,05	0,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00
Total de	s recettes de gestion des services	8 686 910,10	0,00	8 951 212,09	8 951 212,09	8 951 212,09
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (2)	100 196,00		65 072,00	65 072,00	65 072,00
Total de	s recettes financières	100 196,00	0,00	65 072,00	65 072,00	65 072,00
Total de	s recettes réelles	8 787 106,10	0,00	9 016 284,09	9 016 284,09	9 016 284,09
042	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	15 425,00		27 105,00	27 105,00	27 105,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total de	s recettes d'ordre	15 425,00		27 105,00	27 105,00	27 105,00

R002 Résultat re	eporté ou anticipé (7)	443 610,91

Total des recettes de fonctionnement cumulées	9 487 000,00
---	--------------

<sup>(1)</sup> Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

<sup>(2)</sup> Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

<sup>(3)</sup> Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040).

<sup>(4)</sup> Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

<sup>(5)</sup> Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

<sup>(6)</sup> Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

<sup>(7)</sup> Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

	Accusé certifié exécutoire
III – VOTE DU BUDGET	Réception par le préfet : 14/04/2025
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE	B1

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés	Pour information Crédits gérés	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			1	séance budgétaire (3)		II	dans le cadre d'une AE	hors AE	III = I + II
	TOTAL	9 516 600,00	0,00	0,00	9 487 000,00	9 487 000,00	0,00	9 487 000,00	9 487 000,00
011	Charges à caractère général (4)	5 728 498,36	0,00	0,00	5 863 520,33	5 863 520,33	0,00	5 863 520,33	5 863 520,33
60611	Eau et assainissement	6 000,00	0,00		7 300,00	7 300,00	0,00	7 300,00	7 300,00
60612	Energie - Electricité	45 000,00	0,00		31 000,00	31 000,00	0,00	31 000,00	31 000,00
60622	Carburants	205 000,00	0,00		174 000,00	174 000,00	0,00	174 000,00	174 000,00
60628	Autres fournitures non stockées	250,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	5 000,00	0,00		3 500,00	3 500,00	0,00	3 500,00	3 500,00
60632	Fournitures de petit équipement	84 500,00	0,00		67 045,33	67 045,33	0,00	67 045,33	67 045,33
60636	Habillement et vêtements de travail	19 000,00	0,00		7 500,00	7 500,00	0,00	7 500,00	7 500,00
6064	Fournitures administratives	3 000,00	0,00		2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00
60668	Autres produits pharmaceutiques	0,00	0,00		250,00	250,00	0,00	250,00	250,00
6068	Autres matières et fournitures	5 000,00	0,00		3 000,00	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00
611	Contrats de prestations de services	4 252 500,00	0,00		4 825 000,00	4 825 000,00	0,00	4 825 000,00	4 825 000,00
61351	Matériel roulant	2 835,00	0,00		5 623,00	5 623,00	0,00	5 623,00	5 623,00
61358	Autres	15 000,00	0,00		22 000,00	22 000,00	0,00	22 000,00	22 000,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	5 000,00	0,00		4 000,00	4 000,00	0,00	4 000,00	4 000,00
615232	Entretien, réparations réseaux	1 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	190 000,00	0,00		260 000,00	260 000,00	0,00	260 000,00	260 000,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	42 000,00	0,00		30 000,00	30 000,00	0,00	30 000,00	30 000,00
6156	Maintenance	34 280,00	0,00		38 000,00	38 000,00	0,00	38 000,00	38 000,00
6161	Multirisques	44 000,00	0,00		47 500,00	47 500,00	0,00	47 500,00	47 500,00
617	Etudes et recherches	107 767,20	0,00		60 500,00	60 500,00	0,00	60 500,00	60 500,00
6182	Documentation générale et technique	500,00	0,00		500,00	500,00	0,00	500,00	500,00
6184	Versements à des organismes de formation	11 200,00	0,00		9 000,00	9 000,00	0,00	9 000,00	9 000,00
62268	Autres honoraires, conseils	12 472,00	0,00		20 000,00	20 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	20 000,00	0,00		20 000,00	20 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00
6228	Divers	400,00	0,00		2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00
6231	Annonces et insertions	8 000,00	0,00		2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00
6232	Fêtes et cérémonies	10 000,00	0,00		17 000,00	17 000,00	0,00	17 000,00	17 000,00
6234	Réceptions	2 000,00	0,00		2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00

i	Libellé Pour mémoire, RAR N-1 Vote de Propositions Vote de Réception par le préfet : 14/04/2025 TOTAL budget l'assemblée sur nouvelles l'assemblée l'a								
Chap. / art.	Libellé	Pour mémoire,	RAR N-1	Vote de	Propositions	Vote de Réci	Pour eption par le pi	efet: 14/04/20	TOTAL
(1)		budget		l'assemblée sur	nouvelles	l'assembléèubl			
		précédent (2)		les AE lors de la			Crédits gérés	Crédits gérés	Vote)
			1	séance budgétaire (3)		П	dans le cadre	hors AE	III = I + II
0000	Divers	400,000,00	_	budgetaire (3)	00 000 00		d'une AE	00 000 00	
6238	Divers	109 000,00	0,00		69 000,00	69 000,00	0,00	69 000,00	69 000,00
6247	Transports collectifs	1 000,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
6251	Voyages, déplacements et missions	3 000,00	0,00		3 000,00	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00
6261	Frais d'affranchissement	6 400,00	0,00		6 100,00	6 100,00	0,00	6 100,00	6 100,00
6262	Frais de télécommunications	7 000,00	0,00		4 400,00	4 400,00	0,00	4 400,00	4 400,00
627	Services bancaires et assimilés	1 000,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
6281	Concours divers (cotisations)	2 800,00	0,00		2 800,00	2 800,00	0,00	2 800,00	2 800,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	13 000,00	0,00		15 000,00	15 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00
62871	Remb. frais à la collectivité de rattach	369 742,16	0,00		12 860,00	12 860,00	0,00	12 860,00	12 860,00
62878	Remb. frais à des tiers	75 302,00	0,00		79 342,00	79 342,00	0,00	79 342,00	79 342,00
6288	Autres services extérieurs	4 500,00	0,00		4 400,00	4 400,00	0,00	4 400,00	4 400,00
63512	Taxes foncières	350,00	0,00		100,00	100,00	0,00	100,00	100,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	2 500,00	0,00		2 800,00	2 800,00	0,00	2 800,00	2 800,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	1 200,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6378	Autres impôts taxes et versements assim.	0,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
012	Charges de personnel et frais	2 668 309,00	0,00		2 652 010,00	2 652 010,00		2 652 010,00	2 652 010,00
	assimilés (4) (5)								
6216	Personnel affecté par GFP rattachement	226 709,00	0,00		141 000,00	141 000,00		141 000,00	141 000,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	6 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	27 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	1 261 000,00	0,00		2 464 310,00	2 464 310,00		2 464 310,00	2 464 310,00
64112	SFT, indemnité de résidence	13 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64113	NBI	7 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64118	Autres indemnités	282 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64131	Rémunérations	217 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64138	Primes et autres indemnités	38 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6415	Congés payés	3 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	223 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	312 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	11 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6455	Cotisations pour assurance du	20 000,00	0,00		24 700,00	24 700,00		24 700,00	24 700,00
	personnel  Versement au F.N.C. supplément					·		·	
6456	familial	0,00	0,00		4 000,00	4 000,00		4 000,00	4 000,00

Chap. / art.	Libellé	Pour mémoire,	RAR N-1	Vote de	Propositions	ropositions Vote de Réception par le préfet : 14/04/20:			TOTAL
(1)	Libelle	budget	MAIN N-1	l'assemblée sur	nouvelles	l'assembléeubl	eption par le pi ica <b>jiformatio</b> n <sup>04</sup> .	efet: 14/04/20 20 <b>information</b>	(RAR N-1 +
(.,		précédent (2)		les AE lors de la			Crédits gérés	Crédits gérés	Vote)
		. , ,		séance			dans le cadre	hors AE	•
			I	budgétaire (3)		II	d'une AE		III = I + II
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	15 600,00	0,00		13 000,00	13 000,00		13 000,00	13 000,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	6 000,00	0,00		5 000,00	5 000,00		5 000,00	5 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	40 900,00	0,00	0,00	57 600,00	57 600,00	0,00	57 600,00	57 600,00
6541	Créances admises en non-valeur	2 500,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
6542	Créances éteintes	2 500,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	7 900,00	0,00		8 400,00	8 400,00	0,00	8 400,00	8 400,00
65811	Droits d"utilisat° - informatique nuage	7 000,00	0,00		3 500,00	3 500,00	0,00	3 500,00	3 500,00
65818	Autres	20 000,00	0,00		43 200,00	43 200,00	0,00	43 200,00	43 200,00
65888	Autres	1 000,00	0,00		500,00	500,00	0,00	500,00	500,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des d	lépenses de gestion des services	8 437 707,36	0,00	0,00	8 573 130,33	8 573 130,33	0,00	8 573 130,33	8 573 130,33
66	Charges financières	59 892,64	0,00		76 425,70	76 425,70		76 425,70	76 425,70
66111	Intérêts réglés à l'échéance	55 200,00	0,00		71 725,70	71 725,70		71 725,70	71 725,70
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	-381,99	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6615	Intérêts comptes courants et de dépôts	0,00	0,00		2 700,00	2 700,00		2 700,00	2 700,00
6688	Autres	5 074,63	0,00		2 000,00	2 000,00		2 000,00	2 000,00
67	Charges spécifiques (4)	10 000,00	0,00		8 000,00	8 000,00		8 000,00	8 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	10 000,00	0,00		8 000,00	8 000,00		8 000,00	8 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	65 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
6815	Dot. prov. pour risques fonct. courant	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	65 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des c	harges financières et spécifiques	134 892,64	0,00	0,00	84 425,70	84 425,70		84 425,70	84 425,70
Total des d	lépenses réelles	8 572 600,00	0,00	0,00	8 657 556,03	8 657 556,03	0,00	8 657 556,03	8 657 556,03

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de <sub>Réc</sub> l'assembleeub II	ption par le pricaliformation od Crédits gérés dans le cadre d'une AE	ectore efet: P4/04/20 '20information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
023	Virement à la section d'investissement	250 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	694 000,00			829 443,97	829 443,97		829 443,97	829 443,97
675	Valeurs comptables immobilisations cédée	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
6761	Différences sur réalisations (positives)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
6811	Dot. amort. immos incorporelles	694 000,00			829 443,97	829 443,97		829 443,97	829 443,97
043	Opérations ordre intérieur de la section (7) (9)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des d	épenses d'ordre	944 000,00			829 443,97	829 443,97		829 443,97	829 443,97

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	9 773,60
Montant des ICNE de l'exercice N-1	-13 954,85
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

<sup>(1)</sup> Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

<sup>(2)</sup> Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

<sup>(3)</sup> Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

<sup>(4)</sup> Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

<sup>(5)</sup> Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

<sup>(6)</sup> Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

<sup>(7)</sup> Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).

<sup>(8)</sup> Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

<sup>(9)</sup> Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.

<sup>(10)</sup> Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200004802-20250409-250409-15-BF

Accusé certifié exécutoire

III – VOTE DU BUDGET	Réception par le préfet : 1	4/04/2025
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE		B2

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Total (RAR N-1 + Vote)
		précédent (2)	1	nouvenes	II	=   +
	TOTAL	8 802 531,10	0,00	9 043 389,09	9 043 389,09	9 043 389,09
013	Atténuations de charges (3)	1 665,05	0,00	10 140,33	10 140,33	10 140,33
6419	Remboursements rémunérations personnel	1 665,05	0,00	10 140,33	10 140,33	10 140,33
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	456 363,00	0,00	566 103,00	566 103,00	566 103,00
70612	Redevance spéciale enlèvement ordures	103 480,00	0,00	108 600,00	108 600,00	108 600,00
706888	Autres	189 756,00	0,00	215 967,00	215 967,00	215 967,00
7078	Autres marchandises	163 127,00	0,00	208 536,00	208 536,00	208 536,00
70871	Remb.frais par collectivité rattachement	0,00	0,00	33 000,00	33 000,00	33 000,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	7 518 841,00	0,00	7 763 314,00	7 763 314,00	7 763 314,00
73118	Autres contributions directes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73133	Taxe enlèvement ordures ménagères et ass	7 518 841,00	0,00	7 763 314,00	7 763 314,00	7 763 314,00
74	Dotations et participations (3)	670 362,00	0,00	596 654,76	596 654,76	596 654,76
744	FCTVA	1 325,00	0,00	2 851,00	2 851,00	2 851,00
74718	Autres participations Etat	0,00	0,00	10 800,03	10 800,03	10 800,03
747888	Autres	669 037,00	0,00	583 003,73	583 003,73	583 003,73
75	Autres produits de gestion courante (3)	39 679,05	0,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00
75888	Autres	39 679,05	0,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00
Total des recet	tes de gestion des services	8 686 910,10	0,00	8 951 212,09	8 951 212,09	8 951 212,09
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	100 196,00		65 072,00	65 072,00	65 072,00
7817	Rep. prov. dépréc. actifs circulants	70 196,00		65 072,00	65 072,00	65 072,00
7865	Rep. prov. risques et charges financiers	30 000,00		0,00	0,00	0,00
Total des recet	tes réelles	8 787 106,10	0,00	9 016 284,09	9 016 284,09	9 016 284,09
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	15 425,00		27 105,00	27 105,00	27 105,00
722	Immobilisations corporelles	10 000,00		10 000,00	10 000,00	10 000,00

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Accusé certii Propositions Réception pa Protrielles	re executoire - Vote de l'assemblée - l'e prefet 14/04 15/04/2025	72025 (RAR N-1 + Vote) III = I + II
777	Rec subv inv transférées cpte résult	5 <b>4</b> 25,00		17 105,00	17 105,00	17 105,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4) (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recet	tes d'ordre	15 425,00		27 105,00	27 105,00	27 105,00

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

<sup>(1)</sup> Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

<sup>(2)</sup> Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

<sup>(3)</sup> Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

<sup>(4)</sup> Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040) (RF 043 = DF 043).

<sup>(5)</sup> Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

<sup>(6)</sup> Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

<sup>(7)</sup> Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

<sup>(8)</sup> Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.

<sup>(9)</sup> Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200004802-20250409-250409-15-BF

Accusé certifié exécutoire

IV – ANNEXES  Réception par le préfet : 14/C-	4/2025 <b> V</b>
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE	A1

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof.,apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2025 Publication : 15/04/2025

IV – ANNEXES						
A - PRESENTATION CROISEE - SECTION D'INVESTISSEMENT - VUE D'ENSEMBLE (suite)	A1					

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		0,00	0,00	1 933 153,49	0,00		1 933 153,49
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	308 784,37	0,00		308 784,37
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	14 000,00	0,00		14 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	1 475 804,00	0,00		1 475 804,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	134 565,12	0,00		134 565,12
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
	RECETTES	0,00	0,00	1 085 863,71	0,00		1 085 863,71
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	247 491,71	0,00		247 491,71
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	288 372,00	0,00		288 372,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	550 000,00	0,00		550 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200004802-20250409-250409-15-BF

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement		exécutoire e préfet : 14/04/ 5/ <b>Po</b> hiction⊋an réserve	2025 TOTAL
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

Accusé certifié exécutoire

IV – ANNEXES  Réception par le préfet : 14/04/2 Publication : 15/04/2025	025 <b> V</b>	1
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.9	07

#### **FONCTION 7 – Environnement**

Article /		70 Services communs	71 Actions transversales	72 Actions déchets et propreté urbaine 720 721 722						
compte	Libellé			Services communs	Collec	cte et traitement des dé	échets	Propre	té urbaine	
nature (1)				collecte et propreté	7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettoiement	
DEPENSES		0,00	0,00	1 933 153,49	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
164	Emprunts auprès des éts financiers	0,00	0,00	308 784,37	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	7 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	7 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
211	Terrains	0,00	0,00	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
213	Constructions	0,00	0,00	2 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	569 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	853 904,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	134 565,12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES	0,00	0,00	1 085 863,71	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
102	Dotations et fonds d'investissement	0,00	0,00	247 491,71	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	288 372,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
164	Emprunts auprès des éts financiers	0,00	0,00	550 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

<sup>(1)</sup> Détailler les comptes à trois chiffres.

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2025

IV – ANNEXES	T IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.907

FONCTION 7 - Environnement (suite 1)

Article /		73 Actions en matière de gestion des eaux						
compte	Libellé	731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	735 Lutte contre les inondations		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
164	Emprunts auprès des éts financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
211	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
102	Dotations et fonds d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
164	Emprunts auprès des éts financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

<sup>(1)</sup> Détailler les comptes à trois chiffres.

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2025

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.907

FONCTION 7 - Environnement (suite 2)

Article / compte			75 Politique de l'énergie						78 Autres actions	
nature (1)	Libellé	751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique	758 Autres actions	naturel,risques techno.	infrastructures transports		TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 933
										153,49
164	Emprunts auprès des éts financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	308 784,37
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 000,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 000,00
211	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 800,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	569 100,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	853 904,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	134 565,12
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 085 863,71
102	Dotations et fonds d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	247 491,71
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	288 372,00
164	Emprunts auprès des éts financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	550 000,00

<sup>(1)</sup> Détailler les comptes à trois chiffres.

Accusé certifié exécutoire

IV – ANNEXES  Réception par le préfet : 14/0 Publication : 15/04/2025	4/2025 <b> </b>
A - PRESENTATION CROISEE - SECTION DE FONCTIONNEMENT - VUE D'ENSEMBLE	A2

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof.,apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)	4-3 APA
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2025 Publication : 15/04/2025

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)	A2

Chapitre nature	Libellé	4-4 RSA / Régularisation de RMI	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	8 657 556,03	0,00		8 657 556,03
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	5 863 520,33	0,00		5 863 520,33
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	2 652 010,00	0,00		2 652 010,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	57 600,00	0,00		57 600,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	76 425,70	0,00		76 425,70
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	8 000,00	0,00		8 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	9 016 284,09	0,00		9 016 284,09
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	10 140,33	0,00		10 140,33
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	566 103,00	0,00		566 103,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	7 763 314,00	0,00		7 763 314,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	596 654,76	0,00		596 654,76
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	15 000,00	0,00		15 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	65 072,00	0,00		65 072,00

Accusé certifié exécutoire

IV – ANNEXES  Réception par le préfet : 14/04/2 Publication : 15/04/2025	025	IV	
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	,	A2.937	

#### **FONCTION 7 – Environnement**

		70 Services communs	71 Actions		72 Actions déchets et propreté urbaine						
Article /			transversales	720		721			722		
compte	Libellé			Services communs			Propreté urbaine				
nature (1)				collecte et propreté	7211 Actions prévention	7212 Collecte des	7213 Tri, valorisation,	7221 Actions prévention	7222 Action propreté		
					et sensibilisation	déchets	traitement déchets	et sensibilisation	urbaine et nettoiement		
	DEPENSES	0,00	0,00	8 657 556,03	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	295 595,33	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	4 825 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
613	Locations	0,00	0,00	27 623,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	332 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	47 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	60 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
618	Divers	0,00	0,00	9 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	141 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	42 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	90 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	10 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
628	Divers	0,00	0,00	114 402,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	2 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	2 464 310,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	41 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
654	Pertes sur créances irrécouvrables	0,00	0,00	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
657	Charges intervent° cpt prop Subvent°	0,00	0,00	8 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	47 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
661	Charges d'intérêts	0,00	0,00	74 425,70	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
668	Autres charges financières	0,00	0,00	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	0,00	8 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		

	Libellé	70 Services communs	71 Actions	Accusé certifié exécutoire  Réception par le préfet : 14/04/2025  Actions débites étyropreté tribairé/2025									
Article /			transversales	720 Services communs	Collec	721 cte et traitement des dé	échets	722 Propreté urbaine					
nature (1)	Liberie			collecte et propreté	7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettoiement				
	RECETTES		0,00	9 016 284,09	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00				
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	10 140,33	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00				
706	Prestations de services	0,00	0,00	324 567,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00				
707	Ventes de marchandises	0,00	0,00	208 536,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00				
708	Autres produits	0,00	0,00	33 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00				
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	7 763 314,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00				
744	FCTVA	0,00	0,00	2 851,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00				
747	Participations	0,00	0,00	593 803,76	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00				
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	15 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00				
781	Rep. amort. et prov. produits fonct. cou	0,00	0,00	65 072,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00				

<sup>(1)</sup> Détailler les comptes à trois chiffres.

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2025

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.937

FONCTION 7 - Environnement (suite 1)

			Action	73 is en matière de gestion des	eaux		74 Politique de l'air
Article / compte nature (1)	Libellé	731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	735 Lutte contre les inondations	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
654	Pertes sur créances irrécouvrables	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
661	Charges d'intérêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
668	Autres charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Article /			Action	73 ns en matière de gestion des	Réception par le Réumblication : 15	74 Politique de l'air	
compte	Libellé	731 732 733 Politique de l'eau Eau potable Assainissem		733 Assainissement	734 Eaux pluviales	735 Lutte contre les inondations	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
707	Ventes de marchandises	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
744	FCTVA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
781	Rep. amort. et prov. produits fonct. cou	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

<sup>(1)</sup> Détailler les comptes à trois chiffres.

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2025 Publication : 15/04/2025

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.937

FONCTION 7 - Environnement (suite 2)

Article / compte	Libellé			75 Politique de l'énergie			76 Préserv. patrim. naturel,risques	77 Environnement infrastructures	78 Autres actions	TOTAL DU	
nature (1)	Libelle	751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique	758 Autres actions	techno.	transports		CHAPITRE	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 657 556,03	
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	295 595,33	
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 825 000,00	
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	27 623,00	
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	332 000,00	
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	47 500,00	
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	60 500,00	
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 500,00	
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	141 000,00	
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	42 000,00	
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	90 000,00	
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00	
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00	
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 500,00	
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00	
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	114 402,00	
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 900,00	
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00	
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 464 310,00	
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	41 700,00	
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00	
654	Pertes sur créances irrécouvrables	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00	
657	Charges intervent° cpt prop Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 400,00	
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	47 200,00	
661	Charges d'intérêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	74 425,70	
668	Autres charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00	

								o de la			
Article / compte	Libellé			75 Politique de l'énergie		Réce	Réception par le préfet : 14/04/20 Public atéseru, patilité, 04/20 (Author)				
nature (1)		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique	758 Autres actions	naturel,risques techno.	infrastructures transports		TOTAL DU CHAPITRE	
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 000,00	
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 016 284,09	
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 140,33	
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	324 567,00	
707	Ventes de marchandises	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	208 536,00	
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	33 000,00	
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 763 314,00	
744	FCTVA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 851,00	
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	593 803,76	
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00	
781	Rep. amort. et prov. produits fonct. cou	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	65 072,00	

<sup>(1)</sup> Détailler les comptes à trois chiffres.

Accusé certifié exécutoire

IV – ANNEXES  Réception par le préfet : 14	/04/2025 <b> V</b>
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	B1.1

**B1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)** 

	Date de la			Montant des rem	boursements N-1	
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Intérêts (3)	Remboursement du tirage	Encours restant dû au 01/01/N
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
4124	12/12/2024	600 000,00	600 000,00	812,46	0,00	600 000,00
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		600 000,00	600 000,00	812,46	0,00	600 000,00

<sup>(1)</sup> Circulaire n° NOR: INTB8900071C du 22/02/1989.

<sup>(2)</sup> Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article M. 4221-5 du CGCT).

<sup>(3)</sup> Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615.

Accusé certifié exécutoire

IV – ANNEXES	Réception par le préfet : 14/04/2 Publication : 15/04/2025	025	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DÉ	DETTE		B1.2

# **B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)**

					Emprunts et		origine du contrat							
			Date						initial				Possibilité	
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Niveau de taux (5)	Taux actuariel	Devise	Pério- dicité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	de rembour- sement anticipé O/N	Caté- gorie d'em- prunt (8)
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					3 785 000,00									
1641 Emprunts en euros (total)					3 785 000,00									
00601818717 (OM-2018-1)	Crédit Agricole	18/09/2018	15/10/2018	15/12/2018	120 000,00	F	FIXE	0,600	0,616		Т	С	0	A-1
1091 (OM-2019-1)	Agence France Locale	23/07/2019	03/09/2019	20/12/2019	100 000,00	F	FIXE	0,480	0,488		Т	С	0	A-1
1520 (OM-2020-1)	Agence France Locale	04/11/2020	20/11/2020	20/02/2021	243 000,00	F	FIXE	0,100	0,100		Т	Р	0	A-1
3466 (OM-2024-1)	Agence France Locale	21/05/2024	23/05/2024	20/09/2024	480 000,00	F	FIXE	3,500	3,597		Т	С	0	A-1
3755 (OM-2024-2)	Agence France Locale	17/09/2024	01/10/2024	20/01/2025	800 000,00	F	FIXE	3,180	3,265		Т	С	0	A-1
5083015 (OM-2015-1)	Caisse des Dépôts et Consignation	09/03/2015	01/05/2015	01/07/2015	1 000 000,00	٧	LIVRETA	2,000	1,824		Т	С	0	A-1
5140536 (OM-2016-2)	Caisse des Dépôts et Consignation	22/06/2016	30/08/2016	01/11/2016	275 000,00	٧	LIVRETA	1,750	2,283		Т	С	0	A-1
LG2191 (OM-2021-1)	Crédit Agricole	03/12/2021	03/12/2021	25/02/2022	142 000,00	F	FIXE	0,450	0,454		Т	С	N	A-1
MON508987EUR (OM-2016-3)	SFIL	18/11/2020	06/06/2016	01/08/2016	425 000,00	F	FIXE	1,890	1,924		М	С	0	A-1
MON511294EUR (OM-2016-1)	SFIL	10/11/2016	27/12/2016	01/02/2017	200 000,00	F	FIXE	0,790	0,793		М	С	0	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option					0,00									
de tirage sur ligne de trésorerie (total)														
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									

										certifié ex				
					Emprunts e	dettes à l'o	rigine du contrat						225	
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Niveau de taux (5)	Taux actuariel	en par le ; ion : 15/0 Devise	1/2025 Pério- dicité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé O/N	Caté- gorie d'em- prunt (8)
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total) (9)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					3 785 000,00									

- (1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.
- (2) Nominal : montant emprunté à l'origine.
- (3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
- (4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).
- (5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.
- (6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle , B : bimestrielle, T : trimestrielle, X autre.
- (7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres à préciser.
- (8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).
- (9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

Accusé certifié exécutoire

IV – ANNEXES  Publication: 15/04/2025	IV						
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE							

## B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

		<u> </u>		ON PAR NATUR			s et dettes au 01/01		o) (ouno)			
						Emprant	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice		
<b>Nature</b> (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N Montant couvert (11)		Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	ICNE de l'exercice
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		2 536 772,46					307 324,66	71 725,70	0,00	9 773,60
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		2 536 772,46					307 324,66	71 725,70	0,00	9 773,60
00601818717 (OM-2018-1)	N	0,00	A-1	12 857,25	0,71	F	FIXE	0,600	12 857,25	38,58	0,00	0,00
1091 (OM-2019-1)	N	0,00	A-1	56 250,07	6,73	F	FIXE	0,480	8 333,32	259,89	0,00	6,39
1520 (OM-2020-1)	N	0,00	A-1	104 351,10	2,89	F	FIXE	0,100	34 748,95	91,33	0,00	7,94
3466 (OM-2024-1)	N	0,00	A-1	445 714,28	6,47	F	FIXE	3,500	68 571,44	14 981,66	0,00	366,67
3755 (OM-2024-2)	N	0,00	A-1	800 000,00	9,80	F	FIXE	3,180	80 000,00	26 171,40	0,00	4 642,80
5083015 (OM-2015-1)	N	0,00	A-1	572 556,46	12,25	V	LIVRETA	3,800	32 383,72	19 402,51	0,00	3 477,40
5140536 (OM-2016-2)	N	0,00	A-1	176 087,94	13,58	V	LIVRETA	3,800	8 894,26	5 724,59	0,00	876,40
LG2191 (OM-2021-1)	N	0,00	A-1	81 142,84	3,90	F	FIXE	0,450	20 285,72	330,91	0,00	27,53
MON508987EUR (OM-2016-3)	N	0,00	A-1	246 146,17	11,50	F	FIXE	1,890	21 249,96	4 468,08	0,00	354,21
MON511294EUR (OM-2016-1)	N	0,00	A-1	41 666,35	2,00	F	FIXE	0,790	20 000,04	256,75	0,00	14,26
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

									000-20000			
					I	Emprunt	s et dettes au 01/01	/N	Réception	rtifié exécuto par le préfet	14/04/2025	
							Taux d'intérêt		Publication			
<b>Nature</b> (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	ICNE de l'exercice
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		2 536 772,46					307 324,66	71 725,70	0,00	9 773,60

- (10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.
- (11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».
- (12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).
- (13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
- (14) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.
- (15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.
- (16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.
- (17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

Accusé certifié exécutoire

IV – ANNEXES  Réception par le préfet : 14/04/2029 Publication : 15/04/2025	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	B1.3

B1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couver- ture éventu- elle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

- (1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.
- (2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.
- (3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.
- (4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 5 : écarts d'i
- (5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.
- (6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.
- (7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.
- (8) Montant, index ou formule
- (9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.
- (10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 668.
- (11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

Accusé certifié exécutoire

IV – ANNEXES  Réception par le préfet : 14/04	2025	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS		B1.4

B1.4 - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

B1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)											
Indices sous-jacents Structure		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecarts d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecarts d'indices hors zone euro	(6) Autres indices				
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange	Nombre de produits	10	0	0	0	0					
de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens	% de l'encours	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00					
unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Montant en euros	2 536 772,46	0,00	0,00	0,00	0,00					
,	Nombre de produits	0	0	0	0	0					
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00					
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00					
	Nombre de produits	0	0	0	0	0					
(C) Option d'échange (swaption)	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00					
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00					
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0					
capé	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00					
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00					
	Nombre de produits	0	0	0	0	0					
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00					
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00					
	Nombre de produits						0				
(F) Autres types de structures	% de l'encours						0,00				
	Montant en euros						0,00				

<sup>(1)</sup> Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

Accusé certifié exécutoire

IV – ANNEXES  Réception par le préfet : Publication : 15/04/2025	14/04/2025 <b> </b>
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	B1.5

## **B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)**

	Emp	runt couvert			Instrument de couverture										
Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)		Capital restant dû au 01/01/N		Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la	l'instrument de			Périodicité de	Montant des	Primes éve	ntuelles Primes		
			Date de fin du contrat			couverture (change ou taux)		Date de début du contrat	Date de fin du contrat	règlement des intérêts (4)	commissions diverses	Primes payées pour l'achat d'option	reçues pour la vente d'option		
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00		
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00		
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00		

<sup>(1)</sup> Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

<sup>(2)</sup> Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

<sup>(3)</sup> Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, tunnel, swaption).

<sup>(4)</sup> Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2025 Publication : 15/04/2025

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	B1.5

**B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)** 

	Effet de l'instrument de couverture											
Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)		Taux payé		Taux reçu	(7)	Charges et produits constate	Catégorie d'emprunt (8)					
	Référence de l'emprunt couvert	Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture			
Taux fixe (total)						0,00	0,00					
Taux variable simple (total)						0,00	0,00					
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00					
Total						0,00	0,00					

<sup>(5)</sup> Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

<sup>(6)</sup> Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

<sup>(7)</sup> A compléter si l'instrument de couverture est un swap.

<sup>(8)</sup> Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

Accusé certifié exécutoire

IV – ANNEXES  Réception par le préfet : 14	/04/2025 <b>V</b>
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME	B1.6

B1.6 – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au 01/01/N	Annuité à payer au cours de	Dont	
PAR PRÊTEUR			l'exercice	Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Auprès des organismes de droit privé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Auprès des organismes de droit public	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dette provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées).	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

<sup>(1)</sup> Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

<sup>(2)</sup> La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la collectivité.

<sup>(3)</sup> Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

COMMUNAUTE DE COMMUNES	PAYS DE FAYENCE	- DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES	- RP - 2025

IV – ANNEXES	Réception par le préfet :	14/04/202 <b>N</b>
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – AUTRES DETTES		B1.7

# **B1.7 – AUTRES DETTES**

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200004802-20250409-250409-15-BF

Accusé certifié exécutoire

IV – ANNEXES  Réception par le préfet : 14 Publication : 15/04/2025	/04/2025 <b> \</b>
ANNEXES PATRIMONIALES – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	B2

#### METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Délibération du	
	Biens de faible valeur- Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : 500.00 €			
	Catégories de biens amortis	Durée (en années)		
L	Subv d'équipement versées pour mobiliers, matériels, études	5	20/12/2019	
L	Subv d'équipement versées pour biens immobiliers ou installations	15	20/12/2019	
L	Subv d'équipement versées pour projets d'infrastructures intérêt national	20	20/12/2019	
L	Logiciel	2	20/12/2019	
L	Voiture	5	20/12/2019	
L	Camion et véhicule industriel	7	20/12/2019	
L	Mobilier	10	20/12/2019	
L	Matériel de bureau électrique ou électronique	5	20/12/2019	
L	Matériel informatique	4	20/12/2019	
L	Matériel classique	10	20/12/2019	
L	Coffre-fort	20	20/12/2019	
L	Installation et appareil de chauffage	10	20/12/2019	
L	Appareil de levage, ascenseur	20	20/12/2019	
L	Equipement garages et ateliers	10	20/12/2019	
L	Equipement des cuisines	10	20/12/2019	
L	Equipement sportif	10	20/12/2019	
L	Installation de voirie	20	20/12/2019	
L	Plantation	15	20/12/2019	
L	Autre agencement et aménagement de terrain	15	20/12/2019	
L	Appareils de laboratoire, matériel de bureau (sauf informatique), outillages	5	20/12/2019	
L	Réseaux d'assainissement	60	20/12/2019	
L	Stations d'épuration (ouvrages de génie civil) - Ouvrages lourds	40	20/12/2019	
L	Stations d'épuration (ouvrages de génie civil) - Ouvrages courants (Bassins de décantation )	30	20/12/2019	
L	Ouvrages génie civil captage, transport, traitement eau potable, cana adduction eau, gros équip méca	60	20/12/2019	
L	Poste de relevage des eaux usées	30	20/12/2019	
L	Installations de traitement de l'eau potable (sauf génie civil et régulation)	10	20/12/2019	
L	Pompes, surpresseurs, appareils électroméca, instal chauffage (yc chaudières), instal ventilation	15	20/12/2019	
L	Organes de régulation (électronique, capteurs )	10	20/12/2019	
L	Bâtiments durables	50	20/12/2019	
L	Bâtiments légers, abris	15	20/12/2019	
L	Agencements et aménagements de bâtiments, installations électriques et électroniques	15	20/12/2019	

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE	tifié exécutoire par le préfet : 14/04 : 15/04/2025	Délibération du
L	Biens de faible valeur inférieure à 500	1	20/12/2019

Accusé certifié exécutoire

IV – ANNEXES	Réception par le préfet : 14.	/04/2025 <b> \</b>
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/		B3.1

#### **PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N**

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises de l'exercice D	SOLDE E = C - D
	PROVISIONS :	SEMI-BUDGETAI	I RES (2)			
Provisions pour risques et charges (3)	0,00		65 000,00	65 000,00	0,00	65 000,00
Provisions pour litiges	0,00		65 000,00	65 000,00	0,00	65 000,00
Risques et charges	0,00	15/04/2024	65 000,00	65 000,00	0,00	65 000,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)	0,00		3 107,00	3 107,00	72,00	3 035,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	0,00		3 107,00	3 107,00	72,00	3 035,00
Créances douteuses Créances douteuses	0,00 0,00	26/10/2022 11/04/2023	1 800,00 1 307,00	1 800,00 1 307,00	0,00 72,00	1 800,00 1 235,00
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions semi-budgétaires	0,00		68 107,00	68 107,00	72,00	68 035,00
	PROVISION	IS BUDGETAIRE	S (2)			
Provisions pour risques et charges (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200004802-20250409-250409-15-BF

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Accusé certii Montant total des Réception pa provisions constituées: C = A + B	ié exécutoire Montant des reprises 17 de l'exèrcité 15/ode/Leoxercice	SOLDE     SOLDE
- des comptes de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions budgétaires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS	0,00		68 107,00	68 107,00	72,00	68 035,00

<sup>(1)</sup> Provision nouvelle ou abondement d'une provision déjà constituée.

<sup>(2)</sup> A renseigner selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

<sup>(3)</sup> Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DE FAYENCE - DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES - BP - 2025

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 083-200004802-20250409-250409-15-BF

Accusé certifié exécutoire

IV – ANNEXES	Réception par le préfet : 1 Publication : 15/04/2025	4/04/2025 <b>V</b>
ANNEXES PATRIMONIALES – ETALEMENT DES PROVISIONS		B3.2

# **B3.2 – ETALEMENT DES PROVISIONS (1)**

<sup>(1)</sup> Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité.

	Accusé certifié exécutoire	
IV – ANNEXES	Réception par le préfet : 14/0	04/2025 <b>V</b>
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN		B7.1

**ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS DONNES** 

Article		Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 01/01/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
8015	Emprunts garantis (1)	15 000 000,00	13 939 250,99	
8016	Contrats de crédit-bail (2)	0,00	0,00	0,00
8017	Subvention à verser en annuité (3)	0,00	0,00	0,00
8018	Autres engagements donnés			
	Marchés de partenariat (4)		0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics (3)	0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (3)	0,00	0,00	0,00
	Dans le cadre d'une délégation de service public (3)	0,00	0,00	0,00
	Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement (3)	0,00	0,00	0,00

<sup>(1)</sup> A compléter depuis l'état des emprunts garantis.

<sup>(2)</sup> A compléter depuis l'état des contrats de crédit-bail.

<sup>(3)</sup> A compléter depuis l'état des autres engagements données.

<sup>(4)</sup> A compléter depuis l'état des marchés de partenariat.

IV – ANNEXES	Réception par le préfet : 1 Publication : 15/04/2025	4/04/2025 <b>V</b>
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	•	B7.3

#### **ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS**

Désignation du d'amortissement Objet de l'emprunt (1) l'emprunt garanti	prêteur ou Montant initial	t initial Capital restant dû au 01/01/N	dû au 01/01/N	rési-		Taux initi	al		à la date lu budget		Catégorie d'emprunt	Indices ou devises pouvant	_	ntie au cours de ercice					
	Année	Profil		chef de file				duelle	sements (2)	Taux (3)	Index (4)	Taux actua- riel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux	(7)	modifier l'emprunt	En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00											0,00	0,00	
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00											0,00	0,00	
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					15 000 000,00	13 939 250,99											197 129,36	635 944,70	
SPL VALLON DES PINS SPL VALLON DES PINS				Banque Postale Caisse d'Epargne	5 000 000,00 5 000 000,00	4 565 217,40 4 610 877,50	0,00	A A	F	1.27	1,270 1,520	F		0,000	-		57 978,26 70 085,34	217 391,30 199 008,40	
SPL VALLON DES PINS TOTAL GENERAL				Crédit Agricole	5 000 000,00 <b>15 000 000,00</b>	4 763 156,09 13 939 250,99	0,00	А	F	1.45	1,450	F		0,000			69 065,76 <b>197 129,36</b>	219 545,00 <b>635 944,70</b>	

<sup>(1)</sup> Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

<sup>(2)</sup> Indiquer la périodicité des remboursements A: annuelle; B: bimestrielle; T: trimestrielle; X: autre.

<sup>(3)</sup> Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

<sup>(4)</sup> Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

<sup>(5)</sup> Taux annuel, tous frais compris.

<sup>(6)</sup> Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

<sup>(7)</sup> Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

<sup>(8)</sup> Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

083-200004802-20250409-250409-15-BF

IV – ANNEXES	Réception par le préfet : 14 Publication : 15/04/2025	04/2025 <b> V</b>
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	L	B7.4

### CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Recettes réelles de fonctionnement	II	9 016 284,09
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A + B + C - D	426 119,05
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (3)	С	379 050,36
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (2)	В	0,00
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (2)	Α	47 068,69
Calcul du ratio (1)	Valeur en	euros

	Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (4)	1/11	4,7
--	--	------	-----

<sup>(1)</sup> Ratio défini aux articles L. 4253-1 ou L. 3231-4 ou L. 2252-1 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

<sup>(2)</sup> Hors opérations visées par l'article L. 4253-2 ou L. 3231-4-4 ou L. 2252-2 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

<sup>(3)</sup> Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

<sup>(4)</sup> Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

Accusé certifié exécutoire

IV – ANNEXES	Réception par le préfet : 14	/04/2025 <b> V</b>
ANNEXES PATRIMONIALES – SUBVENTIONS VERSEES		B8

### SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

Article (1)	Subventions (2)	Subventions (2) Objet (3) Nom de l'organisme			Montant de la subvention					
	INVESTISSEMENT (total)									
FONCTIONNEMENT (total)										
65748		Subvention de fonctionnement	COM'COLLECTE	Association	3 000,00					
65748		Subvention de fonctionnement	MONTAGN'HABITS	Association	2 000,00					
65748		Subvention de fonctionnement	RECYCLERIE LA SOURCE	Association	3 000,00					
65748		Subvention de fonctionnement	COMPOST TRI	Association	400,00					

<sup>(1)</sup> Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

<sup>(2)</sup> Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

<sup>(3)</sup> Objet pour lequel est versée la subvention.

083-200004802-20250409-250409-15-BF

IV – ANNEXES Réceptic Publicati	on par le préfet : 14/04/2 <b>V</b> 25 ion : 15/04/2025
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	B9

### **B9 - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N**

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)		EMPLOIS BUDGETAIRES (3)		EFFECTIFS PO	OURVUS SUR EM EN ETPT (4	PLOIS BUDGETAIRES 4)
· ,	, ,	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental adjoint - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		6,00	0,00	6,00	2,00	4,00	6,00
Adjoint administratif	С	3,00	0,00	3,00	0,00	3,00	3,00
Adjoint administratif territorial	С	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Attache	Α	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		67,00	0,00	67,00	42,00	10,00	52,00
Adjoint Technique	С	30,00	0,00	30,00	22,00	0,00	22,00
Adjoint technique principal 1ere classe	С	5,00	0,00	5,00	5,00	0,00	5,00
Adjoint technique principal 2eme classe	С	11,00	0,00	11,00	11,00	0,00	11,00
Agent atelier mécanique	С	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Agent de collecte des OM	С	5,00	0,00	5,00	0,00	5,00	5,00
Agent de déchetterie	С	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Agent de maitrise principal	С	2,00	0,00	2,00	1,00	0,00	1,00
Agent de maitrise territorial	С	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Agent de maîtrise	С	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Ambassadeur de tri	С	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Saisonnier collecte des OM	С	3,00	0,00	3,00	0,00	0,00	0,00
Saisonnier déchetterie	С	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Technicien	В	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Technicien principal 2eme classe	В	2,00	0,00	2,00	1,00	0,00	1,00
Technicien territorial	В	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)		Acc Réc Pub	Accusé certifié exécutoire EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES Réception par le préfet : 14/04/2025 Publication : 15/04/20ENETPT (4)				
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL	
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
EMPLOIS NON CITES (I) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)		73,00	0,00	73,00	44,00	14,00	58,00	

<sup>(1)</sup> Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

ETPT = Effectifs physiques \* quotité de temps de travail \* période d'activité dans l'année

Exemple: un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex: CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 \* 6 / 12).

<sup>(2)</sup> Catégories : A, B ou C.

<sup>(3)</sup> Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

<sup>(4)</sup> Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

<sup>(5)</sup> Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

Accusé certifié exécutoire

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N		B9
IV – ANNEXES	Publication : 15/04	<sup>/2025</sup>

B9 - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES	SECTEUR RE		IUNERATION (3)	CONTRAT		
	(1)	(2)	Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)	
Agents occupant un emploi permanent (6)				602 060,00			
Adjoint administratif	С	ADM		31 070,00	332-13	CDD	
Adjoint administratif	С	ADM		67 830,00	327-5	CDD	
Agent atelier mécanique	С	TECH		39 640,00	327-5	CDD	
Agent de collecte des OM	С	TECH		108 560,00	332-23-1°	CDD	
Agent de collecte des OM	С	TECH		70 550,00	332-13	CDD	
Agent de déchetterie	С	TECH		36 020,00	332-23-1°	CDD	
Agent de maîtrise	С	TECH		55 460,00	327-5	CDD	
Ambassadeur de tri	С	TECH		41 880,00	332-24	CDD	
Attache	Α	ADM		78 650,00	327-5	CDD	
Saisonnier collecte des OM	С	TECH		18 000,00	332-23-2°	CDD	
Saisonnier déchetterie	С	TECH		6 000,00	332-23-2°	CDD	
Technicien	В	TECH		48 400,00	327-5	CDD	
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00			
TOTAL GENERAL				602 060,00			

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM: Administratif.

TECH: Technique.

URB: Urbanisme (dont aménagement urbain).

S : Social.

MS: Médico-social. MT : Médico-technique.

SP: Sportif. CULT : Culturel

ANIM: Animation. POL: Police.

POMP: Sapeurs-pompiers.

X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION: Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :

332-23-1°: Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.

332-23-2°: Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.

332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans 332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.

332-14: Vacance temporaire d'un emploi.

332-8-1°: Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

332-8-2°: Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.

332-8-3°: Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.
332-8-4°: Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.

332-8-4": Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant frois ans suivant la creation, et le cas echeant, jusqu'au premier renouvellement du daga-8-4": Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.

332-8-6": Emplois des communes (-2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.

327-5: Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.

332-10: Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.

332-11: Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.

326-352: Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L.352).

343-1\_343-3: Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).

333-1\_333-10 : Collaborateurs de cabinet.

333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.

A: Autres

#### COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DE FAYENCE - DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES - BP - 2025

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 083-200004802-20250409-250409-15-BF

- (5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et ferone d'uniquer si l'agent contracts particuliers devront être labellisés « A / autres » et ferone d'uniquer si l'agent contract à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et ferone d'uniquer si l'agent contract à durée déterminée (CDD) ou d'un contract à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et ferone d'unique particuliers devront être labellisés » (A / autres » et ferone d'unique particuliers devront être labellisés » (A / autres » et ferone d'unique particuliers devront être labellisés » (A / autres » et ferone d'unique particuliers devront être labellisés » (A / autres » et ferone d'unique particuliers devront être labellisés » (A / autres » et ferone d'unique particuliers devront être labellisés » (A / autres » et ferone d'unique particuliers devront et l'autres à l'autres
- (6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-14, 326, 352 du CGFP, ainsi que les agents du CGFP.
- (7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.
- (8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

Accusé certifié exécutoire

	Accuse cermie executoire		
IV – ANNEXES	Réception par le préfet : 14/04/2	2025	IV
ANNEXES PATRIMONIALES	L		
LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER			B10

### LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1). Toute personne a le droit de demander communication à ses frais.

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement		
Délégation de service public (3) (4)						
Détention d'une part du capital						
11/04/2017 -         SPL du Vallon des Pins         SPL         Societe française         91 440,						
Garantie ou cautionnement d'un emprunt						
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme						
Autres						

<sup>(1)</sup> Hôtel de la collectivité et autres lieux publics désignés par la collectivité.

<sup>(2)</sup> Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

<sup>(3)</sup> Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée...).

<sup>(4)</sup> Les délégations pour lesquels un engagement hors bilan est constaté font l'objet d'une reprise dans l'état relatif aux autres engagements donnés.

IV – ANNEXES	083-200004802-20250409-250409-15-DF
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE	Réception par le préfet : 14/04/2025 Publication : 15/04/2025 <b>C1.1</b>

#### DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS

#### Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	-411 900,55	-411 900,55
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	456 851,36	456 851,36
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	44 950,81	44 950,81

#### Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Affectation au 1068 (C)	0,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	44 950,81	44 950,81
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I)  Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	44 950,81	44 950,81

### COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Propositions nouvelles	Vote
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)	325 889,37	325 889,37
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)	1 076 935,68	1 076 935,68
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	751 046,31	751 046,31

<sup>(1)</sup> Eléments à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique

<sup>(2)</sup> Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

<sup>(3)</sup> Les RAR étant intégrés au calcul des ressources propres provenant des exercices antérieurs, seuls les crédits de l'exercice sont à inscrire. Le détail des crédits est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

# COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DE FAYENCE - DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES - BP - 2025 Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

IV – ANNEXES	003-200004002-20250409-250409-15-DF
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES	Réception par le préfet : 14/04/2025 Publication : 15/04/2025

# **DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		325 889,37	I 325 889,37
16 Empru	ınts et dettes assimilées (A)	308 784,37	308 784,37
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	308 784,37	308 784,37
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		17 105,00	17 105,00
10	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	17 105,00	17 105,00

<sup>(1)</sup> Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

<sup>(2)</sup> Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DE FAYENCE - DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES - BP - 2025 Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

IV – ANNEXES	003-200004802-20250409-250409-15-BF
ANNEXES BUDGETAIRES	Réception par le préfet : 14/04/2025
EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES	Publication : 15/04/2025 <b>C1.3</b>

### **RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles		Vote (2)
RECETTES	S (RESSOURCES PROPRES) = a + b	1 076 935,68 III		1 076 935,68
Ressource	es propres externes de l'année (a)	247 491,71		247 491,71
10222	FCTVA	247 491,71		247 491,71
10226	Taxe d'aménagement (3)	0,00		0,00
10227	Versement pour sous densité	0,00		0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00		0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00		0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00		0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00		0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00		0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées			
27	Autres immobilisations financières			
Ressource	es propres internes de l'année (b) (4)	829 443,97		829 443,97
15	Provisions pour risques et charges			
169	Primes de remboursement des obligations	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées			
27	Autres immobilisations financières			
28	Amortissement des immobilisations			
28031	Frais d'études	0,00		0,00
28033	Frais d'insertion	0,00		0,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	0,00		0,00
28128	Autres aménagements de terrains	0,00		0,00
281351	Bâtiments publics	0,00		0,00
281568	Autre matériel, outillage incendie	0,00		0,00
28158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	429 443,97		429 443,97
281828	Autres matériels de transport	400 000,00		400 000,00
281838	Autre matériel informatique	0,00		0,00
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00		0,00
28188	Autres immo. corporelles	0,00		0,00
29	Dépréciations des immobilisations			
31	Matières premières (et fournitures) (5)			
33	En-cours de production de biens (5)			
35	Stocks de produits (5)			2
39	Dépréciation des stocks et en-cours			
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices			
49	Dépréciation des comptes de tiers			
59	Dépréciation des comptes financiers			
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00		0,00

<sup>(1)</sup> Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

<sup>(2)</sup> Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

<sup>(3)</sup> Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

<sup>(4)</sup> Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DE FAYENCE - DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES - BP - 2025 Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2025 Publication : 15/04/2025

083-200004802-20250409-250409-15-BF

Accusé certifié exécutoire

#### IV - ANNEXES Réception par le préfet : 14/04/2025 AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DES CONTRIBUTIONS D3

Libellés		Base notifiée (si connue à la date de vote)	Variation de la base / (N-1) (%)	Taux, coefficient ou forfait appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%, unité ou €)	Variation du taux / N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit / N-1 (%)
Part régionale de	s ressources						
TICPE (part	SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
définie à l'art. 265 du code des douanes)	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TICPE	SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(majoration définie à l'art. 265 A <i>bis</i> du code des douanes)	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les permi	s de conduire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les certifi véhicules	cats d'immatriculation des	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe spéciale de o pétroliers (1)	consommation de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur le transport public aérien et maritime (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe relative à l'oc	ctroi de mer (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Droits assimilés au droit d'octroi de mer auxquels sont soumis les rhums et spiritueux (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part département	ale des ressources	•				•	
Taxe d'aménagem	nent	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe de publicité f	oncière et droit d'enregistrement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur la consor	mmation finale d'électricité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les remontées mécaniques des zones de montagne		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part communale	des ressources						
TFPB		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TFPNB		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CFE		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe d'habitation s	sur les résidences secondaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00			0,00	0,00

<sup>(1)</sup> Taxes perçues par les collectivités d'Outre-mer.

<sup>(2)</sup> Détailler les taxes pour lesquelles la collectivité a un pouvoir de modulation.

#### COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DE FAYENCE - DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES - BP - 2025

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

	002 200004002 20250400 250400 45 DE
V – ARRETE ET SIGNATURES	Accusé certifié exécutoire
ARRETE ET SIGNATURES	Réception par le préfet : 14/04/2025
	Publication : 15/04/2025

Nombre de membres en exercice : 0 Nombre de membres présents : 0 Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES:

Pour: 0 Contre: 0 Abstentions: 0

Date de convocation :

Présenté par (1),

A, le

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A, le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3).

ALEXANDRE Coraline	
AUGIER Sylvain	
BERNARD Laurence	
BLANC Maryvonne	
BOUCHARD Rene	
BOUGE Camille	
CAUVY Brigitte	
CAVALLIER Francois	
COULON Christian	
COURANT Aurelie	
DE CLARENS Patrick	
DUMESNY Patrice	
DURAND-TERRASSON Philippe	
FAUR Lois	
HENRY Bernard	
HUET Jean-Yves	
LEFEBVRE Ophelie	
MANKAI Marie-Josee	
MARIET Claudette	

### COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DE FAYENCE - DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES - BP - 2025

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

V – ARRETE ET SIGNATURES	083-200004802-20250409-25 <b>04</b> 09-15-BF
ARRETE ET SIGNATURES	Accuse certifie executoire A
	Réception par le préfet : 14/04/2025 Publication : 15/04/2025
MARIN Daniel	
MARTEL Nicolas	
MENUT Elisabeth	
ORFEO Marco	
PERRET Michele	
RAYNAUD Michel	
REZK Michel	
ROBBE Myriam	
SAILLET Jerome	
THEODOSE Christian	
UGO Rene	

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A, le

<sup>(1)</sup> Indiquer « la présidente » ou « le président ».

<sup>(2)</sup> Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

<sup>(3)</sup> L'ajout des signataires est désormais facultatif.

083-200004802-20250409-250409-15-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2027
Publication : 15/04/2025

Publication : 15/04/2025

OLOGO

Réception par le préfet : 14/04/2027
Publication : 15/04/2025

# BUDGET ANNEXE DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

Communauté de Communes

CFU - RESTES A REALISER 2024

## DEPENSES D'INVESTISSEMENT

2	1 otal budget 2024	31/12/2024	Engagements	Disponible	RAR 2024	Imputation Fonction	Fonction
Amortissement des subventions transferables	15 425,00	9 201,00		6 224,00		13913	720
Travaux en régie	10 000,00	8 237,69		1 762,31		2313	720
Total Chapitre 040 - Opérations d'ordre transfert entre section	25 425,00	17 438,69	00,00	7 986,31	0,00		
Intégration frais d'études et insertions pour récupération TVA	20 000,00	5 832,00		14 168,00		21318	720
Total Chap 041 - Opération à l'intérieur de la section	20 000,00	5 832,00	0,00	14 168,00	00,00		
Remboursement du capital des emprunts	209 117,65	192 314,57		16 803,08		1641	720
Total Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées	209 117,65	192 314,57	0,00	16 803,08	00'0		
Frais d'étude CYBERSECURITE	3 300,00			3 300,00	00,00	2031	720
Frais d'étude CYBERSECURITE	4 300,00		7 835,64	-3 535,64	7 835,64	2051	720
Frais d'annonces et d'insertions OM	5 000,00	2 592,00		2 408,00	00'0	2033	720
Logiciels informatiques	22 736,40	11 884,59	10 800,00	51,81	10 800,00	2051	720
Total Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles	35 336,40	14 476,59	18 635,64	2 224,17	18 635,64		
Colonnes, bacs et abri-bacs	2 049 338,54	1 858 087,53	176 883,60	14 367,41	176 883,60	2158	720
Pompe BOM + filtres FMA	5 267,34	5 267,34	4	000		2158	720
Caisson maritime déchetterie de Tourrettes	00'966'9	00,966,9		000		2158	720
Enveloppe pour vidéoprotection	12 864,18	4 193,28	7 651,16	1 019,74	7 651,16	21568	720
Panneaux	8 870,01	8 809,33		89'09		2158	720
Matériel pour les déchetteries	5 199,26	5 111,78		87,48		2158	720
Organigramme cylindre service déchets	1 200,00		1 161,02	38,98	1 161,02		720
Matériel pour l'atelier	3 200,00	3 133,30		02'99	19	2158	720
Benne 12m3 pour la RI équipée basculeur et pré-équipée lecteur puces	463 265,42	228 265,42		235 000,00		21828	720
Benne 8m3	342 530,00	170 940,00		171 590,00		21828	720
Benne 6m3	142 056,00	142 056,00		0000		21828	. 720
SIMPLICITI - Lecteurs de puces, géolocalisation	37 026,00	37 026,00		0000		21828	720
Achat d'un VL - Duster	27 000,00	27 000,00		0000		21828	720
Informatique + copieur	25 527,72	17 103,94	552,00	7 871,78	552,00		720
Mobilier	3 000,00	2 720,04		279,96	3	21848	720
Composteurs collectifs	29 400,00	28 566,42		833,58		2188	720
21 - Immobilisations corporelles	3 162 740,47	2 545 276,38	186 247,78	431 216,31	186 247,78		
Enveloppe de travaux pour le QT	31 126,48	31 039,68		86,80		2313	720
Enveloppe de travaux pour les déchetteries	00,009 9	0.0000000000000000000000000000000000000		00,009 9		2313	720
Réfection mur local poubelle MONTAUROUX	4 920,00	4 920,00		00,0		2313	720
Travaux aménagement Tassy pour RI	75 000,00	70 888,76		4 111,24		2313	720
Travaux pour conteneurs enterrés	185 045,00		30 065,54	154 979,46	30 065,54	2315	720
Pose d'abri-bacs	80 000,00		68 892,00	11 108,00	68 892,00	2315	720
Modulaire supplémentaire pour Cédric	3 360,00	3 360,00		00,00		2315	720
Parking motos + parking entrée pour le personnel	14 279,00	14 278,38		0,62		2315	720
Terrassement pour plate-forme recyclerie Quai de transfert	63 360,00			63 360,00		2315	720
Plateforme végétaux déchetterie Bagnols	1 440,00			1 440,00		2315	720
Total Opération Chapitre 23 - Immobilisations en cours	465 130,48	124 486,82	98 957,54	241 686,12	98 957,54		
Total des dépenses d'investissement	3 917 750,00	2 899 825,05	303 840,96	714 083,99	303 840,96		×

ssement, est arrêté à la somme de 303 840,96€ (Trois-cent trois mille huit-cent quarante euros Le montant des restes à réaliser 2024 du budget annexe Déchets Ménagers et Assimilés et quatre-vingt-seize centimes).

Fait à Tourrettes le 02 janvier 2025

083-200004802-20250409-250409-15-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2025 Publication : 15/04/2025

# **BUDGET ANNEXE DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES** CFU - RESTES A REALISER 2024

An community to communic

# RECETTES D'INVESTISSEMENT

Intitulé des programmes	Total budget 2024	Réalisations 31/12/2024	Engagements	Disponible	RAR 2024	Imputation	Fonction
Virement de la section de fonctionnement	250 000,00			250 000,00		021	720
Rachat ancienne station lavage du QT par le budget annexe de l'eau	10 000,00			10 000,00		024	720
Excédent d'investissement reporté	197 452,50	197 452,50		00,0		100	720
Intégration frais d'études et insertions pour récupération TVA	20 000,00	5 832,00		14 168,00		2033	720
Total Chap 041 - Opération à l'intérieur de la section	20 000,00	5 832,00	00,00	14 168,00	00,00		
FCTVA	406 727,50	252 716,89	154 010,00	0,61	154 010,00	10222	720
Total Chap. 10 - Dotations, fonds divers et réserves	406 727,50	252 716,89	154 010,00	0,61	154 010,00		
Amortissements	694 000,000	644 145,63		49 854,37		28	720
Sortie de l'actif armoire de lavage	000	7 372,00		-7 372,00		2188	720
Plus-value armoire de lavage	000	2 628,00		-2 628,00		192	720
Total Chap. 040 - Opé d'ordre de transfert entre sections	694 000,00	654 145,63	0,00	39 854,37	0,00		
Programme Life - Bacs pucés pour la collecte en porte-à-porte des OM	84 000,00		84 000,00	00'0	84 000,00	13178	720
Programme Life - Bacs pour la collecte en porte-à-porte multimatériaux	54 000,00		54 000,00	00,0	54 000,00	13178	720
Programme Life - Colonnes aériennes pour le collectif	18 000,00	4	18 000,00	00,0	18 000,00	13178	720
Programme Life - Abri-bacs	120 000,00			120 000,00	00,00	13178	720
Subvention CITEO pour les conteneurs et colonnes de tri	38 009,00		27 602,80	10 406,20	27 602,80	1311	720
Subvention ADEME pour les cache-bacs et colonnes RI	256 510,00	87 203,98	169 306,02	00,0	169 306,02	1311	720
Subvention ADEME pour le système de comptage	133 870,00		133 870,00	00,0	133 870,00	1311	720
Subvention Etat France 2030 CYBERSECURITE	4 704,00			4 704,00	00,00	1311	720
Subvention Région pour broyeur + véhicule	15 164,34		15 164,34	00,0	15 164,34	1312	720
Subvention Région pour composteurs collectifs	18 100,41	10 573,50	7 526,91	00,00	7 526,91	1312	720
Subvention ADEME - Gestion proximité des déchets organiques (broyeur + compo	17 820,00	8	17 820,00	00'0	17 820,00	1311	720
Subvention Région - Activité d'animation - Equipements / Investissement	787,25		787,25	00,0	787,25	1312	720
Subvention Région Lecteurs puces BOM	78 605,00		78 605,00	00,0	78 605,00	1312	720
Subvention Région - CRET - pour les travaux pour les semi-enterrés	100 000,00		2	100 000,00	Ų	1312	720
Total Chap. 13 - Subventions d'investissement	939 570,00	97 777,48	606 682,32	235 110,20	606 682,32		
Emprunt pour l'acquisition de bennes (3 bennes de début 2024)	480 000,00	480 000,00		0000		1641	720
Emprunt pour bennes 2024/2025	120 000,00		*	120 000,00		1641	720
Emprunt pour l'acquisition de colonnes, bacs et abri-bacs pour la RI	800 000,00	800 000,00		00'0		1641	720
Total Chap. 16 - Emprunts et dettes assimilées	1 400 000,00	1 280 000,00	00,00	120 000,00	00,00		
Total recettes d'investissement	3 917 750,00	2 487 924,50	760 692,32	669 133,18	760 692,32		

Le montant des restes à réaliser 2024 du budget annexe Déchets Ménagers et Assimilés, en recettes d'investissement, est arrêté à la somme de 766 692,326 (Sept-cent-soixante mille six-cent-quatre-vingt-douze euros Le Président, et trente-deux centimes).

Fait à Tourrettes le 02 janvier 2025







V – ARRETE ET SIGNA	TURES		V	
ARRETE ET SIGNATU	RES		Α	
		Accusé de i	réception - Ministère de l'Intér	rieur
Nombre de membres en exercice : 30		083-200004	802-20250409-250409-14-5-	-DE
Nombre de membres présents : 21		Accusé cert	tifié exécutoire	_
Nombre de suffrages exprimés : 27			ear le préfet : 15/04/2025 : 15/04/2025	
Pour: 25 Contre: 2 Abstentions: 0	allé de Co			
Date de convocation: 02   04   2025	Le Présid	ent		
Présenté par (1), le Président A, le Tourettes, le 09/04/2025	René Ud	GO		

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ordenique A, le Tourettes, le 09 104 | 2025

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3).

ALEXANDRE Coraline When AUGIER Sylvain **BERNARD** Laurence **BLANC Maryvonne BOUCHARD Rene BOUGE Camille CAUVY Brigitte** CAVALLIER Francois **COULON** Christian **COURANT** Aurelie DE CLARENS Patrick **DUMESNY Patrice DURAND-TERRASSON Philippe** FAUR Lois **HENRY Bernard HUET Jean-Yves** LEFEBVRE Ophelie MANKAI Marie-Josee MARIET Claudette

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	// A
	Accusé de réception - Ministère de l'Intérieu
MARIN Daniel	083-20000 <u>4892 702</u> 50409-250409-14-5-DE Accusé certifié executoire
MARTEL Nicolas	Réception par le préfat : 15/04/2025 Publication /15/04/2025
MENUT Elisabeth	
ORFEO Marco	
PERRET Michele	Areard
RAYNAUD Michel	
REZK Michel	#
ROBBE Myriam	Robys
SAILLET Jerome	
THEODOSE Christian	, ",
UGO Rene	

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A, le

<sup>(1)</sup> Indiquer « la présidente » ou « le président ».

<sup>(2)</sup> Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

<sup>(3)</sup> L'ajout des signataires est désormais facultatif.

083-200004802-20250409-250409-16-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2025 Publication : 15/04/2025

REPUBLIQUE FRANCAISE - Département du Var

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE FAYENCE

 En exercice
 30
 SÉANCE DU MERCREDI 09 AVRIL 2025 À 18h00

 Présents
 21
 Secrétaire de séance : Elisabeth MENUT

 Pouvoirs
 6
 DCC n° 250409/16
 Date de convocation : 02-04-2025

 Absents
 3

 Suffrages exprimés
 27

Se sont réunis les membres du conseil communautaire sous la présidence de René UGO :

<u>Présents</u>: René UGO, Camille BOUGE, Marco ORFÉO, Michel RAYNAUD, Maryvonne BLANC, Elisabeth MENUT, Patrice DUMESNY, Marie-Josée MANKAÏ, Brigitte CAUVY, Myriam ROBBE, Nicolas MARTEL, Jean-Yves HUET, Ophélie LEFEBVRE, Christian THEODOSE, Patrick de CLARENS, Julien AUGIER, René BOUCHARD, Daniel MARIN, Michel REZK, François CAVALLIER, Christian COULON

<u>Absents excusés</u>: Bernard HENRY (pouvoir à O. LEFEBVRE), Claudette MARIET (pouvoir P. de CLARENS), Jérôme SAILLET (pouvoir à M. ORFEO), Michèle PERRET (pouvoir à P. DUMESNY), Laurence BERNARD (pourvoir à J-Y. HUET), Aurélie COURANT (pouvoir à F. CAVALLIER), Loïs FAUR, Coraline ALEXANDRE, Philippe DURAND-TERRASSON

### **BUDGET ANNEXE ZA DE BROVES:**

### **APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2025**

L'instruction budgétaire et comptable M57 permet à l'assemblée délibérante d'autoriser l'exécutif, si les crédits budgétaires sont insuffisants en cours d'année, à transférer des crédits depuis un autre chapitre de la section par le mécanisme de fongibilité des crédits dans les limites autorisées par l'assemblée. En effet, si l'assemblée délibérante l'autorise à l'occasion du vote du budget, dans les limites qu'elle fixe, l'exécutif peut procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel), au sein des deux sections, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections.

Il est demandé au conseil communautaire de se prononcer sur le budget primitif 2025 du budget annexe ZA DE BROVES, arrêté comme suit :

Recettes de fonctionnement : 316 464.63€
 Dépenses de fonctionnement : 316 464.63€
 Recettes d'investissement : 302 312.00€
 Dépenses d'investissement : 302 312.00€

### LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'instruction budgétaire et comptable M57,

VU le débat d'orientation budgétaire du 19 mars 2025,

VU le projet de budget primitif 2025 du budget annexe ZA DE BROVES,

### ENTENDU cet exposé,

### APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, A l'UNANIMITÉ :

APPROUVE le Budget Primitif du budget annexe ZA DE BROVES pour l'exercice 2025 comme suit :

- Recettes de fonctionnement : 316 464.63€ - Dépenses de fonctionnement : 316 464.63€

Recettes d'investissement: 302 312.00€
 Dépenses d'investissement: 302 312.00€

- VOTE ce budget comme suit :
  - o au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
  - o au niveau du chapitre pour la section d'investissement,

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens» accessible par le site internet www.telerecours.fr

083-200004802-20250409-250409-16-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2025 Publication : 15/04/2025

• AUTORISE le Président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections, à l'exclusion des dépenses de personnel.

Tourrettes, le 14 avril 2025

Elisabeth MENUT Secrétaire de séance René UGO Président REPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200004802-20250409-250409-16-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2025

## Publication: 15/04/2025

## COMMUNAUTE DE COMMUNES dont la population est de 3500 habitants et plus : COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DE FAYENCE (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE BUDGET PRINCIPAL (2)

Numéro SIRET: 20000480200043

POSTE COMPTABLE: SCG DE L'ESTEREL

M. 57

## **Budget primitif** Voté par nature

BUDGET : Zone d'Activités de BROVES (3)

**ANNEE 2025** 

<sup>(1)</sup> Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

<sup>(2)</sup> A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

<sup>(3)</sup> Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

### 083-200004802-20250409-250409-16-BF

Sommaire Accusé certifié exécutoire

I - Informations générales	Réception par le préfet : 14/04/2025
A - Informations statistiques, fiscales et financières	Publication : 15/04/2025
B - Modalités de vote du budget	5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	8
II - Présentation générale du budget	
A - Vue d'ensemble - Vote et reports	ç
B1 - Présentation des AP votées	10
B2 - Présentation des AE votées	11
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement	12
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement	15
D1 - Balance générale - Dépenses	17
D2 - Balance générale - Recettes	19
III - Vote du budget	
A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	21
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	25
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	27
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	28
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	29
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	30
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	32
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	35
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	37
IV - Annexes	
A - Présentation croisée	
	39
A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble A1.01 - Opérations non ventilables	42
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	43
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Obje
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Obje
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	Sans Obje
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	Sans Objet
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Obje
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	Sans Obje
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	Sans Obje
A1.908 - Fonction 8 - Transports	Sans Obje
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	46
A2.01 - Opérations non ventilables	48
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	49
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Obje
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Obje
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Object
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	Sans Object
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	Sans Objet
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	Sans Objet
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Obje
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	Sans Obje
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A2.938 - Fonction 8 - Transports  P. Approved potrimonioles	Sans Obje
B - Annexes patrimoniales	
B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	52
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	53
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	57
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	58

### COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DE FAYENCE - Zone d'Activités de BROVES - BP - 2025

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 083-200004802-20250409-250409-16-BFd1 B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes Accusé certifié exécutoire 62 Réception par le préfet : 14/04/2053 Objet B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements Publication: 15/04/2025 B3.1 - Etat des provisions constituées Sans Objet B3.2 - Etalement des provisions Sans Objet B4 - Etat des charges transférées Sans Objet B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers Sans Objet B6 - Prêts Sans Objet B7.1 - Etat synthetique des engagements donnés Sans Objet B7.2 - Etat synthetique des engagements reçus Sans Objet B7.3 - Etat des emprunts garantis Sans Objet B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis Sans Objet B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail Sans Objet B7.6 - Etat des marchés de partenariat Sans Objet B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale Sans Objet B7.8 - Autres engagements donnés Sans Objet B7.9 - Autres engagements reçus Sans Objet B8 - Subventions versées Sans Objet B9 - Etat du personnel B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier Sans Objet B11.1 - Liste des organismes de regroupement Sans Objet B11.2 - Liste des établissements publics créés Sans Objet B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe Sans Objet C - Annexes budgétaires C1.1 - Equilibre budgétaire 65 C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses 66 C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes 67 D - Autres éléments d'information D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe Sans Objet D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget Sans Objet D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation Sans Objet D3 - Décisions en matière de taux Sans Objet D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement Sans Objet D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement Sans Objet D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2) Sans Objet D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2) Sans Objet V - Arrêté et signatures

A A A ...

A - Arrêté et signatures 68

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement; les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobiliseraient des AP-AE régies par l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 083-200004802-20250409-250409-16-BF

Accusé certifié exécutoire

	7103.07.00.00.00.00.00.00.00.00.00.00.00.00.	
I – INFORMATIONS GENERALES	Réception par le préfet : 14/04/2	025
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES		A

Informations statistiques	
	Valeurs
Population totale	34576

Informations fiscales (N-2)	
	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	295.42

	Informations financières – ratios	Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	0.05
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	9.11
3	Dépenses d'équipement brut / population	0.00
4	Encours de dette / population (2) (3)	0.00
5	DGF / population	0.00
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	0.00
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	39.82
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	0.00
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	0.00
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	99.46

<sup>(1)</sup> A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

<sup>(2)</sup> Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1<sup>er</sup> janvier N.

<sup>(3)</sup> L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

<sup>(4)</sup> Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

### COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DE FAYENCE - Zone d'Activités de BROVES - BR-2025 de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200004802-20250409-250409-16-BF

Accusé certifié exécutoire

I – INFORMATIONS GENERALES	Réception par le préfet : 14/04/2025	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET		В

I – L'assemblée délibérante décide de voter le présent budget :

- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
- sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
- avec (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

- II En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».
- III Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :
  - Fonctionnement : %
  - Investissement : %
- IV En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.
- V Les provisions sont (4).
- VI La comparaison s'effectue par rapport au budget cumulé (5) de l'exercice précédent.
- VII Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif (6).
- (1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».
- (2) Indiquer « avec » ou « sans ».
- (3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.
- (4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :
- semi budgétaire ;
- budgétaire par délibération N°... du ...
- (5) Indiquer « primitif » ou « cumulé ». Budget cumulé = BP + BS + DM.
- (6) A compléter par un seul des trois choix suivants :
  - sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
  - avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif :
  - avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

083-200004802-20250409-250409-16-BF

Accusé certifié exécutoire

I – INFORMATIONS GENERALES	Réception par le préfet : 14/04	2025	
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS (1)			C1

	RESULTAT DE L'EXERCICE N-1			
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté	Résultat ou solde (A) (2)
TOTAL DU BUDGET	1 381,00	0,00	-189 609,63	A1 -190 990,63
Investissement	0,00	0,00	(3) -178 538,00	A2 -178 538,00
Fonctionnement	1 381,00	0,00	(4) -11 071,63	A3 -12 452,63

	RESTES A REALISER N-1			
	Dépenses	Recettes	Solde (B)	
TOTAL des RAR	I + II 0,00	III + IV 0,00	B1 0,00	
Investissement	0,00	III 0,00	B2 0,00	
Fonctionnement	II 0,00	IV 0,00	B3 0,00	

		RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)
TOTAL	A1 + B1	-190 990,63
Investissement	A2 + B2	-178 538,00
Fonctionnement	A3 + B3	-12 452,63

<sup>(1)</sup> État à compléter uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

<sup>(2)</sup> Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

<sup>(3)</sup> Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

<sup>(4)</sup> Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

<sup>(5)</sup> Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.

I – INFORMATIONS GENERALES

Accusé certifié exécutoire

EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES

EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES DE PROFESSION DE PROFES

Publication: 15/04/2025
DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)

Chap. / art.	(2) Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'	INVESTISSEMENT - TOTAL	(I) <b>0,00</b>
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE	FONCTIONNEMENT – TOTAL	(II) <b>0,00</b>
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

<sup>(1)</sup> Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

- (2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.
- (3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.
- (4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

I – INFORMATIONS GENERALES

Accusé certifié exécutoire

EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECEDITOR DU Préfet : 14.04/2025

Publication: 15/04/2025

### DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVE	ESTISSEMENT – TOTAL	(III) 0,00
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FO	NCTIONNEMENT – TOTAL	(IV) <b>0,00</b>
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

<sup>(1)</sup> Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

- (2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.
- (3) Hors recettes imputées au chapitre 018.
- (4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
- (5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

083-200004802-20250409-250409-16-BF

Accusé certifié exécutoire

Accuse certifie executoire		
II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET  Réception par le préfet : 14/0-	4/2025	II
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS		Α

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	123 774,00	302 312,00
	+	+	+
	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
REPORTS	004 Solds disufaction de la castion discussificament variant (4)	(si solde négatif)	(si solde positif)
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	178 538,00	0,00
	=	=	=
	Total de la section d'investissement (2)	302 312,00	302 312,00
	*	DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	304 012,00	316 464,63
	+	+	+
	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
REPORTS	000 Pécultat de famatiam amont reporté (4)	(si déficit)	(si excédent)
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	12 452,63	0,00
	=	=	=
	Total de la section de fonctionnement (3)	316 464,63	316 464,63
	TOTAL DU BUDGET (4)	618 776,63	618 776,63

<sup>(1)</sup> A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

- (2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.
- (3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.
- (4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 083-200004802-20250409-250409-16-BF

Accusé certifié exécutoire

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET  Réception par le préfet : 14/04/2	025	<u>II</u>
PRESENTATION DES AP VOTEES		B1

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé	onapia s(e)	
TOTAL			0,00
	« AP de dépenses imprévues » (2)	020	0,00
	TOTAL GENERAL		0,00

<sup>(1)</sup> Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.

<sup>(2)</sup> L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 083-200004802-20250409-250409-16-BF

Accusé certifié exécutoire

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET  Réception par le préfet : 14/04/20	25	<u> </u>
PRESENTATION DES AE VOTEES		32

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé	- Спарти (с)	
	TOTAL		0,00
	101/100		0,00
	« AE de dépenses imprévues » (2)	022	0,00
	TOTAL GENERAL		0,00

<sup>(1)</sup> Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.

<sup>(2)</sup> L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

302 312,00

00	0.000004000 0005040		$^{\circ}$ DF
U DDECENTATION OFNEDALE BURDOFT	3-200004002-2020040	0-200400-1	0-01
II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET ե	cusé certifié exécutoire	. 11	
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET - SECTION D'INVESTISSEM	ENT	4/04/2 <b>C1</b>	
EQUILIBRE I INARCIER DO BODOET OF OTHER DIRECTIONS	contion par la préfet : 1	4/04/2025	

Publication : 15/04/2025

### **DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total de	es dépenses d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	123 774,00	0,00	123 774,00	123 774,00	123 774,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total de	es dépenses financières	123 774,00	0,00	123 774,00	123 774,00	123 774,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total de	es dépenses réelles d'investissement	123 774,00	0,00	123 774,00	123 774,00	123 774,00
					_	
040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	38 955,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total de	es dépenses d'ordre d'investissement	38 955,00		0,00	0,00	0,00
	TOTAL	162 729,00	0,00	123 774,00	123 774,00	123 774,00
						+
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE						178 538,00
						=

<sup>(1)</sup> Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

<sup>(2)</sup> Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

<sup>(3)</sup> Hors dépenses imputées au chapitre 018.

<sup>(4)</sup> En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercise artérieur.

<sup>(5)</sup> A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

 $<sup>\</sup>hbox{ (6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet {\'e}tat (voir le d{\'e}tail en IV-B5). }$ 

 $<sup>(7) \;</sup> DF \; 023 = RI \; 021 \; ; \; DI \; 040 = RF \; 042 \; ; \; RI \; 040 = DF \; 042 \; ; \; DI \; 041 = RI \; 041.$ 

<sup>(8)</sup> Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

083-200004802-20250409-250409-16-BF

Accusá cortifió exécutoiro

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET Réception par le préfet :	14/04/2025	
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET - SECTION D'INVESTISSEMENTION: 15/04/2025	C1	

### RECETTES D'INVESTISSEMENT

1			INVESTIBILIANI			<del></del>
Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total d	es recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total d	es recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total d	es recettes réelles d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement (10)	38 955,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	302 312,00		302 312,00	302 312,00	302 312,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total d	les recettes d'ordre d'investissement	341 267,00		302 312,00	302 312,00	302 312,00
	TOTAL	341 267,00	0,00	302 312,00	302 312,00	302 312,00
						+
		R 00	01 SOLDE D'EXECUT	TION POSITIF REPOR	RTE OU ANTICIPE	0,00
						= 302 312,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES					302 312,00	

Pour information:

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)

302 312,00

<sup>(1)</sup> Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

<sup>(2)</sup> Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

<sup>(3)</sup> Hors recettes imputées au chapitre 018.

<sup>(4)</sup> Sauf 165, 166 et 16449.

<sup>(5)</sup> En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

<sup>(6)</sup> Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

<sup>(7)</sup> Le compte 138 n'est pas un chapitre mais une subdivision du chapitre 13.

### COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DE FAYENCE - Zone d'Activités de BROVES - BP - 2025

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé que la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé que la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé que la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé que la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé que la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé que la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé que la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé que la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé que la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé que la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé que la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé que la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public de la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public de la collectivité effectue une dotation en especie en

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

Accusé certifié exécutoire

(10) DF 023 = RI 021; DI 040 = RF 042; RI 040 = DF 042; DI 041 = RI 041.

- (10) DF 023 = RI 021; DI 040 = RF 042; RI 040 = DF 042; DI 041 = RI 041.

  (11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budétailes conformement aux dispositions legislatives et Publication: 15/04/2025 réglementaires applicables.
- (12) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 DI 040.
- (13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

000 00000 4000 00050 4004	VEO 400 40 DE
II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	. <del>50400-10-61</del>
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT Reception par le préfet : 14/	<u>C</u> 2

Publication: 15/04/2025

### **DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	1 700,00	0,00	1 700,00	1 700,00	1 700,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total de	es dépenses de gestion courante	1 700,00	0,00	1 700,00	1 700,00	1 700,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total de	es dépenses réelles de	1 700,00	0,00	1 700,00	1 700,00	1 700,00
fonctionnement						
					_	
023	Virement à la section d'investissement (4)	38 955,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	302 312,00		302 312,00	302 312,00	302 312,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	es dépenses d'ordre de nnement	341 267,00		302 312,00	302 312,00	302 312,00
		240.007.00	2.22	204 040 00	204 040 00	204 040 00
	TOTAL	342 967,00	0,00	304 012,00	304 012,00	304 012,00
	TOTAL	342 967,00	•			+
	TOTAL	342 967,00	•	304 012,00 002 RESULTAT REPO		
	TOTAL	342 967,00	•			+

<sup>(1)</sup> Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

<sup>(2)</sup> Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

<sup>(3)</sup> Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

<sup>(4)</sup> DF 023 = RI 021; DI 040 = RF 042; RI 040 = DF 042; DF 043 = RF 043.

<sup>(5)</sup> Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

083-200004802-20250409-250409-16-BF

Accisa cartita avacitaira	
II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET Réception par le préfet : 14/	04/2025
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEME (17) Dication : 15/04/2025	C2

### **RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	307 141,91	0,00	307 141,91	307 141,91	307 141,91
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	7 941,72	0,00	9 322,72	9 322,72	9 322,72
Total d	es recettes de gestion courante	315 083,63	0,00	316 464,63	316 464,63	316 464,63
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total d	es recettes réelles de fonctionnement	315 083,63	0,00	316 464,63	316 464,63	316 464,63
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	38 955,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total d	es recettes d'ordre de fonctionnement	38 955,00		0,00	0,00	0,00
	TOTAL	354 038,63	0,00	316 464,63	316 464,63	316 464,63
						+
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE						0,00
						=
			TOTAL DES RECET	TES DE FONCTIONNI	EMENT CUMULEES	316 464,63

### Pour information:

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION	302 312.00
D'INVESTISSEMENT (6)	

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

<sup>(1)</sup> Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

<sup>(2)</sup> Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

<sup>(3)</sup> Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

<sup>(4)</sup> DF 023 = RI 021; DI 040 = RF 042; RI 040 = DF 042; DF 043 = RF 043.

<sup>(5)</sup> Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

<sup>(6)</sup> Solde de l'opération DF 023 + DF 042 - RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET BALANCE GENERALE – DEPENSES 83-200004802-20250408-250409-18-BF

Publication : 15/04/2025

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	123 774,00	0,00	123 774,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3	Stocks et en-cours		0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
	Dépenses d'investissement – Total	123 774,00	0,00	123 774,00

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE 178 538,00

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 302 312,00

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)** 

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	1 700,00		1 700,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (9)	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	0,00	0,00	0,00
71	Production stockée (ou déstockage)		302 312,00	302 312,00
023	Virement à la section d'investissement		0,00	0,00
	Dépenses de fonctionnement – Total	1 700,00	302 312,00	304 012,00

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	12 452.63
	12 .02,00

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	316 464,63
<u></u>	-

<sup>(1)</sup> Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

<sup>(2)</sup> Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

<sup>(3)</sup> Hors dépenses imputées au chapitre 018.

### COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DE FAYENCE - Zone d'Activités de BROVES - BP - 2025

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions de la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions de la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions de la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions de la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions de la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions de la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions de la collectivité applique le régime des provisions de la collectivité applique le régime de la collectivité applique le régime de la collectivité applique de la collectivité applit

(5) Hors chapitres opérations.

Accusé certifié exécutoire

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(a) Set le total des operations pour compte de ness ingules sur cer et al. (voir le detail en 17-5).

(b) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(c) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(d) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BALANCE GENERALE – RECETTES

Réception par le préfet : 14/04/2025

Publication : 15/04/2025

RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3	Stocks et en-cours		302 312,00	302 312,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
	Recettes d'investissement – Total	0,00	302 312,00	302 312,00

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE 0,00 +

R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT 0,00

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 302 312,00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges (8)	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	307 141,91		307 141,91
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00		0,00
74	Dotations et participations (8)	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante (8)	9 322,72	0,00	9 322,72
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (8)	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
	Recettes de fonctionnement – Total	316 464,63	0,00	316 464,63

### COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DE FAYENCE - Zone d'Activités de BROVES - BP - 2025

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordré (2)2-2	20250409 <b>-26-040</b> 9-16-BF		
Accusé certifié exécutoire					
R 002 RESULTAT REPORTED ANTICLE 5/04/2025 0,00					
			=		
	TOTAL DES RECETTES DE FON	ICTIONNEMENT CUMULEES	316 464,63		

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.
- (3) Hors recettes imputées au chapitre 018.
- (4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 083-200004802-20250409-250409-16-BF

Accusé certifié exécutoire

III – VOTE DU BUDGET  Réception par le préfet : 14/04	/2025
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE	Α

### **DEPENSES**

	Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	TOTAL	162 729,00	0,00	0,00	123 774,00	123 774,00	0,00	123 774,00	123 774,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	des dépenses d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	123 774,00	0,00		123 774,00	123 774,00		123 774,00	123 774,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total	des dépenses financières	123 774,00	0,00	0,00	123 774,00	123 774,00	0,00	123 774,00	123 774,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	des dépenses réelles	123 774,00	0,00	0,00	123 774,00	123 774,00	0,00	123 774,00	123 774,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	38 955,00			0,00	0,00		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total	des dépenses d'ordre	38 955,00			0,00	0,00		0,00	0,00

D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (8)	178 538,00

Total des dépenses d'investissement cumulées	302 312,00
--	------------

### COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DE FAYENCE - Zone d'Activités de BROVES - BP - 2025

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200004802-20250409-250409-16-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2025 Publication : 15/04/2025

- (1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
- (2) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.
- (3) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.
- (4) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).
- (6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).
- (8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 083-200004802-20250409-250409-16-BF

Accusé certifié exécutoire

III – VOTE DU BUDGET	
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES	Α

### **RECETTES**

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			1		II	III = I + II
	TOTAL	341 267,00	0,00	302 312,00	302 312,00	302 312,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total de	s recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total de	s recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total de	s recettes réelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	38 955,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	302 312,00		302 312,00	302 312,00	302 312,00
041	Opérations patrimoniales (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total de	s recettes d'ordre	341 267,00		302 312,00	302 312,00	302 312,00

0,00	R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (7)		
0,00	Affectation au compte 1068 (8)		

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 083-200004802-20250409-250409-16-BF

Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	use certifie exécutoire Vote de l'assemblée eption par le prefet : 1 ication : 15/04/2025	TOTAL 4/04/2025 (RAR N-1 + Vote)
		I		II	III = I + II
Total des recettes d'investissement cumulées					302 312,00

- (1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
- (2) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).
- (4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).
- (7) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats)
- (8) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200004802-20250409-250409-16-BF

Accusé certifié exécutoire

III – VOTE DU BUDGET	Réception par le préfet : 14.	/04/2025
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE		A1

	Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		162 729,00	0,00	0,00	123 774,00	123 774,00	0,00	123 774,00	123 774,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	123 774,00	0,00		123 774,00	123 774,00		123 774,00	123 774,00
168748	Dettes - Autres communes	123 774,00	0,00		123 774,00	123 774,00		123 774,00	123 774,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		123 774,00	0,00	0,00	123 774,00	123 774,00	0,00	123 774,00	123 774,00
45	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		123 774,00	0,00	0,00	123 774,00	123 774,00	0,00	123 774,00	123 774,00

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 083-200004802-20250409-250409-16-BF

	Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de Ré l'assembléePul	Pour information Pour information ception par le poli <b>Crédits gérés</b> dans le cadre d'une AP	Pour information Pour information 1720rédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
040	Opérations ordre transf. entre sections (6)	38 955,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	Reprise sur autofinancement antérieur	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	Charges transférées (7)	38 955,00			0,00	0,00		0,00	0,00
3555	Terrains aménagés	38 955,00			0,00	0,00		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		38 955,00			0,00	0,00		0,00	0,00

<sup>(1)</sup> Détailler les articles conformément au plan de comptes.

<sup>(2)</sup> Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

<sup>(3)</sup> Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

<sup>(4)</sup> Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

<sup>(5)</sup> Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.

<sup>(6)</sup> Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

<sup>(7)</sup> Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

<sup>(8)</sup> Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

<sup>(9)</sup> Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

	002 200004002 20250400 250400 40 DE
III – VOTE DU BUDGET	Accusó cartifió exéculairo
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATION	S D'EQUIPEMENT A2.1

Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
	TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

<sup>(1)</sup> Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.

### COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DE FAYENCE - Zone d'Activités de BROVES - BP - 2025

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT

Récupé certifié exécutere

Accusé certifié exécutere

Accusé certifié exécutere

Accusé certifié exécutere

Réception par le préfet. 14/04/2025

Publication : 15/04/2025

Cet état ne contient pas d'information.

### COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DE FAYENCE - Zone d'Activités de BROVES - BP - 2025

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

III – VOTE DU BUDGET

Accusé certifié exécutoire

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT

Récéption par le préfet : 14/04/2025

Publication : 15/04/2025

Cet état ne contient pas d'information.

Accusé certifié exécutoire

III – VOTE DU BUDGET	Réception par le préfet : 14/04	/2025
SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE		A3

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
	TOTAL		0,00	302 312,00	302 312,00	302 312,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (4) (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des rece	ttes financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des rece	ttes réelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	38 955,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	302 312,00		302 312,00	302 312,00	302 312,00
3555	Terrains aménagés	302 312,00		302 312,00	302 312,00	302 312,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des rece	ttes d'ordre	341 267,00		302 312,00	302 312,00	302 312,00

<sup>(1)</sup> Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

<sup>(2)</sup> Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

<sup>(3)</sup> Sauf 165, 166 et 16449.

<sup>(4)</sup> Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

<sup>(5)</sup> Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200004802-20250409-250409-16-BF

Accusé certifié exécutoire

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).

- (6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RI 040* = *DF 042*).

  (7) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglement des provisions legislatives et réglement des provisions legislatives et réglement des provisions législatives et réglement des provisions legislatives et réglement des provisions des provisions de la complex de la complex des provisions legislati
- (8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).
- (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Accusé certifié exécutoire

III – VOTE DU BUDGET  Réception par le préfet : 14/0	4/2025	
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE	В	

# **DEPENSES**

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	TOTAL	342 967,00	0,00	0,00	304 012,00	304 012,00	0,00	304 012,00	304 012,00
011	Charges à caractère général (3)	1 700,00	0,00	0,00	1 700,00	1 700,00	0,00	1 700,00	1 700,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des	s dépenses de gestion des services	1 700,00	0,00	0,00	1 700,00	1 700,00	0,00	1 700,00	1 700,00
66	Charges financières	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des	s dépenses financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
Total des	s dépenses réelles	1 700,00	0,00	0,00	1 700,00	1 700,00	0,00	1 700,00	1 700,00
023	Virement à la section d'investissement	38 955,00			0,00	0,00		0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	302 312,00			302 312,00	302 312,00		302 312,00	302 312,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des	s dépenses d'ordre	341 267,00			302 312,00	302 312,00		302 312,00	302 312,00

D002 Résultat reporté ou anticipé (5	12 452,63

Total des dépenses de fonctionnement cumulées	316 464,63
---	------------

#### COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DE FAYENCE - Zone d'Activités de BROVES - BP - 2025

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200004802-20250409-250409-16-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2025 Publication : 15/04/2025

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

- (2) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.
- (3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (4) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2025 Publication : 15/04/2025

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE	В

#### **RECETTES**

Chap.	Libellé	Libellé Pour mémoire, RAR N-1 budget		Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Total (RAR N-1 + Vote)
		précédent (1)	I	nouvenes	II	=   +
	TOTAL	354 038,63	0,00	316 464,63	316 464,63	316 464,63
013	Atténuations de charges (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	307 141,91	0,00	307 141,91	307 141,91	307 141,91
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (2)	7 941,72	0,00	9 322,72	9 322,72	9 322,72
Total de	s recettes de gestion des services	315 083,63	0,00	316 464,63	316 464,63	316 464,63
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (2)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total de	s recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total de	s recettes réelles	315 083,63	0,00	316 464,63	316 464,63	316 464,63
042	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	38 955,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total de	s recettes d'ordre	38 955,00		0,00	0,00	0,00

		R002 Résultat reporté ou anticipé (7)	0,00
--	--	---------------------------------------	------

Total des recettes de fonctionnement cumulées 316			
	Total des recettes de fonctionnement curr	lées	316 464,63

<sup>(1)</sup> Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

<sup>(2)</sup> Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

<sup>(3)</sup> Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040).

<sup>(4)</sup> Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

<sup>(5)</sup> Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

<sup>(6)</sup> Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

<sup>(7)</sup> Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

Accusé certifié exécutoire

III – VOTE DU BUDGET	Réception par le préfet : 14	(04/2025
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE		B1

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	TOTAL	342 967,00	0,00	0,00	304 012,00	304 012,00	0,00	304 012,00	304 012,00
011	Charges à caractère général (4)	1 700,00	0,00	0,00	1 700,00	1 700,00	0,00	1 700,00	1 700,00
63512	Taxes foncières	1 700,00	0,00		1 700,00	1 700,00	0,00	1 700,00	1 700,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des d	lépenses de gestion des services	1 700,00	0,00	0,00	1 700,00	1 700,00	0,00	1 700,00	1 700,00
66	Charges financières	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des d	harges financières et spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
Total des d	lépenses réelles	1 700,00	0,00	0,00	1 700,00	1 700,00	0,00	1 700,00	1 700,00
023	Virement à la section d'investissement	38 955,00			0,00	0,00		0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	302 312,00		_	302 312,00	302 312,00		302 312,00	302 312,00
71355	Variat° stocks terrains aménagés	302 312,00			302 312,00	302 312,00		302 312,00	302 312,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (7) (9)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des d	lépenses d'ordre	341 267,00			302 312,00	302 312,00		302 312,00	302 312,00

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2025 Publication : 15/04/2025

D / 4 11 1					دخام	
Détail du c	calcul des	ICNE au	compte	66112 (	101	

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
- (2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
- (3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.
- (4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.
- (6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (7) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).
- (8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.
- (10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200004802-20250409-250409-16-BF

Accusé certifié exécutoire

	Accuse cerune executone		_
III – VOTE DU BUDGET	Réception par le préfet : 1	4/04/2025	
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE		B2	

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire,	RAR N-1	Propositions 	Vote de l'assemblée	Total
		budget précédent (2)	1	nouvelles	п	(RAR N-1 + Vote) III = I + II
	TOTAL	354 038,63	0,00	316 464,63	316 464,63	316 464,63
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	307 141,91	0,00	307 141,91	307 141,91	307 141,91
7015	Ventes de terrains aménagés	307 141,91	0,00	307 141,91	307 141,91	307 141,91
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	7 941,72	0,00	9 322,72	9 322,72	9 322,72
75822	Prise en charge déficit budget annexe	7 941,72	0,00	9 322,72	9 322,72	9 322,72
Total des recet	tes de gestion des services	315 083,63	0,00	316 464,63	316 464,63	316 464,63
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recet	tes réelles	315 083,63	0,00	316 464,63	316 464,63	316 464,63
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	38 955,00		0,00	0,00	0,00
71355	Variat° stocks terrains aménagés	38 955,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4) (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recet	tes d'ordre	38 955,00		0,00	0,00	0,00

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00

#### COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DE FAYENCE - Zone d'Activités de BROVES - BP - 2025

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200004802-20250409-250409-16-BF

Accusé certifié exécutoire

e préfet : 14/04/2025 Publication: 15/04/2025

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040) (RF 043 = DF 043).

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(8) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.

(9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

= Différence ICNE N - ICNE N-1

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200004802-20250409-250409-16-BF

Accusé certifié exécutoire

IV – ANNEXES  Réception par le préfet : 14/0 Publication : 15/04/2025	4/2025 <b> V</b>
A - PRESENTATION CROISEE - SECTION D'INVESTISSEMENT - VUE D'ENSEMBLE	A1

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof.,apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2025 Publication : 15/04/2025

IV – ANNEXES		 IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE	(suite)	A1

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200004802-20250409-250409-16-BF

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique			exécutoire e préfet : 14/04/ b/Pohotion⊋en réserve	TOTAL
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

Accusé certifié exécutoire

IV – ANNEXES Reception par le préfet : 14/04/20	25 <b> V</b>
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.01

#### 01 – OPERATIONS NON VENTILABLES

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables
	DEPENSES	0,00
	RECETTES	0,00

<sup>(1)</sup> Détailler les comptes à trois chiffres.

Accusé certifié exécutoire

IV – ANNEXES  Reduse tending exection Publication part le préfet Publication : 15/04/2029	
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900

# FONCTION 0 - Services généraux

		02 Administration générale							
Article / compte nature (1)	Libellé	020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux			
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			

<sup>(1)</sup> Détailler les comptes à trois chiffres.

Accusé certifié exécutoire

IV – ANNEXES Reception par le préfet : 14/	4/2025 IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900

#### FONCTION 0 - Services généraux (suite 1)

	03 Conseils							
Article / compte	Libellé	031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social	033 Conseil cult., éduc.,	03 Conseil éco.,soc.,er		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
nature (1)			région./Conseil dév.	env.	0341	0342		
					Section éco., sociale et environnem.	Section culture, éducation et sports		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

<sup>(1)</sup> Détailler les comptes à trois chiffres.

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2025 Publication : 15/04/2025

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900

# FONCTION 0 - Services généraux (suite 2)

			04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.					
Article / compte nature (1)	Libellé	041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	045 Actions internationales	048 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

<sup>(1)</sup> Détailler les comptes à trois chiffres.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200004802-20250409-250409-16-BF

Accusé certifié exécutoire

IV – ANNEXES  Réception par le préfet : 14/0 Publication : 15/04/2025	4/2025 <b> \</b>
A - PRESENTATION CROISEE - SECTION DE FONCTIONNEMENT - VUE D'ENSEMBLE	A2

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof.,apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)	4-3 APA
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2025 Publication : 15/04/2025

IV – ANNEXES	IV
A - PRESENTATION CROISEE - SECTION DE FONCTIONNEMENT - VUE D'ENSEMBLE (suite)	A2

Chapitre nature	Libellé	4-4 RSA / Régularisation de RMI	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

Accusé certifié exécutoire

IV – ANNEXES Réception par le préfet : 14/04/20	25 <b> V</b>
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.01

#### 01 – OPERATIONS NON VENTILABLES

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables
	DEPENSES	0,00
	RECETTES	0,00

<sup>(1)</sup> Détailler les comptes à trois chiffres.

Accusé certifié exécutoire

IV – ANNEXES  Réception par le préfet : 14/04/2 Publication : 15/04/2025	025	V
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.	.930

# FONCTION 0 - Services généraux

		02 Administration générale							
Article / compte nature (1)	Libellé	020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux			
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			

<sup>(1)</sup> Détailler les comptes à trois chiffres.

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2025 Publication : 15/04/2025

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.930

# FONCTION 0 - Services généraux (suite 1)

			03 Conseils										
Article / compte	Libellé	031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social	033 Conseil cult., éduc.,	03 Conseil éco.,soc.,er		035 Conseil de territoire	038 Autres instances					
nature (1)			région./Conseil dév.	env.	0341	0342							
					Section éco., sociale et environnem.	Section culture, éducation et sports							
DEPENSES		0,00 0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00					
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00					

<sup>(1)</sup> Détailler les comptes à trois chiffres.

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2025 Publication : 15/04/2025

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.930

# FONCTION 0 - Services généraux (suite 2)

Article / compte nature Libellé				Соор.с	04 décent.,act° interrég.,eur.,	intern.		
	Libellé	041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	045 Actions internationales	048 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

<sup>(1)</sup> Détailler les comptes à trois chiffres.

Accusé certifié exécutoire

IV – ANNEXES Réception	par le préfet : 14/04/2025
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	B1.1

**B1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)** 

BILL BETALE DES ONEBITS DE TRESONENIE (1)										
	Date de la			Montant des rem	boursements N-1					
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Intérêts (3)	Remboursement du tirage	Encours restant dû au 01/01/N				
5191 Avances du Trésor										
5192 Avances de trésorerie										
51931 Lignes de trésorerie										
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt										
5194 Billets de trésorerie										
5198 Autres crédits de trésorerie										
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00				

<sup>(1)</sup> Circulaire n° NOR: INTB8900071C du 22/02/1989.

<sup>(2)</sup> Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article M. 4221-5 du CGCT).

<sup>(3)</sup> Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615.

Accusé certifié exécutoire

IV – ANNEXES  Réception par le préfet : 14/04/2	025	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DÉ DETTE		B1.2

# **B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)**

					Emprunts et		rigine du contrat	<u> </u>					
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux actuariel	Devise	Pério- dicité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé O/N	Caté- gorie d'em- prunt (8)
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00								
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					0,00								
1641 Emprunts en euros (total)					0,00								
1643 Emprunts en devises (total)					0,00								
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00								
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00								
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00								
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00								
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00								
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00								
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00								
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00								
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00								

										certifié ex				
					Emprunts e	t dettes à l'o	rigine du contrat			en par le i			225	
			Date			Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux	intelicat	ion : 15/0	4/2025 Pério-	14/04/24	Possibilité	Caté-
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)			Niveau de taux (5)	Taux actuariel	Devise	dicité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	de rembour- sement anticipé O/N	gorie d'em- prunt (8)
1681 Autres emprunts (total) (9)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					0,00									

- (1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.
- (2) Nominal : montant emprunté à l'origine.
- (3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
- (4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).
- (5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.
- (6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle , B : bimestrielle, T : trimestrielle, X autre.
- (7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres à préciser.
- (8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).
- (9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

Accusé certifié exécutoire

IV – ANNEXES  Réception par le préfet : 14/04/ Publication : 15/04/2025	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	B1.2

# B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

		DIL IN	<u> </u>	ON PAR NATUR			s et dettes au 01/01		o, (Juito)			
						Imprunt	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice		
<b>Nature</b> (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	ICNE de l'exercice
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

#### COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DE FAYENCE - Zone d'Activités de BROVES - BP - 2025

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200004802-20250409-250409-16-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2025

Publication: 15/04/2025

(11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

- (12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales)

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

- (13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
- (14) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.
- (15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.
- (16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.
- (17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

Accusé certifié exécutoire

# IV - ANNEXES Réception par le préfet : 14/04/2025 IV ANNEXES PATRIMONIALES - ETAT DE LA DETTE - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX B1.3

B1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

<del></del>			. / (( ) )			1017111	<u> </u>	OIKE DE	AUX (HUNG	<u> </u>				
Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couver- ture éventu- elle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

- (1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.
- (2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.
- (3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.
- (4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 5 : écarts d'i
- (5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.
- (6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.
- (7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.
- (8) Montant, index ou formule.
- (9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.
- (10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 668.
- (11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

Accusé certifié exécutoire

IV – ANNEXES  Réception par le préfet : 14/04	/2025	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS		B1.4

**B1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)** 

		D1.4 111 0E0	GIE DE LA REPAR	TITION DE E ENOC	ONO (1)		
Ind	dices sous-jacents	(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecarts d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecarts d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
unique). Taux variable simple plafonné ( <i>cap</i> ) ou encadré ( <i>tunnel</i> )	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
(C) Option d'échange (swaption)	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
capé	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
_	Nombre de produits						0
(F) Autres types de structures	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

<sup>(1)</sup> Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

Accusé certifié exécutoire

IV – ANNEXES	eception par le préfet : 14/04/20	025	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVI	ERTURE		31.5

# **B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)**

	Emp	runt couvert						Instrument de co	uverture				
Instruments de couverture						Nature de la				Périodicité		Primes éve	ntuelles
(Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

<sup>(1)</sup> Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

<sup>(2)</sup> Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

<sup>(3)</sup> Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, tunnel, swaption).

<sup>(4)</sup> Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2025 Publication : 15/04/2025

IV – ANNEXES	- IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	B1.5

**B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)** 

		Effet de l'instrument de couverture							
Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le	Taux payé			Taux reçu	(7)	Charges et produits constate	Catégorie d'emprunt (8)		
numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	-	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

<sup>(5)</sup> Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

<sup>(6)</sup> Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

<sup>(7)</sup> A compléter si l'instrument de couverture est un swap.

<sup>(8)</sup> Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

Accusé certifié exécutoire

IV – ANNEXES	Réception par le préfet : 14	/04/2025 <b>V</b>
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D	O'UN AUTRE ORGANISME	B1.6

B1.6 – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au 01/01/N	Annuité à payer au cours de		Oont
PAR PRÊTEUR			l'exercice	Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Auprès des organismes de droit privé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Auprès des organismes de droit public	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dette provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées).	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

<sup>(1)</sup> Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

<sup>(2)</sup> La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la collectivité.

<sup>(3)</sup> Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DE FAYENCE - Zone d'Activités de BROVES - BP - 2025
---

IV – ANNEXES	Réception par le préfet :	14/04/202 <b>N</b>
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – AUTRES DETTES		B1.7

# **B1.7 – AUTRES DETTES**

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

IV – ANNEXES	Réception par le p Publication : 15/04	réfet : 14/04/2 <b>1/</b> 25 /2025	
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N		B9	

#### **B9 - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N**

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental adjoint - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (I) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

<sup>(1)</sup> Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

<sup>(2)</sup> Catégories : A, B ou C.

<sup>(3)</sup> Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non comptet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

<sup>(4)</sup> Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques \* quotité de temps de travail \* période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 \* 6 / 12).

<sup>(5)</sup> Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

Accusé certifié exécutoire

IV – ANNEXES	Publication : 15/04	1/2025 <b>IV</b>
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N		B9

B9 - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES	SECTEUR	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
	(1)	(2)	Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A. B et C.

(2) SECTEUR ADM: Administratif.

TECH : Technique.

URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).

S : Social.

MS : Médico-social.

MT : Médico-technique.

SP: Sportif. CULT : Culturel

ANIM : Animation.

POL: Police.

POMP : Sapeurs-pompiers.

X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION: Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP)

332-23-1°: Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois. 332-23-2°: Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.

332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans

332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.

332-14: Vacance temporaire d'un emploi.

332-8-1°: Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

332-8-2°: Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.

332-8-3°: Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.

332-8-4°: Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.

332-8-5°: Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.

332-8-6°: Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.

327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.

332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.

332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.

326 352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L.352).

343-1 343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).

333-1 333-10 : Collaborateurs de cabinet. 333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

IV – ANNEXES	Accusé certifié exécutoire
ANNEXES BUDGETAIRES	Réception par le préfet : 14/04/2025
EQUILIBRE BUDGETAIRE	Publication : 15/04/2025 <b>C1.1</b>

#### DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS

#### Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	-178 538,00	-178 538,00
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	0,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	-178 538,00	-178 538,00

# Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Affectation au 1068 (C)	0,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	-178 538,00	-178 538,00
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	-178 538,00	-178 538,00

# COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Propositions nouvelles	Vote
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)	123 774,00	123 774,00
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)	0,00	0,00
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	-123 774,00	-123 774,00

<sup>(1)</sup> Eléments à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique

<sup>(2)</sup> Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

<sup>(3)</sup> Les RAR étant intégrés au calcul des ressources propres provenant des exercices antérieurs, seuls les crédits de l'exercice sont à inscrire. Le détail des crédits est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

IV – ANNEXES	003-200004002-20250409-250409-16-BF
ANNEXES BUDGETAIRES	Réception par le préfet : 14/04/2025
EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES	Publication : 15/04/2025 <b>C1.2</b>

#### **DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSE PROPRES	S TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES S = A + B	123 774,00	1 123 774,00
16 Empru	nts et dettes assimilées (A)	123 774,00	123 774,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	123 774,00	123 774,00
Dépenses	et transferts à déduire des ressources propres (B)	0,00	0,00
10	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	0,00	0,00

<sup>(1)</sup> Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

<sup>(2)</sup> Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

IV – ANNEXES	003-200004002-20250409-250409-16-BF
ANNEXES BUDGETAIRES	Réception par le préfet : 14/04/2025
EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES	Publication : 15/04/2025 <b>C1.3</b>

#### **RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTE	ES (RESSOURCES PROPRES) = a + b	0,00	III 0,00
Ressourc	es propres externes de l'année (a)	0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement (3)	0,00	0,00
10227	Versement pour sous densité	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées		
27	Autres immobilisations financières		
Ressourc	es propres internes de l'année (b) (4)	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées		
27	Autres immobilisations financières		
28	Amortissement des immobilisations		
29	Dépréciations des immobilisations		
31	Matières premières (et fournitures) (5)		
33	En-cours de production de biens (5)		
35	Stocks de produits (5)		
39	Dépréciation des stocks et en-cours		
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49	Dépréciation des comptes de tiers		
59	Dépréciation des comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00

 $<sup>\</sup>textbf{(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 \ sont \`a \ détailler \ conformément \ au \ plan \ de \ comptes.}$ 

<sup>(2)</sup> Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

<sup>(3)</sup> Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

<sup>(4)</sup> Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

<sup>(5)</sup> Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

#### COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DE FAYENCE - Zone d'Activités de BROVES - BP - 2025

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

	002 200004002 20250400 250400 46 BF
V ADDETE ET CICNATUDEC	000-200004002-20200400-200400-10-01
V – ARRETE ET SIGNATURES	Accusé certifié exécutoire V
ARRETE ET SIGNATURES	Réception par le préfet : 14/04/2025
	Publication : 15/04/2025

Nombre de membres en exercice : 0 Nombre de membres présents : 0 Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES:

Pour: 0 Contre: 0 Abstentions: 0

Date de convocation :

Présenté par (1),

A, le

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A, le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3).

	•
ALEXANDRE Coraline	
AUGIER Sylvain	
BERNARD Laurence	
BLANC Maryvonne	
BOUCHARD Rene	
BOUGE Camille	
CAUVY Brigitte	
CAVALLIER Francois	
COULON Christian	
COURANT Aurelie	
DE CLARENS Patrick	
DUMESNY Patrice	
DURAND-TERRASSON Philippe	
FAUR Lois	
HENRY Bernard	
HUET Jean-Yves	
LEFEBVRE Ophelie	
MANKAI Marie-Josee	
MARIET Claudette	

#### COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DE FAYENCE - Zone d'Activités de BROVES - BP - 2025

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

, , , , , , , , , , , , , , , , , , ,	3-200004802-20250409-25 <b>4</b> 09-16-BF
ARREIE EI SIGNATURES	cuse certifie executoire
Re Pu	ception par le préfet : 14/04/2025 blication : 15/04/2025
MARIN Daniel	
MARTEL Nicolas	
MENUT Elisabeth	
ORFEO Marco	
PERRET Michele	
RAYNAUD Michel	
REZK Michel	
ROBBE Myriam	
SAILLET Jerome	
THEODOSE Christian	
UGO Rene	

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A, le

<sup>(1)</sup> Indiquer « la présidente » ou « le président ».

<sup>(2)</sup> Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

<sup>(3)</sup> L'ajout des signataires est désormais facultatif.

 V – ARRETE ET SIGNATURES
 083-200004802-20250409-250409-16-BF

 ARRETE ET SIGNATURES
 Accusé certifié exécutoire

 Réception par le préfet : 14/04/2025
 Publication : 15/04/2025

Nombre de membres en exercice : 30 Nombre de membres présents : 21 Nombre de suffrages exprimés : 23

VOTES:

Pour : 77
Contre : 0
Abstentions : 0

+ 6 procurations
Date de convocation: 02 | 04 | 2025

Présenté par (1), le Président A. le Tourettes, le 09/04/2025 Le Président René UGO

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ordunairo.

A, le Tourne le 09/04/2025

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3).

ALEXANDRE Coraline	1
AUGIER Sylvain Julien	
BERNARD Laurence	Marti.
BLANC Maryvonne	Mistauc.
BOUCHARD Rene	<b>D</b>
BOUGE Camille	3
CAUVY Brigitte	Mi
CAVALLIER Francois	
COULON Christian	Que live
COURANT Aurelie	PT0 )
DE CLARENS Patrick	71.(-)
DUMESNY Patrice	Aug
DURAND-TERRASSON Philippe	
FAUR Lois	
HENRY Bernard	All
HUET Jean-Yves	14. W
LEFEBVRE Ophelie	Ath
MANKAI Marie-Josee	
MARIET Claudette	PARIL

#### COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DE FAYENCE - Zone d'Activités de BROVES - BP - 2025

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

V – ARRETE ET SIGNATURES	083-200004802-2 <b>0</b> 250409-25 <b>V</b> 409-16-BF
ARRETE ET SIGNATURES	Accusé certifié executoire A
	Réception par le préfét : 14/04/2025 Publication : 15/04/2025
MARIN Daniel	
MARTEL Nicolas	/////-
MENUT Elisabeth	
ORFEO Marco	20
PERRET Michele	Aiet
RAYNAUD Michel	1
REZK Michel	
ROBBE Myriam	123W
SAILLET Jerome	
THEODOSE Christian	
UGO Rene	

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A, le

<sup>(1)</sup> Indiquer « la présidente » ou « le président ».

<sup>(2)</sup> Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

<sup>(3)</sup> L'ajout des signataires est désormais facultatif,

083-200004802-20250409-250409-17-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2025 Publication : 15/04/2025

REPUBLIQUE FRANCAISE - Département du Var

#### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE FAYENCE

 En exercice
 30
 SÉANCE DU MERCREDI 09 AVRIL 2025 À 18h00

 Présents
 21
 Secrétaire de séance : Elisabeth MENUT

 Pouvoirs
 6
 DCC n° 250409/17
 Date de convocation : 02-04-2025

 Absents
 3

 Suffrages exprimés
 27

Se sont réunis les membres du conseil communautaire sous la présidence de René UGO :

<u>Présents</u>: René UGO, Camille BOUGE, Marco ORFÉO, Michel RAYNAUD, Maryvonne BLANC, Elisabeth MENUT, Patrice DUMESNY, Marie-Josée MANKAÏ, Brigitte CAUVY, Myriam ROBBE, Nicolas MARTEL, Jean-Yves HUET, Ophélie LEFEBVRE, Christian THEODOSE, Patrick de CLARENS, Julien AUGIER, René BOUCHARD, Daniel MARIN, Michel REZK, François CAVALLIER, Christian COULON

<u>Absents excusés</u>: Bernard HENRY (pouvoir à O. LEFEBVRE), Claudette MARIET (pouvoir P. de CLARENS), Jérôme SAILLET (pouvoir à M. ORFEO), Michèle PERRET (pouvoir à P. DUMESNY), Laurence BERNARD (pourvoir à J-Y. HUET), Aurélie COURANT (pouvoir à F. CAVALLIER), Loïs FAUR, Coraline ALEXANDRE, Philippe DURAND-TERRASSON

#### BUDGET ANNEXE DE L'EAU : APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2025

Il est demandé au conseil communautaire de se prononcer sur le budget primitif 2025 du budget annexe de l'eau, arrêté comme suit :

Recettes de fonctionnement : 14 987 000.00€
 Dépenses de fonctionnement : 14 987 000.00€
 Recettes d'investissement : 15 072 759.76€
 Dépenses d'investissement : 15 072 759.76€

#### LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'instruction budgétaire et comptable M49,

VU le débat d'orientation budgétaire du 19 mars 2025,

VU le projet de budget primitif 2025 du budget annexe de l'eau,

#### ENTENDU cet exposé,

#### APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ (2 ABSTENTIONS : M. ORFEO - J. SAILLET) :

- APPROUVE le Budget Primitif du budget annexe de l'eau pour l'exercice 2025 comme suit :

Recettes de fonctionnement : 14 987 000.00€
 Dépenses de fonctionnement : 14 987 000.00€
 Recettes d'investissement : 15 072 759.76€
 Dépenses d'investissement : 15 072 759.76€

- VOTE ce budget comme suit :

o au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,

o au niveau du chapitre pour la section d'investissement.

Elisabeth MENUT Secrétaire de séance Tourrettes, le 14 avril 2025

René UGC Président

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens» accessible par le site internet www.telerecours.fr

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 083-200004802-20250409-250409-17-BF

Accusé certifié exécutoire

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Réception par le préfet : 14/04/2025 Publication : 15/04/2025

Numéro SIRET 20000480200068

COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT COMMUNAUTE DE COMMUNES dont la population est de 3500 habitants et plus COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DE FAYENCE

POSTE COMPTABLE DE : SCG DE L'ESTEREL

#### **SERVICE PUBLIC LOCAL**

M. 49 (1)

### **Budget primitif**

BUDGET: EAU (2)

**ANNEE 2025** 

<sup>(1)</sup> Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 43 ou M. 49.

<sup>(2)</sup> Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

083-200004802-20250409-250409-17-BF

43

#### Accusé certifié exécutoire

I - Informations générales	Réception par le préfet : 14/04/2025 Publication : 15/04/2025
Modalités de vote du budget	1 dblication : 10/04/2020

**Sommaire** 

1 - Informations generales	Publication: 15/04/2025
Modalités de vote du budget	3
II - Présentation générale du budget	
A1 - Vue d'ensemble - Sections	4
A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres	5
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	7
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	9
B2 - Balance générale du budget - Recettes	10
III - Vote du budget	
A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses	12
A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes	14
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	16
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	18
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	19
IV - Annexes	
A - Eléments du bilan	
A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	20
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	21
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	26
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	27
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	28
A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes	30
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	31
A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations	32
A3.2 - Etalement des provisions	33
A4.1 - Equilibre des opérations financières	34
A4.2 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	35
A4.3 - Equilibre des opérations financières - Recettes	36
A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation	•
A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissem	•
A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Expl A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Inve	
A6 - Etat des charges transférées	Sans Objet Sans Objet
A7 - Détail des opérations pour compte de tiers	Sans Objet
B - Engagements hors bilan	Sams Cojec
B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.5 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B1.6 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.7 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	37
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
C - Autres éléments d'informations	·
C1.1 - Etat du personnel	38
C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par	
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2)	Sans Objet
C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3)	Sans Objet
D - Arrêté et signatures	Zamb Gojet
D - Miles et signatures	

<sup>(1)</sup> Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M. 49.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

D - Arrêté et signatures

<sup>(2)</sup> Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

<sup>(3)</sup> Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

	000 00000 1000 00050 100 050 100 17	
L INFORMATIONS OFNERAL FO	<del></del>	-Bi
I – INFORMATIONS GENERALES	Accusé certifié exécutoire	
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	7.100000 00711110 071000110110	
MODALITEO DE VOTE DO BODOET	Réception par le préfet : 14/04/2025	
	Publication: 15/04/2025	

- I L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
- sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

- II En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».
- III Les provisions sont (3) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .
- IV La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (4) cumulé de l'exercice précédent.
- V Le présent budget a été voté (5) avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.
- (1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».
- (2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.
- (3) A compléter par un seul des deux choix suivants :
  - semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
  - budgétaires (délibération n° ....... du ......).
- (4) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».
- (5) A compléter par un seul des trois choix suivants :
  - sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
  - avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif,
  - avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

	II – PRESENTAT	ION GENERALE DU BUDGE	T Accusé certifié exécutoire
	VI	UE D'ENSEMBLE	Réception par le préfet : 14/04/2025
		EXPLOITATION	Publication : 15/04/2025
		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LASECTION D'EXPLOITATION
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	14 987 000,00	10 332 166,37
	+	+	+
R E P	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
O R T	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)		
S	6.1.1 = (2)	0,00	4 654 833,63
R	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)	14 987 000,00	14 987 000,00
		INVESTISSEMENT	
		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LASECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	10 932 622,27	12 430 093,31
	+	+	+
REP	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	4 140 137,49	1 850 408,10
O R	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	(si solde négatif)	(si solde positif)
T S	(2)	0,00	792 258,35
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	15 072 759,76	15 072 759,76
_		TOTAL	
	TOTAL DU BUDGET (3)	30 059 759,76	30 059 759,76

<sup>(1)</sup> Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

<sup>(2)</sup> A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

<sup>(3)</sup> Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

## II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES

N83-200004802-20250400-250400-17-BF
Accusé certifié exécutoire

Publication: 15/04/2025

#### **DEPENSES D'EXPLOITATION**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	1 897 045,16	0,00	2 667 758,00	2 667 758,00	2 667 758,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	2 970 035,00	0,00	2 970 035,00	2 970 035,00	2 970 035,00
014	Atténuations de produits	1 592 500,00	0,00	1 410 000,00	1 410 000,00	1 410 000,00
65	Autres charges de gestion courante	128 000,00	0,00	153 000,00	153 000,00	153 000,00
To	otal des dépenses de gestion des services	6 587 580,16	0,00	7 200 793,00	7 200 793,00	7 200 793,00
66	Charges financières	166 040,59	0,00	164 113,96	164 113,96	164 113,96
67	Charges exceptionnelles	173 000,00	0,00	60 000,00	60 000,00	60 000,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	9 397,00		13 898,00	13 898,00	13 898,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	200 426,49		282 128,82	282 128,82	282 128,82
Tot	al des dépenses réelles d'exploitation	7 136 444,24	0,00	7 720 933,78	7 720 933,78	7 720 933,78
023	Virement à la section d'investissement (6)	3 335 000,00		5 500 000,00	5 500 000,00	5 500 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	1 669 514,90		1 766 066,22	1 766 066,22	1 766 066,22
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Tot	al des dépenses d'ordre d'exploitation	5 004 514,90		7 266 066,22	7 266 066,22	7 266 066,22
	TOTAL	12 140 959,14	0,00	14 987 000,00	14 987 000,00	14 987 000,00

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2) 0,00

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES 14 987 000,00

#### RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	1 620,29	1 620,29	1 620,29
70	Ventes produits fabriqués, prestations	7 999 759,44	0,00	9 626 076,00	9 626 076,00	9 626 076,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	25 030,87	25 030,87	25 030,87
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		7 999 759,44	0,00	9 652 727,16	9 652 727,16	9 652 727,16
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
To	otal des recettes réelles d'exploitation	8 000 259,44	0,00	9 652 727,16	9 652 727,16	9 652 727,16
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	656 000,00		679 439,21	679 439,21	679 439,21
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
To	tal des recettes d'ordre d'exploitation	656 000,00		679 439,21	679 439,21	679 439,21
	TOTAL	8 656 259,44	0,00	10 332 166,37	10 332 166,37	10 332 166,37

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2) 4 654 833,63

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES 14 987 000,00

#### Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION	6 586 627,01
D'INVESTISSEMENT (8)	

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200004802-20250409-250409-17-BF

Accusé certifié exécutoire

(1) Cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent de l'exercice precédent d

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(5) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(6) DE 023 = RI 021; DI 040 = RE 042; RI 040 = DE 042; DI 041 = RI 041; DE 043 = RE 043.

(7) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, en M. 41 et M. 43.

(8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 - RE 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES 83-200004802-20250409-250409-17-BF

Publication: 15/04/2025

#### **DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	729 000,00	143 803,01	585 500,00	585 500,00	729 303,01
21	Immobilisations corporelles	1 179 637,00	36 329,51	703 000,00	703 000,00	739 329,51
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	10 063 116,40	3 960 004,97	7 385 421,92	7 385 421,92	11 345 426,89
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	11 971 753,40	4 140 137,49	8 673 921,92	8 673 921,92	12 814 059,41
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	391 500,00	0,00	434 261,14	434 261,14	434 261,14
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	6 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	398 400,00	0,00	434 261,14	434 261,14	434 261,14
45	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		12 370 153,40	4 140 137,49	9 108 183,06	9 108 183,06	13 248 320,55
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	656 000,00		679 439,21	679 439,21	679 439,21
041	041 Opérations patrimoniales (4)			1 145 000,00	1 145 000,00	1 145 000,00
Total	des dépenses d'ordre d'investissement	856 000,00		1 824 439,21	1 824 439,21	1 824 439,21
	TOTAL	13 226 153,40	4 140 137,49	10 932 622,27	10 932 622,27	15 072 759,76

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1) 0,00 =

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 15 072 759,76

#### **RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
13	Subventions d'investissement	4 961 638,50	1 850 408,10	2 021 556,05	2 021 556,05	3 871 964,15
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	3 060 000,00	0,00	500 000,00	500 000,00	500 000,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Т	Total des recettes	8 021 638,50	1 850 408,10	2 521 556,05	2 521 556,05	4 371 964,15
	d'équipement					
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	827 399,76	0,00	1 497 471,04	1 497 471,04	1 497 471,04
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total d	les recettes financières	827 399,76	0,00	1 497 471,04	1 497 471,04	1 497 471,04
45	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Tota	l des recettes réelles	8 849 038,26	1 850 408,10	4 019 027,09	083-2000 <b>0 d B9 027 (109</b> 5	)409-250 <b>5/86914/35</b> 3 <b>F9</b>
·	d'investissement				Accusé certifié exécut	oire
021	Virement de la section d'exploitation (4)	3 335 000,00			Réception ฮีอิ คิ	
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	1 669 514,90		1 766 066,22	1 766 066,22	1 766 066,22
041	Opérations patrimoniales (4)	200 000,00		1 145 000,00	1 145 000,00	1 145 000,00
	des recettes d'ordre d'investissement	5 204 514,90		8 411 066,22	8 411 066,22	8 411 066,22
	TOTAL	14 053 553,16	1 850 408,10	12 430 093,31	12 430 093,31	14 280 501,41

	<u>'</u>
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	792 258,35
	=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	15 072 759,76

Pour information:

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (8)	6 586 627,01
--	--------------

- (1) cf. Modalités de vote I.
- (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (4) DE 023 = RI 021; DI 040 = RE 042; RI 040 = DE 042; DI 041 = RI 041; DE 043 = RE 043.
- (5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.
- (6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).
- (7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.
- (8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 RE 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET BALANCE GENERALE DU BUDGET 3-200004002-20250409-250409-17-DF

Publication: 15/04/2025

1 - DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	2 667 758,00		2 667 758,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	2 970 035,00		2 970 035,00
014	Atténuations de produits	1 410 000,00		1 410 000,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	153 000,00		153 000,00
66	Charges financières	164 113,96	0,00	164 113,96
67	Charges exceptionnelles	60 000,00	0,00	60 000,00
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	13 898,00	1 766 066,22	1 779 964,22
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (4)	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	282 128,82		282 128,82
023	Virement à la section d'investissement		5 500 000,00	5 500 000,00
	Dépenses d'exploitation – Total	7 720 933,78	7 266 066,22	14 987 000,00

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE 0,00

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES 14 987 000,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement reçues	0,00	299 439,21	299 439,21
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	434 261,14	0,00	434 261,14
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	729 303,01	0,00	729 303,01
21	Immobilisations corporelles (6)	739 329,51	530 000,00	1 269 329,51
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	11 345 426,89	995 000,00	12 340 426,89
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciation des immobilisations		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours		0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
3	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
	Dépenses d'investissement – Total	13 248 320,55	1 824 439,21	15 072 759,76

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
	=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	15 072 759,76

<sup>(1)</sup> Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

<sup>(2)</sup> Voir liste des opérations d'ordre.

<sup>(3)</sup> Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

<sup>(4)</sup> Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

<sup>(5)</sup> Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

<sup>(6)</sup> Hors chapitres « opérations d'équipement ».

<sup>(7)</sup> Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

#### II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET BALANCE GENERALE DU BUDGET

03-200004002-20250403-250409-17-BF

Publication : 15/04/2025

2 - RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	1 620,29		1 620,29
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	9 626 076,00		9 626 076,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		380 000,00	380 000,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	25 030,87		25 030,87
75	Autres produits de gestion courante	0,00		0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	299 439,21	299 439,21
78	Reprise amort., dépreciat° et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
	Recettes d'exploitation – Total	9 652 727,16	679 439,21	10 332 166,37

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE 4 654 833,63

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES 14 987 000,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement reçues	3 871 964,15	0,00	3 871 964,15
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	500 000,00	0,00	500 000,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	150 000,00	150 000,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	995 000,00	995 000,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		1 763 551,32	1 763 551,32
29	Dépréciation des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		2 514,90	2 514,90
491	Dépréciations des comptes de clients		0,00	0,00
3	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation		5 500 000,00	5 500 000,00
	Recettes d'investissement – Total	4 371 964,15	8 411 066,22	12 783 030,37

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE 792 258,35

+

AFFECTATION AUX COMPTES 106 1 497 471,04

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 15 072 759,76

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200004802-20250409-250409-17-BF

Accusé certifié exécutoire

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires. (2) Voir liste des opérations d'ordre.

- (3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
- (4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
- (6) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, en M. 41 et en M. 43.

Réception par le préfet : 14/04/2025 Publication : 15/04/2025

III – VOTE DU BUDGET

Accusé certifié exécutoire

SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES

Décention per le préfet : 14/04/2021

Publication : 15/04/2025

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général (5) (6)	1 897 045,16	2 667 758,00	2 667 758,00
605	Achats d'eau	300 000,00	333 000,00	333 000,00
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie	171 000,00	171 000,00	171 000,00
6063	Fournitures entretien et petit équipt	148 100,00	148 100,00	148 100,00
6064	Fournitures administratives	9 300,00	6 000,00	6 000,00
6066	Carburants	77 100,00	64 000,00	64 000,00
6068	Autres matières et fournitures	251 200,00	282 000,00	282 000,00
611	Sous-traitance générale	61 800,00	52 000,00	52 000,00
6135	Locations mobilières	46 800,00	30 000,00	30 000,00
61521	Entretien, réparations bâtiments publics	0,00	1 500,00	1 500,00
61523	Entretien, réparations réseaux	240 000,00	315 000,00	315 000,00
61551	Entretien matériel roulant	100 000,00	70 000,00	70 000,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	25 000,00	25 000,00	25 000,00
6156	Maintenance	13 000,00	16 000,00	16 000,00
6161	Multirisques	21 500,00	21 500,00	21 500,00
6162	Assurance obligatoire dommage construct°	0,00	30 000,00	30 000,00
618	Divers	44 400,00	44 400,00	44 400,00
6226	Honoraires	88 300,00	108 300,00	108 300,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	25 000,00	25 000,00	25 000,00
6228	Divers	1 000,00	26 000,00	26 000,00
6231	Annonces et insertions	2 100,00	8 100,00	8 100,00
6238	Divers	40 000,00	40 000,00	40 000,00
6241	Transports sur achats	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6251	Voyages et déplacements	2 500,00	2 500,00	2 500,00
6257	Réceptions	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6261	Frais d'affranchissement	50 200,00	50 200,00	50 200,00
6262	Frais de télécommunications	84 000,00	78 200,00	78 200,00
627	Services bancaires et assimilés	3 200,00	4 000,00	4 000,00
6281	Concours divers (cotisations)	3 500,00	3 500,00	3 500,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	15 000,00	17 000,00	17 000,00
62871	Remb. frais à la coll. de rattachement	57 845,16	54 000,00	54 000,00
6354	Droits d'enregistrement et de timbre	4 000,00	4 000,00	4 000,00
63711	Redevance pour prélèvement sur la ressou	0,00	600 258,00	600 258,00
63712	Redevance pour la performance des réseau	0,00	33 000,00	33 000,00
6378	Autres taxes et redevances	9 200,00	2 200,00	2 200,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	2 970 035,00	2 970 035,00	2 970 035,00
6215	Personnel affecté par CL de rattachement	116 435,00	118 000,00	118 000,00
6312	Taxe d'apprentissage	7 700,00	0,00	0,00
6313	Participat° employeurs format° continue	7 600,00	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	1 100,00	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	15 000,00	0,00	0,00
6411	Salaires, appointements, commissions	1 892 400,00	2 821 935,00	2 821 935,00
6413	Primes et gratifications	210 000,00	0,00	0,00
6415	Supplément familial	2 000,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	348 000,00	0,00	0,00
6452	Cotisations aux mutuelles	5 000,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	265 000,00	0,00	0,00
6454	Cotisations au Pôle emploi	39 000,00	0,00	0,00
6458	Cotisat° autres organismes sociaux	31 200,00	0,00	0,00
6472	Versements aux comités d'entreprise	12 000,00	13 000,00	13 000,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	5 400,00	5 400,00	5 400,00
648	Autres charges de personnel	12 200,00	11 700,00	11 700,00
014	Atténuations de produits (7)	1 592 500,00	1 410 000,00	1 410 000,00
701249	Reversement redevance agence de l'eau	1 150 000,00	0,00	0,00
701249	Reversement - redevance agence de l'eau	442 500,00	0,00	0,00
701259	Reversement à l'agence de l'eau - Redeva	0,00	1 410 000,00	1 410 000,00
		128 000,00		
65	Autres charges de gestion courante	15 000,00	153 000,00	153 000,00
6512 6518	Droits d'utilisat° - informatique nuage	30 000,00	12 000,00	12 000,00
6518	Autres	1 30 000,00	53 000,00	53 000,00

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

Chap /	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	08 <b>2 ropositions</b> -2025 A <b>nguvellesti(3)</b> exécu	
art (1)				
6532	Frais de mission élus	1 000,00	Réception pardeogréf Publication 21500000	12E   '
6541	Créances admises en non-valeur	9 500,00		
6542	Créances éteintes	9 500,00	1 000,00	1 000,00
6588	Autres ch. diverses de gestion courante	63 000,00	65 000,00	65 000,00
TOTA	L = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65)	6 587 580,16	7 200 793,00	7 200 793,00
66	Charges financières (b) (8)	166 040,59	164 113,96	164 113,96
66111	Intérêts réglés à l'échéance	159 100,00	154 113,96	154 113,96
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	-3 059,41	0,00	0,00
6688	Autre	10 000,00	10 000,00	10 000,00
67	Charges exceptionnelles (c)	173 000,00	60 000,00	60 000,00
6712	Amendes fiscales et pénales	5 000,00	10 000,00	10 000,00
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	72 000,00	20 000,00	20 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	6 000,00	10 000,00	10 000,00
678	Autres charges exceptionnelles	90 000,00	20 000,00	20 000,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (9)	9 397,00	13 898,00	13 898,00
6817	Dot. dépréc. actifs circulants	9 397,00	13 898,00	13 898,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (e) (10)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (f)	200 426,49	282 128,82	282 128,82
	TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e + f	7 136 444,24	7 720 933,78	7 720 933,78
023	Virement à la section d'investissement	3 335 000,00	5 500 000,00	5 500 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (11) (12)	1 669 514,90	1 766 066,22	1 766 066,22
6811	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	1 667 000,00	1 763 551,32	1 763 551,32
6862	Dot. amort. charges financ. à répartir	2 514,90	2 514,90	2 514,90
TOTAL I	DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	5 004 514,90	7 266 066,22	7 266 066,22
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	5 004 514,90	7 266 066,22	7 266 066,22
	S DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE Total des opérations réelles et d'ordre)	12 140 959,14	14 987 000,00	14 987 000,00

	<u>'</u>
RESTES A REALISER N-1 (13)	0,00
	+
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13)	0,00
	=
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	14 987 000,00

 Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)

 Montant des ICNE de l'exercice
 32 675,55

 - Montant des ICNE de l'exercice N-1
 44 161,80

 = Différence ICNE N – ICNE N-1
 0,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
- (2) Cf. Modalités de vote I.
- (3) Hors restes à réaliser.
- (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.
- (6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.
- (7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 4 et M. 43.
- (8) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.
- (9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
- (10) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
- (11) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.
- (12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (13) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES

scusé certifié exécutoire

Publication: 15/04/2025

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges (5)	0,00	1 620,29	1 620,29
64198	Autres remboursements	0,00	1 620,29	1 620,29
70	Ventes produits fabriqués, prestations	7 999 759,44	9 626 076,00	9 626 076,00
70111	Ventes d'eau aux abonnés	6 162 072,44	7 759 258,00	7 759 258,00
701241	Redevance pollution d'origine domestique	792 053,00	0,00	0,00
701251	Redevance prélèvement ressource en eau	480 814,00	0,00	0,00
701261	Redevance sur la consommation d'eau pota	0,00	1 410 000,00	1 410 000,00
704	Travaux	324 730,00	309 165,00	309 165,00
7064	Locations de compteurs	98 279,00	0,00	0,00
7068	Autres prestations de services	13 986,00	34 736,00	34 736,00
7084	Mise à disposition de personnel facturée	71 660,00	75 000,00	75 000,00
70871	Remb. frais par coll. de rattachement	56 165,00	37 917,00	37 917,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	25 030,87	25 030,87
748	Autres subventions d'exploitation	0,00	25 030,87	25 030,87
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
	TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 013 + 70 + 73 + 74 + 75	7 999 759,44	9 652 727,16	9 652 727,16
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	500,00	0,00	0,00
778	Autres produits exceptionnels	500,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (7)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d	8 000 259,44	9 652 727,16	9 652 727,16
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8) (9)	656 000,00	679 439,21	679 439,21
722	Immobilisations corporelles	350 000,00	380 000,00	380 000,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	306 000,00	299 439,21	299 439,21
043	Opérat° ordre intérieur de la section (8)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	656 000,00	679 439,21	679 439,21
	TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	8 656 259,44	10 332 166,37	10 332 166,37

	<del>+</del>
RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
	+
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	4 654 833,63
	=
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	14 987 000,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.
- (2) Cf. Modalités de vote I.
- (3) Hors restes à réaliser.
- (4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Le compte 699 n'existe pas en M. 49.
- (6) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, M. 41 et M. 43.
- (7)Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
- (8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.
- (9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200004802-20250409-250409-17-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2025 Publication : 15/04/2025

III – VOTE DU BUDGET

Accusé certifié exécuteire
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES

Accusé certifié exécuteire
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES

Accusé certifié exécuteire

			Publication: 15/04/202	5
Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	729 000,00	585 500,00	585 500,00
2031	Frais d'études	707 000,00	558 500,00	558 500,00
2033	Frais d'insertion	0,00	7 000,00	7 000,00
2051	Concessions et droits assimilés	22 000,00	20 000,00	20 000,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	1 179 637,00	703 000,00	703 000,00
21561	Service de distribution d'eau	894 637,00	563 600,00	563 600,00
2182	Matériel de transport	190 000,00	53 000,00	53 000,00
2183	Matériel de bureau et informatique	53 000,00	60 000,00	60 000,00
2184	Mobilier	0,00	5 000,00	5 000,00
2188	Autres immobilisations corporelles	42 000,00	21 400,00	21 400,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	10 063 116,40	7 385 421,92	7 385 421,92
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	10 063 116,40	7 372 821,92	7 372 821,92
238	Avances commandes immo. incorp.	0,00	12 600,00	12 600,00
	Total des dépenses d'équipement	11 971 753,40	8 673 921,92	8 673 921,92
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	391 500,00	434 261,14	434 261,14
1641	Emprunts en euros	391 500,00	434 261,14	434 261,14
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	6 900,00	0,00	0,00
261	Titres de participation	6 900,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	398 400,00	434 261,14	434 261,14
Total	l des dépenses d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES REELLES	12 370 153,40	9 108 183,06	9 108 183,06
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8)	656 000,00	679 439,21	679 439,21
	Reprises sur autofinancement antérieur	306 000,00	299 439,21	299 439,21
139111	Sub. équipt cpte résult. Agence de l'eau	306 000,00	299 439,21	299 439,21
	Charges transférées	350 000,00	380 000,00	380 000,00
21561	Service de distribution d'eau	350 000,00	380 000,00	380 000,00
041	Opérations patrimoniales (9)	200 000,00	1 145 000,00	1 145 000,00
21531	Réseaux d'adduction d'eau	100 000,00	100 000,00	100 000,00
21561	Service de distribution d'eau	0,00	40 000,00	40 000,00
2182	Matériel de transport	0,00	10 000,00	10 000,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	100 000,00	995 000,00	995 000,00
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	856 000,00	1 824 439,21	1 824 439,21
	S DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	13 226 153,40	10 932 622,27	10 932 622,27

	<u> </u>
RESTES A REALISER N-1 (10)	4 140 137,49
	+
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
	=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	15 072 759,76

<sup>(1)</sup> Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

<sup>(2)</sup> Cf. Modalités de vote I.

<sup>(3)</sup> Hors restes à réaliser.

<sup>(4)</sup> Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

<sup>(5)</sup> Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

Accusé certifié exécutoire

083-200004802-20250409-250409-17-BF

(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.

Réception par le préfet : 14/04/2025
Publication : 15/04/2025
Publication : 15/04/2025
Publication : 15/04/2025

	002 200004002 20250400	
III – VOTE DU BUDGET	Accusá cortifiá avácutoiro	111
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTE	S Réception par le préfet : 1	H/04/2025

	<u> </u>	i i	Publication: 15/04/2025		
Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)	
13	Subventions d'investissement	4 961 638,50	2 021 556,05	2 021 556,05	
13111	Subv. équipt Agence de l'eau	2 228 844,00	350 000,00	350 000,00	
13118	Autres Subv. Équipt Etat	856 900,50	13 556,05	13 556,05	
1314	Subv. équipt Communes	1 875 894,00	1 658 000,00	1 658 000,00	
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	3 060 000,00	500 000,00	500 000,00	
1641	Emprunts en euros	3 060 000,00	500 000,00	500 000,00	
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	
	Total des recettes d'équipement	8 021 638,50	2 521 556,05	2 521 556,05	
10	Dotations, fonds divers et réserves	827 399,76	1 497 471,04	1 497 471,04	
1068	Autres réserves	827 399,76	1 497 471,04	1 497 471,04	
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	
	Total des recettes financières	827 399,76	1 497 471,04	1 497 471,04	
Tota	al des recettes d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	
	TOTAL RECETTES REELLES	8 849 038,26	4 019 027,09	4 019 027,09	
021	Virement de la section d'exploitation	3 335 000,00	5 500 000,00	5 500 000,00	
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7)	1 669 514,90	1 766 066,22	1 766 066,22	
28153	Installations à caractère spécifique	1 667 000,00	0,00	0,00	
28156	Matériel spécifique d'exploitation	0,00	1 713 551,32	1 713 551,32	
28182	Matériel de transport	0,00	50 000,00	50 000,00	
4817	Pénalités de renégociation de la dette	2 514,90	2 514,90	2 514,90	
TOTAL DES PRE	LEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION	5 004 514,90	7 266 066,22	7 266 066,22	
041	Opérations patrimoniales (8)	200 000,00	1 145 000,00	1 145 000,00	
2031	Frais d'études	100 000,00	140 000,00	140 000,00	
2033	Frais d'insertion	0,00	10 000,00	10 000,00	
238	Avances commandes immo. incorp.	100 000,00	995 000,00	995 000,00	
	TOTAL RECETTES D'ORDRE	5 204 514,90	8 411 066,22	8 411 066,22	
TOTAL DE	S RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)	14 053 553,16	12 430 093,31	12 430 093,31	

	т
RESTES A REALISER N-1 (9)	1 850 408,10
	+
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9	792 258,35
	=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	15 072 759,76

<sup>(1)</sup> Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

<sup>(2)</sup> Cf. Modalités de vote I.

<sup>(3)</sup> Hors restes à réaliser.

<sup>(4)</sup> Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

<sup>(5)</sup> Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

<sup>(6)</sup> Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DE 042.

<sup>(7)</sup> Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

<sup>(8)</sup> Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

<sup>(9)</sup> Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

	002 200004002 20250400	
III VOTE DU BUDGET	003-200004002-20230403-2	230403-17-01
III – VOTE DU BUDGET	Accusá cortifiá avácutaira	III
DETAIL DEC CHADITOES D'ODED ATION D'ECHIDEMEN	Ticcuso contino oxocutono	D2
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN	Réception par le préfet : 14/	104/2025
	Publication : 15/04/2025	

Cet état ne contient pas d'information.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 083-200004802-20250409-250409-17-BF

Accusé certifié exécutoire

IV – ANNEXES  Réception par le préfet : Publication : 15/04/2025	14/04/2025 <b>V</b>
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORÈRIE	A1.1

A1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

			PITO DE TREGORER	<u>·= ( · /</u>		
	Date de la			Montant des rem	boursements N-1	
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Intérêts (3) Remboursement du tirage		Encours restant dû au 01/01/N
51921 Avances de trésorerie de la collectivité de rattachement						
51928 Autres avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

<sup>(1)</sup> Circulaire n° NOR: INTB8900071C du 22/02/1989.

<sup>(2)</sup> Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

<sup>(3)</sup> Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 083-200004802-20250409-250409-17-BF

Accusé certifié exécutoire

	éception par le préfet : 14/04/20 ublication : 15/04/2025	25	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETT	TE		A1.2

#### A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
					·			Taux	initial		D		Possibilité	2.11
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Niveau de taux (5)	Taux actuariel	Devise	Pério- dicité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	de rembour- sement anticipé O/N	Caté- gorie d'em- prunt (8)
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès					9 708 766,64									
d'établissement de crédit (Total)														
1641 Emprunts en euros (total)					9 708 766,64									
00600485120 (EAU-2010-2)	Crédit Agricole	12/10/2010	05/11/2010	05/08/2011	339 000,00	F	FIXE	2,850	2,866		Α	С	0	A-1
00601357275 (EAU-2017-1)	Crédit Agricole	13/06/2017	19/06/2017	19/06/2018	200 000,00	F	FIXE	1,680	1,695		Α	Р	0	A-1
00601757054 (EAU-2018-1)	Crédit Agricole	28/08/2018	30/08/2018	30/11/2018	100 000,00	F	FIXE	1,330	1,351		Т	Р	0	A-1
00601909539 (EAU-2018-2)	Crédit Agricole	04/10/2018	16/02/2019	06/05/2019	67 000,00	F	FIXE	0,670	0,676		Α	Р	0	A-1
00602024507 (EAU-2019-1)	Crédit Agricole	01/04/2019	15/05/2019	15/08/2019	78 000,00	F	FIXE	1,850	1,862		Т	Р	0	A-1
00602237591 (EAU-2019-2)	Crédit Agricole	24/09/2019	05/11/2019	05/05/2020	320 000,00	F	FIXE	0,890	0,899		S	Р	0	A-1
00602676340 (EAU-2020-2)	Crédit Agricole	15/09/2020	30/09/2020	30/09/2021	1 186 739,32	F	FIXE	1,020	1,033		Α	Р	0	A-1
1241332 (EAU-2020-1)	Caisse des Dépôts et Consignation	01/01/2020	31/03/2013	01/02/2014	160 000,00	F	FIXE	3,920	3,917		А	Р	0	A-1
1356335 (EAU-2016-1)	Caisse des Dépôts et Consignation	23/05/2016	01/07/2016	01/07/2017	240 000,00	V	LIVRETA	1,500	1,621		А	С	0	A-1
1783 (EAU-2021-2)	Agence France Locale	21/09/2021	20/09/2021	20/12/2021	750 000,00	F	FIXE	1,370	1,397		Т	С	0	A-1
2003 082 (EAU-2003-1)	Caisse d'Epargne	18/06/2003	27/07/2003	25/01/2004	225 000,00	F	FIXE	4,720	4,720		Α	Р	0	A-1
2004-179 (EAU-2004-1)	Caisse d'Epargne	09/12/2004	25/01/2005	25/04/2005	500 000,00	F	FIXE	4,640	4,652		Α	Р	0	A-1
2006.085 (EAU-2006-1)	Caisse d'Epargne	09/05/2006	25/05/2006	25/11/2006	100 000,00	F	FIXE	4,100	4,141		S	С	0	A-1
2007.083 (EAU-2007-1)	Caisse d'Epargne	18/05/2007	25/10/2007	25/07/2008	100 000,00	F	FIXE	4,590	4,593		Α	С	0	A-1
2011.123/A1011658 (EAU-2011-1)	Caisse d'Epargne	06/12/2011	15/01/2012	25/04/2012	380 000,00	F	FIXE	4,740	4,804		Т	С	0	A-1
43519825326 (EAU-2005-1)	Crédit Agricole	01/03/2005	03/03/2005	28/06/2005	500 000,00	V	TEC5	3,510	2,092		Т	Р	0	A-1
5440951 (EAU-2021-1)	Caisse des Dépôts et Consignation	16/07/2021	01/09/2021	01/11/2021	750 000,00	V	LIVRETA	1,100	1,588		Т	С	0	A-1
5598907 (EAU-2024-2)	Caisse des Dépôts et Consignation	21/06/2024	01/07/2024	01/10/2024	1 100 000,00	V	LIVRETA	3,400	3,383		Т	С	0	A-1
5598926 (EAU-2024-1)	Caisse des Dépôts et Consignation	18/06/2024	01/07/2024	01/10/2024	900 000,00	V	LIVRETA	3,400	3,377		Т	С	0	A-1
A1009093 (EAU-2006-3)	Caisse d'Epargne	23/06/2006	23/06/2006	25/06/2009	300 000,00	F	FIXE	4,930	3,948		Т	Р	0	A-1
A1016989 (EAU-2016-2)	Caisse d'Epargne	15/11/2016	25/02/2017	25/05/2017	250 000,00	F	FIXE	1,670	1,681		Т	Р	0	A-1

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)  MON532653EUR (EAU-2010-1)  SFIL  Date de signature  Date de mobilisation (1)  Nominal (2)  SFIL  Date de signature  Date de signature  Date de mobilisation (1)  Nominal (2)  SFIL  Date de signature  Nominal (2)  Nominal (2)  SFIL  Date de signature  Nominal (2)  Nominal (2)  SFIL  Date de taux  d'intérêt (3)  Nominal (2)  Nominal (2)  Nominal (2)  Nominal (2)  Nominal (3)  Nominal (4)  Nominal (5)  Nominal (6)  Nominal (7)  Nominal (7)  Nominal (8)  Nominal (9)  SEIL  Devise  rembour- sement  (7)  Nominal (7)  Nominal (7)  Nominal (8)  Nominal (9)  Nominal (9)  SEIL  Nominal (1)  Nominal (2)  Nominal (3)  Nominal (2)  Nominal		Accusé certifié exécutoire													
Date of Contract   Date of Contract   Cont				I		Emprunts et	dettes à l'o	rigine du contrat		Récepti	en par le l	eréfet :	14/04/20		
MONS326SEUR (EAL-2010-1) SFIL 05/10/2010 15/11/2010 01/03/2011 81 000,00 F FIXE 2,270 2,290 T P P O MONS3274/EUR (EAL-2010-1) SFIL 18/04/2014 13/06/2014 01/10/2014 50 000,000 F FIXE 3,310 3,380 T P P O MONS3230EUR (EAL-2003-2) SFIL 18/12/2003 20/01/2004 01/04/2004 21/24/8,36 F FIXE 5,300 5,407 T P O MONS3230EUR (EAL-2003-2) SFIL 18/12/2003 20/01/2004 01/04/2004 21/24/8,36 F FIXE 5,300 5,407 T P O MONS320EUR (EAL-2003-2) SFIL 18/12/2003 20/01/2004 01/04/2004 21/24/8,36 F FIXE 5,300 5,407 T P O MONS320EUR (EAL-2003-2) SFIL 18/12/2003 20/01/2004 01/04/2004 21/24/8,36 F FIXE 5,300 5,407 T P O MONS320EUR (EAL-2003-2) SFIL 18/12/2003 20/01/2004 01/04/2004 21/24/8,36 F FIXE 5,300 5,407 T P O MONS320EUR (EAL-2003-2) SFIL 18/12/2003 20/01/2004 01/04/2004 21/24/8,36 F FIXE 5,300 5,407 T P O MONS320EUR (EAL-2003-2) SFIL 18/12/2003 20/01/2004 01/04/2004 21/24/8,36 F FIXE 5,300 5,407 T P O MONS320EUR (EAL-2003-2) SFIL 18/12/2003 20/01/2004 01/04/2004 21/24/8,36 F FIXE 5,300 5,407 T P O MONS320EUR (EAL-2003-2) SFIL 18/12/2003 20/01/2004 01/04/2004 21/24/8,36 F FIXE 5,300 5,407 T P O MONS320EUR (EAL-2003-2) SFIL 18/12/2003 20/01/2004 01/04/2004 21/24/8,36 F FIXE 5,300 5,407 T P O MONS320EUR (EAL-2003-2) SFIL 18/12/2003 20/01/2004 01/04/2004 21/24/8,36 F FIXE 5,300 5,407 T P P O MONS320EUR (EAL-2003-2) SFIL 18/12/2003 20/01/2004 01/04/2004 21/24/8,36 F FIXE 5,300 5,407 T P P O MONS320EUR (EAL-2003-2) SFIL 18/12/2003 20/01/2004 01/04/2004 21/24/8,36 F FIXE 5,300 5,407 T P P O MONS320EUR (EAL-2003-2) SFIL 18/12/2003 20/01/2004 01/04/2004 21/24/8,36 F FIXE 5,300 5,407 T P P O MONS320EUR (EAL-2003-2) SFIL 18/12/2003 20/01/2004 21/24/8,36 F FIXE 5,300 5,407 T P P O MONS320EUR (EAL-2003-2) SFIL 18/12/2003 20/01/2004 21/24/8,36 F FIXE 5,300 5,407 T P P O MONS320EUR (EAL-2003-2) SFIL 18/12/2003 20/01/2004 21/24/8,36 F FIXE 5,300 5,407 T P P O MONS320EUR (EAL-2003-2) SFIL 18/12/2003 20/01/2004 21/24/8,36 F FIXE 5,300 5,407 T P P O MONS320EUR (EAL-2003-2) SFIL 18/12/2003 20/01/2004 20/01/2004 21/24/8,300 T P P P O MONS320EUR (EAL-2003-2	(Pour chaque ligne, indiquer le numéro			d'émission ou date de mobilisation	premier rembour-	Nominal (2)	taux d'intérêt	Index (4)	Niveau de taux	Taux	]	Perio- dicité des rembour- sements	d'amor- tissement	de rembour- sement anticipé	Caté- gorie d'em- prunt (8)
MONS32740EUR (EAU-2014-1) MONS3230EUR (EAU-2014-1) MONS3230EUR (EAU-2003-2) SFIL 18/12/2003 20/01/2004 01/04/2004 212 478,38 F FIXE 5,300 5,407 T P O  16/43 Emprunts en devises (total)  16/41 Emprunts assortis d'une option de fierage sur ligne de trésorerie (total)  15/50 Dépôts et cautionnements requs (Total)  16/75 Detios afférentes aux marchés de partenariat (total)  16/75 Detios afférentes aux marchés de partenariat (total)  16/88 Autres emprunts et dettes assimilés (Total)  16/88 Emprunts et dettes assimilés (Total)  16/88 Emprunts et dettes assimilés (Total)  16/88 Emprunts et dettes assimilés (Total)  16/80 Emprunts et dettes assimilés (Total)	MON532652EUR/02 (EAU-2006-4)	SFIL	03/05/2006	01/06/2006	01/09/2006	369 548,96	F	FIXE	4,550	4,628		Т	Р	0	A-1
MONS3320EUR (EAU-2003 2) SFIL 18/12/2003 20/01/2004 01/04/2004 212 478.36 F FIXE 5.300 5.407 T P O 1643 Emprunts assortis d'une option de triage sur ligne de trésorerie (total) 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.	MON532653EUR (EAU-2010-1)	SFIL	05/10/2010	15/11/2010	01/03/2011	81 000,00	F	FIXE	2,270	2,290		Т	Р	0	A-1
1643 Emprunts en devises (total)       0.00 <td>MON532740EUR (EAU-2014-1)</td> <td>SFIL</td> <td>18/04/2014</td> <td>13/06/2014</td> <td>01/10/2014</td> <td>500 000,00</td> <td>F</td> <td>FIXE</td> <td>3,310</td> <td>3,380</td> <td></td> <td>Т</td> <td>Р</td> <td>0</td> <td>A-1</td>	MON532740EUR (EAU-2014-1)	SFIL	18/04/2014	13/06/2014	01/10/2014	500 000,00	F	FIXE	3,310	3,380		Т	Р	0	A-1
1644 Emprunts assortis d'une option de trésorerie (total)	MON533320EUR (EAU-2003-2)	SFIL	18/12/2003	20/01/2004	01/04/2004	212 478,36	F	FIXE	5,300	5,407		Т	Р	0	A-1
de tirage sur ligne de trésorerie (total)  165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)  167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)  1675 Detpets afferentes aux marchés de partenariat (total)  1676 Detpets afferentes aux marchés de partenariat (total)  1677 Autres emprunts et dettes (total)  1678 Autres emprunts et dettes (total)  1681 Autres emprunts (total)  1682 Bons à moyen terme négociables  0,00  1682 Bons à moyen terme négociables	1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
(Total)  167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)  1675 Dettes afférentes aux marchés de partenariat (total)  1678 Autres emprunts et dettes (total)  1688 Emprunts et dettes assimilés (Total)  1681 Autres emprunts (total)  1682 Bons à moyen terme négociables  0,00  0,00  1681 Autres emprunts (total)						0,00									
conditions particulières (Total)     0,00       1675 Dettes afférentes aux marchés de partenariat (total)     0,00       1678 Autres emprunts et dettes (total)     0,00       168 Emprunts et dettes assimilés (Total)     0,00       1681 Autres emprunts (total)     0,00       1682 Bons à moyen terme négociables     0,00						0,00									
de partenariat (total)       1678 Autres emprunts et dettes (total)       0,00       0 <td< th=""><td>·</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td>0,00</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></td<>	·					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)         0,00         0 <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>0,00</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td>						0,00									
(Total)         (Total)           1681 Autres emprunts (total)         0,00           1682 Bons à moyen terme négociables         0,00	1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables 0,00	·					0,00									
	1681 Autres emprunts (total)					0,00									
	· · · · ·					0,00									
1687 Autres dettes (total) 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,	1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général 9 708 766,64 9 9 708 766,64	Total général					9 708 766,64									

<sup>(1)</sup> Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

<sup>(2)</sup> Nominal : montant emprunté à l'origine.

<sup>(3)</sup> Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

<sup>(4)</sup> Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

<sup>(5)</sup> Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

<sup>(6)</sup> Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

<sup>(7)</sup> Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres à préciser.

083-200004802-20250409-250409-17-BF

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités certifié exécutoire
Réception par le préfet : 14/04/2025
Publication : 15/04/2025

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 083-200004802-20250409-250409-17-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2025 Publication : 15/04/2025

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A1.2

#### A1.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

	Emprunts et dettes au 01/01/N													
							Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice				
<b>Nature</b> (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	ICNE de l'exercice		
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00		
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		0,00		6 294 304,84					431 261,14	154 113,96	0,00	32 675,55		
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		6 294 304,84					431 261,14	154 113,96	0,00	32 675,55		
00600485120 (EAU-2010-2)	N	0,00	A-1	22 600,00	0,59	F	FIXE	2,850	22 600,00	644,10	0,00	0,00		
00601357275 (EAU-2017-1)	N	0,00	A-1	152 117,20	17,47	F	FIXE	1,680	7 307,73	2 555,57	0,00	1 306,38		
00601757054 (EAU-2018-1)	N	0,00	A-1	60 738,49	8,66	F	FIXE	1,330	6 589,74	775,06	0,00	64,01		
00601909539 (EAU-2018-2)	N	0,00	A-1	9 713,91	0,35	F	FIXE	0,670	9 713,91	65,08	0,00	0,00		
00602024507 (EAU-2019-1)	N	0,00	A-1	63 786,46	19,37	F	FIXE	1,850	2 742,91	1 161,09	0,00	144,23		
00602237591 (EAU-2019-2)	N	0,00	A-1	272 407,01	24,84	F	FIXE	0,890	9 774,82	2 402,72	0,00	368,05		
00602676340 (EAU-2020-2)	N	0,00	A-1	887 723,52	10,75	F	FIXE	1,020	76 669,85	9 054,78	0,00	2 107,85		
1241332 (EAU-2020-1)	N	0,00	A-1	52 042,61	3,08	F	FIXE	3,920	12 270,12	2 040,07	0,00	1 426,66		
1356335 (EAU-2016-1)	N	0,00	A-1	185 695,85	23,50	V	LIVRETA	3,750	2 766,07	6 963,59	0,00	2 904,83		
1783 (EAU-2021-2)	N	0,00	A-1	689 062,50	36,72	F	FIXE	1,370	18 750,00	9 525,06	0,00	299,31		
2003 082 (EAU-2003-1)	N	0,00	A-1	99 680,18	8,07	F	FIXE	4,720	9 144,77	4 704,90	0,00	3 992,29		
2004-179 (EAU-2004-1)	N	0,00	A-1	144 581,41	4,32	F	FIXE	4,640	26 354,48	6 708,58	0,00	3 772,38		
2006.085 (EAU-2006-1)	N	0,00	A-1	38 333,21	11,40	F	FIXE	4,100	3 333,34	1 537,49	0,00	146,67		
2007.083 (EAU-2007-1)	N	0,00	A-1	14 835,48	2,57	F	FIXE	4,590	4 945,14	680,95	0,00	199,00		
2011.123/A1011658 (EAU-2011-1)	N	0,00	A-1	57 000,17	2,07	F	FIXE	4,740	25 333,32	2 251,50	0,00	277,36		
43519825326 (EAU-2005-1)	N	0,00	A-1	199 705,14	10,24	V	TEC5	0,000	19 483,44	0,00	0,00	0,00		
5440951 (EAU-2021-1)	N	0,00	A-1	729 563,90	37,33	V	LIVRETA	3,600	3 781,05	22 363,30	0,00	2 861,72		
5598907 (EAU-2024-2)	N	0,00	A-1	1 093 125,00	39,50	V	LIVRETA	3,400	27 500,00	33 200,56	0,00	5 813,20		
5598926 (EAU-2024-1)	N	0,00	A-1	891 000,00	24,50	V	LIVRETA	3,400	36 000,00	26 915,45	0,00	4 664,19		
A1009093 (EAU-2006-3)	N	0,00	A-1	154 806,99	9,23	F	FIXE	4,930	13 558,23	7 383,89	0,00	135,40		
A1016989 (EAU-2016-2)	N	0,00	A-1	162 868,61	12,15	F	FIXE	1,670	12 084,84	2 644,48	0,00	253,18		

						_				rtifié exécuto		
						Empruni	s et dettes au 01/01		Réception Publication	Par le préfet Annuité de l'éxercice	14/04/2025	
<b>Nature</b> (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (12)	Taux d'intérêt	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	ICNE de l'exercice
MON532652EUR/02 (EAU-2006-4)	N	0,00	A-1	40 723,84	1,42	F	FIXE	4,550	26 841,26	1 399,26	0,00	54,39
MON532653EUR (EAU-2010-1)	N	0,00	A-1	28 252,25	5,92	F	FIXE	2,270	4 446,30	603,66	0,00	46,53
MON532740EUR (EAU-2014-1)	N	0,00	A-1	185 767,67	4,50	F	FIXE	3,310	36 729,10	5 696,14	0,00	1 233,29
MON533320EUR (EAU-2003-2)	N	0,00	A-1	58 173,44	4,00	F	FIXE	5,300	12 540,72	2 836,68	0,00	604,63
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes afférentes aux marchés de partenariat (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		6 294 304,84					431 261,14	154 113,96	0,00	32 675,55

<sup>(9)</sup> S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

<sup>(10)</sup> Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

<sup>(11)</sup> Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

<sup>(12)</sup> Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

<sup>(13)</sup> Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

<sup>(14)</sup> Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

<sup>(15)</sup> Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

<sup>(16)</sup> Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

Accusé certifié exécutoire

# IV - ANNEXES Réception par le préfet : 14/04/2025 IV ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX A1.3

A1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couver- ture éventu- elle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

- (1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.
- (2) Nominal: montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.
- (3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.
- (4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.
- (5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.
- (6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.
- (7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.
- (8) Montant, index ou formule.
- (9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.
- (10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.
- (11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

Accusé certifié exécutoire

IV – ANNEXES	Réception par le préfet : 14/04 Publication : 15/04/2025	2025	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'E	NCOURS		A1.4

A1.4 - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecarts d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone	(5) Ecarts d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure					euro		
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange	Nombre de produits	25	0	0	0	0	
de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens	% de l'encours	100,01	0,00	0,00	0,00	0,00	
unique). Taux variable simple plafonné ( <i>cap</i> ) ou encadré ( <i>tunnel</i> )	Montant en euros	6 294 304,84	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
capé	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Nombre de produits						0
(F) Autres types de structures	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

<sup>(1)</sup> Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

Accusé certifié exécutoire

IV – ANNEXES  Réception par le préfet : 14/04	/2025	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE		A1.5

#### A1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
		· ·	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
	Référence de l'emprunt couvert											Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

<sup>(1)</sup> Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

<sup>(2)</sup> Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

<sup>(3)</sup> Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, tunnel, swaption).

<sup>(4)</sup> Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 083-200004802-20250409-250409-17-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2025 Publication : 15/04/2025

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A1.5

A1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu	(7)	Charges et produits constaté	Catégorie d'emprunt (8)			
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	•	Après opération de couverture	
Taux fixe (total)						0,00	0,00			
Taux variable simple (total)						0,00	0,00			
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00			
Total						0,00	0,00			

<sup>(5)</sup> Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

<sup>(6)</sup> Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

<sup>(7)</sup> A compléter si l'instrument de couverture est un swap.

<sup>(8)</sup> Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	003-200004802-20250409-250409-17-BF
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE AUTRES DETTES	Réception par le préfet : 14/04/2025

#### A1.6 – AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

## IV – ANNEXES Accusé certifié exécutoire ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS | Comparison | Com

#### A2 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur	
Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du	2019-12-20
CGCT): 500.00 €	

Procédure	Catégories de biens amortis	Durée	
d'amortissement		(en années)	
(linéaire, dégressif, variable)			
L	Subv d'équipement versées pour mobiliers, matériels, études	5	20/12/2019
L	Subv d'équipement versées pour biens immobiliers ou installations	15	20/12/2019
L	Subv d'équipement versées pour projets d'infrastructures intérêt	20	20/12/2019
	national		
L	Logiciel	2	20/12/2019
L	Voiture	5	20/12/2019
L	Camion et véhicule industriel	7	20/12/2019
L	Mobilier	10	20/12/2019
L	Matériel de bureau électrique ou électronique	5	20/12/2019
L	Matériel informatique	4	20/12/2019
L	Matériel classique	10	20/12/2019
L	Coffre-fort	20	20/12/2019
L	Installation et appareil de chauffage	10	20/12/2019
L	Appareil de levage, ascenseur	20	20/12/2019
L	Equipement garages et ateliers	10	20/12/2019
L	Equipement des cuisines	10	20/12/2019
L	Equipement sportif	10	20/12/2019
L	Installation de voirie	20	20/12/2019
L	Plantation	15	20/12/2019
L	Autre agencement et aménagement de terrain	15	20/12/2019
L	Appareils de laboratoire, matériel de bureau (sauf informatique), outillages	5	20/12/2019
L	Réseaux d'assainissement	60	20/12/2019
L	Stations d'épuration (ouvrages de génie civil) - Ouvrages lourds	40	20/12/2019
L	Stations d'épuration (ouvrages de génie civil) - Ouvrages courants (Bassins de décantation )	30	20/12/2019
L	Ouvrages génie civil captage, transport, traitement eau potable, cana adduction eau, gros équip méca	60	20/12/2019
L	Poste de relevage des eaux usées	30	20/12/2019
L	Installations de traitement de l'eau potable (sauf génie civil et régulation)	10	20/12/2019
L	Pompes, surpresseurs, appareils électroméca, instal chauffage (yc chaudières), instal ventilation	15	20/12/2019
L	Organes de régulation (électronique, capteurs )	10	20/12/2019
L	Bâtiments durables	50	20/12/2019
L	Bâtiments légers, abris	15	20/12/2019
L	Agencements et aménagements de bâtiments, installations électriques et électroniques	15	20/12/2019
L	Biens de faible valeur inférieure à 500	1	20/12/2019

	000 000004000 00000400 000400 47 DE
IV ANNEVEC	003-200004002-20230403-230403-17-01
IV – ANNEXES	Accusé certifié exécutoire
ELEMENTS DU BILAN	Décention per la préfet : 44/04/2025
ETAT DES PROVISIONS ET DES PERPECIATIONS	Réception par le préfet : 14/04/2025
ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS	Publication : 15/04/2025

#### A3.1 – ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS

Nature de la provision ou de la dépréciation	Dotations inscrites au budget de l'exercice (1)	Date de constitution	Montant des prov. et dépréciations constituées au 01/01/N	Montant total des prov. et dépréciations constituées	Reprises inscrites au budget de l'exercice	SOLDE prévisionnel au 31/12/N
	PROVISION	NS ET DEPRECIA	ATIONS BUDGET	AIRES		
Provisions réglementées et amortissements dérogatoires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
	PROVISIONS	ET DEPRECIATION	ONS SEMI-BUDG	ETAIRES		
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (2)	0,00		48 031,00	48 031,00	0,00	48 031,00
Creances douteuses	0,00	26/10/2022	12 000,00	12 000,00	0,00	12 000,00
Creances douteuses	0,00	11/04/2023	26 634,00	26 634,00	0,00	26 634,00
Creances douteuses	0,00	15/04/2024	9 397,00	9 397,00	0,00	9 397,00
TOTAL SEMI-BUDGETAIRES	0,00		48 031,00	48 031,00	0,00	48 031,00

<sup>(1)</sup> Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

<sup>(2)</sup> Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès ; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement ...).

IV – ANNEXES	003-200004002-20250409-250409-17-BF
ELEMENTS DU BILAN	Réception par le préfet : 14/04/2025
ETALEMENT DES PROVISIONS	Publication : 15/04/2025

#### A3.2 – ETALEMENT DES PROVISIONS

Nature	Objet	Montant total à constituer	Durée( année)	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Provision constituée au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner
Creances douteuses	Creances douteuses	13 898,00	0	0,00	13 898,00	0,00

 $<sup>(1) \</sup> II \ s'agit \ des \ provisions \ pour \ risques \ et \ charges \ qui \ peuvent \ faire \ l'objet \ d'un \ étalement.$ 

IV – ANNEXES	003-200004002-20250409-250409-17-DF
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES	Réception par le préfet : 14/04/2025 Publication : 15/04/2025 <b>A4.1</b>

#### DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS

Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	792 258,35	792 258,35
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	-2 289 729,39	-2 289 729,39
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	-1 497 471,04	-1 497 471,04

#### Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Affectation au 106 (C)	1 497 471,04	1 497 471,04
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	-1 497 471,04	-1 497 471,04
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	0,00	0,00

#### COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Propositions nouvelles	Vote
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)	733 700,35	733 700,35
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)	7 266 066,22	7 266 066,22
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	6 532 365,87	6 532 365,87

 $<sup>(1) \</sup> Eléments \ \grave{a} \ compléter \ uniquement \ s'il \ y \ a \ eu \ reprise \ des \ résultats, \ anticipée \ ou \ classique$ 

<sup>(2)</sup> Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

<sup>(3)</sup> Les RAR étant intégrés au calcul des ressources propres provenant des exercices antérieurs, seuls les crédits de l'exercice sont à inscrire. Le détail des crédits est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

IV ANNEVEC	083-200004802-20250409-2	50409-17-BF
IV – ANNEXES	Accusé certifié exécutoire	IV
ELEMENTS DU BILAN	Décention per la préfet : 44/0	4/2025
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENS	Reception partie prefet: 14/0	A4.2

#### **DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		733 700,35	ı 733 700,35
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		434 261,14	434 261,14
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	434 261,14	434 261,14
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépense	s et transferts à déduire des ressources propres (B)	299 439,21	299 439,21
10	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	299 439,21	299 439,21
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

<sup>(1)</sup> Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

<sup>(2)</sup> Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

	000 000004000 00000400 0	CO400 47 DE
IV ANNEVEO	003-200004002-20230408-2	10-11-60400
IV – ANNEXES	Accusé certifié exécutoire	IV
ELEMENTS DU BILAN	Décention par le préfet : 14/0	1/2025
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETT	Slication : 15/04/2025	<sup>72</sup> A4.3

#### **RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTE	ES (RESSOURCES PROPRES) = a + b	7 266 066,22	III 7 266 066,22
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées		
27	Autres immobilisations financières		
Ressourc	ces propres internes de l'année (b) (3)	7 266 066,22	7 266 066,22
15	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées		
27	Autres immobilisations financières		
28	Amortissement des immobilisations		
28153	Installations à caractère spécifique	0,00	0,00
28156	Matériel spécifique d'exploitation	1 713 551,32	1 713 551,32
28182	Matériel de transport	50 000,00	50 000,00
29	Dépréciation des immobilisations		
39	Dépréciat° des stocks et en-cours		
481	Charges à répartir plusieurs exercices		
4817	Pénalités de renégociation de la dette	2 514,90	2 514,90
021	Virement de la section d'exploitation	5 500 000,00	5 500 000,00

<sup>(1)</sup> Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

<sup>(2)</sup> Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

<sup>(3)</sup> Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

	000 000004000 00000400 000400	47 DE
N/ AND EVEO	003-200004002-20230403-230403-	17-01
IV – ANNEXES	Accusó cortifió exécutoire	<b>V</b>
ENGAGEMENTS HORS BILAN	recuso corano oxocatono	_
AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEN	<del>Récept</del> ion par le préfet : 14/04/2026	21
ACTORIO DE L'ACCIONNE ET GREDITO DE L'AIL	Publication : 15/04/2025	<u> </u>

#### B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

	_	Montant des AP		Montant des CP		
N° ou intitulé de l'AP	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer au-delà de N (3)
09/04/2025 EAU AGRICOLE ET SECURISATION EST OUEST	0,00	7 600 000,00	7 600 000,00	0,00	600 000,00	7 000 000,00
09/04/2025 SECURISATION DE LA SIAGNOLE	0,00	18 650 000,00	18 650 000,00	0,00	150 000,00	18 500 000,00
06/04/2025 STATION DE POMPAGE ET BASSIN DE L'OLIVIER TANNERON	0,00	2 500 000,00	2 500 000,00	0,00	500 000,00	2 000 000,00

<sup>(1)</sup> Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

<sup>(2)</sup> Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

<sup>(3)</sup> Il s'agit de la différence entre les AP engagées et les CP consommés.

IV – ANNEXES	oréfet : 14/04/2 <b>0/</b> 25 4/2025	
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1.1	

#### C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMI	PLOIS BUDGETAIRES	S (3)		S POURVUS SUR SETAIRES EN ETI	
SINABLE OF LIMIT LOIG (1)		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		20,00	0,00	20,00	9,00	7,00	16,00
Acheteur public	A	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Adjoint administratif	С	2,00	0,00	2,00	1,00	0,00	1,00
Adjoint administratif principal 1ère classe	С	6,00	0,00	6,00	5,00	0,00	5,00
Adjoint administratif principal 2ème classe	С	3,00	0,00	3,00	1,00	0,00	1,00
Agent administratif	С	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Agent d'accueil	С	3,00	0,00	3,00	0,00	3,00	3,00
Responsable clientèle	В	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Responsable des Ressources Humaines	Α	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Rédacteur principal 1ère classe	В	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Rédacteur territorial	В	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		42,00	0,00	42,00	9,00	20,00	29,00
Adjoint technique principal 1ère classe	С	2,00	0,00	2,00	0,00	1,00	1,00
Adjoint technique principal 2ème classe	С	5,00	0,00	5,00	1,00	0,00	1,00
Adjoint technique territorial	С	3,00	0,00	3,00	1,00	0,00	1,00
Agent de distribution de l'eau	С	3,00	0,00	3,00	0,00	2,00	2,00
Agent de maîtrise	С	6,00	0,00	6,00	2,00	2,00	4,00
Agent de maîtrise principal	С	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
Agent de relève	С	4,00	0,00	4,00	0,00	4,00	4,00
Agent réseau	С	5,00	0,00	5,00	0,00	5,00	5,00
Apprenti	С	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Electromécanicien	В	3,00	0,00	3,00	0,00	2,00	2,00
Géomètre	В	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Ingénieur	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Ingénieur principal	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Référent maintenance	С	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Technicien BE	A	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Technicien principal 2ème classe	В	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)		Accusé co Réception Publication	Accusé certifié exécutore EFFECTIS POURVUS SUR EMPLOIS Réception par le préfet 14/04/2025 Publication : 15/04/00/ETAIRES EN ETPT (4)			
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL	
Technicien territorial	В	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00	
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		62,00	0,00	62,00	18,00	27,00	45,00	

<sup>(1)</sup> Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

ETPT = Effectifs physiques \* quotité de temps de travail \* période d'activité dans l'année

Exemple: un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex: CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 \* 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

<sup>(2)</sup> Catégories : A, B ou C.

<sup>(3)</sup> Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

<sup>(4)</sup> Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 083-200004802-20250409-250409-17-BF

Accusé certifié exécutoire

IV – ANNEXES	 4/2025 IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1.1

C1.1 - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES	SECTEUR	REMUNERATION (3)		COI	NTRAT
	(1)	(2)	Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				1 434 690,00		
Acheteur public	Α	ADM		94 310,00	A CDI	CDI CDI
Adjoint technique principal 1ère classe	С	TECH		68 220,00	A CDI	CDI CDI
Agent administratif	С	ADM		41 510,00	A CDI	CDI CDI
Agent d'accueil	С	ADM		108 910,00	A CDI	CDI CDI
Agent de distribution de l'eau	С	TECH		107 330,00	A CDI	CDI CDI
Agent de maîtrise	С	TECH		177 150,00	A CDI	CDI CDI
Agent de relève	С	TECH		58 420,00	A CDI	CDI CDI
Agent de relève	С	TECH		79 260,00	332-23-1° CDD	CDD CDD
Agent réseau	С	TECH		204 750,00	A CDI	CDI CDI
Apprenti	С	TECH		9 410,00	332-24 CDI	CDI CDI
Electromécanicien	В	TECH		58 170,00	A CDI	CDI CDI
Electromécanicien	В	TECH		48 860,00	332-23-1° CDD	CDD CDD
Géomètre	В	TECH		48 690,00	A CDI	CDI CDI
Responsable clientèle	В	ADM		52 330,00	A CDI	CDI CDI
Responsable des Ressources Humaines	Α	ADM		81 400,00	A CDI	CDI CDI
Référent maintenance	С	TECH		0,00	A CDI	CDI CDI
Technicien BE	Α	TECH		79 300,00	A CDI	CDI CDI
Technicien principal 2ème classe	В	TECH		116 670,00	A CDI	CDI CDI
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				1 434 690,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
TECH : Technique.
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).

MS : Médico-social.
MT : Médico-technique.
SP : Sportif.

CULT : Culturel

ANIM: Animation.

POL: Police.

POMP : Sapeurs-pompiers.

X : Emplois non cités.

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :

332-23-1°: Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois. 332-23-2°: Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.

332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans

332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.

332-14: Vacance temporaire d'un emploi.

332-8-1°: Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
332-8-2°: Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.

332-8-3°: Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.

<sup>(3)</sup> REMUNERATION: Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200004802-20250409-250409-17-BF

Réception par le préfet : 14/04/2025

Publication: 15/04/2025

332-8-4°: Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement de communes de moins de 1 000 habitants de communes 
332-8-5°: Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %. 332-8-6°: Emplois des communes (-2000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.

327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale. 332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins. 332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.

326\_352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L.352).

343-1\_343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction)

333-1 333-10 : Collaborateurs de cabinet.

333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.

A : Autres.

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	003-200004002-20250409-250	1V
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT	BÉRIATTACHÉMENT <sup>04</sup>	<sup>202</sup> <b>C</b> 1.2
EMPLOYE PAR LA REGIE	Publication: 15704/2025	

C1.2 - ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE (1)

AGENTS TITULAIRES OU NON	CATEGORIES	EFFECTIFS	MONTANT PREVU A L'ARTICLE 6215
Administratifs		4	98 000,000
Technicien		1	20 000,00
TOTAL GENERAL		5	118 000,00

<sup>(1)</sup> Cette annexe est servie s'il s'agit d'un budget annexé au budget d'une collectivité locale ou d'un établissement public local et si la collectivité de rattachement a mis à disposition du personnel en vue de l'exploitation du service.

#### **COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DE FAYENCE - EAU - BP - 2025**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

	002 200004002 20250400 250400 4	
IV ANNEVEC	000-200001002-20200100-200100-1	V
IV – ANNEXES	Accusé certifié exécutoire	V
ARRETE ET SIGNATURES		ח
ARRETE ET SIGNATORES	Réception par le préfet : 14/04/2025	
	Publication: 15/04/2025	

Nombre de membres en exercice : 0 Nombre de membres présents : 0 Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES:
Pour: 0
Contre: 0
Abstentions: 0

Date de convocation :

Présenté par (1) , A le (1) ,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

4 , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

ALEXANDRE Coraline	
AUGIER Sylvain	
BERNARD Laurence	
BLANC Maryvonne	
BOUCHARD Rene	
BOUGE Camille	
CAUVY Brigitte	
CAVALLIER Francois	
COULON Christian	
COURANT Aurelie	
DE CLARENS Patrick	
DUMESNY Patrice	
DURAND-TERRASSON Philippe	
FAUR Lois	
HENRY Bernard	
HUET Jean-Yves	
LEFEBVRE Ophelie	
MANKAI Marie-Josee	
MARIET Claudette	
MARIN Daniel	
MARTEL Nicolas	

#### **COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DE FAYENCE - EAU - BP - 2025**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

IV – ANNEXES	083-20	00004802-20250409-250	)409- <b>[∛</b> BF
ARRETE ET SIGNATURES		é certifié exécutoire	D
	Récep Public	tion par le préfet : 14/04 ation : 15/04/2025	/2025
MENUT Elisabeth			
ORFEO Marco			
PERRET Michele			
RAYNAUD Michel			
REZK Michel			
ROBBE Myriam			
SAILLET Jerome			
THEODOSE Christian			
UGO Rene			

Certifié exécutoire par (1) , compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A ,le

<sup>(1)</sup> Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...

<sup>(2)</sup> L'assemblée délibérante étant : .

<sup>(3)</sup> L'ajout des signataires est désormais facultatif.

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2025 Publication : 15/04/2025

### BUDGET ANNEXE DE L'EAU CFU - RESTES A REALISER 2024 DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Communauté de communes Pays de Fayence

Nature des dépenses	Budget 2024	Réalisations 31/12/2024	Engagements	Disponible	RAR 2024	Imputation
		1202 /22 /20				
Déficit d'investissement reponé	168 490,52	168 490,52		00'0		001
Déficit d'investissement reporté	114 485,22	114 485,22		0000		100
Chapitre 001 - Déficit d'investissement reporté	282 975,74	282 975,74	00'0	00,00	00'0	
Amortissement des subventions	306 000,00	295 267,92		10 732,08		139
Fravaux en régie	350 000,00	344 691,54		5 308,46		21561
Chapitre 040 - Opérations d'ordre transfert entre sections	656 000,00	639 959,46	00,00	16 040,54	00'0	
kemboursement avances forfaitaires (SEILLANS)	330 000,00	6 224,05		323 775,95		2315
Remboursement avances forfaitaires SIAGNOLE	00'000 09	26 062,50		33 937,50		2315
ntégration frais d'études et insertions	150 000,00	38 111,00	77	00,688 111		21531/2182/2315
Chap. 041 - Opérations patrimoniales	540 000,00	70 397,55	00,0	469 602,45	00'0	
kemboursement du capital des emprunts	391 500,00	372 380,12		19 119,88		1641
Chap. 16 - Emprunts et dettes assimilées	391 500,00	372 380,12	0,00	88,611 61	00'0	•
chéma directeur de production	82 206,25	69 333,25	12 873,00	00'0	12 873,00	2031
Acherche de fuites	9 000,000	5 492,00		208,00		2031
rais de publication pour les marchés publics	8 720,00	5 431,41		3 288,59		2033
ogiciels métiers + France 2030 CYBERSECURITE	25 019,17	3 565,40	24 250,98	-2 797,21	24 250,98	2051
rogramme d'études de la gestion active de l'aquifère	50 000,00			50 000,00		2031
tude canalisation des Jaumillots / La Péjade FAYENCE	10 500,00	9 300,00	1 200,00	000	1 200,00	2031
Fravaux de sécurisation - Bassin de la Péjade + DECI - Etudes	16 600,00	8 475,00	8 125,00	000	8 125,00	2031
'rais d'études et de topographie Toumon MONTAUROUX	19 323,00			19 323,00		2031
Etude d'optimisation source du Neisson SEILLANS - Gestion active de l'aquifère	8 000,00		3 000,00	5 000,00	3 000,000	2031
stude des ressources stratégiques	602 100,00			602 100,00		2031
Dossier de déclaration du forage Le Jas Neuf MONTAUROUX	20 000,00		5 500,00	44 500,00	5 500,00	2031
kelevés Canal Romain et Jourdan	55 279,00		55 279,00	000	55 279,00	2031
Endes environnementales SIAGNOLE	40 000,00		31 685,00	8 315,00	31 685,00	2031
Accherche de fuire sur réseau Siagnole	1 028,00	1 028,00		000		2031
AMO pour le Schéma directeur de la Siagnole	11 500,00	9 985,42	1 890,03	-375,45	1 890,03	2031
Chap. 20 - Immobilisations incorporelles	986 275,42	112 610,48	143 803,01	729 861,93	143 803,01	
Matériel CALLIAN	11 000,00	10 638,72	*****	36128		21561
Materiel FAYENCE (Amelioration chloration Maracabre)	9 494,36	23/1,5/	6 419,03	97,76	6 419,03	21561
Marketet MONS (Solide mestic timbring) Marketet MONTALIROLIX (Chambrise rouge détendeure basein Villaron chambre de commage)	21 600 00	71 593 59		641		21561
Matériel SAINT-PAUL (turbidimètre, bassin)	10 000,00	9 845,81		154,19		21561
Matériel SEILLANS (Réseau Jonquier, turbidimètre, bouches à clés)	12 000,00	11 844,91		155,09		21561
Matériel TANNERON (Chambres pour détendeurs, turbidimètre, détendeur pression)	00,000 06	63 962,33	24 347,48	1 690,19	24 347,48	21561
Marériel TOI IRRETITES (Maillage bassin Peyrasser et chemin Turquière, vanne bassin Acates)	7 183,30	7 139,67		43,63		21561

083-200004802-20250409-250409-17-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2025 Publication : 15/04/2025

## Fréjus le 07/03/25 Husson Corine





Nature des dépenses	Budget 2024	Réalisations 31/12/2024	Engagements	Disponible	RAR 2024	Imputation
el et outillage Pôle RESEAU / TRAVAUX	25 000,00	2 598,40	1 320,00	21 081,60	1 320,00	21561
el et outillage PÔLE MAINTENANCE	27 275,85	12 792,14		14 483,71		21561
el pour gestion des pressions	6 450,00	6 450,00		00,00		21561
el qualité de l'eau	40 000,00			40 000,00		21561
station de lavage Quai de transfert	10 000,00	10 000,00		000		21561
Alarme intrusion Maison de Pays pour la Maison de l'Eau	3 000,00	3 000,000		000		21561
x de sécurisation - Télégestion	50 000,00	17 687,22		32 312,78		21561
ture et pose de comptems communicants pour les économies d'eau	280 243,00	233 570,52	136,00	46 536,48	136,00	21561
el SIAGNOLE + sécurisation des sources	102 062,66	88 164,10	1 757,00	12 141.56	1 757,00	21561
ation des sources plan VIGIPIRATE	9 060,47	28'600 8		1 050,60		2183
les: 4 + 3 VL	160 000,00	150 850,85		9 149,15		2182
ement de véhicules	30 000,00	19 945,30	1 400,00	8 654,70	1 400,00	2182
el informatique + telephonie	96 584,20	53 448,17	00,056	42 186,03	00,026	2183
inent ateuer ivaison de reau + iocai ateuer pour les venicules + consomnaoies rer equipement innolvitearione comorelles	1 077 955 94	780 869 06	15 625 %	75 757 090	36 329 51	7100
x réseaux divers - Chemin de l'Abreuvage BAGNOLS	11 598.50	4 479.60		7 118.90		2315
IN AEP/DECI Impasse Maupas BAGNOLS	113 000,00		112 781,70	218,30	112 781,70	2315
X AEP/DECI Impasse Bruel CALLIAN	85 000,00		84 215,00	785,00	84 215,00	2315
vellement des canalisations Jaumillots (dont DECI) FAYENCE	00'000 009	4 000,00	480 715,00	115 285,00	480 715,00	2315
vellement des canalisations Le Béal du Nègre FAYENCE	100 000,00		2	100 000,00	8	2315
ion local pompage MONS	7 000,00	6 730,00		270,00		2315
x AEP/DECI Impasse Tennis ESTERETS MONTAUROUX	82 000,00		81 796,50	203,50	81 796,50	2315
: forfatiaire Travaux AEP/DECI Impasse Tennis ESTERETS MONTAUROUX	6		05'880'6	05'880 6-	05'880'6	. 238
resseur aux Esterets du Lac MONTAUROUX	5 296,00	5 296,00		0000		2315
ion réseau AEP Impasse de la Barrière MONI'AUROUX	9 120,00	9 120,00		0000		2315
bassin Ste Brigitte SEILLANS	100 000,00	62 316,45		37 683,55		2315
litation canalisations quartier le CUINIER à SEILLANS	304 021,40	257 924,10		46 097,30		2315
sation de l'alimentation de la partie Nord-Ouest de SEILLANS + renouvellement	4 730 758 93	1 372 859.90	2 945 884.25	412 014 78	2 945 884 25	2315
sations + DECI	6,961,961	00,000 210 4	67,450 64,2	0,410.714	67,400 647 7 .	CICT
es forfataires Travaux de sécurisation SEILLANS	297 131,45	297 131,45	179 530,42	-1/9 550,42	1/9 530,42	238
ditation de la Station de Pompage de TANNERON	186 720,00	13 447,45		1/3 2/2,55	0000	2315
mme reseaux divers I ANNE KON (Detendeurs de pression)	72.878,00	29/1,68	32 8/8,00	37 028,32	32 8/8,00	2515
John Chemin du Terme et gratoire Vol a Voile TOURRETTES	cc,808 2c2	65,018 921		125 475,76		2212
x DECI pour les communes (convention)	193 637,00			. 193 637,00		2515
dement au Lac de Sant Cassien	300 000,00	44 841,51	000	1 255 158,69	00 000	2212
i de Leau (Soude MOE)	2 400,01	1 +00,00	00,000	192,01	00,606	23.15
mine de reseaux divers	16.4 843.00	103 242 38	11 60000	50,000,62	11 600 00	2315
S ISPARATORIS CALIFALITY OF THE THE TABLE AND THE TABLE AN	00 000 00	27 159 00	20000	20,000 00	20'000 11	2315
tions dugence Catalasation Four rieye	3,000,00	7 90000		10000		23.15
adon des sources - Anons Opiques	073 037 50	00,000, 2 00,000, 2	20 547 60	581 865 02	20 647 60	23.15
ation on totage or 1755 r (range forbitished)	06,186,870	27.1.427,88	00,170 02	70100	8,4	238
Barrière MONTAUROUX	11 400.00	11 384.05		15.95		2315
tre 23 - Immobilisations en cours	10 158 821,51	2 699 500,34	3 960 004,97	3 499 316,20	3 960 004,97	
pation Agence France Locale	00'006 9	00'006 9				261
tre 26 - Participations et créances rattachées à des participations	00,006 9	00,006 9	00'0	00,00	00'0	
des dépenses d'investissement	14 100 428,61	4 965 592,75	4 140 137,49	4 994 698,37	4 140 137,49	
1 3 7 1 400 1 4 Jan 19 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	- 40 4 140 137	October Street	Ilim aramana	la seas areas and	17.000	
niant des restes à realiser 2027 du pueget annexe mai, en depenses a mivesussement, voi aniver a an som	THE CITY TAY AND	Comme minera	cent domain	come acute of	mos	

Communauté de communes Pays de Fayence

Fait à Tourrettes le 02 janvier 2025

083-200004802-20250409-250409-17-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2025 Publication : 15/04/2025





# Fréjus le 07/03/25 Husson Corine

Intitulé des programmes	Budget 2024	Réalisations 31/12/2024	Engagements	Disponible	RAR 2024	Imputation
Virement de la section de fonctionnement	4 741 883,00			4 741 883,00		021
Chap. 021 - Virement de la section de fonctionnement	4 741 883,00	00,00	00,00	4 741 883,00	00,00	
Etalement des frais de réaménagement de Callian et Seillans	2 514,90	2 514,90		00,00		4817
Amortissement des immobilisations	1 707 000,00	1 638 516,51		68 483,49		28
Amortissement des immobilisations SIAGNOLE	20 000,00	35 078,87		-15 078,87		28
Total Chap, 040 - Opé d'ordre de transfert entre sections	1 729 514,90	1 676 110,28	0000	53 404,62	00,00	
Remboursement avances forfaitaires (SEILLANS)	330 000,00	6 224,05		323 775,95		238
Remboursement avances forfairaires SIAGNOLE	00'000 09	26 062,50		33 937,50		238
Intégration frais d'études et insertions	150 000,00	38 111,00		111 889,00		2031/2033
Total Chap. 041 - Opérations patrimoniales	540 000,00	70 397,55	00,00	469 602,45	00'0	
Excédent de fonctionnement capitalisé	579 750,11	579 750,11		00,00		1068
Excédent de fonctionnement capitalisé SIAGNOLE	247 649,65	247 649,65		00'0		1068
Chap. 10 - Dotations, fonds et réserves	827 399,76	827 399,76	0,00	00,00	0,00	
Sécurisation de l'alimentation de la partie Nord-Ouest de SEILLANS	1 100 000,00	1 100 000,00		00'0		1641
Forage de Tassy - Foration + équipements	00'000 006	00'000 006		00,00		1641
Chap. 16 - Emprunts et dette assimilée	2 000 000,00	2 000 000,00	00,00	0,00	0,00	
Agence de l'eau - Sécurisation alimentation partie Nord-Ouest SEILLANS	1 422 300,00	711 150,00	711 150,00	00,00	711 150,00	13111
FNADT - MOE et études travaux de sécurisation Sainte Brigitte SEILLANS	49 605,33	R	49 605,33	00,00	49 605,33	13118
DETR Sécurisation Nord Ouest SEILLANS TRANCHE 1	492 611,70	147 783,51	344 828,19	00,00	344 828,19	13118
DETR Sécurisation Nord Ouest SEILLANS TRANCHE 2	364 288,80		364 288,02	0,78	364 288,02	13118
Fonds de concours SEILLANS - Sécurisation alimentation partie Nord-Ouest	300 000,00			300 000,00		1314
Agence de l'eau - Renouvellement des canalisations SEILLANS	442 337,00	221 168,00	221 169,00	00,00	221 169,00	13111
Agence de l'eau - Renouvellement RD53 Route de Mons SEILLANS - CUINIER	93 390,00	46 695,00	46 695,00	00,00	46 695,00	13111
Remboursement DECI par SEILLANS	220 000,00			220 000,00		1314
Remboursements Communes DECI	391 637,00			391 637,00		1314
Solde subvention études structuration service eau	34 670,00	36 190,00		-1 520,00		13111
Solde subvention Agence de l'Eau pour l'ambassadeur de l'eau	95,56		95,506 09	00,00	95,50	13111
Agence de l'Eau - Schéma directeur de production d'eau	41 914,00	20 957,00	20 957,00	00,00	20 957,00	13111
Agence de l'Eau - Extension Chemin du Terme et giratoire Vol à Voile TOURRETTES	30 810,00		30 810,00	00,00	30 810,00	13111
Remboursement DECI par FAYENCE pour les Jaumillots	256 257,00			256 257,00		1314
Agence de l'Eau - Participation poste Ambassadeur de l'Eau	60 904,56			60 904,56		13111
Total Chap. 13 - Subventions d'investissement	4 261 630,95	1 183 943,51	1 850 408,10	1 227 279,34	1 850 408,10	
Total des recettes d'investissement	14 100 428,61	5 757 851,10	1 850 408,10	6 492 169,41	1 850 408,10	
Le montant des restes à réaliser 2024 du budget annexe Eau, en recettes d'investissement, est arrêté à la somme de 1 850 408,10€ (Un million huir-cent-cinquante mille quatre-cent-huit euros et dix centimes)	à la somme de 1 850	408,10€ (Un million	huit-cent-cinquante n	ille quatre-cent-huit	euros et dix centimes	

communauté de communes Pays de Fayence

CFU - RESTES A REALISER 2024 RECETTES D'INVESTISSEMENT

**BUDGET ANNEXE DE L'EAU** 

Fait à Tourrettes le 02 janvier 2025

Jenumnio.

Le Président, René UGO

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 083-200004802-20250409-250409-17-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2025 Publication : 15/04/2025

083-200004802-20250409-250409-17-BF

IV – ANNEXES	Accusé certifié exécutoire
ARRETE ET SIGNATURES	Publication : 15/04/2025

Nombre de membres en exercice : 30 Nombre de membres présents : 21 Nombre de suffrages exprimés : 27 VOTES :

VOTES : Pour : 25 Contre : 0

Contre : 0
Abstentions : 2
+6 procure trace
Date de convocation : 62 | 04 | 2025

Présenté par (1), le Président A le Touvettes, le 08/04/2025 (1),

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ordinaire A, le Touristes, le 09 104 | 2025 Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),



	· _ ·
ALEXANDRE Coraline	
AUGIER Sylvain Julien	
BERNARD Laurence	146,670
BLANC Maryvonne	Mistauc.
BOUCHARD Rene	B
BOUGE Camille	K
CAUVY Brigitte	Mes!
CAVALLIER Francois	
COULON Christian	June 1300
COURANT Aurelie	No U
DE CLARENS Patrick	
DUMESNY Patrice	Alway
DURAND-TERRASSON Philippe	
FAUR Lois	
HENRY Bernard	CH.
HUET Jean-Yves	Mr. land
LEFEBVRE Ophelie	A Company of the Comp
MANKAI Marie-Josee	A.
MARIET Claudette	Pfothic
MARIN Daniel	
MARTEL Nicolas	

COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DE FAYENCE - EAU - BP Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 083-200004802-20250409-250409-17-BF

IV – ANNEXES	Accusé certifié exécutoire IV
ARRETE ET SIGNATURES	Réception par le préfet : 14 04/20 <b>3</b> 5 Publication : 15/04/2025
	Publication : 15/04/2025
MENUT Elisabeth	71
ORFEO Marco	
PERRET Michele	Juy -
RAYNAUD Michel	
REZK Michel	10
ROBBE Myriam	Wers y
SAILLET Jerome	
THEODOSE Christian	1.
UGO Rene	

Certifié exécutoire par (1) , compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A ,le

<sup>(1)</sup> Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...

<sup>(2)</sup> L'assemblée délibérante étant : .

<sup>(3)</sup> L'ajout des signataires est désormais facultatif.

083-200004802-20250409-250409-18-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2025 Publication : 15/04/2025

REPUBLIQUE FRANCAISE - Département du Var

#### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE FAYENCE

 En exercice
 30
 SÉANCE DU MERCREDI 09 AVRIL 2025 À 18h00

 Présents
 21
 Secrétaire de séance : Elisabeth MENUT

 Pouvoirs
 6
 DCC n° 250409/18
 Date de convocation : 02-04-2025

 Absents
 3

 Suffrages exprimés
 27

Se sont réunis les membres du conseil communautaire sous la présidence de René UGO:

<u>Présents</u>: René UGO, Camille BOUGE, Marco ORFÉO, Michel RAYNAUD, Maryvonne BLANC, Elisabeth MENUT, Patrice DUMESNY, Marie-Josée MANKAÏ, Brigitte CAUVY, Myriam ROBBE, Nicolas MARTEL, Jean-Yves HUET, Ophélie LEFEBVRE, Christian THEODOSE, Patrick de CLARENS, Julien AUGIER, René BOUCHARD, Daniel MARIN, Michel REZK, François CAVALLIER, Christian COULON

Absents excusés: Bernard HENRY (pouvoir à O. LEFEBVRE), Claudette MARIET (pouvoir P. de CLARENS), Jérôme SAILLET (pouvoir à M. ORFEO), Michèle PERRET (pouvoir à P. DUMESNY), Laurence BERNARD (pourvoir à J-Y. HUET), Aurélie COURANT (pouvoir à F. CAVALLIER), Loïs FAUR, Coraline ALEXANDRE, Philippe DURAND-TERRASSON

#### BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT : APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2025

Il est demandé au conseil communautaire de se prononcer sur le budget primitif 2025 du budget annexe de l'assainissement, arrêté comme suit :

Recettes de fonctionnement : 5 210 000.00€
 Dépenses de fonctionnement : 5 210 000.00€
 Recettes d'investissement : 5 968 138.37€
 Dépenses d'investissement : 5 968 138.37€

#### LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'instruction budgétaire et comptable M49,

VU le débat d'orientation budgétaire du 19 mars 2025,

VU le projet de budget primitif 2025 du budget annexe de l'assainissement,

#### ENTENDU cet exposé,

#### APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ :

- APPROUVE le Budget Primitif du budget annexe de l'assainissement pour l'exercice 2025 comme suit :

Recettes de fonctionnement
 Dépenses de fonctionnement
 Bépenses de fonctionnement
 Recettes d'investissement
 Dépenses d'investissement
 Dépenses d'investissement

- **VOTE** ce budget comme suit :
  - o au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
  - o au niveau du chapitre pour la section d'investissement.

Elisabeth MENUT Secrétaire de séance Tourrettes, le 14 avril 2025

René UGO Président

La présente délibération peut faire l'objet dun recours pour excès de pouvoir dans un vélai de deux mois devant le tribunal administratif à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens» accessible par le site internet www.telerecours.fr

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200004802-20250409-250409-18-BF

Accusé certifié exécutoire

#### REPUBLIQUE FRANÇAISE

Réception par le préfet : 14/04/2025 Publication : 15/04/2025

Numéro SIRET 20000480200050

COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT COMMUNAUTE DE COMMUNES dont la population est de 3500 habitants et plus COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DE FAYENCE

POSTE COMPTABLE DE : SCG DE L'ESTEREL

#### **SERVICE PUBLIC LOCAL**

M. 49 (1)

#### **Budget primitif**

BUDGET: ASSAINISSEMENT (2)

**ANNEE 2025** 

<sup>(1)</sup> Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 43 ou M. 49.

<sup>(2)</sup> Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

I - Informations générales

**Sommaire** 

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

42

083-200004802-20250409-250409-18-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2025 Publication : 15/04/2025

Modalités de vote du budget	Publication: 15/04/2025
II - Présentation générale du budget	
A1 - Vue d'ensemble - Sections	4
A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres	5
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	7
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	9
B2 - Balance générale du budget - Recettes	10
III - Vote du budget	10
	10
A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses	12
A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes	14
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	16
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	18 19
	19
IV - Annexes	
A - Eléments du bilan	
A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	20
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	21
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	25
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	26
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	27
A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes	29
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	30
A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations	31
A3.2 - Etalement des provisions	32
A4.1 - Equilibre des opérations financières	33
A4.2 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	34
A4.3 - Equilibre des opérations financières - Recettes	35
A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1)	Sans Objet
A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1)	Sans Objet
A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitatio	
A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissem	
A6 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A7 - Détail des opérations pour compte de tiers	Sans Objet
B - Engagements hors bilan	
B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.5 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B1.6 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.7 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	36 Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
C - Autres éléments d'informations	
C1.1 - Etat du personnel	37
C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régi	
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2)	Sans Objet
C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3)	Sans Objet
D - Arrêté et signatures	

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M. 49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

D - Arrêté et signatures

#### COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DE FAYENCE - ASSAINISSEMENT - BP - 2025

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

	000 000004000 00050400 050400 40 DE
I INFORMATIONS OFNEDALES	000-200004002-20200400-200400-10-D1
I – INFORMATIONS GENERALES	Accusé certifié exécutoire
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	7 toodoo contino catouro
MODALITES DE VOTE DO BODGET	Réception par le préfet : 14/04/2025
	Publication : 15/04/2025

- I L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
- sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

- II En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».
- III Les provisions sont (3) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .
- IV La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (4) cumulé de l'exercice précédent.
- V Le présent budget a été voté (5) avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.
- (1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».
- (2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.
- (3) A compléter par un seul des deux choix suivants :
  - semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
  - budgétaires (délibération n° ....... du ......).
- (4) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».
- (5) A compléter par un seul des trois choix suivants :
  - sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
  - avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif,
  - avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

	II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET Accusé certifié exécutoire				
	VI	UE D'ENSEMBLE	Réception par le préfet : 14/04/2025		
		EXPLOITATION	Publication : 15/04/2025		
•		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LASECTION D'EXPLOITATION		
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	5 210 000,00	3 459 510,54		
	+	+	+		
R E P	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00		
O R T	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit)	(si excédent)		
S	, ,	0,00	1 750 489,46		
R	=	=	=		
	TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)	5 210 000,00	5 210 000,00		
	F	INVESTISSEMENT			
		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LASECTION D'INVESTISSEMENT		
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	3 536 167,30	3 207 838,24		
	+	+	+		
R E P	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	2 431 971,07	465 934,00		
O R	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA	(si solde négatif)	(si solde positif)		
T S	SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	0,00	2 294 366,13		
	=	=	=		
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	5 968 138,37	5 968 138,37		
		TOTAL			
	TOTAL DU BUDGET (3)	11 178 138,37	11 178 138,37		

<sup>(1)</sup> Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

<sup>(2)</sup> A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

<sup>(3)</sup> Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET **SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES** 

#

Publication: 15/04/2025

#### **DEPENSES D'EXPLOITATION**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	1 162 470,00	0,00	1 195 150,00	1 195 150,00	1 195 150,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	905 029,00	0,00	1 045 580,00	1 045 580,00	1 045 580,00
014	Atténuations de produits	250 082,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	40 100,00	0,00	32 000,00	32 000,00	32 000,00
To	otal des dépenses de gestion des services	2 357 681,00	0,00	2 272 730,00	2 272 730,00	2 272 730,00
66	Charges financières	76 592,52	0,00	86 411,67	86 411,67	86 411,67
67	Charges exceptionnelles	61 500,00	0,00	37 000,00	37 000,00	37 000,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	4 463,00		0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	155 463,12		169 979,26	169 979,26	169 979,26
Tot	al des dépenses réelles d'exploitation	2 655 699,64	0,00	2 566 120,93	2 566 120,93	2 566 120,93
023	Virement à la section d'investissement (6)	1 050 000,00		1 600 000,00	1 600 000,00	1 600 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	1 006 235,29		1 043 879,07	1 043 879,07	1 043 879,07
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Tot	al des dépenses d'ordre d'exploitation	2 056 235,29		2 643 879,07	2 643 879,07	2 643 879,07
	TOTAL	4 711 934,93	0,00	5 210 000,00	5 210 000,00	5 210 000,00

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2) 0,00 =

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES 5 210 000,00

#### RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	8 243,60	0,00	8 351,38	8 351,38	8 351,38
70	Ventes produits fabriqués, prestations	3 095 817,01	0,00	2 881 134,00	2 881 134,00	2 881 134,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	66 777,00	0,00	14 479,26	14 479,26	14 479,26
75	Autres produits de gestion courante	1 002,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Т	otal des recettes de gestion des services	3 171 839,61	0,00	2 903 964,64	2 903 964,64	2 903 964,64
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	204 000,00	0,00	11 000,00	11 000,00	11 000,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		2 770,00	2 770,00	2 770,00
To	otal des recettes réelles d'exploitation	3 375 839,61	0,00	2 917 734,64	2 917 734,64	2 917 734,64
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	399 621,00		541 775,90	541 775,90	541 775,90
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
То	Total des recettes d'ordre d'exploitation			541 775,90	541 775,90	541 775,90
	TOTAL	3 775 460,61	0,00	3 459 510,54	3 459 510,54	3 459 510,54

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2) 1 750 489,46

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES 5 210 000,00

#### Pour information:

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION	2 102 103,17
D'INVESTISSEMENT (8)	

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

#### COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DE FAYENCE - ASSAINISSEMENT - BP - 2025

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200004802-20250409-250409-18-BF

Accusé certifié exécutoire

(1) Cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent de l'exercice precédent d

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(5) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(6) DE 023 = RI 021; DI 040 = RE 042; RI 040 = DE 042; DI 041 = RI 041; DE 043 = RE 043.

(7) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, en M. 41 et M. 43.

(8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 - RE 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES

250409-18-BF
Accusé certifié exécutoire

Publication: 15/04/2025

#### **DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	76 000,00	7 883,60	31 000,00	31 000,00	38 883,60
21	Immobilisations corporelles	460 447,82	75 860,92	293 500,00	293 500,00	369 360,92
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	5 026 363,41	2 348 226,55	2 049 891,40	2 049 891,40	4 398 117,95
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement		2 431 971,07	2 374 391,40	2 374 391,40	4 806 362,47
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	288 300,00	0,00	290 000,00	290 000,00	290 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	9 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	297 500,00	0,00	290 000,00	290 000,00	290 000,00
45	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Tota	des dépenses réelles d'investissement	5 860 311,23	2 431 971,07	2 664 391,40	2 664 391,40	5 096 362,47
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	399 621,00		541 775,90	541 775,90	541 775,90
041	Opérations patrimoniales (4)	150 000,00		330 000,00	330 000,00	330 000,00
Total	Total des dépenses d'ordre d'investissement			871 775,90	871 775,90	871 775,90
	TOTAL	6 409 932,23	2 431 971,07	3 536 167,30	3 536 167,30	5 968 138,37

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1) 0,00 =

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 5 968 138,37

#### **RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
13	Subventions d'investissement	1 545 966,48	465 934,00	5 860,81	5 860,81	471 794,81
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	1 181 250,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Т	otal des recettes d'équipement	2 727 216,48	465 934,00	5 860,81	5 860,81	471 794,81
10	Dotations, fonds divers et réserves	100 147,82	0,00	70 033,20	70 033,20	70 033,20
106	Réserves (7)	0,00	0,00	158 065,16	158 065,16	158 065,16
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total d	les recettes financières	100 147,82	0,00	228 098,36	228 098,36	228 098,36
45	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

	l des recettes réelles d'investissement	2 827 364,30	465 934,00	,	,	)409-2504 <b>6991895</b> } <b>F7</b>
021	Virement de la section d'exploitation (4)	1 050 000,00		1 600 000,00	Accusé certifié exécut Réception 697 69696 Publication : 15/04/20	t : 14/04/ <b>2629</b> 000,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	1 006 235,29		1 043 879,07	1 043 879,07	1 043 879,07
041	Opérations patrimoniales (4)	150 000,00		330 000,00	330 000,00	330 000,00
	des recettes d'ordre d'investissement	2 206 235,29		2 973 879,07	2 973 879,07	2 973 879,07
	TOTAL	5 033 599,59	465 934,00	3 207 838,24	3 207 838,24	3 673 772,24

	<u>'</u>
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	2 294 366,13
	=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	5 968 138,37

Pour information:

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (8)	2 102 103,17
--	--------------

- (1) cf. Modalités de vote I.
- (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (4) DE 023 = RI 021; DI 040 = RE 042; RI 040 = DE 042; DI 041 = RI 041; DE 043 = RE 043.
- (5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.
- (6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).
- (7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.
- (8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 RE 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 DI 040.

#### II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET BALANCE GENERALE DU BUDGET

03-200004802-20250409-250409-10-BF

Publication : 15/04/2025

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	1 195 150,00		1 195 150,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 045 580,00		1 045 580,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	32 000,00		32 000,00
66	Charges financières	86 411,67	0,00	86 411,67
67	Charges exceptionnelles	37 000,00	0,00	37 000,00
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	0,00	1 043 879,07	1 043 879,07
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (4)	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	169 979,26		169 979,26
023	Virement à la section d'investissement		1 600 000,00	1 600 000,00
	Dépenses d'exploitation – Total	2 566 120,93	2 643 879,07	5 210 000,00

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE 0,00

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES 5 210 000,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement reçues	0,00	391 775,90	391 775,90
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	290 000,00	0,00	290 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	38 883,60	0,00	38 883,60
21	Immobilisations corporelles (6)	369 360,92	180 000,00	549 360,92
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	4 398 117,95	300 000,00	4 698 117,95
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciation des immobilisations		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours		0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
3	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
	Dépenses d'investissement – Total	5 096 362,47	871 775,90	5 968 138,37

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
	=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	5 968 138,37

<sup>(1)</sup> Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

<sup>(2)</sup> Voir liste des opérations d'ordre.

<sup>(3)</sup> Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

<sup>(4)</sup> Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

<sup>(5)</sup> Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

<sup>(6)</sup> Hors chapitres « opérations d'équipement ».

<sup>(7)</sup> Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

#### II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET BALANCE GENERALE DU BUDGET

03-200004802-20250409-250409-10-BF

Publication: 15/04/2025

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	8 351,38		8 351,38
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	2 881 134,00		2 881 134,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		150 000,00	150 000,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	14 479,26		14 479,26
75	Autres produits de gestion courante	0,00		0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	11 000,00	391 775,90	402 775,90
78	Reprise amort., dépreciat° et provisions	2 770,00	0,00	2 770,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
	Recettes d'exploitation – Total	2 917 734,64	541 775,90	3 459 510,54

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE 1 750 489,46

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES 5 210 000,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	70 033,20	0,00	70 033,20
13	Subventions d'investissement reçues	471 794,81	0,00	471 794,81
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	30 000,00	30 000,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	300 000,00	300 000,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		1 042 643,78	1 042 643,78
29	Dépréciation des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		1 235,29	1 235,29
491	Dépréciations des comptes de clients		0,00	0,00
3	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation		1 600 000,00	1 600 000,00
	Recettes d'investissement – Total	541 828,01	2 973 879,07	3 515 707,08

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE 2 294 366,13 +

AFFECTATION AUX COMPTES 106 158 065,16 =

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 5 968 138,37

#### COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DE FAYENCE - ASSAINISSEMENT - BP - 2025

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 083-200004802-20250409-250409-18-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2025 Publication : 15/04/2025

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires. (2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures). (4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, en M. 41 et en M. 43.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

III – VOTE DU BUDGET

Accusé certifié exécutoire

SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES

Décention per le préfet : 14/04/2021

Publication: 15/04/2025

Chap / art (1)  011  6061 6062 6063 6064 6066 6068 611	Libellé (1)  Charges à caractère général (5) (6)  Fournitures non stockables (eau, énergie  Produits de traitement	Pour mémoire budget précédent (2) 1 162 470,00 416 000,00	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011 6061 6062 6063 6064 6066 6068 611	Fournitures non stockables (eau, énergie Produits de traitement		· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	1 195 150,00
6062 6063 6064 6066 6068 611	Fournitures non stockables (eau, énergie Produits de traitement	416 000,00	000 000 0	
6063 6064 6066 6068 611			300 000,00	300 000,00
6064 6066 6068 611		88 000,00	60 000,00	60 000,00
6066 6068 611	Fournitures entretien et petit équipt	45 700,00	37 000,00	37 000,00
6068 611	Fournitures administratives	4 400,00	3 500,00	3 500,00
611	Carburants	10 800,00	7 400,00	7 400,00
	Autres matières et fournitures	14 150,00	85 300,00	85 300,00
6405	Sous-traitance générale	206 600,00	212 100,00	212 100,00
6135	Locations mobilières	10 000,00	6 000,00	6 000,00
61521	Entretien, réparations bâtiments publics	2 000,00	1 600,00	1 600,00
61523	Entretien, réparations réseaux	140 000,00	140 000,00	140 000,00
61551	Entretien matériel roulant	20 000,00	16 600,00	16 600,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	13 400,00	37 500,00	37 500,00
6156	Maintenance	24 620,00	27 900,00	27 900,00
6161	Multirisques	10 800,00	11 300,00	11 300,00
6162	Assurance obligatoire dommage construct°	0,00	45 000,00	45 000,00
618	Divers	21 500,00	21 500,00	21 500,00
6226	Honoraires	8 700,00	15 000,00	15 000,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	5 100,00	38 000,00	38 000,00
6228	Divers	65 000,00	62 000,00	62 000,00
6231	Annonces et insertions	1 750,00	1 450,00	1 450,00
6238	Divers	3 400,00	4 200,00	4 200,00
6251	Voyages et déplacements	500,00	1 400,00	1 400,00
6261	Frais d'affranchissement	23 300,00	17 800,00	17 800,00
6262	Frais de télécommunications	14 750,00	19 100,00	19 100,00
627	Services bancaires et assimilés	2 000,00	1 300,00	1 300,00
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	700,00	700,00
62871	Remb. frais à la coll. de rattachement	8 500,00	7 000,00	7 000,00
62878	Remb. frais à des tiers	1 000,00	0,00	0,00
6354	Droits d'enregistrement et de timbre	0,00	1 200,00	1 200,00
63713	Redevance pour la performance des systèm	0,00	13 000,00	13 000,00
6378	Autres taxes et redevances	500,00	300,00	300,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	905 029,00	1 045 580,00	1 045 580,00
6211	Personnel intérimaire	0,00	20 000,00	20 000,00
6215	Personnel affecté par CL de rattachement	46 759,00	81 000,00	81 000,00
6312	Taxe d'apprentissage	2 000,00	0,00	0,00
6313	Participat° employeurs format° continue	2 000,00	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	300,00	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	4 200,00	0,00	0,00
6411	Salaires, appointements, commissions	555 800,00	933 300,00	933 300,00
6413	Primes et gratifications	66 600,00	0,00	0,00
6415	Supplément familial	2 700,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	106 000,00	0,00	0,00
6452	Cotisations aux mutuelles	1 700,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	83 000,00	0,00	0,00
6454	Cotisations au Pôle emploi	11 300,00	0,00	0,00
6458	Cotisate autres organismes sociaux	9 400,00	0,00	0,00
6472	Versements aux comités d'entreprise	6 120,00	4 980,00	4 980,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	2 700,00	2 700,00	2 700,00
648	Autres charges de personnel	4 450,00	3 600,00	3 600,00
014	Atténuations de produits (7)	250 082,00	0,00	0,00
706129	Reverst redevance modernisat° agence eau	250 082,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	40 100,00	32 000,00	32 000,00
6512	Droits d'utilisat° - informatique nuage	9 000,00	5 700,00	5 700,00
6518	Autres	22 000,00	17 700,00	17 700,00
6541	Créances admises en non-valeur	6 000,00	7 500,00	7 500,00
	Créances éteintes	3 000,00	1 000,00	1 000,00
6542	Oroanous cionnos	100,00	100,00	100,00

#### COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DE FAYENCE - ASSAINISSEMENT - BP - 2025

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

Chap / art (1) TOTA	Libellé (1)  L = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a)	Pour mémoire budget précédent (2) 2 357 681,00	08propositions-2025 Accountellest(3)exécu Réceptionagar/soptéf Publication: 15/04/20	toire et : 14/04/ <b>2</b> 9 <b>75 730.00</b>
	= (011 + 012 + 014 + 65)			
66	Charges financières (b) (8)	76 592,52	86 411,67	86 411,67
66111	Intérêts réglés à l'échéance	72 500,00	81 411,67	81 411,67
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	-907,48	0,00	0,00
6688	Autre	5 000,00	5 000,00	5 000,00
67	Charges exceptionnelles (c)	61 500,00	37 000,00	37 000,00
6712	Amendes fiscales et pénales	1 000,00	0,00	0,00
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	22 000,00	15 000,00	15 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	3 500,00	2 000,00	2 000,00
678	Autres charges exceptionnelles	35 000,00	20 000,00	20 000,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (9)	4 463,00	0,00	0,00
6817	Dot. dépréc. actifs circulants	4 463,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (e) (10)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (f)	155 463,12	169 979,26	169 979,26
	TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e + f	2 655 699,64	2 566 120,93	2 566 120,93
023	Virement à la section d'investissement	1 050 000,00	1 600 000,00	1 600 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (11) (12)	1 006 235,29	1 043 879,07	1 043 879,07
6811	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	1 005 000,00	1 042 643,78	1 042 643,78
6862	Dot. amort. charges financ. à répartir	1 235,29	1 235,29	1 235,29
TOTAL I	DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	2 056 235,29	2 643 879,07	2 643 879,07
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	2 056 235,29	2 643 879,07	2 643 879,07
	S DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE Total des opérations réelles et d'ordre)	4 711 934,93	5 210 000,00	5 210 000,00

	+
RESTES A REALISER N-1 (13)	0,00
	+
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13)	0,00
	=
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	5 210 000,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)

Montant des ICNE de l'exercice	15 958,09
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	18 016,02
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
- (2) Cf. Modalités de vote I.
- (3) Hors restes à réaliser.
- $(4) \ Le\ vote\ de\ l'organe\ d\'elib\'erant\ porte\ uniquement\ sur\ les\ propositions\ nouvelles.$
- (5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.
- (6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.
- (7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 4 et M. 43.
- (8) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.
- (9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
- (10) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
- (11) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.
- (12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (13) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

## III – VOTE DU BUDGET SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES Réception par le préfet : 14/04/2025 Publication : 15/04/2025

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges (5)	8 243,60	8 351,38	8 351,38
64198	Autres remboursements	8 243,60	8 351,38	8 351,38
70	Ventes produits fabriqués, prestations	3 095 817,01	2 881 134,00	2 881 134,00
704	Travaux	446 334,00	377 134,00	377 134,00
70611	Redevance d'assainissement collectif	2 058 652,01	2 200 000,00	2 200 000,00
706121	Redevance modernisation des réseaux	179 473,00	0,00	0,00
7068	Autres prestations de services	351 358,00	271 000,00	271 000,00
7084	Mise à disposition de personnel facturée	60 000,00	33 000,00	33 000,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	66 777,00	14 479,26	14 479,26
741	Primes d'épuration	66 777,00	0,00	0,00
748	Autres subventions d'exploitation	0,00	14 479,26	14 479,26
75	Autres produits de gestion courante	1 002,00	0,00	0,00
7581	FCTVA	1 000,00	0,00	0,00
7588	Autres	2,00	0,00	0,00
	TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 013 + 70 + 73 + 74 + 75	3 171 839,61	2 903 964,64	2 903 964,64
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	204 000,00	11 000,00	11 000,00
7741	Subvent° excep. coll. de rattachement	200 000,00	0,00	0,00
778	Autres produits exceptionnels	4 000,00	11 000,00	11 000,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (7)	0,00	2 770,00	2 770,00
7817	Rep. dépréciat°. actifs circulants	0,00	2 770,00	2 770,00
	TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d	3 375 839,61	2 917 734,64	2 917 734,64
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8) (9)	399 621,00	541 775,90	541 775,90
722	Immobilisations corporelles	80 000,00	150 000,00	150 000,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	319 621,00	391 775,90	391 775,90
043	Opérat° ordre intérieur de la section (8)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	399 621,00	541 775,90	541 775,90
	TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	3 775 460,61	3 459 510,54	3 459 510,54

	+
RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
	+
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	1 750 489,46
	=
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	5 210 000,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

<sup>(1)</sup> Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

<sup>(2)</sup> Cf. Modalités de vote I.

<sup>(3)</sup> Hors restes à réaliser.

<sup>(4)</sup> Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

<sup>(5)</sup> Le compte 699 n'existe pas en M. 49.

<sup>(6)</sup> Ce chapitre existe uniquement en M. 4, M. 41 et M. 43.

<sup>(7)</sup>Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

<sup>(8)</sup> Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.

<sup>(9)</sup> Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise de l'exercice precédent de l'exercice

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2025 Publication : 15/04/2025

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

	002 200004002 20250400	
III – VOTE DU BUDGET	Accusá cartifiá axácutaira	HII I
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSE	S Secontion per la préfet : 1	4/04/20 <mark>35</mark>
	recoption par to protot . I	110112020

			Publication: 15/04/202	5
Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	76 000,00	31 000,00	31 000,00
2031	Frais d'études	55 000,00	20 000,00	20 000,00
2033	Frais d'insertion	5 000,00	5 000,00	5 000,00
2051	Concessions et droits assimilés	16 000,00	6 000,00	6 000,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	460 447,82	293 500,00	293 500,00
21562	Service d'assainissement	226 147,82	228 500,00	228 500,00
2182	Matériel de transport	203 300,00	42 000,00	42 000,00
2183	Matériel de bureau et informatique	31 000,00	23 000,00	23 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	5 026 363,41	2 049 891,40	2 049 891,40
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	5 026 363,41	2 042 891,40	2 042 891,40
238	Avances commandes immo. incorp.	0,00	7 000,00	7 000,00
	Total des dépenses d'équipement	5 562 811,23	2 374 391,40	2 374 391,40
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	288 300,00	290 000,00	290 000,00
1641	Emprunts en euros	288 300,00	290 000,00	290 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	9 200,00	0,00	0,00
261	Titres de participation	9 200,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	297 500,00	290 000,00	290 000,00
Tota	l des dépenses d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES REELLES	5 860 311,23	2 664 391,40	2 664 391,40
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8)	399 621,00	541 775,90	541 775,90
	Reprises sur autofinancement antérieur	319 621,00	391 775,90	391 775,90
139111	Sub. équipt cpte résult. Agence de l'eau	319 621,00	391 775,90	391 775,90
	Charges transférées	80 000,00	150 000,00	150 000,00
21562	Service d'assainissement	80 000,00	150 000,00	150 000,00
041	Opérations patrimoniales (9)	150 000,00	330 000,00	330 000,00
21532	Réseaux d'assainissement	50 000,00	30 000,00	30 000,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	100 000,00	300 000,00	300 000,00
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	549 621,00	871 775,90	871 775,90
	S DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	6 409 932,23	3 536 167,30	3 536 167,30
	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	-	<del>-</del>	

	'
RESTES A REALISER N-1 (10)	2 431 971,07
	+
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
	=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	5 968 138,37

<sup>(1)</sup> Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

<sup>(2)</sup> Cf. Modalités de vote I.

<sup>(3)</sup> Hors restes à réaliser.

<sup>(4)</sup> Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

<sup>(5)</sup> Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

<sup>(6)</sup> Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

<sup>(7)</sup> Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.

<sup>(8)</sup> Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

<sup>(9)</sup> Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

<sup>(10)</sup> Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200004802-20250409-250409-18-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2025 Publication : 15/04/2025

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

Publication: 15/04/2025

	002 200004002 2025040	
III – VOTE DU BUDGET	003-200004002-2023040	<del>       </del>
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTE	Accusó cortifió oxócutoiro	
0_0101101101101101111111111111111111111	Dácantian nar la práfat : 1	1/04/2025

Chap / art (1) Libellé (1) Pour mémoire **Propositions** Vote (4) budget précédent nouvelles (3) 5 860,81 13 Subventions d'investissement 1 545 966,48 5 860,81 13111 Subv. équipt Agence de l'eau -35 283,52 0,00 0,00 13118 Autres Subv. Équipt Etat 0,00 5 860,81 5 860,81 1 581 250,00 0,00 1314 Subv. équipt Communes 0,00 16 1 181 250,00 Emprunts et dettes assimilées (hors 165) 0.00 0.00 1 181 250,00 0.00 1641 Emprunts en euros 0,00 Immobilisations incorporelles 0,00 0,00 20 21 Immobilisations corporelles 0,00 0,00 0,00 22 Immobilisations reçues en affectation 0,00 0,00 0,00 23 Immobilisations en cours 0,00 0.00 0.00 5 860,81 5 860,81 Total des recettes d'équipement 2 727 216.48 100 147.82 228 098.36 228 098.36 10 Dotations, fonds divers et réserves 10222 **FCTVA** 100 147,82 70 033,20 70 033.20 1068 Autres réserves 0,00 158 065,16 158 065,16 165 0.00 0,00 Dépôts et cautionnements reçus 0.00 18 Compte de liaison : affectat° (BA,régie) 0,00 0,00 0,00 26 Participat° et créances rattachées 0,00 0,00 0.00 27 Autres immobilisations financières 0,00 0,00 0,00 Total des recettes financières 100 147,82 228 098,36 228 098,36 Total des recettes d'opérations pour compte de tiers 0,00 0,00 0,00 **TOTAL RECETTES REELLES** 233 959.17 233 959.17 2 827 364,30 1 600 000,00 021 Virement de la section d'exploitation 1 050 000,00 1 600 000,00 040 Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) 1 006 235,29 1 043 879,07 1 043 879,07 2805 Licences, logiciels, droits similaires 8 000,00 0,00 0,00 28156 Matériel spécifique d'exploitation 997 000,00 992 643,78 992 643,78 28182 Matériel de transport 0,00 50 000.00 50 000.00 4817 1 235.29 1 235.29 Pénalités de renégociation de la dette 1 235 29 TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION 2 056 235,29 2 643 879,07 2 643 879,07 041 Opérations patrimoniales (8) 150 000,00 330 000,00 330 000,00 2031 50 000 00 25 000 00 25 000 00 Frais d'études 2033 Frais d'insertion 0,00 5 000,00 5 000,00 238 300 000,00 300 000,00 Avances commandes immo. incorp. 100 000,00 TOTAL RECETTES D'ORDRE 2 206 235,29 2 973 879,07 2 973 879,07 TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE 5 033 599.59 3 207 838.24 3 207 838.24 (= Total des recettes réelles et d'ordre)

	·
RESTES A REALISER N-1 (9)	465 934,00
	+
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9	2 294 366,13
	=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	5 968 138,37

<sup>(1)</sup> Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

<sup>(2)</sup> Cf. Modalités de vote I.

<sup>(3)</sup> Hors restes à réaliser.

<sup>(4)</sup> Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

<sup>(5)</sup> Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

<sup>(6)</sup> Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, R1 040 = DE 042.

<sup>(7)</sup> Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

<sup>(8)</sup> Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

<sup>(9)</sup> Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

	002 200004002 20250400	
III VOTE DU BUDGET	003-200004002-20230403	-230403-10-DI
III – VOTE DU BUDGET	Accusá cartifiá avácutaira	III
DETAIL DEC CHADITRES D'ODER ATION D'ECHIREMENT		D2
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN	Réception par le préfet : 1	1/04/2025
	Publication : 15/04/2025	

Cet état ne contient pas d'information.

Accusé certifié exécutoire

IV – ANNEXES  Réception par le préfet : Publication : 15/04/2025	14/04/2025 <b>V</b>
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORÉRIE	A1.1

A1.1 - DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

7.11. DEL 7.11. DEL 7.11. (1)												
	Date de la			Montant des rem	boursements N-1							
<b>Nature</b> (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Intérêts (3)	Remboursement du tirage	Encours restant dû au 01/01/N						
51921 Avances de trésorerie de la collectivité de rattachement												
51928 Autres avances de trésorerie												
51931 Lignes de trésorerie												
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt												
5194 Billets de trésorerie												
5198 Autres crédits de trésorerie												
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00						

<sup>(1)</sup> Circulaire nº NOR: INTB8900071C du 22/02/1989.

<sup>(2)</sup> Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

<sup>(3)</sup> Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

Accusé certifié exécutoire

	Réception par le préfet : 14/04/2 Publication : 15/04/2025	025	IV	l
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DE	TTE		A1.2	l

#### A1.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

A1.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (nors 16449 et 166)  Emprunts et dettes à l'origine du contrat														
					Emprunts et	dettes a re	rigine du contrat		initial				Possibilité	
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Niveau de taux (5)	Taux actuariel	Devise	Pério- dicité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	de rembour- sement anticipé O/N	Caté- gorie d'em- prunt (8)
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès					6 979 234,37									
d'établissement de crédit (Total)														
1641 Emprunts en euros (total)					6 979 234,37									
00601357301 (ASS-2017-2)	Crédit Agricole	13/06/2017	19/06/2017	19/06/2018	300 000,00	F	FIXE	1,680	1,695		Α	Р	0	A-1
00601629533 (ASS-2018-1)	Crédit Agricole	10/03/2018	15/05/2018	15/06/2018	250 000,00	F	FIXE	1,590	1,630		Α	Р	0	A-1
00601757049 (ASS-2018-2)	Crédit Agricole	13/07/2018	18/07/2018	18/10/2018	350 000,00	F	FIXE	1,330	1,350		Т	Р	0	A-1
00602024512 (ASS-2019-2)	Crédit Agricole	01/04/2019	15/05/2019	15/08/2019	60 000,00	F	FIXE	1,850	1,875		Т	Р	0	A-1
00602237590 (ASS-2019-1)	Crédit Agricole	24/09/2019	05/11/2019	05/05/2020	1 100 000,00	F	FIXE	0,890	0,899		S	Р	0	A-1
00602267377 (ASS-2019-4)	Crédit Agricole	02/10/2019	08/10/2019	08/01/2020	750 000,00	F	FIXE	0,890	0,900		Т	Р	0	A-1
00602306520 (ASS-2019-3)	Crédit Agricole	17/11/2020	30/11/2019	29/02/2020	200 000,00	F	FIXE	0,800	0,813		Т	Р	N	A-1
00602676343 (ASS-2020-2)	Crédit Agricole	15/09/2020	06/10/2020	06/10/2021	316 412,82	F	FIXE	0,840	0,846		Α	Р	0	A-1
00602676345 (ASS-2020-1)	Crédit Agricole	15/09/2020	23/09/2020	06/10/2021	2 132 821,55	F	FIXE	1,140	1,151		Α	Р	0	A-1
2006.086 (ASS-2006-1)	Caisse d'Epargne	09/05/2006	25/05/2006	25/11/2006	70 000,00	F	FIXE	4,100	4,141		s	С	0	A-1
2008.029 (ASS-2008-1)	Caisse d'Epargne	13/03/2008	25/03/2008	25/05/2008	200 000,00	F	FIXE	4,930	4,932		Α	Р	0	A-1
3972 (ASS-2024-1)	Agence France Locale	29/11/2024	05/12/2024	21/12/2026	800 000,00	F	FIXE	2,880	2,952		Х	F	0	A-1
MON510250EUR/0510810/001 (ASS-	SFIL	22/08/2016	22/09/2016	01/01/2017	200 000,00	F	FIXE	1,500	1,531		Т	С	0	A-1
MON515839EUR (ASS-2017-1)	SFIL	30/05/2017	24/07/2017	01/09/2017	250 000,00	F	FIXE	1,400	1,410		М	С	0	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option					0,00									
de tirage sur ligne de trésorerie (total)														
165 Dépôts et cautionnements reçus					0,00									
(Total)														
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									

										004802-2			00-10-Bi	
					Emprunts et	dettes à l'o	rigine du contrat			certifié ex			225	
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro		5	Date d'émission ou	Date du		Type de			intalicat	en par le ; ion : 15/0	4/2025 Pério- dicité des	Profil	de	Caté- gorie
(Pour chaque ligne, indiquer le numero de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	date de mobilisation (1)	premier rembour- sement	Nominal (2)	taux d'intérêt (3)	Index (4)	Niveau de taux (5)	Taux actuariel	Devise	rembour- sements (6)	d'amor- tissement (7)	rembour- sement anticipé O/N	d'em- prunt (8)
1675 Dettes afférentes aux marchés					0,00									
de partenariat (total)														
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés					0,00									
(Total)														
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables					0,00									
(total)														
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					6 979 234,37									

- (1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.
- (2) Nominal : montant emprunté à l'origine.
- (3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
- (4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).
- (5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.
- $(6)\ Indiquer\ la\ p\'eriodicit\'e\ des\ remboursements: A: annuelle\ ;\ M: mensuelle\ ,\ B: bimestrielle\ ,\ S: semestrielle\ ,\ T: trimestrielle\ ,\ X\ autre.$
- (7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres à préciser.
- (8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2025 Publication : 15/04/2025

IV – ANNEXES	IV	l
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A1.2	ı

#### A1.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

	A1.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)  Emprunts et dettes au 01/01/N											
•						Emprum	Taux d'intérêt	i		Annuité de l'exercice		
<b>Nature</b> (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	ICNE de l'exercice
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		0,00		5 515 586,82					281 223,24	81 411,67	0,00	15 958,09
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		5 515 586,82					281 223,24	81 411,67	0,00	15 958,09
00601357301 (ASS-2017-2)	N	0,00	A-1	228 175,81	17,47	F	FIXE	1,680	10 961,60	3 833,35	0,00	1 959,57
00601629533 (ASS-2018-1)	N	0,00	A-1	169 288,06	12,46	F	FIXE	1,590	11 826,82	2 691,68	0,00	1 371,85
00601757049 (ASS-2018-2)	N	0,00	A-1	212 584,71	8,55	F	FIXE	1,330	23 064,14	2 712,66	0,00	513,72
00602024512 (ASS-2019-2)	N	0,00	A-1	49 066,45	19,37	F	FIXE	1,850	2 109,93	893,15	0,00	110,95
00602237590 (ASS-2019-1)	N	0,00	A-1	936 399,16	24,84	F	FIXE	0,890	33 600,92	8 259,36	0,00	1 265,16
00602267377 (ASS-2019-4)	N	0,00	A-1	638 468,44	24,77	F	FIXE	0,890	22 907,43	5 606,05	0,00	1 265,41
00602306520 (ASS-2019-3)	N	0,00	A-1	152 956,04	14,91	F	FIXE	0,800	9 636,50	1 194,78	0,00	101,92
00602676343 (ASS-2020-2)	N	0,00	A-1	193 014,51	5,76	F	FIXE	0,840	31 500,13	1 621,32	0,00	323,38
00602676345 (ASS-2020-1)	N	0,00	A-1	1 744 037,49	15,76	F	FIXE	1,140	99 981,80	19 882,03	0,00	4 467,33
2006.086 (ASS-2006-1)	N	0,00	A-1	26 833,21	11,40	F	FIXE	4,100	2 333,34	1 076,24	0,00	102,67
2008.029 (ASS-2008-1)	N	0,00	A-1	116 985,26	12,40	F	FIXE	4,930	6 633,95	5 767,37	0,00	3 294,00
3972 (ASS-2024-1)	N	0,00	A-1	800 000,00	1,97	F	FIXE	2,880	0,00	24 448,00	0,00	640,00
MON510250EUR/0510810/001 (ASS-	N	0,00	A-1	120 000,00	11,75	F	FIXE	1,500	10 000,00	1 743,76	0,00	412,50
MON515839EUR (ASS-2017-1)	N	0,00	A-1	127 777,68	7,58	F	FIXE	1,400	16 666,68	1 681,92	0,00	129,63
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

						_			Accusé ce	rtifié exécuto	re	
				1	 	mprunt	s et dettes au 01/01	/N	Réception	par le préfet	14/04/2025	
						Taux d'intérêt			Publication			
<b>Nature</b> (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	ICNE de l'exercice
1675 Dettes afférentes aux marchés de partenariat (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		5 515 586,82					281 223,24	81 411,67	0,00	15 958,09

- (9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.
- (10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».
- (11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).
- (12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
- (13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.
- (14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.
- (15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.
- (16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

Accusé certifié exécutoire

## IV – ANNEXES Réception par le préfet : 14/04/2025 IV ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX A1.3

A1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couver- ture éventu- elle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

- (1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.
- (2) Nominal: montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.
- (3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.
- (4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.
- (5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.
- (6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.
- (7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.
- (8) Montant, index ou formule
- (9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.
- (10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.
- (11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

Accusé certifié exécutoire

IV – ANNEXES  Réception par le préfet : 14/04	2025 <b> </b>	
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ÉNCOURS	A1.4	

A1.4 - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

A1.4 - ITPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)											
Inc	dices sous-jacents	(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecarts d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecarts d'indices hors zone euro	(6) Autres indices				
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange	Nombre de produits	14	0	0	0	0					
de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens	% de l'encours	100,01	0,00	0,00	0,00	0,00					
unique). Taux variable simple plafonné ( <i>cap</i> ) ou encadré ( <i>tunnel</i> )	Montant en euros	5 515 586,82	0,00	0,00	0,00	0,00					
(amo)	Nombre de produits	0	0	0	0	0					
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00					
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00					
	Nombre de produits	0	0	0	0	0					
(C) Option d'échange (swaption)	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00					
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00					
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0					
capé	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00					
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00					
	Nombre de produits	0	0	0	0	0					
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00					
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00					
	Nombre de produits						0				
(F) Autres types de structures	% de l'encours						0,00				
	Montant en euros						0,00				

<sup>(1)</sup> Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

Accusé certifié exécutoire

IV – ANNEXES Réception par le préfet : 14/04	/2025	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	Α	1.5

#### A1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

	Emprunt couvert							Instrument de co	uverture				
Instruments de couverture		Capital restant dû au 01/01/N			Type de couverture (3)	Nature de la	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)		Primes éve	ntuelles
(Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)			Date de fin du contrat	Organisme co-contractant		couverture (change ou taux)					Montant des commissions diverses	Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

<sup>(1)</sup> Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

<sup>(2)</sup> Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

<sup>(3)</sup> Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, tunnel, swaption).

<sup>(4)</sup> Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2025 Publication : 15/04/2025

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A1.5

A1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

	Effet de l'instrument de couverture										
Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le	Diff.	Taux pay	é	Taux reçu	(7)	Charges et produits constaté	Catégorie d'emprunt (8)				
numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture		
Taux fixe (total)						0,00	0,00				
Taux variable simple (total)						0,00	0,00				
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00				
Total						0,00	0,00				

<sup>(5)</sup> Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

<sup>(6)</sup> Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

<sup>(7)</sup> A compléter si l'instrument de couverture est un swap.

<sup>(8)</sup> Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	003-200004002-20250409-250409-10-DF
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE AUTRES DETTES	Réception par le préfet : 14/04/2025

#### A1.6 – AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

# IV – ANNEXES Accusé certifié exécutoire ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS | Publication : 15/04/2025 | A2

#### A2 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur	
Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du	2019-12-20
CGCT): 500.00 €	

Procédure	Catégories de biens amortis	Durée	
d'amortissement	<b>3</b>	(en années)	
(linéaire, dégressif,		, ,	
variable)			
L	Subv d'équipement versées pour mobiliers, matériels, études	5	20/12/2019
L	Subv d'équipement versées pour biens immobiliers ou installations	15	20/12/2019
L	Subv d'équipement versées pour projets d'infrastructures intérêt	20	20/12/2019
	national		
L	Logiciel	2	20/12/2019
L	Voiture	5	20/12/2019
L	Camion et véhicule industriel	7	20/12/2019
L	Mobilier	10	20/12/2019
L	Matériel de bureau électrique ou électronique	5	20/12/2019
L	Matériel informatique	4	20/12/2019
L	Matériel classique	10	20/12/2019
L	Coffre-fort	20	20/12/2019
L	Installation et appareil de chauffage	10	20/12/2019
L	Appareil de levage, ascenseur	20	20/12/2019
L	Equipement garages et ateliers	10	20/12/2019
L	Equipement des cuisines	10	20/12/2019
L	Equipement sportif	10	20/12/2019
L	Installation de voirie	20	20/12/2019
L	Plantation	15	20/12/2019
L	Autre agencement et aménagement de terrain	15	20/12/2019
L	Appareils de laboratoire, matériel de bureau (sauf informatique), outillages	5	20/12/2019
L	Réseaux d'assainissement	60	20/12/2019
L	Stations d'épuration (ouvrages de génie civil) - Ouvrages lourds	40	20/12/2019
L	Stations d'épuration (ouvrages de génie civil) - Ouvrages courants (Bassins de décantation )	30	20/12/2019
L	Ouvrages génie civil captage, transport, traitement eau potable, cana adduction eau, gros équip méca	60	20/12/2019
L	Poste de relevage des eaux usées	30	20/12/2019
L	Installations de traitement de l'eau potable (sauf génie civil et régulation)	10	20/12/2019
L	Pompes, surpresseurs, appareils électroméca, instal chauffage (yc chaudières), instal ventilation	15	20/12/2019
L	Organes de régulation (électronique, capteurs )	10	20/12/2019
L	Bâtiments durables	50	20/12/2019
L	Bâtiments légers, abris	15	20/12/2019
L	Agencements et aménagements de bâtiments, installations électriques	15	20/12/2019
	et électroniques		
L	Biens de faible valeur inférieure à 500	1	20/12/2019

	000 000004000 000F0400 0F0400 40 DE
IV ANNEVEC	003-200004002-20230403-230403-10-DI
IV – ANNEXES	Accusé certifié exécutoire
ELEMENTS DU BILAN	Déception per la préfet : 14/04/2025
ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS	Réception par le préfet : 14/04/2025
ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS	Publication : 15/04/2025

#### A3.1 – ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS

Nature de la provision ou de la dépréciation	Dotations inscrites au budget de l'exercice (1)	Date de constitution	Montant des prov. et dépréciations constituées au 01/01/N	Montant total des prov. et dépréciations constituées	Reprises inscrites au budget de l'exercice	SOLDE prévisionnel au 31/12/N
	PROVISION	NS ET DEPRECIA	TIONS BUDGET	AIRES		
Provisions réglementées et amortissements dérogatoires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
	PROVISIONS	ET DEPRECIATION	ONS SEMI-BUDG	ETAIRES		
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (2)	4 463,00		19 167,00	23 630,00	2 770,00	20 860,00
Creances douteuses	0,00	26/10/2022	4 900,00	4 900,00	2 770,00	2 130,00
Creances douteuses	0,00	22/03/2023	9 804,00	9 804,00	0,00	9 804,00
Creances douteuses	4 463,00	15/04/2024	4 463,00	8 926,00	0,00	8 926,00
TOTAL SEMI-BUDGETAIRES	4 463,00		19 167,00	23 630,00	2 770,00	20 860,00

<sup>(1)</sup> Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

<sup>(2)</sup> Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès ; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement ...).

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

IV – ANNEXES	003-200004802-20250409-250409-18-BF
ELEMENTS DU BILAN	Réception par le préfet : 14/04/2025
ETALEMENT DES PROVISIONS	Publication : 15/04/2025

#### A3.2 - ETALEMENT DES PROVISIONS

<sup>(1)</sup> Il s'agit des provisions pour risques et charges qui peuvent faire l'objet d'un étalement.

IV – ANNEXES	003-200004802-20250409-250409-10-BF
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES	Réception par le préfet : 14/04/2025 Publication : 15/04/2025 <b>A4.1</b>

#### DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS

Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)

Γ	Propositions nouvelles	Vote (2)
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	2 294 366,13	2 294 366,13
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	-1 966 037,07	-1 966 037,07
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	328 329,06	328 329,06

### Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Affectation au 106 (C)	158 065,16	158 065,16
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	328 329,06	328 329,06
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	486 394,22	486 394,22

#### COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Propositions nouvelles	Vote
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)	681 775,90	681 775,90
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)	2 713 912,27	2 713 912,27
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	2 032 136,37	2 032 136,37

 $<sup>(1) \</sup> Eléments \ \grave{a} \ compléter \ uniquement \ s'il \ y \ a \ eu \ reprise \ des \ résultats, \ anticipée \ ou \ classique$ 

<sup>(2)</sup> Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

<sup>(3)</sup> Les RAR étant intégrés au calcul des ressources propres provenant des exercices antérieurs, seuls les crédits de l'exercice sont à inscrire. Le détail des crédits est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

IV ANNEVEC	083-200004802-20250409-250409	10-BF
IV – ANNEXES	Accusé certifié exécutoire	V
ELEMENTS DU BILAN	Décention per la préfet : 14/04/2026	9
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPEN	Reception partie prefet: 14/04/2025	4.2

#### **DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		681 775,90	I 681 775,90
16 Empru	unts et dettes assimilées (A)	290 000,00	290 000,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	290 000,00	290 000,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépense	s et transferts à déduire des ressources propres (B)	391 775,90	391 775,90
10	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	391 775,90	391 775,90
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

<sup>(1)</sup> Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

<sup>(2)</sup> Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

IV – ANNEXES	Accusé certifié exécutoire	10-10-DF IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETT	Réception par le préfet : 14/0	4/2025 <b>A4.3</b>

#### **RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		2 713 912,27	III 2 713 912,27
Ressourc	ces propres externes de l'année (a)	70 033,20	70 033,20
10222	FCTVA	70 033,20	70 033,20
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées		
27	Autres immobilisations financières		
Ressourc	ces propres internes de l'année (b) (3)	2 643 879,07	2 643 879,07
15	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées		
27	Autres immobilisations financières		
28	Amortissement des immobilisations		
2805	Licences, logiciels, droits similaires	0,00	0,00
28156	Matériel spécifique d'exploitation	992 643,78	992 643,78
28182	Matériel de transport	50 000,00	50 000,00
29	Dépréciation des immobilisations		
39	Dépréciat° des stocks et en-cours		
481	Charges à répartir plusieurs exercices		
4817	Pénalités de renégociation de la dette	1 235,29	1 235,29
021	Virement de la section d'exploitation	1 600 000,00	1 600 000,00

<sup>(1)</sup> Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

<sup>(2)</sup> Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

<sup>(3)</sup> Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

	000 000004000 00000400 000400 4	IO DE
IV ANDEVEO	003-200004002-20230403-230403-1	0-01
IV – ANNEXES	Accusó cortifió exécutoire	<b>V</b>
ENGAGEMENTS HORS BILAN	7 tecuso coruno oxocatono	
AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIE	Réception par le préfet : 14/04/2025	2.1
ACTORIGATIONS DE L'ACCIONNINE ET GREDITS DE l'AIE	Publication : 15/04/2025	

#### **B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT**

		Montant des AP		Montant des CP			
N° ou intitulé de l'AP	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer au-delà de N (3)	
avr-25 REHABILITATION DE LA STEP DE TANNERON	0,00	1 000 000,00	1 000 000,00	0,00	400 000,00	600 000,00	

<sup>(1)</sup> Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

<sup>(2)</sup> Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

<sup>(3)</sup> Il s'agit de la différence entre les AP engagées et les CP consommés.

Accusé certifié exécutoire

IV – ANNEXES	Réception par le p Publication : 15/04	réfet : 14/04/2 <b>0</b> 25 /2025
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N		C1.1

#### C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

CATEGRIES ()         EATEGRIES ()         EMPLOIS ()         Moderno ()         Mo	C1.1 - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N							
PERMANENTS A   PERM	GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMI	PLOIS BUDGETAIRES	S (3)			
Directeur général des services   0,00   0,			PERMANENTS À TEMPS	PERMANENTS À TEMPS NON	TOTAL	AGENTS	AGENTS NON	
Directeur général adjoint des services services techniques   0,00   0,	EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directury général des services techniques   0.00	Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplos réés au utire de l'article L 313-1 du CGFP         0,00         0,00         0,00         0,00         0,00         0,00         1,00         3,00         4,00           FILIERE ADMINISTRATIVE (b)         5,00         0,00         5,00         1,00         1,00         0,00         1,00         0,00         1,00         0,00         1,00         0,00         1,00         0,00         1,00         0,00         1,00         0,00         1,00         0,00         1,00         0,00         2,00         2,00         2,00         2,00         2,00         2,00         2,00         2,00         2,00         2,00         1,00         1,00         1,00         1,00         2,00         2,00         2,00         2,00         1,00         1,00         1,00         1,00         2	Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Filter Administratify (b)	Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Adjoint administratif principal Free classe C 1,00 0,00 1,00 1,00 0,00 2,00 2,00 Facturation et secrétariat C C 3,00 0,00 1,00 0,00 1,00 0,00 1,00 1,00	Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Facturation et secrétariat         C         3,00         0,00         3,00         0,00         2,00         2,00           Régisseur         C         1,00         0,00         1,00         2,0	FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		5,00	0,00	5,00	1,00	3,00	4,00
Régisseur         C         1,00         0,00         1,00         0,00         1,00         1,00           FILIERE TECHNIQUE (c)         20,00         20,00         20,00         20,00         5,00         8,00         13,00           Adjoint technique principal 1 êre classe         C         2,00         0,00         2,00         2,00         0,00         2,00	Adjoint administratif principal 1ère classe	С	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE TECHNIQUE (c)   20,00   0,00   20,00   5,00   8,00   13,00	Facturation et secrétariat	С		0,00	3,00	0,00	2,00	2,00
Adjoint technique principal 1ère classe C 2,00 0,00 2,00 2,00 0,00 0,00 0,00 0,	Régisseur	С	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Adjoint technique principal 2ème classe         C         2,00         0,00         2,00         0,00         2,00         1,00         0,00         2,00         2,00         0,00         2,00         1,00         2,00         1,00         2,00         1,00         2,00         1,00         2,00         1,00         2,00         1,00         2,00         2,00         2,00         2,00         2,00         2,00         2,00         2,00	FILIERE TECHNIQUE (c)		20,00	0,00	20,00	5,00	8,00	13,00
Adjoint technique territorial         C         3,00         0,00         3,00         0,00         0,00         0,00           Agent de maîtrise principal         C         2,00         0,00         2,00         1,00         0,00         1,00           Agent de maîtrise principal         C         2,00         0,00         2,00         0,00         2,00         0,00         2,00         0,00         2,00         0,00         2,00         0,00         2,00         0,00         2,00         0,00         2,00         0,00         2,00         0,00         2,00         0,00         2,00         1,00	Adjoint technique principal 1ère classe	С	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Agent de maîtrise principal         C         2,00         0,00         2,00         1,00         0,00         2,00         1,00         2,00         2,00         2,00         2,00         2,00         2,00         2,00         2,00         2	Adjoint technique principal 2ème classe	С	2,00	0,00	2,00	0,00	0,00	0,00
Agent de maîtrise territorial         C         2,00         0,00         2,00         0,00         2,00         1,00         0,00         1,00         0,00         1,00         0,00         1,00         0,00         1,00 <th< td=""><td>Adjoint technique territorial</td><td></td><td>3,00</td><td>0,00</td><td>3,00</td><td>0,00</td><td>0,00</td><td>0,00</td></th<>	Adjoint technique territorial		3,00	0,00	3,00	0,00	0,00	0,00
Contrôleur         B         2,00         0,00         2,00         0,00         2,00         2,00         2,00         2,00         2,00         2,00         2,00         2,00         2,00         2,00         2,00         2,00         2,00         2,00         2,00         2,00         1,00	Agent de maîtrise principal		2,00	0,00	2,00	1,00	0,00	1,00
Electromecanicien         B         1,00         0,00         1,00         0,00         1,00         1,00           Referent maintenance         B         1,00         0,00         1,00         0,00         1,00         1,00           Responsable assainissement         B         1,00         0,00         1,00         0,00         1,00         1,00           Responsable de pôle         A         2,00         0,00         2,00         0,00         1,00         1,00           Technicien STEP         B         2,00         0,00         2,00         0,00         0,00         2,00         0,00         2,00         0,00         2,00	Agent de maîtrise territorial	С	2,00	0,00		2,00	0,00	2,00
Referent maintenance         B         1,00         0,00         1,00         0,00         1,00         2,00         2,00         2,00         2,00         2,00         2,00         2,00         2,00         3,00         3,00         3,00         3,00         3,00         3,00         3,00         3,00         3,00         3,00         3,00         3,00         3,00         3,00         3,00         3,00         3,00         3,00         3,00 <td>Contrôleur</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td>	Contrôleur							
Responsable assainissement         B         1,00         0,00         1,00         0,00         1,00         1,00           Responsable de pôle         A         2,00         0,00         2,00         0,00         1,00         1,00           Technicien STEP         B         2,00         0,00         2,00         0,00         2,00         2,00         2,00           FILIERE SOCIALE (d)         0,00 <t< td=""><td></td><td></td><td></td><td></td><td>•</td><td>-</td><td>· ·</td><td>•</td></t<>					•	-	· ·	•
Responsable de pôle								
Technicien STEP         B         2,00         0,00         2,00         0,00         2,00	· ·							
FILIERE SOCIALE (d)         0,00 </td <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td>								
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)         0,00		В	2,00	0,00	2,00	0,00	i	
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)         0,00         <	FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)         0,00<	FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h) 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,	FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)         0,00	FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j) 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00	FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)         0,00         0,00         0,00         0,00         0,00         0,00	FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	ЕМІ	PLOIS BUDGETAIRES	Accusé co Réception Publication	ertifié exécut EFFECTIF i par le préfe n : 15/0 <b>4800</b> 0	S POURVUS SUF SETAIRES EN ET	EMPLOIS PT (4)
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		25,00	0,00	25,00	6,00	11,00	17,00

- (1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.
- (2) Catégories : A, B ou C.
- (3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non comptet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.
- (4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :
  - ETPT = Effectifs physiques \* quotité de temps de travail \* période d'activité dans l'année

Exemple: un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

Accusé certifié exécutoire

IV – ANNEXES	Publication : 15/04	7/2025  V
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N		C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES	SECTEUR	REMUNERATION (3)		CON	NTRAT
	(1)	(2)	Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				500 150,00		
Contrôleur	В	TECH		89 750,00	Α	CDI
Electromecanicien	В	TECH		59 020,00	Α	CDI
Facturation et secrétariat	С	ADM		70 840,00	A	CDI
Referent maintenance	В	TECH		81 670,00	Α	CDI
Responsable assainissement	В	TECH		54 270,00	A	CDI
Responsable de pôle	Α	TECH		3 860,00	A	CDI
Régisseur	С	ADM		43 450,00	A	CDI
Technicien STEP	В	TECH		97 290,00	A	CDI
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				500 150,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM: Administratif.

TECH: Technique. URB: Urbanisme (dont aménagement urbain).

S : Social.

MS : Médico-social. MT : Médico-technique.

SP : Sportif.

CULT : Culturel

ANIM: Animation

POL: Police.

POMP: Sapeurs-pompiers.

X : Emplois non cités.

- (3) REMUNERATION: Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).
- (4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique CGFP)
  - 332-23-1°: Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.
  - 332-23-2°: Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.
  - 332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans
  - 332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.
  - 332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.
  - 332-8-1°: Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
  - 332-8-2°: Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.
  - 332-8-3°: Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.
  - 332-8-4°: Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.
  - 332-8-5°: Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
  - 332-8-6°: Emplois des communes (-2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.
  - 327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.
  - 332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.
  - 332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.
  - 326\_352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L.352).
  - 343-1\_343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction)
  - 333-1 333-10 : Collaborateurs de cabinet.
  - 333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.
- (5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).
- (6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.
- (7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200004802-20250409-250409-18-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2025 Publication : 15/04/2025

	002 200004002 20250400 250	0400 40 DE
IV ANNEVEC	003-200004002-20230403-230	1409-10-01
IV – ANNEXES	Accusó cortifió exécutoiro	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS	Ticcuso cortino oxocutono	
AUTHOR DINITIONS	Réception par le préfet : 14/04	2025
ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT	DERATTACHEMENT	~~G1.2
EMPLOYE PAR LA REGIE	Publication : 15/04/2025	
LINI LOTE I AN LA NEGIL		

C1.2 – ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE (1)

AGENTS TITULAIRES OU NON	CATEGORIES	EFFECTIFS	MONTANT PREVU A L'ARTICLE 6215
Administratif		6	66 000,00
Technicien		1	10 500,00
Technicien		1	4 500,00
TOTAL GENERAL		8	81 000,00

<sup>(1)</sup> Cette annexe est servie s'il s'agit d'un budget annexé au budget d'une collectivité locale ou d'un établissement public local et si la collectivité de rattachement a mis à disposition du personnel en vue de l'exploitation du service.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

IV – ANNEXES	083-200004802-20250400-250400-18-BF
ARRETE ET SIGNATURES	Pécention par le préfet : 14/04/2025
	Publication : 15/04/2025

Nombre de membres en exercice : 0 Nombre de membres présents : 0 Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES:
Pour: 0
Contre: 0
Abstentions: 0

Date de convocation :

Présenté par (1) , A le (1) ,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

4 , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

ALEXANDRE Coraline	
AUGIER Sylvain	
BERNARD Laurence	
BLANC Maryvonne	
BOUCHARD Rene	
BOUGE Camille	
CAUVY Brigitte	
CAVALLIER Francois	
COULON Christian	
COURANT Aurelie	
DE CLARENS Patrick	
DUMESNY Patrice	
DURAND-TERRASSON Philippe	
FAUR Lois	
HENRY Bernard	
HUET Jean-Yves	
LEFEBVRE Ophelie	
MANKAI Marie-Josee	
MARIET Claudette	
MARIN Daniel	
MARTEL Nicolas	

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

IV – ANNEXES	083-20	00004802-20250409-250	)409- <b>18</b> -BF
ARRETE ET SIGNATURES		é certifié exécutoire	D
	Récep Public	tion par le préfet : 14/04 ation : 15/04/2025	/2025
MENUT Elisabeth			
ORFEO Marco			
PERRET Michele			
RAYNAUD Michel			
REZK Michel			
ROBBE Myriam			
SAILLET Jerome			
THEODOSE Christian			
UGO Rene			

Certifié exécutoire par (1) , compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A ,le

<sup>(1)</sup> Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...

<sup>(2)</sup> L'assemblée délibérante étant : .

<sup>(3)</sup> L'ajout des signataires est désormais facultatif.

Accusé certifié exécutoire

The second secon	2024	31/12/2024	TTC	TTC	TTC	HT	Imputation	
ionissement des subventions	319 621,00	309 719,00		9 902,00			139	
ivaux en regic anitre 1940 - Onécations d'ordre transfert entre sections	399 621.00	389 682.36	0.00	9 938.64	0.00	0.00	71007	
	3000000	30 707 02		07 602 076			2212/2215	_
imboursement avances ton attaires éeration frais d'érides et insertions	50 000 00	17 997.00		32 003.00			21/23	
tal Chap. 041 - Opérations patrimoniales	350 000,00	48 204,60	0000	301 795,40	00,00	000		-
mboursement acompte subvention Agence de l'eau eaux claires parasites MONTAUROUX	30 450,00	30 450,00		000			13111	
tal Chap. 13 - Subventions d'investissement	30 450,00	30 450,00	0,00	0,00	0000	00'0		
mboursement du capital des emprunts	278 300,00	278 236,66		63,34			1641	
mboursement du capital des nouveaux emprunts	10 000,00			10 000,00			1641	
ap. 16 - Emprunts et dettes assimilées	288 300,00	278 236,66	0,00	10 063,34	00,00	000		
is d'insertion pour les marchés publics	5 000,00	1 944,00		3 056,00			2033	_
giciel RH CIRIL + Intranet + Licences anti-virus	17 620,00	6 224,73	5 477,57	5 917,70	5 477,57	4 564,64	2051	
ence Trend ANC - France 2030	100,00	85,64	1 477,75	-1 463,39	1 477,75	1 231,46	2051	
alyse des risques défaillance STEP FAYENCE	2 505,00		2 505,00	00,00	2 505,00	2 087,50	2031	
nde SAINT-PAUL quartier Charlon - Création réseau eaux usées	4 920,00	4 920,00		00,0			2031	
is d'études diverses	50 080,00			50 080,00			2031	
ap. 20 - Immobilisations incorporelles	80 225,00	13 174,37	9 460,32	57 590,31	9 460,32	7 883,60		-
atériel STEP BAGNOLS : pompe doseuse, électrovanne, préleveurs, extracteur d'air, armoire chlorure rique, skid eau industrielle	56 327,72	28 198,40	27 428,40	700,92	27 428,40	22 857,00	21562	
EP SIVU CAL/MTX (matériel de production d'eau, sonde oxygène)	6 847,82	6 77 1,49		76,33			21562	
EP FAYENCE: pompe doseuse, caillebotis canal de comptage EP SAINT-PAUL: caillebotis dégrilleur	16 211,52	1 211,52	14 154,00	846,00	14 154,00	11 795,00	21562 21562	line in the line i
EP de SEILLANS : comptage débit	00,009 6	9 507,52		92,48			21562	
EP de TOURRETTES : compresseur d'air presse à boues, comptage débit, clapets et vannes entrée, mpe submersible	29 051,48	13 868,40	14 365,24	817,84	14 365,24	11 971,03	21562 an	Réc
	24 000,00	11 100,00		12 900,00				
hicules: 1 VL + 1 camion grue Camion grue d'occasion CABRIS	187 000,00	24 912,83	25 200,00	136 887,17	25 200,00	21 000,000	ě	on.
ngoo SPANC	16 300,00	15 980,00	10.00	320,00	20.00	00 01	5363	pa
ormatique AC (Serveur, Telègestion)	45 697,28	33 0/6,82	/8/161	10 428,59	/8,171	78,761	15	rl
ormatique ANC	00,000 6			00'000 6			/04	o r
sctroménager STEP	2 300,00	2 264,88		35,12		000	4/20	ecu
aténel et outillage Pôle STEP	43 980,00	31 511,95	09,7/4 9	5 990,45	09,7/49	00,886.0	25	ət :
utënel ëlectromëcanique et gënie civil - Immobilisations corporelles	50 400,00	178 403,81	91 033,11	228 494,90	91 033,11	75 860,92		
		9	e (18			\$2 54		4/2025



Accusé certifié exécutoire

Réception	par le	préfet :	14/04/2025
Publication			

7100030	cortino oxocui	10110
Réception Publicati	on par le préfe on : 15/04/20	et : 14/04/202 25
os et vingt-neuf centimes TTG onze euros et sept centimes HT	25	diel * Dilies

e 07/03/25 Corine	(NCO)
Fréjus le 07/03/25 Husson Corine	Per Mediation Nathale Mediation Nathale Mediationalin Inspectice Divisionnalin Ges Finances Publiques

Fréjus le 07/03/25 Husson Corine	Par depleton Name absolution
Fréj Hus	N N Constant

sident,	Rané UGO	
re l'residen	René	S S S S S S S S S S S S S S S S S S S
		dig dig
		Some Sine minimos

Nature des dépenses	Total budget 2024	Réalisations 31/12/2024	Engagements	Disponible	RAR 2024	RAR 2024 HT .	Imputation
Travaux Bagnols (Tests d'étanchéiré)	5 000,00	2 865,46		2 134,54			2315
Extension du réseau ch. Puits Plan Ouest FAYENCE	92 895,00	80 380,94		12 514,06			2315
Réhabilitation de la STEP des Estérêts du Lac MONTAUROUX TI	1 042 925,76	235 134,07	807 710,16	81,53	807 710,16	673 091,80	2315
Avance forfaitaire Lot 1 - T1	82 481,40	23 230,80	20 563,80	38 686,80	20 563,80	17 136,50	238
Réhabilitation de la STEP des Estérêts du Lac MONTAUROUX T2	1 680 999,40		1 680 588,00	411,40	1 680 588,00	1 400 490,00	2315
Avance forfaitaire Lot 1 - T2	176 046,60	63 166,80	7 036,20	105 843,60	7 036,20	5 863,50	238
Réseaux Impasse Barrière MONTAUROUX	50 483,40	37 083,84		13 399,56	8	2	2315
Grosses réparations électromécaniques et génie civil STEP	200 000,00			200 000,00			2315
STEP SIVU - Réparations électromécaniques	18 302,33	18 302,33	30	000	3		2315
STEP de Brovès SEILLANS (Soldes CT, AMO, études, audit)	11 715,00	1 455,00	1 950,00	8 310,00	1 950,00	1 625,00	2315
Programme de sécurisation des réseaux SEILLANS	398 921,18	83 807,92	196 466,00	118 647,26	196 466,00	163 721,67	2315
Travaux Tourrettes (Tests d'étanchéité)	50 000,00	3 602,18		46 397,82			2315
Presse à vis + armoire de commande presse boues + serre STEP de TOURRETTES	361 999,24	259 749,03	97 334,17	4 916,04	97 334,17	81 111,80	2315
Avance forfaitaire presse à vis STEP TOURRETTES	30 208,00	30 207,60		0,40			238
Réseaux Chemin du Béal TOURRETTES	61 023,86	56 484,41	138	4 539,45			2315
Extension Chemin du Terme TOURRETTES	53 983,90	15 000,02		38 983,88			2315
Bâtiment pour la régie (AMO, MO et travaux) AC + TRAVAUX	3 993,10	840,00	3 153,11	-0,01	3 153,11	2 627,59	2313
Programme de réseaux divers	812 576,01		3 070,42	65,505 608	3 070,42	2 558,69	2315
Chapitre 23 - Immobilisations en cours	5 133 554,18	911 310,40	2 817 871,86	1 404 371,92	2 817 871,86	2 348 226,55	
Participation Agence France Locale	9 200,00	9 200,00	-			52	261
Chapitre 26 - Participations et créances rattachées à des participations	9 200,00	9 200,00	00,00	000	00,00	000	
Total des dépenses d'investissement	6 789 282,00	1858 662,20	2 918 365,29	2 012 254,51	2 918 365,29	2 431 971,07	

Pays de Fayence

Le montant des restes à réaliser 2024 du budget annexe Assainissement, en dépenses d'investissement, est arrêté à la somme de 2 918 365,29€ TTC (Deux millions neuf-cent-dix-huit mille trois-cent-soixante-cinq euro Le montant des restes à réaliser 2024 du budget annexe Assainissement, en dépenses d'investissement, est arrêté à la somme de 2 431 971,07€ HT (Deux millions quatre-cent-trente-et-un mille neuf-cent-soixante-et-or

Fait à Tourrettes le 02 janvier 2025

083-200004802-20250409-250409-18-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2025 Publication : 15/04/2025

# **BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT** CFU - RESTES A REALISER 2024 RECETTES D'INVESTISSEMENT

Communauté de communes Pays de Fayence

Intitulé des programmes	Total budget 2024	Réalisations 06/12/2024	Engagements	Disponible	RAR 2024	Imputation
Excédent d'investissement 2021 reporté	1 677 130,72	1 677 130,72		00,00		001
Excédent d'investissement 2021 reporté	12 872,17	12 872,17		00'0		001
Total Chap. 001 - Excédent d'investissement reporté	1 690 002,89	1 690 002,89	00,00	0,00	00,00	
Virement de la section de fonctionnement	1 325 342,00			1 325 342,00		021
Total Chap. 021 - Virement de la section de fonctionnement	1 325 342,00	00,00	00,00	1 325 342,00	00,00	
Remboursement avances forfaitaires	300 000,00	30 207,60		269 792,40		238
Intégration frais d'études et insertions	50 000,00	17 997,00		32 003,00		2031/2033
Total Chap. 041 - Opérations patrimoniales	350 000,00	48 204,60	00,00	301 795,40	00,00	
HCTTVA	108 648,82	108 410,52		238,30		10222
ANG	0000			00'0		77701
Total Chap. 10 - Dotations, fonds divers et réserves	108 648,82	108 410,52	00,00	238,30	0,00	
Prêt relais 24 mois STEP des Estérets MONTAUROUX (DSIL+FC)	800 000,00	800 000,00		00'0		1641
Total Chap. 16 - Emprunts	800 000,00	800 000,00	00,00	0,00	0,00	
Amortissement des immobilisations	1 007 000,00	971 512,03		35 487,97		28
ANC	8 000,000			8 000,000		2
Etalement des frais de réaménagement de Saint-Paul	1 235,29	1 235,29		000		4817
Total Chap. 040 - Opé d'ordre de transfert entre sections	1 016 235,29	972 747,32	0,00	43 487,97	00,00	
DSIL - Réhab. STEP Estérêts Tranche 1	465 934,00	W	465 934,00	000	465 934,00	13118
Fonds de concours MONTAUROUX STEP ESTERETS Tranche 1	350 000,00	350 000,00		00,00	8	1314
DSIL + Fonds de concours MONTAUROUX - Réhab. STEP Estérêts T2	500 000,00			500 000,00		1314
Agence de l'Eau Etudes restructuration service assainissement	12 410,00	12 954,00		-544,00		13111
Agence de l'eau Travaux eaux usés TOURRETTES	36 673,00	36 673,00		00,00		13111
Agence de l'eau Travaux suite SDA BAGNOLS	62 318,00	62 318,00		0000		13111
Agence de l'Eau Chemisage rues et Ch. Des Rouvières BAGNOLS	00'588 99	00'588 99		00,00		13111
Agence de l'Eau - Solde STEP les Estérets - Autosurveillance	4 833,00	4 833,00		00,00		13111
Total Chap. 13 - Subventions d'investissement	1 499 053,00	533 663,00	465 934,00	499 456,00	465 934,00	
Total des recettes d'investissement	6 789 282,00	4 153 028,33	465 934,00	2 170 319,67	465 934,00	

Le montant des restes à réaliser 2024 du budget annexe Assainissement, en recettes d'investissement, est arrêté à la somme de 465 934€ TTC (Quatre-cent-soixante-cinq mille neuf-cent-trente-quatre euros)

Fait à Tourrettes le 02 janvier 2025

Le Président, René UGO





Bouce

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200004802-20250409-250409-18-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2025 Publication : 15/04/2025

	002 200004002 20250400 2	TO 400 40 T
IV – ANNEXES	083-200004802-20250409-2	0040
IV - ANNEXES	Accusé certifié exécutoire	
ARRETE ET SIGNATURES	/tecase cortine executorie	D
ARRETEET OF THE TENE	Réception par le préfet : 14/0	4/2025
	Publication: 15/04/2025	

Nombre de membres en exercice : 20
Nombre de membres présents : 21
Nombre de suffrages exprimés : 27

VOTES : Pour : 27 Contre : 0

Abstentions: 0

+ 6 procuration: 02 | 04 | 2025

Date de convocation: 02 | 04 | 2025

Présenté par (1), le Président A le Tourettes, le 09/04/2025 (1),

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ordenaux A, le Toure Hes, le 09 jou 1 8085 Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

de Communa de Président

ALEXANDRE Coraline	
AUGIER Sylvain Julien	M
BERNARD Laurence	any.
BLANC Maryvonne	mistauc
BOUCHARD Rene	B
BOUGE Camille	8
CAUVY Brigitte	Mus.
CAVALLIER Francois	·
COULON Christian	Jule 16
COURANT Aurelie	110
DE CLARENS Patrick	1.6
DUMESNY Patrice	AUT
DURAND-TERRASSON Philippe	,
FAUR Lois	
HENRY Bernard	Sell
HUET Jean-Yves	1 whi
LEFEBVRE Ophelie	200
MANKAI Marie-Josee	
MARIET Claudette	P/o L.C
MARIN Daniel	
MARTEL Nicolas	1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1
U	

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

IV – ANNEXES	083-200004802-20250409-250409- <b>19</b> -BF
ARRETE ET SIGNATURES	Accusé certifié exécutoire D
	Réception par le préfet : 14/04/2025
MENUT Elisabeth	
ORFEO Marco	24
PERRET Michele	Alvet
RAYNAUD Michel	
REZK Michel	-
ROBBE Myriam	Messus
SAILLET Jerome	
THEODOSE Christian	
UGO Rene	

Certifié exécutoire par (1) , compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A ,le

<sup>(1)</sup> Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...

<sup>(2)</sup> L'assemblée délibérante étant : .

<sup>(3)</sup> L'ajout des signataires est désormais facultatif.

083-200004802-20250409-250409-19-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2025 Publication : 15/04/2025

REPUBLIQUE FRANCAISE - Département du Var

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE FAYENCE

 En exercice
 30
 SÉANCE DU MERCREDI 09 AVRIL 2025 À 18h00

 Présents
 21
 Secrétaire de séance : Elisabeth MENUT

 Pouvoirs
 6
 DCC n° 250409/19
 Date de convocation : 02-04-2025

 Absents
 3

 Suffrages exprimés
 27

Se sont réunis les membres du conseil communautaire sous la présidence de René UGO :

<u>Présents</u>: René UGO, Camille BOUGE, Marco ORFÉO, Michel RAYNAUD, Maryvonne BLANC, Elisabeth MENUT, Patrice DUMESNY, Marie-Josée MANKAÏ, Brigitte CAUVY, Myriam ROBBE, Nicolas MARTEL, Jean-Yves HUET, Ophélie LEFEBVRE, Christian THEODOSE, Patrick de CLARENS, Julien AUGIER, René BOUCHARD, Daniel MARIN, Michel REZK, François CAVALLIER, Christian COULON

Absents excusés: Bernard HENRY (pouvoir à O. LEFEBVRE), Claudette MARIET (pouvoir P. de CLARENS), Jérôme SAILLET (pouvoir à M. ORFEO), Michèle PERRET (pouvoir à P. DUMESNY), Laurence BERNARD (pourvoir à J-Y. HUET), Aurélie COURANT (pouvoir à F. CAVALLIER), Loïs FAUR, Coraline ALEXANDRE, Philippe DURAND-TERRASSON

#### ACTUALISATION DE LA GRILLE TARIFAIRE REDEVANCE EAU ET ASSAINISSEMENT

Le Président rappelle que le « plan Marshall » adopté par le Conseil communautaire en janvier 2023 définit une stratégie globale pour répondre à l'objectif de sécurisation de l'alimentation en eau du territoire. Parmi les actions à mettre en place figurent notamment des travaux pour la modernisation du réseau de distribution et la réparation des fuites, la sécurisation des ressources existantes, la modernisation du réseau de production et des études pour mobiliser de nouvelles ressources.

En début d'année 2025, la société KPMG a été missionnée pour définir une trajectoire financière qui permettra de dégager les recettes nécessaires au financement du plan pluriannuel d'investissement (PPI) jusqu'en 2029.

Les conclusions de la société KPMG montrent que les tarifs actuels de l'eau permettent de financer les travaux du PPI jusqu'en 2029 sous réserve de leur actualisation annuelle au niveau de l'inflation.

Le Conseil d'exploitation a étudié les conclusions de l'étude KPMG et propose ainsi :

- Une hausse des tarifs de l'eau de 2% afin de prendre en compte l'inflation constatée en 2024
- De ne pas appliquer de hausse de tarif sur l'assainissement compte tenu de l'assujettissement à la TVA du budget de l'assainissement au 1<sup>er</sup> janvier 2025 qui aura un impact de 10% sur les factures des abonnés

Le Président présente la grille tarifaire annexée à la présente délibération.

#### LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2224-12-2 et L 2224-12-4 relatifs à la tarification de l'eau potable ;

VU le code de la santé publique, notamment les articles L 1331-1 à L 1331-10 ;

**VU** la délibération n°230131/04 du 31 janvier 2023 approuvant le bilan besoins-ressources en eau et décidant la mise en place d'actions d'envergure pour la sécurisation en eau du Pays de Fayence ;

**VU** la délibération n°230131/05 adoptant le « Plan Marshall » pour la sécurisation de l'alimentation en eau du Pays de Fayence ;

VU le débat d'orientation budgétaire du 19 mars 2025 ;

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens» accessible par le site internet www.telerecours.fr

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200004802-20250409-250409-19-DE

Accusé certifié exécutoire

Tourrettes, le 1

René UGO

Président

Réception par le préfet : 14/04/2025 Publication : 15/04/2025

VU les travaux du Conseil d'Exploitation de la Régie des Eaux du Pays de Fayence du 04 avril 2025.

## ENTENDU cet exposé,

## APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ (2 ABSTENTIONS : M. ORFEO - J. SAILLET) :

- ABROGE la délibération n° 240409/18 du 09 avril 2024 relative aux tarifs 2024,
- **COMPLETE** la délibération n°241211/8 du 11 décembre 2024 relatif à la modification des grilles tarifaires des redevances eau et assainissement au 01.01.2025,
- APPROUVE la nouvelle tarification,
- **FIXE** au 01/05/2025 la date d'entrée en vigueur de la grille tarifaire redevance d'eau potable et d'assainissement 2025 ci-annexée.

Elisabeth MENUT Secrétaire de séance

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 083-200004802-20250409-250409-19-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2025 Publication : 15/04/2025





# GRILLE TARIFAIRE 2025 REDEVANCES

083-200004802-20250409-250409-19-DE



## **TITRE III - REDEVANCES**

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2025 Publication : 15/04/2025

## **CHAPITRE I – EAU POTABLE**

	CHAPITRE I – EAU POTABLE		
N° DES	DESIGNATION DES TRAVAUX	PRIX € HT <sup>(7)</sup>	UNITE
PRIX	Section 1 - Abonnement		
l.1.1	Redevance d'abonnement compteur (partie fixe) par unité logement		
l.1.1.1	Commune de Bagnols en Forêt	40,80	AN
l.1.1.2	Commune de Callian	40,80	AN
I.1.1.3	Commune de Fayence	61,20	
I.1.1.4	Commune de Mons	71,40	
I.1.1.5	Commune de Montauroux	40,80	
I.1.1.6	Quartier les Estérêt du lac	40,80	
I.1.1.7	Commune de Saint Paul en Forêt	40,80	
I.1.1.8	Commune de Seillans	102,00	
1.1.1.9	Commune de Tanneron	91,80	
I.1.1.10	Commune de Tourrettes  Section 2 - Distribution d'eau potable	40,80	AN
I.2.1			
1.2.1 1.2.1.1	Fourniture d'eau potable  Commune de Bagnols en Forêt hiver - 7 mois	1,95	N/12
1.2.1.1 1.2.1.2		1,95	IVIS
	Commune de Bagnols en Forêt été - 5 mois (5)	1,95	NAO
I.2.1.2.1 I.2.1.2.2	Tranche 1 à 300 Tranche 301 à 450	1,95	
1.2.1.2.3	Tranche > 450	8,56	
1.2.1.2.3 1.2.1.3	Commune de Callian hiver - 8 mois	8,56 1.17	
1.2.1.3 1.2.1.4	Commune de Callian été - 4 mois (5)	1,17	1415
1.2.1.4.1	Tranche 0 à 240	2,01	M3
1.2.1.4.1	Tranche 241 à 360	5,36	
1.2.1.4.2	Tranche > 360	8,56	
1.2.1.5	Commune de Fayence domestique hiver - 8 mois	8,30	IVIS
1.2.1.5.1	Tranche 0 à 240 m3	1,13	M2
1.2.1.5.2	Tranche > 240	1,13	
1.2.1.5.2 1.2.1.6		1,31	IVIS
	Commune de Fayence domestique été - 4 mois (5)	1.88	N/12
1.2.1.6.1	Tranche 0 à 240 m3	5,36	
I.2.1.6.2 I.2.1.6.3	Tranche 241 à 360  Tranche > 360	8.56	
1.2.1.6.3 1.2.1.7	Commune de Mons hiver - 8 mois	<u> </u>	IVIS
1.2.1.7.1	Tranche 0 à 200	1,44	M3
1.2.1.7.2	Tranche 201 à 360	2,71	
1.2.1.7.3	Tranche 361 à 540	3,99	
1.2.1.7.4	Tranche >540	5,26	
1.2.1.8	Commune de Mons été - 4 mois <sup>(5)</sup>	3,20	
1.2.1.8.1	Tranche 0 à 100	1,44	M3
1.2.1.8.2	Tranche 101 à 240	2,71	
1.2.1.8.3	Tranche 241 à 360	5,36	
1.2.1.8.4	Tranche >360	8,56	
1.2.1.9	Commune de Montauroux hiver - 8 mois	1,11	
1.2.1.10	Commune de Montauroux été - 4 mois <sup>(5)</sup>		
1.2.1.10.1	Tranche 0 à 240	2,26	M3
1.2.1.10.2	Tranche 241 à 360	5,36	
1.2.1.10.3	Tranche >360	8,56	
1.2.1.11	Quartier les Estérêt du lac hiver - 8 mois	1,58	
1.2.1.12	Quartier les Estérêt du lac été - 4 mois <sup>(5)</sup>	,,,,	
1.2.1.12.1	Tranche 0 à 240	1,58	M3
1.2.1.12.2	Tranche 241 à 360	5,36	M3
1.2.1.12.3	Tranche >360	8,56	
1.2.1.13	Commune de Saint Paul en Forêt hiver - 9 mois		
I.2.1.13.1	Tranche 0 à 112	1,19	M3
I.2.1.13.2	Tranche >112	1,63	M3
1.2.1.14.1	Commune de Saint Paul en Forêt été - 3 mois <sup>(5)</sup>		
I.2.1.14.1	Tranche 0 à 38	1,19	
1.2.1.14.2	Tranche 39 à 180	1,63	
1.2.1.14.3	Tranche 181 à 270	5,36	
1.2.1.14.4	Tranche >270	8,56	
I.2.1.15	Commune de Seillans hiver - 9 mois	1,23	
1.2.1.16	Commune de Seillans été - 3 mois (5)		

	083-	-200004802	2-20250409-250	
1.2.1.16.1	Tranche 0 à 180	usé certifié	ovácutoiro 2,35	M3
1.2.1.16.2	Tranche 181 à 270		5.36	M3
1.2.1.16.3	Tranche > 270	eption par l <del>lication:15</del>	e préfet : 14/04	<b>KH3</b> 25
1.2.1.17	Commune de Tanneron hiver - 8 mois	ilcation . To	704/2023	
1.2.1.17.1	Tranche 0 à 253		1,17	M3
1.2.1.17.2	Tranche > 253		2,20	M3
1.2.1.18	Commune de Tanneron été - 4 mois <sup>(5)</sup>			
1.2.1.18.1	Tranche 0 à 112		1,17	M3
1.2.1.18.2	Tranche 113 à 240		2,20	
1.2.1.18.3	Tranche 241 à 360		5,36	M3
1.2.1.18.4	Tranche > 360		8,56	
1.2.1.19	Commune de Tourrettes hiver - 7 mois		1,56	M3
1.2.1.20	Commune de Tourrettes été - 5 mois <sup>(5)</sup>			
1.2.1.20.1	Tranche 0 à 300		1,56	M3
1.2.1.20.2	Tranche 301 à 450		5,36	
1.2.1.20.3	Tranche > 450		8,56	M3
1.2.1.21	Participation abonnés pour travaux d'investissement			
1.2.1.21.1	Commune de Seillans		0,16	
1.2.1.21.2	Commune de Tanneron		0,22	
1.2.1.22	Vente d'eau contrat temporaire		5,25	M3
1.3.1	Redevance pour consommation d'eau		0,43	
1.3.2	Redevance pour performance des réseaux d'eau potable		0,01	M3
1.3.3	Redevance prélèvement			
1.3.3.1	Usage domestique		0,10700	
1.3.3.2	Vente en gros		0,09300	
1.3.3.3	Agriculteurs		0,00800	
1.3.3.4	Autre usages économiques		0,01754	M3

		083-200004802-20250409-25	50409-19-DE				
CHAPITRE II – ASSAINISSEMENT COLLECT Faccusé certifié exécutoire							
	Section 1 - Abonnement	Réception par le préfet : 14/0	4/2025				
II.1.1	Redevance d'abonnement (partie fixe) par unité logement	Fublication 13/04/2023					
II.1.1.1	pour collecte des eaux usées domestiques	49,30	) AN				
II.1.1.2	pour collecte des eaux usées assimilées domestiques	98,63	1 AN				
II.1.1.4	pour collecte des eaux usées non domestiques ou assimilées domestiques	49,303 X CI	AN				
	Section 2 - Assainissement collectif domestique / assimilé	domestique	•				
II.2.1	Collecte des eaux usées						
II.2.1.1	Commune de Bagnols en Forêt	1,9	4 M3				
II.2.1.2	Commune de Callian		5 M3				
II.2.1.3	Commune de Fayence	1,4	6 M3				
II.2.1.4	Commune de Mons	1,9	4 M3				
II.2.1.5	Commune de Montauroux		9 M3				
II.2.1.6	Commune de Saint Paul en Forêt	1,6	9 M3				
II.2.1.7	Commune de Seillans		3 M3				
II.2.1.8	Commune de Tanneron	1.74	4 M3				
II.2.1.9	Commune de Tourrettes	1.1	1 M3				
II.2.1.10	Participation abonnés pour travaux d'investissement						
II.2.1.10.1	Commune de Montauroux	0.14	4 M3				
II.2.1.10.2	Commune de Seillans		8 M3				
Section 3 - Assainissement collectif non domestique							
II.3.1	Collecte des eaux usées <sup>(2)</sup>						
II.3.1.1	Commune de Bagnols en Forêt	1,94065 x Cl					
	Sommand de Bagnots en Foret	2,5 1005 X 01	МЗ				
II.3.1.2	Commune de Callian	1,84624 x Cl					
			МЗ				
II.3.1.3	Commune de Fayence	1,45811 x C	D				
		2, :3022 X 3	МЗ				
II.3.1.4	Commune de Mons	1,94065 x Cl	+ -				
	Commune de Mons	1,5 1005 X CI	МЗ				
II.3.1.5	Commune de Montauroux	1,48958 x Cl	0				
			МЗ				
II.3.1.6	Commune de Saint Paul en Forêt	1,68889 x Cl					
		2,0000 % 0.	МЗ				
II.3.1.7	Commune de Seillans	1,98261 x C	<del>-</del>				
		1,50201 % 61	МЗ				
II.3.1.8	Commune de Tanneron	1,74134 x Cl					
		1,7 113 1 % 61	МЗ				
II.3.1.9	Commune de Tourrettes	1,11194 x C					
			МЗ				
	Section 4 - Organisme tiers	ı	<u> </u>				
II.4.1	Redevance pour performance des systèmes d'assainissement collectif	0.0	1 M3				
=	Section 5 - Participation pour le Financement de l'Assainisseme						
II.5.1	Forfait PFAC (voir délibération spécifique)						
	,	•	•				

		083-200004802	2-20250409-25	0409-19-DE
	CHAPITRE III – EAU AGRICOLE	Accusé certifié	exécutoire	
	Section 1 - Abonnement	Réception par l		/2025
III.1.1	Redevance d'abonnement (partie fixe) par compteur	Publication: 15	/04/2025	72020
III.1.1.1	Commune de Bagnols en Forêt	- GDIIGGIOII - 10	40,80	AN
III.1.1.2	Commune de Callian		40,80	
III.1.1.3	Commune de Fayence		61,20	AN
III.1.1.4	Commune de Mons		71,40	
III.1.1.5	Commune de Montauroux		40,80	AN
III.1.1.6	Commune de Saint Paul en Forêt		40,80	
III.1.1.7	Commune de Seillans		102,00	AN
III.1.1.8	Commune de Tanneron <sup>(1)</sup>		17,44	AN
III.1.1.9	Commune de Tourrettes		40,80	AN
	Section 2 - Approvisionnement agricole			
III.2.1	Fourniture d'eau agricole			
III.2.1.1	Commune de Bagnols en Forêt		0,785	M3
III.2.1.2	Commune de Callian		0,306	M3
III.2.1.3	Commune de Fayence		0,408	M3
III.2.1.4	Commune de Mons		1,193	
III.2.1.5	Commune de Montauroux		0,449	M3
III.2.1.6	Commune de Saint Paul en Forêt		0,204	
III.2.1.7	Commune de Seillans hiver		0,581	
III.2.1.8	Commune de Seillans été		1,051	M3
III.2.1.9	Commune de Tanneron Tranche <sup>(1)</sup>		0,530	M3
III.2.1.10	Commune de Tanneron hors Tranche (1)		0,928	M3
III.2.1.11	Commune de Tourrettes		0,775	M3
III.2.1.12	Participation abonnés pour travaux d'investissement			
III.2.1.12.1	Commune de Seillans		0,16	M3
III.2.1.12.2	Commune de Tanneron		0.05	M3

## Remarque:

<sup>(1):</sup> La partie fixe "agricole" de la commune de Tanneron s'applique en fonction du contrat souscrit. Par exemple pour une souscrition de 2m3/j (tranche de 730 m3/an) la partie fixe est multipliée par le volume souscrit , soit 16,30 € X 2 = 32,60 €

<sup>(2)</sup> CP: Le Coéfficiant de Pollution permet de tenir compte des dépenses supplémentaires engendrées pour l'assainissement de l'effluent de l'établissement, comparativement à l'effluent moyen domestique. Il est calculé en fonction des caractéristiques de l'effluent de l'établissement et réévalué chaque année dans le cadre de l'application de la convention de déversement.

<sup>&</sup>lt;sup>(3)</sup>: Montant plafond de la PFAC = 80% x (15 000 − 2 000) = 10 400 €

<sup>(4)</sup> CA: Le Coefficient d'activité permet de tenir compte de la nature de l'activité impliquant des utilisations de l'eau assimilables aux utilisations à des fins domestiques

<sup>(</sup>S): Les tranches de consommation des tarifs "été" s'appliquent en fonction du nombre de logement desservis. Par exemple pour une souscription pour 2 logements et pour une période d'été de 4 mois (tranche à 240 m3) les seuils seront doublés, soit 240 € X 2 = 480 m3. Pour les hotêls, EHPAD et campings la règle s'applique au nombre de lit ou emplacement. Pour les établissements d'enseignement, la règle s'applique par classe. La dernière tranche "été" ne s'applique qu'aux points de comptage destinés à des abonnés domestiques ou des locaux à usage d'habitation.

<sup>(6):</sup> Les redevances mixtes (domestique/agricole) seront substituées par les redevances domestiques et agricoles distinctes dès la pose d'un compteur spécifique pour l'usage agricole.

<sup>(7)</sup> TVA pour prestations d'eau potable et d'assainissement au taux en vigueur

083 200004802 20250409 250409 19 DE

	083-20000	4802-20250409-25	0409-19-DE				
	CHAPITRE IV – EAU BRUTE SIAGNOLE Accusé ce	tifié exécutoire					
	Section 1 - Fourniture de l'eau à la jauge (10) Réception	par le préfet : 14/04	/2025				
IV.1.1	PAEC à la jauge: Prime Fixe Publication	: 15 <mark>/04/2025 <sub>98,05</sub></mark>	AN				
IV.1.2	PAEC à la jauge: Redevance de consommation	0,0476	M3				
IV.1.3	PNAEC à la jauge: Redevance de consommation	0,4172	M3				
IV.1.4	PAEP à la jauge: Prime Fixe	17,94	AN				
IV.1.5	PAEP à la jauge: Redevance de consommation	0,0228	M3				
	Section 2 - Fourniture de l'eau au compteur (10)						
IV.2.1	PNAEC au compteur: Prime Fixe	90,30	SEMESTRE				
IV.2.2	PNAEC au compteur: Redevance de consommation	0,5992	M3				
IV.2.3	0,7480	M3					
IV.2.3   Tarif GOLF: Redevance de consommation 0,7480   M3   Section 3 - Fourniture de l'eau au collectivité							
IV.3.1	VEG gravitaire: Redevance de débit	1568,76	L/S/AN				
IV.3.2	VEG gravitaire: Redevance de consommation (8)	0,1397	M3				
IV.3.3	VEG gravitaire: Prime d'utilisation régulière (9)	247,55	L/S/AN				
IV.3.4	VEG forage: Redevance de consommation	0,3408	M3				

<sup>(8)</sup>: La redevance de débit est proportionnelle au "Débit de Pointe annuel" définit comme suit:

Le « Débit de Pointe annuel », Dp, est égal par définition à la moyenne des cinq (5) « Débits de pointe Journalier », Dj, les plus élevés entre le 1er juillet et le 31 aout.

 $Dj = V2 \times 1000 / (120 \times 60)$ 

Où V2 est égal au volume prélevé pendant les 120 minutes consécutives de plus fortes consommation exprimé en m3. Dj est exprimé en l/s.

Ce débit, exprimé en l/s, constitue l'assiette de la redevance annuelle de débit.

(9): La prime d'utilisation régulière est proprotionnelle au "Débit estival Moyen" constaté pour la période estivale définit comme suit: Le « Débit estival moyen », Dm, est égal au débit moyen prélevé sur l'ensemble des points de livraison de la Commune entre le 1er juillet et le 31 aout.

Dm = Ve x 1000 / (62 x 86400)

Où Ve est égal au volume prélevé entre le 1er juillet et le 31 aout inclus exprimé en m3

Ce débit exprimé en litre/seconde constitue l'assiette de la prime d'utilisation régulière qui vient en soustraction de la redevance annuelle de débit.

Compte tenu que la variation du débit total livré au SEVE au niveau des quartiers de Font Freye, Fustière et du Gargalon ne dépend pas de la demande de celui-ci mais du débit disponible après livraison aux communes de la CCPF; Dp sera considéré comme égal à Dm.

(10): Les tarifs de vente d'eau gravitaire aux particuliers et agriculteurs (PAEC, PAEP, PNAEC) provenant des sources de la Siagnole sont indexés suivant le taux d'inflation fixé par l'INSEE de l'année n-1

Les formules d'actualisation seront calculées annuellement au premier mars en prenant pour valeurs des paramètres celles connues à ces dates. Chaque révision déterminera les prix applicables au titre de l'année débutant à cette date.

Remarque: La période des arrosages dit "périodiques" commence le 15 mars et finit le 15 octobre de chaque année.

083-200004802-20250409-250409-20-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2025 Publication : 15/04/2025

REPUBLIQUE FRANCAISE - Département du Var

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE FAYENCE

 En exercice
 30
 SÉANCE DU MERCREDI 09 AVRIL 2025 À 18h00

 Présents
 21
 Secrétaire de séance : Elisabeth MENUT

 Pouvoirs
 6
 DCC n° 250409/20
 Date de convocation : 02-04-2025

 Absents
 3

 Suffrages exprimés
 27

Se sont réunis les membres du conseil communautaire sous la présidence de René UGO :

<u>Présents</u>: René UGO, Camille BOUGE, Marco ORFÉO, Michel RAYNAUD, Maryvonne BLANC, Elisabeth MENUT, Patrice DUMESNY, Marie-Josée MANKAÏ, Brigitte CAUVY, Myriam ROBBE, Nicolas MARTEL, Jean-Yves HUET, Ophélie LEFEBVRE, Christian THEODOSE, Patrick de CLARENS, Julien AUGIER, René BOUCHARD, Daniel MARIN, Michel REZK, François CAVALLIER, Christian COULON

Absents excusés: Bernard HENRY (pouvoir à O. LEFEBVRE), Claudette MARIET (pouvoir P. de CLARENS), Jérôme SAILLET (pouvoir à M. ORFEO), Michèle PERRET (pouvoir à P. DUMESNY), Laurence BERNARD (pourvoir à J-Y. HUET), Aurélie COURANT (pouvoir à F. CAVALLIER), Loïs FAUR, Coraline ALEXANDRE, Philippe DURAND-TERRASSON

## **VOTE DES TAUX DES IMPÔTS DIRECTS LOCAUX POUR 2025**

Monsieur le Président présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Bien qu'une revalorisation des bases de 1.7% soit effective pour 2025, les bases de taxe d'habitation additionnelle (Taxe d'Habitation des Résidences Secondaires) baissent de 4,78%, soit une baisse réelle de 6.48% hors revalorisation, ce qui se traduit par une perte de 1 328 703€ de bases et une perte de produit attendu de plus de 43 000€ à taux constant.

En outre, le budget principal, dont la situation financière est structurellement correcte et saine, comme en témoigne l'analyse financière réalisée par KPMG, est en capacité de financer son Plan Pluriannuel d'Investissement plutôt sereinement, en respectant les ratios prudentiels proposés.

Pour autant, afin de soutenir financièrement le budget annexe des Déchets Ménagers et Assimilés lors du passage en Redevance Incitative dès 2026, il est important qu'il dégage des marges de manœuvre supplémentaires afin de limiter le recours à l'emprunt tout en conservant des marges pour les investissements à venir.

A cet égard, et pour répondre à cette problématique, le recours au levier fiscal, dans des proportions très raisonnables et ciblé uniquement sur les Résidences Secondaires, bénéficiaires du passage en redevance incitative, est indispensable.

Monsieur le Président propose ainsi :

- De maintenir les taux suivants :

Foncier Bâti : 2.53%
 Foncier Non Bâti : 11.94%
 Cotisation Foncière des Entreprise : 27.16%

- D'augmenter le taux de Taxe d'Habitation des Résidences Secondaires de 3.24% à 3.69% (Pour information, taux moyen national pour 2024 : 8.97%)

## LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** les articles 1636 B sexies à 1636 B undecies et 1639 A du Code Général des Impôts, Conformément au débat d'orientation budgétaire du 19 mars 2025

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200004802-20250409-250409-20-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2025 Publication : 15/04/2025

## ENTENDU cet exposé,

## APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ:

Elisabeth MENUT

Secrétaire de séance

• DÉCIDE de fixer les taux intercommunaux pour l'année 2025 comme suit :

Taxe d'Habitation : 3,69%
 Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties : 2,53%
 Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties : 11,94%
 Cotisation Foncière des Entreprises : 27,16%
 CHARGE le Président de notifier cette décision aux services préfectoraux ;

Tourrettes, le 14 avril 2025

René UGO Président N° 1259 EPCI (2)

TAUX 2025 FDL

055 PAYS DE FAYENCE

SGC DE L ESTEREL TRÉSORERIE OU SGC :

DEPARTEMENT:

FINANCES PUBLIQUES

# ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2025

	1. DETAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS	2. BASES EXUNEREES	S	4. PROD	4. PRODUITS PREVISIONNELS DE L'IFER	ELIFER	
Taxe foncière bâtie :		Taxe foncière bâtie :		a. Éolienr	Éoliennes et hydroliennes		0
a. Personnes de condition modeste	0	a. Par le conseil communautaire	unautaire	<b>0</b> b. Centra	Centrales électriques		0
b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte	0	b. Par la loi	999	569 853 c. Centra	Centrales photovoltaïques	32	32 702
c. Locaux industriels	10 854	Taxe foncière non bâtie:	ie:	d. Centra	Centrales hydrauliques	29	29 209
d. Logements sociaux	127	a. Par le conseil communautaire	unautaire	0 e. Transf	Transformateurs électriques	258 373	373
		<ul><li>b. Par la loi (terres agricoles)</li></ul>		44 694 f. Station	Stations radioélectriques	107 115	115
Taxe foncière non bâtie	0	c. Par la loi (autres)		0 g. Installa	g. Installations gazières et autres	9	9019
Taxe d'habitation :		Cotisation foncière des entreprises:	ss entreprises :	5. RÉFOI	RÉFORMES FISCALES		
a. Dotation pour perte de THLV	0	a. Par le conseil communautaire	unautaire	0 AVT e	TVA prév (compensation TH)	1 530 577	277
b. Mayotte	*	b. Par la loi	1 26	268 279 B. TVA DI	a. 1 VA prév. (compensation 111)	804 054	1 2
Cotisation foncière des entreprises :		3. BASES DE TAXE D	DE TAXE D'HABITATION	C DICE	DTCE (Métropole de Lyon)	****	5 4
a. Exonérations en zone d'aménagem, du territoire	0	a Récidences secondaires et assimilées	siras at assimiléas	2		100	
b. Base minimum	134 819	A Locomonte vacante commission of Land		T	6. MAJORATION SPECIALE DU TAUX DE	AUX DE IH	
c. Locaux industriels	200 121	b. Eugements vacants :			a. 75% moyenne nationale		6,73
d Autres allocations	655	c. bases degrevees nors locaux vacants	-		b. Taux maximum		3,69
		d. Bases degrevees locaux vacants	saux vacants	0			
7. ELEMENTS UTILES AU VOIE DES TAUX DE COTISATION FONCIERE DES ENT	OIISA I ION FONCIER	E DES EN I KEPKISES	S. TEAL CHINEINEN DO 1905 DE CI E	0 1 1			火馬
7.1. TAUX MAXIMUM ET TAUX MOYENS PONDERES	(ES		a. Taux moyen communal de 2024 au niveau national	t au niveau natio	nal	76	26,86
	CFE unique ou de	CFF éolienne	b. Taux plafond de 2025			5.	53,72
Taux maximum :	zone		7.4. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE	J TAUX DE CFE		Re Pu	08 Ad
a. De droit commun	27,49	**	Taux moyens des taxes foncières de 2024 :	es de 2024 :	CFE unique/de zone	CFE éolifeigne	3-20 cus
b. Dérogatoire	27,49	***	a. au niveau national			tion atio	0000 é <b>∕¢</b> €
c. Avec rattrapage		**	b. au niveau de l'EPCI			par n : 1	0480 <b>∧</b> er <b>(</b> ∕fic
d. Avec capitalisation	27,49	<b>&gt;&gt;&gt;</b>	Taux maximum de la majoration spéciale	ı spéciale	**	le p 5/04	)2-2 <b>∧</b> é <b>A</b> x
e. Avec majoration spéciale	*	*	8. DIMINUTION SANS LIEN			écut réfe 1/20:	0250 écut
Taux moyens pondérés :			Année antérieure à 2025 au fitre de laguelle	. ellennelle		t : 1 25	040 oire
a. 75 % de la moyenne nationale de la catégorie	19,13	*	a la diminution sans lien a été appliquée	noliquée		4/04	9-25
b. En cas de changement de périmètre		*	bles taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés	ués sans lien ont	t été augmentés	4/20	040
7.2. COEFFICIENTS DE VARIATION DES TAUX MOYENS DES TAXES FONCIÈRES	OYENS DES TAXES F	ONCIÈRES	Taux movens de référence au niveau national :	iveau national :		25	9-20
a. Taxe foncière bâtie	1,012377	*	a. Taxe foncière bâtie			86	39,74
b. Taxes foncières bâtie et non bâtie	1,012199	*	b. Taxe foncière non bâtie			ŭ	51.08

FDL

2025

TAUX

TRÉSORERIE OU SGC:

FINANCES PUBLIQUES

DEPARTEMENT:

EPCI:

I - RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2025

SGC DE L ESTEREL

055 PAYS DE FAYENCE

# ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2025

Produits de 2024   Pour 2025   Pour 1025		Bases d'imposition	ion	Taux de référence	Tx moyens pondérés	-	Produits référence	Taux votés	Produits attendus	snpu
1529 622   1539%   1629 622   1539%   1629 622   1539%   1629 622   1539%   1629 622   1539%   1629 622   1539%   1629 622   1539%   1629 622   1539%   1629 622   1539%   1629 622   1539%   1629 622   1539%   1629 622		effectives de 20	)24	pour 2025 2	des com. si fusion 3	prévisionnelles 2025 4	(col.4 x col.2a ou 2b) 5		(col. 4 x col	(9
083-200004802-2025 <b>(</b> 709-250409-20-DE) Accusé certifié exécut <b></b>	litionnelle	62 842	344	2,53		64 408 000	1 629 522	2.53%	1 629 5	22
083-200004802-2025 <b>(3</b> 09-250409-20-DE)  Accusé certifié exécut <b>ifi</b> e	additionnelle		032	11,94		629 200	75 126	11.94%	75.1	26
083-200004802-2025 <b>(3</b> 09-250409-20-DE)	onnelle	27 802	703	3,24		26 474 000	857 758	3.69%	976	91
083-200004802-2025∰09-250409-20-DE Accusé certifié exécut∰re		**	Ņ	^	<b>^</b>	<b>^</b>	<b>^</b>			
083-200004802-2025 <b>(3</b> 09-250409-20-DE) Accusé certifié exécut <b>ifi</b> e		9 9 16 .	413	27,16		10 183 000	2 765 703	27.16%	2 765 7	33
083-200004802-2025 <b>(R</b> 09-250409-20-DE) Accusé certifié exécut <b>\( \frac{1}{16} \)</b>		**	Ņ	*	*	<b>^</b>	<b>^</b>			
083-200004802-2025∰09-250409-20-DE Accusé certifié exécut∰re	r 2025				Total de la	a fiscalité additionnelle	2 562 406	Total	5 447 24	2
083-200004802-2025∰09-250409-20-DE Accusé certifié exécut∰re	odditionnole r	oitoriora acitorico, rec			Total des CFE uniqu	le, de zone et éolienne	2 765 703		:	
Produits attendus   Prod		Calcul d	lu coeff	ficient de variation pr	oportionnelle	Taux proportionnels	iduction des taux de re	ererce ou de variation	differenciee.	
Produits aftendus   Produits reference de la fiscalité additionnelle (sous-total col. 5)   12.50     12.50     12.50       12.50       12.50		ω	ထ	(6 décimales)	<u></u> თ	(col. 2 × col. 9)		Si la diminution sans des taux a été décidé	lien se en 2025,	
2 562 406	tionnelle	Produits attendus	,,			2,65		cochez la case	•	
Produits référence de la fiscalité additionnelle (sous-total col. 5)   Produits référence de la fiscalité additionnelle (sous-total col. 5)   Produits référence de la fiscalité additionnelle (sous-total col. 5)   Produits référence de la fiscalité additionnelle (sous-total col. 5)   Produits référence de la fiscalité additionnelle (sous-total col. 5)   Produits référence de la fiscalité additionnelle (sous-total col. 5)   Produits référence de la fiscalité additionnelle (sous-total col. 5)   Produits référence de la fiscalité additionnelle (sous-total col. 5)   Produits référence de la fiscalité additionnelle (sous-total col. 5)   Produits référence de la fiscalité additionnelle (sous-total col. 5)   Produits référence de la fiscalité additionnelle (sous-total col. 5)   Produits référence de la fiscalité directe la la fiscalité directe	additionnelle		81 539			12,50				
Produits référence de la fiscalité additionnelle (sous-total col. 5)  Réserve de taux  Capitalisée utilisable utilisée pour le taux on toté en 2025 (11)  Voté en 2025 (12)  Albieration (13)  Produits référence de la fiscalité direction des Finances publiques, a 513 387  Seeve de taux  Résserve de taux ordinatir référence de la fiscalité direction des Finances publiques, a 513 387  Résserve de taux  Albieration (13)  Produces retenue  an cas d'intégration  delibération (13)  progressive des taux  délibération (13)  progressive des taux  an réserve sur  an cas d'intégration  delibération (13)  progressive des taux  delibération (13)  progressive des	onnelle	2 5	62 406			3.39				
Ressources fiscales for the taux voites (cadie II)  Ressources fiscales for the taux voites (cadie II)  See the taux capitalise utilisable util		Produits référ	rence	de la fiscalité addition	nelle (sous-total col.					
TASCOM   TAFNB   Alloc. compensatrices   TASCOM   TAFNB   Alloc. compensatrices   TASCOM   TAFNB   Alloc. compensatrices   TASCOM   TAFNB   Alloc. compensatrices   DCRTP   FNGIR   TAGIR	e du taux de ı éolienne	Réserve de tar capitalisée utilisa en 2025 (11)		Réserve de taux utilisée pour le taux voté en 2025 (12)	Fraction de taux mis en réserve sur délibération (13)	(14) Durée retenue en cas d'intégration progressive des taux				08
TAFNB         Alloc compensatrices         DCRTP         FNGIR         FNGIR         Todas           758 561         346 576         0         -250 472         7508 phonomer points           R 2025         A TOULON         A TOULON         A TOULON         A TOULON         A TOULON           Ionnel         Le 24 MARS 2025         Le 09 Wildligues, Pour le Groupement per contraction des Finances publiques, Pour le Groupement per contraction per contractio										3-20
TAFNB   Alloc. compensatrices   DCRTP   FNGIR   Table   Tabl		\ \times \times \ \times \ \times \ \times \times \ \time	Ņ							0000
FNB Alloc. compensatrices DCRTP FNGIR TRACE  158 561 346 576 0 -250 472 CR 19 0 -250 472 CR 20 20 20 20 20 20 20 20 20 20 20 20 20	CALES INDÉ	PENDANTES DES TA	AUX V	OTÉS EN 2025						4802
158 561   346 576   0   -250 472   573 553 387     A TOULON   A	<u>=</u>		TASCC		FNB	compensatrices	DCRTP	FNGIR		202
A TOULON  A TOUL	80	433 505		400 589	158 561	346 576	0	- 250 472	en 025	( <b>23</b> )
Ressources fiscales de la fiscalité directe di	S RESSOUR	RCES FISCALES PRÉ	VISIO	NNELLES POUR 202	Ą		-	A	14/04	11
indépendantes des de la fiscalité directe l'acale pour 2025 de la fiscale pour	Re	ssources fiscales	L_	Montant prévisionne	Le	125			/202	
8 960 629		dépendantes des ux votés (cadre II)	11	de la fiscalité directe locale pour 2025		des Finances publique: LANCHARD		1	-	
		3 513 387		8 960 629			Le Présid	es		

alé/de la délibération de vote des taux.

Feuillet à compléter et à retourner systématiquement à la Préfecture et au service de fiscalité directe locale accompagi

083-200004802-20250409-250409-21-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2025 Publication : 15/04/2025

REPUBLIQUE FRANCAISE - Département du Var

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE FAYENCE

En exercice	30		SÉANCE DU MERCREDI 09 AVRIL 2025 À 18h00
Présents	21		Secrétaire de séance : Elisabeth MENUT
Pouvoirs	6	DCC n° 250409/21	Date de convocation : 02-04-2025
Absents	3		
Suffrages exprimés	27		

Se sont réunis les membres du conseil communautaire sous la présidence de René UGO :

<u>Présents</u>: René UGO, Camille BOUGE, Marco ORFÉO, Michel RAYNAUD, Maryvonne BLANC, Elisabeth MENUT, Patrice DUMESNY, Marie-Josée MANKAÏ, Brigitte CAUVY, Myriam ROBBE, Nicolas MARTEL, Jean-Yves HUET, Ophélie LEFEBVRE, Christian THEODOSE, Patrick de CLARENS, Julien AUGIER, René BOUCHARD, Daniel MARIN, Michel REZK, François CAVALLIER, Christian COULON

<u>Absents excusés</u>: Bernard HENRY (pouvoir à O. LEFEBVRE), Claudette MARIET (pouvoir P. de CLARENS), Jérôme SAILLET (pouvoir à M. ORFEO), Michèle PERRET (pouvoir à P. DUMESNY), Laurence BERNARD (pourvoir à J-Y. HUET), Aurélie COURANT (pouvoir à F. CAVALLIER), Loïs FAUR, Coraline ALEXANDRE, Philippe DURAND-TERRASSON

## VOTE DU TAUX DE TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES (TEOM) POUR 2025

Le Président présente l'état 1259 comportant la base prévisionnelle de la TEOM et propose de maintenir le taux de TEOM à son niveau de 2024.

## LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** les articles 1636 B sexies à 1636 B undecies et 1639 A du Code Général des Impôts, Conformément au débat d'orientation budgétaire du 19 mars 2025 ;

## APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ :

- DÉCIDE de fixer le taux de TEOM pour l'année 2025 à 11,80%;
- CHARGE le Président de notifier cette décision aux services préfectoraux

Elisabeth MENUT Secrétaire de séance Tourrettes, le 14 avril 2025

René UGO Président

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200004802-20250409-250409-21-DE

Réception par le préfet : 14/04/2025 Publication : 15/04/2025

Accusé certifié exécutoire

UNALE DE PERCEPTION			Zone Infra BASES Communale PREV	 
CONE INTERCOMMUNA	TION PROGRESSI		Z Z Z Z Z Z Z Z Z Z Z Z Z Z Z Z Z Z Z	 
ETAT ANNEXE DETAILLE SUR LES BASES PREVISIONNELLES PAR ZONE INTERCOMMUNALE DE PERCEPTION	NE SONT PAS EN COURS D'HARMONISAT	055 PAYS DE FAYENCE	======================================	008 BAGNOLS EN FORET 029 CALLIAN 055 FAYENCE
ETAT ANNEXE DETAILLE SUR L ====================================	Z	COMMUNAUTE DE COMMUNES : 055 PAYS	======================================	ZONE UNIQUE

PAGE

1259 TEOM

BASES D'IMPOSITION PREVISIONNELLES	6 519 220 7 917 006 12 500 859 2 418 064 14 058 665 3 694 208 7 101 882 3 008 627 8 572 263
Zone Infra Communale	<u>, , , , , , , , , , , , , , , , , , , </u>
	008 BAGNOLS EN FORET 029 CALLIAN 055 FAYENCE 080 MONS 081 MONTAUROUX 117 SAINT-PAUL-EN FORE' 124 SEILLANS 133 TANNERON 138 TOURRETTES
Zone Intercommunale de Perception	ZONE UNIQUE



DES ORDURES MENAGERES D'ENLEVEMENT TAXE LA

Ø

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES

TAXE INSTITUEE PAR L'EPCI

COMMUNAUTE DE COMMUNES : 055 PAYS DE FAYENCE

Bases exonérées sur délibération

Pas de plafonnement institué

^ ^ ^ ^ ^ ^ Coefficient

>>>>>>

64 106 747 Bases définitives de l'année précédente d'imposition Bases prévisionnelles

COURS D'HARMONISATION PROGRESSIVE EN PAS TEOM NE SONT TAUX I-COMMUNES DONT LES

65 790 794

IP BASES PREVISIONNELLES TAUX TAUX PRODUITS ATTENDUS	65 790 794 11,80% 7 763 314	
ZIP	ZONE UNIQUE	

TOULON, le 19 mars 2025 A

Le Directeur Départemental

Je

K

des Finances Publiques,

Le Préfet,

Le Président, Reme UGC

, 10 09 wril 2025

A Townsetter

+====

de Con

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 083-200004802-20250409-250409-21-DE

Accusé certifié exécutoire

géception par le préfet : 14/04/2025 Publication: 15/04/2025

JEAN-MICHEL BLANCHARD

083-200004802-20250409-250409-22-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2025 Publication : 15/04/2025

REPUBLIQUE FRANCAISE - Département du Var

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE FAYENCE

En exercice Présents	-		SÉANCE DU MERCREDI 09 AVRIL 2025 À 18h00 Secrétaire de séance : Elisabeth MENUT
Pouvoirs	6	DCC n° 250409/22	Date de convocation : 02-04-2025
Absents	3		
Suffrages exprimés	27		

Se sont réunis les membres du conseil communautaire sous la présidence de René UGO :

<u>Présents</u>: René UGO, Camille BOUGE, Marco ORFÉO, Michel RAYNAUD, Maryvonne BLANC, Elisabeth MENUT, Patrice DUMESNY, Marie-Josée MANKAÏ, Brigitte CAUVY, Myriam ROBBE, Nicolas MARTEL, Jean-Yves HUET, Ophélie LEFEBVRE, Christian THEODOSE, Patrick de CLARENS, Julien AUGIER, René BOUCHARD, Daniel MARIN, Michel REZK, François CAVALLIER, Christian COULON

<u>Absents excusés</u>: Bernard HENRY (pouvoir à O. LEFEBVRE), Claudette MARIET (pouvoir P. de CLARENS), Jérôme SAILLET (pouvoir à M. ORFEO), Michèle PERRET (pouvoir à P. DUMESNY), Laurence BERNARD (pourvoir à J-Y. HUET), Aurélie COURANT (pouvoir à F. CAVALLIER), Loïs FAUR, Coraline ALEXANDRE, Philippe DURAND-TERRASSON

# TAXE POUR LA GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET LA PREVENTION DES INONDATIONS FIXATION DU PRODUIT DE LA TAXE POUR 2025

Le Président rappelle à l'Assemblée que la Communauté de communes du Pays de Fayence est compétente en matière de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018. Conformément aux articles 1530 *bis* du code général des impôts (CGI) et 1639 A *bis* du CGI, le Conseil communautaire, réuni le 28 septembre 2021, a institué la taxe GEMAPI en vue de financer cette compétence.

Le SMIAGE, pour le bassin versant de la Siagne, et le SMA, pour le bassin versant de l'Argens, ont fait parvenir leurs appels de cotisations pour l'année 2025 à hauteur de 220 116€ au regard de leurs frais de structure et des travaux qu'ils prévoient de réaliser.

Il est proposé d'arrêter le produit de la taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations à 220 116€.

## LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

**VU** les articles 1530 *bis* et 1639 A *bis* du Code Général des Impôts, **VU** le débat d'orientation budgétaire du 19 mars 2025 ;

## APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ :

- **DECIDE** d'arrêter le produit de la taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI) pour l'année 2025 à 220 116€ ;
- CHARGE le Président de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Elisabeth MENUT Secrétaire de séance Tourrettes, le 14 avril 2025

René ÚGC Président

avs de Fav

083-200004802-20250409-250409-23-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2025 Publication : 15/04/2025

REPUBLIQUE FRANCAISE - Département du Var

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE FAYENCE

En exercice	30		SÉANCE DU MERCREDI 09 AVRIL 2025 À 18h00
Présents	21		Secrétaire de séance : Elisabeth MENUT
Pouvoirs	6	DCC n° 250409/23	Date de convocation : 02-04-2025
Absents	3		
Suffrages exprimés	27		

Se sont réunis les membres du conseil communautaire sous la présidence de René UGO :

<u>Présents</u>: René UGO, Camille BOUGE, Marco ORFÉO, Michel RAYNAUD, Maryvonne BLANC, Elisabeth MENUT, Patrice DUMESNY, Marie-Josée MANKAÏ, Brigitte CAUVY, Myriam ROBBE, Nicolas MARTEL, Jean-Yves HUET, Ophélie LEFEBVRE, Christian THEODOSE, Patrick de CLARENS, Julien AUGIER, René BOUCHARD, Daniel MARIN, Michel REZK, François CAVALLIER, Christian COULON

<u>Absents excusés</u>: Bernard HENRY (pouvoir à O. LEFEBVRE), Claudette MARIET (pouvoir P. de CLARENS), Jérôme SAILLET (pouvoir à M. ORFEO), Michèle PERRET (pouvoir à P. DUMESNY), Laurence BERNARD (pourvoir à J-Y. HUET), Aurélie COURANT (pouvoir à F. CAVALLIER), Loïs FAUR, Coraline ALEXANDRE, Philippe DURAND-TERRASSON

## CREATION DE DEUX AUTORISATIONS DE PROGRAMME (AP/CP) AU TITRE DE L'EXERCICE 2025 BUDGET PRINCIPAL

M57

Monsieur le Président informe les membres du Conseil communautaire que la Communauté de Communes a la possibilité de créer des Autorisations de Programme en section d'investissement du budget lorsque les dépenses d'une opération s'étalent sur plusieurs exercices budgétaires.

Cette procédure vise à planifier la mise en œuvre d'investissements sur le plan financier mais aussi organisationnel et logistique, en respectant les règles d'engagement. Elle favorise la gestion pluriannuelle des investissements et permet d'améliorer la visibilité financière des engagements de la Collectivité à moyen terme.

Les AP constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être engagées pour le financement des investissements. Elles correspondent à des dépenses à caractère pluriannuel se rapportant à une immobilisation ou à un ensemble d'immobilisations déterminées, acquises ou réalisées par la Communauté de Communes, ou des subventions d'équipements versées à des tiers (articles L2221-5, L2311-3 et R2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Les CP constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour couvrir les engagements contractés dans le cadre de l'AP. À tout moment, la somme des CP doit être égale au montant de l'AP (Article L2311;3 du CGCT).

Des nouvelles Autorisations de Programme peuvent être votées par délibération avec la présentation d'échéancier pluriannuel de crédits de paiement en dépenses ainsi qu'un montant global de recettes.

En matière de pluriannualité, la collectivité peut assurer un suivi globalisé d'un projet d'investissement au moyen d'un chapitre unique "opération". En effet, l'article D.5217-4 du CGCT définissant les chapitres par nature mentionne la possibilité d'avoir en section d'investissement des chapitres "opération" pour chaque opération votée par l'assemblée délibérante." L'opération correspond à un ensemble d'acquisitions d'immobilisations, de travaux sur immobilisations et de frais d'études y afférents, aboutissant à la réalisation d'un ouvrage ou de plusieurs ouvrages de même nature. Cette opération peut également comporter des subventions d'équipement versées.".

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2025 Publication : 15/04/2025

Ainsi, les autorisations de programme mentionnées ci-après sont gérées dans le cadre d'un chapitre "opération d'équipement".

Toute modification de ces AP/CP se fera par délibération du Conseil communautaire.

Il est proposé au Conseil communautaire de se prononcer, au titre de l'année 2025, sur la création de 2 nouveaux programmes présentés ci-dessous.

## LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE.

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2221-5, L.2311-3 et R.2311-9, **VU** l'instruction budgétaire et comptable M57,

VU le Règlement Budgétaire et Financier approuvé par le Conseil communautaire,

**Considérant** que l'opération d'aménagement de l'EV8 est inscrite au budget primitif 2025 de la Communauté de Communes et que sa mise en œuvre s'étale sur plusieurs années,

**Considérant** que les travaux du PIDAF, suite à sa réécriture qui se termine cette année, sont inscrits au budget primitif 2025 de la Communauté de Communes et s'étalent sur plusieurs années,

## ENTENDU cet exposé,

## APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ :

- DECIDE la création de deux Autorisations de Programme libellées :
  - o **EV8** pour 3 000 000€ HT
  - o **PIDAF** pour 1 554 000€ HT
- DECIDE de répartir les crédits de paiement de ces Autorisations de Programme, de la façon suivante :
  - o Travaux EV8 Opération 92

Total AP	CP année 2025	CP année 2026
3 000 000€	2 000 000€	1 000 000€

Travaux PIDAF – Opération 76

Total AP	CP année				
	2025	2026	2027	2028	2029
1 554 000€	154 000€	350 000€	350 000€	350 000€	350 000€

• PRECISE que les crédits de paiement seront inscrits automatiquement dans les budgets des années considérées. Leur suivi sera retracé dans les annexes budgétaires prévues à cet effet.

Elisabeth MENUT Secrétaire de séance Tourrettes, le 14 av

René UGC Président

s de F

083-200004802-20250409-250409-24-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2025 Publication : 15/04/2025

REPUBLIQUE FRANCAISE - Département du Var

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE FAYENCE

 En exercice
 30
 SÉANCE DU MERCREDI 09 AVRIL 2025 À 18h00

 Présents
 21
 Secrétaire de séance : Elisabeth MENUT

 Pouvoirs
 6
 DCC n° 250409/24
 Date de convocation : 02-04-2025

 Absents
 3

 Suffrages exprimés
 27

Se sont réunis les membres du conseil communautaire sous la présidence de René UGO :

<u>Présents</u>: René UGO, Camille BOUGE, Marco ORFÉO, Michel RAYNAUD, Maryvonne BLANC, Elisabeth MENUT, Patrice DUMESNY, Marie-Josée MANKAÏ, Brigitte CAUVY, Myriam ROBBE, Nicolas MARTEL, Jean-Yves HUET, Ophélie LEFEBVRE, Christian THEODOSE, Patrick de CLARENS, Julien AUGIER, René BOUCHARD, Daniel MARIN, Michel REZK, François CAVALLIER, Christian COULON

Absents excusés: Bernard HENRY (pouvoir à O. LEFEBVRE), Claudette MARIET (pouvoir P. de CLARENS), Jérôme SAILLET (pouvoir à M. ORFEO), Michèle PERRET (pouvoir à P. DUMESNY), Laurence BERNARD (pourvoir à J-Y. HUET), Aurélie COURANT (pouvoir à F. CAVALLIER), Loïs FAUR, Coraline ALEXANDRE, Philippe DURAND-TERRASSON

## CREATION DE 3 AUTORISATIONS DE PROGRAMME (AP/CP) AU TITRE DE L'EXERCICE 2025 BUDGET ANNEXE EAU M49

Monsieur le Président informe les membres du Conseil communautaire que la Communauté de Communes a la possibilité de créer des Autorisations de Programme en section d'investissement du budget lorsque les dépenses d'une opération s'étalent sur plusieurs exercices budgétaires.

Cette procédure vise à planifier la mise en œuvre d'investissements sur le plan financier mais aussi organisationnel et logistique, en respectant les règles d'engagement. Elle favorise la gestion pluriannuelle des investissements et permet d'améliorer la visibilité financière des engagements de la Collectivité à moyen terme.

Les AP constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être engagées pour le financement des investissements. Elles correspondent à des dépenses à caractère pluriannuel se rapportant à une immobilisation ou à un ensemble d'immobilisations déterminées, acquises ou réalisées par la Communauté de Communes, à l'exception, pour les SPIC, des subventions d'équipements versées à des tiers (articles L2221-5, L2311-3 et R2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Les CP constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour couvrir les engagements contractés dans le cadre de l'AP. À tout moment, la somme des CP doit être égale au montant de l'AP (Article L2311-3 du CGCT).

Des nouvelles Autorisations de Programme peuvent être votées par délibération avec la présentation d'échéancier pluriannuel de crédits de paiement en dépenses ainsi qu'un montant global de recettes.

En matière de pluriannualité, la collectivité peut assurer un suivi globalisé d'un projet d'investissement au moyen d'un chapitre unique "opération". En effet, l'article D.5217-4 du CGCT définissant les chapitres par nature mentionne la possibilité d'avoir en section d'investissement des chapitres "opération" pour chaque opération votée par l'assemblée délibérante." L'opération correspond à un ensemble d'acquisitions d'immobilisations, de travaux sur immobilisations et de frais d'études y afférents, aboutissant à la réalisation d'un ouvrage ou de plusieurs ouvrages de même nature. Cette opération ne peut pas comporter, pour les SPIC, des subventions d'équipement versées.".

083-200004802-20250409-250409-24-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2025 Publication : 15/04/2025

Ainsi, les autorisations de programme mentionnées ci-après sont gérées dans le cadre d'un chapitre "opération d'équipement".

Toute modification de ces AP/CP se fera par délibération du Conseil communautaire.

Il est proposé au Conseil communautaire de se prononcer, au titre de l'année 2025, sur la création de 2 nouveaux programmes présentés ci-dessous.

## LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2221-5, L.2311-3 et R.2311-9, **VU** l'instruction budgétaire et comptable M57,

VU le Règlement Budgétaire et Financier approuvé par le Conseil communautaire,

**CONSIDERANT** que l'opération de sécurisation de la Siagnole, qui comprend des acquisitions foncières, la construction d'un bassin, d'un bassin source, d'une usine et des canalisations, est inscrite au budget primitif 2025 de la Communauté de Communes et que sa mise en œuvre s'étale sur plusieurs années,

**CONSIDERANT** que les travaux d'eau agricole et les travaux de sécurisation est-ouest sont inscrits au budget primitif 2025 de la Communauté de Communes et s'étalent sur plusieurs années,

**CONSIDERANT** que les travaux sur la station de pompage et le bassin de l'Olivier de TANNERON sont inscrits au budget primitif 2025 de la Communauté de Communes et s'étalent sur plusieurs années,

## ENTENDU cet exposé,

## APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ :

- **DECIDE** la création de trois Autorisations de Programme libellées :
  - o **Sécurisation de la Siagnole** pour 18 650 000€ HT
  - Eau agricole et sécurisation est-ouest pour 7 600 000€ HT
  - Station de pompage et bassin de l'olivier TANNERON pour 2 500 000€ HT
- DECIDE de répartir les crédits de paiement de ces Autorisations de Programme, de la façon suivante :
  - Sécurisation de la Siagnole

Total AP	CP année	CP année	CP année	CP année	CP année
	2025	2026	2027	2028	2029
18 650 000€	150 000€	4 500 000€	4 000 000€	5 000 000€	5 000 000€

o Eau agricole et sécurisation est-ouest

Total AP	CP année	CP année	CP année
	2025	2026	2027
7 600 000€	600 000€	4 600 000€	2 400 000€

Station de pompage et bassin de l'olivier TANNERON

Total AP	CP année 2025	CP année 2026
2 500 000€	500 000€	2 000 000€

• **PRECISE** que les crédits de paiement seront inscrits automatiquement dans les budgets des années considérées. Leur suivi sera retracé dans les annexes budgétaires prévues à cet effet.

Elisabeth MENUT Secrétaire de séance Tourrettes, le 14 avril 2025

René UGO Président

083-200004802-20250409-250409-25-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2025 Publication : 15/04/2025

REPUBLIQUE FRANCAISE - Département du Var

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE FAYENCE

En exercice Présents			SÉANCE DU MERCREDI 09 AVRIL 2025 À 18h00 Secrétaire de séance : Elisabeth MENUT
Pouvoirs	1700 TO	DCC n° 250409/25	Date de convocation : 02-04-2025
Absents			
Suffrages exprimés	27		

Se sont réunis les membres du conseil communautaire sous la présidence de René UGO :

<u>Présents</u>: René UGO, Camille BOUGE, Marco ORFÉO, Michel RAYNAUD, Maryvonne BLANC, Elisabeth MENUT, Patrice DUMESNY, Marie-Josée MANKAÏ, Brigitte CAUVY, Myriam ROBBE, Nicolas MARTEL, Jean-Yves HUET, Ophélie LEFEBVRE, Christian THEODOSE, Patrick de CLARENS, Julien AUGIER, René BOUCHARD, Daniel MARIN, Michel REZK, François CAVALLIER, Christian COULON

<u>Absents excusés</u>: Bernard HENRY (pouvoir à O. LEFEBVRE), Claudette MARIET (pouvoir P. de CLARENS), Jérôme SAILLET (pouvoir à M. ORFEO), Michèle PERRET (pouvoir à P. DUMESNY), Laurence BERNARD (pourvoir à J-Y. HUET), Aurélie COURANT (pouvoir à F. CAVALLIER), Loïs FAUR, Coraline ALEXANDRE, Philippe DURAND-TERRASSON

## CREATION D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME (AP/CP) AU TITRE DE L'EXERCICE 2025 BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

M49

Monsieur le Président informe les membres du Conseil communautaire que la Communauté de Communes a la possibilité de créer des Autorisations de Programme en section d'investissement du budget lorsque les dépenses d'une opération s'étalent sur plusieurs exercices budgétaires.

Cette procédure vise à planifier la mise en œuvre d'investissements sur le plan financier mais aussi organisationnel et logistique, en respectant les règles d'engagement. Elle favorise la gestion pluriannuelle des investissements et permet d'améliorer la visibilité financière des engagements de la Collectivité à moyen terme.

Les AP constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être engagées pour le financement des investissements. Elles correspondent à des dépenses à caractère pluriannuel se rapportant à une immobilisation ou à un ensemble d'immobilisations déterminées, acquises ou réalisées par la Communauté de Communes, à l'exception, pour les SPIC, des subventions d'équipements versées à des tiers (articles L2221-5, L2311-3 et R2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Les CP constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour couvrir les engagements contractés dans le cadre de l'AP. À tout moment, la somme des CP doit être égale au montant de l'AP (Article L2311-3 du CGCT).

Des nouvelles Autorisations de Programme peuvent être votées par délibération avec la présentation d'échéancier pluriannuel de crédits de paiement en dépenses ainsi qu'un montant global de recettes.

En matière de pluriannualité, la collectivité peut assurer un suivi globalisé d'un projet d'investissement au moyen d'un chapitre unique "opération". En effet, l'article D.5217-4 du CGCT définissant les chapitres par nature mentionne la possibilité d'avoir en section d'investissement des chapitres "opération" pour chaque opération votée par l'assemblée délibérante. L'opération correspond à un ensemble d'acquisitions d'immobilisations, de travaux sur immobilisations et de frais d'études y afférents, aboutissant à la réalisation d'un ouvrage ou de plusieurs ouvrages de même nature. Cette opération ne peut pas comporter, pour les SPIC, des subventions d'équipement versées.".

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200004802-20250409-250409-25-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2025 Publication : 15/04/2025

Ainsi, les autorisations de programme mentionnées ci-après sont gérées dans le cadre d'un chapitre "opération d'équipement".

Toute modification de ces AP/CP se fera par délibération du Conseil communautaire.

Il est proposé au Conseil communautaire de se prononcer, au titre de l'année 2025, sur la création d'un nouveau programme présenté ci-dessous.

## LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE.

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2221-5, L.2311-3 et R.2311-9, **VU** l'instruction budgétaire et comptable M57,

**VU** le Règlement Budgétaire et Financier approuvé par le Conseil communautaire, **Considérant** que la réhabilitation de la STEP de TANNERON est inscrite au budget primitif 2025 de la Communauté de Communes et que sa mise en œuvre s'étale sur plusieurs années,

## ENTENDU cet exposé,

## APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ:

- DECIDE la création d'une Autorisation de Programme libellée :
  - o Réhabilitation de la STEP de TANNERON pour 1 000 000€ HT
- DECIDE de répartir les crédits de paiement de cette Autorisation de Programme, de la façon suivante :
  - o Réhabilitation de la STEP de TANNERON

Total AP	CP année 2025	CP année 2026	
1 000 000€	400 000€	600 000€	

• **PRECISE** que les crédits de paiement seront inscrits automatiquement dans les budgets des années considérées. Leur suivi sera retracé dans les annexes budgétaires prévues à cet effet.

Elisabeth MENUT Secrétaire de séance Tourrettes, le 14 avril 2025

083-200004802-20250409-250409-26-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2025 Publication : 15/04/2025

REPUBLIQUE FRANCAISE - Département du Var

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE FAYENCE

En exercice Présents	***********		<b>SÉANCE DU MERCREDI 09 AVRIL 2025 À 18h00</b> Secrétaire de séance : Elisabeth MENUT
Pouvoirs	6	DCC n° 250409/26	Date de convocation : 02-04-2025
Absents	3		
Suffrages exprimés	27		

Se sont réunis les membres du conseil communautaire sous la présidence de René UGO :

<u>Présents</u>: René UGO, Camille BOUGE, Marco ORFÉO, Michel RAYNAUD, Maryvonne BLANC, Elisabeth MENUT, Patrice DUMESNY, Marie-Josée MANKAÏ, Brigitte CAUVY, Myriam ROBBE, Nicolas MARTEL, Jean-Yves HUET, Ophélie LEFEBVRE, Christian THEODOSE, Patrick de CLARENS, Julien AUGIER, René BOUCHARD, Daniel MARIN, Michel REZK, François CAVALLIER, Christian COULON

Absents excusés: Bernard HENRY (pouvoir à O. LEFEBVRE), Claudette MARIET (pouvoir P. de CLARENS), Jérôme SAILLET (pouvoir à M. ORFEO), Michèle PERRET (pouvoir à P. DUMESNY), Laurence BERNARD (pourvoir à J-Y. HUET), Aurélie COURANT (pouvoir à F. CAVALLIER), Loïs FAUR, Coraline ALEXANDRE, Philippe DURAND-TERRASSON

# MODIFICATION DE LA PARTICIPATION ANNUELLE DU BUDGET ANNEXE DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES AU BUDGET PRINCIPAL

Par délibération n° 180410/09 du 10/04/2018, le Conseil communautaire approuvait la participation annuelle du budget annexe DMA au budget principal :

- Dès 2018, pour la prise en charge d'une partie de la Contribution au Redressement des Finances Publiques (CRFP) pour un montant fixé à 356 897€;
- Dès 2019, pour la prise en charge des indemnités de fonction de l'élu en charge de la gestion et de la valorisation des déchets, soit un montant annuel estimé à 14 000€, à préciser au moment du mandatement selon le montant exact des frais de mission de l'année.

La CRFP, calculée sur les recettes 2014 à 2017 et pérennisée par la loi de Finances 2018, était prélevée chaque année sur la dotation d'intercommunalité et pesait lourdement sur cette dernière.

Suite à une nouvelle réforme du calcul de la dotation d'intercommunalité, cette dernière a progressé à nouveau annuellement pour atteindre son montant cible en 2024, suffisant pour l'équilibre du budget principal.

Afin de ne pas surcharger le budget annexe DMA et alléger ainsi la tarification incitative dès 2026, il est proposé :

- De maintenir la prise en charge des indemnités de fonction de l'élu en charge de la gestion et de la valorisation des déchets, soit un montant annuel estimé à 14 000€, à préciser au moment du mandatement selon le montant exact des frais de mission de l'année;
- De supprimer, à compter de 2025, la prise en charge des 356 897€ de Contribution au Redressement des Finances Publiques (CRFP).

## LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

## ENTENDU cet exposé,

## APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- **APPROUVE** le maintien de la prise en charge des indemnités de fonction de l'élu en charge de la gestion et de la valorisation des déchets, soit un montant annuel estimé à 14 000€, à préciser au moment du mandatement selon le montant exact des frais de mission de l'année;
- **PRECISE** que cette prise en charge continuera de s'appliquer annuellement sur les futurs budgets, sauf décision contraire ;
- **SUPPRIME**, à compter de 2025, la prise en charge, par le budget annexe DMA, des 356 897€ de Contribution au Redressement des Finances Publiques (CRFP) en faveur du budget principal ;

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200004802-20250409-250409-26-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2025 Publication : 15/04/2025

- **PRECISE** que les crédits nécessaires seront prévus chaque année aux budgets primitifs, aux articles 70872 pour le budget principal et 62871 pour le budget annexe DMA.

- **AUTORISE** le Président à signer tout document nécessaire à la mise en application de ces deux participations.

Tourrettes, le 14 avril 2025

René UGO Président

eys de Fayer

Elisabeth MENUT Secrétaire de séance

083-200004802-20250409-250409-27-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2025 Publication : 15/04/2025

## REPUBLIQUE FRANCAISE - Département du Var

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE FAYENCE

 En exercice
 30
 SÉANCE DU MERCREDI 09 AVRIL 2025 À 18h00

 Présents
 21
 Secrétaire de séance : Elisabeth MENUT

 Pouvoirs
 6
 DCC n° 250409/27
 Date de convocation : 02-04-2025

 Absents
 3

 Suffrages exprimés
 27

Se sont réunis les membres du conseil communautaire sous la présidence de René UGO :

<u>Présents</u>: René UGO, Camille BOUGE, Marco ORFÉO, Michel RAYNAUD, Maryvonne BLANC, Elisabeth MENUT, Patrice DUMESNY, Marie-Josée MANKAÏ, Brigitte CAUVY, Myriam ROBBE, Nicolas MARTEL, Jean-Yves HUET, Ophélie LEFEBVRE, Christian THEODOSE, Patrick de CLARENS, Julien AUGIER, René BOUCHARD, Daniel MARIN, Michel REZK, François CAVALLIER, Christian COULON

Absents excusés: Bernard HENRY (pouvoir à O. LEFEBVRE), Claudette MARIET (pouvoir P. de CLARENS), Jérôme SAILLET (pouvoir à M. ORFEO), Michèle PERRET (pouvoir à P. DUMESNY), Laurence BERNARD (pourvoir à J-Y. HUET), Aurélie COURANT (pouvoir à F. CAVALLIER), Loïs FAUR, Coraline ALEXANDRE, Philippe DURAND-TERRASSON

## SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR L'ANNÉE 2025

Dans le cadre du budget primitif 2025 du budget principal, il est prévu l'attribution des subventions suivantes pour l'année 2025 :

ASSOCIATIONS	2025
Alpha Bad	800,00
Aviron Saint Cassien	16 000,00
Basket Club	8 000,00
Athlétisme Entente Pays de Fayence	24 000,00
Etoile pongiste du Pays de Fayence	16 000,00
Football Club du Pays de Fayence	38 000,00
Handball Club	12 000,00
Judo Club	2 500,00
Rugby Club Pays de Fayence	13 000,00
Ski Club du Canton de Fayence	5 000,00
Volleyball Pays de Fayence	6 000,00
UNSS Collège Fayence	1 500,00
UNSS Collège Montauroux	2 500,00
La Cantonale 83 Sport Boule	5 000,00
Trampoline MTR	3 000,00
Escalade Quand on grimpe	4 000,00
Vélo Club VCPF	2 500,00
Les Archers du Pays de Fayence	3 600,00
Pickleball	1 000,00
Sport Santé Mons - Centre de Développement Gymnique de Mons	3 000,00
Twirling	3 000,00
Team VTT COT Tanneron – Mimosa Bike	5 000,00
Relais solidarité	18 000,00
Croix rouge Antenne Fayence	12 000,00
CLIC (Association des Libéraux du Canton de Fayence)	16 000,00
ADIL	3 755,00
Conférence St Vincent de Paul	2 500,00

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2025 Publication : 15/04/2025

Groupement Associatif des Professionnels de Santé	9 000,00
GAPS – Permanences des soins ambulatoires	32 400,00
Conseil Départemental de l'Accès au Droit du Var	3 000,00
Fédération bi départementale des Foyers Ruraux	2 000,00
Pays de Fayence Solidaire	1 000,00
Solidarité Couturières Pays de Fayence	2 000,00
	CALL STREET, S
Ciné Festival	20 000,00
Ciné Festival Label Fédération Bi départementale Foyers ruraux	2 000,00
Fédération Bi départementale Foyers ruraux Label	2 000,00
Cello Fan	20 000,00
Cello Fan Label	2 000,00
Cello Fan – Festival du Quatuor à Cordes	10 000,00
Musique Cordiale	23 000,00
Musique Cordiale Label	2 000,00
Arts cœur village	1 500,00
Arts cœur village Label	2 000,00
Cap sur la vie	1 000,00
Cap sur la vie Label	1 000,00
Comité d'Actions Culturelles de BAGNOLS	1 000,00
Comité d'Actions Culturelles de BAGNOLS Label	2 000,00
Association Aéronautique Old planeurs de collection	1 000,00
Association Aéronautique Old planeurs de collection – Subvention exceptionnelle pour les 90 ans	4 000,00
Bravades et traditions	1 500,00
Jazz à Tourrettes	4 000,00
Jazz à Tourrettes Label	2 000,00
Four du Mitan – Subvention exceptionnelle pour la Fête du pain	2 000,00
Comité des fêtes de Montauroux - Festival de Guitares	4 000,00
Comité des fêtes de Montauroux - Festival de Guitares Label	2 000,00
Arkeodidacte	3 300,00
ANEVIP (Les Anciennes des Neuf Villages Perchés)	2 000,00
FLIP (Fantastique Ligue d'Improvisation et de Performance)	700,00
Maison pour Tous Montauroux (Cinéma Itinérant)	30 000,00
Foyer Rural de Fayence – Tourrettes (Théâtre ambulant)	23 000,00
Collège de Fayence – Séjours FSE	1 000,00
Collège de Fayence – Séjour Saint-Etienne de Tinée	1 700,00
A.A.P.C.A (Ecole de Vol à Voile)	4 200,00
Oléiculture du Pays de Fayence	2 000,00
Association des éleveurs de Canjuers	2 000,00
GDS du Var (Groupement de Défense Sanitaire)	3 000,00
Goût et Culture en Provence	1 000,00
Acampadou – Tiers Lieu Nourricier	3 500,00
Mission locale	70 000,00
CEZAR (Collectif des Entrepreneurs des Zones d'Activités Réunies du Pays de Fayence)	5 000,00
CIP HAUT / CENTRE VAR	1 000,00

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2025 Publication : 15/04/2025

Var Initiative	11 048,12
ADIE (Association pour le Droit à l'Initiative Economique)	5 000,00
CEN-PACA pour Fondurane	2 000,00
VELOPISTES (Mobilité)	500,00
ARPAF	3 000,00
Enveloppe d'imprévus	36 996.88
Montant total des subventions aux associations	603 000,00
Com'Collecte - Budget annexe DMA	3 000,00
Montagn'Habits - Budget annexe DMA	2 000,00
Recyclerie La Source - Budget annexe DMA	3 000,00
Compost Tri	400,00

## LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

## ENTENDU cet exposé,

## APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ :

- VALIDE les subventions ci-dessus détaillées pour l'année 2025,
- PRÉCISE que les subventions seront versées en une seule fois suite au vote du conseil communautaire, sauf cas exceptionnels ci-après :
  - Les subventions exceptionnelles liées à la réalisation d'un évènement seront versées à proximité immédiate de la date de l'évènement;
  - O Pour le Football Club (cf. convention d'objectifs inscrite à l'ordre du jour) : un 1<sup>er</sup> acompte de 33 000€ à la signature de la convention et un solde de 5 000€ après analyse du bilan comptable N-1;
  - O Pour l'Entente en Pays de Fayence Athlétisme (cf. convention d'objectifs inscrite à l'ordre du jour) : versement de la subvention en une seule fois après la signature de la convention ;
  - o Pour l'association CELLO FAN (cf. convention d'objectifs inscrite à l'ordre du jour) : versement de 22 000€ après la signature de la convention et 10 000€, au plus tard le 1<sup>er</sup> septembre 2025, pour le Festival du Quatuor à Cordes ;
  - O Pour l'association Musique Cordiale (cf. convention d'objectifs inscrite à l'ordre du jour) : versement de la subvention en une seule fois après la signature de la convention ;
  - O Pour l'association MAISON POUR TOUS (cf. convention d'objectifs inscrite à l'ordre du jour) : versement de la subvention en une seule fois après la signature de la convention ;
  - o Pour l'association Foyer Rural Fayence-Tourrettes (cf. convention d'objectifs inscrite à l'ordre du jour) : versement de la subvention en une seule fois après la signature de la convention ;
  - o Pour le Groupements des Acteurs et Professionnels de Santé (cf. convention d'objectifs inscrite à l'ordre du jour) : versement de la subvention en une seule fois après la signature de la convention.
- PRÉCISE que les crédits correspondants sont prévus aux Budgets Primitifs 2025 du Budget Principal et du Budget Annexe D.M.A. à l'article 65748.

Elisabeth MENUT Secrétaire de séance René UGO Président

Tourrettes, le 14 avril 2025

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 083-200004802-20250409-250409-27-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2025 Publication : 15/04/2025



083-200004802-20250409-250409-28-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2025 Publication : 15/04/2025

## REPUBLIQUE FRANCAISE - Département du Var

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE FAYENCE

 En exercice
 30
 SÉANCE DU MERCREDI 09 AVRIL 2025 À 18h00

 Présents
 21
 Secrétaire de séance : Elisabeth MENUT

 Pouvoirs
 6
 DCC n° 250409/28
 Date de convocation : 02-04-2025

 Absents
 3

 Suffrages exprimés
 27

Se sont réunis les membres du conseil communautaire sous la présidence de René UGO:

<u>Présents</u>: René UGO, Camille BOUGE, Marco ORFÉO, Michel RAYNAUD, Maryvonne BLANC, Elisabeth MENUT, Patrice DUMESNY, Marie-Josée MANKAÏ, Brigitte CAUVY, Myriam ROBBE, Nicolas MARTEL, Jean-Yves HUET, Ophélie LEFEBVRE, Christian THEODOSE, Patrick de CLARENS, Julien AUGIER, René BOUCHARD, Daniel MARIN, Michel REZK, François CAVALLIER, Christian COULON

<u>Absents excusés</u>: Bernard HENRY (pouvoir à O. LEFEBVRE), Claudette MARIET (pouvoir P. de CLARENS), Jérôme SAILLET (pouvoir à M. ORFEO), Michèle PERRET (pouvoir à P. DUMESNY), Laurence BERNARD (pourvoir à J-Y. HUET), Aurélie COURANT (pouvoir à F. CAVALLIER), Loïs FAUR, Coraline ALEXANDRE, Philippe DURAND-TERRASSON

## CONVENTION D'OBJECTIFS AVEC LE FOOTBALL CLUB DU PAYS DE FAYENCE POUR 2025

Dans le cadre de sa politique de soutien aux initiatives locales en matière d'animation sociale, et plus particulièrement en faveur du développement des activités physiques et sportives des jeunes, il est proposé au Conseil communautaire d'attribuer, pour 2025, une subvention de fonctionnement d'un montant de 38 000 € à l'association sportive « Football club du Pays de Fayence ».

La loi n°2000---321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations organise dans son article 10 l'attribution des subventions aux organismes de droit privé au---delà du seuil défini par le décret n°2001---945 du 6 juin 2001, soit 23 000 euros annuels. Les liens tissés doivent donc être contractualisés, les objectifs communs précisés et l'aide publique définie.

En application de cette loi, le projet de convention d'objectifs à intervenir avec l'association définit la nature de l'aide financière attribuée et ses conditions de versement.

## LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

ENTENDU cet exposé,

## APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ :

- APPROUVE l'attribution, pour 2025, d'une subvention de 38 000€ à l'association « Football club du Pays de Fayence »
- APPROUVE le projet de convention d'objectifs ci---annexé ;
- AUTORISE le président à signer ladite convention avec l'association.

Elisabeth MENUT Secrétaire de séance Tourrettes, le 14 avril 2025 René UGO Président

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2025 Publication : 15/04/2025



## **CONVENTION D'OBJECTIFS 2025**

Entre les soussignées :

La Communauté de communes du Pays de Fayence,

Représentée par son président, Monsieur René UGO, habilité par délibération du Conseil Communautaire du 09 avril 2025, sise Mas de Tassy, 1849 RD19, 83440 TOURRETTES,

Dénommée ci-après « la Communauté » D'une part,

et

## L'association « FOOTBALL CLUB DU PAYS DE FAYENCE »,

Représentée par son président, Monsieur Thierry PEDRAZZOLI, agissant ès qualité en vertu des statuts de l'association (SIRET 43529264400026) régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901, sise au stade intercommunal du Pays de Fayence – 690 Chemin de Garelle, 83440 FAYENCE,

Dénommée ci-après « l'Association » D'autre part,

Exposé préalable :

Dans le cadre de leurs compétences, les collectivités et établissements publics sont amenés à mettre en œuvre des politiques d'intérêt général.

Dans ce contexte, la Communauté de Communes soutient des projets et des actions d'utilité sociale réalisés par des associations en faveur de la population du territoire du Pays de Fayence.

Dans un but de transparence, et en application de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, laquelle loi réglemente dans son article 10 l'attribution des subventions aux organismes de droit privé au-delà d'un seuil défini par le décret n°2001-495 du 6 juin 2001, soit 23 000 euros annuels, les liens tissés avec les administrations doivent être contractualisés, les objectifs communs précisés et l'aide publique définie.

C'est dans ces conditions qu'il a été convenu entre les parties ce qui suit :

083-200004802-20250409-250409-28-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2025 Publication : 15/04/2025

## Article 1 : Objet

La présente convention a pour objet de définir et préciser les moyens accordés à l'Association, au regard de son activité prise en compte :

- La mise à disposition du stade de football intercommunal, qui fait par ailleurs l'objet d'une convention précaire de droit public ;
- L'attribution d'une subvention pour l'année en cours, objet de la présente.

## Article 2 : Activités de l'Association prises en compte

Avec la construction d'un stade intercommunal, la Communauté de Communes a souhaité encourager la pratique des sports de plein air et conduire le plus grand nombre possible de jeunes vers le goût de l'effort et du dépassement.

La création d'un équipement de qualité, correspondant à l'attente des associations, a répondu à cet objectif.

Les activités de l'Association prises en compte correspondent aussi à cet objectif; elles sont bien sûr conformes à ses statuts et à son objet social, à savoir la pratique et l'enseignement de l'éducation physique et sportive et du football, en particulier.

## 2-1 Valeurs morales

Une attention toute particulière est demandée aux dirigeants de l'association, à ses membres dans le cadre des activités de l'Association, à ses préposés ou salariés dans l'exercice de leurs fonctions ainsi qu'à tous les auxiliaires à titre quelconque (aides bénévoles) concernant leur responsabilité morale envers les adhérents.

La contrepartie de l'attribution des aides publiques ne se résume pas au rôle sportif des personnes précitées, mais porte au moins autant sur l'enseignement des valeurs morales, notamment, dans le respect d'autrui par tout adhérent, ainsi que des installations mises à disposition et règles élémentaires d'hygiène.

Le jugement de la Communauté portera aussi sur le comportement des membres de l'Association à cet égard.

Comme tous les autres clubs sportifs, lorsqu'elle y sera invitée, l'Association participera aux réunions et manifestations organisées par la Communauté de Communes.

# <u>2-2</u> <u>L'Association s'engage à réaliser l'ensemble des activités qu'elle a déclarées pour l'année en cours dans les conditions suivantes :</u>

## **2-2-1** Communication

L 'Association s'engage à faire apparaître sur tous les documents informatifs ou promotionnels édités qui la concernent le concours apporté par la Communauté.

## 2-2-2 Evaluation

Les projets ou actions auxquels la Communauté a apporté son concours sont évalués qualitativement et quantitativement dans les conditions définies d'un commun accord.

L'évaluation porte notamment sur la conformité des résultats aux objectifs, sur l'impact des actions au regard de leur utilité sociale et de leur intérêt général. Il sera pris en considération d'éventuels prolongements susceptibles d'être apportés à la convention, y compris la conclusion d'une nouvelle convention ou d'un avenant.

083-200004802-20250409-250409-28-DE

Accusé certifié exécutoire

## 3-1 Mise à disposition de personnel intercommunal

Réception par le préfet : 14/04/2025 Publication : 15/04/2025

La Communauté de Communes met à disposition du Football Club un agent intercommunal, chargé de l'encadrement des jeunes, à raison de 3h30 par semaine (le mercredi après-midi) toute l'année, hormis les vacances de juillet et août, soit 44 semaines par an.

Cette mise à disposition de personnel, toutes charges comprises, s'élève 4 040.96€ par an.

## 3-2 Aide en nature

La Communauté met à disposition les locaux, matériels et équipements décrits dans la convention de mise à disposition du Stade de Football Intercommunal.

## 3-3 **Subvention**

Pour l'année en cours, une subvention de fonctionnement de 38 000€ est attribuée à l'Association par délibération du conseil communautaire du 09/04/2025.

## 3-3-1 Affectation prévisionnelle

- Frais d'arbitrage	5 000€
- Frais engagés pour les tournois	5 000€
- Frais de déplacements	28 000€
- Total	38 000€

## 3-3-2 Modalités de versement

Le versement de la subvention s'effectuera en deux acomptes : un 1<sup>er</sup> acompte de 33 000€ versé à la signature de la présente convention d'objectifs et le solde de 5 000€ versé, après analyse du bilan comptable N-1 (du 01.06.2024 au 31.05.2025), impérativement détaillé par article comptable et certifié.

## 3-4 Obligations comptables

L'Association s'engage:

- **3-4-1** à remettre à la Communauté au plus tard le 15 juin de l'année en cours, une copie certifiée de son budget, de ses comptes au titre de l'exercice écoulé ainsi que tous documents faisant connaître les résultats de son activité.
- **3-4-2** à remettre à la Communauté le bilan comptable attestant de la conformité des dépenses effectuées à l'objet de la subvention. Ce document devra être remis dans les six mois suivant la fin de l'exercice pour leguel la subvention a été attribuée.
- **3-4-3** à soumettre à la Communauté au plus tard le 5 février de l'année suivante son budget prévisionnel global et à formuler sa demande annuelle de subvention.

Le budget prévisionnel détaillera les autres financements attendus et les ressources propres. Un rapport de présentation faisant apparaître tous les nouveaux projets envisagés par l'Association y sera également joint.

## 3-5 Autres obligations

L'Association s'engage:

- **3-5-1** à communiquer sans délai à la Communauté toute modification relative aux statuts et tout changement intervenu dans l'administration et la direction de l'Association.
- **3-5-2** à informer la Communauté en cas de retard pris dans l'exécution de la présente convention.

083-200004802-20250409-250409-28-DE

## Article 4 : Contrôle Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2025 Publication : 15/04/2025

## 4-1 Contrôle général de la Communauté

L'Association facilitera le contrôle aussi bien quantitatif que qualitatif de la réalisation des actions prévues, de l'utilisation des aides attribuées et d'une manière générale de la bonne exécution de la présente.

Sur simple demande de la Communauté, l'Association devra lui communiquer tous documents utiles de nature juridique, administrative, sociale, comptable ou autre.

## 4-2 Contrôle des actions

L'Association s'engage à remettre à la Communauté au plus tard le 15 juin de l'année en cours un rapport d'activité portant sur la réalisation des actions prévues au titre de l'année précédente.

## Article 5 : Sanctions

En cas de non-exécution, de retard significatif ou de modification substantielle sans l'accord écrit de la Communauté des conditions d'exécution de la présente convention par l'Association, et en cas d'irrespect notable des principes définies à l'article 2-2, la Communauté pourra suspendre ou diminuer le montant des avances et autres versements, remettre en cause le montant de la subvention ou exiger le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées.

## Article 6 : Assurances

L'Association exerce sous sa responsabilité exclusive les activités prises en compte à l'article 2. Elle s'engage à souscrire pour un montant suffisant toutes les polices d'assurance nécessaires pour garantir sa responsabilité et pour que celle de la Communauté ne puisse être ni recherchée, ni engagée.

## Article 7 : Avenant

Toute modification des conditions ou modalités d'exécution de la présente convention, définie d'un commun accord entre les parties, fera l'objet d'un avenant.

## Article 8 : Prise d'effet – Durée

La présente convention conclue pour une durée ferme d'un an prendra effet à sa date de signature. Elle pourra éventuellement être renouvelée expressément par le conseil communautaire.

## **Article 9 : Résiliation**

En cas de non-respect par l'association de ses engagements contractuels, ou en cas de faute grave considérée comme telle, la Communauté de Communes pourra résilier de plein droit la présente convention, à l'expiration d'un délai de trois mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

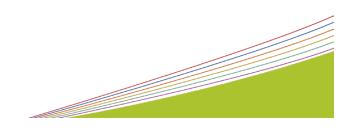
- **9-1** La convention sera par ailleurs résiliée de plein droit dès réception par la Communauté de l'acte portant dissolution de l'Association.
- **9-2** En cas de résiliation, aucune indemnité ne sera due par la Communauté qui obtiendra, en revanche, la restitution des subventions déjà versées.

Fait à Tourrettes, en double exemplaire, le

Pour l'Association

Pour la Communauté de Communes,

Le Président, Thierry PEDRAZZOLI Le Président, René UGO



083-200004802-20250409-250409-29-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2025 Publication : 15/04/2025

## REPUBLIQUE FRANCAISE - Département du Var

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE FAYENCE

 En exercice
 30
 SÉANCE DU MERCREDI 09 AVRIL 2025 À 18h00

 Présents
 21
 Secrétaire de séance : Elisabeth MENUT

 Pouvoirs
 6
 DCC n° 250409/29
 Date de convocation : 02-04-2025

 Absents
 3

 Suffrages exprimés
 27

Se sont réunis les membres du conseil communautaire sous la présidence de René UGO :

<u>Présents</u>: René UGO, Camille BOUGE, Marco ORFÉO, Michel RAYNAUD, Maryvonne BLANC, Elisabeth MENUT, Patrice DUMESNY, Marie-Josée MANKAÏ, Brigitte CAUVY, Myriam ROBBE, Nicolas MARTEL, Jean-Yves HUET, Ophélie LEFEBVRE, Christian THEODOSE, Patrick de CLARENS, Julien AUGIER, René BOUCHARD, Daniel MARIN, Michel REZK, François CAVALLIER, Christian COULON

<u>Absents excusés</u>: Bernard HENRY (pouvoir à O. LEFEBVRE), Claudette MARIET (pouvoir P. de CLARENS), Jérôme SAILLET (pouvoir à M. ORFEO), Michèle PERRET (pouvoir à P. DUMESNY), Laurence BERNARD (pourvoir à J-Y. HUET), Aurélie COURANT (pouvoir à F. CAVALLIER), Loïs FAUR, Coraline ALEXANDRE, Philippe DURAND-TERRASSON

## CONVENTION D'OBJECTIFS AVEC L'ENTENTE EN PAYS DE FAYENCE ATHLETISME POUR 2025

Dans le cadre de sa politique de soutien aux initiatives locales en matière d'animation sociale, et plus particulièrement en faveur du développement des activités physiques et sportives des jeunes, il est proposé au Conseil communautaire d'attribuer, pour 2025, une subvention de fonctionnement d'un montant de 24 000€ à l'association sportive « Entente en Pays de Fayence Athlétisme ».

La loi n°2000---321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations organise dans son article 10 l'attribution des subventions aux organismes de droit privé au---delà du seuil défini par le décret n°2001---945 du 6 juin 2001, soit 23 000 euros annuels. Les liens tissés doivent donc être contractualisés, les objectifs communs précisés et l'aide publique définie.

En application de cette loi, le projet de convention d'objectifs à intervenir avec l'association définit la nature de l'aide financière attribuée et ses conditions de versement.

## LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

ENTENDU cet exposé,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ:

- APPROUVE l'attribution, pour 2025, d'une subvention de 24 000€ à l'association « Entente en Pays de Fayence Athlétisme »
- APPROUVE le projet de convention d'objectifs ci---annexé;
- AUTORISE le président à signer ladite convention avec l'association.

Tourrettes, le 14 avril 2025

René UGO Président

Elisabeth MENUT Secrétaire de séance

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2025 Publication : 15/04/2025



## **CONVENTION D'OBJECTIFS 2025**

Entre les soussignées :

La Communauté de communes du Pays de Fayence,

Représentée par son président, Monsieur René UGO, habilité par délibération du Conseil Communautaire du 09 avril 2025, sise Mas de Tassy, 1849 RD19, 83440 TOURRETTES,

Dénommée ci-après « la Communauté » D'une part,

et

L'association « Entente du Pays de Fayence Athlétisme »,

Représentée par son président, Monsieur Eric CHIABRANDO, agissant ès qualité en vertu des statuts de l'association (SIRET 483 793 089 00010) régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901, sise au stade intercommunal du Pays de Fayence – Quartier les Terrassonnes, 83440 TOURRETTES,

Dénommée ci-après « l'Association » D'autre part,

Exposé préalable:

Dans le cadre de leurs compétences, les collectivités et établissements publics sont amenés à mettre en œuvre des politiques d'intérêt général.

Dans ce contexte, la Communauté de Communes soutient des projets et des actions d'utilité sociale réalisés par des associations en faveur de la population du territoire du Pays de Fayence.

Dans un but de transparence, et en application de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, laquelle loi réglemente dans son article 10 l'attribution des subventions aux organismes de droit privé au-delà d'un seuil défini par le décret n°2001-495 du 6 juin 2001, soit 23 000 euros annuels, les liens tissés avec les administrations doivent être contractualisés, les objectifs communs précisés et l'aide publique définie.

C'est dans ces conditions qu'il a été convenu entre les parties ce qui suit :

083-200004802-20250409-250409-29-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2025 Publication : 15/04/2025

## Article 1 : Objet

La présente convention a pour objet de définir et préciser les moyens accordés à l'Association, au regard de son activité prise en compte :

- La mise à disposition du stade intercommunal, qui fait par ailleurs l'objet d'une convention précaire de droit public ;
- L'attribution d'une subvention pour l'année en cours, objet de la présente.

## Article 2 : Activités de l'Association prises en compte

Avec la construction d'un stade intercommunal, la Communauté de Communes a souhaité encourager la pratique des sports de plein air et conduire le plus grand nombre possible de jeunes vers le goût de l'effort et du dépassement.

La création d'un équipement de qualité, correspondant à l'attente des associations, a répondu à cet objectif.

Les activités de l'Association prises en compte correspondent aussi à cet objectif; elles sont bien sûr conformes à ses statuts et à son objet social, à savoir la pratique et la promotion de l'athlétisme de loisir et de compétition.

## <u>2-1</u> <u>Valeurs morales</u>

Une attention toute particulière est demandée aux dirigeants de l'association, à ses membres dans le cadre des activités de l'Association, à ses préposés ou salariés dans l'exercice de leurs fonctions ainsi qu'à tous les auxiliaires à titre quelconque (aides bénévoles) concernant leur responsabilité morale envers les adhérents.

La contrepartie de l'attribution des aides publiques ne se résume pas au rôle sportif des personnes précitées, mais porte au moins autant sur l'enseignement des valeurs morales, notamment, dans le respect d'autrui par tout adhérent, ainsi que des installations mises à disposition et règles élémentaires d'hygiène.

Le jugement de la Communauté portera aussi sur le comportement des membres de l'Association à cet égard.

Comme tous les autres clubs sportifs, lorsqu'elle y sera invitée, l'Association participera aux réunions et manifestations organisées par la Communauté de Communes.

# <u>2-2</u> <u>L'Association s'engage à réaliser l'ensemble des activités qu'elle a déclarées pour l'année en cours dans les conditions suivantes :</u>

## 2-2-1 Communication

L'Association s'engage à faire apparaître sur tous les documents informatifs ou promotionnels édités qui la concernent le concours apporté par la Communauté.

## 2-2-2 Evaluation

Les projets ou actions auxquels la Communauté a apporté son concours sont évalués qualitativement et quantitativement dans les conditions définies d'un commun accord.

L'évaluation porte notamment sur la conformité des résultats aux objectifs, sur l'impact des actions au regard de leur utilité sociale et de leur intérêt général. Il sera pris en considération d'éventuels prolongements susceptibles d'être apportés à la convention, y compris la conclusion d'une nouvelle convention ou d'un avenant.

## Article 3 : Aides attribuées

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2025 Publication : 15/04/2025

## 3-1 Aide en nature

La Communauté met à disposition les locaux, matériels et équipements décrits dans la convention de mise à disposition du Stade intercommunal.

## 3-2 **Subvention**

Pour l'année en cours, une subvention de fonctionnement de 24 000€ est attribuée à l'Association par délibération du conseil communautaire du 09/04/2025.

## **3-2-1** <u>Affectation prévisionnelle</u>

- Frais déplacements, missions et réceptions ...... 24 000€

## 3-2-2 Modalités de versement

Le versement de la subvention s'effectuera en une seule fois après la signature de la présente convention.

## 3-3 Obligations comptables

L'Association s'engage:

- **3-3-1** à remettre à la Communauté au plus tard le 15 juin de l'année en cours, une copie certifiée de son budget, de ses comptes au titre de l'exercice écoulé ainsi que tous documents faisant connaître les résultats de son activité.
- **3-3-2** à remettre à la Communauté le bilan comptable attestant de la conformité des dépenses effectuées à l'objet de la subvention. Ce document devra être remis dans les six mois suivant la fin de l'exercice pour lequel la subvention a été attribuée.
- **3-3-3** à soumettre à la Communauté au plus tard le 5 février de l'année suivante son budget prévisionnel global et à formuler sa demande annuelle de subvention.

Le budget prévisionnel détaillera les autres financements attendus et les ressources propres. Un rapport de présentation faisant apparaître tous les nouveaux projets envisagés par l'Association y sera également joint.

## 3-4 Autres obligations

L'Association s'engage:

- **3-4-1** à communiquer sans délai à la Communauté toute modification relative aux statuts et tout changement intervenu dans l'administration et la direction de l'Association.
- **3-4-2** à informer la Communauté en cas de retard pris dans l'exécution de la présente convention.

## Article 4 : Contrôle

## 4-1 Contrôle général de la Communauté

L'Association facilitera le contrôle aussi bien quantitatif que qualitatif de la réalisation des actions prévues, de l'utilisation des aides attribuées et d'une manière générale de la bonne exécution de la présente.

Sur simple demande de la Communauté, l'Association devra lui communiquer tous documents utiles de nature juridique, administrative, sociale, comptable ou autre.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

#### 4-2 Contrôle des actions

083-200004802-20250409-250409-29-DE

Accusé certifié exécutoire

L'Association s'engage à remettre à la Communauté au plus tard le 15 j<del>uin de l'année en cours un rap</del>port d'activité portant sur la réalisation des actions prévues au titre de l'année prédictante: 15/04/2025

#### **Article 5 : Sanctions**

En cas de non-exécution, de retard significatif ou de modification substantielle sans l'accord écrit de la Communauté des conditions d'exécution de la présente convention par l'Association, et en cas d'irrespect notable des principes définies à l'article 2-2, la Communauté pourra suspendre ou diminuer le montant des avances et autres versements, remettre en cause le montant de la subvention ou exiger le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées.

#### Article 6 : Assurances

L'Association exerce sous sa responsabilité exclusive les activités prises en compte à l'article 2. Elle s'engage à souscrire pour un montant suffisant toutes les polices d'assurance nécessaires pour garantir sa responsabilité et pour que celle de la Communauté ne puisse être ni recherchée, ni engagée.

#### Article 7 : Avenant

Toute modification des conditions ou modalités d'exécution de la présente convention, définie d'un commun accord entre les parties, fera l'objet d'un avenant.

# Article 8 : Prise d'effet – Durée

La présente convention conclue pour une durée ferme d'un an prendra effet à sa date de signature. Elle pourra éventuellement être renouvelée expressément par le conseil communautaire.

#### **Article 9 : Résiliation**

En cas de non-respect par l'association de ses engagements contractuels, ou en cas de faute grave considérée comme telle, la Communauté de Communes pourra résilier de plein droit la présente convention, à l'expiration d'un délai de trois mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

- **9-1** La convention sera par ailleurs résiliée de plein droit dès réception par la Communauté de l'acte portant dissolution de l'Association.
- **9-2** En cas de résiliation, aucune indemnité ne sera due par la Communauté qui obtiendra, en revanche, la restitution des subventions déjà versées.

Fait à Tourrettes, en double exemplaire, le

Pour l'Association Pour la Communauté de Communes,

Le Président, Le Président, Eric CHIABRANDO René UGO

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2025 Publication: 15/04/2025

# REPUBLIQUE FRANCAISE - Département du Var

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE FAYENCE

SÉANCE DU MERCREDI 09 AVRIL 2025 À 18h00 En exercice ...... 30 Présents...... 21 Secrétaire de séance : Elisabeth MENUT DCC n° 250409/30 Pouvoirs...... 6 Date de convocation: 02-04-2025 Absents..... Suffrages exprimés .......... 27

Se sont réunis les membres du conseil communautaire sous la présidence de René UGO :

Présents: René UGO, Camille BOUGE, Marco ORFÉO, Michel RAYNAUD, Maryvonne BLANC, Elisabeth MENUT, Patrice DUMESNY, Marie-Josée MANKAÏ, Brigitte CAUVY, Myriam ROBBE, Nicolas MARTEL, Jean-Yves HUET, Ophélie LEFEBVRE, Christian THEODOSE, Patrick de CLARENS, Julien AUGIER, René BOUCHARD, Daniel MARIN, Michel REZK, François CAVALLIER, Christian COULON

Absents excusés: Bernard HENRY (pouvoir à O. LEFEBVRE), Claudette MARIET (pouvoir P. de CLARENS), Jérôme SAILLET (pouvoir à M. ORFEO), Michèle PERRET (pouvoir à P. DUMESNY), Laurence BERNARD (pourvoir à J-Y. HUET), Aurélie COURANT (pouvoir à F. CAVALLIER), Loïs FAUR, Coraline ALEXANDRE, Philippe DURAND-TERRASSON

#### CONVENTION D'OBJECTIFS AVEC L'ASSOCIATION CELLO FAN POUR 2025

Dans le cadre de sa politique de soutien aux initiatives locales en matière d'animation culturelle, et plus particulièrement en faveur de la promotion de la musique classique et l'organisation du Festival du Quatuor à Cordes, il est proposé au Conseil communautaire d'attribuer une subvention d'un montant de 32 000€ à l'association « Cello Fan » : 20 000€ de subvention de fonctionnement pour le programme annuel des activités 2025, 2 000€ de labellisation 2025 et 10 000€ pour l'organisation de la 37ème édition du Festival du Quatuor à Cordes programmé du 11 au 14 septembre 2025.

La loi n°2000---321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations organise dans son article 10 l'attribution des subventions aux organismes de droit privé au---delà du seuil défini par le décret n°2001---945 du 6 juin 2001, soit 23 000 euros annuels. Les liens tissés doivent donc être contractualisés, les objectifs communs précisés et l'aide publique définie.

En application de cette loi, le projet de convention d'objectifs à intervenir avec l'association définit la nature de l'aide financière attribuée et ses conditions de versement.

#### LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

ENTENDU cet exposé,

#### APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ :

- APPROUVE l'attribution, pour 2025, d'une subvention de 32 000€ à l'association « Cello Fan » (20 000€ de subvention pour le programme annuel des activités 2025, 2 000€ de labellisation 2025 et 10 000€ pour l'organisation de la 37ème édition du Festival du Quatuor à Cordes qui aura lieu du 11 au 14 septembre 2025);
- APPROUVE le projet de convention d'objectifs ci---annexé ;
- AUTORISE le président à signer ladite convention avec l'association.

Elisabeth MENUT

Secrétaire de séance

Tourrettes, le 14 avril 2025

René UGC

Présiden



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens» accessible par le site internet www.telerecours.fr

Réception par le préfet : 14/04/2025 Publication : 15/04/2025



# **CONVENTION D'OBJECTIFS 2025**

Entre les soussignées :

La Communauté de communes du Pays de Fayence,

Représentée par son président, Monsieur René UGO, habilité par délibération du Conseil Communautaire du 09 avril 2025, sise Mas de Tassy, 1849 RD19, 83440 TOURRETTES,

Dénommée ci-après « la Communauté » D'une part,

et

L'association « CELLO FAN »,

Représentée par sa Présidente, Madame Claudine IPPERTI, agissant ès qualité en vertu des statuts de l'association (SIRET 420 428 641 00021) régie par la loi du 1er juillet 1901, sise 8 avenue Le Mesnil, 06200 NICE,

Dénommée ci-après « l'Association » D'autre part,

# Exposé préalable :

L'association Cello Fan a pour objet de promouvoir la musique classique, baroque et contemporaine par la voix du violoncelle.

L'association organise des festivals et propose des concerts dans le cadre ou non de manifestations existantes avec toutes les formations possibles, du récital en passant par la musique de chambre et les concertos avec orchestres.

Elle se donne aussi la possibilité de travailler à la création d'œuvres originales qu'elle monte elle-même ou qu'elle propose à des partenaires extérieurs. L'association se donne aussi pour objet de promouvoir des artistes auprès des différents acteurs de la vie culturelle, festivals, saison de musique, programmation culturelle diverse et variée.

Elle promeut des artistes confirmés mais souvent également depuis sa création les jeunes talents en les encourageant à occuper la scène avec leurs pairs. Ces derniers encouragent et conseillent les jeunes musiciens en devenir.

En 2025, l'association organisera, en plus de ses activités habituelles, la 37<sup>ème</sup> édition du Festival du Quatuor à Cordes qui aura lieu du 11 au 14 septembre 2025.

C'est dans ces conditions qu'il a été convenu entre les parties ce qui suit :

Accusé certifié exécutoire

La présente convention a pour objet de définir et préciser les moyens acdordés de l'Association 10/10/2015 de ses activités qu'elle mène tout au long de l'année ainsi que l'organisation du Festival du Quatuor à Cordes et l'attribution d'une subvention pour l'année en cours, objet de la présente.

# Article 2 : Activités de l'Association prises en compte

La Communauté et l'Association agissent de concert depuis plusieurs années pour œuvrer principalement en faveur de la promotion de la musique classique, baroque et contemporaine par la voix du violoncelle.

A ce titre, l'Association organise chaque année des festivals, des concerts et la 36<sup>ème</sup> édition du Festival du Quatuor à Cordes.

Ces événements constituent une plus-value indiscutable pour l'image de notre territoire.

L'Association s'engage à réaliser l'ensemble des activités qu'elle a déclarées pour l'année en cours dans les conditions suivantes :

#### 2.1 Communication

L'Association s'engage à faire apparaître sur tous les documents informatifs ou promotionnels édités qui la concernent le concours apporté par la Communauté.

# 2.2 Evaluation

Les projets ou actions auxquels la Communauté a apporté son concours sont évalués qualitativement et quantitativement dans les conditions définies d'un commun accord.

L'évaluation porte notamment sur la conformité des résultats aux objectifs, sur l'impact des actions au regard de leur utilité sociale et de leur intérêt général. Il sera pris en considération d'éventuels prolongements susceptibles d'être apportés à la convention, y compris la conclusion d'une nouvelle convention ou d'un avenant.

# Article 3 : Aides attribuées

#### 3.1 Subvention

Pour l'année en cours, une subvention globale de 32 000€ est attribuée à l'Association, décomposée comme suit :

- 20 000€ de subvention de fonctionnement pour l'ensemble des concerts et actions qui vont être organisés tout au long de l'année 2025 ;
- 2 000€ au titre de la labellisation 2025 ;
- 10 000€ pour l'organisation de la 37<sup>ème</sup> édition du Festival du Quatuor à Cordes qui aura lieu du 11 au 14 septembre 2025.

# Modalités de versement

Le versement de la subvention s'effectue de la manière suivante :

- 22 000€ (20 000€ de subvention de fonctionnement pour l'ensemble des concerts et actions qui vont être organisés tout au long de l'année 2025 et 2 000€ au titre de la labellisation 2025) versés en une fois par mandat administratif à la signature, par les deux parties, de la présente convention;
- 10 000€ pour l'organisation du 37<sup>ème</sup> Festival du Quatuor à Cordes qui aura lieu du 11 au 14 septembre 2025, versés par mandat administratif au plus tard le 1<sup>er</sup> septembre 2025 si le Festival est maintenu.

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2025 Publication : 15/04/2025

#### 3.2 Obligations comptables

# L'Association s'engage:

- à remettre à la Communauté au plus tard le 30 juin de l'année en cours, une copie certifiée de son budget et de ses comptes au titre de l'exercice écoulé ainsi que tous documents faisant connaître les résultats de son activité.
- à remettre à la Communauté le bilan comptable attestant de la conformité des dépenses effectuées à l'objet de la subvention. Ce document devra être remis dans les six mois suivant la fin de l'exercice pour lequel la subvention a été attribuée.
- à soumettre à la Communauté au plus tard le 5 février de l'année suivante son budget prévisionnel global et à formuler sa demande annuelle de subvention.

Le budget prévisionnel détaillera les autres financements attendus et les ressources propres. Un rapport de présentation faisant apparaître tous les nouveaux projets envisagés par l'Association y sera également joint.

#### 3.3 Autres obligations

#### L'Association s'engage:

- à communiquer sans délai à la Communauté toute modification relative aux statuts et tout changement intervenu dans l'administration et la direction de l'Association.
- à informer la Communauté en cas de retard pris dans l'exécution de la présente convention.
- Insérer le logo de la Communauté de communes du Pays de Fayence et à respecter la charte graphique sur les outils de communication (logo et charte graphique disponibles sur demande : communication@cc-paysdefayence.fr);
- Citer la « Communauté de communes du Pays de Fayence » ou « CCPF » comme partenaire financier des évènements (ne pas utiliser les vocables « Com com » ou « canton ») dans les communications presse et autres médias ;
- Transmettre au minimum 15 jours avant un évènement, l'affiche et le programme de la manifestation afin qu'ils puissent être relayés sur le site internet de la CCPF.

#### Article 4 : Contrôle

# 4.1 Contrôle général de la Communauté

L'Association facilitera le contrôle aussi bien quantitatif que qualitatif de la réalisation des actions prévues, de l'utilisation des aides attribuées et d'une manière générale de la bonne exécution de la présente.

Sur simple demande de la Communauté, l'Association devra lui communiquer tous documents utiles de nature juridique, administrative, sociale, comptable ou autre.

#### 4.2 Contrôle des actions

L'Association s'engage à remettre à la Communauté au plus tard le 30 juin de l'année en cours un rapport d'activité portant sur la réalisation des actions prévues au titre de l'année précédente.

Accusé certifié exécutoire

Article 5 : Sanctions

Réception par le préfet : 14/04/2025

En cas de non-exécution, de retard significatif ou de modification substantielle, sans l'accord écrit de la Communauté, des conditions d'exécution de la présente convention par l'Association, et en cas d'irrespect notable des principes définis aux articles 2 et 3, la Communauté pourra suspendre ou diminuer le montant des avances et autres versements, remettre en cause le montant de la subvention ou exiger le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées.

# **Article 6 : Assurances**

L'Association exerce sous sa responsabilité exclusive les activités prises en compte à l'article 2. Elle s'engage à souscrire pour un montant suffisant toutes les polices d'assurance nécessaires pour garantir sa responsabilité et pour que celle de la Communauté ne puisse être ni recherchée, ni engagée.

#### Article 7 : Avenant

Toute modification des conditions ou modalités d'exécution de la présente convention, définie d'un commun accord entre les parties, fera l'objet d'un avenant.

# Article 8 : Prise d'effet – Durée

La présente convention est conclue pour l'année 2025. Elle prendra effet à sa date de signature. Elle pourra éventuellement être renouvelée expressément par le conseil communautaire.

# Article 9 : Résiliation

En cas de non-respect par l'association de ses engagements contractuels, ou en cas de faute grave considérée comme telle, la Communauté de Communes pourra résilier de plein droit la présente convention, à l'expiration d'un délai de trois mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

La convention sera par ailleurs résiliée de plein droit dès réception par la Communauté de l'acte portant dissolution de l'Association.

En cas de résiliation, aucune indemnité ne sera due par la Communauté qui obtiendra, en revanche, la restitution des subventions déjà versées.

Fait à Tourrettes, en double exemplaire, le

Pour l'Association

Pour la Communauté de Communes du Pays de Fayence,

La Présidente, Claudine IPPERTI Le Président, René UGO

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2025 Publication : 15/04/2025

# REPUBLIQUE FRANCAISE - Département du Var

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE FAYENCE

 En exercice
 30
 SÉANCE DU MERCREDI 09 AVRIL 2025 À 18h00

 Présents
 21
 Secrétaire de séance : Elisabeth MENUT

 Pouvoirs
 6
 DCC n° 250409/31
 Date de convocation : 02-04-2025

 Absents
 3

 Suffrages exprimés
 27

Se sont réunis les membres du conseil communautaire sous la présidence de René UGO :

<u>Présents</u>: René UGO, Camille BOUGE, Marco ORFÉO, Michel RAYNAUD, Maryvonne BLANC, Elisabeth MENUT, Patrice DUMESNY, Marie-Josée MANKAÏ, Brigitte CAUVY, Myriam ROBBE, Nicolas MARTEL, Jean-Yves HUET, Ophélie LEFEBVRE, Christian THEODOSE, Patrick de CLARENS, Julien AUGIER, René BOUCHARD, Daniel MARIN, Michel REZK, François CAVALLIER, Christian COULON

Absents excusés: Bernard HENRY (pouvoir à O. LEFEBVRE), Claudette MARIET (pouvoir P. de CLARENS), Jérôme SAILLET (pouvoir à M. ORFEO), Michèle PERRET (pouvoir à P. DUMESNY), Laurence BERNARD (pourvoir à J-Y. HUET), Aurélie COURANT (pouvoir à F. CAVALLIER), Loïs FAUR, Coraline ALEXANDRE, Philippe DURAND-TERRASSON

.

#### CONVENTION D'OBJECTIFS AVEC L'ASSOCIATION MUSIQUE CORDIALE POUR 2025

Dans le cadre de sa politique de soutien aux initiatives locales en matière d'animation culturelle, et plus particulièrement l'éducation musicale et les échange culturels dans un cadre européen et international pour promouvoir l'étude, la compréhension et la pratique de la musique et du chant, il est proposé au Conseil communautaire d'attribuer une subvention d'un montant de 25 000€ à l'association « Musique Cordiale » : 23 000€ de subvention de fonctionnement pour le programme annuel des activités 2025 et 2 000€ de labellisation 2025.

La loi n°2000---321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations organise dans son article 10 l'attribution des subventions aux organismes de droit privé au---delà du seuil défini par le décret n°2001---945 du 6 juin 2001, soit 23 000 euros annuels. Les liens tissés doivent donc être contractualisés, les objectifs communs précisés et l'aide publique définie.

En application de cette loi, le projet de convention d'objectifs à intervenir avec l'association définit la nature de l'aide financière attribuée et ses conditions de versement.

#### LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

ENTENDU cet exposé,

#### APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ :

- APPROUVE l'attribution, pour 2025, d'une subvention de 25 000€ à l'association « Musique Cordiale » (23 000€ de subvention de fonctionnement pour le programme annuel des activités 2025 et 2 000€ de labellisation 2025) ;
- APPROUVE le projet de convention d'objectifs ci---annexé ;
- AUTORISE le président à signer ladite convention avec l'association.

Tourrettes, le 14 avril 2025

René UGO Président

Elisabeth MENUT Secrétaire de séance

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens» accessible par le site internet www.telerecours.fr

Réception par le préfet : 14/04/2025 Publication : 15/04/2025



# **CONVENTION D'OBJECTIFS 2025**

Entre les soussignées :

La Communauté de communes du Pays de Fayence,

Représentée par son président, Monsieur René UGO, habilité par délibération du Conseil Communautaire du 09 avril 2024, sise Mas de Tassy, 1849 RD19, 83440 TOURRETTES,

Dénommée ci-après « la Communauté » D'une part,

et

L'association « Musique Cordiale »,

Représentée par sa Présidente, Madame Philippa PAWLIK, agissant ès qualité en vertu des statuts de l'association (SIRET 493 460 745 00018) régie par la loi du 1er juillet 1901, sise 217 Chemin des Moulins, 83440 SEILLANS,

Dénommée ci-après « l'Association » D'autre part,

#### Exposé préalable :

Dans le cadre de leurs compétences, les collectivités et établissements publics sont amenés à mettre en œuvre des politiques d'intérêt général.

Dans ce contexte, la Communauté de Communes soutient les initiatives locales en matière culturelle, et plus particulièrement l'éducation musicale et les échanges culturels dans un cadre européen et international pour promouvoir l'étude, la compréhension et la pratique de la musique et du chant.

Dans un but de transparence, et en application de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, laquelle loi réglemente dans son article 10 l'attribution des subventions aux organismes de droit privé au-delà d'un seuil défini par le décret n°2001-495 du 6 juin 2001, soit 23 000 euros annuels, les liens tissés avec les administrations doivent être contractualisés, les objectifs communs précisés et l'aide publique définie.

C'est dans ces conditions qu'il a été convenu entre les parties ce qui suit :

Article 1 : Objet

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2025 Publication : 15/04/2025

La présente convention a pour objet de définir et préciser les moyens accordés à l'Association, au regard de son activité, et l'attribution d'une subvention pour l'année en cours, objet de la présente.

# Article 2 : Activités de l'Association prises en compte

La Communauté et l'Association agissent de concert depuis plusieurs années pour œuvrer principalement en faveur de l'éducation musicale et des échanges culturels.

A ce titre, l'Association organise chaque année le Festival International Musique-Cordiale, le 21<sup>ème</sup> pour cette année 2025, succession d'évènements musicaux qui se déroulent sur l'ensemble des communes du territoire.

Ces événements constituent une plus-value indiscutable pour l'image de notre territoire.

L'Association s'engage à réaliser l'ensemble des activités qu'elle a déclarées pour l'année en cours dans les conditions suivantes :

# 2.1 Communication

L'Association s'engage à faire apparaître sur tous les documents informatifs ou promotionnels édités qui la concernent le concours apporté par la Communauté.

#### 2.2 Evaluation

Les projets ou actions auxquels la Communauté a apporté son concours sont évalués qualitativement et quantitativement dans les conditions définies d'un commun accord.

L'évaluation porte notamment sur la conformité des résultats aux objectifs, sur l'impact des actions au regard de leur utilité sociale et de leur intérêt général. Il sera pris en considération d'éventuels prolongements susceptibles d'être apportés à la convention, y compris la conclusion d'une nouvelle convention ou d'un avenant.

# Article 3 : Aides attribuées

#### 3.1 Subvention

Pour l'année en cours, une subvention globale de 25 000€ est attribuée à l'Association, décomposée comme suit :

- 23 000€ de subvention de fonctionnement pour l'ensemble des concerts et actions qui vont être organisés tout au long de l'année 2025 ;
- 2 000€ au titre de la labellisation 2025.

# Modalités de versement

Le versement de la subvention s'effectue en une seule fois après signature, par les deux parties, de la présente convention.

# 3.2 Obligations comptables

L'Association s'engage:

- à remettre à la Communauté au plus tard le 30 juin de l'année en cours, une copie certifiée de son budget et de ses comptes au titre de l'exercice écoulé ainsi que tous documents faisant connaître les résultats de son activité.

- à soumettre à la Communauté au plus tard le 5 février de l'année suivante son budget prévisionnel global et à formuler sa demande annuelle de subvention.

Le budget prévisionnel détaillera les autres financements attendus et les ressources propres. Un rapport de présentation faisant apparaître tous les nouveaux projets envisagés par l'Association y sera également joint.

#### 3.3 Autres obligations

L'Association s'engage:

- à communiquer sans délai à la Communauté toute modification relative aux statuts et tout changement intervenu dans l'administration et la direction de l'Association.
- à informer la Communauté en cas de retard pris dans l'exécution de la présente convention.
- Insérer le logo de la Communauté de communes du Pays de Fayence et à respecter la charte graphique sur les outils de communication (logo et charte graphique disponibles sur demande : communication@ccpaysdefayence.fr);
- Citer la « Communauté de communes du Pays de Fayence » ou « CCPF » comme partenaire financier des évènements (ne pas utiliser les vocables « Com com » ou « canton ») dans les communications presse et autres médias ;
- Transmettre au minimum 15 jours avant un évènement, l'affiche et le programme de la manifestation afin qu'ils puissent être relayés sur le site internet de la CCPF.

#### Article 4 : Contrôle

# 4.1 Contrôle général de la Communauté

L'Association facilitera le contrôle aussi bien quantitatif que qualitatif de la réalisation des actions prévues, de l'utilisation des aides attribuées et d'une manière générale de la bonne exécution de la présente.

Sur simple demande de la Communauté, l'Association devra lui communiquer tous documents utiles de nature juridique, administrative, sociale, comptable ou autre.

# 4.2 Contrôle des actions

L'Association s'engage à remettre à la Communauté au plus tard le 30 juin de l'année en cours un rapport d'activité portant sur la réalisation des actions prévues au titre de l'année précédente.

# **Article 5 : Sanctions**

En cas de non-exécution, de retard significatif ou de modification substantielle, sans l'accord écrit de la Communauté, des conditions d'exécution de la présente convention par l'Association, et en cas d'irrespect notable des principes définis aux articles 2 et 3, la Communauté pourra suspendre ou diminuer le montant des avances et autres versements, remettre en cause le montant de la subvention ou exiger le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées.

# **Article 6 : Assurances**

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2025 Publication : 15/04/2025

L'Association exerce sous sa responsabilité exclusive les activités prises en compte à l'article 2. Elle s'engage à souscrire pour un montant suffisant toutes les polices d'assurance nécessaires pour garantir sa responsabilité et pour que celle de la Communauté ne puisse être ni recherchée, ni engagée.

#### Article 7 : Avenant

Toute modification des conditions ou modalités d'exécution de la présente convention, définie d'un commun accord entre les parties, fera l'objet d'un avenant.

# Article 8 : Prise d'effet – Durée

La présente convention est conclue pour l'année 2025. Elle prendra effet à sa date de signature. Elle pourra éventuellement être renouvelée expressément par le conseil communautaire.

#### Article 9 : Résiliation

En cas de non-respect par l'association de ses engagements contractuels, ou en cas de faute grave considérée comme telle, la Communauté de Communes pourra résilier de plein droit la présente convention, à l'expiration d'un délai de trois mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

La convention sera par ailleurs résiliée de plein droit dès réception par la Communauté de l'acte portant dissolution de l'Association.

En cas de résiliation, aucune indemnité ne sera due par la Communauté qui obtiendra, en revanche, la restitution des subventions déjà versées.

Fait à Tourrettes, en double exemplaire, le

Pour l'Association Pour la Communauté de Communes

du Pays de Fayence,

La Présidente, Le Président,

Philippa PAWLIK René UGO

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2025 Publication : 15/04/2025

# REPUBLIQUE FRANCAISE - Département du Var

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE FAYENCE

 En exercice
 30
 SÉANCE DU MERCREDI 09 AVRIL 2025 À 18h00

 Présents
 21
 Secrétaire de séance : Elisabeth MENUT

 Pouvoirs
 6
 DCC n° 250409/32
 Date de convocation : 02-04-2025

 Absents
 3

 Suffrages exprimés
 27

Se sont réunis les membres du conseil communautaire sous la présidence de René UGO :

<u>Présents</u>: René UGO, Camille BOUGE, Marco ORFÉO, Michel RAYNAUD, Maryvonne BLANC, Elisabeth MENUT, Patrice DUMESNY, Marie-Josée MANKAÏ, Brigitte CAUVY, Myriam ROBBE, Nicolas MARTEL, Jean-Yves HUET, Ophélie LEFEBVRE, Christian THEODOSE, Patrick de CLARENS, Julien AUGIER, René BOUCHARD, Daniel MARIN, Michel REZK, François CAVALLIER, Christian COULON

<u>Absents excusés</u>: Bernard HENRY (pouvoir à O. LEFEBVRE), Claudette MARIET (pouvoir P. de CLARENS), Jérôme SAILLET (pouvoir à M. ORFEO), Michèle PERRET (pouvoir à P. DUMESNY), Laurence BERNARD (pourvoir à J-Y. HUET), Aurélie COURANT (pouvoir à F. CAVALLIER), Loïs FAUR, Coraline ALEXANDRE, Philippe DURAND-TERRASSON

# CONVENTION D'OBJECTIFS 2025 AVEC L'ASSOCIATION MAISON POUR TOUS

Dans le cadre de sa politique de soutien aux initiatives locales en matière d'animation culturelle, et plus spécifiquement en faveur du cinéma itinérant, il est proposé au Conseil communautaire d'attribuer une subvention d'un montant de 30 000€ à l'association « Maison Pour Tous ».

La loi n°2000---321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations organise dans son article 10 l'attribution des subventions aux organismes de droit privé au---delà du seuil défini par le décret n°2001---945 du 6 juin 2001, soit 23 000 euros annuels. Les liens tissés doivent donc être contractualisés, les objectifs communs précisés et l'aide publique définie.

En application de cette loi, le projet de convention d'objectifs à intervenir avec l'association définit la nature de l'aide financière attribuée et ses conditions de versement.

#### LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

ENTENDU cet exposé,

# APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ:

- ATTRIBUE à l'association Maison Pour Tous, pour l'année 2025, une subvention d'un montant de 30 000€ ;
- APPROUVE le projet de convention d'objectifs ci---annexé ;
- AUTORISE le président à signer ladite convention avec l'association.

Elisabeth MENUT Secrétaire de séance Tourrettes, le 14 avril 2025

René UGO Président

Réception par le préfet : 14/04/2025 Publication : 15/04/2025



# **CONVENTION D'OBJECTIFS 2025**

Entre les soussignées :

La Communauté de communes du Pays de Fayence,

Représentée par son président, Monsieur René UGO, habilité par délibération du Conseil Communautaire du 09 avril 2025, sise Mas de Tassy, 1849 RD19, 83440 TOURRETTES,

Dénommée ci-après « la Communauté » D'une part,

Et

L'association « MAISON POUR TOUS »,

Représentée par sa Présidente, Madame France BECH, agissant ès qualité en vertu des statuts de l'association (SIRET 379 495 526 00012) régie par la loi du 1er juillet 1901, sise Rond-Point du 8 mai 1945, 83440 MONTAUROUX,

Dénommée ci-après « l'Association » D'autre part,

#### Exposé préalable :

L'association « Maison Pour Tous » a pour objet de promouvoir le cinéma en salle, le cinéma itinérant ainsi que des activités qui y sont liées.

Afin de permettre au plus grand nombre d'élèves et habitants du territoire l'accès à la Culture par le cinéma tout en évitant des frais de déplacement trop importants, la Maison Pour Tous, en collaboration avec la Communauté de Communes, a créé un circuit de cinéma itinérant.

Dans ce cadre, l'association met en place des séances scolaires, d'autres pour les centres de loisirs et gère des tournées sur les communes de Bagnols, Mons, Saint-Paul, Seillans et Tourrettes.

En sus, elle propose des séances plein air à toutes les communes du territoire.

A ce titre, l'association gère l'accueil du public, la projection et le choix des films en accord avec la commune, ainsi que le suivi administratif et financier.

Ces activités constituent une plus-value indiscutable pour le territoire.

C'est dans ces conditions qu'il a été convenu entre les parties ce qui suit :

Accusé certifié exécutoire

La présente convention a pour objet de définir et préciser les modalités de partenariatificantéler 2017 re la CCPF et l'association MPT pour l'offre de cinéma itinérant en Pays de Fayence.

#### Article 2 : Activités de l'Association prises en compte

La Communauté et l'Association agissent de concert depuis plusieurs années pour œuvrer principalement en faveur de la promotion du cinéma itinérant permettant l'accès, sur place, à la culture par le cinéma.

A ce titre, l'Association gère l'accueil du public, la projection et le choix des films en accord avec la commune, ainsi que le suivi administratif et financier.

Ces événements constituent une plus-value indiscutable pour le territoire.

L'Association s'engage à poursuivre l'activité « Cinéma itinérant » dans les conditions suivantes :

#### 2.1 Communication

L'Association s'engage à faire apparaître sur tous les documents informatifs ou promotionnels édités qui la concernent le concours apporté par la Communauté.

#### 2.2 Evaluation

Les projets ou actions auxquels la Communauté a apporté son concours sont évalués qualitativement et quantitativement dans les conditions définies d'un commun accord.

L'évaluation porte notamment sur la conformité des résultats aux objectifs, sur l'impact des actions au regard de leur utilité sociale et de leur intérêt général. Il sera pris en considération d'éventuels prolongements susceptibles d'être apportés à la convention, y compris la conclusion d'une nouvelle convention ou d'un avenant.

# Article 3 : Aides attribuées

# 3.1 Subvention

Pour l'année en cours, une subvention de 30 000€ est attribuée à l'Association.

# Modalités de versement

La subvention sera versée en une seule fois par mandat administratif à la signature, par les deux parties, de la présente convention.

# 3.2 Obligations comptables

L'Association s'engage:

- à remettre à la Communauté au plus tard le 30 juin de l'année en cours, une copie certifiée de son budget et de ses comptes au titre de l'exercice écoulé ainsi que tous documents faisant connaître les résultats de son activité.
- à remettre à la Communauté le bilan comptable attestant de la conformité des dépenses effectuées à l'objet de la subvention. Ce document devra être remis dans les six mois suivant la fin de l'exercice pour lequel la subvention a été attribuée.
- à soumettre à la Communauté au plus tard le 5 février de l'année suivante son budget prévisionnel global et à formuler sa demande annuelle de subvention.

Le budget prévisionnel détaillera les autres financements attendus et les ressources propres. Un rapport de présentation faisant apparaître tous les nouveaux projets envisagés par l'Association y sera également joint.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

# 3.3 Autres obligations

083-200004802-20250409-250409-32-DE

Accusé certifié exécutoire

L'Association s'engage:

Réception par le préfet : 14/04/2025

- à communiquer sans délai à la Communauté toute modification relative aux statuts et tout changement intervenu dans l'administration et la direction de l'Association.
- à informer la Communauté en cas de retard pris dans l'exécution de la présente convention.
- Insérer le logo de la Communauté de communes du Pays de Fayence et à respecter la charte graphique sur les outils de communication (logo et charte graphique disponibles sur demande : communication@cc-paysdefayence.fr);
- Citer la « Communauté de communes du Pays de Fayence » ou « CCPF » comme partenaire financier des évènements (ne pas utiliser les vocables « Com com » ou « canton ») dans les communications presse et autres médias ;
- Transmettre au minimum 15 jours avant un évènement, l'affiche et le programme de la manifestation afin qu'ils puissent être relayés sur le site internet de la CCPF.

# Article 4 : Contrôle

# 4.1 Contrôle général de la Communauté

L'Association facilitera le contrôle aussi bien quantitatif que qualitatif de la réalisation des actions prévues, de l'utilisation des aides attribuées et d'une manière générale de la bonne exécution de la présente.

Sur simple demande de la Communauté, l'Association devra lui communiquer tous documents utiles de nature juridique, administrative, sociale, comptable ou autre.

# 4.2 Contrôle des actions

L'Association s'engage à remettre à la Communauté au plus tard le 30 juin de l'année en cours un rapport d'activité portant sur la réalisation des actions prévues au titre de l'année précédente.

#### Article 5 : Sanctions

En cas de non-exécution, de retard significatif ou de modification substantielle, sans l'accord écrit de la Communauté, des conditions d'exécution de la présente convention par l'Association, et en cas d'irrespect notable des principes définis aux articles 2 et 3, la Communauté pourra suspendre ou diminuer le montant des avances et autres versements, remettre en cause le montant de la subvention ou exiger le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées.

#### Article 6 : Assurances

L'Association exerce sous sa responsabilité exclusive les activités prises en compte à l'article 2. Elle s'engage à souscrire pour un montant suffisant toutes les polices d'assurance nécessaires pour garantir sa responsabilité et pour que celle de la Communauté ne puisse être ni recherchée, ni engagée.

# Article 7 : Avenant

Toute modification des conditions ou modalités d'exécution de la présente convention, définie d'un commun accord entre les parties, fera l'objet d'un avenant.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 083-200004802-20250409-250409-32-DE

Accusé certifié exécutoire

# Article 8 : Prise d'effet – Durée

Réception par le préfet : 14/04/2025 Publication : 15/04/2025

La présente convention est conclue pour l'année 2025. Elle prendra effet à sa date de signature. Elle pourra éventuellement être renouvelée expressément par le conseil communautaire.

#### Article 9 : Résiliation

En cas de non-respect par l'association de ses engagements contractuels, ou en cas de faute grave considérée comme telle, la Communauté de Communes pourra résilier de plein droit la présente convention, à l'expiration d'un délai de trois mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

La convention sera par ailleurs résiliée de plein droit dès réception par la Communauté de l'acte portant dissolution de l'Association.

En cas de résiliation, aucune indemnité ne sera due par la Communauté qui obtiendra, en revanche, la restitution des subventions déjà versées.

Fait à Tourrettes, en double exemplaire, le

Pour l'Association Pour la Communauté de Communes

du Pays de Fayence,

La Présidente, Le Président, France BECH René UGO

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2025 Publication : 15/04/2025

#### REPUBLIQUE FRANCAISE - Département du Var

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE FAYENCE

En exercice 30
Présents 21
SéANCE DU MERCREDI 09 AVRIL 2025 À 18h00
Secrétaire de séance : Elisabeth MENUT
Pouvoirs 5
Absents 3
Suffrages exprimés 27

Se sont réunis les membres du conseil communautaire sous la présidence de René UGO :

<u>Présents</u>: René UGO, Camille BOUGE, Marco ORFÉO, Michel RAYNAUD, Maryvonne BLANC, Elisabeth MENUT, Patrice DUMESNY, Marie-Josée MANKAÏ, Brigitte CAUVY, Myriam ROBBE, Nicolas MARTEL, Jean-Yves HUET, Ophélie LEFEBVRE, Christian THEODOSE, Patrick de CLARENS, Julien AUGIER, René BOUCHARD, Daniel MARIN, Michel REZK, François CAVALLIER, Christian COULON

<u>Absents excusés</u>: Bernard HENRY (pouvoir à O. LEFEBVRE), Claudette MARIET (pouvoir P. de CLARENS), Jérôme SAILLET (pouvoir à M. ORFEO), Michèle PERRET (pouvoir à P. DUMESNY), Laurence BERNARD (pourvoir à J-Y. HUET), Aurélie COURANT (pouvoir à F. CAVALLIER), Loïs FAUR, Coraline ALEXANDRE, Philippe DURAND-TERRASSON

# SUBVENTION AU GROUPEMENT DES ACTEURS ET PROFESSIONNELS DE SANTÉ (GAPS) ET CONVENTION D'OBJECTIFS AVEC L'ASSOCIATION

Dans le cadre de la politique de la Communauté de communes du Pays de Fayence (CCPF) de soutien aux initiatives locales en matière de santé, d'accès aux soins et de lutte contre le risque de désertification médicale, il est proposé au conseil communautaire d'accorder à l'association « Groupement des Acteurs et Professionnels de Santé », pour l'année 2025, une subvention globale de 41 400€ qui se décompose comme suit :

- 9 000€ de subvention de fonctionnement pour les actions de soutien à l'accès aux soins pour la population du territoire;
- 32 400€ affectés à la Permanence Des Soins Ambulatoires

La loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations organise dans son article 10 l'attribution des subventions aux organismes de droit privé au-delà du seuil défini par le décret n°2001-945 du 6 juin 2001, soit 23 000 euros annuels. Les liens tissés doivent donc être contractualisés, les objectifs communs précisés et l'aide publique définie.

Par conséquent, en application de cette loi, le projet de convention d'objectifs, présenté en annexe, définit la nature de l'aide financière qui serait attribuée et ses conditions de versement.

#### LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

#### ENTENDU cet exposé,

# APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ :

- APPROUVE l'attribution, pour 2025, d'une subvention de 41 400€ à l'association « Groupement des Acteurs et Professionnels de Santé »;
- APPROUVE le projet de convention d'objectifs ci-annexé;
- AUTORISE le Président à signer ladite convention avec l'association;

Tourrettes, le 14 avril 2025

René UGO Président

Elisabeth MENUT Secrétaire de Séance



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens» accessible par le site internet www.telerecours.fr

Réception par le préfet : 14/04/2025 Publication : 15/04/2025



# **CONVENTION D'OBJECTIFS 2025**

Entre les soussignées :

La Communauté de communes du Pays de Fayence,

Représentée par son président, Monsieur René UGO, habilité par délibération du Conseil Communautaire du 09 avril 2025, sise Mas de Tassy, 1849 RD19, 83440 TOURRETTES,

Dénommée ci-après « la Communauté » D'une part,

et

# L'association « Groupement des Acteurs et Professionnels de Santé » du Pays de Fayence,

Représentée par son président, Monsieur Patrick ROUVERAND, agissant ès qualité en vertu des statuts de l'association (SIRET 841 654 490 0011) régie par la loi du 1er juillet 1901, sise à France Services, Maison du Pays de Fayence, 50 Route de l'aérodrome, 83440 FAYENCE,

Dénommée ci-après « l'Association » D'autre part,

# Exposé préalable :

Dans le cadre de leurs compétences, les collectivités et établissements publics sont amenés à mettre en œuvre des politiques d'intérêt général.

Dans ce contexte, la Communauté de Communes soutient des projets et des actions d'utilité sociale réalisés par des associations en faveur de la population du territoire du Pays de Fayence.

Dans un but de transparence, et en application de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, laquelle loi réglemente dans son article 10 l'attribution des subventions aux organismes de droit privé au-delà d'un seuil défini par le décret n°2001-495 du 6 juin 2001, soit 23 000 euros annuels, les liens tissés avec les administrations doivent être contractualisés, les objectifs communs précisés et l'aide publique définie.

C'est dans ces conditions qu'il a été convenu entre les parties ce qui suit :

# Article 1 : Objet

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2025 Publication : 15/04/2025

La présente convention a pour objet de définir et préciser les moyens accordés à l'Association, au regard de son activité prise en compte et l'attribution d'une subvention pour l'année en cours, objet de la présente.

# Article 2 : Activités de l'Association prises en compte

La Communauté et l'Association agissent de concert depuis plusieurs années pour œuvrer principalement à l'accessibilité de l'offre de soins locale et à la lutte contre le risque de désertification médicale du territoire.

L'article 2 des statuts de l'Association précise les objectifs de celle-ci :

- Créer un réseau de soins primaires centré sur les patients
- Améliorer l'offre de soins locale par la coordination synergique des acteurs de soins et médicaux et sociaux
- Améliorer la qualité des soins par une amélioration partagée des savoirs professionnels
- Améliorer la promotion de la santé sur le secteur de population concernée par une communication adaptée et homogène
- Favoriser une formation des professionnels de santé et une formation interprofessionnelle

L'Association s'engage à réaliser l'ensemble des activités qu'elle a déclarées pour l'année en cours dans les conditions suivantes :

#### 2.1 Communication

L'Association s'engage à faire apparaître sur tous les documents informatifs ou promotionnels édités qui la concernent le concours apporté par la Communauté.

# 2.2 Evaluation

Les projets ou actions auxquels la Communauté a apporté son concours sont évalués qualitativement et quantitativement dans les conditions définies d'un commun accord.

L'évaluation porte notamment sur la conformité des résultats aux objectifs, sur l'impact des actions au regard de leur utilité sociale et de leur intérêt général. Il sera pris en considération d'éventuels prolongements susceptibles d'être apportés à la convention, y compris la conclusion d'une nouvelle convention ou d'un avenant.

# Article 3 : Aides attribuées

#### 3.1 Subvention

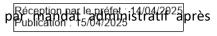
Pour l'année en cours, une subvention globale de 41 400€ est attribuée à l'Association, décomposée comme suit :

- 9 000€ de subvention de fonctionnement pour les actions de soutien à l'accès aux soins pour la population du territoire
- 32 400€ affectés à la Permanence Des Soins Ambulatoires.



#### 3.1.1 Modalités de versement

Le versement de la subvention s'effectue en une seule fois projection par le préfet 14/04/2020 signature, par les deux parties, de la présente convention.



#### 3.2 Obligations comptables

# L'Association s'engage:

- à remettre à la Communauté au plus tard le 30 juin de l'année en cours, une copie certifiée de son budget et de ses comptes au titre de l'exercice écoulé ainsi que tous documents faisant connaître les résultats de son activité.
- à remettre à la Communauté le bilan comptable attestant de la conformité des dépenses effectuées à l'objet de la subvention. Ce document devra être remis dans les six mois suivant la fin de l'exercice pour lequel la subvention a été attribuée.
- à soumettre à la Communauté au plus tard le 5 février de l'année suivante son budget prévisionnel global et à formuler sa demande annuelle de subvention.

Le budget prévisionnel détaillera les autres financements attendus et les ressources propres. Un rapport de présentation faisant apparaître tous les nouveaux projets envisagés par l'Association y sera également joint.

# 3.3 Autres obligations

L'Association s'engage:

- à communiquer sans délai à la Communauté toute modification relative aux statuts et tout changement intervenu dans l'administration et la direction de l'Association.
- à informer la Communauté en cas de retard pris dans l'exécution de la présente convention.

#### Article 4 : Contrôle

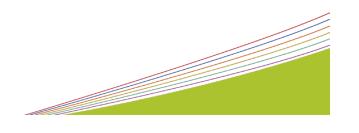
#### 4.1 Contrôle général de la Communauté

L'Association facilitera le contrôle aussi bien quantitatif que qualitatif de la réalisation des actions prévues, de l'utilisation des aides attribuées et d'une manière générale de la bonne exécution de la présente.

Sur simple demande de la Communauté, l'Association devra lui communiquer tous documents utiles de nature juridique, administrative, sociale, comptable ou autre.

# 4.2 Contrôle des actions

L'Association s'engage à remettre à la Communauté au plus tard le 30 juin de l'année en cours un rapport d'activité portant sur la réalisation des actions prévues au titre de l'année précédente.



En cas de non-exécution, de retard significatif ou de modification substante la la communauté, des conditions d'exécution de la présente convention par l'Association, et en cas d'irrespect notable des principes définis aux articles 2 et 3, la Communauté pourra suspendre ou diminuer le montant des avances et autres versements, remettre en cause le montant de la subvention ou exiger le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées.

#### Article 6 : Assurances

L'Association exerce sous sa responsabilité exclusive les activités prises en compte à l'article 2. Elle s'engage à souscrire pour un montant suffisant toutes les polices d'assurance nécessaires pour garantir sa responsabilité et pour que celle de la Communauté ne puisse être ni recherchée, ni engagée.

# Article 7 : Avenant

Toute modification des conditions ou modalités d'exécution de la présente convention, définie d'un commun accord entre les parties, fera l'objet d'un avenant.

# Article 8 : Prise d'effet – Durée

La présente convention est conclue pour l'année 2025. Elle prendra effet à sa date de signature. Elle pourra éventuellement être renouvelée expressément par le conseil communautaire.

#### **Article 9 : Résiliation**

En cas de non-respect par l'association de ses engagements contractuels, ou en cas de faute grave considérée comme telle, la Communauté de Communes pourra résilier de plein droit la présente convention, à l'expiration d'un délai de trois mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

La convention sera par ailleurs résiliée de plein droit dès réception par la Communauté de l'acte portant dissolution de l'Association.

En cas de résiliation, aucune indemnité ne sera due par la Communauté qui obtiendra, en revanche, la restitution des subventions déjà versées.

Fait à Tourrettes, en double exemplaire, le

Pour l'Association

Pour la Communauté de Communes du Pays de Fayence,

Le Président, Patrick ROUVERAND Le Président, René UGO

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2025 Publication : 15/04/2025

# REPUBLIQUE FRANCAISE - Département du Var

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE FAYENCE

 En exercice
 30
 SÉANCE DU MERCREDI 09 AVRIL 2025 À 18h00

 Présents
 21
 Secrétaire de séance : Elisabeth MENUT

 Pouvoirs
 6
 DCC n° 250409/34
 Date de convocation : 02-04-2025

 Absents
 3

 Suffrages exprimés
 27

Se sont réunis les membres du conseil communautaire sous la présidence de René UGO :

<u>Présents</u>: René UGO, Camille BOUGE, Marco ORFÉO, Michel RAYNAUD, Maryvonne BLANC, Elisabeth MENUT, Patrice DUMESNY, Marie-Josée MANKAÏ, Brigitte CAUVY, Myriam ROBBE, Nicolas MARTEL, Jean-Yves HUET, Ophélie LEFEBVRE, Christian THEODOSE, Patrick de CLARENS, Julien AUGIER, René BOUCHARD, Daniel MARIN, Michel REZK, François CAVALLIER, Christian COULON

<u>Absents excusés</u>: Bernard HENRY (pouvoir à O. LEFEBVRE), Claudette MARIET (pouvoir P. de CLARENS), Jérôme SAILLET (pouvoir à M. ORFEO), Michèle PERRET (pouvoir à P. DUMESNY), Laurence BERNARD (pourvoir à J-Y. HUET), Aurélie COURANT (pouvoir à F. CAVALLIER), Loïs FAUR, Coraline ALEXANDRE, Philippe DURAND-TERRASSON

#### CONVENTION D'OBJECTIFS AVEC L'ASSOCIATION FOYER RURAL FAYENCE-TOURRETTES POUR 2025

Dans le cadre de sa politique de soutien aux initiatives locales en matière d'éducation populaire auprès des plus jeunes du territoire, et plus particulièrement l'activité le Moulin à Parole destinée à la jeunesse via les établissements scolaires, au travers de spectacles, théâtre, contes et lectures avec une programmation annuelle d'un projet pédagogique établi de concert avec les enseignants, il est proposé au Conseil communautaire d'attribuer pour 2025 une subvention d'un montant de 23 000€ à l'association « FOYER RURAL FAYENCETOURRETTES ».

La loi n°2000---321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations organise dans son article 10 l'attribution des subventions aux organismes de droit privé au---delà du seuil défini par le décret n°2001---945 du 6 juin 2001, soit 23 000 euros annuels. Les liens tissés doivent donc être contractualisés, les objectifs communs précisés et l'aide publique définie.

En application de cette loi, le projet de convention d'objectifs à intervenir avec l'association définit la nature de l'aide financière attribuée et ses conditions de versement.

#### LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

ENTENDU cet exposé,

# APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ :

- D'APPROUVER l'attribution, pour 2025, d'une subvention de 23 000€ à l'association « FOYER RURAL FAYENCE-TOURRETTES » ;
- D'APPROUVER le projet de convention d'objectifs ci-annexé ;
- D'AUTORISER le président à signer ladite convention avec l'association.

Tourrettes, le 14 avril 2025

René UG¢ Président

Secrétaire de séance

Elisabeth MENUT

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens» accessible par le site internet www.telerecours.fr

Réception par le préfet : 14/04/2025 Publication : 15/04/2025



# **CONVENTION D'OBJECTIFS 2025**

Entre les soussignées :

La Communauté de communes du Pays de Fayence,

Représentée par son président, Monsieur René UGO, habilité par délibération du Conseil Communautaire du 09 avril 2024, sise Mas de Tassy, 1849 RD19, 83440 TOURRETTES,

Dénommée ci-après « la Communauté » D'une part,

et

L'association « Foyer Rural de Fayence-Tourrettes »,

Représentée par sa Présidente, Madame Mireille CLAUDIN, agissant ès qualité en vertu des statuts de l'association (SIRET 415 063 437 00032) régie par la loi du 1er juillet 1901, sise Allée Monseigneur de Fleury, 83440 FAYENCE,

Dénommée ci-après « l'Association » D'autre part,

# Exposé préalable :

Dans le cadre de leurs compétences, les collectivités et établissements publics sont amenés à mettre en œuvre des politiques d'intérêt général.

Dans ce contexte, la Communauté de Communes soutient les initiatives locales en matière d'éducation populaire auprès des plus jeunes du territoire, et plus particulièrement l'activité le Moulin à Parole destinée à la jeunesse via les établissements scolaires, au travers de spectacles, théâtre, contes et lectures avec une programmation annuelle d'un projet pédagogique établi de concert avec les enseignants.

C'est dans ces conditions qu'il a été convenu entre les parties ce qui suit :

# Article 1 : Objet

La présente convention a pour objet de définir et préciser les moyens accordés à l'Association, au regard de son activité, et l'attribution d'une subvention pour l'année en cours, objet de la présente.

# Article 2 : Activités de l'Association prises en compte

Réception par le préfet : 14/04/2025 Publication : 15/04/2025

La Communauté et l'Association agissent de concert depuis plusieurs années pour œuvrer principalement en faveur l'éducation populaire auprès des plus jeunes du territoire.

A ce titre, l'Association organise pour 2025, 6 semaines théâtrales et deux lectures théâtralisées par des auteurs professionnels sur le territoire des 9 communes.

Ces événements constituent une plus-value indiscutable pour l'image de notre territoire.

L'Association s'engage à réaliser l'ensemble des activités qu'elle a déclarées pour l'année en cours dans les conditions suivantes :

#### 2.1 Communication

L'Association s'engage à faire apparaître sur tous les documents informatifs ou promotionnels édités qui la concernent le concours apporté par la Communauté.

#### 2.2 Evaluation

Les projets ou actions auxquels la Communauté a apporté son concours sont évalués qualitativement et quantitativement dans les conditions définies d'un commun accord.

L'évaluation porte notamment sur la conformité des résultats aux objectifs, sur l'impact des actions au regard de leur utilité sociale et de leur intérêt général. Il sera pris en considération d'éventuels prolongements susceptibles d'être apportés à la convention, y compris la conclusion d'une nouvelle convention ou d'un avenant.

#### Article 3 : Aides attribuées

# 3.1 Subvention

Pour l'année en cours, une subvention globale de 23 000€ est attribuée à l'Association.

# Modalités de versement

Le versement de la subvention s'effectue en une seule fois après signature, par les deux parties, de la présente convention.

# 3.2 Obligations comptables

L'Association s'engage:

- à remettre à la Communauté au plus tard le 30 juin de l'année en cours, une copie certifiée de son budget et de ses comptes au titre de l'exercice écoulé ainsi que tous documents faisant connaître les résultats de son activité.
- à remettre à la Communauté le bilan comptable attestant de la conformité des dépenses effectuées à l'objet de la subvention. Ce document devra être remis dans les six mois suivant la fin de l'exercice pour lequel la subvention a été attribuée.
- à soumettre à la Communauté au plus tard le 5 février de l'année suivante son budget prévisionnel global et à formuler sa demande annuelle de subvention.

Le budget prévisionnel détaillera les autres financements attendus et les ressources propres. Un rapport de présentation faisant apparaître tous les nouveaux projets envisagés par l'Association y sera également joint.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200004802-20250409-250409-34-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2025 Publication : 15/04/2025

# 3.3 Autres obligations

L'Association s'engage:

- à communiquer sans délai à la Communauté toute modification relative aux statuts et tout changement intervenu dans l'administration et la direction de l'Association.
- à informer la Communauté en cas de retard pris dans l'exécution de la présente convention.
- Insérer le logo de la Communauté de communes du Pays de Fayence et à respecter la charte graphique sur les outils de communication (logo et charte graphique disponibles sur demande : communication@ccpaysdefayence.fr);
- Citer la « Communauté de communes du Pays de Fayence » ou « CCPF » comme partenaire financier des évènements (ne pas utiliser les vocables « Com com » ou « canton ») dans les communications presse et autres médias ;

#### Article 4 : Contrôle

# 4.1 Contrôle général de la Communauté

L'Association facilitera le contrôle aussi bien quantitatif que qualitatif de la réalisation des actions prévues, de l'utilisation des aides attribuées et d'une manière générale de la bonne exécution de la présente.

Sur simple demande de la Communauté, l'Association devra lui communiquer tous documents utiles de nature juridique, administrative, sociale, comptable ou autre.

#### 4.2 Contrôle des actions

L'Association s'engage à remettre à la Communauté au plus tard le 30 juin de l'année en cours un rapport d'activité portant sur la réalisation des actions prévues au titre de l'année précédente.

# Article 5 : Sanctions

En cas de non-exécution, de retard significatif ou de modification substantielle, sans l'accord écrit de la Communauté, des conditions d'exécution de la présente convention par l'Association, et en cas d'irrespect notable des principes définis aux articles 2 et 3, la Communauté pourra suspendre ou diminuer le montant des avances et autres versements, remettre en cause le montant de la subvention ou exiger le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées.

#### Article 6 : Assurances

L'Association exerce sous sa responsabilité exclusive les activités prises en compte à l'article 2. Elle s'engage à souscrire pour un montant suffisant toutes les polices d'assurance nécessaires pour garantir sa responsabilité et pour que celle de la Communauté ne puisse être ni recherchée, ni engagée.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 083-200004802-20250409-250409-34-DE

Accusé certifié exécutoire

Article 7 : Avenant

Réception par le préfet : 14/04/2025 Publication : 15/04/2025

Toute modification des conditions ou modalités d'exécution de la présente convention, définie d'un commun accord entre les parties, fera l'objet d'un avenant.

# Article 8 : Prise d'effet – Durée

La présente convention est conclue pour l'année 2025. Elle prendra effet à sa date de signature. Elle pourra éventuellement être renouvelée expressément par le conseil communautaire.

#### **Article 9 : Résiliation**

En cas de non-respect par l'association de ses engagements contractuels, ou en cas de faute grave considérée comme telle, la Communauté de Communes pourra résilier de plein droit la présente convention, à l'expiration d'un délai de trois mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

La convention sera par ailleurs résiliée de plein droit dès réception par la Communauté de l'acte portant dissolution de l'Association.

En cas de résiliation, aucune indemnité ne sera due par la Communauté qui obtiendra, en revanche, la restitution des subventions déjà versées.

Fait à Tourrettes, en double exemplaire, le

Pour l'Association Pour la Communauté de Communes

du Pays de Fayence,

La Présidente, Le Président, Mireille CLAUDIN René UGO

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2025 Publication : 15/04/2025

### REPUBLIQUE FRANCAISE - Département du Var

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE FAYENCE

En exercice Présents	3.7.7.7.1		<b>SÉANCE DU MERCREDI 09 AVRIL 2025 À 18h00</b> Secrétaire de séance : Elisabeth MENUT
Pouvoirs	6	DCC n° 250409/35	Date de convocation : 02-04-2025
Absents	3	,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,	
Suffrages exprimés	27		

Se sont réunis les membres du conseil communautaire sous la présidence de René UGO :

<u>Présents</u>: René UGO, Camille BOUGE, Marco ORFÉO, Michel RAYNAUD, Maryvonne BLANC, Elisabeth MENUT, Patrice DUMESNY, Marie-Josée MANKAÏ, Brigitte CAUVY, Myriam ROBBE, Nicolas MARTEL, Jean-Yves HUET, Ophélie LEFEBVRE, Christian THEODOSE, Patrick de CLARENS, Julien AUGIER, René BOUCHARD, Daniel MARIN, Michel REZK, François CAVALLIER, Christian COULON

Absents excusés: Bernard HENRY (pouvoir à O. LEFEBVRE), Claudette MARIET (pouvoir P. de CLARENS), Jérôme SAILLET (pouvoir à M. ORFEO), Michèle PERRET (pouvoir à P. DUMESNY), Laurence BERNARD (pourvoir à J-Y. HUET), Aurélie COURANT (pouvoir à F. CAVALLIER), Loïs FAUR, Coraline ALEXANDRE, Philippe DURAND-TERRASSON

# SALON DE LA RÉNOVATION DE L'HABITAT DU 26 AVRIL 2025 TARIFICATION DES STANDS

Dans un contexte d'adaptation nécessaire au changement climatique, la CCPF organise au printemps prochain un salon de la rénovation de l'habitat pour soutenir les entreprises locales et les mettre en contact avec les particuliers concernés par les économies d'eau et d'énergie.

Ce sera l'occasion pour les particuliers d'obtenir des solutions techniques, des conseils gratuits d'experts, des contacts professionnels en faveur de la rénovation énergétique des logements, au travers d'ateliers et démonstrations.

Le salon du 26 octobre 2024 ayant été très peu fréquenté en raison des conditions climatiques, un nouveau salon se déroulera le samedi 26 avril 2025 au Gymnase de MONTAUROUX et les entrées seront gratuites pour les particuliers.

Afin de structurer l'organisation du salon et de pouvoir accueillir les nouveaux exposants dans les meilleures conditions, il convient de définir une tarification pour l'attribution des stands.

Il est ainsi proposé de fixer le prix unitaire à 60€ le m² qui ne s'appliquera qu'aux nouveaux stands, qu'ils soient installés à l'intérieur des locaux ou en extérieur (ceux ayant participé au salon du 26 octobre 2024 bénéficient d'une entrée gratuite).

#### LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

**VU** la proposition relative à l'organisation d'un « Salon de la Rénovation de l'Habitat » par la CCPF le 26 avril 2025 au gymnase de Montauroux,

**CONSIDÉRANT** qu'une participation financière doit être demandée aux nouveaux exposants, **CONSIDÉRANT** le tarif forfaitaire ci-dessus,

#### APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ :

- APPROUVE l'organisation, par la Communauté de communes du Pays de Fayence, du « Salon de la rénovation de l'habitat » le 26 avril 2025 au Gymnase de Montauroux ;
- APPROUVE la gratuité des stands pour les professionnels ayant participé au Salon du 26 octobre 2024;
- VALIDE la gratuité d'accès au salon pour les particuliers ;

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens» accessible par le site internet www.telerecours.fr

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200004802-20250409-250409-35-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2025 Publication : 15/04/2025

• AUTORISE la perception de droits d'inscription pour les nouveaux professionnels y participant selon un prix unitaire de 60€ le m² applicable à l'ensemble des stands, qu'ils soient installés à l'intérieur des locaux ou en extérieur ;

• **PRÉCISE** que les nouveaux professionnels devront se préinscrire auprès de la CCPF qui émettra alors un titre de recette qui, une fois réglé auprès de la DGFIP, validera définitivement l'inscription.

Elisabeth MENUT Secrétaire de séance Tourrettes, le 14 avril 2025

René UGO Président

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2025

Publication: 15/04/2025

#### REPUBLIQUE FRANCAISE - Département du Var

#### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE FAYENCE

En exercice ...... 30 SÉANCE DU MERCREDI 09 AVRIL 2025 À 18h00 Présents...... 21 Secrétaire de séance : Elisabeth MENUT DCC n° 250409/36 Pouvoirs...... 6 Date de convocation: 02-04-2025 Absents...... 3 Suffrages exprimés .......... 27

Se sont réunis les membres du conseil communautaire sous la présidence de René UGO:

Présents: René UGO, Camille BOUGE, Marco ORFÉO, Michel RAYNAUD, Maryvonne BLANC, Elisabeth MENUT, Patrice DUMESNY, Marie-Josée MANKAÏ, Brigitte CAUVY, Myriam ROBBE, Nicolas MARTEL, Jean-Yves HUET, Ophélie LEFEBVRE, Christian THEODOSE, Patrick de CLARENS, Julien AUGIER, René BOUCHARD, Daniel MARIN, Michel REZK, François CAVALLIER, Christian COULON

Absents excusés : Bernard HENRY (pouvoir à O. LEFEBVRE), Claudette MARIET (pouvoir P. de CLARENS), Jérôme SAILLET (pouvoir à M. ORFEO), Michèle PERRET (pouvoir à P. DUMESNY), Laurence BERNARD (pourvoir à J-Y. HUET), Aurélie COURANT (pouvoir à F. CAVALLIER), Loïs FAUR, Coraline ALEXANDRE, Philippe DURAND-TERRASSON

# AUTORISATION DE SIGNER L'ACCORD-CADRE N°2025GAZOLE FOURNITURE ET LIVRAISON DE CARBURANT GAZOLE EN VRAC POUR LES SERVICES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE FAYENCE

Le présent accord-cadre concerne la fourniture et la livraison de carburant gazole nécessaire au fonctionnement et à la circulation des véhicules du service de collecte des déchets ménagers et assimilés de la Communauté de communes du Pays de Fayence et des véhicules du service de la Régie des Eaux du Pays de Fayence. Il s'agit du remplissage de deux cuves de carburant gazole : la première d'une capacité de 10 000 litres qui se trouve au Quai de transfert - Chemin de Fondurane - 83440 MONTAUROUX et la seconde d'une capacité de 5000 litres qui se trouve à la Station d'épuration de Fayence - Boulevard des Claux – 83440 FAYENCE.

La Communauté de communes a publié un appel d'offres ouvert 13/02/2025 au BOAMP et au JOUE (avis n°25-16454).

L'annonce a également été diffusée 13/02/2025 sur la plate-forme dématérialisée : marche-securises.fr. La date limite de réception des offres était fixée au 19 mars 2025 à 12h00. Le délai de validité des offres était de 60 jours.

Durée de l'accord-cadre: L'accord-cadre commence le 01/06/2025 pour une durée initiale de 12 mois. Il pourra être renouvelé, par tacite reconduction, deux (2) fois par période de douze (12) mois, sans que sa durée totale ne puisse excéder trois (3) ans, soit un terme définitif au 31 mai 2028.

La reconduction est tacite et le titulaire ne peut s'y opposer.

La collectivité se réserve le droit de résilier le marché à chaque date anniversaire, sous condition d'un envoi par lettre recommandée avec accusé de réception au moins trois (3) mois avant l'échéance.

# Quantités de l'accord-cadre :

La quantité minimum de commandes pour la durée de la période initiale est de 100 000 litres. La quantité maximum de commandes pour la durée de la période initiale est de 180 000 litres. La quantité minimum de commandes pour la durée de la période de reconduction n°1 est de 100 000 litres. La quantité maximum de commandes pour la durée de la période de reconduction n°1 est de 180 000 litres.

La quantité minimum de commandes pour la durée de la période de reconduction n°2 est de 100 000 litres.

La quantité maximum de commandes pour la durée de la période de reconduction n°2 est de 180 000 litres.

La quantité maximum de commandes sur la durée maximale de trois ans de l'accord-cadre est de 540 000 litres.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens» accessible par le site internet www.telerecours.fr

Réception par le préfet : 14/04/2025

Pour information, la quantité annuelle de commande (année 2024) a été de 149 000 litres avec une moyenne de livraison mensuelle de 12 000 litres, fluctuant selon la saison :

- Pour la cuve du quai de transfert, 112 000 litres de gasoil.
- Pour la cuve de la Station d'épuration de Fayence, 37 000 litres de gasoil.

Au terme de cette consultation quatre candidats ont déposés une offre dans les délais :

N° PLI	ENTREPRISE / GROUPEMENT
1	BERGON SAS – pli déposé le lundi 17 mars 2025 à 08 :41 :58
2	PETROGARDE – pli déposé le mardi 18 mars 2025 à 09 :45 :02
3	TOTAL ENERGIE PROXI SUD EST – pli déposé le mardi 18 mars 2025 à 09 :47 :26
4	GIRARDIN – pli déposé le mardi 18 mars 2025 à 14 :51 :51

La Commission d'appel d'offres s'est réunie 1<sup>er</sup> avril 2025 à 15h00 afin d'analyser les offres et attribuer l'accordcadre.

Aux termes de l'examen des candidatures et des offres, la Commission d'Appel d'Offres a décidé d'attribuer l'accord-cadre au candidat classé premier :

CANDIDAT N°4 GIRARDIN ROUTE DE LA MARIGARDE 06130 GRASSE SIRET : 395 066 517 00016

PRIX AU LITRE : 1.406 € HT (prix moyen hebdomadaire constaté pour la période du 24/02/2025 au 02/03/2025

REMISE CONSENTIE FERME ET DEFINITIVE POUR TOUTE LA DUREE DE L'ACCORD-CADRE : 0.0500 €/litre

PRIX HT APRES REMISE CONSENTIE : 1.356 €HT/litre PRIX TTC APRES REMISE CONSENTIE : 1.6272 €/litre

MONTANT DU DQE (quantité annuelle estimativé) : 242 452.80 € TTC

#### Imputation budgétaire:

- Pour le budget Principal et le budget Déchets Ménagers et Assimilés : 60622
- Pour les budgets eau et assainissement : 6066

# LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

ENTENDU cet exposé,

#### APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ :

- AUTORISE le Président à signer les marchés désignés ci-dessus :
  - o Avec l'entreprise

Tourrettes, le 14 avril 2025

René UGC Président

Elisabeth MENUT Secrétaire de séance

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de value de la devant le tribunal administratif à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens» accessible par le site internet www.telerecours.fr

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2025 Publication : 15/04/2025

#### REPUBLIQUE FRANCAISE - Département du Var

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE FAYENCE

 En exercice
 30
 SÉANCE DU MERCREDI 09 AVRIL 2025 À 18h00

 Présents
 21
 Secrétaire de séance : Elisabeth MENUT

 Pouvoirs
 6
 DCC n° 250409/37
 Date de convocation : 02-04-2025

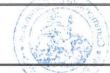
 Absents
 3

 Suffrages exprimés
 27

Se sont réunis les membres du conseil communautaire sous la présidence de René UGO :

<u>Présents</u>: René UGO, Camille BOUGE, Marco ORFÉO, Michel RAYNAUD, Maryvonne BLANC, Elisabeth MENUT, Patrice DUMESNY, Marie-Josée MANKAÏ, Brigitte CAUVY, Myriam ROBBE, Nicolas MARTEL, Jean-Yves HUET, Ophélie LEFEBVRE, Christian THEODOSE, Patrick de CLARENS, Julien AUGIER, René BOUCHARD, Daniel MARIN, Michel REZK, François CAVALLIER, Christian COULON

<u>Absents excusés</u>: Bernard HENRY (pouvoir à O. LEFEBVRE), Claudette MARIET (pouvoir P. de CLARENS), Jérôme SAILLET (pouvoir à M. ORFEO), Michèle PERRET (pouvoir à P. DUMESNY), Laurence BERNARD (pourvoir à J-Y. HUET), Aurélie COURANT (pouvoir à F. CAVALLIER), Loïs FAUR, Coraline ALEXANDRE, Philippe DURAND-TERRASSON



#### ACTUALISATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE DÉCHETTERIE

Les déchetteries de Bagnols-en-Forêt et Tourrettes disposent d'un règlement intérieur dont l'objectif principal est :

- De définir et de délimiter le service public de collecte en déchetterie,
- D'améliorer l'information apportée aux usagers

Pour tenir compte des évolutions dans le fonctionnement de ces équipements, il convient de réactualiser le règlement intérieur pour l'adapter aux réalités actuelles et projetées.

Les principales modifications portent sur la tarification des apports des professionnels.

Actuellement les apports des déchets sont payants pour les professionnels suivants les conditions suivantes

	Professionnels du Pays de Fayences	Professionnels hors Pays de Fayence
Tarif déchets verts	60€/t	80€/t
Tarif autres apports de déchets	45€/t	55€/t

Il est proposé d'actualiser les tarifs applicables aux particuliers et aux professionnels, notamment du fait de la hausse des prix appliqués pour le transport et le traitement des déchets par le prestataire de service. Par ailleurs, Les tarifs appliqués par les collectivités voisines bien supérieurs à ceux de la CCPF engendrait des apports de déchets extérieurs à notre territoire.

	Professionnels du Pays de Fayences	Professionnels hors Pays de Fayence
Tarif déchets verts	100€/t	120€/t
Tarif autres apports de déchets	200€/t	210€/t

Le règlement intérieur de déchetterie modifié est annexé à la présente.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens» accessible par le site internet www.telerecours.fr

Accusé certifié exécutoire

Le nouveau règlement intérieur de déchetterie sera applicable au 1er septembre 2 Publication : 15/04/2025

# Imputation budgétaire:

- Pour le budget Principal et le budget Déchets Ménagers et Assimilés : 60622
- Pour les budgets eau et assainissement : 6066

#### LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

#### ENTENDU cet exposé,

# APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ (2 ABSTENTIONS : M. ORFEO – J. SAILLET) :

- APPROUVE le projet de règlement intérieur modifié de déchetterie joint en annexe à la présente délibération.
- **DÉCIDE** l'application des tarifs
- APPROUVE sa mise en application au 1er septembre 2025.

Elisabeth MENUT

Secrétaire de séance

Tourrettes, le 14 avril 2025

René UGO Président

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens» accessible par le site internet www.telerecours.fr

Accusé certifié exécutoire



# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE FAYENCE

# RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE DÉCHETTERIE

CHAPITRE 1 – DISPOSITIONS GÉNÈRALES	083-200004802-20250409-250409-
ARTICLE 1-1 Objet et champ d'application	Accusé certifié exécutoire
ARTICLE 1-2 Régime juridique	
1-2-1 Régime juridique de la déchetterie de Tourrettes	
1-2-2 Régime juridique de la déchetterie de Bagnols-en-Forê	
ARTICLE 1-3 Définition et rôle d'une déchetterie	
ARTICLE 1-4 Prévention des déchets	
1-4-1 Les gestes de prévention	_
1-4-2 La zone de réemploi sur la déchetterie de Tourrettes	<u> </u>
CHAPITRE 2 – ORGANISATION DE LA COLLECTE	
ARTICLE 2–1 Localisation des déchetteries	6
ARTICLE 2–2 Jours et heures d'ouvertures	6
2-2-1 Jours et heures d'ouverture de la déchetterie de Tourre	ettes 6
2-2-2 Jours et heures d'ouverture de la déchetterie de Bagno	ls-en-Forêt 6
ARTICLE 2–3 Affichages	6
ARTICLE 2-4 Les conditions d'accès aux déchetteries	6
2-4-1 L'accès aux usagers	6
2-4-1-1 Pour les particuliers	7
2-4-1-2 Pour les professionnels	7
2-4-2 Démarche à suivre pour la délivrance d'un badge d'acc	ès « PASS DÉCHETS » 7
2-4-2-1 Pour les particuliers	7
2-4-2-2 Pour les professionnels	8
2-4-3 Webusager	9
2-4-4 Identification et enregistrement informatique (RGPD)	9
2-4-5 L'accès des véhicules	9
2-4-6 Conditions de prise en charge des déchets	
2-4-7 Limitation des apports	10
ARTICLE 2-5 Les déchets autorisés et non autorisés	10
2-5-1 Déchets autorisés	10
2-5-1-1 Les encombrants	10
2-5-1-2 Les végétaux	10
2-5-1-3 Le bois	10
2-5-1-4 Les cartons	11
2-5-1-5 Les papiers	11
2-5-1-6 Les métaux	11
2-5-1-7 Les gravats propres	11
2-5-1-8 Les gravats non inertes (ou gravats sales)	11
2-5-1-9 Les hatteries	71

2-5-1-10 Les cartouches d'encre usagées	
2-5-1-11 Les huiles alimentaires usagées	Accusé certifié exécutoire  Récéption par le préfet 14/04/2025
2-5-1-13 Actes d'imagerie	12
2-5-2 Apports autorisés soumis à une filière REP	12
2-5-2-1 Les Déchets d'Équipements Électriques et Électroni	iques (D3E)12
2-5-2-2 Les Déchets d'Eléments d'Ameublement (DEA)	13
2-5-2-3 Les déchets diffus spécifiques (DDS)	13
2-5-2-4 Les Articles de Bricolage et Jardin (ABJ)	13
2-5-2-5 Les Articles de Sport et de Loisirs (ASL)	
2-5-2-6 Les jouets	
2-5-2-7 Les pneumatiques	15
2-5-2-8 Les piles et les accumulateurs portables	
2-5-2-9 Les huiles minérales	15
2-5-2-10 Les textiles (TLC)	
2-5-4 Les déchets non autorisés	15
ARTICLE 2–6 Récupération de broyat sur la plateform	e de déchets verts16
ARTICLE 2–7 Conditions tarifaires	16
2-7-1 Conditions tarifaires pour les particuliers	16
2-7-2 Conditions tarifaires pour les professionnels	16
2-7-3 Conditions tarifaires aux services communaux et inter	communaux16
ARTICLE 2-8 Facturation et modalités de règlement	16
2-8-1 Facturation	16
2-8-2 Modalités de règlement	16
2-8-3 Délai de paiement	17
2-8-4 Non-paiement	17
CHAPITRE 3 – LES AGENTS DE DÉCHETTERIE	18
ARTICLE 3-1 Le rôle et comportement des agents	18
3-1-1 Le rôle des agents	18
3-1-2 Interdictions	18
ARTICLE 4 – LES USAGERS DE LA DÉCHETTERIE	19
ARTICLE 4-1 Rôle et comportement des usagers	19
4.1.1 Le rôle des usagers	19
4-1.2 Interdictions	19
ARTICLE 5 – SÉCURITÉ ET PRÉVENTION DES RISQUES	20
ARTICLE 5-1 Consignes de sécurité pour la prévention	des risques20
5.1.1 Circulation et stationnement	20
5.1.2 Risques de chute	20

	Accusé de réception - Ministère de l'Intérie
5.1.3 Risques d'incendie	
5.1.4 Risques liés au broyage des déchets verts	Accusé certifié exécutoire  Réception par le préfet : 14/04/2025
5.1.5 Risques liés aux manœuvres des engins de compaction	Publication : 15/04/2025
ARTICLE 5.2 – Fermeture exceptionnelle des installati	ons21
ARTICLE 5.3 – Surveillance du site : la vidéoprotection	21
CHAPITRE 6 – RESPONSABILITÉ	21
ARTICLE 6-1 Responsabilité des usagers envers les bie	ns et les personnes .21
ARTICLE 6.2. Mesures à prendre en cas d'accident cor	porel21
CHAPITRE 7 – INFRACTIONS ET SANCTIONS	22
ARTICLE 7-1 Infractions et sanctions	22
CHAPITRE 8 – DISPOSITIONS FINALES	22
ARTICLE 8-1 Application	22
ARTICLE 8-2 Modification	22
ARTICLE 8-3 Exécution	22
ARTICLE 8-4 Litiges	22

# CHAPITRE 1 -DISPOSITIONS GÉNERALES

Accuse certille executoire

### **ARTICLE 1-1 Objet et champ d'application**

Réception par le préfet : 14/04/2025 Publication : 15/04/2025

Le présent règlement intérieur a pour objet de définir l'ensemble des règles d'utilisation des déchetteries de Tourrettes et de Bagnols-en-Forêt implantées sur le territoire de la Communauté du Pays de Fayence.

Les dispositions du présent règlement s'imposent à tous les utilisateurs du service.

#### **ARTICLE 1-2 Régime juridique**

Les déchetteries sont des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) soumise à la loi du 19 juillet 1976.

#### 1-2-1 Régime juridique de la déchetterie de Tourrettes

La déchetterie de Tourrettes est une I.C.P.E. :

- Sous le régime de la déclaration avec contrôle (Arrêté du 27 mars 2012 à la rubrique n°2710-1 (installation de collecte de déchets dangereux apportés par le producteur initial) de la nomenclature des ICPE),
- Sous le régime de l'enregistrement (Arrêté du 26 mars 2012 à la rubrique n°2710-2 (installation de collecte de déchets non dangereux apportés par le producteur initial) de la nomenclature des ICPE).

#### 1-2-2 Régime juridique de la déchetterie de Bagnols-en-Forêt

La déchetterie de Bagnols-en-Forêt est une I.C.P.E soumise à déclaration avec contrôle sous <u>la rubrique</u> <u>n° 2710-2</u> (Installation de collecte de déchets non dangereux apportés par le producteur initial) de la nomenclature des ICPE.

#### ARTICLE 1-3 Définition et rôle d'une déchetterie

Une déchetterie est un espace clos, gardienné et aménagé, où les particuliers mais aussi les services publics, les artisans et les commerçants peuvent venir déposer certains déchets qui ne sont pas collectés par les circuits habituels de ramassage des déchets ménagers et assimilés du fait de leur encombrement, quantité ou dangerosité.

Ces déchets doivent être triés et répartis dans des contenants spécifiques afin de permettre une valorisation maximale des matériaux. Les panneaux de signalisation sur site et les indications de l'agent de déchetterie doivent être suivis.

#### **ARTICLE 1-4 Prévention des déchets**

La Communauté de communes du Pays de Fayence s'est engagée depuis 2020 dans un Programme local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) pour réduire la nocivité des déchets et diminuer la quantité des déchets ménagers et assimilés collectés.

Les gestes de prévention que vous pouvez adopter avant d'apporter un déchet en déchetterie sont :

- Essayer de réparer avant de jeter,
- Donner si cela peut encore servir,
- Traiter ses propres déchets organiques en réalisant du compost,
- Utiliser les tontes de pelouse comme paillage au pied des arbustes, par exemple, ...

Accusé certifié exécutoire

# CHAPITRE 2 — ORGANISATION DE LA Réception par le préfet : 14/04/2025

#### **ARTICLE 2–1 Localisation des déchetteries**

Les déchetteries concernées par le présent règlement se situent :

Déchetterie de Tourrettes	RD56 – Route de Bagnols-en-Forêt - 83440 TOURRETTES
Déchetterie de Bagnols-en-Forêt	Chemin des Meules - 83600 BAGNOLS-EN-FORÊT

#### ARTICLE 2–2 Jours et heures d'ouvertures

#### 2-2-1 Jours et heures d'ouverture de la déchetterie de Tourrettes

L'accès à la déchetterie de Tourrettes est autorisé aux horaires suivants :

Jours d'ouverture	Horaires
Du lundi au samedi	De 8H00 à 17H00
Dimanche et jours fériés	Fermée
Dernier accès autorisé: 10 minutes avant la fermeture.	

#### 2-2-2 Jours et heures d'ouverture de la déchetterie de Bagnols-en-Forêt

L'accès à la déchetterie de Bagnols-en-Forêt est autorisé aux horaires suivants :

Jours d'ouverture Horaires		
Mardi – jeudi - vendredi	8H00 – 13H00	
Mercredi et samedi	8H00 – 12H00 et de 13H00 à 16H30	
Lundi – dimanche et jours fériés	Fermée	
Dernier accès autorisé : 10 minutes avant la fermeture.		

En dehors des horaires ci-dessus, l'accès aux déchetteries est formellement interdit, la Communauté de communes se réserve le droit d'engager des poursuites envers les contrevenants pour violation de propriété privée.

#### **ARTICLE 2–3 Affichages**

Le présent Règlement Interne est affiché à l'extérieur du local d'accueil, de façon à être facilement accessible et lisible pour l'ensemble des usagers du service. Les heures et jours d'ouverture, ainsi que la liste des matériaux, objets ou produits acceptés et les tarifs des apports sont affichés à l'entrée de la déchetterie.

Un dispositif permanent d'affichage et de signalisation informe le public sur les obligations de circulation, les consignes de sécurité et de dépôt des déchets.

#### ARTICLE 2-4 Les conditions d'accès aux déchetteries

#### 2-4-1 L'accès aux usagers

L'accès à la déchetterie est autorisé aux particuliers, aux services publics et aux professionnels sur présentation d'un badge d'accès, intitulé PASS DÉCHETS.

Un badge PASS DÉCHETS, valable pour l'ensemble des déchetteries du Pays de Fayence, est délivré par le service déchets de Communauté de communes.

Les usagers sont tenus de présenter leur PASS DÉCHETS ainsi qu'une pièce d'identité aux agents d'accueil, si ces derniers en font la demande. Les personnes refusant de présenter les pièces demandées ne seront pas autorisées à déposer leurs déchets.

Durant les horaires d'ouverture de la déchetterie, l'usager doit présenter le PASS DÉCHETS devant le lecteur optique de la borne et sélectionner le type de déchets apportés pour déclencher l'ouverture son maximum, l'usager devra attendre qu'une place se libère.

Réception par le préfet : 14/04/2025

À chaque utilisation du PASS DÉCHETS les heures de passage, le nom de l'utilisateur ains a quesla nature et la quantité de déchets seront enregistrés.

L'utilisateur autorise l'exploitation de ces données par la collectivité pour établir des statistiques et la facturation du service, le cas échéant.

#### Aucune autorisation orale de dépôts ne sera acceptée.

#### Le PASS DÉCHETS est strictement personnel et ne doit pas être prêté, donné ou échangé.

#### 2-4-1-1 Pour les particuliers

Un seul badge par foyer est délivré. Un même foyer fiscal ne peut pas posséder plusieurs badges.

Le prêt de badge de particulier à particulier est interdit, sauf cas exceptionnel à justifier auprès de la Communauté de communes. Un accès autorisé et limité sur une durée (maximum deux semaines) pourra être accordé.

Le prêt du PASS DÉCHETS de particulier à professionnel est strictement interdit. Le PASS DÉCHETS sera désactivé temporairement et récupérer par les agents de déchetterie. Le particulier devra le récupérer auprès de la Communauté de communes sans quoi, le PASS DÉCHETS sera considéré comme perdu et un nouveau PASS DÉCHETS sera délivré au tarif de 5€.

Les apports des particuliers avec des véhicules professionnels peuvent être tolérés en présence du particulier titulaire du badge et à l'appréciation de l'agent d'accueil

En cas de vol, de perte, de déménagement ou de changement de situation, le particulier doit avertir la Communauté de communes.

#### 2-4-1-2 Pour les professionnels

Sont considérés comme des professionnels : les petites et moyennes entreprises, les petites et moyennes industries, les artisans, les commerçants, les auto-entrepreneurs. Les auto-entrepreneurs travaillant en « chèque emploi service » sont également considérés comme des professionnels.

Chaque entreprise est responsable de l'élimination de ses déchets (Article L.541-2 du code de l'environnement).

Un déchet produit par une entreprise, quel que soit ce déchet, n'est pas un déchet ménager et l'entreprise doit s'assurer que son élimination est conforme à la réglementation. Cette responsabilité court même si le service public en effectue la collecte.

### La Collectivité n'a d'obligation que pour les déchets produits par les ménages et, par définition, n'en a aucune pour les déchets des professionnels issus de leur activité, même s'ils sont identiques aux déchets ménagers.

Chaque professionnel doit utiliser le PASS DÉCHETS propre à son entreprise pour déposer les déchets.

Aucun professionnel n'est autorisé à badger avec celui d'un particulier. Dans le cas où, le professionnel utilise le PASS DÉCHETS d'un particulier, le PASS DÉCHETS sera désactivé.

#### 2-4-2 Démarche à suivre pour la délivrance d'un badge d'accès « PASS DÉCHETS »

#### 2-4-2-1 Pour les particuliers

Pour obtenir un PASS DÉCHETS, les particuliers doivent compléter un formulaire et fournir un justificatif de domicile. Le formulaire est téléchargeable sur le site internet de la Communauté de communes du Pays de Fayence aux rubriques déchets => déchetteries.

Le formulaire complété est à retourner avec une copie de justificatif de de la Communauté de communes du Pays de Favence, soit : Accusé certifié exécutoire

la Communauté de communes du Pays de Fayence, soit : Accusé certifié exécutoir

• Par mail : environnement@cc-paysdefayence.fr Réception par le préfet :

Réception par le préfet : 14/04/2025

• Ou par courrier : Communauté de communes du Pays de Fayence

MAS DE TASSY - 1849 - RD19 - CS80106 - 83440 TOURRETTES

• Ou directement au siège de la Communauté de communes, à l'adresse indiquée ci-avant.

Après la vérification et la saisie des données le PASS DÉCHETS est remis en main propre au siège de la Communauté de communes du Pays de Fayence ou par voie postale. Dans le cas où l'envoi postal échoue (retour du courrier avec le PASS DÉCHETS), le particulier est tenu de venir récupérer son PASS DÉCHETS au siège de la Communauté de communes.

Le PASS DÉCHETS est délivré gratuitement. Sur chaque PASS DÉCHETS est mentionné le nom du titulaire. En cas de perte, le badge sera facturé 5€. La délivrance d'un nouveau badge n'entraîne pas la mise à zéro des apports.

En cas de vol, de perte, de déménagement ou de changement de situation, le particulier doit avertir la Communauté de communes.

#### 2-4-2-2 Pour les professionnels

L'accès est ouvert aux professionnels :

- Domiciliés et/ou contribuables du territoire de la Communauté de communes du Pays de Fayence
- Extérieurs à la Communauté de communes pouvant justifier de la réalisation de travaux sur le territoire.

Pour obtenir un badge PASS DÉCHETS, les professionnels doivent compléter un formulaire.

Il est téléchargeable sur le site internet de la Communauté de communes du Pays de Fayence aux rubriques déchets => déchetteries.

Le formulaire complété doit être accompagné des justificatifs listés ci-après :

- Extrait Kbis ou répertoire des métiers.
- Photocopie de la carte grise du ou des véhicules pouvant fréquenter la déchetterie.
- Justificatif de domicile et/ou d'imposition de l'entreprise

#### Et pour les entreprises extérieures au territoire

• Justificatif de réalisation de travaux sur le territoire communautaire pour les professionnels extérieurs à la Communauté de communes.

Un règlement de 10€ en CB, espèces ou par chèque (à l'ordre de "Régie déchets Pays de Fayence") est également demandé

L'ensemble des documents demandé est à retourner au service déchets de la Communauté de communes du Pays de Fayence, soit :

- Par mail: environnement@cc-paysdefayence.fr
- Ou par courrier : Communauté de communes du Pays de Fayence
   MAS DE TASSY 1849 RD19 CS80106 83440 TOURRETTES
- Ou directement au siège de la Communauté de communes, à l'adresse indiquée ci-avant.

Dans le cas d'une demande par mail, le professionnel pourra s'acquitter du règlement de 10€ par CB à distance.

Après la vérification et la saisie des données le PASS DÉCHETS est remis en main propre au siège de la Communauté de communes du Pays de Fayence ou par voie postale. Dans le cas où l'envoi postal échoue (retour du courrier avec le PASS DÉCHETS), le professionnel est tenu de venir récupérer son PASS DÉCHETS au siège de la Communauté de communes

En cas de vol, de perte, le badge sera facturé 5€. La délivrance d'un nouveau badge n'entraîne pas la mise zéro des apports.

En cas de déménagement ou de cessation d'activité, le professionnel doit avertir la Communauté de communes.

#### 2-4-3 Webusager

Accusé certifié exécutoire

La Communauté de communes du Pays de Fayence s'est dotée d'un webusager permettant ainsi à chaque usager de suivre ses tonnages déposés en déchetterie ; d'avoir a tradiside produvoir s'égler ses factures. Il permet également de signaler tout changement d'adresse ou coordonnées.

Lors de l'inscription un lien avec les références sont communiqués à l'usager.

Pour les usagers qui disposent d'un PASS DÉCHETS mais qui n'ont pas de webusager, ces derniers peuvent contacter le service déchets pour obtenir les éléments nécessaires à l'ouverture de leur compte.

#### 2-4-4 Identification et enregistrement informatique (RGPD)

L'identification des particuliers et des professionnels est effectuée à l'aide d'un badge d'accès intitulé PASS DÉCHETS, remise par la Communauté de communes, après enregistrement sur une base de données.

Cette base de données donne lieu à l'exercice du droit d'accès prévu par la C.N.I.L.

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement de données à caractère personnel par le service Déchets dans le cadre de la mission d'intérêt public dont la collectivité publique est investie. Les données sont traitées aux fins de gérer l'inscription au service Déchets ménagers. Ces informations sont conservées pendant toute la durée de votre inscription au service Déchets. Au-delà de cette durée, certaines informations feront l'objet d'un archivage dans les conditions prévues par les dispositions relatives aux archives publiques. Les destinataires de données sont le service Déchets et le Trésor Public. Les données à caractère personnel peuvent être transmises aux autorités compétentes afin de répondre à ses obligations légales et réglementaires.

Conformément au Règlement Général européen sur la Protection des Données (RGPD) et à la loi Informatique et Libertés modifiée, vous disposez des droits d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition et de limitation au traitement des données.

Vous pouvez exercer ces droits auprès de Monsieur le Président par courrier à

Communauté de Communes du Pays de Fayence Mas de Tassy 1849 RD 19 CS 80106 83440 TOURRETTES

Vous pouvez adresser toute réclamation auprès de la CNIL via la plateforme : http://www.cnil.fr/fr/

Le Délégué à la protection des données est disponible par mail à cette adresse : rgpd@ccpaysdefayence.fr

#### 2-4-5 L'accès des véhicules

Seuls les véhicules suivants peuvent accéder à la déchetterie :

- Véhicules légers (voiture, utilitaire en location ou en prêt) avec ou sans remorque;
- Véhicules à moteur à deux ou trois roues et les vélos avec ou sans remorque;
- Tout véhicule de largeur carrossable inférieur ou égale à 2,25 m d'un Poids Total Autorisé en Charge (PTAC) inférieur ou égal à 3,5 tonnes non attelés;
- Tous les véhicules nécessaires à l'exploitation du site.

L'agent de déchetterie peut refuser l'accès à un usager dans les cas suivants :

- Si l'usager descend de son véhicule avec ses déchets et a refusé de patienter dans la file d'attente.
- L'usager déchargeant ses déchets à proximité et effectuant plusieurs passages à la déchetterie car son véhicule n'est pas accepté en déchetterie ... »

#### 2-4-6 Conditions de prise en charge des déchets

083-200004802-20250409-250409-37-DE

Accusé certifié exécutoire

Les apports sont autorisés dans certaines limites et sous certaines conditions fixées par la réglementation et le présent règlement :

Publication: 15/04/2025

- Ne sont pas admis les objets qui, par leurs dimensions, leur poids ou leur volume ne pourraient pas être pris en charge par les installations ou les équipements,
- Les véhicules équipés de bennes basculantes ou de systèmes polybennes ne pourront être admis qu'à la condition d'effectuer le tri des déchets à la main, à l'exception des apports de déchets verts où les véhicules peuvent benner sur la plateforme dédiée.
- Cas d'un véhicule loué : un justificatif de location de véhicule doit être présenté pour tout apport en déchetterie.

#### 2-4-7 Limitation des apports

Le présent règlement ne définit pas de seuil minimum sur les volumes déposés par les usagers. Cependant, l'acceptation de gros volume (≥ à 7m3) ne pourra se faire sans l'accord préalable de la Communauté de communes. Celle-ci se réserve le droit de refuser le dépôt si elle juge être dans l'incapacité de recevoir le chargement.

#### ARTICLE 2-5 Les déchets autorisés et non autorisés

Les usagers sont tenus de connaître la nature des déchets qu'ils apportent. Les déchets doivent impérativement être triés par nature et déposés, sur les conseils du gardien, dans les bennes ou les conteneurs appropriés.

#### 2-5-1 Déchets autorisés

La liste des déchets admis n'est pas définitive, de nouvelles filières peuvent être mises en place ultérieurement.

#### 2-5-1-1 Les encombrants

Ce sont tous les déchets plus ou moins volumineux, exempts de substances dangereuses, qui ne peuvent être valorisés par aucune autre filière proposée dans la déchetterie.

Ils comprennent notamment:

- Le polystyrène,
- Les revêtements de sols intérieurs (moquettes, linoleum...),
- Les objets composés de différents matériaux indissociables (moitié bois/plastique...),
- Les verres plats (vitres, pare-brises, miroirs...),
- La vaisselle,
- Les matériaux en PVC.

#### 2-5-1-2 Les végétaux

Les végétaux sont les matières végétales biodégradables issues de l'exploitation, de l'entretien ou de la création de jardins ou d'espaces verts (tonte de pelouse, feuilles, déchets floraux, résidus d'élagage, de taille de haies et arbustes, de débroussaillage).

Les usagers déposent leurs déchets verts à même le sol sur la plateforme dédiée sous le contrôle et la surveillance du gardien.

Sont exclus: les souches et les troncs dont le diamètre est supérieur à 20 cm, les palmes et les troncs de palmiers, les autres déchets verts infestés, les déchets alimentaires issus des repas, les pots de fleurs, les bois traités, déblais, terre...

#### 2-5-1-3 Le bois

Sont collectés les bois de classe A et B, tels que les palettes, les planches en bois, les bois aggloméré, les cagettes, les bois de charpente et huisseries.

Sont exclus: les bois dangereux de classe C (bois traités à cœur, traverses de chemins de fer, poteaux télégraphiques...)

#### 2-5-1-4 Les cartons

Accusé certifié exécutoire

Sont collectés les déchets en carton tels que : les gros cartons d'emballag<u>es propres, secs et pliés.</u> Les cartons d'emballages doivent être débarrassés de tout autre matériale (plastique polystyrène...).

**Sont exclus**: les cartons souillés par de la peinture, de l'huile, des sacs et films plastiques, des polystyrènes... les cartons volumineux et non pliés, les cartonnettes et les papiers.

#### 2-5-1-5 Les papiers

Il s'agit des journaux, magazines, revues ; des prospectus publicitaires ; des catalogues et annuaires ; des enveloppes (y compris les enveloppes à fenêtre), lettres et courriers, des livres et cahiers (débarrassés de leur couverture rigide), des papiers d'emballage (dont sacs en papier) ; tout papier en général.

<u>Sont exclus</u>: les papiers souillés, mouillés ou brûlés, les papiers alimentaires et d'hygiène, les textiles sanitaires et autres papiers spéciaux (papiers glacés, carbones, calques, radiographies...), les papiers résistants à l'humidité (papiers peints, photos, etc.), les papiers plastifiés (affiche, plan etc.), les enveloppes contenant du papier bulles, les cartons de livraison (commande internet, meubles, électroménager...)

#### 2-5-1-6 Les métaux

Sont collectés les déchets constitués de métal tels que les barres de fer, grillages,...

#### 2-5-1-7 Les gravats propres

#### Uniquement pour les particuliers, les services communaux et intercommunaux

Les gravats sont les matériaux inertes provenant de démolition tels que le béton, le mortier, le ciment, les briques, le carrelage...

#### 2-5-1-8 Les gravats non inertes (ou gravats sales)

#### Uniquement pour les particuliers, les services communaux et intercommunaux

Ce sont les matériaux non inertes provenant de démolition tels que le plâtre, le placoplâtre, le revêtement bitumeux, carrelage avec plâtre...

#### 2-5-1-9 Les batteries

#### Uniquement pour les particuliers, les services communaux et intercommunaux

Les batteries automobiles regroupent toute pile ou accumulateur destinés à alimenter un système de démarrage, d'éclairage ou d'allumage. Elles contiennent certaines substances dangereuses pour l'environnement et la santé et doivent prioritairement être déposées gratuitement auprès des garagistes.

<u>Consignes à respecter</u>: les batteries en déchetterie : elles doivent être déposées auprès de l'agent de déchetterie qui se chargera de les stocker.

#### 2-5-1-10 Les cartouches d'encre usagées

Cela concerne les cartouches jet d'encre ou laser usagées, vides, périmées ou en fin de vie. **Sont exclus** : les toners (consommables utilisés pour les photocopieurs professionnels)

#### 2-5-1-11 Les huiles alimentaires usagées

#### Uniquement pour les particuliers, les services communaux et intercommunaux

Les huiles alimentaires usagées sont les huiles végétales et corps gras de cuisine usagés : huiles de friture, huiles de cuisson (dites « huiles de fond de poêle »), ...

Ces huiles sont composées de matières grasses, souvent figées à température ambiante et contaminées par de l'eau et des impuretés de toute nature.

Sont exclus: les eaux grasses, les huiles minérales de vidange...

#### 2-5-1-12 Les emballages vides souillés

Accusé certifié exécutoire

Uniquement pour les particuliers, les services communaux et intercommunaux (Reception par le préfet : 14/04/2025 Les emballages vides souillés sont des contenants, types bidons, fûts, jerniceans rayent 4 constenus des produits toxiques ou polluants.

#### 2-5-1-13 Actes d'imagerie

Les actes d'imageries comprennent les examens radiologiques (radiographie, mammographie, échographie, scanner, IRM) et les examens de médécine nucléaire (scintigraphie, TEP) et peuvent être déposés à la déchetterie.

Dans tous les cas, il ne faut jamais mettre une vieille radiographie aux ordures ménagères ni au tri.

#### 2-5-2 Apports autorisés soumis à une filière REP

La Responsabilité Elargie du Producteur est basée sur **le principe « pollueur-payeur »** : les entreprises, c'est-à-dire les personnes responsables de la mise sur le marché français de certains produits, sont responsables de l'ensemble du **cycle de vie** de ces produits, depuis leur conception jusqu'à leur fin de vie.

Pour participer au financement de certaines filières certains passent par un éco-organisme agréée par l'état

Un éco-organisme est une société de droit privé investie par les pouvoirs publics de la mission d'intérêt général de prendre en charge, dans le cadre de la Responsabilité Elargie des Producteurs (REP), la fin de vie des équipements qu'ils mettent sur le marché.

La REP et les éco-organismes sont nés en réponse au besoin des entreprises de gérer leurs déchets, d'une part pour limiter leur pollution et d'autre part pour éviter le gaspillage des ressources naturelles.

Les déchets autorisés sur les déchetteries et concernés par une filière REP et un éco-organisme sont listés ci-après.

# <u>Seuls les particuliers et les services communaux et intercommunaux sont autorisés à déposer ces</u> <u>déchets.</u>

#### 2-5-2-1 Les Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (D3E)

ECOSYTEM est l'éco-organisme en charge de la collecte et du recyclage des déchets d'équipement électrique ou électronique (D3E). Un D3E est un produit électrique fonctionnant soit par le branchement d'une prise sur le secteur, soit par une source autonome (pile, batterie). Cette catégorie inclut tous leurs composants, sous-ensembles et consommables spécifiques.

Il existe 5 catégories de D3E collectées en déchetterie dans des contenants spécifiques :

- Le Gros Électroménager Froid (GEM F): réfrigérateur, congélateur, climatiseur (...),
- Le Gros Électroménager Hors Froid (GEM HF) : cuisinière, four, hotte aspirante, chauffe-eau, lave-vaisselle, lave-linge, sèche-linge (...),
- Les Petits Appareils en Mélange (PAM) : appareils de cuisine, bureautique/informatique, entretien/ménage, vidéo, audio, jardinerie...
- Les écrans (ECR) : télévision, ordinateur, minitel (...),
- Les ampoules basses consommation, les tubes et les néons. Ne sont pas acceptés les lampes à filament

Les D3E peuvent également, et prioritairement, être repris gratuitement par le distributeur à l'occasion de l'achat d'un équipement identique dans le cadre de la reprise du « un pour un », soit lors de la livraison à domicile, soit par dépôt en magasin. Les distributeurs ont l'obligation de proposer à leurs clients une solution de reprise gratuite de l'ancien équipement, lors de l'achat d'un équipement neuf.

Concernant les lampes, le symbole « poubelle barrée » que vous pourrez trouver sur l'emballage (obligatoire depuis le 13 août 2015) vous indique si la lampe doit être collectée séparativement et non jetée à la poubelle.

<u>Consignes à respecter</u>: pour éviter les départs de feu, enlever les piles et batteries qui sont à déposer dans les contenants dédiés et collectés dans une filière spécifique.

#### 2-5-2-2 Les Déchets d'Eléments d'Ameublement (DEA)

083-200004802-20250409-250409-37-DE

Accusé certifié exécutoire

Eco-Mobilier est l'éco-organisme en charge pour la collecte et le recyclage des déchets d'éléments d'ameublement (DEA). Les DEA sont des biens meubles dont la fonction principale est de 200 ntribuer à l'aménagement d'un lieu d'habitation en offrant une assise, un couchage, du rangement, un plan de pose ou de travail.

Consignes à respecter: Le mode de tri à effectuer en déchetterie par l'usager en vue de leur recyclage se fera en fonction du type de déchet de mobilier et non de la matière.

Les DEA sont constitués par les catégories suivantes :

- Meubles de salon, séjour, salle à manger,
- Meubles d'appoint,
- Meubles de chambres à coucher,
- Literie.
- Couettes et oreillers,
- Meubles de bureau,
- Meubles de cuisine,
- Meubles de salle de bain,
- Meubles de jardin,
- Sièges,
- Mobiliers techniques, commerciaux et de collectivité.

Sont exclus de cette catégorie: les éléments de décoration ou de récréation, ainsi que les éléments de mobiliers urbains destinés au domaine et aux espaces publics. Les DEA Professionnels relèvent de l'éco-organisme VALDELIA qui assure leur collecte.

#### 2-5-2-3 Les déchets diffus spécifiques (DDS)

EcoDDS est l'éco-organisme en charge de la collecte et du recyclage des déchets diffus spécifiques (DDS). Les DDS acceptés sont les déchets ménagers issus de produits chimiques pouvant présenter un risque significatif pour la santé et l'environnement.

Ces déchets dangereux sont identifiables des autres déchets par les pictogrammes ci-contre :

#### Les produits concernés à ce jour sont :

- Les produits de bricolage et décoration ;
- Les produits du jardinage;
- Les produits de chauffage, cheminée et barbecue;
- Les produits d'entretien de piscine ;
- Les produits d'entretien maison ;
- Les produits d'entretien de véhicule ;

 $\underline{\textit{Consignes}}$  à  $\underline{\textit{respecter}}$  : les déchets doivent être remis directement aux agents des déchetteries. Les déchets doivent être identifiables, fermés et conditionnés dans leur emballage d'origine. Ne sont pas acceptés les produits dangereux (comme les bouteilles de gaz, l'amiante, etc.). Les DDS non ménagers ne sont pas acceptés.

#### PICTOGRAMMES RÉGLEMENTAIRES SUR LES PRODUITS DANGEREUX





2-5-2-4 Les Articles de Bricolage et Jardin (ABJ)

La filière REP Articles de Bricolage et de Jardin (ABJ) est composée de 4 catégories pour lesquelles trois éco-organismes ont éte agréés par les pouvoirs publics, à savoir :

	Accuse de reception - Ministère de l'interi
REP Article de Bricolage et de Jardin (ABJ)	Déchets concernés Accusé certifié exécutoire  Réception par le préfet : 14/04/2025
Eco-organisme agréé : EcoDDS	Cela concerne: les pinceaux, brosses à peindre, les rouleaux manchons à peindre, les couteaux, les bacs plats à peinture, les bacs et camions à peinture, les recharges et grilles.
Catégorie 1 Outillages du peintre	La liste ci-dessus est non-exhaustive.  Sont exclus: les chiffons souillés, les pinceaux d'artistes, les sacs, les seaux, bassines à usages divers, les taloches, platoirs, truelles
Eco-organisme agréé : Ecologic	Cela concerne: Tondeuse tractée, tondeuse auto-portée, accessoires de tondeuses: pièces détachées et consommables (chaînes de tronçonneuse, panier de tondeuse) souffleur, débroussailleuse, rotofil, coupe, bordure,
Catégorie 2 Machines et appareils motorisés thermiques	motoculteur, motobineuse, taille-haie, tronçonneuse, broyeur, pompe, fendeuse La liste ci-dessus est non-exhaustive.  Sont exclus: les équipements et machines destinés exclusivement à une activité professionnelle et non susceptibles d'être possédés par les ménages
Eco-organisme agréé : Eco-Mobilier Catégorie 3 Matériels de bricolage dont l'outillage à main	Cela concerne les outillages à main dont : boites à outils, clés, scies, marteaux, truelles, niveaux, spatules, pinces, tournevis  La liste ci-dessus est non-exhaustive.  Sont exclus: appareils exclusivement professionnels, quincaillerie, aménagements maçonnés, produits D3E.
Eco-organisme agréé : Eco-Mobilier Catégorie 4	Cela concerne les brouettes, les pelles, les arrosoirs, les tuyaux, les pots de fleur, les bâches  La liste ci-dessus est non-exhaustive
Eléments destinés à l'entretien du jardin	<b>Sont exclus</b> : ornements décoratifs, appareils exclusivement professionnels, les piscines, aménagements maçonnés, produits D3E

#### 2-5-2-5 Les Articles de Sport et de Loisirs (ASL)

Ecologic est l'éco-organisme en charge de la collecte et du recyclage des articles de sport et de loisirs (ASL). Le ASL sont des équipements utilisés dans le cadre d'une pratique sportive ou d'un loisir de plein air ; incluant les accessoires et les consommables.

Cela concerne : vélos, trottinettes, skates, rollers, protection et accessoires, palmes, tubas, masques, lunettes de piscine, combinaison, cannes à pêche, fil, hameçon, planche de surf, bodyboard, paddle, kayac, ski nautique, planche à voile, ski, bâtons, chaussures de ski, patins à glace, luge, matériels de camping arc et flèche, trampoline, boules de pétanques, piolets d'escalade, bombe, selle, cravache, mors, raquette, balle, ballon, table de ping-pong, le matériel et les accessoires de ballon, EPI/Protections, sports, fitness, musculation, chasse et tir.

La liste ci-dessus est non-exhaustive.

#### 2-5-2-6 Les jouets

Eco-Mobilier est l'éco-organisme en charge de la collecte et du recyclage des jouets.

Les jouets sont répartis en plusieurs catégories dont :

- Les jouets comprenant : figurines d'actions, jeux de constructions, poupées, peluches, jouets premier âge, véhicules miniatures, arts créatifs, jouets d'exploration...
- Les jeux de plein air : tricycle, byclette jouet, porteurs, jouets sportifs, jouets d'été, jouets de jardins...
- Les jeux de société : jeux de société, puzzles, maquettes,
- Les jouets cadeau : jouets dans les chocolats, surprises...

<u>En sont exclus</u>: les jouets électroniques, déjà rattachés à la filière D3E; les cycles pour enfants (trottinettes, vélos, skateboards...) déjà rattachés à la filière ASL, les jouets contenant pâtes, encres et peintures)

#### 2-5-2-7 Les pneumatiques

Aliapur est l'éco-organisme en charge de la collecte et du recyclage des pneus usagés. Réception par le préfet : 14/04/2025 Sont acceptés, dans la limite de quatre par an, les pneus de véhicules publicament de quatre par an, les pneus de véhicules propositiones, dans la limite de quatre par an, les pneus de véhicules propositiones de la limite de quatre par an, les pneus de véhicules propositiones de la limite de quatre par an, les pneus de véhicules propositiones de la limite de quatre par an, les pneus de véhicules propositiones de la limite de quatre par an, les pneus de véhicules propositiones de la limite de quatre par an, les pneus de véhicules propositiones de la limite de quatre par an, les pneus de véhicules propositiones de la limite de quatre par an, les pneus de véhicules propositiones de la limite de quatre par an, les pneus de véhicules propositiones de la limite de quatre par an, les pneus de véhicules propositiones de la limite de déjantés provenant de véhicules de tourisme, camionnettes, 4x4... et les pneus de véhicules deux roues de particuliers, déjantés provenant de motos, scooters...

En sont exclus: les roues, les pneus de véhicules légers de professionnels, les pneus de poids lourds, les pneus agraires, les pneus de génie civil, les pneus de cycle, d'aviation... ainsi que les pneus souillés.

#### 2-5-2-8 Les piles et les accumulateurs portables

Corepiles est l'éco-organisme en charge de la collecte et du recyclage des piles et accumulateurs portables. Les piles et les accumulateurs portables sont des déchets contenant des substances chimiques présentant des risques pour l'environnement, qui ne doivent pas être mélangés dans les déchets courants. Un tri et un traitement adéquats permettent de les recycler et d'éviter toute pollution.

Ils doivent être rapportés dans des points de vente équipés de collecteurs spécifiques (magasins, grande surface alimentaire, de bricolage, spécialisée électronique ou électroménager) ou en déchetteries.

Sont acceptés les piles (piles bâtons, plates ou boutons alcalines ou salines) et les accumulateurs portables (batteries d'outillage, d'appareil photo, de téléphones, de PC, etc...).

En sont exclus: les piles et accumulateurs qui ne peuvent être portés à la main de type pile ou accumulateur industriel, ou pile ou un accumulateur automobile.

#### 2-5-2-9 Les huiles minérales

CYCLEVIA est l'éco-organisme chargé de la récupération et de la valorisation des huiles et lubrifiants usagés.

Sont concernés les huiles minérales ou synthétiques, lubrifiantes ou industrielles, susceptibles de générer des huiles usagées qui relèvent des usages suivants : moteurs thermiques, engrenages, mouvements, compresseurs, multifonctionnelles, systèmes hydrauliques et amortisseurs, usages électriques, traitement thermique, non solubles pour le travail des métaux, utilisées comme fluides caloporteurs.

#### 2-5-2-10 Les textiles (TLC)

REFASHION est l'éco-organisme en charge de la coordination de la collecte et le détournement des textiles d'habillement, Linges de maison et Chaussures (TLC) usagés du flux des ordures ménagères.

Tous les Textiles d'habillement, Linge de maison et Chaussures usagés peuvent être déposés les bornes dédiées rapportés, quel que soit leur état, même abîmés. Ils doivent être placés propres et secs, les chaussures liées par paire, dans des sacs fermés.

En sont exclus: les textiles sanitaires, les textiles et les chaussures humides et souillés

#### 2-5-4 Les déchets non autorisés

Les autres matières sont interdites, notamment :

- Les ordures ménagères,
- Les médicaments,
- La terre,
- Les matières explosives,
- Les bouteilles de gaz,
- Les déchets médicaux,
- Les cadavres d'animaux,
- Les boues,
- Les souches d'arbres supérieures à 20 cm de diamètre,
- Les troncs dont le diamètre est supérieur à 20 cm,
- Les déchets industriels,

083-200004802-20250409-250409-37-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2025 Publication: 15/04/2025

Les déchets amiantés,

Les cendres et mâchefers ...

Les carcasses de voitures et de caravanes,

Cette liste n'est pas limitative et l'agent de déchetterie est habilité à refuser des déchets qui peuvent présenter un risque ou un danger pour l'exploitation.

#### ARTICLE 2–6 Récupération de broyat sur la plateforme de déchets verts

La Communauté de communes propose aux usagers de récupérer gratuitement du broyat issu du broyage des déchets verts de la plateforme dédiée, dans la limite de 5m3 par mois.

#### **ARTICLE 2–7 Conditions tarifaires**

Les particuliers et les professionnels peuvent accéder à la déchetterie de Tourrettes et à celle de Bagnols-en-Forêt. Les apports effectués sur la déchetterie de Tourrettes et celle de Bagnols-en-Forêt s'additionnent, il n'y a pas de distinction par installation.

#### 2-7-1 Conditions tarifaires pour les particuliers

Le dépôt des déchets est gratuit jusqu'à un certain seuil pour chacun des flux suivants :

FLUX	SEUIL
Déchets verts	Gratuit jusqu'à 2 tonnes par an
Gravats propres et sales	Gratuit jusqu'à 2 tonnes par an
Autres apports de déchets	Gratuit jusqu'à 1 tonne par an

Au-delà, les apports seront facturés :

TARIF	FLUX	
60€/t	Déchets verts	
50€/t	Gravats propres et sales	
60€/t	Autres apports de déchets.	

Au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année le poids est remis à zéro.

#### 2-7-2 Conditions tarifaires pour les professionnels

L'accès à la déchetterie pour les professionnels est payant. Les tarifs sont indiqués dans le tableau cidessous:

	Professionnels du Pays de Fayences	Professionnels hors Pays de Fayence
Tarif déchets verts	100€/t	120€/t
Tarif autres apports de déchets	200€/t	210€/t

Au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année le poids est remis à zéro.

#### 2-7-3 Conditions tarifaires aux services communaux et intercommunaux

Chaque commune dispose d'un PASS DÉCHETS afin de contrôler les quantités apportées. L'accès aux déchetteries pour ces services est gratuit.

#### ARTICLE 2–8 Facturation et modalités de règlement

#### 2-8-1 Facturation

La facturation est établie mensuellement par le service déchets de la Communauté de communes du Pays de Fayence.

Les factures sont adressées à chaque usager concerné par voie postale et via le webusager.

#### 2-8-2 Modalités de règlement

Le règlement des factures s'effectue auprès du service déchets, soit :

Par chèque à l'ordre de la Régie déchets pays de Fayence

083-200004802-20250409-250409-37-DE

Par espèces, dans la limite de 300€, directement sur place au AMasé de tillésséçusiège de la Communauté de communes

Réception par le préfet : 14/04/2025 Publication: 15/04/2025

- Par virement bancaire
- Par carte bancaire au Mas de Tassy
- Via l'espace Webusager

Qu'ils soient par chèque ou par espèces, les règlements doivent être accompagnés du talon se trouvant en bas de la facture.

#### 2-8-3 Délai de paiement

Si le délai de paiement n'est pas respecté, la facture est transférée en impayé à la Trésorerie de l'Estérel à Fréjus. L'usager doit alors s'acquitter de sa facture auprès de la Trésorerie.

#### 2-8-4 Non-paiement

Les usagers ont 30 jours pour s'acquitter de leur facture.

En cas de non-paiement, le PASS DÉCHETS est désactivé et l'accès aux déchetteries est refusé.

## CHAPITRE 3 – LES AGENTS DE DÉCH

### ARTICLE 3-1 Le rôle et comportement des agents

Réception par le préfet : 14/04/2025 Publication : 15/04/2025

#### 3-1-1 Le rôle des agents

Les agents de déchetterie sont employés par la Communauté de communes. Ils ont l'autorisation et l'obligation de faire appliquer le présent règlement.

Les agents de déchetterie sont présents en permanence pendant les heures d'ouverture des installations. Leur rôle étant :

- D'assurer l'ouverture et la fermeture des installations,
- De contrôler l'accès des usagers à la déchetterie,
- D'orienter les usagers vers les bennes et les lieux de dépôts adaptés,
- D'aider les usagers à déposer leurs apports dans les meilleures conditions possibles en indiquant les caissons et les conteneurs appropriés pour chaque matériau,
- De refuser l'accès aux usagers non autorisés et aux usagers qui ne respectent pas les termes du présent règlement,
- De refuser si nécessaire les déchets non admis sur le site et d'informer le cas échéant des autres lieux de dépôts adéquats,
- De refuser les usagers si les bennes saturent et qu'il n'est pas prévu d'évacuation dans les heures qui suivent
- De réceptionner, différencier, trier et stocker les déchets dangereux des ménages,
- D'éviter toute pollution accidentelle,
- De faire respecter les règles de sûreté, d'hygiène et de sécurité par les usagers
- De faire le nécessaire pour assurer le bon fonctionnement du site,
- De veiller à la propreté et à l'entretien courant du site,
- D'assurer le recueil, le traitement et la transmission des données informatiques d'exploitation,
- D'enregistrer les plaintes et les réclamations des usagers.

#### 3-1-2 Interdictions

Il est strictement interdit au personnel d'accueil de :

- Se livrer au chiffonnage ou à toute transaction financière ou commerciale,
- Fumer sur l'ensemble de la déchetterie,
- Consommer, distribuer ou être sous l'influence de produits stupéfiants et/ou d'alcool sur le site,
- Descendre dans les bennes,
- Laver sur le site les véhicules.

04802-20250409-250409-37-DE

### ARTICLE 4 – LES USAGERS DE LA DÉC

### **ARTICLE 4-1 Rôle et comportement des usagers**

Réception par le préfet : 14/04/2025 Publication : 15/04/2025

#### 4.1.1 Le rôle des usagers

Il est recommandé de porter une tenue appropriée et notamment de porter des chaussures adaptées sur le site pour effectuer le déchargement en toute sécurité.

Les usagers doivent être en possession de leur PASS DÉCHETS.

Le déversement des déchets dans les bennes se fait sous l'entière responsabilité des usagers.

#### Les usagers doivent :

- Se renseigner sur les conditions d'accès et de dépôt,
- Se présenter à l'agent et respecter les contrôles d'accès,
- Avoir un comportement correct envers les agents de déchetterie et respecter les règles élémentaires de courtoisie,
- Respecter le présent règlement d'accès et les indications des agents de déchetterie,
- Trier ses déchets avant de les déposer dans les contenants mis à disposition,
- Quitter le site après le déchargement des déchets pour éviter l'encombrement du site,
- Respecter le Code de la Route et la signalétique sur le site et manœuvrer avec prudence,
- Respecter le matériel et les infrastructures du site,
- Couper le moteur durant le déchargement,
- Laisser le site aussi propre qu'avant son arrivée et au besoin effectuer un balayage.

En cas de saturation des bennes ou contenants, s'adresser à l'agent de déchetterie afin de savoir la démarche à suivre. Tout usager qui refuse d'effectuer le tri de ses déchets peut se voir interdire l'accès aux déchetteries.

#### **4-1.2 Interdictions**

#### Il est formellement interdit:

- De descendre dans les caissons,
- De fumer sur le site,
- De récupérer les déchets qui ont été déposés, sauf si les agents les y autorisent,
- De déposer tout déchet en limite extérieure de clôture,
- De pénétrer dans le local de stockage des déchets dangereux,
- De pénétrer, sans y être autorisé, dans le local de l'agent de déchetterie, sauf en cas de nécessité absolue,
- De manipuler les appareils (broyeur, tractopelle...),
- De benner directement dans les caissons,
- De déverser des déchets en dehors des caissons,
- D'accéder au bas de quai qui est réservé au service.

Les enfants doivent rester sous la responsabilité et la surveillance des parents.

Les animaux ne sont pas admis sur la déchetterie, sauf s'ils restent sous la responsabilité et dans le véhicule de leur maître.

# ARTICLE 5 – SÉCURITÉ ET PRÉVENTION DE 200004802-201250409-250409-37-DE

# ARTICLE 5-1 Consignes de sécurité pour la prévention de Publication par le préfet : 14/04/2025

#### 5.1.1 Circulation et stationnement

La circulation dans l'enceinte des déchetteries doit se faire dans le strict respect du code de la route et de la signalisation mise en place. La vitesse est limitée à 10km/h. Les piétons sont prioritaires sur les véhicules en circulation.

Les usagers sont tenus de respecter les sens de circulation indiqués et l'arrêt à l'entrée.

Il est demandé aux usagers d'arrêter le moteur de leur véhicule pendant le déchargement.

Les manœuvres automobiles au sein de la déchetterie se font sous l'entière responsabilité des usagers.

Le stationnement des véhicules des usagers n'est autorisé que sur les quais surélevés et les plateformes végétaux pour le déversement des déchets.

Les usagers doivent stationner en faisant en sorte de gêner le moins possible la circulation du site.

Hormis sur les plateformes de vidage prévues à cet effet, le stationnement des véhicules : automobiles, remorques et autres, est interdit sur le site.

Une fois le déchargement effectué les usagers doivent libérer les plateformes afin d'éviter leur encombrement.

#### 5.1.2 Risques de chute

Une attention toute particulière est portée au risque de chute depuis le haut de quai de déchargement sur le bas de quai.

Il est impératif de respecter les gardes corps mis en place le long des quais et de ne pas les escalader, et de prendre les dispositions nécessaires pour effectuer la vidange en toute sécurité.

L'usager doit décharger lui-même ses matériaux en faisant particulièrement attention à éviter les chutes de plain-pied et en suivant les instructions de l'agent de déchetterie, la signalisation et dans le respect des infrastructures de sécurité mises en place conformément aux normes en vigueur. Il est donc strictement interdit de benner directement dans les conteneurs ou de rentrer dans les bennes.

#### 5.1.3 Risques d'incendie

Tout allumage de feu est interdit, il est donc interdit de fumer dans tout l'ensemble de la déchetterie. Le dépôt des déchets incandescents (cendre, charbon de bois...) est interdit.

En cas d'incendie, l'agent de déchetterie est chargé :

- De donner l'alerte en appelant les pompiers,
- D'organiser l'évacuation du site,
- D'utiliser les extincteurs, R.I.A. et bornes à incendie présents sur le site.

Dans le cas échéant d'une impossibilité d'agir de la part de l'agent de déchetterie, l'usager peut accéder au local de l'agent de déchetterie pour appeler les pompiers

#### 5.1.4 Risques liés au broyage des déchets verts

Les usagers ne doivent pas s'approcher des dispositifs de broyage et de chargement si ceux-ci sont en fonctionnement.

#### 5.1.5 Risques liés aux manœuvres des engins de compaction

Les usagers ne doivent pas déposer de déchets dans les caissons où les engins de compaction sont en fonctionnement.

ARTICLE 5.2 – Fermeture exceptionnelle des installations 083-200004802-20250409-250409-37-DE

Accusé certifié exécutoire

En cas d'intempéries graves, de désordres ou de situations l'exigeant, la communes peut prendre la décision d'en interdire l'accès, y compris sans préavis. Cetि भिर्मिक्षित विशेषी/विक्रियार्थि par écrit, sera apposée à l'entrée du site.

#### ARTICLE 5.3 – Surveillance du site : la vidéoprotection

Les déchetteries sont placées sous vidéoprotection de jour comme de nuit afin d'assurer la sécurité des agents, des usagers et des biens.

Les images sont conservées temporairement. Elles pourront être transmises aux services de gendarmerie et pourront être utilisées en cas d'infraction au présent règlement à des fins de poursuites.

Toute personne peut accéder aux enregistrements la concernant, la demande doit être adressée à la Communauté de communes.

Le système de vidéoprotection est soumis aux dispositions réglementaires de la loi du 1<sup>er</sup> janvier 1995, la loi du 6 janvier 1978 et le décret du 17 octobre 1996.

# CHAPITRE 6 – RESPONSABILITÉ

### ARTICLE 6-1 Responsabilité des usagers envers les biens et les personnes

L'usager est responsable des dommages et des dégradations qu'il peut provoquer aux biens et aux personnes sur les déchetteries.

La Communauté de communes du Pays de Fayence décline toute responsabilité quant aux casses, pertes et vols d'objets personnels survenant dans l'enceinte des déchetteries.

La Communauté de communes du Pays de Fayence n'est pas responsable en cas d'accidents de circulation, les règles du Code de la route s'appliquant.

Pour toute dégradation involontaire aux installations de la déchetterie par un usager, il sera établi un constat amiable, signé par les deux parties, dont un exemplaire sera remis à la Communauté de communes du Pays de Fayence.

Pour tout accident matériel, l'agent d'exploitation devra remplir le carnet d'accident

### ARTICLE 6.2. Mesures à prendre en cas d'accident corporel

Les déchetteries sont équipées d'une trousse ou d'une armoire à pharmacie contenant les produits et matériels utiles aux premiers soins et située bien en évidence dans le local de l'agent de déchetterie.

La personne habilitée à prendre les mesures nécessaires en cas d'accident des usagers est l'agent de déchetterie.

En cas d'impossibilité d'intervention de cet agent ou en cas de blessure de l'agent de déchetterie nécessitant des soins médicaux urgents, contacter à partir du téléphone fixe de la déchetterie le 18 pour les pompiers et le 15 pour le SAMU (112 à partir d'un téléphone mobile). Pour tout accident corporel, l'agent d'exploitation devra remplir le carnet d'accident.

#### **CHAPITRE 7 – INFRACTIONS ET SAI**

#### **ARTICLE 7-1 Infractions et sanctions**

Réception par le préfet : 14/04/2025 Publication : 15/04/2025

Toute action entravant le bon fonctionnement de la déchetterie ou contrevenant au présent règlement pourra faire l'objet de pousuite conformément aux lois et règlements en vigueur. Pourront notamment faire l'objet de poursuites :

- Tout apport de déchets interdits,
- Toute action de chiffonage dans les conteneurs situés à l'intérieur de la déchetterie,
- Toute action qui, d'une manière générale, vise à entraver le bon fonctionnement de la déchetterie,
- Toute intrusion dans la déchetterie en dehors des horaires d'ouverture,
- Tous dépôts sauvages de déchets,
- Tes menaces ou violences envers les agents de déchetterie.

# CHAPITRE 8 – APPLICATION ET TRANSMISSION DU PRESENT REGLEMENT

#### **ARTICLE 8-1 Application**

Le présent règlement entre en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2025, suite à l'approbation par délibération du Conseil communautaire et arrêté du Président de la CCPF. Le présent règlement sera transmis au représentant de l'Etat dans le Département.

Tout règlement de déchetterie antérieur est de ce fait abrogé à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2025.

#### **ARTICLE 8-2 Modification**

Les modifications du présent règlement peuvent être décidées par la collectivité et adoptées selon la même procédure que celle suivie pour le présent règlement.

#### **ARTICLE 8-3 Exécution**

Le Président et les agents de la Communauté de communes du Pays de Fayence, les Maires des communes membres et l'ensemble des forces de l'ordre disposant d'un pouvoir de police sont, chacun en ce qui le concerne, chargés de l'exécution du présent règlement.

#### **ARTICLE 8-4 Litiges**

Pour tout litige au sujet du service des déchetteries ou de la plateforme, les usagers sont invités à s'adresser par courrier à :

Communauté de Communes du Pays de Fayence
Mas de Tassy
1849 RD 19
CS 80106
83440 TOURRETTES

Tout litige pourra faire l'objet d'une tentative de conciliation entre les parties. Dans le cas où elle n'aboutirait pas, les litiges seront du ressort du Tribunal Administratif de Toulon.

#### **ARTICLE 8-5 Affichage**

Le règlement sera affiché en déchetterie sur les panneaux prévus à cet effet. Il est également consultable au siège de la Communauté de communes du Pays de Fayence et sur le site internet de la Communauté de communes https://www.cc-paysdefayence.fr/.

083-200004802-20250409-250409-38-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2025 Publication : 15/04/2025

#### REPUBLIQUE FRANCAISE - Département du Var

#### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE FAYENCE

 En exercice
 30
 SÉANCE DU MERCREDI 09 AVRIL 2025 À 18h00

 Présents
 21
 Secrétaire de séance : Elisabeth MENUT

 Pouvoirs
 6
 DCC n° 250409/38
 Date de convocation : 02-04-2025

 Absents
 3

 Suffrages exprimés
 27

Se sont réunis les membres du conseil communautaire sous la présidence de René UGO :

<u>Présents</u>: René UGO, Camille BOUGE, Marco ORFÉO, Michel RAYNAUD, Maryvonne BLANC, Elisabeth MENUT, Patrice DUMESNY, Marie-Josée MANKAÏ, Brigitte CAUVY, Myriam ROBBE, Nicolas MARTEL, Jean-Yves HUET, Ophélie LEFEBVRE, Christian THEODOSE, Patrick de CLARENS, Julien AUGIER, René BOUCHARD, Daniel MARIN, Michel REZK, François CAVALLIER. Christian COULON

Absents excusés: Bernard HENRY (pouvoir à O. LEFEBVRE), Claudette MARIET (pouvoir P. de CLARENS), Jérôme SAILLET (pouvoir à M. ORFEO), Michèle PERRET (pouvoir à P. DUMESNY), Laurence BERNARD (pouvoir à J-Y. HUET), Aurélie COURANT (pouvoir à F. CAVALLIER), Loïs FAUR, Coraline ALEXANDRE, Philippe DURAND-TERRASSON

#### TARIFS DE LA RÉGIE DE RECETTES DU SERVICE DÉCHETS POUR L'ANNÉE 2025

Le Vice-Président en charge des déchets expose :

Pour l'année 2025, les tarifs de la régie de recette sont modifiés en ce qui concerne les apports des professionnels en déchetterie afin de générer des recettes supplémentaires dans l'intérêt des usagers particuliers du service.

Les tarifs proposés aux professionnels dans les deux déchetteries du Pays de Fayence sont en effet bien inférieurs à ceux proposés par les territoires alentours. Ces différences tarifaires ont pour effet d'attirer sur nos sites des tonnages plus importants issus de notre territoire et d'ailleurs.

Aussi afin de générer des recettes supplémentaires et de réduire les différences avec les territoires alentours il est proposé d'augmenter des tarifs des professionnels du territoire et hors territoire à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2025.

Les autres tarifs de la déchetterie demeurent inchangés mais sont rappelés dans la présente délibération afin de garantir une meilleure lisibilité pour les usagers.

#### Déchetteries

- o Ouverture d'un compte déchetterie pour les professionnels : 10€
- o Perte d'un badge de déchetterie : 5€
- o Conditions tarifaires d'apport en déchetterie pour les particuliers :
  - 60€/t de déchets verts au-delà de 2 tonnes d'apport par an
  - \$50€/t de gravats au-delà de 2 tonnes d'apport par an
  - 60€/t d'autres apports au-delà de 1 tonne d'apport par an
- Conditions tarifaires d'apport en déchetterie pour les professionnels du Pays de Fayence :

#### Jusqu'au 31 août 2025 :

- 60€/t de déchets verts
- 45€/t d'autres apports

#### A compter du 1er septembre 2025 :

- 100€/t de déchets verts
- 200€/t d'autres apports
- o Conditions tarifaires d'apport en déchetterie pour les professionnels hors Pays de Fayence:

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens» accessible par le site internet www.telerecours.fr

083-200004802-20250409-250409-38-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2025 Publication : 15/04/2025

Jusqu'au 31 août 2025:

- 80€/t de déchets verts
- 55€/t d'autres apports

A compter du 1<sup>er</sup> septembre 2025 :

- 120€/t de déchets verts
- 210€/t d'autres apports

#### Broyage à domicile

Un forfait d'intervention est appliqué comprenant le déplacement, l'installation, le repli et le broyage

o Forfait 1h (environ 5m3): 30€ si uniquement broyage

60 € si broyage et évacuation du broyat

o Forfait 1h30 (environ 7,5m3) : 45€ si uniquement broyage

90 € si broyage et évacuation du broyat

o Forfait 2h (environ 10m3) : 60€ si uniquement broyage

120 € si broyage et évacuation du broyat

#### Composteur

Composteur de 120L : 10€Composteur de 400L : 15€

#### Redevance spéciale

La formule de calcul applicable aux redevables est la suivante :

[[(Volume conteneurs x nb conteneurs x fréquence hebdo) - 3000] x nb semaines d'activité] x tarif/litre avec un coût au litre de 0,0429€

#### Famille 0 Déchets

Dans le cadre des Familles 0 Déchet, un peson connecté est mis à disposition des familles. En cas de non-restitution, il sera facturé 39€

#### Badge accès service déchets :

o Badge ou porte-clé perdu : 5€

#### LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

ENTENDU cet exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ (2 ABSTENTIONS : M. ORFEO – J. SAILLET) :

- **APPROUVE** les tarifs de la régie de recettes du service déchets pour l'année 2025 applicables dès la présente délibération exécutoire

Elisabeth MENUT Secrétaire de séance Tourrettes, le 14 avril 2025

René UGO Président

083-200004802-20250409-250409-39-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2025 Publication : 15/04/2025

REPUBLIQUE FRANCAISE - Département du Var

#### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE FAYENCE

En exercice 30
Présents 21
Secrétaire de séance : Elisabeth MENUT
Pouvoirs 6
Absents 3
Suffrages exprimés 27
SEANCE DU MERCREDI 09 AVRIL 2025 À 18h00
Secrétaire de séance : Elisabeth MENUT
DCC n° 250409/39
Date de convocation : 02-04-2025

Se sont réunis les membres du conseil communautaire sous la présidence de René UGO :

<u>Présents</u>: René UGO, Camille BOUGE, Marco ORFÉO, Michel RAYNAUD, Maryvonne BLANC, Elisabeth MENUT, Patrice DUMESNY, Marie-Josée MANKAÏ, Brigitte CAUVY, Myriam ROBBE, Nicolas MARTEL, Jean-Yves HUET, Ophélie LEFEBVRE, Christian THEODOSE, Patrick de CLARENS, Julien AUGIER, René BOUCHARD, Daniel MARIN, Michel REZK, François CAVALLIER, Christian COULON

<u>Absents excusés</u>: Bernard HENRY (pouvoir à O. LEFEBVRE), Claudette MARIET (pouvoir P. de CLARENS), Jérôme SAILLET (pouvoir à M. ORFEO), Michèle PERRET (pouvoir à P. DUMESNY), Laurence BERNARD (pourvoir à J-Y. HUET), Aurélie COURANT (pouvoir à F. CAVALLIER), Loïs FAUR, Coraline ALEXANDRE, Philippe DURAND-TERRASSON

# DEMANDE D'AIDE À LA RÉGION POUR L'ACCOMPAGNEMENT À LA MISE EN PLACE DE LA REDEVANCE INCITATIVE

Par délibération en date du 8 décembre 2020, le Conseil Communautaire a acté le passage de la TEOM vers la redevance incitative.

La Communauté de communes a conclu un contrat « Nos Territoire d'abord » avec la Région Sud afin d'être accompagné financièrement sur différents projets d'intérêt public.

Le contrat « Nos territoires d'abord » est structuré autour de six priorités. En ce qui concerne la priorité « gestion et valorisation des déchets », celle-ci bénéficie, en appui des Contrats d'Objectifs Déchets signés entre la Région et la collectivité, d'un montant de 300 000€ de subventions.

Elle se décompose en deux lignes :

- 249 050€ d'aide dans le cadre de l'acquisition et de l'installation de matériel de pré-collecte pour les ordures ménagères nécessaire à la mise en place de la redevance incitative.
- 50 950€ d'aide dans le cadre de l'optimisation des tournées et l'acquisition de matériel de pré-collecte pour favoriser le tri à la source des emballages.

Cette aide étant inscrite dans le contrat « Nos territoires d'abord », le président propose de déposer un dossier de subvention pour un montant de 249 050€ selon le plan de financement suivant pour l'acquisition et l'installation de matériel de pré-collecte pour les ordures ménagères nécessaire à la mise en place de la redevance incitative :

Subvention Région (50 %)	249 050€
Autofinancement (50 %)	
TOTAL	498 100€

#### LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

#### ENTENDU cet exposé,

#### APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À LA MAJORITÉ (2 VOIX CONTRE : M. ORFEO - J. SAILLET) :

- SOLLICITE auprès de la Région une participation financière de 249 050€ dans le cadre de l'acquisition et de l'installation de matériel de pré-collecte pour les ordures ménagères nécessaire à la mise en place de la redevance incitative.
- AUTORISE le Président à signer les documents afférents.

Elisabeth MENUT Secrétaire de séance Tourrettes, le 14 avril 2025

René UGC Président



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens» accessible par le site internet www.telerecours.fr

083-200004802-20250409-250409-40-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2025 Publication : 15/04/2025

#### REPUBLIQUE FRANCAISE - Département du Var

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE FAYENCE

 En exercice
 30
 SÉANCE DU MERCREDI 09 AVRIL 2025 À 18h00

 Présents
 21
 Secrétaire de séance : Elisabeth MENUT

 Pouvoirs
 6
 DCC n° 250409/40
 Date de convocation : 02-04-2025

 Absents
 3

 Suffrages exprimés
 27

Se sont réunis les membres du conseil communautaire sous la présidence de René UGO :

<u>Présents</u>: René UGO, Camille BOUGE, Marco ORFÉO, Michel RAYNAUD, Maryvonne BLANC, Elisabeth MENUT, Patrice DUMESNY, Marie-Josée MANKAÏ, Brigitte CAUVY, Myriam ROBBE, Nicolas MARTEL, Jean-Yves HUET, Ophélie LEFEBVRE, Christian THEODOSE, Patrick de CLARENS, Julien AUGIER, René BOUCHARD, Daniel MARIN, Michel REZK, François CAVALLIER, Christian COULON

<u>Absents excusés</u>: Bernard HENRY (pouvoir à O. LEFEBVRE), Claudette MARIET (pouvoir P. de CLARENS), Jérôme SAILLET (pouvoir à M. ORFEO), Michèle PERRET (pouvoir à P. DUMESNY), Laurence BERNARD (pourvoir à J-Y. HUET), Aurélie COURANT (pouvoir à F. CAVALLIER), Loïs FAUR, Coraline ALEXANDRE, Philippe DURAND-TERRASSON

#### DEMANDE D'AIDE À LA RÉGION POUR DEVELOPPER LA COLLECTE SELECTIVE ET OPTIMISER LES TOURNEES

Par délibération en date du 8 décembre 2020, le Conseil Communautaire a acté le passage de la TEOM vers la

redevance incitative.

La Communauté de communes a conclu un contrat « Nos Territoire d'abord » avec la Région Sud afin d'être

accompagné financièrement sur différents projets d'intérêt public.

Le contrat « Nos territoires d'abord » est structuré autour de six priorités. En ce qui concerne la priorité « gestion et valorisation des déchets », celle-ci bénéficie, en appui des Contrats d'Objectifs Déchets signés entre la Région et la collectivité, d'un montant de 300 000€ de subventions.

Elle se décompose en deux lignes :

- 249 050€ d'aide dans le cadre de l'acquisition et de l'installation de matériel de pré-collecte pour les ordures ménagères nécessaire à la mise en place de la redevance incitative.
- 50 950€ d'aide dans le cadre de l'optimisation des tournées et l'acquisition de matériel de pré-collecte pour favoriser le tri à la source des emballages.

Cette aide étant inscrite dans le contrat « Nos territoires d'abord », pour un montant de 50 950€, le président propose de déposer un dossier de subvention pour ce montant selon le plan de financement suivant, dans le cadre de l'optimisation des tournées et l'acquisition de matériel de pré-collecte pour favoriser le tri à la source des emballages :

Subvention Région (50 %)	50 950€
Autofinancement (50 %)	50 950€
ΤΟΤΔΙ	101 000€

#### LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

ENTENDU cet exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À LA MAJORITÉ (2 VOIX CONTRE : M. ORFEO - J. SAILLET) :

- **SOLLICITE** auprès de la Région une participation financière de 50 950€ pour l'optimisation des tournées et l'acquisition de matériel de pré-collecte pour favoriser le tri à la source des emballages.

- AUTORISE le Président à signer les documents afférents.

Elisabeth MENUT

Secrétaire de séance

Tourrettes, le 14 avril 2025

René UGC Président

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le tribunal administratif peut être

saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens» accessible par le site internet www.telerecours.fr

083-200004802-20250409-250409-41-DE

Accusé certifié exécutoire

Publication: 15/04/2025

Réception par le préfet : 14/04/2025

#### REPUBLIQUE FRANCAISE - Département du Var

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE FAYENCE

 En exercice
 30
 SÉANCE DU MERCREDI 09 AVRIL 2025 À 18h00

 Présents
 21
 Secrétaire de séance : Elisabeth MENUT

 Pouvoirs
 6
 DCC n° 250409/41
 Date de convocation : 02-04-2025

 Absents
 3

 Suffrages exprimés
 27

Se sont réunis les membres du conseil communautaire sous la présidence de René UGO :

<u>Présents</u>: René UGO, Camille BOUGE, Marco ORFÉO, Michel RAYNAUD, Maryvonne BLANC, Elisabeth MENUT, Patrice DUMESNY, Marie-Josée MANKAÏ, Brigitte CAUVY, Myriam ROBBE, Nicolas MARTEL, Jean-Yves HUET, Ophélie LEFEBVRE, Christian THEODOSE, Patrick de CLARENS, Julien AUGIER, René BOUCHARD, Daniel MARIN, Michel REZK, François CAVALLIER, Christian COULON

Absents excusés: Bernard HENRY (pouvoir à O. LEFEBVRE), Claudette MARIET (pouvoir P. de CLARENS), Jérôme SAILLET (pouvoir à M. ORFEO), Michèle PERRET (pouvoir à P. DUMESNY), Laurence BERNARD (pourvoir à J-Y. HUET), Aurélie COURANT (pouvoir à F. CAVALLIER), Loïs FAUR, Coraline ALEXANDRE, Philippe DURAND-TERRASSON

# APPROBATION D'UNE CONVENTION AVEC CITEO RELATIVE A LA LUTTE CONTRE LES DÉCHETS ABANDONNÉS DIFFUS

La loi du 10 février 2020, relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (AGEC) a transformé le système d'organisation des filières « responsabilité élargie du producteur » (REP), avec entre autres la création de nouvelles filières en vue d'agrandir la responsabilité des industriels.

C'est dans ce cadre qu'a été étendue la REP de la filière des emballages ménagers, dont l'éco-organisme agréé CITEO est titulaire, à la lutte contre les déchets abandonnés diffus. Elle cible la réduction des déchets abandonnés d'emballages ménagers sur l'espace public, ce qui relève du nettoiement de la voie publique.

CITEO propose de signer une convention de « soutien » dédiée à la lutte contre les déchets abandonnés diffus ayant pour objet de régir ses relations juridiques, techniques et financières avec lui.

Par cette convention, l'éco-organisme :

- S'engage à contribuer aux coûts optimisés de nettoiement des déchets abandonnés d'emballages ménagers diffus sur l'espace public ainsi qu'aux actions curatives et préventives menées par la Communauté de communes par le versement de soutiens financiers forfaitaires selon le nombre d'habitants établis selon un barème national.

En contrepartie, la Communauté de communes s'engage à :

- Formaliser un plan de lutte contre les déchets abandonnés issus des emballages ménagers (PLDA)
- Recenser et situer les hotspots qui sont des lieux de concentration de déchets abandonnés diffus.
- Faire valider les supports et actions de communication par CITEO préalablement à leur diffusion ou réalisation
- Restituer un bilan annuel à la fois des résultats et enseignements des actions de prévention et curatives mises en œuvre sous forme d'indicateurs, mais aussi de l'organisation et des charges du service en vue de suivre les effets du dispositif dans le temps.

Les recettes sont estimées à 63 266€ par an pour une période 2025 - 2027

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200004802-20250409-250409-41-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2025 Publication : 15/04/2025

#### LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

#### ENTENDU cet exposé,

#### APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À LA MAJORITÉ (2 VOIX CONTRE : M. ORFEO - J. SAILLET) :

Elisabeth MENUT

Secrétaire de séance

- **APPROUVE** la convention, ci-annexé, concernant la gestion des déchets abandonnées d'emballages ménagers diffus
- AUTORISE le Président à signer cette convention et tout document y afférent.

Tourrettes, le 14 avril 2025

René UGO

Président

Réception par le préfet : 14/04/2025 Publication: 15/04/2025

#### Projet de

# **Convention type** de lutte contre les Déchets abandonnés diffus

« Communes et groupements communaux »

# **OCAPEM**

#### Entre

#### [Dénomination de l'éco-organisme]

[Forme sociale] au capital de [montant] EUR, immatriculée sous le n°[...] au RCS de [ville] ayant son siège social au [adresse complète],

Représentée par [Civilité prénom et Nom], Directeur[rice] régional[e], dûment habilité[e] à l'effet des présentes,

Ci-après dénommée « L'Eco-organisme »,

D'une part,

Et

#### [Nom de la Collectivité ou de la Collectivité mandataire du Groupement]

dont le siège social est situé [...], enregistré au répertoire SIREN sous le n° [Numéro SIREN], représenté[e] par [...], en sa qualité de [...], dûment habilité[e] à l'effet des présentes,

Ci-après dénommée la « Collectivité »,

D'autre part,

Ci-après dénommées collectivement « Les Parties », et individuellement « la Partie »,

083-200004802-20250409-250409-41-DE

OCAPEM – Convention type de lutte contre les Déchets abandonnés diffus Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2025 Publication : 15/04/2025



Réception par le préfet : 14/04/2025 Publication : 15/04/2025

## Sommaire

A - Cadre general	5
PREAMBULE	5
Article 1 – Définitions	5
Article 2 – Objet de la Convention	5
Article 3 – Prise d'effet et durée	6
Article 4 – Eligibilité	
4.1 - Conditions générales d'éligibilité	6
4.2 - Conditions particulières d'éligibilité pour les Syndicats	7
Article 5 – Groupements et obligations de la Collectivité mandataire	
Article 6 - Collaboration des Parties	8
6.1 – Obligation de bonne foi et de diligence	
6.2 - Interlocuteurs respectifs	8
6.3 – Obligation d'information	9
Article 7 - Coexistence des éco-organismes	9
7.1 – Interdiction des doubles financements	9
7.2 - Délai de prévenance en cas de changement d'Eco-organisme :	9
Article 8 - Dématérialisation des relations contractuelles	9
Article 9 – Mise en signature	9
B - Mise en œuvre de la lutte contre les Déchets Abandonnés Diffus d'EM par la Co Groupement)	•
Article 10 – Informations de la Collectivité	10
Article 11 – Engagements pour lutter contre les Déchets abandonnés diffus	10
Article 12 – Suivi et contrôle	11
12.1 - Suivi des Actions	11
12.2 - Contrôle de la bonne exécution de la Convention	11
Article 13 – Communication autour de la mise en œuvre des Actions	11
C – Accompagnement proposé par l'Eco-organisme	12
Article 14 – Accompagnement financier fourni par l'Eco-organisme	12
14.1 - Détermination du soutien	12
14.2 – Conditions de versement du soutien	12

# OCAPEM – Convention type de lutte contre les Déchets abandonnés diffus Accusé certifié exécutoire

	rticle 15 – Accompagnement technique fourni par l'Eco-organisme	Publication: 15/04/2025	4/2025
	rticle 16 – Gestion des non-conformités		
	- Compléments juridiques		
A	rticle 17 – Précisions contractuelles		
	17.1 – Propriété intellectuelle		
	17.2 – Assurance et responsabilité		
	17.3 – Données à caractère personnel		
	17.4 – Confidentialité, transmission et utilisation des données		
	17.4.1 Principe		
	17.4.2 Exceptions		
	17.5 - Modification de la Convention		17
	17.5.1 – Modification de la Convention type de lutte contre les déchets à		
	17.5.2 – Modifications spécifiques à la Collectivité		
	17.5.2.1 – Modifications statutaires		
	17.5.2.2 – Autres modifications		
	17.6 – Résiliation de la Convention		19
	17.6.1 – Stipulations communes aux décisions de suspension et de rési		
	17.6.2 – Résiliation sans faute		19
	17.6.3 – Conséquences du terme contractuel		
Α	rticle 18 – Dispositions diverses		20
	18.1 – Invalidité partielle		20
	18.2 – Non-renonciation		20
	18.3 – Force majeure et autres circonstances exceptionnelles		21
	18.4 – Règlement des différends		21
Ε	- Annexes		22
	Annexe 1. Glossaire		22
Α	nnexes Différenciantes		22
	Annexe 2. Modalités de paiement et de déclaration		22
	Annexe 3. Actions de lutte contre les Déchets abandonnés diffus		22
	Annexe 4. Accompagnement spécifique de l'Eco-organisme		22
	Annexe 5 Détails des pièces techniques et données de suivi		22

083-200004802-20250409-250409-41-DE

OCAPEM – Convention type de lutte contre les Déchets abandonnés diffus Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2025 Publication : 15/04/2025



Réception par le préfet : 14/04/2025 Publication: 15/04/2025

# A - Cadre général

### **PREAMBULE**

L'Eco-organisme a été agréé pour permettre à ses adhérents de s'acquitter de leurs obligations légales et réglementaires en matière de déchets issus des emballages ménagers.

Le Cahier des charges d'agrément pour la Filière REP Emballages ménagers, imprimés papiers et papiers à usage graphique (« EMPG ») prévoit que l'Eco-organisme contribue aux coûts optimisés des opérations de Nettoiement des déchets abandonnés diffus des emballages ménagers (« EM ») et accompagne les collectivités et leurs Groupements dans la lutte contre les déchets abandonnés diffus d'EM.

La Collectivité est en charge des opérations de Nettoiement de déchets abandonnés diffus et de la propreté de l'espace public. Elle contracte en son nom propre ou en cas de Groupement, pour ses membres.

L'Eco-organisme et la Collectivité (ou le Groupement) entendent coopérer dans le cadre de la lutte contre les déchets abandonnés diffus d'EM.

Il a été exposé ce qui suit :

# Article 1 – Définitions

Pour l'application de la Convention, les termes correspondant aux notions définies par la législation, en particulier celles visées aux articles L. 541-1-1 et R. 543-43 et suivants, et R. 543-207 du code de l'environnement (définition d'emballages, d'emballages ménagers, papiers graphiques), ont le sens que leur donnent ces dispositions.

Les dénominations spécifiquement utilisées dans la Convention sont définies dans le Glossaire en Annexe 1.

# Article 2 - Objet de la Convention

La Convention a pour objet d'organiser la coopération de l'Eco-organisme et de la Collectivité ou de son Groupement au titre de la lutte contre les Déchets abandonnés diffus.

Elle organise d'abord les conditions dans lesquelles l'Eco-organisme contribue aux coûts des opérations de Nettoiement des Déchets abandonnés diffus issus d'EM, assurées par les collectivités territoriales et leurs groupements.

Elle a également pour objet de prévoir :

Les actions de diagnostic;

OCAPEM – Convention type de lutte contre les Déchets abandonnés diffus Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2025

- Les actions d'accompagnement pour permettre à la Collectivité (ou au Groupement) de déployer des Coûts optimisés des opérations de Nettoiement ;
- Les actions d'information, de communication et de sensibilisation pour prévenir les Déchets abandonnés diffus issus d'EM dans l'environnement que mène l'Eco-organisme en lien avec la Collectivité (ou le Groupement).

# Article 3 – Prise d'effet et durée

1.La Convention prend effet au premier jour du semestre de la date de signature par toutes les Parties.

Son terme est fixé au 31 décembre 2027.

2. Elle est tacitement reconduite pour une nouvelle période allant jusqu'au 31 décembre 20[XX = date de la fin de la prochaine période d'agrément] maximum, sauf dénonciation notifiée par lettre recommandée avec accusé réception par l'une des Parties à l'autre Partie avant le 1<sup>er</sup> octobre 2027.

La date de la notification est celle de la signature de l'avis de réception. Toutefois, lorsque l'avis de réception n'a pas été signé par son destinataire ou une personne munie d'un pouvoir à cet effet, la date de la notification est celle de la présentation de la lettre recommandée.

Cette reconduction est possible dans la mesure où les dispositions du Cahier des charges applicables en matière de lutte contre les Déchets abandonnés diffus restent identiques.

Le cas échéant, la présente Convention se substitue à la convention ayant un objet similaire précédemment signée entre les Parties.

# Article 4 – Eligibilité

# 4.1 - Conditions générales d'éligibilité

Sont éligibles à la présente Convention toute commune, tout établissement public de coopération intercommunal, ainsi que leur Groupement, qui respecte les conditions cumulatives suivantes :

- 1 Justifier d'une Population municipale égale ou supérieure à 1 500 habitants au sein du Périmètre sauf pour les communes touristiques ;
  - A titre dérogatoire, jusqu'au 31 décembre 2025, cette condition n'est pas applicable aux Collectivités de moins de 1 500 habitants qui bénéficiaient d'une convention ayant un objet similaire à la présente Convention ayant sa prise d'effet.
  - A compter du 1er janvier 2026, la Convention sera résiliée de plein droit au titre de l'inéligibilité de la Collectivité conformément à l'article 17.6 (Résiliation de la Convention) si elle ne justifie pas d'une Population municipale égale ou supérieure à 1 500 habitants au sein du Périmètre, et elle devra avoir rejoint un Groupement pour bénéficier des dispositifs de soutiens et d'accompagnement prévus par la présente Convention.
- 2 Justifier être en charge de tout ou partie du Nettoiement sur les Espaces publics de son territoire ;

OCAPEM – Convention type de lutte contre les Déchets abandonnés diffus

Réception par le préfet : 14/04/2025

- 3 Ne pas bénéficier d'une autre convention avec un éco-organisme rele<del>vant de la Filière REP EMPG</del> ayant pour objet la lutte contre les Déchets abandonnés diffus pour la période concernée pour tout ou partie du Périmètre;
- 4 Avoir transmis une délibération du maire/président autorisant la signature de la présente Convention.

Pour les communes, la condition supplémentaire suivante s'applique :

5. Ne pas être membre d'un établissement public de coopération intercommunal ayant d'ores et déjà conclus une convention avec un éco-organisme relevant de la Filière REP EMPG ayant pour objet la lutte contre les Déchets abandonnés diffus.

L'éligibilité de la Collectivité (ou du Groupement) est vérifiée par l'Eco-organisme préalablement à la signature de la Convention et peut être contrôlée à tout moment.

### 4.2 - Conditions particulières d'éligibilité pour les Syndicats

En sus des critères susvisés, les Syndicats sont éligibles à la Convention s'ils respectent les conditions cumulatives suivantes:

- Justifier de l'information, notamment dans la délibération des adhérents réalisant la salubrité publique des enjeux, des engagements et des soutiens liés à la Convention (par exemple une réunion publique, un webinar...);
- 2 Justifier de la redistribution de tout ou partie des soutiens à ses adhérents notamment dans la délibération de signature de la présente Convention;
- 3 Justifier d'Actions à mener de lutte contre les déchets abandonnés diffus impliquant l'ensemble des compétences territoriales (syndicats et salubrité publique des communes) concernées et validées par l'Eco-Organisme. Ces Actions sont précisées dans l'article 11 (Engagements pour lutter contre les Déchets abandonnés diffus) de la présente Convention.

L'éligibilité du Syndicat est vérifiée par l'Eco-organisme préalablement à la signature de la Convention, et peut être contrôlée à tout moment.

# Article 5 – Groupements et obligations de la Collectivité mandataire

1. En cas de Groupement pour la réalisation du Plan de lutte déchets abandonnés, une Collectivité est désignée comme mandataire par et pour les membres de son Groupement.

Avant signature de la Convention, la Collectivité transmet à l'Eco-organisme la liste des collectivités membres de son Groupement pour constituer son Périmètre, qu'elle renseigne sur la plateforme mise à disposition par l'Eco-organisme.

La liste des membres est modifiable via la plateforme, en cas d'évolution des membres du Groupement en cours de Convention. L'Eco-organisme prend en compte le nouveau Périmètre et ajuste en cohérence les soutiens, avec prise d'effet au premier jour du semestre suivant la prise d'effet de l'évolution.

2. La Collectivité, en tant que mandataire, est la seule interlocutrice de l'Eco-organisme.

083-200004802-20250409-250409-41-DE

OCAPEM – Convention type de lutte contre les Déchets abandonnés diffus

Réception par le préfet : 14/04/2025

A ce titre, la Collectivité mandataire est la seule à recevoir le soutien de l'Eco-organisme au titre de l'article 14 (Accompagnement financier fourni par l'Eco-organisme), et fait son affaire de reverser tout ou partie des sommes perçues aux membres de son Groupement.

- 3. La Collectivité mandataire s'assure que les membres du Groupement respectent les obligations relevant de la présente Convention, et en particulier celles issues des articles 11 (Engagements pour lutter contre les Déchets abandonnés et 12 (Suivi et contrôle).
- 4. Le non-respect des obligations du présent article est constitutif de manquement et entraine des sanctions au titre de l'article 16 (Gestion des non-conformités).

### Article 6 - Collaboration des Parties

### 6.1 – Obligation de bonne foi et de diligence

Les Parties exécutent de bonne foi et avec diligence les obligations qui résultent respectivement pour elles de la Convention.

Elles collaborent de la même manière et en tant que de besoin, afin d'assurer la parfaite exécution de cette dernière.

La Collectivité autorise l'Eco-organisme à transmettre les contacts et les noms des signataires de la Convention à des sociétés agréées pour d'autres filières REP qui seraient fondés à financer des opérations de Nettoiement.

### 6.2 - Interlocuteurs respectifs

Les Parties désignent en leur sein un interlocuteur "lutte contre les déchets abandonnés" pour l'exécution de la Convention. Elles échangent les coordonnées de leurs interlocuteurs respectifs, en particulier leurs adresses électroniques.

Pour ce faire, les Parties désignent, à la signature de la présente Convention, une personne chargée d'être Responsable « Lutte contre les Déchets Abandonnés » ou « LDA » au nom de la Collectivité (ou du Groupement). En cas de Groupement ce responsable doit être rattaché à la Collectivité signataire.

Le rôle du Responsable LDA de la Collectivité (ou du Groupement) sera a minima :

- D'être l'interlocuteur privilégié de l'Eco-organisme dans l'application de la Convention ;
- De veiller à la bonne application des dispositions de la Convention au sein de la Collectivité (ou du Groupement);
- D'animer la thématique « Lutte contre les déchets abandonnés » au sein de la Collectivité (ou du Groupement);
- De veiller à la coordination des parties prenantes pour lutter efficacement contre les Déchets abandonnés diffus sur le Périmètre de la Collectivité (ou du Groupement).

Chaque Partie informe l'autre de tout changement d'interlocuteur, préalablement au changement effectif.

OCAPEM – Convention type de lutte contre les Déchets abandonnés diffus Accusé certifié exécutoire

083-200004802-20250409-250409-41-DE

Réception par le préfet : 14/04/2025 Publication: 15/04/2025

### 6.3 – Obligation d'information

La Collectivité (ou le Groupement) a une obligation générale d'informer l'Eco-organisme de tout fait interne ou externe, affectant ou étant susceptible d'affecter la réalisation des Actions et/ou d'affecter son éligibilité au sens de l'article 4 (Eligibilité).

La Collectivité (ou le Groupement) s'engage en particulier à informer, sans délai, l'Eco-organisme :

- (i) des difficultés éventuellement rencontrées dans la mise en œuvre des Actions,
- (ii) en cas de modification de son Périmètre, son statut, sa composition et ses compétences en lien avec la Convention.

# Article 7 - Coexistence des éco-organismes

### 7.1 – Interdiction des doubles financements

La Collectivité ne peut percevoir deux fois des soutiens de la Filière REP EMPG pour un même périmètre et une même période. En ce sens, la Collectivité ne peut bénéficier du soutien et de l'accompagnement d'un seul Eco-organisme de la Filière au titre la lutte contre les Déchets abandonnés diffus, pour un Périmètre et la durée de la Convention.

### 7.2 - Délai de prévenance en cas de changement d'Eco-organisme :

Si la Collectivité (ou le Groupement) souhaite conventionner avec un autre éco-organisme pour la lutte contre les Déchets abandonnés diffus à l'issue du terme de la Convention, il lui appartient de notifier sa décision par lettre recommandée avec accusé réception avant le 30 septembre de l'année N pour un changement l'année N+1.

(La date de la notification est celle de la signature de l'avis de réception. Toutefois, lorsque l'avis de réception n'a pas été signé par son destinataire ou une personne munie d'un pouvoir à cet effet, la date de la notification est celle de la présentation de la lettre recommandée.

# Article 8 - Dématérialisation des relations contractuelles

Dans le cadre de l'exécution de la Convention, la signature, les déclarations, les facturations et la transmission de justificatifs sont dématérialisés entre la Collectivité (ou le Groupement) et l'Ecoorganisme, sauf précision contraire prévue par la Convention.

# Article 9 – Mise en signature

La Convention est signée au moyen d'un outil électronique approuvé par les Parties, par le représentant légal de la Collectivité (ou du Groupement) et de l'Eco-organisme, dûment habilité à signer la Convention.

OCAPEM – Convention type de lutte contre les Déchets abandonnés diffus Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2025 Publication: 15/04/2025

Les Parties s'engagent à recourir à un procédé fiable d'identification prés<del>entant un niveau de sécurité</del> satisfaisant.

Les Parties s'assurent de la véracité et de la conformité des informations inscrites à la Convention.

Chaque Partie est seule et pleinement responsable :

- De l'utilisation régulière et sécurisée des accès à l'outil électronique dont elle dispose ;
- De la vérification des informations avant la signature.

# B - Mise en œuvre de la lutte contre les Déchets Abandonnés Diffus d'EM par la Collectivité (ou le **Groupement)**

# Article 10 – Informations de la Collectivité

La Collectivité (ou le Groupement) transmet les pièces justificatives administratives nécessaires à la bonne exécution de la Convention et notamment au versement des soutiens, listées à l'Annexe 2 (Modalités de paiement).

La transmission par voie dématérialisée de ces pièces est réalisée selon les modalités visées à cette Annexe.

# Article 11 – Engagements pour lutter contre les Déchets abandonnés diffus

La Collectivité (ou le Groupement) s'engage à suivre les Actions indiquées ci-après, visant à prévenir et traiter les Déchets abandonnés diffus et à réaliser des opérations de Nettoiement dans son Périmètre.

La Collectivité (ou le Groupement) s'engage à mener les Actions détaillées dans l'Annexe 3 (Actions de lutte contre les Déchets abandonnés diffus) et comprenant notamment les Actions suivantes sur l'intégralité du Périmètre :

- o Pour les Collectivités ou Groupements de moins de 25 000 habitants : un questionnaire relatif aux problèmes de déchets abandonnés;
- Pour les Collectivités ou groupements de 25 000 habitants ou plus : un Plan de lutte contre les déchets abandonnés comprenant a minima des Actions de :
  - Pilotage
  - Prévention
  - Diagnostic

Ce diagnostic devra intégrer a minima les éléments suivants :

OCAPEM – Convention type de lutte contre les Déchets abandonnés diffus

Réception par le préfet : 14/04/2025 Publication: 15/04/2025

- Cartographie des Hotspots
- o Evaluation du sentiment de propreté
- Evaluation des coûts

### Article 12 – Suivi et contrôle

#### 12.1 - Suivi des Actions

La Collectivité (ou le Groupement) transmet à l'Eco-organisme les pièces techniques justificatives et les données de suivi relatives aux Actions menées.

Les Actions menées font en outre l'objet d'une déclaration annuelle des indicateurs de suivi (PLDA) conditionnant le versement des soutiens.

Ces éléments sont transmis selon les modalités prévues aux Annexes 3 (Actions de lutte contre les Déchets abandonnés diffus) et 5 (Détails des pièces techniques et données de suivi).

### 12.2 - Contrôle de la bonne exécution de la Convention

L'Eco-organisme peut procéder ou faire procéder à des contrôles sur pièces/ou sur place, afin de vérifier la bonne exécution des obligations nées de la Convention et particulièrement de la mise en œuvre des Actions.

Dans ce cadre, la Collectivité (ou le Groupement) s'engage à fournir à l'Eco-organisme les éléments sollicités au plus tard sous un mois suivant sa demande.

En cas de non-conformités relevées, l'Eco-organisme se réserve le droit de sanctionner la Collectivité dans les conditions prévues à l'article 16 (Gestion des non-conformités).

# Article 13 - Communication autour de la mise en œuvre des Actions

- 1. La Collectivité (ou le Groupement) et l'Eco-organisme coopèrent afin d'organiser une communication efficace sur la mise en œuvre des Actions.
- 2. A ce titre, la Collectivité (ou le Groupement) transmet tout projet de support de communication relatif à la mise en œuvre des Actions au minimum dix (10) jours ouvrés avant sa diffusion à l'Eco-organisme pour avis et acceptation. Le silence gardé par l'Eco-organisme à l'issue de ce délai vaut acceptation tacite de diffusion.
- 3. Pour toute action de communication liée aux Actions prévues par la Convention impliquant l'apposition du logo-type de l'Eco-organisme (exemple: support de sensibilisation), l'autorisation préalable et expresse de l'Eco-organisme est nécessaire.

Réception par le préfet : 14/04/2025 Publication: 15/04/2025

### Accompagnement proposé par organisme

### Article 14 – Accompagnement financier fourni par l'Ecoorganisme

### 14.1 - Détermination du soutien

L'Eco-organisme verse un soutien financier selon le barème suivant :

Typologie de milieu de la collectivité	Montant (€/habitant/an)
Urbain : commune dont la population est égale ou supérieure à 5 000 habitants permanents	3,2
Rural : commune dont la population est inférieure à 5 000 habitants permanents	0,9
Urbain dense : communes dont la population est égale ou supérieure à 50 000 habitants permanents	4,3
Touristique (hors urbain dense) : communes qui remplissent au moins l'un des critères suivants : - plus de 1,5 lit touristique par habitant ; - un taux de résidence secondaire supérieur à 50 % ; - au moins 10 commerces pour 1 000 habitants	3,5

Pour les collectivités des territoires d'Outre-mer concernées par l'application du quatrième alinéa de l'article L. 541-10-2 du code de l'environnement relatif à la majoration du barème, les barèmes de soutiens mentionnés au tableau précédant sont majorés en leur appliquant un coefficient multiplicateur de 1,7.

Le nombre d'habitants est calculé au regard des données INSEE N-1. Il est mis à jour chaque année pour le calcul des soutiens financiers dont bénéficie la Collectivité (ou le Groupement).

Les critères pour la commune dite "touristique" se basent sur la dernière année connue de la donnée INSEE.

### 14.2 - Conditions de versement du soutien

Les soutiens financiers sont versés à la Collectivité (ou au Groupement) sous réserve de la mise en œuvre des Actions prévues à l'article 11 (Engagements pour lutter contre les Déchets abandonnés diffus).

Réception par le préfet : 14/04/2025

Publication : 15/04/2025 Les modalités de versement des soutiens sont prévues à l'Annexe 2 (*Modalités de paiement et de* déclaration).

### Article 15 - Accompagnement technique fourni par l'Ecoorganisme

Additionnellement aux soutiens financiers, la Collectivité (ou le Groupement) bénéficie d'un soutien technique pour la lutte contre les Déchets abandonnés diffus, fourni par l'Eco-organisme et précisé en Annexe 4 (Accompagnement spécifique de l'Eco-organisme).

### Article 16 – Gestion des non-conformités

En cas de manquement grave de l'une des Parties à ses engagements contractuels, la présente Convention peut être résiliée à l'initiative de l'autre Partie, à l'expiration d'un délai d'un mois après envoi à la Partie défaillante d'une mise en demeure par lettre recommandée avec avis de réception demeurée sans effet (la date de réception faisant foi).

Si dans le cadre du suivi ou d'un contrôle, l'Eco-organisme constate un manquement de la Collectivité (ou du Groupement) aux obligations prévues par l'article 11 (Engagements pour lutter contre les Déchets abandonnés diffus), l'Eco-organisme adressera une mise en demeure par lettre recommandée avec avis de réception à la Collectivité ou au Groupement.

La Collectivité (ou le Groupement) dispose alors d'un délai de quarante (40) jours calendaires pour fournir:

- Tout élément justificatif pour démontrer le caractère infondé du manquement invoqué;
- Tout élément de nature à démontrer la régularisation du manquement invoqué.

A défaut de réponse sous ce délai, ou à défaut de transmission d'éléments probants tels que susvisés, l'Eco-organisme sera en droit, sans qu'aucune autre formalité ne soit nécessaire, de prendre tout ou partie des mesures suivantes :

- Suspendre le versement des soutiens financiers avec effet immédiat;
- o Émettre un titre de créance pour les soutiens indûment versés. Cette somme pourra donner lieu, à la discrétion de l'Eco-organisme, à remboursement ou à compensation avec un autre soutien dont bénéficie la Collectivité en contrat avec l'Eco-organisme ;
- o Résilier la Convention pour manquement contractuel conformément à l'article 17.6 (Résiliation de la Convention).

### D - Compléments juridiques

Réception par le préfet : 14/04/2025

### Publication : 15/04/2025

### Article 17 – Précisions contractuelles

### 17.1 – Propriété intellectuelle

L'Eco-Organisme peut exploiter et diffuser librement tous les Résultats issus de l'exécution de la Convention. La Collectivité (ou les Collectivités membres du Groupement) reconnait et accepte que la diffusion de bonnes pratiques par le biais d'outils de communication et de promotion utilisables autant par la Collectivité que par l'Eco-organisme et ses partenaires, notamment pour en faire bénéficier les autres Collectivités, constitue une condition essentielle et déterminante pour l'Eco-organisme. L'Eco-organisme peut notamment faire des reportages vidéo et/ou photo dans ce cadre.

La Collectivité (ou les Collectivités membres du Groupement) concède à l'Eco-organisme, à titre non-exclusif, au fur et à mesure de la réalisation des Résultats, tous les droits d'auteur qui y sont attachés, à savoir :

- le droit de reproduction, qui comprend le droit de les reproduire en nombre, en tout ou en partie, en tous formats et sur tous supports connus et inconnus à ce jour (notamment sur des brochures, documents de communication interne ou externe, presse, CD-Rom, DVD, Intranet, Internet, Extranet etc.) et par tous procédés de fixation matérielle connus ou inconnus à ce jour (notamment numériques, électroniques etc.);
- le droit de représentation, qui comprend le droit de les communiquer et de les diffuser ou de les faire communiquer et diffuser au public, directement ou indirectement, une ou plusieurs fois, en intégralité ou par extraits, par tous moyens connus ou inconnus à ce jour (notamment par projection publique lors de manifestations publiques ou événementielles, sur Internet, Intranet, Extranet, etc.);
- le droit d'adaptation, qui comprend, sous réserve du respect du droit moral des auteurs, le droit de procéder aux fins de reproduction et de représentation, en tout ou partie, à toute adaptation, adjonction, suppression ou changement d'un élément quelconque des Résultats et d'une manière générale, à toute modification, et le droit de reproduire ou représenter ces adaptations, ainsi que de les traduire en toutes langues.

La présente concession est consentie aux fins de l'exploitation par l'Eco-organisme à des fins d'étude, de diffusion, de communication et de promotion des appels à projets et des bonnes pratiques, pour toute la durée légale des droits d'auteur applicable à ce jour et dans l'avenir, en France et à l'étranger, et pour le monde entier.

L'Eco-organisme peut accorder aux autres sociétés de son groupe ou à ses partenaires éventuels (par exemple l'ADEME) toutes les autorisations nécessaires pour l'exploitation des Résultats, dans la limite des droits conférés par la Convention et dans les mêmes conditions que celles prévues au présent article.

Par application de l'alinéa 2 de l'article L. 131-4 du Code de la propriété intellectuelle, le montant des soutiens financiers définis à la Convention inclut la rémunération de la concession des droits prévue au présent article.

Si la Collectivité (ou le Groupement) devait utiliser des droits de propriété intellectuelle de tiers, il veille à obtenir auprès d'eux la concession desdits droits et/ou les autorisations nécessaires pour l'exploitation des Résultats par l'Eco-organisme.

Réception par le préfet : 14/04/2025 Publication: 15/04/2025

### 17.2 – Assurance et responsabilité

### Responsabilité et Garantie

1. Chaque Partie déclare détenir tous les droits, compétences légales ou réglementaires et autorisations nécessaires lui permettant de conclure la Convention et de mettre en œuvre les Actions.

Le cas échéant, la Collectivité (ou le Groupement) reconnait bénéficier des transferts de compétences nécessaires, des conventionnements, de la délégation ou encore du mandat nécessaire à l'exécution de la Convention de la part de ses collectivités membres.

2. Chaque Partie est responsable de la bonne exécution des obligations qui résultent pour elle de la Convention, ainsi que des dommages qu'elle pourrait causer à cette occasion à l'autre Partie et aux tiers, y compris lorsqu'elle recourt à des sous-traitants pour l'exécution de la Convention.

Chaque Partie s'engage dans ses relations avec les tiers auxquels elle recourt pour l'exécution de la Convention à prendre toutes les dispositions pour leur répercuter en miroir ses propres obligations contractuelles vis-à-vis de l'autre Partie.

3. Aucune Partie ne saurait être tenue pour responsable en cas de préjudice résultant des activités de l'autre Partie, ainsi que de la mise en œuvre des Actions, retard ou de non-réalisation de tout ou partie des Actions aux tords de l'autre Partie.

La Collectivité ou les membres du Groupement ne peuvent tenir l'Eco-organisme pour responsable de l'organisation du Groupement, de la répartition financière entre les membres, ou de sanctions appliquées au mandataire qui pourraient se répercuter sur les membres du Groupement en cas de manquement.

- 4. Chaque Partie garantit en conséquence l'autre Partie contre toute action, réclamation, allégation, revendication ou opposition de la part de tout tiers et relative à ses activités.
- 5. Les Parties s'accordent, dès la conclusion de la Convention, pour interpréter les recommandations ou avis qui pourraient être dispensés par l'Eco-organisme pour la mise en œuvre des Actions, comme insusceptibles en tant que tels d'engager sa responsabilité vis-à-vis de la Collectivité (ou du Groupement), non-plus que le non-succès des opérations de mise en place des avis et recommandations.
- 6. La Collectivité (ou le Groupement) garantit à l'Eco-organisme l'originalité ainsi que la libre et paisible exploitation des Résultats et garantit l'Eco-organisme contre tout recours ou action d'un tiers en lien avec les Résultats.
- 7. La présente clause survit au terme contractuel, quelle qu'en soit la cause, pendant cinq ans.

### **Assurance**

La Collectivité (ou les Collectivités membres du Groupement) s'engage à disposer de toutes les assurances et garanties nécessaires pour la prémunir contre les risques découlant des actions de lutte contre les Déchets abandonnés diffus, et notamment d'une police d'assurance souscrite auprès de compagnies d'assurance notoirement solvables couvrant les responsabilités et/ou les dommages de toute nature qui peuvent survenir à l'occasion des Actions. La Collectivité (ou les Collectivités membres du Groupement) renonce à recourir contre l'Eco-organisme et ses assureurs, et s'engage à obtenir la même renonciation de ses assureurs.

Réception par le préfet : 14/04/2025 Publication: 15/04/2025

### 17.3 – Données à caractère personnel

Chacune des Parties fait son affaire des obligations lui incombant au titre de la Réglementation Informatique et Libertés.

Chacune des Parties garantit l'autre Partie du respect des obligations légales et réglementaires lui incombant au titre de la protection des données à caractère personnel, sans préjudice des obligations qu'elles peuvent avoir l'une à l'égard de l'autre et de leur responsabilité envers les personnes concernées.

En application de la Réglementation Informatique et Libertés, les personnes physiques dont les noms sont utilisés par chacune des Parties peuvent faire l'objet d'un droit de questionnement, d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, de portabilité et d'opposition auprès de chaque Partie, à l'adresse de leur siège social respectif, à défaut de précisions particulières figurant sur les documents de collecte de données à caractère personnel.

### 17.4 - Confidentialité, transmission et utilisation des données

### 17.4.1 Principe

Les données et informations individuelles de la Collectivité, qui auront été transmises à l'Eco-organisme par la Collectivité (ou le Groupement) pour l'application de la présente Convention, et expressément identifiées comme confidentielles sont considérées comme des informations confidentielles au titre de la présente Convention (ci-après « Informations confidentielles »).

L'Eco-organisme s'engage à les traiter comme telles et à ne pas les utiliser à des fins autres que l'exécution de ses missions au titre du Cahier des charges.

La Collectivité (ou le Groupement) reste libre de les exploiter à sa convenance et de lever cette confidentialité pour permettre la publication de tout ou partie de ses données et informations individuelles.

Tant que la confidentialité n'est pas levée par la Collectivité (ou le Groupement), l'Eco-organisme s'engage à ne pas communiquer à des tiers des Informations confidentielles de la Collectivité autrement que sous une forme agrégée.

La présente clause survit au terme contractuel, quelle qu'en soit la cause, pendant cinq ans.

### 17.4.2 Exceptions

1. L'Eco-organisme peut néanmoins librement utiliser, diffuser et/ou publier ces données sous une forme agrégée, notamment pour communiquer dans le cadre d'informations régionales ou nationales. On entend par données sous une forme agrégée des données portant sur des indicateurs nationaux, régionaux ou départementaux et ne permettant pas d'identifier les données individuelles de la Collectivité.

OCAPEM – Convention type de lutte contre les Déchets abandonnés diffus Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2025 Publication: 15/04/2025

2. Par dérogation aux stipulations de l'article 17.4.1 (Exceptions), l'Eco-organisme peut transmettre à l'ADEME, dans le respect du secret industriel et commercial, les données et informations utiles à l'exercice des missions de cette dernière.

La transmission de ces données est subordonnée au respect, par l'ADEME, de la confidentialité des données et informations transmises.

- 3. Ne sont en tout état de cause pas considérées comme Informations Confidentielles toutes les informations échangées entre les Parties en vue de et pour l'exécution de la Convention pour lesquelles l'une ou l'autre des Parties peut apporter la preuve de l'un ou plusieurs des cas listés ci-après :
  - elles sont tombées dans le domaine public préalablement à leur divulgation ou après celleci, mais dans ce cas, en l'absence de toute faute de sa part ;
  - elles lui sont déjà connues avant leur obtention en provenance de la Partie Emettrice;
  - elles ont été reçues d'un tiers de manière licite et qu'elles ne sont pas couvertes par une obligation de confidentialité;
  - leur confidentialité a été levée par les Parties ;
  - elles sont le résultat de travaux et/ou d'une élaboration et/ou d'un développement internes entrepris indépendamment de bonne foi par le personnel de la Partie Réceptrice n'ayant pas eu accès à ces informations confidentielles;
  - leur utilisation et leur divulgation ont été autorisées par écrit par la Partie Émettrice ;
  - la loi, la réglementation applicable, ou une autorité administrative ou judiciaire obligerait à divulguer, y compris sous forme de mise à disposition du public. Dans le cas où la divulgation ne serait pas imposée par un texte à portée générale (loi ou règlement), la Partie réceptrice s'engage à informer la Partie émettrice de la divulgation concernée.

### 17.5 - Modification de la Convention

### 17.5.1 – Modification de la Convention type de lutte contre les déchets abandonnés diffus

En cas de modification du Cahier des charges ayant un impact sur la présente Convention, celle-ci est modifiée en conséquence. Ces nouvelles modalités contractuelles s'appliquent à la date prévue par l'arrêté modificatif ou, à défaut, au 1er janvier de l'année suivant sa publication.

Ces modifications contractuelles font l'objet d'un avenant dématérialisé.

Si la Collectivité (ou le Groupement) refuse tout ou partie des modifications proposées, elle doit en informer l'Eco-organisme, via l'espace dédié en ligne, dans un délai de deux mois à compter de la réception de l'avenant dématérialisé. La Convention peut alors être résiliée par l'une ou l'autre des Parties, avec effet à la date d'entrée en vigueur de l'avenant dématérialisé.

OCAPEM – Convention type de lutte contre les Déchets abandonnés diffus

Réception par le préfet : 14/04/2025 Publication : 15/04/2025

### 17.5.2 – Modifications spécifiques à la Collectivité

### 17.5.2.1 - Modifications statutaires

Les modifications statutaires sont les modifications concernant :

- le nom de la Collectivité;
- la structure juridique de la Collectivité;
- le Périmètre de la Collectivité (ou du Groupement);
- la compétence de la Collectivité (ou du Groupement) en matière de collecte et/ou traitement des déchets ménagers.

### a) Information de l'Eco-organisme

La Collectivité (ou du Groupement) informe l'Eco-organisme de toute modification statutaire via l'espace dématérialisé dédié, au plus tard le 31 décembre de l'année de prise d'effet de la modification statutaire. La Collectivité transmet, dans le même délai, la copie du ou des acte(s) modificatif(s) (arrêté(s) préfectoral(ux) et statuts) attestant de la modification.

### b) Prise d'effet aux fins de la présente Convention

Changement de nom, de structure juridique

Si l'Eco-organisme est informé avant le 31 décembre de l'année de prise d'effet de la modification statutaire, celle-ci est prise en compte, aux fins de la présente Convention :

- au 1er janvier de la même année si la modification prend effet un 1er janvier;
- le premier jour du trimestre civil suivant la prise d'effet de la modification, dans les autres cas.

Si l'Eco-organisme est informé après le 31 décembre de l'année de prise d'effet de la modification statutaire, celle-ci est prise en compte, aux fins de la présente Convention, au 1er janvier de l'année au cours de laquelle la Collectivité en a informé l'Eco-organisme.

### Changement de Périmètre et/ou de compétence

Si l'Eco-organisme est informé et reçoit la délibération avant le 31 mars (N+1) de l'année suivant la prise d'effet du changement de périmètre, celui-ci est pris en compte, aux fins de la présente Convention, au 1er janvier:

- de la même année (N) si le changement prend effet un 1er janvier N;
- de l'année suivante (N+1), dans les autres cas.

Si l'Eco-organisme est informé et reçoit la délibération après le 31 mars (N+1) de l'année suivant la prise d'effet du changement de périmètre, celui-ci est pris en compte, aux fins de la présente Convention, au 1er janvier de l'année au cours de laquelle la Collectivité en a informé l'Eco-organisme.

La modification du Périmètre ne donne pas lieu à un avenant.

Réception par le préfet : 14/04/2025 Publication: 15/04/2025

### c) Réception et actualisation

L'Eco-organisme accuse réception des modifications statutaires déclarées conformément au présent article en actualisant les données de la Collectivité sur l'espace dématérialisé dédié et en précisant la date de prise en compte de la modification aux fins de la présente Convention.

### 17.5.2.2 - Autres modifications

Toute autre modification des données spécifiques à la Collectivité (ou au Groupement) doit être déclarée sur l'espace dématérialisé dédié au plus tard le 31 décembre de l'année de prise d'effet de cette modification.

La modification ainsi déclarée est prise en compte, aux fins de la présente Convention, à compter du premier jour du trimestre civil au cours duquel intervient la modification.

L'Eco-organisme en accuse réception en actualisant les données de la Collectivité (ou du Groupement) sur l'espace dématérialisé dédié et en précisant la date de prise en compte de cette modification aux fins de la présente Convention.

### 17.6 – Résiliation de la Convention

### 17.6.1 - Stipulations communes aux décisions de suspension et de résiliation pour manquement

En cas de manguement de la part de l'une des Parties dans l'exécution de la Convention, l'autre Partie pourra décider de résilier la Convention, sous réserve du respect d'un préavis de trente (30) jours après l'envoi d'une mise en demeure par lettre recommandée avec avis de réception restée infructueuse, et ce sans préjudice des dommages et intérêts éventuels qu'elle serait susceptible de réclamer en réparation de son préjudice.

S'agissant particulièrement des manquements de la Collectivité (ou du Groupement) au titre des articles 11 (Engagements pour lutter contre les Déchets abandonnés diffus), et 12.1 (Suivi des Actions), outre ou indépendamment de la résiliation, ils pourront entraîner, sur décision de l'Eco-organisme, une suspension des soutiens prévus par la Convention, une révision de la participation financière de l'Ecoorganisme et/ou le remboursement des sommes déjà versées. La résiliation n'est pas un préalable à la prise de ces deux types de sanctions.

### 17.6.2 – Résiliation sans faute

### Dans les cas suivants:

- tout ou partie de l'agrément dont bénéficie l'Eco-organisme ne serait pas renouvelé à son profit ou en cas de retrait dudit agrément;
- la Collectivité (ou le Groupement) ne remplit plus les conditions d'éligibilité prévues à l'article 4 (Eligibilité);

Réception par le préfet : 14/04/2025 Publication ; 15/04/2025

la Collectivité (ou le Groupement) refuse la signature d'un avenant dématérialisé rendu nécessaire par une évolution du Cahier des charges ;

L'une ou l'autre des Parties peut résilier la Convention sans faute, ni préavis.

La décision de résiliation prise par l'une des Parties en application du présent article n'ouvre droit à aucune indemnisation au profit de l'autre Partie.

La Partie résiliante notifie son intention à l'autre Partie par lettre recommandée avec accusé de réception, précisant la date effective de résiliation. La date effective de résiliation ne peut être antérieure à l'événement motivant la résiliation.

Dans le cas où la résiliation de la Convention prend effet en cours d'année, le montant des soutiens financiers sera calculé au prorata temporis au regard de la date de résiliation.

### 17.6.3 – Conséquences du terme contractuel

Quelle que soit la cause de la cessation des relations contractuelles :

- Les sommes dues par l'une des Parties à l'autre Partie en exécution de la Convention, sans préjudice des stipulations particulières relatives à la sanction des manquements contractuels, demeurent dues;
- Les droits concédés à l'Eco-organisme tel que prévu à l'Article 17.1 (Propriété intellectuelle) cidessus, demeureront acquis à l'Eco-organisme;
- La Collectivité (ou le Groupement) remettra à l'Eco-organisme tous les éléments relatifs aux Résultats, achevés ou non, et chacune des Parties s'engage à restituer tous les documents qui auront pu lui être remis par l'autre Partie dans le cadre de la mise en œuvre des Actions, et ce dans un délai de dix (10) jours ouvrés suivant la fin de la Convention;
- Les données relatives aux Actions transmises par la Collectivité (ou le Groupement) en exécution de la Convention seront conservées par l'Eco-organisme. Les données personnelles le cas échéant échangées dans le cadre de la Convention relèvent du régime fixé à l'article 17.3 (Données à caractère personnel).

Les présentes stipulations sont également applicables en cas de fin normale de la Convention.

### Article 18 - Dispositions diverses

### 18.1 – Invalidité partielle

Si l'une des conditions ou clauses de la Convention devient invalide, illégale ou non exécutoire, pour quelle que cause que ce soit, cette invalidité, illégalité ou impossibilité d'exécution n'affectera pas les autres conditions et clauses de la Convention, et la Convention sera interprétée comme si cette condition ou clause n'en avait jamais fait partie. Dans la limite des dispositions légales, un accord reflétant l'intention originelle des Parties sera autant que possible substitué aux conditions et clauses devenues invalides ou non exécutoires.

083-200004802-20250409-250409-41-DE

Réception par le préfet : 14/04/2025 Publication : 15/04/2025

### 18.2 – Non-renonciation

Toute renonciation à l'une des dispositions de la Convention doit être faite par un écrit signé par les Parties. A défaut d'écrit, le fait, par l'une des Parties, de ne pas exiger l'exécution parfaite par une autre Partie de l'une de ses obligations, n'affectera en aucune façon le droit de demander ladite exécution à une date ultérieure et ne pourra donc être considéré comme une renonciation aux droits découlant desdites obligations, pas plus qu'il ne sera constitutif d'un quelconque droit acquis.

### 18.3 – Force majeure et autres circonstances exceptionnelles

L'inexécution d'une Partie à tout ou partie de ses obligations contractuelles ne sera pas considérée comme un manquement à ses obligations si cette inexécution est due à des circonstances exceptionnelles.

Relèvent des circonstances exceptionnelles :

- La force majeure, au sens de l'article 1218 du Code civil,
- Ainsi que tout évènement, même prévisible et résistible, de nature à déséquilibrer de manière substantielle l'économie de la Convention, c'est-à-dire, à rendre l'exécution de son obligation par la Partie affectée par la circonstance exceptionnelle, soit difficile, en ce qu'elle requiert la mise en place de mesures manifestement déraisonnables, soit manifestement trop onéreuse par rapport à l'économie de la présente Convention, en ce compris, mais sans s'y limiter, les évènements relevant des conditions de mise en œuvre du Cahier des Charges de la REP EMPG telle que la coordination entre écorganismes agréés de la filière REP EMPG, ou les évolutions brutales du marché dont dépend la Convention.

La Partie invoquant des circonstances exceptionnelles devra en aviser l'autre Partie par écrit et s'efforcer de réduire les incidences de ces circonstances exceptionnelles sur l'exécution de la Convention. L'inexécution contractuelle devra être limitée à la durée des effets des circonstances exceptionnelles sur la Convention.

L'autre Partie peut résilier sans faute, ni préavis, la Convention lorsque l'inexécution contractuelle excède une durée de deux mois. Elle notifie son intention par lettre recommandée avec accusé de réception, précisant la date effective de résiliation. Cette date est postérieure à celle à laquelle expire le délai de deux mois précité.

### 18.4 – Règlement des différends

La Convention est soumise au droit français, et exécutée en langue française.

Les Parties s'engagent, en cas de différend survenant entre elles portant sur l'interprétation, la formation, l'exécution ou la cessation de la Convention et préalablement à la saisine du juge compétent, à mettre en œuvre une procédure destinée à faciliter un règlement amiable le plus rapidement possible.

A défaut de règlement amiable dans un délai raisonnable, le différend pourra être porté devant la juridiction compétente du ressort de Paris.

Réception par le préfet : 14/04/2025 Publication: 15/04/2025

### E – Annexes

Annexe 1. Glossaire

### **Annexes Différenciantes**

Annexe 2. Modalités de paiement et de déclaration

Annexe 3. Actions de lutte contre les Déchets abandonnés diffus

Annexe 4. Accompagnement spécifique de l'Eco-organisme

Annexe 5. Détails des pièces techniques et données de suivi



Réception par le préfet : 14/04/2025 Publication: 15/04/2025

### **Annexe 1** GLOSSAIRE

Réception par le préfet : 14/04/2025 Publication: 15/04/2025

Aux termes spécifiques de la Convention, il convient d'entendre par :

- "Actions": la ou l'une des actions réalisées pour diminuer les déchets abandonnés sur l'espace public. Ces actions regroupent celles relatives au Nettoiement optimisé des Déchets abandonnés diffus à la charge de la Collectivité, définies dans le cadre de la présente Convention et/ou toute autre action visant à réduire la présence de ces déchets en prévenant le geste d'abandon au titre du paragraphe a) de l'article 5.3.2 du Cahier des Charges.
- " Agrément ": agrément de l'Eco-organisme au titre de la filière des emballages ménagers, imprimés papiers et papiers à usage graphique (EMPG). A la date de conclusion de la Convention, l'Agrément résulte de l'arrêté interministériel 27 décembre 2023.
- "Annexe(s)": une ou plusieurs des annexes constitutives de la Convention.
- " Article(s) ": un ou plusieurs des articles de la Convention.
- "Convention": la présente convention type unique, ses annexes et ses éventuels avenants.
- "Cahier des charges": cahier des charges de la filière des emballages ménagers, imprimés papiers et papiers à usage graphique en vigueur. A la date de conclusion de la Convention, le Cahier des Charges résulte de l'arrêté interministériel du 7 décembre 2023.
- "Collectivité": La commune ou l'établissement public de coopération intercommunale en charge du Nettoiement des Espaces publics et/ou naturels, signataire de la présente Convention avec l'Ecoorganisme.
- "Coûts optimisés des opérations de Nettoiement": les Opérations de Nettoiement dont les coûts présentent un optimum environnemental, économique et social :
  - Prévenir le geste d'abandon (actions de diagnostic, de sensibilisation et de communication pédagogique sur le geste d'abandon);
  - Apporter un service adapté au territoire (mode de nettoiement adapté, renforcement pendant les saisons touristiques, acceptation sociale pour la communication);
  - Assurer des conditions de travail satisfaisantes pour les opérations de Nettoiement et favoriser l'emploi;
  - Maîtriser les coûts au travers de choix organisationnels de nettoiement ;
  - Limiter les impacts environnementaux et sanitaires des déchets abandonnés diffus.
- "Dépôt illégal de déchets abandonnés": un amoncellement de déchets abandonnés dont la quantité totale estimée de déchets le composant excède le seuil fixé à l'article 2 du décret n° 2019-1176 du 14 novembre 2019 pris pour l'application du b du 1 octies et du 1 terdecies du II de l'article 266 sexies du code des douanes, pour les dépôts comprenant des déchets relevant de la responsabilité élargie du producteur;
- " Déchets abandonnés diffus ": Les déchets abandonnés, issus d'emballages ménagers (EM), ou déposés hors des espaces de collecte de manière éparse dans les Espaces publics et/ou les Espaces naturels, et qui de ce fait n'ont pu poursuivre leur acheminement dans le circuit conventionnel de gestion des déchets. Ils ne constituent pas un Dépôt illégal de déchets abandonnés ;

OCAPEM – Convention type de lutte contre les Déchets abandonnés diffus

Réception par le préfet : 14/04/2025

- "Eco-Organisme": Eco-organisme signataire de la Convention. Il est agréé par les pouvoirs publics en application de l'article R. 543-58 du code de l'environnement, en vue de la prise en charge, pour le compte de ses clients, de leurs déchets d'emballages ménagers conformément au Cahier des charges.
- " Espaces publics": Domaine public de la Collectivité affecté à l'usage direct du public n'accueillant aucune activité commerciale ou administrative. Les espaces publics comprennent :
  - Les espaces urbains : sites et espaces géographiques urbanisés ainsi que les secteurs occupés par une urbanisation diffuse pour lesquels la Collectivité assure des opérations de Nettoiement:
  - Les espaces naturels : les sites naturels faiblement aménagés et non aménagés (plages, rivages, berges, forêts, espaces naturels terrestres) pour lesquels la Collectivité assure des opérations de Nettoiement.
- "Groupement": L'ensemble constitué des collectivités et établissements publics éligibles regroupés pour optimiser les Opérations de Nettoiement sur un territoire étendu, représenté par un mandataire qui est signataire de la présente Convention et seul interlocuteur de l'Eco-organisme. Le mandataire et les membres du Groupement choisissent l'acte constitutif de ce Groupement ainsi que leurs modalités d'organisation (reversement du soutien, remonté des indicateurs de suivi etc).
- " Hotspots de déchets abandonnés " : zones de l'espace public considérées comme spécifiquement sujettes, de manière récurrente, à la présence de déchets abandonnés diffus et sur lesquelles les déchets abandonnés sont retrouvés :
  - soit accumulés, dès lors que le « tas » est constitué de plus 60 items d'emballages ménagers ou l'équivalent de 1 sac de 30L rempli d'emballages ménagers,
  - soit éparpillés, dès lors que plus de 60 items d'emballages ménagers sont retrouvés sur un tronçon de 100m linéaire.

Ces hotspots de déchets abandonnés peuvent être ciblés pour diverses Actions de prévention (diagnostic, analyse, communication, sensibilisation, contrôles) et de nettoiement.

- "Nettoiement": au sens de l'article R. 541-111 du code de l'environnement, le nettoiement correspond aux opérations de ramassage de déchets issus des déchets d'emballages ménagers, abandonnés ou déposés de manière diffuse dans les espaces publics, y compris naturels, en méconnaissance des prescriptions relatives à la gestion des déchets.
- Le Nettoiement peut être désigné en pratique à différentes terminologies, telle que propreté ou salubrité publique. Il peut être assuré au titre de différentes compétences statutaires (ex.: pouvoir de police du maire, propreté sur les voiries d'intérêt communautaire, ...).
- " Périmètre ": Territoire relevant du périmètre de la Collectivité (ou du Groupement) sur lequel la présente Convention est exécutée.
- "Plan de lutte contre les déchets abandonnés (PLDA)": plan constitué d'Actions que la Collectivité souhaite mettre en place sur son territoire pour diminuer dans le temps les déchets abandonnés, dont les emballages ménagers, sur l'espace public. Il se traduit par la mise en œuvre concertée d'Actions complémentaires, pérennes, allant du préventif au curatif, en passant par la mesure. C'est un outil de pilotage local, qui devrait conduire la Collectivité à coopérer avec les autres acteurs du territoire. Les Actions réalisées dans le cadre d'un PLDA font l'objet de bilans synthétiques définis en Annexe 5 (Détails des pièces techniques et données de suivi).
- " Population municipale (source INSEE) »: Population municipale entrant dans le Périmètre de la présente Convention, telle qu'issue des données démographiques de la Collectivité, issues des

OCAPEM – Convention type de lutte contre les Déchets abandonnés diffus Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2025

données INSEE. La population municipale prise en compte en année N est la Population municipale INSEE entrant en vigueur l'année N-1 lié au recensement de l'année N-4.

Année de soutien	2023	2024	2025
Données INSEE	2022	2023	2024
Recensement INSEE	2019	2020	2021

<sup>&</sup>quot; Résultats ": résultats, livrables, enseignements, données de toutes natures, chiffres, statistiques, connaissances, rapports, supports de communication, photos, vidéos, plans, schémas, croquis, procédés, concepts, études et méthodes de tous types issus de l'exécution de la Convention et sur tous types de supports que ce soit.

<sup>&</sup>quot; Syndicat ": syndicat intercommunal ou syndicat mixte au sens du code général des collectivités territoriales, s'étant vu transférer par ses membres les compétences de collecte et/ou de traitement des déchets ménagers.

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2025 Publication : 15/04/2025

REPUBLIQUE FRANCAISE - Département du Var

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE FAYENCE

En exercice 30
Présents 21
Secrétaire de séance : Elisabeth MENUT
Pouvoirs 6
DCC n° 250409/42
Absents 3
Suffrages exprimés 27
SÉANCE DU MERCREDI 09 AVRIL 2025 À 18h00
Secrétaire de séance : Elisabeth MENUT
Date de convocation : 02-04-2025

Se sont réunis les membres du conseil communautaire sous la présidence de René UGO :

<u>Présents</u>: René UGO, Camille BOUGE, Marco ORFÉO, Michel RAYNAUD, Maryvonne BLANC, Elisabeth MENUT, Patrice DUMESNY, Marie-Josée MANKAÏ, Brigitte CAUVY, Myriam ROBBE, Nicolas MARTEL, Jean-Yves HUET, Ophélie LEFEBVRE, Christian THEODOSE, Patrick de CLARENS, Julien AUGIER, René BOUCHARD, Daniel MARIN, Michel REZK, François CAVALLIER, Christian COULON

<u>Absents excusés</u>: Bernard HENRY (pouvoir à O. LEFEBVRE), Claudette MARIET (pouvoir P. de CLARENS), Jérôme SAILLET (pouvoir à M. ORFEO), Michèle PERRET (pouvoir à P. DUMESNY), Laurence BERNARD (pourvoir à J-Y. HUET), Aurélie COURANT (pouvoir à F. CAVALLIER), Loïs FAUR, Coraline ALEXANDRE, Philippe DURAND-TERRASSON

### OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL DU PAYS DE FAYENCE : RAPPORT D'ACTIVITÉ 2024

Conformément à l'article L. 133-8 du Code du Tourisme, le Président présente au conseil communautaire le rapport d'activité de l'Office de Tourisme Intercommunal du Pays de Fayence (OTIPF) pour l'année 2024. Ce rapport a été approuvé par les membres du Comité de direction le 18 mars 2025.

### LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU l'article L.133-8 du Code du Tourisme,

**CONSIDÉRANT** que l'Office de Tourisme Intercommunal du Pays de Fayence (OTIPF) a transmis à la C.C.P.F. son rapport d'activité relatif à l'exercice 2024,

### ENTENDU cet exposé,

### APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ:

• PREND ACTE de la présentation du rapport d'activité 2024 de l'OTIPF.

Elisabeth MENUT Secrétaire de séance Tourrettes, le 14 avril 2025

René UGO Président

### Office de tourisme intercommunal du Pays de Fayence

Établissement public industriel et commercial

Publication: 15/04/2025

### Délibération : Vote du rapport d'activité 2024

Membres en exercice: 21 Délibération n°

Présents: 17 (13 titulaires – 4 suppléants)

2025-03-18/01 Votants: 15 (13 titulaires – 2 suppléants – 0 pouvoirs)

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit mars, à dix-sept heures, le Comité de direction de l'Office de tourisme intercommunal du Pays de Fayence s'est réuni dans la Chapelle des Pénitents Blancs à Mons.

<u>Titulaires présents</u> : Camille BOUGE, Mylène CHRISTINE, Jean-François GOMBAULT, Serge LEIBOVITZ, Marie-Josée MANKAÏ, Claudette MARIET, Bernard MONTAGNE, Alain MOURGUES, Myriam ROBBE, Patrick ROUVERAND, René UGO, Bernard VIAL, Rupert WATTS.

<u>Titulaires excusés</u> : Rose ALLONGUE, Eric BRUNEL, Sylvie FIORUCCI, Michel FLEURY, Michèle PERRET

Suppléants présents avec droit de vote : Régine GRONDIN, Jean-Michel MOUTARD.

Suppléants présents invités : Jacques LEFORESTIER, Elisabeth MENUT

Suppléants excusés: Cynthia AIME-SFILIO, , Nicolas MARTEL, Valérie BACCOFIN

### Pouvoirs:

Directeur de l'Office de Tourisme Intercommunal avec voix consultative : Xavier BOUNIOL.

Invitées : Cécile ROIRON.

- Vu le code du tourisme, notamment les articles L133-4, L133-6, L133-7, R133-13 à 17,
- Vu la délibération de la Communauté de communes n°20150630/01 en date du 30 juin 2015 intégrant la compétence « promotion du tourisme » dans les statuts de la Communauté de communes en application de loi NOTRe;
- Vu la délibération n°160628/3 portant création de l'Office de tourisme intercommunal du Pays de Fayence par la Communauté de communes du Pays de Fayence ;
- Vu la délibération n°2016-10-6/1 approuvant les statuts de l'office de tourisme intercommunal et la délibération n°2024-12-16/03 approuvant la modification des statuts de l'EPIC Office de Tourisme Intercommunal du Pays de Fayence
- Vu la délibération n°2021-01-25/1 approuvant la convention d'objectifs entre la Communauté des communes du Pays de Fayence et l'Office de Tourisme Intercommunal du Pays de Fayence pour la période du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2023, la délibération n°2022-06-22/02 approuvant son avenant n°1, la délibération n°2024-02-22/05 approuvant son avenant n°2 et la délibération 2024-12-16/04 approuvant son avenant n°3;
- Vu la délibération n°2022-05-10/3 renouvelant Xavier BOUNIOL directeur de l'OTIPF;

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 083-200004802-20250409-250409-42-1-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/04/2025 Publication : 15/04/2025

### Délibération n° 2025-03-18/01

Le Président et le directeur présentent le rapport d'activité de l'Office de Tourisme Intercommunal du Pays de Fayence (OTIPF) de l'année 2024. Ce rapport liste l'ensemble des actions réalisées dans chacune des missions attribuées à l'Office de Tourisme Intercommunal du Pays de Fayence. Un dossier de 44 pages a été remis à chaque membre du comité de direction et l'équipe de l'OTIPF a fait une présentation des principales actions réalisées en 2024.

Ce rapport d'activité sera présenté au Conseil Communautaire de la Communauté de communes du Pays de Fayence.

Considérant que Monsieur le Président a soumis aux membres du Comité de direction le rapport d'activité pour l'exercice 2024.

Le Comité de Direction,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

Approuve le rapport d'activité 2024 de l'Office de Tourisme Intercommunal du Pays de Fayence

OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL DU PAYS DE FAYENCE

 BU PAYS DE PAYENCE

 Siège sindal
 Place Léon Roux - centre village -83440 FAYENCE

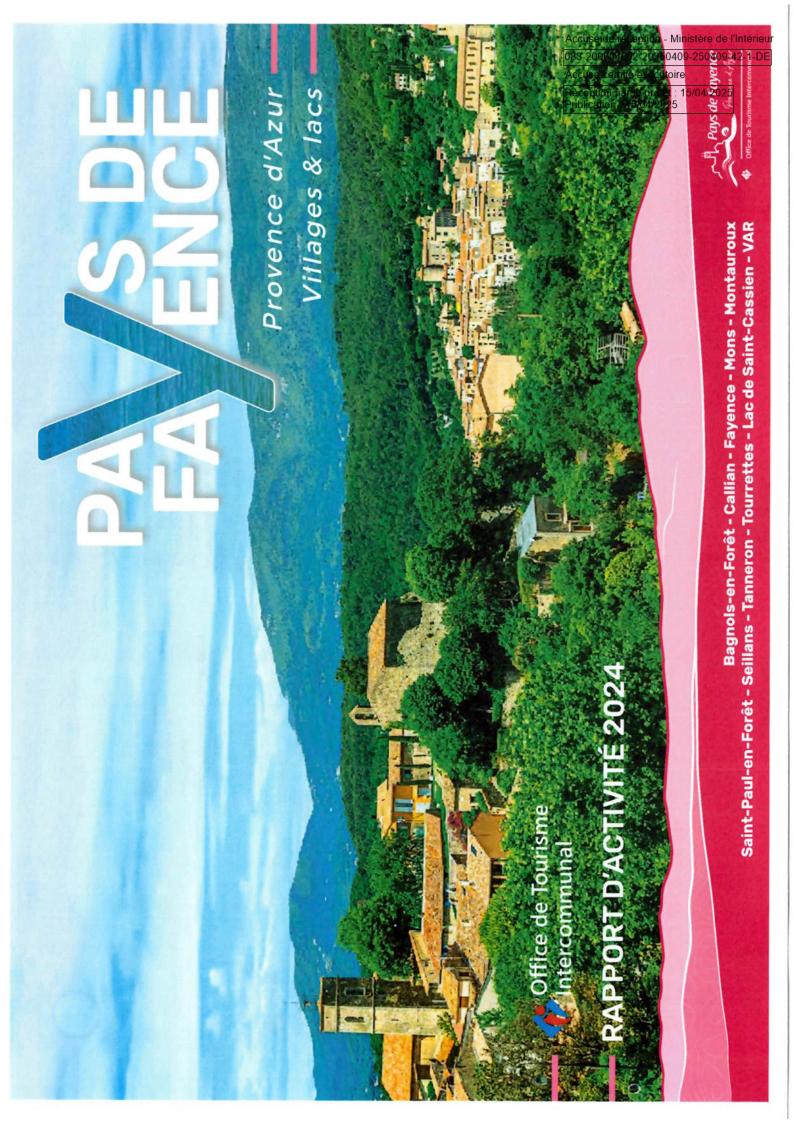
 Téléphone + 33 (0)4 94 76 01 02

 Administration 1 assy - 1849 RD 19 - 83440 TOURRETTES

 Téléphone + 33 (0)4 94 95 73 79

 SIRET 823 778 634 00019 - RCS DRAGUIGNAN

Le Président de l'OTIPF, René UGO



15/04/2025

Accusé certifié exécutoire Réception par le préfet :

Pays de Fayence

Office de Tourisme Intercommuna

### ponnes

# Votre activité et vos clients ont tant à gagner à être informés des actions, services et animations mis en place par votre Office de Tourisme.

# Demande d'informations touristiques

- + 33 (0)4 94 76 01 02
- contact@paysdefayence.com



Office de Tourisme Intercommunal Mas de Tassy - 1849 RD 19 83440 TOURRETTES

### Siège administratif

236, chemin de Camiole Bureaux administratifs 83440 CALLIAN

### Joindre l'équipe

Cf pages 42 + 43 «bons CONTACTS»

# Maison du Lac de Saint-Cassien

Sur les rives du Lac

À 5 min. de la sortie 39 de l'Autoroute A8 83440 TANNERON

### Site web

- www.paysdefayence.com
- À mettre dans vos favoris

### Webcam

www.paysdefayence.com/tros-webcamsen-pays-de-Fayence

(Lac. Mons et Vol à Voile)

A mettre dans vos favoris

# Newsletter grand public

- www.paysdefavence.com/newsletter
  - A envoyer à vos amis

### Newsletter pro

- com/newsletter-pro www.paysdefayence.
  - Abonnez-vous

# Pages Facebook

Pays de Fayence Tourisme

Sortir en Pays de Fayence - Office de Fourisme Intercommunal

Lac de St Cassien - Pays de Fayence **Fourisme** 

- www.facebook.com/LSCPaysdeFayence Sur ces trois pages

  - Aimez la page
- · Likez et partagez les publications Invitez vos amis à aimer la page
- Commentez
- · Utilisez #paysdefayence

Donnez votre avis

Messagerie en ligne

### 👩 Instagram

# Pays de Fayence Tourisme

- www.instagram.com/paysdefayence.
- Publiez vos photos
- Utilisez #paysdefayence
- Messagerie en ligne

### in Linkedln

Office de Tourisme Intercommunal Pays de Fayence

- www.linked.n.com/office-de-tourismeintercommunal-pays-de-favence
- Invitez vos amis à aimer la page
- Likez et partagez les publications

### Maison du Lac

- Ouvert 7/7: toutes les vacances scolaires zones A, B, C et la grande saison estivale
- Ouvert 5/7: hors vacances (mercredi à dimanche)

# Bureau d'Information de Fayence

Ouvert 6/7: toute l'année

### dans un lieu d'exposition: Bureaux d'information

Fourrettes, Seillans, Montauroux, Tanneron, Mons, Callian, Bagnols-en-Forêt

- · Ouvert 5/7: vacances A, B, C
- · Ouvert 1/7: hors vacances
- Ouvert 7/7 : saison du mimosa à Tanneron

# …Ayez les bons réflexes

- Transmettez-nous vos informations, actus et nouveautés avec photos. vidéos et affiches ;
- Mettez à jour vos données touristiques via le formulaire Hubo;
- Ayez toujours des brochures dans votre voiture ou votre valise et distribuez-les;
  - Achetez vos souvenirs dans nos boutiques;
- Faites visiter nos villages à vos invité(es); · Venez participer à nos animations;
- Parlez du Pays de Fayence sur votre site; · Venez visiter nos expositions;
  - événements, fêtes, concerts, randos, Sortez juste à côté de chez vous : loisirs... et restaurants ;
- Consommez «Made in Pays de Fayence»;
  - Déclarez vos locations dans votre Mairie et au service Taxe de séjour;
    - (Vignobles & Découverte, Accueil Vélo, fourisme & Handicap, Qualification Chambre d'hôtes référence, etc.); Renseignez-vous sur les labels
- Lisez ce rapport d'activité et faites-nous part de vos idées l

# marque PAGES

·éseaux SOCIAUX - 17 site INTERNET - 18 édito des VICE-PRÉSIDENTS - 5

édito du PRÉSIDENT - 4

édito de XAVIER - 6 esprit d'ÉQUIPE - 7

catalogue des ÉDITIONS - 20

relations PRESSE - 21

coopération COLLECTIVITÉS - 22 ôles d'ACTEURS - 23

vignobles & DÉCOUVERTES / débarquement projets ACCOMPAGNEMENT - 24

terre de JEUX 2024 - 27

gestion du gîte de RANDONNÉE DE MONS - 28 gestion de la MAISON DU LAC - 30 compte de RÉSULTAT 2024 - 36 découverte ANIMATIONS - 32 déjà RÉALISÉ EN 2025 **- 40** étude OBSERVATOIRE - 38 éco-RESPONSABILITÉ - 31 bilan taxe de SÉJOUR **- 39** étapes ITINÉRANCE – **29** 

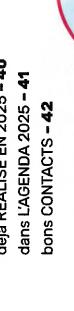
de PROVENCE - 26

promotion SALONS et STANDS - 15 shootings PHOTOS et VIDÉOS - 16

comité de DIRECTION - 10

mission ACCUEIL - 12

territoire ACCESSIBLE - 8 atouts TOURISTICITÉ - 9





COTE d'AZUR

LE DEPARTEMENT LE VALE

Pays de Fayence

















ne ha Beaux Villages

aractere

VILLE ET MÉTIERS DARU

PROVENCE





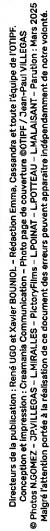












filles at Villoges Fleur

Village Etoilé

明明明

La reproduction même partielle des articles et des lilustrations est interdite. Ce document est principalement à destination du Comité de Direction, des Élus du Pays de Fayence, des acteurs du tourisme du Pays de Fayence et de l'ensemble des prestataires de l'Office de Tourisme













### dito du RESIDENT

Pays de Fayence

Rapport d'Activité 2024

Office de Tourisme Intercommunal

Les saisons estivales se suivent et ne se ressemblent pas. Les modes de consommation changent et évoluent. Chaque année la courbe de fréquentation dessine d'autres périodes, durées et pics. Même lors des années difficiles, le Pays de Fayence bénéficie d'un niveau de fréquentation satisfaisant. En 2024, la saison avait débuté timidement en mai-juin et même juillet pour se poursuivre beaucoup mieux en août et se prolonger longuement dans l'arrière-saison. Le produit de la taxe de séjour s'est même révélé être supérieur à celui des années précédentes.

Cette saison et cette année permettent d'envisager l'avenir avec optimisme. Ce Rapport d'activité témoigne de nos réussites. L'accueil est désormais assuré dans tous les villages dans de très bonnes conditions. Comme leurs voisines, les mairies de Mons, Bagnols-en-Forêt et Callian ont mis à la disposition de l'OTI des locaux parfaitement adaptés dans lesquels sont organisées des expositions de grande qualité. Ce maillage fédérateur des points d'accueil participe à l'incitation de visiter tout le territoire.

Concernant la promotion, l'Office publie quotidiennement sur son site internet et les réseaux-sociaux; nous étions présents sur des salons réputés; nos éditions papier restent un support pratique et demandé.

Côté animations, les loisirs autour du mimosa, les jeux à la Maison du Lac, les Rondes secrètes et les Visites de la Passion ont un succès confirmé.

Je tiens ici à reconnaître la disponibilité des élus et professionnels du Comité de Direction. Quant à l'équipe, dirigée par Xavier, elle fait preuve de professionnalisme, d'une forte implication et d'un sens de l'adaptation. Ensemble, nous pouvons atteindre des objectifs ambitieux.

Si les moyens humains sont nécessaires, il est tout aussi indispensable d'assurer des moyens financiers suffisants pour bien accomplir les missions. C'est une évidence que, dans une intercommunalité à caractère rural comme la nôtre, toute politique du tourisme ne peut se suffire à sa seule ressource provenant de la taxe de séjour et nécessite que la Communauté de communes apporte son soutien financier proportionné aux ambitions. Il nous appartient de mettre en œuvre les moyens permettant d'accroître notre attractivité et la satisfaction de nos visiteurs.

Pour fexercice 2024 l'équilibre a été atteint. Il est permis d'espérer qu'avec une volonté affirmée de tous les acteurs locaux (élus, professionnels et personnel) cette démarche se poursuive avec succès.



### René UGO Président de l'Office de Tourisme

Président de la Communauté de communes du Pays de Fayence.

Intercommunal du Pays de Fayence.

Maire de Seillans, un des Plus beaux Villages de France.

# VICE-PRESIDEN

doublement attractif: nous sommes à l'est de la Provence entre Estérel et e Pays de Fayence est un territoire Préalpes, mais nous sommes aussi aux portes de la Côte d'Azur, à deux pas de Saint-Raphaël, Cannes, Grasse et de la French Riviera.

Le Tourisme d'été est bien sûr l'un de nos points forts, on rêve toujours de grandes vacances dans le Sud-Est. On redécouvre aujourd'hui les ailes de saison et « l'hiver au soleil ».

parfaitement : l'aviron, le golf, le vol à voile Tourisme et sport se conjuguent

et le cyclotourisme sont des éléments forts du Pays de Fayence.

Tourisme et culture se marient harmonieusement : nos neuf villages perchés, les ateliers d'artistes, les salles d'exposition, les musées, les festivals de guitare, jazz, violoncelle, le théâtre... vous offrent des séjours éclairés et harmonieux.

Nous serons toujours une destination touristique raffinée, sachons nous concentrer sur un tourisme de niche et de qualité.

En toute saison : bienvenue en Pays de Fayence !



Vice-Président de l'Office du Tourisme Intercommunal du Pays de Fayence, collège des élus.

du Pays de Fayence, commission Culture et Tourisme. Vice-Président de la Communauté de communes

Maire de Tourrettes, un des Villages de caractère du Var.





endances du Voyage en 2025 : Var et Pays de Fayence

La Var projette d'accueillir 13 millions de visiteurs internationaux en 2025, ça promet une année excitante pour nous en Pays de Fayence. Réputé pour sa beauté naturelle préservée, ses villages parfaitement en phase avec les tendances touristiques actuelles axées médiévaux et ses hébergements de qualité, le Pays de Fayence est sur la durabilité, l'immersion culturelle, les activités et l'authenticité.

Tourisme Durable en 2025 et au-delà

joue sa part, avec sa collaboration avec la CCI du Var en 2024 et le 83 % des voyageurs déclarent préférer les options durables lorsqu'elles sont disponibles et les hôtels certifiés écoresponsables devraient voir augmenter leurs réservations de 10 à 15 % en 2025. Le Pays de Fayence programme Eco-Défis, qui va être maintenue en 2025.

Authenticité, Culture et Activités

à la culture locale. Les Visites de la Passion organisées par l'OTI répondent parfaitement à ce désir et à cette -es touristes d'aujourd'hui veulent rentrer dans la peau des lieux qu'ils visitent en cherchant à s'engager et participer endance pour 2025. Ajouté à cela, les activités telles que la randonnée, le vol à voile, le nautisme - parmi les attractions phares pour nos visiteurs – et notre paysage intact font du Var et de notre destination un hotspot pour le tourisme de plein-air. Les vignobles Varois résonnent profondément aussi auprès des amateurs de l'œnotourisme ; lors des visites de dégustation combinées à la découverte des délices provençaux, les visiteurs dépensent environ 25 % de plus en nouriture et vin dans les villages ruraux par rapport aux zones métropolitaines. C'est très prometteur pour notre région récemment labellisée Vignobles & Découvertes.

Faisons donc, de 2025, NOTRE année pour mettre en avant nos atouts l

Rupert WATTS

Vice-Président de l'Office de Tourisme Intercommunal du Pays de Fayence, collège des professionnels.

Propriétaire du Mas des Romarins à Fayence.





Réception par le préfet : 15/04/2025 Publication: 15/04/2025

Accusé certifié exécutoire

# Pays de Fayence Office de Tourisme Intercommunal

Rapport d'Activité 2024



laisirs de notre art de vivre, singularité de notre territoire et diversité de nos offres invitent à séjourner en Pays de Fayence. J'ai, nous avons, bien conscience de la fragilité de cet

Paradoxe. D'un côté - c'est notre métier - nous adorons De l'autre - c'est aussi notre métier I - nous sommes soucieux de notre patrimoine, de nos forêts, de nos conseiller paysages, terrasses, festivités, bons plans.. écosystèmes, de notre art de vivre, de l'eau...

Partager et préserver, exaltante équation !

Pour la résoudre, nous modelons un tourisme positif et la qualité de vie locale et en protégeant notre sobre permettant de développer l'activité économique du territoire et de créer des emplois, tout en améliorant environnement. Notre formule est: "Accueillir en toute saison, c'est dans notre nature I". Tout en cherchant à maintenir la fréquentation estivale, l'équipe s'engage pour une Destination attractive toute l'année.

Les ailes de saison sont notre marge de progression.

Tourisme et Culture. Nous proposons désormais un maillage de 9 bureaux d'information au sein de musées 2024 marque l'étape finale de notre schéma d'accueil ou d'expositions sur tout le territoire.

Ce dispositif répond à la volonté de garder, à l'année, un accueil au cœur des villages (bureau d'information, service public, offre culturelle et lieu de vie). Ce projet a été possible grâce à l'implication des Mairies et d'associations. Au fil des pages de ce rapport d'activité, vous découvrirez aussi la diversité des animations pendant la saison mimosa, la multitude de rendez-vous à la Maison du Lac, le succès des Visites de la Passion...

météo, le pouvoir d'achat, l'envie de voyager, la conjoncture Qui dit équation, dit inconnues. Les variables peuvent être la nationale et internationale.

Et là, la solution ne dépend plus de nous.

Par contre, la qualité, l'accueil irréprochable, le sens du service et l'éco-responsabilité fidélisent la clientèle. Dans cet état d'esprit, nous accompagnons les professionnels en les invitant à se labéliser : Accueil vélo, Tourisme et handicap, Vignobles & découvertes... Notre présence sur le terrain est également visible lors d'événements dont nous sommes partenaires et avec lesquels nous coopérons en leur apportant notre contribution en matière de communication. La notoriété du Pays de Fayence a besoin d'une promotion vidéothèque, indispensable ressource pour nos éditions, notre magée. Chaque année, nous enrichissons notre photothèquesite internet et nos accueils presse.

Aujourd'hui, l'Office de Tourisme s'expose

Vous allez rencontrer la belle énergie de l'Équipe et la forte mplication du Comité de direction. En 2025, ensemble, je nous invite à continuer de façonner la durabilité de notre Destination.

# Xavier BOUNIOL

Intercommunal du Pays de Fayence Directeur de l'Office de Tourisme



# Staff permanent

15 agents pour 14.3 équivalents temps plein sur l'année 3 agents mis à disposition, 4 agents détachés,

9 agents de droit privé

Emmanuelle CETRE, conseillère en séjour ; Alba BELTRAMOLLI, conseillère en séjour;

Florence DREUSE, conseillère en séjour ;

Annette CELKA, conseillère en séjour ;

/anessa RIEG, conseillère en séjour;

Catherine GAMBLIN, conseillère en séjour; Edith BAUDET, conseillère en séjour ;

Anne-Laure HARDOUIN, chargée de projets e-tourisme et Virginie PEREIRA, conseillère en séjour jusqu'au 30 octobre ; Carol TOULET, régisseuse générale et conseillère en séjour ;

Stéphanie LABORDE, chargée de projets et conseillère en

conseillère en séjour ;

Calinda OUAZZAR-SERAFIM, conseilière en séjour séjour :

늄

animatrice numérique

Cécile ROIRON, comptable et secrétaire;

Sylvie MARTINI, responsable Pôle Accueil, coordinatrice RH et Régisseuse de la Taxe de séjour ;

Promotion et assistante de direction; Cassandra OUAZZAR-SERAFIM,

Pôle

responsable

Pour en savoir plus, consultez la page bons contacts p. 42 Xavier BOUNIOL, directeur:

# CDD de remplacement

Emma DUTHOIT, conseillère en séjour et animatrice numérique (pour remplacer Calinda OUAZZAR-SERAFIM en congés sans solde)



5/04/2025



Rapport d'Activité 2024

# Les saisonniers

Annette CELKA, Christine RIVIERE - conseillères en séjour durant la saison mimosa dans différents bureaux

Christine RIVIERE - juin et septembre - conseillère en séjour Léa REZK – juillet à août – accueil téléphonique et numérique 'Accueil Téléphonique et Numérique

conseillères en séjour durant la saison d'été respectivement aux Kim REZK, Emma DUTHOIT, Christine RIVIERE et Angeline GODIN bureaux de Bagnols-en-Forêt, Fayence, Callian et Tanneron.

Johan MAILLOT et Frédéric RUINET - vacances de fin d'année conseillers en séjour à Bagnols-en-Forêt et Callian. À noter, 100% des saisonniers de l'été avaient déjà fait à minima une saison avec nous.

### Les stagiaires

Candice GHINO - 2 semaines Muriel DARMON - 1 semaine Marina DAVID - 1 semaine

# Réunion de Coordination et d'Equipe

L'équipe se réunit une fois par mois en moyenne, hors juillet/août. Vie d'office, avancée des dossiers et des futurs projets, sont à l'ordre du

afin de perfectionner notre connaissance sur le terrain (Maison de la Elles sont parfois organisées chez des professionnels du territoire pêche, France Service, CHO Les Roches de Baudisset).

# Les formations suivies

517h (moyenne de 32h/agent)

Anglais, Bilan Qualité, Audit Ecoute client, Qualité boutique. Formation intra-entreprise: 103h

Formation extra-entreprise: 97h

Apidae, Journée qualité Boutique, Qualité audit mystère pour toute Chat GPT, Redevance incitative/tri sélectif, Accueil pour les personnes 'équipe, recyclage SST, Régisseur, Swellodays, Community Manager, en situation de handicap, RH.

Formation interne: 25h

Apidae, saisonniers, qualité, Avizi, Aloa.

# Les sorties terrain

Eductour aux Adrets de l'Estérel, eductour en Dracénie, Visites de la Passion, journée solidarité (participation à la course Lachens-Mer, Randonnée découverte cascade de Clars), visites chez les professionnels du territoire (producteurs, artistes, hébergeurs...), visites de sites du territoire (France Service, Domaine de la Colle noire, chapelle St Barthélemy et Espace Manfredo Borsi, Maison de la pêche, Gîte de Mons, Gîte de l'Oppidum, Lachens Mer, Chambre d'hôtes Les Roches de Baudisset), accueil Tourisme & Handicap, Pastoralisme et Traditions.

### Séminaire

sur-Argens/Maison du chocolat, Randonnée aux 3 croix du Rocher de Roquebrune et visite d'un domaine viticole 2 jours à Roquebrune-sur-Argens – Les Issambres (Sentier du littoral, visite commentée du village de Roquebrune-V&O).

# Les webinaires suivis

Régie taxe de séjour, mutuelle Apicil, Uska, Afdas, logiciel hébergement, logiciel RH, D.U œnotourisme, Qualité et

Tourisme durable, Destination d'Excellence, Loi de finances, taxe de séjour.

ournée d'intégration et de formation pour les saisonniers, affichages règlementaires, ordres Mise à jour des plannings, contrats et avenants, de mission, fiches de frais de déplacement, suivi des dossiers du personnel, recrutements, Ressources humaines arrêts maladie.

I décision unique (PPV), 13 recrutements (annonce, contrat, intégration) [4 pour la saison d'hiver, 6 pour la saison d'été et 3 CDD], 18 entretiens d'embauche, 13 contrats et 28 et 1 pour congés sans solde). 7 arrêts maladie avenants (dont 2 pour prolongation de contrat soit 119j d'absence, 26 ordres de mission spécifiques.

Dossiers principalement suivis par Sylvie



Pays de Fayence

Office de Tourisme Intercommuna

# ACCESSIBL territoire

# Toutes les voies de communication pour arriver en Pays de Fayence

Accessible par la route par les 4 points cardinaux Traversé par la D562 et à 1/2 heure de la N7 et de la Route Napoléon

4 sorties d'autoroute A8 : 36, 38, 39 ou 40

4 aires de covoiturage - Fayence parking du multi-accueil crèche près de la piscine – Montauroux en face du collège Léonard de Vinci - Les Adrets parking situé à l'échangeur n°39 vers l'A8 - Tourrettes giratoire des Crouis

2 aérodromes Tourrettes-Fayence et Mandelieu 3 Gares TGV et TER à moins d'une heure

2 aéroports dont un à 45 minutes

2 ports de croisières à mains de 90 minutes Plusieurs ports de plaisance à 45 minutes

12 compagnies de taxis

4 lignes de bus

3 lignes régulières (Cannes et Saint-Raphaël)

- Ligne 832 : 5 A/R par jour du lundi au samedi

- Ligne 836: 2 A/R par jour du lundi au dimanche

- Ligne 837 : 4 A/R par jour du lundi au dimanche

 1 ligne de Grenoble à Nice (arrêt à Séranon, à 20 minutes en voiture de Mons) 2 fois par jour du lundi au dimanche

1 ligne de transport à la demande du lundi au samedi

Navette du marché de Fayence – toute l'année

· Navette gratuite du lac de Saint-Cassien - période estivale

À pied : GR 49 et GR 51

À vélo : La Méditerranée à Vélo EV8

Agilauto Partage : service d'autopartage implanté dans Aire de parapente ou dettaplane au Lachens

7 communes du Pays de Fayence



# Un territoire à proximité du monde

686 km de Perthus et 121km de Menton, points de départ GR49: 3 jours de marche, entre Saint-Raphaël et Rougon et d'arrivée de La Méditerranée à vélo, partie française 2400 km de Cadix, le point de départ de l'EuroVélo 8 595 km à vol d'oiseau depuis Bordeaux 2h30 de vol de Dublin et Lisbonne 2h55 de vol de Stockholm 1h45 de vol de Bruxelles

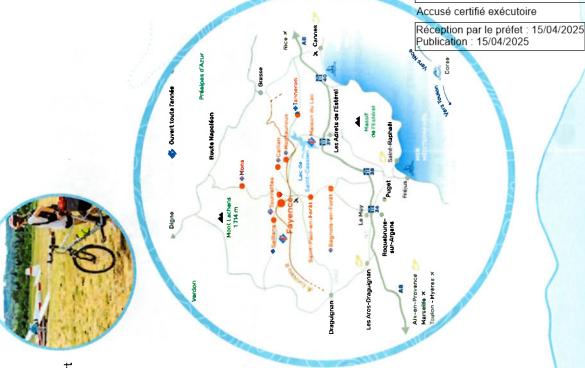
### à moins d'une heure de : Un territoire

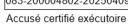
533 km à pied de Toulouse

- la Mer Méditerranée et la montagne
- la Côte d'Azur
- les Îles de Lérins
- le Mont Vinaigre et la Corniche d'Or (Estérel)
  - le parc naturel régional des Préalpes d'Azur la première station de ski
- le parc naturel régional du Verdon
  - 15 villages de Caractère du Var
    - 7 villages classés parmi

Les Plus Beaux Villages de France

# Dossier principalement suivi par Emmanuelle







# TOURISTICITE atout

Rapport d'Activité 2024

L Pays de Fayence

Office de Tourisme Intercommunal

# Des événements culturels et sportifs

10 festivals labellisés : Quatuors, Jazz, Cinéma, Guitare, Bagiliba, Cello fan, Choralliance, les Arts au cœur du village, Musique Cordiale, Francis Poulenc.

# Des lieux culturels

Des fêtes de villages, les traditions, la pétanque

Des produits du terroir

-a gastronomie

Des platanes, des fontaines, des campaniles

Des ruelles, des ateliers d'artistes

Le soleil, le ciel bleu, une campagne verte

Un art de vivre du Sud

9 villages perchés

La Provence, le Mistral, la transhumance

Une programmation très variée

8 musées dont 1 musée à ciel ouvert, un écomusée et 2 fours à Cinq salles de spectacle, 1 théâtre de verdure pain visitables

Le Carex, site découverte autour de la Préhistoire. 9 médiathèques et 10 salles d'exposition

# Des professionnels à votre service

Un village « Plus beaux villages de France »

Un patrimoine de qualité

Des monuments historiques

Irois « Villages de Caractère du Var »

7 villages « villes et villages fleuris »

7 Hôtels, 7 résidences de tourisme dont une auberge collective, 80 restaurants dont 4 restaurants primés par le Gault et Millau 12 campings, 80 chambres d'hôtes, 95 meublés classés, 6 hébergements insolites, 608 meublés non classés 4 983 résidences secondaires (chiffre Insee 2021) 39 prestataires de loisirs et 1 étoile guide Michelin

Un label « Patrimoine immatériel de l'Unesco »

Jeux zones classées en « Espace Naturel

Sensible »

Un label « Station verte et village de vacances

et neige »

Un village labellisé « Ville et Métiers d'Art »

Deux villages « villes et villages étoilés »

153 offres de loisirs

30 producteurs en vente directe, dont 7 domaines viticoles 19 boutiques souvenirs

15 labellisés « Vignobles & Découvertes »

Terre d'Estérel en Pays de Fayence

Un environnement exceptionnel

Entre 30 et 1.715 m. d'altitude

De l'Estérel aux Alpes d'Azur

6 marchés hebdomadaires – 2 halles couvertes Des marchés thématiques 86 ateliers d'artistes

# Des équipements sportifs et de loisirs Un centre international de vol à voile

Deux parcours de golf 18 trous Le lac de Saint-Cassien Une école d'ULM

Une base d'aviron du lac de Saint-Cassien

Des terres agricoles, de la vigne, de l'élevage

plantes à parfum, les forêts

Un panorama du Mercantour à la Sainte

6 tables d'orientation

/ictoire, des Îles de Lérins à la Corse

Le mimosa, le chêne liège, les oliveraies, les

4 lacs dont le lac de Saint-Cassien

Un fleuve, des rivières

26 km de la Méditerranée à vélo (EV8) entre Seillans et Montauroux Le site d'escalade des Gorges du Blavet Un GR de Pays en 3 étapes, 50 km

191 km de sentiers balisés pour 14 PR labellisés

Canyoning sur La Siagnole et la Siagne à partir de Mons Deux gymnases et 3 stades

Un fit park - 3 terrains multisports Deux piscines municipales Cinq terrains de tennis

Un espace plein-air de l'Ecomusée espace de course d'orientation 1 ponton handi-pêche Des jardins d'enfants site de ball-trap 2 mises à l'eau

# Les rendez-vous sportifs

Ladies Open 2024 au Golf Terre Blanche Les Foulées du Lac à Saint-Cassien Rallye des 9 villages

Randonnée équestre T.R.E.C de Montauroux Mimosa Bike VTT XC Tanneron

Grand concours de pêche au leurre au lac de Saint-Cassien Les Furieux de l'Oppidum à Bagnols-en-Forêt Concours de boules régional de Fayence

Paddle Race Saint-Cassien Fishing tour Junior

Stage d'été à l'aviron

Randonnée cycliste La Lazaridès

Concours équestre à Fondurane La calade des fadas à Fayence Randonnée des sources

# Dossier principalement suivi par Stéphanie

Compétition Classic Amateurs au Golf Terre Blanche Les ruelles et les Drailles de Seillans Randuro VTT Lachens-Montauroux Journée pêche au lac de Banégon Natura trail de Montauroux

15/04/2025

Pays de Fayence

Office de Tourisme Intercommunal

# Le Comité de Direction

Les Membres du Comité de

Direction

Le Comité de Direction s'est réuni six fois en 2024 :

- 22 février

14 mars

. 10 juin

élections municipales

Président : René UGO

comme suit:

- · 7 octobre
- 25 novembre
- 16 décembre

# Le collège des Élus

### Les étus titulaires

MARIET (Mons): Marie-José GUIDICELLI-MANKAÏ (Callian); Michèle PERRET (Fayence); Claudette FLEURY (Bagnols-en-Forêt); Jacques BERENGER René UGO (CCPF); Camille BOUGE (CCPF); Michel (Montauroux) ; Myriam ROBBE (Saint-Paul-en-Forêt); Serge LEIBOVITZ (Seillans); Bernard VIAL Tanneron); Bernard MONTAGNE (Tourrettes).

# Les élus suppléants

en-Forêt); Jacques LEFORESTIER (Seillans); Coraline ALEXANDRE (Tanneron); Elisabeth Nicolas MARTEL (CCPF); Patrick DE CLARENS (CCPF) ; Brigitte CAUVY (Bagnols-en-Forêt) Christiane TANZI (Callian); Alain BOURDERAU (Fayence) ; Sébastien LAMBERT (Mons) Joëlle FABRE (Montauroux); Brigitte BADET (Saint-Paul-MENUT (Tourrettes).



# Le collège des Professionnels

# Les professionnels titulaires

Rose ALLONGUE (événementiel) ; Mylène CHRISTINE (productrice) ; Galka (artisanat d'art) ; Patrick ROUVERAND (loisirs lac) ; Rupert WATTS Sylvie FIORUCCI (hébergeuse) ; Alain MOURGUES (hébergeur) : Éric BRUNEL (restaurateur) ; Jean-François GOMBAULT (loisirs) ; hébergeur); Patrick DAMOULAKIS (association).

# Les professionnels suppléants

Valérie BACCOFIN (hébergeuse) ; David HENAFF (hébergeur) ; Régine GRONDIN (restauratrice) ; Guylaine MARCHAND (loisirs) ; Anthony VIGNADOCCHIO (événementiel) ; Florence VAJDA (productrice) : Élise BERTRAND (artisanat d'art) ; Cynthia AIME (loisirs Iac) ; Olivier FARON hebergeur); Jean-Michel MOUTARD (association)

# Groupe Qualité Destination

Le groupe Qualité Destination réunit des élus et professionnels du Pays de Fayence, afin d'améliorer les prestations offertes sur le territoire. Le groupe est composé de 12 membres :

Jean-Michel MOUTARD ; Christophe BORDA (a succédé à Bruno NOURRISSIER en fin d'année) ; Patrick ROUVERAND ; Marie-Hélène SIMON ; René Ruppert WATTS (a succédé à Cyril BAÏZE en fin d'année) : Samuel BERTRANDY : Camille BOUGE ; Alain BOURDERAU ; Nicolas MARTEL JGO ; Sylvie MARTIN et Xavier BOUNIOL

# Dossier principalement sulvi par Cécile

Accusé certifié exécutoire Réception par le préfet :

Publication: 15/04/2025

Rapport d'Activité 2024

# Présentation du Rapport d'Activité

Le Rapport d'Activité 2023, a été présenté le 14 mars à la salle polyvalente, à Tanneron, à l'occasion de l'ouverture de l'Oustaou dòu Païs.

L'équipe de l'OTIPF a présenté les principales actions menées au cours de l'année 2023 à travers une réunion d'équipe mise en scène, très appréciée par les invités.





La présentation a été rythmée par l'intervention de plusieurs élus et professionnels du territoire, mettant en avant leur travail et les actions menées avec l'OTIPF.

- Michel FELIX, a ouvert la séance et accueilli les invités, en tant que Maire de Tanneron;
- · René UGO, Président de l'Office de Tourisme Intercommunal du Pays de Fayence, a ouvert la séance ;
- Bernard VIAL, mimosiste, est intervenu pour témoigner de l'ouverture et la mise en place de l'Oustaou dou Païs;
- · Pippa PAWLIK et Jacques LEFORESTIER, ont partagé leur expérience de partenariat entre le festival Musique Cordiale et





- Grasse », ont présenté leur association et les actions menées Jean-Pierre LELEUX et Myriam DAUMAS, Président et résorière de l'association « Patrimoine Vivant du Pays de en collaboration avec l'OTIPF pour promouvoir les « chemins parfumés »;
- Myriam ROBBE, Première adjointe au maire de Saint-Paulen-Forêt, a présenté les actions promotionnelles réalisées dans le cadre du bicentenaire du village de Saint-Paul-en-Forêt ;
- Guillaume DECARD et Martine FELIO, Président et Directtiges
  de Var Tourisme, ont clôturé la séance en présentant les acttants
  communes pour valoriser le département du Var etables
  statistiques de fréquentation du Pays de Fayence.

  Dossier principalement suivi par Cassantal

  Dossier principalement suivi par Cassantal



15/04/2025

Accusé certifié exécutoire Réception par le préfet :

Pays de Fayence

Office de Tourisme Intercommunal

### mission ACCUE

« Assurer l'ACCUEIL et l'information des visiteurs », article 2 "Missions " des statuts

# Espace Le Rayol – Bagnols-en-Forêt

Ouverture du bureau le 10 juillet, exposition sur la céramique de l'antiquité à nos jours.

Ouverture 5j/7 du mardi au samedi en juillet et août

boutique (meubles, cartels pour producteurs et librairie), d'un ty affiche numérique, meuble et photocopieur), d'un espace Création d'un espace accueil (bureau, ordinateur, présentoirs, Ouverture le mardi à partir d'octobre hors vacances scolaires. espace détente (table, fauteuils et écran vidéo) vacances scolaires toutes zones

Aménagement d'un coin back office (étagères pour rangement documentation, machine à café),

Inauguration le 7 août.

# Référente: Anne-Laure







# Chapelle des Pénitents Blancs - Mons

Espace Edouard Goerg - Callian

Ouverture du bureau le 2 juillet, exposition « artistes monsois ». Ouverture 5j/7 du mardi au samedi de juin à septembre + vacances scolaires toutes zones.

tv affiche numérique), d'un espace boutique (meubles, cartels Ouverture le samedi à partir d'octobre hors vacances scolaires. Création d'un espace accueil (bureau, ordinateur, présentoirs, pour producteurs et librairie), d'un espace détente (table, fauteuils et écran vidéo),

Aménagement d'un back office (photocopieur, meuble, armoire de rangement) et d'un coin kitchenette (réfrigérateur, microonde, bouilloire, étagères de stockage)

nauguration le 13 août. Référente : Vanessa









ibrairie), d'un espace détente espace boutique (meubles, cartels pour producteurs et (table, fauteuils et écran vidéo)

Réaménagement d'un back office (photocopieur, meuble pour documentation) et création d'un espace exposition consacré au peintre expressionniste français Edouard

nauguration le 19 décembre.





### mission ACCUEI

" Assurer l'ACCUEIL et l'Information des visiteurs », article 2 "Missions" des statuts

# Nos bureaux d'information

Maison du lac

ij/7 d'avril à septembre et pendant toutes les vacances scolaires, coutes zones confondues 5j/7 de janvier à mars et d'octobre à décembre, du mercredi au dimanche (hors vacances scolaires)

315 jours d'ouverture

11 406 visiteurs (soit +8.44% par rapport à 2023)

### Fayence

5j/7 toute l'année

301 jours d'ouverture

**7 765 visiteurs** (soit +6.56% par rapport à 2023)

# Bureaux situés dans des espaces culturels ou musées (excepté Tanneron)

5j/7 d'avril à septembre et pendant toutes les vacances scolaires, toutes zones confondues Ij/7 de janvier à mars et d'octobre à décembre, hors vacances scolaires (mardi pour Tourrettes et Bagnols-en-Forêt, mercredi pour Montauroux, jeudi pour Seillans, vendredi pour Callian, samedi pour Mons) Espace Manfredo Borsi à Montauroux : 167 jours d'ouverture

1915 visiteurs (soit +1,75% par rapport à 2023)

Maison Patrick Waldberg à Seillans: 172.5 jours d'ouverture - 3 500 visiteurs (soit +3.98% par rapport à 2023) **Musée d'Art et d'Essais à Tourrettes** : 171.5 jours d'ouverture - 2 046 visiteurs (soit - 9.55% par rapport à 2023)

Espace Le Rayol à Bagnols-en-Forêt: 77 jours d'ouverture

551 visiteurs (soit + 262.5% par rapport à 2023)

Chapelle des Pénitents Blancs à Mons : 85.5 jours J'ouverture – 1 519 visiteurs (soit +96.51% par rapport à 2023)

Espace Edouard Goerg à Callian : 48 jours d'ouverture - 699 visiteurs (soit + 94.17% par rapport à 2023

# Oustaou dòu Païs à Tanneron

7j/7 saison du mimosa de fin janvier à début mars 5j/7 pendant les vacances scolaires de janvier à août, zone B ij/7 hors saison mimosa et hors vacances scolaires (vendredi)

37 jours d'ouverture - 8 399 visiteurs (soit +25.75% par rapport à 2023)

# Accueil Téléphonique et Numérique

346 jours d'ouverture

14 474 appels téléphoniques (soit +30%) 940 mails répondus (soit + 123%)

136 messages tchat (soit -57%)

74 courriers (soit -80%)

### Les ouvertures supplémentaires

Marché potier à Seillans ; Festival de Guitare à Destination Le Var à Seillans, Nuit romantique à Seillans ; Les Arts au cœur du village à Tourrettes ; Nuit des musées dans tous les sites ; Afterwork Montauroux; Marché de Noël à Mons.

# Les chiffres clés

l 474,5 jours d'accueil cumulés (1 386 en 2023) soit Nombres de jours d'ouverture plus de quatre ans d'ouverture 7j/7

10 321 heures d'accueil direct (+619h par rapport à 2023) et 2 422h d'accueil indirect

111 dimanches travaillés (soit 121 agents sollicités)

4 jours fériés ouverts (soit 16 agents présents)

# Nombre de visiteurs total

37 800 visiteurs accueillis dans l'ensemble des bureaux d'informations (soit +13.9% par rapport à 2023)

# Langues parlées au sein de l'OTI

allemand, italien, espagnol, portugais 6 langues parlées : français, anglais,



# Nos Points Relais d'Information

Un nouveau PRI : Gîte de l'Oppidum à Bagnols-en-Forêt.

# Au total, ce sont 8 PRI installés sur le territoire.

Base d'aviron à Montauroux ; Camping de la Tuquette à Fayence et Médiathèque de Saint-Paul-en-Forêt ; Gîte de Randonnée de Mons ; vol à voile à Fayence-Tourrettes ; Le Grand jardin à Fayence ; Hôtel le Relais Provençal à Bagnols-en-Forêt.

# Référente : Annette

### Labels



Fayence, Montauroux Accueil Vélo

Tourisme & Handicap

Tourisme & Handicap

Tourisme & Handicap

Fayence, Tourrettes, Montaurous

Et la Maison du Lac

Tourisme et la Maison du Lac

Dossiers principalement sulvis par Sylva par Sylv

Accusé certifié exécutoire







15/04/2025

Pays de Fayence

Office de Tourisme Intercommunal

### mission ACCUE

" Assurer I'ACCUEIL et l'information des visiteurs », article 2 "Missions" des statuts

# Nos boutiques

proche pour proposer une gamme de produits du terroir variée. Chaque d'elle met en avant les producteurs de son village ou du village le plus La boutique principale se situe à la Maison du Lac et chaque bureau d'accueil partagé dispose également de sa propre boutique. Chacune mois, un bilan mensuel des ventes est envoyé à l'équipe. Il comprend un tableau comparatif avec le mois précédent et l'année précédente.

### En chiffres

256 références de produit dont 16 nouveautés

37 producteurs vendus

13 artisans d'art

48 articles de librairie

Des facilités de paiement : Carte bancaire, espèces, chèques, chèques vacances et Happy Kdo

Panier moyen : 15,64 €

Chiffre d'affaires : 60 169,44€





# Le Café du Musée

À Tourrettes, au Musée d'Art et d'Essais, le terrasse. Sont servis sur place : café, thé et Café du Musée accueille les visiteurs en des biscuits locaux.



# Les expositions dans nos bureaux

Tous les jours en Pays de Fayence, une exposition se découvre. Peintures, dessins, sculptures, photos, céramiques\_ des œuvres différentes, colorées, instructives, animent et égayent nos bureaux pour mettre à jour l'étendue Chaque bureau d'accueil se situe dans un lieu qui se visite. de la vie artistique de notre territoire.

### Fayence

Reflet aquatique d'Armelle Depou Sous le soleil de Galka Terres de Provence de Ludivine José-Michel **Sublime nature** de Patricia Schmitzer

Montauroux – Espace Manfredo Borsi

Portraits de champions du Pays de Fayence dans le cadre du label Terre de Jeux et des Jeux Olympiques et Paraolympiques. **Dessins et peintures** de Fabienne Widmer **De la nature à la tolle** de Claudia Wypych

en partenariat avec l'association Montauroux, On l'aime Couleurs du Sud de Ludivine Blandin-Michel,

**Les artistes monsals**, œuvres de divers artistes du village ; Mons - Chapelle des Pénitents Blancs

Les pastres du toit du Var, en collaboration avec le service Le mimosa et l'eucalyptus pendant la saison du mimosa Les 80 ans du Débarquement de Provence Tanneron - Oustaou dou païs culture de Dracénie

Céramique ancienne et contemporaine Bagnols-en-Forêt - Espace Le Rayol

Les 60 ans de l'arrivée de l'eau à Tanneron

# Callian - Espace Edouard Goerg

Edouard Goerg, peintre expressionniste, réalisé par 'association Callian Au Fil du Temps

# Seillans - Maison Patrick Waldberg

Euvres de Max Ernst, Dorothea Tanning et Stan **Appenzeller**  Couleurs de mes rêves d'Irène Hamilton, en partenariat avec l'association Seillans Culture Animation et Patrimoine

Euvres des artistes tourrettans, de Paul-Maurice Tourrettes - Musée d'Art et d'Essais

### Maison du Lac

Perrier-Morillon et de Mireille Cristol

Espace découverte sur la thématique de l'eau en Pays de Fayence









Accusé certifié exécutoire Réception par le préfet :

Publication: 15/04/2025







Accusé certifié exécutoire

# SALONS et STANDS promotion

Rapport d'Activité 2024

Promoce do Agus

🔖 Office de Tourisme Intercommunal

- Pays de Fayence

" Assurer la PROMOTION touristique du Pays de Fayence », article 2 'Missions' des statuts

# Salons Grand Public

Salon Plaisirs d'hiver à Bruxelles

Salon des vacances à Bruxelles

Du 1st au 4 février (4 jours) le certificat du stand le 70 520 Visiteurs - 264 Le stand du Var a obtenu contacts sur notre stand plus durable du salon!



# Salon International de l'agriculture à Paris



8 000 visiteurs - 110 contacts sur notre stand Salon ID Week-end à Nice Du 5 au 7 avril (3 jours)



### 3.5 millions de visiteurs - 211 Le plus grand marché d'Europe avec Le Var comme invité contacts sur notre stand d'honneur!



# Salons thématiques



 Salon de la randonnée « à pied, à cheval, à vélo » à Lyon 12 000 visiteurs - 243 contacts Du 22 au 24 mars (3 jours) sur notre stand.

# 100% tourisme durable à Mouans-Sartoux Festival Envie d'Ailleurs

Stand 4L en extérieur et stand à l'intérieur dans le + 5 000 visiteurs - 101 contacts sur notre stand gymnase avec tous les autres exposants. Du 13 au 14 avril (2 jours)

Roc d'Azur à Fréjus

100 000 visiteurs - 350 contacts sur notre stand Du 10 au 13 octobre (4 jours)

# Vignobles & Découvertes

Salon 1000 Zimzim à Roquebrune-sur-Argens

14 avril (1 jour)

Fête des vignerons aux Issambres

21 juillet (1 jour)



# Accueil hors les murs

Étre présent sur le terrain, là où est le client

En Pays de Fayence avec notre 4L

des associations; Natura Trail à Montauroux; Rallye des 9 villages; Fête After work Réseau Destination Le Var; Rando des sources; Roots du lac à Montauroux; marché de Bagnols-en-Forêt; Cello fan à Callian; Musique cordiale ; 4 demi-journées réalisées au camping Le parc à Saint-Paul-en-Forêt dans le cadre de l'offre de service du Pack « So friendly » ; Forum des possibles; Quatuor à cordes. Soit 17 jours.

# Avec un stand en intérieur

ritimes ; 4 demi-journées réalisées au domaine de Camiole à Callian dans le cadre de l'offre de service du Pack « So friendly » ; Cinéfestival à Montauroux. Soit 13 jours.

Au total, 60 jours de promotion en contact direct avec le publique de hors de nos bureaux.

Dossiers principalement sulvis par Sylvia Journées bourses d'échange touristique pour rencontrer les offices de tourisme des bassins alentours d'avant-saison, côté Var et côté Alpes-Ma-





Réception par le préfet : 15/04/2025 Publication : 15/04/2025







# Dossiers principalement suivis par Cassandra

Pays de Fayence

Rapport d'Activité 2024

Office de Tourisme Intercommune

"Assurer la PROMOTION touristique du Pays de Fayence », article 2 "Missions" des statuts

# Vidéothèque

Réalisation de plusieurs tournages vidéos

dans l'espace pédagogique Ces vidéos sont disponibles Vidéos des producteurs de la Maison du Lac Un week-end sans voiture

En lien avec le slowtourisme

en Pays de Fayence

et la promotion des mobili-

tés douces



# **Photothèque**

Mimosa et animations Nico GOMEZ - Février 2024 Organisation de plusieurs reportages photos



### Shooting photo avec Var Tourisme udovic MALAISANT - Mars 2024

Jean-Paul VILLEGAS – Avril 2024 Pays de Fayence



# Bureaux de Mons et de Bagnols-en-Forêt



# DE MONS

# Le Gîte de Randonnée de Pour la promotion du gîte et

du GR de Pays



### Provence of Agres Pays de Fayence Office de Tourisme Intercommunal

« Pays de Fayence Tourisme » Page Facebook

Top one: Village perché du Pays 348 publications dans l'année Promotion de la destination 7 923 fans (soit 491 en plus) 252 455 vues dans l'année de Fayence (vidéo de Tour-

586 vues / 466 interactions 303 réactions – 112 clics Page Facebook - « Lac de St Cassien - Pays de Fayence » 160 publications dans l'année

10 620 fans (soit 213 en plus)

11769 vues / 773 interactions 188 788 vues dans l'année 278 réactions - 376 clics Top one: Mimosa

Ø

Page Facebook - « Sortir en

801 publications dans l'année <u> Top one</u> : 36ème Rallye Auto-Tourisme Intercommunal » Pays de Fayence Office de mobile National du Pays de 5 161 fans (soit 107 en plus) 287 509 vues dans l'année

2 797 vues / 481 interactions 93 réactions - 357 clics Fayence



"Assurer la PROMOTION touristique du Pays de Fayence », article 2 "Missions" des statuts.

Ce club réunit des passionnés de la destination, chargés de promouvoir e territoire sur leurs réseaux sociaux. L'OTIPF organise plusieurs sorties dans l'année, visant à faire découvrir de nouvelles activités/lieux aux ambassadeurs. Ils créent du contenu et des photos qui sont ensuite

Avec le Club Ambassadeurs

partagés de manière collaborative sur nos réseaux sociaux.

Repost des photos @paysdefayence 319 publications ~ de la destination 500 stories - 46 dont 13 réels Instagram

814 likes dans l'année

24 février 2024

boréales; Fayence village; 7 000 abonnés Top 9 : Mimosa ; Jeu concours - mimosa Mimosa réel ; Mimosa début de saison ; Vue sur Tourrettes et neige; Aurores 7 496 followers (soit 930 en plus) Veige Mont Lachens

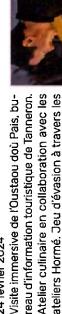




12 891 vues dans l'année - 47 publications Top one : Le Réseau Destination Var en 343 abonnés

1155 impressions - 330 interactions 42 réactions - 282 clics Pays de Fayence





Journée Club Ambassadeurs tions sur la culture du mimosa.

5 octobre 2024

Promotion des actions internes de l'OTIPF

forêts de mimosa avec Rando dAzur. Visite de la boutique de Bernard VIAL, explica-

d'information touristique de Montauroux. Visite, démonstrations et ateliers chez « DMB Céramique ». Repas et atelier Visite de l'Espace Manfredo Borsi, bureau

culinaire à la table d'hôte « L'Art Tisane ». Visite de la Chapelle des Pénitents Blancs, bureau d'information touristique de Mons.

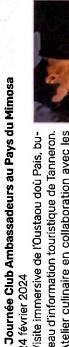


- Journée Club Ambassadeurs – Photos automnales

16 novembre 2024
Promenade dans la Forêt Royale à Saint-Paul-en-Forêt. Repas de l'appence. Visite de l'Atelier « Remusat » à Seillane.

Dossiers principalement suivis par Anne-Laure, Calinda, Emma et Catherine avec Cassandra.

Emma et Catherine avec Cassandra





Accusé certifié exécutoire

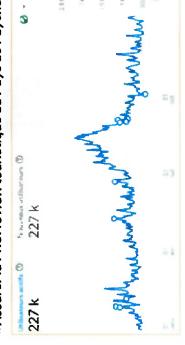
Réception par le préfet : 15/04/2025

Accusé certifié exécutoire

Pays de Fayence

Office de Tourisme Intercommunal

" Assurer la PROMOTION touristique du Pays de Fayence », article 2 "Missions" des statuts





On constate, une évolution au cours des premiers mois de l'année (pic lors de la saison mimosa) avec un pic en plein été.

- 3 pics d'audience notables en été sur la page « Lac de Saint-Cassien »:
- Pic le 6 juillet (6 073 vues)
  - Pic le 28 juillet (7 934 vues)
    - Pic le 4 août (8 497 vues)

Du 6 juillet au 22 août, nous dépassons la barre quotidienne des 6 000 vues par jour. Avec un pic le 13 août à 9 105 pages vues.

- Pics d'audience sur l'année hors saison estivale sur des dates clés :
- Lundi 8 Mai Pic sur la page « randonnée Pont des Tuves » (4 940
- Vendredi 19 Mai Pont de l'ascension Pic sur la même page (4 475 vues)
- 14-15 Août Pic sur la page « Agenda » (8 666 vues)
- 310ctobre Pic sur la page « Agenda Halloween » (3 773 vues)

En comparaison avec l'année 2023, on constate un nombre d'utilisateurs de + 22.92% et un nombre de pages vues qui a explosé avec 1 244 952 (+ 81.21%)



Nouveaux utilisateurs: 226 841 (+ 22.92%) /

Taux de rebond général : **5,05%** 

Provenance utilisateurs : France (88,7%), Belgique **(2,34%)**, Allemagne **(1,58%)**, États-Unis (1,29%), Indonésie (1,27%) Provenance France: Paris, Marseille, Lyon, Nice, Fayence, Fréjus Type d'appareil de connexion : téléphone portable (72,9%), ordinateur (24,3%), et ablette (2,8%). Source de trafic : moteurs de recherche (81,09%), accès directs (19,39%) et réseaux sociaux (3,4%).  Mots-clés les plus importants : lac de Saint-Cassien, pont des Tuves, Fayence, Pays de Fayence, cascade de gourbachin, spa Fayence, Callian, Bagnols-en-Forêt et Montauroux.

'agenda, lac de Saint-Cassien, randonnée le pont des Tuves, randonnées à pied, webcams, Pages les plus visitées : page d'accueil, spa Fayence et circuit des villages perchés.



Webcam de l'aérodrome Fayence-Tourrettes



Découverte en temps réel de l'aérodrome Fayence-Tourrettes. Explorez les fonctionnalités de la webcam (photo, timelapse, oartage). Webcam solaire.

À voir aussi : Webcam de Mons et Webcam du Lac de Saint-Cassien

# Ajout de la page « Destination Excellence »



- Les professionnels qualité tourisme Nos engagements
- Classement de l'office de tourisme Labels géographiques
  - Enquête de satisfaction
- Label Tourisme & Handicap
- Nos engagements éco-responsables

de l'Intérieur

Accusé certifié exécutoire

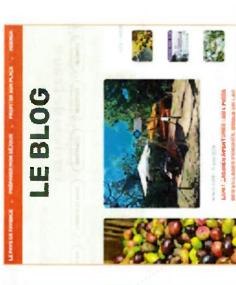
Réception par le préfet : Publication : 15/04/2025

"Assurer la PROMOTION touristique du Pays de Fayence », article 2 "Missions" des statuts

## Création de 17 actualités



· La page «Blog»



# Nos Newsletters

· Newsletter Grand Public

Nombre de destinataires : 1721 (soit +253) Nombre de newsletters envoyées : 12

Taux d'interaction : 31,4%

La newsletter est composée d'un édito, de la mise en avant de deux événements phares du mois, d'un agenda mensuel mettant en avant un événement par commune, de la vidéo du mois et des événements phares du mois suivant.

### Newsletter PRO

Nombre de newsletters envoyées : 11 Nombre de destinataires: 455

Taux d'interaction : 16,9%

Cette newsletter est dédiée aux professionnels du tourisme de notre territoire. Elle donne des informations à l'attention des clients et des actualités liées aux métiers du tourisme. Promotion des newsletters : dans nos bureaux, Guide Touristique, réseaux sociaux, Only for all users, infos au Comité de direction et Groupe Qualité Destination.

# Dossiers principalement suivis par Anne-Laure, avec Cassandra

Et aussi, mises à jour régulières, nouveaux contenus, pop-ups actualisés...

Cassien aventures : aux pieds des villages perchés, Les moulins à huile en Pays de Fayence.

Chercheuse d'or dans le Massif du Tanneron, Marché d'Antan à Bagnols-en-Forêt, Journée de solidarité : le 20\*\*\* Lachens-Mer. Visite de la passion eucalyptus et mimosa. Label Vignobles & Découvertes : un gage de qualité pour le tourisme viticole. Le Ponton, Lac de Saint-Cassien, Auberge la Bécassière à Montauroux, Eco-Beach : de l'eau, du soleil du plaisir, et beaucoup d'éthique, Saint-Cassien aventures et sa carte locavore, Saint-

11 articles de blog publlés

Accusé certifié exécutoire Réception par le préfet :

Publication : 15/04/2025

# talogue des

« Assurer la PROMOTION touristique du Pays de Fayence », article 2 'Missions' des statuts

5<sup>9ms</sup> édition de cette brochure de 64 pages

Mai: 15 000 exemplaires

## Loisirs Nautiques au lac de Saint-Cassien

Juin: 3 000 exemplaires

Saint-Cassien. Distribué dans tous nos bureaux, OT Voisins et chez les prestataires Présentation de tous les prestataires de loisirs et activités possibles autour du lac de



## Les Visites de la Passion Avril: 3 000 exemplaires

Édition automne : version numérique Langues : français et anglais Juin: 3 000 exemplaires

Distribuée dans les bureaux et les OT voisins Cette brochure présente le programme et les infos pratiques des Visites de la Passion.

et les hébergeurs.



## to Posts & la

# Saison du Mimosa

Présentation de l'agenda des manifestations Décembre : 1500 exemplaires Distribué dans nos bureaux. de la saison mimosa 2024.

## Navettes du lac

Distribué dans nos bureaux, chez les prestataires participants et dans la navette. Information sur les arrêts et les horaires. Juillet: 2 000 exemplaires

## **Espace Le Rayol**

Présentation de l'exposition de céramique moderne et contemporaine. Juillet: 500 exemplaires

# Espace Edouard Goerg

Présentation de l'exposition des œuvres de l'artiste-peintre.

Décembre : 300 exemplaires

## Exposition « 60 ans de l'arrivée de l'eau »

Mai: 300 exemplaires

### Exposition « Artistes **™onsois** ≫

Juillet: 500 exemplaires

# Exposition « Pastres du Var »

Octobre: 500 exemplaires

### Le Var, La Semaine Nature!

Septembre: 300 exemplaires Programme de 9 activités.

## Journées Européennes du Patrimoine

Programme du week-end. Edition numérique

# Rapport d'activité 2023

Mars: 350 exemplaires

Carte de vœux 2025 Décembre: 300 exemplaires

Les réimpressions

Juin : Réédition des 9 villages, Au fil des ruelles

(saison mimosa), 2 000 exemplaires Janvier: Réédition Tanneron 49 000 exemplaires

## Nouvelle carte touristique

Juillet: 5 000 exemplaires

### Octobre: 3 000 exemplaires Maison Patrick Waldberg **Guide du cycliste**

Juin: 2 000 exemplaires

Téléchargeables sur le site www.paysdefayence.com Dossiers principalement suivis par Cassandra, Édith et les référentes

15/04/2025





# **Guide Touristique 2024**

器器

Cette brochure présente la destination et toutes les offres touristiques. Disponible dans tous les bureaux d'information, chez les pros du tourisme, dans les PRI, les mairies et les offices de tourisme voisins. Outil de promotion lors des salons et accueil hors les murs. Envoi sur demande.

Nouveau : version en anglais en téléchargement

3eme édition

Langues : français et anglais

du lac et les hébergeurs.



# relations

Rapport d'Activité 2024

Pays de Fayence

Office de Tourisme Intercommunal

PRESS

"Assurer la PROMOTION touristique du Pays de Fayence", article 2 "Missions" des statuts

## Accueils presse

- Michael SOLTYS avec Var Tourisme : thème mimosa 19 janvier
- Géo Bernard VIAL avec Var Tourisme : thème mimosa 22 février
- La Provenza avec Var Tourisme : découverte du Var secret 18 mars
- Tour Opérator Art de Vivre avec Var Tourisme 22 mars
  - Journalistes scandinaves avec Var Tourisme 23 avril
    - Ralf avec Var Tourisme 26 mai
- Marjolein LINTRA avec Var Tourisme Du 27 au 29 mai
  - L'échappée Belge avec Var Tourisme Du 5 au 7 juin
    - Le Routard avec Var Tourisme 11 juin





et touristique à Bagnols

Nombreux articles et annonces couvrant l'actualité de l'OTIPF

Avec Var Matin



# Insertions publicitaires

- Carnets d'Aventures janvier à mars thème : le - Le Mensuel - juillet et août - thème : le Pays de gîte de randonnée de Mons (26 500 exemplaires)
  - Fayence (840 000 exemplaires)
- Carnets d'Aventures juillet à septembre thème : itinérance en Pays de Fayence (26 500 exemplaires)
- 4L Trophy, équipage et réception des sponsors à la Maison du Lac le 2 février



# Workshop du Club Presse

Le 6 février à Paris. Rencontre d'une trentaine de journalistes en une matinée.



## Sponsorisation

8 posts sponsorisés sur Facebook Visites de la Passion,

- Jeu concours mimosa Tanneron,
  - Ateliers du vendredi à Tanneron, - Happy Jeudis,
- Semaine Terre de Jeux et semaine les chemins parfumés,
  - Jeu concours activités nautiques,

Couverture : Le Var, La Semaine Nature !

Le Var, La Semaine Nature !

Couverture : 46 472 vues

1767 interactions

Dossiers principalement suivis par Cassand

Dossiers principalement suivis par Cas



Publication: 15/04/2025

Réception par le préfet : 15/04/2025

Pays de Fayence

Office de Tourisme Intercommuna

## coopération

### Pay de fayence Avec la Communauté de communes

## Financement

Conformément à la réglementation des EPIC, la CCPF La CCPF attribue une subvention de fonctionnement à l'OTIPF reverse 50/72‱ de la taxe de séjour à l'OTIPF

## Une intelligence collective

Partage de compétences

Présence à certains Bureaux ou Conseils

communautaires

Coordination de la régie de la Taxe de séjour par Sophie Gestion des carrières des agents mis à disposition par Suivi de l'agenda du Président par Karine et Nastasia Partage du fonds photographique par Karine et Inès Nathalie, Marjorie, Clémence et Caroline

Participation aux réunions de chefs de service Com Cor Services techniques par Romain, Marc et leur équipe Maintenance et accompagnement des réseaux Envoi d'un mail ONLY for All Users tous les mois Réception du courrier et des colis par Laëtitia informatiques par Olivier et Stéphane

# Quelques dossiers communs

Actions de promotion mutualisées

Article « tourisme » dans la Revue et le rapport d'activité CCPF La Méditerranée à vélo Le GR de Pays

Les navettes du lac et Ménage ton Lac aux Jeux Olympiques

Base d'Aviron du Lac de Saint-Cassien - centre de préparation

# Gestion des équipements de la CCPF

Le Gîte de Randonnée de Mons (cf. page 28) La Maison du Lac de Saint-Cassien

Régie Intercommunale de la Taxe de Séjour et gestion de la plateforme de déclaration Les bornes multimodales

Prêts de véhicules

Moments de convivialité

fenue d'un stand lors de la Journée des Sports et du Salon

Création d'un flyer pour l'exposition de la Chapelle des

Inauguration de la Chapelle des Pénitents Blancs

Pénitents Blancs

Accompagnement à la mise en place de la Chapelle des

Organisation d'une collation à l'occasion du Festival de

Quatuors à Cordes

Pénitents Blancs

Promotion des éco-défis auprès des hébergeurs et des restaurateurs et valorisation des résultats

Chèques Happy KDO acceptés dans toutes nos boutiques, offerts au personnel en fin d'année et promotion du dispositif auprès de nos pros

Installation de panneaux d'entrées du territoire Participation à la présentation de la RI Sensibilisation aux économies d'eau



## Avec les mairies

## Bagnols-en-Forêt

Accompagnement à la mise en place de l'Espace Rédaction d'un article dans la revue municipale nauguration de l'Espace le Rayol le Rayol

### Callian

Création d'un fiyer pour l'exposition de l'Espace le Rayol

Création d'un flyer pour l'exposition de l'Espace Edouard GOERG Accompagnement à la mise en place de l'Espace Inauguration de l'Espace Edouard GOERG Edouard GOERG

Organisation d'une collation à l'occasion de Cello Fan

### Fayence

Création d'affiches pour les différentes expositions Mise en place d'expositions dans le bureau d'information



Rédaction d'un article dans la revue municipale

Saint-Paul-en-Forêt

Rédaction d'un article dans la revue municipale

Seillans

Tanneron

dòu Paīs

iiii)

(+

Création d'affiches pour les différentes expositions de l'Espace

Organisation de vernissages pour les expositions

Manfredo Borsi

Montauroux













Rédaction d'un article dans la revue municipale

**Tourrettes** 

# Présence à l'accueil des nouveaux arrivants

présentent les actions réalisées par l'OTIPF Les articles dans les revues municipales dans chaque commune.

# Dossiers principalement suivis par Cassandra







Publication: 15/04/2025



Rapport d'Activité 2024

# **d'ACTEURS**

« Contribuer à coordonner les interventions des ACTEURS locaux et divers partenaires », article 2 "Missions" des statuts

# Avec le Département

LE DÉPARTEMENT

Attribution d'une subvention de fonctionnement et d'investissement

Participation aux évènements communs Campagnes de notoriété été et automne Afterwork Réseaux Destination le Var Avec Var Tourisme Le Var, La Semaine Nature Participation aux réunions Participation aux salons Accueil de journalistes Observatoire







Adhésion

Participation à des formations Participation à des webinaires

Avec la FROTSI



Avec le CRT Sud Paca

Contrat Destination Provence

Participation aux réunions



sur-Argens et Roquebrune-sur-Argens,

coordination du projet



Participation aux réunions

# Avec les Offices de Tourisme

Promotion de l'EuroVélo 8 avec le Pays de Grasse et

Participation à l'association des directeurs des Offices Route de l'Olivier avec Dracénie Provence Verdon Tourisme Rencontre avec l'Office de Tourisme des Adrets de l'Estérel Éductour avec Dracénie Provence Verdon Tourisme Distribution de documentation de Tourisme du Var





Service juridique et social en ligne

**Avec ADN Tourisme** 

Avec Terre d'Estérel





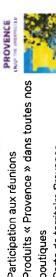


**Destination Provence** 

Participation aux réunions

Avec le Contrat







Insertion publicitaire dans le livre

# Avec la Route du Mimosa

Informations dans la brochure Présence sur le site internet Diffusion de la brochure



## Avec Villages de Caractère du Var Callian, Mons et Tourrettes

Diffusion de la vidéo promotionnelle dans les BIT Participation aux réunions de l'AG Diffusion de la brochure

Présence du logo dans nos supports

# Avec le Club Presse

Participation au Workshop Presse Adhésion

# Animation des filières

Retrouvez les référentes des filières (cf. pages 42 et 43) Invitation au Rapport d'Activité Vise à jour sur Apidae/Hubo nformations par mail



Actions de promotions communes

Sarte de territoire Provence

outiques

Dossiers principalement sulvis par Cassandra

15/04/2025

Accusé certifié exécutoire Réception par le préfet :

Publication: 15/04/2025

L Pays de Fayence

Office de Tourisme Intercommunal

# ACCOMPAGNEMEN

« ACCOMPAGNER des porteurs de projet et apporter son concours à la réalisation d'évènements », article 2 « Missions » des statuts.



Pour chaque partenariat, une convention est créée entre tion inclut : rencontre avec les organisateurs de l'événement afin qu'ils nous présentent le programme et l'organisation de la manifestation. Saisie APIDAE, communication site internet, réseaux sociaux et communiqué de presse. Accueil hors les murs, avec stand ou/et 4L. Panière offerte au parl'OTIPF et les organisateurs de l'événement. Cette conventicipant venant du plus loin.

# Évènements culturels et sportifs

# Championnat de Trial et compétition Vintage, Moto

Club de Tanneron - mars

Remise de deux panières du terroir

Promotion sur notre site internet, nos réseaux sociaux et Présence d'un agent pour la remise des prix

Dossier principalement suivi par Stéphanie

nos newsletters

# 20° édition des Foulées du Lac – avril

Tenue d'un stand avec 4L

Organisation d'un jeu concours pour gagner 4 dossards

Récupération des dossards à la Maison du Lac Remise d'une panière du terroir

Promotion sur notre site internet, nos réseaux sociaux et nos newsletters

Dossier principalement suivi par Virginie

# Terre Blanche Ladies Open - avril

Remise d'une panière du terroir

110 sacs offerts avec documentation, savon des ateliers Maître Savonitto et goodies

Promotion sur notre site internet, nos réseaux sociaux et nos newsletters

Dossier principalement suivi par Virginie

# Saint-Cassien Paddle Race - juin

0 dossards influenceurs offerts 5 dossards jeu concours offerts

Promotion sur notre site internet, nos réseaux sociaux et Visite de l'espace découverte de la Maison du Lac

Dossier principalement suivi par Virginie nos newsletters.

## Roots du lac - juin

fenue d'un stand avec 4L

3ons cadeaux et réduction sur des activités nautiques au-Remise d'une panière du terroir our du Lac

Promotion sur notre site internet, nos réseaux sociaux et nos newsletters.

Dossier principalement suivi par Florence

## Cello-Fan - juillet

Concert à la Chapelle Saint-Donat : accueil des festivaliers avec 4L et buffet offert. Promotion sur notre site internet, nos réseaux sociaux et

Promotion sur notre site internet, nos réseaux sociaux et

## Musique Cordiale – août

Concert à la Maison du Lac avec collation offerte.

Promotion sur notre site internet, nos réseaux sociaux et nos newsletters.

Dossier principalement suivi par Emmanuelle

### Amménagement des horaires du BIT de Festival international de guitare – août Montauroux

Promotion sur notre site internet, nos réseaux sociaux et nos newsletters. Remise d'une panière du terroir

Tenue d'un stand accueil apéritif le 28 Septembre avant le

Promotion sur notre site internet, nos réseaux sociaux et

# Rallye des villages perchés, ANEVIP - septembre

Accompagnement dans les besoins matériels et de communi-

Sacs logotés avec goodies et documentation offerts chaque équipage

## Dossier principalement suivi par Cassandra et Alba nos newsletters.

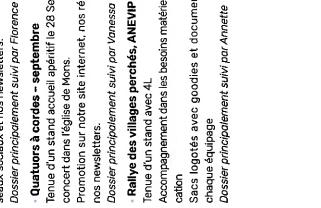
## Festival de Jazz - juillet

Concert du 5 juillet, sur la place du Château du Puy : accueil des festivaliers avec stand.

nos newsletters.

Dossier principalement suivi par Alba







# 5º édition du Natura Trail du Pays de Fayence - septembre

Organisation d'un jeu concours pour gagner 4 dossards : un enue d'un stand avec 4L

Promotion sur notre site internet, nos réseaux sociaux et pour chaque course. nos newsletters.

Dossier principalement suivi par Virginie



## Octobre rose - octobre

7ème édition de « On pose pour le Rose » à Tourrettes. Promotion sur nos supports de communication. Création d'une signature mail.

Dossier principalement suivis par Stéphanie

# 21° edition du Ciné-Festival - novembre

Conférence de presse à la Maison du Lac. Stand durant toute la durée du festival.

Création d'une signature mail.

Interprétariat d'un échange et le public par les agentes avec un réalisateur allemand Dossier principalement suigermanophones de l'OTI. i par Vanessa



# Rencontres avec des professionnels

### Terre Blanche

du territoire

Collaboration avec Terre Blanche pour la promotion des 20 ans de Terre Blanche.

## Mas des Romarins

Dans le cadre d'un accompagnement filière - partenaire, organisation d'une réunion Maison d'hôtes de Provence, présidée par Rupert Watts à la Maison du Lac.

## Mas des Romarins

Soirée OFF « musique cordiale » . Nous avons accompagné dans l'organisation logistique de cette soirée, sur invitation.

### ADEME

Nous avons fait des démarches pour une subvention afin vélo. Cette subvention nous a permis de diviser le coût de d'obtenir une aide à l'achat des racks à vélos destinés au BIT de Montauroux, dans le cadre de l'obtention du label Accueil 50% pour cet achat.

# Ateliers numériques gratuits

risme dans le numérique. Partager avec eux les meilleures Ateliers pour accompagner les socio-professionnels du tou-





pratiques du web et des réseaux sociaux.

En 2024, 7 ateliers programmés (1 annulé)

17 socioprofessionnels accueillis.

16 Janvier : Créer et gérer ma fiche Google Business Profile

9 Février : Facebook pour les débutants (annulé) 29 Février : Instagram, je me lance

29 Mars: Trucs & Astuces sur le Web

13 Septembre: Facebook pour les initiés

11 Octobre : Instagram, je me perfectionne

5 décembre : Créer du contenu performant pour les Réseaux Sociaux

Dossier principalement suivi par Anne-Laure

## Qualification Chambres d'hôtes référence®

Les principes clés de Chambre d'hôtes référence®, sont :

un référentiel national ;

 une visite de la chambre d'hôtes réalisée par l'Office de Tourisme:  une mise en place et une gestion territoriale (régionale, départementale ou locale) assurée par le réseau Offices de Tourisme de France®

L'objectif de Chambre d'hôtes réference® est d'apporter la possibilité aux chambres d'hôtes non labellisées, de galantatir à leurs clients la qualité de leur prestation tout en copyrate buant à l'amélioration de la qualification de l'offre d'hèber gement touristique de la destination.

Pas de qualification en 2024 ni de renouvellement.

Dassier principalement suivi par Stéphanie

Accusé certifié exécutoire

## Accueil vélo

cf page 29



Réception par le préfet : 15/04/2025 Publication: 15/04/2025



Rapport d'Activité 2024

## ECOUVERTE Vignobles & Découvertes

ignobles &

Le 22 mai, la destination Terre d'Estérel obtient le label Vignobles & Découvertes. Elle comprend les communes 15 acteurs du territoire sont labellisés Vignobles & de Fréjus, Puget-sur-Argens, Roquebrune-sur-Argens, Saint-Raphaël et les neuf communes du Pays de Fayence. Découvertes en Pays de Fayence.









# Actions visant la valorisation du label

- Inauguration du label le 3 juillet aux Gorges du Blavet avec remise des plaques V&D aux labellisés du Pays de Fayence
- Participation à l'ensemble de la communication (vidéo, shooting photos, plaquettes, nappes, goodies etc...)
- du Domaine Château Vaudois lors du séminaire Seillans, Visites de la Passion au Domaine Valorisation du label au sein de l'Office : visite à Roquebrune-sur-Argens, participation à la passage au Domaine Château des Selves à réunion d'équipe au Domaine Grande Bastide à sans voiture en Pays de Fayence avec un conférence de presse pour Fascinant Week-End, fourrettes, vidéo promotion pour un week-end Ricardenque à Callian,..



Dossier principalement suivi par Emmanuelle





Dossier principalement suivi par Édith

À l'occasion du 80<sup>ème</sup> anniversaire du Débarquement en Provence, l'Office de Tourisme Intercommunal s'est

ebarquement d

communiqués de presse, prise des inscriptions, encaissement, visites commentées en nocturne et participation

aux saynètes. En partenariat avec les Amis du four du Mitan.

Actions de l'Office : création des textes, promotion via nos réseaux sociaux, affiches, newsletters et ruelles étaient racontés l'engagement des Résistants locaux et les aventures de parachutistes américains.

Les Rondes Secrètes 2024 avaient pour thème le Débarquement de Provence et la Résistance. De places en

Les Rondes Secrètes à Fayence

investi dans deux manifestations.





## Les Maquisards

Montage du cofinancement avec la CCPF et la mairie de Mons. La représentation nocturne a eu lieu le 21 août sur la Place Saint-Sébastien de Mons et a réuni environ 150 spectateurs.

prise en charge des repas, prise en charge de sociaux, affiches, newsletters, communiqués de Actions de l'Office : promotion via nos réseaux presse, accueil des acteurs et des techniciens, 'hébergement au Gîte de randonnée de Mons.

Dossier principalement suivi par Catherine



# Autres manifestations

Office de Tourisme Intercommunal a également participé à la promotion des événements organisés dans les villages en assurant la création des fiches APIDAE et la promotion sur les écrans dynamiques.

- 11 juin, Rencontre littéraire avec Pascal Bresson à Saint-Paul-en-Forêt;
- -14 au 24 août, « Never forget 80e anniversaire du Débarquement » à l'Oustaou dòu Païs, Tanneron;
  - 22 août, Présentation de véhicules anciens, dépôt des gerbes à Fayence;
    - 22 août, Memory Big Band à Fayence ;
- 22 août, Commémoration de la Libération du Village de Tanneron;
- 24 août au 7 septembre, « Août 1944 / Août 2024, Fayence se souvient » à Fayence ;
  - 5 au 8 septembre, Conférence « Débarquement de Provence » à Tourrettes.

Dossiers principalement suivis par les référentes des villages.

## **Exposition « Portraits** e Champions »

Dossier principalement suivi par Présentation illustrée des palmarès. à l'Espace Manfredo Borsi Du 15 mai au 28 septembre. Plus de 1130 visiteurs.

### Les Visites de la Passion

17 visites « Terre de Jeux » dont une semaine de rencontres avec les champions.

# Aviron et Paris 2024

Sadeaux aux équipes olympiques de Serbie et d'Argentine.

Un vol d'initiation en planeur offert à nos Publications sur les réseaux sociaux. médaillées.

## Valorisation des activités de pleine nature

Randonnées, activités nautiques, vélo, golf, vol à voile.. Invitation à découvrir le Pays de Partenariat et accompagnement des Fayence en pratiquant une activité sportive. événements sportifs (cf page 24).

# Le sport au travail

Visite du golf pour le Comité de direction à l'occasion des 20 ans Randonnée au Rocher de Roquebrune pendant le séminaire de Terre Blanche.

Visite du vol à voile avec l'équipe de l'OTI de Dracénie four en pédalo pour la photo de la carte de vœux ncitation à marcher quotidiennement

Entrée de Patrick ROUVERAND, kinésithérapeute et président et le GAPS dans le Comité de direction et le Groupe Qualité Destination Participation à la journée mondiale de l'Olympisme : jeu sportif et président et le dique à la Maison du Lac le 23 juin.



Réception par le préfet : 15/04/2025 Publication : 15/04/2025



# Ţ,

Rapport d'Activité 2024

Le gîte accueille toute l'année randonneurs, cyclistes, voyageurs et contemplatifs dans une maison entièrement rénovée et équipée, située au cœur du village.

L'Office gère les réservations, le ménage, l'entretien, l'accueil, le chauffage et la facturation. Capacité totale de 12 lits (4 chambres de 2 à 4 lits)







# Chiffre d'Affaires 2024

Tarifs applicables pour 2024

J.D.	laxe de sejour[par nuitee/adulte]
41E£	Town do position references into a fact that
170€	1 nuitée gîte complet (12 lits)
909	1 nuitée, chambre 4 lits
32€	1 nuitée, chambre 2 lits
16€	1 nuitée / 1 lit

386 nuitées en 2024 (392 en 2023)

319 personnes ont séjourné au Gîte de Randonnée de Mons.

Chiffre d'Affaires: 4.962€

Chaque mois, un bilan mensuel est envoyé à l'équipe. Il comprend un tableau comparatif avec le mois précédent et les objectifs pour les deux prochains mois.

## Promotion

dvisor et Vélo en France. L'annonce sur le Le Gîte de Randonnée de Mons est répertosur notre site internet www.paysdefayence.com. L'établissement est également présent sur les sites « Grandes gîtes », FFRP Paca « compagnons de route » TripAsite « grands gîtes » a obtenu 640 vues.

Un interview radio sur France Bleue a été Le tournage d'une vidéo a eu lieu en fin d'anréalisé dans le cadre du festival Envie d'Ailnée pour faire sa promotion.



te gite de rando



dynamiques.



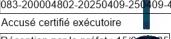




# Partenariats jeux et concours

À l'occasion de jeux et concours, des nuitées au gîte de randonnée de Mons ont été offertes (Salon de vacances à Bruxelles : Les Foulées du Lac ; Salon Roc d'Azur à Fréjus...).





Rapport d'Activité 2024

Pays de Fayence

Office de Tourisme Intercommunal

« ACCOMPAGNER des porteurs de projet et apporter son concours à la réalisation d'évènements », article 2 "Missions" des statuts

# Label Accueil Vélo

Ce label est une marque valable 3 ans, garantissant un accueil et une service de qualité le long des nationale,



itinéraires cyclables : la Méditerranée à vélo et le circuit N°9 des villages perchés de l'Est varois.

## · Renouvellement:

Le Mas des Romarins-Fayence- octobre 2024

## Trois nouveaux labélisés:

- Chambre d'hôtes les Roches de Baudisset à Saint-Paulen-Forêt: juillet 2024
- L'atelier du savon-maître Savonitto à Brovès-en-Seillans: uillet 2024
- Loueurs de vélos Fun e Drive à Bagnols-en-Forêt : décembre 2024





Dossiers principalement suivis par Stéphanie

# Itinérance pédestre

Les promenades

Tournage d'un film de promotion : un week-end sans voiture

- Promotion de nos promenades sur nos réseaux sociaux

en Pays de Fayence (cf. page 16)

Participation au salon des randonneurs à Lyon

QR code dans chaque bureau d'information touristique

Actions de promotion de l'itinérance

14 propositions de balades - non balisées

Ces balades sont répertoriées sur l'application Cirkwi et notre site internet avec un descriptif précis et un tracé GPX à télécharger.

16 356 consultations sur l'application Cirkwi en 2024

Les randonnées

14 randonnées labélisées FFRP (Fédération Française de la Randonnée Pédestre) et balisées en jaune

Boucles de 9 à 19 km.

Poteaux directionnels installés sur chacun des circuits (respect du cahier des charges de la FFRP) par la Communauté de communes.

Le topo guide « Le Pays de Fayence à pied » financé par la Communauté de communes est vendu dans tous nos bureaux.



# Dossiers principalement suivis par Edith

15/04/2025

Accusé certifié exécutoire Réception par le préfet : 1

Publication : 15/04/2025

Pays de Fayence

Office de Tourisme Intercommuna

## jestion de la AAISON DU LAC

La Maison du Lac de Saint-Cassien est ouverte toute l'année sur les rives du lac. Ce site abrite un bureau d'information touristique, une boutique de produits du terroir locaux et un espace découverte.

# Les animations à la Maison du Lac

### · Happy Jeudi

Tous les jeudis pendant les vacances scolaires, des ateliers gourmands ou créatifs sont proposés à la Maison du Lac. En 2024 : 14 ateliers et 85 participants au total Pour en savoir plus, voir p.33

- Visites commentées
- La Nuit des Musées, visite commentée à la lanterne de l'Espace Découverte, deux sessions de visites commentées (mai 2024).
- Journée Mondiale de l'Olympisme en partenariat avec le GAPS sous forme d'animation gratuite, basée sur un jeu de l'oie physique et sportif, à grande échelle (juin 2024).
  - Concert dans le cadre du Festival Musique Cordiale (août
- Conférence d'Henri Bresc « Routes et chemins en Pays de Fayence au Moyen Age : itinéraires, réseaux et connexions » dans le cadre des Journées Européennes du Patrimoine (septembre 2024).





# Accueil et rencontres

- Réunion des services déchets afin de présenter la redevance incitative aux assistantes maternelles (mars 2024).
   Journée Qualité: atelier sur la thématique des boutiques
- Journée qualité : afeller sur la thematique des boutiques en office de tourisme, organisée par la FROTSI, avec 22 offices de tourisme de la région : accueil café, visite de la boutique, présentation de notre stratégie boutique et intervention d'une auditrice qualité (avril 2024).
  - Réunions de travail des artisans du PDF.
- Réunion du Pôle Valorisation et Équilibre Territorial de la CCPF
  - Accueil sponsors 4L Trophy Louis Régina.

### Podcast

Le mardi 8 octobre, un podcast a été enregistré à la Maison du Lac. Il met en lumière ce lieu, son histoire et son environnement.

### Travaux

### · À l'intérieur :

- · Réaménagement de l'entrée dans l'Espace découverte.
- Réalisation un book sur les travaux et les évolutions de la Maison du Lac, mis à disposition des visiteurs.
- Conception d'un livret avec des textes de l'espace découverte en gros caractère pour les malvoyants
- Refabrication du caisson d'écran à l'accueil
  - Aménagement de l'espace buvette

### À l'extérieur:

- Déplacement du défibrillateur pour que celui-ci soit moins exposé à la chaleur
- Installation d'un oriflamme pour la saison du mimosa
  - Installation de 3 panneaux de signalétique

## Court-métrage

«Memento Mori», un court métrage signé Mickael Abbate et Chris Conti a été tourné les 15 et 16 octobre sur la commune de Tanneron, avec la majorité des scènes au Lac de St Cassien, sous la Maison du Lac.

# Les visites pédagogiques gratuites

Visite commentée de la maison du lac et des villages du Pays de Fayence. 5 visites scolaires (du primaire au lycée) du territoire et hors territoire.

11 visites scolaires de la maison du lac 5 visites de village 562 jeunes et accompagnants accueillis dont 409 à la mai-

son du lac et 153 dans les villages. (560 jeunes en 2023 dont 427 à la maison du lac et 133 dans les villages) Dossier principalement suivi par Carol et Virginie

Réception par le préfet : Publication : 15/04/2025



# RESPONSABILIT

Rapport d'Activité 2024

## OTIPF responsable

Provence do Azus

Office de Tourisme Intercommunal

Pays de Fayence

L'OTIPF s'engage à maintenir une démarche éco-responsable au quotidien, en mettant son impact environnemental, tant dans son fonctionnement que les actions. Chaque en place des gestes et actions ayant pour but de limiter son empreinte écologique et our, nous nous améliorons !

# **Guide Touristique 2024**

à appliquer lors de leur séjour en Pays de Fayence. Une page dédiée au respect des espaces protégés. Mise en avant : des navettes gratuites du lac de Saint-Cassien, la Page dédiée à l'éco-responsabilité, rappelant aux visiteurs et aux locaux, les éco-gestes -ête des possibles, Ménage ton Lac, produits locaux, loisirs non motorisés...

lâchers d'eau, la cueillette sauvage du mimosa, le tri des déchets, Nous informons notre clientèle sur les risques d'incendies, les les chiens de troupeau, la préservation des milieux fragiles.

# Sensibilisation à la crise de l'eau

Nous contribuons à la préservation de l'eau en informant et en Distribution de kit hydro-économe pour tous les hébergeurs non professionnels du Pays de Fayence à la Maison du Lac et au Musée sensibilisant les vacanciers / locaux face à cette situation. Information sur les arrêtés préfectoraux et municipaux. Sensibilisation aux éco-gestes pour économiser l'eau. d'Art et d'Essais de Tourrettes.

Distribution du flyer « L'eau ne coule plus de source ».

# Sensibilisation aux risques d'incendie

Nous invitons notre clientèle à consulter l'ouverture des massifs orestiers Distribution du fiyer « Protégeons la forêt avant qu'il ne soit trop tard ».

## Opération Ménage ton Lac

prendre part à une action citoyenne et écologique dans le but de protéger Copération «Ménage ton Lac» est ouverte à tous ceux qui souhaitent l'environnement et préserver les ressources naturelles locales.

# Ménage ton Lac - 28 septembre

voles : ramassage des déchets autour du lac. Plus de 1540 bénévoles se sont mobilisés et 1920 kg de déchets (300 kg d'ordures ménagères, 220 kg En collaboration avec le service déchets de la CCPF, la CCPF et les bénéd'emballages, 240 kg de verres et 1160 kg d'encombrants) ont été récoltés.



# La Fête des possibles - 22 septembre

La recyclerie La Source a organisé une journée dédiée aux pour un avenir meilleur et plus durable. Nous avons contribué à la promotion de cet événement. Notre stand était installé à l'entrée échanges, rencontres, conférences, ateliers et activités familiales du terrain Laroche. Cette fête a rassemblé près de 600 personnes.



# Des animations éco-responsables

D 9

4 4

,Œ 13

paces sensibles, etc... Toutes ces animations sont encadrées par des intervenants spécialisés (écogarde, Natura 2000, service déchets, EDF, Visites de la Passion, Semaine Varoise Au travers des visites de la Maison du Lac et de nos animations, mise en avant de la responsabilité environnementale, la préservation de la faune et la flore, la protection des esde la Nature, etc).

professionnel du tourisme du territoire. Recyclez-le l Après avoir lu ce Rapport d'Activité, ne le jetez pas l mine d'informations. À défaut, offrez-le à un autre Nous vous invitons à le conserver car c'est une

# Dosslers suivis par Florence et toute l'équipe

Réception par le préfet : 15/0<mark>4/2025</mark> Publication : 15/04/2025



Rapport d'Activité 2024

« ANIMER des loisirs », article 2 « Missions » des statuts

# Tanneron - Saison du Mimosa 2024

# Balades naturalistes guidées et jeux

- 8 balades nature commentées dont 6 complètes et 2 annulées pour causes météorologiques
- 1 balade immersion Sensorielle bain de nature : complète
  - 1 balade Ludo créative
- 2 escapes Games

# Ateliers autour du mimosa à l'Oustaou dòu Païs

4 ateliers du vendredi à l'Oustaou dòu païs

Des nouveautés :

- Suspension parfumée : réalisation de suspensions en cire végétale, décorées de mimosa
- Aquarelle sur éventails en bois : décoration d'éventails

Les prestataires viennent généralement du Pays de Fayence dont deux de Tanneron : Virginie Fréga et Maelle aux couleurs mimosa pour cet été

Total de 277 participants





# Ateliers autour du mimosa à la Maison du Lac

Mise en place de 4 animations Happy jeudi dont un atelier complet, un atelier complet mais annulé par la prestataire et le dernier atelier annulé par manque de participants.

Total de 13 participants

# Total 290 participants pour 19 animations.

Jeu pour enfants de 6-12 ans afin de découvrir d'une Nouveauté: Jeu à l'Oustaou dou pais



# Dossier principalement suivi par Stéphanie



Réception par le préfet : Publication : 15/04/2025



Pendant toutes les vacances scolaires, zones A, B et C, le jeudi, à la Maison du Lac, l'OTIPF organise une animation ou une conférence ou un atelier avec un Happy Jeudis à la Maison du Lac professionnel du territoire. Permettant de mettre en avant les producteurs exposés dans nos différentes boutiques et ainsi générer du passage à la Maison du Lac. Sur inscription.

Gratuit pour les moins de 18 ans, 10€/adulte

14 ateliers en 2024

85 participants au total

# Dossier principalement suivi par Carol et Virginie









# Les Rondes Secrètes

Rapport d'Activité 2024

Pays de Fayence

Office de Tourisme Intercommunal

Visites commentées de Fayence, en nocturne avec des saynètes tout le long du parcours. Edition spéciale cette année à l'occasion du 80ème anniversaire du débarquement en Provence.

4 dates : 16 et 23 juillet - 6 et 20 août

Deux à trois départs dans la soirée

Gratuit pour les moins de 18 ans, 10€/adulte

20 bénévoles et 4 associations (Les amis du four du Mitan, Le corps de bravade du Pays de Fayence, Les véhicules historiques du Tignet, Passion western) pour animer les scènes théâtralisées.

8 tableaux tout le long du parcours 208 participants





# Jeux famille dans nos

## Fanni, Loplop, Sini, Pastou et Jazzy sont bureaux

d'Art et d'Essais. Une invitation à la découverte et à la pédagogie pour le plus dou Pais, Maison Waldberg, Espace découverte de la Maison du Lac, la les nouveaux compagnons de jeux des enfants entre 6 à 12 ans. Ces livrets sont disponibles gratuitement, à la demande, dans les bureaux touristiques de l'Oustaou Chapelle des Pénitents Blancs et le Musée grand nombre en répondant aux 10 énigmes de chaque jeu.

par les référents des villages Dossier principalement suivi

Pays de Fayence

Office de Tourisme Intercommuna

# Les animations nationales

Le 18 mai, organisation de différents ateliers : La Nuit Européenne des Musées

- Création d'un photophore à l'Oustaou dèu Païs
- Création autour de l'œuvre de PMPM à Tourrettes
- « Artiste d'une nuit, artiste je suis » à la Maison Waldberg. Seillans
- Visite commentée de la Maison du Lac

32 participants.

## · La Fête de la Nature

l'OTIPF a créé un flyer présentant sa programmation (3 Du 22 au 26 mai pour célébrer la nature. Lors de cet événement animations):

- Atelier découverte « Les gorges de la Siagne, un environnement riche et fragile » avec Laurent MILLARD, éco-garde.
- Balade nocturne à Seillans

Balade naturaliste

16 participants.

# Les Journées du Patrimoine de Pays et des Moulins

l'ouverture des moulins du Pays de Fayence et a mis en place Du 21 au 23 juin, en collaboration avec les associations locales. Lors de cet événement l'OTIPF a créé un fiyer récapitulatif avec deux animations:

- Atelier de peinture sur galet à l'Oustaou dòu Païs à l'occasion des 60 ans de l'arrivée de l'eau dans la commune de Tanneron
- Balade découverte « Circuit des chapelles » à Seillans 10 participants

# Les Journées Européennes du Patrimoine

Les 21 et 22 septembre, en collaboration avec les associations ocales du patrimoine et autres intervenants.

Création d'un flyer pour la programmation.

L'OTIPF a organisé :

- Conférence « Les routes et connexions dans le Pays de Fayence au Moyen âge » par Henri Bresc à la Maison du Lac
- · Atelier origami à Tanneron en lien avec l'exposition anniversaire des 60 ans de l'arrivée de l'eau à Tanneron 20 participants.





## Le Var, la Semaine Nature !

Du 23 au 29 septembre, en collaboration avec Découverte de la grotte des Combrières à Mons es prestataires d'activités de pleine nature. Balade naturaliste à Tourrettes

- Initiation pêche à Tanneron





ø 

Accusé certifié exécutoire

Publication : 15/04/2025

Réception par le préfet : 15/04/2025







## Office de Tourisme Intercommunal

Pays de Fayence

# Les Visites de la Passion

Edition printemps - du 6 avril au 5 mai

51 visites proposées par 27 partenaires 5 nouveautés

8 visites « Chemins parfumés » 8 visites « Terre de jeux » 160 participants

« Terre de jeux » attribuée au Pays de Fayence, nous avons cutives avec des champions du À l'occasion de la labellisation proposé 8 rencontres conséerritoire.









- EXCEPTIONNELLES RENCONTRES

Les Bigiles de la Passion

8 visites « Chemins parfumés » 9 visites « Terre de jeux » 758 participants

11 nouveautés



### du 19 octobre au 3 novembre Edition automne

13 visites proposées par 10 partenaires





### partenaires des Visites de la Le 11 octobre, une rencontre ENTRE NOUS a permis aux Passion de se rencontrer et échanger au Vol à voile entourés de planeurs de collection puis de découvrir Visite ENTRE NOUS

la salle de briefing.

Pour promouvoir chacune de ces animations, création de supports de communications (flyers) ignorations et ecrans dynamiques. Saisie APIDAE pour remonter les dates sur l'agenda de notre site internet. Newsletters, plusieurs publications suit de réseaux sociaux, communiqués de presse et dossier de presse.

Dossier principalement suivi par Florences et presse.



# d'AFFAIRES

# Offres de services

En 2024, 21 packs (11 packs "So Nice" et 10 packs "So Friendly") vendus toutes filières confondues.

(hébergeurs, restaurateurs, prestataires de loisirs et autres) une meilleure visibilité sur Les packs permettent aux professionnels les éditions et le site internet de l'OTIPF et des services optimisés,

Chiffre d'affaires : 6453, 00€ (5325€ en

## Offres groupes

mentées de nos villages, chapelles, musées et de la Maison du Lac. Cette prestation agences de voyages, comités d'entreprise, Le service groupes propose des visites coms'adresse aux associations, autocaristes, hôteliers, Office de tourisme ou tout simplement aux groupes d'amis.

20 demandes dont 3 sans suite et 1 annulée 328 Personnes accueillies Chiffre d'affaires:1552€ (770€ en 2023)

# Les visites commentées

Ce sont des visites pour les individuels regroupés ; permettant de découvrir un village ou un site (chapelle, musée etc) 5€ par adulte, gratuit pour les moins de 18 ans.

Chiffre d'affaires : 320€ (810€ en 2023) 76 personnes accueillies

Section de Fonctionnement	
Recettes de fonctionnement	1.198.900 €
<ul> <li>Subvention de la CCPF</li> </ul>	320.000€
<ul> <li>Subvention du Conseil Départemental du Var</li> </ul>	50.000 €
• Taxe de séjour	706.797 €
Boutique	47.775 €
<ul> <li>Vente de produits et prestations</li> </ul>	7.048 €
<ul> <li>Nuitées Gite de Mons</li> </ul>	4.962€
<ul> <li>Autres recettes</li> </ul>	62.318€

Dépenses de fonctionnement	1.244.043€
Charges fixes	222.517 €
<ul> <li>Achats pour vente</li> </ul>	29.712 €
<ul> <li>Actions de promotion</li> </ul>	143.734 €
<ul> <li>Masse salariale</li> </ul>	790.382 €
<ul> <li>Amortissement</li> </ul>	57.698 €
RESULTAT de Fonctionnement RESULTAT de Fonctionnement cumulé	-45.143 € +71.487 €

Dossiers principalement suivis par Cécile

# Section d'investissement

ent	
ssem	
vestis	
Ē.	
ţ	
ece	
œ	1

01.865 € 82.675 € +19.190€ -11.179 €

Dépenses investissement

**RESULTAT d'investissement** 

RESULTAT d'Investissement cumulé

Restes à réaliser

1,581€

12,760 €

Besoin de financement

📕 En 2024, un total 1066 mandats et 167 titres ont été effectués.

# Répartition géographique de nos dépenses En 2024

Dans le Pays de Fayence	%/,9	67%
Dans le Var	18%	19%
En PACA	2%	2%
En France	12%	11%
Al'étranger	%	78

# Quelques ratios pour illustrer

## le budget

· 147 413 € par villages (9)

86 714 € par Equivalent Temps Plein (15.30)

Accusé certifié exécutoire

• 86 714 € par Equivalent Temps Plein (15.30)
• 3 634 € par jour dans l'année (365)
• 900 € par jour d'ouverture de l'OTIPF (1.474)
• 123€ par lits touristiques actifs en Pays de Fayence (10.719)
• 46 € par habitants en Pays de Fayence (28.471)
• 35 € par nombre de visiteurs accueillis en Pays de Fayence (37.890)
• 55 € par nombre de visiteurs accueillis en Pays de Fayence (37.890)





# compte de RÉSULTAT 2024

# Quelques pourcentages

La subvention de la Communauté de communes du Pays de Fayence de 320.000 € est équivalente à :

- 24% de nos dépenses de fonctionnement et d'investissement
  - 40% de la masse salariale

# Administration 20% £

_
<u>_</u>
. <u> </u>
IJ
U)
=
E
=
7
-
4
3
7
.=
4
<b>&gt;</b>
Ź
Œ
=
₫
_

Les dépenses

Fonction	Montant
Accueil	418.983
Administration	264.977
Promotion	257.744
Commercialisation	175.684
Acteurs	80.039
Gestion équipements	29.793
Accompagnement	63.268
Animation	36.230

	Arcuell 32%	Accompagnement SAs	
DEPENSES	Castion des Equipements 24		Commercialisation 194
	Promotion 19%	ua	

Pays de Fayence

Office de Tourisme Intercommunal

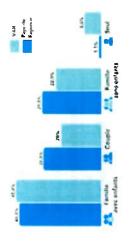
Rapport d'Activité 2024

Pays de Fayence

Titce de Tourisme Intercommunal

# **OBSERVATOIRE**

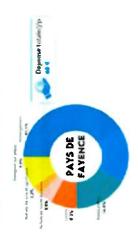
# Composition de la clientéle



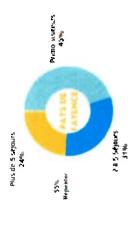
# Composition des séjours



# Dépenses par poste



# Fidélité des visiteurs



# Répartition de la tranche d'âge





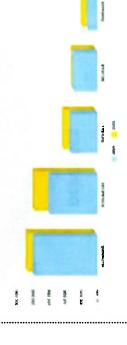






# \*Source: flux vision tourisme, Var Tourisme

Provenance des touristes étrangers



\*Source: flux vision tourisme, Var Tourisme

# Dossier principalement sulvi par Cassandra







## SÉJOUR bilan taxe d

«Réaliser des études statistiques », article 2 « Missions » des statuts

## Tarifs applicables

es tarifs sont fixés au réel et en euros, par nuit et par personne assujettie (+ 18 ans), selon la catégorie et le classement de l'hébergement.

En 2024, les tarifs restent identiques.

## Hôtels, meublés

## et résidence de tourisme

Class	<ul><li>●</li><li>●</li></ul>	*	*	*	*	
Tarif*	6,19 €	4,32 €	3,31€	2,16 €	1,30 €	1,15 €
Classement en étoiles	R Palaces	***	* * * * *		* * * *	* * * * *

### Campings

· Collecter la taxe de séjour avant le départ des clients,

34] sur la plateforme dédiée.

· Reverser la taxe de séjour au trimestre échu (avant le 30/04 pour le 1er trimestre; avant le 31/07 pour le 2ème trimestre; avant le 31/10 pour le 3ème trimestre

selon les tarifs applicables.

et avant le 31/01/N+1 pour le 4ème trimestre).

https://paysdefayence.taxesejour.fr

Informations

Tarif*		0,86 €		0,29 €				
Classement en étoiles	* * * * * * *			* * * * *	# · · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	Non classés		
Ł	Θ	ω	ω	φ	ω	ω		

## Auberges collectives, Chambres d'hôtes et Aires de Camping-cars

Nature	Tarif*
Auberges collectives	1,15 €
Chambres d'hôtes	1,15€
Aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristique par tranche de 24h	0,86 €
Ports de plaisance	0,29 €

4% du coût HT de la nuitée, majoré de 10% (Taxe Additionnelle Hébergement sans classement ou en attente de classement

Départementale) et de 34% (Taxe Additionnelle Régionale).

3529 réponses par mail (soit 🔪 -200 par rapport à

♣ 95 hébergements créés et 43 désactivés

🕏 1358 comptes en gestion

Activité de la plateforme

3 actualités (rappel sur les classements, échéances

# Activité régie

Obligations hébergeurs

Tenir un registre des séjours.

mairie concernée.

- département (= 10% de TAD), 17/72ème sont reversés à la Région 428 661,56€ déclarés en direct par les hébergeurs – Ce chiffre est la collecte totale, sur cette somme 5/72ème sont reversés au (=34% TAR) et 50/72ème sont reversés à l'OTIPF. · Enregistrer son hébergement via un Cerfa dans la Déclarer mensuellement les séjours (Article L2333-
- . 497 762,99€ collectés et déclarés par les opérateurs numériques - Ce chiffre est la collecte totale, sur cette somme 5/72ème sont reversés au département (= 10% de TAD), 17/72ème sont reversés à la Région (=34% TAR) et 50/72ème sont reversés à l'OTIPF
- 926 424,55€ au total sur l'année.

## Répartition des nuitées ? · Répartition de la selon les saisons







41-41156-54

Répartition selon

d'hébergements

les catégories

AGINE . IAD . UAA

■ 10 719 lits touristiques ( 🗡 +355 lits par rapport à

rapport à 2023)

2023)

506 891 nuitées dont 43 428 exonérées (¾-3884)

nuitées par rapport à 2023)

🖷 851 hébergements actifs ( 🗡 +52 hébergements par

Chiffre plateforme





Accusé **#**rtifié exécutoi<mark>re</mark>



Réception par le préfet Publication : 15/04/2025

de déclaration et de reversement, préparation de

25 opérateurs numériques gérés clôture d'exercice)

Publication : 15/04/2025

Réception par le préfet : 15/04/2025

## deja RÉALISÉ EN 20



Rapport d'activité 2024 Débat d'Orientation Prévisionnel et préparation du Budget Prévisionnel

Inventaire des boutiques 3 comités de direction 1 réunion du Collège des Pros du Comité de Direction

### ÉQUIPE

4 saisonniers pour les fêtes de fin d'année, les vacances d'hiver et la saison du mimosa Stagiaire saison du mimosa

4 réunions d'équipe et de coordination

1 recrutement de co-responsable de la Maison du Lac

### ACCUEIL

## **Ouverture de Tanneron**

7j/7 pendant la saison du mimosa de la fin du mois de janvier au 15 mars Dont le dimanche 26 janvier pendant la fête du mimosa

## Ouverture de Fayence

6j/7 toute l'année

Standard +33 (0)4 94 76 01 02

7j/7 réponses aux demandes par téléphones, courrier, messagerie, e-mail...

# Ouverture de la Maison du Lac

6j/7 pendant les vacances d'hiver, zone ABC 4j/7 les autres semaines

Duverture de Montauroux, Tourrettes, Seillans, Mons, Bagnols-en-Forêt et Callian

5j/7 pendant les vacances d'hiver, zone ABC 1j/7 les autres semaines

Accueil Hors les murs/stands

20 février : Présence de la 4L sur la Classic Var

# MATÉRIEL & LOCAUX

Location d'un box pour stocker la documentation Travaux au BIT de Fayence Entretien des Webcams Achats de boucles audio Achat d'étagères pour le box

# PROMOTION / Éditions

Flyer Exposition « Point de vue », Chapelle des Pénitents Blancs Flyer Musée municipal Denis Baston et Thomas Ostaya Réactualisation des Offres de Service (édition numérique)

# PROMOTION / Réseaux sociaux

97 publications sur les trois pages Facebook 20 publications sur Instagram 6 publications sur Linkedin

# **PROMOTION / Accueils Presse**

Journaliste Télématin / Vol à voile Magazine Maison Côté Sud / Mimosa



## **ACCOMPAGNEMENT**

1 atelier numérique, Google Business Profile 1 atelier numérique, Facebook pour les débutants 1 atelier numérique, Instagram je me lance Exposition « Point de vue » à la Chapelle des Pénitents Blancs Exposition « Costumes Provençaux » à l'Espace le Rayol Exposition « Création Passion » à l'Espace Manfredo Borsi Partenariat avec le Trial de Tanneron

### ACTEURS

Présence aux vœux de la CCPF le 17 janvier Présence aux vœux dans tous les villages

# COMMERCIALISATION

16 janvier : visite commentée de la chapelle Saint-Barthélemy

## ANIMATIONS

Visite pédagogique gratuite à la Chapelle des Pénitents Blancs

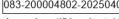
2 visites pédagogiques gratuites à la Maison du Lac 12 balades guidées mimosa 7 ateliers créatifs à l'Oustaou dòu Païs

7 ateliers créatifs à l'Oustaou dòu 4 happy jeudis à la Maison du Lac

# **VERNISSAGES D'EXPOSITIONS**

Points de vue, Jacques Parnel à Mons Couleurs Passion, 6 artistes, à Montauroux Costumes Varois, Couturières solidaires de Bagnols-en-Forêt





Réception par le préfet Publication: 15/04/2025



### Pays de Fayence Office de Tourisme Intercommunal

Rapport d'Activité 2024

18 - Présentation du Rapport d'Activité 2024 à Mons **15 au 23 -** Journée Internationale des Forêts - Saint-Paul-en-Forêt et Bagnols-en-Forêt

21 - Atelier numérique - Trucs et Astuces sur le Web

**21 au 23** – Salon du Randonneur – Lyon

26 - Rencontre partenaires labellisés Vignobles & Découvertes - Puget-sur-Argens

31 mars au 6 avril - Journées Européennes des 30 - Journée Internationale du zéro déchet Métiers d'Art

5 avril au 5 mai - Vacances de printemps

5 avril au 31 août - Visites de la passion 6 - Millé Zim Zim - Puget-sur-Argens

12 et 13 - 100% nature Fréjus

13 - Les Foulées du Lac

19 au 21 - Festival Envie d'Ailleurs - Fréjus 13 - Marché d'Antan - Bagnols-en-Forêt

21 au 27 - Le Var, la Semaine Nature

26 - Salon de l'habitat

27 - Stand V&D, Millé ZimZim - Puget-sur-Argens

27 - Rallye de voitures anciennes

28 avril au 4 mai - 90 ans du vol à voile

30 - Journée Mondiale des mobilités et de l'accessibilité

### . Œ

1\*au 11 - Salon des Antiquaires - Fayence

4 - Salon Ecoflore

10 - Club Ambassadeurs

12 au 18 - Semaine «Chemins parfumés» de l'UNESCO 10 et 11 - Festival Choralliance

14 - 500 hre Visite de la Passion au Mas Ricardenque 14 et 15 - CM on the Beach

17 - La Nuit Européenne des Musées 21 au 25 - Fête de la Nature

29 – Journée de Solidarité 29 mai au 1ª juin – Jardin des Créateurs – Fayence

30 - Fête des voisins

31 - Stand, Marché des producteurs - Dracénie

### Juin

5 - Journée Mondiale de l'environnement

6 au 15 - Festival Les Nuits des Forêts 14 - Festins de caractère

23 - Journée Mondiale de l'Olympisme et du

Paralympisme

27 au 29 - Journées du Patrimoine de Pays et des Moulins

### Juillet

4 et 5 - Festival de Jazz - Tourrettes 4 au 6 - Cello Fan - Callian

5 – Vacances d'été

6 - Fête du pain - Fayence

12 au 21 – Salon des antiquaires – Fayence

20 - Stand V&D, Fêtes des vignerons - Les Issambres 13 - Les Arts au cœur du village - Tourrettes

20 - Fête de Saint-Cassien des Bois

22 et 29 - Rondes Secrètes - Fayence

29 juillet au 9 août - Festival Musique Cordiale

### Août

2 et 3 - Fête de la Saint-Pierre

5 et 19 - Rondes Secrètes - Favence

au 10 - Stand V&D, Fête du raisin - Fréjus au 10 - Festival de guitare - Montauroux

9 au 18 - Jardin des Antiquaires - Fayence

22 - Fête de la Libération - Tanneron 15 - Marché potier - Seillans

### Septembre

l\* - Rentée scolaire

5 au 7 - Accueil de l'escale des motoplaneurs Fournier 6 - Journée des sports

11 au 14 - Festival Quatuors à Cordes

12 au 14 - Accueil d'étudiants en Médecine, avec le GAPS

# 13 - Club Ambassadeurs

L'AGENDA 20

19 – Atelier numérique – Facebook pour les initiés

20 et 21 - Journées Européennes du Patrimoine 27 - Journée Mondiale du Tourisme

28 - Natura trail

### Octobre

1" - Octobre Rose

3 au 10 - Fête de la science

10 - Atelier numérique - Instagram, je me perfectionne? 9 au 12 - Salon du Roc d'Azur - Fréjus

16 au 19 - Vignobles en scène

18 octobre au 2 novembre - Vacances d'automne et Visites de la Passion

## Novembre

8 au 10 - Festival Bagiliba - Fayence

17 au 22 - Cinéfestival - Pays de Fayence

23 – Marché de Noël – Mons

23 - Stand V&D, Foire aux Vins - Les Issambres

## Décembre

5 - Atelier numérique - L'IA au service de la communication digitale

" - Marché de Noël - Fayence

20 décembre au 5 janvier - Vacances des fêtes de fin

## THOM

Ce programme concerne l'agenda 2025 de l'Office et n'est pas exhaustif.

Réception par le préfet : Publication: 15/04/2025

### Accusé certifié exécutoire

### 15/04/2025

Pays de Fayence

Rapport d'Activité 2024

Office de Tourisme Intercommunal



### Xavier BOUNIOL Directeur

CDD 3 ans – Forfait cadre

- Liens avec les Présidents, Elus, Comité Direction
  - Partenariats avec les institutions
- Stratégie et marque
  - Charte graphique
- Management d'équipe
- Comité Social Economique
- Coordination générale des missions, des projets et des labels

  - Groupes de travail Plan d'action
- Gestion des budgets
  - Ordonnateur

xavier.bouniol@paysdefayence.com 0787538192/0483110440



Assistante de Direction **OUAZZAR-SERAFIM** 

Cassandra

## Gestion agenda et préparation des rendez-vous Forfait cadre – Détachée

- Préparation réunion de Coordination d'équipe
  - Suivi des actions de promotion : éditions,
    - web, presse

Reportages photos et vidéo

- Suivi des itinéraires de randonnées
  - Observatoire Tourisme
- Contrats généraux, assurances
  - Relations CCPI
- Référente des véhicules
- cassandra.ouazzar@paysdefayence.com 04 83 110 451



## **Sylvie MARTINI**

Régie intercommunale de la Taxe de Séjour Responsable du Pôle Accueils Coordinatrice RH

## Forfait cadre - Détachée

- Coordination des conseillères en séjour
- informations, boutiques, décoration, vidéos, Gestion générale des accueils : aménagements\_
  - d'Excellence, Groupe Qualité Destination Marque Qualité Tourisme/Destination
    - Coordinatrice RH, plannings et plan de formation
- Régie Intercommunale de la Taxe de Séjour Référente des salons
  - sylvle.martini@paysdefayence.com 0483110439/0608566104



## Chargée de projets e.tourisme Anne-Laure HARDOUIN

- et conseillère en séjour Temps plein CDI Bagnols-en-Forêt dans l'Espace le Rayol Responsable Bureau Information de
  - Lignes éditoriales web, comité éditorial web Référente des animations de Bagnols-en-Forêt et Saint-Paul-en-Forêt

Développement site web + animation blog

- Référente de la filière bien-être + réseaux sociaux + newsletters
- Mise en place et suivi nouveaux outils
  - E-veille + e-réputation Formation et ateliers
- Animation Club ambassadeurs Webcam, Si2R, Borne
- Référente partenariat avec le marché

alaure.hardouin@paysdefayence.com d'Antan et le Festival Francis Poulenc 04 83 110 443 / 06 83 52 35 36

### Comptable, secrétaire Cécile ROIRON

- Préparation Bureau des Présidents et femps plein - CDI
  - Saisie comptable Comité Direction

Responsable bureau information de Fayence

Temps plein – Mise à disposition

Chargée des éditions et

Edith BAUDET

conseillère en séjoui

Référente de la flière artistes et artisans d'art

Référente animations de Fayence

Editions: conception des brochures, flyers,

Référente des partenariats avec Bagiliba,

cartes, topos

Organisatrice des Rondes secrètes

 Référente label Toutourisme Itinérance et Randonnée

Grand Jardin et la Fête du pair

- Préparation, suivi, clôture et analyse du budget
- Référente du back-office, bureau administratif Préparation des rendez-vous
  - Rédaction de courriers
- Suivi de dossiers, des achats et des contrats des fournisseurs
  - Réseau et serveur
- Intranet Comité de direction et équipe cecile.rolran@paysdefayence.com 04 83 110 438

Régisseuse suppléante du BIT de Fayence

edith.baudet@paysdefayence.com



### Responsable bureau information de Tanneron conseillère en séjour-Détachée Stéphanie LABORDE

- Référente des animations de Tanneron et de dans l'Oustaou dòu païs
  - la filière mimosa
- Référente de la filière des hébergements
  - professionnels et des chambres d'hôtes Référente de la filière vélo (EV8 et Label
- Classement chambres d'hôtes référence Accueil Vélo)
- Commercialisation de l'offre groupes et des
- Accompagnement de l'animation des filières.

offres de services

stéphanie.laborde@paysdefayence.com Régie des Ventes de produits et services Dossiers AVIZI et Hubo

0483110442/0683527195



## femps plein -- Mise à disposition et conseillère en séjour

# Vie de la Maison du lac, co-référente animations

Référente de la filière des producteurs et produits

du terroir

Co-Responsable de la Maison du lac

- Suivi boutiques dans les Bureaux d'information Suivi et développement de la boutique de la Maison du lac
  - Référente événement en lien avec le terroir Touristique
    - Stocks
      - carol.toulet@paysdefayence.com

de loisirs et activités de pleine nature

Référente des acteurs du tourisme autour de la saint-Cassien

Visites commentées dans l'espace découverge principal de la page l'espace découverge de la page l'espace découverte

Partenariat des événements autour du lac

Partenariat sportifs de haut niveau

Suivi des événements sportifs ou de pleine mature mature et suivi de la page Facebook

celia.perez@paysdefayence.com

### Référente de dossiers en accompagnement Référente distribution de la documentation Référente filière des Offices de Tourisme Référente des Points Relai Information annette.celka@paysdefayence.com Conseillère en séjour – agent volant

Veille internet

ponctuel

Suivi partenariats du Festival de Guitares et

Référente du dossier OTI éco-Responsable

des Visites de la Passion

Suivi du projet Chemins parfumés UNESCO

Organisation des Visites de la Passion.

Roots du Lac

Torence.dreuse@paysdefayence.com

0483110441

Référente Patrimoine Naturel

Suivi du label Station Verte

### AIba BELTRAMOLLI Conseillère en séjour Temps plein - CDI

- Responsable Bureau Information de Tourrettes dans le Musée Art et Essais de Tourrettes
- Responsable Bureau Information de Callian dans l'Espace Edouard GOERG
- Référente animations de Tourrettes
- Référente de la filière des restaurateurs (excepté autour du Lac) et de Callian
- Référente des partenariats avec le Festival de Jazz, Choralliance, Arts au Cœur du Village et Cellofan
- Accueil Hors les Murs (4L)
- Villes jumelles

## alba.beltramolli@paysdefayence.com 04 83 110 446

### Catherine OAMBLIN Conseillère en séjour Temps plein

### Responsable de l'accueil téléphonique Mise à disposition

- Référente de la filière meublés classés et et numérique
  - non classés
- Référente des sites patrimoine (pierre gris) Référente Apidae
- Newsletter Grand Public
  - · E-veille
- Référente du label Villages de caractère du Var
  - Contenu historique des visites commentées catherine.gamblin@paysdefayence.com 04 94 76 01 02

### **Temps plein - Détachée Emmanuelle CETRE** Conseillère en séjour

CONTACTS

Rapport d'Activité 2024

- Responsable bureau information de Seillans dans la maison Waldberg, donation Max Ernst Référente animations de Seillans
  - Référente de la filière transports
- Référente de la filière magasins de souvenirs
  - · Animation d'un réseau de résidents secondaires

Référente du box de stockage

Référente journées à thèmes

Montauroux dans l'Espace Manfredo Borsi

Responsable bureau information de

Conseillère en séjour Florence DREUSE

femps plein - CDI

Référente animations de Montauroux

voisins

Référente de la filière Visites d'entreprises et Référente de la filière Tourisme et Handicap

Conseillère en séjour Annotto CELKA

Femps plein - CDI

- Organisation de l'accueil des nouveaux arrivants
- France, Villes et métiers d'art, Vignobles & Référentes: Plus beaux villages de
- Référente du partenariat avec Musique

découvertes

emmanuelle.cetre@paysdefayence.com · Visite de la donation Max ERNST



Vanessa RIEG



- d'information de Mons dans la Chapelle Responsable du bureau
  - des Pénitents Blancs
- Référente du Gîte de Randonnée de Mons Référente des animations de Mons
  - Référente des partenariats avec le Cinéfestival et le festival Quatuors à Cordes
- Conception de jeux

Suivi des randos en ligne

vanessa.rieg@paysdefayence.com 0483110444

### Calinda OUAZZAR-SERAFIM Conseillères en séjour ot Emma DUTHOIT

## Temps plein - CDI et CDD de et Animatrices numérique

- · Conseillère en séjour agent volant remplacement
  - Gestion et animation des réseaux sociaux
    - · Co-gestion du site internet
- Création de contenu vidéos et photos
- Responsable de la photothèque · Rapport d'activité annuel
  - Dossiers administratifs

## **Célia PEREZ**

### Conseillère en séjour remps plein - CDI

- Co-responsable de la Maison du Lac
- Référente de la filière des prestataires
- de loisirs et activités de pleine nature

- - Animation et suivi de la page Facebook Lac de St Cassier

# nouvelle carte de TERRITOIRE

083-200004802-20250409-250409-43-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2025 Publication : 15/04/2025

### REPUBLIQUE FRANCAISE - Département du Var

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE FAYENCE

Se sont réunis les membres du conseil communautaire sous la présidence de René UGO :

<u>Présents</u>: René UGO, Camille BOUGE, Marco ORFÉO, Michel RAYNAUD, Maryvonne BLANC, Elisabeth MENUT, Patrice DUMESNY, Marie-Josée MANKAÏ, Brigitte CAUVY, Myriam ROBBE, Nicolas MARTEL, Jean-Yves HUET, Ophélie LEFEBVRE, Christian THEODOSE, Patrick de CLARENS, Julien AUGIER, René BOUCHARD, Daniel MARIN, Michel REZK, François CAVALLIER. Christian COULON

Absents excusés: Bernard HENRY (pouvoir à O. LEFEBVRE), Claudette MARIET (pouvoir P. de CLARENS), Jérôme SAILLET (pouvoir à M. ORFEO), Michèle PERRET (pouvoir à P. DUMESNY), Laurence BERNARD (pourvoir à J-Y. HUET), Aurélie COURANT (pouvoir à F. CAVALLIER), Loïs FAUR, Coraline ALEXANDRE, Philippe DURAND-TERRASSON

### OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL DU PAYS DE FAYENCE : COMPTE ADMINISTRATIF 2024

Le Président communique, pour information, le compte administratif de l'Office de Tourisme Intercommunal du Pays de Fayence (OTIPF) pour l'année 2024 qui est conforme au compte de gestion.

Les comptes de gestion et administratif 2024 de l'OTIPF ont été approuvés par les membres du Comité de direction le 18 mars 2025.

### LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU l'article L.133-8 du Code du Tourisme,

**VU** la délibération de la Communauté de communes n°2015-0630/01 en date du 30 juin 2015 intégrant la compétence « promotion du tourisme » dans les statuts de la Communauté de communes en application de loi NOTRe,

**VU** la délibération n°160628/3 portant création de l'Office de tourisme intercommunal du Pays de Fayence par la Communauté de communes du Pays de Fayence,

VU le compte administratif 2024 de l'OTIPF annexé,

### ENTENDU cet exposé,

### APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

• PREND ACTE de la présentation du compte administratif 2024 de l'OTIPF.

Elisabeth MENUT Secrétaire de séance Tourrettes, le 14 avril 2025

René UGO Président

### Office de tourisme intercommunal du Pays de Fayence 12025

Établissement public industriel et commercial

### Délibération: Approbation du compte administratif 2024

Membres en exercice : 21 Délibération n°

Présents: 18 (14 titulaires - 4 suppléants)

Votants: 17 (14 titulaires - 3 suppléants - pouvoirs) 2025-02-24/02

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre février à quatorze heures trente, le Comité de direction de l'Office de tourisme intercommunal du Pays de Fayence s'est réuni à la Maison du Lac de Saint Cassien à Tanneron

<u>Titulaires présents</u>: Jacques BERENGER, Camille BOUGE, Eric BRUNEL, Mylène CHRISTINE, Patrick DAMOULAKIS, Sylvie FIORUCCI, Michel FLEURY, Jean-François GOMBAULT, Serge LEIBOVITZ, Bernard MONTAGNE, Galina NAVODNITCHAIA, René UGO, Bernard VIAL, Rupert WATTS

Titulaires excusés: Claudette MARIET, Alain MOURGUES, Patrick ROUVERAND.

Suppléants présents avec droit de vote : Brigitte BADET, Joëlle FABRE, Anthony VIGNADOCCHIO

Suppléants présents invités : Jacques LEFORESTIER

Suppléants excusés : Cynthia AIME-SFILIO

Pouvoirs:

Directeur de l'Office de Tourisme Intercommunal avec voix consultative : Xavier BOUNIOL

Invitées : Cassandra OUAZZAR-SERAFIM, Sylvie MARTINI et Cécile ROIRON

- Vu le code du tourisme, notamment les articles L133-4, L133-6, L.133-7, R133-12, R.133-14 à 17,
- Vu la délibération de la Communauté de communes n°2015-0630/01 en date du 30 juin 2015 intégrant la compétence « promotion du tourisme » dans les statuts de la Communauté de communes en application de loi NOTRe;
- Vu la délibération n°160628/3 portant création de l'Office de tourisme intercommunal du Pays de Fayence par la Communauté de communes du Pays de Fayence ;
- Vu la délibération n°2016-10-6/1 approuvant les statuts de l'office de tourisme intercommunal et la délibération n°2024-12-16/03 approuvant la modification des statuts de l'EPIC Office de Tourisme Intercommunal du Pays de Fayence
- Vu la délibération n°2021-01-25/1 approuvant la convention d'objectifs entre la Communauté des communes du Pays de Fayence et l'Office de Tourisme Intercommunal du Pays de Fayence pour la période du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2023, la délibération n°2022-06-22/02 approuvant son avenant n°1, la délibération n°2024-02-22/05 approuvant son avenant n°2 et la délibération 2024-12-16/04 approuvant son avenant n°3;
- Vu la délibération n°2022-05-10/3 renouvelant Xavier BOUNIOL directeur de l'OTIPF;

SOLDE

D'EXECUTION (1)

71 487,45

-12 760,44

58 727,01

RECETTES

1 315 530,16

121 864,70

1 437 394,86

083-200004802-20250409-250409-43-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2025 Publication : 15/04/2025

### Délibération n° 2025-02-24/02

Le Comité de Direction, réuni sous la Présidence de M. René UGO, délibérant sur le compte administratif du budget de l'exercice 2024 dressé par Monsieur Xavier BOUNIOL, directeur et ordonnateur, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, et après avoir approuvé le compte de gestion 2024;

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, en annexe, lequel peut se résumer ainsi :

### OTI DU PAYS DE FAYENCE - OTI DU PAYS DE FAYENCE - CA - 2024

II P	RESENTA	ATION GENER	RALE DU C	OMPTE	ADMIN	IISTRA'	TIF		II
		VUE	D'ENSEMBLI	E					A1
		EX	ECUTION DU	BUDGE1	r				11 1 1 1 1 1
			DEPEN	SES	R	ECETTES		SOLDE D'EXECUTION (1)	
REALISATIONS SO		d'exploitation	A 1	244 042,71	G	1 198 8	99,52	G-A	-45 143,19
(mandats et titres)	Section d	l'investissement	В	82 674,66	н	101 8	64,70	H-8	19 190,04
,						+			
REPORTS DE Report en section d'exploitation (002)			c (si défi	0,00 cit)	1	116 6: excédent)	30,64		
L'EXERCICE N-1		ort en section tissement (001)	D (si défi	30 369,39 cit)	J 0,00 (si excédent)				
			-		-	2		1	
	DEPEN	SES	RI	ECETTES		SOLDE	D'EXECUTION (1)		
TOTAL (réalisations + reports)			Px 1 A+B+C+D	357 086,76	Q= G+H+I+J	1 417 3	94,86	=Q-P	60 308,10
				9					
Section d'ex		ploitation E		0,00 к			0.00		
RESTES A REA REPORTER EN		Section d'investissement		F	21 581,09 L			20 000,00	
	TOTAL des reste			er à = E+F		21 581,09 * K+L		20 000,00	

**DEPENSES** 

1 244 042,71

134 625,14

1 378 667,85

= G+I+K

= H+J+L

G+H+I+J+K+L

# A+C+E

= B+D+F

A+B+C+D+E+F

Section d'exploitation

Section

d'investissement

**TOTAL CUMULE** 

RESULTAT

CUMULE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200004802-20250409-250409-43-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2025 Publication : 15/04/2025

### Délibération n° 2025-02-24/02

- 2. Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion voté le 24 février 2025 relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;
- 3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser en dépenses et recettes d'investissement.
- 4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus (le directeur s'étant retiré au moment du vote).

Ce compte administratif sera présenté au Conseil Communautaire de la Communauté de communes du Pays de Fayence.

Le Président de l'OTIPF, René UGO

OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL
DU PAYS DE FAYENCE
SOCIAL PIACE LÉON ROUX - CEPTRE VIIIAGE -83440 FAYEN

| Siège social | Place Léon Roux - centre village -83440 FAYENCE | Téléphone : +33 (0)4 94 76 01 02 | Administration : Tassy - 1849 RD 19 - 83440 TOURRETTES | Téléphone +33 (0)4 94 86 73 79 | SIRET | 823 778 634 00019 - RCS DRAGUIGNAN

Réception par le préfet : 14/04/2025 Publication: 15/04/2025

### REPUBLIQUE FRANÇAISE

**Numéro SIRET** 82377863400019

### **COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT OTI DU PAYS DE FAYENCE**

POSTE COMPTABLE DE : SGC DE L'ESTEREL

### **SERVICE PUBLIC LOCAL**

M. 4 (1)

### Compte administratif

BUDGET: OTI DU PAYS DE FAYENCE (2)

**ANNEE 2024** 

<sup>(1)</sup> Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 43 ou M. 49.

<sup>(2)</sup> Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

083-200004802-20250409-250409-43-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2025 Publication : 15/04/2025

### Sommaire

I - Présentation générales   Al	~ ~~~~~~	Publication: 15/04/2025
AI - Verd d'ensemble - Exécution d'ubudget et détail des restees à réaliser AI - Vued d'ensemble - Section d'expeliation - Chapitres AI - Vued d'ensemble - Section d'expeliation - Chapitres BI - Balance génératie du budget - Poponses BI - Balance génératie du budget - Recettes BI - Section d'expéliation - Détail des répenses AI - Section d'expéliation - Détail des répenses AI - Section d'expéliation - Détail des répenses BI - Section d'investissement - Détail des dépenses d'investigement - Section d'investissement - Section	I - Informations générales	
A.1 - Vice d'ensemble - Section d'appointairo - Chapitres         7           A.2 - Vice d'ensemble - Section d'appointairo - Chapitres         7           B.1 - Balance générale du budget - Cépanese         16           B.2 - Balance générale du budget - Récetées         11           III - Vôte du compte administratif         31           A.2 - Section d'appointaino - Détail des édepenses         15           B.2 - Section d'investissement - Détail des édepenses         16           B.2 - Section d'investissement - Détail des édepenses         16           B.2 - Section d'investissement - Détail des chapitres et articles         17           B.2 - Section d'investissement - Détail des chapitres et articles         17           B.2 - Section d'investissement - Détail des chapitres et articles         18           IV - Annexes         8           I.3 - East e la detre - Détail des récétés de résocris         8           I.3 - East e la des des - Répartition par nature de detre         8           I.3 - East e la detre - Répartition par nature de detre         8           I.3 - East e la detre - Répartition par nature de detre         8           I.3 - East é la detre - Papulogie de la répartition de l'auxiler par l'auxiler de l'auxiler - Papulogie de la répartition de l'auxiler par l'auxiler l'auxiler de l'auxiler - Papulogie de la répartition de l'auxiler par l'auxiler l'auxiler l'auxiler l'auxiler l'auxiler l'auxiler l'auxiler l'auxiler l	Modalités de vote du budget	4
A.1 - Vice d'ensemble - Section d'appointairo - Chapitres         7           A.2 - Vice d'ensemble - Section d'appointairo - Chapitres         7           B.1 - Balance générale du budget - Cépanese         16           B.2 - Balance générale du budget - Récetées         11           III - Vôte du compte administratif         31           A.2 - Section d'appointaino - Détail des édepenses         15           B.2 - Section d'investissement - Détail des édepenses         16           B.2 - Section d'investissement - Détail des édepenses         16           B.2 - Section d'investissement - Détail des chapitres et articles         17           B.2 - Section d'investissement - Détail des chapitres et articles         17           B.2 - Section d'investissement - Détail des chapitres et articles         18           IV - Annexes         8           I.3 - East e la detre - Détail des récétés de résocris         8           I.3 - East e la des des - Répartition par nature de detre         8           I.3 - East e la detre - Répartition par nature de detre         8           I.3 - East e la detre - Répartition par nature de detre         8           I.3 - East é la detre - Papulogie de la répartition de l'auxiler par l'auxiler de l'auxiler - Papulogie de la répartition de l'auxiler par l'auxiler l'auxiler de l'auxiler - Papulogie de la répartition de l'auxiler par l'auxiler l'auxiler l'auxiler l'auxiler l'auxiler l'auxiler l'auxiler l'auxiler l	II - Présentation générale du compte administratif	
A3 - Vue d'ansemble - Section d'investissement - Chapitres  18 - Balance pénérale du budget - Recettes  11 - Vet du compte administratif  11 - Vet du compte administratif  12 - Section d'exploitation - Détail des dépenses  13 - Section d'exploitation - Détail des dépenses  15 - Section d'investissement - Détail des récettes  15 - Section d'investissement - Détail des récettes  16 - Section d'investissement - Détail des dépenses  17 - Annexes  18 - Détail des récettes  19 - Détail des récettes du bilan  11 - Paut de la dette - Pétail des crédits de trésorrei  11 - Paut de la dette - Répartition par nature de étre  12 - Paut de la dette - Répartition par nature de étre  13 - Paut de la dette - Répartition par nature de étre  14 - Paut d'a la des la dette - Répartition par nature de étre  15 - Paut de la dette - Répartition par nature de étre  16 - Paut de la dette - Répartition par nature de étre  17 - Paut de la dette - Répartition par nature de étre  18 - Paut d'a la des des des propriets par nature de étre  19 - Paut d'a la faut de la dette - Répartition des respruits par recettre de taux  19 - Paut d'a la faut de la dette - Répartition des respruits par recettre de taux  19 - Paut d'a la faut de la dette - Répartition des respruits par recettre de taux de la dette - Paut d'a la des depréciations  19 - Paut d'a la faut des defenses de la des depréciations  19 - Paut d'a la faut des defenses de la des des récettes de services d'aux d'assaintissement   Paut d'aux d		5
1. Balance générale du budget - Recettes   1.0	A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres	
### 11	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	8
Name	B1 - Balance générale du budget - Dépenses	10
A1 - Section d'exploitation - Détail des recettes         13           B1 - Section d'investissement - Détail des recettes         16           B2 - Section d'investissement - Détail des cheprases         16           B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles         18           IV - Annexes           IV - Annexes           A - Eléments du bilan           A1 1 - Enta de la dette - Détail des crédits de résorcris         San Objet           A1 2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette         San Objet           A1 3 - Etat de la dette - Répartition des remputs par structure de taux         San Objet           A1 4 - Etat de la dette - Pépartition des remputs par structure de taux         San Objet           A1 5 - Etat de la dette - Répartition des couverture         San Objet           A1 6 - Etat de la dette - Erapitalise opérations de couverture         San Objet           A1 7 - Etat de la dette - Erapitalise opérations de couverture         San Objet           A1 7 - Etat de la dette - Erapitalise opérations de couverture         San Objet           A1 7 - Etat de la dette - Erapitalise des dépéctaitons         San Objet           A1 8 - Etat de la dette - Erapitalise de des dépéctaitons         San Objet           A2 - Méthodes utilisées pour les amortises entrectes de savicies d'au attains de des partitions et des dépéctaitons         San Objet<	B2 - Balance générale du budget - Recettes	11
A1 - Section d'exploitation - Détail des recettes         13           B1 - Section d'investissement - Détail des recettes         16           B2 - Section d'investissement - Détail des cheprases         16           B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles         18           IV - Annexes           IV - Annexes           A - Eléments du bilan           A1 1 - Enta de la dette - Détail des crédits de résorcris         San Objet           A1 2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette         San Objet           A1 3 - Etat de la dette - Répartition des remputs par structure de taux         San Objet           A1 4 - Etat de la dette - Pépartition des remputs par structure de taux         San Objet           A1 5 - Etat de la dette - Répartition des couverture         San Objet           A1 6 - Etat de la dette - Erapitalise opérations de couverture         San Objet           A1 7 - Etat de la dette - Erapitalise opérations de couverture         San Objet           A1 7 - Etat de la dette - Erapitalise opérations de couverture         San Objet           A1 7 - Etat de la dette - Erapitalise des dépéctaitons         San Objet           A1 8 - Etat de la dette - Erapitalise de des dépéctaitons         San Objet           A2 - Méthodes utilisées pour les amortises entrectes de savicies d'au attains de des partitions et des dépéctaitons         San Objet<	III - Vote du compte administratif	
A2 - Sacition d'investissement - Détail des recettes         15           B1 - Sacition d'investissement - Détail des dépenses         17           B2 - Sacition d'investissement - Détail des recettes         17           B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles         18           TV - Annexes         TV - Annexes           A1 - Ekéments du bilan         Sans Objet           A1 - Ead de la detire - Détail des crédits de trésercric         Sans Objet           A1 - Ead de la detire - Réparition par nature de dette         Sans Objet           A1 - Ead de la dette - Réparition par nature de dette         Sans Objet           A1 - Ead de la dette - Péparition de couverture         Sans Objet           A1 - Ead de la dette - Péparition de couverture         Sans Objet           A1 - Ead de la dette - Devalutie es opérations de couverture         Sans Objet           A1 - Ead de la dette - Devalutie es opérations de couverture         Sans Objet           A1 - Ead de la dette - Autre de de	•	13
Bit Sacion d'investissement - Détail des rocettes 22 - Sacion d'investissement - Détail des rocettes 31 opérations d'équipement - Détail des notestes 31 opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles 31 opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles 31 opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles 31 opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles 31 opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles 31 opérations d'équipement - Détail des chapitres des articles 31 opérations de la dette - Détail des châtis de trésorcrie 31 opérations de la dette - Détail des châtis de trésorcrie 31 opérations de la dette - Répartition gar nature de dette 31 opérations de la dette - Détail des opérations de converture 31 opérations de la dette - Détail des opérations de converture 31 opérations de la dette - Détail des opérations de converture 31 opérations de la dette - Rembourement articipé d'un emprunt avez refinancement 31 opérations de la dette - Rembourement articipé d'un emprunt avez refinancement 31 opérations d'un détait des opérations de converture 31 opérations d'un expertise des tres des services d'un emprunt avez refinancement 32 opérations d'un détait des opérations de converture 33 opérations d'un expertise d'un emprunt avez refinancement 34 opérations d'un détait des opérations d'un emprunt avez refinancement 35 opérations d'un détait des opérations d'un emprunt avez refinancement 36 opérations d'un détait des opérations d'un emprunt avez refinancement 37 opérations d'un détait des opérations d'un emprunt avez refinancement 39 opérations d'un détait des opérations d'un emprunt avez refinancement 30 opérations d'un détait des des des annotissements 30 opérations d'un deut des novelles d'un emprunt avez refinancement des provisions et des opérations financières 30 opérations d'un deut des provisions et de deute des services d'un entre d'un des departicies des provisions d'un des departicies d'un deute d'un des departicies d'un d'un des d'un d'un deute d'un de		
Be 2 Section of investissement - Detail des chapitres et articles  IV - Annexes  A - Eléments du bilan  Al. 1 - Etat de la detre - Détail des chapitres et articles  A. 2 Eléments du bilan  Al. 2 - Etat de la detre - Répartition par nature de detre  Al. 2 - Etat de la detre - Répartition par nature de detre  Al. 3 - Etat de la detre - Répartition par nature de detre  Al. 4 - Etat de la detre - Répartition par nature de detre  Al. 5 - Etat de la detre - Répartition par nature de detre  Al. 5 - Etat de la detre - Répartition des emprunts par semebre de taux  Al. 6 - Etat de la detre - Púrcial des opérations de couverture  Al. 6 - Etat de la detre - Détail des opérations de couverture  Al. 6 - Etat de la detre - Détail des opérations de couverture  Al. 6 - Etat de la detre - Détail des opérations de couverture  Al. 6 - Etat de la detre - Automoburement anticipé d'un emprunt avec refinancement  Al. 6 - Etat de la detre - Automoburement anticipé d'un emprunt avec refinancement  Al. 6 - Etat de la detre - Automoburement anticipé d'un emprunt avec refinancement  Al. 6 - Etat de la detre - Automoburement anticipé d'un emprunt avec refinancement  Al. 6 - Etat de la detre - Automoburement anticipé d'un emprunt avec refinancement  Al. 6 - Etat de la detre - Automoburement anticipé d'un emprunt avec refinancement  Al. 6 - Etat de la detre - Automoburement anticipé d'un emprunt avec refinancement  Ball 1 - Etat de la detre - Automoburement anticipé d'un emprunt avec refinancement  Ball 2 - Etat de la detre - Automoburement anticipé d'un emprunt avec refinancement  Ball 2 - Etat de la detre - Automoburement anticipé d'un emprunt avec refinancement  Ball 2 - Etat de la detre - Automoburement anticipé d'un emprunt avec refinancement  Ball 3 - Etat des provisions et des dépréciations  Ball 5 - Etat de la detre - Automoburement anticipé d'un entre d'un de departicipé des opérations financières - Dépenses  Al 2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1)  Ball 5 - Etat d		
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles  IV - Annexes  A - Eléments du bilan  A1.1 - Etait de la detre - Détail des crédits de trésorcric  A1.2 - Était de la detre - Détail des crédits de trésorcric  A1.3 - Etait de la detre - Répartition par nature de detre  A1.3 - Etait de la detre - Répartition des empruns par structure de taux  A1.3 - Etait de la detre - Répartition des empruns par structure de taux  A1.4 - Etait de la detre - Répartition des empruns par structure de taux  A1.5 - Etait de la detre - Détait des operations de converture  A1.6 - Etait de la detre - Remboursement anticipé d'un corpout avec refinancement  A1.7 - Etait de la detre - Remboursement anticipé d'un corpout avec refinancement  A1.8 - Etait de la detre - Autres destre - Autres destre - Autres destre - Autres destre - Autres d'estre - Autres destre - Autres destre - Autres destre - Autres d'estre - Autres destre - Autres destre - Autres destre - Autres d'estre - Autres destre - Autres destre - Autres des rours isse annotées - Dépenses  A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements  A1.5 - Etait de la detre - Autres destre - Autres destre - Autres destre - Autres destre - Autres des des Autres - Autre		
IV - Annexes  A - Eléments du bilian  A1.1 - Etat de la dette - Répairition par nature de dette A1.2 - Etat de la dette - Répairition par nature de dette A1.3 - Etat de la dette - Répairition par nature de dette A1.3 - Etat de la dette - Répairition des empounts par structure de taux A1.4 - Etat de la dette - Répairition des empounts par structure de taux A1.5 - Etat de la dette - Répairition des empounts par structure de taux A1.5 - Etat de la dette - Répairition des empounts que refinancement A1.5 - Etat de la dette - Semboursement anticipé dunc empourta ver refinancement A1.5 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N A1.5 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N A1.6 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N A1.8 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N A1.8 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N A1.8 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N A1.8 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N A1.8 - Etat de se provisions et des dépréciations A1.5 - Etat de se provisions et des dépréciations A1.5 - Etat des provisions et des dépréciations A1.5 - Etat des provisions innancières - Dépenses A1.6 - Etat des collève des opérations financières - Dépenses A1.6 - Etat de ventilation des dépenses et recentes des services d'au et d'assainissement - Exploitation (1) A1.5 - Etat de ventilation des dépenses et recentes des services d'au et d'assainissement - Investissement (1) A1.5 - Etat de ventilation des dépenses et recentes des services d'au et d'assainissement - Investissement (1) A1.5 - Etat de ventilation des dépenses et recentes des services d'au et d'assainissement - Investissement (1) A1.5 - Etat de ventilation des dépenses et récentes des services d'au et d'assainissement - Investissement (1) A1.5 - Etat de ventilation des dépenses et récentes des services d'au et d'assainissement - Investissement (1) A1.5 - Etat de ventilation des dépenses et récentes des services		
A.I. Elizat de la dette - Détail des crédits de trésorerie A1.1. Elat de la dette - Répartition par nature de dette A1.3 - Elat de la dette - Répartition par nature de dette A1.3 - Elat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux A1.4 - Elat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux A1.5 - Elat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux A1.5 - Elat de la dette - Répartition des opérations de converture Sans Objet A1.6 - Elat de la dette - Répartition des dépensancement enticipé d'un emproart avec refinancement A1.5 - Elat de la dette - Remboursement anticipé d'un emproart avec refinancement A1.6 - Elat de la dette - Autres dettes A2.5 - All A. Elat de la dette - Autres dettes A2.5 - All A. Elat de la dette - Autres dettes A2.5 - All A. Elat de la dette - Autres dettes A2.5 - All A. Elat de la dette - Autres dettes A2.5 - All A. Elat de la dette - Autres dettes A2.5 - All A. Elat de la dette - Autres dettes A2.5 - All A. Elat de la dette - Autres dettes A2.6 - All A. Elat de la dette - Autres dettes A2.6 - All A. Elat de la dette - Autres dettes A2.6 - All A. Elat de la dette - Autres dettes A2.6 - All A. Elat de la dette - Autres dettes A2.6 - All A. Elat de la dette - Autres dettes A2.6 - All A. Elat de la dette - Autres dettes A2.6 - All A. Elat de la dette - Autres dettes A2.6 - All A. Elat de la dette - Autres dettes A2.6 - All A. Elat de la dette - Autres dettes A2.6 - All A. Elat de la dette - Autres dettes A2.6 - All A. Elat de la dette - Autres dettes A2.6 - Elat de la dette - Autres dettes A2.7 - Elat de ventilation de sopérations financières - Dépenses A2.1 - Elat de ventilation de sopérations financières - Dépenses A2.1 - Elat de ventilation des dépenses re recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1) A2.1 - Elat de ventilation des dépenses léces à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement A3.2 - Call de de ventilation des dépenses léces à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement A3.		
Al.1 - Etatt de la dette - Détail des crédits de trésorerie Al.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette Al.3 - Etat de la dette - Répartition des empruns par structure de taux Al.4 - Etat de la dette - Répartition des empruns par structure de taux Al.4 - Etat de la dette - Proplogie de la répartition de l'encours Al.5 - Etat de de dette - Petait des opérations de converture Al.5 - Etat de la dette - Petait des opérations de converture Al.6 - Etat de la dette - Petait des opérations de converture Al.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N Al.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N Al.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N Al.8 - Etat de la dette - Autres dettes Al.8 - Etat de la dette - Autres dettes Al.8 - Etat de la dette - Autres dettes Al.9 - Equilibre des opérations financières Al.1 - Etat des provisions et des dépréciations Al.2 - Equilibre des opérations financières Al.3 - Etat des provisions financières Al.4 - Equilibre des opérations financières Al.5 - Le Tat de ventilation des depenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1) Al.5 - Le Tat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1) Al.5 - Le Tat de ventilation des dèpenses et recettes des services d'eau et d'assainissement   Investissement (1) Al.5 - Le Tat de ventilation des dèpenses et recettes des services d'eau et d'assainissement   Investissement (1) Al.5 - Le Tat de ventilation des dèpenses litées à la gestion de la crise saniaire du COVID-19 - Finocionnement Al.5 - Le Tat de ventilation des dèpenses litées à la gestion de la crise saniaire du COVID-19 - Finocionnement Al.5 - Le Tat des charges transfrécés Al.5 - Le Tat des des drages transfrécés Al.5 - Le Tat des des drages aux cessions Al.5 - Le Tat des des présions pour le compte de tiers Al.5 - Variation du patrimonie (article R. 2313-3 du CGCT) - Sorries Al.5 - Auxiliarion du patrimonie (article R. 2313-3 du CGCT) - Sorr		
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette A1.3 - Etat de la dette - Répartition par nature de detux A1.3 - Etat de la dette - Popologie de la répartition de l'encours A1.4 - Etat de la dette - Détail des opérations de converture A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de converture A1.6 - Etat de la dette - Détail des opérations de converture A1.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'aunéen N A1.8 - Etat de la dette - Autres dettes A1.8 - Etat de la dette - Autres dettes A1.8 - Etat de la dette - Autres dettes A1.8 - Etat de la dette - Autres dettes A1.8 - Etat de la dette - Autres dettes A1.8 - Etat de la dette - Autres dettes A1.8 - Etat de la dette - Autres dettes A1.8 - Etat des provisions et des dépréciations A1.8 - Etat des provisions A1.9 - Etat des provisions A1.9 - Etat des provisions A1.9 - Equilibre des opérations financières - Dépanses A2.0 - Equilibre des opérations financières - Dépanses A2.2 - Equilibre des opérations financières - Peceltes A3.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'asua et d'assainissement - Exploitation (1) A3.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'asua et d'assainissement - Investissement (1) A3.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'asua et d'assainissement - Investissement (1) A3.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise santiaire du COVID-19 - Investissement (1) A3.3 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise santiaire du COVID-19 - Investissement (1) A5.3 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise santiaire du COVID-19 - Investissement (1) A5.3 - Etat des ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise santiaire du COVID-19 - Investissement (1) A5.3 - Détat des opérations pour le compte de tien A5.3 - Opérations des particiens pour le compte de tien A5.3 - Opérations des particiens (1) A5.4 - Etat des entres dépenses liées à la gestion de la crise santiaire du COVID-19 - Investiss		4 - 4
A.1.4 - Etat de la dette - Répartition des empututs par structure de taux A.1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours A.1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture A.1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture A.1.6 - Etat de la dette - Emptrunts renégociés au cours de l'année N A.1.7 - Etat de la dette - Emptrunts renégociés au cours de l'année N A.1.8 - Etat de la dette - Autres dettes A.1.8 - Etat de la dette - Autres dettes A.2 - Méthodes utilisées pour les amortissements A.3.1 - Etat des provisions et des dépréciations A.3.1 - Etat des provisions A.3.1 - Etat des provisions A.3.1 - Etat des provisions A.3.2 - Etalement des provisions A.4.3 - Equilibre des opérations financières A.4.3 - Equilibre des opérations financières - Dépenses A.4.3 - Equilibre des opérations financières - Péceltes A.3.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1) A.3.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1) A.3.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1) A.3.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'assainissement - Investissement (1) A.3.3.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'assainissement - Investissement (1) A.3.3.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'assainissement oblectif et non collectif - Exploiation (1) A.3.3.3 - Etat de ventilation des dépenses et rècet des des services d'assainissement oblectif et non collectif - Exploiation (1) A.3.3.1 - Etat de ventilation des dépenses et rècet des d'assainissement collectif et non collectif - Exploiation (1) A.3.3.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement A.3.3.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement A.3.3.3 - Opérations liées aux ces		-
A.1.4   Eats de la dette - Typologie de la répartition de l'encours   Sans Objet   A.1.5 - Eats de la dette - Detail des opérations de converture   Sans Objet   A.1.6 - Eats de la dette - Emprunts renégociés nu cours de l'amée N   Sans Objet   A.1.7 - Eats de la dette - Emprunts renégociés nu cours de l'amée N   Sans Objet   A.1.8 - Eats de la dette - Emprunts renégociés nu cours de l'amée N   Sans Objet   A.2 - Méthodes utilisées pour les amortissements   19   A.3.1 - Eats de sprovisions et des dépréciations   Sans Objet   A.3.2 - Etat des provisions et des dépréciations   Sans Objet   A.3.3 - Eatlement des provisions   Sans Objet   A.4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses   A.4.2 - Equilibre des opérations financières - Dépenses   A.4.3 - Equilibre des opérations financières - Dépenses   A.4.3 - Equilibre des opérations financières - Poèpenses   A.4.3 - Equilibre des opérations financières - Recettes   A.3.1 - Eat de ventilation des dépenses et recettes des services d'aux et d'assainissement - Exploitation (1)   Sans Objet   A.5.1.2 - Eat de ventilation des dépenses et recettes des services d'aux et d'assainissement   Investissement (1)   Sans Objet   A.5.2.2 - Eat de ventilation des dèpe ct rec. des services d'aux et d'assainissement   Investissement (1)   Sans Objet   A.5.2.2 - Eat de ventilation des dèpe ct rec. des services d'aux ainissement collectif et non collectif - Investissement (1)   Sans Objet   A.5.2.2 - Eat de ventilation des dèpe et rec. des services d'aux ainissement et l'aux d'assainissement (1)   Sans Objet   A.5.3.1 - Fatt de ventilation des dèpenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement   A.5.3.1 - Fatt de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement   A.5.2.2 - L'att des ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement (1)   A.5.3.1 - Fatt de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement   A.5.2.2		
A1.5 - Elat de la dette - Détail des opérations de couverture A1.6 - Elat de la dette - Kemboursement antieipé d'un empunt avec refinancement A1.7 - Etat de la dette - Empunts renégoiés au cours de l'année N A1.8 - Elat de la dette - Empunts renégoiés au cours de l'année N A1.8 - Elat de la dette - Autres dettes A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements A1.1 - Etat des provisions et des dépréciations A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations A3.2 - Equilibre des opérations financières A4.2 - Equilibre des opérations financières - Dépenses A4.2 - Equilibre des opérations financières - Dépenses A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes A3.5 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'assinissement - Exploitation (1) A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'assinissement - Exploitation (1) A5.2.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'assinissement oblectif et non collectif - Exploitation (1) A5.3.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'assinissement oblectif et non collectif - Exploitation (1) A5.3.2 - Etat de ventilation des dépenses et récettes des services d'assinissement oblectif et non collectif - Exploitation (1) A5.3.1 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement (1) A5.3.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement (1) A5.3.3 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement (1) A5.3.4 - Etat des ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement (1) A5.3.5 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement (1) A5.3.7 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du COCT) - Entrées A5.2 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du COCT) - Sorries A5.2 - Variation du patr		-
A1.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement A1.7 - État de la dette - Autres deteses A1.8 - Etat de la dette - Autres deteses A1.8 - Etat de la dette - Autres deteses A1.8 - Etat de la dette - Autres deteses A1.8 - Etat de la dette - Autres deteses A1.8 - Etat de la dette - Autres deteses A1.8 - Etat de la dette - Autres deteses A1.9 - Méthodes utilisées pour les amortissements A1.1 - Etat des provisions et des dépréciations A3.2 - Etatlement des provisions A4.1 - Equilibre des opérations financières A4.2 - Equilibre des opérations financières - Dépenses A4.2 - Equilibre des opérations financières - Dépenses A4.3 - Equilibre des opérations financières - Recettes A4.3 - Equilibre des opérations financières - Recettes A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1) Sans Objet A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'aeu et d'assainissement - Exploitation (1) Sans Objet A5.2.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'aeu et d'assainissement offent et non collectif - Exploitation (1) Sans Objet A5.3.1 - Etat de ventilation des dépenses et lécs à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement Sans Objet A5.3.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement (1) Sans Objet A6 - Etat des charges transfèrées Sans Objet A7 - Détail des opérations pour le compte de teis A8.1 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Entrées A8.2 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Entrées A8.3 - Opérations liées aux cessions A9.1 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Sorties A8.3 - Opérations liées aux cessions A9.1 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Sorties A9.2 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Sorties A9.3 - Opérations liées aux cessions A9.4 - Etat des emprunts garantis par la régie B1.1 - Etat des emprunts garantis par la		· ·
A.1.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N A.1.8 - Etat de la dette - Autres dettes A.2 Méthodes utilisées pour les amortissements A.1.1 - Etat de s provisions et des dépréciations A.3.2 - Etatlement des provisions A.3.2 - Etatlement des provisions A.3.2 - Etatlement des provisions A.4.1 - Equilibre des opérations financières A.4.2 - Equilibre des opérations financières A.4.3 - Equilibre des opérations financières - Dépenses A.4.3 - Equilibre des opérations financières - Dépenses A.3.4 - Equilibre des opérations financières - Dépenses A.3.5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1) A.5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1) A.5.2.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'au et d'assainissement - Exploitation (1) A.5.2.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1) A.5.3.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1) A.5.3.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1) A.5.3.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1) A.5.3.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1) A.5.3.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1) A.5.3.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1) A.5.3.1 - Etat de ventilation des dépenses et réce à la gestion de la crise santaire du COVID-19 - Investissement (1) A.5.3.1 - Etat de ventilation des dépenses et réce à la gestion de la crise santaire du COVID-19 - Investissement (1) A.5.3.1 - Etat de ventilation des dépenses et écs à la gesti		-
A.1. 8 - Etat de la dette - Autres dettes A.2 - Méthodes utilisées pour les amortissements A.2 - Méthodes utilisées pour les amortissements A.3.1 - Etat des provisions et des dépréciations A.3.1 - Etat des provisions et des dépréciations A.3.2 - Etalement des provisions A.4.1 - Equilibre des opérations financières A.4.2 - Equilibre des opérations financières - Dépenses A.4.2 - Equilibre des opérations financières - Dépenses A.4.3 - Equilibre des opérations financières - Dépenses A.5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1) A.5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1) A.5.2.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1) A.5.2.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'assainissement collectif - Exploitation (1) A.5.2.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement (1) A.5.3.1 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement (1) A.5.3.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement (1) A.5.3.4 - Detat des charges transférées A.5.4 - Opérations liées aux cessoins A.5.5 - Avariation du partimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Entrées A.5.8 - Opérations liées aux cessoins A.5.9 - Avariation du partimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Sorties A.5.9 - Opérations liées aux cessoins A.5.9 - Avariation du partimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties A.5.9 - Avariation du partimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties A.5.9 - Avariation du partimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties A.5.9 - Avariation du partimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties A.5.9 - Engagements hors bilan B.1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie B.1.2 - Calcul du ratio d'endettement r		-
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations A3.2 - Etat dennet des provisions A3.2 - Etatement des provisions A4.1 - Equilibre des opérations financières A4.2 - Equilibre des opérations financières - Dépenses A4.3 - Equilibre des opérations financières - Recettes A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1) A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1) A5.2.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1) A5.2.2 - Etat de ventilation des dépenses licés à la gestion de la crise sankaire du COVID-19 - Fonctionnement A5.2.2 - Etat de ventilation des dépenses licés à la gestion de la crise sankaire du COVID-19 - Fonctionnement A5.3.2 - Etat de ventilation des dépenses licés à la gestion de la crise sankaire du COVID-19 - Investissement (1) A5.3.1 - Etat de ventilation des dépenses licés à la gestion de la crise sankaire du COVID-19 - Investissement (1) A5.3.2 - Etat de ventilation des dépenses licés à la gestion de la crise sankaire du COVID-19 - Investissement (1) A5.3.3 - Au d'action du partimionie (article R. 2313-3 du CGCT) - Entrées A5.4 - Variation du partimionie (article R. 2313-3 du CGCT) - Entrées A5.4 - Variation du partimionie (article R. 2313-3 du CGCT) - Sorties A5.3 - Opérations licés aux cessions A5.4 - Variation du partimionie (article R. 2303-5 du code de l'urbanisme) - Entrées A5.4 - Variation du partimionie (article R. 2303-5 du code de l'urbanisme) - Entrées A5.4 - Variation du partimionie (article R. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties A5.4 - Etat des travaux en régie B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie B1.2 - Calcul du tratio d'endettermen relatif aux garanti		
A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations A3.2 - Etatlement des provisions A3.2 - Etatlement des provisions A4.2 - Equilibre des opérations financières A4.2 - Equilibre des opérations financières - Dépenses A4.3 - Equilibre des opérations financières - Dépenses A4.3 - Equilibre des opérations financières - Récettes A3.2 - Equilibre des opérations financières - Récettes A3.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1) A3.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement (1) A3.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'assainissement - Investissement (1) A3.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1) A3.2.1 - Etat de ventilation des dépenses exices d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1) A3.3.1 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise santiaire du COVID-19 - Fonctionnement A3.3.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise santiaire du COVID-19 - Investissement A3.3.4 - Catt des charges transférées A3.4 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Entrées A3.4 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Entrées A3.4 - Opérations liées aux cessions A3.4 - Opérations liées aux cessions A3.4 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Sorties A3.5 - Opérations liées aux cessions A3.6 - Etat des travaux en régic A3.7 - Avariation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées A3.8 - Opérations liées aux cessions A3.1 - Etat des travaux en régic A3.3 - Opérations liées aux cessions A3.4 - Etat des travaux en régic A3.5 - Etat des emprunts garantis par la régic A3.5 - Etat des emprunts garantis par la régic A3.5 - Etat des emprunts garantis par la régic A3.5 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents A3.5 - Etat des autorisations de programme et des cr		
A3.2 - Etalement des provisions A4.1 - Equilibre des opérations financières A4.2 - Equilibre des opérations financières - Dépenses A4.3 - Equilibre des opérations financières - Dépenses A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1) Sans Objet A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement (1) Sans Objet A5.2.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement (1) Sans Objet A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1) Sans Objet A5.3.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1) Sans Objet A5.3.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1) Sans Objet A5.3.1 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement Sans Objet A5.3.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement (1) Sans Objet A5.3.1 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement Sans Objet A5.3.2 - Fatt de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement Sans Objet A5.3.2 - Fatt de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement Sans Objet A5.3.2 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Entrées A8.1 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Entrées A8.2 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Sorties A8.3 - Opéntions liées aux cessions A9.1 - Variation du patrimoine (article R. 230-3 du code de l'urbanisme) - Entrées A9.2 - Variation du patrimoine (article R. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties A9.1 - Etat des travaux en régie B1.1 - Etat des travaux en régie B1.2 - Calue du ratio		
A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	•	-
A4.2 - Equilibre des opérations financières - Dépenses A3.3 - Equilibre des opérations financières - Recettes A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1) A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1) A5.2.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'assainissement - Investissement (1) A5.2.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1) A5.2.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement A5.3.3 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement (1) A5.3.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement A5.3.3 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement A6.2 - Etat des charges transférées A7 - Détail des opérations pour le compte de tiers A8.1 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Entrées A8.1 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Sorties A8.2 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Sorties A8.3 - Opérations liées aux cessions A9.1 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées A9.2 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties A9.1 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties A9.1 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties A9.2 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties A9.1 - Lett des travaux en régie A9.2 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties A9.1 - Lett des travaux en régie A9.2 - Lett des marchés de crédit-bail A9.1 - Lett des emprunts garantis par la régie A9.2 - Lett des autorisons de crédit-bail A9.3 - Lett d		•
A4.3 - Equilibre des opérations financières - Recettes A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1) A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1) A5.2.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1) A5.2.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1) A5.2.1 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement A5.3.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement (1) A5.3.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement A5.3.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement A5.3.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement A5.3.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement A5.3.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement A5.3.2 - Etat des charges transférées A5.3.2 - Etat des charges transférées A5.3.2 - Etat des charges transférées A5.3.2 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Sorties A5.3.2 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Sorties A5.3.3 - Opérations lifées aux cessions A5.3.3 - Opérations lifées aux cessions A5.3.3 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées A5.3.2 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties A5.3.3 - Etat des travaux en régie A5.3.3 - Subventions versées dans le cadre du vole du budget A5.3.3 - Etat des emprunts garantis par la régie A5.3.4 - Etat des marchés de partenariat A5.1.4 - Etat des march		
A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1) Sans Objet A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1) Sans Objet A5.2.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1) Sans Objet A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1) Sans Objet A5.3.1 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement Sans Objet A5.3.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement (1) Sans Objet A5.3.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement (2) Sans Objet A5.3.1 - Variation du patrimoine des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement (2) Sans Objet A5.3.1 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Entrées Sans Objet A8.1 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Entrées Sans Objet A8.2 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Sorties Sans Objet A8.3 - Opérations liées aux cessions Sans Objet A9.1 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées Sans Objet A9.2 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties Sans Objet B- Engagements hors bilan Sans Objet B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt Sans Objet B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt Sans Objet B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget 23 Sans Objet B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail Sans Objet B1.5 - Etat des marchés de pairenariat Sans Objet B1.5 - Etat des marchés de pairenariat Sans Objet B1.6 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents Sans Objet B1.7 - Etat des autorisati		
A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'aus et d'assainissement - Investissement (1) Sans Objet A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1) Sans Objet A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1) Sans Objet A5.3.1 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement (1) Sans Objet A5.3.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement (2) Sans Objet A6 - Etat des charges transférées Sans Objet A7 - Détail des opérations pour le compte de tiers Sans Objet A8.1 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Entrées Sans Objet A8.2 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Sorties Sans Objet A8.3 - Opérations liées aux cessions Sans Objet A9.9 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées Sans Objet A9.2 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties Sans Objet B- Etat des travaux en régic Sans Objet B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt Sans Objet B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt Sans Objet B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget Sans Objet B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail Sans Objet B1.7 - Etat des marchés de partenariat Sans Objet B1.7 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents Sans Objet B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents Sans Objet B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents Sans Objet B2.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie Sans Objet B2.2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2)		
A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1)  A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1)  A5.3.1 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement  A5.3.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement  A6.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement  A6.2 - Etat des charges transférées  A7 - Détail des opérations pour le compte de tiers  A8.1 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Entrées  A8.2 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Sorties  A8.3 - Opérations liées aux cessions  A9.1 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées  A9.2 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées  A9.1 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties  A9.1 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties  A9.1 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties  A9.1 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties  B - Engagements hors bilan  B1.1 - Etat des marpunts garantis par la régie  B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt  Sans Objet  B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget  B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail  B1.5 - Etat des autres engagements domés  B1.6 - Etat des autres engagements domés  B1.7 - Etat des autres engagements domés  B1.8 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents  B2.2 - Letat des autorisations d'informations  C - Autres éléments d'informations  C - La tres éléments d'informations  C - Lite tets du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie		-
A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1)  A5.3.1 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement  A5.3.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement  A6 - Etat des charges transférées  A7 - Détail des opérations pour le compte de tiers  A8.1 - Variations pour le compte de tiers  A8.1 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Entrées  A8.2 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Sorties  A8.3 - Opérations liées aux cessions  A9.1 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées  A9.2 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties  A9.2 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties  A9.1 - Etat des travaux en régie  B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie  B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt  B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget  23  B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail  B1.5 - Etat des marchés de partenariat  Sans Objet  B1.6 - Etat des autres engagements donnés  B1.7 - Etat des autres engagements donnés  B2.1 - Etat des autres engagements reçus  Sans Objet  B2.2 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents  C - Autres éléments d'informations  C1.1 - Etat du personnel  C - Autres éléments d'informations  C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie  C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2)		· ·
A5.3.1 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement A5.3.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement A6 - Etat des charges transférées A7 - Détail des opérations pour le compte de tiers A8.1 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Entrées A8.1 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Sorties A8.2 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Sorties A8.3 - Opérations liées aux cessions A9.1 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées A9.2 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties A9.1 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties A9.2 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties A9.1 - Etat des travaux en régie B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget 22 B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail B1.5 - Etat des marchés de partenariat Sans Objet B1.6 - Etat des autres engagements donnés Sans Objet B1.7 - Etat des autres engagements donnés Sans Objet B1.8 - Etat des autres engagements donnés Sans Objet B1.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents Sans Objet B1.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents Sans Objet C - Autres éléments d'informations C1.1 - Etat du personnel C2 - Liste du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie Sans Objet C3 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2)		
A5.3.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement A6 - Etat des charges transférées A7 - Détail des opérations pour le compte de tiers A8.1 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Entrées A8.1 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Sorties A8.2 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Sorties A8.3 - Opérations liées aux cessions A8.3 - Opérations liées aux cessions A9.1 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées A9.2 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties A9.2 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties A9.2 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties A9.2 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties A9.2 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties A9.2 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties A9.2 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties A9.2 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties A9.2 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties A9.2 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties A9.2 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties A9.2 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties A9.2 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties A9.2 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties A9.2 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties A9.2 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties A9.2 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties A9.2 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) -	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	
A6 - Etat des charges transférées A7 - Détail des opérations pour le compte de tiers A8.1 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Entrées A8.2 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Sorties A8.3 - Opérations liées aux cessions A9.1 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées A9.2 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées A9.2 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties A9.2 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties A9.2 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties A9.2 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties A9.2 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties A9.2 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties A9.2 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties A9.2 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties A9.2 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties A9.2 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties A9.2 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties A9.2 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties A9.2 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties A9.2 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées A9.2 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées A9.2 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie A9.2 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées A9.2 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées A9.2 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Entr		
A7 - Détail des opérations pour le compte de tiers  A8.1 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Entrées  A8.2 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Sorties  A8.3 - Opérations liées aux cessions  A9.1 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées  A9.1 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties  A9.2 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties  A9.2 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties  A9.2 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties  A9.2 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties  A9.2 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties  A9.2 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties  A9.2 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties  B1.0 - Etat des travaux en régie  Sans Objet  B1.1 - Etat des semprunts garantis par la régie  Sans Objet  B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt  Sans Objet  B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget  23  B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail  Sans Objet  B1.5 - Etat des autres engagements donnés  Sans Objet  B1.6 - Etat des autres engagements donnés  Sans Objet  B1.7 - Etat des engagements donnés  Sans Objet  B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents  Sans Objet  C - Autres éléments d'informations  C1.1 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie  C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2)  Sans Objet	•	· ·
A8.2 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Sorties  A8.3 - Opérations liées aux cessions  A9.1 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées  A9.2 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties  A10 - Etat des travaux en régie  B - Engagements hors bilan  B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie  B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt  B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget  B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail  B1.5 - Etat des marchés de partenariat  B1.6 - Etat des autres engagements donnés  B1.7 - Etat des autres engagements donnés  B1.9 - Etat des autres engagements donnés  B1.1 - Etat des autres engagements donnés  B1.2 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents  B1.5 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents  B1.7 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents  B1.8 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents  B1.9 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents  B1.1 - Etat de personnel  C1.1 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie  C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2)  Sans Objet	A7 - Détail des opérations pour le compte de tiers	•
A8.3 - Opérations liées aux cessions  A9.1 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées  A9.2 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties  A10 - Etat des travaux en régie  B-Engagements hors bilan  B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie  Sans Objet  B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt  Sans Objet  B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget  B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail  Sans Objet  B1.5 - Etat des marchés de partenariat  Sans Objet  B1.6 - Etat des autres engagements donnés  Sans Objet  B1.7 - Etat des autres engagements reçus  Sans Objet  B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents  Sans Objet  C - Autres éléments d'informations  C1.1 - Etat du personnel  C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie  Sans Objet  C2.3 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2)  Sans Objet	A8.1 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Entrées	_
A9.1 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées  A9.2 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties  A10 - Etat des travaux en régie  B-Engagements hors bilan  B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie  Sans Objet  B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt  Sans Objet  B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget  23  B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail  Sans Objet  B1.5 - Etat des marchés de partenariat  Sans Objet  B1.7 - Etat des autres engagements reçus  Sans Objet  B2.1 - Etat des autres engagements reçus  Sans Objet  B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents  Sans Objet  C - Autres éléments d'informations  C1.1 - Etat du personnel  C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie  C3 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2)  Sans Objet	A8.2 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Sorties	Sans Obje
A9.2 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties  A10 - Etat des travaux en régie  B- Engagements hors bilan  B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie  Sans Objet  B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt  Sans Objet  B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget  Sans Objet  B1.5 - Etat des contrats de crédit-bail  Sans Objet  B1.6 - Etat des autres engagements donnés  Sans Objet  B1.7 - Etat des engagements reçus  Sans Objet  B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents  Sans Objet  C - Autres éléments d'informations  C1.1 - Etat du personnel  C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie  C3 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2)  Sans Objet	A8.3 - Opérations liées aux cessions	Sans Obje
A10 - Etat des travaux en régie  B - Engagements hors bilan  B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie  B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt  B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget  B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail  B1.5 - Etat des marchés de partenariat  B1.6 - Etat des autres engagements donnés  B1.7 - Etat des engagements reçus  B1.7 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents  B2.1 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents  C - Autres éléments d'informations  C1.1 - Etat du personnel  C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie  C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2)	A9.1 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées	Sans Obje
B-Engagements hors bilan  B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie  B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt  B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget  B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail  B1.5 - Etat des marchés de partenariat  Sans Objet  B1.6 - Etat des autres engagements donnés  B1.7 - Etat des engagements reçus  B1.8 - Etat des nautrisations de programme et des crédits de paiement afférents  B2.1 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents  Sans Objet  C - Autres éléments d'informations  C1.1 - Etat du personnel  C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie  C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2)  Sans Objet	A9.2 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties	Sans Obje
B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie  B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt  B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget  B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail  B1.5 - Etat des marchés de partenariat  Sans Objet  B1.6 - Etat des autres engagements donnés  B1.7 - Etat des engagements reçus  B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents  B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents  Sans Objet  C - Autres éléments d'informations  C1.1 - Etat du personnel  C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie  C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2)  Sans Objet	A10 - Etat des travaux en régie	Sans Obje
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt  B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget  B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail  B1.5 - Etat des marchés de partenariat  Sans Objet  B1.6 - Etat des autres engagements donnés  B1.7 - Etat des engagements reçus  B1.7 - Etat des engagements reçus  B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents  B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents  C - Autres éléments d'informations  C1.1 - Etat du personnel  C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie  C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2)  Sans Objet	B - Engagements hors bilan	
B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget  B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail  B1.5 - Etat des marchés de partenariat  Sans Objet  B1.6 - Etat des autres engagements donnés  Sans Objet  B1.7 - Etat des engagements reçus  Sans Objet  B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents  Sans Objet  B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents  Sans Objet  C - Autres éléments d'informations  C1.1 - Etat du personnel  C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie  C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2)  Sans Objet	B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie	Sans Obje
B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail  B1.5 - Etat des marchés de partenariat  B1.6 - Etat des autres engagements donnés  B1.6 - Etat des engagements donnés  B1.7 - Etat des engagements reçus  B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents  B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents  C - Autres éléments d'informations  C1.1 - Etat du personnel  C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie  C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2)  Sans Objet	B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Obje
B1.5 - Etat des marchés de partenariat  B1.6 - Etat des autres engagements donnés  B1.7 - Etat des engagements reçus  B1.7 - Etat des engagements reçus  B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents  B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents  C - Autres éléments d'informations  C1.1 - Etat du personnel  C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie  C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2)  Sans Objet	B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget	23
B1.6 - Etat des autres engagements donnés  B1.7 - Etat des engagements reçus  B1.7 - Etat des engagements reçus  B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents  Sans Objet  B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents  C - Autres éléments d'informations  C1.1 - Etat du personnel  C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie  C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2)  Sans Objet	B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Obje
B1.7 - Etat des engagements reçus  B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents  B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents  C - Autres éléments d'informations  C1.1 - Etat du personnel  C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie  C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2)  Sans Objet	B1.5 - Etat des marchés de partenariat	Sans Obje
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents  B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents  C - Autres éléments d'informations  C1.1 - Etat du personnel  C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie  C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2)  Sans Objet  Sans Objet	B1.6 - Etat des autres engagements donnés	Sans Obje
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents  C - Autres éléments d'informations  C1.1 - Etat du personnel  C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie  C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2)  Sans Objet		_
C - Autres éléments d'informations  C1.1 - Etat du personnel  C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie  C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2)  Sans Objet		Sans Obje
C1.1 - Etat du personnel  C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie  C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2)  Sans Objet	B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Obje
C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2) Sans Objet	C - Autres éléments d'informations	
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2)  Sans Objet	C1.1 - Etat du personnel	24
	C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la ré	gie 28
C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3)  Sans Objet	C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2)	Sans Obje
	C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3)	Sans Obje

OTI DU PAYS DE FAYENCE - OTI DU PAYS DE FAYENCE - CA - 2024

C4 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200004802-20250409-250409-43-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2025 Sans Objet Publication : 15/04/2025 Sans Objet

### C5 - Impact du budget pour la transition écologique - Répartition par nature ${f D}$ - ${f Arrêt\'e}$ et signatures

D - Arrêté et signatures

29

- (1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M49.
- (2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L.5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.
- (3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

### OTI DU PAYS DE FAYENCE - OTI DU PAYS DE FAYENCE - CA 28240004802-20250409-250409-43-DE

Accusé certifié exécutoire

- INFORMATIONS	GENERALES
MODALITES DE VOT	E DU BUDGET

Réception par le préfet : 14	/04/2025	_
Publication: 15/04/2025	1	
- upiloution		_

l – L'assemblée	délibérante a	voté le	présent	budget p	ar nature	:
-----------------	---------------	---------	---------	----------	-----------	---

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
- avec (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III - Les provisions sont (3) budgétaires (délibération n? du / / ).

<sup>(1)</sup> A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

<sup>(2)</sup> Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

<sup>(3)</sup> A compléter par un seul des deux choix suivants :

<sup>-</sup> semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),

<sup>-</sup> budgétaires (délibération n° ......... du ......).

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATION : 15/04/2025.	14/04/2025
VUE D'ENSEMBLE	A1

EVEAL	ITIO		DUID	^r
FXFCL	1111111111	NIJII	KINI	(4 H I

		DEPENSES			RECETTES	SOLD	E D'EXECUTION (1)
REALISATIONS DE L'EXERCICE	Section d'exploitation	Α .	1 244 042,71	G	1 198 899,52	G-A	-45 143,19
(mandats et titres)	Section d'investissement	В	82 674,66	н	101 864,70	H-8	19 190,04

REPORTS DE	Report en section d'exploitation (002)	С	0,00 (si déficit)	1	116 630,64 (si excédent)
L'EXERCICE N-1	Report en section d'investissement (001)	D	30 369,39 (si déficit)	J	0,00 (si excédent)

	DEPENSES		RI	ECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)	
TOTAL (réalisations + reports)	P= A+B+C+D	1 357 086,76	Q= G+H+I+J	1 417 394,86	=Q-P	60 308,10

	Section d'exploitation	E	0,00	к	0,00
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'investissement	F	21 581,09	Ļ	20 000,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	21 581,09	= K+L	20 000,00

e		DEPENSES RECETTES		SOLDE D'EXECUTION (1)		
	Section d'exploitation	= A+C+E	1 244 042,71	= G+i+K	1 315 530,16	71 487,45
RESULTAT CUMULE	Section d'investissement	= B+D+F	134 625,14	= H+J+L	121 864,70	-12 760,44
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	1 378 667,85	≖ G+H+I+J+K+L	1 437 394,86	58 727,01

### **DETAIL DES RESTES A REALISER**

Chap.	Libellé		s engagées non andatées	Titres rest	ant à émettre
TOTA	L DE LA SECTION D'EXPLOITATION	E	0,00	к	0,00
011	Charges à caractère général		0,00	H Galley	
012	Charges de personnel, frais assimilés		0,00		
014	Atténuations de produits		0,00	Part Inchis	THE RESERVE
65	Autres charges de gestion courante		0,00		PARE SERVICE
66	Charges financières		0,00		THE RESERVE OF THE PERSON NAMED IN
67	Charges exceptionnelles		0,00		A THE REAL PROPERTY.
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés		0,00		
70	Ventes produits fabriqués, prestations				0,00
73	Produits issus de la fiscalité	The state of			0,00
74	Subventions d'exploitation				0,00
75	Autres produits de gestion courante				0,00
013	Atténuations de charges				0,00
76	Produits financiers	2000			0,00
77	Produits exceptionnels	100 m			0,00
TOTA	L DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	F	21 581,09	L	20 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00		0,00

### OTI DU PAYS DE FAYENCE - OTI DU PAYS DE FAYENCE - CA 020240004802-20250409-250409-43-DE

Accusé certifié exécutoire

Chap.	Libellé		Certille executoire
Спар.	Libelle	mandatées Publica	pn p <b>aitre prestant à émetre</b> ton : 15/04/2025
13	Subventions d'investissement	0,00	20 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (6)	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	6 725,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	14 856,09	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00

<sup>(1)</sup> Indiquer le signe – si les dépenses sont supérieures aux recettes, et + si les recettes sont supérieures aux dépenses.

<sup>(2)</sup> Les restes à réaliser de la section d'exploitation correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des

engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

<sup>(3)</sup> Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en receites qu'en dépenses.

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATILE 15/04/202	14/04/2025	
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES	A2	

### **DEPENSES D'EXPLOITATION**

Chap.	Libellé	Crédits ouverts	Crédits empl	oyés (ou restant à	employer)	
		(BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (1)
011	Charges à caractère général	402 790,34	385 271,32	9 357,77	0,00	8 161,25
012	Charges de personnel, frais assimilés	810 400,00	731 302,71	59 079,25	0,00	20 018,04
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	700,00	462,26	0,00	0,00	237,74
Т	otal des dépenses de gestion courante	1 213 890,34	1 117 036,29	68 437,02	0,00	28 417,03
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	1 300,00	871,19	0,00	0,00	428,81
68	Dotations aux provisions et dépréciat°(2)	0,00	0,00			0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés(3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00				
Tota	l des dépenses réelles d'exploitation	1 215 190,34	1 117 907,48	68 437,02	0,00	28 845,84
023	Virement à la section d'investissement	28 000,00				
042	Opérat° ordre transfert entre sections	57 698,21	57 698,21			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00			0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		85 698,21	57 698,21			28 000,00
	TOTAL	1 300 888,55	1 175 605,69	68 437,02	0,00	56 845,84
D 00	Pour information 2 Déficit d'exploitation reporté de N-1	0,00				

#### RECETTES D'EXPLOITATION

			EXPLOITATIO	10-10 Sup		
Chap.	Libellé		Crédits empl	oyés (ou restant à	employer)	
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
013	Atténuations de charges	12 000,00	14 641,77	0,00	0,00	-2 641,77
70	Ventes produits fabriqués, prestations	65 900,00	56 420,73	3 364,42	0,00	6 114,85
73	Produits issus de la fiscalité(4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	415 600,00	370 000,00	0,00	0,00	45 600,00
75	Autres produits de gestion courante	650 020,00	431 318,15	280 105,46	0,00	-61 403,61
	Total des recettes de gestion courante	1 143 520,00	872 380,65	283 469,88	0,00	-12 330,53
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	2 311,08	0,00	0,00	-2 311,08
78	Reprises sur provisions et dépréciations (2)	0,00	0,00			0,00
Tot	al des recettes réelles d'exploitation	1 143 520,00	874 691,73	283 469,88	0,00	-14 641,61
042	Opérat° ordre transfert entre sections	40 737,91	40 737,91			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00			0,00
Tot	al des recettes d'ordre d'exploitation	40 737,91	40 737,91			0,00
	TOTAL	1 184 257,91	915 429,64	283 469,88	0,00	-14 641,61
R 002	Pour information Excédent d'exploitation reporté de N-1	116 630,64				

Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts desquels il convient de soustraire les crédits employés.
 Si la régle applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
 Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
 Ce chapitre existe uniquement en M4, M41 et M43.

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINIS TRADICATION: 15/04/2025	14/04/2025
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

## **DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (1)
20 Immobilisations incorporelies		26 757,40	14 480,00	6 725,00	5 552,40
21	Immobilisations corporelles	52 000,00	27 456,75	14 856,09	9 687,16
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	78 757,40	41 936,75	21 581,09	15 239,56
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat <sup>o</sup> (BA,régie) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Total des opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	des dépenses réelles d'investissement	78 757,40	41 936,75	21 581,09	15 239,56
040	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	40 737,91	40 737,91		0,00
041	Opérations patrimoniales (2)	0,00	0,00		0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		40 737,91	40 737,91		0,00
	TOTAL	119 495,31	82 674,66	21 581,09	15 239,56
D 001	Pour information Soide d'exécution négatif reporté de N-1	30 369,39			

### RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
13	Subventions d'investissement	40 000,00	20 000,00	20 000,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	40 000,00	20 000,00	20 000,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (5)	24 166,49	24 166,49	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)(3)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	24 166,49	24 166,49	0,00	0,00
45	Total des opérations pour le compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
Tota	l des recettes réelles d'investissement	64 166,49	44 166,49	20 000,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation (2)	28 000,00			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	57 698,21	57 698,21		0,00
041	Opérations patrimoniales (2)	0,00	0,00		0,00
Total	des recettes d'ordre d'investissement	85 698,21	57 698,21	No. of Carlo	28 000,00
	TOTAL	149 864,70	101 864,70	20 000,00	28 000,00

#### OTI DU PAYS DE FAYENCE - OTI DU PAYS DE FAYENCE - CA - 2024

083-200004802-20250409-250409-43-DE

					Accusé certifié exéc	utoire
Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)		Titres émis	R <b>Bestera à péalls c</b> ire Public <b>ani 31/12</b> 5/04/2	fecrédits annules 025
Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1		0,	00			

(1) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquals il convient de soustraire les crédits employés.
(2) DE 023 = RI 021; DI 040 = RE 042; RI 040 = DE 042; DI 041 = RI 041; DE 043 = RE 043.
(3) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé repoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.
(4) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
(5) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIPAR le préfet	14/04/2025	
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1	

1 - MANDATS EMIS (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	394 629,09		394 629,09
012	Charges de personnel, frais assimilés	790 381,96		790 381,96
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	462,26		462,26
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	871,19	0,00	871,19
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	0,00	57 698,21	57 698,21
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés(4)	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
	Dépenses d'exploitation – Total	1 186 344,50	57 698,21	1 244 042,71

	D 002 DEFICIT D'EXPLOITATION REPORTE DE N-1			ORTE DE N-1	0,00
					<u> </u>
F					 

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES 1 244 042,71

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	40 737,91	40 737,91
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	AND PARTY OF	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	14 480,00	0,00	14 480,00
21	Immobilisations corporelles (6)	27 456,75	0,00	27 456,75
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations(reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciation des immobilisations		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours		0,00	0,00
45	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
3	Stocks	0,00	0,00	0,00
	Dépenses d'investissement –Total	41 936,75	40 737,91	82 674,66

	,
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE N-1	30 369,39
	=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEE	113 044,05

<sup>(1)</sup> Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
(2) Voir liste des opérations d'ordre.
(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

#### II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINIS RA LE 15/04/2025 **BALANCE GENERALE DU BUDGET** B<sub>2</sub>

2 - Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	14 641,77		14 641,77
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	59 785,15	ALC: NEW YORK OF THE PARTY OF T	59 785,15
71	Production stockée (ou déstockage)(3)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité(7)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	370 000,00		370 000,00
75	Autres produits de gestion courante	711 423,61		711 423,61
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	2 311,08	40 737,91	43 048,99
78	Reprise amort., dépreciat° et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
	Recettes d'exploitation – Total	1 158 161,61	40 737,91	1 198 899,52

R 002 EXCEDENT D'EXPLOITATION REPORTE DE N-1	116 630,64
	=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES
--

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	20 000,00	0,00	20 000,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles(5)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles(5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation(5)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(5)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		57 698,21	57 698,21
29	Dépréciation des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
491	Dépréciations des comptes de clients		0,00	0,00
3	Stocks	0,00	0,00	0,00
	Recettes d'investissement – Total	20 000,00	57 698,21	77 698,21

	•
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE DE N-1	0,00
	+
AFFECTATION AUX COMPTES 106	24 166,49
	=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	101 864,70

Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
 Voir liste des opérations d'ordre.
 Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
 Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
 Hors chapitres « opérations d'équipement ».
 Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

#### OTI DU PAYS DE FAYENCE - OTI DU PAYS DE FAYENCE - CA - 2024

(7) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, en M. 41 et en M. 43.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 083-200004802-20250409-250409-43-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2025 Publication : 15/04/2025

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	Réception par le préfet	14/04/2025
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES	Tubileation 10/04/2020	<u>A1</u>

Chap/	Libellé (1)	Out dite	Crédits employés (ou restant à employer)			
art (1)		Crédits ouverts	Charges Restes à		Crédits	
		(BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	rattachées	réaliser au 31/12	annulés
011	Charges à caractère général (2) (3)	402 790,34	385 271,32	9 357,77	0,00	8 161,25
6037	Var. stocks marchandises, terr.nus	13 507,29	13 507,29	0,00	0,00	0,00
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie	15 000,00	15 766,01	252,19	0,00	-1 018,20
6063	Fournitures entretien et petit équipt	8 000,00	7 511,81	97,64	0,00	390,55
6064	Fournitures administratives	7 400,00	7 301,69	0,00	0,00	98,31
6066	Carburants	1 800,00	1 592,77	68,46	0,00	138,77
6068	Autres matières et fournitures	700,00	743,40	0,00	0,00	-43,40
607	Achats de marchandises	30 000,00	29 711,63	0,00	0,00	288,37
611	Sous-traitance générale	27 300,00	25 175,56	2 654,88	0,00 0,00	-530,44 1 291,52
6132	Locations immobilières	16 130,00	14 838,48	0,00	0,00	161,62
6135	Locations mobilières	6 500,00	6 338,38 2 007,00	0,00 0,00	0,00	193,00
614 61521	Charges locatives et de copropriété  Entretien, réparations bâtiments publics	2 200,00 3 900,00	3 866,16	0,00	0,00	33,84
61551	Entretien matériel roulant	2 500,00	1 958,18	0,00	0,00	541,82
61558	Entretien autres biens mobiliers	26 368,00	24 765,66	0,00	0,00	1 602,34
6156	Maintenance	30 000.00	28 457,67	110,00	0,00	1 432,33
6161	Multirisques	8 100,00	9 172,18	0,00	0,00	-1 072,18
617	Etudes et recherches	5 000,00	5 119,40	0,00	0,00	-119,40
618	Divers	1 000,00	941,60	0,00	0,00	58,40
6222	Commissions et courtages sur ventes	15,00	29,00	0,00	0,00	-14,00
6226	Нопогаires	22 110,05	20 802,67	517,95	0,00	789,43
6227	Frais d'actes et de contentieux	200,00	0,00	0,00	0,00	200,00
6228	Divers	7 100,00	5 965,00	180,00	0,00	955,00
6231	Annonces et insertions	7 000,00	7 039,78	0,00	0,00	-39,78
6232	Echantillons	8 500,00	8 318,79	0,00	0,00	181,21
6233	Foires et expositions	6 000,00	6 421,60	0,00	0,00	-421,60
6236	Catalogues et imprimés	42 500,00	41 804,54	270,00	0,00	425,46
6238	Divers	2 400,00	2 301,46	0,00	0,00	98,54
6241	Transports sur achats	1 300,00	1 258,00	0,00	0,00	42,00
6251	Voyages et déplacements	4 000,00	4 608,99	0,00	0,00	-608,99
6256	Missions	5 000,00	4 000,39	940,44	0,00	59,17
6257	Réceptions	24 500,00	25 601,63	389,44 0,00	0,00 0,00	-1 491,07 676,90
6261	Frais d'affranchissement  Frais de télécommunications	1 600,00 23 000,00	923,10 22 732,84	22,00	0,00	245,16
6262 627	Services bancaires et assimilés	200,00	145,83	0,00	0,00	54,17
6281	Concours divers (cotisations)	17 060,00	11 964,32	1 410,92	0,00	3 684,76
6283	Frais de nettoyage des locaux	24 000,00	22 303,50	1 868,00	0,00	-171,50
62871	Remb, frais à la coll. de rattachement	400,00	0,00	0,00	0,00	400,00
62878	Remb. frais à des tiers	0,00	80,66	370,00	0,00	-450,66
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	500,00	194,35	205,85	0,00	99,80
012	Charges de personnel, frais assimilés	810 400,60	731 302,71	59 079,25	0,00	20 018,04
6215	Personnel affecté par CL de rattachement	146 600,00	144 135,17	0,00	0,00	2 464,83
6311	Taxe sur les salaires	40 000,00	37 007,00	0,00	0,00	2 993,00
6312	Taxe d'apprentissage	350,00	367,00	0,00	0,00	-17,00
6313	Participat° employeurs format° continue	1 800,00	1 956,67	0,00	0,00	-156,67
6411	Salaires, appointements, commissions	414 334,00	413 087,85	0,00	0,00	1 246,15
6412	Congés payés	4 800,00	-18 889,81	23 658,37	0,00	31,44
6413	Primes et gratifications	38 000,00	29 693,68	0,00	0,00	8 306,32
6414	Indemnités et avantages divers	18 000,00	-18 695,30	35 420,88	0,00	1 274,42
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	66 000,00	64 344,75	0,00	0,00	1 655,25
6452	Cotisations aux mutuelles	15 000,00	12 308,20	0,00	0,00	2 691,80
6453	Cotisations aux caisses de retraites	42 000,00	43 141,30	0,00	0,00	-1 141,30
6454	Cotisations au Pôle emploi	18 000,00	18 080,60	0,00	0,00	-80,60
6472	Versements aux comités d'entreprise	3 816,00	3 472,00	0,00	0,00	344,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	1 700,00	1 293,60	0,00	0,00	406,40
014	Atténuations de produits (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	700,00	462,26	0,00	0,00	237,74

### OTI DU PAYS DE FAYENCE - OTI DU PAYS DE FAYENCE - CA 0:20240004802-20250409-250409-43-DE

Accusé certifié exécutoire

	Accusé certifié exécutoire Accusé certifié exécutoire					re
Chap/	Libellé (1)	Crédits	Crédits emplo	oyés (ou restant	a employer Let	14/04/2025
art (1)		ouverts		Publicat	ion <b>Restes 2</b> 02	Crédits
		(BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	rattachées	réaliser au 31/12	annulés
6518	Autres	400,00	0,00	0,00	0,00	400,00
6532	Frais de mission élus	200,00	44,55	0,00	0,00	155,4
6588	Autres ch. diverses de gestion courante	100,00	417,71	0,00	0,00	-317,7
тот	AL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65)	1 213 890,34	1 117 036,29	68 437,02	0,00	28 417,0
66	Charges financières (b) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0
67	Charges exceptionnelles (c)	1 300,00	871,19	0,00	0,00	428,8
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	0,00	414,37	0,00	0,00	-414,3
673	Titres annulés sur exercices antérieurs	1 300,00	0,00	0,00	0,00	1 300,0
678	Autres charges exceptionnelles	0,00	456,82	0,00	0,00	-456,8
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (6)	0,00	0,80			0,0
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (e) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0
6951	Impôts sur les bénéfices	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0
022	Dépenses imprévues (f)	0,00				STREET STREET
	TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e+f	1 215 190,34	1 117 907,48	68 437,02	0,00	28 845,8
023	Virement à la section d'investissement	28 000,00	THE RESERVE			
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8)(9)	57 698,21	57 698,21		NEW YORK	0,0
6811	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	57 698,21	57 698,21			0,0
тот	TAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	85 698,21	57 698,21			28 000,0
043	Opérat° ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00			0,0
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	85 698,21	57 698,21			28 000,0
	AL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE Total des opérations réelles et d'ordre)	1 300 888,55	1 175 605,69	68 437,02	0,00	56 845,8
DO	Pour information 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1	0,00				

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

<sup>(1)</sup> Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
(2) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.
(3) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.
(4) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 4 et en M. 43.
(5) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant de l'article 66112 sera négatif.
(6) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
(7) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.
(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou llées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

#### Réception par le préfet 14/04/2025 III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES RECETTES **A2**

Chap/	Libellé (1)	0-1-11-	Crédits empl	oyés (ou restant	à employer)	
art(1)		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
013	Atténuations de charges (2)	12 000,00	14 641,77	0,00	0,00	-2 641,77
6037	Var. stocks marchandises, terr.nus	12 000,00	14 262,83	0,00	0,00	-2 262,83
64198	Autres remboursements	0,00	378,94	0,00	0,00	-378,94
70	Ventes produits fabriqués, prestations	65 900,00	56 420,73	3 364,42	0,00	6 114,85
706	Prestations de services	20 900,00	11 875,70	134,90	0,00	8 889,40
707	Ventes de marchandises	45 000,00	44 545,03	3 229,52	0,00	-2 774,55
73	Produits issus de la fiscalité (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	415 600,00	370 000,00	0,00	0,00	45 600,00
74	Subventions d'exploitation	415 600,00	370 000,00	0,00	0,00	45 600,00
75	Autres produits de gestion courante	650 020,00	431 318,15	280 105,46	0,00	-61 403,61
753	Reversement taxe de séjour	650 000,00	426 691,51	280 105,46	0,00	-56 796,97
7588	Autres	20,00	4 626,64	0,00	0,00	-4 606,64
TOTA	L = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013	1 143 520,00	872 380,65	283 469,88	0,00	-12 330,53
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	2 311,08	0,00	0,00	-2 311,08
7718	Autres produits except. opérat° gestion	0,00	630,04	0,00	0,00	-630,04
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	1 505,78	0,00	0,00	-1 505,78
778	Autres produits exceptionnels	0,00	175,26	0,00	0,00	-175,26
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (4)	0,00	0,00	1000		0,00
•	TOTAL DES RECETTES REELLES =a+b+c+d	1 143 520,00	874 691,73	283 469,88	0,00	-14 641,61
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	40 737,91	40 737,91			0,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	40 737,91	40 737,91			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00	0,00			0,00
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	40 737,91	40 737,91	Camp Ghill		0,00
	L DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE otal des opérations réelles et d'ordre)	1 184 257,91	915 429,64	283 469,88	0,00	-14 641,61
R 002	Pour information Excédent d'exploitation reporté de N-1	116 630,64			•	

#### Détail du calcul des ICNE au compte 7622

t · · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	
Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N ICNE N-1	0,00

<sup>(1)</sup> Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
(2) L'article 699 n'existe pas en M. 49.
(3) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, M. 41 et M. 43.
(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
(5) Cf. Définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = D1 040, RE 043=DE 043.
(6) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie a opté pour les provisions budgétaires.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	Réception par le préfet	14/04/2025
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSE	S 1 abilication : 15/04/2020	B1

Chap/ art (1)	Libełlé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	26 757,40	14 480,00	6 725,00	5 552,40
2051	Concessions et droits assimilés	26 757,40	14 480,00	6 725,00	5 552,40
21	immobilisations corporelles (hors opérations)	52 000,00	27 456,75	14 856,09	9 687,16
2182	Matériel de transport	7 000,00	0,00	0,00	7 000,00
2183	Matériel de bureau et informatique	13 000,00	11 498,40	0,00	1 501,60
2184	Mobilier	5 000,00	5 109,16	738,69	-847,85
2188	Autres immobilisations corporelles	27 000,00	10 849,19	14 117,40	2 033,41
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	78 757,40	41 936,75	21 581,09	15 239,56
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	0,00
7	otal des dépenses d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES REELLES	78 757,40	41 936,75	21 581,09	15 239,56
040	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	40 737,91	40 737,91		0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur(6)	40 737,91	40 737,91		0,00
13913	Sub. équipt cpte résult. Départements	0,00	8 439,73		-8 439,73
13915	Sub. équipt cpte résult.Groupements	40 737,91	32 298,18		8 439,73
	Charges transférées	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00		0,00
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	40 737,91	40 737,91		0,00
Т	OTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	119 495,31	82 674,66	21 581,09	15 239,56
	Pour information  D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1	30 369,39			

Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
 Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les mandats émis et les restes à réaliser au 31/12.
 Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.
 Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
 Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.
 Les comptes 15.2 peuvent figurer dans le détail des reprises sur autofinancement antérieur si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
 Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF  Réception par le préfe	t : 14/04/2025
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES	B2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
13	Subventions d'investissement	40 000,00	20 000,00	20 000,00	0,00
1313	Subv. équipt Départements	40 000,00	20 000,00	20 000,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées(hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations Incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	40 000.00	20 000.00	20 000,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	24 166,49	24 166,49	0,00	0,00
1068	Autres réserves	24 166,49	24 166,49	0,00	0.00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	24 166,49	24 166,49	0,00	0,00
	Total des recettes d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES RECETTES REELLES	64 166,49	44 166,49	20 000,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation	28 000,00	A833   1 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1		
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)(5)	57 698,21	57 698,21		0,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	18 557,75	18 557,75		0,00
28182	Matériel de transport	2 699,63	2 699,63		0,00
28183	Matériel de bureau et informatique	23 598,47	23 598,47		0,00
28184	Mobilier	3 894,75	3 894,75		0,00
28188	Autres	8 947,61	8 947,61		0,00
тот	TAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION	85 698,21	57 698,21		28 000,00
041	Opérations patrimonlales (6)	0,00	0,00		0,00
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	85 698,21	57 698,21		28 000,00
Т	OTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)	149 864,70	101 864,70	20 000,00	28 000,00
	Pour Information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1	0,00			

Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
 Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les mandats émis et les restes à réaliser au 31/12.
 Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
 Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.
 Les comptes 15.2 peuvent figurer dans la détail du chapitre 040 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
 Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

OTI DU PAYS DE FAYENCE - OTI DU PAYS DE FAYENCE - CA 920240004802-20250409-250409-43-DE

Accusé certifié exécutoire

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF  Réception par le préfet	14/04/2025
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

Accusé certifié exécutoire

IV – ANNEXES	Réception par le préfet	14/04/2025	
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS		A2	

A2 - AMORTISSEMENTS - METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur  Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : 500 €	03/03/2017

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	AGENCEMENT AMENAGEMENT BATIMENT TERRAIN	15	
L	BATIMENT LEGER ABRI	10	
L	VOITURE	5	
L	COFFRE FORT	20	
L	FRAIS D ETUDE NON SUIVI DE REALISATION	5	
L	INSTALLATION ET APPAREIL DE CHAUFFAGE	10	
L	LOGICIEL	2	
L	MATERIEL CLASSIQUE	10	
L	MATERIEL BUREAU ELECTRIQUE ELECTRONIQUE	5	
L	MATERIEL INFORMATIQUE	4	
L	MOBILIER	10	
L	PLANTATION	15	
L	SUBVENTION BIEN IMMO	15	
L	SUBVENTION BIEN MOBILIER	5	

083-200004802-20250409-250409-43-DE Accusé certifié exécutoire

IV - ANNEXES	Réception par le	oréfet : 14/04/2025
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES		A4.1

## DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1

	Ressources propres issues de l'exercice N-1
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	-30 369,39
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	-30 369,39

## Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1

	Ressources propres issues de l'exercice N-1
Affectation au 106 (C)	24 166,49
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	-30 369,39
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I)  Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité  Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	-6 202,90

## COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Crédits ouverts/reportés (2)	Réalisations (3)	Restes à réaliser au 31/12/N (4)	Total
		(a)	(b)	(c = a + b)
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(1)	40 737,91	40 737,91	21 581,09	62 319,00
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(1)	85 698,21	57 698,21	20 000,00	77 698,21
Solde des opérations de l'exercice (Solde III = E - D)	44 960,30	16 960,30	-1 581,09	15 379,21
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	-30 369,39			-30 369,39
Affectation au 106 (C)	24 166,49	24 166,49	Mark Market	24 166,49
Solde des opérations liées à l'exercice N-1 (Solde IV = A + C)	-6 202,90			-6 202,90
Couverture de l'annuité de la dette (Solde V = Solde Solde posítif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte	lii + Solde IV)			9 176,31

<sup>(1)</sup> BP+BS+DM + RAR N-1.Le détail est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

<sup>(2)</sup> Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

<sup>(3)</sup> Mandats et titres émis

<sup>(4)</sup> Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle

Accusé certifié exécutoire

IV – ANNEXES	Réception par le préfet : 1	4/04/2025
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSI	ES	A4.2

**DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES** 

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP+BS+DM+RARN-1)	Réalisations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		40 737,91	I 40 737,91
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépense	es et transferts à déduire des ressources propres (B)	40 737,91	40 737,91
10	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	40 737,91	40 737,91
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

<sup>(1)</sup> Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

Accusé certifié exécutoire

IV – ANNEXES Récep	tion par le préfet : 14/04/2 <b>p2</b> 5
ELEMENTS DU BILAN	attorr . 15/04/2025
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A4.3

**RESSOURCES PROPRES** 

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b  Ressources propres externes de l'année (a)		85 698,21	III 57 698,21
		0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées		
27	Autres immobilisations financières		
Ressour	ces propres internes de l'année (b) (2)	85 698,21	57 698,21
15	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées		
27	Autres immobilisations financières	***	
28	Amortissement des immobilisations		
2805	Licences, logiciels, droits similaires	18 557,75	18 557,75
28182	Matériel de transport	2 699,63	2 699,63
28183	Matériel de bureau et informatique	23 598,47	23 598,47
28184	Mobilier	3 894,75	3 894,75
28188	Autres	8 947,61	8 947,61
29	Dépréciation des immobilisations		
39	Dépréciat° des stocks et en-cours		
481	Charges à répartir plusieurs exercices		
021	Virement de la section d'exploitation	28 000,00	0,00

<sup>(1)</sup> Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

<sup>(2)</sup> Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

Accusé certifié exécutoire

IV – ANNEXES R	éception par le préfet :	14/04/2025
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RE SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUD		B1.3

### B1.3 – SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
1313	SUBVENTION CD83	*	CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAR	Département	20 000,00
74	SUBVENTION CD83	*.	CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAR	Département	50 000,00
74	SUBVENTION CCPF		COM. COMMUNES PAYS DE FAYENCE	Commune	320 000,00

Indiquer l'article d'imputation de la subvention.
 Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.
 Objet pour lequel est versé la subvention.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 083-200004802-20250409-250409-43-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2025 Publication : 15/04/2025

#### OTI DU PAYS DE FAYENCE - OTI DU PAYS DE FAYENCE - CA - 2024

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N	C1.1

C1.1 - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

	The second secon	T DU PERSONNI	EL AU 31/12/N				
GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EM	PLOIS BUDGETAIRE	S (3)		S POURVUS SUR ETAIRES EN ETF	
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services	1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques	1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		4,00	0,00	4,00	0,00	0,00	0,00
ASSISTANTE DE DIRECTION	A	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
CHARGEE DE MISSION	В	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
CONSEILLERE EN SEJOUR - AB	С	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0
CONSEILLERE EN SEJOUR - AC	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CONSEILLERE EN SEJOUR - COS	c	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0.00
CONSEILLERE EN SEJOUR - CRIV	C	0,00	0,00	0.00	0,00	0,00	0,00
CONSEILLERE EN SEJOUR - EC	8	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0.00
CONSEILLERE EN SEJOUR - FD	В	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CONSEILLERE EN SEJOUR - VP	C	0,00	0,00	0,00	0,00	00,0	0,00
CONSEILLERE EN SEJOUR - VR	c	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DIRECTEUR	A	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RESPONSABLE ACCUEIL	Α .	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
RESPONSABLE WEB	В	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0
SECRETAIRE COMPTABLE	В	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0
FILIERE ANIMATION (I)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0
FILIERE POLICE (j)	Language Control	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 083-200004802-20250409-250409-43-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2025 Publication: 15/04/2025

#### OTI DU PAYS DE FAYENCE - OTI DU PAYS DE FAYENCE - CA - 2024

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMI	PLOIS BUDGETAIRE	\$ (3)		S POURVUS SUR SETAIRES EN ET	
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b+c+d+s+f+g+h+i+j+k)		4,00	0,00	4,00	0,00	0,00	0,00

<sup>(1)</sup> Les grades ou emplois sont désignée conformément à la circulaire n° NOR : INTESSO102C du 23 mars 1995. Les emplos fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine

(2) Catégones: A, B ou C.
(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à tamps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non comptabilisés à hauteur de la quotité de travail privue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps pien annuel trivialé (ETPT). Le décompte est proprisonnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année.

ETPT = Effectis physiques " quotité de temps de travail : période d'activité dans l'année.

Exemple: un agent à temps pienin (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à temps part

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2025 Publication: 15/04/2025

#### OTI DU PAYS DE FAYENCE - OTI DU PAYS DE FAYENCE - CA - 2024

IV ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N	C1.1

C1 1 ETAT DII DEDSONNEL ALI 21/12/N (cuita)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT		
	(1)		Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)	
Agents occupant un emploi permanent (6)				260 651,00			
CONSEILLERE EN SEJOUR - AB	С	ADM		27 772,00	A	CDI	
CONSEILLERE EN SEJOUR - AC	С	ADM		17 990,00	A	CDI	
CONSEILLERE EN SEJOUR - COS	l c	ADM		18 100,00	A	CDI	
CONSEILLERE EN SEJOUR - CRIV	c	ADM		3 813,00	A	CDI	
CONSEILLERE EN SEJOUR - FD	В	ADM		27 506,00	A	CDI	
CONSEILLERE EN SEJOUR - VP	l c	ADM		21 426,00	A	CDI	
CONSEILLERE EN SEJOUR - VR	c	ADM		13 480,00	Α	CDI	
DIRECTEUR ·	A	ADM		67 912,00	Α	CDD	
RESPONSABLE WEB	В	ADM		33 283,00	A	CDI	
SECRETAIRE COMPTABLE	В	ADM		29 369,00	A	CDI	
Agents occupant un emploi non permanent (7)				44 014,00			
CONSEILLERE EN SEJOUR	С	ADM		3 857,00	A	CDD	
CONSEILLERE EN SEJOUR - SAISONNIERS	С	ADM		39 853,00	A	CDD	
CONSEILLERE EN SEJOUR - STAGIAIRE	С	ADM		304,00	A	CDD	
TOTAL GENERAL				304 665,00			

(1) CATEGORIES: A, B et C

(1) CAL ESONGES A, B of C
(2) SECTEUR ADM: Administratif
TECH: Technique,
URB: Urbanisma (dont aménagement urbain).
S: Social.
MS: Medico-accial.
MS: Medico-accial.
MS: P. Shord
CUUT: Culturel
ANM: Animation
POL: Posice.
POMP: Saparan-pompiers.
X: Emplois non étals.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(3) REMUNERATION. Rafemence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT. Motif du contrat (code général de la fonction publique. COFP):

32-23-11". Accroissament temporarie d'activité pour une durée maximale de six mois.

33-23-23-2". Accroissament sanonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.

33-24-3". Accroissament sanonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.

33-24-3". Rempiscement d'un fencionnier autorisé à seur et la fining partiel ou insignantie.

33-41. "Absence temporarie d'un emptid.

33-41. "Absence de caréer d'emplois de fonctionniers autorisé à seur et la fining partiel ou insignantie.

33-24-2". "Autorisé de caréer d'emplois de fonctionniers autorisé de la cert et la fining partiel ou insignantie.

33-24-3". "Autorisé de caréer d'emplois de fonctionniers autorisé pour la comment de la co

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 083-200004802-20250409-250409-43-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2025 Publication : 15/04/2025

#### OTI DU PAYS DE FAYENCE - OTI DU PAYS DE FAYENCE - CA - 2024

333-12 Collaborateurs de groupes d'élus A Autres

(5) Indiquer sil "agent contractuel sei titulaira d'un contrat à durée déterminée (CDD) qui d'un contrat à durée indéterminée (CDP). Les contrats particuleirs devront être labellisée « A / autres » et feront fobjet d'une prácision (ex « contrats audés »).

(6) Occupent un amplie permanent de la fonction publique lemfortale, les agents non Stulaires recrutée sur le fondement des articles 332-8, 332-14, 326, 352 du CGFP, ainsi que les agents qui sont tituleires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-8, 332-14, 326, 352 du CGFP, ainsi que les agents qui sont tituleires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-8, 332-14, 326, 352 du CGFP, ainsi que les agents qui sont tituleires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-8, 332-14, 326, 352 du CGFP, ainsi que les agents qui sont tituleires d'un contrat à durée indéterminée (CDP) qui d'un contrat à durée indéterminée (CDP) que les agents que les agents qui sont tituleires d'un contrat à durée indéterminée (CDP) que les agents que

(7) Occupent un emploi non perminent de la fonction publique territonale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23 332-24 333-1 à 333-10 et 333-12

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un tratament hors échelle. Il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985

Accusé certifié exécutoire

IV – ANNEXES	Réception par le préfet : 14/	04/2025
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE	DE RATTACHEMENT	C1.2

#### C1.2 - ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA RÉGIE (1)

AGENTS TITULAIRES OU NON	CATEGORIES	EFFECTIFS	MONTANT PREVU A L'ARTICLE 6215
CONSEILLERE EN SEJOUR	С	0	103 178,00
TOTAL GENERAL	С	0	103 178,00

<sup>(1)</sup> Cette annexe est servie s'il s'agit d'un budget annexé au budget d'une collectivité locale ou d'un établissement public local et si la collectivité de rattachement a mis à disposition du personnel en vue de l'exploitation du service.

## OTI DU PAYS DE FAYENCE - OTI DU PAYS DE FAYENCE - CA 20240004802-20250409-250409-43-DE

Accusé certifié exécutoire

IV – ANNEXES	Réception par le préfet : 14/04/202	P
ARRETE ET SIGNATURES	E	, —

Nombre de membres en exercice : 21 Nombre de membres présents : 18 Nombre de suffrages exprimés : 17

VOTES: Pour: 17 Contre: 0 Abstentions: 0

Date de convocation: 09/01/2025

Présenté par (1) RENE UGO PRESIDENT, A TANNERON le 24/02/2025

(1) RENE UGO PRESIDENT,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ORDINAIRE A TANNERON, le 24/02/2025 Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

MME ALLONGUE ROSE		
MME CHRISTINE MYLENE		
MME FIORUCCI SYLVIE		
MME MANKAI MARIE-JOSE		
MME MARIET CLAUDETTE		
MME NAVODNITCHAIA GALINA		
MME PERRET MICHELE		
MME ROBBE MYRIAM	*	
MR BERENGER JACQUES		
MR BOUGE CAMILLE		
MR BRUNEL ERIC		
MR DAMOULAKIS PATRICK		
MR FLEURY MICHEL		
MR GOMBAULT JEAN-FRANÇOIS		
MR LEIBOVITZ SERGE		
MR MONTAGNE BERNARD		
MR MOURGUES ALAIN		
MR ROUVERAND PATRICK		
MR UGO RENE		
MR VIAL BERNARD		
MR WATTS RUPET		

## OTI DU PAYS DE FAYENCE - OTI DU PAYS DE FAYENCE - CA 0202400004802-20250409-250409-43-DE

Accusé certifié exécutoire

IV – ANNEXES	Réception par le préfet : 14/04/2015	
ARRETE ET SIGNATURES	Publication : 15/04/2025 <b>D</b>	

Certifié exécutoire par (1) RENE UGO PRESIDENT, compte tenu de la transmission en préfecture, le 24/02/2025, et de la publication le 24/02/2025

### A TANNERON,le 24/02/2025

- (1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...
- (2) L'assemblée délibérante étant : LES MEMBRES DU COMITE DE DIRECTION.
- (3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

#### **ARRETE - SIGNATURES**

Réception par le préfet : 14/04/2025 Publication : 15/04/2025

MR UGO RENE MR BOUGE CAMILLE V MR FLEURY MICHEL MR BERENGER JACQUES X MME PERRET MICHELE MME MARIET CLAUDETTE MME MANKAI MARIE-JOSE MR LEIBOVITZ SERGE X MME ROBBE MYRIAM MR VIAL BERNARD MR MONTAGNE BERNARD X MME FIORUCCI SYLVIE X MR BRUNEL ERIC 🐰 MR MOURGUES ALAIN MR GOMBAULT JEAN-FRANCOIS MME ALLONGUE ROSE MME CHRISTINE MYLENE MME NAVODNITCHAIA GALINA



## **ARRETE - SIGNATURES**

Réception par le préfet : 14/04/2025 Publication : 15/04/2025

MR ROUVERAND PATRICK	MR WATTS RUPET	MR DAMOULAKIS PATRICK

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2025 Publication : 15/04/2025

## REPUBLIQUE FRANCAISE - Département du Var

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE FAYENCE

 En exercice
 30
 SÉANCE DU MERCREDI 09 AVRIL 2025 À 18h00

 Présents
 21
 Secrétaire de séance : Elisabeth MENUT

 Pouvoirs
 6
 DCC n° 250409/44
 Date de convocation : 02-04-2025

 Absents
 3

 Suffrages exprimés
 27

Se sont réunis les membres du conseil communautaire sous la présidence de René UGO :

<u>Présents</u>: René UGO, Camille BOUGE, Marco ORFÉO, Michel RAYNAUD, Maryvonne BLANC, Elisabeth MENUT, Patrice DUMESNY, Marie-Josée MANKAÏ, Brigitte CAUVY, Myriam ROBBE, Nicolas MARTEL, Jean-Yves HUET, Ophélie LEFEBVRE, Christian THEODOSE, Patrick de CLARENS, Julien AUGIER, René BOUCHARD, Daniel MARIN, Michel REZK, François CAVALLIER, Christian COULON

Absents excusés: Bernard HENRY (pouvoir à O. LEFEBVRE), Claudette MARIET (pouvoir P. de CLARENS), Jérôme SAILLET (pouvoir à M. ORFEO), Michèle PERRET (pouvoir à P. DUMESNY), Laurence BERNARD (pourvoir à J-Y. HUET), Aurélie COURANT (pouvoir à F. CAVALLIER), Loïs FAUR, Coraline ALEXANDRE, Philippe DURAND-TERRASSON

# OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL DU PAYS DE FAYENCE : BUDGET PRIMITIF 2025

Le Président communique, pour information, le budget primitif de l'Office de Tourisme Intercommunal du Pays de Fayence (OTIPF) pour l'année 2025 qui a été approuvé par les membres du Comité de direction le 18 mars 2025.

#### LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU l'article L.133-8 du Code du Tourisme,

**VU** la délibération de la Communauté de communes n°2015-0630/01 en date du 30 juin 2015 intégrant la compétence « promotion du tourisme » dans les statuts de la Communauté de communes en application de loi NOTRe,

**VU** la délibération n°160628/3 portant création de l'Office de tourisme intercommunal du Pays de Fayence par la Communauté de communes du Pays de Fayence,

VU le budget primitif 2025 de l'OTIPF annexé,

#### ENTENDU cet exposé,

#### APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

• PREND ACTE de la présentation du budget primitif 2025 de l'OTIPF.

Elisabeth MENUT Secrétaire de séance Tourrettes, le 14 avril 2025

Président

René UGO

## Office de tourisme intercommunal du Pays de Fayence : 15/04/2025

Accusé certifié exécutoire Publication: 15/04/2025

Établissement public industriel et commercial

## Délibération : Vote du budget primitif 2025

Membres en exercice: 21

Délibération n°

Présents: 14 (12 titulaires - 2 suppléants)

Votants: 14 (12 titulaires - 2 suppléants - pouvoir)

2025-03-10/08

L'an deux mille vingt-cinq, le dix mars, à quatorze heures trente, le Comité de direction de l'Office de tourisme intercommunal du Pays de Fayence s'est réuni à la Maison du Lac de Saint Cassien à Tanneron

Titulaires présents : Camille BOUGE, Eric BRUNEL, Mylène CHRISTINE, Patrick DAMOULAKIS, Sylvie FIORUCCI, Michel FLEURY, Serge LEIBOVITZ, Alain MOURGUES, Galina NAVODNITCHAIA, Myriam ROBBE, René UGO, Rupert WATTS

OU PAYS DE FAYERCE

<u>Titulaires excusés</u>: Bernard MONTAGNE, Marie-Josée MANKAÏ, Michèle PERRET

Suppléants présents avec droit de vote : Joëlle FABRE, Élisabeth MENUT

Suppléants présents invités :

Suppléants excusés : Cynthia AIME-SFILIO

Pouvoirs:

Directeur de l'Office de Tourisme Intercommunal avec voix consultative : Xavier BOUNIOL

Invitées: Cassandra OUAZZAR-SERAFIM, Sylvie MARTINI et Cécile ROIRON

- Vu le code du tourisme, notamment les articles L133-4, L133-6, L.133-7, R133-12, R.133-14 à 17,
- Vu la délibération de la Communauté de communes n°2015-0630/01 en date du 30 juin 2015 intégrant la compétence « promotion du tourisme » dans les statuts de la Communauté de communes en application de loi NOTRe;
- Vu la délibération n°160628/3 portant création de l'Office de tourisme intercommunal du Pays de Fayence par la Communauté de communes du Pays de Fayence ;
- Vu la délibération n°2016-10-6/1 approuvant les statuts de l'office de tourisme intercommunal et la délibération n°2024-12-16/03 approuvant la modification des statuts de l'EPIC Office de Tourisme Intercommunal du Pays de Fayence
- Vu la délibération n°2021-01-25/1 approuvant la convention d'objectifs entre la Communauté des communes du Pays de Fayence et l'Office de Tourisme Intercommunal du Pays de Fayence pour la période du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2023, la délibération n°2022-06-22/02 approuvant son avenant n°1, la délibération n°2024-02-22/05 approuvant son avenant n°2 et la délibération 2024-12-16/04 approuvant son avenant n°3;
- Vu la délibération n°2022-05-10/3 renouvelant Xavier BOUNIOL directeur de l'OTIPF;

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200004802-20250409-250409-44-1-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/04/2025 Publication : 15/04/2025

## Délibération n° 2025-03-10/08

Il est demandé au Comité de Direction de se prononcer sur le budget primitif 2025, présenté en annexe, arrêté comme suit, voté en chapitres :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 1.300.822,27 €
 Dépenses et recettes d'investissement : 108.316,09 €

Vu le débat d'orientation budgétaire du 24 février 2025 ;

Ce budget prévisionnel 2025 sera présenté au Conseil Communautaire de la Communauté de communes du Pays de Fayence.

Le Comité de Direction, Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, **Approuve** le budget primitif pour l'exercice 2025.

OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL
DU PAYS DE FAYENCE

DU PATS DE FATERILE
Siège social : Place Léon Roux - centre village -83440 FAYENCE
Téléphone : +33 (0)4 94 76 01 02
Administration : Tassy - 1849 RD 19 - 83440 TOURRETTES .
Téléphone : +33 (0)4 94 85 73 79
SIRET : 823 778 634 00018 - RCS DRAGUIGNAN

Le Président de l'OTIPF, René WGO

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 083-200004802-20250409-250409-44-1-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/04/2025 Publication : 15/04/2025

## REPUBLIQUE FRANÇAISE

Numéro SIRET 82377863400019

## COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT OTI DU PAYS DE FAYENCE

POSTE COMPTABLE DE : SGC DE L'ESTEREL

## **SERVICE PUBLIC LOCAL**

M. 4 (1)

## **Budget primitif**

**BUDGET: OTI DU PAYS DE FAYENCE (2)** 

## **ANNEE 2025**

<sup>(1)</sup> Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes ublisé ; M. 4, M. 41, M. 43 ou M. 49.

<sup>(2)</sup> Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 083-200004802-20250409-250409-44-1-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/04/2025 Publication : 15/04/2025

## Sommaire

T T C (* / / )	Publication: 15/04/20	
I - Informations générales		
Modalités de vote du budget	3983	3
II - Présentation générale du budget		
A1 - Vue d'ensemble - Sections		4
A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres		5
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres		7
B1 - Balance générale du budget - Dépenses		9
B2 - Balance générale du budget - Recettes		10
III - Vote du budget		
A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses		12
A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes		14
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses		15
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes		16
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles		17
IV - Annexes		
A - Eléments du bilan		
A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie		Sans Objet
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette		Sans Objet
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux		Sans Objet
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours		Sans Objet
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture		Sans Objet
A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes		Sans Objet
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements		18
A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations		Sans Objet
A3.2 - Etalement des provisions		Sans Objet
A4.1 - Equilibre des opérations financières		19
A4.2 - Equilibre des opérations financières - Dépenses		20
A4.3 - Equilibre des opérations financières - Recettes		21
A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1)		Sans Objet
A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1)		Sans Objet
A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1)		Sans Objet
A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1)		Sans Objet
A6 - Etat des charges transférées		Sans Objet
A7 - Détail des opérations pour compte de tiers		Sans Objet
B - Engagements hors bilan		
B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie		Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt		Sans Objet
B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget		Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail		Sans Objet
B1.5 - Etat des marchés de partenariat		Sans Objet
B1.6 - Etat des autres engagements donnés		Sans Objet
B1.7 - Etat des engagements reçus		Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents		Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents		Sans Objet
C - Autres éléments d'informations		
C1.1 - Etat du personnel		22
C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie		26
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2)		Sans Objet
C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3)		Sans Objet
D - Arrêté et signatures		
D - Arrêté et signatures		27

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M. 49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

	Accusó cortifió exécutoiro
1 - INFORMATIONS GENERALES	100000000000000000000000000000000000000
1 - INFURIMATIONS GENERALES	Réception par le préfet : 15/0
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	Publication : 15/04/2025

- I L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
- sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

- II En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».
- III Les provisions sont (3) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .
- IV La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (4) cumulé de l'exercice précédent.
- V Le présent budget a été voté (5) avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.
- (1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».
- (2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.
- (3) A compléter par un seul des deux choix suivants :
  - semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
  - budgétaires (délibération n° ......... du ........).
- (4) Indiquer « primitrf de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».
- (5) A compléter par un seul des trois choix suivants ;
  - sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
  - avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif,
  - avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

# OTI DU PAYS DE FAYENCE - OTI DU PAYS DE FAYENCE - BP - 2025 Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200004802-20250409-250409-44-1-DE

	Accusé certifié exécutoire
II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	Réception par le préfet : 5/04/2025
VUE D'ENSEMBLE	Publication : 15/04/2025 <b>A1</b>

**EXPLOITATION** 

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LASECTION D'EXPLOITATION
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	1 300 822,27	1 242 095,26
	+	+	+
R E P	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00

R T S	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 58 727,01
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)	1 300 822,27	1 300 822,27

INVESTISSEMENT

	u u	HTT E O HOU E HIE HTT	
		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LASECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	75 555,65	88 316,09
			<b>±</b>

R E P	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	21 581,09	20 000,00
O R T S	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 11 179,35	(si solde positif) 0,00

TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	p	108 316,09	108 316,09
	11		

#### **TOTAL**

TOTAL DU BUDGET (3)	1 409 138,36	1 409 138,36
		<u> </u>

<sup>(1)</sup> Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés fors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés fors du même exercice.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

<sup>(2)</sup> A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.
(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet 115/04/2025

Publication : 15/04/2025

#### **DEPENSES D'EXPLOITATION**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)	
011	Charges à caractère général	402 790,34	0,00	383 466,62	383 466,62	383 466,62	
012	Charges de personnel, frais assimilés	810 400,00	0,00	860 000,00	860 000,00	860 000,00	
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	700,00	0,00	550,00	550,00	550,00	
Тс	otal des dépenses de gestion des services	1 213 890,34	1 213 890,34 0,00 1 244 016,62 1 244 016,62		1 244 016,62		
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
67	Charges exceptionnelles	1 300,00	0,00	250,00	250,00	250,00	
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	0,00		0,00	0,00	0,00	
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00	
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00	
Tot	al des dépenses réelles d'exploitation	1 215 190,34	0,00	1 245 266,62	1 245 266,62	1 245 266,62	
023	Virement à la section d'investissement (6)	28 000,00		0,00	0,00	0,00	
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	57 698,21		55 555,65	55 555,65	55 555,65	
043	043 Opérat° ordre intérieur de la section (6)			0,00	0,00	0,00	
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		85 698,21		55 555,65	55 555,65	55 555,65	
	TOTAL	1 300 888,55	0,00	1 300 822,27	1 300 822,27	1 300 822,27	

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2) 0,00 =

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES 1 300 822,27

## **RECETTES D'EXPLOITATION**

Chap.	Libelié	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (≃ RAR + vote)
013	Atténuations de charges	12 000,00	0,00	12 000,00	12 000,00	12 000,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	65 900,00	0,00	60 700,00	60 700,00	60 700,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	415 600,00	0,00	427 000,00	427 000,00	427 000,00
75	Autres produits de gestion courante	650 020,00	0,00	706 000,00	706 000,00	706 000,00
τ	Total des recettes de gestion des services 1 143 520		0,00	1 205 700,00	1 205 700,00	1 205 700,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	1 097,30	1 097,30	1 097,30
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
То	tal des recettes réelles d'exploitation	1 143 520,00	0,00	1 206 797,30	1 206 797,30	1 206 797,30
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	40 737,91		35 297,96	35 297,96	35 297,96
043 Opérat° ordre intérieur de la section (6)		0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		40 737,91		35 297,96	35 297,96	35 297,96
TOTAL		1 184 257,91	0,00	1 242 095,26	1 242 095,26	1 242 095,26

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	58 727,01
	=
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	1 300 822,27

#### Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION		II s'agit, p
	20 257,69	correspond
D'INVESTISSEMENT (8)	20 237,09	dépenses
DIMAEGLIGGEMENT (0)		agnital da l

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

#### OTI DU PAYS DE FAYENCE - OTI DU PAYS DE FAYENCE - BP - 2025

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200004802-20250409-250409-44-1-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/04/2025 Publication : 15/04/2025

(1) Cf. Modalités de vote I.

- (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (4) Si la régle applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
- (5) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
- (6) DE 023 = RI 021; DI 040 = RE 042; RI 040 = DE 042; DI 041 = RI 041; DE 043 = RE 043.
- (7) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, en M. 41 et M. 43.
- (8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 RE 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet 1 5/04/20 25

Publication : 15/04/20243

### **DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	26 757,40	6 725,00	20 600,00	20 600,00	27 325,00
21	Immobilisations corporelles	52 000,00	14 856,09	19 657,69	19 657,69	34 513,78
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	78 757,40	21 581,09	40 257,69	40 257,69	61 838,78
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	00,0	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat" (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat <sup>e</sup> et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
0	Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Tota	l des dépenses réelles d'investissement	78 757,40	21 581,09	40 257,69	40 257,69	61 838,78
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	40 737,91		35 297,96	35 297,96	35 297,96
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Tota	l des dépenses d'ordre d'investissement	40 737,91		35 297,96	35 297,96	35 297,96
	TOTAL	119 495,31	21 581,09	75 555,65	75 555,65	97 136,74

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	11 179,35
	=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	108 316,09

## RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
13	Subventions d'investissement	40 000,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00	40 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	00,0	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes		40 000,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00	40 000,00
	d'équipement					
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	00,0
106	Réserves (7)	24 166,49	0,00	12 760,44	12 760,44	12 760,44
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	00,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total d	es recettes financières	24 166,49	0,00	12 760,44	12 760,44	12 760,44

#### OTI DU PAYS DE FAYENCE - OTI DU PAYS DE FAYENCE - BP - 2025

083-200004802-20250409-250409-44-1-DE

45	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	Réception p	ié exécutoire <b>0,00</b>
	des recettes réelles l'investissement	64 166,49	20 000,00	32 760,44	32 760,44	13/04/2023 52 760,44
021	Virement de la section d'exploitation (4)	28 000,00	Second Marie	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	57 698,21		55 555,65	55 555,65	55 555,65
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	des recettes d'ordre l'investissement	85 698,21		55 555,65	<b>55</b> 555, <b>6</b> 5	55 555,65
	TOTAL	149 864,70	20 000,00	88 316,09	88 316,09	108 316,09

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
	=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	108 316,09

Pour information:

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

- (1) cf. Modalités de vote I.
- (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (4) DE 023 = Ri 021; DI 040 = RE 042; RI 040 = DE 042; DI 041 = RI 041; DE 043 = RE 043.
- (5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.
- (6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).
- (7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.
- (8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 -- RE 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 -- DI 040.

Accusé certifié exécutoire

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BALANCE GENERALE DU BUDGET

Réception par le préfet 15/04/2025

Publication : 15/04/20281

1 - DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	383 466,62		383 466,62
012	Charges de personnel, frais assimilés	860 000,00		860 000,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	550,00		550,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	250,00	0,00	250,00
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	0,00	55 555,65	55 555,65
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (4)	1 000,00		1 000,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	Virement à la section d'investissement		0,00	0,00
	Dépenses d'exploitation – Total	1 245 266,62	55 555,65	1 300 822,27

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
	=
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	1 300 822,27

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement reçues	0,00	35 297,96	35 297,96
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	27 325,00	0,00	27 325,00
21	Immobilisations corporelles (6)	34 513,78	0,00	34 513,78
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciation des immobilisations		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours		0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
3	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
	Dépenses d'investissement – Total	61 838,78	35 297,96	97 136,74

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	11 179,35
	=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	108 316,09

<sup>(1)</sup> Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

<sup>(2)</sup> Voir liste des opérations d'ordre.

<sup>(3)</sup> Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

<sup>(4)</sup> Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

<sup>(5)</sup> Si la régle applique le régime des provisions budgétaires.

<sup>(6)</sup> Hors chapitres « opérations d'équipement ».

<sup>(7)</sup> Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BALANCE GENERALE DU BUDGET

Réception par le préfet : 15/04/2025

Publication : 15/04/2025B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	12 000,00		12 000,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	60 700,00		60 700,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	427 000,00	The second second	427 000,00
75	Autres produits de gestion courante	706 000,00	P. a belle Andrew	706 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	1 097,30	35 297,96	36 395,26
78	Reprise amort., dépreciat° et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
	Recettes d'exploitation – Total	1 206 797,30	35 297,96	1 242 095,26

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	58 727,01
	-
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	1 300 822,27

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement reçues	40 000,00	0,00	40 000,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		55 555,65	55 <b>55</b> 5,65
29	Dépréciation des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
491	Dépréciations des comptes de clients		0,00	0,00
3	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation		0,00	0,00
	Recettes d'investissement – Total	40 000,00	55 555,65	95 555,65

0,00	R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE
+	
12 760,44	AFFECTATION AUX COMPTES 106
=	
108 316,09	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

#### OTI DU PAYS DE FAYENCE - OTI DU PAYS DE FAYENCE - BP - 2025

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
- (4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
- (6) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, en M. 41 et en M. 43.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200004802-20250409-250409-44-1-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/04/2025 Publication : 15/04/2025

	Accusé certifié exécutoire
III – VOTE DU BUDGET	Réception par le préfet 15/04/2025
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES	Publication : 15/04/202 <b>A1</b>

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général (5) (6)	402 790,34	383 466,62	383 466,62
6037	Var. stocks marchandises, terr.nus	13 507,29	14 626,83	14 626,83
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie	15 000,00	14 500,00	14 500,00
6063	Fournitures entretien et petit équipt	8 000,00	7 000,00	7 000,00
6064	Fournitures administratives	7 400,00	6 000,00	6 000,00
6066	Carburants	1 800,00	1 700,00	1 700,00
6068	Autres matières et fournitures	700,00	800,00	800,00
607	Achats de marchandises	30 000,00	27 000,00	27 000,00
611	Sous-traitance générale	27 300,00	32 000,00	32 000,00
6132	Locations immobilières	16 130,00	21 552,00	21 552,00
6135	Locations mobilières	6 500,00	5 000,00	5 000,00
614	Charges locatives et de copropriété	2 200,00	2 060,00	2 060,00
61521	Entretien, réparations bâtiments publics	3 900,00	4 151,60	4 151,60
61551	Entretien matériel roulant	2 500,00	2 000,00	2 000,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	26 368,00	25 000,00	25 000,00
6156	Maintenance	30 000,00	30,000,00	30 000,00
6161	Multirisques	8 100,00	9 143,05	9 143,05
617	Etudes et recherches	5 000,00	3 500,00	3 500,00
618	Divers	1 000,00	2 500,00	2 500,00
6222	Commissions et courtages sur ventes	15,00	50,00	50,00
6226	Honoraires	22 110,05	23 083,14	23 083,14
6227	Frais d'actes et de contentieux	200,00	0,00	0,00
6228	Divers	7 100,00	5 600,00	5 600,00
6231	Annonces et insertions	7 000,00	5 000,00	5 000,00
6232	Echantillons	8 500,00	5 000,00	5 000,00
6233	Foires et expositions	6 000,00	2 400,00	2 400,00
6236	Catalogues et imprimés	42 500,00	40 000,00	40 000,00
6238	Divers	2 400,00	1 500,00	1 500,00
6241	Transports sur achats	1 300,00	1 000,00	1 000,00
6251	Voyages et déplacements	4 000,00	4 700,00	4 700,00
6256	Missions	5 000,00	3 500,00	3 500,00
6257	Réceptions	24 500,00	23 000,00	23 000,00
6261	Frais d'affranchissement	1 600,00	1 000,00	1 000,00
6262	Frais de télécommunications	23 000,00	23 000,00	23 000,00
627	Services bancaires et assimilés	200,00	150,00	150,00
6281	Concours divers (cotisations)	17 060,00	11 500,00	11 500,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	24 000,00	23 500,00	23 500,00
62871	Remb, frais à la coll, de rattachement	400,00	450,00	450,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	500,00	500,00	500,00
<del></del>		810 490,00	860 000,00	860 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés		151 800,00	151 800,00
6215	Personnel affecté par CL de rattachement	146 600,00 40 000,00	40 000,00	40 000,00
6311	Taxe sur les salaires	350,00	400,00	400,00
6312	Taxe d'apprentissage	1 800,00	2 143,00	2 143,00
6313	Participat <sup>®</sup> employeurs format <sup>®</sup> continue	414 334,00	460 265,00	460 265,00
6411	Salaires, appointements, commissions	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	5 200,00	5 200,00
6412	Congés payés	4 800,00	38 000,00	38 000,00
6413	Primes et gratifications	38 000,00 18 000,00	2 000,00	2 000,00
6414	Indemnités et avantages divers		70 000,00	70 000,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	66 000,00	ľ	,
6452	Cotisations aux mutuelles	15 000,00	15 000,00	15 000,00 50 000,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	42 000,00	50 000,00	
6454	Cotisations au Pôle emploi	18 000,00	20 000,00	20 000,00
6472	Versements aux comités d'entreprise	3 816,00	3 392,00	3 392,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	1 700,00	1 800,00	1 800,00
014	Attenuations de produits (7)	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	700,00	550,00	550,00
6518	Autres	400,00	300,00	300,00
6532	Frais de mission élus	200,00	150,00	150,00
6588	Autres ch. diverses de gestion courante	100,00	100,00	100,00

#### OTI DU PAYS DE FAYENCE - OT! DU PAYS DE FAYENCE - BP - 2025

083-200004802-20250409-250409-44-1-DE

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)		ifié exécutoire ar le préfet : 15/04/20 15/04/2025
TOTAL	. = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65)	1 213 890,34	1 244 816,62	1 244 016,62
66	Charges financières (b) (8)	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	1 300,00	250,00	250,00
673	Titres annulés sur exercices antérieurs	1 300,00	250,00	250,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (9)	0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (e) (10)	0,00	1 000,00	1 000,00
6951	Impôts sur les bénéfices	0,00	1 000,00	1 000,00
022	Dépenses imprévues (f)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e + f	1 215 190,34	1 245 266,62	1 245 266,62
023	Virement à la section d'investissement	28 000,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (11) (12)	57 698,21	55 555,65	55 555,65
6811	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	57 698,21	· 55 555,65	55 555,65
TOTAL D	DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	85 698,21	55 555,65	55 555,65
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	85 698,21	55 555,65	55 555,65
	DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE Total des opérations réelles et d'ordre)	1 300 888,55	1 300 822,27	1 300 822,27

	- +
RESTES A REALISER N-1 (13)	0,00
	+
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13)	0,00
	=
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	1 300 822,27

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
≖ Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
- (2) Cf. Modalités de vote I.
- (3) Hors restes à réaliser.
- (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.
- (6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.
- (7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 4 et M. 43.
- (8) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.
- (9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
- (10) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
- (11) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.
- (12) Le compte 6815 paut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (13) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES RECETTES Publication : 15/04/2025 2

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges (5)	12 000,00	12 000,00	12 000,00
6037	Var. stocks marchandises, terr.nus	12 000,00	12 000,00	12 000,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	65 900,00	60 700,00	60 700,00
706	Prestations de services	20 900,00	12 700,00	12 700,00
707	Ventes de marchandises	45 000,00	48 000,00	48 000,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	415 600,00	427 000,00	427 000,00
74	Subventions d'exploitation	415 600,00	427 000,00	427 000,00
75	Autres produits de gestion courante	650 020,00	706 000,00	706 000,00
753	Reversement taxe de séjour	650 000,00	706 000,00	706 000,00
7588	Autres	20,00	0,00	0,00
	TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 013 + 70 + 73 + 74 + 75	1 143 520,00	1 205 700,00	1 205 700,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	1 097,30	1 097,30
778	Autres produits exceptionnels	0,00	1 097,30	1 097,30
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (7)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d	1 143 520,00	1 206 797,30	1 206 797,30
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8) (9)	40 737,91	35 297,96	35 297,96
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	40 737,91	35 297,96	35 297,96
043	Opérat° ordre intérieur de la section (8)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	40 737,91	35 297,96	35 297,96
	TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION  DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	1 184 257,91	1 242 095,26	1 242 095,26

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
	+
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	58 727,01
	=
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	1 300 822,27

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00		
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00		
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00		

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.
- (2) Cf. Modalités de vote I.
- (3) Hors restes à réaliser.
- (4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Le compte 699 n'existe pas en M. 49.
- (6) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, M. 41 et M. 43.
- (7)Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de liers et aux dépréciations des comptes financiers.
- (8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.
- (9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (10) înscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

083-200004802-20250409-250409-44-1-DE

III – VOTE DU BUDGET Réception par le préfet : 15 Publication : 15/04/202**51** SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	26 757,40	20 600,00	20 600,00
2051	Concessions et droits assimilés	26 757,40	20 600,00	20 600,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	52 000,00	19 657,69	19 657,69
2182	Matériel de transport	7 000,00	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	13 000,00	7 300,00	7 300,00
2184	Mobilier	5 000,00	4 500,00	4 500,00
2188	Autres immobilisations corporelles	27 000,00	7 857,69	7 857,69
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
*	Total des dépenses d'équipement	78 757,40	40 257,69	40 257,69
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,06
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaîson : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,0
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00
Tota	l des dépenses d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES REELLES	78 757,40	40 257,69	40 257,69
040	Opérat <sup>e</sup> ordre transfert entre sections (7) (8)	40 737,91	35 297,96	35 297,9
	Reprises sur autofinancement antérieur	40 737,91	35 297,96	35 297,9
13915	Sub. équipt cpte résult.Groupements	40 737,91	35 297,96	35 297,9
	Charges transférées	0,00	0,00	0,0
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,0
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	40 737,91	35 297,96	35 297,9
	S DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	119 495,31	75 555,65	75 555,6

	+
RESTES A REALISER N-1 (10)	21 581,09
	+
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	11 179,35
	=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	108 316,09

<sup>(1)</sup> Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

<sup>(2)</sup> Cf. Modalités de vote I.

<sup>(3)</sup> Hors restes à réaliser.

<sup>(4)</sup> Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

<sup>(5)</sup> Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

<sup>(6)</sup> Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

<sup>(7)</sup> Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.

<sup>(8)</sup> Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

<sup>(9)</sup> Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

<sup>(10)</sup> Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET Щ SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES Publication : 15/04/2025 **B2** 

Chap / art (1)	Libeilé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
13	Subventions d'investissement	40 000,00	20 000,00	20 000,00
1313	Subv. équipt Départements	40 000,00	20 000,00	20 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	40 000,00	20 000,00	20 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	24 166,49	12 760,44	12 760,44
1068	Autres réserves	24 166,49	12 760,44	12 760,44
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	24 166,49	12 760,44	12 760,44
Tota	al des recettes d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
	TOTAL RECETTES REELLES	64 166,49	32 760,44	32 760,44
021	Virement de la section d'exploitation	28 000,00	` 0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7)	57 698,21	55 555,65	55 55 <u>5,</u> 65
2805	Licences, logiciels, droits similaires	18 557,75	16 775,90	16 775,90
28182	Matériel de transport	2 699,63	606,80	606,80
28183	Matériel de bureau et informatique	23 598,47	23 809,82	23 809,82
28184	Mobilier	3 894,75	4 138,79	4 138,79
28188	Autres	8 947,61	10 224,34	10 224,34
TOTAL DES PRE	LEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION	85 698,21	55 555,65	55 55 <b>5,6</b> 5
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL RECETTES D'ORDRE	85 698,21	55 555,65	55 555,65
TOTAL DE	S RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)	149 864,70	88 316,09	88 316,09

RESTES A REALISER N-1 (9)	20 000,00
	+
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9	0,00
	=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	108 316,09

<sup>(1)</sup> Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

<sup>(2)</sup> Cf. Modalités de vote I.

<sup>(3)</sup> Hors restes à réaliser.

<sup>(4)</sup> Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

<sup>(5)</sup> Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

<sup>(6)</sup> Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DE 042.

<sup>(7)</sup> Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

<sup>(8)</sup> Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

<sup>(9)</sup> Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur OTI DU PAYS DE FAYENCE - OTI DU PAYS DE FAYENCE - BP - 2025

083-200004802-20250409-250409-44-1-DE

	Accusé certifié exécutoire
III – VOTE DU BUDGET	Réception par le préfet 5/04/2025
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	Publication : 15/04/202 <b>B3</b>

Cet état ne contient pas d'information.

# IV – ANNEXES ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS Accusé certifié exécutoire Réception par le préfet : 15/04/2025 Publication : 15/04/2025 A2

#### A2 - AMORTISSEMENTS - METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur	
Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du	03/03/2017
CGCT): 500 €	

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	AGENCEMENT AMENAGEMENT BATIMENT TERRAIN	15	
L	BATIMENT LEGER ABRI	10	
L	VOITURE	5	
L	COFFRE FORT	20	
L	FRAIS D ETUDE NON SUIVI DE REALISATION	5	
L	INSTALLATION ET APPAREIL DE CHAUFFAGE	10	
L	LOGICIEL	2	
L	MATERIEL CLASSIQUE	10	
L	MATERIEL BUREAU ELECTRIQUE ELECTRONIQUE	5	
L	MATERIEL INFORMATIQUE	4	
L	MOBILIER	10	
L	PLANTATION	15	
L	SUBVENTION BIEN IMMO	15	
L	SUBVENTION BIEN MOBILIER	5	

IV – ANNEXES Réception	r par le pré d: 15/04/202
ELEMENTS DU BILAN Publicati	on : 15/04/2025
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES	A4.1

#### DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS

#### Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	-11 179,35	-11 179,35
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	-1 581,09	-1 581,09
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	-12 760,44	-12 760,44

### Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Affectation au 106 (C)	12 760,44	12 760,44
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	-12 760,44	-12 760,44
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	0,00	0,00

#### COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Propositions nouvelles	Vote
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)	35 297,96	35 297,96
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)	55 555,65	55 555,65
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	20 257,69	20 257,69

<sup>(1)</sup> Eléments à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique

<sup>(2)</sup> Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

<sup>(3)</sup> Les RAR étant intégrés au calcul des ressources propres provenant des exercices antérieurs, seuls les crédits de l'exercice sont à inscrire. Le détail des crédits est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

	Accusé certifié exécutoire
IV – ANNEXES	Réception par le préfet : 15/04/2025
ELEMENTS DU BILAN	Publication : 15/04/2025
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A4.2

**DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES** 

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		35 297,96	1 35 297,96
16 Empr	unts et dettes assimilées (A)	0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	00,00
Dépense	es et transferts à déduire des ressources propres (B)	35 297,96	35 297,96
10	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	35 297,96	35 297,96
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

<sup>(1)</sup> Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

<sup>(2)</sup> Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

	Accusé certifié exé	cutoire
IV – ANNEXES	Réception par le pr	éfet : 13/04/2025
ELEMENTS DU BILAN	Publication : 15/04/	2025
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES		A4.3

#### **RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		55 555,65	III 55 555,65
Ressour	ces propres externes de l'année (a)	0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées		
27	Autres immobilisations financières		
Ressour	ces propres internes de l'année (b) (3)	55 555,65	55 555,65
15	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées		
27	Autres immobilisations financières		1
28	Amortissement des immobilisations		
2805	Licences, logiciels, droits similaires	16 775,90	16 775,90
28182	Matériel de transport	606,80	606,80
28183	Matériel de bureau et informatique	23 809,82	23 809,82
28184	Mobilier	4 138,79	4 138,79
28188	Autres	10 224,34	10 224,34
29	Dépréciation des immobilisations		
39	Dépréciat° des stocks et en-cours		
481	Charges à répartir plusieurs exercices		
021	Virement de la section d'exploitation	0,00	0,00

<sup>(1)</sup> Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

<sup>(2)</sup> Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

<sup>(3)</sup> Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/04/2025 Publication : 15/04/2025

#### OTI DU PAYS DE FAYENCE - OTI DU PAYS DE FAYENCE - BP - 2025

IV ~ ANNEXES	IV.
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1.1

	C1.1 - ETA	T DU PERSONNE	EL AU 01/01/N				
GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services Directeur général adjoint des services Directeur général des services techniques Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00	00,0 00,0 00,0 00,0
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		4,00	0,00	4,00	4,00	0,00	4,00
ANIMATRICE NUMERIQUE ASSISTANTE DE DIRECTION CHARGEE DE MISSION CHARGEE DE PROJET E-TOURISME CONSEILLERE EN SEJOUR CONSEILLERE EN SEJOUR - AB CONSEILLERE EN SEJOUR - CP CONSEILLERE EN SEJOUR - CP CONSEILLERE EN SEJOUR - FO CONSEILLERE EN SEJOUR - VR DIRECTEUR - XB RESPONSABLE ACCUEIL SECRETAIRE-COMPTABLE FILIERE TECHNIQUE (c) FILIERE SOCIALE (d)	B A B B C C C B B A A B	0,00 1,00 1,00 0,00 1,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,0	0,00 1,00 1,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 1,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,0	0,00 1,00 1,00 0,00 1,00 0,00 0,00 0,00
							0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200004802-20250409-250409-44-1-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/04/2025 Publication : 15/04/2025

#### OTI DU PAYS DE FAYENCE - OTI DU PAYS DE FAYENCE - BP - 2025

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
TOTAL GENERAL ( $b+c+d+e+f+g+h+l+j+k$ )		4,00	0,00	4,00	4,00	0,00	4,00

<sup>(1)</sup> Las grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR. INTB950102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine

(2) Calègones. "A, B ou C

(3) Emplois budgetaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés à lauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'amploi.

(4) Equivalent temps pleur annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, meurite par leur quotité de temps de travaillet par leur pénode d'activité sur l'année

ETPT - Effects bisquiques « quotité de temps de travaillet par leur pénode d'activité sur l'année

Exemple un agent à temps piein (quotité de travail « 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT, un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail « 100 %) présent toute l'année (xx. COD de d'imms, recrutement à mi-année) correspond à 0.4 ETPT (0.8 ° 6 / 12)

(5) Par exemple emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emplois existant.

083-200004802-20250409-250409-44-1-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/04/2025 Publication : 15/04/2025

#### OTI DU PAYS DE FAYENCE - OTI DU PAYS DE FAYENCE - BP - 2025

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1.1

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES	SECTEUR	REM	UNERATION (3)	CO	ITRAT
	(1)	(2)	Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)	The same of			295 380,00		
ANIMATRICE NUMERIQUE	В	ADM		25 350,00	Α	CDI
CHARGEE DE PROJET E-TOURISME	В	ADM		34 300,00	Α	CDI
CONSEILLERE EN SEJOUR - AB	C	ADM		28 880,00	A	CDI
CONSEILLERE EN SEJOUR - AC	С	ADM		24 100,00	A	CDI
CONSEILLERE EN SEJOUR - CP	С	ADM		24 100,00	A	CDI
CONSEILLERE EN SEJOUR - FD	В	ADM		29 350,00	A	CDI
CONSEILLERE EN SEJOUR - VR	В	ADM		25 350,00	A	CDI
DIRECTEUR - XB	A	ADM		71 900,00	A	CDD
SECRETAIRE-COMPTABLE	В	ADM		32 050,00	Α	CDI
Agents occupant un emploi non permanent (7)				60 780,00		
CONSEILLERE EN SEJOUR - BAGNOLS	С	ADM		19 400,00	Α	CDD
CONSEILLERE EN SEJOUR - CALLIAN	С	MGA		17 150,00	A	CDD
CONSEILLERE EN SEJOUR - FAYENCE	c	ADM		4 150,00	A	CDD
CONSEILLERE EN SEJOUR - REMPL.	C	ADM		9 700,00	A	CDD
CONSEILLERE EN SEJOUR - STAGIAIRE	С	ADM		2 030,00	A	CDD
CONSEILLERE EN SEJOUR - STAGIAIRE	С	ADM		4 200,00	A	CDD
CONSEILLERE EN SEJOUR - TANNERON	С	ADM		4 150,00	A	CDD
TOTAL GENERAL			THE REAL PROPERTY.	356 160,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C

(2) SECTEUR ADM · Administratif
TECH : Technique.
URB · Urbanisme (dent aménagement urbain).
S · Social.
MS · Médico-social.
MT · Médico-échnique.

(3) REMUNERATION. Reference à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des évenants de la rendratarion druie annuels).

312-23-11. Accreaisament imporante d'activité pour une duive maximale de dours moss.
312-24. Contrait de projet pour une duive maximale de dours moss.
312-24. Contrait de projet pour une duive maximale d'un an et une duire maximale d'un an et une duive maximale d'un antique de six mos 322-14. Valance temporare d'un emploi.
312-14. Valance temporare d'un emploi.
312-24. L'activité de carder d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'asseurer les fonctions correspondentes
312-25. L'activité de carder d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'asseurer les fonctions correspondentes
312-25. L'activité de carder d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'asseurer les fonctions correspondentes
312-25. L'activité de carder d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'asseurer les fonctions correspondentes
312-25. L'activité d'un activité d'activité d'un antique de l'activité d'emplois de d'un antique de l'activité d'emplois de fonctions praivuses par la CGFP
312-25. L'activité d'un activité produité d'emplois de l'activité de l'activité d'emplois de temps de travait est de l'activité d'emplois de temps de travait des maximents de l'activité d'emplois de temps de travait de l'activité de l'activité d'emplois de l'activité de l'activité d'emplois de temps

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200004802-20250409-250409-44-1-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/04/2025 Publication : 15/04/2025

#### OTI DU PAYS DE FAYENCE - OTI DU PAYS DE FAYENCE - BP - 2025

22-19. Contrart & durine intermines en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel similatific d'une durine de services publics de six ans au mors. 22-11. Contrait à durine indeterminé ionsque l'agent contractuel territorial concerne mentil avant l'échâners de son contrat des conditions d'ancientelle mentionnesse à l'article L. 332-1 226-352. Modalités particulaires : recuritement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnés en situation de handicap (CGFP art. L326 at L. 362). 333-1 333-10. Collaborations de desires de la fonction publique familioraise (emplois fonctionnelle de direction). 331-2 Collaborations de proupos d'étus.

(5) Indiquer tell agent contractuel set stakers d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDD). Les contrats particuliers devront être labellade « A / autres » et feront fobjet d'une précision (ex « contrats adés »)

(6) Occupent un amplio permanent de la fonction publique territoriale les agents non tituleures recrutés sur le foncement des articles 332-4, 332-14, 326, 352 du CGFP sursi que les agents qui sont tituleures d'un confert à durée indéterminée pris sur le foncement des articles 332-15, 332-10 et 332-11 du CGFP

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territonale, les agents non titulaires recrutés sur la fondament des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12

(6) Si un confrat fixe comme référence de rémunération un busement hora échelle. Il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1965

	Accusé certifié exécutoire
IV – ANNEXES	Pécantian par la prétat : 15/04/2025
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS	Publication : 15/04/2025
ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RA	TTACHEMENT   C1.2
EMPLOYE PAR LA REGIE	

C1.2 - ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE (1)

AGENTS TITULAIRES OU NON	CATEGORIES	EFFECTIFS	MONTANT PREVU A L'ARTICLE 6215
CONSEILLERE EN SEJOUR - EB	С	0	51 600,00
CONSEILLERE EN SEJOUR - CG	С	0	49 800,00
CONSEILLERE EN SEJOUR - CT	С	0	50 400,00
TOTAL GENERAL	С	0	151 800,00

<sup>(1)</sup> Cette annexe est servie s'il s'agit d'un budget annexé au budget d'une collectivité locale ou d'un établissement public local et si la collectivité de rattachement a mis à disposition du personnel en vue de l'exploitation du service.

## OTI DU PAYS DE FAYENCE - OTI DU PAYS DE FAYENCE - BP - 2025 083-200004802-20250409-250409-44-1-DE

IV - ANNEXES	Accuse certifié executoire  Réception par le préfet : 15/04/2025
ARRETE ET SIGNATURES	Publication : 15/04/2025 <b>D</b>

Nombre de membres en exercice : 21 Nombre de membres présents : 14 Nombre de suffrages exprimés : 14

VOTES: Pour: 14 Contre: 0 Abstentions: 0

Date de convocation: 05/03/2025

Présenté par (1) RENE UGO PRESIDENT, A TANNERON le 10/03/2025 (1) RENE UGO PRESIDENT,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ORDINAIRE A TANNERON, le 10/03/2025 Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

	(*)
MME ALLONGUE ROSE	
MME CHRISTINE MYLENE	
MME FIORUCCI SYLVIE	
MME MANKAI MARIE-JOSE	
MME MARIET CLAUDETTE	
MME NAVODNITCHAIA GALINA	
MME PERRET MICHELE	
MME ROBBE MYRIAM	
MR BERENGER JACQUES	
MR BOUGE CAMILLE	
MR BRUNEL ERIC	N .
MR DAMOULAKIS PATRICK	
MR FLEURY MICHEL	
MR GOMBAULT JEAN-FRANCOIS	
MR LEIBOVITZ SERGE	
MR MONTAGNE BERNARD	
MR MOURGUES ALAIN	
MR ROUVERAND PATRICK	
MR UGO RENE	
MR VIAL BERNARD	
MR WATTS RUPET	

OTI DU PAYS DE FAYENCE - OTI DU PAYS DE FAYENCE - BP - 2025 Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

	083-	2000	0480	02-2	0250	409	-250	409-	44-1	-DE	
--	------	------	------	------	------	-----	------	------	------	-----	--

IV – ANNEXES	Accusé certifié exécutoire
ARRETE ET SIGNATURES	Réception par le préjet : 1504/2025
	Publication 15/04/2025

Certifié exécutoire par (1) RENE UGO PRESIDENT, compte tenu de la transmission en préfecture, le 10/03/2025, et de la publication le 10/03/2025

A TOURRETTES,le 10/03/2025

<sup>(1)</sup> Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...

<sup>(2)</sup> L'assemblée délibérante étant : LES MEMBRES DU COMITE DE DIRECTION.

<sup>(3)</sup> L'ajout des signataires est désormais facultatif.

#### ARRETE - SIGNATURES

Accusé certifié exécutoire

		Accuse certifie executorie
MR UGO RENE	MR BOUGE CAMILLE X	Réception par le préfet : 15/04/2025
	4	
MR BERENGER JACQUES	MME PERRET MICHELE	MME MARIET CLAUDETTE
MME MANKAI MARIE-JOSE	MME ROBBE MYRIAM X	MR LEIBOVITZ SERGE
MR VIAL BERNARD	MR MONTAGNE BERNARD	MME FIORUCCI SYLVIE ×
MR MOURGUES ALAIN X	MR BRUNEL ERIC	MR GOMBAULT JEAN-FRANCOIS
MME ALLONGUE ROSE	MME CHRISTINE MYLENE	MME NAVODNITCHAIA GALINA

#### ARRETE - SIGNATURES

Accusé certifié exécutoire

MD DOLLKED AND DATRION	MD WATTE DIDET	Réception par le préfet : 15/04/2025 MR IDANGULARIS PAPRICK
MR ROUVERAND PATRICK	MR WATTS RUPET 🗡	MR DAWGOLARIS PAPRICK
	Ma	J.
		<b>—</b>

083-200004802-20250409-250409-45-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2025 Publication : 15/04/2025

#### REPUBLIQUE FRANCAISE - Département du Var

#### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE FAYENCE

 En exercice
 30

 Présents
 21

 Pouvoirs
 6

 Absents
 3

 Suffrages exprimés
 27

 SÉANCE DU MERCREDI 09 AVRIL 2025 À 18h00

 Secrétaire de séance : Elisabeth MENUT

 DCC n° 250409/45

 Date de convocation : 02-04-2025

Se sont réunis les membres du conseil communautaire sous la présidence de René UGO :

<u>Présents</u>: René UGO, Camille BOUGE, Marco ORFÉO, Michel RAYNAUD, Maryvonne BLANC, Elisabeth MENUT, Patrice DUMESNY, Marie-Josée MANKAÏ, Brigitte CAUVY, Myriam ROBBE, Nicolas MARTEL, Jean-Yves HUET, Ophélie LEFEBVRE, Christian THEODOSE, Patrick de CLARENS, Julien AUGIER, René BOUCHARD, Daniel MARIN, Michel REZK, François CAVALLIER, Christian COULON

Absents excusés: Bernard HENRY (pouvoir à O. LEFEBVRE), Claudette MARIET (pouvoir P. de CLARENS), Jérôme SAILLET (pouvoir à M. ORFEO), Michèle PERRET (pouvoir à P. DUMESNY), Laurence BERNARD (pourvoir à J-Y. HUET), Aurélie COURANT (pouvoir à F. CAVALLIER), Loïs FAUR, Coraline ALEXANDRE, Philippe DURAND-TERRASSON

## SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT A L'OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL POUR 2025 ET MODIFICATION DE LA DELIBERATION N° 240409/15 DU 09 AVRIL 2024

Conformément à la loi NOTRe, et dans le cadre de sa politique de soutien et de développement de l'économie touristique, la Communauté de communes du Pays de Fayence a mis en place, au 1<sup>er</sup> janvier 2017, l'Office de Tourisme Intercommunal.

Par délibération du 08 décembre 2020, modifiée en séance le 31/05/2022, le Conseil communautaire approuvait la convention triennale d'objectifs et de moyens pour la période 2021-2023, convention prolongée d'un an par l'avenant n° 2 approuvé par le Conseil communautaire le 13 décembre 2023 puis d'une nouvelle année par l'avenant n° 3 approuvé par le Conseil communautaire le 11 décembre 2024.

La Communauté de Communes s'est engagée à soutenir financièrement l'OTI dans l'accomplissement de ses différentes missions :

- D'une part, par le reversement intégral des 50/72 ème de la Taxe de séjour titrée sur l'exercice budgétaire ;
- D'autre part, par une subvention de fonctionnement lui garantissant l'accomplissement de ses missions.

Par délibération n° 240409/15 du 09 avril 2024, le Conseil communautaire garantissait à l'OTI un produit de 1 005 600€ pour équilibrer son budget 2024, dont 355 600€ de subvention et 650 000€ de taxe de séjour. Le montant réel de la taxe de séjour reversée s'étant élevé à 706 797€ et les deux acomptes de subvention versés à

Le montant réel de la taxe de séjour reversée s'étant élevé à 706 797€ et les deux acomptes de subvention verses a 224 000€ et 96 000€, soit un versement global de 1 026 797€, l'OTI est redevable, à l'encontre de la CCPF, d'un tropperçu de subvention de 21 197€.

Pour l'année 2025, le budget de l'OTI s'équilibre en fonctionnement à 1 300 822.27€.

Conformément à la convention d'objectifs en cours, et afin d'assurer le bon fonctionnement de l'OTI et lui permettre de mettre en œuvre son plan d'actions, il est proposé :

- D'annuler le reversement du trop-perçu de subvention de 2024 à hauteur de 21 197€ ;
- De fixer le montant de la subvention pour 2025 à 402 000€ (en augmentation de 82 000€ par rapport au réel versé en 2024) dans les conditions suivantes :
  - o Cette subvention est ferme et définitive :
    - Quel que soit le montant de l'éventuelle subvention accordée ou pas par le Département et

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens» accessible par le site internet www.telerecours.fr

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 083-200004802-20250409-250409-45-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2025 Publication : 15/04/2025

- Quel que soit le montant réel du produit de Taxe de Séjour encaissé par la CCPF et reversé à l'OTI;
- Le produit de Taxe de séjour est estimé pour 2025 à 706 000€. En cas de produit supplémentaire, la subvention ne sera pas diminuée et en cas de produit inférieur, la subvention ne sera pas augmentée.

Il est proposé au Conseil communautaire de valider les modalités de versement de la subvention de 402 000€ ci-après :

- Un 1er acompte de 230 000€ versé dans les 15 jours qui suivent le vote du BP 2025 ;
- Un solde de 172 000€ versé au plus tard le 15 juin 2025.

#### LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

#### ENTENDU cet exposé,

#### APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À LA MAJORITÉ (2 VOIX CONTRE : J-Y. HUET - L. BERNARD / 1 ABSTENTION : F. CAVALLIER) :

- **DE MODIFIER** la délibération n° 240409/15 du 09 avril 2025 et **ANNULER** ainsi le reversement du trop-perçu de subvention de 2024 à hauteur de 21 197€ ;
- **D'APPROUVER** le montant de 402 000€ de subvention de fonctionnement à verser à l'Office de Tourisme Intercommunal pour l'année 2025 ;
- **DE PRECISER** que ce montant ne variera pas, quel que soit le montant de subvention accordée ou pas par le Département et quel que soit le montant du produit réel de Taxe de Séjour encaissé en 2025 par la CCPF et reversé à l'OTI;
- D'APPROUVER les modalités de versement ci-après :

Elisabeth MENUT

Secrétaire de séance

- o Un 1er acompte de 230 000€ versé dans les 15 jours qui suivent le vote du BP 2025 ;
- o Un solde de 172 000€ versé au plus tard le 15 juin 2025.
- D'AUTORISER le président à exécuter la présente décision.

Tourrettes, le 14 avril 2025

René UGO Président

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens» accessible par le site internet www.telerecours.fr

083-200004802-20250409-250409-46-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2025 Publication : 15/04/2025

#### REPUBLIQUE FRANCAISE - Département du Var

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE FAYENCE

 En exercice
 30
 SÉANCE DU MERCREDI 09 AVRIL 2025 À 18h00

 Présents
 21
 Secrétaire de séance : Elisabeth MENUT

 Pouvoirs
 6
 DCC n° 250409/46
 Date de convocation : 02-04-2025

 Absents
 3

 Suffrages exprimés
 27

Se sont réunis les membres du conseil communautaire sous la présidence de René UGO :

<u>Présents</u>: René UGO, Camille BOUGE, Marco ORFÉO, Michel RAYNAUD, Maryvonne BLANC, Elisabeth MENUT, Patrice DUMESNY, Marie-Josée MANKAÏ, Brigitte CAUVY, Myriam ROBBE, Nicolas MARTEL, Jean-Yves HUET, Ophélie LEFEBVRE, Christian THEODOSE, Patrick de CLARENS, Julien AUGIER, René BOUCHARD, Daniel MARIN, Michel REZK, François CAVALLIER, Christian COULON

<u>Absents excusés</u>: Bernard HENRY (pouvoir à O. LEFEBVRE), Claudette MARIET (pouvoir P. de CLARENS), Jérôme SAILLET (pouvoir à M. ORFEO), Michèle PERRET (pouvoir à P. DUMESNY), Laurence BERNARD (pourvoir à J-Y. HUET), Aurélie COURANT (pouvoir à F. CAVALLIER), Loïs FAUR, Coraline ALEXANDRE, Philippe DURAND-TERRASSON

# INTÉGRATION DE LA BIBLIOTHÈQUE GÉRÉE PAR L'ASSOCIATION « LOISIRS, FÊTES ET ANIMATION LOCALE AUX ESTÉRÊTS-DU-LAC » DE LA COMMUNE DE MONTAUROUX AU RÉSEAU DES MÉDIATHÈQUES DU PAYS DE FAYENCE

Le Président rappelle qu'à la suite de la scission en 2022 du réseau MEDIATEM, qui réunissait les médiathèques de Saint-Raphaël et celles de 8 communes (Callian, Fayence, Mons, Montauroux, Saint-Paul-en-Forêt, Seillans, Tanneron et Tourrettes) de la Communauté de communes du Pays de Fayence, cette dernière assure depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2022 la mise en réseau de ces médiathèques. La commune de Bagnols-en-Forêt a rejoint ce réseau le 1<sup>er</sup> novembre 2024.

La commune de Montauroux souhaite que la bibliothèque gérée par l'association « Loisirs, Fêtes et Animation locale aux Estérêts du lac », sise place Nord des Estérêts du lac, puisse être intégrée à ce réseau.

A cette fin, il est proposé la signature d'une convention pluriannuelle d'objectifs tripartite (commune de Montauroux / association « Loisirs, Fêtes et Animation locale aux Estérêts du lac »/ CCPF) afin de déterminer les modalités de mise en œuvre et les obligations de chacune des parties.

Concernant la CCPF, ses engagements sont les suivants :

- Intégrer la bibliothèque de « Loisirs, Fêtes et Animation locale aux Estérêts du lac » au sein du réseau des médiathèques de la Communauté de communes du Pays de Fayence et lui permettre de participer aux réflexions engagées sur le territoire dans le cadre de ce réseau;
- Fournir un parc informatique muni des logiciels nécessaires à la gestion des prêts et des adhérents ;
- Prendre en charge la fourniture du SIGB (système informatique de gestion de bibliothèque) et du portail utilisateurs en ligne;
- Prendre en charge la formation des bénévoles à l'utilisation de ces logiciels;
- Assurer l'installation et la maintenance de ce parc informatique et de ces logiciels ;
- Prendre en charge les abonnements aux services en ligne proposés aux adhérents ;
- Fournir les éléments nécessaires à l'encodage des documents leur permettant d'être reconnus et identifiés par l'ensemble des médiathèques du réseau, et notamment leur retour en dehors des heures d'ouverture des médiathèques, et dans n'importe quelle médiathèque du réseau ;

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 083-200004802-20250409-250409-46-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2025 Publication : 15/04/2025

- Fournir une borne wifi avec accès public et gérer la protection de ce système et l'enregistrement des données de connexion pour assurer la conformité avec la réglementation en vigueur ;
- Assurer le fonctionnement de la navette (agent + véhicule) permettant le partage et la circulation des documents au sein de l'ensemble du réseau.

Le Président soumet par conséquent à l'approbation de l'assemblée le projet de convention pluriannuelle d'objectifs pour la gestion de la bibliothèque de l'association « Loisirs, Fêtes et Animation locale aux Estérêts du lac » [qui peut être également désignée sous le terme de « médiathèque »] de la commune de Montauroux.

#### LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE.

**VU** le projet de convention pluriannuelle d'objectifs pour la gestion de la bibliothèque de Loisirs et Fêtes de la commune de Montauroux, tel qu'annexé à la présente délibération ;

**CONSIDÉRANT** que l'intégration de cette dernière permettra d'apporter un service supplémentaire à la population montaurousienne, et plus particulièrement à celle des Estérêts du lac, grâce à l'action de la Communauté de communes du Pays de Fayence, contribuant ainsi à renforcer le sentiment d'appartenance communautaire au sein de cette commune :

#### ENTENDU cet exposé,

#### APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- **APPROUVE** l'intégration de la bibliothèque gérée par l'association « Loisirs, Fêtes et Animation locale aux Estérêts du lac » de la commune de Montauroux au réseau des médiathèques du Pays de Fayence ;
- **APPROUVE** le projet de convention pluriannuelle d'objectifs tripartite pour la gestion de la bibliothèque gérée par l'association « Loisirs, Fêtes et Animation locale aux Estérêts du lac », tel qu'annexé à la présente délibération ;
- **AUTORISE** le Président à signer cette convention et ses éventuels avenants, à engager toute démarche et à signer tout document utile à sa mise en œuvre.

Elisabeth MENUT Secrétaire de séance Tourrettes, le 14 avril 2025

René UG Président

Vs de Faye







### CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS POUR LA GESTION DE LA MÉDIATHÈQUE PAR L'ASSOCIATION LOISIRS ET FÊTES DE LA COMMUNE DE MONTAUROUX

Entre d'une part, la commune de MONTAUROUX, représentée par son Maire Jean-Yves HUET, Hôtel de Ville MONTAUROUX (ci-après dénommée Montauroux ou la commune, ou la ville, ou la Municipalité),

et d'autre part, la Communauté de communes du Pays de Fayence (CCPF), représentée par son président en exercice, René Ugo, sis Mas de Tassy, 1849 Route Départementale 19, CS 80106, 83440 Tourrettes, dument habilité aux fins des présentes par délibération du conseil communautaire n°240409/27, en date du 9 avril 2024 (ciaprès dénommée la Communauté de communes du Pays de Fayence ou CCPF),

ainsi que, l'association « Loisirs, Fêtes et Animation locale aux Estérêts du lac » domiciliée à Montauroux, représentée par son Président Maxime DESCAMPS (ci-après dénommée L&F ou Loisirs et Fêtes, ou l'association),

ci-après désignés par Les Parties.

Il est convenu ce qui suit :

#### **PREAMBULE**

L'association « Loisirs, Fêtes et Animation locale aux Estérêts du lac » est une association ayant pour but « l'animation de la vie sociale du quartier des Esterêts au travers de l'organisation de l'animation et de la gestion des fêtes et des loisirs culturels, éducatifs et sportifs ». Elle gère une bibliothèque depuis l'an 2000, actuellement située dans les locaux loués par l'association Loisirs et Fêtes sur la place Nord des Estérêts du Lac.

En parallèle, à la suite de la scission en 2022 du réseau MEDIATEM, qui réunissait les médiathèques de Saint-Raphaël et celles de 8 autres communes de la CCPF (Callian, Fayence, Mons, Montauroux, Saint-Paul-en Forêt, Seillans, Tanneron, et Tourrettes), la CCPF assure depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2022 la mise en réseau des médiathèques de ces 8 communes, ainsi que celle de Bagnols-en-Forêt qui a rejoint le réseau le 1<sup>er</sup> novembre 2024.

Ce projet étant d'intérêt public local, il est donc nécessaire de formaliser les obligations de chacune des parties intervenantes dans le cadre de la présente convention d'objectif.

083-200004802-20250409-250409-46-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2025 Publication: 15/04/2025

#### ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de préciser les modalités d'intégration de la Bibliothèque de L&F au réseau des médiathèques du Pays de Fayence et de définir les obligations de chacune des parties. Par souci d'uniformisation au sein du réseau des médiathèques du Pays de Fayence, la Bibliothèque de L&F peut également être désignée sous le terme de « Médiathèque ».

#### ARTICLE 2 - OBLIGATIONS DES DIFFÉRENTES PARTIES

Par la présente convention, les Parties s'engagent sur les obligations suivantes :

#### 1. Concernant l'association L&F:

- L'association, qui est à même de prendre toute décision concernant son fonctionnement, s'occupe de la gestion courante de la Médiathèque.
- La bibliothèque est située dans un local géré par l'association et situé sur la place des Estérêts-du-
- L'entretien et nettoyage courant des locaux sont assurés par l'association.
- Loisirs et Fêtes propose une inscription gratuite pour l'accès à la médiathèque.
- L'association Loisirs et Fêtes met à disposition :
  - Le matériel et le mobilier nécessaires ;
  - Le fond documentaire existant lors de la signature de la présente ;
  - Les permanences de bénévoles permettant d'assurer l'accueil des adhérents.
- Une fois par an, suite à l'Assemblée Générale Ordinaire de l'association, celle-ci organise une réunion d'échange avec la Municipalité, au cours de laquelle seront présentés :
  - La politique documentaire prévisionnelle pour l'achat des livres et autres supports de prêt ;
  - Les statistiques sur les prêts, leur ventilation par âge et par genre ;
  - Des statistiques de fréquentation ;
  - Le compte de résultat de l'année précédente ainsi que les prévisions de dépenses.

#### 2. Concernant le CCPF:

- Le CCPF intègre la bibliothèque de L&F au sein du réseau des médiathèques de la Communauté du Pays de Fayence et permet que l'association participe aux réflexions engagées sur le territoire dans le cadre de ce réseau.
- Le CCPF s'engage à :
  - Fournir un parc informatique muni des logiciels nécessaires à la gestion des prêts et des
  - Prendre en charge la fourniture du SIGB (système Informatique de Gestion de Bibliothèque) et du portail utilisateurs en ligne;
  - Prendre en charge la formation des bénévoles à l'utilisation de ces logiciels ;
  - Assurer l'installation et la maintenance de ce parc informatique et de ces logiciels ;
  - Prendre en charge les abonnements aux services en ligne proposés aux adhérents ;
  - Fournir les éléments nécessaires à l'encodage des documents leur permettant d'être reconnus et identifiés par l'ensemble des médiathèques du réseau, et notamment leur retour en dehors des heures d'ouverture des médiathèques, et dans n'importe quelle médiathèque du réseau ;
  - Fournir une borne wifi avec accès public et gérer la protection de ce système et l'enregistrement des données de connexion pour assurer la conformité avec la règlementation en vigueur ;
  - Assurer le fonctionnement de la navette (agent + véhicule) permettant le partage et la circulation des documents au sein de l'ensemble du réseau.

#### 3. Concernant commune de Montauroux :

- La Ville s'engage à réaliser les travaux d'aménagements nécessaires pour la mise en place d'un service de retour des prêts en libre-service ;
- La ville s'engage dans le cadre du versement de sa subvention annuelle à financer le renouvellement du fonds documentaire chaque année en fonction des besoins déterminés par l'association et des capacités budgétaires de la commune.

#### ARTICLE 3 - OUVERTURE DE LA MÉDIATHÈQUE

L'ouverture aux usagers sera établie suivant un planning défini en fonction de de la disponibilité des bénévoles et

pourra être typiquement de 9 heures par semaine.

083-200004802-20250409-250409-46-DE

Les périodes d'ouverture et de fermeture de la Médiathèque seront transmises <u>Aen amonté à la Mille</u> afin que celle-ci puisse en informer les usagers.

Réception par le préfet : 14/04/2025 Publication : 15/04/2025

#### **ARTICLE 4 - COMMUNICATION**

La communication est gérée via la médiathèque elle-même comme elle l'entend ; elle est appuyée en cela par le site internet (agenda des animations, évènements...) et par une infolettre qui peut être ponctuelle et/ou régulière. Ces deux moyens sont assurés par le/la coordonnateur(trice) du réseau à qui il convient d'envoyer les informations suffisamment à l'avance.

Les horaires sont décidés par la médiathèque et doivent être modifiés le moins fréquemment possible (sauf vacances et cas de force majeure)

#### **ARTICLE 5 - CONDITIONS FINANCIÈRES**

Pour mener à bien sa mission, l'association Loisirs et fêtes bénéficie d'une subvention annuelle communale votée par le Conseil Municipal

Les contributions financières de l'Administration ne sont applicables que sous réserve du respect par l'association des obligations mentionnées dans la présente convention.

Aux fins d'obtenir une subvention de la Ville, l'Association est tenue d'établir, chaque année, un compte de résultat, faisant apparaître les prévisions de charges et de produits.

Dans ce même cadre, l'Association s'engage, dans le cadre de la réunion d'échange indiquée à l'Article 2-1-f, à produire à la Ville un rapport d'activités incluant un rapport financier.

#### **ARTICLE 6 - ASSURANCES**

L'association assure le local ainsi que pour son contenu et est tenue de contracter une police d'assurance en responsabilité civile.

#### ARTICLE 7 - ENTREE EN VIGUEUR ET DURÉE

La présente convention est conclue pour une durée d'un (1) an, renouvelable par tacite reconduction deux (2) fois sans pouvoir excéder trois (3) ans, à compter de sa signature par le Parties.

Elle pourra être résiliée de manière anticipée par l'une ou l'autre des parties, en respectant un préavis de six (6) mois avant l'échéance notifiée par lettre recommandée.

#### **ARTICLE 8 - SANCTIONS**

En cas d'inexécution ou de modification substantielle et en cas de retard des conditions d'exécution de la convention par l'Association sans l'accord écrit de la Ville, celle-ci peut respectivement ordonner le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées au titre de la présente convention conformément à l'article 43-IV de la Loi 96-314 du 12 avril 1996, la suspension de la subvention ou la diminution de son montant, après examen des justificatifs présentes par l'Association et avoir entendu ses représentants.

Tout refus de communication ou toute communication tardive du compte-rendu financier mentionné à l'article 5 entraine la suppression de la subvention en application de l'article 112 de la loi n°45-0195 du 31 décembre 1945. Tout refus de communication des comptes entraine également la suppression de la subvention conformément à l'article 14 du décret-loi du 2 mai 1938.

La Ville informe l'Association de ces décisions par lettre recommandée avec accusé de réception.

#### ARTICLE 9 - CONTRÔLE DE LA VILLE

Pendant et au terme de la présente convention, un contrôle sur place peut être réalisé par la Ville.

L'Association s'engage à faciliter l'accès aux pièces justificatives des dépenses en lien avec le fonctionnement de la bibliothèque et tous autres documents dont la production serait jugée utile dans le cadre de ce contrôle conformément au Décret-Loi du 2 mai 1938.

Conformément à l'article 43-IV de la loi n°96-314 du 12 avril 1996, portant diverses dispositions d'ordre économique et financier, la ville peut exiger le remboursement de la partie de la subvention supérieure aux coûts éligibles du projet augmenté d'un excédent raisonnable ou la déduire du montant de la nouvelle subvention en cas de renouvellement.

#### **ARTICLE 10 - AVENANT**

La présente convention ne peut être modifiée que par avenant signé par toutes les les les les exécutoires.

Les avenants feront partie de la présente convention et seront soumis à l'ensemble des dispositions non raires qui la régissent.

La demande de modification de la présente convention est réalisée en la forme d'une lettre recommandée avec accusé de réception précisant l'objet de la modification, sa cause et toutes les conséquences qu'elle emporte.

Dans un délai de deux mois suivant l'envoi de cette demande, les autres parties peuvent y faire droit par lettre recommandée avec accusé de réception.

L'avenant précisera les éléments modifiés de la convention, sans que ceux-ci ne puissent conduire à remettre en cause les objectifs généraux définis dans l'article 1<sup>er</sup>.

#### ARTICLE 11- RESOLUTION A L'AMIABLE ET RECOURS

Tout différent relatif à tout ou partie de la présente convention fera l'objet d'une résolution à l'amiable. En cas d'échec des discussions dans un délai de trois (3) mois, le litige sera porté devant le Tribunal Administratif de Toulon.

#### **ARTICLE 12- CONFIDENTIALITE**

Chacune des Parties s'interdit, pendant la durée de la présente Convention et une période de cinq (5) ans suivant le terme ou la résiliation de celle-ci, de divulguer à des tiers, directement ou indirectement, les informations de nature confidentielle qu'elle aura reçues d'une autre Partie dans le cadre de la présente Convention. Elle s'interdit également, pendant cette même période, d'utiliser lesdites informations à d'autres fins que l'exécution de la présente Convention.

Cependant, les obligations qui précèdent ne s'appliqueront pas aux informations :

- qui sont dans le domaine public, ou qui viennent à tomber dans le domaine public sans qu'il y ait eu violation de la présente clause; ou
- qui sont reçues de tiers sans obligation de secret ; ou
- qui étaient déjà en la possession de la Partie réceptrice, avant la signature de la convention; ou
- qui seront développées en interne par la Partie réceptrice, sans que celle-ci ait fait usage des informations reçues de l'autre Partie.

#### ARTICLE 13- PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Chaque Partie s'engage à respecter la Législation Applicable à la Protection des Données.

Dès qu'une Partie procède à un traitement de données à caractère personnel provenant d'une autre Partie, les Parties procèdent à ce traitement, chacune en tant que responsable du traitement, uniquement à des fins de gestion administrative et d'exécution de la convention.

#### **ARTICLE 14- RESPONSABILITE**

#### Article 14.1- Dommages aux tiers

Chacune des Parties reste responsable dans les conditions du droit commun des dommages que son personnel et/ou ses intervenants pourraient causer aux tiers à l'occasion de l'exécution de la Convention.

#### **Article 14.2- Dommages au personnel**

Chacune des Parties prend en charge la couverture de son personnel et/ou de ses intervenants conformément à la législation applicable dans le domaine de la sécurité sociale, du régime des accidents du travail et des maladies professionnelles dont il relève et procède aux formalités qui lui incombent. La réparation des dommages subis par ces personnels et/ou intervenants du fait ou à l'occasion de l'exécution de la Convention s'effectue donc à la fois dans le cadre de la législation relative à la sécurité sociale et au régime des accidents du travail et des maladies professionnelles, et dans le cadre de leur statut propre.

#### Article 14.3- Dommages aux biens

Chacune des Parties est responsable, dans les conditions de droit commun, des dommages qu'elle cause du fait ou à l'occasion de l'exécution de la Convention aux biens mobiliers ou immobiliers d'une autre Partie ou d'un tiers.

Sauf en cas de faute lourde ou de manquement délibéré, aucune des Parties ne se l'association est limitée au montant de la subvention reçue au cours de l'année au jitre de la proproprié le l'Association est limitée au montant de la subvention reçue au cours de l'année au jitre de la proproprié l'association est limitée au montant de la subvention reçue au cours de l'année au jitre de la proproprié l'action : 15/04/2025

#### **ARTICLE 15- FORCE MAJEURE**

Conformément au droit commun, les Parties ne seront pas tenues pour responsables et ne seront pas réputées avoir manqué à leurs obligations si elles sont empêchées d'exécuter tout ou partie de celles-ci à la suite d'un cas de force majeure tels que mais non limités à la guerre, inondations, raz de marées, tempêtes, tremblements de terre, incendies, conflits sociaux externes aux Parties, interruption ou retard dans les transports et plus généralement de circonstances imprévisibles, irrésistibles, indépendantes de leur volonté et non occasionnées par leur faute ou leur négligence, sous réserve toutefois que la Partie invoquant de telles circonstances en prévienne les autres Parties dès qu'elle en a connaissance, qu'elle fasse de son mieux pour en limiter les conséquences et enfin qu'elle reprenne l'exécution de la Convention immédiatement après que ces circonstances ont disparu.

En particulier, l'Association ne pourra être tenue responsable pour tout évènement de force majeure survenant dans les locaux qu'elle utilise et ayant un impact sur le fonctionnement de la Bibliothèque. L'Association reste seule décisionnaire quant à la suspension ou non de l'activité de la bibliothèque du fait de la survenance de cet évènement de force majeure.

Dans la mesure où de telles circonstances se poursuivraient pendant une durée supérieure à trois (3) mois, les Parties conviennent d'engager des discussions en vue de modifier ou résilier la Convention afin d'en tenir compte, sans indemnité de part et d'autre.

083-200004802-20250409-250409-47-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2025 Publication: 15/04/2025

#### REPUBLIQUE FRANCAISE - Département du Var

#### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE FAYENCE

En exercice ...... 30 SÉANCE DU MERCREDI 09 AVRIL 2025 À 18h00 Présents..... 21 Secrétaire de séance : Elisabeth MENUT DCC n° 250409/47 Pouvoirs..... 6 Date de convocation: 02-04-2025 Absents...... 3 Suffrages exprimés .......... 27

Se sont réunis les membres du conseil communautaire sous la présidence de René UGO:

Présents : René UGO, Camille BOUGE, Marco ORFÉO, Michel RAYNAUD, Maryvonne BLANC, Elisabeth MENUT, Patrice DUMESNY, Marie-Josée MANKAÏ, Brigitte CAUVY, Myriam ROBBE, Nicolas MARTEL, Jean-Yves HUET, Ophélie LEFEBVRE, Christian THEODOSE, Patrick de CLARENS, Julien AUGIER, René BOUCHARD, Daniel MARIN, Michel REZK, François CAVALLIER, Christian COULON

Absents excusés: Bernard HENRY (pouvoir à O. LEFEBVRE), Claudette MARIET (pouvoir P. de CLARENS), Jérôme SAILLET (pouvoir à M. ORFEO), Michèle PERRET (pouvoir à P. DUMESNY), Laurence BERNARD (pourvoir à J-Y. HUET), Aurélie COURANT (pouvoir à F. CAVALLIER), Loïs FAUR, Coraline ALEXANDRE, Philippe DURAND-TERRASSON

#### APPROBATION DU CONTRAT OPERATIONNEL DE MOBILITE DU BASSIN DE MOBILITE DU BASSIN L

#### LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code des transports ;

VU le Code de l'environnement;

VU la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014, de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (MAPTAM) ;

VU la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe);

VU la loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités (LOM) ;

VU la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets ;

VU la loi n°2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale (3DS) :

VU l'arrêté préfectoral du 15 octobre 2019 portant approbation du Schéma régional d'aménagement et de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) ;

CONSIDERANT que la loi d'orientation des mobilités du 24 décembre 2019 désigne la Région comme chef de file en matière de mobilité et lui confie à ce titre la charge d'élaborer un contrat opérationnel de mobilité, traduction opérationnelle de sa mission d'organisation des modalités de l'action commune des acteurs de la mobilité à l'échelle des bassins de mobilité qu'elle doit définir ;

CONSIDERANT que les articles L1215-1 et L1215-2 du code des transports listent de manière non limitative les thématiques dont doit traiter le contrat opérationnel de mobilité comme suit :

- 1° Les différentes formes de mobilité et l'intermodalité, en matière de desserte, d'horaires, de tarification, d'information et d'accueil de tous les publics ainsi que de répartition territoriale des points de vente physiques ;
- 2° La création, l'aménagement et le fonctionnement des pôles d'échanges multimodaux et des aires de mobilité, notamment en milieu rural, ainsi que le système de transport vers et à partir de ces pôles ou aires ;
- 3° Les modalités de gestion des situations dégradées afin d'assurer la continuité du service rendu aux usagers au
- 4° Le recensement et la diffusion des pratiques de mobilité et des actions mises en œuvre en particulier pour améliorer la cohésion sociale et territoriale ;
- 5° L'aide à la conception et à la mise en place d'infrastructures de transports ou de services de mobilité par les autorités organisatrices de la mobilité.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens» accessible par le site internet www.telerecours.fr

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 083-200004802-20250409-250409-47-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2025 Publication : 15/04/2025

**CONSIDERANT** que, conformément à son plan climat, la Région Provence Alpes Côte d'Azur a fait le choix d'ajouter la décarbonisation des mobilités comme 6ème thématique de ce contrat ;

**CONSIDERANT** que la Région Provence Alpes Côte d'Azur a proposé de co-construire dans chaque bassin le contrat opérationnel de mobilité avec les acteurs suivants :

- les autorités organisatrices de la mobilité locale,
- les communautés de communes qui n'ont pas souhaité prendre la compétence mobilité,
- les gestionnaires de pôles d'échanges multimodaux et de gares voyageurs,
- les Départements concernés
- les Régions limitrophes le cas échéant,
- les acteurs locaux présentant une expertise en mobilité et dont la participation a été approuvée par le comité de bassin;

**CONSIDERANT** que notre collectivité a participé à cette démarche de co-construction des contrats opérationnels de mobilité.

**CONSIDERANT** que la porosité entre les bassins de mobilité a été prise en compte à travers l'invitation à la démarche de co-construction des territoires associés (établissements publics de coopération intercommunale et collectivités limitrophes du bassin) ;

**CONSIDERANT** que toutes les thématiques prévues par le code des transports ont été abordées durant le processus de co-construction ;

**CONSIDERANT** que les signataires des contrats opérationnels de mobilité sont ceux prévus par le code des transports (autorités organisatrices de la mobilité, gestionnaires de pôles d'échanges multimodaux et de gares voyageurs, Départements et Régions concernés), auxquelles sont ajoutées les communautés de communes n'ayant pas fait le choix de prendre la compétence mobilité,

**CONSIDERANT** que le Contrat Opérationnel de Mobilité n'est pas un contrat de financement mais un outil permettant une meilleure coordination, mise en cohérence et optimisation des actions territorialisées par les acteurs de la mobilité, sur différents périmètres et durant la durée prévue du contrat ;

**CONSIDERANT** que la durée du Contrat Opérationnel de Mobilité est fixée à quatre ans 2025-2028 pour cette première génération de contrat ;

**CONSIDERANT** que le contrat est construit en 4 parties : un tronc commun identique pour les 12 contrats, un socle territorialisé, des objectifs généraux et territorialisés ainsi que des annexes propres à chaque bassin ;

#### APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

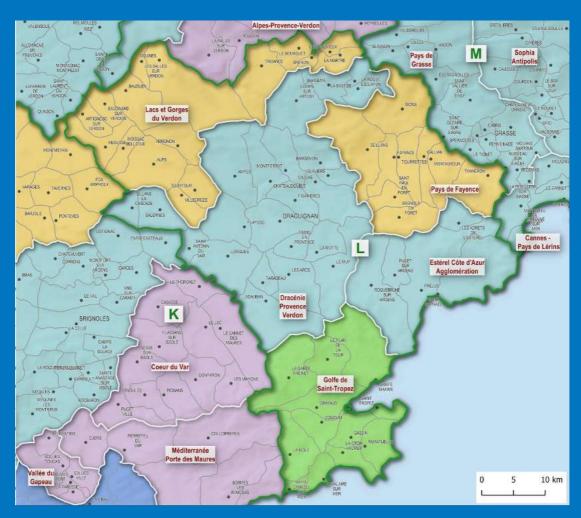
- **APPROUVE** le contrat opérationnel de mobilité du bassin de mobilité du bassin L qui concerne notre collectivité, dont un exemplaire est annexé à la présente délibération ;
- AUTORISE le Président à signer le contrat opérationnel de mobilité ainsi que les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Elisabeth MENUT Secrétaire de séance Tourrettes, le 14 avril 2025

René UGO Président

Réception par le préfet : 14/04/2025 Publication : 15/04/2025

# Contrat Opérationnel de Mobilité



**BASSIN L** 

**DIRECTION GÉNÉRALE** TRANSPORTS, MOBILITÉ **ET GRANDS ÉQUIPEMENTS** 









Accusé certifié exécutoire

שאט	IIV L	F	Réception par le préfet : 14/04/2025
	Signataires du Co	ontrat Opérationnel de Mobil	Publication : 15/04/2025 ité
1	Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	RÉGION SUD PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR	
2	Département du Var	LE DÉPARTEMENT	
3	Communauté de Communes du Golfe de Saint-Tropez	Golfe de Saint-Tropez Territoire d'exception	
4	Communauté de Communes Lacs et Gorges du Verdon	Lacs et Gorges du Verdon communauté de communes	
5	Communauté de Communes du Pays de Fayence	Pays de Fayence Provence d'Agur	
6	Dracénie Provence Verdon Agglomération	DRACĒNIE PROVENCE VERDON oggjametration	
7	Estérel Côte d'Azur Agglomération	Estérel côte d'azur agglomération	
8	SNCF Gares et Connexions	SACES A CONNEXIONS	



Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2025 Publication : 15/04/2025

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L4221-1 et suivants ;

Vu le code des transports et notamment l'article L1215-1 et suivants ;

Vu la délibération n°22-0605 du 21 octobre 2022 du Conseil régional approuvant la cartographie des bassins de mobilité ;

Vu la délibération n°19-350 du 26 juin 2019 du Conseil régional adoptant le projet de Schéma régional d'aménagement et de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) ;

Vu l'arrêté préfectoral du 15 octobre 20219 portant approbation du Schéma régional d'aménagement et de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) ;

Vu la délibération n°23-0219 du 23 juin 2023 du Conseil régional approuvant la modification du SRADDET Provence Alpes Côte d'Azur ;

Entre les soussignés :

La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, représentée par Renaud MUSELIER, Président ;

Le Département de Var, représenté par Jean-Louis MASSON, Président ;

La communauté d'agglomération Dracénie Provence Verdon Agglomération, représentée par Richard STRAMBIO, Président ;

La communauté d'agglomération Estérel Côte d'Azur Agglomération, représentée par Frédéric MASQUELIER, Président ;

La communauté de communes Golfe de Saint Tropez, représentée par Vincent MORISSE, Président :

La communauté de communes Lacs et Gorges du Verdon, représentée par Rolland BALBIS, Président ;

La communauté de communes Pays de Fayence, représentée par René UGO, Président ;

ci-après dénommées « les EPCI »;

L'entreprise, SNCF Gares et Connexion, représentée par Jérôme BINI, Directeur Régional;

il a été convenu ce qui suit :

Les différentes parties s'engagent à :

- mettre en œuvre le contrat opérationnel de mobilité sur la période 2025-2028 afin de créer et organiser des conditions favorables au développement des mobilités ;
- prendre part à la mise en œuvre des actions, dans les rôles définis par le contrat, et associer les partenaires et acteurs compétents ;
- collaborer dans une logique d'amélioration continue et éventuellement d'expérimentation, au service des usagers ;
- contribuer à l'évaluation des actions inscrites au contrat opérationnel de mobilité et au partage des données ;
- communiquer et rendre compte de l'avancement des actions en mentionnant la contribution de l'ensemble des parties prenantes.



Réception par le préfet : 14/04/2025 Publication : 15/04/2025

# 1 Lexique de base

**Autorités organisatrices de la mobilité (AOM)** : Une AOM est une personne publique compétente pour l'organisation des mobilités sur son ressort territorial.

Cette compétence d'AOM est exercée dans le champ local par les EPCI à fiscalité propre : métropole, communauté urbaine, communauté d'agglomération, communauté de communes.

Depuis le 1er juillet 2021 et la mise en œuvre de la Loi d'Orientations des Mobilités, la Région est AOM par substitution à la place d'une communauté de communes lorsque la communauté de communes n'a pas souhaité prendre la compétence d'AOM par délégation de ses communes membres. Elle est alors AOM locale.

Par ailleurs, la Région est AOM régionale (AOMR), compétente pour les services d'intérêt régional (ex : tout service de transport qui dépassent le ressort territorial d'une AOM) c'est à dire les transports routiers de voyageurs d'intérêt régional, les transports scolaires et les TER.

La compétence d'AOM peut être exercée au travers de syndicats mixtes lorsque la compétence leur a été transférée par ses membres.

Bassin de Mobilité (BM): Il s'agit de l'échelle locale sur laquelle les mobilités quotidiennes s'organisent sous la responsabilité et le financement des différentes AOM; c'est donc l'échelle de référence pour l'élaboration des contrats opérationnels de mobilité (COM). Les bassins de mobilités correspondent au territoire géographique d'un ou plusieurs EPCI (métropole, communauté urbaine, communauté d'agglomération, communauté de communes). Le territoire de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur est structuré en 12 bassins de mobilité (délibération 22-0605 du 21 octobre2022). La Communauté de Communes de l'Enclave des Papes qui appartient à la Région Provence Cote d'Azur fera partie quant à elle d'un bassin piloté par la région Auvergne Rhône Alpes.

Comité de Bassin (COBASS) : C'est l'instance où la Région chef de file organise l'action commune pour l'amélioration des mobilités du bassin considéré. C'est l'organe de pilotage dans l'élaboration et le suivi du COM du bassin considéré. Il se compose des signataires du contrat opérationnel de mobilité du bassin considéré et pourra se décliner en comité technique.

Comité de partenaires régional (COPART Régional) : Pour mener à bien le rôle d'AOM régionale, la Région met en place et anime un comité de partenaires régional conformément au code des transports. Il associe employeurs, professionnels du transport, usagers, habitants et élus régionaux, pour avis sur les décisions mobilité de la Région AOM régionale et chef de file. Il s'agit d'un organe consultatif à l'échelle régionale.

Comités de partenaires locaux (COPART locaux): En tant qu'AOM locale par substitution, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur a l'obligation, comme chaque Autorité Organisatrice de la Mobilité, de créer et d'animer un comité des partenaires local, mobilisé a minima une fois par semestre, sur chacune des 15 communautés de communes n'ayant pas pris la compétence mobilité. Celui-ci, consultatif, est composé de représentants d'associations d'usagers, d'employeurs et d'habitants tirés au sort ainsi que d'élus régionaux et locaux.<sup>1</sup>

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Conférence plénière du 13 Juin 2023



Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2025 Publication: 15/04/2025

Mobility as a Service (MaaS): Sorte de couteau suisse de la mobilité, le Maas a pour objectif d'offrir aux usagers un service intégré, complet et simple en matière de mobilité, tant en termes d'information que de billettique. Ce concept suppose notamment une gouvernance coordonnée des différents intervenants publics et privés.<sup>2</sup>

Contrat Opérationnel de Mobilité

**BASSIN** L

Pôle d'échange multimodal (PEM): Par définition, les pôles d'échanges multimodaux facilitent l'intermodalité en assurant la connexion entre différents modes de transport. En reliant les modes de déplacements alternatifs à la voiture notamment, ils offrent une alternative à l'usage du véhicule individuel.

Dans le contexte de la décarbonation des mobilités, les Pôles d'Échange multimodaux (PEM) sont un outil du report modal, un maillon de la chaine de déplacement.<sup>3</sup>

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Définition CEREMA



<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Définition CEREMA

Réception par le préfet : 14/04/2025 Publication : 15/04/2025

#### 1.1 Liste des abréviations

ADT	Agence de Développement du Tourisme
AMP	Aix Marseille Provence Métropole
AOM	Autorités Organisatrices de la Mobilité (cf. lexique)
BHNS	Bus à Haut Niveau de Service
ВМ	Bassin de Mobilité (cf. lexique)
CA	Communauté d'Agglomération
CC	Communauté de communes
CCGST	Communauté de Communes du Golfe de Saint-Tropez
CCLGV	Communauté de Communes Lacs et Gorges du Verdon
CCPF	Communauté de Communes du Pays de Fayence
CFP	Chemins de Fer de Provence
COBASS	Comité de Bassin (cf. lexique)
СОМ	Contrat Opérationnel de Mobilité
СОР	Conférence des Parties
COPARTR	Comité des Partenaires régional (cf. lexique)
COPARTL	Comités de Partenaires locaux (cf. lexique)
COTECHBASS	Comité Technique de Bassin
CPER	Contrat de Plan État Région
CRET	Contrats Régionaux d'Équilibre Territorial
DPVa	Dracénie Provence Verdon Agglomération
ECAA	Estérel Côte d'Azur Agglomération
EPCI	Établissements Publics de Coopération Intercommunale
ERTMS	European Rail Traffic Management System
EV	EuroVelo
GNV	Gaz Naturel pour Véhicules
IRVE	Infrastructures de Recharge de Véhicule Électrique
JOB	Jour Ouvré de Base
LER	Lignes Express Régionales
LHNS	Lignes à Haut Niveau de Service
LNPCA	Ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur



Accusé certifié exécutoire

A C C LA L L		
BASSIN L		Réception par le préfet : 14/04/2025 Publication : 15/04/2025
LOM	Loi d'Orientation des Mobilités	r abheadan i 10/0 H2020
LOTI	Loi d'orientation des transports intérieurs	
MaaS	Mobility as a Service (cf. lexique)	
MtCO2eq	Millions de tonnes en équivalent CO2	
NOTRe	Nouvelle Organisation Territoriale de la Républ	ique
OAP	Orientation d'aménagement et de programmat	ion
PCAET	Plan Climat-Air-Énergie Territorial	
PDM	Plan de mobilité	
PDU	Plan de Déplacements Urbains	
PEM	Pôle d'échange multimodal (cf. lexique)	
PCL	Piste cyclable du littoral	
PLU	Plan Local d'Urbanisme	
SCoT	Schéma de Cohérence Territoriale	
SNBC	Stratégie Nationale Bas Carbone	
SNCF	Société Nationale des Chemins de fer Français	
SRADDET	Schéma Régional d'Aménagement, de Déve d'Égalité des Territoires	eloppement Durable et
TAD	Transport A la Demande	
TC	Transport Collectif	
TCU	Transport Collectif Urbain	
TER	Trains Express Régionaux	
TGV	Train à Grande Vitesse	
TPM	Toulon Provence Méditerranée	
TPMR	Transports de Personne à Mobilité Réduite	
VAE	Vélo à Assistance Électrique	
VTM	Véhicules Terrestres à Moteur	



Réception par le préfet : 14/04/2025 Publication : 15/04/2025

## 2 La démarche de co-construction

Les Contrats Opérationnels de Mobilité (COM) constituent des cadres d'actions communs qui portent sur une vision globale et partagée de la mobilité au sein de chaque bassin de mobilité (BM). C'est donc dans l'esprit de la LOM et dans une volonté d'intégration des acteurs locaux à cette démarche d'amélioration des mobilités que la Région a souhaité que les COM soient co-construits à l'échelle locale.

Une méthodologie de co-construction pragmatique a été mise en place autour d'une alternance de trois types de réunions depuis octobre 2023 :

- Les Comités de Bassin (COBASS), réunions de validation et d'arbitrage, réunissant des élus du BM ainsi que des référents techniques ;
- Les Comités technique de Bassin (COTECHBASS), ayant pour objectifs de préparer les travaux à valider en COBASS. Ils réunissaient les référents techniques des différents EPCI composant le BM;
- Les ateliers, qui ont été les lieux du travail de la co-construction et qui ont permis de faire émerger des propositions d'engagements répondant aux objectifs du bassin.

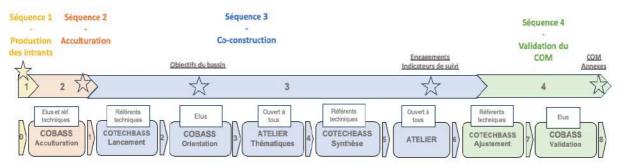


Figure 1 : Chronologie de la méthodologie de co-construction du COM

# 3 Contenu du Contrat Opérationnel de Mobilité

Le COM est un document avec des parties co-produites par la Région et les acteurs du bassin.

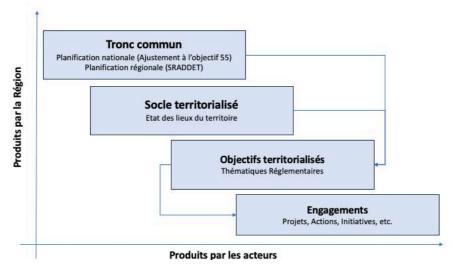


Figure 2 : Structure synthétique du COM



Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2025 Publication : 15/04/2025

#### Contrat Opérationnel de Mobilité BASSIN L

#### 3.1 Le tronc commun

Le tronc commun a pour objectif de formaliser la stratégie régionale en matière de mobilité, dans le sillage de la LOM et des enjeux nationaux en matière de décarbonation.

L'appellation « tronc commun » se justifie par le fait que ce chapitre est commun à tous les COM quel que soit le BM, et qu'il a été défini comme le cadre de la démarche par la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur chef de file des mobilités. Il indique notamment la durée du contrat et les modalités de gouvernance.

Son contenu et sa mise en forme ont été préparés par la Région et soumis aux acteurs dès le lancement de la démarche.

#### 3.2 Le socle territorialisé

Le socle territorialisé permet de faire un état des lieux du bassin concerné sur les différentes thématiques prévues par le COM.

Il a constitué un intrant à la co-construction et a fait l'objet de remarques, d'amendements, d'ajouts par les acteurs locaux au long de la démarche de co-construction.

#### 3.3 Les objectifs généraux et territorialisés

Les objectifs du bassin de mobilité ont été co-construits par les acteurs lors du COTECHBASS n°1. Il s'agissait ici de fixer des objectifs communs à l'ensemble des acteurs à l'échelle du BM, objectifs à moyen terme dont l'échéance peut dépasser la période de mise en œuvre du COM. Autrement dit, le COM formalise sur une période de quatre ans les engagements qui doivent contribuer à l'atteinte des objectifs.

Les objectifs territorialisés ont été validés lors du COBASS n°2.

#### 3.4 Les annexes

Les engagements sont insérés dans le COM en tant qu'annexes. Ces annexes engagement ont été co-produites par les acteurs du bassin et formalisent l'ensemble des actions concourant à l'atteinte des objectifs et pour lesquelles un ou plusieurs acteurs s'engage à participer. Une synthèse de l'ensemble des engagements est également insérée dans le COM.

L'annexe de suivi et d'évaluation du COM présente la démarche de suivi et d'évaluation qui accompagnera la mise en œuvre du COM.

L'annexe de traçabilité de la démarche du COM retrace le déroulement de la démarche de coconstruction.

L'ensemble du COM et de ses annexes est arrêté lors du COBASS n°3 et proposé à la délibération des différentes assemblées.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 083-200004802-20250409-250409-47-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2025 Publication : 15/04/2025

#### **SOMMAIRE GENERAL**

LE TRONC COMMUN	10
LE SOCLE TERRITORIALISE	36
LES OBJECTIF GÉNÉRAL ET TERRITORIALISES	97
ANNEXES	101



Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2025 Publication : 15/04/2025

# Contrat Opérationnel de Mobilité

**TRONC COMMUN** 







DIRECTION GÉNÉRALE TRANSPORTS, MOBILITÉ ET GRANDS ÉQUIPEMENTS









Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2025 Publication : 15/04/2025

# **SOMMAIRE - TRONC COMMUN**

<u>1</u>	ÉLEMENTS DE CONTEXTE	14
1.1	DES EVOLUTIONS LEGISLATIVES QUI RENFORCENT LE ROLE DE LA REGION DANS LE DOMAINE DES MOBILITES	14
1.2	LA NEUTRALITE CARBONE EN 2050, UN DEFI POUR LES MOBILITES	18
<u>2</u>	LES ENJEUX LIES A LA MOBILITE EN PROVENCE ALPES COTE D'AZUR	18
2.1	DES CARACTERISTIQUES GEOGRAPHIQUES ET DES DYNAMIQUES TERRITORIALES QUI STRUCTURENT LES	10
2.2	LACEMENTS.  DES ENJEUX FORTS D'ATTENUATION DES GES ET D'ADAPTATION FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE.	18 19
2.2	DES ENDEOX FOR IS D'ATTENDATION DES GES ET D'ADAPTATION FACE AO CHANGEMENT CLIMATIQUE.	13
<u>3</u>	LA POLITIQUE REGIONALE EN MATIERE DE MOBILITES	20
3.1	LA CONSTRUCTION D'UNE STRATEGIE GLOBALE FACE AUX ENJEUX DU CHANGEMENT CLIMATIQUE	20
3.2	Une politique regionale ambitieuse decoulant de son double role d'autorite organisatrice de	S
	BILITES ET DE CHEFFE DE FILE DE L'AMENAGEMENT ET DES MOBILITES	21
3.3		23
3.3.		23
3.3.	2 LES AUTRES LEVIERS DE LA REGION EN FAVEUR DES MOBILITES DURABLES DES TERRITOIRES	24
<u>4</u>	LE CONTRAT OPERATIONNEL DE MOBILITE	26
4.1	DEFINITION DU CONTRAT OPERATIONNEL DE MOBILITE	26
4.2	DEFINITION DU BASSIN DE MOBILITE	27
4.3	NATURE DU COM	29
4.4	DUREE DU COM	29
4.5	STRUCTURES DE GOUVERNANCE	29
4.5.		29
4.5.		30
4.5.		30
4.6	CADRE DE FONCTIONNEMENT DES INSTANCES DE GOUVERNANCE	30
4.6. 4.6.		30
4.6.		30 30
4.6.		31
4.6.		31
	1.4.1 La convocation du COBASS	31
	1.4.1.1 La séance du COBASS	31
4.6.	1.5 La tenue du COTECHBASS	31
4.6.	1.5.1 La convocation du COTECHBASS	31
4.6.	1.5.2 La séance du COTECHBASS	31
4.6.	1.5.3 Les propositions du COTECHBASS	32
4.6.		32
	1.6.1 La convocation de l'atelier de travail	32
	1.6.2 Le déroulement de l'atelier de travail	32
	1.6.3 Les propositions de l'atelier de travail	32
46	1.6.4 L'égalité des participants	32



	Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
	083-200004802-20250409-250409-47-DE
Contrat Opérationnel de Mobilité	Accusé certifié exécutoire
BASSIN L	Réception par le préfet : 14/04/2025
4.6.1.6.5 Le principe de subsidiarité	Publication : 15/04/2025
4.6.1.6.6 Le principe d'efficacité	33
4.7 ÉVALUATION DU COM	33
4.8 MODALITES DE REVISION	33
4.9 MODALITES DE RESILIATION ET DE REGLEMENT DES DIFFERENDS	34
5 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	34
5.1 OBJECTIFS SRADDET CONSACRES DIRECTEMENT AUX MOBILITES ET AI	PPLICABLES SUR L'ENSEMBLE DU



Réception par le préfet : 14/04/2025 Publication : 15/04/2025

#### Contrat Opérationnel de Mobilité BASSIN L

## 1 Éléments de contexte

# 1.1 Des évolutions législatives qui renforcent le rôle de la Région dans le domaine des mobilités

Ces dix dernières années ont été marquées par plusieurs évolutions législatives qui ont précisées et renforcées le rôle de la Région dans l'organisation et la coordination des mobilités.

• La Loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (Loi NOTRe).

La Loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (Loi NOTRe) a redéfini les compétences de chaque collectivité territoriale. Ainsi, la Région est devenue l'autorité organisatrice de l'intégralité de la mobilité interurbaine.

La loi NOTRe a également créé le Schéma Régional d'aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET), dont l'élaboration, l'animation, le suivi et l'évaluation ont été confiés à la Région. Le SRADDET est le document de planification qui définit la stratégie d'aménagement durable du territoire régional, détermine les objectifs à atteindre et fixe les règles pour y parvenir.

Le SRADDET a une valeur prescriptive. Il doit être décliné dans les documents locaux de planification et d'urbanisme : Schéma de cohérence territoriale (SCOT), Plan local d'urbanisme communal ou intercommunal (PLU, PLUi), Plan de mobilité simplifié ou non (PDU/PDM/PDMS), Plan climat air énergie territorial (PCAET). Le SRADDET de la Région Provence Alpes Côte d'Azur, approuvé le 15 octobre 2019, par M. le Préfet de Région, comprend 68 objectifs et 53 règles. 17 objectifs et 15 règles concernent directement les transports et la mobilité [cf. & 5 Informations complémentaires].

Un des axes majeurs du SRADDET est la **sobriété foncière** avec des objectifs de réduction de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers et la lutte contre l'artificialisation nette des sols.

Dans le domaine de la mobilité, le SRADDET fixe pour objectif une réduction de -75 % des émissions de gaz à effet de serre du secteur des transports en 2050. La principale priorité est **l'amélioration des transports du quotidien**. Le SRADDET affirme la volonté de développer de nouvelles pratiques de mobilité, de simplifier la vie des voyageurs et de rechercher les complémentarités optimales entre les différents modes et réseaux de transport. Le schéma définit aussi la stratégie régionale en matière aéroportuaire applicable aux aérodromes régionaux et locaux.

Une procédure de révision du SRADDET a été engagée en 2024 afin de prendre en compte, notamment, la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) adoptée en décembre 2019 et la Loi dite Climat et Résilience, votée en août 2021.

#### La Loi d'Orientation des Mobilités (LOM)

Près de 30 ans après la Loi d'Orientation sur les Transports Intérieurs (LOTI), la Loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'Orientation des Mobilités, plus connue sous son acronyme LOM, définit un nouveau cadre législatif, plus complet et actualisé. Elle acte le passage des transports aux mobilités.



Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2025 Publication : 15/04/2025

Elle s'inscrit dans le sillage des différentes stratégies définies par l'État en termes de transition écologique et énergétique, aux premiers rangs desquelles :

- les Accords de Paris sur la transition énergétique (2015),
- les Assises de la mobilité (2017),
- le Plan vélo et mobilités actives (2018).

La LOM affirme le couple Région/Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) pour organiser, au plus près des bassins de vie, la mobilité des personnes et le transport de marchandises.

L'objectif affiché est de couvrir l'intégralité du territoire national par des Autorités Organisatrices de la Mobilité (AOM) locales, afin que chacun puisse bénéficier de services publics de mobilité alternatifs à l'usage individuel de l'automobile. Elle réaffirme le droit à la mobilité pour tous, à partir d'une approche durable, multimodale et territorialisée, en prenant en considération l'ensemble des maillons de la chaîne de mobilité.

#### Les 4 grands objectifs visés sont :

Contrat Opérationnel de Mobilité

BASSIN L

- Sortir de la dépendance à l'automobile en offrant des solutions alternatives sur tous les territoires,
- Réussir la transition écologique et tendre vers une mobilité décarbonée,
- Accélérer la croissance des nouvelles mobilités,
- Construire une nouvelle programmation financière des infrastructures au service de la mobilité du quotidien.

#### La LOM vise également à :

- Offrir des solutions de mobilités diversifiées pour répondre aux besoins des habitants,
- Doter tous les territoires d'une autorité publique en charge de construire ces solutions,
- Coconstruire ces solutions localement, en les adaptant au contexte territorial,
- Renforcer la coopération des acteurs publics de la mobilité pour assurer une réponse à l'échelle du bassin de mobilité quotidien des habitants,
- Répondre aux enjeux des déplacements Domicile-Travail,
- Apporter une réponse aux besoins de mobilité des publics les plus fragiles.

#### La LOM renforce les compétences de la Région en termes de mobilité, en la dotant de :

- Un rôle de « chef de file de la mobilité » qui correspond à l'impulsion et à la coordination de la compétence mobilité des AOM à l'échelle de bassins de mobilité que la Région définit et délimite. La Région est chargée d'organiser les modalités de l'action commune des AOM,
- Un rôle d'AOM régionale qui concerne des enjeux et des services qui dépassent l'échelle locale des AOM. La Région est compétente pour tous les services qui sortent du ressort territorial d'une AOM (à l'exception des services ferroviaires pour lesquels elle reste compétente à l'intérieur du périmètre de l'AOM),
- Un rôle d'AOM locale par substitution (AOML) sur les territoires où les communautés de communes n'ont pas pris la compétence mobilité (15 EPCI concernés en Région Provence-Alpes-Côte d'Azur).



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200004802-20250409-250409-47-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2025 Publication : 15/04/2025

Les AOML (y compris la Région en tant qu'AOML) sont libres de mettre en place les services et la tarification qui sont les plus adaptés aux territoires sur lesquels elles interviennent.

Contrat Opérationnel de Mobilité

**BASSIN** L

La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur se compose de 52 EPCI dont 37 sont Autorités Organisatrices de la Mobilité.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 083-200004802-20250409-250409-47-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2025 Publication : 15/04/2025

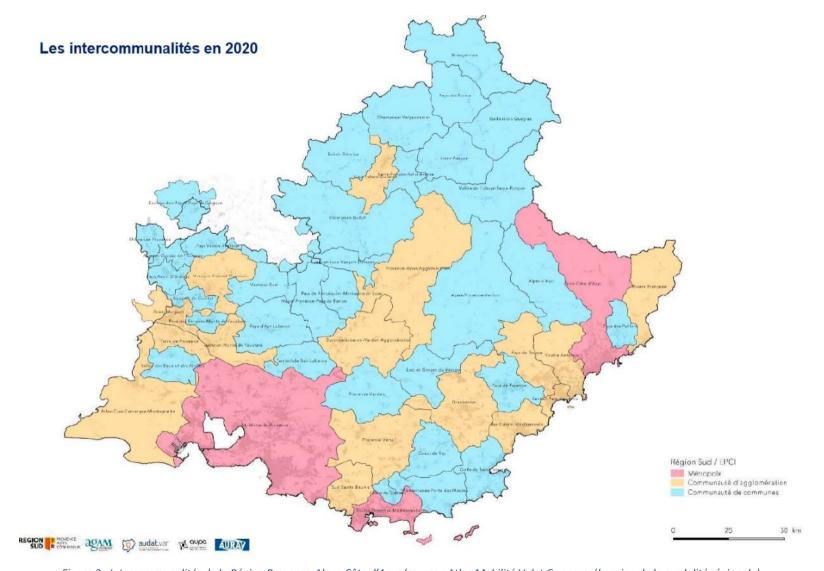


Figure 3 : Intercommunalités de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur (source : Atlas Mobilité Volet C : compréhension de la modalité régionale)



Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2025 Publication: 15/04/2025

## 1.2 La neutralité carbone en 2050, un défi pour les mobilités

Contrat Opérationnel de Mobilité

**BASSIN L** 

L'objectif de neutralité carbone en 2050 a été adopté par la France et inscrit dans la loi. La stratégie nationale bas carbone (SNBC) décrit le chemin pour l'atteindre. Il s'agit de réduire d'un facteur 6, en 30 ans, l'empreinte carbone moyenne d'un Français, pour la faire passer de 11 tonnes de CO2eq par an en 2019 à moins de 2t CO2eq en 2050.

Le secteur des transports pèse lourdement dans le volume global des émissions des gaz à effet de serre (GES). Il représente encore 30% des émissions des GES. Or, si l'on observe une stabilisation récente, les émissions provenant du secteur des transports ont, entre 1990 et 2022, continué à augmenter. En outre, 50% des émissions de ce secteur proviennent des véhicules particuliers.

Pour atteindre l'objectif de neutralité carbone en 2050, une rupture s'impose. Pour être à la hauteur des enjeux de la transition écologique des mobilités, il est nécessaire d'intervenir sur le système global de transports. Agir uniquement sur le levier de la transition énergétique des véhicules (électrification) ne suffira pas. En outre, ce levier ne règle pas les autres externalités négatives des transports (congestion, certaines pollutions).

Il s'agit donc d'intervenir sur la mobilité des voyageurs et des marchandises avec un panel large qui va au-delà des seules infrastructures de transport : les services, avec une offre de transports collectifs et partagés, le matériel roulant, l'énergie, le comportement, la réglementation, le partage de l'espace public et la réaffectation de la capacité des infrastructures routières aux modes alternatifs à l'autosolisme, le financement, la résilience.

# 2 Les enjeux liés à la mobilité en Provence Alpes Côte d'Azur

## 2.1 Des caractéristiques géographiques et des dynamiques territoriales qui structurent les déplacements.

Avec 5 millions d'habitants répartis sur 6 départements, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur se distingue par des densités de population hétérogènes, avec un littoral urbanisé où se concentrent, au sein des trois métropoles régionales (Aix Marseille Provence ; Toulon Provence Méditerranée et Nice Côte d'Azur) près de 80% des habitants de la région et un arrière-pays et un bassin alpin moins peuplés et plus ruraux.

Le territoire régional se caractérise par une forte diversité géographique, avec plusieurs espaces et paysages distincts : massif alpin, littoral azuréen, territoire provençal et couloir rhodanien.

L'ouverture sur la Méditerranée et sur le nord du bassin européen via le couloir rhodanien et l'axe alpin renforce son rôle d'interface stratégique. Véritable carrefour de circulations des hommes comme des marchandises depuis l'antiquité, la région bénéficie d'un réseau de transports dense et diversifié, moteur de son dynamisme et de son attractivité économique.

La région Provence Alpes Côte d'Azur est incontestablement une région « riche », mais où le creusement des inégalités est accentué par les dynamiques territoriales. Le foncier disponible, le long du littoral, est rare et cher. Cela accentue les phénomènes de ségrégation et de fracture territoriales : les territoires à faibles ressources fiscales accueillent les populations les plus fragiles et voient partir les populations plus favorisées (couples avec enfants, bi-actifs, cadres ou professions intermédiaires).



Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2025 Publication : 15/04/2025

Les territoires les plus riches voient partir les populations les plus modestes (familles monoparentales et les ménages disposant d'un niveau de formation et de qualification moins élevé), et arriver des populations plus aisées.

L'accessibilité aux équipements et aux services est ainsi déterminante pour garantir l'égalité des territoires et la capacité des politiques publiques à apporter un niveau de services adapté aux habitants. La région est globalement bien pourvue en équipements : 95% de la population accède en moins de 7 minutes en voiture aux principaux services de la vie courante (écoles, collèges, supermarchés, médecins, salons de coiffure, bureaux de poste...).

Cependant, certaines communes restent enclavées, en particulier au sein du massif alpin ou dans certaines zones rurales de l'arrière-pays et sont donc éloignées des services.

Ces caractéristiques géographiques favorisent une hyperurbanisation autour des métropoles et des aires urbaines, avec un phénomène de périurbanisation prononcé depuis une quarantaine d'année. Une des particularités de la région réside dans cette structure polycentrique et cet habitat dispersé, avec un réseau viaire très développé.

La gestion des mobilités y est complexe. En effet, l'organisation polycentrique et la périurbanisation génèrent de plus en plus de déplacements, à l'origine de la congestion des réseaux routiers et ferroviaires. Les déplacements quotidiens sont marqués par la prépondérance de l'usage de la voiture individuelle, notamment dans les secteurs ruraux.

L'interconnexion entre équipements routiers majeurs, portuaires et aéroportuaires, la coordination des réseaux de transport en commun, l'accessibilité et la qualité des pôles d'échanges multimodaux ainsi que la mise à niveau des réseaux de proximité sont autant d'enjeux à prendre en compte pour tendre vers une mobilité plus fluide et plus durable. L'enjeu majeur pour le territoire régional est de garantir une qualité de service pour les différents pôles de connexion. Une offre multimodale bien articulée permet également d'organiser les réseaux en bonne intelligence et synergie.

Le territoire est maillé (2022) par 196 gares ferroviaires, 15 gares routières, plus de 150 aires de covoiturage et 28 parking-relais identifiés

# 2.2 Des enjeux forts d'atténuation des GES et d'adaptation face au changement climatique.

Les mobilités structurent le quotidien. Tous (ou presque) se déplacent tous les jours pour travailler, accompagner les enfants à l'école, étudier, voir sa famille, ses amis, faire ses courses ou se divertir. Or, malgré l'amélioration de l'offre et l'augmentation continue de la fréquentation des réseaux de transports en commun en région, seuls 11% des trajets domicile/travail se font en transports collectifs, 60% des déplacements domicile/travail de moins de 5 km se font en voiture, seuls 2% sont effectués à vélo. En outre, 1 trajet en voiture sur 4 fait moins de 3 km, cette proportion atteint 4 trajets sur 10 en agglomération.

De fait, en termes d'émissions de gaz à effet de serre (GES), la tendance régionale suit celle observée au niveau national : le secteur des transports est le seul qui a vu, depuis 1990, le volume de ses émissions de GES ne pas baisser significativement. Il représente, dans la région, 31% des émissions totales de GES, soit 51,1 MteqCO2.

Par ailleurs, dans un contexte de changement climatique, dont les effets sont déjà visibles et vont continuer à s'aggraver tant en fréquence qu'en intensité (inondations, vagues de chaleur, incendies, glissements de terrain, etc.), et de tensions grandissantes sur les ressources



Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2025 Publication : 15/04/2025

(matières premières critiques, énergie, eau, foresterie et agriculture), la résilience des territoires passera, notamment, par la capacité des systèmes de transport à faire face aux crises.

Cela est particulièrement marqué en Provence-Alpes-Côte d'Azur. Appartenant à l'espace méditerranéen, cette région est **très vulnérable vis-à-vis des impacts du réchauffement climatique, sur la frange littorale comme dans les espaces alpins**, avec de lourds impacts sur les infrastructures et services de transports de la région, dont la gouvernance est multiple.

Les catastrophes récentes - inondations dans le Var et les Alpes-Maritimes (tempête ALEX dans la vallée de la Roya, inondations de la ville de Cannes), coups de mer qui emportent les routes, mouvements de terrain qui coupent les itinéraires Alpins (Chambon, Pas de l'Ours), canicule de 2022 qui a imposé un abaissement des vitesses d'exploitation du réseau ferroviaire... - ont eu de fortes incidences sur les infrastructures et les services de transport et rappellent l'importance de la résilience du système régional de transport pour préserver la vitalité du tissu économique régional et la qualité de vie des habitants de Provence Alpes Côte d'Azur.

Il est dès lors crucial d'engager des actions pour préparer les infrastructures et services de transport aux conséquences du changement climatique. Cela implique de mettre en place des systèmes de surveillance, de modifier certaines infrastructures, pour anticiper et répondre aux perturbations et de modifier les politiques d'aménagement, d'investissement et d'entretien

# 3 La Politique régionale en matière de mobilités

# 3.1 La construction d'une stratégie globale face aux enjeux du changement climatique

Les effets du changement climatique et de la crise énergétique ont conduit la Région à construire une réponse globale aux défis qu'ils posent, en faisant évoluer les infrastructures et leur exploitation, les usages et services de mobilité vers des modes plus collectifs, partagés et plus sobres en énergie, tout en répondant aux besoins des populations et de l'économie, autour de quatre orientations stratégiques pour la transition écologique de la mobilité en Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, formant l'acronyme **ACORS** (Adaptation / Conversion / Report modal / Sobriété), qui constituent la grille d'analyse de la Région tant pour ses actions que celles qu'elle peut soutenir.

Ainsi, apparaissent stratégiques :

- Les projets/actions visant l'adaptation (A) aux défis écologiques et sociaux mondiaux liés au dépassement des limites planétaires (changement climatique, tension sur la ressource en eau ...), dans l'objectif de gérer l'inévitable et d'éviter l'ingérable, en construisant la résilience aux bouleversements en cours et à venir ;
- Les projets/actions conduisant à la conversion (Co) des infrastructures, au bénéfice des modes de déplacement décarbonés et alternatifs à l'autosolisme, et des flottes, pour une meilleure efficacité énergétique des véhicules afin de sortir en 20 ans des énergies fossiles en utilisant l'énergie adaptée à l'usage;



Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2025 Publication : 15/04/2025

• Les projets/actions incitant au report (R) modal et la multimodalité, pour réduire les consommations énergétiques par unité (voyageur ou marchandises) en favorisant le transport collectif actif et partagé;

• Les projets promouvant la sobriété (S) des déplacements motorisés, pour réduire les besoins énergétiques en requestionnant les modes de vie, l'organisation des territoires et les circuits de production et de consommation, tout en améliorant la qualité de vie.

# 3.2 Une politique régionale ambitieuse découlant de son double rôle d'autorité organisatrice des mobilités et de cheffe de file de l'aménagement et des mobilités

Autorité Organisatrice la Mobilité Régionale et Cheffe de file de l'aménagement du territoire régional et des mobilités, la Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur met en œuvre une politique de mobilité ambitieuse, visant à répondre aux enjeux d'aujourd'hui et de demain. Cette politique s'articule autour des axes suivants :

- 1. Garantir des solutions de mobilité « minimales » à tous les usagers, afin de garantir, pour chaque habitant, une « mobilité essentielle » (études, travail, santé, loisirs de proximité, etc.) à un coût raisonnable, accessible pour les plus modestes et pour ceux qui n'ont pas accès à la voiture individuelle (jeunes, séniors, etc.)
- 2. Réduire le trafic routier et ses nuisances (CO2, bruit, pollution, accidentologie, etc.)

Les objectifs qui en découlent se traduisent de manière différente selon la typologie de territoire :

- Au sein et autour des zones les plus urbanisées et les plus denses : assurer une offre de transport collectif courte distance (< 80 km) avec un très haut niveau de service (cadencement, régularité, amplitude, etc.) dans des conditions de complémentarité et d'intermodalité avec les autres modes de transports : transports collectifs urbains, covoiturage, vélo, marche à pied... afin de réduire massivement le trafic routier pour les déplacements du quotidien.
- Au sein et autour des zones moins peuplées et peu denses : garantir des solutions de mobilité «de base » pour les trajets courts, en particulier en termes de rabattement vers les pôles urbains locaux pourvoyeurs d'emplois, les établissements scolaires, les services de santé... Il s'agit d'encourager et accompagner des formes nouvelles de déplacements : covoiturage, autopartage, mise en service de petits bus locaux, mobilité des services à la population (bus services itinérants) ...

#### La volonté de la Région est de :

- Encourager, chaque fois que cela est possible, le report modal de la voiture vers les transports collectifs,
- Proposer une offre ferroviaire qualitative et attractive, complémentaire avec les autres modes de déplacements,
- Offrir à tous un transport collectif routier complémentaire à l'offre ferroviaire, adapté aux spécificités des territoires et aux besoins des usagers,



Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2025 Publication : 15/04/2025

- Optimiser le réseau ZOU! de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur afin de consolider et renforcer l'offre de transports collectifs
- Accompagner les territoires vers une meilleure mobilité des usagers,
- Promouvoir et financer des solutions de mobilité et d'intermodalité, de transport et de logistique en travaillant sur l'ensemble des leviers :
  - Expérimenter de nouvelles solutions, jusqu'à leur évaluation et conditions de réplication pour les confier en exploitation pérenne à des tiers,
  - Actionner les leviers permettant d'agir sur l'accélération des changements de comportements dans la mobilité du quotidien,
  - Garantir à tous la facilité d'achat de titres régionaux (sans obligation digitale), et développer la vente croisée (par/pour des tiers) pour certains titres.

#### Cette volonté de la Région suppose de :

- Développer une offre de desserte TER et Chemins de Fer de Provence adaptée aux territoires et aux besoins des usagers, en priorisant les efforts sur les axes où le trafic routier qui pourrait être reporté est important, et dans le cadre d'une gouvernance renouvelée avec les territoires, les partenaires et les usagers.
- Contribuer à l'intermodalité et la complémentarité avec le service de transport collectif routier régional (LER, lignes de proximité), l'offre ferroviaire ainsi qu'avec les autres modes de transport collectifs (Transports Collectifs Urbains/Transports à la demande/Vélo...).
- Préparer l'ouverture totale du marché régional ferroviaire à la concurrence afin de développer et améliorer la qualité l'offre, tout en réduisant les coûts.
- Développer la complémentarité car-train et car-car en supprimant les doublages d'O/D et d'horaires,
- Centrer le réseau express routier sur la vitesse commerciale et la desserte des grands pôles de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur,
- Innerver les territoires par le réseau de proximité sans se substituer aux AOM et encourager le rabattement sur des pôles d'échanges secondaires,
- Favoriser les nœuds multimodaux par territoire.
- Territorialiser les politiques de mobilité régionale.
- Harmoniser les modalités de circulation entre les AOM.
- Positionner la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur en prestaire de services pour les territoires, non dotés d'AOM, afin de répondre aux attentes locales.
- Élaborer des scénarios prospectifs.
- Instruire une diversité de mécanismes : projets de réglementation, de tarification, de financements alternatifs...

Cette politique se déploie en synergie avec les contractualisations d'accompagnement des territoires portées par la Région.



**BASSIN L** 

083-200004802-20250409-250409-47-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2025 Publication : 15/04/2025

## 3.3 La Région et les projets de mobilité des territoires.

#### 3.3.1 Les dispositifs de soutiens régionaux aux projets de mobilités des territoires

La Région Sud accompagne les territoires via un cadre contractuel : les contrats « Nos territoires d'abord » qui déterminent, en fonction d'objectifs partagés, les projets soutenus et un plan d'actions prioritaires. Ce cadre contractuel est désormais, dans le domaine des mobilités, renforcé par les Contrats Opérationnels de Mobilité (COM) [cf. chapitre 4. Le contrat opérationnel de mobilité].

Via ces contractualisations, la Région Sud promeut :

 L'intermodalité entre les services de transports régionaux et les services de transports locaux

Il s'agit de veiller à la bonne coordination/complémentarité des offres « Région » et des offres des Autorités Organisatrices de Mobilité (ex : tarification et d'interopérabilité des systèmes de billettique). Cette harmonisation des offres est souvent le point faible des projets de mobilités. Seront donc examinés tous les types de projets s'inscrivant dans la perspective d'améliorer l'intermodalité et la fréquentation du réseau régional ZOU! (ex : aménagements de gares/PEM/parcs relais en connexion avec le réseau régional ZOU!; aménagements cyclables de rabattement, etc...)

La mobilité collective et partagée

Il s'agit de soutenir les projets favorisant une régulation des usages de la voirie au bénéfice des modes de déplacement collectifs (ex : covoiturage (aires et services) et/ou voies réservées aux transports collectifs (TCSP).

Les mobilités actives

La mise en œuvre du Schéma régional des Véloroutes est un objectif prioritaire de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur. L'accompagnement des projets portés par les territoires avec cet objectif est un des axes privilégiés des contrats NTDA (ex : aménagements cyclables sécurisés en milieu urbain comme en milieu rural, favorisant, au quotidien, la pratique du vélo). La sécurisation des circulations piétonnes et la promotion de la marche à pied (cf. accessibilité des établissements scolaires) sont également des enjeux à prendre en compte.

De nouvelles pratiques pour le transport de marchandises et la logistique

La Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur souhaite promouvoir, dans le domaine du transport de marchandises et de la logistique, des pratiques plus durables, chez les donneurs d'ordre comme chez les consommateurs. La Région souhaite, également encourager, chaque fois que cela est possible, le report modal (fer et fleuve), la transition des flottes (y compris les modes d'avitaillement), les changements de pratiques des différents acteurs (mutualisation des ressources, optimisation des livraisons et des espaces logistiques), les réglementations des livraisons (simplification, harmonisation, diffusion), la logistique du dernier km (circuits courts, cyclo-logistique, reverse-logistique). La sécurisation de l'approvisionnement des différents territoires est également un enjeu pour la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Les mesures préventives pour garantir la robustesse des chaines logistiques en cas d'aléas, ainsi que les mesures pour assurer l'approvisionnement quotidien de territoires excentrés seront appréciées.



Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2025 Publication : 15/04/2025

Pour atteindre ces objectifs, différents accompagnements et/ou cadres d'intervention régionaux pourront être mobilisés, tels que :

- La Création d'un réseau de référents mobilité,
- L'Accompagnement des EPCI qui n'ont pas pris la compétence mobilité en co-pilotant des études de faisabilité fléchées sur des territoires voulant mener des actions à leur compte, avec de possibles financements à 100%,
- Le **Cadre Zéro Emission en Route** : Le cadre d'intervention régional sur les carburants alternatifs se focalise sur les technologies Electrique-batterie, Hydrogène et Gaz Naturel Véhicule (GNV) en agissant sur l'offre de stations de recharge et d'avitaillement et la demande,
- Le dispositif Gardons une COP D'avance Sud Logistique 2030 : Lancement d'un appel à projets conjoint ADEME/Région, en vue de soutenir des projets de logistique agiles, résilients, sobres et respectueux de l'environnement et du climat, au service de l'économie et de l'attractivité du territoire régional,
- Le nouveau cadre d'intervention en faveur des **aménagements cyclables du quotidien**, adopté en mars 2024
- Le dispositif « Mobilab » d'accompagnement des projets d'innovation dans le domaine de la mobilité (y compris low-tech)
- Le **Soutien aux aires de covoiturage** dans leur dimension multimodale : financement des projets d'aires de covoiturage sous réserve d'être connectées à une ligne ou un arrêt de transport en commun du réseau régional ZOU ! et d'intégrer des équipements conférant à ces aires une dimension multimodale (stationnements vélo, bornes de recharge, Panneau à Messages Variables...),
- Le **FEDER Volet Massif** mobilité durable : améliorer les mobilités touristiques et résidentielles en zone Massif,
- La **CIMA Services et mobilités** : améliorer la qualité de vie en montagne, les solidarités, les services et les mobilités entre villes, vallées, villages, stations en zone Massif
- 3.3.2 Les autres leviers de la Région en faveur des mobilités durables des territoires
  - Le volet Mobilités du Contrat de Plan Etat/Région : des moyens pour investir.

Le volet Mobilités 2023-2027 du Contrat de Plan Etat-Région a été voté par l'assemblée plénière du 13 décembre 2024.

Doté d'une enveloppe globale de plus de 1,4 milliards d'euros dont 770 millions apportés par la Région et l'Etat à parité (385 millions chacun), il comprend une enveloppe de 541 millions, dont 224 millions apportés par la Région, dédiée aux projets ferroviaires, aux pôles d'échanges et aux études et premiers travaux des Services Express Régionaux Métropolitains des aires avignonnaise, toulonnaise, azuréenne et de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

Il comprend également une enveloppe de 338 millions dédiée aux projets routiers, dont 55 millions apportés par la Région, avec des orientations nouvelles par rapport aux CPER précédents. Il s'agit d'atteindre les objectifs de préservation environnementale et de sobriété foncière, fixés par le SRADDET, la Loi Climat et Résilience (cf. Zéro Artificialisation Nette à l'horizon 2050) et la Loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte et de respecter les



Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2025 Publication : 15/04/2025

préconisations du Conseil d'Orientation sur les Infrastructures de thansport (COI), favorables à une réorientation des investissements routiers au bénéfice des déplacements collectifs, partagés, et des modes actifs (vélo, marche à pied). Ces nouvelles orientations sont traduites dans l'intitulé de la priorité relative aux projets routiers « Transformer les infrastructures routières dans le but de favoriser les transports collectifs performants, la mobilité partagée, la pratique du vélo, de la marche et une intermodalité performante ».

Ce volet Mobilités du CPER comprend également une priorité relative à la **résilience des infrastructures de transport, dotée d'une enveloppe régionale de 15 millions d'euros**, ainsi qu'une **priorité en faveur des aménagements cyclables** dotée d'une **enveloppe de 90 millions d'euros dont 30 millions apportés par la Région**.

A noter : A ce volet mobilités du CPER 2021-2027 s'ajoutent les investissements qui seront réalisés dans le cadre de la Ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur, dont les montants sont estimés à 3,6 milliards d'euros.

 La territorialisation de la planification écologique : engager un maximum d'acteurs en faveur d'une mobilité sobre et décarbonée

Les enjeux du réchauffement climatique pour nos territoires, particulièrement en matière de déplacements des personnes et des marchandises et d'infrastructures de transports (cf chapitre 2) ont conduit l'Etat et la Région à signer, le 23 aout 2023, un protocole de mise en œuvre de la planification de la transition écologique pour une mobilité sobre et décarbonée, qui faisait de Provence-Alpes Côte d'Azur une région pilote de la territorialisation de la planification écologique et énergétique.

En pleine cohérence avec les politiques que la Région déploie dans le domaine des mobilités, l'Etat et la Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur ont défini, dans le cadre de la planification écologique présentée à la Conférence des Parties (COP) le 11 décembre 2024, et de l'élaboration du plan régional de transformation écologique et énergétique, deux feuilles de route dédiées à la mobilité : « Mieux se déplacer » et « Mieux transporter les biens ».

La première « Mieux se déplacer » fixe 8 actions structurantes :

- Action 1 Adapter les infrastructures et réseaux de transport au changement climatique
- Action 2 Engager les 4 Services Express Régionaux Métropolitains et mettre en œuvre les Contrats Opérationnels de Mobilité.
- Action 3 Développer une offre de transports collectifs adaptée aux territoires
- Action 4 Mettre en place des infrastructures et des services, visant développer les pratiques vélo et marche à pied
- Action 5 Convertir la voirie existante en voies réservées pour transports en commun
   (VRTC) et pour covoiturage (VR+2) et adapter les conditions de circulation
- Action 6 Mettre en place et développer des services et infrastructures de covoiturage
- Action 7 Engager les employeurs sur des paquets d'actions minimales pour la mobilité des salariés
- Action 8 Aider à l'acquisition de voitures électriques et/ou à l'installation de recharges pour les véhicules électriques



Réception par le préfet : 14/04/2025 Publication : 15/04/2025

La seconde « Mieux transporter les biens » détermine 5 actions structurantes :

- Action 1 Adapter les infrastructures et réseaux de transport au changement climatique
- Action 2 Préparer et mettre en œuvre un pacte d'engagement des services de fret ferroviaire
- Action 3 Développer les infrastructures de recharge et d'avitaillement pour les motorisations alternatives (électrique, GNV...)
- Action 4 Sensibiliser les donneurs d'ordre afin de les inciter au changement de pratiques (logistique, modes de transports, modalités de livraison...)
- Action 5 Valoriser les modes de vie et de consommation plus sobres en activités logistiques

A travers ces actions structurantes, il s'agit d'intervenir sur la mobilité voyageurs et marchandises avec un panel large, qui va au-delà de la seule infrastructure de transport : la réduction de la part modale de la voiture individuelle (objectif – 15%), les services avec un renforcement de l'offre de transports collectifs, le matériel roulant, l'énergie, la sobriété et les changements de comportements qu'elle suppose, la réglementation, le partage de l'espace public et la réaffectation de la capacité des infrastructures routières aux modes alternatifs à l'autosolisme, le financement, la résilience...

Cependant, les objectifs fixés ne pourront être atteints sans la mobilisation et la participation actives de tous les acteurs publics et privés concernés, à l'échelle de chaque bassin de mobilités: Autorités Organisatrices des Mobilités, Établissements Publics de Coopération Intercommunale, Collectivités Locales, Gestionnaires de réseaux, Chambres consulaires, Fédérations et Groupements Professionnels, Employeurs, Syndicats, Associations d'usagers, Citoyens...

La planification écologique sera, dans le domaine des transports, une contribution déterminante pour une (r)évolution du système global de mobilité, indispensable pour espérer atteindre les résultats attendus, en matière de d'adaptation face au changement climatique, de réduction des GES et de décarbonation des transports.

# 4 Le Contrat Opérationnel de Mobilité

## 4.1 Définition du Contrat Opérationnel de Mobilité

Instauré par la LOM, et notamment par les articles L1215-1 et L1215-2, le COM est un contrat qui formalise les modalités de l'action commune des autorités organisatrices de la mobilité à l'échelle du territoire de chaque Bassin de Mobilité.

La LOM a consacré pour la région la fonction de collectivité chef de file pour l'organisation des modalités de l'action commune des autorités organisatrices de la mobilité (article L1215-1 du code des transports).

« La région conclut, à l'échelle de chaque bassin de mobilité (...) un contrat opérationnel de mobilité avec les autorités organisatrices de la mobilité, les syndicats mixtes de transport mentionnés à l'article L. 1231-10, les départements et les gestionnaires de gares de voyageurs ou de pôles d'échanges multimodaux concernés. Peuvent être partie au contrat les autres



Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2025 Publication: 15/04/2025

établissements publics de coopération intercommunale ou tout autre partenaire, dont, le cas échéant, une région limitrophe du bassin de mobilité concerné »4.

#### 4.2 Définition du Bassin de Mobilité

Contrat Opérationnel de Mobilité

**BASSIN** L

L'échelle de Bassin de mobilité est représentative de la mobilité du quotidien, relevant notamment de déplacements domicile-travail, et dépassant les frontières administratives des AOM.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> Article L. 1215-2 du code des transports.



Réception par le préfet : 14/04/2025 Publication : 15/04/2025

#### Contrat Opérationnel de Mobilité BASSIN L

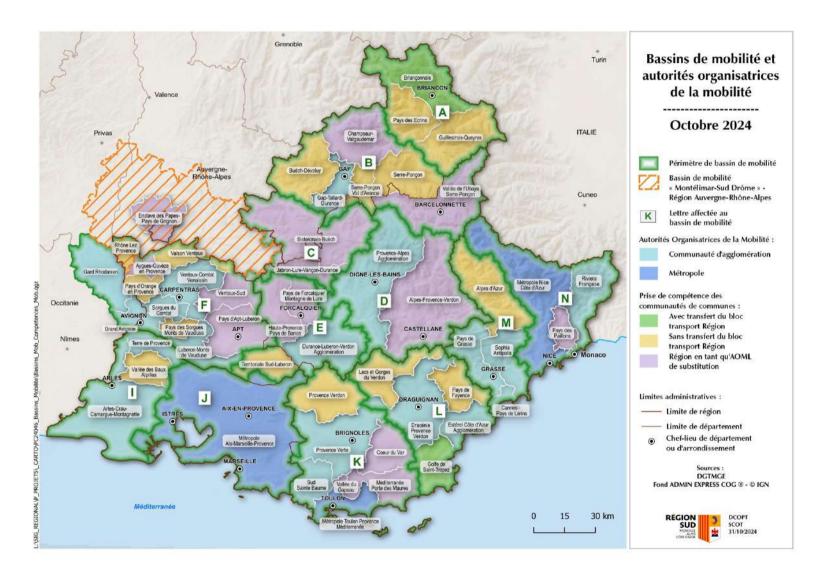


Figure 4 : Bassin de mobilité de la Région (source : Délibération N°22-0605 - Approbation de la cartographie des bassins de mobilité, Annexe2)



Réception par le préfet : 14/04/2025 Publication : 15/04/2025

La coordination des acteurs de la mobilité du bassin doit permettre d'assurer un meilleur service rendu aux usagers en coordonnant et structurant l'action des acteurs publics de la mobilité.

La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur se donne la mission de faciliter la coordination à l'échelle d'un bassin tout en contribuant à l'amélioration des mobilités entre les bassins. Les contrats opérationnels de mobilité (COM), sur chacun des bassins de mobilité, ont vocation à établir un cadre de coopération avec l'ensemble des EPCI, Régions et Départements concernés, les gestionnaires de gares de voyageurs ou de pôles d'échanges et tout autre partenaire jugé comme pertinent. Ils fixent les principes des collaborations à renforcer, afin notamment de faciliter le passage d'un réseau de transport à l'autre ou d'un mode à l'autre par exemple. Les opérations à dimension intermodale trouveront donc leur place dans ces COM.<sup>5</sup>

#### 4.3 Nature du COM

Le contrat définit notamment les modalités de la coordination avec les gestionnaires de voirie et d'infrastructures pour créer et organiser des conditions favorables au développement des mobilités. C'est un cadre d'actions commun qui porte sur une vision globale et partagée.

Les acteurs de la mobilité dont la Région est chef de file créent ce cadre d'actions commun autour d'enjeux et d'objectifs collectivement définis, cohérents avec les documents de planification d'aménagement de l'espace et de développement durable en vigueur.

La mobilisation conjointe de l'ensemble des acteurs du bassin de mobilité permet de concilier les ambitions, les usages et les besoins, et d'assurer la cohérence de l'ensemble des actions à l'échelle du bassin. Les enjeux interbassins quant à eux font l'objet de modalités d'association des acteurs des bassins limitrophes dits « territoires associés ».

Les contractualisations partenariales mises en place dans le cadre de l'outil « contrat opérationnel de mobilité » décrivent également une grande implication des acteurs intriqués en matière de portage des projets.

Le contrat opérationnel de mobilité est structuré en quatre parties : Le présent tronc commun identique pour chaque contrat opérationnel de mobilité, un état des lieux du bassin en termes de mobilité (socle territorialisé), une déclinaison des objectifs du bassin en termes de mobilité et des annexes incluant notamment les engagements pris dans le cadre du COM.

#### 4.4 Durée du COM

Le contrat est conclu pour une durée de quatre ans à compter de sa signature par l'ensemble des membres du comité de bassin. Le contrat entre en vigueur à la date de sa signature par la dernière des parties pour une durée de 4 ans. Le présent COM peut être renouvelé une fois pour permettre la finalisation des travaux d'un nouveau COM à l'issue de la première période.

#### 4.5 Structures de Gouvernance

4.5.1 Le comité de bassin

Cf 4.6



<sup>5</sup> Support A4 -VF -Conférence plénière 13 Juin 2023

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2025 Publication : 15/04/2025

#### Contrat Opérationnel de Mobilité BASSIN L

#### 4.5.2 Le comité technique de bassin

Cf 4.6

#### 4.5.3 Les comités des partenaires

Le comité de partenaires régional (COPART Régional) : pour mener à bien le rôle d'AOM régionale, la Région met en place et anime un comité de partenaires régional conformément au code des transports. Il associe employeurs, professionnels du transport, usagers, habitants et élus régionaux, pour avis sur les décisions mobilité de la Région AOM régionale et chef de file. Il s'agit d'un organe consultatif à l'échelle régionale.

Les comités de partenaires locaux (COPART locaux) : chaque Autorité Organisatrice de la Mobilité, y compris la région en tant qu'AOM locale par substitution a l'obligation de créer et d'animer un comité des partenaires local, mobilisé a minima une fois par an, sur chacune des 15 communautés de communes n'ayant pas pris la compétence mobilité. Celui-ci, consultatif, est composé de représentants d'association d'usagers, d'employeurs et d'habitants tirés au sort ainsi que d'élus régionaux et locaux.

#### 4.6 Cadre de fonctionnement des instances de gouvernance

#### 4.6.1 Les instances de gouvernance du COM

#### 4.6.1.1 Le comité de bassin (COBASS)

Le comité de bassin (COBASS) est l'instance de prise de décision qui assure notamment la validation politique des propositions du comité technique de bassin (COTECHBASS). Le COBASS devra favoriser le débat entre ses membres dont l'objet premier est d'aboutir dans un délai raisonnable à l'établissement d'une première génération de contrat qui sera soumis aux instances délibératives de chacune des institutions. Le COBASS sera ensuite chargé de suivre, amender, évaluer et réviser la contractualisation. Chaque signataire du COM est membre du COBASS et est représentée par son exécutif, ou la personne qu'il nomme à cet effet.

La présidence du COBASS est assurée par la Région. Chaque membre du COBASS désigne le technicien appelé à le représenter au sein du comité technique de bassin (COTECHBASS).

Au cours de l'exécution du COM, le COBASS est l'organe chargé, d'une part, de prévoir les éventuelles évolutions à apporter au COM, en tenant notamment compte des propositions élaborées par le COTECHBASS, et, d'autre part, d'établir le COM révisé qui sera soumis au vote des assemblées délibérantes.

#### 4.6.1.2 Le comité technique de bassin (COTECHBASS)

Le comité technique de bassin (COTECHBASS) est l'instance qui a pour fonction d'assurer la pertinence technique des propositions soumises au COBASS. Ainsi, il est notamment chargé de valider les propositions émanant des ateliers et de préparer les travaux du COBASS en formulant un avis sur la faisabilité de ces propositions.

Le pilotage du COTECHBASS est assurée par un technicien de la Région. Le COTECHBASS pourra se réunir dans la Maison de la région la plus proche du bassin de mobilité concerné. Le pilote du COTECHBASS peut décider de réunir l'organe dans un autre lieu et il en informe les membres du COTECHBASS.



Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2025 Publication : 15/04/2025

#### Contrat Opérationnel de Mobilité BASSIN L

#### 4.6.1.3 Les ateliers de travail

L'atelier de travail est l'organe de réflexion et de co-construction chargé de faire émerger des propositions, des engagements individuels et collectifs devant nourrir l'élaboration du COM.

La composition des ateliers de travail est définie par les membres du COTECHBASS.

La tenue des instances de gouvernance du COM

#### 4.6.1.4 La tenue du COBASS

#### 4.6.1.4.1 La convocation du COBASS

Le COBASS est mobilisé par son président qui envoie les invitations et établit l'ordre du jour. Les invitations sont adressées par voie électronique dans un délai minimum de deux semaines précédant l'instance.

#### 4.6.1.4.1.1 La séance du COBASS

Le président ouvre la séance, dirige les échanges, fait observer le présent cadre de fonctionnement et veille à la qualité des débats et au respect mutuel des participants.

Aucun quorum n'est requis. Les réunions se tiennent principalement en présentiel. Les réunions ne sont pas publiques. Le COBASS peut valablement se réunir et fonctionner en présence de personnes qui n'en sont pas membres à la condition que leur présence ait été autorisée par le président.

Le président peut, à tout moment, suspendre ou lever la séance.

Avant de passer à l'ordre du jour, le président donne connaissance au COBASS des travaux récents qui le concernent.

Avant de lever la séance, le président fait part au COBASS des étapes à venir.

Il est établi, pour chaque réunion, un compte-rendu synthétique des débats.

#### 4.6.2.1.3 La prise de décision du COBASS

Une décision prise par le COBASS est adoptée par la voie de l'unanimité.

Au terme de la co-construction, le COBASS valide le COM à soumettre à la signature de ses membres. En effet, le COBASS proposera le COM validé aux assemblées délibérantes lesquelles en autoriseront la signature après avis consultatif du comité des partenaires régional.

#### 4.6.1.5 La tenue du COTECHBASS

#### 4.6.1.5.1 La convocation du COTECHBASS

Le COTECHBASS est mobilisé par son pilote qui envoie les invitations et établit l'ordre du jour. Les invitations sont adressées par voie électronique.

#### 4.6.1.5.2 La séance du COTECHBASS

Le pilote du COTECHBASS ou son représentant est chargé d'ouvrir la séance, de diriger les échanges, de faire observer le présent cadre de fonctionnement et veille à la qualité des débats et au respect mutuel des participants.

Aucun quorum n'est requis. Les réunions ne sont pas publiques. Les réunions se tiennent principalement en présentiel. Le COTECHBASS peut valablement se réunir et fonctionner en



Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2025 Publication : 15/04/2025

présence de personnes qui n'en sont pas membres à la condition que leur présence ait été autorisée par le pilote.

Le pilote du COTECHBASS ou son représentant peut, à tout moment, suspendre ou lever la séance.

Avant de passer à l'ordre du jour, le pilote ou son représentant donne connaissance au COTECHBASS des travaux récents qui le concernent.

Avant de lever la séance, le pilote ou son représentant fait part au COTECHBASS des étapes à venir

Il est établi, pour chaque réunion, un compte-rendu synthétique des débats.

#### 4.6.1.5.3 Les propositions du COTECHBASS

Les propositions formulées par le COTECHBASS sont adoptées par la voie de l'unanimité.

#### 4.6.1.6 La tenue des ateliers de travail

#### 4.6.1.6.1 La convocation de l'atelier de travail

L'atelier est mobilisé par le pilote du COTECHBASS qui envoie les invitations et communique sur les thématiques abordées.

Les invitations sont adressées par voie électronique.

#### 4.6.1.6.2 Le déroulement de l'atelier de travail

Le pilote du COTECHBASS ou son représentant est chargé d'ouvrir la séance, d'animer l'atelier, de faire observer le présent cadre de fonctionnement et veille à la qualité des débats et au respect mutuel des participants.

Aucun quorum n'est requis. Les ateliers ne sont pas publics. Les ateliers se tiennent principalement en présentiel.

Avant de débuter l'atelier, le pilote ou son représentant donne connaissance aux participants du déroulé de l'atelier et des objectifs de celui-ci.

Avant de clôturer l'atelier, le pilote ou son représentant présente aux participants un compte rendu des travaux effectués. Enfin, il est établi, pour chaque atelier, un compte-rendu synthétique des travaux.

#### 4.6.1.6.3 Les propositions de l'atelier de travail

Les propositions qui sont formulées dans le cadre des ateliers sont présentées en COTECHBASS pour validation.

#### **4.6.2 4.6.3**. Les principes de co-construction du COM

De manière générale, lors de l'élaboration des COM, l'ensemble des acteurs se soucieront de l'équité entre les territoires.

#### 4.6.2.1 L'égalité des participants

La co-construction du COM repose sur le principe d'égalité de ses participants.



Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2025 Publication : 15/04/2025

#### Contrat Opérationnel de Mobilité BASSIN L

#### 4.6.2.2 Le principe de subsidiarité

Les acteurs et décideurs qui interviennent dans la co-construction des COM rappellent que ce travail ne se substitue pas aux réflexions ou actions d'autres acteurs administrativement compétents sur d'autres échelles géographiques ou techniques.

Les parties s'engagent à respecter le principe de subsidiarité en affirmant que, dans le cadre des compétences dont chaque partie dispose, l'action revient à l'autorité administrative compétente la plus proche de l'action considérée.

Les parties s'engagent à assurer l'interface avec les communes qu'elles représentent au regard de leurs compétences et pouvoirs de police en matière de gestion de voirie. De la même manière, les EPCI s'engagent à assurer l'interface avec les organes de planification qui interviennent sur leurs territoires.

#### 4.6.2.3 Le principe d'efficacité

La volonté de pragmatisme, c'est-à-dire d'efficacité, est au cœur de la présente méthodologie de co-construction.

À cet effet, les différentes parties s'engagent à :

- Mettre en œuvre le contrat opérationnel de mobilité sur la période 2025-2029 afin de créer et organiser des conditions favorables au développement durable des mobilités,
- Prendre part à la mise en œuvre des actions définies dans le contrat, et associer les partenaires et acteurs compétents,
- Collaborer dans une logique d'amélioration continue et d'expérimentation, au service des usagers et de la cohésion sociale,
- Communiquer et rendre compte de l'avancement des actions en mentionnant la contribution de l'ensemble des parties prenantes.

Enfin, les acteurs s'engagent à saisir concomitamment leur organe délibérant afin d'approuver le COM et d'autoriser leur exécutif à le signer.

#### 4.7 Évaluation du COM

Le contrat fait l'objet d'une évaluation à mi-parcours présentée au Comité des Partenaires régional (COPART). Chaque autorité organisatrice rend compte annuellement de la mise en œuvre du contrat au comité des partenaires (la Région au COPART régional et chaque AOM locale au COPART local correspondant).

L'annexe 4 « Évaluation de l'atteinte des objectifs généraux du bassin de mobilité » et l'annexe 5 « Suivi de la mise en œuvre des engagements du contrat opérationnel de mobilité » détaillent le périmètre et la méthodologie, la périodicité et le protocole d'évaluation du COM.

#### 4.8 Modalités de révision

Au cours de l'exécution du COM, le COBASS est l'organe chargé, d'une part, de prévoir les éventuelles évolutions à apporter au COM, en tenant notamment compte des propositions élaborées par le COTECHBASS, et, d'autre part, d'établir le COM révisé qui est soumis au vote des assemblées délibérantes ou à la validation des acteurs non publics.



Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2025 Publication : 15/04/2025

#### 4.9 Modalités de résiliation et de règlement des différends

En cas de non-respect par l'une des parties des termes du présent contrat, celui-ci peut être résilié par chacune des parties, dans un délai de 3 mois suivant l'envoi d'une lettre exposant ses griefs, adressée en recommandé avec accusé de réception valant mise en demeure si lesdits griefs n'ont pas été éteints dans ce délai.

Tout litige né de l'application du COM fera l'objet d'une tentative de règlement à l'amiable, en cas d'échec de celle-ci, le litige sera porté devant le tribunal administratif territorialement compétent.

#### 5 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

# 5.1 Objectifs SRADDET consacrés directement aux mobilités et applicables sur l'ensemble du territoire régional

Les objectifs sont :

- Améliorer le réseau régional de transports collectifs. Cela passe par le report de la voiture individuelle vers d'autres modes plus collectifs en :
  - Déployant une offre régionale de transports en commun adaptée aux territoires selon leur densité urbaine
  - Favorisant les complémentarités et l'optimisation de la coordination entre les dessertes urbaines, interurbaines et ferroviaires
  - Accompagnant les offres de transport locales adaptées aux évolutions sociodémographiques

#### Ces objectifs nécessitent de coordonner les prescriptions des PDM/PDMS (règle LD2-Ob42)

- Faciliter et améliorer l'intermodalité. Elle sera possible en :
  - Optimisant les pôles d'échanges multimodaux (PEM), par l'élaboration d'une charte de services communs et d'exploitations de ces PEM (Règle LD2-Obj39)
  - Renforçant la cohérence entre réseaux et services par le biais d'objectifs de rabattement en transports en communes et modes actifs vers les gares ou PEM, identifiés comme stratégiques par la Région et dans les SCOT /PDM -PDMS (Règle LD2-Obj40)
  - En déployant et coordonnant un réseau d'infrastructures en site propres, couplée à des équipements d'accès et de stationnent, type parcs relais (Règle LD2-Obj46)
  - Développer avec l'ensemble des AOMD une information facilement accessible, une billettique simplifiée, une tarification harmonisée et multimodale
- Favoriser les modes actifs et les nouvelles pratiques de mobilité. Cela sera rendu possible en :
  - Contribuant au report de la voiture individuelle vers d'autres modes plus collectifs, tout en développement des mobilités actives et des modes de transport plus propres.

Ces objectifs passent également par la mise en œuvre du schéma régional des véloroutes et voies vertes en connectant les itinéraires à un maillage local (Règle LD-Obj22A)

Améliorer la cohérence urbanisme-mobilités. Elle se concrétisera en :



083-200004802-20250409-250409-47-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2025 Publication : 15/04/2025

 Privilégier l'intensification urbaine autour des dessertés et transports collectifs' (gare, pôles d'échanges), en fixant des objectifs de de qualité urbaine pour les programmes d'aménagement des quartiers de gare ou de PEM (Règle LD2-Obj35)

Ces objectifs organisent et optimisent l'accessibilité des zones d'activités économiques en transport en commun et /ou par tout mode de déplacements alternatifs à l'autosolisme (Règle LD1-Obj5 C)

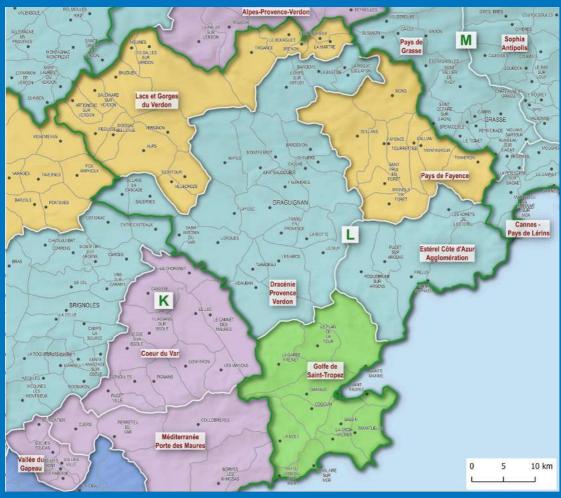
- Améliorer la grande accessibilité régionale et le maillage routier régional. Il s'agit de :
  - Prendre en compte le schéma des itinéraires d'Intérêt Régional pour conforter les liaisons avec les territoires limitrophes et l'arc méditerranéen et accélérer la réalisation de la ligne nouvelle Provence Alpes Côte d'Azur(LNPCA), essentielle au renforcement des transports du quotidien (Règle LD2-OBJ45)
  - Améliorer la chaîne logistique en favorisant le report modal notamment vers le fer ou le fluvial, tout en préservant les capacités multimodales de la logistique régionale . Cela se concrétisera en :
  - Améliorer la performance de la chaîne logistique jusqu'au dernier kilomètre, en favorisant le report modal, par le développement de la logistique et la structuration des implantations (Règles LD1-OBJ3 B et LD1-OBJ3 C)
- Articuler les politiques de mobilité et coordonner les AOM, dans la conformité de la stratégie régionale de chef de file de l'intermodalité. Il va s'agir de :
  - S'accorder sur une stratégie cohérente des mobilités avec les AOM et définir les modalités de l'action par un dialogue permanent (Règle LD3-Obj66)
  - Rechercher des financements innovants pour pérenniser le développement des transports collectifs, en établissant de nouveaux équilibres économiques des infrastructures et des services de transport (Règle LD3-Obj68)



Réception par le préfet : 14/04/2025 Publication : 15/04/2025

# Contrat Opérationnel de Mobilité

# **SOCLE TERRITORIALISE**













**DIRECTION GÉNÉRALE** TRANSPORTS, MOBILITÉ **ET GRANDS ÉQUIPEMENTS** 









Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 083-200004802-20250409-250409-47-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2025 Publication : 15/04/2025

# **SOMMAIRE**

# 1 LE BASSIN DE MOBILITE L 38

1.1	PORTRAIT DU TERRITOIRE	38
1.2	MOBILITE: EXTRAITS DES DOCUMENTS DE PLANIFICATION	41
1.3	ANALYSE SOCIO-ECONOMIQUE	75
1.4	VOLUMETRIE DES DEPLACEMENTS ET REPARTITION MODALE	77
1.5	INFRASTRUCTURES DE MOBILITES EXISTANTES	81
1.6	SERVICES DE MOBILITES	85



Réception par le préfet : 14/04/2025 Publication : 15/04/2025

## 1 Le bassin de mobilité L

Le présent Contrat Opérationnel de Mobilité porte sur le bassin de mobilité L.

Le socle territorialisé permet de créer une base commune de connaissance de la mobilité à l'échelle du bassin de mobilité.

Il donne une vue d'ensemble du bassin de mobilité, en proposant un état des lieux notamment cartographique des réflexions, actions et services existants en lien avec la thématique mobilité. La première partie offre un résumé des principaux éléments stratégiques déjà inscrits par les acteurs du bassin dans leurs documents de planification. La seconde partie décrit les principales données de la mobilité via l'organisation socio-économiques du territoire, les flux et les modalités de déplacement. Enfin le socle territorialisé recense les principales infrastructures et services de mobilité existant sur le bassin au moment de la rédaction du Contrat Opérationnel de Mobilité.

#### 1.1 Portrait du territoire<sup>6</sup>

Le bassin de mobilité L se déploie sur cinq EPCI, 65 communes et 321 319 habitants<sup>7</sup>. Le bassin est localisé dans le département du Var (83).

EPCI du bassin de mobilité L:

- Communauté de Communes du Golfe de Saint-Tropez.
- Communauté de Communes Lacs et Gorges du Verdon.
- Communauté de Communes du Pays de Fayence.
- Dracénie Provence Verdon Agglomération.
- Estérel Côte d'Azur Agglomération.

Dans le cadre de la démarche de co-construction des COM, les départements et EPCI suivants sont territoires associés du bassin L et conviés à participer :

- Alpes-de-Haute-Provence.
- Alpes-Maritimes.
- CA Provence-Alpes-Agglomération.
- CA Durance-Lubéron-Verdon Agglomération.
- CA du Pays de Grasse.
- CA Cannes Pays de Lérins.
- CC Provence Verdon.
- CA de la Provence Verte.
- CC Alpes-Provence-Verdon Sources de lumière.
- CC Cœur du Var.
- CC Méditerranée Porte des Maures.

<sup>7</sup> Données Insee Statistiques locales



<sup>6</sup> Bassins de mobilité et politiques locales de mobilité – Synthèse Bassin E

Réception par le préfet : 14/04/2025 Publication : 15/04/2025

### Contrat Opérationnel de Mobilité BASSIN L

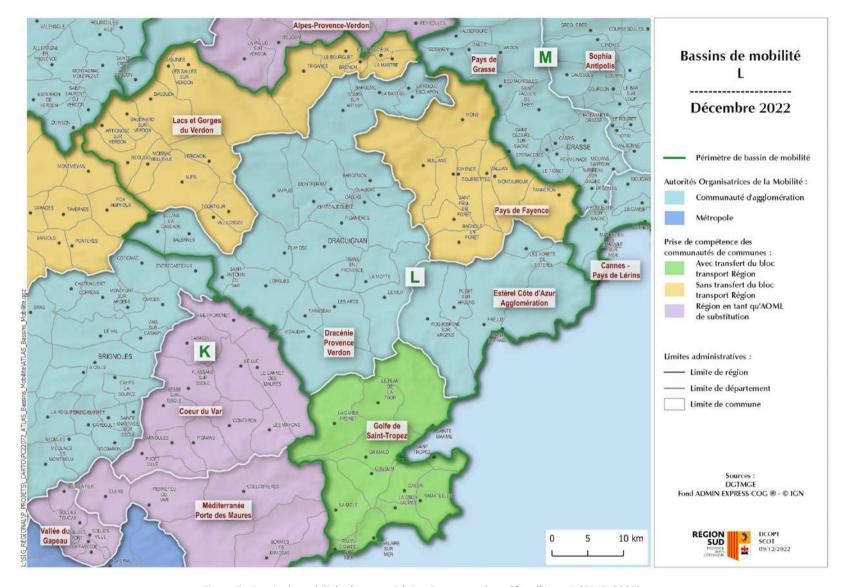


Figure 5: Bassin de mobilité L (source: Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, DGTME, 2023)



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 083-200004802-20250409-250409-47-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2025 Publication : 15/04/2025

Le bassin est traversé d'ouest en est par l'autoroute A8 qui relie Aix-Marseille et Toulon aux Alpes-Maritimes.

En raison des reliefs et de l'histoire, plusieurs territoires subissent un isolement plus ou moins marqué : le golfe de Saint-Tropez, le Pays de Fayence, les Préalpes de l'Artuby.

Le bassin est aussi traversé d'ouest en est par la ligne ferroviaire reliant Marseille à Nice. Toutefois, cette ligne ne dessert pas la sous-préfecture Draguignan.

Le bassin comprend un aérodrome à la Môle qui génère des flux de mobilité touristique.



083-200004802-20250409-250409-47-DE Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2025 Publication : 15/04/2025

# 1.2 Mobilité : extraits des documents de planification<sup>8</sup>

La mobilité est un élément clé du développement territorial et fait l'objet d'orientations stratégiques dans différents documents de planification, tels que les plans de mobilité mais aussi les plans climat-air-énergie territoriaux ou encore les schémas de cohérence territoriale.

Afin de consolider une compréhension d'ensemble de la mobilité à l'échelle du bassin, les orientations inscrites par chaque acteur dans ses documents de planification ont été synthétisées et rassemblées ci-après par thématiques, prescrites par le code des transports, et qui sont:

- 1. Les différentes formes de mobilité et l'intermodalité ;
- 2. Les pôles d'échanges multimodaux et les aires de mobilité;
- 3. Les modalités de gestion des situations dégradées ;
- 4. Le recensement et la diffusion des pratiques et des actions de mobilité ;
- 5. L'aide à la conception et à la mise en place d'infrastructures de transports ou de services de mobilité;
- 6. La décarbonation des mobilités (thématique non prescrite par le code des transports, ajoutée par la Région Provence-Alpes-Côte-D'Azur).

Pour décrire les orientations mobilité des territoires du bassin de mobilité ne disposant pas de documents de planification, une liste de leurs principales études et actions planifiées ou réalisées est dressée.

Les quatre territoires suivants sont couverts par une politique de mobilité définie dans quatre SCoT.

- SCoT Golfe de Saint-Tropez EPCI concerné :
  - o CC du Golfe de Saint-Tropez
- SCoT du Pays de Fayence EPCI concerné :
  - o CC du Pays de Fayence
- SCoT de la Dracénie EPCI concerné :
  - o Dracénie Provence Verdon Agglomération
- SCoT Estérel Côte d'Azur (en cours de révision) EPCI concerné :
  - o Estérel Côte d'Azur Agglomération

Les SCoT de la Dracénie et du Golfe de Saint-Tropez ont été rendus non exécutoires par décision préfectorale, en raison de sujets relatifs à la consommation d'espace ou au volet maritime. Ils ont toutefois été analysés afin de retranscrire les volontés politiques en matière de mobilité.

Le SCoT de la CC Lacs et Gorges du Verdon est en cours d'élaboration.







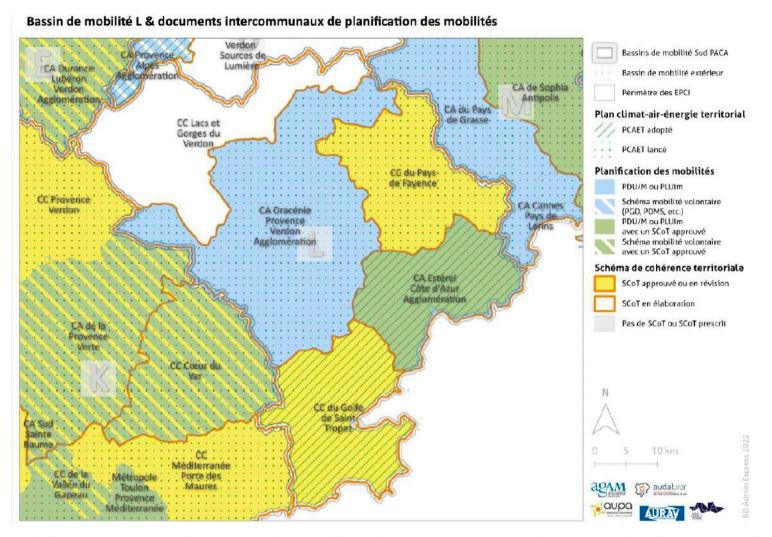


Figure 6 : Bassin de mobilité L (Source : Bassins de mobilité et politiques locales de mobilité – Synthèse Bassin L, 2022, Partenariat Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur Agences d'urbanisme)



Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2025 Publication : 15/04/2025

Les CA Estérel Côte d'Azur Agglomération et Dracénie Provence Verdon Agglomération ont élaboré des Plans de mobilité. Le Plan de Mobilité Simplifié de Dracénie Provence Verdon Agglomération est en cours de révision.

La CA Estérel Côte d'Azur Agglomération présente également un Plan climat-air-énergie territorial (PCAET) tout comme la CC du Golfe de Saint-Tropez. Les PCAET de la CC du Pays de Fayence et de Dracénie Provence Verdon Agglomération sont en cours d'élaboration.

À ce jour, seule la CC Lacs et Gorges du Verdon n'est concernée par aucun document opposable.<sup>9</sup>

Tableau 1 : Documents intercommunaux de planification des mobilités Bassin L (source : Bassins de mobilité et politiques locales de mobilité – Synthèse Bassin L)

EPCI	PDU/Plan de mobilité	PCAET	SCOT
CC du Golfe de Saint-Tropez	En cours	2020	2019
CC Lacs et Gorges du Verdon	En cours	-	En cours
CC du Pays de Fayence			2019
	-	En cours	(en cours de révision)
Dracénie Provence Verdon Agglomération	2008	En cours	
	En révision		2020
Estérel Côte d'Azur Agglomération	2016	2019	2017
			(en cours de révision)

Nota: pour Dracénie Provence Verdon, aucun document n'a été adopté par délibération en 2008, mais il existe une feuille de route administrative (non dument validée) et nommé « Plan Global de Déplacement »(PGD)

Estérel Côte d'Azur Agglomération s'est également dotée en décembre 2021 d'un Schéma Directeur Vélo pour la période 2021-2036.

Les périodes des différents documents de planification analysés sont :

SCoT de Golfe de Saint-Tropez : 2019 – 2030
SCoT du Pays de Fayence : 2016 – 2025
SCoT de la Dracénie : 2019 – 2030
SCoT Estérel Côte d'Azur : 2015 – 2035

PCAET Golfe de Saint-Tropez : 2018 – 2024
PDU Estérel Côte d'Azur : 2016 – 2025

<sup>9</sup> Bassins de mobilité et politiques locales de mobilité – Synthèse Bassin L



BASSIN L

083-200004802-20250409-250409-47-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2025 Publication : 15/04/2025

#### 1.2.1 Les différentes formes de mobilité et l'intermodalité

Il s'agit ici de lister les orientations et les actions présentes dans les documents de planification qui contribuent au développement ou sont en lien avec les différentes formes de mobilité et l'intermodalité. Cette thématique large comprend par exemple les transports en commun, les mobilités actives et partagées ainsi que les services permettant une chaine de déplacement fluide et aisée.

### 1.2.1.1 SCoT de Golfe de Saint-Tropez 10

- Actions en faveur des Transports interurbains :
  - o Objectif d'accès aux gares (les Arcs, Saint-Raphaël) et aux aéroports.
  - o Quatre liaisons principales, fréquence 30 à 60 minutes, 30 minutes toute la journée en saison, bénéficieront du site propre urbain :
    - Toulon/Hyères/Saint-Tropez par la Mole.
    - Toulon/Hyères/Saint-Tropez par le Rayol-Canadel.
    - Saint-Tropez/Sainte-Maxime/Fréjus/Saint-Raphaël.
    - Saint-Tropez/Sainte-Maxime/Les Arcs TGV.
  - o Aéroport du Golfe de Saint-Tropez circonscrit au volume actuel.
- Actions en faveur des TCU structurants :
  - o Développer une offre de TC attractive et adaptée aux résidents et à la saisonnalité.
  - o Prise de compétence mobilité / étude d'opportunité pour faire un plan de mobilité
  - o Deux liaisons structurantes à terme nord-sud et est-ouest, site propre entre Ste-Maxime nord et St-Tropez.
  - o Liaisons structurantes maritimes.



Réception par le préfet : 14/04/2025 Publication : 15/04/2025

#### Contrat Opérationnel de Mobilité BASSIN L

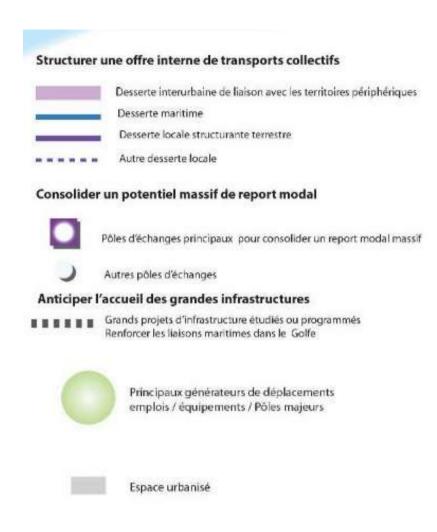




Figure 7 : Schéma de principe TC (source : SCoT de Golfe de Saint-Tropez)



Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2025 Publication : 15/04/2025

- Actions en faveur du vélo :
  - o Réalisation d'un schéma cyclable puis des aménagements décidés, aménagement de l'étoile cyclable du Golfe.
  - o Deux axes majeurs:
    - Cogolin / la Foux.
    - Cogolon / Grimaud / Port-Grimaux.
  - o Groupe de travail mobilité douce touristique.
- Actions en faveur de l'apaisement de l'espace public et des piétons :
  - Orientation d'aménagement et de programmation (OAP) modes actifs dans les PLUi dans les périmètres de centralité.
- Actions en faveur de la mobilité touristique :
  - o Améliorer l'organisation des mobilités sur le territoire, notamment pour améliorer l'accès à Saint-Tropez, aux plages et au secteur du fond du Golfe qui concentre les principaux pôles d'hébergements touristiques du territoire (campings, marinas, etc.).
  - o Organiser l'accueil des touristes et déployer de nouvelles mobilités depuis, et vers les services de lignes à grande vitesse actuels en gare des Arcs-Draguignan, Saint-Raphaël ou projetées depuis une gare sur l'est-Var, les aéroports internationaux, etc.
  - Augmenter la fréquence des transports en commun urbain en haute saison (liaisons structurantes, complémentaires et navettes communales de Saint-Tropez).
  - o En haute-saison, les liaisons maritimes seront développées à destination des plages de Sainte-Maxime et Ramatuelle, ainsi que Port-Cogolin.
- Actions sur la circulation automobile :
  - o Boulevards multimodaux : support d'urbanisation et partage modal, aménagement de site propre, limiter le transit local.
  - o Rues apaisées.



Réception par le préfet : 14/04/2025 Publication : 15/04/2025

#### Contrat Opérationnel de Mobilité BASSIN L

## 1.2.1.2 SCoT du Pays de Fayence 11

- Actions en faveur des Transports interurbains :
  - o Assurer la coordination des systèmes de transport en commun des territoires frontaliers pour une meilleure desserte du Pays de Fayence.
- Actions en faveur des TCU structurants :
  - o Établir, à terme, la création d'un Périmètre de Transport Urbain sur le territoire intercommunal.
- Actions en faveur du vélo :
  - o Faire de l'EuroVelo 8 la nouvelle colonne vertébrale du Pays de Fayence en matière de développement des itinéraires modes doux.
  - o Inciter à l'utilisation des modes doux par une sécurisation et un agrément des axes permettant un usage apaisé et agréable.
  - o Le réseau de mode doux converge vers « la ligne de force de la mobilité ». Les points d'interconnexion entre les deux réseaux sont aménagés pour l'intermodalité.
  - o Les documents d'urbanisme recensent et hiérarchisent les points d'échange et vérifient leur capacité d'aménagement (sas vélos et micromobilités, instauration d'un lieu d'attente...) et assurent leur parfaite prise en compte dans chaque projet urbain.
  - o La création du réseau d'écomobilités du Pays de Fayence à achever à l'échéance 2035, avec comme axes prioritaires :
    - 1/ l' EuroVelo 8.
    - 2/ la boucle autour du lac de Saint Cassien (V65).
  - o Le stationnement des modes actifs sur voirie et dans les ouvrages, et les inventaires de stationnement contenus dans les documents d'urbanisme sont tenus à jour à chaque procédure d'évolution (notamment sur les points d'interconnexion entre les réseaux structurants et aux abords des grands générateurs de déplacement).
  - o Chaque document d'urbanisme comporte une Orientation d'Aménagement et de Programmation Eco-Mobilités qui étudie les tracés potentiels, les points d'interconnexion avec la future EuroVelo 8, et les tronçons à réaliser pour desservir les parties de modes doux existantes ou raccordées aux centralités.
  - o La réalisation des pistes cyclables des contres allées le long de la RD 562.
- Actions en faveur de l'apaisement de l'espace public et des piétons :
  - o La pacification des axes routiers est recherchée dans l'ensemble des environnements résidentiels (zone 30, zones de rencontre, aires piétonnes permanentes ou saisonnières). Les documents d'urbanisme identifient les secteurs de partage de voirie renforcée et le SCoT en évalue régulièrement l'avancement.



083-200004802-20250409-250409-47-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2025 Publication : 15/04/2025

### Contrat Opérationnel de Mobilité BASSIN L

- Actions sur la circulation automobile :
  - o Limiter les phénomènes de congestion sur le réseau routier par la diversification des modes de déplacements et la réduction du besoin en déplacement.



Réception par le préfet : 14/04/2025 Publication : 15/04/2025

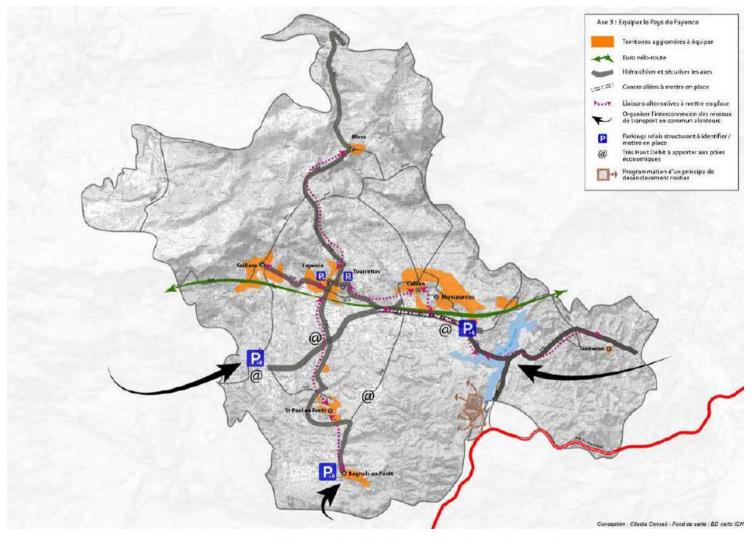


Figure 8 : Plan Global enjeux de mobilité (source : SCoT du Pays de Fayence)



Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2025 Publication : 15/04/2025

#### 1.2.1.3 SCoT de la Dracénie 12

#### Actions en faveur des TCU structurants :

o Établir un réseau de transports collectifs hiérarchisé, organisé à partir de l'axe Draguignan centre - Arc Sud où est préservée la possibilité de la mise en place d'une desserte en transports collectifs aux performances de bon niveau en termes de fréquence, rapidité, amplitude de service et confort : BHNS, tramway, train, etc.

#### Actions en faveur du vélo :

- o Deux axes en particulier : l'Eurovéloroute traversant la Dracénie, d'ouest en est, et le segment « Vigne à Vélo » orienté nord-sud.
- o Promouvoir les itinéraires directs vers les centres des communes, les équipements collectifs, les centres d'échange entre modes de transports et les arrêts des réseaux de transports publics.
- o Tout aménagement ou requalification de voirie s'accompagne, pour autant que les capacités de la voie et les fonctions qu'elle assure le permettent, de la réalisation concomitante d'un équipement de piste cyclable.

#### Nota:

Le Plan de Mobilité Simplifié (PDMS) de la Dracénie est en cours d'élaboration (projet d'adoption du PDMS en février 2025). Celui-ci identifie les actions à mener pour promouvoir les autres mobilités.

En ce sens, il est découpé en 5 axes et 11 orientations avec des actions associées. De plus, le territoire est doté d'un schéma cyclable depuis décembre 2021 décliné en 3 axes : développer les aménagements cyclables, créer des services aux cyclistes, communiquer/promouvoir le vélo.



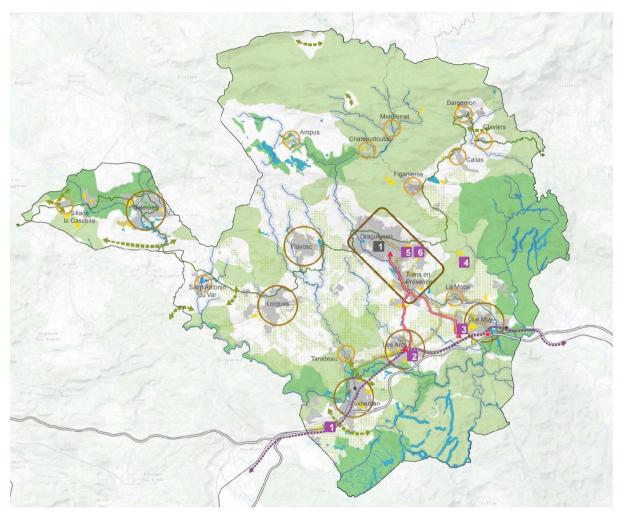


Figure 9 : Plan Global enjeux de mobilité (source : SCoT de la Dracénie)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 083-200004802-20250409-250409-47-DE Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2025 Publication : 15/04/2025





Réception par le préfet : 14/04/2025 Publication : 15/04/2025

#### Contrat Opérationnel de Mobilité BASSIN L

#### 1.2.1.4 SCoT Estérel Côte d'Azur 13

#### Extrait du SCOT validé en 2017 dont la révision est en cours :

- Actions en faveur des Transports interurbains :
  - o Réouverture des gares de Puget et Roquebrune.
- Actions en faveur du vélo :
  - o Création d'un réseau d'écomobilité.
- Actions en faveur de l'apaisement de l'espace public et des piétons :
  - o Questionnement de la place prise par le stationnement aux dépends des modes actifs.
  - o Pacification des axes routiers dans les environnements résidentiels.
- Actions en faveur de la mobilité touristique :
  - o Développer les transports en commun et des modes doux pour inciter la clientèle à découvrir le territoire autrement qu'en voiture (fréquentation des pistes cyclables, découverte des sites prestigieux, etc..).
  - o Accueillir des navires de croisière dans la baie.
  - o Maintenir une très bonne accessibilité ferroviaire, routière, de liaison entre les aéroports pour le développement du tourisme d'affaire.



Réception par le préfet : 14/04/2025 Publication : 15/04/2025

## 1.2.1.5 PCAET Golfe de Saint-Tropez 14

- Actions en faveur des TCU structurants :
  - o Développer une offre de TC attractive et adaptée aux résidents et à la saisonnalité.
  - o Prise de compétence mobilité / étude d'opportunité pour faire un plan de mobilité.
  - o Deux liaisons structurantes à terme, site propre entre Ste-Maxime nord et St-Tropez.
  - o Adaptation / amélioration des liaisons maritimes.
- Actions en faveur du vélo :
  - o Réalisation d'un schéma cyclable puis des aménagements décidés.
  - o Groupe de travail mobilité douce touristique.
- Actions en faveur de la mobilité touristique :
  - o Construire une offre de transports en commun attractive pour les déplacements internes au Golf et adaptée à la saisonnalité :
    - Pour les deux lignes structurantes à terre : augmenter la fréquence en haute-saison, aménagement en site propre (TCSP) entre Ste-Maxime nord et Saint-Tropez sur le pourtour du Golfe, réflexion pour le développement de navettes maritimes électriques.
    - Pour les liaisons structurantes en mer : Adaptation / amélioration des liaisons maritimes à destination des plages de Ste-Maxime, Ramatuelle et Port-Cogolin.



Publication: 15/04/2025

Réception par le préfet : 14/04/2025

#### 1.2.1.6 PDU Estérel Côte d'Azur 15

#### Extrait du PDU validé en 2016 :

- Actions en faveur des Transports interurbains :
  - o Réouverture des gares de Puget et Roquebrune, étudier autres implantations que les gares historiques.
  - o Conforter les lignes Varlib (ZOU) :
    - Maintien de bonnes conditions d'accès en gare routière de Fréjus et St
    - Mutualisation d'arrêts intermédiaires avec le réseau Agglobus.
    - Possibilité de bénéficier des aménagements de voirie en faveur des bus.
    - Actions de communication et des supports d'information partagés avec Agglobus.
  - o Accords tarifaires:
    - Création d'abonnements combinés.
    - Libre accès des abonnés urbains à certaines lignes Varlib (ZOU) et aux TER dans l'Agglomération.
- Actions en faveur des TCU structurants :
  - o Limitation du nombre de lignes sur un corridor principal, doublement de l'offre à 27 A/R j.
  - o Réalisation d'aménagements des points durs en faveur des bus sur les troncs communs : av. de Lattre (Fréjus), RD559, RDN7 après requalification.
  - o Aménagement de parcs relais.



Réception par le préfet : 14/04/2025 Publication : 15/04/2025

### Contrat Opérationnel de Mobilité BASSIN L

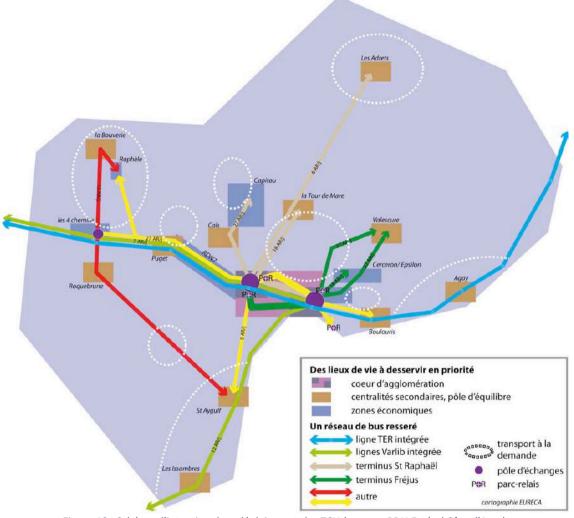


Figure 10 : Schéma d'intention de redéploiement des TCU (source : PDU Estérel Côte d'Azur)

• Actions en faveur du vélo :



Réception par le préfet : 14/04/2025 Publication : 15/04/2025

o Description des orientations pour un schéma cyclable et une carte illustrative, environ 40 km + 5 km pour la desserte de générateurs

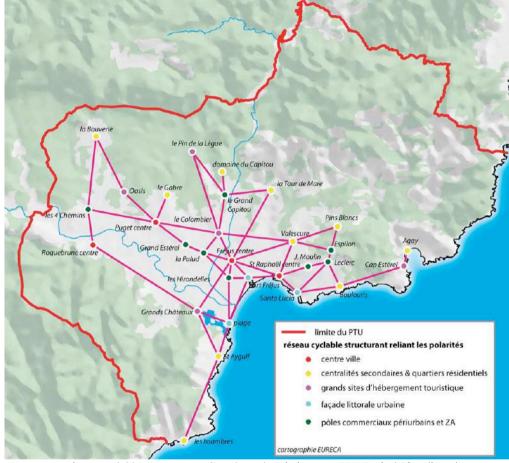


Figure 11 : Réseau cyclable structurant reliant les polarités (source : PDU Estérel Côte d'Azur)



Réception par le préfet : 14/04/2025 Publication : 15/04/2025

- Actions en faveur de l'apaisement de l'espace public et des piétons :
  - o Identification de secteurs propices aux zones 30 (ou autre) ; à préciser et réaliser par les communes (nombre et détail précisé par commune).
  - o Réduire le stationnement sur voirie, restitution dans des parkings non recommandée ; suppression d'offre sur voirie si création de parkings.
  - o Extension du stationnement réglementé.
- Actions en faveur de la mobilité touristique :
  - o +37% de fréquentation l'été.
  - o Une offre TC spécifique à la période estivale : renforcer la desserte des lieux d'hébergement et touristiques.
  - o Intermodalité TC-vélo.
  - o Expérimenter minibus électrique de bord de mer.
  - o Expérimenter zones piétonnes estivales.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 083-200004802-20250409-250409-47-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2025 Publication : 15/04/2025

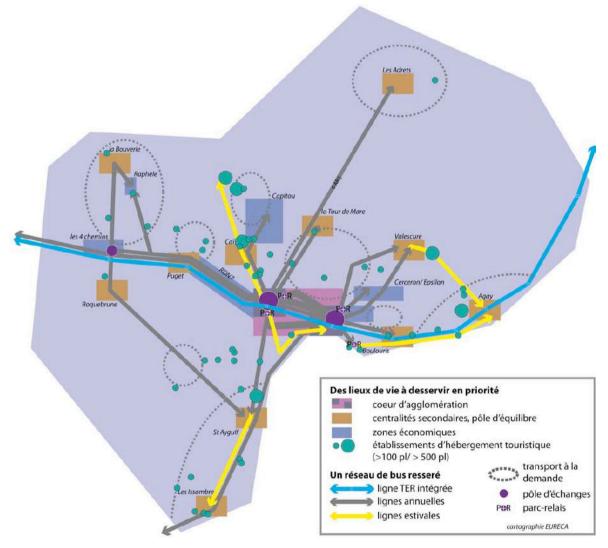


Figure 12 : Schéma d'intention de renfort estival des TC (source : PDU Estérel Côte d'Azur)



083-200004802-20250409-250409-47-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2025 Publication : 15/04/2025

#### Contrat Opérationnel de Mobilité BASSIN L

- Actions sur la circulation automobile :
  - o Voie de délestage de la RDn7.
  - o Transformation RDn7 en boulevard urbain, possibilité de site propre bus.
  - o Étude gratuité autoroute A8.

#### 1.2.1.7 Département du Var

· Plan vélo Var

Le Département du Var a adopté en 2023 un plan vélo de 46 actions couvrant :

- Le développement des infrastructures
- Le développement du tourisme cyclable, facteur de décarbonation du secteur touristique,
- Le développement de la mobilité cyclable des collégiens,
- L'exploitation des données au service de la mobilité cyclable,
- La mobilité cyclable solidaire.

Ce plan a vocation à être déployé progressivement au cours de la mandature jusqu'en 2027.



**BASSIN L** 

083-200004802-20250409-250409-47-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2025 Publication : 15/04/2025

## 1.2.2 Pôle d'échanges Multimodaux et accès à ses pôles

Il s'agit ici de lister les orientations et les actions inscrites dans les documents de planification qui concourent à la création, l'aménagement et au fonctionnement des pôles d'échanges multimodaux et des aires de mobilité, notamment en milieu rural, ainsi qu'aux périphériques et système de transport vers et à partir de ces pôles ou aires.

### 1.2.2.1 SCoT de Golfe de Saint-Tropez 16

- Actions en faveur des pôles d'échanges et gares :
  - o PEM structurants : Entrée Nord de Sainte-Maxime, Saint-Pons, La Foux.
  - o PEM terre/mer de centre-ville : Embarcadères de Sainte-Maxime et Saint-Tropez.
  - o PEM complémentaire : Cogolin, Grimaud, Cavalaire-sur-mer.
- Actions en faveur de la coordination urbanisme-transport :
  - o Normes minimales de stationnement vélo.
  - o Perméabilité piétonne dans les opérations nouvelles, en particulier près des axes TC ; diagnostic perméabilité dans les PLU.

Réception par le préfet : 14/04/2025 Publication : 15/04/2025

## 1.2.2.2 SCoT du Pays de Fayence 17

- Actions en faveur des pôles d'échanges et gares :
  - o Sont désignés comme point d'intermobilité (dont le covoiturage) avec l'axe central de la mobilité du Pays de Fayence :
    - La Colle Noire à Montauroux avec la constitution d'un parc multimodal.
    - Quartier de la gare à Fayence.
    - Les 4 chemins à Fayence.
    - Les Terrassonnes à Tourrettes (dont le parking relais doit s'implanter au plus près de la voie de desserte sans impact sur l'espace agricole adjacent).
- Actions en faveur de la coordination urbanisme-transport :
  - o Corréler l'intensification urbaine aux capacités des réseaux existants ou programmés.
  - o Prévoir les réseaux nécessaires à toute ouverture à l'urbanisation quelle qu'elle soit.
  - o Promouvoir une mutualisation des réseaux et une optimisation de l'usage par des formes urbaines plus compactes.
  - o S'assurer de la suffisance des équipements viaires, modes doux y compris, avant tout projet d'urbanisation (ouverture ou intensification).



Réception par le préfet : 14/04/2025 Publication : 15/04/2025

#### Contrat Opérationnel de Mobilité BASSIN L

### 1.2.2.3 SCoT de la Dracénie 18

- Actions en faveur des pôles d'échanges et gares :
  - o Le principe d'une gare dite de Var-est concomitamment à la réalisation de la ligne nouvelle Provence-Côte d'Azur (la LNPCA).
- Actions en faveur de la coordination urbanisme-transport :
  - o Priorité de développement urbain aux localisations préalablement ou concomitamment desservies par un service de TC. En particulier la desserte de la future ZAE de l'Arc Sud.



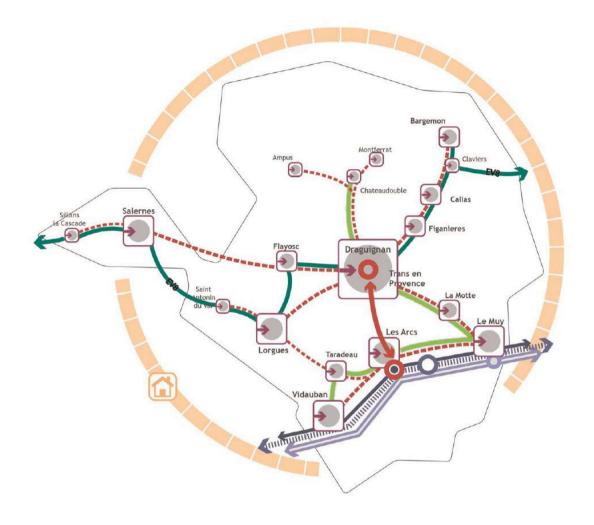




Figure 13: Ambition urbaine et sociale (source: SCoT Dracénie Provence Verdon agglomération) -



Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2025 Publication : 15/04/2025

### 1.2.2.4 SCoT Estérel Côte d'Azur 19

- Actions en faveur des pôles d'échanges et gares :
  - o Nouvelles Gares : cf. actions en faveur des TC interurbains
  - o Hiérarchisation des PEM:
    - Niveau 1 « parcs portes d'agglomération.
    - Niveau 2 « parcs relais de proximité ».
- Actions en faveur de la coordination urbanisme-transport :
  - o Le SCOT permet la limitation volontaire du nombre maximum de places de stationnement dans les PLU. La création d'ouvrages ne doit pas conduire à une augmentation globale du stationnement (appel d'air).



Réception par le préfet : 14/04/2025 Publication : 15/04/2025

### Contrat Opérationnel de Mobilité BASSIN L

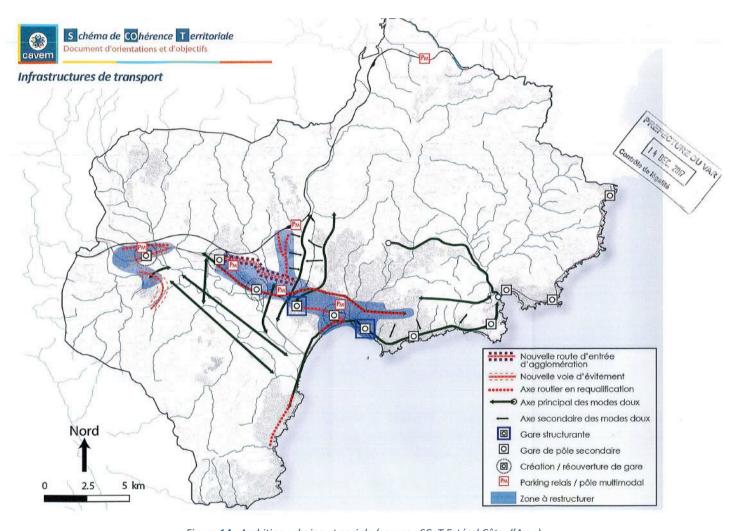


Figure 14 : Ambition urbaine et sociale (source : SCoT Estérel Côte d'Azur)



083-200004802-20250409-250409-47-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2025 Publication : 15/04/2025

### Contrat Opérationnel de Mobilité BASSIN L

# 1.2.2.5 PCAET Golfe de Saint-Tropez 20

- Actions en faveur des pôles d'échanges et gares :
  - o Aménager des pôles d'échanges et aires de covoiturage (pas de localisation).

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2025 Publication : 15/04/2025

### 1.2.2.6 PDU Estérel Côte d'Azur <sup>21</sup>

- Actions en faveur des pôles d'échanges et gares :
  - o Hiérarchisation des gares en quatre niveaux, description de l'intermodalité :
    - Gare d'agglomération (St Raphael) : accès maximal en bus/car, modes actifs et voiture.
    - Gare urbaine (Fréjus, Puget, Boulouris): accès maximal en modes actifs, optimal en TC.
    - Gare Relais (Agay, Roquebrune): bassin chalandise élargi, bonne condition d'accès en voiture et bus.
    - Gare d'appoint (Le Dramont, Anthéor, le Trayas), accès principalement en voiture.
  - o Création de parcs-relais ouest Fréjus 200places, nord Fréjus, Nord St-Raphaël 100 places + Santa-Lucia l'été.
- Actions en faveur de la coordination urbanisme-transport :
  - o Le PDU prescrit la prise en compte des transports collectifs dans tout projet d'urbanisation nouvelle ou de renouvellement urbain à travers les caractéristiques de la trame viaire et la possibilité d'implanter des arrêts.





Publication: 15/04/2025

Réception par le préfet : 14/04/2025

#### Contrat Opérationnel de Mobilité BASSIN L

## 1.2.3 Modalités de gestion des situations dégradées

Le territoire est soumis à différents risques allant des accidents aux catastrophes naturelles ou humaines (incendies, inondations, ...) en passant par des situations pouvant avoir des incidences fortes sur la circulation routière (accidents, blocage(s) routier(s)...) ou des transports publics (grève, pénuries de carburant...). Ainsi, au vu de l'importance revêtue par les déplacements tous modes et à la responsabilité particulière des autorités organisatrices de la mobilité, il est nécessaire de coordonner les décisions et de partager les informations pour éviter les risques et faciliter l'information des habitants et visiteurs.

Cette thématique est peu ou non traitée par les documents intercommunaux de planification locale, la gestion des situations les plus impactantes revient aux Préfectures de département.

Conformément au Code de la sécurité intérieure, articles L731-3 à L731-5, les intercommunalités et les communes exposées à au moins un risque majeur doivent élaborer un plan communal ou intercommunal de sauvegarde. De plus, une commune exposée à au moins un risque majeur, doit (article L. 125-2 du code de l'environnement) en informer ses administrés en élaborant et mettant à leur disposition un document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM). Cet outil d'information préventive vise à préparer la population à bien réagir en cas de crise.

La prise en compte dans ces documents de la dimension transport public serait un atout.

- Sur le territoire d'Estérel Côte d'Azur Agglomération, la gestion de crises est traitée depuis 2023 dans le cadre du Plan Intercommunal de Sauvegarde. En complément du Plan de Transports Adapté prévu dans la convention de Délégation de Service Public, ce dispositif peut permettre de réduire le service public de transport en faveur de situations d'urgences telle que l'évacuation de personnes.
- La CC Pays de Fayence est en cours de rédaction de son PICS.
- Sur DPVA, les communes concernées par l'obligation d'élaborer un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) disposent de ce Plan . A cela s'ajoute le Plan Intercommunal de Sauvegarde (PICS) de la Dracénie, actuellement en cours de modification afin de répondre aux exigences de la loi Matras.
- Exploitation des routes départementales
  - Le Département du Var est gestionnaire de plus de 3 000 km de routes départementales et voies dédiées aux déplacements doux.
  - Il dispose d'une organisation de veille permanente 24h/24 et 7j/7 pour intervenir sur des événements imprévus qui pourraient nuire à la sécurité et à l'écoulement normal du trafic (accident de la route, chaussée encombrée, fluide sur chaussée, éboulement, feu de forêt, inondation, neige, etc). Cette organisation collecte les informations du terrain et assure une diffusion aux médias et partenaires extérieurs sur les conditions de circulation sur le réseau routier départemental.

En cas d'événement d'une ampleur importante, une liaison directe est assurée avec la cellule de crise de la préfecture.

Lorsque les événements sont prévisibles, notamment grâce à une veille météorologique, les moyens d'intervention mobilisables sont renforcés en fonction de l'intensité du phénomène annoncé, afin d'agir en préventif et en curatif



Réception par le préfet : 14/04/2025 Publication: 15/04/2025

## 1.2.4 Recensement et diffusion des pratiques de mobilités

Les seules infrastructures et services de mobilités ne permettant pas le report modal, ce chapitre liste les orientations et les actions qui contribuent au recensement, aux diagnostics et à la diffusion, communication des pratiques de mobilité ainsi que les dispositifs mis en œuvre en particulier pour améliorer la cohésion sociale et territoriale.

- Points de comptage sur l'eurovélo 8 et le parcours cyclable du littoral
- Dans le cadre du plan vélo Var, le Département du Var met en œuvre des actions de communication en faveur de la mobilité cyclable, pour les trajets du quotidien comme pour le tourisme.
- Plan de déplacement mobilité employeur du conseil départemental du Var Mise en œuvre de 25 actions sur la période 2023 - 2025.
  - Transport scolaire des collégiens du Var inscrits dans le public

A la rentrée scolaire 2022, 3 404 élèves (sur 13 511 élèves scolarisés) utilisaient un service de transport scolaire dans le bassin L.

Estérel Côte d'Azur Agglomération a mis en place en 2023 l'opération « J'active ma mobilité » qui permet aux administrés de coconstruire la politique mobilité du territoire. Un sondage permanent en ligne offre la possibilité d'exprimer ses habitudes de déplacements, ses contraintes et ses attentes. Cet outil permet également aux employeurs du territoire de bénéficier d'un accompagnement gratuit dans l'élaboration de leur Plan de mobilité employeur. A ce titre, Estérel Côte d'Azur Agglomération réalise actuellement son Plan de mobilité employeur.

Dracénie Provence Verdon agglomération (DPVa) a réalisé en partenariat avec le Département des Alpes-Maritimes et Pays de Fayence une Enquête Ménage Certifiée CEREMA en 2022-23 dont les résultats ont été communiqués à l'été 2024. En complément de ce volet connaissance, DPVa mène des actions de promotion et de communication : du vélo via la semaine de la mobilité et Mai à vélo (balade à vélo) et des transports en commun avec des périodes de gratuité (rentrée des transports publics).



Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2025 Publication : 15/04/2025

### 1.2.5 Aide à la mise en place d'infrastructures et de services de mobilités

Les documents de planification n'intègrent pas les données concernant la mise en place des projets. Mais de nombreuses aides existent permettant un accompagnement technique ou financier des porteurs de projets, on peut notamment citer le CEREMA, l'État, les Départements et la Région. L'ensemble des aides est répertorié sur le site aides et territoires : <a href="https://aides-territoires.beta.gouv.fr">https://aides-territoires.beta.gouv.fr</a>.

Le Département du Var soutient les projets des communes qui contribuent à l'aménagement des itinéraires cyclables EV8 et V65.

Par ailleurs, dans le cadre du plan vélo Var, le Département du Var participe au développement d'un jumeau numérique des aménagements cyclables.

Dracénie Provence Verdon agglomération a une réflexion sur la mise en place d'une nouvelle prime vélo pour ses habitants.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 083-200004802-20250409-250409-47-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2025 Publication : 15/04/2025

#### 1.2.6 Décarbonation

Axe fort de la politique régionale, la décarbonation des modes de déplacement et des flottes de véhicules professionnels et privés est nécessaire et complémentaire aux orientations cidessus visant au report modal notamment. Les documents de planification ont pris en compte cette transition et intègrent également des actions qui contribuent à la décarbonation des mobilités à travers le verdissement des sources d'énergies mais aussi la mobilité partagée ou encore la démobilité.

### 1.2.6.1 SCoT de Golfe de Saint-Tropez 22

- Actions en faveur de la mobilité partagée :
  - o Élaboration d'un schéma communautaire de la mobilité électrique, objectifs :
    - Déploiement de bornes sur les pôles urbaines, les pôles d'échanges et les sites touristiques majeurs.
    - Incitation des hébergeurs touristiques.
    - Coordination et interopérabilité public/privé.

083-200004802-20250409-250409-47-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2025 Publication : 15/04/2025

### Contrat Opérationnel de Mobilité BASSIN L

# 1.2.6.2 SCoT du Pays de Fayence <sup>23</sup>

- Actions en faveur de la mobilité partagée :
  - o Anticiper et apporter les mobilités de demain comme l'auto-partage, le covoiturage, les véhicules électriques et, à plus long terme, autonomes en offrant l'écosystème nécessaire à leur éclosion (stations de recharges, structures sécurisées de stationnement, aides financières...).





Réception par le préfet : 14/04/2025 Publication : 15/04/2025

#### Contrat Opérationnel de Mobilité BASSIN L

#### 1.2.6.3 SCoT de la Dracénie 24

- Actions en faveur de la mobilité partagée :
  - o Renforcement de la plateforme de l'échangeur du Muy.

En Dracénie, la compétence IRVE n'est pas intercommunale, elle est partagée entre les communes et TE83 (Territoire d'énergie 83 - Ex Symielec Var). Certaines communes ont conservé cette compétence, d'autres l'ont délégué à TE83. A ce titre, TE 83 a élaboré un Schéma Directeur des Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques (SDIRVE).

### 1.2.6.4 PCAET Golfe de Saint-Tropez <sup>25</sup>

- Actions en faveur de la mobilité propre et décarbonée :
  - o Élaboration d'un schéma communautaire de la mobilité électrique, objectifs :
    - Déploiement de bornes sur les pôles urbaines, les pôles d'échanges et les sites touristiques majeurs.
    - Incitation des hébergeurs touristiques.
    - Coordination et interopérabilité public/privé.





**BASSIN L** 

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2025 Publication : 15/04/2025

## 1.2.6.5 PDU Estérel Côte d'Azur <sup>26</sup>

- Actions en faveur de la mobilité partagée :
  - o Covoiturage : actions de communication, aménagement d'aires de covoiturage.

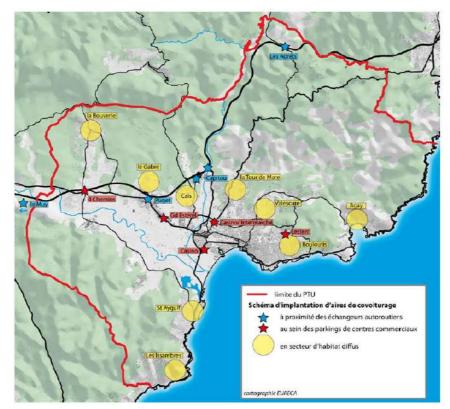


Figure 15 : Schéma d'implantation d'aires de covoiturage (source : PDU Estérel Côte d'Azur)

- Actions en faveur de la mobilité propre et décarbonée :
  - o 100 à 150 bornes Infrastructures de Recharge de Véhicule Électrique (IRVE) en cœur d'agglomération.

#### 1.2.6.6. Conseil départemental du Var

Plan vélo Var : 46 actions à déployer sur la période 2023-2027, visant à augmenter l'usage du vélo dans les mobilités du quotidien et les mobilités touristiques.

Plan de déplacement et de mobilité employeur du conseil départemental :

Une enquête de mobilité a été réalisée en avril 2024 auprès des 5000 agents de la collectivité, afin de connaître leurs pratiques de déplacements domicile-travail. Le taux de réponse s'élève à 20%. Les résultats sont en cours d'analyse, et aideront à définir les actions de la collectivité.



Réception par le préfet : 14/04/2025 Publication : 15/04/2025

# 1.3 Analyse socio-économique

Un panorama démographique et notamment de la répartition de la population au regard de l'existence de pôles économiques générateurs de flux permet de mieux comprendre les composantes des déplacements de la population et le trafic de transit à l'échelle du bassin de mobilité.

Le bassin de mobilité L compte une population de 321 319 habitants. La densité de population est de 122 hab./Km² sur le bassin de mobilité.

Tableau 2 : Population du Bassin I par EPCI en 2020 (source : INSEE)

EPCI	Population 2020	Nombre d'emplois 2020	Actifs ayant un emploi résidant dans la zone 2020
CC du Golfe de Saint-Tropez	57 844	25 456	22 889
CC Lacs et Gorges du Verdon	9 144	2 290	3 035
CC du Pays de Fayence	28 550	6 598	11 473
Dracénie Provence Verdon Agglomération	108 951	36 388	40 713
Estérel Côte d'Azur Agglomération	116 830	40 516	41 290 <sup>27</sup>
TOTAL BASSIN L	254 331	83 502	93 476

La répartition de la population sur le bassin de mobilité L est présentée figure suivante.



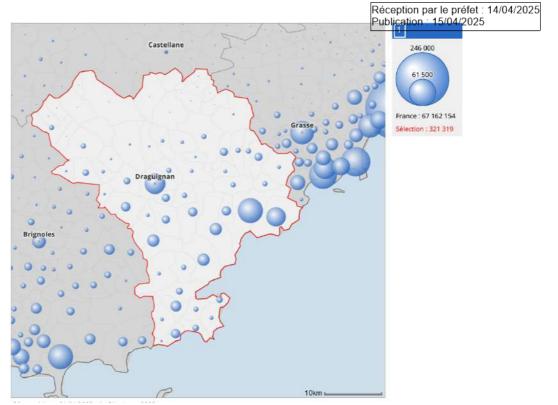


Figure 16 : Population municipale 2020 (source : Insee, Recensement de la population (RP))

# Le bassin de mobilité L comprend plus de 83 502 emplois.

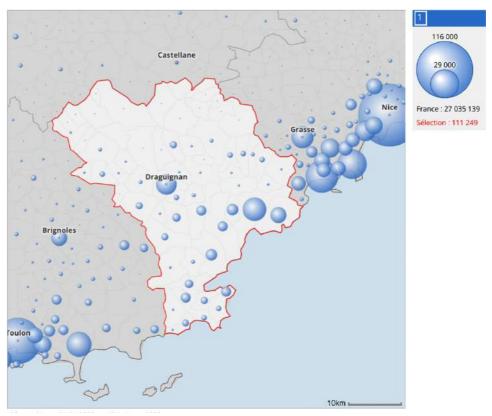


Figure 17: Nombre d'emplois au lieu de travail 2020 (source : Insee, Recensement de la population (RP)



Réception par le préfet : 14/04/2025

#### Publication : 15/04/2025

#### 1.4 Volumétrie des déplacements et répartition modale

Les principaux flux de déplacements observés à l'échelle du bassin de mobilité, qu'ils soient internes, traversants, pénétrants ou sortant au bassin de mobilité sont décrits ci-dessous Ces flux prennent en compte les déplacements tous motifs en jour ouvrés de base (JOB). Les données présentées ci-dessous permettent de consolider un état des lieux des déplacements. Ces déplacements sont décrits quantitativement mais également en fonction des modalités de transport.

#### 1.4.1 Volumétrie des déplacements

#### 1.4.1.1 Flux du bassin L

Les flux internes du secteur représentent près des 2/3 des déplacement.

Tableau 3 : Synthèse flux jour Ouvré de Base - 2017 (JOB) bassin L (source : Systra - Étude des flux de déplacements)

Type de flux	Part du flux	Valeur
Interne au bassin au bassin L	63 %	634 300
Avec les EPCI extérieurs au secteur	37 %	374 00
TOTAL	100%	1 008 300

## 1.4.1.2 Déplacements internes au bassin L

Le détail des flux internes est présenté dans le tableau suivant.

Tableau 4 : Détail Déplacements Internes - 2017 (source : Systra - Étude des flux de déplacements)

	Type de flux	Valeur	Part de flux	Total flux Intra EPCI
	CC du Golfe de Saint-Tropez	89 500	21%	
	CC Lacs et Gorges du Verdon	8 300	2%	
Intra-	CC du Pays de Fayence	28 200	7%	100%
EPCI	CA Dracénie Provence Verdon Agglomération	150 400	35%	10070
	CA Estérel Côte d'Azur Agglomération	147 500	35%	
	TOTAL Intra-EPCI	423 900	67%	
Inter- EPCI	I TOTAL Inter-FPCI		33%	
	<b>TOTAL déplacements internes</b>	634 300	100%	

67% des flux internes au bassin L sont des flux intra-EPCI.

Nota: Pour Dracénie Provence Verdon agglomération suite à l'EMC2 de 2024:

88% des déplacements en Dracénie sont internes à la Dracénie



Contrat Opérationnel de Mobilité BASSIN L

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2025 Publication : 15/04/2025

Parts modales: 52% conducteurs, 10% passagers, 2% transports en commun, 2% cars interurbains, 0.5% train, 1% deux roues motorisées, 1.8% vélo, 30% marche, 1% autres modes.

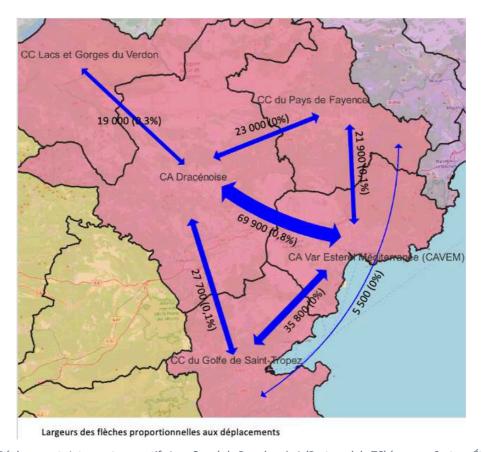


Figure 18 : Déplacements Internes tous motifs Jour Ouvré de Base bassin L (Part modale TC) (source : Systra - Étude des flux de déplacements)



Réception par le préfet : 14/04/2025 Publication : 15/04/2025

## 1.4.1.3 Déplacements avec EPCI extérieurs au bassin

Plus de la moitié des déplacements avec les EPCI extérieurs au bassin L sont répartis entre quatre EPCI, la CA de la Provence Verte, la Métropole d'AMP, CA Cannes Pays de Lérins et CC Cœur du Var.

Tableau 5 : Déplacements d'échanges avec des EPCI extérieurs au bassin L - 2017 (source : Systra - Étude des flux de déplacements)

EPCI	Valeur	Part de flux
CA Alpes-Provence-Verdon « Sources de lumière »	7 200	2%
CA Provence-Alpes-Agglomération	8 000	2%
CA Durance-Lubéron-Verdon Agglomération	7 900	2%
Métropole d'AMP	14 600	4%
CC Provence Verdon	21 100	6%
CA de la Provence Verte	53 000	14%
Métropole Toulon-Provence-Méditerranée	53 200	14%
CA Sud Sainte Baume	5 000	1%
CC Cœur du Var	44 200	12%
Métropole Nice Côte d'Azur	30 600	8%
CC Méditerranée Porte des Maures	26 700	7%
CA de Sophia Antipolis	15 400	4%
CA Cannes Pays de Lérins	47 600	13%
CA du Pays de Grasse	22 600	6%
Autres EPCI (flux < 5 000)	16 900	5%
TOTAL	374 000	100%



Figure 19 : Déplacements d'échanges avec des EPCI extérieurs au bassin L tous motifs Jour Ouvré de Base (Part modale TC) (source : Systra - Étude des flux de déplacements)



Réception par le préfet : 14/04/2025 Publication : 15/04/2025

#### 1.4.2 Parts modales chez les actifs résidents



Le tableau suivant présente la part modale chez les actifs occupés de 15 ans ou plus.

L'usage de la voiture pour aller travailler reste le mode principal de déplacement sur le bassin L. L'usage des transports en communs représente environ 2% de la part modale.

L'usage du vélo présente la part modale la plus faible avec 1,2% en moyenne sur le bassin de mobilité L.

Tableau 6 : Parts des actifs occupés de 15 ans ou plus utilisant pour travailler en 2020 (source : Insee - Statistiques locales)

EPCI	Voiture	Transports en commun	Vélo	Autre
CC du Golfe de Saint-Tropez	75,2	1,5	1,6	21,7
CC Lacs et Gorges du Verdon	76,8	1,4	0,9	20,9
CC du Pays de Fayence	88,3	1,3	0,5	9,9
Dracénie Provence Verdon Agglomération	81,8	2,8	1,7	13,7
Estérel Côte d'Azur Agglomération	82,8	2,8	1,3	13,1

À noter : les chiffres indiqués dans le tableau ne présentent que les déplacements Domicile-Travail.

Les figures suivantes présentent la part modale par EPCI pour l'ensemble du bassin de mobilité L.

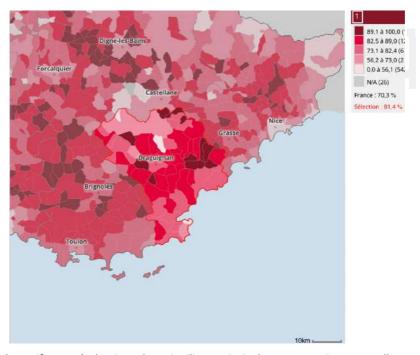


Figure 20 : Part des actifs occupés de 15 ou plus qui utilisent principalement une voiture pour aller travailler (%) 2020 (source : Insee, Recensement de la population (RP))



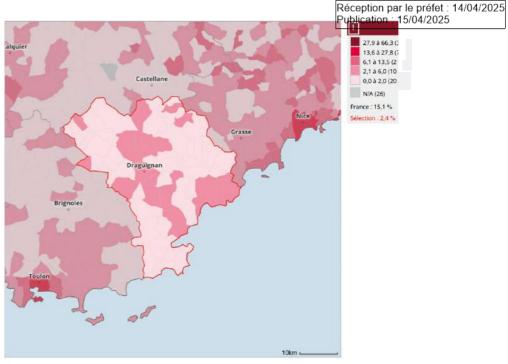


Figure 21 : Part des actifs occupés de 15 ou plus qui utilisent principalement les transports en commun pour aller travailler (%) 2020 (source : Insee, Recensement de la population (RP))<sup>28</sup>

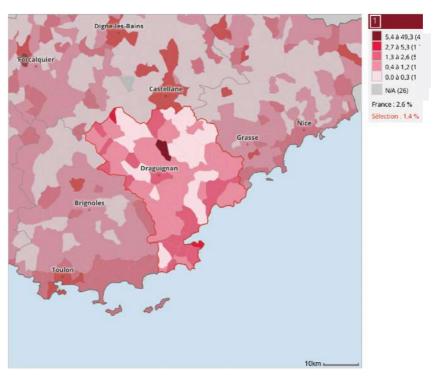


Figure 22 : Part des actifs occupés de 15 ou plus qui utilisent principalement un vélo (y compris à assistance électrique) pour aller travailler (%) 2020 (source : Insee, Recensement de la population (RP))

#### 1.5 Infrastructures de mobilités existantes





083-200004802-20250409-250409-47-DE Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2025

Publication: 15/04/2025

Afin d'avoir une vision globale, la cartographie ci-dessous présente les principales infrastructures et les principaux services de mobilité à l'échelle du bassin de mobilité. Sont également présentés dans un tableau les abris vélos sécurisés en gare avec mention de leurs capacités.

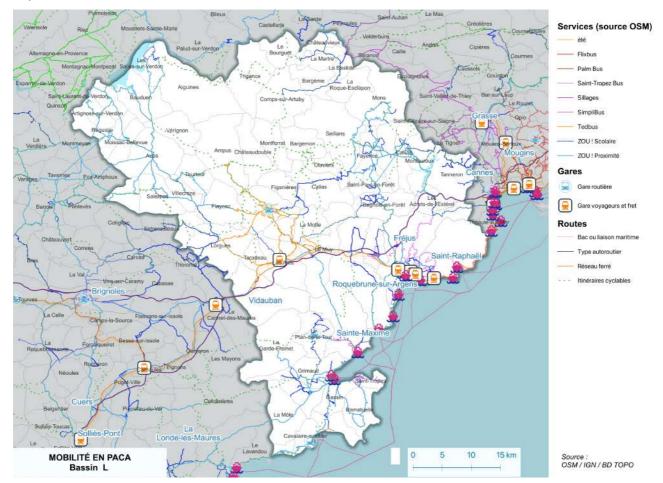


Figure 23 : Infrastructures et services de mobilité existants sur le bassin L (sources : Open Street Map, IHO World Seas, IGN (BD Alti, BD Topo; BD Topage et Admin Express))

Cette carte pourra être mise à jour durant la vie du COM (ex partage des données SIG).

Les itinéraires cyclables proviennent d'OSM et sont incomplets ou de source inconnue. La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur a lancé un travail de « nettoyage » les données OSM en association avec les acteurs de la mobilité.



Contrat Opérationnel de Mobilité BASSIN L

Accusé certifié exécutoire

accuse certifie executoffe

Réception par le préfet : 14/04/2025 Publication : 15/04/2025

#### 5.1.1 Mobilité active

5.1.1.1 Vélo



#### Abris vélos en gare:

La Région a souhaité accompagner l'augmentation continue des déplacements à vélo, et permettre les changements de pratiques permettant aux usagers du quotidien des déplacements vélo/train, vélo/car. Cette volonté s'est traduite par le vote du Plan vélo régional en octobre 2020, fixant ainsi comme objectifs : 1 million de trajets quotidiens à vélo et le déploiement massif de sites en stationnements vélo sécurisés dans les gares, pôles d'échanges. Pour permettre la réalisation de ce plan vélo, la Région a engagé un contrat de performance avec SNCF Gares & Connexions en décembre 2020, propriétaire et exploitant des gares régionales, engageant les parties à lever les freins à l'intermodalité vélo et TER, favoriser les rabattements et la fluidité au sein des gares pour les usagers à vélo. L'ensemble des gares TER de la Région seront donc équipées d'abris vélos sécurisés d'ici le 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Leur mise en ligne pour réservation sur le portail Zou! pourra s'effectuer très prochainement via le lien <u>Se déplacer à vélo - Votre réseau ZOU (maregionsud.fr)</u> : zou.maregionsud.fr.

Ces abris sont accessibles à tout titulaire d'une carte de transport via une inscription sur le portail ZOU! et ce gratuitement sur simple intégration du numéro de carte de transport. Il n'est pas nécessaire d'être abonné, la carte billettique suffit à l'inscription gratuite. Un règlement d'usage est affiché sur l'équipement, ainsi que les coordonnées d'une hotline en cas de problème.

Sont également déployés des équipements permettant aux titulaires de QR code (billets digitaux) d'accéder également gratuitement aux abris. Ce système permet l'accès des équipements aux voyageurs occasionnels par présentation de leur billet digital. Installation progressive en cours.

Certains abris ont été financés et sont gérés par l'AOM locale.

# Abris vélo sécurisés en gare TER installés (Var)

Gestionnaire	Abris vélos	Nombre de places
PACA_BANDOL	Bandol	12
PACA_BOULOURIS	Boulouris	6
PACA_CARNOULES	Carnoules	6
PACA_CUERS	Cuers	6
PACA_FREJUS	Fréjus	12
PACA_GOLFE_JUAN_VALLAURIS	Golfe-Juan-Vallauris	12
PACA_GONFARON	Gonfaron	6
PACA_HYERES	Hyères	20
PACA_LA_CRAU	La Crau	6



### Contrat Opérationnel de Mobilité BASSIN L

Accusé certifié exécutoire

BASSIN L		Réception par le préfet : 14/04/202 Publication : 15/04/2025
PACA_GARDE	La Garde	16
PACA_PAULINE	La Pauline	16
PACA_LA_SEYNE_SUR_MER	La Seyne-sur-Mer	12
PACA_LE_LUC	Le Luc	6
PACA_LES_ARCS_DRAGUIGNAN	Les Arcs Draguignan	20
PACA_OLLIOULES	Ollioules	12
PACA_PIGNANS	Pignans	6
PACA_PUGET_VILLE	Puget-Ville	6
PACA_ROQUEBRUNE	Roquebrune-Cap-Martin	6
PACA_SAINT_CYR_LES_LECQUES	Saint-Cyr	12
PACA_SOLLIES	Solliès-Pont	6
PACA_TOULON	Toulon	130
PACA_TOULON_SAINTE_MUSSE	Toulon Halte Sainte Musse	36
PACA VIDAUBAN	Vidauban	6



Réception par le préfet : 14/04/2025 Publication : 15/04/2025

### 1.6 Services de mobilités<sup>29</sup>

#### 1.6.1 Service Régulier Transport

1.6.1.1 Transport Intra Urbain et Extra Urbain



ZOU!

Le réseau régional ZOU! s'étend à l'ensemble des cars et trains du réseau de transport de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur.





Figure 24 : Plan des lignes car ZOU! VAR (source : ZOU!)

La **CC du Golfe de Saint-Tropez** propose deux lignes de navettes. La ligne Cavalaire-sur-Mer est gratuite et fonctionne de 1<sup>er</sup> septembre au 15 juin. La ligne, la ligne Saint-Tropez est au

<sup>29</sup> Bassin de mobilité et politiques locales de mobilité – Synthèse Bassin F



Contrat Opérationnel de Mobilité BASSIN L

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2025 Publication : 15/04/2025

tarif de 0,50 € et circule du 1<sup>er</sup> octobre au 31 mai. Des lignes estiv<del>ales remplacent ces lignes</del> en été.



Figure 25 : Plan des lignes Cavalaire-sur-Mer (source : CC du Golfe de Saint-Tropez)



Le réseau de transport public de Sainte-Maxime, SimpliBus, de la **CC du Golfe de Saint-Tropez** est constitué de deux lignes régulières qui fonctionnent toute l'année.



Réception par le préfet : 14/04/2025 Publication : 15/04/2025



Figure 26 : Réseau TC Sainte-Maxime (source : SimpliBus)



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200004802-20250409-250409-47-DE

Accusé certifié exécutoire





Réception par le préfet : 14/04/2025 Publication : 15/04/2025 Le Réseau des Transports Ted Bus, de la **Dracénie Provence Verdon** Agglomération dessert l'ensemble des communes grâce à son service de dix lignes régulières et de Transport à la Demande.



Réception par le préfet : 14/04/2025 Publication : 15/04/2025

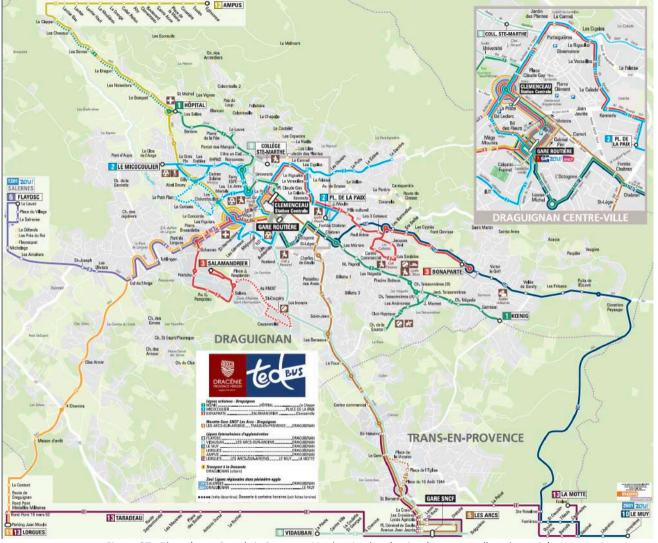


Figure 27 : Plan réseau Dracénie Provence Verdon Agglomération (source : tedbus dracenie)



Réception par le préfet : 14/04/2025 Publication : 15/04/2025



Le réseau de transport Le Bus **d'Estérel Côte d'Azur Agglomération** permet de se déplacer entre les 5 communes de l'EPCI. Le réseau est constitué de :

- De lignes régulières qui couvrent tout le territoire.
- De lignes spécifiques pour les centres-villes.
- De lignes estivales.
- D'un service de transport à la demande « Allo Bus » (réservation de trajet en minibus, circulant sur une zone définie).
- De services scolaires
- D'un service de TPMR (Handibus)



Figure 28 : Plan réseau Estérel Côte d'Azur Agglomération (source : Le Bus)

#### Ferroviaire



Les communes de Vidauban, les Arcs, Fréjus et Saint-Raphaël sont desservies par la ligne ferroviaire Marseille - Vintimille.



Réception par le préfet : 14/04/2025 Publication : 15/04/2025

Accusé certifié exécutoire

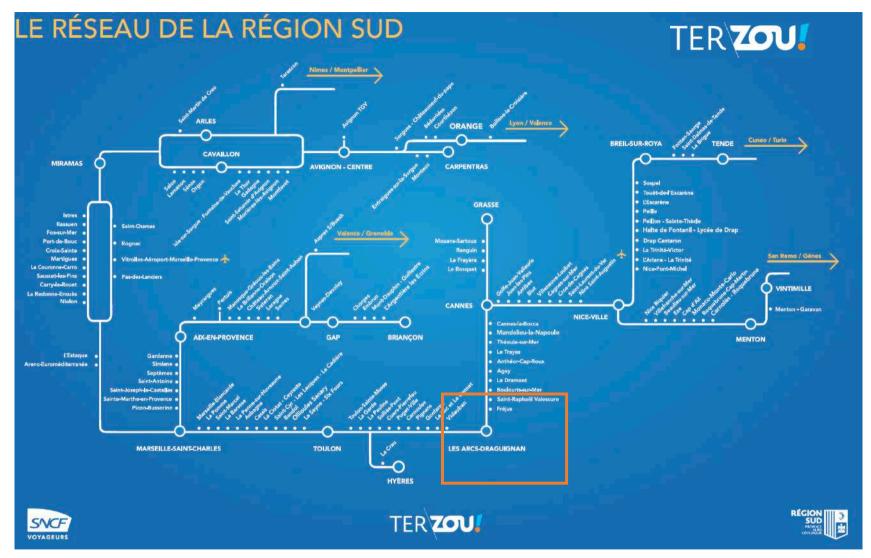


Figure 29 : Réseau de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur (source : TER/ZOU!)



Réception par le préfet : 14/04/2025 Publication : 15/04/2025

#### 1.6.1.2 Transport saisonnier



Figure 30 : Réseau navettes estivales CC du Golfe de Saint-Tropez (source : CC du Golfe de Saint-Tropez)

Le réseau SimpliBus de Sainte-Maxime propose également une navette plage et 2 lignes nocturnes qui fonctionnent en période estivale du 1er juillet au 31 août.

La population triple sur le territoire **Estérel Côte d'Azur Agglomération** en période estivale. Les services de transport s'adaptent de la manière suivante :

- Mise en place d'une navette gratuite sur la future Promenade des Bains et une à Fréjus.
- Mise en place du Bus nocturne à Saint-Raphaël.
- Mise en place de la ligne 20 au départ du Pin de la Lègue jusqu'au terminus de la Poste de Saint-Aygulf.

Certaines lignes régulières sont également renforcées avec l'ajout d'arrêts en fin de journée.

La **CC du Pays de Fayence** propose une navette estivale gratuite, tous les jours du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août, pour desservir le Lac de Saint-Cassien depuis le pôle de mobilité de la Colle Noire, à Montauroux. Une extension de cette navette est proposée plusieurs fois par jour pour desservir le lac depuis les communes de Seillans, Fayence, Tourrettes et Callian, en empruntant partiellement l'itinéraire de la ligne ZOU n°832.



Réception par le préfet : 14/04/2025 Publication : 15/04/2025

### Contrat Opérationnel de Mobilité BASSIN L

#### 1.6.1.3 Portail d'information aux usagers

La SNCF met à disposition une application appelé «Ma Gare SNCF » qui permet de donner aux usagers des informations relatives aux gares et aux services associés, ainsi que l'application SNCF Connect pour la recherche et l'achat en lignes de billets.

https://www.garesetconnexions.sncf/fr/gares-services

https://www.sncf-connect.com

La **CC du Golfe de Saint-Tropez** informe ces usagers via l'application Pysea avec la géolocalisation des navettes (hors réseau SIMPLIBUS), le temps d'attente aux arrêts et des messages d'information trafic.

Le service de transport urbain de la commune de Sainte-Maxime de la **CC du Golfe de Saint-Tropez** met à disposition l'appli SimpliBus qui permet de géolocaliser les bus en temps réel.

Il est possible d'acheter des titres de transport sur le site de tedbus de **Dracénie Provence Verdon Agglomération :** <a href="https://tedbus.dracenie.com/boutique/">https://tedbus.dracenie.com/boutique/</a>

Un autre outil d'achat de titre est également possible via l'application Tixi pass.

L'application Pysae permet d'avoir la géolocalisation des bus en temps réel.

L'application Le Bus d'**Estérel Côte d'Azur Agglomération** donne l'information en temps réel de la localisation des bus. Le service en ligne permet l'achat de titres de transport.

https://abonnement.esterelcotedazur-lebus.fr



Réception par le préfet : 14/04/2025 Publication : 15/04/2025

#### 1.6.2 TAD



La commune de Sainte-Maxime de la **CC du Golfe de Saint-Tropez** met à disposition un service de TAD, **AlloBus** en complément et en correspondance avec les lignes régulières sur simple réservation.



Figure 31 : Réseau Allobus Sainte- Maxime (source : SimpliBus)

Le service TAD ZOU! de la Région dessert le territoire de la **CC du Pays de Fayence**. Le service est accessible à toute personnes ayant réservée au plus tard la veille 17h. Le voyage coûte 2,10€.

**Dracénie Provence Verdon Agglomération** a mis en service Ted Petit Bus pour proposer un service de transport dans chaque commune même lorsqu'elles ont des lignes régulières afin de faciliter le rabattement vers des pôles d'intérêt. Ainsi, le service est divisé en 2 zones : Nord qui permet de rabattre vers la gare routière de Draguignan et Sud qui permet de rabattre vers la gare SNCF des Arcs. s. Le service est disponible pour toute personne ayant réservé et s'acquittant d'un titre de transport individuel. Les 23 communes de l'EPCI sont desservies.

**Estérel Côte d'Azur Agglomération** a mis en place un Transport à la Demande depuis le nouveau réseau de 2017. Au mois de septembre 2024, seule une zone est concernée par du TAD, à savoir à savoir le secteur des Adrets de l'Estérel / Saint-Jean de Cannes.



Réception par le préfet : 14/04/2025 Publication : 15/04/2025

#### 1.6.3 Mobilité active

#### 1.6.3.1 Vélo



L'office de tourisme de la **CC du Golfe de Saint-Tropez** propose sur son site plusieurs circuits vélo et VTT.

Le site de la **CC Lacs et Gorges du Verdon** présente plusieurs circuits ainsi que les coordonnées de différentes compagnies de location de vélo.

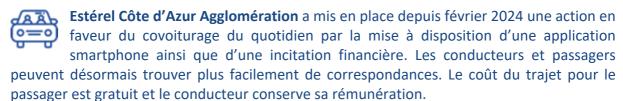
Le site internet de l'office de tourisme de la **CC du Pays de Fayence** présente les 26km de la Méditerranée à Vélo, partie française de l'EuroVelo 8 qui sont sur son territoire.

En Dracénie, le site internet de l'office de tourisme permet de télécharger les fascicules d'information sur le territoire à vélo. Celui-ci inclus : la vigne à vélo, la Méditerranée à vélo et la boucle Terres, truffes et cascades. Le site internet recense et présente également tous ces itinéraires cyclables ainsi que les boucles départementales.

#### 1.6.4 Maritime

Les navettes maritimes, « Les bateaux verts », relient Sainte-Maxime à Saint-Tropez de la CC du Golfe de Saint-Tropez.

#### 1.6.5 Usage partagé des Véhicules Terrestre à Moteur (VTM)



La communauté de communes Pays de Fayence a expérimenté et lance une délégation de service public pour un service d'autopartage rural 100% électrique.

#### 1.6.6 Mobilité solidaire

La Mobilité Solidaire sera traitée dans le Plan d'Action en faveur de la Mobilité Solidaire à l'échelle du bassin.

**Estérel Côte d'Azur Agglomération** a créé en septembre 2022 un Pass Solidaire sur son réseau de transports en communs afin de faciliter les déplacements des administrés en difficulté financière et engagés dans une recherche d'emploi ou de formation professionnalisante (tarif préférentiel). Ce titre est distribué par une association locale, par convention, sous conditions.



Contrat Opérationnel de Mobilité BASSIN L Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 083-200004802-20250409-250409-47-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2025 Publication : 15/04/2025



Réception par le préfet : 14/04/2025 Publication : 15/04/2025

# Contrat Opérationnel de Mobilité

# **OBJECTIF GÉNÉRAL ET TERRITORIALISES**



DIRECTION GÉNÉRALE TRANSPORTS, MOBILITÉ ET GRANDS ÉQUIPEMENTS









083-200004802-20250409-250409-47-DE

Accusé certifié exécutoire

# Réception par le préfet : 14/04/2025 Publication : 15/04/2025 SOMMAIRE — OBJECTIF GÉNÉRAL ET TERRITORIALISES

Contrat Opérationnel de Mobilité

BASSIN L

<u>1</u>	DEFINITION	99
2	LES OBJECTIFS GENERAUX ET TERRITORIALISES DU BASSIN	100



Publication: 15/04/2025

Réception par le préfet : 14/04/2025

### Contrat Opérationnel de Mobilité BASSIN L

### 1 Définition

Les objectifs du bassin de mobilité ont été co-construits par les acteurs lors du COTECHBASS n°1 et validés lors du COBASS n°2. Ils sont au nombre de 16 et répondent aux six thématiques couvertes par le COM :

- 1. Les différentes formes de mobilité et l'intermodalité
- 2. Les pôles d'échanges multimodaux et les aires de mobilité
- 3. Les modalités de gestion des situations dégradées
- 4. Le recensement et la diffusion des pratiques et des actions de mobilité
- 5. L'aide à la conception et à la mise en place d'infrastructures de transports ou de services de mobilité
- 6. La décarbonation des mobilités

Les cinq premières thématiques sont issues du code des transports, la sixième, a été proposée par la Région en lien avec les objectifs régionaux de réduction des émissions de gaz à effet de serre et de lutte contre le changement climatique.

Il s'agit ici de fixer des objectifs communs à l'ensemble des acteurs à l'échelle du bassin de mobilité. Ils se déclinent en engagements pour lesquels un ou plusieurs acteurs s'engagent à contribuer. Une synthèse de l'ensemble des engagements est présentée dans l'annexe 1 du COM.

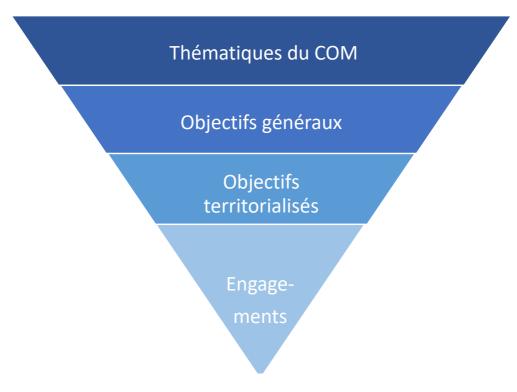


Figure 32 : Articulation des objectifs territorialisés avec les thématiques et les engagements

Les objectifs territorialisés du bassin ont été validés par les élus lors du Comité de Bassin n°2.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 083-200004802-20250409-250409-47-DE Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2025 Publication : 15/04/2025

# 2 Les objectifs généraux et territorialisés du bassin

OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS TERRITORIALISÉS	OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS TERRITORIALISÉS
Faciliter et amplifier	Identifier les besoins d'aménagements cyclables sur les pôles (gares, lycées, etc.)	Améliorer la coordination de l'information lors	Initier une réflexion sur le partage efficace et rapide d'information en situation de
l'usage du vélo à l'échelle du Bassin	Renforcer la gouvernance des projets d'aménagement cyclable	de situations dégradées	crise (situation dégradée)
Développer l'offre de services solidaires	Initier une réflexion sur la mutualisation des coûts de services solidaires	Recensement et diffusion des pratiques et actions	Renforcer la communication/concertation auprès des usagers sur les services, besoins, et prédispositions au changement de pratiques.
Améliorer	Développer les transports collectifs sur l'axe nord-sud	Poursuivre le développement	
l'interopérabilité et la complémentarité	Mieux connaître les flux et les parcours types de mobilité	du covoiturage à l'échelle du bassin	Déployer et optimiser le subventionnement du covoiturage à l'échelle du bassin
services de	Créer de la « connexion » entre services au niveau des points de rupture de charge	THE PARTY OF THE P	Mettre en place une information multimodale dans les PEM
transports collectifs	Développer les connexions entre intercommunalités par la prolongation de certaines lignes (notamment vers les bassins d'emploi et de services)	Améliorer les conditions de	Renforcer l'attractivité des PEM
Faciliter la lecture	Initier une réflexion sur une billettique et <u>une tarification combinées</u>	l'intermodalité	Améliorer l'accessibilité des PEM
et l'usage de l'offre de services	Renforcer la communication, les fonctionnalités et l'usager du calculateur		Renforcer la gouvernance partagée autour des projets de PEM
	d'itinéraire de la Région		



Réception par le préfet : 14/04/2025 Publication : 15/04/2025

# Contrat Opérationnel de Mobilité

# **ANNEXES**







**DIRECTION GÉNÉRALE** TRANSPORTS, MOBILITÉ **ET GRANDS ÉQUIPEMENTS** 









Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 083-200004802-20250409-250409-47-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2025 Publication : 15/04/2025

# **SOMMAIRE - ANNEXES**

ANNEXE 1 : RECAPITULATIF DES ENGAGEMENTS DU BASSIN L	103
ANNEXE 2 : ENGAGEMENTS	114
ANNEXE 3 : TRACABILITE DE LA DEMARCHE DE CO-CONSTRUCTION	241
ANNEXE 4 : EVALUATION DE L'ATTEINTE DES OBJECTIF GÉNÉRAL DU BASSIN DE MOBILITE	260
ANNEXE 5 : SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DES ENGAGEMENTS DU CONTRAT OPERATION DE MORILITE	<u>NNEL</u> 266



Réception par le préfet : 14/04/2025 Publication : 15/04/2025

# Contrat Opérationnel de Mobilité

ANNEXE 1: RECAPITULATIF DES ENGAGEMENTS DU BASSIN L



**DIRECTION GÉNÉRALE** TRANSPORTS, MOBILITÉ **ET GRANDS ÉQUIPEMENTS** 





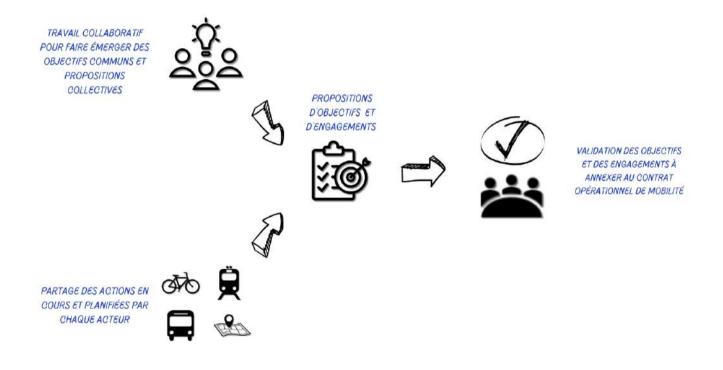




Réception par le préfet : 14/04/2025 Publication : 15/04/2025

# 1 Rappel du processus d'élaboration des objectifs et des engagements

Les objectifs généraux, objectifs territorialisés ainsi que les engagements du présent Contrat Opérationnel de Mobilité sont issus d'un processus de co-construction. Ce processus a permis, dans un premier temps, de fixer des objectifs correspondant aux enjeux et priorités des acteurs du bassin de mobilité. Dans un second temps, la co-construction a permis à l'ensemble des acteurs de partager les initiatives en cours ou planifiées répondant aux objectifs mais aussi d'élaborer de manière collaborative des propositions d'actions/engagements complémentaires. Les propositions d'actions/engagements collectives issues du processus de co-construction sont appelées ci-dessous « engagements du bassin ».





Réception par le préfet : 14/04/2025 Publication : 15/04/2025

Accusé certifié exécutoire

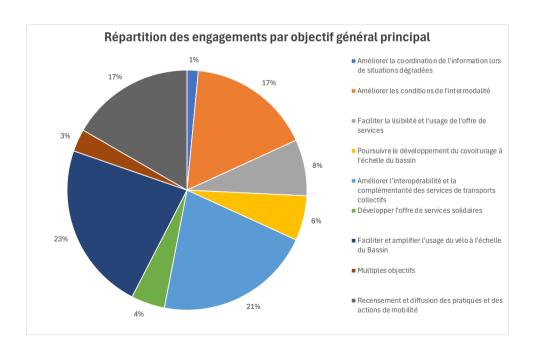
# 2 Engagements du bassin de mobilité L

Le Contrat Opérationnel du bassin de mobilité L présente 66 engagements.

Les engagements sont rattachés à un objectif général "principal" afin d'éviter les doubles comptes (à noter pour autant qu'un même engagement peut contribuer à plusieurs objectifs à la fois).

Les trois objectifs généraux présentant le plus grand nombre d'engagement y étant rattaché sont :

- Faciliter et amplifier l'usage du vélo à l'échelle du Bassin
- Améliorer l'interopérabilité et la complémentarité des services de transports collectifs
- Recensement et diffusion des pratiques et des actions de mobilité



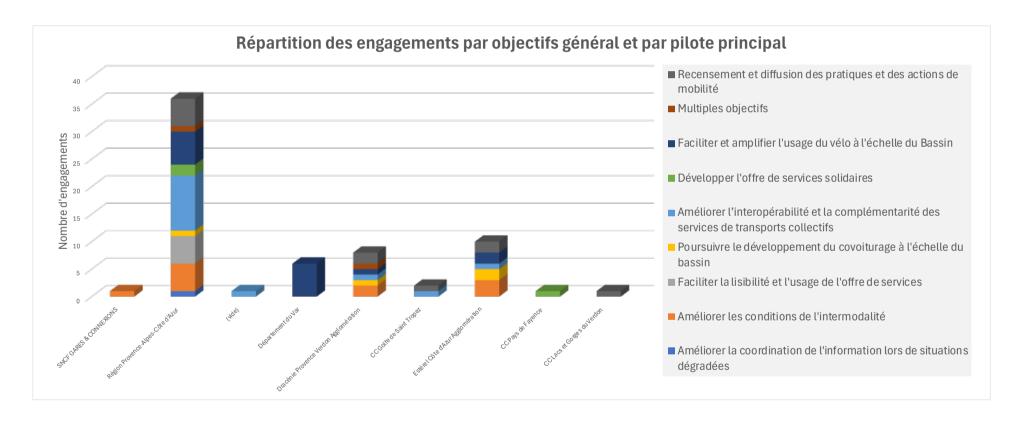


Publication: 15/04/2025

#### Contrat Opérationnel de Mobilité BASSIN L

Le **pilotage** de chaque engagement est assuré par un des acteurs du bassin qui est alors considéré comme le « pilote » de l'engagement, c'est-à-dire qu'il s'engage à veiller à la mise en œuvre de l'engagement et prendra en charge les éventuelles actions de coordination nécessaire avec les autres acteurs (réunion, ateliers, échanges d'information).

Le graphique ci-dessous présente la répartition des engagements par pilote principal (certains engagements ont un copilotage de plusieurs acteurs). Les acteurs ayant en charge le pilotage du plus grand nombre d'engagements sont pour le bassin L : la Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur, le Département du Var et Estérel Côte d'Azur Agglomération.





Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200004802-20250409-250409-47-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2025 Publication : 15/04/2025

DIRECTION GÉNÉRALE
TRANSPORTS, MOBILITÉ
ET GRANDS ÉQUIPEMENTS

# CONTRAT OPÉRATIONNEL DE MOBILITÉ BASSIN DE MOBILITÉ L



#### LISTE DES ENGAGEMENTS DE BASSIN

Pilote(s) de l'engagement	Libellé de l'engagement	тнематіопе 1	THEMATIQUE 2	THEMATIQUE 3	THEMATIQUE 4	THEMATIQUE 5	THEMATIQUE 6	Objectifs généraux	Objectifs territorialisés	Numéro
Région Provence- Alpes-Côte d'Azur	Coordination des horaires entre les différents réseaux	х						Améliorer l'interopérabilité et la complémentarité des services de transports collectifs	Créer de la « connexion » entre services au niveau des points de rupture de charge	L01
Dracénie Provence Verdon Agglomération	Réaliser une étude d'opportunité sur la création de lignes inter- intercommunalités et leur mise en œuvre	x						Améliorer l'interopérabilité et la complémentarité des services de transports collectifs	Développer les connexions entre intercommunalités par la prolongation de certaines lignes (notamment vers les bassins d'emploi et de services)	L02
Région Provence- Alpes-Côte d'Azur	Coordination de la réflexion et de la gestion des flux logistiques	Х						Améliorer l'interopérabilité et la complémentarité des services de transports collectifs	Mieux connaître les flux et les parcours types de mobilité	L03
CC Golfe de Saint Tropez	Réalisation d'une étude d'opportunité concernant le transport maritime et la création de navettes	х						Améliorer l'interopérabilité et la complémentarité des services de transports collectifs	Mieux connaître les flux et les parcours types de mobilité	L04
Région Provence- Alpes-Côte d'Azur	Créer une communication sur les PEM		Х					Améliorer les conditions de l'intermodalité	Mettre en place une information multimodale dans les PEM	L14
Région Provence- Alpes-Côte d'Azur	Améliorer l'information digitale pour les usagers dans les PEM		Х					Améliorer les conditions de l'intermodalité	Mettre en place une information multimodale dans les PEM	L15
Région Provence- Alpes-Côte d'Azur	Fiabiliser la data dans le but de l'exploiter pour l'information multimodale sur les PEM		Х					Améliorer les conditions de l'intermodalité	Mettre en place une information multimodale dans les PEM	L16
Région Provence- Alpes-Côte d'Azur	PEM : Échanges sur les pratiques et connaissances des acteurs		Х					Améliorer les conditions de l'intermodalité	Renforcer la gouvernance partagée autour des projets de PEM	L23
Région Provence- Alpes-Côte d'Azur	Recensement de toutes les aides / moyens de financement possible	Х	·					Faciliter et amplifier l'usage du vélo à l'échelle du Bassin	Multiples objectifs	L39



# Contrat Opérationnel de Mobilité BASSIN L

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur [083-200004802-20250409-250409-47-DE]

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2025 Publication : 15/04/2025

Pilote(s) de l'engagement	Libellé de l'engagement	THEMATIQUE 1	THEMATIQUE 2	THEMATIQUE 3	THEMATIQUE 4	THEMATIQUE 5	THEMATIQUE 6	Objectifs généraux	Objectifs territorialisés	Numéro
Région Provence- Alpes-Côte d'Azur	Création d'un groupe d'échange sur les modes de gouvernance et les projets vélo	Х					X	Faciliter et amplifier l'usage du vélo à l'échelle du Bassin	Multiples objectifs	L40
Département du Var	Favoriser le développement d'activités liées au cyclable (location de vélo, réparation)	Х						Faciliter et amplifier l'usage du vélo à l'échelle du Bassin	Multiples objectifs	L41
Département du Var	Mise en place d'un groupe de travail sur la mise en œuvre du JALRIC	Х						Faciliter et amplifier l'usage du vélo à l'échelle du Bassin	Multiples objectifs	L42
Estérel Côte d'Azur Agglomération	Mutualisation des coûts liés à la plateforme de covoiturage et au dispositif d'incitation financière	Х				Х	Х	Poursuivre le développement du covoiturage à l'échelle du bassin	Déployer et optimiser le subventionnement du covoiturage à l'échelle du bassin	L54
Région Provence- Alpes-Côte d'Azur	Coordination des actions de promotion de la mobilité	Х			Х			Recensement et diffusion des pratiques et des actions de mobilité	Renforcer la communication/concertation auprès des usagers et des élus sur les services, besoins, et prédispositions au changement de pratiques.	L68



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200004802-20250409-250409-47-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2025 Publication : 15/04/2025

DIRECTION GÉNÉRALE
TRANSPORTS, MOBILITÉ
ET GRANDS ÉQUIPEMENTS

# CONTRAT OPÉRATIONNEL DE MOBILITÉ BASSIN DE MOBILITÉ L



#### LISTE DES AUTRES ENGAGEMENTS

Pilote(s) de l'engagement	Libellé de l'engagement	THEMATIQUE 1	THEMATIQUE 2	THEMATIQUE 3	THEMATIQUE 4	THEMATIQUE 5	THEMATIQUE 6	Objectifs généraux	Objectifs territorialisés	Numéro
Estérel Côte d'Azur Agglomération	Requalification de la RDN7 entre Puget sur Argens et Fréjus	х						Améliorer l'interopérabilité et la complémentarité des services de transports collectifs	Multiples objectifs	L05
Région Provence- Alpes-Côte d'Azur	Appel à projets Mobil'Lab Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	х						Améliorer l'interopérabilité et la complémentarité des services de transports collectifs	Multiples objectifs	L06
Région Provence- Alpes-Côte d'Azur	Mise en place et gestion d'un centre de relation clients (CRC)	Х						Améliorer l'interopérabilité et la complémentarité des services de transports collectifs	Multiples objectifs	L07
Région Provence- Alpes-Côte d'Azur	Développement de la desserte ferroviaire TER Zou! du secteur Provence Est : Ligne Marseille-Toulon-Hyères/Les Arcs.	х						Améliorer l'interopérabilité et la complémentarité des services de transports collectifs	Multiples objectifs	L08
Région Provence- Alpes-Côte d'Azur	Développement des dessertes ferroviaires TER Zou! des lignes du littoral azuréen.	х						Améliorer l'interopérabilité et la complémentarité des services de transports collectifs	Multiples objectifs	L09
Région Provence- Alpes-Côte d'Azur	Étude d'amélioration de la complémentarité des offres cars-trains	Х						Améliorer l'interopérabilité et la complémentarité des services de transports collectifs	Multiples objectifs	L10
Région Provence- Alpes-Côte d'Azur	Optimisation des lignes de transports routiers	Х						Améliorer l'interopérabilité et la complémentarité des services de transports collectifs	Multiples objectifs	L11
Région Provence- Alpes-Côte d'Azur	Mise en place d'une action pédagogique sur la création de l'offre ferroviaire	х						Améliorer l'interopérabilité et la complémentarité des services de transports collectifs	Multiples objectifs	L70
Région Provence- Alpes-Côte d'Azur	Participer à la coordination globale de l'offre de transport par bassin de mobilité en diffusant l'offre ferroviaire régionale et nationale locale	Х						Améliorer l'interopérabilité et la complémentarité des services de transports collectifs	Multiples objectifs	L71



Réception par le préfet : 14/04/2025 Publication : 15/04/2025

# Contrat Opérationnel de Mobilité BASSIN L

Pilote(s) de l'engagement	Libellé de l'engagement	THEMATIQUE 1	THEMATIQUE 2	THEMATIQUE3	THEMATIQUE 4	THEMATIQUE 5	THEMATIQUE 6	Objectifs généraux	Objectifs territorialisés	Numéro
Région Provence- Alpes-Côte d'Azur	Dispositions d'information et de coordination entre AOM en cas d'épisode de pollution			Х				Améliorer la coordination de l'information lors de situations dégradées	Initier une réflexion sur le partage efficace et rapide d'information en situation de crise (situation dégradée)	L12
Dracénie Provence Verdon Agglomération	Étude d'aménagement d'un pôle multimodal à Trans- en-Provence		Х					Améliorer les conditions de l'intermodalité	Améliorer l'accessibilité des PEM	L13
Région Provence- Alpes-Côte d'Azur	Ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur (LNPCA) phases 1&2		Х					Améliorer les conditions de l'intermodalité	Multiples objectifs	L17
Dracénie Provence Verdon Agglomération	Étude d'aménagement d'un Pôle d'Échange Multimodal en gare des Arcs- Draguignan							Améliorer les conditions de l'intermodalité	Renforcer l'attractivité des PEM	L18
SNCF GARES & CONNEXIONS	Place de la gare		Х					Améliorer les conditions de l'intermodalité	Renforcer l'attractivité des PEM	L19
Estérel Côte d'Azur Agglomération	Renforcement et amélioration du Pôle d'Échange Multimodal de Saint- Raphaël		Х					Améliorer les conditions de l'intermodalité	Renforcer l'attractivité des PEM	L20
Estérel Côte d'Azur Agglomération	Réalisation d'une aire multimodale le long de la RDN7 à Roquebrune-sur- Argens		Х					Améliorer les conditions de l'intermodalité	Renforcer la gouvernance partagée autour des projets de PEM	L21
Estérel Côte d'Azur Agglomération	Réalisation d'une aire multimodale le long de la RDN7 à Puget sur Argens		Х					Améliorer les conditions de l'intermodalité	Renforcer la gouvernance partagée autour des projets de PEM	L22
Région Provence- Alpes-Côte d'Azur	Mise en accessibilité des gares ferroviaires aux PSH et aux PMR	Х			Х			Développer l'offre de services solidaires	Initier une réflexion sur la mutualisation des coûts de services solidaires	L24
Région Provence- Alpes-Côte d'Azur	Élaboration d'un PAMS en copilotage avec le  ou les Départements concernés	Х			Х			Développer l'offre de services solidaires	Initier une réflexion sur la mutualisation des coûts de services solidaires	L25
CC Pays de Fayence	Agilauto Partage en Pays de Fayence : autopartage rural et 100 % électrique							Développer l'offre de services solidaires	Multiples objectifs	L26
Département du Var	Aménagement de l'Eurovélo 8 "la Méditerranée à vélo" et du Parcours Cyclable du Littoral	Х				Х		Faciliter et amplifier l'usage du vélo à l'échelle du Bassin	Identifier les besoins d'aménagements cyclables sur les pôles (gares, lycées, etc.)	L29



Réception par le préfet : 14/04/2025 Publication : 15/04/2025

# Contrat Opérationnel de Mobilité BASSIN L

Pilote(s) de l'engagement	Libellé de l'engagement	THEMATIQUE 1	THEMATIQUE 2	THEMATIQUE 3	THEMATIQUE 4	THEMATIQUE 5	THEMATIQUE 6	Objectifs généraux	Objectifs territorialisés	Numéro
Département du Var	Implanter du stationnement cyclable sur les sites recevant du public et les sites culturels départementaux	Х				Х		Faciliter et amplifier l'usage du vélo à l'échelle du Bassin	Identifier les besoins d'aménagements cyclables sur les pôles (gares, lycées, etc.)	L30
Région Provence- Alpes-Côte d'Azur	Déploiement de stationnements vélo sécurisés en gare	х				х		Faciliter et amplifier l'usage du vélo à l'échelle du Bassin	Identifier les besoins d'aménagements cyclables sur les pôles (gares, lycées, etc.)	L31
Région Provence- Alpes-Côte d'Azur	Financement des projets aménagements cyclables servant la mobilité du quotidien	Х				Х		Faciliter et amplifier l'usage du vélo à l'échelle du Bassin	Identifier les besoins d'aménagements cyclables sur les pôles (gares, lycées, etc.)	L32
Département du Var	Créer de nouveaux circuits cyclables diversifiés	Х				Х		Faciliter et amplifier l'usage du vélo à l'échelle du Bassin	Multiples objectifs	L34
Estérel Côte d'Azur Agglomération	Création d'un itinéraire cyclable partagé avec des navettes électriques sur la Promenade des Bains entre Fréjus et Saint-Raphaël	Х				Х		Faciliter et amplifier l'usage du vélo à l'échelle du Bassin	Multiples objectifs	L35
Estérel Côte d'Azur Agglomération	Création d'un itinéraire cyclable « Collège André Léotard Fréjus – Espace Oméga Saint-Raphaël »	Х				Х		Faciliter et amplifier l'usage du vélo à l'échelle du Bassin	Multiples objectifs	L36
Région Provence- Alpes-Côte d'Azur	Base de données vélo OSM en Région Provence-Alpes-Côte d'Azur : complétude et qualification des données pour utilisation par les collectivités, usagers, amélioration des calculateurs d'itinéraires utilisant OSM	Х				х		Faciliter et amplifier l'usage du vélo à l'échelle du Bassin	Multiples objectifs	L37
Région Provence- Alpes-Côte d'Azur	Mise en œuvre du cadre d'intervention régional permettant l'attribution de subventions pour les itinéraires véloroutes	Х				Х		Faciliter et amplifier l'usage du vélo à l'échelle du Bassin	Multiples objectifs	L38
Dracénie Provence Verdon Agglomération	Mise en œuvre du schéma vélo	Х					Х	Faciliter et amplifier l'usage du vélo à l'échelle du Bassin	Renforcer la gouvernance des projets d'aménagement cyclable	L43
Département du Var	Animation et valorisation de la pratique du vélo auprès des collégiens	х					х	Faciliter et amplifier l'usage du vélo à l'échelle du Bassin	Renforcer la gouvernance des projets d'aménagement cyclable	L45
Région Provence- Alpes-Côte d'Azur	Tarification régionale des transports	х						Faciliter la lisibilité et l'usage de l'offre de services	Initier une réflexion sur une billettique et une tarification combinées	L46
Région Provence- Alpes-Côte d'Azur	Mise en œuvre d'un système d'information et de billettique régional	Х						Faciliter la lisibilité et l'usage de l'offre de services	Initier une réflexion sur une billettique et une tarification combinées	L47



Réception par le préfet : 14/04/2025 Publication : 15/04/2025

# Contrat Opérationnel de Mobilité BASSIN L

Pilote(s) de l'engagement	Libellé de l'engagement	THEMATIQUE 1	THEMATIQUE 2	THEMATIQUE 3	THEMATIQUE 4	THEMATIQUE 5	тнематі дие 6	Objectifs généraux	Objectifs territorialisés	Numéro
Région Provence- Alpes-Côte d'Azur	Animer la Charte d'accessibilité des réseaux de transports ZOU!	Х						Faciliter la lisibilité et l'usage de l'offre de services	Multiples objectifs	L48
Région Provence- Alpes-Côte d'Azur	Mutualisation de la donnée mobilité région/territoires pour diffuser de l'information voyageur multimodale/multiréseaux	Х						Faciliter la lisibilité et l'usage de l'offre de services	Multiples objectifs	L49
Région Provence- Alpes-Côte d'Azur	Porter une réflexion à l'échelle de l'ensemble des AO pour mutualiser les points de distribution/ en faire des points multi-opérateur Favoriser l'accès à l'achat dématérialisé via les Maisons France Services	Х						Faciliter la lisibilité et l'usage de l'offre de services	Multiples objectifs	L50
Dracénie Provence Verdon Agglomération	Transition de la motorisation de la flotte des véhicules du réseau Ted Bus (en régie)						Х	Multiples objectifs	Multiples objectifs	L51
Région Provence- Alpes-Côte d'Azur	Déploiement d'installations photovoltaïques dans les gares						Χ	Multiples objectifs	Multiples objectifs	L52
Estérel Côte d'Azur Agglomération	Déploiement d'une application pour le covoiturage du quotidien et mise en place d'une campagne d'incitation financière							Poursuivre le développement du covoiturage à l'échelle du bassin	Déployer et optimiser le subventionnement du covoiturage à l'échelle du bassin	L53
Dracénie Provence Verdon Agglomération	Aménagement d'une aire de covoiturage à l'échangeur du Muy	х				х	Х	Poursuivre le développement du covoiturage à l'échelle du bassin	Multiples objectifs	L55
Région Provence- Alpes-Côte d'Azur	Soutien aux aires de covoiturage dans leur dimension multimodale	Х				Х	Х	Poursuivre le développement du covoiturage à l'échelle du bassin	Multiples objectifs	L57
Dracénie Provence Verdon Agglomération	Enquête ménage certifiée CEREMA (EMC2)	Х			х			Recensement et diffusion des pratiques et des actions de mobilité	Multiples objectifs	L58
Estérel Côte d'Azur Agglomération	Élaboration du Plan de Mobilité	Х			х			Recensement et diffusion des pratiques et des actions de mobilité	Multiples objectifs	L59
CC Golfe de Saint Tropez	Plan de mobilité simplifié Accessibilité du territoire (vers les territoires voisins dotés des infrastructures de transport lourds (aéroports / gares) Amélioration et harmonisation de l'offre interne de TC Règlementation des stationnements / information dynamique Développement de l'offre cyclable (SDAC en cours d'élaboration)							Recensement et diffusion des pratiques et des actions de mobilité	Multiples objectifs	L60



Réception par le préfet : 14/04/2025 Publication : 15/04/2025

# Contrat Opérationnel de Mobilité BASSIN L

Pilote(s) de l'engagement	Libellé de l'engagement	тнематі дие 1	THEMATIQUE 2	тнематіопе з	THEMATIQUE 4	THEMATIQUE 5	тнематі дие 6	Objectifs généraux	Objectifs territorialisés	Numéro
	Amélioration générale des systèmes de mobilité / intermodalité Amélioration de l'offre TC maritime									
CC Lacs et Gorges du Verdon	Plan de Mobilité Simplifié :  1 / Désenclaver les territoires ruraux en améliorant l'accès aux polarités de services  2 / Faciliter les déplacements vers l'extérieur du territoire  3 / Améliorer la qualité de vie au sein des communes de la CCLGV  4 / Répondre aux besoins de déplacements des visiteurs pour accéder et se déplacer sur le territoire, tout en limitant le recours à l'autosolisme  5 / Proposer des solutions de déplacements adaptées aux personnes vulnérables							Recensement et diffusion des pratiques et des actions de mobilité	Multiples objectifs	L61
Dracénie Provence Verdon Agglomération	Élaboration du Plan de mobilité simplifié	Х			Х			Recensement et diffusion des pratiques et des actions de mobilité	Multiples objectifs	L62
Région Provence- Alpes-Côte d'Azur	Accompagnement/participation à l'élaboration des PDM/PDMS par les EPCI AOM avant rédaction des avis de la Région sur les Plans de Mobilité / Plans de Mobilité Simplifiés arrêtés par les Autorités organisatrices de mobilité	Х			Х			Recensement et diffusion des pratiques et des actions de mobilité	Multiples objectifs	L63
Région Provence- Alpes-Côte d'Azur	Création d'un réseau des référents mobilité par secteurs géographiques	Χ			Χ			Recensement et diffusion des pratiques et des actions de mobilité	Multiples objectifs	L64
Région Provence- Alpes-Côte d'Azur	Diagnostic de la vulnérabilité des infrastructures de transport d'intérêt national et régional aux effets du changement climatique	Χ			Χ			Recensement et diffusion des pratiques et des actions de mobilité	Renforcer la communication/concertation auprès des usagers et des élus sur les services, besoins, et prédispositions au changement de pratiques.	L65
Estérel Côte d'Azur Agglomération	Développement d'une plateforme de consultation citoyenne							Recensement et diffusion des pratiques et des actions de mobilité	Renforcer la communication/concertation auprès des usagers et des élus sur les services, besoins, et prédispositions au changement de pratiques.	L67
Région Provence- Alpes-Côte d'Azur	Planification stratégique d'actions de communication	Х			Х			Recensement et diffusion des pratiques et des actions de mobilité	Renforcer la communication/concertation auprès des usagers et des élus sur les services, besoins, et prédispositions au changement de pratiques.	L69



Réception par le préfet : 14/04/2025 Publication : 15/04/2025

# Contrat Opérationnel de Mobilité

**ANNEXE 2: ENGAGEMENTS** 



**DIRECTION GÉNÉRALE** TRANSPORTS, MOBILITÉ **ET GRANDS ÉQUIPEMENTS** 









Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 083-200004802-20250409-250409-47-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2025 Publication: 15/04/2025

### Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°1 **BASSIN: L** 

OBJECTIF GÉNÉRAL : Améliorer l'interopérabilité et la complémentarité des services

de transports collectifs

OBJECTIF TERRITORIALISÉ: Créer de la « connexion » entre services au niveau des

points de rupture de charge

Référent de la fiche : Valérianne OTTAVIANI, valerianne.ottaviani@dracenie.com

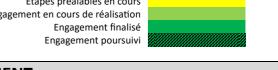
	DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Coordination des horaires entre les différents réseaux	
Périmètre	Bassin de mobilité L	
Étapes / Public cible / Budget	Objectif principal :	
	- Coordonner les horaires entre les différents réseaux	
	Étapes :	
	Identifier/lister/catégoriser les points de correspondance	
	2. S'adapter (réseau ou pas) pour faciliter les correspondances	
	3. Identifier tous les points de correspondance et les acteurs liés sur	
	ce point, et proposer une nouvelle grille horaire	
	4. Organiser des réunions de partage d'information périodiques sur	
	les horaires pour pouvoir se coordonner	
Besoins de pilotage / coordination	1 réunion par an a minima	

#### **CALENDRIER PRESSENTI**

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1: 2025-2028

2024 2025 Année

> État de l'engagement au démarrage Non démarré Étapes préalables en cours Engagement en cours de réalisation



PILOTE DE L'ENGAGEMENT				
Acteur en charge du pilotage de l'engagement	Région Provence-Alpes-Côte d'Azur			

	INDICATEURS
État d'avancement de l'engagement	

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES							
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION				
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Pilote	Moyens RH	ETP				
Dracénie Provence Verdon Agglomération	Partenaire	Moyens RH	ETP				
CC Golfe de Saint Tropez	Partenaire	Moyens RH	ETP				
CC Lacs et Gorges du Verdon	Partenaire	Moyens RH	ETP				
CC Pays de Fayence	Partenaire	Moyens RH	ETP				
Estérel Côte d'Azur Agglomération	Partenaire	Moyens RH	ETP				



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200004802-20250409-250409-47-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2025

CCI	Partenaire	Publication : 15/04/2025
Département	Partenaire	Information
SNCF Voyageurs	Partenaire	Information, délivrance de l'information voyageurs
Aéroports	Partenaire	
Ports	Partenaire	



Contrat Opérationnel de Mobilité

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2025 Publication : 15/04/2025

# Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°2

**BASSIN: L** 

**OBJECTIF GÉNÉRAL** : Améliorer l'interopérabilité et la complémentarité des services de transports collectifs

**OBJECTIF TERRITORIALISÉ:** Développer les connexions entre intercommunalités par la prolongation de certaines lignes (notamment vers les bassins d'emploi et de services)

Référent de la fiche : Valérianne OTTAVIANI, valerianne.ottaviani@dracenie.com

	DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT				
Libellé de l'ENGAGEMENT	Réaliser une étude d'opportunité sur la création de lignes inter-				
	intercommunalités et leur mise en œuvre				
Périmètre	Bassin de mobilité L				
Étapes / Public cible / Budget	Objectif principal: L'objectif est de réaliser une étude d'opportunité sur la création de lignes inter-intercommunalités et leur mise en œuvre, en y intégrant une réflexion sur les PEM à desservir (identifier ceux qui ont un intérêt à l'échelle du bassin).				
	<ul> <li>Étapes:</li> <li>1. Déterminer la forme de l'étude (enquête interne ou via un AMO) (2025)</li> <li>2. Déterminer le périmètre géographique de l'enquête (usagers réseaux TC, habitants des communes limitrophes interco, centres villes) (2025)</li> <li>3. Déterminer les publics à cibler pour l'enquête (2025)</li> <li>4. Pré-flécher/hiérarchiser les lignes (2025)</li> <li>5. Prendre les actes administratifs afférents : conventions éventuelles, délibérations, marchés) (2025)</li> <li>6. Expérimentation (2026)</li> <li>7. Retour d'expérience (2027)</li> <li>8. Déploiement sur tous les autres bassins régionaux (2027-2028)</li> <li>NB : Pour la billettique, étudier au cas par cas les interactions inter-EPCI en attendant le SIBR</li> </ul>				
Besoins de pilotage / coordination	Fréquence de réunion : 2 à 3 fois par an				



Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1: 2025-2028

Année 2024 2025 2026 2027 2028

État de l'engagement au démarrage
Non démarré
Étapes préalables en cours
Engagement en cours de réalisation
Engagement finalisé
Engagement poursuivi





Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2025

Publication: 15/04/2025

# PILOTE DE L'ENGAGEMENT

Acteur en charge du pilotage de l'engagement Dracénie Provence Verdon Agglomération

# **INDICATEURS**

État d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES							
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION				
Dracénie Provence Verdon Agglomération	Pilote	Moyens RH (Animation du groupe, coordination et rédaction des documents)	ETP Préparer l'étude et la mise en œuvre des lignes et le co-financement du service				
CC Golfe de Saint Tropez	Partenaire	Moyens RH	ETP				
CC Lacs et Gorges du Verdon	Partenaire	Moyens RH	ETP				
CC Pays de Fayence	Partenaire	Moyens RH	ETP				
Estérel Côte d'Azur Agglomération	Partenaire	Moyens RH	ЕТР				



Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2025 Publication: 15/04/2025

# Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°3

**BASSIN: L** 

OBJECTIF GÉNÉRAL : Améliorer l'interopérabilité et la complémentarité des services

de transports collectifs

OBJECTIF TERRITORIALISÉ: Mieux connaître les flux et les parcours types de mobilité

Référent de la fiche : Radia BENDJAMA

	DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT			
Libellé de l'ENGAGEMENT	Coordination de la réflexion et de la gestion des flux logistiques			
Périmètre	Bassin de mobilité L			
Étapes / Public cible / Budget	Objectif principal: L'objectif est de coordonner la gestion des arrêtés de voirie des EPCI / communes / départements, ainsi que de coordonner la création et la mutualisation d'un HUB/Espaces Logistiques Urbains.  Étapes:			
	<ol> <li>Réalisation d'un diagnostic par EPCI concernant l'existence des HUB et des arrêtés pris (2025)</li> <li>Partage du diagnostic (2026)</li> <li>Réflexion autour des actions à mettre en œuvre (2026)</li> <li>Mise en œuvre des actions (2026 à 2028)</li> </ol>			
Besoins de pilotage / coordination	1 Référent par EPCI + 1 Référent département			



Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1: 2025-2028

Année 2024 2025 2026 2027 2028

> État de l'engagement au démarrage Non démarré Étapes préalables en cours Engagement en cours de réalisation Engagement finalisé Engagement poursuivi

PILOTE DE L'EN	IGAGEMENT
Acteur en charge du pilotage de l'engagement	Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

	INDICATEURS	
État d'avancement de l'engagement		

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES							
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION				
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Pilote	Moyens RH	Animation / ETP				
Département	Partenaire	Moyens RH	ETP				
Dracénie Provence Verdon Agglomération	Partenaire	Moyens RH	ЕТР				
CC Golfe de Saint Tropez	Partenaire	Moyens RH	ETP				



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200004802-20250409-250409-47-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2025	
D 1 1: 1: 45/04/0005	
Publication : 15/04/2025	г

CC Lacs et Gorges du Verdon	Partenaire	Moyens RH	15/04/2025 ETP
CC Pays de Fayence	Partenaire	Moyens RH	ETP
Estérel Côte d'Azur Agglomération	Partenaire	Moyens RH	ETP



Contrat Opérationnel de Mobilité

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2025 Publication : 15/04/2025

# Contrat Opérationnel de Mobilité BASSIN L

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°4 BASSIN : L

**OBJECTIF GÉNÉRAL** : Améliorer l'interopérabilité et la complémentarité des services

de transports collectifs

OBJECTIF TERRITORIALISÉ: Mieux connaître les flux et les parcours types de mobilité

Référent de la fiche : Radia BENDJAMA

	DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Réalisation d'une étude d'opportunité concernant le transport maritime et la création de navettes	
Périmètre	Bassin de mobilité L et éventuellement bassins limitrophes	
Étapes / Public cible / Budget	Objectif principal: L'objectif est la réalisation d'une étude d'opportunité sur le transport maritime et la création de navettes inter-EPCI (notamment en basse saison), ainsi que la réalisation d'une étude sur les différents carburants propres (hydrogène).	
	<u>Étapes :</u> 1. Réalisation des études (2025) 2. Mise en œuvre en interne (2026) 3. Développement (2027 à 2028)	
Besoins de pilotage / coordination	A définir	

### **CALENDRIER PRESSENTI**

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1: 2025-2028

Année **2024 2025 2026 2027 2028** 

État de l'engagement au démarrage Non démarré Étapes préalables en cours Engagement en cours de réalisation Engagement finalisé Engagement poursuivi



PILOTE DE L'ENGAGEMENT			
Acteur en charge du pilotage de l'engagement	CC Golfe de Saint Tropez		

	INDICATEURS	
État d'avancement de l'engagement		

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES							
ACTEUR ROLE TYPE DE CONTRIBUTION DESCRIPTION							
Dracénie Provence Verdon Agglomération	Partenaire	Moyens RH	ETP				
CC Golfe de Saint Tropez	Pilote	Moyens RH	ETP				
CC Lacs et Gorges du Verdon	Partenaire	Moyens RH	ETP				
CC Pays de Fayence	Partenaire	Moyens RH	ETP				
Estérel Côte d'Azur Agglomération	Partenaire	Moyens RH	ETP				
CCI	Partenaire						



Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2025 Publication : 15/04/2025

#### Contrat Opérationnel de Mobilité BASSIN L

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°5 BASSIN:L

OBJECTIF GÉNÉRAL : Améliorer l'interopérabilité et la complémentarité des services de

transports collectifs

**OBJECTIF TERRITORIALISÉ**: Multiples objectifs

Référent de la fiche : Jérémy SABLOS, j.sablos@esterelcotedazur-agglo.fr

	DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT					
Libellé de l'ENGAGEMENT	Requalification de la RDN7 entre Puget sur Argens et Fréjus					
Périmètre	Puget sur Argens, Roquebrune-sur-Argens, Fréjus					
Étapes / Public cible / Budget	Contexte:  La RDN7 est un axe structurant majeur pour le territoire avec une 2x2 voie pour véhicules. Il s'agit de développer un service de bus prioritaire et plu performant que la voiture.					
	Description:  La Communauté d'Agglomération porte actuellement le projet de la voie de contournement de la RDN7 sur le secteur de Puget sur Argens et Fréjus par la voie Nord.  La création de cette voie permet de réduire le flux de véhicules sur la RDN7 et de proposer ainsi une requalification de cet axe, offrant davantage de services de mobilité.  Ce projet s'inscrit dans le Plan de Déplacements Urbains de la Communauté d'Agglomération.					
Besoins de pilotage /	Coût des infrastructures élevées, pas d'aides financière dans la					
coordination	réalisation de voie bus / BHNS					

CALENDRIER PRESSENTI												
Rense	Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028											
$\geq$	Année	$\nearrow$	2024	$\rightarrow$	2025	$\sum$	2026	$\sum$	2027	$\sum$	2028	

État de l'engagement au démarrage Non démarré Étapes préalables en cours Engagement en cours de réalisation Engagement finalisé Engagement poursuivi



PILOTE DE L'EN	IGAGEMENT
Acteur en charge du pilotage de l'engagement	Estérel Côte d'Azur Agglomération

	INDICATEURS	
État d'avancement de l'engagement		

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES			
ACTEUR ROLE TYPE DE CONTRIBUTION DESC			
Estérel Côte d'Azur Agglomération	Partenaire	Équipe projet	
Commune de St Raphaël	Partenaire	Équipe projet	
Commune de Fréjus	Partenaire	Équipe projet	



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200004802-20250409-250409-47-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2025

Département du Var	Partenaire	Permission de travaux /	2025	
		financement		



Contrat Opérationnel de Mobilité

Contrat Opérationnel de Mobilité BASSIN L 083-200004802-20250409-250409-47-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2025 Publication : 15/04/2025

#### Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°6 BASSIN: L

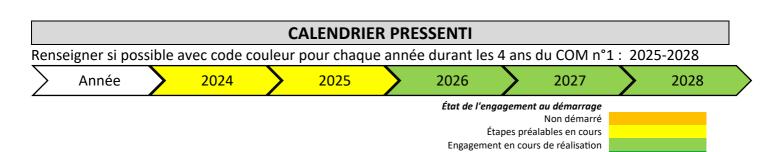
**OBJECTIF GÉNÉRAL** : Améliorer les conditions de l'intermodalité

**OBJECTIF TERRITORIALISÉ:** Multiples objectifs

**Référent(s) de la fiche :** Jean Baptiste DAVID (Région Provence-Alpes-Côte d'Azur), <u>jbdavid@maregionsud.fr</u>

, mobi-lab-regionsud@maregionsud.fr

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT		
Libellé de l'ENGAGEMENT	Appel à projets Mobi'Lab - Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	
Périmètre	Tous les bassins de mobilité : A, B, C, D, E, F, I, J, K, L, M, et N	
Étapes / Public cible / Budget	Appel à projets Mobi'Lab - Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	
Besoins de pilotage / coordination	Appel à projets Mobi'Lab Région Provence-Alpes-Côte d'Azur - Région	



Engagement finalisé Engagement poursuivi



Contrat Opérationnel de Mobilité BASSIN L

083-200004802-20250409-250409-47-DE

Accusé certifié exécutoire Réception par le préfet : 14/04/2025

Publication: 15/04/2025

# PILOTE DE L'ENGAGEMENT

Acteur(s) en charge du pilotage de l'engagement collectif

Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

# **INDICATEURS**

Etat d'avancement de l'engagement

	CONTRIBU	ITIONS NECESSAIRES	
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Pilote	Financeur: Subvention d'investissement ou pour des actions spécifiques de fonctionnement	
Collectivités territoriales ou Opérateurs logistiques ou de transport de voyageurs ou Acteurs de l'économie sociale et solidaires (entreprises, coopératives, associations) ou Entreprises (fournisseurs de matériel ou de solution)	Partenaire	Expérimentation	Porteur d'un projet innovant (produits ou services) ou des innovations déployées en région Provence Alpes Côte d'Azur



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 083-200004802-20250409-250409-47-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2025 Publication : 15/04/2025

#### Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°7 BASSIN: L

OBJECTIF GÉNÉRAL : Améliorer les conditions de l'intermodalité

**OBJECTIF TERRITORIALISÉ:** Multiples objectifs

Référent(s) de la fiche : Corinne MERAND LEPRETRE, cmerand lepretre@maregionsud.fr

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT		
Libellé de l'ENGAGEMENT	Gestion d'un centre de relation clients (CRC)	
Périmètre	Tous les bassins de mobilité : A, B, C, D, E, F, I, J, K, L, M et N	
Étapes / Public cible / Budget	Objectif principal : Amélioration de la diffusion et de la lisibilité de l'information du réseau ZOU!  Description : Mise en œuvre d'un centre d'appels du réseau ZOU	
	<ul> <li>chargé:</li> <li>D'informer sur les horaires et les tarifs</li> <li>D'informer sur les conditions de circulation</li> <li>De gérer les réclamations</li> <li>De gérer le back-office du portail ZOU!</li> <li>Calculateur d'itinéraire comprenant les AOM de la région: un renvoi sur les sites des AOM du calculateur pourrait être envisagé sous forme de lien</li> <li>Public cible:</li> <li>Tous les usagers du réseau ZOU! Express et de proximité</li> </ul>	
Besoins de pilotage / coordination	Passation d'un marché public auprès d'un prestataire spécialisé.	

#### **CALENDRIER PRESSENTI**

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1: 2025-2028

Année **2024 2025 2026 2027 2028** 

État de l'engagement au démarrage
Non démarré
Étapes préalables en cours
Engagement en cours de réalisation
Engagement finalisé
Engagement poursuivi



PILOTE DE L'ENGAGEMENT		
Acteur(s) en charge du pilotage de l'engagement collectif	Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	

INDICATEURS
État d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES				
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION	
Région Provence-Alpes- Côte d'Azur	Pilote	Équipe projet	Un marché public et un chargé de suivi du marché	
EPCI volontaire	Partenaire	Partage d'information et de données	Fourniture des données de leur réseau afin qu'il soit mis en ligne sur la plateforme ZOU!	



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 083-200004802-20250409-250409-47-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2025 Publication : 15/04/2025

#### Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°8 BASSIN: L

OBJECTIF GÉNÉRAL : Améliorer les conditions de l'intermodalité

**OBJECTIF TERRITORIALISÉ:** Multiples objectifs

Référent(s) de la fiche : Sylvie PEUZIN, Denis GALINDO et Vincent MOUREN (Région Provence-

Alpes-Côte d'Azur), <u>speuzin@maregionsud.fr</u>, <u>dgalindo@maregionsud.fr</u>,

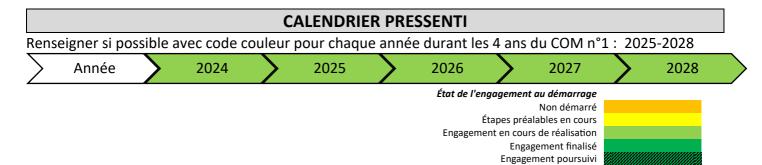
vmouren@maregionsud.fr

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT		
Libellé de l'ENGAGEMENT	Développement de la desserte ferroviaire TER Zou! du secteur Provence	
	Est : Ligne Marseille-Toulon-Hyères/Les Arcs.	
Périmètre	Échelle géographique régionale découpée en 4 grands secteurs (Azur,	
	Provence Est, Alpes et Provence Ouest).	
	Les EPCI compris dans le périmètre du secteur Provence-Est concernés	
	par cette fiche sont :	
	- la métropole Aix-Marseille-Provence	
	- la métropole Toulon-Provence-Méditerranée	
	<ul> <li>la communauté d'agglomération Sud Sainte Baume</li> </ul>	
	<ul> <li>la communauté d'agglomération Dracénie Provence Verdon</li> </ul>	
	- la communauté de communes Vallée du Gapeau	
	- la communauté de communes Méditerranée Porte des Maures	
	- la communauté de communes Cœur du Var	
Étapes / Public cible / Budget	Objectif:	
	Apporter une réponse la plus proche possible du besoin de mobilité des	
	territoires, pour tous les profils d'usagers, à toute heure de la journée.	
	Description du projet :	
	Projet de dessertes TER 2025 :	
	- Marseille-Nice (rapide)	
	- Marseille-Toulon	
	- Marseille-Aubagne	
	- Toulon-La Pauline	
	- La Pauline-Hyères	
	- La Pauline-Carnoules	
	- Carnoules-Les Arcs	
	Prévision de dessertes à partir de 2026 :	
	- Marseille-Toulon-Les Arcs (directs)	
	- Marseille-Toulon	
	- Marseille-Aubagne	
	- Toulon-La Pauline	
	- La Pauline-Hyères	
	- La Pauline-Carnoules	
	- Carnoules-Les Arcs	
	Mise en place de la navette toulonnaise à partir du SA 2030 avec un	
	train supplémentaire toutes les 1/2 d'heures entre St Cyr et Carnoules,	



Réception par le préfet : 14/04/2025

Publication 15:04/2025		
	soit un train tous les 1/4 d'heures omnibus sur le segment St Cyr - La	
	Pauline.	
	Public cible :	
	Usagers du TER de l'ensemble du territoire régional	
Besoins de pilotage / coordination	1 - Contraintes externes liées au respect des calendriers :	
	→ des différentes phases de travaux des grands projets d'amélioration	
	des infrastructures ferroviaires régionales :	
	- LNPCA	
	- Signalisation ERTMS (projet HPMV)	
	→ de l'ouverture du lot 3 du réseau TER (Provence-Est et Alpes) à la	
	concurrence (SA 2030)	
	→ de réalisation des SERM de Marseille et Toulon	
	2 - Nécessité de concerter chaque année avec les territoires pour	
	entendre le besoin des usagers et adapter l'offre en réponse. Cette	
	concertation s'appuie sur	
	- des dispositifs encadrés par la loi tels que le comité de suivi des	
	dessertes ferroviaires et le comité des partenaires régional	
	- des comités techniques "usagers", composés d'associations, réunis	
	à l'échelle du secteur ferroviaire d'Est-Provence.	
	- des consultations directes d'usagers via mailings et réseaux sociaux	



PILOTE DE L'ENGAGEMENT		
Acteur(s) en charge du pilotage de l'engagement collectif	Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	

	INDICATEURS	
État d'avancement de l'engagement		

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES			
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Région Provence-Alpes- Côte d'Azur	Pilote	Équipe projet	DTRI/STER : Unité plan de transport (7 personnes) en lien avec la DIGE/SIFPE pour l'infrastructure et DTSI pour complémentarité et correspondances Cars/trains



Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2025

Neteron   15/104/2025			
SNCF Voyageurs et autres transporteurs ferroviaires sous contrat de DSP	Partenaire	Exploitant/délégataire Exploitation du service TER	Définition de l'offre de service en réponse à l'Expression des Besoins (EdB) commandée par la Région
SNCF Réseau	Partenaire	Réalisation des sillons ferroviaires	SNCF Réseau gère l'occupation de l'ensemble du réseau ferroviaire français. À ce titre, il octroie et régule les horaires de passage de tous les trains circulant sur les voies ferrées, dont les TER Zou!. Il est un acteur incontournable de la définition des horaires.
Associations d'usagers	Partenaire	Consultation	Par leur représentation des usagers du TER et leur pratique des mobilités en général, les associations sont consultées sur le prochain projet de service, en amont (mai/juin) de sa mise en place (traditionnellement le 2ème dimanche de décembre).
Collectivités AOM	Partenaire	Consultation	Consultation des collectivités AOM des différents bassins, pour partager au plus tôt l'offre TER afin que d'éventuels ajustements de l'offre (dont offre locale) puissent être faits.



Contrat Opérationnel de Mobilité

**BASSIN:** L

083-200004802-20250409-250409-47-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2025 Publication : 15/04/2025

# Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°9

OBJECTIF GÉNÉRAL : Améliorer l'interopérabilité et la complémentarité des services de

transports collectifs

**OBJECTIF TERRITORIALISÉ**: Multiples objectifs

Référent(s) de la fiche : Sylvie PEUZIN, Denis GALINDO et Vincent MOUREN (Région Provence-Alpes-Côte

d'Azur), speuzin@maregionsud.fr, dgalindo@maregionsud.fr, vmouren@maregionsud.fr

DECEDIATION DE L'ENCACEMENT			
	ESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT		
Libellé de l'ENGAGEMENT	Développement des dessertes ferroviaires TER Zou! des lignes du		
P( ) N	littoral azuréen.		
Périmètre	Échelle géographique régionale découpée en 4 grands secteurs (Azur,		
	Provence Est, Alpes et Provence Ouest).		
	Les lignes du littoral azuréen traversent les périmètres :		
	- Des communautés d'agglomérations Dracénie Provence		
	Verdon, Estérel Côte d'Azur Agglomération, Pays de Grasse,		
	Cannes Pays de Lérins, Sophia Antipolis, Riviera Française;		
	- De la métropole Nice Côte d'Azur		
Étapes / Public cible / Budget	Objectif:		
	Apporter une réponse la plus proche possible du besoin de mobilité des		
	territoires, pour tous les profils d'usagers, à toute heure de la journée.		
	Description du projet :		
	Desserte Secteur Azur à partir de 2025 :		
	- 1 train tous les 1/4 d'heure entre Cannes et Menton, toute la		
	journée.		
	- Marseille-Nice (rapide)		
	- iviaiseme-ivice (rapide)		
	A partir du 29 juin 2025 :		
	- 1 train par heure toute la journée dans les 2 sens avec nouveau		
	matériel roulant		
	- Les Arcs – Cannes		
	- Grasse – Cannes		
	- Cannes – Nice		
	- Nice – Menton		
	- Menton - Vintimille		
	Public cible :		
	Usagers du TER de l'ensemble du territoire régional et plus		
	particulièrement des habitants du littoral azuréen.		
Besoins de pilotage / coordination	1 - Contraintes externes liées au respect des calendriers :		
	→ des différentes phases de travaux des grands projets d'amélioration		
	des infrastructures ferroviaires régionales :		
	- LNPCA		
	- Signalisation ERTMS (projet HPMV)		
	→ des phases d'ouverture des différents lots du réseau TER à la		
	concurrence		



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 083-200004802-20250409-250409-47-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2025

Publication: 15/04/2025

→ de réalisation du SERM de Nice

- 2 Nécessité de concerter chaque année avec les territoires pour entendre le besoin des usagers et adapter l'offre en réponse. Cette concertation s'appuie sur
  - des dispositifs encadrés par la loi tels que le comité de suivi des dessertes ferroviaires et le comité des partenaires régional
  - des comités techniques "usagers", composés d'associations, réunis
     à l'échelle du secteur ferroviaire Azur
- des consultations directes d'usagers via mailings et réseaux sociaux.

#### **CALENDRIER PRESSENTI**

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1: 2025-2028

Année 2024 2025 2026 2027 2028

État de l'engagement au démarrage
Non démarré
Étapes préalables en cours
Engagement en cours de réalisation
Engagement finalisé
Engagement poursuivi

#### PILOTE DE L'ENGAGEMENT

Acteur(s) en charge du pilotage de l'engagement collectif Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

#### **INDICATEURS**

État d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES			RES
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Région Provence-Alpes- Côte d'Azur	Pilote	Équipe projet	DTRI/STER : Unité plan de transport (7 personnes) en lien avec la DIGE/SIFPE pour l'infrastructure et DTSI pour complémentarité et correspondances Cars/trains
SNCF Sud Azur et Transdev Rail Sud Intermétropoles	Partenaire	Exploitant/délégataire Exploitation du service TER	Définition de l'offre de service en réponse à l'Expression des Besoins (EdB) commandée par la Région
SNCF Réseau	Partenaire	Réalisation des sillons ferroviaires	SNCF Réseau gère l'occupation de l'ensemble du réseau ferroviaire français. À ce titre, il octroie et régule les horaires de passage de tous les trains circulant sur les voies ferrées, dont les TER Zou!. Il est un acteur incontournable de la définition des horaires.
Associations d'usagers	Partenaire	Consultation	Par leur représentation des usagers du TER et leur pratique des mobilités en général, les associations sont consultées sur le prochain projet de



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200004802-20250409-250409-47-DE

Accusé certifié exécutoire

BASSIN L		Réception par le préfet : 14/04/2025	
			ser <del>vice, en amont (mai/juin</del> ) de sa
			mise en place (traditionnellement le
			2 <sup>ème</sup> dimanche de décembre).
			Consultation des collectivités AOM des
			différents bassins, pour partager au
Collectivités AOM	Partenaire	Consultation	plus tôt l'offre TER afin que d'éventuels
			ajustements de l'offre (dont offre
			locale) puissent être faits.



Contrat Opérationnel de Mobilité

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2025 Publication : 15/04/2025

#### Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°10

**BASSIN: L** 

**OBJECTIF GÉNÉRAL** : Améliorer l'interopérabilité et la complémentarité des

services de transports collectifs

**OBJECTIF TERRITORIALISÉ:** Multiples objectifs

Référent(s) de la fiche : Olivier MIARD (Région Provence-Alpes-Côte d'Azur), omiard@maregionsud.fr

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT			
Libellé de l'ENGAGEMENT	Étude d'amélioration de la complémentarité des offres cars-trains		
Périmètre	Tous les bassins de mobilité :		
	- L'axe Aix-Briançon traverse les bassins : A, B, C, D, E, J		
	- L'axe Est Toulon traverse les bassins : K, L		
	- L'axe Nice-Tende traverse le bassin : N		
	- L'axe Nord Avignon traverse les bassins : F, I		
	- L'axe Nice-Digne traverse les bassins : D, M, N		
Étapes / Public cible / Budget	Description :		
-	Le scénario étudié retenu par axe :		
	- L'axe Aix-Briançon : Réorganisation forte des cars.km par		
	optimisation de la complémentarité cars-trains.		
	- L'axe Est Toulon : Optimisation de l'offre car existante.		
	- L'axe Nice-Tende : Réorganisation partielle des cars.km par		
	optimisation de la complémentarité cars-trains-tramway.		
	- L'axe Nord Avignon : Renforcement de l'offre car avec ou sans		
	réouverture de gare.		
	- L'axe Nice-Digne : Amélioration du cadencement des chemins		
	de fer de Provence et de l'offre de car de proximité en		
	rabattement.		
	Étapes :		
	- L'axe Aix-Briançon : Redéfinition de l'offre de service autocar		
	dans les contrats d'exploitation à renouveler à l'horizon 2024-		
	2025.		
	<ul> <li>L'axe Est Toulon : Optimisation de l'offre car existante dans les contrats d'exploitation à l'horizon 2025.</li> </ul>		
	- L'axe Nice-Tende : Rabattement des lignes de cars Zou sur le		
	futur PEM la trinité lorsque arrivera la ligne T5 de tramway <b>en</b>		
	~ 2030.		
	- L'axe Nord Avignon : Renforcement de l'offre car avec ou pas		
	réouverture de gare(s) à l'horizon <b>2025.</b>		
	- L'axe Nice-Digne : Amélioration du cadencement des CP et de		
	l'offre de car de proximité et LER en rabattement à l'horizon		
	2023 et 2027.		
Besoins de pilotage /	Pilote du projet marché d'étude car-train : Olivier MIARD, DTRI/STER,		
coordination	omiard@maregionsud.fr		
	Référents :		
	- Aix Briançon :		
	(DTSI-SRR): sbridault@maregionsud.fr		



Réception par le préfet : 14/04/2025

(DIGE-SIFPE): icornebert@maregionsud.fr

L'axe Est Toulon :

(DTSI-SRT83): flozach@maregionsud.fr, npeinado@maregionsud.fr

(DIGE-SIFPE): elorrain@maregionsud.fr

- L'axe Nice-Tende:

(DTSI-SRT06): vfranceschetti@maregionsud.fr

gmoroni@maregionsud.fr

(DIGE-SIFPE): jmbremond@maregionsud.fr

- L'axe Nord Avignon:

 $(DTSI\text{-}SRT84\text{-}13) \hspace{0.2cm} : \hspace{0.2cm} f chiab@maregionsud.fr, \hspace{0.2cm} vvoisin@maregionsud.fr, \\$ 

epaing@maregionsud.fr

(DIGE-SIFPE): pharinck@maregionsud.fr

- L'axe Nice-Digne :

(DTSI-SRT06): vfranceschetti@maregionsud.fr

(DTSI-SRR) : sbridault@maregionsud.fr (DTRI-SCFP) : pvillevieille@maregionsud.fr

Pour l'ensemble des axes selon les demandes appui du STER sur l'offre

TER: vmouren@maregionsud.fr, dgalindo@maregionsud.fr

#### **CALENDRIER PRESSENTI**

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1: 2025-2028

Année 2024 2025 2026 2027 2028

État de l'engagement au démarrage
Non démarré
Étapes préalables en cours
Engagement en cours de réalisation
Engagement finalisé
Engagement poursuivi



#### PILOTE DE L'ENGAGEMENT

Acteur(s) en charge du pilotage de l'engagement collectif

Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

# **INDICATEURS**

État d'avancement de l'engagement

	CONTRIBUTIONS NECESSAIRES			
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION	
Région Provence- Alpes-Côte d'Azur	Pilote	Maître d'ouvrage : DGTMGE-DTSI-SRR -SRT04-05- SRT83-SRT06- SRT84-13-DTRI- STER-STER-SCFP : offre de service TC DGTMGE-DIGE-SIFPE : études complémentaires	Redéfinition de l'offre de : service autocar. service CP via le plan de cadencement. Études complémentaires en cours Exemple : optimisation des temps de parcours ferroviaire – études et travaux sur l'Etoile de Veynes.	



Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2025

Contrat Opérationnel de Mobilité
BASSIN L
DASSIN E

Sociétés des transports	Partenaire	Prestataire : Capacité à répondre à l'appel d'offre et à exécuter le marché	Publication: 15/04/2025 Exploitation des services TC.
Bureaux d'études	Partenaire	Prestataire : Capacité à répondre à l'appel d'offre et à exécuter le marché	Études complémentaires, exemples marché car-train DTRI: Étude simplifiée d'ouverture des gares (Pontet, Barbentane et Piolenc) de l'axe Nord Avignon. Et approfondissement de l'étude Aix-Briançon sur la section Veynes-Briançon. (En cours)  Marché DTSI: AMO aux procédures de renouvellement des contrats du réseau Régional de transport public interurbain sur le territoire des Alpes de Haute-Provence et à la réorganisation des lignes express Régionales sur des territoires ciblés.  AMO à l'évolution de l'offre de transport sur la Vallée de la Durance – Phase 2 (En cours)



Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2025 Publication: 15/04/2025

### Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°11

**BASSIN: L** 

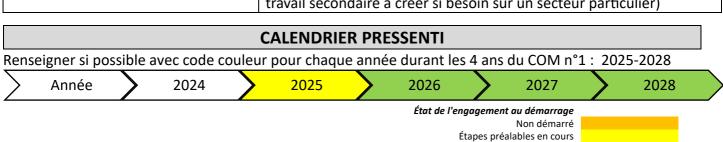
OBJECTIF GÉNÉRAL: Améliorer l'interopérabilité et la complémentarité des

services de transports collectifs

**OBJECTIF TERRITORIALISÉ:** Multiples objectifs

Référent de la fiche : Guillaume LALANGE, glalange@maregionsud.fr

DE	DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Optimisation des lignes de transports routiers	
Périmètre	Tous les bassins de mobilité : A, B, C, D, E, F, I, J, K, L, M et N	
Étapes / Public cible / Budget	Description: La région est dotée de la compétence TR sur les territoires non AOM et interurbain. Elle met en œuvre des lignes entrantes sur les territoires des AOM pour desservir ces dernières. Dans la limite des places disponibles elle peut faire de l'affrétement pour des usagers des AOM sous réserve de prise en charge des frais par l'AOM. Réciproquement les AOM peuvent également faire du transport pour la région.  L'objectif est l'optimisation des dépenses publiques et du matériel roulant lorsqu'il y a superposition des réseaux dans une optique de complémentarité d'offre et non de concurrence.  Étapes:  - Etat des lieux entre la région et chaque AOM pour identifier	
	dans les plans de transports routiers le doublement des lignes régulières et scolaires ainsi que l'état de remplissage de ces lignes  - Conventions d'affrétement s'il y a lieu contre rémunération au cout réel	
Besoins de pilotage / coordination	Coordination nécessaire entre la Région et les AOMs via la mise en place de temps de travail réguliers entre les services exploitations.  1 à 2 réunions par an + 1 à 3 réunion spécifique si besoin (Groupe de travail secondaire à créer si besoin sur un secteur particulier)	



	Engagement poursuivi				
PILOTE DE L'ENGAGEMENT					
Acteur en charge du pilotage de l'engagement collectif	Région Provence-Alpes-Côte d'Azur				

Engagement en cours de réalisation

Engagement finalisé



Publication: 15/04/2025

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2025

# **INDICATEURS**

État d'avancement de l'engagement

Contrat Opérationnel de Mobilité

	CONTRIBUTIONS NECESSAIRES		
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Region Provence- Alpes-Côte d'Azur  Pilote Pilote de l'action collective F		Organisation de la Réunion et préparation Ordre du jour + Compterendu Fourniture de données Rédaction des conventions	
AOM	Partenaire	Co-pilote sur chaque réseau	Participation aux réunions Fourniture de données Relecture et amendement des documents



Réception par le préfet : 14/04/2025 Publication: 15/04/2025

# Contrat Opérationnel de Mobilité **BASSIN** L

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°12 **BASSIN: L** 

**OBJECTIF GÉNÉRAL**: Multiples objectifs

**OBJECTIF TERRITORIALISÉ:** Multiples objectifs

Référent(s) de la fiche : Fabien LOZACH (Région Provence-Alpes-Côte d'Azur), flozach@maregionsud.fr

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT			
	Dispositions d'information et de coordination entre AOM en cas		
Libellé de l'ENGAGEMENT	d'épisode de pollution		
Périmètre	Tous les bassins de mobilité : A, B, C, D, E, F, I, J, K, L, M et N		
Étapes / Public cible / Budget	<b>Description :</b> En cas d'épisode de pollution les préfectures appliquent des mesures d'urgence limitant les émissions de polluants et des circulation différenciées en ZFE.		
	<ul> <li>Dans ce cadre, les AOM mettent en œuvre des dispositions facilitant le report modal en appliquant notamment des politiques tarifaires attractives.</li> <li>Dans la cadre de sa compétence interurbaine, la Région exploite des lignes entrantes, sortantes et traversantes des AOM. A cet égard, une information réciproque de déclenchement s'avère nécessaire pour une cohérence d'ensemble vis-à-vis des usagers.</li> </ul>		
	Activités à mener :  - Identification de référents techniques des AOM - Identification des référents préfectoraux - Identification de circuits de communication - Partage des dispositifs mis en œuvre par les AOM - Procédure d'information et de communication entre AOM lors de mise en œuvre des dispositions tarifaires - Procédure de transmission fiable des informations de déclenchements préfectoraux pour dépassement de seuil - Revue et mise à jour régulière des listes de référents		
	<ul> <li>Étape 1 : 2025</li> <li>Réunion d'un groupe de travail par bassin à l'initiative de chaque service réseau de la Région ou d'une AOM du bassin</li> <li>Recensement des dispositifs par AOM du bassin</li> </ul>		
	Étape 2 : 2026 - Élaboration d'une fiche procédure d'information-coordination		
	Étape 3 : 2026 et suivantes  - REX au plus tard 15 jours après chaque épisode		
	MEM du plus tara 15 jours après chaque episode		



Réception par le préfet : 14/04/2025

Accusé certifié exécutoire

Publication: 15/04/2025

Contrat Opérationnel de Mobilité **BASSIN** L

Besoins de pilotage / coordination

Les organigrammes sont vivants.

Les circuits de communications ne sont efficaces que si les "contacts" sont régulièrement mis à jour (à minima 1 fois par an avant les épisodes de chaleurs).

#### **CALENDRIER PRESSENTI**

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1: 2025-2028

2024 Année 2025 2026 2028 2027

État de l'engagement au démarrage

Non démarré Étapes préalables en cours Engagement en cours de réalisation Engagement finalisé Engagement poursuivi



#### PILOTE DE L'ENGAGEMENT

Acteur(s) en charge du pilotage de l'engagement collectif Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

# **INDICATEURS**

État d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES			
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Région Provence-Alpes- Côte d'Azur	Pilote	Centralisation / redistribution de l'information préfectorale	
EPCI	Partenaire	Mobilisation de moyens RH et information	



Contrat Opérationnel de Mobilité BASSIN L 083-200004802-20250409-250409-47-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2025 Publication : 15/04/2025

#### Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°13 BASSIN : L

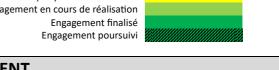
**OBJECTIF GÉNÉRAL** : Améliorer les conditions de l'intermodalité **OBJECTIF TERRITORIALISÉ** : Améliorer l'accessibilité des PEM

Référent de la fiche : Valérianne OTTAVIANI, valerianne.ottaviani@dracenie.com

	DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT				
Libellé de l'ENGAGEMENT	Étude d'aménagement d'un pôle multimodal à Trans-en-Provence				
Périmètre	Commune de Trans-en-Provence				
Étapes / Public cible / Budget	Contexte:  Dans le cadre du plan de transformation des zones commerciales porté par l'ANCT et donc DPVa et le site du Boulevard Commercial de la Nartuby, le PEM de Trans, identifié dans le cadre du PDMS doit trouver sa place au cœur d'un projet ambitieux de reconfiguration d'une entrée de ville (Fiche Action d'ACV 2 sur la commune centre de Draguignan)				
	Objectif:  Le PEM de Trans doit permettre de faciliter les mobilités actives entre uzone commerciale à rayonnement intercommunal et le centre village TRANS.				
	<u>Description :</u> Aménager un parking multimodal en entrée de ville pour délester le cent des voitures des résidents et actifs.				
	<ul> <li>Étapes:</li> <li>1- attribution du marché et signature de la convention avec ANCT – décembre 2024</li> <li>2- rendu de l'étude de programmation et de mobilité – fin 2025</li> <li>3- lancement d'une DUP – fin 2026</li> </ul>				
Besoins de pilotage / coordination	Opportunités : AMI PTZC de l'ANCT dont DPVa est lauréat Freins : Importante dureté foncière				



État de l'engagement au démarrage Non démarré Étapes préalables en cours Engagement en cours de réalisation Engagement finalisé Engagement poursuivi



PILOTE DE L'ENGAGEMENT				
Acteur en charge du pilotage de l'engagement	Dracénie Provence Verdon Agglomération			

	INDICATEURS	
État d'avancement de l'engagement		



### Contrat Opérationnel de Mobilité BASSIN L

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 083-200004802-20250409-250409-47-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2025 Publication : 15/04/2025

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES					
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION		
Dracénie Provence Verdon Agglomération	Pilote	Maitre d'ouvrage Portage du projet et financement			
Commune de Trans en Provence	Partenaire				
ANCT	Partenaire	Financement			



Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2025 Publication: 15/04/2025

#### Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°14

**BASSIN: L** 

OBJECTIF GÉNÉRAL : Améliorer les conditions de l'intermodalité

OBJECTIF TERRITORIALISÉ: Mettre en place une information multimodale dans les

**PEM** 

Référent de la fiche : Valérianne OTTAVIANI, valerianne.ottaviani@dracenie.com

	DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT		
Libellé de l'ENGAGEMENT	Créer une communication sur les PEM		
Périmètre	Bassin de mobilité L + tous les autres bassins de la région		
Étapes / Public cible / Budget	Objectif principal: L'objectif est de créer une communication sur les PEM (vocable, promotion et communication).		
	<ol> <li>Étapes:         <ol> <li>Recenser les différents vocables utilisés dans les territoires pour désigner les PEM, les modes de promotion. Recenser les PEM et les projets existants, établir une liste de services et d'aménagements attractifs sur les PEM (2025)</li> <li>Définir le terme à utiliser dans les outils de communication (ex.: pôle de mobilité) (2025)</li> <li>Conceptualisation d'outils de promotion et de communication (2026)</li> </ol> </li> <li>Organiser des dates/évènements/animations une fois par an sur la thématique des PEM, éditer des outils de communication (ex.: flyers) détaillant ce qu'est un PEM (2026 à 2028)</li> </ol> <li>Cartographier et partager les cartes des PEM avec les différents services proposés (2026 à 2028)</li>		
Besoins de pilotage / coordination	2 à 3 fois par an		



Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1: 2025-2028

Année 2024 2025 2026 2027 2028

> État de l'engagement au démarrage Non démarré Engagement en cours de réalisation



PILOTE DE L'ENGAGEMENT				
Acteur en charge du pilotage de l'engagement	Dracénie Provence Verdon Agglomération			

INDICATEURS	
État d'avancement de l'engagement	

#### **CONTRIBUTIONS NECESSAIRES**



Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2025

ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	Publication 15/04/2025 DESCRIPTION
Dracénie Provence Verdon Agglomération	Pilote	Moyens RH	ETP Contribuer aux travaux, animer des réunions
CC Golfe de Saint Tropez	Partenaire	Moyens RH	ETP Conception de la communication et des animations
CC Lacs et Gorges du Verdon	Partenaire	Moyens RH	ETP Conception de la communication et des animations
CC Pays de Fayence	Partenaire	Moyens RH	ETP Conception de la communication et des animations
Estérel Côte d'Azur Agglomération	Partenaire	Moyens RH	ETP Conception de la communication et des animations
Région Provence-Alpes- Côte d'Azur	Partenaire	Moyens RH	ETP Conception de la communication et des animations



Contrat Opérationnel de Mobilité

Contrat Opérationnel de Mobilité BASSIN L 083-200004802-20250409-250409-47-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2025 Publication : 15/04/2025

#### Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°15

**BASSIN: L** 

OBJECTIF GÉNÉRAL : Améliorer les conditions de l'intermodalité

**OBJECTIF TERRITORIALISÉ:** Mettre en place une information multimodale dans les

**PEM** 

Référent de la fiche : Samuel BERTRANDY, s.bertrandy@cc-paysdefayence.fr

	DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT			
Libellé de l'ENGAGEMENT	Améliorer l'information digitale pour les usagers dans les PEM			
Périmètre	Bassin de mobilité L			
Étapes / Public cible / Budget	Objectif principal: L'objectif est d'installer des écrans d'information (totems) alimentés par les systèmes d'information Zou, SNCF, réseaux de transport locaux (voire par l'application de covoiturage).  Étapes:  1. Rendre les systèmes d'information inter-utilisables (2025) 2. Décider collectivement d'une architecture de présentation de ces données sur les écrans (2026) 3. Installer des écrans ou adapter ceux déjà existants (2027-2028)			
Besoins de pilotage / coordination	Fréquence de réunion : 2 à 3 fois par an			

#### **CALENDRIER PRESSENTI**

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1: 2025-2028

Année 2024 2025 2026 2027 2028

État de l'engagement au démarrage Non démarré Étapes préalables en cours Engagement en cours de réalisation Engagement finalisé Engagement poursuivi



PILOTE DE L'ENGAGEMENT					
Actour on charge du niletage de l'engagement	Région	Provence-Alpes-Côte	d'Azur	(autorité	
Acteur en charge du pilotage de l'engagement		organisatrice Zou et TER)			

	INDICATEURS	
État d'avancement de l'engagement		

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES			
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Pilote	Moyens RH	ETP
		Fournisseur de données (Zou)	Données
SNCF G&C	Partenaire	Moyens RH Fournisseur de données (TER et Grandes lignes)	ETP Données



ETP

#### 083-200004802-20250409-250409-47-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2025

Dracénie Provence Verdon Agglomération	Partenaire	Moyens RH Fournisseur de données (réseaux locaux et covoiturage)	ETP Données
CC Golfe de Saint Tropez	Partenaire	Moyens RH Fournisseur de données (réseaux locaux et covoiturage)	ETP Données
CC Lacs et Gorges du Verdon	Partenaire	Moyens RH Fournisseur de données (réseaux locaux et covoiturage)	ETP Données
CC Pays de Fayence	Partenaire	Moyens RH Fournisseur de données (réseaux locaux et covoiturage)	ETP Données
Estérel Côte d'Azur Agglomération	Partenaire	Moyens RH Fournisseur de données (réseaux locaux et covoiturage)	ETP Données

Partenaire

Moyens RH



Contrat Opérationnel de Mobilité

Communes (le cas échéant)

Contrat Opérationnel de Mobilité BASSIN L 083-200004802-20250409-250409-47-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2025 Publication : 15/04/2025

#### Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°16

**BASSIN: L** 

OBJECTIF GÉNÉRAL : Améliorer les conditions de l'intermodalité

OBJECTIF TERRITORIALISÉ: Mettre en place une information multimodale dans les

**PEM** 

Référent de la fiche : Nathalie PEINADO, npeinado@maregionsud.fr

	DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT
Libellé de l'ENGAGEMENT	Fiabiliser la data dans le but de l'exploiter pour l'information multimodale
	sur les PEM
Périmètre	Région
Étapes / Public cible / Budget	Objectif principal :
	L'objectif est de fiabiliser la data afin de l'exploiter pour l'information dans
	les PEM.
	Étapes :
	1. Réaliser un webinaire (2025)
	2. Animer un groupe de technicien en charge de la mise en Open
	Data (2025 à 2028)
Besoins de pilotage / coordination	Fréquence de réunion : 1 à 2 fois par an

#### **CALENDRIER PRESSENTI**

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1: 2025-2028

Année

2024

2025

État de l'engagement au démarrage Non démarré Étapes préalables en cours Engagement en cours de réalisation Engagement finalisé

Engagement poursuivi

PILOTE DE L'ENGAGEMENT			
Acteur en charge du pilotage de l'engagement	Région Provence-Alpes-Côte d'Azur		

	INDICATEURS	
État d'avancement de l'engagement		

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES			
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Pilote	Émission de data	
Region Flovence-Aipes-Cote d'Azui		Moyens RH	
Dracénie Provence Verdon	Partenaire	Émission de data	
Agglomération	Partenaire	Moyens RH	
CC Golfe de Saint Tropez	Partenaire	Émission de data	
CC dolle de Saint Tropez		Moyens RH	
CC Lacs et Gorges du Verdon	Partenaire	Émission de data	



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200004802-20250409-250409-47-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2025

		Moyens RH
CC Pays de Fayence	Doutonoino	Émission de data
CC Pays de Fayence	Partenaire	Moyens RH
Estérel Côte d'Azur Agglomération	Partenaire	Émission de data
Esterer Cote d'Azur Aggiorneration		Moyens RH
Data gour	Partenaire	Partenaire pour la qualité de
Data.gouv		la donnée



Contrat Opérationnel de Mobilité

BASSIN L

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2025 Publication: 15/04/2025

# Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°17 **BASSIN: L** 

OBJECTIF GÉNÉRAL : Améliorer les conditions de l'intermodalité

**OBJECTIF TERRITORIALISÉ:** Multiples objectifs

Référent(s) de la fiche : Éric LORRAIN (Région Provence-Alpes-Côte d'Azur), elorrain@maregionsud.fr

	ESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT
Libellé de l'ENGAGEMENT	Ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur (LNPCA) phases 1&2
Périmètre	Le périmètre du projet s'étend sur les départements des Bouches-du-
	Rhône, du Var et des Alpes maritimes et concerne également les
	collectivités et EPCI traversées par la ligne Marseille-Vintimille.
Étapes / Public cible / Budget	Contexte:
	La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur souffre d'une congestion de ses
	infrastructures ferroviaires sur l'axe Marseille Vintimille.
	Le projet de Ligne Nouvelle a pour objectif de résorber ces problèmes
	structurels, de répondre aux besoins d'amélioration des déplacements du quotidien et de répondre à l'augmentation des flux attendue sur
	cette ligne dans les prochaines décennies.
	cette lighte dans les prochaines decennies.
	Description du projet :
	La LNPCA se compose de 25 opérations concernant essentiellement le
	réseau existant, réparties sur les trois départements des Bouches-du-
	Rhône, du Var, des Alpes Maritimes, qui consistent à améliorer
	l'infrastructure existante. Le projet prévoit la dénivellation de
	bifurcations, la création d'alternats en gare, le doublement de voie
	unique, la création de corridors dédiés, la relocalisation des sites de
	remisage et de maintenance, la création de voies centrales origine-
	terminus.
	Le projet comprend également la création de nouvelles gares et haltes,
	le développement de PEM existants ainsi que la réalisation d'une gare
	souterraine à Marseille-Saint-Charles permettant la diamétralisation
	des circulations entre l'Est et l'Ouest de la région.
	Ces aménagements permettront la mise en service des navettes
	toulonnaise et azuréenne ainsi qu'un fort développement de l'offre
	autour de l'étoile marseillaise.
	Public cible :
	Le projet a pour objectif d'augmenter le report modal en faveur des
	transports en commun pour les déplacements du quotidien. Le projet
	permet également des gains pour les usagers des trains grandes lignes.
	Il permet enfin de dégager des sillons supplémentaires pour le FRET.
Besoins de pilotage / coordination	Financement contractualisé à hauteur de 80%. Les 20% restants seront
	sollicités auprès de l'Union Européenne via le mécanisme pour
	l'interconnexion en Europe. L'obtention de ces subventions est décisive
	pour respecter le calendrier de mise en service des phases 1 et 2 du
	projet, respectivement en 2030 et 2035.



Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2025 Publication : 15/04/2025

# **CALENDRIER PRESSENTI**

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1: 2025-2028

Année 2024 2025 2026 2027 2028

État de l'engagement au démarrage Non démarré Étapes préalables en cours Engagement en cours de réalisation Engagement finalisé Engagement poursuivi



# PILOTE DE L'ENGAGEMENT Acteur(s) en charge du pilotage de l'engagement collectif SNCF Réseau SNCF G&C

# INDICATEURS État d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES				
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION	
État	Partenaire	Financeur Subventions AFIT		
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Partenaire	MOA, Financeur Subventions d'investissement		
Départements des Bouches-du-Rhône, du Var et des Alpes-Maritimes	Partenaire	Financeur Subventions d'investissement		
Métropole Aix Marseille Provence	Partenaire	Financeur Subventions d'investissement		
Toulon Provence Méditerranée	Partenaire	Financeur Subventions d'investissement		
Métropole Nice Côte d'Azur	Partenaire	Financeur Subventions d'investissement		
Dracénie Provence Verdon Agglomération	Partenaire	Financeur Subventions d'investissement		
CC Pays de Grasse	Partenaire	Financeur Subventions d'investissement		
CA Cannes Pays de Lérins	Partenaire	Financeur Subventions d'investissement		
CA Sophia Antipolis	Partenaire	Financeur Subventions d'investissement		
SNCF Réseau SNCF G&C	Pilote	Pilotage technique du projet		
Société Ligne Nouvelle Provence Côte d'azur	Partenaire	Financeur Porte le financement des collectivités		



Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2025 Publication : 15/04/2025

#### Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°18 BASSIN : L

**OBJECTIF GÉNÉRAL** : Améliorer les conditions de l'intermodalité **OBJECTIF TERRITORIALISÉ** : Renforcer l'attractivité des PEM

Référent de la fiche : Valérianne OTTAVIANI, valerianne.ottaviani@dracenie.com

	DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Études d'aménagement d'un PEM en gare des Arcs-Draguignan	
Périmètre	Quartier de la gare des Arcs-Draguignan	
Étapes / Public cible / Budget	Les aménagements et la desserte de la gare des Arcs-Draguignan sont marqués par l'omniprésence et l'occupation de la voiture. Les parkings sont saturés, l'espace public immédiat et l'offre de mobilité actuelle ne permette pas d'accéder à la gare de façon satisfaisante aujourd'hui. Une hausse de la fréquentation est à prévoir et les dysfonctionnements observés aujourd'hui vont se renforcer à l'avenir. L'étude permettra d'imaginer la gare de demain pour rendre la gare accessible à ses usagers. L'étude comportera plusieurs volets :  • Un diagnostic comportant notamment une étude de stationnement et la préfiguration d'orientations  • Une proposition de scénarios d'organisation de l'espace  • Un approfondissement du scénario retenu> programmation. Les étapes du projet sont les suivantes :  4- Publication du marché de prestation intellectuelle (2024)  5- Réalisation de la phase de diagnostic (2024)  6- Choix d'un scénario (2024)  7- Approfondissement d'un des scénarios (2025)	
Besoins de pilotage /	Opportunités : une commune engagée dans Petites Villes de Demain, une	
coordination	hausse de la desserte en train	
	Freins : Calendrier électoral (2026)	



État de l'engagement au démarrage
Non démarré
Étapes préalables en cours
Engagement en cours de réalisation
Engagement finalisé
Engagement poursuivi

PILOTE DE L'ENGAGEMENT		
Acteur en charge du pilotage de l'engagement	Dracénie Provence Verdon Agglomération	

#### **INDICATEURS**

Validation d'un scénario ou non

Fléchage de crédits sur les budgets suivants pour réaliser les aménagements préconisés par l'étude État d'avancement de l'engagement



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 083-200004802-20250409-250409-47-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2025 Publication : 15/04/2025

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES				
ACTEUR	ROLE	TYPE DE	DESCRIPTION	
		CONTRIBUTION		
Dracénie Provence Verdon Agglomération	Pilote	Moyens humains et financements	0.25 ETP interne + 60 k€ TTC de bureau d'étude	
Région Provence- Alpes-Côte d'Azur	Partenaire	Moyens humains et financements	Moyen humain + attente de retour sur subvention	
SNCF G&C	Partenaire	Moyens humains	Pour suivre l'étude de DPVa	
Commune des Arcs	Partenaire	Moyens humains	Pour suivre l'étude de DPVa	
État	Partenaire	Financeur	Dossier de subvention FNADT à monter	



083-200004802-20250409-250409-47-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2025 Publication : 15/04/2025

# Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°19 BASSIN : K

**OBJECTIF GÉNÉRAL** : Améliorer les conditions de l'intermodalité

**OBJECTIF TERRITORIALISÉ:** Renforcer l'attractivité des PEM

Référent de la fiche : Céline Simonin, celine.simonin@sncf.fr

	DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT		
Libellé de l'ENGAGEMENT	Place de la Gare		
Périmètre	Gare des Arcs Draguignan, et + si nouvelles opportunités dans d'autres gares du bassin.		
Étapes / Public cible / Budget	L'objectif est d'apporter dans les gares de nouveaux services aux voyageurs et aux riverains, de les humaniser, d'améliorer l'expérience en gare et d'amener toujours plus de monde vers le train.  Cela se fait par la mise à disposition d'espaces en gare pour des projets porteurs de nouveaux services, et par un travail partenarial avec les collectivités dans ce but.		
	<ul> <li>Étapes:</li> <li>1- Chiffrage des travaux nécessaires à la mise à disposition des espaces</li> <li>2- Recherche de porteurs de projets</li> <li>3- Définition du</li> </ul>		
Besoins de pilotage /	Trouver des porteurs de projets (collectivité, acteur économique,		
coordination	association, etc.)		

# **CALENDRIER PRESSENTI**

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1: 2025-2028

Année 2024 2025 2026 2027 2028

État de l'engagement au démarrage Non démarré Étapes préalables en cours Engagement en cours de réalisation Engagement finalisé Engagement poursuivi



PILOTE DE L'ENGAGEMENT		
Acteur en charge du pilotage de l'engagement	SNCF G&C	

#### **INDICATEURS**

État d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES				
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION	
SNCF G&C	Pilote	Équipe projet		
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Soutien financier	Financement		
Communes concernées	Partenaire	Relais + groupe de travail		
Porteurs de projets	Partenaire			



083-200004802-20250409-250409-47-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2025 Publication : 15/04/2025

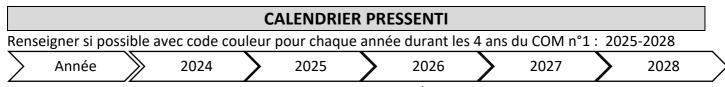
# Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°20 BASSIN: L

**OBJECTIF GÉNÉRAL** : Améliorer les conditions de l'intermodalité **OBJECTIF TERRITORIALISÉ** : Renforcer l'attractivité des PEM

**Référent de la fiche :** Jérémy SABLOS, j.sablos@esterelcotedazur-agglo.fr

	DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT		
Libellé de l'ENGAGEMENT	Renforcement et amélioration du Pôle d'Échange Multimodal de Saint- Raphaël		
Périmètre	Commune de Saint-Raphaël		
Étapes / Public cible / Budget	Contexte: Saint-Raphaël possède un véritable pôle d'échanges multimodaux grâce à la liaison immédiate entre sa gare TGV et la gare routière, pour laquelle transite des véhicules du réseau intercommunal et régional. Une gare maritime à proximité, du stationnement vélo ou encore le service de taxis font de ce lieu un espace de transit majeur.		
	<u>Description</u> : Près d'1,3M voyages ont été comptabilisés en 2022 pour la gare de Saint-Raphaël Valescure, ce qui en fait une gare extrêmement importante à l'échelle de la Région mais surtout sur la Côte d'Azur. Une part importante de ces voyageurs transite vers la gare routière pour utiliser les transports en commun du réseau Le Bus ou du réseau régional ZOU.		
	Objectif: L'objectif est d'améliorer l'accessibilité du site, développer de nouveaux services, faciliter les déplacements grâce à une meilleur signalétique		
Besoins de pilotage / coordination	Nombreux acteurs concernés, besoin de faire coïncider les besoins de chacun		



État de l'engagement au démarrage Non démarré Étapes préalables en cours Engagement en cours de réalisation Engagement finalisé Engagement poursuivi



PILOTE DE L'ENGAGEMENT		
Acteur en charge du pilotage de l'engagement	Estérel Côte d'Azur Agglomération	

	INDICATEURS	
État d'avancement de l'engagement		

#### **CONTRIBUTIONS NECESSAIRES**



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200004802-20250409-250409-47-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2025 Publication : 15/04/2025

ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Estérel Côte d'Azur Agglomération	Pilote	Équipe projet	
Commune St Raphaël	Partenaire	Équipe projet	
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Partenaire	Équipe projet	
SNCE C9 C	Dartonairo	Propriétaire	
SNCF G&C	Partenaire	Équipe projet	



Contrat Opérationnel de Mobilité

BASSIN L

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2025 Publication : 15/04/2025

#### Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

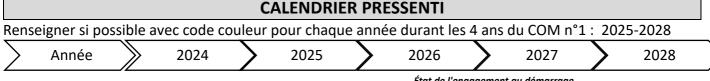
N°21 BASSIN : L

OBJECTIF GÉNÉRAL : Améliorer les conditions de l'intermodalité

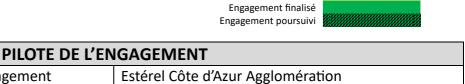
OBJECTIF TERRITORIALISÉ: Renforcer la gouvernance partagée autour des projets de PEM

Référent de la fiche : Jérémy SABLOS, j.sablos@esterelcotedazur-agglo.fr

	DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT			
Libellé de l'ENGAGEMENT	Réalisation d'une aire multimodale le long de la RDN7 à Roquebrune-sur-			
	Argens			
Périmètre	Commune de Roquebrune-sur-Argens			
Étapes / Public cible / Budget	Contexte:			
	La RDN7 est la porte d'entrée principale du territoire pour les flux en provenance de la Dracénie. Il s'agit d'inciter les automobilistes à déposer leur véhicule en entrée d'agglomération pour utiliser des modes de transport alternatifs.			
	Objectif:			
	L'objectif est la création de deux aires multimodales composées d'un			
	parking relais, d'un espace pour covoiturage, de bornes de recharge pour			
	véhicules électriques et de stationnement vélo.			
Besoins de pilotage /	Coût des infrastructures, pas d'aides financière dans la réalisation des			
coordination	aires multimodales, difficultés à identifier précisément le			
	dimensionnement des ouvrages			



État de l'engagement au démarrage
Non démarré
Étapes préalables en cours
Engagement en cours de réalisation
Engagement finalisé
Engagement poursuivi



	INDICATEURS	
État d'avancement de l'engagement		

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES					
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION		
Estérel Côte d'Azur Maître d'ouvrage Équipe projet		Équipe projet			
Commune de Roquebrune	Partenaire	Mise à disposition du foncier			
Département du Var	Partenaire	Gestionnaire de voirie Permission de travaux / financement			



Acteur en charge du pilotage de l'engagement

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2025 Publication: 15/04/2025

#### Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°22

**BASSIN: L** 

OBJECTIF GÉNÉRAL : Améliorer les conditions de l'intermodalité

OBJECTIF TERRITORIALISÉ: Renforcer la gouvernance partagée autour des projets de

PEM

Référent de la fiche : Jérémy SABLOS, j.sablos@esterelcotedazur-agglo.fr

	DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT
Libellé de l'ENGAGEMENT	Réalisation d'une aire multimodale le long de la RDN7 à Puget sur Argens
Périmètre	Commune de Puget sur Argens
Étapes / Public cible / Budget	Contexte:  La RDN7 est la porte d'entrée principale du territoire pour les flux en provenance de la Dracénie. Il s'agit d'inciter les automobilistes à déposer leur véhicule en entrée d'agglomération pour utiliser des modes de transport alternatifs. L'emplacement permet de capter également les flux sortant de l'A8.
	Description:  Création de d'une aire multimodale composée d'un parking relais, d'un espace pour covoiturage, de bornes de recharge pour véhicules électriques et de stationnement vélo.  Aussi, une connexion avec l'échangeur autoroutier et avec les lignes de transports nationales.
Besoins de pilotage / coordination	Coût des infrastructures, pas d'aides financière dans la réalisation des aires multimodales, difficultés à identifier précisément le dimensionnement des ouvrages



État de l'engagement au démarrage Non démarré Étapes préalables en cours Engagement en cours de réalisation Engagement finalisé Engagement poursuivi

PILOTE DE L'EN	IGAGEMENT
Acteur en charge du pilotage de l'engagement	Estérel Côte d'Azur Agglomération

	INDICATEURS	
État d'avancement de l'engagement		

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES					
ACTEUR ROLE			ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Estérel	Côte	d'Azur	Pilote	Maître d'ouvrage	
Agglomération		Pilote	Équipe projet		



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200004802-20250409-250409-47-DE

Accusé certifié exécutoire

Reception	par ie	prefet :	14/04/2023
Dublication	· 4E/	04/2025	

	Reception	pai ie	pielei .	14/04/21
-	Publication	15/	04/2025	

Commune de Puget	Partenaire	Mise à disposition du fon <del>cier</del>	.023	
Département du Var P	Partenaire	Gestionnaire de voirie		
Departement du vai	Tartenane	Permission de travaux / financement		



Contrat Opérationnel de Mobilité

BASSIN L

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2025 Publication: 15/04/2025

#### Contrat Opérationnel de Mobilité BASSIN L

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°23 **BASSIN: L** 

OBJECTIF GÉNÉRAL : Améliorer les conditions de l'intermodalité

OBJECTIF TERRITORIALISÉ: Renforcer la gouvernance partagée autour des projets de PEM

Référent de la fiche : Nathalie PEINADO, npeinado@maregionsud.fr

	DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT
Libellé de l'ENGAGEMENT	PEM : Échanges sur les pratiques et connaissances des acteurs
Périmètre	Bassin de mobilité L
Étapes / Public cible / Budget	Objectif principal: L'objectif est de créer un groupe afin d'échanger sur les pratiques et connaissances des acteurs en matière de Pôle d'Échange Multimodal.  Étapes: L'idée est d'organiser 1 à 2 réunions par an à minima.
Besoins de pilotage / coordination	Fréquence de réunion : 1 à 2 fois par an à minima

#### **CALENDRIER PRESSENTI**

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1: 2025-2028

Année 2024 2025

> État de l'engagement au démarrage Non démarré Étapes préalables en cours Engagement en cours de réalisation Engagement finalisé Engagement poursuivi



PILOTE DE L'ENGAGEMENT			
Acteur en charge du pilotage de l'engagement	Région Provence-Alpes-Côte d'Azur		

	INDICATEURS
État d'avancement de l'engagement	

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES				
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION	
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Pilote	Moyens RH	ETP	
riegion i rovenee riipes este urizar		Organisateur		
Département du Var	Partenaire	Moyens RH	ETP	
SNCF G&C	Partenaire	Moyens RH	ETP	
Dracénie Provence Verdon Agglomération	Partenaire	Moyens RH	ETP	
CC Golfe de Saint Tropez	Partenaire	Moyens RH	ETP	
CC Lacs et Gorges du Verdon	Partenaire	Moyens RH	ETP	
CC Pays de Fayence	Partenaire	Moyens RH	ETP	
Estérel Côte d'Azur Agglomération	Partenaire	Moyens RH	ETP	
Communes (le cas échéant)	Partenaire	Moyens RH	ETP	



Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2025 Publication : 15/04/2025

# Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°24

**BASSIN: L** 

**OBJECTIF GÉNÉRAL** : Développer l'offre de services solidaires

OBJECTIF TERRITORIALISÉ: Initier une réflexion sur la mutualisation des coûts de

services solidaires

Référent(s) de la fiche : Patricia HARINCK, pharinck@maregionsud.fr

D	DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT		
Libellé de l'ENGAGEMENT	Mise en accessibilité des gares ferroviaires aux PSH et aux PMR		
Périmètre	Bassin: A, B, C, D, E, I, J, K, L, M et N		
Périmètre Étapes / Public cible / Budget	Bassin: A, B, C, D, E, I, J, K, L, M et N  Objectifs de l'Ad'AP: garantir la mise en accessibilité progressive des réseaux de transports publics. La Région a identifié 42 points d'arrêts ferroviaires prioritaires à rendre accessible avant décembre 2024. Le schéma a également un volet routier avec un nombre d'arrêts prioritaires à rendre accessibles d'ici 2027 et qui est suivi par la DTSI  Objectifs du SDAQ: mettre en cohérence des infrastructures ferroviaires avec le matériel roulant utilisé pour le transport des usagers du train. 35 gares en région nécessitent des travaux d'allongement de quais d'ici 2028. Ces travaux d'allongements s'accompagnent de travaux de rehaussement des quais aux normes PMR et d'une mise en accessibilité partielle de la gare (maintien de la TVP) ou totale de la gare (passerelle avec ascenseurs ou passage souterrain aves rampes) selon les gares (fréquentation, dangerosité)  Description: Études et travaux réalisés sous Maîtrise d'ouvrage SNCF Gares & Connexions.  • État d'avancement du SDRA/Ad'AP  - 2023: 34 gares accessibles sur 42  - 2024: Briançon et Tende  - 2025: Arles, Cagnes et Villefranche s/Mer  - 2026 et +: Miramas, St Laurent du Var, La Trinité  Date de fin de l'ADAP fixé au 4 décembre 2024 puis demande de dérogation au préfet pour finalisation		
	<ul> <li>État d'avancement du SDAQ</li> <li>Études en cours : Bedarrides, Courthézon, Cuers, Lamanon, Le Thor, Mandelieu, Meyrargues, Montfavet, Morières-Lès-Avignon, Puget, Saint-Chamas, Saint-Saturnin, Sénas, Solliès-Pont</li> <li>Travaux en cours : La Garde, Cassis</li> <li>Date de fin du SDAQ fixé à 2028 et qui sera décalé à 2035</li> </ul>		
Besoins de pilotage / coordination	·		



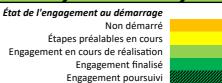
Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2025 Publication : 15/04/2025

#### **CALENDRIER PRESSENTI**

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1: 2025-2028

Année 2024 2025 2026 2027 2028



# PILOTE DE L'ENGAGEMENT

Acteur(s) en charge du pilotage de l'engagement collectif Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

#### **INDICATEURS**

État d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES				
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION	
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Pilote	Financeur principal		
État	Co-pilote			
SNCF Gares & connexions	Partenaire	Maîtrise d'ouvrage et co-financeur		
Collectivités	Partenaire	Partenaire financier et co-financeur si possible		



Publication: 15/04/2025

Accusé certifié exécutoire Réception par le préfet : 14/04/2025

#### Contrat Opérationnel de Mobilité BASSIN L

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

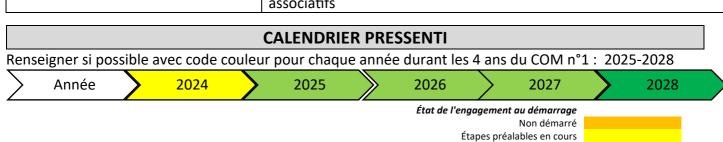
N°L25 **BASSIN: L** 

OBJECTIF GÉNÉRAL : Faciliter la lisibilité et l'usage de l'offre de services

**OBJECTIF TERRITORIALISÉ:** Multiples objectifs

Référent de la fiche : KL Nathalie PEINADO npeinado@maregionsud.fr

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT		
Libellé de l'ENGAGEMENT	Élaborer un plan d'action commun en faveur de la mobilité solidaire (PAMS)	
Périmètre	Bassins K et L	
Étapes / Public cible / Budget	<b>Type:</b> Plan d'action pour faciliter la mobilité du quotidien des personnes en situation de vulnérabilité économique ou sociale ainsi que des personnes en situation de handicap comprenant notamment les aides financières individuelles liées à la mobilité	
	Description:  - mobilisation et coordination des acteurs locaux - diagnostic - définition des stratégies et enjeux - élaboration du plan d'action pour l'accompagnement des publics cible (gouvernance par action)	
	<ul> <li>Étapes:</li> <li>1 - 2025/2026         <ul> <li>Mobilisation des acteurs, recensement des besoins, des actions existantes et nécessaires, co construction d'un plan si possible avec un soutien en ingénierie avec recherche de financement2 - 2027 Adoption du plan par les pilotes et les AOM</li> </ul> </li> <li>2 - 2027         <ul> <li>Mise en œuvre des plans d'actions notamment mise en ligne</li> </ul> </li> </ul>	
	sur les sites des AOM et de la Région Sud des aides individuelles à la mobilité	
Besoins de pilotage / coordination	Co pilotage: Région Sud et Départements concernés Co construction avec les AOM du bassin et les EPCI non AOM, les acteurs institutionnel de l'insertion et de l'emploi, les acteurs associatifs	



Engagement en cours de réalisation

Engagement finalisé Engagement poursuivi



Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2025 Publication : 15/04/2025

# **PILOTE DE L'ENGAGEMENT**

Acteurs en charge du pilotage de l'engagement collectif

Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et Départements

# **INDICATEURS**

Avancement du PAMS

État d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES				
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION	
Région Provence- Alpes-Côte d'Azur	Pilote	Équipe projet, co animateur des groupes de travail avec les contributeurs, mise en ligne sur site zou.maregionsud.fr des aides individuelles liées à la mobilité	Temps RH, Animation réseau des contributeurs,	
Départements volontaires	Pilote	Équipe projet, co animateur des groupes de travail Porteur d'actions dans son champ de compétence	Temps RH. animation réseau des contributeurs	
Départements	Partenaire	Participation aux réunions. Partage d'information Porteur d'actions dans son champ de compétence	Temps RH	
Métropole / Communauté d'agglomération du bassin	Partenaire	Participation aux réunions. Partage d'information	Temps RH + mise à disposition des informations sur les aides individuelles sur le site mobilité de l'AOM	
Communauté de communes exerçant sa compétence AOM	Partenaire	Participation aux réunions. Partage d'information	Temps RH + mise à disposition des informations sur les aides individuelles sur le site mobilité de l'AOM	
Communauté de communes non AOM ou n'exerçant pas cette compétence	Partenaire	Partage d'information	Informations sur les dispositifs intercommunaux existants ou en projet, relais d'information après approbation du PAMS	
Communes (cas échéant)	Partenaire	Partage d'information	Informations sur les dispositifs intercommunaux existants ou en projet, relais d'information après approbation du PAMS	
France Travail	Partenaire	Partage d'information	Information sur les dispositifs mobilité existants	
CAF / MSA / CPAM / CARSAT	Partenaire	Partage d'information	Information sur les dispositifs mobilité existants	



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200004802-20250409-250409-47-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2025

Contrat Opérationnel de Mobilité	
BASSIN L	

État (DDETS, ANCT,)	Partenaire	Partage d'information	Information: 15/04/2025 Information sur les dispositifs mobilité existants
Associations de la mobilité solidaire, d'insertion, d'inclusion	Partenaire	Communication/prestations	Temps RH



Réception par le préfet : 14/04/2025

Accusé certifié exécutoire

Publication: 15/04/2025

# Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°26 **BASSIN: L** 

**OBJECTIF GÉNÉRAL**: Développer l'offre de services solidaires

**OBJECTIF TERRITORIALISÉ**: Autre objectif

Référent de la fiche : Samuel BERTRANDY, s.bertrandy@cc-paysdefayence.fr

	DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT		
Libellé de l'ENGAGEMENT	Autopartage rural et 100 % électrique		
Périmètre	EPCI Pays de Fayence		
Étapes / Public cible / Budget	<ul> <li>Contexte:         <ul> <li>Saturation de l'axe routier principal, en particulier aux heures des mouvements pendulaires.</li> <li>Enjeu de réduction du nombre de véhicules sur le territoire et de réduction des rejets de GES.</li> <li>Volonté des élus, à la suite de la prise de compétence AOM (juin 2021) d'offrir à la population un bouquet de services de mobilité alternatifs à la voiture individuelle et à l'autosolisme.</li> </ul> </li> </ul>		
	<ul> <li>Description:</li> <li>Le service est le suivant:</li> <li>Service d'autopartage en boucle.</li> <li>15 véhicules 100 % électriques, de marque française et assemblés en France.</li> <li>Répartis sur 7 communes: 9 VL, 5 utilitaires et un van 9 places.</li> <li>Entretien, assurance et supervision des véhicules assurés par l'opérateur (Agilauto Partage), grâce à une salariée recrutée sur le territoire, qui assure également l'accompagnement des clients et la promotion du service.</li> <li>Tarifs: 8h = 49€, 4h = 35€, 1h = 12,60 €, rechargement électrique compris.</li> <li>Service ouvert de 5h à 23h, 7/7</li> <li>Support client 24/7.</li> <li>La solution est opérationnelle depuis le dernier trimestre 2023, en phase expérimentale. La prochaine étape est la mise en œuvre d'une délégation de service public pour pérenniser la solution.</li> </ul>		
	<u>Étapes :</u> 8- Jalon 1 (dernier trimestre 2024) : publication de la DSP 9- Jalon 2 (1er semestre 2025) : attribution de la DSP. 10-Jalon 3 (2025-2031) : exploitation de la DSP		
Besoins de pilotage / coordination	Mise en œuvre qui concerne 3 compétences différentes, assumées par 2, voire 3 collectivités ou établissements publics : AOM(EPCI), IRVE (communes, voire syndicat) et stationnement sur le domaine public. Principales difficultés : attribution d'emplacements de stationnement dédiés et installation des bornes de recharge électrique.		



Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2025 Publication : 15/04/2025

#### **CALENDRIER PRESSENTI**

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1: 2025-2028

Année 2024 2025 2026 2027 2028

État de l'engagement au démarrage

Non démarré Étapes préalables en cours Engagement en cours de réalisation Engagement finalisé Engagement poursuivi



#### PILOTE DE L'ENGAGEMENT

Acteur en charge du pilotage de l'engagement CC Pays de Fayence

#### **INDICATEURS**

Nombre total d'utilisateurs (par jour, par mois et par an).

Nombre moyen d'utilisateurs par véhicule (par jour, par mois et par an).

Nombre total de kilomètres parcourus + Nombre de kilomètres parcourus par véhicule.

État d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES				
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION	
CC Pays de Fayence	Pilote	Pilotage et financement	600 HT/mois/véhicule	€
7 communes sur les 9 de l'EPCI équipées de véhicules	Partenaire	IRVE + stationnement Attribution des emplacements de stationnement + travaux préparatoires à l'installation des bornes de recharge électrique.		



083-200004802-20250409-250409-47-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2025 Publication : 15/04/2025

## Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°29

**BASSIN: L** 

**OBJECTIF GÉNÉRAL** : Faciliter et amplifier l'usage du vélo à l'échelle du Bassin

OBJECTIF TERRITORIALISÉ: Identifier les besoins d'aménagements cyclables sur les

pôles (gares, lycées, etc.)

Référent de la fiche : Rémi BARLET, rbarlet@var.fr

	DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT			
Libellé de l'ENGAGEMENT	Aménagement de l'Eurovélo 8 "la Méditerranée à vélo" et du Parcours Cyclable du Littoral			
Périmètre	Département du Var			
Étapes / Public cible / Budget	<ul> <li>Cette action porte sur les deux itinéraires cyclables et leurs extensions :</li> <li>poursuivre l'aménagement de l'Eurovélo 8 "la Méditerranée à vélo",</li> <li>finaliser l'aménagement du parcours cyclable du littoral,</li> <li>définir des itinéraires préférentiels de jonction entre les deux itinéraires, avec les autres départements, avec les autres itinéraires locaux.</li> <li>Les aménagements peuvent être réalisés par les communes ou les EPCI, avec un soutien financier du Département.</li> <li>Dans cette action figure une douzaine d'opérations (part exclusivement cycles à déterminer supérieure à 20 M€)</li> <li>Études déjà réalisées pour les tronçons dont les travaux viennent de démarrer.</li> <li>Études en cours (au stade faisabilité ou AVP ou PRO) pour les tronçons dont la réalisation se fera à court terme</li> <li>Études à venir pour certaines dernières sections</li> </ul>			
Besoins de pilotage / coordination				



Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1: 2025-2028

Année 2024 2025 2026 2027 2028

État de l'engagement au démarrage
Non démarré
Étapes préalables en cours
Engagement en cours de réalisation
Engagement finalisé
Engagement poursuivi



#### **INDICATEURS**

Longueur d'aménagements cyclables réalisés sur les 2 itinéraires État d'avancement de l'engagement



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 083-200004802-20250409-250409-47-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2025 Publication : 15/04/2025

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES						
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION			
Département du Var	Pilote	Maître d'ouvrage Équipe projet				
Communes ou ECPI ou Métropole	Partenaires		Sur certaines sections urbaines des parcours, par convention			



Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2025 Publication : 15/04/2025

# Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°30

**BASSIN: L** 

OBJECTIF GÉNÉRAL : Faciliter et amplifier l'usage du vélo à l'échelle du Bassin

OBJECTIF TERRITORIALISÉ: Identifier les besoins d'aménagements cyclables sur les

pôles (gares, lycées, etc.)

Référent de la fiche : Véronique FRANKE, vfranke@var.fr

	DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT		
Libellé de l'ENGAGEMENT	Implanter du stationnement cyclable sur les sites recevant du public et les		
	sites culturels départementaux		
Périmètre	Département		
Étapes / Public cible / Budget	L'objectif est de développer la pratique de la mobilité douce notamment en proposant du stationnement cyclable près des sites recevant du public : implantation d'un mobilier de stationnement sécuritaire (arceau permettant d'attacher un point du cadre) pour un usage de courte durée (1h-2h), réalisé sur les sites départementaux accueillant du public et les sites culturels départementaux (musées), si cela est jugé opportun.		
Besoins de pilotage /	<u>Étapes :</u> 1- Recenser les sites (2024) 2- Établir liste de critères pour sélection des sites (2025) 3- Cahier des charges pour le matériel à implanter (2025)		
coordination			

#### **CALENDRIER PRESSENTI**

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1: 2025-2028

Année 2024 2025 2026 2027 2028

État de l'engagement au démarrage
Non démarré
Étapes préalables en cours
Engagement en cours de réalisation
Engagement finalisé
Engagement poursuivi



PILOTE DE L'E	NGAGEMENT
Acteur en charge du pilotage de l'engagement	Département du Var

# **INDICATEURS**

Nombre de sites implantés en stationnement cyclables, Nombre de stationnements État d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES				
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION	
Département du Var	Pilote	Maître d'ouvrage		
		Financement		
Communes	Partenaires	Co-financement / Coordination		



Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2025 Publication : 15/04/2025

# Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°31

**BASSIN: L** 

**OBJECTIF GÉNÉRAL**: Faciliter et amplifier l'usage du vélo à l'échelle du Bassin **OBJECTIF TERRITORIALISÉ**: Identifier les besoins d'aménagements cyclables sur les pôles (gares, lycées, etc.)

Référent(s) de la fiche : Marine DOLLE (Région Provence-Alpes-Côte d'Azur), mdolle@maregionsud.fr

D	DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT			
Libellé de l'ENGAGEMENT	Déploiement de stationnements vélo sécurisés en gare			
Périmètre	Tous les bassins de mobilité : A, B, C, D, E, F, I, J, K, L, M et N			
Étapes / Public cible / Budget	<ul> <li>Description:         <ul> <li>Pose d'abris sécurisés, avec de services associés (équipements de plus de 12 places): bornes VAE, casiers, station de gonflage/réparation</li> <li>Accès gratuit</li> </ul> </li> <li>Public cible: Usagers pour les trajets domicile-travail, domicile-étude, motifs quotidiens autres: loisirs, santé, tourisme</li> </ul>			
Besoins de pilotage / coordination	<b>Opportunités :</b> lors des échanges avec les EPCI/Communes, les amener à réaliser la voirie ou le jalonnement en interface avec les équipements.			

	CALENDRIER PRESSENTI					
Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028						
Année 2024 2025 2026 2027 2028						

État de l'engagement au démarrage
Non démarré
Étapes préalables en cours
Engagement en cours de réalisation
Engagement finalisé
Engagement poursuivi



PILOTE DE L'ENGAGEME	NT
Acteur(s) en charge du pilotage de l'engagement collectif	Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

	INDICATEURS	
État d'avancement de l'engagement		

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES					
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION		
Région	Pilote	Initiateur	Financement investissement		
Provence-Alpes-		Pilote	Financement fonctionnement		
Côte d'Azur		Co maîtrise d'ouvrage			



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200004802-20250409-250409-47-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2025

SNCF G&C	Partenaire	Maître d'ouvrage : et/ou propriétaire foncier Gestionnaire de la gare Exploitant des équipements	Publication : 15/04/2025
État	Partenaire	Financement	Via le plan de relance : participation à l'investissement des gares imposées par la LOM
Métropole	Partenaire	Et/ou propriétaire foncier	
Communauté d'agglomération / communes	Partenaire	Et/ou propriétaire foncier	
Communes	Partenaire	Et/ou propriétaire foncier Autorisations de travaux	



Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2025 Publication : 15/04/2025

## Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

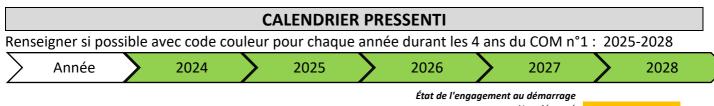
N°32

**BASSIN: L** 

**OBJECTIF GÉNÉRAL**: Faciliter et amplifier l'usage du vélo à l'échelle du Bassin **OBJECTIF TERRITORIALISÉ**: Identifier les besoins d'aménagements cyclables sur les pôles (gares, lycées, etc.)

**Référent(s) de la fiche :** Ségolène CHIGNARD (Région Provence-Alpes-Côte d'Azur), <a href="mailto:schignard@maregionsud.fr">schignard@maregionsud.fr</a>; Marine DOLLE (Région Provence-Alpes-Côte d'Azur), <a href="mailto:mdolle@maregionsud.fr">mdolle@maregionsud.fr</a>; Rémi DORNE (Région Provence-Alpes-Côte d'Azur), <a href="mailto:rdorne@maregionsud.fr">rdorne@maregionsud.fr</a>; Isabelle DECORY (Région Provence-Alpes-Côte d'Azur), <a href="mailto:idecory@maregionsud.fr">idecory@maregionsud.fr</a>

D	ESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Financement des projets aménagements cyclables servant la mobilité du quotidien	
Périmètre	Tous les bassins de mobilité : A, B, C, D, E, F, I, J, K, L, M et N	
Étapes / Public cible / Budget	Objectif principal: Développer les pratiques de vélo pour la mobilité du quotidien par le maillage cyclable autour d'équipements sous gestion régionale (gares, lycées) mais également des équipements e pôles structurants.	
	<b>Description :</b> Financement des études, travaux et équipements de ces projets d'aménagements cyclables https://www.maregionsud.fr/vos-aides/detail/amenagements-cyclables-lesud-a-velo	
	Public cible:  - Usagers pour les trajets domicile-travail, domicile-étude - Usagers pour les motifs quotidiens autres: loisirs, santé, tourisme	
Besoins de pilotage / coordination	Opportunité : financement régional inscrit au CPER 15 M€ jusqu'en 2027	



Etat de l'engagement du demarrage

Non démarré
Étapes préalables en cours
Engagement en cours de réalisation
Engagement finalisé
Engagement poursuivi

PILOTE DE L'ENGAGEMEI	NT
Acteur(s) en charge du pilotage de l'engagement collectif	Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

	INDICATEURS
État d'avancement de l'engagement	



Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2025 Publication : 15/04/2025

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES				
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION	
Région Provence- Alpes-Côte d'Azur	Pilote	Financement		
État	Partenaire	Financement	Via AAP Continuités cyclables si critères identiques	
Département	Partenaire	Maître d'ouvrage Financement Et/ou établit SD vélo Et/ou propriétaire foncier		
Métropole	Partenaire	Maître d'ouvrage ou partenaire AOM Financement Et/ou établit SD vélo ou PDM		
Communauté d'agglomération	Partenaire	Maître d'ouvrage ou partenaire AOM Financement Et/ou établit SD vélo ou PDM Et/ou propriétaire foncier		
Communauté de communes	Partenaire	Maître d'ouvrage ou partenaire AOM Financement Et/Ou établit SD vélo ou PDM Et/ou propriétaire foncier		
Communes	Partenaire	Maître d'ouvrage Financement Et/ou propriétaire foncier		
Syndicat d'aménagement	Partenaire	Maître d'ouvrage Financement Et/ou propriétaire foncier		



Accusé certifié exécutoire

BASS	IN L		éception par le préfet : 14/04/2025
	Commune	Points d'intérêts identifiés	ublication : 15/04/2025 Argumentaire
1	Salernes	Les ZAE - Ecole - La Muie - Musée Terra Rossa	
2	Flayosc	PEM identifié dans PDMS - Stade - Ecole	
3	Lorgues	Collège-lycée + zones commerciales entrée/sortie de ville + piscine + les 2 stades + écoles	
4	Draguignan	Centre Hospitalier de la Dracénie + écoles + lycées + collèges + Ecoles militaires de Draguignan + 4e RMAT + ZA St-Hermentaire et Pont de Lorgues + campus connecté + fac de droit + Médiathèque communautaire + gare routière + stades et gymnases + piscines + Les ZAE	
5	Figanières	Ecole + Collège + nœud routier/EV8	
6	Trans-en-Provence	Ecole + stade + Boulevard commercial de la Dracénie	
7	Les Arcs	Parc logistique des Bréguières + gare SNCF + Collège + CFA + ZA du Pont Rout + ZA des 4 chemins + base de loisirs	
8	Vidauban	ZAE boulevard commercial +école + collège + halte ferroviaire + piscine	
9	La Bouverie	Relier le village de la Bouverie à ???	
10	Le Muy	Les ZAE + école + collège + lycée + base nautique + campings + Stade- gymnase	
11	Puget sur Argens	Relier les 2 communes ?	Relier Puget à Fréjus par l'itinéraire alternatif à la RDN7 + RDN7 ; de l'autre côté assurer la continuité cyclable jusqu'à Roquebrune-sur-Argens. Financement communal sauf tracé alternatif RDN7
12	Saint Raphaël	RD100 + 2 collèges + 1 groupe privé hôpital	OK pour RD100. Permet de résoudre une discontinuité importante qui dessert le collège Léotard de Fréjus, le collège A. KARR de Saint-Raphaël, le Palais des Sports, des zones d'activité et plus largement Agay. Fiche projet déposée dans le cadre du CRET, en attente de décision.



Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2025

13	Saint Raphaël	Promenade des Bains	Publication: 15/04/2025 Publication: 15/04/2025 Relie Frejus a Saint-Raphaël par le bord de mer. Financement Agglo car voie vélos + TCSP
14	Saint Raphaël	Relier Saint Raphaël à Agay	A ce jour, aucune action sur ce sujet mais pertinent.
15	Sainte Maxime	Collège	
16	Cogolin	3 ZAE	
17	Grimaud	Carrefour de la Foux	
18	Saint Tropez	Gare routière + Collège	
19		Hôpital + Collège + Lycée	
20			
21	+ Liste des collèges du Plan Vélo Var à fournir		
22			
23	Fréjus	RD37	Permet de relier Frjus centre à l'échangeur autoroutier du Capitou + ZAE. Itinéraire de la V65, attente arbitrage Département pour prise en charge voie verte
24	Fréjus	RD4	Permet de relier le uartier de Caïs au centre-ville. Projet de groupe scolaire dans le secteur et ZAE existantes. Financmenent Ville
25	Fréjus / Roquebrune-sur- Argens	RD8	Dessert de nombreux camping, voie dangereuse car étroite et fréquentée par des poids louds (carrières etc.). Aucun projet actuellement



Contrat Opérationnel de Mobilité

BASSIN L

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2025 Publication : 15/04/2025

#### Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°34 BASSIN: L

OBJECTIF GÉNÉRAL : Faciliter et amplifier l'usage du vélo à l'échelle du Bassin

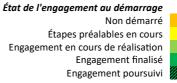
**OBJECTIF TERRITORIALISÉ:** Multiples objectifs

Référent de la fiche : David HACHE, dhache@var.fr

Acteur en charge du pilotage de l'engagement

	DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT
Libellé de l'ENGAGEMENT	Créer de nouveaux circuits cyclables diversifiés
Périmètre	Département du Var
Étapes / Public cible / Budget	Pour toucher d'autres publics, et en particulier un public familial, la diversification des circuits avec des itinéraires courts, à faible dénivelé et sécurisés (soit par les aménagements soit par la faiblesse du trafic routier) pourra être développée.
Besoins de pilotage / coordination	

				C	ALENDRIE	ER	PRE	SSENTI				
Rens	Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028											
	Année		2024		2025		>	2026	2027	$\sum$	2028	
								État de llesse	 			





INDICATEURS	
Nombre de circuits créés	
État d'avancement de l'engagement	

	CONTRIBUTION	ONS NECESSAIRES	
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Département du Var	Pilote	Maître d'ouvrage Validation des circuits proposés	
Fédération du cyclotourisme	Partenaire	·	



Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2025 Publication: 15/04/2025

## Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°35

**BASSIN: L** 

OBJECTIF GÉNÉRAL: Faciliter et amplifier l'usage du vélo à l'échelle du Bassin

**OBJECTIF TERRITORIALISÉ:** Autre objectif

Référent de la fiche : Jérémy SABLOS, j.sablos@esterelcotedazur-agglo.fr

	DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT
Libellé de l'ENGAGEMENT	Création d'un itinéraire cyclable partagé avec des navettes électriques sur
	la Promenade des Bains entre Fréjus et Saint-Raphaël
Périmètre	Communes de Fréjus et Saint-Raphaël
Étapes / Public cible / Budget	Contexte:  Il est envisagé la création d'un Transport en Commun sur Site Propre (TCSP) partagé avec vélos sur le front de mer entre les villes de Saint-Raphaël et Fréjus
	Objectif:  Réduire la part d'autosolistes, réduire la congestion routière, réduire les émissions de GES, améliorer la qualité de l'air, développer l'intermodalité, améliorer la fluidité du trafic, apaiser les centres-villes de Fréjus et Saint-Raphaël notamment, sécuriser les déplacements à vélo
	Description:  Le tracé total de la ligne représente 3 610 m en site propre et 1 200 m en voie partagée en raison de contraintes foncières et urbaines, soit 4 810 m au total.  La mise en œuvre d'une voie dédiée de 5,5 m de large, bidirectionnelle limitée à 25 km/h regroupant cycles et navettes de moyenne capacité (20/25 personnes) va permettre de développer un concept de TSCP écologique et inédit.
Besoins de pilotage / coordination	Coût des infrastructures, pas d'aides financière dans la réalisation des aires multimodales, difficultés à identifier précisément le dimensionnement des ouvrages



Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1: 2025-2028

2025 2024 2026 Année 2027 2028

> État de l'engagement au démarrage Non démarré Étapes préalables en cours Engagement en cours de réalisation

Engagement finalisé Engagement poursuivi



PILOTE DE L'EN	IGAGEMENT
Acteur en charge du pilotage de l'engagement	Estérel Côte d'Azur Agglomération

	INDICATEURS	
État d'avancement de l'engagement		



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 083-200004802-20250409-250409-47-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2025 Publication : 15/04/2025

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES			
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Estérel Côte d'Azur Agglomération	Pilote	Maître d'ouvrage Équipe projet	
Commune St Raphaël	Partenaire	Équipe projet	
Commune de Fréjus	Partenaire	Équipe projet	
Département du Var	Partenaire	Gestionnaire de voirie Permission de travaux / financement	



Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2025 Publication : 15/04/2025

#### Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°36

**BASSIN: L** 

OBJECTIF GÉNÉRAL: Faciliter et amplifier l'usage du vélo à l'échelle du Bassin

**OBJECTIF TERRITORIALISÉ:** Multiples objectifs

Référent de la fiche : Jérémy SABLOS, j.sablos@esterelcotedazur-agglo.fr

	DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Création d'un itinéraire cyclable « Collège André Léotard Fréjus – Espace	
	Oméga Saint-Raphaël »	
Périmètre	Communes de Fréjus et Saint-Raphaël	
Étapes / Public cible / Budget	Contexte: La RD100 est un axe structurant traversant Fréjus et Saint-Raphaël d'Est en Ouest et desservant de nombreux pôles générateurs de déplacements (établissements scolaires, commerces, zones d'activités, quartiers résidentiels).	
	Description:  Il est envisagé la création d'un itinéraire cyclable (voie verte) connectant le collège Léotard de Fréjus jusqu'à l'Espace Oméga de Saint-Raphaël, afin de traiter une discontinuité d'aménagement le long de la RD100.  Cet itinéraire portant sur un linéaire de 3 km environ présente l'avantage de desservir le collège André Léotard de Fréjus, des zones d'activités, des zones d'habitation denses, le siège social d'Estérel Côte d'Azur Agglomération et des équipements sportifs importants.  Ce projet s'inscrit dans le Schéma Directeur Vélo de l'Agglomération.	
Besoins de pilotage /	Coût des infrastructures élevés, voie utilisée pour du transport	
coordination	exceptionnel (largeur à maintenir)	



Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1: 2025-2028

Année 2024 2025 2026 2027 2028

État de l'engagement au démarrage
Non démarré
Étapes préalables en cours
Engagement en cours de réalisation
Engagement finalisé
Engagement poursuivi



PILOTE DE L'ENGAGEMENT		
Acteur en charge du pilotage de l'engagement	Estérel Côte d'Azur Agglomération	

	INDICATEURS			
État d'avancement d	de l'engagement			

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES			
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Estérel Côte d'Azur Agglomération	Pilote	Équipe projet	



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200004802-20250409-250409-47-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04
---------------------------------

Commune St Raphaël	Partenaire	Équipe projet
Commune de Fréjus	Partenaire	Équipe projet
Département du Var	Partenaire	Permission de travaux / financement



Contrat Opérationnel de Mobilité

BASSIN L

Réception par le préfet : 14/04/2025

Accusé certifié exécutoire

Publication: 15/04/2025

# Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°37

**BASSIN: L** 

OBJECTIF GÉNÉRAL : Faciliter et amplifier l'usage du vélo à l'échelle du bassin

**OBJECTIF TERRITORIALISÉ:** Multiples objectifs

Référent de la fiche : Ségolène CHIGNARD, schignard@maregionsud.fr, DGTMGE-DIGE-SGE

DE	SCRIPTION DE L'ENGAGEMENT		
Libellé de l'ENGAGEMENT	Constituer une base de données vélo régionale publiée dans OSM et la plateforme régionale « Connaissance du territoire » et pérenniser la mise à jour des données		
Périmètre	Tous les bassins de mobilité : A, B, C, D, E, F, I, J, K, L, M et N (Pour les données du périmètre Occitanie et AURA, sous réserve qu'elles soient publiées sur OSM par un ou des contributeurs des régions Occitanie et AURA)		
Étapes / Public cible / Budget	Objectifs principaux:  - Mise en place par DCOPT-SCOT et DIGE-SGE d'une Base de Données vélo sur OSM complète et qualifiée à l'échelle régionale:  - Appel à un prestataire pour analyse de la qualité, - Association des collectivités, - Formation à OSM et animation des "cartoparties" pour obtenir une BD OSM complète et maintenue par des référents identifiés dans les Collectivités, DDT(M), associations		
	<ul> <li>Choix du prestataire</li> <li>Estimation de la qualité de la cartographie OSM en région</li> <li>Identification des collectivités et autres contributeurs pour les mobiliser et les former</li> <li>Collecte de la donnée, traitement de la donnée, intégration des données et compléments des attributs dans OSM</li> <li>Pour les continuités de l'EV8 et rabattement vers les pôles d'échange</li> </ul>		
	<ul> <li>Étapes: <ul> <li>Juillet 2024 : démarrage de la mission</li> <li>Septembre 2024 : lancement de la démarche via une réunion en visio avec les contributeurs majeurs</li> <li>Été 2025 (1 an) : complétude et qualification de la BD + formations (12) + cartoparties (6) pour contributions et création d'événements pour communication de la démarche</li> <li>Jusqu'à mi 2026 (1 an) : maintenance</li> <li>A partir de septembre 2026 : autonomie de la Région et des partenaires pour actualisation d'OSM</li> </ul> </li> </ul>		



État d'avancement de l'engagement

083-200004802-20230409-23040

Accusé certifié exécutoire

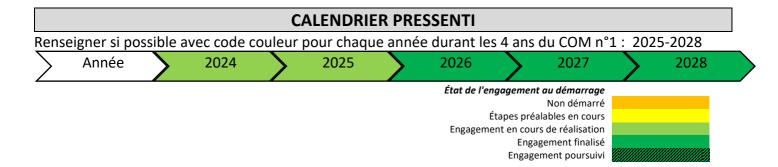
Réception par le préfet : 14/04/2025

Publication: 15/04/2025

Besoins de pilotage / coordination

Financement DIGE

Animation SCOT (expertise métier et expérience sur autres thèmes) et SGE (expression du besoin et des finalités)



PILOTE DE L'ENGAGEMENT		
Acteur en charge du pilotage de l'engagement collectif	Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	

# INDICATEURS

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES				
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION	
Région Provence- Alpes-Côte d'Azur	Pilote	Financement Et animateur des groupes de travail avec les contributeurs	Animation réseau des contributeurs, extractions d'indicateurs, transfert sur la plateforme "connaissance du territoire	
Immergis	Partenaire	Prestataire Maître d'œuvre de la mission	Collecte, animation, complétude, qualification, estimation de la qualité de la donnée vélo, publication sur OSM, maintenance 1 an	
Départements sur le périmètre de la Région Provence-Alpes- Côte d'Azur	Partenaire	Contributeur Fournit de la donnée SIG	Temps RH ponctuel le temps de la mission. A compter de 2026 : temps RH régulier pour alimenter BD régionale intermédiaire ou OSM	
Départements hors périmètre de la Région Provence-Alpes- Côte d'Azur ayant des communes dans le bassin	Partenaire	Contributeur Fournit de la donnée SIG	Collecte et qualification de la donnée vélo sur les communes hors Région Provence-Alpes-Côte d'Azur Temps RH pour constituer et alimenter BD régionale intermédiaire ou OSM	
Métropoles	Partenaire	Maître d'ouvrage ou partenaire AOM Fournit de la donnée SIG	Temps RH ponctuel le temps de la mission. A compter de 2026 : temps RH régulier pour alimenter BD régionale intermédiaire ou OSM	



Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2025

# Contrat Opérationnel de Mobilité BASSIN L

Communautés d'agglomération  Partenaire Maître d'ouvrage ou partenaire AOM Fournit de la donnée SIG  Communautés de communes  Partenaire  Maître d'ouvrage ou partenaire AOM Fournit de la donnée SIG  Communautés de communes  Partenaire  Maître d'ouvrage ou partenaire AOM Fournit de la donnée SIG  Communes  Partenaire  Maître d'ouvrage Fournit de la donnée SIG  Syndicats d'aménagement  Partenaire  Maître d'ouvrage Fournit de la donnée SIG  Fourniture à niveau supra  Partenaire  DDT  Partenaire  Partage de données et contributeur éventuel  IGN  Partenaire  Partage de données et MAJ BDD Topo  ASSOCIATIONS  Partenaire  Organisateur ou animateur ou contributeur  Pour les cartoparties et ensuite éventuellement en phase MAJ				Dublication: 15/04/2025
Fournit de la donnée SIG RH régulier pour alimenter BD régionale intermédiaire ou OSM  Communautés de communes Partenaire Maître d'ouvrage ou partenaire AOM Fournit de la donnée SIG RH régulier pour alimenter BD mission. A compter de 2026 : temps RH régulier pour alimenter BD régionale intermédiaire ou OSM  Communes Partenaire Maître d'ouvrage Fournit de la donnée SIG  Syndicats d'aménagement Partenaire Maître d'ouvrage Fournit de la donnée SIG  DDT Partenaire Partage de données et contributeur éventuel  IGN Partenaire Partage de données et MAJ BDD Topo  ASSOCIATIONS Partenaire Organisateur ou animateur Pour les cartoparties et ensuite	Communautés	Partenaire	Maître d'ouvrage ou	Temps RH ponctuel le temps de la
Communautés de communes  Partenaire  Maître d'ouvrage ou partenaire AOM Fournit de la donnée SIG  Communes  Partenaire  Maître d'ouvrage Fournit de la donnée SIG  Syndicats d'aménagement  Partenaire  Partenaire  Partenaire  Partage de données et contributeur éventuel  IGN  Partenaire  Partenaire  Partenaire  Partenaire  Partage de données et MAJ BDD Topo  Partenaire  Pour les cartoparties et ensuite	d'agglomération		partenaire AOM	mission. A compter de 2026 : temps
Communautés de communes  Partenaire  Maître d'ouvrage ou partenaire AOM Fournit de la donnée SIG  Communes  Partenaire  Maître d'ouvrage Fournit de la donnée SIG  Syndicats d'aménagement  Partenaire  Partenaire  Partenaire  Partenaire  Partenaire  Partage de données et contributeur éventuel  IGN  Partenaire  Partenaire  Partenaire  Partenaire  Partage de données et MAJ BDD Topo  ASSOCIATIONS  Partenaire  Organisateur ou animateur  Pour les cartoparties et ensuite			Fournit de la donnée SIG	RH régulier pour alimenter BD
communes  partenaire AOM Fournit de la donnée SIG  RH régulier pour alimenter BD régionale intermédiaire ou OSM  Communes  Partenaire  Maître d'ouvrage Fournit de la donnée SIG  Syndicats d'aménagement  Partenaire  Partenaire  Partage de données et contributeur éventuel  IGN  Partenaire  Partenaire  Partenaire  Partage de données et MAJ BDD Topo  ASSOCIATIONS  Partenaire  Organisateur ou animateur  Pour les cartoparties et ensuite				régionale intermédiaire ou OSM
Fournit de la donnée SIG RH régulier pour alimenter BD régionale intermédiaire ou OSM  Communes Partenaire Maître d'ouvrage Fournit de la donnée SIG  Syndicats d'aménagement Partenaire Pournit de la donnée SIG  DDT Partenaire Partage de données et contributeur éventuel  IGN Partenaire Partage de données et MAJ BDD Topo  ASSOCIATIONS Partenaire Organisateur ou animateur Pour les cartoparties et ensuite	Communautés de	Partenaire	Maître d'ouvrage ou	Temps RH ponctuel le temps de la
Communes Partenaire Maître d'ouvrage Fournit de la donnée SIG  Syndicats d'aménagement  Partenaire Partenaire Partage de données et contributeur éventuel  IGN Partenaire Partenaire Partage de données et MAJ BDD Topo  ASSOCIATIONS Partenaire Organisateur ou animateur Partegionale intermédiaire ou OSM Fourniture à niveau supra Fourniture à niveau supra  Fourniture à niveau supra  Fourniture à niveau supra  Fourniture à niveau supra  Fourniture à niveau supra  Fourniture à niveau supra  Fourniture à niveau supra  Fourniture à niveau supra  Fourniture à niveau supra  Fourniture à niveau supra  Fourniture à niveau supra  Fourniture à niveau supra  Fourniture à niveau supra  Fourniture à niveau supra  Fourniture à niveau supra  Fourniture à niveau supra  Fourniture à niveau supra  Fourniture à niveau supra  Fourniture à niveau supra	communes		partenaire AOM	mission. A compter de 2026 : temps
Communes Partenaire Maître d'ouvrage Fournit de la donnée SIG  Syndicats d'aménagement Partenaire Partage de données et contributeur éventuel  IGN Partenaire Partage de données et MAJ BDD Topo  ASSOCIATIONS Partenaire Organisateur ou animateur Pour les cartoparties et ensuite			Fournit de la donnée SIG	RH régulier pour alimenter BD
Syndicats d'aménagement Partenaire Partage de données et contributeur éventuel  IGN Partenaire Partage de données et MAJ BDD Topo  ASSOCIATIONS Partenaire Organisateur ou animateur Pour les cartoparties et ensuite				régionale intermédiaire ou OSM
Syndicats d'aménagement  Partenaire Partage de données et contributeur éventuel  Partenaire Partage de données et MAJ BDD Topo  ASSOCIATIONS  Partenaire  Maître d'ouvrage Fourniture à niveau supra Contributeur éventuel  Pour les cartoparties et ensuite	Communes	Partenaire	Maître d'ouvrage	Fourniture à niveau supra
d'aménagement Fournit de la donnée SIG  DDT Partenaire Partage de données et contributeur éventuel  IGN Partenaire Partage de données et MAJ BDD Topo  ASSOCIATIONS Partenaire Organisateur ou animateur Pour les cartoparties et ensuite			Fournit de la donnée SIG	
d'aménagement Fournit de la donnée SIG  DDT Partenaire Partage de données et contributeur éventuel  IGN Partenaire Partage de données et MAJ BDD Topo  ASSOCIATIONS Partenaire Organisateur ou animateur Pour les cartoparties et ensuite				
DDT Partenaire Partage de données et contributeur éventuel  IGN Partenaire Partage de données et MAJ BDD Topo  ASSOCIATIONS Partenaire Organisateur ou animateur Pour les cartoparties et ensuite	Syndicats	Partenaire	Maître d'ouvrage	Fourniture à niveau supra
Contributeur éventuel  IGN Partenaire Partage de données et MAJ BDD Topo  ASSOCIATIONS Partenaire Organisateur ou animateur Pour les cartoparties et ensuite	d'aménagement		Fournit de la donnée SIG	
IGN Partenaire Partage de données et MAJ BDD Topo  ASSOCIATIONS Partenaire Organisateur ou animateur Pour les cartoparties et ensuite	DDT	Partenaire	Partage de données et	
ASSOCIATIONS Partenaire Organisateur ou animateur Pour les cartoparties et ensuite			contributeur éventuel	
ASSOCIATIONS Partenaire Organisateur ou animateur Pour les cartoparties et ensuite				
ASSOCIATIONS Partenaire Organisateur ou animateur Pour les cartoparties et ensuite	IGN	Partenaire	Partage de données et MAJ	
			BDD Topo	
ou contributeur éventuellement en phase MAJ	ASSOCIATIONS	Partenaire	Organisateur ou animateur	Pour les cartoparties et ensuite
			ou contributeur	éventuellement en phase MAJ



Accusé certifié exécutoire

Publication: 15/04/2025

Réception par le préfet : 14/04/2025

#### Contrat Opérationnel de Mobilité BASSIN L

# Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°38 BASSIN : L

OBJECTIF GÉNÉRAL : Faciliter et amplifier l'usage du vélo à l'échelle du Bassin

**OBJECTIF TERRITORIALISÉ:** Multiples objectifs

Référent(s) de la fiche : Ségolène CHIGNARD (Région Provence-Alpes-Côte d'Azur),

schignard@maregionsud.fr

D	ESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT					
Libellé de l'ENGAGEMENT	Mise en œuvre du cadre d'intervention régional permettant l'attribution de subventions pour les itinéraires véloroutes					
Périmètre	Tous les bassins de mobilité : A, B, C, D, E, F, I, J, K, L, M et N					
Étapes / Public cible / Budget	<ul> <li>Mise en œuvre du cadre d'intervention régional grâce aux :         <ul> <li>Financement des itinéraires inscrits au Schéma régional des véloroutes + des rabattements (rayon 5 km entre Itinéraire et PEM)</li> <li>Animations pour certains itinéraires</li> </ul> </li> </ul>					
	Pescription:  - Financement études, acquisitions foncières, travaux et équipements des sections d'itinéraires du SRV  - https://www.maregionsud.fr/vos-aides/detail/cadre-dintervention-pour-la-realisation-du-schema-regional-des-veloroutes-de-provence-alpes-cote-dazur					
Besoins de pilotage / coordination	Opportunités: financements régional et national inscrits au CPER  Pilotage: Ségolène Chignard schignard@maregionsud.fr: départements 06,83 et itinéraires suivis en totalité EV8 et V65, V. des Pignes en 06 Marine Dolle mdolle@maregionsud.fr: départements 04,05 et itinéraires suivis en totalité V64 et Durance à vélo, V. des Pignes en 04 Rémi Dorne rdorne@maregionsud.fr: département 84 et itinéraires: EV17 et Autour du Luberon, via Venaissia Isabelle Decory idecory@maregionsud.fr: département 13					



Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1: 2025-2028

Année 2024 2025 2026 2027 2028

État de l'engagement au démarrage
Non démarré
Étapes préalables en cours
Engagement en cours de réalisation
Engagement finalisé
Engagement poursuivi



#### PILOTE DE L'ENGAGEMENT



Réception par le préfet : 14/04/2025

Accusé certifié exécutoire

Acteur(s) en charge du pilotage de l'engagement collectif

Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

# **INDICATEURS**

État d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES				
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION	
Région Provence- Alpes-Côte d'Azur	Pilote	Financement Ou animateur itinéraire Vote SRV		
État	Partenaire	Financement		
Département	Partenaire	Maître d'ouvrage Financement Et/ou établit SD vélo ou PDM		
Métropole	Partenaire	Maître d'ouvrage ou partenaire AOM Financement Et/ou établit SD vélo ou PDM		
Communauté d'agglomération	Partenaire	Maître d'ouvrage ou partenaire AOM Financement Et/ou établit SD vélo ou PDM		
Communauté de communes	Partenaire	Maître d'ouvrage ou partenaire AOM Financement Et/ou établit SD vélo ou PDM		
Communes	Partenaire	Maître d'ouvrage Financement Et/ou établit SD vélo ou PDM		
Syndicat d'aménagement	Partenaire	Maître d'ouvrage Financement Et/ou établit SD vélo ou PDM		



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 083-200004802-20250409-250409-47-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2025 Publication: 15/04/2025

# Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°39

BASSIN: Ket L

OBJECTIF GÉNÉRAL : Faciliter et amplifier l'usage du vélo à l'échelle du Bassin

OBJECTIF TERRITORIALISÉ: Structurer un maillage et une continuité sécurisée des

itinéraires cyclables, notamment avec l'Eurovélo 8 et sur les itinéraires longs

Référent de la fiche :

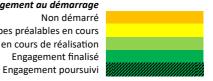
	DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT		
Libellé de l'ENGAGEMENT	Recensement de toutes les aides et moyens de financement possibles		
Périmètre	Bassins K et L		
Étapes / Public cible / Budget	Objectif principal: L'objectif est de connaître toutes les aides, tous les moyens de financement possibles existants sur la thématique du vélo. Ce travail a déjà été en partie réalisé par le Région.		
	<ul> <li>Étapes:</li> <li>1. Récupérer les informations sur les aides Européennes, nationales et régionales (en attente des résultats du travail réalisé par la Région)</li> <li>2. Récupérer la liste des aides départementales, intercommunales et communales</li> <li>3. Organiser une réunion de présentation 2025</li> </ul>		
Besoins de pilotage / coordination	Fréquence de réunion : 1 fois par an		

#### **CALENDRIER PRESSENTI**

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1: 2025-2028

Année 2024 2025

> État de l'engagement au démarrage Non démarré Étapes préalables en cours Engagement en cours de réalisation Engagement finalisé



PILOTE DE L'ENGAGEMENT		
Acteur en charge du pilotage de l'engagement	Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	

	INDICATEURS
•	

État d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES				
ACTEUR ROLE TYPE DE CONTRIBUTION DESCRIPTION				
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur Pilote			Moyens RH	ETP Partage d'information
Département du Var		Partenaire	Moyens RH	ЕТР



Accusé certifié exécutoire

Réception	par	le	préfet	:	14/04/2025

		Publication: 15/04/2025 Partage d'infor	
			(dispositifs Département)
Dracénie Provence Verdon Agglomération	Partenaire	Moyens RH	ЕТР
CC Golfe de Saint Tropez	Partenaire	Moyens RH	ETP
CC Lacs et Gorges du Verdon	Partenaire	Moyens RH	ЕТР
CC Pays de Fayence	Partenaire	Moyens RH	ЕТР
Estérel Côte d'Azur Agglomération	Partenaire	Moyens RH	ЕТР
Toulon Provence Métropole	Partenaire	Moyens RH	ЕТР
CC Sud Sainte Baume	Partenaire	Moyens RH	ETP
CA Provence Verte	Partenaire	Moyens RH	ЕТР
CC Provence Verdon	Partenaire	Moyens RH	ЕТР
CC Cœur du Var	Partenaire	Moyens RH	ЕТР
CC Méditerranée Porte des Maures	Partenaire	Moyens RH	ETP
CC Vallée du Gapeau	Partenaire	Moyens RH	ЕТР



Contrat Opérationnel de Mobilité

BASSIN L

083-200004802-20250409-250409-47-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2025 Publication: 15/04/2025

#### Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°40

**BASSIN: L** 

OBJECTIF GÉNÉRAL: Faciliter et amplifier l'usage du vélo à l'échelle du Bassin

**OBJECTIF TERRITORIALISÉ:** Multiples objectifs

Référent de la fiche : Nathalie PEINADO, npeinado@maregionsud.fr

	DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT		
Libellé de l'ENGAGEMENT	Groupe d'échange sur les modalités de gouvernance des projets vélo		
Périmètre	Tous bassins		
Étapes / Public cible / Budget	<ul> <li>Objectifs principaux :         <ul> <li>L'objectif est de créer un groupe d'échange sur les modalités de gouvernance des projets vélo. Les prérequis sont la confidentialité, l'assiduité, la possibilité d'échanger en distanciel</li> <li>Aide à la création d'un schéma vélo par le retour d'expérience de EPCI l'ayant déjà mis en place sur : la consultation d'un bureau d'étude, les plans de l'étude, les livrables, les points de difficulté et les partenaires possibles.</li> </ul> </li> </ul>		
	<ul> <li>Étapes:</li> <li>1. Recensement</li> <li>2. Organisation d'une réunion 1 à 2 fois par an pour échanger</li> </ul>		
Besoins de pilotage / coordination	Fréquence de réunion : 1 à 2 fois par an à minima		

#### **CALENDRIER PRESSENTI**

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1: 2025-2028

Année 2024 2025 2026

> État de l'engagement au démarrage Non démarré Étapes préalables en cours Engagement en cours de réalisation Engagement finalisé Engagement poursuivi



PILOTE DE L'ENGAGEMENT

Acteur en charge du pilotage de l'engagement

Région Provence-Alpes-Côte d'Azur (pour le lancement) puis EPCI/Département

#### **INDICATEURS**

État d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES					
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION		
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Pilote	Moyens RH	ETP		
Region Provence-Alpes-Cote d'Azui		ivioyetis KH	Lancement de l'action		
Dánartament du Var	Partenaire	Moyons DH	ETP		
Département du Var		Moyens RH	Démarche mutualisée		



Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2025

Dracénie Provence Verdon			15/04/2025
Agglomération	Partenaire	Moyens RH	ETP
CC Golfe de Saint Tropez	Partenaire	Moyens RH	ETP
CC Lacs et Gorges du Verdon	Partenaire	Moyens RH	ETP
CC Pays de Fayence	Partenaire	Moyens RH	ETP
Estérel Côte d'Azur Agglomération	Partenaire	Moyens RH	ETP
Toulon Provence Métropole	Partenaire	Moyens RH	ETP
CC Sud Sainte Baume	Partenaire	Moyens RH	ETP
CA Provence Verte	Partenaire	Moyens RH	ETP
CC Provence Verdon	Partenaire	Moyens RH	ETP
CC Cœur du Var	Partenaire	Moyens RH	ETP
CC Méditerranée Porte des Maures	Partenaire	Moyens RH	ETP
CC Vallée du Gapeau	Partenaire	Moyens RH	ETP
Communes (le cas échéant)	Partenaire	Moyens RH	ETP



Contrat Opérationnel de Mobilité

BASSIN L

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2025 Publication : 15/04/2025

# Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°41

**BASSIN: L** 

OBJECTIF GÉNÉRAL : Faciliter et amplifier l'usage du vélo à l'échelle du Bassin

OBJECTIF TERRITORIALISÉ: Développer l'offre de services associés au vélo (location,

entretien)

Référent de la fiche : Florent FERRUCCI

	DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT				
Libellé de l'ENGAGEMENT	Favoriser le développement d'activités liées au cyclable (location, réparation)				
Périmètre	Bassins de mobilité K et L				
Étapes / Public cible / Budget	Objectif principal: L'objectif est de favoriser le développement d'activités liées au cyclable en prenant l'exemple de San Remo. Un benchmark permettra de déterminer quelles sont les conditions de l'émergence ou de l'installation de ces activités, quels sont les schémas économiques simples pour les collectivités Ces activités sont en bordure grands axes EV/PCL et boucles locales/points touristiques, avec une notion de saisonnalité.  Étapes:				
	<ol> <li>Réaliser un benchmark : méthode, diffusion (2025)</li> <li>Mobiliser Economie/tourisme</li> </ol>				
Besoins de pilotage / coordination	3. Guide procédure/méthode  Fréquence de réunion : 1 à 2 fois par an				

#### **CALENDRIER PRESSENTI**

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028

Année 2024 2025 2026

État de l'engagement au démarrage
Non démarré
Étapes préalables en cours
Engagement en cours de réalisation
Engagement finalisé
Engagement poursuivi



PILOTE DE L'ENGAGEMENT		
Actour on charge du niletage de l'angagement	Département du Var Comité Régional du Tourisme	
Acteur en charge du pilotage de l'engagement	(Service Tourisme de la région en convention avec)	

	INDICATEURS	
État d'avancement de l'engagement		

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES			
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Département du Var	Pilote	Moyens RH	ETP



Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 14/04/2025

Lecebuou				14/04/202
Publication	1	5/04	/2025	

Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Partenaire	Moyens RH	ETP
Dracénie Provence Verdon Agglomération	Partenaire	Moyens RH	ЕТР
CC Golfe de Saint Tropez	Partenaire	Moyens RH	ЕТР
CC Lacs et Gorges du Verdon	Partenaire	Moyens RH	ЕТР
CC Pays de Fayence	Partenaire	Moyens RH	ЕТР
Estérel Côte d'Azur Agglomération	Partenaire	Moyens RH	ЕТР
Toulon Provence Métropole	Partenaire	Moyens RH	ЕТР
CC Sud Sainte Baume	Partenaire	Moyens RH	ЕТР
CA Provence Verte	Partenaire	Moyens RH	ЕТР
CC Provence Verdon	Partenaire	Moyens RH	ЕТР
CC Cœur du Var	Partenaire	Moyens RH	ЕТР
CC Méditerranée Porte des Maures	Partenaire	Moyens RH	ЕТР
CC Vallée du Gapeau	Partenaire	Moyens RH	ЕТР
Comité Régional du Tourisme	Pilote	Moyens RH	ЕТР



Publication: 15/04/2025

Accusé certifié exécutoire Réception par le préfet : 14/04/2025

#### Contrat Opérationnel de Mobilité BASSIN L

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°42 **BASSIN: L** 

> OBJECTIF GÉNÉRAL : Faciliter et amplifier l'usage du vélo à l'échelle du Bassin OBJECTIF TERRITORIALISÉ: Améliorer la lisibilité des aménagements cyclables

Référent de la fiche : Rémi BARLET, rbarlet@var.fr

	DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT
Libellé de l'ENGAGEMENT	Mise en place d'un groupe de travail sur la mise en œuvre du JALRIC
Périmètre	Région ou Département du Var
Étapes / Public cible / Budget	Objectif principal: L'objectif est la mise en place d'un groupe de travail concernant la mise en œuvre du JALRIC (JALonnement des Réseaux et Itinéraires Cyclables)  Étapes:  1. Ateliers de présentation du JALRIC (visio, présentiel) 2. Mise en œuvre d'un document commun (forme à définir : charte, doctrine, CCTP) et définition des conditions de financement 3. Travail sur la SIL (signalétique d'intérêt local), notamment sur les haltes vélo
Besoins de pilotage / coordination	Fréquence de réunion : 1 à 2 fois par an

#### **CALENDRIER PRESSENTI**

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1: 2025-2028

2025 Année 2024 2026 2027 2028

> État de l'engagement au démarrage Non démarré Étapes préalables en cours Engagement en cours de réalisation Engagement finalisé Engagement poursuivi



PILOTE DE L'ENGAGEMENT		
Acteur en charge du pilotage de l'engagement	Département du Var	

INDICATEURS
État d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES			
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Département du Var	Partenaire	Moyens RH	ETP
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Pilote	Moyens RH	ЕТР
État (DDTM ?)	Partenaire	Moyens RH	ETP
Dracénie Provence Verdon Agglomération	Partenaire	Moyens RH	ЕТР
CC Golfe de Saint Tropez	Partenaire	Moyens RH	ETP



Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2025

	Reception	μai	ie b	ielet .	14/04/2
_	Dublication	· 1	5/0/	12025	

CC Lacs et Gorges du Verdon	Partenaire	Moyens RH	ETP
CC Pays de Fayence	Partenaire	Moyens RH	ETP
Estérel Côte d'Azur Agglomération	Partenaire	Moyens RH	ETP
Toulon Provence Métropole	Partenaire	Moyens RH	ETP
CC Sud Sainte Baume	Partenaire	Moyens RH	ETP
CA Provence Verte	Partenaire	Moyens RH	ETP
CC Provence Verdon	Partenaire	Moyens RH	ETP
CC Cœur du Var	Partenaire	Moyens RH	ETP
CC Méditerranée Porte des Maures	Partenaire	Moyens RH	ETP
CC Vallée du Gapeau	Partenaire	Moyens RH	ETP



Contrat Opérationnel de Mobilité

BASSIN L

083-200004802-20250409-250409-47-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2025 Publication : 15/04/2025

# Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°43

**BASSIN: L** 

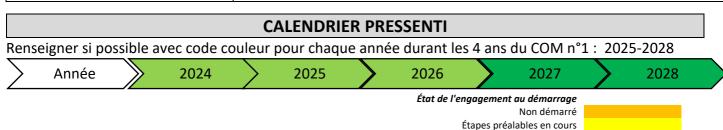
OBJECTIF GÉNÉRAL : Faciliter et amplifier l'usage du vélo à l'échelle du Bassin

OBJECTIF TERRITORIALISÉ: Renforcer la gouvernance des projets d'aménagement

cyclable

Référent de la fiche : Valérianne OTTAVIANI, valerianne.ottaviani@dracenie.com

	DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT		
Libellé de l'ENGAGEMENT	Mise en œuvre du schéma vélo de DPVa		
Périmètre	Dracénie Provence Verdon agglomération		
Étapes / Public cible / Budget	Le territoire s'est doté d'un plan vélo en décembre 2021 afin de promouvoir ce mode de déplacement. Parmi les 13 actions du schéma 6 sont en cours de mise en œuvre :  • Créer des aménagements cyclables notamment via la Vigne à vélo • Créer du stationnement vélo • Remettre en place la prime vélo • Proposer un service de location de vélo • Promouvoir le Savoir Rouler A Vélo (SRAV) • Organiser des évènements et communiquer Les étapes du projet sont les suivantes :  11- Installation d'une consigne à vélo en gare routière de Draguignan / Implantation d'arceaux vélos dans les communes / Mise en place d'une prime vélo / Organisation d'événements sur le vélo / Promotion du SRAV / Installation d'un service de location de vélo en libre-service par un opérateur privé (free-floating)  12- Continuer la prime vélo / Organisation d'événements sur le vélo / Promotion du SRAV  13- Continuer la prime vélo / Organisation d'événements sur le vélo / Promotion du SRAV		
Besoins de pilotage /	Opportunités :		
coordination	- Une ville-centre moteur (Draguignan)		
	- Des projets communaux Freins : Manque de budget et de moyens humains pour développer les autres actions du schéma vélo.		



PILOTE DE L'ENGAGEMENT	
Acteur en charge du pilotage de l'engagement	Dracénie Provence Verdon Agglomération

Engagement en cours de réalisation

Engagement finalisé Engagement poursuivi



083-200004802-20250409-250409-47-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2025

Publication: 15/04/2025

#### **INDICATEURS**

Nombre de places de stationnement créées

Nombre de primes distribuées

Nombre de personnes sensibilisées durant les événements et le SRAV

État d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES			
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Dracénie Provence Verdon Agglomération	Pilote	MO pour les actions décrites Moyens humains et financements	0.15 ETP / 50 400€ TTC d'investissement et 27 960€ TTC de fonctionnement en 2024
Région Provence- Alpes-Côte d'Azur	Partenaire	Financement	40 k€ HT sur le stationnement vélo pour DPVa
Communes	Partenaire	Maître d'ouvrage Moyens humains et financements	Mise en œuvre du SRAV dans leurs écoles ou centre d'accueil de mineurs. Coût et RH inconnu Création d'aménagements cyclables autres que la Vigne à vélo Coût et RH inconnu



**BASSIN: L** 

083-200004802-20250409-250409-47-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2025 Publication: 15/04/2025

#### Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°45

OBJECTIF GÉNÉRAL : Faciliter et amplifier l'usage du vélo à l'échelle du Bassin

**OBJECTIF TERRITORIALISÉ**: Renforcer la gouvernance des projets d'aménagement cyclable

Référent de la fiche : Michel RADISSON, mradisson@var.fr

	DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT
Libellé de l'ENGAGEMENT	Animation et valorisation de la pratique du vélo auprès des collégiens
Périmètre	Département du Var
Étapes / Public cible / Budget	Des actions sont déjà réalisées auprès des collégiens pour les sensibiliser à la pratique du vélo et à la sécurité routière. Le Département participe (en lien avec la Maison de la sécurité routière du Var) au financement, à l'organisation et à l'animation du challenge inter collèges qui a lieu chaque année.
Besoins de pilotage / coordination	



Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1: 2025-2028

Année 2024 2025 2026 2028 2027

> État de l'engagement au démarrage Non démarré Étapes préalables en cours Engagement en cours de réalisation Engagement finalisé Engagement poursuivi



PILOTE DE L'ENGAGEMENT		
Acteur en charge du pilotage de l'engagement	Département du Var	

#### **INDICATEURS**

Nombre de collèges participant au challenge inter collèges Mise en place du Savoir Rouler à vélo État d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES			
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Éducation Nationale	Partenaire	Collèges participants au challenge.	Challenge sur la culture de la sécurité routière globale et entre autre sur l'utilisation du vélo
Maison de la Sécurité routière du Var - Département du Var	Pilote	Maître d'ouvrage Animation Moyens matériels et co- animateurs	Co-animation d'ateliers de sécurité routière notamment 1 sur le vélo



Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2025

Publication: 15/04/2025

#### Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°46 **BASSIN: L** 

OBJECTIF GÉNÉRAL : Faciliter la lisibilité et l'usage de l'offre de services

OBJECTIF TERRITORIALISÉ: Initier une réflexion sur une billettique et une tarification combinées

Référent(s) de la fiche : Miren AGUER – Région Provence-Alpes-Côte d'Azur - DTRI/SMI,

maguer@maregionsud.fr

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT		
Libellé de l'ENGAGEMENT	Tarification régionale des transports, mise en œuvre et communication partenariale	
Périmètre	Tous les bassins de mobilité : A, B, C, D, E, F, I, J, K, L, M et N	
Étapes / Public cible / Budget		
	<ul> <li>Étapes:         <ul> <li>Réalisé:</li> <li>Nouvelle gamme tarifaire régionale: 2023 (PZE en 2019) avec tarifs solidaires et minigroupes</li> <li>Pass Intégral: 2018</li> <li>Pass Sud Azur: 2020</li> <li>TER + urbain</li> </ul> </li> <li>Expérimentations:         <ul> <li>Tarif Pic de pollution</li> <li>Pass Journée TER</li> <li>Tarifs zone peu dense</li> </ul> </li> <li>Projets:         <ul> <li>Pass Var et Vaucluse</li> <li>Déclinaisons des pass multimodaux existants</li> </ul> </li> <li>Composante communication partenariale: envois systématiques de présentations informatives sur les modifications/adaptations tarifaires aux AOM du bassin sur chacun des bassins de mobilité</li> </ul>	



Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2025

Public

Publication: 15/04/2025

Besoins de pilotage / coordination

**Opportunités :** la Région anime un groupe de travail interAOM pour réunir les bonnes conditions de mise en œuvre de l'interopérabilité

#### **CALENDRIER PRESSENTI**

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1: 2025-2028

Année > 2024 > 2025 > 2026 > 2027 > 2028

État de l'engagement au démarrage
Non démarré
Étapes préalables en cours
Engagement en cours de réalisation
Engagement finalisé
Engagement poursuivi



#### PILOTE DE L'ENGAGEMENT

Acteur(s) en charge du pilotage de l'engagement collectif

Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

#### **INDICATEURS**

État d'avancement de l'engagement

	CONTRIBUTIONS NECESSAIRES			
ACTEUR ROLE TYPE DE CONTRIBUTION		DESCRIPTION		
Région Provence- Alpes-Côte d'Azur	Pilote	Équipe projet	Chargé de mission tarifaire, chargé de mission billettique, AMO, équipe AMT	
Partage d'information et de r		Mise à disposition de données, avis, mise à niveau des systèmes de distribution, financement, délibération		
Région de France	Partenaire	Partage d'information et d'analyse		
Exploitants, billeticiens (SIBR et autres)	Partenaire	Mise à disposition données ; Réalisation des développements et des recettes	Transmission bases de données vente/validation ; Réalisation des développements techniques sur les systèmes ; Recettes interopérables	
Entreprises	Partenaire	Réalisation des études d'impacts ; Répartition des recettes entre bénéficiaires	Rapports d'études ; Mise à disposition de modèles ; États des reversements de recettes	
Associations, organismes publics	Partenaire	Information	Consultation COPART avant mise en œuvre ; Promotion tarification régionale auprès de leur public.	



Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2025 Publication : 15/04/2025

#### Contrat Opérationnel de Mobilité BASSIN L

### Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°47 BASSIN : L

OBJECTIF GÉNÉRAL : Faciliter la lisibilité et l'usage de l'offre de services

**OBJECTIF TERRITORIALISÉ**: Initier une réflexion sur une billettique et une tarification combinées

Référent(s) de la fiche : Miren AGUER (Région Provence-Alpes-Côte d'Azur), maguer@maregionsud.fr;

Karen POGGI, kpoggi@maregionsud.fr

	DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Mise en œuvre d'un système d'information et de billettique régional (SIBR)	
Périmètre	Tous les bassins de mobilité : A, B, C, D, E, F, I, J, K, L, M et N	
Étapes / Public cible / Budget	<ul> <li>Description:         <ul> <li>Mettre en place un système d'information et de billettique Régional unique contribuant à un parcours usagers fluide de la recherche d'itinéraire à la réclamation via l'acte d'achat et de validation.</li> <li>Système évolutif et moderne, adapté à tous.</li> <li>Système permettant à la Région de maitriser ses dépenses, mettre en œuvre sa stratégie de distribution, disposer de la donnée, s'interfacer avec les systèmes partenaires.</li> </ul> </li> <li>Il comprendra:         <ul> <li>Fourniture des équipements de distribution, validation et de contrôle pour tous les opérateurs de transport régionaux</li> <li>Calculateurs d'itinéraires multimodaux</li> <li>Information théorique et temps réel</li> <li>Système de réservation, vente, validation, contrôle</li> <li>Référentiels tarifaires, topologie, usagers</li> <li>Système gestion de recettes</li> <li>Système de vente par/pour des tiers</li> <li>Relation usagers: instruction, délivrance, incidents, etc</li> </ul> </li> </ul>	
	<ul> <li>Étapes:</li> <li>Jalon 0: Construction du système en évolution</li> <li>Jalon 1: 2ème semestre 2025 - mise en service des canaux digitaux (application ZOU et site ZOU! pour la distribution et ventes des titres régionaux)</li> <li>Jalon 2: 1er semestre 2026 - mise en service des points de vente ZOU! et distributeurs automatiques de billets pour la distribution et ventes des titres régionaux et diffusion de l'information voyageurs sur les canaux digitaux (application ZOU et site ZOU!)</li> <li>Jalon 3: à partir du 2ème trimestre 2026 jusqu'en 2028 - évolution du système (ex: open paiement sur le réseau régional et interface avec les plateformes de covoiturage)</li> </ul>	
Besoins de pilotage / coordination	Continuité de service à assurer.	



Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2025

**Obligations premières:** assurer la bascule pour les transports régionaux pour garantir la distribution (information, vente, validation, contrôle, gestion des recettes)

#### **CALENDRIER PRESSENTI**

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1: 2025-2028

Année **2024 2025 2026 2027 2028** 

État de l'engagement au démarrage
Non démarré
Étapes préalables en cours
Engagement en cours de réalisation
Engagement finalisé
Engagement poursuivi

#### PILOTE DE L'ENGAGEMENT

Acteur(s) en charge du pilotage de l'engagement collectif Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

#### **INDICATEURS**

État d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES			
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Région Provence- Alpes-Côte d'Azur	Pilote	Mise en œuvre et suivi	
Entreprise SMT (Sud Mobilités Technologies)	Partenaire	Délégataire - Exploitant	
Tiers vendeurs	Partenaire	Agence de voyage - Utilisateur	
AOM	Partenaire	Interfaçage	La mise en œuvre d'interfaces compatibles par les AOM sera nécessaire pour que le SIBR puisse réaliser l'information voyageur et distribuer les titres réseaux de transport des AOM locales
Exploitants transports régionaux	Partenaire	Utilisateurs	



Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2025 Publication: 15/04/2025

#### Contrat Opérationnel de Mobilité BASSIN L

#### Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°48 **BASSIN: L** 

OBJECTIF GÉNÉRAL : Faciliter la lisibilité et l'usage de l'offre de services

**OBJECTIF TERRITORIALISÉ:** Multiples objectifs

Référent(s) de la fiche : Cécile FERRER (Région Provence-Alpes-Côte d'Azur), cferrer@maregionsud.fr

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT		
Libellé de l'ENGAGEMENT	Animer la Charte d'accessibilité des réseaux de transports ZOU!	
Périmètre	Tous les bassins de mobilité : A, B, C, D, E, F, I, J, K, L, M, et N	
Étapes / Public cible / Budget	<b>Description :</b> Créer un cadre d'échange et de travail innovant et dynamique entre le associations et la Région.	
	<ul> <li>Animation de cette Charte:</li> <li>Organisation de cotecs et copil (en présence d'élus régionaux),</li> <li>Prioriser les points à travailler relevant des 9 engagements de la Charte,</li> <li>Coordonner les services régionaux (DGTMGE) participant aux travaux du Cotec,</li> <li>Garantir l'écoute due aux associations, et la prise en compte de leurs besoins.</li> </ul>	
	<ul> <li>Public cible:</li> <li>Toutes les personnes qui ne peuvent voyager dans les trains et cars régionaux en toute autonomie et sans adaptations particulières.</li> <li>PMR - PSH - Personnes en perte d'autonomie.</li> </ul>	
Besoins de pilotage / coordination	<b>Opportunités</b> : élargissement du nombre des associations qui pourraient rejoindre le Collectif de manière à couvrir le plus de handicaps / publics cibles possibles.	



État de l'engagement au démarrage Non démarré Étapes préalables en cours Engagement en cours de réalisation Engagement finalisé

	Engagement poursuivi			
PILOTE DE L'ENGAGEMENT				
Acteur(s) en charge du pilotage de l'engagement collectif	Région Provence-Alpes-Côte d'Azur			



Réception par le préfet : 14/04/2025 Publication: 15/04/2025

Accusé certifié exécutoire

# **INDICATEURS**

Nombre d'engagements pris par la Région et le Collectif menés à bien État d'avancement de l'engagement

Contrat Opérationnel de Mobilité

BASSIN L

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES			
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Région Provence- Alpes-Côte d'Azur	Pilote	Équipe projet	DTSI DIGE DTRI : une dizaine de personnes mobilisées épisodiquement
Collectif d'associations	Pilote	Initiateur Co-pilote	7 associations au démarrage sur tout le territoire : APF France Handicap, Unapei Paca Corse, AFM Telethon, Parcours handicap 13, T21somie Alpes Maritimes, Surdi 13 et Alpes Regards 05.
SNCF Voyageurs, autres transporteurs ferroviaires et transporteurs routier	Partenaire	Expertise	L'expertise transporteur peut être sollicitée pour confirmer la faisabilité des thèmes travaillés.



Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2025 Publication: 15/04/2025

#### Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

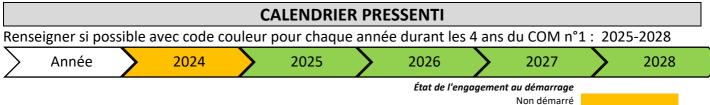
N°49 **BASSIN: L** 

OBJECTIF GÉNÉRAL : Faciliter la lisibilité et l'usage de l'offre de services

**OBJECTIF TERRITORIALISÉ:** Multiples objectifs

Référent(s) de la fiche : Éric AUGIER (Région Provence-Alpes-Côte d'Azur), eaugier@maregionsud.fr

D	ESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Mutualisation de la donnée mobilité région/territoires pour diffuser de l'information voyageur multimodale/multiréseaux	
Périmètre	Tous les bassins de mobilité : A, B, C, D, E, F, I, J, K, L, M, et N	
Étapes / Public cible / Budget	<ol> <li>Étapes:         <ol> <li>Désignation d'un référent par EPCI (AOM et non AOM)</li> <li>Mise en place de rencontres à minima semestrielles</li> <li>Recenser les besoins (noms d'arrêts communs, accords de diffusion données réciproques, format données, etc.) et moyens (outils et RH) par EPCI</li> <li>Identifier les solidarités territoriales et les contributions de mutualisation (bassin ou interbassin)</li> <li>Conventionnement (rédaction, délibération) entre territoires</li> <li>Conventionnement région / territoires données</li> </ol> </li> </ol>	
Besoins de pilotage / coordination		



Étapes préalables en cours Engagement en cours de réalisation Engagement finalisé Engagement poursuivi

PILOTE DE L'ENGAGEMENT		
Acteur(s) en charge du pilotage de l'engagement collectif	Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	

	INDICATEURS	
État d'avancement de l'engagement		

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES			
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Région Provence-Alpes- Côte d'Azur	Pilote	Participation aux rencontres Participation rédaction des conventions	
Département	Partenaire	Participation aux rencontres Participation rédaction des conventions	



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200004802-20250409-250409-47-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2025

Métropole	Partenaire	Participation aux rencontres Participation	15/04/2025	
		rédaction des conventions		
Communauté	Partenaire	Participation aux rencontres Participation		
d'agglomération		rédaction des conventions		
Communauté	Partenaire	Participation aux rencontres Participation		
de communes		rédaction des conventions		



Contrat Opérationnel de Mobilité

BASSIN L

Publication: 15/04/2025

Réception par le préfet : 14/04/2025

#### Accusé certifié exécutoire

#### Contrat Opérationnel de Mobilité **BASSIN** L

#### Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°50 **BASSIN: L** 

OBJECTIF GÉNÉRAL : Faciliter la lisibilité et l'usage de l'offre de services

**OBJECTIF TERRITORIALISÉ**: Multiples objectifs

Référent(s) de la fiche : Nathalie PEINADO (Région Provence-Alpes-Côte d'Azur),

npeinado@maregionsud.fr; Fabrice BARRELLI, fbarrelli@maregionsud.fr

	DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT  Périmètre	Porter une réflexion à l'échelle de l'ensemble des AO pour mutualiser les points de distribution/en faire des points multi-opérateur. Favoriser l'accès à l'information et aux services de mobilité par un accompagnement via les Maisons France Services ou autres structures  Tous les bassins de mobilité : A, B, C, D, E, F, I, J, K, L, M et N	
Étapes / Public cible / Budget	Description :	
	La Région et la plupart des autorités organisatrices ont mis en place des ventes dématérialisées des titres de transport. Le nombre des points de vente physique a décru. Outre le sentiment croissant d'éloignement/disparition des services publics, ce manque de contact direct avec les usagers fait disparaître l'accompagnement à l'achat (distinct du conseil en mobilité). L'achat dématérialisé peut paraître compliqué pour certains publics et rend parfois les tarifs adaptés inaccessibles (pas de vente à bord des abonnements ZOU par ex).	
	Le but d'un éventuel partenariat entre AO/ et/ou avec les maisons France Services est de favoriser l'interaction humaine dans la distribution des titres et de mutualiser les efforts à y consentir (en utilisant les interfaces billettiques distinctes des AO existant à date, avec la également la perspective du SIBR qui pourrait permettre la vente multiopérateur).	
	Partenariats à monter avec les AO/les EPCI-Communes en liens avec les Maisons France Services Positionner des référents SRT en formateurs/conseils Formations croisées pour la vente multi opérateurs	
	Étapes :	
	Jalon 0: Construction du système en évolution Jalon 1: 2ème semestre 2025 - mise en service des canaux digitaux (application ZOU et site ZOU! pour la distribution et ventes des titres régionaux) Jalon 2: 1er semestre 2026 - mise en service des points de vente ZOU! et distributeurs automatiques de billets pour la distribution et ventes des titres régionaux et diffusion de l'information voyageurs sur les canaux digitaux (application ZOU et site ZOU!)	

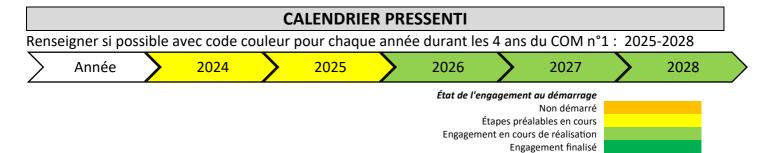


Accusé certifié exécutoire

Engagement poursuivi

Réception par le préfet : 14/04/2025

	Jalon 3: à partir du 2ème tr <del>imestre 2026 jusqu'en 202</del> 8 - évolution du système (ex : open paiement sur le réseau régional et interface avec les plateformes de covoiturage)	
Besoins de pilotage / coordination	Validations régionales	
	Accords réciproques	



PILOTE DE L'ENGAGEMENT		
Acteur(s) en charge du pilotage de l'engagement collectif	Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	

	INDICATEURS	
État d'avancement de l'engagement		

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES			
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Pilote	Mise en œuvre et suivi	
Maisons France Services	Partenaire		
EPCI/communes coordonnateurs	Partenaire		



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 083-200004802-20250409-250409-47-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2025 Publication : 15/04/2025

# Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°51 BASSIN: L

**OBJECTIF GÉNÉRAL**: Multiples objectifs **OBJECTIF TERRITORIALISÉ**: Multiples objectifs

Référent de la fiche : Bruno BAUDOIN, bruno.baudoin@dracenie.com

	DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT		
Libellé de l'ENGAGEMENT	Transition de la motorisation de la flotte des véhicules du réseau Ted Bus		
	(en régie)		
Périmètre	Réseau INTERNE ville de Draguignan		
<b>Étapes /</b> Public cible / Budget	Objectifs de verdissement de la flotte en lien avec le PCAET.		
	Acquisition de véhicules des groupes 1, 1bis et 2 en remplacement de		
	véhicules diesel anciens.		
	Les étapes du projet sont les suivantes :		
	1- choix motorisation		
	2- procédure d'achat		
Besoins de pilotage /			
coordination			

### **CALENDRIER PRESSENTI**

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1: 2025-2028

Année 2024 2025 2026 2027 2028

État de l'engagement au démarrage Non démarré Étapes préalables en cours Engagement en cours de réalisation Engagement finalisé Engagement poursuivi



PILOTE DE L'ENGAGEMENT		
Acteur en charge du pilotage de l'engagement	Dracénie Provence Verdon Agglomération	

	INDICATEURS	
État d'avancement de l'engagement		

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES				
ACTEUR ROLE TYPE DE CONTRIBUTION DESCRIPTION				
Dracénie Provence Agglomération	Verdon	Pilote	Maître d'ouvrage Moyens humains et financement	
État		Partenaire	Financement	



Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2025 Publication: 15/04/2025

#### Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°52 **BASSIN: L** 

> **OBJECTIF GÉNÉRAL**: Multiples objectifs **OBJECTIF TERRITORIALISÉ:** Multiples objectifs

Référent de la fiche : Jean-Christophe VIEU, jean-christophe.vieu@sncf.fr

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT				
Libellé de l'ENGAGEMENT	Déploiement d'installations photovoltaïques dans les gares			
Périmètre	Parkings ou bâtiments voyageurs dans les gares			
Étapes / Public cible / Budget	Objectif:  Identifier du foncier ou du bâti Gares & Connexion qui pourrait être disponibilisé pour des installations de panneaux photovoltaïques.			
	<u>Étapes :</u> 1- Identification des gares 2- Montage de l'opération 3- Réalisation de l'opération			
Besoins de pilotage / coordination	1ers freins identifiés :  - la disponibilité foncière Gares& Connexions - la végétalisation du foncier concerné - l'acceptabilité selon critères des architectes des bâtiments de France (ABF)			

#### **CALENDRIER PRESSENTI**

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1: 2025-2028

2025 Année 2024 2026 2027 2028

> État de l'engagement au démarrage Non démarré Étapes préalables en cours Engagement en cours de réalisation Engagement finalisé



PILOTE DE L'ENGAGEMENT		
Acteur en charge du pilotage de l'engagement	Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	

	INDICATEURS
Dates de mise en service des installations	

État d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES				
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION	
Région Provence-Alpes-Côte	Pilote	Financement/Choix des gares		
d'Azur (projet régional)				
SNCF G&C (projet régional)	Partenaire	Maître d'ouvrage / Mise en œuvre		



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 083-200004802-20250409-250409-47-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2025 Publication : 15/04/2025

#### Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°53

**BASSIN: L** 

OBJECTIF GÉNÉRAL : Poursuivre le développement du covoiturage à l'échelle du

bassin

OBJECTIF TERRITORIALISÉ: Déployer et optimiser le subventionnement du

covoiturage à l'échelle du bassin

Référent de la fiche : Jérémy SABLOS, j.sablos@esterelcotedazur-agglo.fr

	DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Déploiement d'une application pour le covoiturage du quotidien et mise en place d'une campagne d'incitation financière	
Périmètre	Estérel Côte d'Azur Agglomération	
Étapes / Public cible / Budget	Contexte :	
	D'après le Plan de Déplacements Urbains, 81% des conducteurs sont seuls dans leur voiture. Ce comportement engendre une congestion routière de plus en plus importante, d'autant plus que le territoire est marqué par un	
	flux touristique pouvant tripler la population en période estivale.	
	Description:	
	Le covoiturage du quotidien est une solution immédiate pour réduire le	
	nombre de voitures sur les routes. Afin de faciliter la rencontre entre l'offre	
	et la demande, Estérel Côte d'Azur Agglomération s'appuie sur l'expertise	
	de Klaxit (BlablaCar Daily) pour déployer une application smartphone. La	
	Communauté d'Agglomération incite également les administrés en	
	prenant en charge le coût des trajets pour les passagers tout en	
	maintenant le défraiement des conducteurs.	
Besoins de pilotage /	Accompagnement au changement de comportement, besoin de	
coordination	créer des aires de stationnement aux portes d'entrée du territoire	



Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1: 2025-2028

Année 2024 2025 2026 2027 2028

État de l'engagement au démarrage
Non démarré
Étapes préalables en cours
Engagement en cours de réalisation
Engagement finalisé
Engagement poursuivi



PILOTE DE L'EN	IGAGEMENT

Acteur en charge du pilotage de l'engagement Estérel Côte d'Azur Agglomération

#### **INDICATEURS**

Nombre d'inscrits sur l'application Nombre d'inscrits ayant réalisé au moins un voyage Montant de l'incitation financière dépensée État d'avancement de l'engagement



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 083-200004802-20250409-250409-47-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2025 Publication : 15/04/2025

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES					
ACTEUR		ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION	
Estérel Côte Agglomération	d'Azur	Pilote	Financeur Équipe projet	40 k€ (application) + 20 k€ (incitation financière)	
Klaxit		Partenaire	Prestataire Déploiement application, versement de l'incitation financière		



Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2025 Publication : 15/04/2025

### Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°54

**BASSIN: L** 

OBJECTIF GÉNÉRAL: Poursuivre le développement du covoiturage à l'échelle du

bassin

OBJECTIF TERRITORIALISÉ: Déployer et optimiser le subventionnement du

covoiturage à l'échelle du bassin

Référent de la fiche : Samuel BERTRANDY, s.bertrandy@cc-paysdefayence.fr

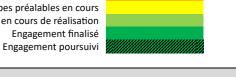
	DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT		
Libellé de l'ENGAGEMENT	Mutualisation des coûts liés à la plateforme de covoiturage et au dispositif		
	d'incitation financière		
Périmètre	Bassin de mobilité L et bassin de mobilité M&N		
Étapes / Public cible / Budget	Objectif principal :		
	L'objectif est de mutualiser les coûts liés à la plateforme de covoiturage et		
	au dispositif d'incitation financière.		
	<ul> <li>Étapes:</li> <li>1. Partager les informations tarifaires (ainsi que dispositifs incitatifs) entre intercommunalités utilisatrices du service et se mettre d'accord sur les règles d'incitatifs financiers (départ et/ou destination du covoiturage) (2025-2026)</li> <li>2. Négocier avec le fournisseur de solution pour faire baisser les coûts. En parallèle, identifier et mettre en avant dans le logiciel les PEM (visibilité sur espace public) (2025-2026)</li> </ul>		
Besoins de pilotage / coordination	Fréquence de réunion : 2 à 3 fois par an		

# **CALENDRIER PRESSENTI**

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1: 2025-2028

Année 2024 2025 2026 2027

État de l'engagement au démarrage
Non démarré
Étapes préalables en cours
Engagement en cours de réalisation
Engagement finalisé
Engagement poursuivi



PILOTE DE L'ENGAGEMENT		
Actour on charge du nileta	ago do l'ongogoment	Estérel Côte d'Azur Agglomération
Acteur en charge du pilotage de l'engagement		Département Alpes-Maritimes en appui

	INDICATEURS	
État d'avancement de l'engagement		

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES			
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION



Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2025

Dracénie Provence Verdon Agglomération	Partenaire	Moyens RH	Partage des informations tarifaires et des utilisateurs (départ et arrivées)
CC Golfe de Saint Tropez	Partenaire	Moyens RH	ETP Partage des informations tarifaires et des utilisateurs (départ et arrivées)
CC Lacs et Gorges du Verdon	Partenaire	Moyens RH	ETP Partage des informations tarifaires et des utilisateurs (départ et arrivées)
CC Pays de Fayence	Partenaire	Moyens RH	ETP Partage des informations tarifaires et des utilisateurs (départ et arrivées)
Estérel Côte d'Azur Agglomération	Pilote	Moyens RH	ETP Partage des informations tarifaires et des utilisateurs (départ et arrivées)
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Partenaire	Moyens RH	ЕТР



Contrat Opérationnel de Mobilité

BASSIN L

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2025 Publication : 15/04/2025

#### Contrat Opérationnel de Mobilité BASSIN L

#### Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°55 BASSIN: L

OBJECTIF GÉNÉRAL: Poursuivre le développement du covoiturage à l'échelle du

bassin

**OBJECTIF TERRITORIALISÉ:** Autre objectif

Référent de la fiche : Valérianne OTTAVIANI, valerianne.ottaviani@dracenie.com

	DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT
Libellé de l'ENGAGEMENT	Aménagement d'une aire de covoiturage à l'échangeur du Muy
Périmètre	Commune du Muy - échangeur de l'autoroute
Étapes / Public cible / Budget	L'entrée d'autoroute du Muy est marquée par du covoiturage sauvage longeant les voies de circulation. Cela n'est sécurisant ni pour les piétons ni pour les équipages de covoiturage. L'objectif est de créer une aire pour sécuriser les déplacements covoiturés à partir de l'entrée d'autoroute. Les étapes du projet sont les suivantes :  1- Arrêt de l'emplacement de l'aire et son aménagement 2- Signature convention de partenariat DPVa- Vinci 3- Réalisation des travaux 4- Livraison du parking
Besoins de pilotage / coordination	. Emalon de parama

#### **CALENDRIER PRESSENTI**

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1: 2025-2028

Année 2024 2025

État de l'engagement au démarrage Non démarré Étapes préalables en cours Engagement en cours de réalisation Engagement finalisé Engagement poursuivi



PILOTE DE L'ENGAGEMENT		
Acteur en charge du pilotage de l'engagement	ESCOTA	

# **INDICATEURS**

Réalisation du parking avant la fin de mandature Nombre d'usagers de l'aire de covoiturage État d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES			
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Dracénie Provence Verdon Agglomération	Partenaire	Co-portage du projet + financement	
ESCOTA	Pilote	Maître d'ouvrage Financement	



Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2025 Publication : 15/04/2025

# Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°57

**BASSIN: L** 

OBJECTIF GÉNÉRAL : Poursuivre le développement du covoiturage à l'échelle du

bassin

**OBJECTIF TERRITORIALISÉ:** Multiples objectifs

**Référent(s) de la fiche :** Rémi DORNE (Région Provence-Alpes-Côte d'Azur), <u>rdorne@maregionsud.fr</u> ; Diego CLEMENTE (Région Provence-Alpes-Côte d'Azur), <u>dclemente@maregionsud.fr</u>

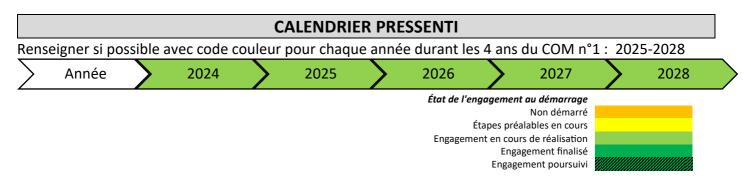
CLEMENTE (Region Provence-Alpes-Coto	e d Azur), <u>dciemente@maregionsud.ir</u>	
D	ESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Soutien aux aires de covoiturage dans leur dimension multimodale	
Périmètre	Tous les bassins de mobilité : A, B, C, D, E, F, I, J, K, L, M, et N	
Étapes / Public cible / Budget		
	<ul> <li>Public cible: Collectivités et concessionnaires autoroutiers</li> <li>Étape 1 (2020): vote du cadre d'intervention</li> <li>Étape 2 (2025): Consultation pour la réalisation d'un schéma de développement des aires de covoiturage (obligation de la LOM).</li> <li>Schéma est inscrit au Plan régional de covoiturage délibéré le 23 juin 2024 autour de 4 phases: <ol> <li>Etude de faisabilité et de potentiel de ligne de covoiturage (en cours de finalisation);</li> <li>Expérimentation d'une ligne de covoiturage d'intérêt régional;</li> <li>Déploiement d'une solution de covoiturage régional de type zonal dans les secteurs ruraux et peu denses;</li> <li>Élaboration d'un schéma régional des aires et points d'arrêt de covoiturage</li> </ol> </li> <li>Consultation prévue en 2025 pour les phases 2, 3 et en 2026 pour la phase 4.</li> </ul>	



Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2025

	Ce schéma sera l'occasion de révise <del>r le cadre d'intervention ac</del> tuel et le
	périmètre des interventions de la Région en lien avec les contrats
	opérationnels de mobilité.
Besoins de pilotage /	Opportunités : financements régional et national (fond vert)
coordination	



PILOTE DE L'ENGAGEMENT		
Acteur(s) en charge du pilotage de l'engagement collectif	Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	

INDICATEURS	
État d'avancement de l'engagement	

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES				
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION	
Région Provence- Alpes-Côte d'Azur	Pilote	Co-financeur	Financement	
État	Partenaire	Co-financeur	Financement notamment via fonds vert covoiturage	
Département	Partenaire	Maître d'ouvrage et/ou Exploitation	Financement / Apport foncier / MOA / Exploitation	
Métropole	Partenaire	Maître d'ouvrage et/ou Exploitation	Financement / Apport foncier / MOA / Exploitation	
Communauté d'agglomération	Partenaire	Maître d'ouvrage et/ou Exploitation	Financement / Apport foncier / MOA / Exploitation	
Communauté de communes	Partenaire	Maître d'ouvrage et/ou Exploitation	Financement / Apport foncier / MOA / Exploitation	
Communes	Partenaire	Maître d'ouvrage et/ou Exploitation	Financement / Apport foncier / MOA / Exploitation	
Concessionnaires (ESCOTA, ASF)	Partenaire	Maître d'ouvrage et/ou Exploitation	Financement / Apport foncier / MOA / Exploitation	



Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2025 Publication : 15/04/2025

# Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°58 BASSIN: L

OBJECTIF GÉNÉRAL : OBJECTIF TERRITORIALISÉ :

Référent de la fiche : Valérianne OTTAVIANI, valerianne.ottaviani@dracenie.com

	DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Enquête ménage certifiée CEREMA (EMC2)	
Périmètre	Dracénie Provence Verdon agglomération	
Étapes / Public cible / Budget	Objectif:	
	L'objectif est d'avoir des données actualisées sur les habitudes de	
	déplacement comprenant notamment les EDPM, le télétravail et l'essor du	
	vélo.	
	Description :	
	L'EMC2 est menée en partenariat avec le Département des Alpes-	
	Maritimes et la Principauté de Monaco. Deux intercommunalités ont	
	rejoint l'EMC2 : Pays de Fayence et la Dracénie.	
	Les étapes du projet sont les suivantes :	
	1- Réalisation des enquêtes terrain	
	2- Redressement et analyse des résultats	
	3- Livraison des résultats	
Besoins de pilotage /	Opportunités :	
coordination	Une démarche pilotée par une entité tierce	
	Un groupement de commande pour réduire les coûts	

# **CALENDRIER PRESSENTI**

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1: 2025-2028

Année 2024 2025 2026 2027 2028

État de l'engagement au démarrage Non démarré Étapes préalables en cours Engagement en cours de réalisation Engagement finalisé Engagement poursuivi



PILOTE DE L'ENGAGEMENT		
Acteur en charge du pilotage de l'engagement	Dracénie Provence Verdon Agglomération	

INDICATEURS	
Nombre de répondants à l'enquête	
État d'avancement de l'engagement	

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES					
	ACTEUR		ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Dracénie Agglomérat	Provence tion	Verdon	Pilote	Financements	92 720 €



Accusé certifié exécutoire

)25

		Maître d'ouvrage	04/2025
Département Alpes-Maritimes	Partenaire	Moyens humains et	818 900 €
		financements	
CC Pays de Fayence	Partenaire	Financements	
Intercommunalités des Alpes-	Dartonairo	Financements	988 380 €
Maritimes	Partenaire	rillalicellielits	900 300 €
Principauté Monaco	Partenaire	Financements	
CEREMA	Partenaire	AMO	
CEREIVIA	Partenaire	Moyens humains	
État	Partenaire	Financements	



Contrat Opérationnel de Mobilité

BASSIN L

BASSIN L

Accusé certifié exécutoire

Publication: 15/04/2025

Réception par le préfet : 14/04/2025

# Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°59 **BASSIN: L** 

> OBJECTIF GÉNÉRAL: Recensement et diffusion des pratiques et des actions de mobilité **OBJECTIF TERRITORIALISÉ**: Renforcer la communication/concertation auprès des usagers et des élus sur les services, besoins, et prédispositions au changement de pratiques.

Référent de la fiche : Jérémy SABLOS, j.sablos@esterelcotedazur-agglo.fr

	DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Élaboration du Plan de Mobilité	
Périmètre	Agglomération	
Étapes / Public cible / Budget	Objectif:	
	Adapter la stratégie de mobilité aux objectifs régionaux et locaux en	
	matière d'émissions de gaz à effets de serre, développer des services	
	innovantes et adaptés aux besoins des usagers	
	Description :	
	Élaboration de la stratégie mobilité 2026-2036	
	<u>Étapes :</u>	
	1- Bilan du PDU (2024)	
	2- Choix d'un AMO pour nouveau PDM (2025)	
	3- Élaboration (2025)	
	4- Approbation (2025-2026)	
Besoins de pilotage /		
coordination		



Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1: 2025-2028

Année 2024 2025 2026 2027 2028

> État de l'engagement au démarrage Non démarré Étapes préalables en cours Engagement en cours de réalisation Engagement finalisé Engagement poursuivi



PILOTE DE L'ENGAGEMENT		
Acteur en charge du pilotage de l'engagement	Estérel Côte d'Azur Agglomération	

INDICATEURS
Nombre d'inscrits sur la plateforme
Nombre de demandes reçus
Délais de traitement des demandes
État d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES			
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Estérel Côte d'Azur Agglomération	Pilote	Équipe projet	



Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2025 Publication : 15/04/2025

# Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°60 BASSIN: L

BASSIN L

OBJECTIF GÉNÉRAL: Recensement et diffusion des pratiques et des actions de

mobilité

**OBJECTIF TERRITORIALISÉ:** Autre objectif

Référent de la fiche : Aurélie VASSEUR, avasseur@golfe-sainttropez.fr

	DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Plan de mobilité simplifié	
Périmètre	Communauté de Communes du Golfe de Saint Tropez	
Étapes / Public cible / Budget	Description:  Accessibilité du territoire (vers les territoires voisins dotés des infrastructures de transport lourds (aéroports / gares) - Amélioration et harmonisation de l'offre interne de TC - Règlementation des stationnements / information dynamique - Développement de l'offre cyclable (SDAC en cours d'élaboration) - Amélioration générale des systèmes de mobilité / intermodalité - Amélioration de l'offre TC maritime	
	<ul> <li>Objectifs:         <ul> <li>Renforcement des navettes maritimes</li> <li>Création d'un PEM secteur La Foux / Saint Pons</li> <li>Mise en place d'un réseau de parkings relais</li> <li>Études pour création d'un TCSP Ste Maxime / St Tropez</li> <li>Optimisation de l'offre de stationnement</li> <li>Dispositifs de covoiturage</li> <li>Contournement des centralités</li> <li>Création et jalonnements d'aménagements cyclables</li> <li>Mise en place d'Établissements Logistiques Urbains sur plusieurs périmètres</li> </ul> </li> </ul>	
	Étapes :  14- Phases 1 et 2 finalisées (diagnostic et scenarios) (2023)	
	15- Phase 3 plan d'action en cours (2024)	
	16- Phase 4 : Arrêt>consultation des PPA+sollicitation	
	publique>Approbation (2024) 17- Phase études complémentaires / travaux (2025 à 2033)	
Besoins de pilotage / coordination	17 Thuse etudes complementalities / travaux (2025 à 2055)	



Non démarré
Étapes préalables en cours
Engagement en cours de réalisation
Engagement finalisé
Engagement poursuivi



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 083-200004802-20250409-250409-47-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2025 Publication : 15/04/2025

PILOTE DE L'ENGAGEMENT		
Acteur en charge du pilotage de l'engagement	CC Golfe de Saint Tropez	

	INDICATEURS	
État d'avancement de l'engagement		

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES			
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
CC Golfe de Saint Tropez	Pilote	MO + porteur de projet Équipe projet (finalisation PDMS) Études / travaux (mise en œuvre du PDMS)	3 agents, 0,75 ETP
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Partenaire	Partenaire MO + financeur	
Département du Var	Partenaire	Partenaire MO + financeur	
Communes	Partenaire	Partenaire MO + financeur	
Autres (opérateurs locaux)	Partenaire		



Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2025 Publication : 15/04/2025

### Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°61

**BASSIN: L** 

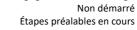
OBJECTIF GÉNÉRAL : Recensement et diffusion des pratiques et des actions de mobilité

**OBJECTIF TERRITORIALISÉ:** Autre objectif

Référent de la fiche : Marie-Neige LOCATELLI, mnlocatelli@cclgv.fr

	DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Plan de Mobilité Simplifié :	
Périmètre	Communauté de Communes Lacs et Gorges du Verdon	
Étapes / Public cible / Budget	Descriptions:  1 / Désenclaver les territoires ruraux en améliorant l'accès aux polarités de services 2/ Faciliter les déplacements vers l'extérieur du territoire 3/ Améliorer la qualité de vie au sein des communes de la CCLGV 4/ Répondre aux besoins de déplacements des visiteurs pour accéder et se déplacer sur le territoire, tout en limitant le recours à l'autosolisme 5/ Proposer des solutions de déplacements adaptées aux personnes vulnérables	
	<ul> <li>Objectifs:</li> <li>Les objectifs sont les suivants:</li> <li>Améliorer le service de TAD.</li> <li>Faciliter l'usage des circuits scolaires par les habitants.</li> <li>Assurer des liaisons cyclables sur les axes à forte intensité.</li> <li>Déployer du stationnement vélo pour le quotidien.</li> <li>Accompagner la pratique du covoiturage.</li> <li>Développer la pratique du VAE+Maîtriser l'afflux touristique autour de lac de Sainte-Croix.</li> <li>Encourager les déplacements à vélo pour les liaisons de courte distance.</li> <li>Sécuriser et conforter la place du piéton en centre-bourg.</li> <li>Former les plus jeunes aux mobilités actives.</li> </ul>	
	Étapes :	
	<ol> <li>Diagnostic (2023)</li> <li>Scénarios (2023)</li> <li>Programme d'actions (2024)</li> <li>Comité partenaires et arrêt du PDMS + Actualisation Schéma d'itinérance (2024)</li> <li>Études complémentaires et travaux (2025 à 2028)</li> </ol>	
Besoins de pilotage / coordination		







Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200004802-20250409-250409-47-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2025

Engagement en Cubirs de l'abilitation de l

PILOTE DE L'ENGAGEMENT		
Acteur en charge du pilotage de l'engagement	CC Lacs et Gorges du Verdon	

	INDICATEURS	
État d'avancement de l'engagement		

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES				
ACTEUR ROLE TYPE DE CONTRIBUTION DESCRIPTI				
CC Lacs et Gorges du Verdon	Pilote			



Contrat Opérationnel de Mobilité BASSIN L 083-200004802-20250409-250409-47-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2025 Publication : 15/04/2025

### Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°62

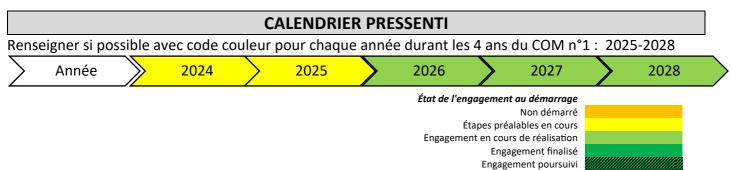
**BASSIN: L** 

OBJECTIF GÉNÉRAL : Recensement et diffusion des pratiques et des actions de mobilité

**OBJECTIF TERRITORIALISÉ:** Multiples objectifs

Référent de la fiche : Valérianne OTTAVIANI, valerianne.ottaviani@dracenie.com

	DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT			
Libellé de l'ENGAGEMENT	Élaboration du Plan de mobilité simplifié			
Périmètre	Dracénie Provence Verdon agglomération			
Étapes / Public cible / Budget	Objectif: Inciter au report modal de la voiture vers les modes alternatifs Faciliter l'accès aux pôles d'emploi et de services du territoire et des territoires voisins Diminuer les émissions de GES Favoriser l'insertion sociale			
	Description: Le Plan de mobilité est en cours d'élaboration. Les phases de diagnostic et d'arrêt de la stratégie ont été réalisées en 2023. Les phases de programmation du plan d'action et l'approbation du Plan sont prévues pour 2024.			
	<u>Étapes :</u> 18- Réalisation du diagnostic + validation de la stratégie (2024)  19- Adoption du plan d'action + procédure d'approbation (2025)  20- Mise en œuvre du schéma vélo (2026 à 2028)			
Besoins de pilotage / coordination	Opportunités:  - Les coûts afférents à l'usage de la voiture qui augmentent  - Une prise de conscience des conséquences sur l'environnement de l'usage de la voiture  - Des politiques publiques complémentaires à la mobilité mise en œuvre par les communes (Petites villes de demain, Action cœur de ville)  Freins: Manque de moyens humains et de budget pour mettre en œuvre toutes les actions.			



PILOTE DE L'ENGAGEMENT		
Acteur en charge du pilotage de l'engagement	Dracénie Provence Verdon Agglomération	



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 083-200004802-20250409-250409-47-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2025 Publication : 15/04/2025

### **INDICATEURS**

Nombre de partenaires mobilisés

Nombre d'actions portées par des partenaires

+ Indicateurs des actions dans le futur plan d'action du Plan de mobilité

État d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES			
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Dracénie Provence Verdon Agglomération	Pilote	Maître d'ouvrage Moyens humains et financements	0.3 ETP en interne + 60 936€ TTC de bureau d'étude



Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2025 Publication : 15/04/2025

### Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°63 BASSIN : L

OBJECTIF GÉNÉRAL: Recensement et diffusion des pratiques et des actions de

mobilité

**OBJECTIF TERRITORIALISÉ:** Multiples objectifs

Référent(s) de la fiche : Christèle ANGENEAU (Région Provence-Alpes-Côte d'Azur),

cangeneau@maregionsud.fr

D	ESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT			
Libellé de l'ENGAGEMENT	Accompagnement/participation à l'élaboration des PDM/PDMS par les EPCI AOM avant rédaction des avis de la Région sur les Plans de Mobilité / Plans de Mobilité Simplifiés arrêtés par les Autorités organisatrices de mobilité			
Périmètre	Tous les bassins de mobilité : A, B, C, D, E, F, I, J, K, L, M, et N			
Étapes / Public cible / Budget	<ul> <li>Description:         <ul> <li>Organisation de la mobilité sur le territoire via l'élaboration de PDM/PDMS par toutes les AOM de la région</li> <li>Des PDM/PDMS qui contribuent aux objectifs du SRADDET et s'inscrivent dans la stratégie régionale pour une mobilité durable</li> </ul> </li> <li>Public cible: EPCI avec PDM obligatoire et EPCI ayant pris la compétence mobilité encouragés à élaborer un PDMS</li> </ul>			
Besoins de pilotage / coordination	SRADDET: https://connaissance-territoire.maregionsud.fr/sraddet-avenir-de-nos-territoires/le-schema-regional-en-vigueur  Guide PDM: https://connaissance-territoire.maregionsud.fr/sraddet-avenir-de-nos-territoires/les-outils-de-mise-en-oeuvre-du-schema/les-guides-de-mise-en-oeuvre-du-sraddet			



État de l'engagement au démarrage
Non démarré
Étapes préalables en cours
Engagement en cours de réalisation
Engagement finalisé
Engagement poursuivi

PILOTE DE L'ENGAGEMENT		
	Engagement poursuivi	
	Engagement finalisé	

Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

	INDICATEURS	
État d'avancement de l'engagement		

Acteur(s) en charge du pilotage de l'engagement collectif



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 083-200004802-20250409-250409-47-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2025 Publication : 15/04/2025

	CONTRIBUTIONS NECESSAIRES									
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION							
Région Provence- Alpes-Côte d'Azur	Pilote	Partage d'information sur ses compétences et ses attendus précisés dans le SRADDET	Notamment sur le volet relatif à la continuité et à la sécurisation des itinéraires cyclables et piétons et l'offre régionale ZOU!							
AOM	Partenaire	Maître d'ouvrage : Réalisation du PDM ou PDMS								
Département	Partenaire	Partage d'information sur ses compétences	Notamment sur le volet relatif à la continuité et à la sécurisation des itinéraires cyclables et piétons.							
Collectivités limitrophes	Partenaire	Partage d'information et coordination								
Agence d'urbanisme	Éventuel partenaire associé ou maitre d'œuvre du PDM/PDMS	Partage de données ou réalisation du plan dans le cadre d'un conventionnement avec l'AOM								



Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2025 Publication : 15/04/2025

### Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°64 BASSIN: L

OBJECTIF GÉNÉRAL: Recensement et diffusion des pratiques et des actions de

mobilité

**OBJECTIF TERRITORIALISÉ:** Multiples objectifs

Référent(s) de la fiche : Nathalie PEINADO (Région Provence-Alpes-Côte d'Azur),

npeinado@maregionsud.fr

D	ESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT
Libellé de l'ENGAGEMENT	Création d'un réseau des référents mobilité par secteurs géographiques
Périmètre	Tous les bassins de mobilité : A, B, C, D, E, F, I, J, K, L, M, et N
Étapes / Public cible / Budget	<b>Objectifs</b> : Permettre l'échange d'expérience entre collectivité et booster les projets par un gain de temps lors de la conception en travail en intelligence collective
	<b>Description :</b> Animé par la Région, ce groupe représentant tous les EPCI d'un secteur géographique complété des Départements et de l'Etat s'ils disposent de chargés de mission traitant des questions de mobilité, se réunit en visio ou en présentiel 1 à 2 fois/an
	<b>Étape 1 :</b> 2025 mise en place des réseaux des référents mobilité par bassin
	Étape 2 : à partir de 2026 pérennisation des groupes
	<b>Public cible :</b> Les chargés de mission ou chefs de projet mobilité des collectivités et de l'État
Besoins de pilotage /	Pilotage Région
coordination	Besoin de la disponibilité des membres du réseau



État de l'engagement au démarrage

Non démarré
Étapes préalables en cours
Engagement en cours de réalisation
Engagement finalisé
Engagement poursuivi

PILOTE DE L'ENGAGEMENT							
Acteur(s) en charge du pilotage de l'engagement collectif	Région Provence-Alpes-Côte d'Azur						

	INDICATEURS	
État d'avancement de l'engagement		



Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2025

reception	pai	10	PIC	100	
Dublication	- 1	5/0	14/5	$^{\circ}$	Ę

	CONTRIBUTIONS NECESSAIRES									
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION							
Région Provence-Alpes- Côte d'Azur	Pilote	Animation	Organisation des réunions Diffusion des informations disponibles Mise à disposition de salle pour réunion en présentiel							
Département(s)	Partenaire	Membre du réseau et participation aux réunions	Mise à disposition éventuelle de salle pour réunion en présentiel							
EPCI	Partenaire	Membre du réseau et participation aux réunions	Mise à disposition éventuelle de salle pour réunion en présentiel							
État	Partenaire	Membre du réseau et participation aux réunions	Mise à disposition éventuelle de salle pour réunion en présentiel							



Contrat Opérationnel de Mobilité

BASSIN L

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2025 Publication : 15/04/2025

### Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°65

**BASSIN** L

**BASSIN: L** 

**OBJECTIF GÉNÉRAL** : Recensement et diffusion des pratiques et des actions de mobilité

**OBJECTIF TERRITORIALISÉ**: Renforcer la communication/concertation auprès des usagers et des élus sur les services, besoins, et prédispositions au changement de pratiques.

Référent(s) de la fiche : David GRZYB dgrzyb@maregionsud.fr

D	ESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT					
Libellé de l'ENGAGEMENT	Diagnostic de la vulnérabilité des infrastructures de transport d'intérêt national et régional aux effets du changement climatique					
Périmètre	Tous les bassins de mobilité : A, B, C, D, E, F, I, J, K, L, M et N					
Étapes / Public cible / Budget	Objectifs principaux: Face à l'accélération des effets du changeme climatique, de nombreuses infrastructures de transport sont vulnérables en région. Il est nécessaire de les identifier et de déplo dès à présent un plan d'action d'adaptation pour les adapter au cli de demain afin :  - D'identifier les infrastructures de transport vulnérables aux effets du changement climatique  - Déployer un plan d'action d'adaptation des transports, mul gestionnaires					
	Description: Il est nécessaire d'utiliser les cartes pour identifier les infrastructures étudiées dans chaque bassin. 22 principaux gestionnaires d'infrastructures de transport de la région sont associés (départements, DIR, Vinci, SNCF R et G&C, GPMM,)					
	<ul> <li>Étapes:</li> <li>Signature du contrat</li> <li>Collecte des données</li> <li>Réalisation des projections climatiques</li> <li>Analyse de la vulnérabilité et du risque physique</li> <li>Analyse de la vulnérabilité et du risque fonctionnel</li> <li>Analyse de la vulnérabilité et du risque climatique</li> <li>Synthèse du risque régional vis-à-vis des perturbations dans le système de transport face au changement climatique</li> <li>Écriture du plan d'action</li> <li>Mise en œuvre du plan d'adaptation</li> </ul>					
	Public cible : - Gestionnaires d'infrastructures de la région - EPCI					



Réception par le préfet : 14/04/2025

Besoins de pilotage / Participations des EPCI lors de la construction du plan d'adaptation coordination

### **CALENDRIER PRESSENTI**

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1: 2025-2028

Année 2024 2025 2026 2027 2028

État de l'engagement au démarrage
Non démarré
Étapes préalables en cours
Engagement en cours de réalisation
Engagement finalisé
Engagement poursuivi



### PILOTE DE L'ENGAGEMENT

Acteur(s) en charge du pilotage de l'engagement collectif

Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et DREAL

### **INDICATEURS**

État d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES							
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION				
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Pilote	Financement					
DREAL	Co-pilote	Financement					
Départements	Partenaires	Participe aux travaux					
Vinci Autoroutes	Partenaires	Participe aux travaux					
Direction Interdépartementale des Routes Méditerranée	Partenaires	Participe aux travaux					
Métropole Nice Côte d'Azur	Partenaires	Participe aux travaux					
GPMM, Port de Toulon	Partenaires	Participe aux travaux					
SNCF Réseaux, SNCF G&C, RTM	Partenaires	Participe aux travaux					
Aéroports de Nice, Toulon, Marseille, Avignon	Partenaires	Participe aux travaux					



Contrat Opérationnel de Mobilité BASSIN L

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2025

Publication: 15/04/2025

### Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°67

**BASSIN: L** 

OBJECTIF GÉNÉRAL : Recensement et diffusion des pratiques et des actions de mobilité **OBJECTIF TERRITORIALISÉ**: Renforcer la communication/concertation auprès des usagers et des élus sur les services, besoins, et prédispositions au changement de pratiques.

Référent de la fiche : Jérémy SABLOS, j.sablos@esterelcotedazur-agglo.fr

	DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT
Libellé de l'ENGAGEMENT	Développement d'une plateforme de consultation citoyenne
Périmètre	Agglomération
Étapes / Public cible / Budget	Objectif : Renforcer le rôle des administrés, faciliter la communication auprès de l'acteur public, améliorer la qualité de service et la réactivité des services intercommunaux
	<u>Description :</u> Mise en place d'une plateforme en ligne avec possibilité de s'exprimer sur l'ensemble des compétences et des missions de la Communauté d'Agglomération. Des sondages ponctuels pourraient être diffusés.
Besoins de pilotage / coordination	

	CALENDRIER PRESSENTI												
Rens	Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1: 2025-2028												
$\sum$	Année	$\mathbb{Z}$	2024		<b>&gt;</b>	2025		2026	$\overline{}$	2027	$\overline{\mathcal{L}}$	2028	

État de l'engagement au démarrage Non démarré Étapes préalables en cours Engagement en cours de réalisation Engagement finalisé Engagement poursuivi

PILOTE DE L'ENGAGEMENT					
Acteur en charge du pilotage de l'engagement	Estérel Côte d'Azur Agglomération				

INDICATEURS
Nombre d'inscrits sur la plateforme
Nombre de demandes reçus
Délais de traitement des demandes
État d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES				
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION	
Estérel Côte d'Azur Agglomération	Pilote	Équipe projet		



Contrat Opérationnel de Mobilité BASSIN L 083-200004802-20250409-250409-47-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2025 Publication : 15/04/2025

### Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°68

**BASSIN: L** 

**OBJECTIF GÉNÉRAL**: Recensement et diffusion des pratiques et des actions de mobilité

**OBJECTIF TERRITORIALISÉ:** Renforcer la communication/concertation auprès des usagers et des élus sur les services, besoins, et prédispositions au changement de pratiques.

Référent de la fiche : Valérianne OTTAVIANI, valerianne.ottaviani@dracenie.com

	DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT		
Libellé de l'ENGAGEMENT	Coordination des actions de promotion de la mobilité		
Périmètre	Bassin de mobilité L		
Étapes / Public cible / Budget	Objectif principal: L'objectif est de générer un groupe de travail entre techniciens et de lister les acteurs à mobiliser. Les actions de promotion de la mobilité pourraient se faire dans le cadre d'évènements tels que des forums, la Semaine de la mobilité		
	<ul> <li>Étapes:</li> <li>1. Réunion de travail pour élaborer un plan de communication commun / faire éventuellement remonter les temps forts communaux (2025)</li> <li>2. Mise en œuvre d'une action commune (2026)</li> <li>3. Évaluation et poursuite des travaux (2027-2028)</li> </ul>		
Besoins de pilotage / coordination	Fréquence de réunion : 1 fois par semestre		

### CALENDRIER PRESSENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1: 2025-2028

Année 2024 2025 2026 2027 2028

État de l'engagement au démarrage
Non démarré
Étapes préalables en cours
Engagement en cours de réalisation
Engagement finalisé
Engagement poursuivi



PILOTE D	DE L'ENGAGEMENT
Acteur en charge du pilotage de l'engagement	1 <sup>er</sup> pilotage par la Région, puis pilotage tournant entre EPCI

	INDICATEURS	
État d'avancement de l'engagement		

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES				
	ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION



Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2025

Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Pilote	Temps d'ETP Préparation et logistique des évènements	Participation au groupe de travail et transmission aux échelles décisionnaires
Dracénie Provence Verdon Agglomération	Pilote (tournant)	Temps d'ETP Préparation et logistique des évènements	Participation au groupe de travail et transmission aux échelles décisionnaires
CC Golfe de Saint Tropez	Pilote (tournant)	Temps d'ETP Préparation et logistique des évènements	Participation au groupe de travail et transmission aux échelles décisionnaires
CC Lacs et Gorges du Verdon	Pilote (tournant)	Temps d'ETP Préparation et logistique des évènements	Participation au groupe de travail et transmission aux échelles décisionnaires
CC Pays de Fayence	Pilote (tournant)	Temps d'ETP Préparation et logistique des évènements	Participation au groupe de travail et transmission aux échelles décisionnaires
Estérel Côte d'Azur Agglomération	Pilote (tournant)	Temps d'ETP Préparation et logistique des évènements	Participation au groupe de travail et transmission aux échelles décisionnaires



Contrat Opérationnel de Mobilité

BASSIN L

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2025

Publication: 15/04/2025

### Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°69 BA

**BASSIN: L** 

**OBJECTIF GÉNÉRAL** : Recensement et diffusion des pratiques et des actions de mobilité

**OBJECTIF TERRITORIALISÉ**: Renforcer la communication/concertation auprès des usagers et des élus sur les services, besoins, et prédispositions au changement de pratiques.

Référent(s) de la fiche : Emmanuelle JOSNIN (Région Provence-Alpes-Côte d'Azur),

ejosnin@maregionsud.fr; Lise CAUSSE, lcausse@maregionsud.fr

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT			
Libellé de l'ENGAGEMENT	Planification stratégique d'actions de communication		
Périmètre	Tous les bassins de mobilité : A, B, C, D, E, F, I, J, K, L, M et N		
Étapes / Public cible / Budget	Objectifs principaux :     - sensibiliser et promouvoir une mobilité décarbonée ;     - accompagner au changement d'usage habitants, visiteurs et décideurs     - susciter du report modal		
	<ul> <li>Description:</li> <li>1 - Définition d'une stratégie nourrie par les productions des instituts de recherche et validée par l'exécutif visant à : <ul> <li>éveiller à un nouvel imaginaire pour une mobilité plus sobre et moins carbonée,</li> <li>favoriser une mobilité désirable (préférer la marche, le vélo, le covoiturage et les transports en commun)</li> <li>accompagner les citoyens et les acteurs du territoire,</li> <li>valoriser de nouveaux modes et usages,</li> <li>accompagner pour passer à l'action</li> <li>pérenniser les nouvelles pratiques de mobilité plus vertueuses dans la durée</li> <li>faciliter l'accès à l'offre existante.</li> </ul> </li> <li>2 - Choix des médias et supports les plus adaptés</li> <li>3 - Lancement de campagnes</li> </ul>		
	<ul> <li>Public cible :         <ul> <li>grand public, résidents, visiteurs, salariés, jeunesavec priorité sur auto-solistes, hyper-mobiles</li> <li>décideurs : élus locaux et entreprises notamment DRH, responsables RSE</li> </ul> </li> </ul>		
Besoins de pilotage / coordination	Travail en articulation avec les autres AOM Partage des thèmes et campagnes programmés		



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 083-200004802-20250409-250409-47-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2025 Publication : 15/04/2025

### **CALENDRIER PRESSENTI**

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1: 2025-2028

Année 2024 2025 2026 2027 2028

État de l'engagement au démarrage
Non démarré
Étapes préalables en cours
Engagement en cours de réalisation
Engagement finalisé
Engagement poursuivi



### PILOTE DE L'ENGAGEMENT

Acteur(s) en charge du pilotage de l'engagement collectif

Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

### **INDICATEURS**

État d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES					
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION		
Région Provence- Alpes-Côte d'Azur	Pilote	Équipe projet pluridisciplinaire	Définition d'une stratégie cohérente avec les enjeux de la planification écologique et		
	Partenaire	Relais des actions des AOM ou communes sur ses canaux d'information	l'offre régionale		
AOM ou communes assurant la gestion d'une offre de mobilité	Pilote	Mise en œuvre d'actions pour inciter à la mobilité décarbonée et au changement d'usage	Pédibus, apprentissage du vélo à l'école, fête du vélo, prime à l'achat d'un VAE, aire de co- voiturage, etc		
	Partenaire	Relais des actions des AOM ou communes sur ses canaux d'information	Travail en partenariat avec la Région et les autres AOM pour proposer un agenda et une cohérence des messages		
Exploitants de services de transport routiers et ferroviaires	Partenaire	Financement	Dans cadre des budgets promotion/marketing dédiés dans les contrats		
Représentants des employeurs et employeurs	Partenaire	Partage d'information sur les attentes et besoins des entreprises Participation aux actions dédiées proposées			



Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2025

Instituts de recherche	Partenaire	Partage d'information notamment sur la dimension changement d'usage	sensibilisation, de programmes d'action-recherche, de productions audio-visuelles, mise en place d'incitatifs pour mettre en place les conditions d'un passage à l'acte pour l'usage des transports collectifs, des modes actifs et doux, de la mobilité partagée ou collaborative, de la démobilité
Agences d'urbanisme	Partenaire	Partage d'information notamment sur l'observation des mobilités	
ORT	Partenaire	Partage d'information notamment sur l'observation des mobilités	



Contrat Opérationnel de Mobilité

BASSIN L

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2025 Publication : 15/04/2025

### Contrat Opérationnel de Mobilité BASSIN L

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°70 BASSIN : L

OBJECTIF GÉNÉRAL : Améliorer l'interopérabilité et la complémentarité des services de

transports collectifs

**OBJECTIF TERRITORIALISÉ:** Multiples objectifs

Référent de la fiche : Vincent MOUREN - DTRI, vmouren@maregionsud.fr

	DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Mise en place d'une action pédagogique sur la création de l'offre	
	ferroviaire	
Périmètre	Tous les bassins de mobilité : A, B, C, D, E, F, I, J, K, L, M et N	
Étapes / Public cible / Budget	Description :	
	<ul> <li>Mettre en place une action pédagogique pour les acteurs de bassins sur le principe de la construction horaire d'une offre ferroviaire</li> <li>Mettre en place une à deux sessions en distanciel sur la durée du COM.</li> </ul>	
Besoins de pilotage / coordination	Proposer un à trois webinaires pour permettre à tous les acteurs d'y participer et envisager deux sessions au cours du COM pour prendre en compte le renouvellement des chargés de mission mobilité.	

### **CALENDRIER PRESSENTI**

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1: 2025-2028

Année **2024** 2025 2026 2027 **2028** 

État de l'engagement au démarrage
Non démarré
Étapes préalables en cours
Engagement en cours de réalisation
Engagement finalisé
Engagement poursuivi



PILOTE DE L'ENGAGEMENT			
Acteurs en charge du pilotage de l'engagement collectif	Région Provence-Alpes-Côte d'Azur		
	SNCF Voyageurs		

	INDICATEURS	
État d'avancement de l'engagement		

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES					
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION		
Région Provence-Alpes- Côte d'Azur	Pilote	Pilote de l'engagement collectif Animation	Présentation et organisation des webinaires à l'échelle de la région Provence Alpes Côte d'Azur		
SNCF Voyageurs	Pilote	Mise à disposition d'information et apport d'expertise			



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 083-200004802-20250409-250409-47-DE

Control On Control of Ashibiti	000 20000 1002 20200 100 200 100 11
Contrat Opérationnel de Mobilité	Accusé certifié exécutoire
BASSIN L	Réception par le préfet : 14/04/2025

Région Occitanie	Partenaire	Mise à disposition d'information	Publication: 15/04/2025 Apporter des compléments d'information
Région AURA	Partenaire	Mise à disposition d'information	Apporter des compléments d'information
Opérateur ferroviaire (Transdev ou autre)	Partenaire	Mise à disposition d'information	
SNCF Réseau	Partenaire	Mise à disposition d'information et apport d'expertise	
CC Golfe de Saint Tropez	Partenaire	Participer au webinaire	
CC Lacs et Gorges du Verdon	Partenaire	Participer au webinaire	
CC Pays de Fayence	Partenaire	Participer au webinaire	
Dracénie Provence Verdon Agglomération	Partenaire	Participer au webinaire	
Estérel Côte d'Azur Agglomération	Partenaire	Participer au webinaire	



Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2025 Publication : 15/04/2025

### Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°71 BASSIN : L

OBJECTIF GENERAL: Améliorer l'interopérabilité et la complémentarité des services de

transports collectifs

**OBJECTIF TERRITORIALISÉ**: Multiples objectifs

Référent de la fiche : Vincent MOUREN, vmouren@maregionsud.fr

Référent de la fiche : Vincent MOUREN, vmouren@maregionsud.fr					
	DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT				
Libellé de l'ENGAGEMENT	Participer à la coordination globale de l'offre de transport par bassin de mobilité en diffusant l'offre ferroviaire régionale et nationale locale				
Périmètre	Région Provence-Alpes-Côte d'Azur				
Étapes / Public cible / Budget	Objectif:				
	L'action a pour but d'améliorer la coordination des offres cars-trains, bus-trains ou modes alternatifs-trains, tout en mettant en adéquation l'offre TC et la demande de mobilité.  > permettre aux AO de comprendre le processus de construction de l'offre ferroviaire  > mettre en place un système de réseaux coordonnés à l'échelle du bassin car structuré autour d'une colonne vertébrale ferroviaire (modèle des SERM) lorsque présente.				
	> Amélioration/sécurisation des correspondances				
	Description:  L'action régionale consiste en une communication systématique et généralisée de ses grilles horaires d'offres TER par bassin de mobilité et par axe ferroviaire, en amont de la mise en œuvre de l'offre (si possible dès après sa construction) accompagnée d'une présentation (type webinaire ouvert en une fois à l'ensemble des acteurs du bassins) visant à expliquer comment sont construites ces offres.  Dans le même temps, et dans la mesure où elle la détient, la Région pourrait également diffuser les grilles horaires des offres du réseau SNCF  En parallèle, la Région pourra communiquer l'état des fréquentations de sea grace d'in de parantire que la Collection de la communique de la com				
	de ses gares afin de permettre aux AO d'optimiser leurs services (offre TC, TAD et/ou vélo et/ou autopartage/covoiturage) en fonction des besoins de mobilité en sortie ou en entrée de gares.				
	Étapes: L'action se déroule en 2 phases, une première phase ponctuelle et une deuxième phase pérenne (récurrente chaque année). La 1ère phase a une vocation pédagogique, il s'agit d'explique le principe de la construction horaire. Ce qui permet, pour les interlocuteurs intéressés ou devant travailler une offre complémentaire au ferroviaire de comprendre comment la Région travaille avec ses exploitants et SNCF Réseau. Cette première phase sera déclinée sous la forme d'un webinaire ou un séminaire avec des				



Contrat Opérationnel de Mobilité BASSIN L

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2025

intervenant de SNCF Réseau et éventuellement de représentants des exploitants.

La 2ème phase est pérenne et a vocation à être récurrente annuellement. Il s'agit de la communication et la présentation des horaires des prochains Services Annuels (SA), dont le changement s'effectue généralement mi-décembre (contrairement aux horaires des AOM locales qui évoluent généralement en septembre).

Les horaires ferroviaires quasiment finalisés sont livrés en septembre octobre de l'année N-1 pour une mise en service en décembre.

Il est donc proposé que soit réalisé chaque année, en parallèle de la "commande lot 1" (commande des horaires effectuée par les exploitants à SNCF Réseau) :

- Un envoi des fiches horaires dans leur version projet, en juin de l'année N-1;
- éventuellement complété d'un webinaire de présentation par axe des horaires de la commande du lot 1, les grands axes étant :
  - Côte d'Azur + Nice Breil
  - Est Provence
  - Alpes
  - Ouest Provence

Un tel calendrier pourrait notamment permettre de recueillir les doléances éventuelles et prévenir des demandes de modifications horaires, tout en permettant aux AOM locales d'adapter leurs horaires à l'offre ferroviaire.

Besoins de pilotage / coordination

### **CALENDRIER PRESSENTI**

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1: 2025-2028

Année 2024 2025 2026 2027 2028

État de l'engagement au démarrage
Non démarré
Étapes préalables en cours
Engagement en cours de réalisation
Engagement finalisé
Engagement poursuivi



### PILOTE DE L'ENGAGEMENT

Acteur en charge du pilotage de l'engagement collectif Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

### **INDICATEURS**

État d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES					
ACTEUR ROLE TYPE DE CONTRIBUTION DESCRIPTION					
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Pilote	Coordination			
DGTMGE-		Partage de données et			
		d'information sur les offres			



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200004802-20250409-250409-47-DE

Réception par le préfet : 14/04/2025

Accusé certifié	exécutoire
-----------------	------------

DTSI-SRR-SRT04-05-SRT83-SRT06-		Publication : 15/04	1/2025	
SRT84-13				
DTRI-STER-SCFP				
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Partenaire	Données de fréquentation des		
DGTMGE-DIGE-SIFPE		gares		
DGTMGE-DTSI-AMT		Partage de données et		
AO		d'information sur les offres		



Contrat Opérationnel de Mobilité

BASSIN L

Réception par le préfet : 14/04/2025 Publication : 15/04/2025

# Contrat Opérationnel de Mobilité

ANNEXE 3 : TRACABILITE DE LA DEMARCHE DE CO-CONSTRUCTION







DIRECTION GÉNÉRALE TRANSPORTS, MOBILITÉ ET GRANDS ÉQUIPEMENTS









Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 083-200004802-20250409-250409-47-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2025 Publication : 15/04/2025

# 1 Organisation de la participation des acteurs à la démarche de co-construction

### 1.1 Recensement des acteurs

Le recensement des acteurs de la mobilité dans le bassin a été conduit en deux étapes :

- 1. Un premier recensement a été conduit en préalable au lancement de la démarche de co-construction, marqué par une recherche d'exhaustivité afin d'intégrer tous les acteurs signalés par la loi.
- 2. Un recensement au fil de l'eau permet de compléter la liste des acteurs et les contacts des personnes référentes pour chaque entité en lien avec la mobilité dans le bassin.

Le bassin L se déploie 5 EPCI dont 3 communautés de communes et 3 communautés d'agglomération. La Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur intervient en tant que Chef de file de la mobilité et en tant qu'autorité organisatrice de la mobilité (AOM) régionale. Toutes les EPCI ont pris la compétence. Le bassin est situé dans le Département du Var. Concernant les pôles d'échanges multimodaux, la Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur est gestionnaire de la Gare routière de Toulon et l'entreprise SNCF Gares et connexions est gestionnaire de plusieurs gares dans le bassin.

Parmi les partenaires potentiels à éventuellement associer à la démarche ont été répertoriés des entreprises, syndicats, parcs naturels et nationaux et une banque. Deux départements et 9 EPCls limitrophes sont invités à participer à la démarche en tant que territoires associés.

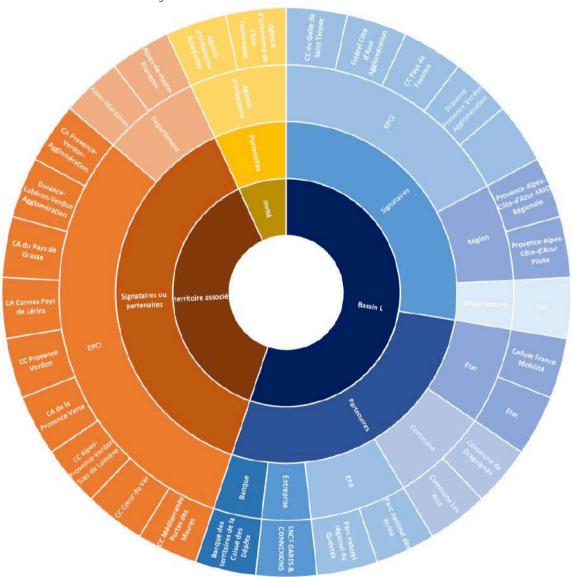


Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2025 Publication : 15/04/2025

# Contrat Opérationnel de Mobilité – Annexe Traçabilité

Figure 33 : Vision d'ensemble des acteurs du bassin de mobilité





Réception par le préfet : 14/04/2025

Publication: 15/04/2025

Accusé certifié exécutoire

# Contrat Opérationnel de Mobilité – Annexe Traçabilité Bassin L

### 1.2 Invitation des acteurs à participer

Les invitations à participer au Comité de Bassin de lancement de la démarche de coconstruction ont été adressées :

- aux présidents des EPCI du bassin de mobilité (élus),
- aux présidents des départements (élus),
- et aux présidents ou directeurs des organisations gestionnaires de pôles d'échanges multimodaux ou gares de voyageurs présentes dans le bassin de mobilité,
- aux référents techniques des précédentes organisations.

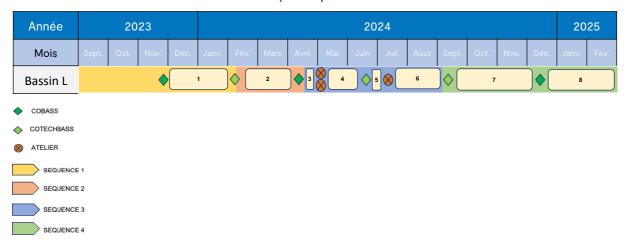
L'invitation a précisé qu'il était souhaité qu'un référent technique soit désigné au sein de chaque organisation et qu'il soit chargé de réaliser ou d'organiser le suivi technique, c'est-àdire la participation aux Comités Techniques de Bassin et la réalisation/poursuite des travaux intermédiaires. Ces référents deviennent alors le point de contact entre l'équipe chargée de piloter la démarche de co-construction et leurs organisations.

Les territoires associés sont conviés à l'ensemble des réunions et ont accès à l'ensemble des documents. Ils ne sont cependant pas concernés par les complétions d'informations.

Les organisations considérées comme partenaires de la démarche sont invitées à participer aux ateliers afin de partager leur point de vue, leur expertise et expérience sur certaines thématiques précises.

### 1.3 Calendrier de la co-construction

La démarche d'élaboration du COM est construite pour se dérouler sur environ 12 mois avec une alternance d'instances et de travail intermédiaire. Le calendrier tient compte des périodes de vacances scolaires afin de favoriser la participation des acteurs.





Réception par le préfet : 14/04/2025

Publication: 15/04/2025

Accusé certifié exécutoire

Bassin L

# 2 Synthèse de la contribution des acteurs à la démarche de co-construction

Cette section synthétise la participation des acteurs et leurs contributions aux différentes instances qui jalonnent de la démarche de co-construction afin de rendre compte de l'ampleur des apports des acteurs du bassin de mobilité dans l'élaboration du COM.

### 2.1 Les Comités de Bassin (COBASS)

Contrat Opérationnel de Mobilité – Annexe Traçabilité

La participation aux 3 réunions du Comité de Bassin qui jalonnent la démarche a été caractérisée par une mobilisation continue des acteurs.

Les EPCI, Département, Région, gestionnaires de PEM ou gares de voyageurs ont ainsi participé de façon constante aux prises de décision importantes qui ont permis d'orienter l'élaboration COM et de s'assurer de son adéquation au territoire du bassin de mobilité.

Le tableau suivant décrit les 2 COBASS et présente la participation obtenue pour chacun d'eux. Il synthétise les principales décisions prises au cours de chaque instance et les acteurs signataires ou territoires associés ayant participé.

Pour le COBASS n°1, l'invitation ayant été étendue exceptionnellement aux référents techniques, le détail des participants élus/direction et référents techniques est précisé.

Le nombre de participants est présenté par catégorie d'acteur (Région, Département, EPCI, gestionnaire de gares et PEMs) sous la forme d'un taux de participation :

Nombre d'acteurs présents (entités pour lesquelles au moins un représentant a été présente lors de la réunion) Nombres d'acteurs invités



Réception par le préfet : 14/04/2025 Publication : 15/04/2025

# Contrat Opérationnel de Mobilité – Annexe Traçabilité

Tableau 7 : Synthèse de la participation aux COBASS

INSTANCE		INSTANCE		PARTICIPATION	
N°	Date et lieu	Ordre du jour	Décisions principales	Acteurs Signataires	Territoires associés
COBASS 1	29/11/23  Lycée polyvalent du Val d'Argens (Le Muy)	<ul> <li>Présentation du COM</li> <li>Temps d'échanges (thématiques prioritaires et actions principales)</li> <li>Présentation de la gouvernance projet et de la méthodologie de co-construction</li> <li>Présentation du COTECHBASS 1 et du travail intermédiaire 1</li> </ul>	<ul> <li>Pas d'objections sur le cadre proposé pour la démarche d'élaboration du COM</li> <li>Projets/besoins exprimés par les participants:         <ul> <li>Ont déjà mis en place des actions communes, notamment sur le covoiturage</li> <li>Besoin de travailler à l'échelle du département limitrophe (flux d'usagers domicile/travail)</li> </ul> </li> <li>Lieu de la prochaine réunion</li> </ul>	1/1 Région (1 élu, 13 réf. techniques) 1/1 Département (0 élu, 1 réf. technique) 4/5 EPCI (0 élu, 6 réf. techniques) 1/1 Gestionnaire de gares et PEMs (0 élu, 1 réf. technique)	0/2 Départements 2/9 EPCI (2 élus, 1 réf. technique)



Réception par le préfet : 14/04/2025 Publication : 15/04/2025

## Contrat Opérationnel de Mobilité – Annexe Traçabilité

	INSTANCE			PARTICIPATION	
N°	Date et lieu	Ordre du jour	Décisions principales	Acteurs Signataires	Territoires associés
COBASS 2	10/04/24  Lycée polyvalent du Val d'Argens (Le Muy)	<ul> <li>Propos introductif</li> <li>Revue du socle territorialisé mis à jour</li> <li>Présentation des résultats du questionnaire</li> <li>Présentation des premiers retours sur les fiches recensements</li> <li>Validation des objectifs territorialisés</li> <li>Validation des thématiques d'atelier</li> <li>Validation de la liste des participants aux ateliers</li> <li>Prochaines étapes</li> </ul>	<ul> <li>Validation des 16 objectifs territorialisés sur les 17 présentés initialement en séance, fusion de 2 objectifs territorialisés</li> <li>Validation des thématiques à traiter pour les ateliers:         <ul> <li>Atelier n°1: Transports en commun / Interopérabilité</li> <li>Atelier n°2: Intermodalité / Covoiturage</li> <li>Atelier n°3: Vélo</li> </ul> </li> <li>Atelier à organiser sur des demijournées</li> </ul>	1/1 Région (1 élu, 4 réf. techniques)  1/1 Département (0 élu, 1 réf. technique)  4/5 EPCI (2 élus, 4 réf. techniques)  1/1 Gestionnaire de gares et PEMs (0 élu, 1 réf. technique)	1/2 Départements 0/9 EPCI (0 élu, 0 réf. technique)



Réception par le préfet : 14/04/2025 Publication : 15/04/2025

## Contrat Opérationnel de Mobilité – Annexe Traçabilité

	INSTANCE		PARTICIPATION		
N°	Date et lieu	Ordre du jour	Décisions principales	Acteurs Signataires	Territoires associés
COBASS 3	03/12/23 Maison régionale du Var (Toulon)	<ul> <li>Propos introductifs</li> <li>Résumé de la démarche de coconstruction du COM</li> <li>Bilan des engagements du COM</li> <li>Synthèse des demandes de modifications</li> <li>Finalisation du COM et délibérations</li> <li>Conclusion</li> </ul>	<ul> <li>Aucune objection en salle et à distance sur la validation des dernières composantes du COM, à savoir:</li> <li>Le socle territorialisé</li> <li>L'annexe 1 : synthèse des engagements</li> <li>L'annexe 2 : Les engagements du COM</li> <li>Le COM est donc approuvé par l'ensemble des acteurs présents au COBASS n°3 et va être soumis dans une nouvelle version (V1) intégrant les demandes de modifications dans le mois suivant l'instance.</li> </ul>	1/1 Région 1/1 Département 7/5 EPCI 1/1 Gestionnaire de gares et PEMs	0/2 Départements 0/9 EPCI



Publication: 15/04/2025

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2025

Contrat Opérationnel de Mobilité – Annexe Traçabilité Bassin L

### 2.2 Les Comités Techniques de Bassin (COTECHBASS)

La participation aux 3 réunions du Comité Technique de Bassin qui jalonnent la démarche a été caractérisée par une mobilisation continue des acteurs.

Les EPCI, Département, Région, gestionnaires de PEM ou gares de voyageurs ont ainsi participé de façon constante à l'orientation technique de l'élaboration COM, permettant que celui-ci réponde aux priorités des acteurs tout en prenant en compte les limites des moyens et ressources disponibles.

Le tableau décrit les 3 COTECHBASS qui jalonnent le processus de co-construction et présente la participation obtenue pour chacun d'eux. Il synthétise les principales décisions prises au cours de chaque instance et les acteurs signataires ou territoires associés ayant participé.

Le nombre de participants est présenté par catégorie d'acteur (région, département, EPCI, gestionnaire de gares et PEMs) sous la forme d'un taux de participation :

Nombre d'acteurs présents (entités pour lesquelles au moins un représentant a été présente lors de la réunion) Nombres d'acteurs invités



Réception par le préfet : 14/04/2025 Publication : 15/04/2025

## Contrat Opérationnel de Mobilité – Annexe Traçabilité

Tableau 8 : Synthèse de la participation aux COTECHBASS

INSTANCE		INSTANCE	PARTICIPATION		
N°	Date et lieu	Ordre du jour	Décisions principales	Acteurs Signataires	Territoires associés
			<b>Animation 1 :</b> définition collective des thématiques prioritaires du bassin :	1/1 Région	
H	06/02/24	<ul> <li>Propos introductif</li> <li>Rappels sur la démarche du COM</li> <li>Synthèse du travail intermédiaire n°1</li> </ul>	1/ Transports en commun routiers 2/Interopérabilité 3/ PEM	1/1 Département	1/2 Départements
COTECHBASS	Lycée polyvalent du Val	<ul> <li>Identification des thématiques prioritaires du bassin</li> <li>Identification des objectifs territorialisés</li> </ul>	<b>Animation 2</b> : définition des objectifs territorialisés à présenter en COBASS n°2	4/5 EPCI	1/9 EPCI
5	d'Argens (Le Muy)	<ul> <li>Choix des thèmes retenus pour les ateliers</li> <li>Prochaines étapes et conclusion</li> </ul>	<b>Animation 3</b> : choix des thématiques pour les ateliers	0/1 Gestionnaire de gares et PEMs	
			1/ Interopérabilité 2/ PEM 3/ Vélo & Covoiturage		
				1/1 Région	
4SS 2	11/06/24	<ul> <li>Propos introductif</li> <li>Rappels sur la démarche du COM</li> <li>Synthèse des ateliers</li> <li>Présentation de la matrice recensement</li> </ul>	<ul> <li>Animation:</li> <li>Les fiches collectives sont issues des ateliers 1 &amp; 2;</li> <li>Production de 10 fiches collectives</li> </ul>	1/1 Département	0/2 Départements
COTECHBASS	Maison régionale	à date <ul> <li>Animation autour des fiches</li> </ul>	État des lieux de l'avancement de la fiche :	5/5 EPCI	0/9 EPCI
))	du Var (Toulon)	<ul> <li>recensement émanant des ateliers</li> <li>Organisation de l'atelier n°3</li> <li>Prochaines étapes et conclusion</li> </ul>	<ul><li>Fiche verte: 7</li><li>Fiche orange: 2</li><li>Fiche rouge: 1</li></ul>	0/1 Gestionnaire de gares et PEMs	



Réception par le préfet : 14/04/2025 Publication : 15/04/2025

## Contrat Opérationnel de Mobilité – Annexe Traçabilité

COTECHBASS 3	16/09/24  Lycée polyvalent du Val d'Argens (Le	<ul> <li>Propos introductif</li> <li>Rappels sur la démarche du COM</li> <li>Présentation du socle territorialisé à date</li> <li>Présentation de la matrice recensement à date</li> <li>Finalisation des engagements collectifs du COM</li> </ul>	<ul> <li>Animation:</li> <li>Les fiches collectives sont issues des ateliers 1 à 3</li> <li>Sur les 14 fiches collectives proposées, toutes les fiches restent en vert (à annexer au COM)</li> </ul>	1/1 Région  1/1 Départements  4/5 EPCI	1/2 Départements 0/6 EPCI
.00	0.0.		proposées, toutes les fiches restent en vert (à annexer au COM)	1/1 Gestionnaire de gares et PEMs	



Réception par le préfet : 14/04/2025

Accusé certifié exécutoire

Publication: 15/04/2025

# Contrat Opérationnel de Mobilité – Annexe Traçabilité Bassin L

### 2.3 Les ateliers participatifs

Les 3 ateliers organisés dans le bassin de mobilité reflètent les priorités des acteurs sur les thématiques suivantes :

- interopérabilité / offre de service
- intermodalité / covoiturage
- vélo

La participation aux ateliers s'est caractérisée par une mobilisation modérée des EPCI déjà engagées dans la démarche de co-construction des COM.

Ces ateliers ont permis de faire émerger des propositions d'actions à inscrire en tant qu'engagement du COM avec notamment des actions de collaborations pour renforcer et élargir le champ d'initiatives existantes et pour mettre en place de nouveaux partenariats.

Le tableau suivant décrit les 3 ATELIERS du processus de co-construction et présente la participation obtenue pour chacun d'eux. Il synthétise les principales propositions émises au cours de chaque atelier et le nombre d'acteurs présents.

Le nombre de participants est présenté par catégorie d'acteur (région, département, EPCI, gestionnaire de gares et PEMs, associations, centres de recherche, etc.) sous la forme d'un taux de participation :

Nombre d'acteurs présents (entités pour lesquelles au moins un représentant a été présente lors de la réunion) Nombres d'acteurs invités



Réception par le préfet : 14/04/2025 Publication : 15/04/2025

## Contrat Opérationnel de Mobilité – Annexe Traçabilité

### Bassin L

Tableau 9 : Synthèse de la participation aux ateliers

INSTANCE		PARTICIPATION			
N°	Date et lieu	Thématiques	Propositions principales	Acteurs Signataires	Territoires associés
Atelier 1	15/04/24 Mairie de Flayosc	<ul> <li>Interopérabilité / offre de service :</li> <li>Obj 1 : Développer les transports collectifs sur l'axe Nord/Sud</li> <li>Obj 2 : Mieux connaître les flux et les parcours types de mobilité</li> <li>Obj 3 : Créer de la connexion entre services au niveau des points de rupture de charge</li> <li>Obj 4 : Développer les connexions entre intercommunalités par la prolongation de certaines lignes (notamment vers les bassins d'emploi et de services)</li> <li>Obj 5 : Initier une réflexion sur une billettique et une tarification combinée</li> <li>Obj 6 : Renforcer la communication, les fonctionnalités et l'usage du calculateur d'itinéraire de la Région</li> </ul>	<ul> <li>Activité de placement sur une frise temporelle de tous les engagements individuels proposés sur le bassin</li> <li>5 propositions de fiche recensement collective:         <ul> <li>2 pour l'objectif n°2</li> <li>1 pour l'objectif n°4</li> <li>1 tous objectifs</li> </ul> </li> </ul>	1/1 Région  0/1 Département  2/5 EPCI  0/1 Gestionnaire de gares et PEMs	0/2 Département 0/9 EPCI
Atelier 2	15/04/24 Mairie de Flayosc	<ul> <li>Intermodalité / Covoiturage :</li> <li>Obj 1 : Mettre en place une information multimodale dans les PEM</li> <li>Obj 2 : Renforcer l'attractivité des PEM</li> <li>Obj 3 : Améliorer l'accessibilité des PEM</li> <li>Obj 4 : Renforcer la gouvernance partagée autour des projets de PEM</li> <li>Obj 5 : Déployer et optimiser le subventionnement du covoiturage à l'échelle du bassin</li> </ul>	<ul> <li>Activité de placement sur une frise temporelle de tous les engagements individuels proposés sur le bassin</li> <li>7 propositions de fiche recensement collective:         <ul> <li>3 pour l'objectif n°1</li> <li>1 pour l'objectif n°2</li> <li>1 pour l'objectif n°3</li> <li>1 pour l'objectif n°4</li> </ul> </li> <li>1 pour l'objectif n°5</li> </ul>	1/1 Région  1/1 Département  2/5 EPCI  1/1 Gestionnaire de gares et PEMs	0/2 Départements 0/9 EPCI



Réception par le préfet : 14/04/2025 Publication : 15/04/2025

## Contrat Opérationnel de Mobilité – Annexe Traçabilité

Atelier 3	24/06/24 Maison régionale du Var (Toulon)	<ul> <li>Vélo (atelier commun avec le bassin K):</li> <li>Obj 1: Structurer un mailalge et une continuité sécurisée des itinéraires cyclables, notamment sur les itinéraires longs</li> <li>Obj 2: Développer les stationnements sécurisés pour les vélos</li> <li>Obj 3: Améliorer la lisibilité des aménagements cyclables</li> <li>Obj 4: Développer les liaisons cyclables vers les établissements scolaires</li> <li>Obj 5: Identifier les besoins d'aménagements cyclables sur les pôles</li> <li>Obj 6: Assurer un maillage pistes cyclables/gares</li> </ul>	4 propositions de fiche recensement collective:	0, = 0000.01	0/2 Départements 4/9 EPCI
	Var (Toulon) Obj 5: Identifier les besoins d'aménagemer cyclables sur les pôles	des bassins en lien avec le Cadre	0,2 00000000000000000000000000000000000		



Contrat Opérationnel de Mobilité – Annexe Traçabilité Bassin L Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 083-200004802-20250409-250409-47-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2025 Publication : 15/04/2025

#### 2.4 Réunion suivi & évaluation

La participation à la réunion de suivi et évaluation, menée conjointement avec les Agences d'Urbanisme, a été caractérisée par une faible mobilisation des acteurs.

L'EPCI présent a ainsi participé à la démarche permettant de présenter les indicateurs envisagés pour le suivi des objectifs et des actions du COM, ainsi que pour le suivi des contrats.

Le tableau suivant décrit la réunion de suivi et d'évaluation et la participation obtenue pour cette dernière.

Le nombre de participants est présenté par catégorie d'acteur (région, département, EPCI, gestionnaire de gares et PEMs, associations, centres de recherche, etc.) sous la forme d'un taux de participation :

Nombre d'acteurs présents

(entités pour lesquelles au moins un représentant a été présente lors de la réunion)

Nombres d'acteurs invités



Réception par le préfet : 14/04/2025 Publication : 15/04/2025

## Contrat Opérationnel de Mobilité – Annexe Traçabilité Bassin L

		INSTANCE	PARTICIPATION						
N°	Date et lieu	Thématiques	Propositions principales	Acteurs Signataires	Territoires associés				
Réunion suivi et évaluation	13/09/24 Visioconférence	<ul> <li>Présentation des indicateurs envisagés dans le suivi des objectifs et des actions du COM</li> <li>Échanges autour des facilités, difficultés et mesures à envisager pour le suivi</li> </ul>	<ul> <li>Difficultés et facilités sur les thématiques du COM (vélo, intermodalité, covoiturage)</li> <li>Proposition d'indicateurs à ajouter</li> </ul>	1/1 Région  0/1 Département  1/5 EPCI  0/1 Gestionnaire de gares et PEMs	0/2 Départements 0/5 EPCI				



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 083-200004802-20250409-250409-47-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2025 Publication : 15/04/2025

#### 2.5 Travail intermédiaire

La participation aux 8 séquences de travail intermédiaire a été marquée par une mobilisation variable des acteurs au cours de la démarche.

Les EPCI, Département, Région, gestionnaires de PEM ou gares de voyageurs se sont approprié les modalités d'échanges via la plateforme Expertises Territoires qui a permis de faciliter les échanges d'information.

L'ensemble des échanges en dehors des instances a été réalisé dans l'espace de travail « Contrats Opérationnels de Mobilité – Région Provence-Alpes-Côte d'Azur » sur la plateforme Expertises territoires du CEREMA. Cet espace de travail a permis de concentrer l'ensemble des informations concernant la démarche de co-construction des COM et de centraliser les échanges avec les territoires.

Tableau 10 : Synthèse des inscriptions sur l'espace de travail « Contrats Opérationnels de Mobilité – Région Provence-Alpes-Côte d'Azur »

INSCRITS À L'ESPACE DE TRAVAIL										
Acteurs Signataires	Territoires associés	Observations								
1/1 région	2/2 départements	La mobilisation								
1/1 département 5/5 EPCI	9/9 EPCI	pendant les travaux intermédiaires a été très variable								
1/1 gestionnaire de gares et PEM		tout au long de la démarche de co- construction.								



083-200004802-20250409-250409-47-DE

Réception par le préfet : 14/04/2025

Publication: 15/04/2025

Accusé certifié exécutoire

Bassin L

## 3 Synthèse de la participation des acteurs à la démarche de co-construction

Contrat Opérationnel de Mobilité – Annexe Traçabilité

La participation à la démarche de co-construction du COM a été relativement forte, avec une implication continue de la Région, du Département, des EPCI et gestionnaires de PEM et gares.

Les territoires associés ont peu participé à la démarche, hormis lors du premier COBASS et de l'atelier n°3 commun avec le bassin voisin (bassin K).

Les autres acteurs partenaires de la démarche n'ont pas participé aux ateliers.

Le tableau suivant retrace la participation aux instances de chaque acteur. Un acteur invité à participer à une instance est considéré présent lorsqu'au moins un représentant de l'organisation concernée est présent lors de l'instance. Dans le cas d'une impossibilité à assister à la réunion signalée aux organisateurs, l'acteur est excusé.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 083-200004802-20250409-250409-47-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2025 Publication : 15/04/2025

Tableau 11 : Synthèse de la participation des acteurs aux instances

	ACTEUR					PART	ICIPATION				
	ACTEUR				(P : F	Présent, E :	Excusé, A	: Absent)			
Rôle	Entité	COBAS S 1	COBAS S 2	COBAS S 3	COTEC H BASS 1	COTEC H BASS 2	COTEC H BASS 3	ATELIE R 1	ATELIE R 2	ATELIER 3	RÉUNION SUIVI & ÉVALUATI ON
	Région Provence- Alpes-Côte-d'Azur	Р	Р	Р	Р	Р	Р	Р	Р	Р	Р
	Dép. du Var	Р	Р	Р	Р	Р	Р	Α	Р	Р	А
(ES	Estérel Côte d'Azur Agglomération	Р	Р	Р	Р	Р	Р	Е	Е	Р	А
GNATAIR	Dracénie Provence Verdon Agglomération	Р	Р	Р	Р	Р	Р	Р	Р	Р	А
ACTEURS SIGNATAIRES	CC Lacs et Gorges du Verdon	А	А	А	Е	Р	Р	А	А	А	Р
ACT	CC du Pays de Fayence	Р	Р	Р	Р	Р	Е	А	Р	А	А
	CC du Golfe de Saint- Tropez	Р	Р	Р	Р	Р	Р	Р	А	Р	А
	SNCF GARES & CONNEXIONS	Р	Р	Р	А	А	Р	А	Р	А	А
	Dép. des Alpes-de- Haute-Provence	А	А	А	А	А	А	А	А	А	А
	Dép. des Alpes- Maritimes	А	Р	А	Р	А	Р	А	А	А	А
	CA Provence-Alpes- Agglomération	Р	А	А	А	А	А	А	А	А	А
	CA Durance-Lubéron- Verdon Agglomération	А	А	А	А	А	А	А	А	А	А
IÉS	CA du Pays de Grasse	Α	А	Α	А	Α	Α	А	А	А	А
TERRITOIRES ASSOCIÉS	CA Cannes Pays de Lérins (CAPL)	Р	А	А	А	А	А	А	А	А	А
OIRE	CC Provence Verdon	Α	А	А	А	А	Α	А	А	Р	А
TERRITO	CA de la Provence Verte	А	А	А	А	А	А	А	А	Р	А
	CC Alpes-Provence- Verdon Sources de lumière	А	А	А	А	А	А	А	А	А	А
	CC Cœur du Var	А	А	Α	Р	А	А	А	А	Р	А
	CC Méditerranée Porte des Maures	А	А	А	А	А	А	А	А	Р	А
	SNCF GARES & CONNEXIONS	А	А	А	А	А	А	А	А	А	А



Réception par le préfet : 14/04/2025 Publication : 15/04/2025

# Contrat Opérationnel de Mobilité

ANNEXE 4 : EVALUATION DE L'ATTEINTE DES OBJECTIFS GÉNÉRAUX DU BASSIN DE MOBILITE







DIRECTION GÉNÉRALE TRANSPORTS, MOBILITÉ ET GRANDS ÉQUIPEMENTS









Réception par le préfet : 14/04/2025 Publication : 15/04/2025

## 1 Contexte et objectif

Contrat Opérationnel de Mobilité

**BASSIN L** 

Instauré par la loi LOM, et notamment par les articles L1215-1 et L1215-2, le Contrat Opérationnel de Mobilité (COM) est un contrat qui formalise les modalités de l'action commune des autorités organisatrices de la mobilité à l'échelle du territoire de chaque Bassin de Mobilité.

A l'échelle de chaque bassin de mobilité, la Région conclut un « contrat opérationnel de mobilité » avec les AOM, les syndicats mixtes " loi SRU " (lorsqu'ils existent), les Départements et les gestionnaires de gares de voyageurs ou de pôles d'échanges multimodaux concernés. Ce contrat peut associer les Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) ou tout autre partenaire.

Le contrat opérationnel de mobilité inclut des objectifs coconstruits avec les acteurs de la mobilité du territoire, objectifs qui dans cette première génération de contrats se rapporte à cinq thématiques principales : les différentes formes de mobilité et l'intermodalité, les pôles d'échanges multimodaux et les aires de mobilité, les situations dégradées, le recensement et la diffusion des pratiques et actions de mobilité, ainsi que l'aide à la conception et à la mise en place d'infrastructures et servies de mobilité. Aux cinq thématiques du code des transports, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur ajoute une thématique de décarbonation en lien avec les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre et lutte contre le changement climatique. Ces objectifs à l'échelle du bassin se déclinent de manière opérationnelle par des engagements pris par les acteurs sous forme d'actions, projets, plans, etc.

Le contrat de mobilité a une durée de quatre ans mais les objectifs fixés pour le bassin de mobilité peuvent avoir un horizon différent en s'appliquant par exemple à plusieurs générations de COMs. Évaluer la progression du bassin vers les objectifs est une étape nécessaire dans l'évaluation de la politique de mobilité et permet d'orienter les COMs vers un niveau d'exigence correspondant aux progrès souhaités.

## 2 Méthodologie d'évaluation

#### 2.1 Indicateurs

Les indicateurs retenus permettent d'observer l'évolution de la situation sur le bassin, évolution dont il est fait l'hypothèse qu'elle correspond en partie à une réponse aux changements induits par la mise en œuvre des COMs. Les indicateurs doivent donc permettre de caractériser certains aspects de la mobilité dans le bassin sur lesquels se concentrent les efforts de la politique publique.

Les indicateurs respectent dans la mesure du possible les règles des indicateurs SMART (Spécifique, Mesurable, Acceptable, Réaliste, Temporellement défini).

#### Matrice des indicateurs de mobilité

Les indicateurs d'évaluation du contrat du bassin de mobilité considéré doivent reposer sur des données collectées régulièrement et avec une maille territoriale suffisamment fine pour pouvoir agréger les données à l'échelle du bassin. En outre de la disponibilité de tels jeux de données, ces données doivent pouvoir apporter des éléments pertinents au vu des objectifs de mobilité du bassin.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200004802-20250409-250409-47-DE

Accusé certifié exécutoire

BASSIN L

Réception par le préfet : 14/04/2025
Publication : 15/04/2025
Le travail de recensement des jeux de données et de proposition d'indicateurs pertinents est réalisé par la Région afin d'élaborer une matrice d'indicateurs potentiellement utilisable pour l'évaluation des objectifs des COMs.

Contrat Opérationnel de Mobilité

BASSIN L



Réception par le préfet : 14/04/2025 Publication : 15/04/2025

Tableau 12 : Les indicateurs d'évolution de la mobilité

Thèmes	Indicateurs	Valeurs	Source	Retour territoires
Mobilité générale	Parts modales	Parts modales des différents modes en interne ou en échange	RP INSEE	Non
	Fréquentation du Système d'Information Billettique Régional (SIBR)	Fréquence d'utilisation du site	Données région	Non
	Correspondance en gare routière et ferroviaire	Nombre de lignes et nombre de dessertes	GTFS	Non
	Évolution des PEM	Nombre de PEM existant, en évolution ou en projet	Territoires	Oui
Intermodalité /	Fréquentation des gares régionales	Nombre de gares et de voyages	Données région + SNCF	Non
	Fréquentation des lignes de cars régionales	Nombre de lignes et de voyages	Données région	Non
	Fréquentation des réseaux locaux	Nombre de voyage	Données territoires	Oui
	Nombre d'abris vélos existants et construits	Nombre de commune disposant d'un abri et nombre d'abris	territoires	Oui
	Nombre de places par abris sécurisés	Nombre de places	Données région + territoires	Oui
	Fréquentation des abris vélos	Nombre d'utilisations		
Modes actifs	Linéaire d'aménagements cyclables existants	Km existants	Open data OSM	Oui
ivioues actiis	Fréquentation aux points de comptage		Compteurs	Oui
	Nombre de trajets covoiturés	Nombre de trajets covoiturés internes ou en échange		Non
Covoiturage	Distance des trajets covoiturés	Distance moyenne (Km) des trajets internes ou en échange	Registre national	Non
	Nombre d'aires de covoiturage	Nombre d'aires officielles	Open data + territoires	Oui
	Motorisation des ménages	Ménages équipés de 0 à 3 voitures ou +	RP INSEE	Non
	Motorisation Crit'Air	Véhicules Crit'Air E, 1 à 5 et non classé	SDES	Non
Décarbonation	Qualité de l'air	CO2, polluants (Nox, PM10, PM2,5, COVNM, consommations finales d'énergies	Atmosud	Non
	Borne IRVE	Nombre de bornes et usage	BNLC + territoires	Oui



083-200004802-20250409-250409-47-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2025 Publication : 15/04/2025

#### Contrat Opérationnel de Mobilité BASSIN L

#### 2.2 Périodicité d'évaluation

#### Évaluation à mi-parcours

L'évaluation a lieu une première fois à mi-parcours afin de pouvoir présenter aux acteurs les avancées et les difficultés rencontrées lors de la mise en œuvre du contrat. La première évaluation permet de proposer des actions rectificatrices, d'identifier les opportunités.

#### Évaluation de fin de contrat

Une seconde évaluation pourra avoir lieu au terme du contrat afin de faire un bilan final de la mise en œuvre. Elle permettrait en outre d'orienter et proposer les bases d'un nouveau COM.

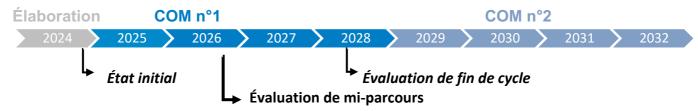
#### 2.3 Protocole d'évaluation

L'évaluation est pilotée par la Région. Celle-ci implique un premier temps de collecte et analyse des données nécessaires afin de procéder à la mise à jour des indicateurs à partir des données.

La Région sollicite périodiquement les acteurs du bassin de mobilité afin de collecter les données. L'acteur doit à son tour mobiliser les ressources de son organisation et celles de ses partenaires afin de fournir les informations nécessaires A partir des indicateurs mis à jour, est attribué de façon qualitative un degré de progression vers l'objectif. Enfin, les résultats sont partagés et débattu avec les acteurs du bassin de mobilité afin d'apporter des nuances et de statuer.

#### 3 Canevas de tableau de bord

#### 3.1 Calendrier d'évaluation



### 3.2 Évaluation de l'atteinte des objectifs

#### 3.2.1 Évaluation qualitative



#### État des lieux initial du bassin de mobilité (bassin X)

- Exemple : Une mobilité caractérisée par l'usage de la voiture individuelle
- Exemple : Un réseau morcelé avec peu de points de connexion entre les différents modes de transport
- •



#### Objectifs généraux du bassin de mobilité (bassin X)

- Exemple: Diminuer l'autosolisme dans les déplacements domicile-travail
- Exemple : Développement les mobilités actives
- ...



Contrat Opérationnel de Mobilité BASSIN L

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2025 Publication : 15/04/2025



### **Principales avancées**

- Exemple : Un changement de comportement favorisant les mobilités partagées et les mobilités actives dans les déplacements domicile-travail



#### Points d'amélioration

- Exemple : Peu de changement de comportement favorisant l'usage des transports en commun par rapport aux transports individuels
- Exemple : Des crises liées au changement climatique à mieux anticiper
- · ..

#### 3.2.2 Évaluation quantitative

INDICATEUR	UNITE	VALEUR	<b>O</b> BJECTIF	RESULTAT A	<b>PROGRESSION</b>
		INITIALE	FINAL	DATE	
Objectif 1					
Exemple : Part du covoiturage dans les déplacements domicile-travail	% de part modal	2%	15%	7%	+ 33%
Objectif 2					
Exemple : Avis positifs sur l'usage du vélo pour aller au travail	% d'avis positifs	10%	75%	50%	+53%



Réception par le préfet : 14/04/2025 Publication : 15/04/2025

# Contrat Opérationnel de Mobilité

ANNEXE 5 : SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DES ENGAGEMENTS DU CONTRAT OPERATIONNEL DE MOBILITE







DIRECTION GÉNÉRALE TRANSPORTS, MOBILITÉ ET GRANDS ÉQUIPEMENTS









Contrat Opérationnel de Mobilité BASSIN L

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2025 Publication : 15/04/2025

## 1 Contexte et objectif

A l'échelle de chaque bassin de mobilité, la Région conclut un « contrat opérationnel de mobilité » avec les AOM, les syndicats mixtes " loi SRU " lorsqu'ils existent, les Départements et les gestionnaires de gares de voyageurs ou de pôles d'échanges multimodaux concernés. Ce contrat peut associer les Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) ou tout autre partenaire.

Le contrat opérationnel de mobilité inclut des objectifs coconstruits avec les acteurs de la mobilité du territoire, objectifs qui dans cette première génération de contrats se rapportent à cinq thématiques principales : les différentes formes de mobilité et l'intermodalité, les pôles d'échanges multimodaux et les aires de mobilité, les modalités de gestion des situations dégradées, le recensement et la diffusion des pratiques et actions de mobilité, ainsi que l'aide à la conception et à la mise en place d'infrastructures et servies de mobilité. Aux cinq thématiques du code des transports, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur ajoute une thématique de décarbonation en lien avec les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre et lutte contre le changement climatique.

Ces thématiques, à l'échelle du bassin de mobilité, se déclinent de manière opérationnelle par des engagements pris par les acteurs sous forme d'actions, projets, plans, etc. Le contrat de mobilité a une durée de quatre ans au cours desquels doivent se déployer les moyens nécessaires pour la mise en œuvre de ces actions.

Afin de pouvoir connaître à tout moment l'état d'avancement de la mise en œuvre des engagements, il est nécessaire de réaliser un suivi lié à ces engagements. L'évaluation est une étape complémentaire (voir annexe ad hoc décrivant l'évaluation) au suivi et vient, de façon ponctuelle à un moment précis du cycle de vie du COM, mettre en regard le degré d'avancement de la mise en œuvre des actions avec les objectifs de mise en œuvre fixés dans le contrat. L'agrégation des résultats obtenus pour tous les engagements permet d'obtenir une vision globale de l'état d'avancement de la mise en œuvre opérationnelle du COM.

## 2 Méthodologie de suivi

#### 2.1 Périodicité de suivi

Le suivi consiste à réaliser le recueil des informations nécessaires. Ce suivi peut être réalisé ponctuellement en préalable à l'évaluation ou bien périodiquement à une fréquence déterminée afin de retracer l'évolution dans le temps des indicateurs.

Le suivi doit être organisé collectivement avec les acteurs du bassin et ses modalités doivent prendre en compte les ressources et moyens disponibles à cet effet

#### 2.2 Protocole de suivi

La Région sollicite périodiquement les acteurs du bassin de mobilité afin de collecter les données. Pour chaque engagement, la Région se rapproche de l'entité pilote dont la personne référente est indiquée sur l'annexe engagement. La personne référente doit à son tour mobiliser les ressources de son organisation et celles de ses partenaires afin de fournir les informations nécessaires.



Réception par le préfet : 14/04/2025 Publication : 15/04/2025

La Région se charge alors d'évaluer l'avancement de la mise en œuvre de chaque engagement. Elle attribue alors à chaque engagement un statut de mise en œuvre comme suit :

Statut de l'engagement	Code couleur
Engagement abandonné	
Non démarré	
Étapes préalables en cours	
En cours de réalisation	
Engagement tenu	
Engagement poursuivi	

Dans le cadre de l'évaluation, la Région réalise une synthèse en agrégeant les résultats obtenus pour tous les engagements du COM. Le code couleur permet une lecture facilitée des résultats.

Les résultats et la synthèse sont présentés à l'ensemble des acteurs afin de leur permettre d'exprimer leur accord ou de proposer des modifications du statut de chaque engagement.

#### 3 Canevas de tableau de bord

#### 3.1 Bilan du bassin de mobilité



Statut	Nombre d'engagements	Pourcentage
Engagement abandonné	2	20%
Non démarré	5	50%
Étapes préalables en cours	1	10%
Engagement en cours de réalisation	2	20%
Engagement tenu	0	0%
Engagement poursuivi	0	0%
Total	10	100%

#### Principales réalisations de la mise en œuvre du COM

... à compléter

#### 3.2 Mise en œuvre des engagements

		THEMATIQUES DU COM								ÉCHEANCIER PREVISIONNEL					
LIBELLE ENGAGEMENT	Түре	Différentes formes e	PEM	Situations dégradées	Diffusion des	Aides conception et	Décarbonation	PILOTE	2025	2026	2027	2028	AVANCE- MENT	OBSERVATIONS	
Libellé	Plan	Х	Х		Х			Porteur	L	FM				Exemple : Convention signée	
engagement 1														le 20/10/25	
Libellé	Étude		Х					Porteur	L						
engagement 2															
Libellé	Projet							Porteur							
engagement 4															
Libellé	Projet														
engagement 1															



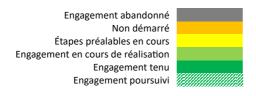
083-200004802-20250409-250409-47-DE

Accusé certifié exécutoire

Contrat Opérationnel de Mobilit	é
BASSIN L	

BASSIN L													n par le préfet : 14/04/2025	
Libellé engagement 2	Projet								LF	M			rubilcatic	11. 13/04/2023
Libellé engagement 3	Projet													

#### Codification de l'avancement technique



Phasage prévisionnel des actions
Lancement des démarches préalables
Financement obtenu
Début de la mise en œuvre
M



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200004802-20250409-250409-48-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2025 Publication : 15/04/2025

REPUBLIQUE FRANCAISE - Département du Var

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE FAYENCE

En exercice 30
Présents 21
SéANCE DU MERCREDI 09 AVRIL 2025 À 18h00
Secrétaire de séance : Elisabeth MENUT
Pouvoirs 56
Absents 3
Suffrages exprimés 27

Se sont réunis les membres du conseil communautaire sous la présidence de René UGO :

<u>Présents</u>: René UGO, Camille BOUGE, Marco ORFÉO, Michel RAYNAUD, Maryvonne BLANC, Elisabeth MENUT, Patrice DUMESNY, Marie-Josée MANKAÏ, Brigitte CAUVY, Myriam ROBBE, Nicolas MARTEL, Jean-Yves HUET, Ophélie LEFEBVRE, Christian THEODOSE, Patrick de CLARENS, Julien AUGIER, René BOUCHARD, Daniel MARIN, Michel REZK, François CAVALLIER, Christian COULON

<u>Absents excusés</u>: Bernard HENRY (pouvoir à O. LEFEBVRE), Claudette MARIET (pouvoir P. de CLARENS), Jérôme SAILLET (pouvoir à M. ORFEO), Michèle PERRET (pouvoir à P. DUMESNY), Laurence BERNARD (pourvoir à J-Y. HUET), Aurélie COURANT (pouvoir à F. CAVALLIER), Loïs FAUR, Coraline ALEXANDRE, Philippe DURAND-TERRASSON

#### APPROBATION DE L'ORGANIGRAMME DES SERVICES

Le Président propose à l'Assemblée d'adopter l'organigramme des services de la Communauté de Communes du Pays de Fayence

#### LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 1111-1 du CGCT,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la FPT,

**VU** les modifications apportées dans les services suite à la structuration et au développement des services depuis quatre ans,

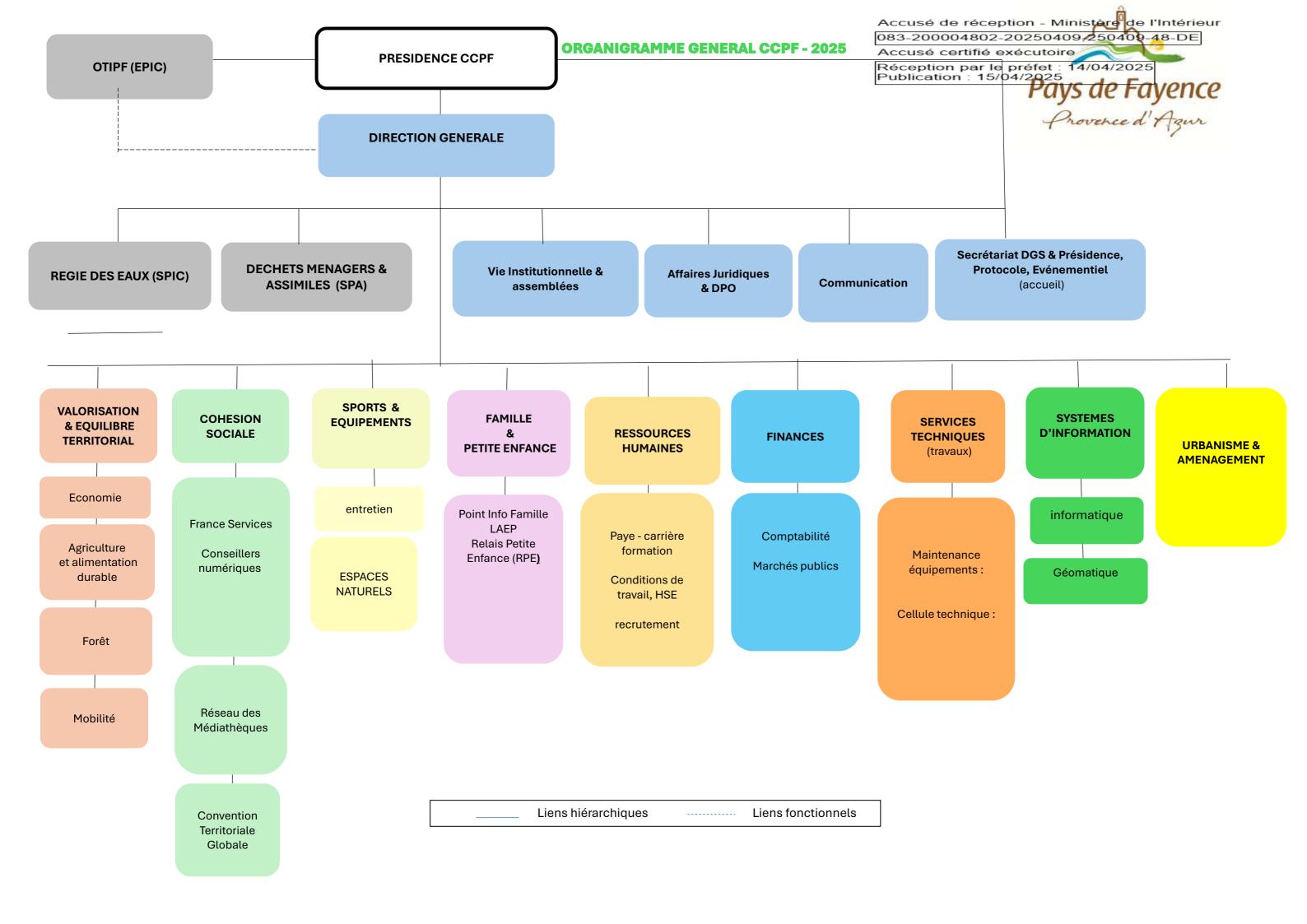
VU l'avis favorable du Comité Technique en date du 27 mars 2025

#### APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- ABROGE la délibération précédente ayant le même objet n° 210413/28 du 3 avril 2021
- APPROUVE l'organigramme général des services de la Communauté de Communes du Pays de Fayence ainsi que les organigrammes détaillés du SPIC de la régie des eaux et du SPA des déchets qui évoluera en SPIC au 1<sup>er</sup> janvier 2026 et annexés à la présente.

Elisabeth MENUT Secrétaire de séance Tourrettes, le 14 avril 2025

René UGC Président



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200004802-20250409-250409-49-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2025 Publication : 15/04/2025

REPUBLIQUE FRANCAISE - Département du Var

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE FAYENCE

 En exercice
 30
 SÉANCE DU MERCREDI 09 AVRIL 2025 À 18h00

 Présents
 21
 Secrétaire de séance : Elisabeth MENUT

 Pouvoirs
 6
 DCC n° 250409/49
 Date de convocation : 02-04-2025

 Absents
 3

 Suffrages exprimés
 27

Se sont réunis les membres du conseil communautaire sous la présidence de René UGO :

<u>Présents</u>: René UGO, Camille BOUGE, Marco ORFÉO, Michel RAYNAUD, Maryvonne BLANC, Elisabeth MENUT, Patrice DUMESNY, Marie-Josée MANKAÏ, Brigitte CAUVY, Myriam ROBBE, Nicolas MARTEL, Jean-Yves HUET, Ophélie LEFEBVRE, Christian THEODOSE, Patrick de CLARENS, Julien AUGIER, René BOUCHARD, Daniel MARIN, Michel REZK, François CAVALLIER, Christian COULON

Absents excusés: Bernard HENRY (pouvoir à O. LEFEBVRE), Claudette MARIET (pouvoir P. de CLARENS), Jérôme SAILLET (pouvoir à M. ORFEO), Michèle PERRET (pouvoir à P. DUMESNY), Laurence BERNARD (pourvoir à J-Y. HUET), Aurélie COURANT (pouvoir à F. CAVALLIER), Loïs FAUR, Coraline ALEXANDRE, Philippe DURAND-TERRASSON

#### MISE A JOUR DU RIFSEEP:

Régime indemnitaire tenant compte des Fonctions, Sujétions, Expertise (IFSE)

Et Engagement Professionnel (CIA)

#### Préambule

Considérant qu'il appartient au conseil communautaire de définir les conditions d'attribution dans les limites réglementaires en conférant au texte l'esprit du législateur qui a ainsi voulu donner à la Fonction Publique la possibilité d'en faire un outil managérial fondé sur le rééquilibrage entre la fonction et la valeur professionnelle, Le décret n°2014-513 du 20 mai 2014 qui a instauré une Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (IFSE) vise à valoriser l'exercice des fonctions et constitue l'indemnité principale du RIFSEEP ; cette indemnité repose non seulement sur la formalisation précise de critères professionnels mais aussi sur la prise en compte de l'expérience professionnelle.

Ce même décret a également instauré un Complément Indemnitaire Annuel (CIA) lié à l'engagement professionnel et à la manière de servir.

Ainsi, depuis 2014, le RIFSEEP est exclusif de toutes autres primes et indemnités de même nature (IEM, IAT, IFTS, ISS) à l'exception de celles énumérées par arrêté ministériel (art. 5 décret n°2014-513 du 20 mai 2014).

#### Mise en œuvre au sein de la Communauté de communes

La Communauté de communes a régulièrement mené depuis 2014 une réflexion dans le cadre du dialogue social avec les organisations syndicales sur l'instauration de ce nouveau dispositif en tenant compte de la place de l'agent dans l'organigramme, la spécificité des postes, afin de susciter l'adhésion des agents dans la démarche de valorisation de l'engagement professionnel dont l'impact se mesure directement à la qualité du service public rendu. Ainsi, le RIFSEEP, dont la colonne vertébrale reste la définition du groupe de fonctions c'est-à-dire l'espace professionnel au sein duquel évolue l'agent, demeure la pièce maitresse au service d'une politique RH attractive, capable de s'adapter aux exigences actuelles du monde du travail.

L'évolution des groupes de fonctions permet de prendre compte de nouveaux métiers et de nouvelles missions dont il est devenu nécessaire aujourd'hui de calquer les montants des catégories A et B dans la limite du plafond des primes fixé à l'Etat.

Enfin, le RIFSEEP doit s'appréhender comme le moyen combiné avec l'entretien professionnel de créer les circonstances favorables à la mise en place d'une dynamique managériale de motivation des agents aussi objective et transparente que possible.

083-200004802-20250409-250409-49-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2025

1/ Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (IFSE)

Cette indemnité tient compte **DU NIVEAU DE RESPONSABILITE ET D'EXPERTISE** requis dans l'exercice des fonctions occupées. Les critères de modulation applicables sont ceux prévus à l'Etat, c'est-à-dire :

- Encadrement, coordination, pilotage, conception
- Technicité, expertise, expérience ou qualification nécessaire à l'exercice des fonctions (compétences acquises et/ou requises)
- Sujétions particulières ou degré d'exposition du poste au regard de l'environnement professionnel

S'y ajoute LA RECONNAISSANCE DE LA VALEUR PROFESSIONNELLE, à savoir l'expérience obtenue par la pratique et le degré de connaissance acquis dans un domaine d'intervention précis.

En effet, la valeur professionnelle est une notion évolutive reposant essentiellement sur l'approfondissement et la consolidation graduelle des savoirs pouvant mener jusqu'à l'expertise puis... à l'élargissement des compétences. Cette notion permet de différencier l'expérience -pouvant être assimilée sur un poste- de l'ancienneté qui se matérialise par l'avancement d'échelon. Il est par conséquent apparu approprié, et logique de valoriser dans la part IFSE les indicateurs suivants selon les cas :

- le parcours professionnel de l'agent avant l'arrivée sur son poste,
- la capacité à exploiter l'expérience acquise quelle que soit l'ancienneté (diffusion du savoir, force de proposition et capacité à interagir dans un nouveau cadre...)
- la capacité à assumer des fonctions et responsabilités d'un niveau supérieur sans en détenir le grade
- les formations transversales suivies pour enrichir ses compétences dans un autre domaine et élargir ainsi son champ d'actions,
- les formations de préparation aux concours et examens, distinction faite des formations obligatoires ou de mise à jour directement liées au poste
- la capacité à s'adapter aux exigences du poste et à évoluer dans son environnement de travail, à connaître le fonctionnement de la collectivité, à coopérer avec des partenaires internes ou externes...
- la notion d'expertise issue de l'approfondissement des savoirs techniques (renforcement des points forts/amélioration des points faibles)
- etc...

#### Maintien de l'IFSE pendant les absences :

Conformément au décret 2010-997 du 26 août 2010 relatif au maintien des primes et indemnités des agents publics de la FPE, en cas de congé de maladie ordinaire, l'IFSE suit le sort du traitement, c'est-à-dire qu'elle est versée intégralement pendant toute la durée de la période ouvrant droit au plein traitement. Dès passage à demi-traitement, l'IFSE est réduite de moitié.

Elle est donc maintenue pendant les congés annuels, congés pour accident de service, maternité, paternité et adoption. Elle est suspendue, en fin de droit :

- ✓ après un an, en cas de congé «longue maladie»
- ✓ après trois ans en cas de congé «longue durée» ou de «grave maladie» (spécifique pour les agents relevant du régime général).

#### Versement:

L'IFSE versée mensuellement fait l'objet d'un arrêté individuel d'attribution. Elle est proratisée différemment selon que l'on travaille à temps partiel ou à temps non complet.

#### Réexamen du montant :

1/ en cas de changement de fonctions, de grade ou à la suite d'une promotion,

2/ en cas de participation à un projet sensible et/ou stratégique induisant une exposition renforcée et prolongée à des sujétions nouvelles,

3/ en l'absence de tout changement pour l'agent, au bout de quatre ans maximum, au vu :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200004802-20250409-250409-49-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2025

- ✓ de l'efficacité et l'expérience acquise sur son poste grâce à l'améliora tion des suvoirs techniques et de leur utilisation,
- ✓ de l'évolution technique de son environnement de travail,
- ✓ du processus de sécurisation des procédures grâce à une meilleure connaissance de la gestion du risque, de la maitrise des circuits de décision...

✓ ...

#### 2/ Complément indemnitaire Annuel (CIA)

Le CIA, dont le caractère est totalement optionnel, tient compte de **L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL ET DE LA MANIERE DE SERVIR** appréciés au moment de l'évaluation annuelle par l'autorité hiérarchique.

Il permet de tirer parti de toutes les composantes de la manière de servir de l'agent laquelle ne doit pas être restreinte aux seules compétences professionnelles mais élargie à la qualité des rapports humains que l'agent entretient avec autrui, sa manière d'être et de se comporter en général.

L'organisation managériale de la Communauté de communes encourage les responsables hiérarchiques à se montrer attentifs à cette dimension dans l'appréciation des mérites qu'ils reconnaissent aux agents lors des entretiens individuels d'évaluation.

#### Versement:

Versé en une ou plusieurs fractions il fait l'objet d'un arrêté d'attribution individuelle.

Non reconductible d'une année sur l'autre, il est attribué entre 0 et 100 % du montant maximal annuel correspondant au groupe de fonction de l'agent évalué.

Le montant annuel qu'il est possible d'allouer à l'agent doit cependant répondre à deux objectifs :

- → Le 1<sup>er</sup> objectif vise à <u>récompenser L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL</u> en allouant une part comprise entre 0 et 60 % du montant global après avoir apprécié :
  - le sens du devoir et du service public,
  - l'aptitude à travailler en équipe et la contribution personnelle au travail collectif par la capacité à s'impliquer dans des projets de service ou à participer activement à la réalisation de missions rattachées à l'environnement professionnel propre,
  - après la réalisation d'un travail exceptionnel effectué en dehors du cadre habituel...
  - l'investissement personnel par le degré de réalisation des objectifs fixés selon qu'ils sont non atteints, partiellement ou totalement atteints, voire dépassés
- → Le second objectif doit refléter <u>LA MANIERE DE SERVIR</u> en allouant une part comprise entre 0 et 40 % du montant global après avoir apprécié :
  - l'absentéisme pour «maladie ordinaire» et après examen systématique de chaque cas selon la nature de l'arrêt de travail et/ou des répercussions dans le service.
  - les qualités relationnelles avec les collègues et partenaires de travail, la hiérarchie, les usagers, les élus...
  - la ponctualité, le respect du matériel mis à disposition, le respect des obligations des fonctionnaires,
  - l'assiduité,

..

#### 3/ Dispositions communes à l'IFSE et au CIA :

#### Bénéficiaires :

Le présent régime indemnitaire est attribué aux fonctionnaires et contractuels de droit public exerçant les fonctions du cadre d'emploi concerné et appartenant à l'ensemble des filières représentées dans la collectivité.

En sont donc exclus : les vacataires, collaborateurs occasionnels et agents de droit privé bénéficiant de contrats aidés par l'Etat (CUI, CAE, apprentis, SPIC).

Les salariés de droit privé exerçant leur activité au sein d'un service public industriel et commercial perçoivent les primes contractuelles et conventionnelles relevant du secteur d'activité concerné.

#### Cadres d'emplois concernés :

Réception par le préfet : 14/04/2025 Publication : 15/04/2025

• attachés, ingénieurs, éducateurs de jeunes enfants

- rédacteurs, techniciens, auxiliaires de puériculture
- adjoints de toutes filières
- Agents de maîtrise

Détermination des montants indemnitaires fixés à l'Etat applicables à la CCPF

		Fonctions (Cf.organigramme)	<u>Critères de modulation</u> - Encadrement	RIFSEEP (montants maximaux annuels )				
Catégorie Groupes		toutes filières confondues	- Encadrement - Technicité et Expertise - Sujétions particulières	IFSE	CIA			
	A1	Direction générale (PF), direc exécutive de SPIC	Management de l'organisation stratégie et direction des services	36 210 [3017 mensuels]	6 390			
A	A2	Direction générale adjointe (PF), Responsable de Pôle ou de plusieurs services, direction de service stratégique	아마니다 시간에 하는 것이 하는 것이 나가 되었다면 하는 것이 나는 것이 없다면 하는데 없다면 모든데 없다면 모든데 없다면	The second secon	6 300			
	АЗ	Responsable service opérationnel Responsable service support, adjoint de direction	Encadrement d'équipe, ingénierie sujétions particulières	25 500 [2125 mensuels]	5 670			
	A4	Responsable service adjoint, Chargé de mission	coordination, pilotage, ingénierie conception, expertise	20 400 [1700 mensuels]	3 600			
	B1	Responsable d'un ou plusieurs servi responsable structure, et/ou équipement(s)	Encadrement d'équipe, référent,	17 480 [1456 mensuels ]	2 380			
В	B2	Assistant de direction, Expert, référo ou gestionnaire spécialisé	coordination, suivi de travaux, fonctions de contrôle, d'applicati	16 015 [1334 mensuels ]	1.005			
	В3	Gestionnaire, Charg mission	expérience, technicité, niveau de responsabilité	14650 [1220 mensuels]	1 995			
	C1	Responsable de service, chef d'équi Responsable structure et/ou équipement(s)	Encadrement de proximité, Contr Sécurité, qualifications, expertise		1 260			
C party in	C2	Assistant, gestionnaire, secrétaire, contrôleur, technicien, agent d'exéd	Technicité opérationnelle, qualifications, fonctions de contr sécurité, poste requérant des connaissances spécifiques, polyvalence	10 800 [900 mensuels ]	1 200			

083-200004802-20250409-250409-49-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2025 Publication : 15/04/2025

#### Clause de revalorisation :

Les primes et indemnités susvisées feront l'objet d'un ajustement automatique lorsque les montants, taux ou corps de référence de l'Etat seront revalorisés ou modifiés par un texte réglementaire.

#### Clause de sauvegarde :

Le régime indemnitaire relatif aux primes et indemnités sans rapport avec l'exercice des fonctions (IHTS, prime de travail du dimanche et jours fériés, prime de responsabilité des DGS) est maintenu.

#### LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

**VU** le Code Général de la Fonction Publique et notamment son article L 714-4 concernant la parité avec la Fonction Publique d'Etat ;

VU le décret 2014-513 du 20/05/2014 portant création du RIFSEEP;

**VU** les arrêtés interministériels fixant les montants de référence pour les corps et services de l'Etat et successifs du 20 mai 2014 jusqu'au 5 juillet 2024

VU la circulaire du 05/12/2014 relative à la mise en œuvre du RIFSEEP

**VU** les délibérations successives d'instauration et de mise à jour du RIFSEEP, et notamment la délibération n°221206/29 du 6 décembre 2022,

**VU** l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 27 mars 2025 portant accord de modification du RIFSEEP, **CONSIDERANT** la nécessité d'adapter le RIFSEEP, inchangé depuis 2022, aux dispositions propres de l'EPCI au fur et à mesure de l'évolution de son organisation et de ses services et notamment en matière d'attractivité lors des recrutements, il est proposé d'aligner sur les montants fixés à l'Etat, les IFSE et CIA des groupes A2, A3 et A4 et de supprimer le groupe 3 en catégorie C

#### ENTENDU cet exposé,

#### APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- ABROGE la délibération n°221206/29 du 06/12/2022 relative au RIFSEEP;
- APPROUVE la mise à jour des groupes de fonction ci-dessus conformément à l'évolution de l'organisation des services de la CCPF;
- FIXE les montants annuels du RIFSEEP dans les conditions fixées ci-dessus ;
- CHARGE l'AIPN de moduler les montants individuels selon les critères définis dans la limite du crédit global et la limite du plafond de l'Etat attribué par filière et catégorie d'appartenance pour :
  - <u>l'IFSE</u>: en fonction du niveau de responsabilité, d'expertise et de sujétions liées à la nature du poste occupé,
  - le CIA : en fonction de l'engagement professionnel et la manière de servir de l'agent ;

• INSCRIT les crédits nécessaires au chapitre 012 du budget principal et des budgets annexes.

Elisabeth MENUT Secrétaire de séance Tourrettes, le 14 avril

René UGO Président



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 083-200004802-20250409-250409-49-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2025 Publication : 15/04/2025

Réception par le préfet : 14/04/2025 Publication: 15/04/2025

REPUBLIQUE FRANCAISE - Département du Var

#### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE FAYENCE

SÉANCE DU MERCREDI 09 AVRIL 2025 À 18h00 En exercice ...... 30 Secrétaire de séance : Elisabeth MENUT Présents...... 21 DCC n° 250409/50 Date de convocation: 02-04-2025 Pouvoirs...... 6 Absents...... 3 Suffrages exprimés ........... 27

Se sont réunis les membres du conseil communautaire sous la présidence de René UGO :

Présents: René UGO, Camille BOUGE, Marco ORFÉO, Michel RAYNAUD, Maryvonne BLANC, Elisabeth MENUT, Patrice DUMESNY, Marie-Josée MANKAÏ, Brigitte CAUVY, Myriam ROBBE, Nicolas MARTEL, Jean-Yves HUET, Ophélie LEFEBVRE, Christian THEODOSE, Patrick de CLARENS, Julien AUGIER, René BOUCHARD, Daniel MARIN, Michel REZK, François CAVALLIER, Christian COULON

Absents excusés: Bernard HENRY (pouvoir à O. LEFEBVRE), Claudette MARIET (pouvoir P. de CLARENS), Jérôme SAILLET (pouvoir à M. ORFEO), Michèle PERRET (pouvoir à P. DUMESNY), Laurence BERNARD (pourvoir à J-Y. HUET), Aurélie COURANT (pouvoir à F. CAVALLIER), Loïs FAUR, Coraline ALEXANDRE, Philippe DURAND-TERRASSON

#### MISE A JOUR REGLEMENTAIRE DES ASA (AUTORISATIONS SPECIALES D'ABSENCE)

Le Président indique que les ASA instaurées par délibération du 13 avril 2021 doivent faire l'objet d'une actualisation en raison d'une évolution réglementaire du Code Général de la Fonction Publique.

Les collectivités voulant faire bénéficier leurs agents des autorisations spéciales d'absence doivent transposer la réglementation applicable aux fonctionnaires de l'Etat en application du principe de parité.

Outre les absences prévues par la réglementation, des autorisations à caractère local peuvent être accordées après avis du comité social territorial, conformément à l'article 33 de la loi du 26 janvier 1984 relatif aux conditions générales de fonctionnement des services.

#### **CONDITIONS:**

L'autorisation d'absence se définit comme un congé exceptionnel octroyé pour motifs familial, syndical, religieux, politique, citoyen, médical...

Les articles L. 622-1 et suivants du CGFP prévoient que des fonctionnaires en position d'activité peuvent être autorisés à s'absenter de leur service dans un certain nombre de cas.

Les jours d'absence n'entrainent pas de réduction de la rémunération et sont assimilés à des jours effectifs pour la détermination des droits à congé annuel.

Ces autorisations, distinctes de par leur objet, ne peuvent être décomptées des congés annuels ou de tout autre type de congé.

Elles n'ont lieu d'être accordées que dans la mesure où l'agent aurait dû exercer ses fonctions durant la circonstance justifiant l'octroi de l'autorisation d'absence. Ainsi, un congé annuel ou une maladie ne peut être interrompu et remplacé par une autorisation d'absence.

Elles ne sont ni récupérables, ni fractionnables ni reportables.

Hormis lorsqu'il en est fait mention dans le tableau ci-dessous, ces autorisations d'absence ne constituent pas un droit et il revient au supérieur hiérarchique de juger de leur opportunité, en tenant compte des nécessités de service. Les jours accordés sont décomptés au prorata du temps de travail, considérés comme des jours ouvrés et généralement

Ils ne seront validés qu'après production par l'agent de la preuve de l'évènement (actes, certificats...)

#### **BENEFICIAIRES:**

Fonctionnaires et agents contractuels de droit public en activité.

Les fonctionnaires détachés et les salariés de droit privé exerçant leur activité dans un SPIC ne sont pas concernés et relèvent des dispositions des conventions collectives du secteur d'activité concerné.

Réception par le préfet : 14/04/2025

Le Président propose donc, après avis favorable du Comité Social Territorial du 27 mars 2025 de voter les autorisations spéciales d'absence suivantes :

#### I - AUTORISATIONS D'ABSENCE LIEES A DES EVENEMENTS FAMILIAUX

		Jours ouvrablesaco					
REFERENCES JURIDIQUES	EVENEMENTS FAMILIAUX						
	Mariage- PACS						
	• de l'agent	5					
	d'un enfant	3					
	<ul> <li>d'un ascendant, et alliés directs (frère, sœur) oncle, tante, neveu, nièce, l</li> </ul>						
	frère, belle-sœur	1					
	Décès/Obsèques						
	<ul> <li>du conjoint (ou pacsé ou concubin)</li> </ul>	5					
	<ul> <li>d'un enfant,</li> </ul>	12 (1)					
L.622-1 du CGFP	<ul> <li>des parents, sœur, frère, beaux-parents</li> </ul>	3					
L.022-1 du CGFP	<ul> <li>d'autres ascendants, et alliés directs (oncle, tante (grand oncle,</li> </ul>						
	grand tante) et cousin 1er degré, beau-frère, belle sœur direct						
	(conjoint d'un frère ou d'une sœur)	1 (*)					
	Maladie très grave						
	du conjoint (ou pacsé ou concubin)	5					
	d'un enfant,	5					
		3					
	des parents, sœur, frère, beaux-parents	1					
	d'autres ascendants, et alliés directs						
L. 631-6 du CGFP	Naissance ou adoption						
L.3142-4	(cumulables avec le congé paternité)	3					
Du Code du Travail	A prendre dans les 15 jours qui suivent l'évènement	3					
L 1225-16	Grossesse						
Du Code Travail	à partir du 3è mois de grossesse un aménagement de l'horaire de travail équivale						
Du couc mavan	1 h/jour	de droit					
	• examens médicaux obligatoires (7 prénataux et 1 postnatal)	de droit					
	Si Père accompagnant : 3 examens prénataux obligatoires						
Circulaire n° 1475 du 20 j							
1982	Garde d'enfant						
absence pouvant être	(jusqu'à 16 ans et sans restriction d'âge pour un enfant handicapé)	durée					
accordées pour soigner u		des obligation					
enfant malade ou pour e							
assurer momentanémen	soit le nombre d'enfants du ménage	service					
garde							
	Doublement possible si l'agent assume seul la charge de l'enfant ou si le conjoint e	+ 1 jour (max					
	la recherche d'un emploi ou ne bénéficie de par son emploi d'aucune autorisation	6×0. ×9					
*	d'absence	(2)					

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 083-200004802-20250409-250409-50-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2025

Publication: 15/<del>04/2025</del>

REFERENCES JURIDIQU	EVENEMENTS LIES A LA VIE COURANTE	Jours ouvrab
L 622-4	administrateur de mutuelle	de droit
Art L 214-3	Mandat syndical (cf. dispositions réglementaires et législatives)	10 maxi
L 421-1 à L 424-1	Formation syndicale	12 maxi
Art 33 loi 26/01/84	Concours et examens professionnels en rapport avec la collectivité	1
Art 33 loi 26/01/84	Déménagement	1

DEFENSES ILIDIDIOLI	ALITORICATIONS D'ARCENCES LIFES A DES MOTIFS CIVIOLIFS
L .2123-1 à 6 L .41-35-1 à 4 L .5215-16 L 5216-4 R .2123-3 à 8 R .5211-3 du CGCT	
	<u>Autorisations d'absence accordées pour se rendre :</u>
	o aux séances plénières du conseil municipal
	o aux réunions des commissions dont il est membre
	o aux réunions des assemblées délibérantes et des bureaux des organismes où il a été dés pour représenter la commune
	<u>Durée</u> : non définie par avance. L'agent doit bénéficier du temps nécessaire pour se rendre participer aux réunions et séances auxquelles il est convié.
	Démarches : L'agent doit informer par écrit son employeur dès qu'il a connaissance de la c
	et de la durée de l'absence envisagée pour se rendre et participer aux séances et réunions auxquelles il est convié. Les pertes de revenus subies, du fait de l'assistance à ces séances réunion par les élus ne bénéficiant pas d'indemnités de fonction peuvent être compensée la commune ou l'organisme auprès duquel ils la représentent.
	Cette compensation est limitée à 72 h/an. L'heure rémunérée ne doit pas excéder 1.5 fois valeur du SMIC.
	Crédit d'heures accordé pour :
	o la gestion administrative de la commune ou de l'organisme auprès duquel il la représent o la préparation des réunions des instances où il siège

(1)Les agents publics bénéficient, de droit, d'une autorisation spéciale d'absence de douze jours ouvrables pour le décès d'un enfant. Cette durée est portée à quatorze jours ouvrables lorsque l'enfant est âgé de moins de vingt-cinq ans, et quel que soit son âge si l'enfant décédé était lui-même parent, ou en cas de décès d'une personne âgée de moins de vingt-cinq ans dont l'agent public a la charge effective et permanente. Dans les conditions prévues au deuxième alinéa du présent article, les agents publics bénéficient d'une autorisation spéciale d'absence complémentaire de huit jours (\*) Un délai de route qui ne peut excéder 24 heures aller et retour est laissé à l'appréciation du chef de service (2)Pour les agents travaillant à temps partiel, le nombre de jours d'autorisations d'absence susceptible d'être accordé est égal au produit des obligations hebdomadaires de service d'un agent travaillant à temps plein, plus un jour, par la quotité de travail à temps partiel de l'agent intéressé ; soit pour un agent travaillant 3 jours sur 5 : 5 + 1 x 3/5 = 3,6 jours (possibilité d'arrondir à 4 jours).

#### LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU le Code Général de la Fonction Publique

VU les décrets 2021-846 du 29-06-2021, 2006-1022 du 21-08-2006, 2013-67 du 18-01-2013

VU l'avis favorable du Comité Social Territorial du 27 mars 2025

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200004802-20250409-250409-50-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2025

Publication : 15/04/2025

#### ENTENDU cet exposé,

#### APRES EN AVOIR DELIBERE, À L'UNANIMITÉ :

- ABROGE la délibération n° 210413/31 relative à l'instauration des autorisations spéciales d'absence du 13 avril 2021
- APPROUVE les nouvelles autorisations conformément à l'évolution des textes précédemment énoncés.

Elisabeth MENUT Secrétaire de séance Tourrettes, le 14 avril 2025

René UGO Président